HAL
open science

Les portes de l'enceinte antique d'Autun et leurs modèles (Gaule, Italie, provinces occidentales de l'Empire romain)

Vivien Barrière

▶ **To cite this version:**

Vivien Barrière. Les portes de l'enceinte antique d'Autun et leurs modèles (Gaule, Italie, provinces occidentales de l'Empire romain). Archéologie et Préhistoire. Université de Bourgogne, 2012. Français. NNT : 2012DIJOL042 . tel-01124095

HAL Id: tel-01124095

https://theses.hal.science/tel-01124095

Submitted on 6 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

UFR de Sciences Humaines

THÈSE

Pour obtenir le grade de

Docteur de l'Université de Bourgogne

Discipline : Archéologie

par

Vivien BARRIERE

7 décembre 2012

Les portes de l'enceinte antique d'Autun et leurs modèles (Gaule, Italie, provinces occidentales de l'Empire romain)

Directeur de thèse
Olivier de CAZANOVE

Volume I – Texte

Jury

BONETTO, Jacopo, Professeur (Università di Padova)

DESSALES, Hélène, Maître de Conférences (Ecole Normale Supérieure – Paris)

GUILLAUMET, Jean-Paul, Directeur de Recherches (UMR 6298 ARTEHIS)

REDDE, Michel, Professeur (EPHE, Sciences historiques et philologiques)

ROBERT, Renaud, Professeur (Université de Bordeaux III)

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

UFR de Sciences Humaines

THÈSE

Pour obtenir le grade de

Docteur de l'Université de Bourgogne

Discipline : Archéologie

par

Vivien BARRIERE

7 décembre 2012

Les portes de l'enceinte antique d'Autun et leurs modèles (Gaule, Italie, provinces occidentales de l'Empire romain)

Directeur de thèse
Olivier de CAZANOVE

Volume I – Texte

Jury

BONETTO, Jacopo, Professeur (Università di Padova)

DESSALES, Hélène, Maître de Conférences (Ecole Normale Supérieure – Paris)

GUILLAUMET, Jean-Paul, Directeur de Recherches (UMR 6298 ARTEHIS)

REDDE, Michel, Professeur (EPHE, Sciences historiques et philologiques)

ROBERT, Renaud, Professeur (Université de Bordeaux III)

Titre de la thèse

Les portes de l'enceinte antique d'Autun et leurs modèles (Gaule, Italie, provinces occidentales de l'Empire romain)

Thesis title

City gates of *Augustodunum* and their architectural models (Gaul, Italy, Western Provinces of the Roman Empire)

Résumé

Augustodunum, *civitas Aeduorum*, fondée à l'époque augustéenne, fut dotée de quatre portes urbaines : la porte d'Arroux et la porte Saint-André qui sont les mieux conservées, la porte Saint-Andoche dont il ne reste qu'une tour de flanquement et la porte de Rome, depuis longtemps disparue. L'étude stratigraphique du bâti des portes et la réflexion sur le fonctionnement du chantier de construction des portes urbaines d'Autun constituent le cœur de ce travail. Par ailleurs, antiquaires, voyageurs et artistes ont laissé depuis le XVIème siècle de nombreux témoignages de leur visite des portes romaines d'Autun. Ce fonds documentaire considérable, constitué de sources écrites et iconographiques, n'avait jusqu'alors pas été étudié de manière globale. Il a fallu mettre en série les sources textuelles afin de comprendre la part des emprunts aux travaux antérieurs. Un travail semblable de critique des représentations iconographiques des portes urbaines a également été effectué. Complément indispensable de l'étude stratigraphique des élévations conservées, l'étude de cette documentation ancienne a permis de proposer une hypothèse de restitution de l'histoire longue des portes d'*Augustodunum* de leur construction à nos jours. Le dernier volet de ce travail a consisté à replacer les portes d'Autun dans la série des portes urbaines monumentales de l'Occident romain construites entre le IIème siècle av. J.-C. et le IIème siècle ap. J.-C. mais aussi à présenter de nouvelles propositions de restitution du projet architectural, du plan des portes et de l'organisation interne de leurs tours de flanquement.

Abstract

Augustodunum, *civitas Aeduorum*, roman city founded under the reign of Augustus, was equipped with four roman city gates : the gate of Arroux and the gate of Saint André, both well preserved, the gate of Saint Andoche which sole remaining part is a flanking tower, and the gate of Rome, destroyed long ago.

The heart of this study lies in the stratigraphic reading of those gates structure and in thoughts about the building site of Autun's city gates operating process.
Moreover, since the 16th century, antiquaries, travelers and artists have described in many ways their visits to the roman city gates of Autun. These accounts constitute a major documentary collection of written and iconographical sources that had never been studied as a whole before. A classification of written sources was necessary in order to understand the borrowings from previous works. A similar work of critical study has been realized for the iconographical representations of the gates.
As an essential complement of the stratigraphic reading of remaining elevations of the gates, the ancient archeological documentation study was indispensable to propose a restoration hypothesis of *Augustodunum*'s city gates long term history from their construction time to nowadays.
The last section of this study aims to locate Autun's city gates in the series of monumental city gates built in Western Roman Empire between the 2nd century BC and the 2nd century AD. Furthermore, that section presents new propositions for the restoration of the architectural project, of the gates plan and of the inner organization of these gates flanking towers.

Mots-clés : porte urbaine ; fortification romaine ; archéologie de la construction ; stratigraphie des élévations ; documentation ancienne ; histoire longue ; Autun ; Gaule romaine ; Italie romaine ; provinces occidentales

Keywords : Roman city gate ; Roman fortification ; archaeology of architecture ; stratigraphic reading of elevations ; documentary sources ; long term history ; Autun ; Roman Gaul ; Roman Italy ;Western Roman Provinces.

Table des matières

AVANT-PROPOS 19

INTRODUCTION 21

PREMIERE PARTIE – ASPECTS HISTORIOGRAPHIQUES 29

CHAPITRE UN – *Aedua quanta fuit, ipsa ruina docet.* Histoire de l'intérêt pour les portes romaines d'Autun 31

Etudier les portes romaines d'Autun. Pluralité des acteurs & évolution des approches de la Renaissance à la fin du XIXème siècle face à un même sujet d'étude 34

1. Erudits, cartographes et voyageurs de la Renaissance : premiers témoignages ... 34

1.1. Des documents méconnus et inexploités 36

1.2. Premiers témoignages de voyageurs sur les portes romaines d'Autun 40

1.3. Premiers travaux historiques sur l'antiquité d'Autun 42

1.4. Premières représentations cartographiques d'Autun 48

1.5. Premières représentations iconographiques des portes d'Autun 51

2. Le point de vue du voyageur : du récit de voyage littéraire au guide touristique 56

2.1. Les portes d'Autun dans les récits de voyageurs de la Renaissance et des Lumières 57

2.2. Le voyageur romantique face aux portes romaines : le récit de voyage au XIXème siècle 61

2.3. La vision des portes d'Autun dans les premiers guides touristiques 66

3. La technicité des hommes de l'art : artistes, architectes & ingénieurs 71

3.1. Architectes et ingénieurs face aux vestiges de l'architecture antique 71

3.2. Les artistes et leur vision des portes antiques d'Autun 77

3.3. Les cartographes : tracé de l'enceinte et emplacement des portes 80

4. L'âge d'or des antiquaires 82

4.1. La « société » des antiquaires 82

4.2. Etudier les vestiges matériels pour comprendre le passé : la méthode antiquaire 84

4.3. Les dessins des antiquaires ou la constitution de « musées de papier »..... 87

5. La diffusion des vues de monuments antiques 91

5.1. Un siècle de grandes publications illustrées (1784-1895)..... 91

5.2. Les portes romaines d'Autun et la révolution photographique (de 1851 à la Belle Epoque) 93

Les antiquités d'Autun aux mains des descendants des Eduens : une histoire des recherches locales sur les portes romaines 97

1. Les antiquaires autunois : l'apport des érudits locaux de la Renaissance à la fin du siècle des Lumières 99

1.1. Antiquaires autunois de la Renaissance et du Grand Siècle..... 99

1.2. Les Lumières autunoises 118

2. La Société Eduenne et ses ancêtres : l'apparition des sociétés savantes à Autun au début du XIXème siècle : 126

2.1. Le phénomène des sociétés savantes..... 127

2.2. La Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun : les promesses d'une société savante autunoise (1801-1808) 127

2.3. La Commission des antiquités d'Autun : les premiers travaux archéologiques collectifs 130

2.4. La naissance de la Société Eduenne en 1836 132

3. Les portes romaines dans les travaux de la Société Eduenne 133

3.1. Autun archéologique par les secrétaires de la Société Eduenne et de la Commission des antiquités d'Autun 134

3.2. L'élaboration d'une documentation graphique scientifique : J. Roidot-Deléage 134

3.3. La 42ème session du Congrès Scientifique de France à Autun (1876) 137

3.4. H. de Fontenay ou la synthèse de quatre siècles de recherches autunoises 138

4. Développement de la notion de conservation du patrimoine 142

4.1. La Société Eduenne aux avant-postes du combat pour la défense du patrimoine autunois menacé 142

4.2. Mise en place d'actions et de structures chargées de la conservation des monuments anciens 144

4.3. Les ambiguïtés de la notion de conservation des Monuments historiques : les tensions autour de la restauration architecturale 150

Sommeil et renouveau des études autunoises (XXème siècle et début du XXIème siècle) 155

1. Le silence de la recherche de terrain autunoise : le temps des grandes synthèses 155

1.1. Premières approches synthétiques autour des portes romaines d'Autun ... 155

1.2. Un siècle de pause des recherches de terrain sur les portes urbaines..... 157

1.3. L'exception : la double contribution de P.-M. Duval à la connaissance des portes d'Autun 159

2. La renaissance d'Autun à l'archéologie des années 1980 à nos jours : le cas des portes urbaines..... 160

2.1. L'impulsion de la célébration du bimillénaire (1985)..... 160

2.2. L'étude des matériaux de construction et du lapidaire architectonique 161

2.3. Nouvelles recherches autour de l'enceinte urbaine d'*Augustodunum* et de ses portes monumentales 162

2.4. Le sort réservé aux portes d'Autun dans les synthèses récentes 164

CHAPITRE DEUX – Construction du savoir et construction du discours autour des portes romaines d'Autun. Etude critique des sources textuelles anciennes 167

Le corpus des sources textuelles : aspects méthodologiques..... 168

1. Les sources textuelles relatives aux portes d'Autun : présentation du corpus et des critères de définition 168

2. Etudier les portes romaines d'Autun au moyen d'une base de données dédiée aux sources textuelles anciennes 173

2.1. Conception d'un outil adapté à la complexité du corpus et aux objectifs d'une étude archéologique du bâti..... 173

2.2. Organisation interne de la base de données dédiée aux sources textuelles anciennes 175

Parentés et filiations au sein des sources écrites anciennes relatives à Autun 179

1. Le stemma des sources textuelles 179

1.1. Transposition d'un outil philologique au service de l'archéologie du bâti 180

1.2. Constitution du *stemma* et méthodologie 181

1.3. Le rapport des auteurs du corpus avec les travaux de leurs prédécesseurs 194

2. L'abbé Germain et J. Rosny ou la relativité de la propriété intellectuelle 225

2.1. Des mémoires de Thomassin aux *Lettres sur l'antiquité d'Autun* de l'abbé Germain 225

2.2. La méthode historique participative selon J. Rosny 231

3. Le cas Stendhal : recettes pour décrire un édifice que l'on n'a pas vu 243

4. La réédition de l'ouvrage d'Edme Thomas 250

4.1. Remplacement des estampes originales par une illustration modernisée... 251

4.2. Le travail d'édition du texte et l'ajout d'un appareil de notes 254

5. Archéologie & contexte éditorial autunois en 1847-1848 258

Leçons et obsessions des auteurs anciens : l'exploitation du corpus des sources textuelles 268

1. Le nom des portes 268

1.1. La porte nord-ouest de l'enceinte romaine : Janus et l'Arroux 269

1.2. La porte nord-est de l'enceinte romaine : Hercule et saint André 271

1.3. La porte sud-est de l'enceinte romaine : Rome et le Marbre 272

1.4. La porte sud-ouest de l'enceinte romaine : les druides, Minerve et saint Andoche 274

2. Les jugements de valeur : les portes d'Autun au miroir de la subjectivité 277

2.1. La plus belle d'entre toutes : le fantasme de l'absente porte des Marbres. 277

2.2. La rivalité des deux sœurs : destins croisés des portes d'Arroux et de Saint-André 282

3. Les hésitations sur la fonction des portes monumentales d'Autun 285

3.1. Les Portiques d'Autun : portes urbaines ou arcs honorifiques ? 285

3.2. Interrogations sur la fonction de la galerie supérieure des portes 287

4. L'unanime condamnation du vandalisme des Autunois 289

4.1. Le plus virulent et le plus entendu d'entre tous : A.-L. Millin 290

4.2. Ancienneté d'un reproche 291

4.3. Les successeurs de Millin : quand la dénonciation devient un lieu commun 293

DEUXIEME PARTIE – ETUDE ARCHEOLOGIQUE DES PORTES D'*AUGUSTODUNUM* 297

CHAPITRE TROIS – Description et étude archéologique des portes urbaines d'*Augustodunum* 299

Description des vestiges conservés 300

1. Porte d'Arroux 300

1.1. Localisation de la porte d'Arroux 300

1.2. Description des vestiges conservés de la porte d'Arroux 302

2. Porte Saint-André 311

2.1. Localisation de la porte Saint-André 311

2.2. Description des vestiges conservés de la porte Saint-André 312

3. Porte de Rome 324

3.1. Localisation de la porte de Rome 325

3.2. Description des vestiges conservés de la porte de Rome 327

4. Porte Saint-Andoche 330

4.1. Localisation de la porte Saint-Andoche 330

4.2. Description des vestiges conservés de la porte Saint-Andoche 330

Etude de l'économie du chantier de construction des portes urbaines d'Autun 337

1. Nature et provenance des matériaux de construction 338

1.1. Le grès arkose du bois des Cros 339

1.2. Le calcaire oolithique de Fontaines 340

1.3. Le granit à deux micas de Couhard 341

1.4. Le grès fin du Rhétien 342

1.5. Le marbre 342

1.6. La brique 345

1.7. Un approvisionnement en matériaux au sein du territoire éduen 346

2. Données sur l'organisation du chantier de construction des portes urbaines 348

2.1. L'appareil en pierre de taille 348

2.2. Les enseignements des parties originellement dissimulées au regard 351

2.3. L'étude des limites de ravalement et la chronologie des opérations de construction 352

2.4. Le manque de données relatives aux parties construites en petit appareil . 355

2.5. Désordres et anomalies dans la construction : malfaçons, repentirs ou abandons 359

Hypothèses de datation des portes romaines d'Autun 367

1. Un historique des propositions de datation des portes urbaines d'Augustodunum 367

2. La datation stylistique 371

2.1. Etude stylistique du décor de la porte d'Arroux 372

2.2. Etude stylistique du décor de la porte Saint-André 375

3. D'autres méthodes de datation 377

3.1. La fouille stratigraphique et l'étude du mobilier mis au jour (à la porte d'Arroux) 377

3.2. La datation de l'enceinte et de la trame viaire : quelques réflexions sur la chronologie relative des différentes étapes de la fondation d'*Augustodunum* 378

3.3. Les relations entretenues par les portes urbaines avec la voirie urbaine et routière 387

3.4. L'ensemble des niveaux augustéens précoces à Autun 389

3.5. La comparaison morphologique avec d'autres portes monumentales 391

CHAPITRE QUATRE – Apport des sources iconographiques anciennes à l'approche archéologique du bâti des portes romaines d'Autun 393

Le corpus des sources iconographiques relatives aux portes romaines d'Autun 394

1. Représentation et perception du vestige antique 394

2. Un outil d'étude et d'évaluation 396

2.1. Objectifs recherchés et définition du corpus 396

2.2. Organisation interne de la base de données 397

Etude critique des arts graphiques 400

1. Le stemma des dessins des portes antiques 400

1.1. La descendance des dessins originaux de l'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis* 400

1.2. Les origines troubles de l'estampe publiée par A.-L. Millin 401

1.3. L'exploitation d'un filon autunois dans la première moitié du XIXème siècle 403

1.4. Les multiples origines des estampes 404

2. Evaluer une représentation graphique 405

2.1. L'utilisation de certaines sources anciennes pour évaluer les autres 405

2.2. L'identification des éléments caractéristiques du bâti des portes antiques 406

2.3. L'interprétation des erreurs figurant sur les représentations graphiques ... 408

Mise en série de la documentation cartographique 412

1. Une vision verticale du sud au nord 412

2. Les vues horizontales d'est en ouest 415

3. Deux ramifications partageant la même origine 417

4. La lente élaboration d'un plan exact (XVIIIème – XIXème s.) 418

Etude du fonds photographique ancien 423

1. Les photographies, une source vraie ? 423

2. Mise en série des photographies et des cartes postales anciennes représentant les portes antiques 424

Evaluation de la documentation graphique réalisée par des architectes 430

1. Méthode d'évaluation des relevés architecturaux en élévation 430

2. Application de la méthode à des relevés anciens 431

2.1. Le dessin du manuscrit Français 4 031 431

2.2. Le relevé de Boudan 432

2.3. Le relevé publié par Montfaucon 433

2.4. La vue pittoresque de Joubert et Adam 433

3. Les architectes du XIXème siècle 434

3.1. Les relevés de Van Cléemputte – Moutier (1816) 434

3.2. Les relevés de J.-I. Hittorff (1822) 436

3.3. Les relevés d'A.-M. Chenavard (1838) 439

3.4. Le dossier sur la porte Saint-André d'E. Viollet-le-Duc (1844) 440

3.5. La documentation graphique de J. Roidot-Deléage 441

3.6. Le relevé de L. Moissonnier 446

3.7. Le relevé de L. Sauvageot 446

CHAPITRE CINQ – Rescapées et disparues. Histoire longue du bâti des portes romaines d'Autun et de leur conservation 449

Porte d'Arroux 452

1. La porte urbaine du nord-ouest à l'époque antique 452

2. Les enseignements des sources les plus anciennes 453

2.1. La disparition des parties manquantes : démolition, démantèlement ou effondrement ? 454

2.2. Cassure de la face de parement d'un bloc côté campagne 455

2.3. Construction d'une chapelle de Notre-Dame d'Arroux contre le piédroit central 455

2.4. L'entrée triomphale de Roger de Bellegarde 458

3. Grands travaux sur le cardo maximus en 1777 459
4. Etat de la porte romaine durant le Premier Empire 459
5. Les travaux du Comité des antiquités d'Autun et de la Société Eduenne 460
6. Aménagements urbains autour du piédroit central de la porte d'Arroux 462
6.1. Deux dispositifs d'éclairage successifs 462
6.2. L'entrée de ville comme lieu d'affichage municipal 462
6.3. Essai de chronologie relative et absolue des équipements urbains (1841-début du XXème s.) 463
7. Les travaux de l'architecte Daumet (1875-1888) 464
7.1. Travaux de consolidation en 1875 464
7.2. Conséquences de l'irresponsabilité municipale : les travaux de 1881 et 1884 465
7.3. Mise au jour des tours de flanquement en 1886-1888 466
8. La grande restauration de 1901 466
9. Des travaux du Bimillénaire aux interventions à venir 467
Porte Saint-André 469
1. De la porte urbaine romaine au portail de Saint-André 469
1.1. Phases antiques 469
1.2. Deux dispositifs à la datation indéterminée 470
1.3. Installation d'une église médiévale au sein de la porte urbaine 471
2. Apport des sources d'époque moderne 472
3. Première intervention de conservation monumentale 475
4. Privatisation partielle de la porte urbaine (1793-1844) 476
5. Les initiatives des sociétés archéologiques autunoises 477
6. La restauration radicale conçue par Viollet-le-Duc (1844-1849) 478
6.1. Phases préliminaires 478
6.2. L'action de l'architecte sur la porte romaine 479

7. Les années postérieures à la restauration de Viollet-le-Duc (années 1850-1860) 483

8. Problèmes récurrents de toiture (1871-1890) 485

9. Le XXème siècle 486

9.1. Les restaurations de 1901 486

9.2. Aménagements de voirie 486

9.3. Travaux d'aménagement d'un Temple protestant 487

9.4. Réfection de la couverture de la porte 487

9.5. Aménagement du square piétonnier de la porte Saint-André 488

Porte de Rome 489

1. Construction, démolition et enfouissement 489

2. Les investigations du XIXème siècle 491

Porte Saint-Andoche 493

1. Une porte urbaine précocement réaffectée 493

2. Remaniements et continuités à l'époque moderne 494

3. La tour Saint-Andoche depuis le XIXème siècle 495

Histoire longue des portes et de l'enceinte antique d'Autun : synthèse 497

1. Le devenir de l'enceinte antique au Moyen Âge et à l'époque moderne 497

2. Réflexions sur les causes de la survie des portes de la ville romaine 500

TROISIEME PARTIE – MISE EN SERIE ET RESTITUTIONS 503

CHAPITRE SIX – Les portes urbaines tardo-républicaines et alto-impériales de l'Occident romain. Essai de synthèse et de mise en série. 505

Construire des portes urbaines dans le monde romain de la fin de la République aux premiers siècles de l'Empire 506

1. L'âge d'or de la fortification romaine : la période tardo-républicaine et les débuts du Principat 506

1.1. La construction des enceintes et des portes urbaines en Italie : reflet du contexte politique et économique de la période tardo-républicaine 506

1.2. La construction des enceintes et des portes urbaines à l'époque alto-impériale dans la partie occidentale de l'Empire 508

1.3. Des murs de la peur aux murs du prestige ?..... 511

2. Définition et fonctions des portes urbaines 517

2.1. Fonctions de l'enceinte et de la porte urbaine..... 517

2.2. Difficultés d'une définition architecturale et fonctionnelle des passages voûtés monumentalisés : porte urbaine et arc honorifique..... 529

Un Atlas des portes urbaines monumentales de l'Occident romain 532

1. Méthodologie : établissement du corpus et conception de l'atlas 532

1.1. Définition du corpus en lien avec les objectifs de l'atlas 532

1.2. Description de l'organisation interne de la base de données 536

2. Elaboration et diffusion d'un modèle architectural : la porte urbaine monumentale 539

2.1. Le nombre de baies 541

2.2. Systèmes de fermeture et dispositif de cour intérieure 542

2.3. Les tours de flanquement 554

CHAPITRE SEPT – Portes urbaines d'*Augustodunum* et de l'Occident romain. Eclairages mutuels et restitutions. 563

Réflexions sur le projet de construction des portes urbaines d'*Augustodunum*..... 565

1. L'insertion des portes au sein de la ville et de l'enceinte urbaine : le cas d'Augustodunum 565

2. Le plan des portes urbaines d'Augustodunum 566

2.1. Des tours de flanquement à talon 567

2.2. La disposition en façade des passages du premier niveau 570

3. Restitution du projet architectural des portes monumentales d'Autun 573

3.1. Hypothèse de restitution du projet de l'architecte pour la porte d'Arroux 573

3.2. Hypothèse de restitution du projet de l'architecte pour la porte Saint-André 576

4. Bilan comparatif sur la porte d'Arroux et la porte Saint-André 579

Hypothèses de restitution des parties disparues 584

1. Un plan incomplet ? La question de la cour intérieure des portes urbaines d'Augustodunum 585

1.1. La porte d'Arroux, une porte urbaine à cour intérieure 585

1.2. Faut-il pour autant restituer une cour intérieure pour chacune des portes romaines d'Autun ? 595

2. Les systèmes de fermeture et leur restitution 599

2.1. Herses et vantaux de la porte d'Arroux 599

2.2. Vantaux et barres de bois de la porte Saint-André 602

3. Organisation interne des tours et nombre d'étages 604

3.1. Les niveaux de circulation au sein du corps central de la porte urbaine 604

3.2. Les étages des tours de flanquement 607

CONCLUSIONS 613

BIBLIOGRAPHIE 621

Documents manuscrits & archives 623

Imprimés 624

Sic decus Immensum majestatemque verendam,
Ingentes urbis portae, & stridentia monstrant
Limina, testanturque sibi nil cedere tecta
Interiora : ubi sum ? vigilone ! an somnia menti
Vana observantur ?

Ladone, *Augustoduni antiquitates*, p. 12,

écho de Virgile, *Enéide*, VII, 613

AVANT-PROPOS

Au seuil de ce mémoire, je tiens à remercier Olivier de Cazanove qui a accepté d'encadrer mes recherches et m'a apporté son concours en d'innombrables occasions : sa confiance, ses conseils et sa disponibilité, des débuts de mes travaux à leur achèvement, furent déterminants dans la conduite de mes investigations. Je remercie également Hélène Dessales pour son soutien, son attention et ses conseils toujours judicieux qui m'ont accompagné dans ma formation de chercheur.

Ma reconnaissance va également à Arianna Esposito, Sabine Lefebvre, Laurent Popovitch, Stéphane Ratti, Gilles Sauron, Daniele Vitali et Stefan Wirth pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de mes recherches et pour m'avoir suggéré des directions auxquelles je n'avais pas songé. Plusieurs chercheurs de l'UMR 6298 ARTEHIS ont également accepté de partager avec moi un peu de leurs connaissances sur Autun : merci à Jean-Paul Guillaumet et à Christian Sapin pour le temps qu'ils ont pu me consacrer.

Le travail de terrain que j'ai effectué à Autun doit beaucoup à la Ville d'Autun et au Centre d'Archéologie et du Patrimoine de la Ville d'Autun Alain-Rebourg – tout particulièrement à Yannick Labaune et à Angélique Tisserand : qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour leur gentillesse, leur disponibilité de tous les instants, leur appui logistique et leurs remarques avisées. Je n'oublie pas l'accueil bienveillant que m'avait réservé Pascale Chardron-Picault au Centre. Merci à Armelle Fort qui m'a très gentiment donné accès à ses travaux de recherche sur l'enceinte d'*Augustodunum* ainsi qu'à Antoine Louis dont les compétences architecturales et infographiques ont nourri mes réflexions sur la restitution de la porte d'Arroux. Je souhaite associer à ces remerciements liminaires la Société Eduenne, et notamment son secrétaire perpétuel, André Strasberg qui m'a servi de guide dans la riche bibliothèque de l'Hôtel Rolin et m'a accueilli chaleureusement, tout comme je le fus au Musée Rolin grâce à Brigitte Maurice-Chabard et à ses équipes. Un grand merci, enfin, aux Autunois, propriétaires ou occupants des parcelles situées à l'emplacement des portes romaines, qui ont répondu à mes questions, autorisé mes investigations et m'ont montré la vitalité des liens affectifs qui lient les Autunois à leurs

portes. Ma gratitude va également au SRA Bourgogne, et notamment à Laure Dobrovitch, Conservateur du patrimoine en charge de la Saône-et-Loire, qui n'a cessé de témoigner de l'intérêt pour mes recherches en m'accordant les autorisations nécessaires : ses conseils ont permis le bon déroulement de mes activités sur le terrain.

A trois reprises, l'Ecole française de Rome m'a permis d'accéder au fonds de sa bibliothèque mais aussi de celles de l'Institut allemand et de la British School : ma reconnaissance va à Michel Gras et à Catherine Virlouvet qui m'ont ainsi offert d'excellentes conditions de travail. Un grand merci à Yann Rivière et à Stéphane Bourdin pour l'intérêt qu'ils ont porté à mes recherches et pour les pistes qu'ils m'ont suggérées. Je sais gré également aux professeurs italiens que j'ai sollicités et qui m'ont fait profiter de leur expérience avec une grande gentillesse : Jacopo Bonetto, Luisa Migliorati, Fausto Zevi. J'ai une pensée particulière et collective pour mes camarades boursiers de l'Ecole française de Rome avec qui les échanges scientifiques ont toujours été stimulants.

Mes travaux doivent d'avoir progressé grâce à plusieurs chercheurs, archéologues, architectes, historiens, historiens d'art, archivistes-paléographes et conservateurs qui ont fait preuve d'autant de disponibilité que de compétence lorsque je les ai sollicités : Audrey Bertrand, Caroline Blonce, Laetitia Borau, Daniel Castella, Jean-Luc Chappey, Thierry Dechezleprêtre, Marc Heijmans, Benoît Helly, Vincent Jolivet, Olivier Juffard, Michael Kiene, Frédérique Lemerle, Claire Maître, Susana Marcos, Florence Monier, Nicolas Monteix, Jean-Daniel Pariset, Richard Pellé, Pierre Pinon, Damien Richard, Clotilde Romet, Anaïs Roumégous, Pascal Schmitt, Magali Soulatges et Louis Torchet.

Un grand merci également à mes camarades étudiants et jeunes chercheurs pour leur aide sur le terrain mais aussi pour nos échanges scientifiques et amicaux : Lucas Aniceto, Carine Duthu, Mathieu Ribolet, Pierre-Antoine Lamy, Jonhattan Vidal. Merci aux collègues et aux amis qui, d'une manière ou d'une autre, ont été mis à contribution : Jean-Pierre Bat, Morana Causevic, Camille Fabre, Yves Wallerich. J'ai pu compter sur le savoir-faire de topographes compétents : Julian Anton, Mathias Belley, Jean-Baptiste Haquin et Alexandra Vivier. Ma reconnaissance va encore à Nathalie André pour m'avoir formé il y a quelques années au redressement numérique de clichés sous le logiciel AutoCAD. Un merci particulier à Albéric Olivier pour m'avoir transmis de la documentation graphique inédite sur la porte d'Arroux et, plus largement, pour nos échanges autour des portes romaines d'Autun.

Merci enfin à ma famille, à ceux dont j'ai sollicité les compétences multiples de linguistes (Francine, Juliette, Claudie, Pierre, Florian), et en particulier à mes parents, pour leur confiance et leur soutien indéfectible ; merci à Lisa pour son infinie patience et pour sa présence. A ceux qui m'ont accompagné dans les derniers mètres de l'interminable « dernière ligne droite » : Jean-Baptiste, Jonhattan, mes parents, Florian, Clémence et Lisa, les mots ne sauraient suffire à témoigner ma profonde reconnaissance.

INTRODUCTION

A en croire l'inspecteur général des Monuments historiques Mérimée, « les deux portes antiques d'Autun sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en donner une nouvelle description »[1] : c'est précisément parce qu'elles sont trop connues qu'il est utile d'entreprendre une étude nouvelle de ces portes. Une nouvelle étude, d'abord : elle vient en effet s'inscrire au terme d'une longue chaîne de recherches sur ces célèbres portes – une chaîne de descriptions, de dessins, de débats qui constitue ainsi un fonds de sources anciennes, tant littéraires qu'iconographiques, qu'il s'est agi d'étudier pour la première fois de manière précise et globale. Une étude nouvelle, ensuite : la jeune discipline de l'archéologie de la construction fournit des méthodes d'analyse permettant de tirer le meilleur parti des données archéologiques à notre disposition. Mais, afin de présenter le plus clairement possible le sujet qui occupe ce mémoire, je retracerai d'abord rapidement son origine.

C'est en travaillant sur les techniques de construction des enceintes urbaines dans l'Italie romaine de la fin de la République, dans le cadre d'une maîtrise en Archéologie à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I) sous la direction de Françoise Dumasy et sous la conduite d'Olivier de Cazanove, que j'ai pris contact pour la première fois avec les portes urbaines, un objet architectural tout à fait particulier qui connaît de profondes transformations lors des derniers siècles de notre ère. Après avoir manifesté mon souhait de poursuivre mes recherches dans cette direction, O. de Cazanove m'a proposé de travailler sur les portes monumentales d'Autun. D'abord sous la forme d'un mémoire de Master 2 puis sous celle d'une thèse de doctorat inscrite sous la direction d'O. de Cazanove, mes recherches se sont concentrées sur l'étude du bâti antique des portes d'Autun et de leurs modèles. S'il s'agissait avant tout de combler une lacune historiographique et de proposer une étude monographique des portes d'Autun, il est apparu immédiatement essentiel de relier les portes urbaines d'*Augustodunum* à leurs modèles situés de l'autre côté des Alpes.

Etudier les portes romaines d'Autun est le point de départ idéal pour une étude cherchant à cerner les portes urbaines romaines d'époque tardo-républicaines et alto-impériales. En effet, l'enceinte urbaine d'*Augustodunum*, ville de Gaule Lyonnaise fondée *ex nihilo* à l'époque augustéenne pour servir de capitale aux Eduens, comptait quatre portes monumentales : la porte d'Arroux au nord-ouest, la porte Saint-André au nord-est, la porte de Rome au sud-est et la porte Saint-Andoche au sud-ouest. Si la porte de Rome n'est plus visible au moins depuis le XVIème siècle, les trois autres portes sont, quant à elles, aujourd'hui conservées à des degrés divers. De la porte Saint-Andoche, il ne subsiste qu'une partie rectangulaire de la tour de flanquement méridionale. Les portes d'Arroux et Saint-André sont les mieux conservées : deux larges baies, flanquées de part et d'autre par deux baies plus petites, soutiennent une galerie supérieure scandée par une série d'arcades et de pilastres cannelés. La porte Saint-André conserve sa tour de flanquement septentrionale, complète en plan mais réduite en hauteur. Une telle situation de conservation est à ma connaissance sans exemple au sein de l'Empire : ni Rome, ni l'Italie, ni la Gaule Narbonnaise, ni aucune autre province occidentale ne présentent au sein de la même ville un tel ensemble de portes urbaines d'époque augustéenne dont la galerie supérieure et les tours de flanquement soient conservées[2]. Les portes urbaines d'Italie qui paraissent les mieux conservées, à Spello ou à Turin, sont aussi celles qui furent le plus restaurées (dans les années 1930) ; quant à la porte d'Auguste de Fano ou la porta Praetoria d'Aoste qui conservent partiellement leurs tours de

[1] Mérimée 1835, p. 52.

[2] L'idée n'est d'ailleurs pas nouvelle et avait déjà été formulée sous la Monarchie de Juillet : « L'étude de ces portes est d'autant plus intéressante que ce sont les seules qui existent, tant en Italie qu'en France, dans un état de conservation aussi complet. Celle de Saint-André est donc propre à donner l'idée de ce que pouvait être ce genre de monuments, et du degré d'importance que les Romains leur donnaient quand ils en élevaient à l'entrée des grandes villes. » (Dureau de la Malle *et al.* 1839, p. 121).

flanquement, c'est leur galerie supérieure qui a disparu. L'étude des portes d'Autun ne se justifie donc pas du seul point de vue « gallo-romain », ce sont les potentialités de sa contribution à la connaissance globale du type architectural de la porte urbaine dans l'Occident romain qui m'ont incité à me lancer dans l'examen approfondi de leur architecture et de l'ensemble des marques visibles dans leur bâti.

En définitive, le détour par les portes appartenant au contexte augustéen, pour le dire vite, est bel et bien un détour (puisque ces portes nous ramèneront sans cesse aux portes d'Autun) sans en être un. Il doit en effet permettre de replacer dans leur contexte ces différentes portes, de les mettre en série : pour autant, ces portes ne sauraient trouver leur place dans une série linéaire unique, ce n'est qu'en proposant plusieurs fils conducteurs (type de plan, d'élévation, de décor, techniques de construction adoptées…) qu'on peut espérer identifier des filiations, des emprunts ou des adaptations. Il s'agira donc de trouver non pas le modèle des portes d'Autun, mais leurs modèles. Délibérément centrée sur Autun, cette étude ne prétend donc pas être une nouvelle synthèse sur les portes urbaines de la fin de la République et du Haut Empire dans la partie occidentale du monde romain. Ses ambitions sont limitées mais se veulent toutefois précises. Il s'agira de faire le point sur le fonds documentaire ancien, de déterminer précisément dans quelle mesure il est exploitable, de proposer une étude archéologique du bâti des portes, de cerner l'économie de leur chantier de construction, de restituer leur histoire sur le temps long, de les recontextualiser en les replaçant au sein de leur type architectural et de proposer des hypothèses de restitution de leur forme originelle.

Des quatre portes monumentales d'*Augustodunum*, les deux portes les mieux conservées ont concentré toute l'attention, la troisième, disparue depuis longtemps, a cristallisé les légendes et la dernière a tout simplement été ignorée alors même qu'elle donne à voir des éléments que les deux premières portes n'ont pas conservés. Il s'agit respectivement des portes d'Arroux, de Saint-André, de Rome et de Saint-Andoche.

La porte d'Arroux et la porte Saint-André ne sont pas n'importe quel monument romain : la première est considérée comme « le plus bel ouvrage laissé par les Romains dans la Gaule celtique. C'est un monument du plus grand intérêt, non-seulement pour la ville d'Autun, mais encore pour toute la France. » selon deux membres de la Société Eduenne, société savante autunoise[3], elle est le symbole de la période gallo-romaine (c'est bien la porte d'Arroux que l'on trouve représentée sur la page de titre du *Manuel d'archéologie gallo-romaine* d'A. Grenier). C'est à propos des portes romaines d'Autun que P. Gros qui connaît si bien l'architecture romaine de ces périodes affirme : « des quatre portes qui solennisaient les accès à la ville et donnaient au voyageur une sorte d'image anticipée de sa parure architecturale, deux subsistent seulement, mais elles comptent parmi les plus belles du genre sur notre territoire »[4]. Sans chauvinisme autunois aucun, on doit reconnaître avec ces spécialistes que ces portes comptent parmi les monuments les mieux conservés et les plus significatifs de Gaule romaine.

Par ailleurs, il se trouve que ces vestiges sont des portes de ville, un objet architectural tout à fait à part. Plusieurs aspects symboliques entourent la notion même de porte : l'enceinte urbaine a toujours marqué une césure entre l'espace interne et l'espace externe, l'espace interne étant le monde fini et connu, le monde des vivants par opposition à l'espace extérieur, ouvert, sans limites, l'espace des nécropoles. Or, l'enceinte n'est pas que séparation ; par l'entremise des portes, elle est aussi un lieu de médiation entre ces deux univers. Elle est plus qu'un lieu de passage fonctionnel, elle a, pour reprendre l'expression de G. Rosada, un rôle de

[3] Devoucoux – Fontenay 1848, p. 46.
[4] Gros 1991, p. 60-61.

« diaphragme » qui offre une image de l'extérieur ou de l'intérieur encadrée par l'arc de la porte. Les portes sont en effet un lieu cardinal, elles sont l'espace où les murs s'interrompent, elles sont la concrétisation architecturale du contact entre une structure plate (la voie romaine, vecteur dynamique de pénétration et de lien) et une structure en élévation (l'enceinte, dispositif statique de défense et de fermeture)[5].

Par conséquent, on ne saurait douter de l'intérêt d'une étude approfondie des portes d'*Augustodunum* ; c'est pourquoi on ne manque pas d'être surpris au moment de dresser l'état des connaissances sur ces portes.

Si les descriptions succinctes des portes d'Arroux et Saint-André – les deux portes les mieux conservées sur les quatre que comptait *Augustodunum* à l'origine – abondent dans la littérature archéologique depuis plusieurs siècles, il n'existe pas, en revanche, de monographie présentant l'ensemble des connaissances archéologiques sur les quatre portes d'Autun, ni même de monographie consacrée à l'une de ces portes en particulier. Paradoxalement, ces portes qui sont depuis longtemps perçues et présentées comme des vestiges gallo-romains symboliques du patrimoine national français n'ont pas donné lieu aux recherches approfondies qu'elles méritaient. Décrétées *a priori* « trop connues » pour être étudiées, ces portes nous posent en définitive encore beaucoup de questions auxquelles il est délicat de répondre avec assurance.

De manière plus large, il n'existe pas non plus de synthèse récente sur les portes urbaines de l'époque augustéenne à laquelle on puisse se reporter. Pourtant, la période augustéenne se caractérise notamment par une floraison d'enceintes urbaines, qu'il s'agisse de constructions *ex novo*, de restaurations ou de restructurations, en Italie comme en Gaule.

Pour résumer les incertitudes les plus criantes, à ce jour on ne peut pas plus dater précisément les portes d'Autun que proposer une restitution complète de leur plan ou de leur élévation. Concernant la datation, les hypothèses sont aussi fragiles que nombreuses : on ne sait dater les portes d'Autun ni en datation absolue, ni les unes par rapport aux autres. D'ailleurs, jamais une réflexion sur la datation relative des quatre portes d'Autun n'a été réellement entreprise.

En dépit de ces incertitudes, nous avons la chance que l'intérêt pour les portes d'Autun soit ancien : aussi les descriptions et les représentations iconographiques de ces vestiges archéologiques ne manquent-elles pas. Edme Thomas en 1660, l'abbé Germain et l'ingénieur Thomassin au milieu du XVIIIème siècle, J. de Rosny en 1802, la dynamique Société Eduenne et notamment H. de Fontenay en 1889, A. Rebourg et A. Olivier à la fin du XXème siècle, entre autres, ont tous brossé une description des portes et dressé un bilan plus ou moins développé des connaissances de l'époque. Cette documentation nous est d'autant plus précieuse que les fouilles des fondations des portes, de leurs tours de flanquement ou des zones à leur immédiate proximité ont été très rares et n'ont pas souvent permis d'obtenir des données concluantes. D'une manière assez logique, les archéologues concluent leur description des portes d'Autun en avouant leur impossibilité d'en dire plus en l'absence de fouilles nouvelles. Est-il illusoire d'espérer que de telles fouilles aient lieu, à court ou moyen terme, étant donné leur forte intégration à l'urbanisme moderne ? Dans l'attente de ces fouilles éventuelles, il est toutefois possible de faire progresser la connaissance archéologique des portes d'Autun par d'autres biais. En effet, outre les sources écrites, nous disposons d'une

[5] Ces analyses ont été formulées par G. Rosada (1990, p. 366-369) mais également, à plusieurs reprises, par P. Gros (1992 ; 1996).

iconographie très riche sur les portes antiques d'Autun[6], qu'il s'agisse de dessins de voyageurs, de tableaux, de photographies anciennes, ou de relevés et de plans réalisés par des architectes (Roidot-Deléage, architecte qui a relevé l'essentiel des monuments romains d'Autun dans le troisième quart du XIXème siècle ; Guenand, qui réalisa des fouilles au niveau de la porte d'Arroux en 1886 ; Viollet-le-Duc, à qui la Commission des Monuments Historiques a confié en 1844 le soin de restaurer la porte Saint-André…). L'inquiétude suscitée par l'absence d'étude approfondie de la porte est donc tempérée par le bilan des sources disponibles, sources aussi anciennes que riches, aussi riches que nombreuses.

La nouvelle approche que j'ai adoptée, fondée sur les méthodes de l'archéologie du bâti, laisse donc entrevoir des résultats inédits. Pour définir rapidement l'archéologie de la construction dans cette introduction, je dirai seulement qu'il s'agit d'une approche archéologique reposant sur l'idée qu'un édifice porte sur lui les traces de sa longue vie et que l'étude des transformations des constructions en élévation n'est pas moins fructueuse que la fouille en sous-sol.

Ce mémoire est constitué de trois parties : la première relève de l'historiographie, la seconde, de l'étude archéologique et la dernière, de l'interprétation archéologique.

Dans un premier temps, il s'avère nécessaire de faire le point sur la manière dont les portes d'*Augustodunum* ont été perçues ou étudiées par le passé, ce qui m'a amené à retracer l'histoire de l'intérêt qui leur fut porté par les Autunois comme par les étrangers, par les antiquaires comme par les voyageurs, par les hommes de l'art comme par les simples curieux. Ce travail permet de sonder la nature et la profondeur du fonds documentaire à disposition de qui souhaite étudier les portes d'Autun. Il s'agit ensuite d'établir un protocole d'étude de l'ensemble des sources écrites laissées par nos devanciers, de déterminer comment il est possible de dépasser leur caractère répétitif et de proposer une étude critique globale des descriptions textuelles anciennes des portes romaines d'Autun. Tels sont les objectifs attribués aux deux premiers chapitres.

Dans un second temps, au cœur de cette démarche, c'est l'étude archéologique du bâti des portes d'*Augustodunum* qui est présentée sous la forme de trois chapitres. Le premier s'attache à décrire les portes, à proposer une lecture stratigraphique de leurs élévations, à réfléchir sur le processus qui a abouti à leur construction et à s'interroger sur leur datation. Ensuite, ce sont les sources iconographiques qui sont étudiées de manière critique en tenant compte de leur diversité et des particularités inhérentes à leur nature (arts graphiques, plans de ville anciens, photographies du XIXème siècle et des débuts du XXème siècle, relevés architecturaux). Ceci constitue une étape préliminaire à la restitution sur le temps long des différentes phases identifiables des quatre portes romaines d'Autun.

Enfin, le dernier volet de mes recherches a consisté à m'intéresser au type architectural de la porte urbaine tel qu'il se manifeste dans l'Occident romain à la fin de la République et durant le Haut Empire. Ce faisant, j'ai souhaité à la fois pouvoir éclairer les portes d'Autun grâce à la série des portes romaines d'Italie et des provinces occidentales mais aussi éclairer ces dernières grâce à la connaissance renouvelée des portes d'Autun. En me fondant sur l'étude archéologique du bâti des portes autunoises et sur les parallèles architecturaux fournis

[6] Selon A. Rebourg, les deux portes conservées en élévation doivent leur survie à leur « transformation en sanctuaires chrétiens : la porte d'Arroux en chapelle Notre-Dame d'Arroux et la porte Saint-André en église du même nom. Les travaux du XIXe siècle ont voulu redonner à ces deux portes un aspect antique en les débarrassant de ces sanctuaires, mais il reste à réétudier l'iconographie ancienne – particulièrement abondante – pour voir si des éléments de ces portes n'ont pas été détruits à ce moment-là. Telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, ces portes ne sont en effet pas complètes. » (1998, p. 168). Il importe de fournir enfin une réponse à cette interrogation.

par l'Italie, la Gaule et les provinces occidentales de l'Empire, j'ai formulé des hypothèses de restitution du plan des portes d'*Augustodunum*, de leur système de fermeture et de l'organisation interne de leurs tours de flanquement. C'est également dans ce septième et dernier chapitre que j'aborde la question du projet architectural qui a présidé à la construction des quatre portes monumentales de la capitale éduenne.

PREMIERE PARTIE – ASPECTS HISTORIOGRAPHIQUES

CHAPITRE UN – *Aedua quanta fuit, ipsa ruina docet.* Histoire de l'intérêt pour les portes romaines d'Autun

> « Il se trouve des gens, à qui il semble, quand ils ne savent rien des fondateurs, ni des premiers ans des villes, qu'il leur est loisible et fort beau, d'en songer : moqueurs, qui par fausses allégations, par faux témoignages, et sottes raisons, trompent les simples gens le plus habilement qu'ils peuvent. Quant à moi, j'ai toujours pensé que celui qui veut rechercher l'antiquité de quelque lieu, s'en doit aller voir, et bien visiter les vieilles murailles, regarder partout s'il n'y a point quelque pierre qui parle, feuilleter tous les vieux auteurs qui en peuvent avoir fait mention. »[7]

Dresser l'historique des recherches relatives aux portes romaines d'Autun ne relève pas simplement d'un exercice académique qui réduirait cette phase du travail au rôle de simple préambule à l'étude proprement dite. Comprendre l'histoire des recherches est au contraire ce qui conditionne en profondeur la façon dont le sujet devait être envisagé pour être traité de manière à la fois nouvelle et pertinente. Ceci est d'autant plus vrai pour les portes d'Autun qui ont suscité depuis plusieurs siècles tellement de dessins, de relevés, de commentaires, de descriptions ou d'observations qu'il est plus simple de se contenter de souligner la richesse de cette documentation que de réellement en proposer une étude critique, comme nous avons tenté de le faire. Mais, avant de nous livrer à l'étude proprement dite des sources écrites (cf chapitre 2) et des sources iconographiques (cf chapitre 4) relatives aux portes d'Autun, il s'agit ici de dresser le panorama le plus exhaustif possible de l'ensemble de la documentation qui s'est accumulée en cinq siècles grâce à la contribution d'acteurs dont les préoccupations, les centres d'intérêt et les savoir-faire étaient des plus variés : clercs et érudits locaux, voyageurs, artistes, antiquaires, géographes, historiens, architectes, ingénieurs…

Ce chapitre consacré à l'histoire de l'intérêt pour les portes romaines d'Autun est aussi d'une certaine manière l'un des chapitres de l'histoire de la recherche sur les antiquités d'Autun qui reste à écrire[8], même si les travaux de P. Pinon[9] ou de F. Lemerle[10] en constituent déjà des jalons directeurs. Il ne s'agit donc pas de proposer un simple état de l'art qui mentionnerait les principales études qui viennent immédiatement à l'esprit de tout chercheur ayant travaillé sur Autun[11] avant de proposer une sélection des extraits les plus intéressants mais bien de présenter le résultat d'une recherche attentive et minutieuse de l'ensemble des témoignages anciens relatifs aux portes urbaines d'*Augustodunum*. Remettre à la lumière un témoignage oublié ou un dessin passé inaperçu depuis plusieurs siècles est en effet de nature à faire progresser les recherches, dès lors que l'examen critique de ces sources a permis de s'assurer de leur pertinence. Si les enjeux idéologiques et historiographiques de cette documentation ancienne ne constituent pas le cœur de mon intérêt qui se concentre avant tout sur la question des modalités d'exploitation de cet immense fonds documentaire dans le cadre d'une étude archéologique du bâti d'un édifice antique, je me sens toutefois tenu de ne pas les ignorer complètement.

---

[7] Elie Vinet, *L'Antiquité de Saintes et Barbezieux*, Bordeaux, P. de Ladime, 1571.

[8] Une telle étude a été engagée en 2008-2009 pour le temple dit de Janus (Duthu 2012). Par ailleurs, dans le cadre du PCR relatif au quartier de la Genetoye (en cours), il a été décidé de procéder à la numérisation de l'ensemble de la documentation iconographique disponible sur le temple de Janus.

[9] Pinon 1991, Pinon 2010.

[10] Lemerle 2005.

[11] Pour cela, on consultera les pages consacrées à une présentation rapide de l'histoire de la recherche archéologique à Autun dans Pinette – Rebourg 1986, p. 21-28 ; Rebourg 1993a, p. 27-30 ; Rebourg 1993c, p. 54-60 ; Rebourg 2002, p. 15-23.

Nous chercherons ici à présenter les différentes approches qui ont concerné les portes d'Autun, c'est-à-dire pour l'essentiel les portes d'Arroux et de Saint-André : en effet, si l'intérêt qu'on leur a porté est ancien et s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui, il faut toutefois chercher à en comprendre les évolutions pour se rendre compte qu'au fil des siècles ce sont des raisons différentes qui ont amené les hommes à s'intéresser à elles. Ce chapitre se donne également pour objectif de présenter les sources que nous ont laissées ces témoins sur les portes d'Autun : ces sources se répartissent majoritairement en deux grands ensembles, les documents graphiques (dessins, estampes, plans, photographies…) et textuels (courte description, notice de guide de voyage, étude détaillée…), des ensembles qui reflètent parfaitement tous deux la variété des motivations qui ont poussé des individus à évoquer ces portes monumentales ou à consacrer énergie et temps à leur étude.

Nous tenterons alors d'établir comment le discours sur les portes d'*Augustodunum*, tenu à l'origine par des amateurs férus d'antiquités et des antiquaires, a progressivement pris la voie de l'archéologie scientifique moderne, en analysant le rôle moteur joué par les sociétés savantes d'Autun dans la naissance et le développement de la prise de conscience de la nécessité de conserver le patrimoine – la notion de conservation du patrimoine étant une étape essentielle pour comprendre l'évolution de la curiosité pour les antiquités vers la discipline archéologique moderne.

Nous conclurons ce panorama des recherches effectuées sur les portes urbaines d'Autun en évoquant les travaux récents consacrés à la cité éduenne et en insistant notamment sur les résultats obtenus suite au renouveau des études autunoises que l'on observe à partir du milieu des années 1980.

Il ne s'agit pas du tout ici d'écrire l'histoire intellectuelle d'Autun de la Renaissance à nos jours ou de brosser le panorama exhaustif de l'histoire de la recherche sur Autun antique mais seulement d'y apporter une contribution précise en nous concentrant sur les auteurs de descriptions ou de représentations des portes romaines de la ville. Afin de ne pas surcharger inutilement ce chapitre historiographique, seuls seront donc évoqués les auteurs jugés utiles à la présente recherche ; par conséquent, un ouvrage figurant dans la bibliographie des études autunoises que l'on pourrait croire avoir été oublié de ce panorama historique a pu être laissé de côté volontairement, c'est notamment le cas – pour ne citer qu'un seul exemple – des *Recherches et mémoires servans à l'histoire de l'ancienne ville d'Autun* de J. Munier et C. Thiroux (1660) qui, malgré leur titre, ne contiennent aucune information pertinente qui serait relative au bâti des portes antiques d'Autun. Malgré cela, le fonds documentaire ancien demeure considérable. Pour preuve, de la fin du XVIème siècle au début du XIXème siècle, pas moins d'une douzaine d'ouvrages monographiques sont consacrés aux antiquités d'Autun, ce qui fait d'elle l'une des villes françaises les plus étudiées sous l'Ancien Régime[12]. Et, loin de s'éteindre avec la Révolution française, l'intérêt pour les vestiges de la ville gallo-romaine atteint son apogée au cours du XIXème siècle sous les auspices de la Société Eduenne d'Autun. Il importe de s'interroger sur la nature de cet intérêt, ses modalités, son rythme et ses acteurs : telles sont les principales questions auxquelles ce chapitre aspire à répondre. Par ailleurs, si un mouvement global de progrès semble bien se dessiner des balbutiements de la science antiquaire de la Renaissance à la naissance de l'archéologie moderne au XIXème siècle, ce serait toutefois une erreur de considérer que les progrès de la science antiquaire sont linéaires : l'exemple des recherches effectuées sur les portes d'Autun démontre, comme je l'expose dans les pages suivantes, que des observations dignes d'être qualifiées de scientifiques existent dès le XVIème siècle tandis que le XVIIème siècle peut encore laisser libre cours aux discours les plus saugrenus sur les fondateurs mythiques de la cité éduenne, qu'ils

[12] Avec Arles, Bordeaux et Nîmes, d'après Pinon 2010, p. 173.

s'appellent Samothès ou Hercule. Cette absence de déterminisme linéaire vaut également pour les représentations iconographiques : contrairement à l'idée selon laquelle plus un dessin est ancien, plus il est susceptible d'être fantaisiste, il s'avère totalement vain de chercher une corrélation entre la date de réalisation d'une vue architecturale et sa fidélité à la réalité ou la précision de son rendu.

Etudier les portes romaines d'Autun. Pluralité des acteurs & évolution des approches de la Renaissance à la fin du XIXème siècle face à un même sujet d'étude

Nombreux sont ceux qui, après avoir vu les portes urbaines de l'antique *Augustodunum*, ont laissé un témoignage de leur passage ou de leurs observations – qu'il prenne la forme d'un texte ou d'un dessin – mais les raisons de leur intérêt pour ces vieilles pierres, les détails qui retinrent leur attention et l'approche qui fut la leur sont des plus diverses, selon la nature de ces témoins (leur origine, leur formation intellectuelle, leur savoir-faire technique, leur conception de l'antiquité) et selon les époques (l'influence jouée par l'état des connaissances d'une époque et le progrès des techniques de diffusion de l'information ou de relevé est en effet considérable).

Il va de soi que les plus anciens témoignages relatifs aux portes romaines d'Autun méritent d'être présentés en premier lieu. Ils ne sont sans doute pas les premiers témoignages à avoir jamais existé mais ils ont le mérite d'être les plus anciens à être parvenus jusqu'à nous – ce qui leur confère une autorité particulière et exige de la part du chercheur une attention à la fois privilégiée et scrupuleuse. Trop souvent, en effet, dans le cadre d'une étude archéologique du bâti cherchant à restituer les différentes phases de vie d'un édifice, autrement dit son histoire longue, l'étude des documents les plus anciens est menacée par deux périls opposés : d'une part, un préjugé consistant à considérer leur trop grande ancienneté comme un obstacle à leur exploitation au sein d'un raisonnement scientifique, d'autre part, au contraire, une fascination pour la source qui apparaît comme la plus éloignée de nous et, par conséquent, comme la plus proche chronologiquement de l'état le plus pur de l'édifice, comme la plus voisine de la vérité, pour le dire vite. Pour autant, si la rareté de ces sources les plus anciennes leur confère une valeur évidente, elle ne doit pas amener le chercheur à renoncer à faire preuve de la même exigence critique vis-à-vis d'elles que vis-à-vis des documents plus récents, logiquement plus nombreux et par conséquent jugés moins précieux.

Après avoir présenté les documents les plus anciens dont nous ayons connaissance à ce jour, ces mentions et ces vues des portes d'Autun remontant à la Renaissance, il sera possible d'éviter un fastidieux inventaire chronologique et de regrouper les différents thèmes afin d'évoquer successivement l'apport des voyageurs à la connaissance des portes urbaines, l'apport des détenteurs d'un savoir technique (dessin, architecture, ingéniérie), l'apport de ces érudits férus d'antiquité que l'on appelle les « antiquaires » et, pour finir, le rôle joué par les grandes publications illustrées puis par la photographie dans la diffusion des vues des portes de l'antique *Augustodunum*.

1. Erudits, cartographes et voyageurs de la Renaissance : premiers témoignages

Je précise avant toute chose que lorsque je parle de « premiers témoignages », il faut entendre l'expression au sens de « témoignages les plus anciens à être parvenus jusqu'à nous » sans évidemment méconnaître qu'il en existe d'autres, plus anciens, qui ont échappé à notre connaissance. L'existence de documents médiévaux évoquant les portes est d'ailleurs attestée mais, à supposer qu'ils aient été conservés jusqu'à notre époque, leur recherche est délicate et j'ai dû pour ma part me contenter de mentions passagères relatives aux portes dans plusieurs pièces d'archives ecclésiastiques autunoises[13]. Toutefois, il est certain que le poids

[13] A titre d'exemples, on peut citer pour la porte nord-ouest de la ville la mention d'une « *porta Arroti* », dans un *Registre de la grèneterie du chapitre cathédral d'Autun, de 1436-1437* (Fontenay 1889, p. 35 : archives départementales de Saône-et-Loire) ou encore, pour la porte urbaine opposée, à l'autre extrémité du *cardo*

de cette documentation médiévale est sans commune mesure avec celle qui fut produite, à la Renaissance, avec l'émergence du phénomène général d'intérêt nouveau pour l'antique qui caractérise cette période. Ce mouvement se manifeste notamment à travers l'apparition de ces amateurs passionnés, de ces curieux, de ces collectionneurs que l'on appelle « antiquaires » et qui sont les prédécesseurs de l'archéologue moderne.

Mais, si le Moyen Âge ne donne pas lieu réellement à une production documentaire et interprétative sur les portes d'Autun comme on l'observe seulement à partir de la Renaissance, on ne peut pas pour autant dire que la période médiévale se désintéresse de ces vestiges antiques dont les élévations continuent souvent à dominer le paysage urbain environnant. Le décor des portes romaines a d'ailleurs inspiré les architectes médiévaux qui ont conçu au XIIème siècle le faux triforium de la cathédrale d'Autun (dans les années 1130-1140) : cette galerie en trompe-l'œil qui surplombe les grandes arches de la nef est en effet constituée d'une succession d'arcades séparées par des pilastres cannelés surmontés de chapiteaux. Ce faisant, elle reproduit précisément la composition de la galerie supérieure de la porte d'Arroux plutôt que de recourir à de simples colonnes engagées comme cela était courant ailleurs à cette époque. P. Mérimée, lors de sa visite en Bourgogne en tant qu'inspecteur général des Monuments historiques, qualifie d'innovation ce « retour à des formes antiques »[14] qu'il constate à Autun mais aussi dans les villages environnants ou encore à Saulieu[15].

Bien que les sources ne soient pas légion, on peut toutefois citer le témoignage de Guillaume le Breton[16], auteur de la *Philippide*, une chronique en vers latins qu'il composa en l'honneur de Philippe-Auguste entre 1214 et 1224. Dans le chant I, à partir du vers 570, le prêtre évoque les deux places fortes du duché de Bourgogne, Dijon et Autun :

Edua quos mittit urbs antiquissima, plena
Divitiis, multisque tumens legionibus olim,
Romulidisque fide junctissima, gente superba,
Assiduis bellis plusquam vicina fatigans,
At modo nulla fere raris habitata colonis ;
Nobilibus vicis, ubi gaza domusque fuere,
Pro gaza silvas monstrat, pro gente myricas ;
Quam rex Arturus Rome subduxit, eamdem
Postea Norvegus evertens Rollo redegit
In nihilum prorsus, vix ut vestigia restent[17].

---

maximus, un acte d'amodiation par les chanoines de la cathédrale à Clément Paregot d'Autun, de deux moulins sis à Autun, sous le fort des Marbres en date du dimanche précédant la sainte Magdeleine (15 juillet) 1386 : « *Duo molendrina sita Edue, extra muros, subtus fortem de Marmoribus*. » (Fontenay 1889, p. 46 : archives de Saône-et-Loire. Cathédrale d'Autun).

[14] « Les architectes du moyen-âge les voyaient et les admiraient comme nous. Ils ont imité le modèle qu'ils avaient sous les yeux, mais, peu soucieux des règles de l'art antique, ils n'ont pas trouvé assez riches à leur gré les chapiteaux corinthiens et ioniques des portes romaines, et ils les ont remplacés par ceux qui étaient alors à la mode. » (Mérimée 1835, p. 66-67). Voir aussi Batissier 1860, p. 581-582 sur l'influence des monuments romains sur les conceptions architecturales de la première partie du Moyen Âge dans le Midi de la France, la Bourgogne, le Nivernais, le Bourbonnais…

[15] Pour ma part, je suis moins convaincu par la parenté de la galerie supérieure de la porte d'Arroux avec le triforium de la basilique Saint-Andoche de Saulieu (construite à la fin du XIème siècle) qu'avec celui de la cathédrale Saint-Mammès de Langres (construite tout au long de la seconde moitié du XIIème siècle).

[16] Prêtre et chapelain de Philippe Auguste (1180-1223), Guillaume le Breton naquit vers 1165 et mourut en 1226.

[17] La traduction française qui suit est due à François Guizot, historien nîmois et chef du dernier gouvernement de la Monarchie de Juillet : « la ville très-antique d'Autun, ville remplie de richesses, jadis regorgeant de nombreuses légions et d'une population superbe, très-fidèlement unie aux enfans de Rome, fatiguant plus que de raison ses voisins par des guerres continuelles, mais plus récemment presque déserte, et n'étant plus habitée que par un petit nombre de colons, ayant alors de nobles rues où avaient été des trésors et des maisons, et montrant au lieu de trésors des bois, au lieu d'habitans des bruyères. Le roi Arthur l'avait enlevée aux Romains, et dans la

L'image qui ressort d'Autun au début du XIIIème siècle est donc celle d'une ville désertée où la végétation a fini par recouvrir la trame urbaine antique – c'est une situation identique à celle que les sources de la Renaissance évoqueront trois siècles plus tard. Ceci étant dit, pour la période médiévale, les sources littéraires évoquant la ville d'Autun restent rares et peu précises[18].

1.1. Des documents méconnus et inexploités

En réaction à la méfiance que pouvait témoigner depuis la seconde moitié du XIXème siècle la communauté historique et archéologique vis-à-vis des témoignages laissés par les antiquaires[19], un courant historiographique encore récent, porté par les travaux de P. Pinon, F. Lemerle ou V. Krings, tend à réhabiliter l'antiquarisme et la nébuleuse de ces témoignages anciens.

La figure et l'activité de l'antiquaire évoluent de la Renaissance à l'apogée du XVIIIème siècle mais elles restent constamment caractérisées par une forme d'amateurisme et d'émotion face aux vestiges antiques tandis qu'au XIXème siècle, ces érudits passionnés sont progressivement éclipsés par des archéologues qui revendiquent quant à eux une méthode résolument scientifique rompant avec l'affectivité antiquaire. Si le passage de témoin de l'antiquaire à l'archéologue a indiscutablement lieu au cours du XIXème siècle, il demeure essentiel de chercher à déterminer les modalités de ce changement en analysant concrètement un cas pratique, celui de l'intérêt pour les portes romaines d'Autun. Pour autant, à la Renaissance, tout amateur portant un intérêt à des vestiges antiques peut être qualifié d'antiquaire puisqu'il n'existe pas réellement à cette époque d'antiquaire à plein temps, si j'ose dire, comme le seront un Montfaucon ou un Caylus : il s'agit de voyageurs, de curieux, d'érudits qui, entre autres activités et sujets d'intérêt, portent une attention ponctuelle à des témoignages matériels de l'Antiquité.

Si les travaux des historiens et des antiquaires du XVIème siècle sont méconnus dans le cadre des recherches sur Autun antique, c'est parce qu'un consensus s'est formé au sein des érudits dès le XVIIIème siècle pour considérer que le premier historien d'Autun était Edme Thomas. Cet érudit local avait laissé à sa mort, en 1660, une *Histoire de l'antique cité d'Autun* qui ne fut que partiellement imprimée mais dont la postérité dans les études autunoises fut pourtant considérable[20]. Puisqu'Edme Thomas était le pionnier, les

---

suite Rollon le Norwégien la renversa et la détruisit si complètement qu'on pouvait à peine en retrouver les traces » (Guizot 1825 (éd.), p. 28).

[18] Une recherche des mentions d'Autun au sein du corpus des romans chevaleresques du Moyen Âge mériterait toutefois d'être menée.

[19] Ce constat doit toutefois être immédiatement nuancé. Comme l'établit une étude récente (Robert – Terrer 2010), l'officier-archéologue Emile Espérandieu a accordé une grande attention aux travaux des antiquaires au cours de la réalisation du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine* – faisant la preuve de sa modernité dans une époque, le premier tiers du XXème siècle, où la défiance du milieu scientifique à l'encontre de la science antiquaire était généralisée. Il suffit de citer les propos très durs d'A. Grenier qui se méfie tout particulièrement des premiers antiquaires dont le travail « ne vaut ni plus ni moins que la prétendue tradition populaire à laquelle on recourt parfois encore de nos jours ». Selon lui, les érudits de la Renaissance, comme ceux du Moyen Âge, relèvent de « l'âge du mythe archéologique », c'est-à-dire d'une époque où l'humanité n'était pas capable de distinguer le vrai du faux, ni soucieuse de découvrir la vérité (Grenier 1931, p. 17, 20).

[20] Ce statut de pionnier des études autunoises que l'on attribue à E. Thomas (et qu'il n'a d'ailleurs pas manqué de s'attribuer lui-même) mérite toutefois discussion. E. Thomas n'a pas surgi de nulle part et ses travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux des premiers antiquaires autunois, dont il partage certaines des qualités mais aussi certains des travers. La conception de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* comme un phare dans la nuit des études autunoises n'est qu'une construction historiographique qu'a contribué à fonder son auteur et qui s'est développée *a posteriori* dans le discours des historiens et antiquaires du XVIIIème siècle sous prétexte que

témoignages laissés par ses prédécesseurs ne méritaient donc pas l'examen et d'ailleurs les premières pages de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* ne manquaient pas de souligner leurs lacunes et leurs défauts : rien de valable avant 1660, tel est le point de vue qu'ont durablement imposé les successeurs d'E. Thomas et qui, d'une certaine manière, s'est perpétué jusqu'à maintenant, laissant inexplorés et inexploités les témoignages de la Renaissance sur les antiquités d'Autun. Or, la rigueur scientifique la plus élémentaire impose que soit menée une étude critique de ces sources avant de les écarter, leur précocité n'étant pas *a priori* un gage de médiocrité. Il importe donc d'établir lesquels de ces premiers témoignages sont susceptibles d'apporter des données nouvelles à côté desquelles sont jusque là passés la grande majorité des historiens et des archéologues.

Bien que le mépris pour les témoignages antérieurs au XVIIème siècle ne soit qu'un parti-pris largement infondé et pour le moins regrettable qui nous prive de données n'ayant quasiment jamais été exploitées à leur juste valeur, ce phénomène n'est toutefois pas propre aux recherches sur les antiquités d'Autun et on le reconnaît à l'œuvre pour l'ensemble des études de l'Antiquité. Dans l'ensemble, les documents de cette période sont largement méconnus, pour ne pas dire ignorés, pour de multiples raisons dont aucune n'est au fond suffisamment valable pour justifier qu'on puisse négliger ces témoignages : ces ouvrages peuvent être écrits en latin, l'écriture manuscrite du XVIème siècle requiert des notions minimales en paléographie ainsi que de bons yeux, la consultation des témoignages manuscrits ne peut se faire que sur leur lieu de conservation et, même lorsque l'on a affaire à des imprimés, il faut bien admettre que le très faible nombre d'exemplaires conservés ne facilite pas davantage leur consultation. Outre ces raisons d'ordre purement pratique, la cause la plus profonde de ce désintérêt réside dans la défiance que les archéologues et les historiens manifestent à l'encontre de ces amateurs d'antiquités de la Renaissance, semblant considérer que les premiers travaux sérieux apparaissent à la fin du XVIIème siècle, pour ne pas dire au XVIIIème siècle. Cette défiance est d'ailleurs loin d'être injustifiée et plusieurs auteurs ayant traité des antiquités d'Autun nous en ont donné des preuves : je pense aux interminables développements sur l'astronomie ou l'origine des vents que l'on peut trouver chez l'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis* (peut-être le médecin autunois J. Léauté) ou encore aux liens que certains établissent entre ce qui relève de l'histoire ou de la préhistoire avec la tradition biblique[21]… Bien souvent, en effet, l'examen critique des sources qu'ils convoquent à l'appui

---

l'œuvre d'E. Thomas était le premier ouvrage imprimé en langue française à traiter des vestiges romains d'Autun.

[21] Combien de tentatives pour nous expliquer que la fondation d'Autun est à mettre au crédit du petit-fils de Noé qui fut le premier roi des Gaulois… Ce phénomène bien connu s'explique par la volonté des Français de se hisser au niveau des autres nations en rattachant l'histoire gauloise à l'histoire universelle, et accessoirement d'établir ainsi leur antériorité par rapport à Rome, c'est-à-dire leur supériorité. La publication en 1497 des *Antiquitatum variarum volumina* d'Annius de Viterbe (1432-1502), alias Giovanni Nanni, connut un immense succès pour cette raison : l'auteur se fonde sur des textes apocryphes qu'il attribue notamment à Bérose et à d'autres auteurs antiques pour détailler la chaîne généalogique qui relie les Français à Noé en passant par tous les rois Gaulois. Même succès pour Jean Lemaire de Belges et *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, publiées entre 1509 et 1513 : on y apprend que le fils de Noé, Japhet, est le père des peuples européens et que son fils aîné, Samothès ou Gomer, est le père des peuples d'Europe occidentale, c'est-à-dire de ceux que les Grecs appellent « Galates », et les Romains, « Gaulois ». Joseph Juste Scaliger (1540-1609) démontra pourtant dès le XVIème siècle que les sources sur lesquelles s'était fondé Annius de Viterbe étaient apocryphes. Autre exemple caractéristique, extrait d'un manuscrit anonyme conservé à la BnF : « Nostre cité donc fut fondée sous le second roy des premiers Gaulois envoié en Troie, cent ans après le déluge » (Français 14 392, fol. 2v°) : ici l'auteur convoque deux concepts historiographiques caractéristiques de son époque. En premier lieu, il rattache l'histoire d'Autun au récit fondateur de la littérature occidentale (l'épopée homérique) en inventant des ancêtres troyens, comme l'avait déjà fait pour Rome toute une tradition d'époque hellénistique dont Virgile est sans doute le promoteur le plus talentueux et, pour la France, Ronsard avec sa *Franciade* qui expose en 1572 comment les Francs descendaient du Troyen Francus. Le deuxième concept est quant à lui caractéristique d'une histoire qui ne s'est pas encore dégagée du poids de la religion : c'est le souci de rattacher l'histoire humaine au récit biblique

de leurs développements fait défaut, ce qui donne au lecteur une impression de confusion entre mythologie, légende, tradition et histoire. Mais, lorsque l'on oppose cet amateurisme à la rigueur des historiens des siècles suivants, on oublie un peu vite parfois que bien d'autres amateurs, plus ou moins érudits, en particulier au sein des sociétés savantes locales, n'ont pas agi différemment plusieurs siècles après : il est aussi désolant que désagréable de voir le pauvre abbé Devoucoux (appelé pourtant à présider la Société Eduenne) s'empêtrer dans une démonstration d'une centaine de pages tendant à établir des rapports kabbalistiques entre les proportions architecturales d'un édifice (antique ou chrétien) et la valeur numérique de tel ou tel nom biblique obtenue en additionnant la somme des valeurs de ses lettres et jeter ainsi le discrédit sur un ouvrage aux prétentions scientifiques légitimes : *Autun archéologique par les secrétaires de la Société Eduenne et de la commission des antiquités d'Autun* (1848). C'est pourquoi la présence, au sein des sources du XVIème siècle, de développements entièrement gâtés par une forme d'amateurisme ne doit pas empêcher le chercheur de se concentrer sur d'autres passages du même auteur, susceptibles d'être préservés de ces défauts et de livrer au contraire des informations précises, totalement méconnues et inexploitées.

L'un des écueils lorsque l'on étudie les premières sources à avoir parlé des portes d'Autun réside dans la disparition d'un certain nombre d'entre elles, dont on ne connait l'existence et, dans le meilleur des cas, quelques extraits que parce qu'elles sont mentionnées par des auteurs postérieurs. C'est par exemple le cas de Chervot dont nous ne connaitrions pas l'activité antiquaire sans les témoignages de ses contemporains, F. Perrin et P. de Saint-Julien de Balleure[22]. Pour autant, si nous savons que ses recherches avaient pour objet les antiquités d'Autun, nous ignorons tout en revanche de leur teneur réelle. Autre exemple : l'un des derniers témoignages de la Renaissance consiste dans la description des vestiges d'Autun qu'a laissée en 1610 un procureur du roi au baillage d'Autun[23], dénommé Anfert. Le manuscrit d'Anfert a appartenu à la bibliothèque d'H. de Fontenay avant de disparaître, probablement mis en vente en 1940[24]. Par chance, on en conserve plusieurs extraits grâce aux citations qu'en a faites H. de Fontenay dans *Autun et ses monuments*.

Je développe enfin un dernier exemple qui me permet de faire la transition avec la présentation des premiers témoignages laissés par des voyageurs : un érudit autunois du XVIIIème siècle, l'abbé Bénigne Germain, signale l'existence d'un ouvrage *in*-8° de Nicole de Goultiers, intitulé *Les nouvelles découvertes des antiquités d'Autun* et publié à Paris en 1581 ; il précise avoir vu cet ouvrage dans la bibliothèque de M. Baluze sans avoir pu le consulter[25]. La recherche de cet ouvrage a d'abord été vaine, l'abbé Germain étant le seul à mentionner cet ouvrage et cet auteur ! La précision de ses indications m'a toutefois permis dans un second temps d'identifier l'ouvrage et de retrouver son titre, *Les grandes et effroiables merveilles*

---

en évoquant le déluge comme *terminus post quem*. Pour autant, ceci ne doit en rien contraindre nos explorations :on sait bien que le travail de l'historien n'est jamais neutre et que si toute recherche historiographique entend comprendre comment l'histoire a été écrite, elle s'attache avant tout à constater qu'à toute époque, la foisonnante Renaissance comme le rigoureux XIXème siècle, les historiens ont étudié le passé à l'aune du présent dans lequel ils vivaient et des idées de leur temps.

[22] P. de Saint Julien de Balleure mentionne le nom du « Chantre Chervot d'Autun » pour regretter que ce dernier lui ait refusé l'accès à ses travaux (Saint-Julien de Balleure 1581, p. 226), contrairement à F. Perrin qui dit puiser des informations « ès Mémoires susdits aucthorisés par bons tesmoignages » (Français 14 392, fol. 3 ; transcrit dans Abord 1886, p. 29). Selon H. Abord, il s'agit de Jacques Charvot, le fils de Jean Charvot qui fut vierg d'Autun à trois reprises entre 1512 et 1545 ; Jacques Charvot fut abbé de Saint-Pierre-L'Etrier avant de devenir grand chantre de la cathédrale d'Autun de 1558 à 1573 (Abord 1886, p. 29, note 1).

[23] Fontenay 1883, p. 32.

[24] F. Lemerle a recherché sans succès le manuscrit avec le concours d'A. Strasberg (conservateur au Musée Rolin d'Autun et Secrétaire perpétuel de la Société Eduenne) et de Mme Demazure, arrière-petite fille d'H. de Fontenay (Lemerle 2005, p. 115, note 219).

[25] Germain 1746, p. 17.

veues le premier jour du mois de juin près la ville d'Authun Ville fort ancienne en la duché de Bourgongne, de la caverne nommée aux fées et la déclaration de la dite caverne, tant des Fées, Seraines, Géans et autres esprits, et de restituer le nom correct de l'auteur, « Dom Nicolle de Gaulthières, gentilhomme espagnol »[26]. Enfin, l'ouvrage n'a pas été publié à Paris en 1581, comme l'avançait B. Germain, mais à Rouen en 1582. H. de Fontenay a par ailleurs consacré une étude à ce petit ouvrage dans un article publié au sein des *Mémoires de la Société Eduenne*. La lecture de l'ouvrage confirme dans un premier temps les craintes qu'on pouvait légitimement fonder à la seule lecture de son titre : le voyageur espagnol, après avoir admiré les vestiges autunois, décide de s'aventurer non loin de la ville dans une caverne, à l'intérieur de laquelle il découvre un véritable palais souterrain, des trésors architecturaux entourés de statues de divinités, de jardins peuplés de fées et de sirènes mais aussi de singes et de lions[27]. Le récit des pérégrinations autunoises de ce digne précurseur de Don Quichotte n'est toutefois pas dépourvu d'intérêt : tout d'abord parce qu'il s'agit d'un récit de voyageur visitant les antiquités d'Autun à la fin du XVIème siècle, ensuite parce que les affabulations de l'hidalgo ne sont pas dénuées de tout fondement. H. de Fontenay démontre que l'on peut retrouver les éléments matériels qui ont inspiré le récit fictif de l'Espagnol : il fait allusion d'une part aux souterrains antiques qui, aux dires des Autunois eux-mêmes[28], fourmillaient sous le sol de l'ancienne cité éduenne et dans ses environs, d'autre part, aux légendes païennes sur les fées ou autres apparitions de dames blanches qui étaient encore très répandues à l'époque et dont N. de Gaulthières n'a certainement pas manqué d'entendre le récit à la table de ses hôtes autunois. Par ailleurs, H. de Fontenay a trouvé, dans un compte-rendu des fouilles de Sanxay menées par le R. P.de la Croix, le témoignage d'un ouvrier connaissant une certaine « grotte aux fées » à l'intérieur de laquelle on retrouva les assises d'un aqueduc[29] : peut-être ne faut-il pas chercher plus loin l'origine de ce récit. Autre élément réel dont s'est inspiré le voyageur : la description de la grande tour ornée de statues divines qu'il prétend avoir vu sous terre n'est autre que le souvenir de sa récente visite de l'édifice romain identifié comme le Capitole à la fin du XVIème siècle ; H. de Fontenay démontre que la description de Gaulthières est très proche de celle qu'a laissée E. Thomas[30], 80 ans plus tard, de ces mêmes vestiges.

Pour en revenir au récit que fait le voyageur espagnol de sa visite (réelle) d'Autun, on constate que N. de Gaulthières date lui-même son séjour autunois du 1er au 6 juin 1580 et qu'il occupe les premiers temps de sa présence à faire le tour des « anciennes vestiges de la ville d'Authun tant renommée » :

---

[26] Le nom du gentilhomme a très certainement été francisé par le traducteur de l'ouvrage (M. de Ravières), il devait se prénommer en réalité très vraisemblablement don Nicolás de Gutiérrez, si l'on en croit la graphie utilisée par l'abbé Germain : Goultiers ou Gouttiers. Il s'agissait quoi qu'il en soit d'un gentilhomme espagnol de la cour de Philippe II qui a parcouru l'Italie et la France (Fontenay 1883, p. 3). J'en profite pour remercier Juliette Saintot, professeur d'espagnol, pour son aide dans mes recherches.

[27] Gaulthières 1875, p. 17, 20, 38, 41-42.

[28] L'historien d'Autun E. Thomas affirmait avec sérieux l'existence de souterrains parcourant le sous-sol d'Autun, certains même reliant Autun au mont Beuvray (1660, p. 47-48 ; 1846, p. 76). Même mention dans le manuscrit NAF 11 246, fol. 22 r°. La naissance de cette légende trouve sans doute sa cause dans des découvertes fortuites d'aqueducs ou d'égouts. Cette tradition se nourrit très certainement du fait qu'il était possible de circuler à l'intérieur de certains édifices voûtés encore largement ensevelis sous terre à la fin de la Renaissance, notamment à l'emplacement du théâtre antique que les Autunois baptisèrent Caves Juliot pour cette raison. De même, on apercevait dans l'enceinte plusieurs débouchés du réseau d'égouts et ce réseau souterrain a dû susciter un certain nombre de légendes et de peurs.

[29] Fontenay 1883, p. 34, n. 4.

[30] Thomas 1660, p.34 : il faut préciser qu'E. Thomas décrit un lieu semblable en tous points à celui évoqué par le voyageur espagnol mais qu'absolument rien ne permet de penser que l'historien d'Autun ait pu avoir connaissance de l'opuscule de « N. de Gaulthières ». L'hypothèse la plus probable consiste à supposer qu'ils aient eu tous deux accès à la même structure, alors conservée.

> Je commençay à me pourmener à l'entour de la ville, laquelle me rendit fort esmerveillé pour la veoir ainsi desolée et desmantelée : Et l'estimeroit-on la voyant ainsi masure, par manière de dire, que ville n'estoit les habitans d'icelle qui luy font porter le tiltre de ville, pour estre composez de divers estats, de plusieurs personnes habituez en icelle : Laquelle de long temps a esté desmolie par les guerres. En la voyant telle j'en demeuray fort esbahy, veu que par les histoires et annales, nous trouvons (comme la verité est telle), que la ville est fort ancienne et de grand renom du temps des Romains (…) en devisant avec aucuns citoyens d'icelle blasmois et eux et ceux dudit pays, du petit soin qu'ils en ont eu, jusques à cy, ne l'ayant depuis la demolition d'icelle fait reparer et fermer pour la rendre de seur accès, et n'estre plus d'orenavant ainsi champestre au commandement des bestes sauvages, veu l'ancieune renommée : desquelles remontrances ne feirent compte non plus que gens mal advisez[31].

Le récit du voyageur ne nous apprend donc rien de précis sur tel ou tel monument, si ce n'est qu'il confirme l'impression qui saute aux yeux lorsque l'on regarde le plan publié par Saint-Julien de Balleure et Belleforest en 1575 et 1581, quelques années seulement avant la visite du gentilhomme espagnol : ce sont des champs davantage que des habitations que renferme l'enceinte romaine d'Autun à la Renaissance.

1.2. Premiers témoignages de voyageurs sur les portes romaines d'Autun

Le plus ancien témoignage que nous ayons à disposition sur les portes d'Autun est celui d'un voyageur milanais dont on ignore le nom. Cet homme est un marchand qui effectue des déplacements pour affaires à travers la France, vraisemblablement pour le compte de la banque Borromei, entre 1517 et 1519 d'après l'éditeur du manuscrit, L. Monga[32]. L'homme d'affaires milanais se révèle, aux dires de l'éditeur : « un viaggiatore attento, intelligente, inquisitivo, pronto a notare quanto li pare degno di nota, senza lasciarsi mai prendere la mano da stupori ingenui, senza limitazioni di sorta nei suoi interessi[33] ». Alors même qu'il n'est pas un érudit antiquaire, ce sont les deux portes romaines que retient le voyageur de sa visite d'Autun :

> Gli sono molti segni che la città hera bellissima et grandissima ; gli sono anchora in pede due de le porte antiche : l'una si domanda la Portaglia de Arro et l'altra la Portaglia de Santo Andrea. Ciascaduna de loro | [fol. 7v°] ha in mezo due porte grande, et da li cantti due porte picole, una per cantto, tutte de prette vive, grandissime et belle, con bellissimi ornamentti sopra a dicta portta. Et de talle portaglie dicono che la città ne haveva 7, ma al presentte non ne sono in piede se non dicte due. Si crede che ciascuna porta ne havesse 4 per la numerosittà di popullo. Li muri sono grossi circa a braza 5 di nostri et più.[34]

---

[31] Gaulthières 1875, p. 6-7.

[32] Le manuscrit laissé par cet anonyme marchand milanais est conservé à Londres (Monga 1985 ; Lemerle 2005, p.27-28). Le voyageur part de Milan et gagne Paris en passant par Grenoble, Lyon et la Bourgogne. Il séjourne ensuite dans les Flandres avant de gagner l'Angleterre puis de retraverser la France du nord au sud en direction de l'Espagne. Après avoir visité la Galice et l'Andalousie, il revient à Milan en passant par le Languedoc et le Montgenèvre. Etant donné qu'il évoque assez peu les conditions matérielles de son propre voyage, il est vraisemblable que l'auteur ait souhaité laisser un guide à l'usage de ses homologues voyageurs davantage qu'un journal de son voyage. En raison des nombreuses observations de caractère économique, l'éditeur du manuscrit suppose que le voyageur milanais était un commerçant ou un banquier, peut-être lié à la banque des Borromei qui avait une filiale à Londres et des intérêts à Bruges et à Barcelone (trois villes qui figurent dans l'itinéraire du milanais).

[33] Monga (éd) 1985, p. 21.

[34] Anonyme 24 180, British Library, [1517], ff. 7-7v° = Monga 1985, p. 55 : « Beaucoup d'éléments sur place indiquent que la ville était très belle et très grande ; deux des portes antiques sont encore debout : on appelle l'une Portail d'Arroux et l'autre, Portail de Saint André. Chacune d'elles a deux grandes portes au milieu et, sur les côtés, deux petites portes, une de chaque côté ; faites de pierres posées à nu, elles sont très grandes et belles, avec de très beaux ornements au-dessus de la porte proprement dite. Ce type de portail, la ville en comptait 7, dit-on, mais aujourd'hui seules les deux mentionnées sont encore debout. On pense que chaque porte comportait

Telle est la description la plus ancienne qui nous soit parvenue des portes de l'enceinte urbaine d'*Augustodunum*. Juste avant d'évoquer les portes, il mentionne les vestiges de l'enceinte antique, les compare avec les Redefossi de Milan avant de s'étonner de la présence *intra muros* de si grandes étendues de champs – caractéristique qui retient également l'attention de Guillaume le Breton, N. de Gaulthières ou de F. Perrin.

On dispose pour le XVIème siècle du témoignage d'un autre voyageur, celui d'un Français, et même d'un chancelier de France, en la personne de Michel de l'Hospital (1505-1573). Le département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale conserve en effet un manuscrit autographe du chancelier dans lequel il décrit, en latin, le circuit qu'il a effectué pour voir les antiquités d'Autun. Rien ne permet de dater ce document, si ce n'est qu'il ne saurait être postérieur à 1573, date du décès du chancelier. On sait par ailleurs que Michel de l'Hospital effectua un voyage en France en 1559 (Lyon, Vienne, Orange, Fréjus, Antibes, Nice) dont il laissa un compte-rendu versifié qui fait la part belle aux vestiges antiques mais rien ne permet de relier avec certitude ce voyage au séjour du chancelier à Autun. Cette description présente l'intérêt, comme celle du marchand milanais, non seulement d'être entièrement personnelle mais surtout de s'attacher à la description même des ruines, à la différence des développements généraux que proposent souvent les érudits de la Renaissance, comme nous le verrons. Le manuscrit, sans doute autographe, se déchiffre difficilement mais, du fait de son caractère inédit, je propose la transcription des premières lignes qui concernent la situation d'Autun et ses portes urbaines :

> *Augustodunum Heduorum Civitas in radicibus montium posita est, ut ea pars hodie castrum dicitur, ubi princeps ecclesia domusque ~~nobilium~~ magistratum sunt, in colle sita ceteris urbis partibus immineat, magnitudinem antiquae urbis, vetusta moenia demonstrant ; portae ad haec tempora duae antiquo opere factae extant, fornices duo ~~albi~~ excelsi pari magnitudine cum humilieribus ab utroque latere fornicibus item duobus, et turris in altera porta in qua hodie sacellum. Altera porta ad pontem pertinet qui aroto flumini impositus est ; is partem inferiorem urbis alluit* (…)[35].

Bien sûr, ces témoignages de voyageurs ne bouleversent pas notre connaissance des portes romaines d'Autun mais il est précisément intéressant de constater qu'ils apportent la confirmation que l'état des portes romaines au XVIème siècle n'était pas fondamentalement différent de leur état au XVIIème siècle qui est mieux documenté, que ce soit du point de vue des sources textuelles ou iconographiques. Par ailleurs, du fait de leur précocité, ils présentent l'avantage de ne pas avoir le côté schématique des nombreuses descriptions ultérieures qui finissent par toutes adopter le même canevas. Il n'en va pas de même avec les premiers historiens d'Autun qui partagent les mêmes interrogations et, parfois, les mêmes réponses sur une série de problèmes bien définis tels que le débat sur la localisation de Bibracte ou le débat sur son antiquité, en d'autres termes sur la datation de sa fondation et de ses vestiges.

---

quatre ouvertures à cause de la taille de la population. Les murs mesurent plus de 5 de nos coudées » (traduction VB).

[35] Dupuy 491, fol. 46 : « *Augustodunum*, la cité des Eduens, s'étend sur les premières pentes de montagnes, de telle sorte que la partie que l'on appelle aujourd'hui le *castrum* et où se trouvent l'église principale ainsi que les demeures des ~~nobles~~ magistrats, depuis la hauteur sur laquelle elle est installée, domine tous les autres quartiers de la ville. La vétusté de l'enceinte témoigne de la grandeur de la ville antique. Deux portes construites avec un appareil antique s'élèvent encore de nos jours : deux baies ~~de couleur blanche~~ élevées de même hauteur avec, de part et d'autre, des baies plus petites, deux également. Il y a également une tour au niveau de celle des portes qui abrite aujourd'hui une chapelle. L'autre porte est proche du pont qui franchit la rivière d'Arroux : elle vient baigner la partie basse de la ville » (traduction VB).

1.3. Premiers travaux historiques sur l'antiquité d'Autun

Barthélémy de Chasseneuz[36] peut être considéré comme l'un des premiers « historiens » d'Autun pour avoir consacré plusieurs pages aux monuments antiques d'Autun[37] dans le *Catalogus gloriae mundi*, publié pour la première fois en 1529. Plusieurs fois réimprimé au cours du siècle, ce texte eut une grande influence sur les érudits contemporains qui s'en inspirèrent souvent. C'est lui qui, chargé d'accueillir le Roi de France lors de sa visite à Autun en 1521, prononça un discours sur l'antiquité de la cité éduenne avant de guider François Ier[38], en compagnie de Guillaume Budé, devant les principaux vestiges de la ville et notamment devant la pyramide de Couhard[39]. Dans le *Catalogus gloriae mundi*, Chasseneuz s'étonne qu'à la différence de nombreuses autres villes, Autun n'ait pas encore eu son éloge et il se propose de remédier à cet oubli[40]. Pour ce faire, il évoque la fondation de la ville et l'inévitable Samothès en convoquant les témoignages de César et Bérose[41], il insiste sur l'importance d'Autun au sein de la Gaule celtique, rappelle ses liens avec Rome qui faisait d'elle l'amie et la sœur de Rome avant d'évoquer la situation géographique d'Autun et de décrire ses principales antiquités. Il parle d'abord de l'enceinte et des portes urbaines avant de mentionner le temple d'Apollon, le dieu Anubis, le vergobret dont dérive, selon lui, le vierg, nom porté par le premier magistrat municipal d'Autun, le champ de Mars (actuel champ Saint-Ladre), le temple de Cupidon, Monjeu, Montdru, le temple de Bérécynthe, le temple de Mercure, les druides, les temples de Pluton et Proserpine près de l'Arroux, le temple de Janus, la pyramide de Cucubarrus (Couhard). Il évoque l'étymologie d'*Hedua*[42] (*hoedus*, le chevreau), les peuples gaulois voisins des Eduens, les relations avec César lors de la guerre des Gaules, la figure de Divitiac, les druides, les bardes et les premiers rois gaulois. Comme cela est courant à l'époque, il cherche à situer la fondation d'Autun et celle de Lyon par rapport à la date du déluge. Après cette énumération des vestiges antiques et avant de se pencher sur l'ensemble des édifices religieux d'Autun, B. de Chasseneuz brosse un tableau de la situation archéologique d'Autun au début du XVIème siècle :

> *Pendent opera interrupta, minę murorum ingentes. Incredibilis etiam aedificiorum moles, Palatia, strata, columnae, statuae, pontes, aquaeductus, verum omnes mirantur portas strataque viarum & quae quotidie effodiuntur marmora, complura monumenta, & Pyramides quae adhuc exstant non vetustate consumptae, videntur & cavernae, fornices, fundamenta sub agris, sub ecclesiis, sub multorum civium domibus, ex quibus quanta olim fuerint aedificia praeclara, quanta insuper fuerit Heduorum potentia, quisque certè coniectare poterit*[43].

---

[36] Barthélémy de Chasseneuz est un juriste et un avocat né en 1480 à Issy-l'Evêque en Saône-et-Loire et décédé en 1541 à Aix en Provence où il avait exercé la fonction de président du parlement de Provence. Il fit ses études à Autun puis fut reçu docteur en Droit à Pavie avant de revenir à Autun.

[37] B. de Chasseneuz mentionne et décrit brièvement l'enceinte romaine, ses portes, le temple de Janus et la pyramide de Couhard.

[38] Roi-antiquaire, François Ier, *Christianissimus Rex noster Franciscus I. magnus Historiographus* (…) *antiquitatum amator* (Chasseneuz 1579, p. 51), est tellement impressionné par les vestiges conservés qu'il surnomma Autun la « Rome françoise ».

[39] Chasseneuz 1579, p. 51 (*pars II*, *consideratio V*).

[40] Cet aveu est parfaitement révélateur d'une conception idéologique selon laquelle l'histoire est au service de la politique et que les recherches sur l'ancienneté d'une ville ont notamment pour but d'asseoir son prestige et son autorité.

[41] Il s'agit en réalité d'un texte apocryphe qu'Annius de Viterbe attribue à Bérose dans ses *Antiquités*, on le désigne parfois sous le nom de faux Bérose.

[42] *Hedua* est l'un des noms qu'a portés la ville d'Autun au cours de son histoire ; Chasseneuz parle aussi d'*Augustudunum* pour évoquer la cité romaine.

[43] Chasseneuz 1579, p. 354 : « Les constructions, brisées, restent suspendues dans le vide ; immenses sont les murailles aux crêtes menaçantes. La masse des édifices est à peine croyable, des palais, des voies pavées, des colonnes, des statues, des ponts, des aqueducs. En vérité, tout le monde admire les portes, le pavement des rues

Pour résumer cette situation qui associe l'étendue du champ de ruines à la grandeur passée, dans l'édition de 1579, on voit apparaître la maxime suivante :

Hedua quanta fuit, magna ruina docet[44],

sans que je sois en mesure de dire s'il s'agit d'un ajout de l'éditeur allemand en 1579 ou si l'expression figure dès l'édition originale de 1529, que je n'ai pas eu l'occasion de consulter, mais cette dernière possibilité me paraît peu probable. La maxime en question est en effet une adaptation de la fameuse formule *Roma quanta fuit, ipsa ruina docet* qui semble être apparue à Rome autour des années 1530 avant de faire le tour de l'Europe antiquaire[45]. L'édition de Chasseneuz de 1579 est, à ma connaissance, la première attestation de cette formule adaptée à Autun – *Hedua*, qui sera plusieurs fois reprise par les érudits intéressés par Autun[46].

Avec le témoignage du marchand milanais, il s'agit de la plus ancienne évocation des portes d'Autun : *Ingentes porte, quibus singulis portalitia, que de celo pendere videbantur applicata extiterant : et de quibus hoc evo, duo fere integre permansere & que adhuc patula cunctis adsunt*[47]. On a toutefois affaire ici moins à une description qu'à une mention explicitée qui confirme le caractère très relatif de l'attention portée par B. de Chasseneuz à la réalité des vestiges archéologiques, à leur organisation, à leur techniques de construction ou à leur plan. C'est précisément ce que dénonce l'encyclopédiste Claude Courtépée qui ne voit dans l'œuvre de Chasseneuz qu'un « fatras d'érudition »[48] – jugement partagé par H. de Fontenay qui considère le juriste comme un piètre antiquaire. Il n'est pas étonnant que l'historien s'attire les foudres de deux érudits qui sont davantage intéressés par les vestiges matériels que par la réflexion *in abstracto* sur les origines de la ville, sur les institutions éduennes, sur l'introduction du culte de telle ou telle divinité, etc.

Plusieurs autres historiens de la Renaissance se sont successivement penchés pendant près d'un siècle sur les questions soulevées par B. de Chasseneuz en 1529 : G. Corrozet (1537), G. Paradin (1542), A. Thévet (1575), P. de Saint-Julien de Balleure (1581), A. Duchesne (1609) et J. de Fonteny (1614). Dans les pages qui suivent, leurs travaux sont

---

et tous les marbres qui chaque jour sortent du sol. Entre autres monuments, on voit des pyramides toujours debout que le grand âge n'a pas altérées ainsi que des grottes, des baies, des fondations sous les champs, sous les églises, sous les demeures de nombreux habitants, tout cela permet à chacun de se représenter à quel point ces édifices étaient jadis magnifiques, à quel point la puissance des Eduens était supérieure » (traduction VB).

[44] Chasseneuz 1579, p. 354.

[45] Ce vers n'est pas d'origine antique, puisqu'assez logiquement les anciens n'ont pas chanté la poésie des ruines de leur propre civilisation. C'est la période médiévale qui invente cette thématique qui est joliment formulée, au XIIème siècle, par l'évêque de Tours, Hildebert de Lavardin : *Par tibi, Roma, nihil, cum sis prope tota ruina | quam magni fueris integra, fracta doces*. La première attestation de la formulation *Roma quanta fuit ipsa ruina docet* apparaît sur un dessin datant certainement de 1536 et dû à l'Anonyme A, selon la typologie établie par H. Egger et C. Hülsen, identifié par N. Dacos comme Hermannus Posthumus (Herman Postma), un peintre romaniste hollandais. Rien ne permet d'assurer avec certitude que Posthumus en soit pour autant l'inventeur. La formule est ensuite reprise telle quelle par Serlio, en 1540, sur le frontispice du troisième livre des *Sette libri dell'architettura*. L'édition française du troisième livre de Serlio date de 1546, le grand succès qu'elle a connu a dû contribuer à la diffusion de cette maxime (Dacos 2007).

[46] En particulier Saint-Julien de Balleure (1581, p. 226), A. Duchesne (1609, p. 257), J. Rosny (1802, p. 109) ou H. de Fontenay (1889, p. 286).

[47] J'en donne ici le texte de la première édition de 1529, *pars XII, consideratio LX*, que j'emprunte à Lemerle 2005, p. 174. Le texte de l'édition de 1579 est légèrement différent et sans aucun doute moins bon : *Ingentes portae, quibus singulis portalitia, quae de coelo pendere videbantur applicata extiterant : & de quib. hoc aevo,* ***quo*** *ferè integra permansere, & quae adhuc* ***parvula*** *cũctis adsunt* (Chasseneuz 1579, p. 351). J'en propose la traduction suivante : « D'immenses portes s'élevaient, sur chacune desquelles des galeries semblaient comme suspendues dans les airs ; de celles-ci, aujourd'hui, deux sont demeurées presque intactes, encore maintenant elles sont à la vue de tous ». La traduction de *portalitia* pose problème : littéralement, ce terme désigne les « portails » entendus au sens de portes monumentales.

[48] Courtépée 1778, p. 531.

présentés brièvement en insistant sur ce qui les caractérise et sur la façon dont ils abordent le cas échéant les portes romaines et autres vestiges antiques d'Autun.

Reprenant la logique du « catalogue » qu'avait choisie B. de Chasseneuz, c'est en 1537 que Gilles Corrozet publie *Le Catalogue des villes et citez, fleuves et fontaines assises es trois Gaules* : la part d'affabulation est considérable dans ce projet d'établir une étymologie mythique à chaque ville française. Les villes françaises sont présentées comme des descendantes de villes gauloises dont l'ancienneté est par conséquent comparable, voire antérieure, à celle d'Athènes ou de Rome[49] : Sens vient d'une déformation de l'hébreu Zenon, Rouen (*Rotomagus*) tire son nom de son fondateur Magus, fils de Samothès, Paris n'a pu être fondée que par le troyen Pâris, Toul par Tullius Hostilius et Reims par Rémus, ainsi de suite… Dans la notice consacrée à la fondation d'Autun, les considérations étymologiques sont la seule préoccupation de G. Corrozet. A propos d'*Hedua*, G. Corrozet propose deux étymologies : d'une part, une étymologie selon laquelle les Eduens tirent leur nom de l'adjectif grec ἡδύς parce qu'ils étaient doux au point d'être considérés par les Romains comme leurs frères et leurs amis, d'autre part, l'étymologie suggérée par B. de Chasseneuz[50] selon laquelle *Hedua* tire son nom du latin *hedus*, le chevreau. Quant à *Augustudunum*, littéralement la ville « vêtue de splendeur », elle tirerait son nom du grec *augè*, la splendeur et du verbe *induo*, vêtir. Corrozet reprend ensuite la liste des principaux toponymes mentionnés par Chasseneuz avec plus ou moins de fidélité (le champ sainct Lazare, le mont Philosia, le mont *Iovis*, le mont des Druides, le mont de la Genestoye). Il s'éloigne alors de sa source pour préciser l'étymologie d'*Augustudunum* : Lucifer, troisième fils de Jupiter et père de Dedalion, fut le grand père d'Augè, l'épouse d'Apollon. Le dieu grec qui venait de fonder la ville d'Autun lui donna donc le nom de son épouse qu'il abandonna sur place et qui fut « ensepulturée soubz une Piramide au mont de Cucubarre, ainsi qu'on voit encores de présent » : on le voit clairement ici, les vestiges antiques n'intéressent G. Corrozet que dans la mesure où leur évocation vient illustrer ses hypothèses étymologiques saugrenues[51]. Sa démarche est à ce titre parfaitement révélatrice de cet âge de la recherche où l'étude de l'antiquité peut se confondre avec l'établissement de généalogies et d'étymologies mythiques, se désintéressant complètement des vestiges architecturaux.

Dans la lignée du *Catalogus gloriae mundi* de Chasseneuz, il faut également mentionner les travaux de l'historien bourguignon Guillaume Paradin : un *De antiquo statu Burgundiae liber*, publié à Lyon, en 1542. Globalement, en ce qui concerne Autun, rien de vraiment nouveau par rapport au développement de Chasseneuz (*pars XII, consideratio LX*), G. Paradin distille les mêmes informations dans le même ordre que son modèle sans le plagier toutefois littéralement[52]. Des portes d'Autun, il ne dit rien de précis, se contentant de les

---

[49] « Après les grandes inondations des eaux & le déluge passé, tous les historiens s'accordent que le bon Patriarche par les hebrieux nommé Noel & par les latins Ianus, fondateur de la cité de Genes en Italie, divisa toutes les terres du monde en trois parties : la premiere desquelles appelée Asie donna à son filz Sem, La seconde nommée Africque bailla à son filz Cam surnommé Zoroastres inventeur de l'art Magicque. Et la tierce partie, nommée Europe, distribua à son fils Iaphet lequel eut plusieurs enfans entre lesquelz Samothes (surnommé Dis) estoit le quatriesme qui par son ayeul le bon père Noel fut crée & étably premier Saturne & roy de Gaule » (Corrozet 1551, p. 1).

[50] Chasseneuz 1579, p. 352-353.

[51] Corrozet 1551, p. 2-3 ; même anecdote déjà dans Chasseneuz 1579, p. 352 (1ère édition en 1529).

[52] La succession des mêmes sujets dans le même ordre que le *Catalogus gloriae mundi* en est une preuve forte qui est corroborée par la reprise d'éléments anecdotiques peu fréquents : l'étymologie du nom « Eduen » en lien avec un combat opposant des chevreaux ou encore l'hypothèse qu'*Augustudunum* pourrait tirer son nom d'Augè, l'épouse d'Apollon démontrent clairement les emprunts de G. Paradin à B. de Chasseneuz sans qu'il soit nécessaire de s'attarder davantage.

mentionner comme « arcs » dans une énumération des vestiges encore visibles à Autun[53] qui n'est pas sans rappeler celle de B. de Chasseneuz, citée plus haut.

La même année, 1575, voit la publication de deux *Cosmographies*, celle de Sebastian Münster et François de Belleforest d'une part, *La Cosmographie universelle de tout le monde*[54], et celle d'André Thevet[55], d'autre part, *La Cosmographie universelle d'André Thevet Cosmographe du Roy*. Bien que Ronsard et Du Bellay lui aient fait l'honneur de composer des poèmes liminaires, son ouvrage est de manière générale considéré comme moins soigné, moins précis, moins bien illustré que celui de Münster et Belleforest. Ceci se confirme-t-il à la lecture du chapitre consacré à Autun ? C'est dans le chapitre XVIII du livre XIV que le géographe évoque la situation géographique de la ville d'Autun, mentionne ses « murailles fort antiques », explique ses appellations passées (Bibracte, *Augustodunum*), mentionne – toujours sans ajouter la moindre description – « les grandes antiquitez qui y sont encore » avant de souligner que le premier magistrat des Autunois, le vierg, tire son nom du *vergobretus* mentionné par César. Commence alors le désormais coutumier développement sur les toponymes autunois aux origines pseudo-antiques (le Mont-jeu – *Mons Iovis*, le Cellier Iulio, le Champ Mars, la Ianetoie, leMont-Dreux et le Mont de Bar) qui précède les lignes consacrées aux vestiges antiques proprement dits :

> Autrefois y avoit un Temple de Ianus, & s'y voit encore une grosse Tour quarree, fort haulte, au pied de laquelle coule un petit ruisseau, appellé Coraigne. Au-dedans d'icelle y a apparence d'Autels, à la forme des anciens Romains, sur quoy on immoloit les hommes tous vifs (…) Près d'icelle [ville] y a une grande Pyramide, au lieu appellé Couard. En outre s'y voit un Amphitheatre, & deux Portes antiques, bien cimentees, & d'une matiere si dure, qu'il faudroit bien six heures pour en arracher une seule pierre, & sont rangees en forme d'Arcs doubles[56].

Le cosmographe du roi évoque ensuite l'abbaye de Saint Martin en insistant sur le remploi de matériaux de construction antiques et la diversité des marbres qui resurgissent continuellement du sol autunois, avant d'interpréter le grand nombre de monnaies romaines mises au jour à Autun comme une preuve de la soumission des Eduens à Rome et de souligner, à la suite d'Eumène, la générosité dont Constantin fit preuve à l'égard de la cité éduenne. La lecture du chapitre que consacre A. Thevet à l'ancienneté d'Autun et à ses vestiges antiques permet de nuancer l'idée selon laquelle la *Cosmographie* composée par le cosmographe du roi serait bien inférieure à celle de Belleforest : bien que de manière très succincte, les portes d'Autun sont toutefois décrites et l'intérêt d'A. Thevet pour l'architecture antique se manifeste à plusieurs reprises, notamment dans sa bonne connaissance du lexique architectural de base (colonne, chapiteau, ordre ionique, ordre corinthien). La confrontation des passages consacrés à l'antique cité d'Autun dans les deux *Cosmographies* concurrentes laisse A. Thevet apparaître comme un antiquaire là où le rôle de F. de Belleforest se rapproche davantage de celui d'un compilateur. Pour autant, le travail colossal réalisé par Belleforest ne mérite sans doute pas d'être jugé à l'aune des pages consacrées à Autun. Par ailleurs, A. Thevet prétend fonder son discours historique sur « [s]es vieux parchemins » et« quelques livres escrits à la main » sans jamais mentionner le moindre nom, contrairement à F. de Belleforest qui indique clairement avoir exploité les travaux historiques inédits de P. de Saint-Julien de Balleure.

---

[53] *Porro sunt ruinae statuarum, columnarum, aquaeductum, Pyramidum, theatrorum, arcuum, atque alia innumera vetustatis opera* (Paradin 1542, p. 127).

[54] Je reviens plus loin sur les pages consacrées aux portes par F. de Belleforest.

[55] André Thevet (1516-1590) est un géographe qui a effectué plusieurs voyages, notamment dans le bassin méditerranéen oriental, au Levant et au Brésil.

[56] Thevet 1575, p. 556.

Les travaux de P. de Saint-Julien de Balleure passent souvent pour les plus anciens travaux historiques disponibles sur Autun qui soient dignes d'intérêt, sans doute en raison des origines locales de leur auteur. L'historien bourguignon est l'auteur d'un ouvrage en deux livres publié en 1581, *De l'origine des Bourgongnons, et antiquité des estats de Bourgogne*, au sein duquel figure un *Discours de l'illustre et très-ancienne cité d'Autun, Auguste, et capitale des Heduois*, 1580. La rédaction des deux livres fut achevée au plus tard en 1573 et, comme le signale l'auteur dans l'avant-propos du second livre, ses travaux ont sommeillé huit ans avant d'être publiés, huit ans pendant lesquels ils ont circulé parmi ses amis et même dans un cercle plus large[57].

Le *Discours de l'illustre et très-ancienne cité d'Autun* a été commandé à P. de Saint-Julien de Balleure par l'évêque d'Autun, Charles d'Ailleboust (1572-1585). Il s'agit d'une dissertation historique visant à établir qu'Autun est bien l'ancienne Bibracte. Par conséquent, elle fournit assez peu d'informations sur les vestiges romains : comme pour la majorité des érudits de l'époque, il ne fait pas de doute aux yeux du doyen de Chalon que Bibracte et Autun sont une seule et même ville, la capitale des Eduens nommée Bibracte du temps de l'indépendance, devenue *Augustodunum* pour rendre hommage au nouveau Prince, comme elle prendra le nom de *Flavia* à l'époque tardive pour remercier Constantin de ses bienfaits. Mais il s'agit de présenter un argumentaire solide en faveur de l'hypothèse autunoise, face à certaines opinons discordantes qui assurent que Bibracte est située à l'emplacement de Beaune ou encore sur le mont Beuvray. Il importe en effet qu'Autun, siège de l'Evêché, soit bien la Bibracte dont parle César et qui a été l'alliée de Rome.

L'évocation des vestiges antiques se réduit à des considérations étymologiques sur certains toponymes autunois tels que Montdru, Montjeu, Marchaux, la Genetoye, les écoles méniennes et Marmagne. Dans l'ensemble, on voit chez l'érudit bourguignon des raisonnements fondés sur des étymologies fantaisistes côtoyer des prises de distance par rapport à tel ou tel lieu commun des recherches autunoises : à propos du fondateur d'Autun, Samothès, P. de Saint-Julien de Balleure fait part de ses réserves[58]. Seuls quatre monuments sont très brièvement décrits : les temples de Pluton et Proserpine au bord de l'Arroux, la pierre de Couhard et un temple de Cupidon. Le doyen de Chalon se plaint et s'excuse de ces lacunes, dont la cause est liée au refus qui lui a été opposé d'accéder à certaines sources qu'il comptait utiliser[59], notamment les mémoires du chantre Chervot d'Autun et de Du Pin, doyen d'Avallon : « j'ay esté contrainct soustenir ce fais tout seul, sans avoir iamais faict plus de seiour à Autun, que les voyageurs sont coustumiers faire en passant ». L'historien bourguignon conclut son *Discours de l'illustre et très-ancienne cité d'Autun* en décrivant d'une phrase l'aspect actuel de l'ancienne capitale éduenne :

> A Autun n'y a de clos que le Chasteau, dedans lequel est l'Eglise S. Ladre, & un autre fort plus bas, que i'ay dit estre nommé Marchaut. Tout le reste est vague, & espanché. Mais à en bien contempler le plant, & les restes, on ne peut nier, que de tous temps ce n'ait esté quelque chose de grand. De ma part ie suis contrainct (à l'imitation de ceux qui ont escrit de Rome) dire d'Autun :
>
> *Ædua quanta fuit ipsa ruina docet*[60].

Il faut noter enfin que le propos est illustré par un *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*, réalisé au plus tard en 1574 : document très précieux pour la connaissance d'Autun au

[57] C'est ce qui explique pourquoi F. de Belleforest publie un résumé très fidèle et plutôt complet des travaux du doyen de Chalon, six avant leur publication (Belleforest – Münster 1575).
[58] Saint-Julien de Balleure 1581, p. 225.
[59] Saint-Julien de Balleure 1581, p. 204, 226.
[60] Saint-Julien de Balleure 1581, p. 226. On retrouve ici la formule réadaptée du *Roma quanta fuit* sans pouvoir assurer toutefois que Saint-Julien de Balleure l'ait empruntée à B. de Chasseneuz.

XVIème s., cette vue cavalière d'Autun avait déjà été publiée dans la *Cosmographie* de Münster et Belleforest, parue en 1575 chez le même éditeur[61].

Considéré parfois comme le père de l'histoire de France, André Duchesne a lui aussi écrit sur Autun mais, bien que ses *Antiquitez et recherches des villes, chasteaux, & places plus remarquables de toute la France*, publiées en 1609 puis à nouveau en 1668 avec des ajouts, aient connu un grand succès, la consultation de ses travaux n'est pas d'un grand intérêt en ce qui concerne les portes d'Autun comme d'ailleurs les autres vestiges romains de la ville. Il reprend très largement le développement que P. de Saint-Julien de Balleure a consacré à Autun en 1580 : Duchesne mentionne d'ailleurs clairement au début de son développement qu'il utilise les travaux de l'historien bourguignon comme source, il le paraphrase souvent, le recopie parfois quasiment de manière littérale, développe le fil de ses idées dans le même ordre que sa source et insère parfois ses propres réflexions au sein de l'argumentation qu'il emprunte à sa source. Ce procédé est particulièrement flagrant à propos du débat sur la localisation de Bibracte, qui est devenu le *topos* des livres traitant de l'antiquité d'Autun : on voit A. Duchesne reprendre l'argument que Saint-Julien de Balleure tire du témoignage d'Ammien Marcellin[62] et y ajouter une réflexion personnelle peu inspirée : de toute façon, il est impossible « de penser, qu'après la domination de Iule Cesar elle ayt esté iettée comme en moule, & soit seulement venuë en évidence du temps d'Auguste, son successeur »… Ce n'est là qu'un exemple de la façon qu'a Duchesne d'enrichir l'argumentation de Saint-Julien de Balleure avec des réflexions personnelles. L'évocation des vestiges romains reprend là aussi non seulement le plan adopté par Saint-Julien de Balleure mais sa façon de traiter la question : point de description des vestiges mais des réflexions étymologiques sur les toponymes autunois (Montjeu, Montdru, Genetoye…). La proximité avec la source qu'il suit de près ne cesse pas : après avoir évoqué les édifices religieux de la ville, parlé des viergs et de Samothès, il conclut sur ces mots :

> Contemplant le plan & les restes d'icelle on ne peut nier que de tout temps ce n'ayt esté quelque chose de grand, & comme quelques uns ont escrit de Rome que
>
> *Hedua quanta fuit ipsa ruina docet*[63].

Telle est la nature de la contribution d'A. Duchesne aux recherches autunoises : une glose de l'argumentation de P. Saint-Julien de Balleure dans le cadre du débat visant à établir qu'Autun et Bibracte ne sont qu'une seule et même ville.

Cette partie relative aux premiers historiens d'Autun s'achève avec *Les antiquitez, fondations et singularitez des plus célèbres villes, chasteaux, places remarquables, églises, forts, forteresses du royaume de France* publiées en 1614 par J. de Fonteny. Non contentes de plagier le titre d'A. Duchesne, elles empruntent, dans le chapitre consacré à Autun, la quasi-totalité de leur contenu à la *Cosmographie* de Münster et Belleforest dont elles résument le passage consacré à l'ancienne capitale éduenne. Sachant qu'il y a déjà une perte d'informations substantielles entre F. de Belleforest et sa propre source (Saint-Julien de Balleure), la contribution de J. de Fonteny ne mérite pas que l'on s'y attarde davantage : aucune mention n'est d'ailleurs faite des portes d'Autun.

Ces premiers travaux historiques sur Autun contiennent, pour la plupart, de brèves mentions des vestiges architecturaux antiques qui ne peuvent pas encore prétendre au statut de

---

[61] Cf chapitre 4.

[62] Ammien Marcellin dit qu'à son époque l'état de la muraille de la capitale éduenne révélait son grand âge, c'est la preuve selon Saint-Julien de Balleure qu'Autun ne peut pas remonter seulement à l'époque césarienne car quatre siècles, ce n'est pas ancien (1581, p. 191-192).

[63] Duchesne 1609, p. 257.

descriptions, même si certains, à l'instar d'André Thevet, manifestent davantage d'attention à la réalité des vestiges et aux considérations architecturales. Globalement, ce qui se dégage de l'étude des travaux menés sur Autun du début du XVIème siècle au début du XVIIème siècle, de B. de Chasseneuz à A. Duchesne, c'est la prédominance d'une approche historienne, fondée sur le primat des sources textuelles antiques, face à une approche antiquaire proprement dite qui considérerait les vestiges matériels comme de vraies sources, c'est-à-dire comme des moyens de connaissance. Autun a donc trouvé des historiens pour traiter de son antiquité, mais pas encore des antiquaires pour traiter de ses antiquités, à la différence de Nîmes ou de Saintes. Nous reviendrons plus loin sur les causes de ce retard autunois.

1.4. Premières représentations cartographiques d'Autun

En 1575, nous l'avons vu, paraît conjointement chez M. Sonnius et chez N. Chesneau la *Cosmographie universelle de tout le monde* dont les auteurs sont S. Münster et F. de Belleforest[64]. L'ouvrage contient un plan d'Autun, inséré après le feuillet 2.293, dont le titre est *Plant et Pourtraict de la ville d'Authun*[65] : il s'agit d'une vue cavalière de la ville d'Autun qui a tout d'un plan. Elle est accompagnée, dans le coin supérieur gauche d'une légende, d'une échelle dans un encart situé en bas à droite et le sud est placé en haut de la page[66]. La vue met immédiatement en valeur les différentes enceintes d'Autun en cette deuxième moitié du XVIème siècle : l'enceinte du Haut-Empire reste la limite structurante qui sert de cadre à la ville et à son plan, bien que les deux tiers de l'espace qu'elle renferme soient occupés par des champs. La partie urbanisée se divise en trois noyaux : la ville haute rassemblée dans une enceinte réduite autour de la cathédrale et du château de Rivault, la ville basse, Marchaux, elle aussi enclose et, entre les deux, la ville moyenne dont les fortifications ne sont pas encore achevées sur tous les côtés.

En ce qui concerne les vestiges antiques d'Autun, ils sont représentés, sinon avec une exactitude absolue, du moins avec soin : on reconnaît la pyramide de Couhard, la porte Saint-André, la porte d'Arroux, le temple de Janus, le temple de Pluton – pour utiliser par commodité les appellations traditionnelles de ces monuments[67]. On distingue d'autres structures antiques qui ne sont pas indiquées comme telles dans la légende mais qui sont tout de même représentées : une partie de l'amphithéâtre et du théâtre, le supposé temple d'Apollon, la tour de Jouère et la tour de la porte Saint-Andoche. Le plus ancien plan que nous ayons conservé d'Autun est donc de peu antérieur à 1575 et la richesse des informations qu'il présente en fait un document d'un intérêt exceptionnel. La porte d'Arroux est représentée de face, dans un état restitué et flanquée à l'est d'une tour partiellement conservée[68]. Il en va de même pour la porte Saint-André, à deux exceptions près : d'une part,

---

[64] La page de titre précise : « Auteur en partie Munster, mais beaucoup plus augmentée, ornée & enrichie, par François de Belle-Forest, Comingeois, tant de ses recerches, comme de l'aide des plusieurs mémoires envoyez de diverses Villes de France, par hommes amateurs de l'histoire & de leur patrie ». Tout est dit dans ce titre : non seulement l'ouvrage de 1575 est davantage celui de F. de Belleforest que celui de S. Münster qui avait été publié en latin en 1544 mais un certain nombre de notices ont été rédigées par Belleforest à partir de mémoires envoyés par des érudits et des antiquaires de plusieurs villes françaises.

[65] Le plan présenté comme celui de la *Cosmographie* de F. de Belleforest (1575) dans le volume de la Carte archéologique de la Gaule consacré à Autun (Rebourg 1993, p. 26) est en réalité celui des *Civitates Orbis Terrarum* de Braun et Hogenberg (1581-1588). Cette confusion est d'autant plus regrettable que l'ouvrage d'A. Rebourg, d'excellente qualité, demeure très consulté malgré sa date de publication qui commence à être éloignée.

[66] En réalité le sud-est.

[67] Les dénominations d'époque figurant en légende sont respectivement : la pyramide du mont Concubarre, le portail de S. André, le Portail d'Aron, la Ianitoys et la tour pres la riviere.

[68] Cf tome II, fiche n° 94.

elle apparaît non pas de face mais de trois-quarts, d'autre part, ses deux tours de flanquement sont figurées (le niveau d'écrètement des murs de la tour de flanquement méridionale paraît très bas alors que l'élévation de la tour septentrionale, qui abrite une église, est davantage conservée)[69]. La tour de flanquement de la porte romaine de Saint-Andoche est représentée, au sein de l'enclos de l'abbaye de Saint-Andoche, comme une tour isolée, constituée d'une partie rectangulaire à laquelle est accolé un demi-cylindre[70]. Quant à la porte de Rome, on ne voit d'elle que les murs écrétés de ses deux tours de flanquement[71].

Ce plan fait partie des illustrations que F. de Belleforest a ajoutées à la première édition de la *Cosmographie* de S. Münster et il remercie « les seigneurs Eschevins & Maieur de ladicte cité »[72] de le lui avoir fourni. En ce qui concerne la notice consacrée à Autun, elle ne présente aucun intérêt puisque, comme l'indique lui-même F. de Belleforest, avec une honnêteté que ne partagent pas tous ses homologues, il se contente

> de suivre presque mot à mot les memoires qui m'en a donnees le sieur Doien de Chalon, Pierre de sainct Iulian de la maison de Baleure, homme que i'ose mettre au ranc des plus subtils, doctes, & diligens recercheurs de l'antiquité, qu'autre que i'ay veu encor[73].

Sur ce point, ce sont donc les travaux de P. de Saint Julien de Balleure qui ne furent publiés qu'en 1580 et 1581 qui priment chronologiquement sur ceux que F. de Belleforest présente au public dès 1575.

Se pose toutefois encore la question de l'identité de l'auteur du *Plan et Pourtraict de la ville d'Authun*. La vue cavalière d'Autun a probablement été réalisée en 1574 comme plusieurs autres vues de ville présentées dans l'ouvrage (avec la mention de leur date de réalisation) mais la question en suspens est celle de son auteur. Selon J. Adhémar, l'auteur des plans d'Autun, Dijon et Beaune, que ce soit dans la *Cosmographie* de Münster et Belleforest ou dans l'*Origine des Bourgongnons* de Saint-Julien de Balleure, serait le dessinateur – cartographe E. Bredin[74]. En réalité, un dépouillement exhaustif des vues de villes françaises de la *Cosmographie* indique que seul le plan de Dijon porte le nom d'E. Bredin tandis que le nom de R. Rancurel figure uniquement sur les plans de Chalon, Orléans et Beauvais. Me fondant sur l'hypothèse que l'auteur du plan d'Autun pouvait avoir réalisé le plan d'autres villes de la région, j'ai cherché à comparer les différentes vues de villes bourguignonnes et françaises qui sont figurées dans la *Cosmographie* de Belleforest (Autun, Dijon, Beaune, Beauvais, Loches), en me fondant notamment sur la forme et le décor du cartouche, la façon de représenter les mouvements de terrain et le couvert végétal. De ce point de vue, le plan d'Autun me semble davantage proche de celui de Loches (malheureusement non signé), voire de celui de Dijon (E. Bredin, 1574) que de celui de Beauvais (R. Rancurel, 1574) ou de Beaune (non signé). Il me semble difficile de reconnaître la même main dans le plan de Dijon et de Beaune mais il serait en revanche tout à fait envisageable que le plan de Dijon et celui d'Autun soient bien dus à E. Bredin. Ce dernier est un peintre et dessinateur dont l'activité est attestée à Dijon entre 1550 et 1596[75].

Outre la vue d'Autun en perspective cavalière donnée par Belleforest et Saint-Julien de Balleure, il existe une autre représentation très similaire de la ville d'Autun, publiée en 1581. Les six volumes de l'atlas illustré des *Civitates Orbis Terrarum* de Georg Braun (1541-1622) et Franz Hogenberg (1535-1590) paraissent entre 1572 et 1617 et présentent les vues en

[69] Cf tome II, fiche n° 116.
[70] Cf tome II, fiche n° 203.
[71] Cf tome II, fiche n° 204.
[72] Belleforest – Münster 1575, p. 294.
[73] Belleforest – Münster 1575, p. 288. Même aveu, p. 268.
[74] Adhémar 1939, p. 259.
[75] Pinette – Strasberg 1984, p. 34.

couleurs de 363 villes d'Europe et du monde[76]. A l'instar des auteurs de *La Cosmographie universelle de tout le monde* qui avaient engagé les autorités municipales à leur faire parvenir des plans de leur ville, réalisés à leurs propres frais, G. Braun invite ses lecteurs à lui envoyer les plans qu'ils souhaitent voir figurer dans les *Civitates Orbis Terrarum*. Si Franz Hogenberg est le maître graveur, G. Braun a quant à lui la responsabilité des notices qui accompagnent les vues. Par ailleurs, les deux Allemands s'appuient sur un vaste réseau de contributeurs. L'exemple de la planche consacrée à Autun prouve que Braun et Hogenberg ont emprunté certains modèles à la *Cosmographie universelle de tout le monde* de Belleforest et Münster : dans le cas présent, F. Hogenberg a réalisé son estampe en prenant pour modèle le *Plant et Pourtraict de la ville d'Authun* et G. Braun s'est inspiré du texte pour rédiger la notice. Si l'inspiration est évidente, la vue cavalière présentée dans les *Civitates Orbis Terrarum* est toutefois distincte de celle qui est publiée dans la *Cosmographie universelle* et dans *De l'origine des Bougongnons*[77], ceci s'explique non seulement par une volonté d'uniformité des planches au sein des *Civitates* mais aussi parce que le *Plant et Pourtraict* de 1575 était protégé par un privilège du roi Charles IX (comme l'ensemble des planches de la *Cosmographie universelle de tout le monde*)[78].

La vue cavalière d'Autun apparaît dans le 3ème volume des *Civitates Orbis Terrarum*, elle est présentée sur le même feuillet que celle de *Noviodunum* (Nevers). Un cartouche dans le coin supérieur gauche donne le nom de la ville et son étymologie supposée : « *Augustodunum, Flavia Heduorum, quae et Hedua, ab Hedorum augurio, qui in aere visi feruntur infestis cervicibus concurrere, vulgo Authun, Burgundiae Opp*[*idum*] »[79], l'orientation du plan est la même que celle du plan de Balleure – Belleforest (1575, 1581), contrairement à ce qu'indique l'édition de S. Füssel (2011), c'est-à-dire le sud placé en haut de la planche et un couple de personnages en habits d'époque Renaissance occupe le coin inférieur gauche de la planche[80]. Ce que le plan de Braun et Hogenberg représente des portes romaines n'est pas foncièrement différent de celui publié par Belleforest puis Saint-Julien de Balleure, particulièrement en ce qui concerne les portes d'Arroux[81], de Saint-André[82] et de Rome[83], même s'il existe des différences de détail sur lesquelles je reviendrai dans le chapitre

[76] Les six volumes portent en réalité un nom différent : *Civitates orbis terrarum*, 1572 (vol. 1) ; *De praecipuis totius universi urbibus liber secundus*, 1575 (vol. 2) ; *Urbium praecipuarum totius mundi liber tertius*, 1581 (vol. 3) ; *Liber quartus urbium praecipuarum totius mundi*, 1588 (vol. 4) ; *Urbium praecipuarum mundi theatrum quintum*, 1598 (vol. 5) ; *Theatri praecipuarum totius mundi urbium liber sextus*, 1617 (vol. 6).

[77] Belleforest – Münster 1575 ; Saint-Julien de Balleure 1581.

[78] Le « Privilège du Roy » qui suit la préface du 1er volume de la *Cosmosgraphie* accorde l'exclusivité de l'utilisation des plans et portraits de villes aux éditeurs N. Chesneau et M. Sonnius pour une période de 10 ans, à compter du 22 mai 1572, en reconnaissance de l'ampleur de la tâche qu'a représentée la collecte de ces plans mais aussi parce que ces plans ont souvent dû être acquis à très grands frais. La décision royale est justifiée par le risque que d'autres éditeurs ou libraires ne puissent récupérer ces estampes et en faire un usage commercial à leur profit, qu'il s'agisse des estampes originales ou qu'elles soient modifiées (Belleforest – Münster 1575, Privilège du Roy).

[79] G. Braun a recopié textuellement un passage de G. Paradin (1542, p. 121) : « Augustodunum, Flavia des Eduens, également appelée Hedua, du fait du présage des Chevreaux (*Hedus*) qui, dit-on, ont été vus s'affronter dans les airs, à grands coups de têtes, communément appelée Authun, ville forte de Bourgogne » (traduction VB). Il est très probable que les « Chevreaux » dont il est ici question fassent référence à une partie de la constellation du Cocher.

[80] L'argument avancé par G. Braun pour justifier la présence de personnages décoratifs sur les vues de chaque ville mérite d'être mentionné : se fondant sur la tradition ancienne qui condamne la représentation artistique d'êtres vivants (le seul créateur étant Dieu), la présence de personnages sur les plans devait garantir le fait que les Ottomans n'exploiteraient pas des plans très précis dont il n'était pas souhaitable qu'ils pussent tomber entre des mains ennemies. Ainsi, ces petits personnages situés souvent au premier plan des vues auraient efficacement garanti les villes d'Europe d'une éventuelle invasion turque (Füssel *et al.* 2011, p. 15).

[81] Cf tome II, fiche n° 95.

[82] Cf tome II, fiche n° 117.

[83] Cf tome II, fiche n° 205.

quatre et dans le catalogue des sources iconographiques. La tour de la porte Saint-Andoche a quant à elle entièrement disparu.

1.5. Premières représentations iconographiques des portes d'Autun

On croit souvent que les plus anciennes vues des portes d'Autun sont dues à Etienne Martellange puisque ce sont souvent elles qui sont présentées lorsqu'il s'agit d'évoquer leur état le plus ancien[84]. Ce père-jésuite, formé à l'architecture, avait reçu pour mission d'inspecter tous les chantiers des églises de son ordre dans le royaume et il profita de ses séjours pour dessiner divers monuments antiques, notamment la Pyramide de Vienne, le théâtre d'Orange et les portes d'Autun[85]. La représentation de l'élévation côté ville de la porte d'Arroux, légendée *Veüe d'un ancien Arc de Triomphe à Autun, en 1611*[86], et celle, côté campagne, de la porte Saint-André, *Veüe d'un Arc de Triomphe à Autun, le 31 May 1611*[87], compteraient donc parmi les premières sources iconographiques susceptibles de fournir des renseignements sur l'état des vestiges conservés dans les premières années du XVIIème siècle, au terme de la Renaissance. Il existe en réalité des représentations bien antérieures.

Une vue de la porte Saint-André par Androuet du Cerceau

La vue en élévation de la porte Saint-André, côté campagne, réalisée par l'architecte Jacques Androuet du Cerceau (vers 1519-1585) est sans doute la plus ancienne représentation d'une porte urbaine d'Autun dont nous disposions[88]. Originaire d'Orléans, cet architecte a réalisé, à partir des années 1540 et au cours des années 1550, de très nombreux dessins et gravures de vestiges architecturaux antiques en élévation. Il a la particularité par rapport aux deux grands architectes contemporains, Philibert de l'Orme et Jean Bullant, de ne pas considérer que les antiquités gallo-romaines sont indignes des antiquités romaines et italiennes[89]. Il semble que l'architecte-dessinateur n'ait pas vu de lui-même *in situ* l'ensemble des édifices gallo-romains qu'il dessine, certaines erreurs sur ses dessins prouvant qu'il travaille parfois à partir de représentations antérieures[90]. Sans doute réalisé entre 1545 et 1550, son dessin de la porte Saint-André qui est aujourd'hui conservé au musée Fitzwilliam de Cambridge ne fait pas exception : les inexactitudes sont si nombreuses et si importantes que l'on est contraint de supposer que le dessin n'a pas été effectué *in situ*.

Les dessins commandés par le président Jeannin et conservés grâce à Peiresc

Parmi les plus anciens témoignages iconographiques dont on dispose sur les portes d'Autun, figurent également plusieurs dessins conservés actuellement à la Bibliothèque nationale de France[91]. Ces dessins, réalisés pour le président du Parlement de Bourgogne, Pierre Jeannin, à la fin du XVIème siècle, ne doivent leur conservation qu'au soin qu'a eu

[84] Par exemple, Pinette – Rebourg 1986, p. 59, 64 ; Rebourg 1993a, p. 47, 50.
[85] Pinon 1991, p. 46.
[86] Cf tome II, fiche n° 51.
[87] Cf tome II, fiche n° 119.
[88] Cf tome II, fiche n° 202.
[89] Lemerle 2005, p. 74-76.
[90] Günther 2010, p. 82-84.
[91] Dupuy 667, fol. 139-154.

l'antiquaire aixois, Fabri de Peiresc[92] d'en faire exécuter des copies à la fin de la Renaissance – non sans difficultés, semble-t-il[93].

A partir du fol. 139 du manuscrit, figurent les dessins à la plume de plusieurs monuments d'Autun ainsi que d'objets ayant appartenu à Mugnier[94], à l'abbé Jeannin[95] ou à M. de Montagu : parmi ceux qui me semblent les plus intéressants figurent l'amphithéâtre appelé ici Caves Juliot[96] (fol. 139), le temple de Janus (fol. 141), la pyramide de Couhard (fol. 142), un tronçon du *cardo maximus* situé près de la porte d'Arroux (fol. 143), le temple de Pluton (fol. 148), la tour Saint Andoche (fol. 150)[97], le théâtre (fol. 151), la porte Saint-André (fol. 152)[98], les cages à fauves de l'amphithéâtre (fol. 153) et la porte d'Arroux (fol. 154)[99]. Les dessins originaux ont été réalisés entre entre 1570 et 1607[100].

Dans la légende de ces dessins, on distingue deux graphies appartenant à deux mains différentes. Les titres « Le Portal D'Arroux », « Le Portal de Sainct André » et « Temple de Minerve estant en l'enclos de sainct Andoche » doivent être attribués au dessinateur qui a exécuté les copies à partir des originaux de P. Jeannin (ce sont très certainement les titres des vues originales) tandis que les commentaires semblent de la main de Peiresc lui-même : respectivement pour la porte d'Arroux, de Saint-André et de Saint-Andoche, « tout de mesme encore. La chappelle devant ce portail est dédiée à Nre dame et est moderne », « Il est encor tout de mesme » et « erreur c'estoit une porte de La ville ». Le besoin de préciser si les vues

---

[92] Nicolas-Claude Fabri de Peiresc (1580-1637) est sans aucun doute le plus connu des premiers antiquaires. Conseiller au Parlement de Provence, ce grand collectionneur d'objets et de monnaies antiques a échangé une correspondance considérable avec les érudits de son temps, en particulier dans les années 1617-1637 avec les frères Pierre et Jacques Dupuy qui exerçaient la charge de gardes de la Bibliothèque du Roi, ancêtres directs des conservateurs de la Bibliothèque nationale.

[93] La datation de ces dessins aux environs de 1610 est approuvée par H. de Fontenay (1881, p. 405-407 ; même datation dans le compte-rendu de la séance du 5 avril 1873 publié dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, 1874). F. Lemerle considère, quant à elle, qu'ils remontent à la fin du XVIème siècle (2005, p. 114). Une mention manuscrite sur le fol. 139 indique : « ce qui est peint en ce livre a esté tire sur les originaux ilia trante ans pour M^{r} le Président Jeannin et j'ay bien eu de la peine de le tirer au peintre ». Un raisonnement rapide fondé sur les dates de naissance et de mort de Peiresc permet de situer le moment de la réalisation des copies entre 1600 (Peiresc avait 20 ans) et 1637 (date du décès de Peiresc), étant donné que les dessins originaux ont été réalisés 30 ans auparavant, il faut les dater de la période 1570-1607.

[94] Il pourrait s'agir de Jean Munier (1557-1637) dont les *Recherches et memoires servans à l'histoire de l'ancienne ville et cité d'Autun* ont été publiées à Dijon en 1660 par C. Thiroux.

[95] Il s'agit de l'abbé Nicolas Jeannin, frère du président Pierre Jeannin. Collectionneur passionné d'antiquités, il profita des travaux de construction de l'enceinte moderne pour faire transporter dans son château de Montjeu un certain nombre de blocs architectoniques dont certains pourraient avoir été mis au jour au niveau de l'ancienne porte de Rome. Sa collection fut dispersée par ses héritiers (Thomas 1660, p. 20 ; Fontenay 1889, p. 45). Il ne faut pas le confondre avec l'abbé Jeannin de Castille, petit-fils du président Jeannin, qui fit effectuer des fouilles à la pyramide de Couhard vers 1640.

[96] Il s'agit d'une confusion fréquente, les Caves Juliot désignant en réalité les cavités semi-enterrées du théâtre, situé à proximité immédiate de l'amphithéâtre.

[97] Cf tome II, fiche n°208.

[98] Cf tome II, fiche n°127.

[99] Cf tome II, fiche n°207.

[100] L'auteur des dessins originaux dont sont issues ces copies est un inconnu mais on connaît leur commanditaire, Pierre Jeannin : ces dessins sont donc nécessairement antérieurs à 1623, date du décès du président Jeannin. Peiresc, quant à lui, disparaît en 1637 : par conséquent, lorsqu'il dit que ses copies ont été réalisées « ilia trante ans », on peut considérer que les originaux ne peuvent être postérieurs à 1607, ce qui nous fournit un *terminus ante quem*. Dans l'hypothèse la plus audacieuse, la date de 1560 servirait de *terminus post quem*, si l'on considère qu'il est improbable que Pierre Jeannin ait commandé ces dessins des vestiges autunois avant d'avoir vingt ans. De plus, si l'on admet que les originaux sont antérieurs de 30 ans aux copies dont Peiresc vient d'entrer en possession et que ce dernier avait au moins 20 ans lorsqu'il a cherché à acquérir ces dessins, puisque le savant aixois est né en 1580 et n'a eu 20 ans qu'en 1600 (*terminus post quem* de la date d'acquisition des copies), on doit avancer le *terminus post quem* de la date de réalisation des originaux à la date de 1570.

sont encore ou non d'actualité s'explique par le décalage de trente ans entre leur exécution à la demande du président Jeannin et l'acquisition de leur copie par Peiresc.

Après avoir évoqué des sources iconographiques liées à de grands noms de l'antiquarisme et de l'architecture antique, l'architecte J. Androuet du Cerceau et l'érudit Fabri de Peiresc, je conclus la présentation des sources relatives aux portes d'Autun remontant à la Renaissance en évoquant une série de représentations figurées dont la datation pose problème : s'agit-il de documents datables des années 1580 (voire antérieurs) ou, au contraire, de documents réalisés dans les années 1630-1650 ?

La série du manuscrit Français 4031

Le manuscrit anonyme de la BnF correspondant à la cote Français 4031 contient sept dessins relatifs à Autun et à ses antiquités : le temple de Pluton (fol. 96), la pyramide de Couhard (fol. 97), la porte d'Arroux[101] (fol. 98), la porte Saint-André[102] (fol. 99), une vue générale d'Autun depuis l'ouest (fol. 100), le temple de Janus (fol. 101) et le temple de Minerve, c'est-à-dire la tour Saint-Andoche[103] (fol. 102). Ces dessins sont accompagnés d'annotations manuscrites qui identifient l'édifice et en constituent une brève notice.

Le texte qui accompagne le dessin de la porte d'Arroux dans le manuscrit Français 4031 mentionne une statue en bronze de Janus bifrons qui s'élevait naguère sur la porte et dont la base aurait porté l'inscription suivante :

Janus ego has pridem portas et limina servo
Ut servem data sunt proxima templa mihi[104].

A supposer que la remarque ait quelque vérité, on peut établir que cette statue de Janus et cette inscription établissant le lien entre la divinité et la proximité du *fanum* de la Genetoye sont logiquement postérieures aux recherches menées par P. de Saint-Julien de Balleure dans les années 1570 et publiées en 1581. L'érudit bourguignon est en effet le premier, à notre connaissance, à attribuer le temple à plan centré d'Autun à la divinité Janus[105]. A supposer donc qu'une statue de Janus ait bel et bien été installée sur la porte d'Arroux, cette opération ne peut pas être antérieure aux années 1580. Il est intéressant de constater que le manuscrit Français 4031 n'est pas le seul à faire mention de la représentation de Janus et de cette inscription, placées sur la porte d'Arroux : cet autre texte a été composé par Jacques Guijon[106] entre 1603 (date des événements évoqués dans le texte) et 1625 (date de la disparition de J. Guijon)[107]. A l'occasion de la visite à Autun, le 6 octobre 1603, du nouveau gouverneur de Bourgogne, Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, un important cérémonial d'accueil fut mis en œuvre et la porte d'Arroux fut utilisée, à en croire le témoignage de J. Guijon, comme support de multiples inscriptions, statues et autres expressions honorifiques :

---

[101] Cf tome II, fiche n° 209.
[102] Cf tome II, fiche n° 126.
[103] Cf tome II, fiche n° 210.
[104] « C'est moi, Janus, qui depuis bien longtemps garde les portes et les seuils que voici. C'est pour que je les garde que mon sanctuaire m'a été offert tout près d'ici. » (traduction VB).
[105] Sur ce point, voir Duthu 2012 : P. de Saint-Julien de Balleure attribue le temple à Janus en s'appuyant sur le toponyme « Genetoye » dans lequel il croit retrouver étymologiquement *Jani tecto*. En réalité, la Genetoye tire son nom des genêts qui la recouvraient.
[106] Jacques Guijon (1542-1625) est l'un des quatre membres d'une fratrie d'érudits autunois. Après avoir voyagé en Italie et en Allemagne, il se fixa à Autun de 1574 jusqu'à sa mort où il exerça la charge de lieutenant criminel.
[107] Guijon 1658a = intégralement cité dans Fontenay 1887, p. 392-411 ; le passage relatif à la statue de Janus sur la porte d'Arroux est résumé dans un article détaillé sur les façons dont les villes accueillaient leurs prestigieux visiteurs (Ménestrier 1838, p. 139 ; première édition en 1701).

> Au-dessus de cette arcade, et sur le milieu du parapet, estoit représenté Janus à deux visages qui signifient le passé et l'advenir tenant un baston à la main droite, et en la senestre une clef, comme les poëtes le descrivent (…) joint que à Janus les anciens ont attribué et sacré les portes et entrées, et qu'auprès du dit portail d'Arroux est l'ancien temple de ce dieu Janus que l'on nomme la *Jenetoye*, mot corrompu qui veut dire *Jani templum* ou *tectum*, les vers qui sont au bas de cette figure, contiennent un présage de la restauration de ladite ville par le moyen et les bonnes faveurs de mondit seigneur le gouverneur, lequel est salué comme par Janus parlant en cette sorte :
>
> *Janus ego has pridem portas, et limina servo :*
> *Ut servem, data sunt proxima templa mihi* (…)[108]

S'ensuivent douze autres vers latins rendant hommage au duc de Bellegarde et à Henri IV. On a peine à croire que ces quatorze vers aient pu être lisibles, placés au niveau de la galerie supérieure de la porte d'Arroux, c'est-à-dire à une dizaine de mètres du sol, ce qui conduit à douter de la réalité du dispositif décrit par J. Guijon. Ce qui est en revanche indubitable, c'est que le manuscrit Français 4031 et J. Guijon évoquent les mêmes faits. Le manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale précise que la « statue de Bronze (…) de la hauteur de six pieds qui representoit le dieu Janus » ne se trouve alors plus sur la porte d'Arroux depuis qu'un particulier se l'est appropriée et qu'elle reposait sur « un entablement de marbre noir où estoit escrit en lettres dor ces deux vers » cités plus haut. Quoi qu'il en soit des divergences entre les deux documents, il est clair que le manuscrit Français 4031 est postérieur à la visite du duc de Bellegarde en 1603. Les incohérences entre le descriptif dont témoigne J. Guijon et le manuscrit Français 4031 (la représentation de Janus devient une statue de bronze de 6 pieds, les quatorze vers deviennent deux vers gravés en lettres d'or sur une base de marbre noir) n'incitent pas à situer le manuscrit dans la famille des Guijon, ni même à leur époque.

De quand dater cette série de représentations ? Selon le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, le manuscrit Français 4031 est un recueil de copies de pièces datées de 1320 à 1628. F. Lemerle ajoute que ces dessins des antiquités autunoises pourraient être les études préparatoires réalisées en vue de la publication du *De antiquis Bibracte seu Augustoduni monimentis libellus*[109]. La publication de cet ouvrage, probablement dû à J. Léauté, médecin autunois décédé à la fin du XVIème siècle, eut lieu en 1650 à l'initiative d'E. Thomas qui possédait ce manuscrit anonyme dans sa bibliothèque. Une étude attentive des dessins à l'encre des portes d'Autun contenus dans ce manuscrit confirme l'hypothèse de F. Lemerle et permet d'avancer avec certitude qu'ils ont servi de modèle à ceux qui sont gravés dans les planches finales de l'ouvrage *De antiquis Bibracte monimentis*, publié en 1650 (ou du moins qu'ils sont les copies des dessins qui ont servi de modèle aux estampes de 1650) : ils sont donc nécessairement antérieurs à cette date, à moins de considérer que l'on ait ici affaire à des copies des dessins ayant servi de modèle aux planches de J. Léauté. Dans cette hypothèse, la datation des dessins du manuscrit Français 4031 serait postérieure à celle des originaux mais il nous est impossible de quantifier cette antériorité.

---

[108] Guijon 1658a, p. 393.

[109] Lemerle 2005, p. 116, note 224. L'hypothèse est très intéressante mais on ne peut suivre complètement F. Lemerle qui confond ici l'ouvrage en latin de 1650 dont l'auteur anonyme pourrait être J. Léauté avec celui publié en 1660, en langue française, qui est dû à E. Thomas. Le *De antiquis Bibracte monimentis libellus* (Léauté 1650) n'est pas la première édition de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* (Thomas 1660) : étant donné que les deux ouvrages diffèrent sur de nombreux points dans leur contenu scientifique comme dans leur manière d'aborder les antiquités, on ne peut les attribuer au même auteur. Par ailleurs, le manuscrit Français 4031 ne rassemble pas, comme l'indique à tort le catalogue du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, des pièces comprises entre 1320 et 1628 étant donné que l'un des documents porte la mention de l'année 1631. Ceci étant dit, l'hypothèse de voir en ces dessins les études préparatoires à la publication de 1650 repose sur le fait que ces dessins sont proches de ceux qui seront publiés dans le *De antiquis Bibracte monimentis* mais qu'ils sont davantage détaillés et présentent des détails qui ont été par la suite estompés ou mal interprétés lorsque ces dessins ont servi de modèle au graveur.

Première remarque relative à la datation : le premier folio de la série (fol. 96) utilise comme titre la formule *Haedua quanta fuit ipsa Ruina docet*, dont l'on sait qu'elle ne saurait réellement être antérieure aux années 1540, voire 1570[110]. Deuxième remarque : j'ai constaté que l'un des dessins à l'encre de cette série, celui du temple de Janus, porte la mention discrète d'une date : « 1631 ». Que faut-il en déduire ? D'abord, cela confirme l'antériorité de ces dessins par rapport aux planches de Léauté, une antériorité que la comparaison attentive des deux ensembles permettait déjà d'établir avec certitude. Ensuite, si l'on suppose que l'ensemble des dessins date des mêmes années que celui du temple de Janus, cela signifie qu'ils ne peuvent pas être de la main de J. Léauté, décédé depuis plusieurs décennies. Doit-on en déduire que les planches de l'ouvrage de 1650 n'ont pas été réalisées à partir de dessins originellement réalisés par Léauté mais à partir de ces dessins datant de 1631[111] ? ou est-il encore possible que les dessins qui figurent dans l'ouvrage de 1650 aient été réalisés à partir de dessins de la main de Léauté ? Oui. Si ces dessins à la plume ne sont que des copies, il est alors tout à fait envisageable que la date inscrite en bas du dessin du temple de Janus, 1631, soit celle de la réalisation de la copie, et non celle du dessin original. Si l'on pense désormais à l'auteur de l'opuscule inédit et des planches qui l'accompagnent, il est logique d'imaginer que son manuscrit accompagné de dessins à la plume est un objet unique ; on comprendrait dès lors tout l'intérêt d'effectuer des copies des dessins originaux réalisés par le médecin autunois, un demi-siècle après son décès, étant donné qu'aucune publication n'en avait été faite.

Au vu de la qualité des représentations figurant dans le manuscrit Français 4031 et des commentaires qui les explicitent, il est clair que leur auteur a eu l'occasion de relever correctement ces différents édifices et a dû avoir accès à des travaux sur les vestiges antiques d'Autun. Sans doute a-t-on affaire à un Autunois. Rien ne prouve en revanche que les représentations et le texte aient le même auteur. Au vu de la façon dont le texte s'adapte aux contours des monuments antiques sur les feuillets, l'antériorité des dessins sur le texte est indubitable. A mon sens, cette série de dessins a été exécutée en 1631 par un antiquaire ou, du moins, à sa demande – un érudit qui souhaitait avoir un livret rassemblant les représentations des différentes antiquités d'Autun qu'il a ensuite annotées. Rien n'empêche que cet homme soit l'auteur des dessins mais il peut aussi les avoir fait recopier à partir de vues réalisées antérieurement. En effet, si les dessins figurant au sein du manuscrit Français 4031 ont bien été réalisés en 1631 ou dans les années voisines (leur date est clairement mentionnée sur l'un des dessins), ils ont très bien pu eux-mêmes être recopiés de dessins antérieurs, les originaux

[110] La formule *Roma quanta fuit, ipsa ruina docet* est attestée sans doute dès 1536 et son adaptation à Autun sous la forme *Aedua quanta fuit, ipsa ruina docet* figure dans l'édition de B. de Chasseneuz de 1579 : peut-être est-elle encore antérieure.

[111] Il est difficile d'admettre qu'E. Thomas, au moment où il fait publier le manuscrit inédit du *De antiquis Bibracte monimentis*, c'est-à-dire un peu avant 1650, décide de remplacer les planches originales par de nouvelles vues des monuments antiques alors même que le texte comporte plusieurs renvois précis aux dessins, ce qui prouve que la composition du texte et la réalisation des dessins des monuments sont deux processus simultanés. Les dernières pages du texte sont consacrées à donner des explications sur les différentes figures (de la première à la douzième) à l'image d'une table des illustrations. Pour avoir lu attentivement la quarantaine de pages de cet opuscule, je ne constate aucune rupture stylistique entre les pages du corps du texte et les pages consacrées à la légende des planches. La qualité des planches et leur complémentarité avec le texte sont d'ailleurs deux des raisons qui incitent E. Thomas à faire publier ce manuscrit passé inaperçu. On comprend mal également pourquoi E. Thomas aurait mis 20 ans à faire publier un opuscule de 40 pages accompagné de 11 à 12 planches. Rien ne permet donc de penser que les planches qui figurent à la fin de l'ouvrage édité en 1650 ne soient pas les estampes réalisées à partir des dessins originaux qui illustraient le manuscrit du *De antiquis Bibracte monimentis*. La seule distorsion entre le texte et les planches consiste dans le nombre de planches : le texte en annonce douze alors que tous les exemplaires que j'ai consultés (BnF, INHA, BSG) n'en comportent que onze. L'abbé Papillon, dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, confirme que seules onze planches ont été gravées (Papillon 1742, p. 387-388 ; Lemerle 2005, p. 116, n. 224).

réalisés par l'auteur de l'opuscule manuscrit qui fut ensuite publié à Lyon en 1650. Etant donné que les vues du manuscrit Français 4031 sont plus précises que les estampes figurant à la fin de l'ouvrage publié en 1650, deux hypothèses peuvent être avancées. De deux choses l'une, soit les dessins du manuscrit Français 4031 sont les modèles ayant servi à réaliser les estampes de l'édition de 1650 (c'est l'hypothèse formulée par F. Lemerle), soit ces dessins sont des copies exécutées à partir des originaux de l'auteur du manuscrit en latin[112]. Je ne saurais à ce jour expliquer, dans le cadre de la première hypothèse, pourquoi les dessins dateraient des années 1630[113], ni d'où seraient issues les quatre autres estampes qui figurent aux côtés de ces sept vues à la fin de l'édition de 1650. Par conséquent, je penche en faveur de la seconde option : les dessins du manuscrit Français 4031 sont des copies des dessins originaux (sans doute perdus) du manuscrit inédit en latin conservé dans la bibliothèque d'E. Thomas, des copies plus fidèles que ne le sont les estampes réalisées en 1650 lors de la publication du *De antiquis Bibracte monimentis*. Ainsi, bien que ces vues aient été réalisées au début des années 1630, elles offrent à voir l'état des vestiges autunois dans la seconde moitié du XVIème siècle.

Cette présentation des premiers témoignages textuels et iconographiques relatifs aux portes romaines d'Autun a permis de constater que leurs auteurs peuvent être des antiquaires, des cartographes, des architectes, des érudits bourguigons, des chanceliers de France ou de simples voyageurs. C'est désormais vers eux que je me tourne.

2. *Le point de vue du voyageur : du récit de voyage littéraire au guide touristique*

> « Notre France même peut nous fournir de belles pièces, aussi bien que la Grèce et l'Italie. On néglige quelquefois ce qu'on a pour courir après les curiosités étrangères qui ne valent pas mieux. »[114]

Bien qu'on tende naturellement à leur accorder davantage de crédit et d'attention, les travaux des érudits locaux et les relevés des hommes de l'art ne constituent finalement qu'une minorité des témoignages laissés sur les portes urbaines d'*Augustodunum*. Bien plus nombreux en effet sont les récits de voyage et les comptes rendus de visite rédigés par des gens de passage à Autun. Et si le cas des voyageurs mérite précisément d'être étudié, c'est avant tout parce que leur témoignage et leur regard neuf sur les ruines ne sont pas ceux d'un Autunois, ni d'un spécialiste – ce qui fait toute l'originalité et par conséquent l'intérêt de leur compte rendu[115].

---

[112] Le commanditaire de ces copies aurait alors, dans les années 1630, opéré une sélection de sept vues au sein des douze planches illustrant le manuscrit en latin ultérieurement publié à Lyon en 1650.

[113] Sauf bien sûr à considérer que le *De antiquis Bibracte monimentis* n'est pas à attribuer au médecin J. Léauté, décédé vers 1582, mais à un tiers qui aurait vécu dans les années 1630. Cette hypothèse n'est pas totalement exclue par E. Thomas, le propriétaire du manuscrit qui décida de le faire publier en 1650. Cela dit, comment expliquer que l'identité de l'auteur du mansucrit se soit perdue aussi rapidement et que son manuscrit ait pu être acquis par Edme Thomas sans que ce dernier soit en mesure d'en connaître l'origine exacte ?

[114] J. Spon, G. Wheeler, *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant, fait des années 1675 et 1676*, Lyon, 1678, p. 36. Cité dans Esposito – Pinon – Vène 2007, p. 25.

[115] Loin de vouloir faire injure aux Autunois des siècles antérieurs et de leur dénier toute objectivité à propos de leurs monuments romains, il s'agit seulement de constater que le regard porté par un étranger sur les portes romaines ne s'attache pas aux même éléments que celui d'un homme qui a l'occasion de la voir souvent. De même, le voyageur aura tendance à proposer des comparaisons en fonction de son expérience personnelle de voyageur, capacité que ne possèdent pas au même degré les clercs autunois du XVIIème et XVIIIème siècles, pour ne prendre que cet exemple. Penser que le regard local vaut mieux que le regard extérieur serait tout autant illusoire que de considérer l'inverse : la confrontation de ces deux visions permet en revanche d'avoir une vue plus globale, plus complète et plus variée du monument.

Nombre de voyageurs et de curieux, venus de plus ou moins loin, ont laissé un témoignage de leurs observations et de leurs impressions consécutives à la découverte des deux grandes portes urbaines de l'enceinte d'*Augustodunum*[116]. Les documents que nous laissent ces voyageurs sont eux-mêmes très variés allant du simple récit de touriste au guide pittoresque des antiquités de la France réalisé par un antiquaire en passant par les comptes rendus d'amateurs éclairés : cette large palette de témoignages livre un aperçu de la diversité des préoccupations de tel ou tel face à un monument romain de l'ampleur des portes monumentales d'Autun. Il existe d'abord toute une série de voyageurs que l'on peut qualifier d'amateurs éclairés qui viennent admirer les portiques d'Autun comme on les appelait encore au XIXème siècle : Du Buisson-Aubenay (séjour en 1646), Millin (séjour en 1804), Mérimée (séjour en 1835), Stendhal (séjour « prétendu »en avril-mai 1837) ou encore Lewis (séjour en été 1882)[117]. Certains visiteurs n'ont, quant à eux, aucune prétention ni archéologique, ni historique et, simples voyageurs, ils rendent compte des portes d'Autun comme de n'importe quel autre objet digne d'être mentionné dans leur journal de voyage, tel Huchet de la Bédoyère (1849) ou Dureau de la Malle (1839). On tâchera de distinguer ces visiteurs selon leurs préoccupations et leurs prétentions scientifiques mais, pour présenter la diversité de ces visiteurs et les apports de leurs témoignages à une étude archéologique du bâti des portes romaines d'Autun, il faut comprendre que le XIXème siècle joue un rôle crucial en tant que siècle du romantisme, en tant qu'époque de la naissance du tourisme moderne mais aussi du point de vue de la professionalisation de l'écrivain de voyage qui va de pair avec la naissance du guide de voyage. Les relations de voyage ne sont alors plus dues à des voyageurs-écrivains mais de plus en plus à des écrivains-voyageurs, à des professionnels de l'écriture de voyage.

2.1. Les portes d'Autun dans les récits de voyageurs de la Renaissance et des Lumières

Les voyageurs n'ont bien sûr pas attendu le XIXème siècle pour sillonner la France, voire l'Europe, et laisser un récit relatant les péripéties de leur voyage, décrivant les lieux visités et commentant leur rencontre avec les populations locales : en ce qui concerne Autun, ces récits existent dès la Renaissance. Autun dispose en effet dès cette époque d'arguments susceptibles d'attirer les voyageurs : ses monuments antiques, ses édifices religieux et sa position au carrefour entre les vallées de la Saône, de la Loire et du Rhône sont les principaux[118]. Ces voyageurs sont très divers, des marchands étrangers et des hommes d'état, on l'a vu, mais aussi de simples curieux de passage.

Valeur des observations laissées par les visiteurs italiens

Parmi les voyageurs, figurent des étrangers qui traversent le royaume et s'arrêtent à Autun. On a déjà parlé du marchand milanais à qui l'on doit le premier récit de voyage connu qui mentionne les portes monumentales. Le témoignage de ces étrangers est particulièrement

[116] La tour de flanquement de la porte Saint-Andoche n'était pas identifiée comme telle à l'époque. Cette tour intégrée dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Andoche, interprétée par ceux qui la connaissent comme un temple de Minerve, n'a pas souvent été remarquée par les voyageurs.

[117] On doit distinguer, au sein de ces amateurs, le voyage littéraire (comme celui de Stendhal) et le voyage érudit (comme celui de Millin) : Stendhal fait partie des voyageurs qui se sont certes documentés « mais leurs comptes rendus de voyages sont davantage l'expression d'un intérêt constant pour l'Antiquité et ses vestiges, témoignages d'une émotion face aux édifices » (Durand 2000, p. 69).

[118] Cette position privilégiée doit toutefois être nuancée car le carrefour géographique qu'est Autun ne se situe pas toujours sur les grands itinéraires routiers empruntés par les voyageurs.

intéressant : en effet, non seulement ils ne sont pas susceptibles de faire preuve d'un quelconque chauvinisme mais ils sont disposés à trouver des comparaisons avec d'autres édifices qu'ils ont visités au cours de leur voyage ou dans leur pays d'origine[119] – cela est tout particulièrement vrai pour les voyageurs italiens. Ces derniers jouissent en effet d'une certaine avance sur les Français du point de vue de la culture architecturale et intellectuelle (du moins à cette époque) : notamment en raison de la familiarité quotidienne avec les monuments romains et italiens, le développement de l'antiquarisme en Italie est plus précoce qu'en France, et en particulier que dans la Bourgogne et le Morvan. Si l'on songe à nouveau au témoignage laissé par l'homme d'affaires milanais en 1517 qui s'arrête un peu plus longuement sur les deux portes monumentales d'Autun parce qu'il les considère comme les témoins de la grandeur passée de la petite ville qu'il est en train de traverser, sa description est pourtant celle d'un homme qui n'est pas un antiquaire versé dans les subtilités du traité de Vitruve mais un simple commerçant et l'on peut douter qu'un de ses homologues français de l'époque ait éprouvé le besoin de décrire un vieux monument à demi-ruiné, perdu entre deux champs dans un faubourg.

Comme le souligne F. Lemerle, les voyageurs étrangers se distinguent des visiteurs du pays par leur absence d'investissement personnel (ils ne sont pas en présence de vestiges de grandeur ancestrale susceptibles de légitimer toutes sortes de prétentions contemporaines) et par leur tendance à ranger les nouveaux édifices placés sous leurs yeux dans une série des monuments déjà visités :

> Dans la pratique, les antiquités gallo-romaines furent diversement revendiquées et assumées par le pouvoir royal et municipal, les antiquaires, les architectes, ou les voyageurs. En revanche les étrangers qui sillonnèrent le royaume accordèrent la même attention à l'amphithéâtre de Nîmes qu'à celui de Vérone ou au Colisée, dans lesquels ils voyaient des monuments édifiés par les Romains. Cela explique en partie la précocité et la spontanéité de leurs témoignages[120].

Toutefois, il faut, semble-t-il, attendre la première moitié du XVIIIème siècle pour qu'Autun attire les antiquaires étrangers. C'est le cas de l'antiquaire véronais Scipione Maffei qui s'est rendu à Autun pour découvrir les vestiges qu'elle renfermait et qui en a donné la description dans les *Galliae antiquitates quaedam selectae atque in plures epistolas distributae*, parues en 1733. Dans une lettre adressée à la marquise de Caumont, S. Maffei décrit les principaux monuments romains qu'il a pu observer lors de son séjour en France : la Maison Carrée, le temple de Diane et l'enceinte urbaine (deux tours, une porte, la Tour Magne) à Nîmes, le Pont du Gard, le frontispice d'un temple à Arles, le Mausolée et l'arc de Saint-Rémy de Provence (il regrette de n'avoir pas pu le voir mais l'évoque en se fondant sur le témoignage de Serlio), les arcs de Cavaillon, Carpentras et Aix-les-Bains, le temple d'Auguste et de Livie et la pyramide à Vienne, l'enceinte urbaine (la porte de Rome, les tours) et l'aqueduc à Fréjus, les blocs antiques réemployés dans l'enceinte moderne de Narbonne, l'arc d'Orange, les ponts de Sommières, de Saint Chamas et de Saintes (les deux derniers étant précédés d'un arc portant une inscription) et les thermes de Cluny à Paris[121]. De manière générale, Maffei porte une grande attention à l'architecture et au décor dont il maîtrise le lexique technique avec une grande précision. Son regard est réellement celui d'un antiquaire, attiré par les blocs en réemploi, par les inscriptions, par les fragments architectoniques et statuaires hors contexte, celui d'un homme qui s'interroge face au monument et cherche des réponses aussi bien sur le

[119] L'anonyme milanais compare ainsi l'enceinte d'Autun aux Redefossi, un système de fossés et de canaux qui encerclent Milan à une certaine distance de la partie urbanisée (Monga 1985, p. 54-55).
[120] Lemerle 2005, p. 21.
[121] Maffei 1733, p. 150-160.

terrain que dans les bibliothèques. A plusieurs reprises, on le voit prendre en considération l'histoire longue de l'édifice, son intérêt ne se bornant pas à la période antique.

A propos d'Autun, Scipione Maffei retient en premier lieu les deux portes d'Arroux et de Saint-André[122]. Il en donne une description détaillée, précise, fondée sur des données numériques, attentive à l'architecture, au décor et aux techniques de construction – et en particulier à la mise en œuvre des blocs de grand appareil. L'enceinte, le dallage du *cardo* et le temple de Janus sont également évoqués. En historien, Maffei s'appuie sur les auteurs antiques (Ammien Marcellin et Eumène). En antiquaire, il précise que les portes d'Autun ont été représentées dans plusieurs ouvrages et mentionne notamment le *De antiquis Bibracte monimentis* (1650) et l'ouvrage d'E. Thomas (1660)[123]. Ce trait est caractéristique de l'antiquaire véronais qui, à propos de Nîmes, n'hésite pas à convoquer les travaux de Palladio et Serlio. Dans sa relation de voyage, l'érudit italien ne se contente pas de mentionner les vestiges antiques, il place sur le même plan ses visites du cabinet des Antiques et de la Bibliothèque du Roy à Paris, prouvant ainsi l'importance à ses yeux de la complémentarité entre l'approche livresque, la connaissance du mobilier et l'appréhension directe des édifices.

Rareté des voyageurs avant le XVIIIème siècle : Baudot Dubuisson-Aubenay (1646)

Le marchand milanais et l'antiquaire véronais parcourant la France et rapportant leurs observations restent toutefois des exceptions, à une époque où le voyage que devait faire tout antiquaire ou tout homme prétendant appartenir à l'élite intellectuelle était clairement le voyage en Italie, à la découverte des vestiges de la grandeur romaine. Ce n'est que progressivement que le voyage en France s'est imposé comme une alternative au voyage en Italie. A l'aube du XIXème siècle, A.-L. Millin ne dit pas autre chose dans les premières lignes de son récit de voyage :

> Mes regards devoient naturellement se tourner vers l'Italie, dont un antiquaire ne prononce jamais le nom sans émotion ; mais la France est toujours l'objet de mes premières pensées. Je vois avec peine les hommes instruits visiter toujours les contrées étrangères, et ne point connaître leur propre pays (…) Il faut examiner sur la place ces majestueux édifices. L'Italie, il est vrai, en possède un plus grand nombre ; mais peut-être n'en a-t-elle pas de plus beaux.[124].

Pour autant, avant le XVIIIème siècle, bien peu osaient s'aventurer à visiter le royaume pour le plaisir de la découverte et de la connaissance.

La relation du voyage effectué en 1646 par un gentilhomme français à Autun est donc un témoignage suffisamment rare pour que l'on s'y attarde. François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay (vers 1590-1652) avait passé l'essentiel de sa carrière à parcourir l'Europe en tant que secrétaire dans le cadre de missions diplomatiques[125]. Le voyageur porte une grande attention à l'archéologie romaine et visite Autun avec le recueil d'E. Ladone[126] à la main. Il arrive à Autun en laissant le temple de Janus sur sa gauche et en empruntant le pont Saint-Andoche. Ce faisant, l'un des premiers monuments qu'il décrit est la tour de flanquement méridionale de la porte Saint-Andoche : il y voit un temple de Mars là où Ladone parle de temple de Minerve ou de temple des dieux indigètes. S'il n'a pu pénétrer à

---

[122] Sur le détail de la description des portes romaines établie par S. Maffei, cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Maffei 1733 ».
[123] Maffei 1733, p. 158-159.
[124] Millin 1807a, p. 1-2.
[125] Charmasse 1885, p. 274. A. de Charmasse a édité au sein des *Mémoires de la Société Eduenne* la partie des *Itinéraires* relative à Autun, à partir du manuscrit 4405 (ancienne cote : 2694 A), fol. 50-63 (bibliothèque Mazarine). Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Baudot du Buisson-Aubenay 1885 ».
[126] Ladone 1640.

l'intérieur de la tour, il s'est du moins renseigné auprès de tiers sur son organisation interne. Il en vient ensuite à la place du Champ de Mars, à Marchaux, au collège jésuite, au couvent des Cordeliers (emplacement, selon Ladone, des écoles méniennes), à la ville haute et à la cathédrale. S'ensuivent des considérations sur l'évêché d'Autun, son ancienneté et sur l'enceinte urbaine d'*Augustodunum* (à grand renfort de citations de Ladone), une mention rapide de la pyramide de Couhard et du théâtre, une description détaillée de l'église Saint-André (identifiée par Ladone comme un temple d'Hercule alors qu'il s'agit de la tour de flanquement nord de la porte urbaine) et de la porte attenante. De la porte Saint-André, il décrit la forme de la tour et son appareil, ses matériaux de construction, son décor et les traces laissées dans les piédroits par les vantaux de bois – ce que bien peu ont alors remarqué. Avant d'en venir à la porte d'Arroux, Baudot Dubuisson-Aubenay visite le prieuré de Saint-Symphorien et l'abbaye de Saint-Martin où reposait la dépouille de Brunehaut. Il comprend que la face visible depuis la ville de la porte d'Arroux n'est pas complète, il décrit brièvement les parties conservées, précise que le fini du décor visible depuis la ville est moindre que celui visible depuis la campagne. Ensuite, sont évoqués le dallage du *cardo*, le temple de Pluton, le Ternin et les voies romaines qui desservent Autun : c'est ainsi que s'achève la relation de la visite à Autun de F.-N Baudot Dubuisson-Aubenay. Très rares sont les témoignages aussi précoces à apporter des informations sur les trois portes urbaines conservées de l'enceinte antique d'Autun. Très rares également à cette époque les voyageurs dont la visite à Autun n'est motivée que par le plaisir de découvrir les richesses du royaume.

Le voyage savant de deux bénédictins de la Congrégation de Saint Maur (1717)

Bien différente est la raison qui pousse Ursin Durand (1682-1771) et Edmond Martène (1654-1739) sur les routes d'Autun. Pendant six ans, de 1708 à 1713, les deux mauristes parcoururent le royaume afin de contribuer à la nouvelle édition de la *Gallia Christiana*, gigantesque somme compilant notamment les biographies des évêques et abbés de tous les diocèses de France depuis les débuts du christianisme. Pour ce faire, ils ont ainsi visité les archives d'une centaine d'évéchés et de plus de 800 abbayes, si on en croit la préface rédigée par E. Martène, à la recherche de mémoires, de manuscrits et de titres anciens. La relation de leur voyage de recherche a été publiée en 1717 sous le titre de *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint Maur*. Bien que l'objet du voyage soit d'ordre bibliographique, et pas du tout archéologique, les deux bénédictins ne manquent pas d'observer les villes qu'ils traversent, leurs vestiges antiques et leurs curiosités, ce qui donne lieu à des observations intéressantes et surtout personnelles. A.-L. Millin, le célèbre antiquaire qui traverse une partie de la France en 1804 avant de publier la relation de son voyage érudit, considère le *Voyage littéraire* de dom Martène et dom Durand comme un modèle du genre[127].

La relation qu'E. Martène livre de leur séjour à Autun s'ouvre avec la description d'une porte romaine dont il ne précise pas le nom (sans doute parce qu'il l'a oublié) : il s'agit très certainement de la porte d'Arroux au vu de la description qui en est faite (« de beaux pilastres avec leurs chapiteaux ») et de la provenance des deux mauristes (l'abbaye de Fontenay, située à Marmagne). Seules sont décrites les grandes lignes structurelles de la porte (nombre de baies, répartition entre baies centrales et baies latérales de moindre taille, les deux entablements, la galerie supérieure) avec une remarque particulière pour souligner la solidité et la qualité du fini du grand appareil assisé sans mortier. La description de la porte Saint-André est évacuée de la sorte : « Il y en a encore une semblable, que tous les étrangers ne

[127] Millin 1807a, p. 4.

peuvent assez admirer »[128]. Plus loin, la tour de flanquement de la porte sud-ouest d'*Augustodunum* est décrite sans être toutefois identifiée comme une composante de l'enceinte urbaine. Intégrée à l'abbaye Saint-Andoche que visitent les deux bénédictins, elle est mentionnée comme un ancien temple de Minerve servant alors de cuisine aux religieuses. Une fois encore, ce sont les techniques de construction qui retiennent l'attention du visiteur[129].

Commence alors le compte-rendu de l'objet de la présence des bénédictins : sont successivement décrits ou évoqués les principaux manuscrits des archives et de la bibliothèque de la cathédrale, les tableaux de la sacristie, le trésor de la cathédrale, la cathédrale Saint-Lazare elle-même dont l'architecture retient l'attention d'E. Martène, l'abbaye de Saint-Martin ainsi que le tombeau de Brunehaut qu'elle abrite, l'abbaye de Saint-Andoche (le temple de Minerve, la crypte attenante et ses reliques), l'abbaye de Saint-Jean le Grand, le prieuré de Sainte Geneviève, l'église de Saint Pierre l'Etrier et ses tombeaux. La fin du récit de la visite autunoise est consacrée au temple de Janus et au théâtre (confondu avec l'amphithéâtre) ainsi qu'à l'évocation de la famine qui frappait alors la ville d'Autun. La relation est illustrée par des reproductions de documents iconographiques, des dessins d'objets et des relevés d'inscriptions ou de pierres tombales.

2.2. Le voyageur romantique face aux portes romaines : le récit de voyage au XIXème siècle

Notre objectif est ici limité : d'une part, déterminer ce qui caractérise la majorité des récits de voyage à Autun au XIXème siècle, un récit dans lequel le voyageur livre un regard individuel face aux vestiges antiques, d'autre part, souligner quels récits se distinguent de cette norme. Une recension exhaustive des récits de voyageurs aurait d'ailleurs été une entreprise vaine, *a fortiori* pour le XIXème siècle qui connaît un essor considérable du nombre de voyageurs sur les routes françaises et voit l'apparition du tourisme au sens moderne du terme. Le titre des *Mémoires d'un touriste* de Stendhal fait le lien entre la pratique du Grand Tour et les nouvelles modalités du voyage au XIXème siècle. Même s'il existe encore des Chateaubriand pour effectuer de longs et périlleux voyages dans des pays lointains et reconnus comme pittoresques[130], d'innombrables voyageurs sillonnent la France en train, en bateau ou en diligence. L'architecture médiévale est alors à la mode dans la lignée des goûts du courant romantique tandis que, progressivement, se mettent en place des initiatives et des structures ayant pour objectif de lutter contre le vandalisme et de protéger le patrimoine architectural français.

Bien sûr, tous les voyageurs du XIXème siècle ne sauraient être qualifiés de voyageurs romantiques : certains récits de voyage restent éloignés des épanchements du moi face aux ruines pour demeurer factuels et descriptifs. La relation de ces voyages relève alors du discours érudit bien plus que de l'expression personnelle : je pense au *Voyage dans les départemens du Midi de la France* qui rend compte des visites effectuées en 1804 par l'érudit A.-L. Millin ou encore au compte-rendu de la visite à Autun d'un professeur du Queen's College de Cork, Bunnel Lewis, en septembre 1881[131]. Je n'aborde pas ici le voyage savant de Millin dont il est question plus bas pour me concentrer sur celui du professeur britannique.

[128] Martène 1717, p. 151. L'ensemble de la visite à Autun est relatée dans Martène 1717, p. 150-164. Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Martène 1717 ».
[129] Martène 1717, p. 159.
[130] *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, 1811 : l'auteur quitte la France en 1806, traverse l'Italie pour gagner la Grèce puis l'Anatolie et Constantinople. Il rejoint ensuite la Terre Sainte avant de revenir en France un an plus tard en passant par l'Egypte, la Tunisie et l'Espagne.
[131] Millin 1807a ; Lewis 1883.

Si B. Lewis ne peut s'empêcher d'exprimer son admiration face aux portes antiques d'Autun et de s'attarder un peu sur le charme de la végétation qui les recouvre, sa préoccupation principale est ailleurs : fonctionnalité des composantes de la porte urbaine, datation, techniques de construction, origine de la main d'œuvre, événements historiques ayant affecté les édifices antiques et étude des sources antiques[132]. Je note toutefois que la majorité des visiteurs du XIXème siècle sont loin de partager ces préoccupations scientifiques lorsqu'ils rapportent leur découverte des portes romaines, comme l'exposent les pages suivantes.

Le récit de voyage, lieu d'expression des sentiments du voyageur romantique

Les récits produits par ces voyages romantiques sont on ne peut plus caractéristiques. La place prise par la description factuelle et les données objectives est largement diminuée par l'épanchement des sentiments du voyageur : ce sont moins des récits de voyage que des récits de voyageur puisqu'ils nous racontent l'état du visiteur face aux vestiges plutôt que l'état des vestiges. Pour bien rendre compte de ce phénomène, il importe de citer dans son intégralité un passage consacré aux portes d'Autun[133]. Nous avons choisi pour cela un extrait du récit du voyage effectué en 1851 par C. Mofras, qui devait être un fervent lecteur de Rousseau :

> Qui le croira ? – Qu'on ne prenne point ceci pour l'expression exagérée d'une impression posthume. – A la pensée que j'allais contempler des ruines romaines, ma poitrine se gonflait sous les battements de mon cœur. L'attente du premier rendez-vous avec la première maîtresse ne saurait causer plus d'agitation. Le temps pourra modifier mes goûts et mes idées, il n'atténuera pas le souvenir de l'émotion que j'éprouvai ce jour-là.
> A un kilomètre de la ville, et au-delà de la grande route de Beaune, j'aperçus une porte triomphale : j'y courus. L'image en est restée daguerréotypée dans mon cerveau.
> La porte d'Arroux est un édifice bâti en pierres de taille de grande dimension et sans emploi du ciment. Elle se compose de deux grandes arches pour le passage des voitures et de deux plus petites pour les piétons. Ces arches soutiennent un entablement que supporte une galerie ouverte, dont sept arcades sont conservées.
> Grandeur, simplicité et force, tel est le caractère général de tous les monuments romains.
> La porte Saint-André est construite à peu près sur le même plan que la porte d'Arroux.
> Ces portes servaient d'entrée à la ville, et se reliaient entre elles par une épaisse muraille, dont les imposants débris attestent, qu'avant l'invasion, Autun avait une superficie triple de celle actuelle.
> En présence de cette fortune tombée, en foulant cette poussière dont mes pas ne soulèvent pas un atome qui ne soit un débris gallo-romain, l'esprit se retourne fatalement vers le passé. Les ruines ont une poésie qui attire – religion qui a ses missionnaires et qui compte des martyrs. – Elles commandent ce genre d'intérêt que toujours le malheur inspire aux âmes élevées. On peut en rire à distance ; de près, elles ont le charme navrant du spectacle de la mort[134].

---

[132] B. Lewis mentionne les travaux de deux visiteurs britanniques qui l'ont précédé à Autun de quelques mois : ceux de Freeman à qui il répond sur le plan scientifique et ceux de P. G. Hamerton (Lequime 1996 (éd.)) qui s'attachent davantage à évoquer Autun d'une manière pittoresque qu'à la manière d'un antiquaire (Lewis 1883, p. 29). Sans doute la mention des portes d'Autun dans les guides de voyage anglo-saxons comme le guide Murray a-t-elle contribué à attirer les touristes britanniques dès la seconde moitié du XIXème siècle. On peut encore signaler la relation du voyage effectué par le journaliste anglais Percy Allen, réel récit de voyage dans lequel l'auteur accorde autant d'importance aux vestiges antiques et modernes qu'aux anecdotes et aux échanges qu'il a pu avoir avec la population locale (Allen 1912). Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiches « Allen 1912 », « Hamerton 1897 », « Lewis 1883 ».

[133] Etant donné que ces paes ne présentent pas un grand intérêt archéologique, je n'ai pas retenu le témoignage de C. Mofras au sein du corpus des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun.

[134] Mofras 1852, p. 24-25. C. Mofras est sans doute influencé par un souvenir de lecture lorsqu'il parle de « fortune tombée » pour qualifier le sentiment ressenti par le visiteur découvrant la petite ville moderne d'Autun alors qu'il pensait découvrir la capitale du peuple éduen. C'est A. Nettement qui, en 1848, parle d'Autun comme « une fortune tombée (…) et une grandeur déchue » (Nettement 1848, p. 126). Un demi-siècle plus tard, le

Trois lignes sont consacrées à la description de la porte d'Arroux, une simple mention à la porte Saint-André, tout le reste à l'expression du lyrisme et de la poésie des ruines. Cet exemple est sans doute l'un des plus parlants mais l'on pourait en trouver des dizaines d'autres partageant le même registre.

Cette vision romantique du voyage a d'ailleurs ses détracteurs que l'on recrute dans les rangs des libéraux. L'opposition politique entre libéraux et romantiques, entre ceux qui sont accusés de promouvoir le vandalisme et ceux que l'on taxe de réactionnaires, se concrétise par des types de voyageurs aux attitudes différentes. Après avoir exposé en détail le cas d'un voyageur romantique, il est normal de laisser la parole à ceux qui ne partagent pas plus leur fascination pour l'architecture médiévale qu'ils ne sont sensibles au charme des vieilles pierres. Dans ses *Souvenirs de voyage*, D. Nisard nous livre le parfait portrait en négatif du voyageur romantique en décrivant l'un de ses compagnons de voyage qui

> ne s'embrouillait pas dans le moyen âge ni dans la couleur locale, qui estimait les objets à leur valeur et ne voyait dans une ruine qu'une masse de pierres qui peut nous tomber à chaque instant sur la tête (…) il ne me vint pas dans l'idée de trouver qu'il fût beaucoup plus ridicule avec ses réflexions à la La Palisse que moi avec tous mes frais de curiosités, de conjectures, de reconstructions poétiques ou historiques[135].

Des récits de voyage où la description objective s'efface derrière la littérature

Parmi les nombreux récits de voyage que ce siècle nous a livrés, figurent les *Notes d'un voyage dans le Midi de la France* de P. Mérimée et les *Mémoires d'un touriste* de Stendhal qui, tous deux, consacrent plusieurs pages à Autun et à ses portes romaines. Ici, la qualité des auteurs de ces relations de voyage éclipse partiellement le contenu de la visite[136]. D'une manière générale, et c'est un phénomène lié au sentiment romantique qui traverse le siècle, les récits de voyageurs laissent une large part à l'expression des impressions ressenties à la vue des vestiges ruinés de l'antique splendeur d'*Augustodunum* : on comprend dès lors que la plupart de ces relations de voyage relèvent davantage de la littérature et de la subjectivité que du compte-rendu scientifique et objectif. On ne compte pas les poèmes, les élégies, les panégyriques, les fictions qui mentionnent les portes d'Autun en convoquant nostalgie, poétique des ruines et célébration esthétique de la «grandeur déchue »[137]. L'évocation des souvenirs de lecture est un corollaire de la tonalité littéraire qu'adoptent souvent les récits de voyages. Le poids des lectures antérieures est en effet très important pour nombre de voyageurs du XIXème siècle. F.-R. de Chateaubriand, en Grèce, évoque davantage ses lectures qu'il ne décrit ce qu'il a sous les yeux et, face à des Grecs modernes rendus muets

---

souvenir de cette formule imprègne encore le secrétaire de la Commission des Monuments historiques, L. Paté, dans la notice qu'il consacre à Autun dans *La France artistique et monumentale* (Paté 1895, p. 50).

[135] Nisard 1838, p. 18-19.

[136] Cf tome I, chapitre 2 pour l'étude détaillée de la visite de Stendhal ; cf aussi tome II, fiches Mérimée 1835 et Stendhal 1838.

[137] Au XIXème siècle, les ruines d'Autun ont souvent incité les hommes les moins doués pour la poésie à prendre la plume et à répandre ainsi ce goût étrange pour des poèmes à la fois nostalgiques et érudits en l'honneur des ruines éduennes qui ont très souvent pour point commun de se focaliser sur Bibracte, les druides et les écoles méniennes. Un seul exemple suffira à s'en faire une idée, les *Réflexions poétiques sur Bibracte (Autun)* de J.-G. Gambey : « Ce qui faisait l'orgueil de ce peuple fameux, | C'était Bibracte avec ses palais somptueux, | Ses nombreux aqueducs, ses superbes portiques, | Ses spectacles pompeux et ses temples antiques ; | On y voyait aussi de vastes monuments | Destinés à servir aux divertissements, | Un large amphithéâtre et des académies | Où se réunissaient les plus vastes génies, | Dont la même éloquence et les discours brillants | Attiraient dans son sein l'élite des talents. | Des lettres et des arts c'était la providence ; | Aussi la nommait-on FOYER DE LA SCIENCE ! » (Gambey 1845, p. 14).

par l'oppression ottomane, c'est la parole des auteurs grecs antiques qu'il fait entendre dans sa relation de voyage, l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

Cette tendance à réécrire ce qui a été lu plutôt qu'à décrire ce qui a été vu doit inviter le chercheur à la prudence et, au même titre que les autres types de sources, les récits de voyage doivent être soumis à un examen critique préalablement à toute exploitation des données qu'ils contiennent sur l'état du bâti des portes. Pour en donner un exemple, lorsque j'ai lu pour la première fois le récit d'Henri Huchet de la Bédoyère[138], ce qui m'a frappé, c'est son équilibre parfait : difficile d'en dire plus en étant aussi concis. J'ai ensuite remarqué que les notations subjectives et pittoresques étaient minimales, pour ne pas dire absentes avant de constater la présence d'éléments caractéristiques des principales sources textuelles consacrées aux portes d'Autun : la métaphore de la couronne pour désigner l'entablement, l'éloge de la qualité du travail effectué au niveau du décor, la primauté de la porte d'Arroux sur la porte Saint-André et l'opposition entre les baies cochères centrales et les baies piétonnières latérales. C'est alors que, sous le *Journal d'un voyage en Savoie et dans le Midi de la France en 1804 et 1805* d'Henri Huchet de La Bédoyère, apparaît le *Voyage dans les départemens du midi de la France* d'Aubin-Louis Millin (1807) :

> La porte d'Arroux, formée de deux grandes arcades pour le passage des voitures, et de deux petites sur les côtés pour les gens de pied, est un ouvrage des Romains. Un magnifique entablement la couronne. Des dix arcades qui composoient la galerie supérieure, on n'en compte plus que sept. Les ornemens des pilastres et des chapiteaux se distinguent par la délicatesse du travail.
>
> La porte Saint-André, située dans le voisinage de celle-ci, de même forme et de même origine, mérite aussi, quoique moins belle, d'attirer les regards[139].

Autre indice permettant de détecter l'imposture : si la description de la porte Saint-André est en effet voisine de celle de la porte d'Arroux dans le développement de Millin, parler du « voisinage » géographique des deux portes est en revanche tout à fait excessif. Nous en verrons de nombreux autres exemples ailleurs[140] mais le phénomène d'emprunt à des sources antérieures est habituellement bien plus rare parmi les récits de voyage que parmi les autres types de sources textuelles.

Vers la professionnalisation de l'écriture de voyage : les réflexions poético-descriptives d'E. Montégut sur la grandeur déchue d'Autun

Le XIXème siècle voit le passage de la figure des voyageurs qui se faisaient écrivains pour rendre compte de leurs visites et de leurs impressions à celle de l'écrivain-voyageur, à la suite d'une professionnalisation de l'écriture de voyage. L'essayiste et critique français, Emile Montégut, en est un excellent exemple : il publie au sein de la *Revue des Deux Mondes* ses *Impressions de voyage et d'art* qui, de 1868 à 1876, prennent la forme de comptes rendus sous forme de feuilleton de ses nombreux voyages (Belgique, Hollande, Rome, Bourgogne, Auvergne) mais celui qui nous intéresse est son séjour à Autun dont la relation est publiée en 1873 sous le titre de *Souvenirs de Bourgogne*. Cette relation de voyage prend rapidement la

---

[138] Henri Huchet, comte de La Bédoyère (1782-1861) était un officier, membre de plusieurs sociétés savantes.

[139] Huchet de la Bédoyère 1849, p. 4-5. Passage à mettre en regard avec Millin 1807a, p. 316-317 : « elle consiste en deux grandes arcades qui sont au milieu, pour l'entrée et la sortie des voitures, et en deux plus petites sur les côté, pour les gens de pied. Un magnifique entablement couronne les quatre arcades ; au-dessus règne une espèce de galerie composée autrefois de dix arcades, dont il ne reste plus que sept (…) Les petits piliers d'ordre corinthien qui séparent ces arcades, sont cannelés avec une grande propreté (…) les chapiteaux sont du meilleur goût ».

[140] Cf tome I, chapitre 2.

forme d'une méditation érudite sur les ruines qui finit par davantage décrire ce qui n'est plus[141], s'abandonner à la rêverie[142] et embrasser l'histoire d'Autun dans de grandes réflexions sur les vicissitudes humaines. La grande thèse d'E. Montégut qui soutient le récit de voyage est l'idée selon laquelle « Autun est une grandeur déchue »[143]. L'écrivain n'oublie tout de même pas les vestiges romains mais il ne les mentionne que pour souligner à quel point ils sont insignifiants : seul le théâtre trouve grâce à ses yeux. Il concède que la beauté du temple de Janus et de la pyramide de Couhard compense leur incapacité à nous apprendre quoi que ce soit du temps qui les a vus apparaître, il regrette que les deux si belles portes romaines soient perdues au milieu d'un faubourg qui leur fait perdre tout sens :

> Les deux portes d'Arroux et de Saint-André, la première à pilastres corinthiens, la seconde à pilastres ioniques, nous en disent davantage. Ce sont en effet deux beaux ouvrages, mais qui ont l'air comme dépaysés au milieu des bicoques qui les entourent.[144].

Voilà le type de mentions dont l'archéologue doit se contenter dans les récits de voyage rédigés par ces écrivains-voyageurs professionnels du XIXème siècle. A la décharge d'E. Montégut, on se rend compte qu'il n'a pas été des mieux guidé dans sa visite des vestiges romains d'Autun, d'abord parce qu'il considère Mérimée et Stendhal comme « les archéologues les plus ingénieux »[145], ensuite parce qu'il a manqué d'un guide local qui n'aurait pas manqué de remettre en contexte les monuments et de les lui rendre ainsi intelligibles. Nul besoin donc de s'arrêter plus longtemps sur le cas d'E. Montégut et de ses

---

[141] « Le coup d'œil est vraiment superbe, mais ce devait être une féerie lorsqu'en place de ces modernes bicoques brunes et grises, si mornes au regard, elle présentait l'éclatante blancheur des marbres de ses temples, les colonnades lumineuses de ses thermes, de ses palais et de ses portes, et les gaies couleurs de ses villas antiques. » (Montégut 1873, p. 101).

[142] « A ce superbe paysage architectural, ouvrage des hommes, la nature a prêté un cadre digne du tableau. Un cercle de hautes montagnes largement dessiné ferme l'horizon à une distance qu'on dirait mesurée avec exactitude pour faire naître le double sentiment de la proximité et de l'éloignement ; plaine et montagnes forment ainsi un des plus majestueux amphithéâtres qu'on puisse voir. Cet horizon dut plaire beaucoup aux Romains, car il était fait pour leur rappeler quelques-uns des paysages de leur patrie, par exemple les montagnes de la Sabine vues de la villa Albani, ou plus exactement de la campagne où s'élève l'illustre petit mont sacré ; malheureusement la lumière est ici dure, sèche et froide, et ces montagnes farouches ne s'en laissent pas amoureusement pénétrer comme les collines romaines qui, visitées par les dieux, ont reçu de leur passage le privilège de la transparence, et dont la masse se présente comme une ouate vaporeuse imbibée de soleil. » (Montégut 1873, p. 101-102) ou encore « Le théâtre romain d'Autun est, comme le sein de la danseuse de Pompéi, une empreinte, et rien de plus. Là où il s'élevait verdoie maintenant une prairie, mais cette prairie garde la forme circulaire et descend pour ainsi dire de gradin en gradin jusqu'au tapis vert de la petite plaine en demi-lune qui fut autrefois son arène. Rien de plus immatériellement gracieux ; la nature s'est chargée de faire passer à l'état de forme pure et insubstantielle, à l'état d'âme sans corps, ce qui fut une très concrète et très massive réalité. Elle a complété ainsi ou, pour mieux dire, métamorphosé de la manière la plus poétique l'œuvre de destruction des hommes. » (Montégut 1873, p.105).

[143] E. Montégut n'est pas l'inventeur de la formule, on l'a vu : « La pensée qui frappe quand on jette les yeux sur Autun, c'est celle d'une fortune tombée et d'une grandeur déchue. Sa physionomie a quelque chose d'austère et de mélancolique qui fait rêver. En présence de cette ville qui semble dépeuplée en raison de son étendue, et où l'on rencontre tant de grandes ruines, ce n'est pas vers le présent, c'est vers le passé que se tourne la pensée. » (Nettement 1848, p. 126 ; cité par Devoucoux, Fontenay 1848, p. 66). E. Montégut ne fait qu'expliciter, avec un talent certain, cette formule : « Volontiers on désirerait cette ville un peu plus déguenillée et meurtrie; mais non, tout dans son extérieur est décent, convenable, propret, et en très suffisant accord avec le caractère des villes tout à fait modernes. Hélas ! c'est précisément dans cette modestie décente que se révèle la déchéance d'Autun. Il est arrivé à cette ville quelque chose de pire que de porter des guenilles de pierre, c'est qu'elle s'est arrangée de sa déchéance, et que de reine elle est descendue au rang de simple bourgeoise sans paraître trop en souffrir » (Montégut 1873, p. 102).

[144] Montégut 1873, p. 104-105.

[145] Montégut 1873, p. 104. Je rappelle brièvement que P. Mérimée, davantage antiquaire qu'archéologue, n'a laissé que quelques pages sur l'état de conservation des monuments romains à l'issue de son séjour autunois en 1835 et que Stendhal n'a jamais mis les pieds à Autun en 1837, contrairement à ce qu'il affirme dans les *Mémoires d'un touriste*. Il est manifeste qu'E. Montégut n'a pas consulté les bonnes sources.

confrères dont l'intérêt des relations de voyages est bien davantage d'ordre littéraire qu'historique ou archéologique.

2.3.La vision des portes d'Autun dans les premiers guides touristiques

La professionnalisation de l'écriture de voyage ne se manifeste pas uniquement à travers la figure de l'écrivain-voyageur mais aussi à travers celle de l'auteur de guides de voyage. Selon la formule de J.-M. Leniaud, c'est au cours du XIXème siècle que « le voyage par plaisir a cédé la place à une gestion étudiée du temps (…) le touriste aime à vérifier sur place ce qu'il a lu dans le guide, comme si ce dernier lui ordonnait ses initiatives tout en les facilitant »[146]. Il s'agit désormais d'aborder une catégorie particulière de comptes-rendus de visites, les guides de voyage dont les plus éminents pionniers en France comme en Europe sont les guides Reichard, Baedeker, Murray et Joanne[147]. Cette catégorie d'ouvrages qui apparaît en France au XIXème siècle mérite d'être étudiée en déterminant le type d'informations qu'ils retiennent à propos des portes d'Autun :

> deux des anciennes portes de la ville, *justement admirées* pour la noblesse et l'*élégance* des proportions, et pour la *beauté* de l'exécution, ont été *heureusement* sauvées, du moins en partie, des ravages du temps et de la main des barbares. Ce sont les portes dites aujourd'hui d'Arroux et de Saint-André. La première, surmontée d'une galerie d'ordre corinthien, est couverte d'ornements *d'un travail exquis et d'une belle conservation* ; la porte Saint-André est *moins élégante*[148].

Cet extrait du *Guide pittoresque, portatif et complet du voyageur en France* est caractéristique du style de description spécifique de ces premiers guides touristiques : en effet, la description des caractéristiques des portes est peu développée (le guide ne doit pas être trop lourd afin que le voyageur puisse l'emporter pendant ses sorties, comme l'indique explicitement le titre du guide cité plus haut) et le style mêle une quantité de jugements esthétiques[149] avec quelques informations archéologiques dispersées – ce qui n'a rien d'étonnant étant donné la finalité de l'ouvrage : diriger le voyageur vers ce qu'il y a de plus beau à voir en établissant une hiérarchie entre l'exceptionnel, le remarquable, l'intéressant et le secondaire, toutes distinctions que nos guides actuels reprennent sous une forme qui peut légèrement différer d'un guide à l'autre. Dans ce type de guide de voyage, le contenu scientifique n'est clairement pas premier comme le révèlent clairement les inexactitudes contenues dans l'extrait suivant du *Dictionnaire géographique* établi par F. Robert, c'est la logique de la découverte touristique qui prime :

---

[146] Leniaud 2002, p. 116.

[147] L'ancêtre des guides de voyage modernes est dû à H. A. O. Reichard, conseiller de guerre du Duc de Saxe-Gotha (1751-1828), il s'agit du *Guide du voyageur en Europe* qui a connu plusieurs éditions (1ère édition en 1784), plusieurs traductions (traduction française en 1793) et fut abondamment pillé dans d'autres ouvrages. Ce succès conduit un libraire français dénommé J.-M. Audin à publier à partir de 1823 un *Guide du voyageur en France* sous le pseudonyme de Richard (soi-disant « ingénieur-géographe ») sans aucun doute pour créer une confusion avec le guide de Reichard. L'entreprise est rachetée par Louis Maison qui conserve le nom de Richard et embauche en 1850 un certain Adolphe Joanne. Les Guides Joanne n'apparaissent qu'en 1856, après le rachat par Hachette de l'entreprise de Maison (Damien 2003, p. 199 ; Guilcher 2011, p. 3). Outre-Manche, John Murray, troisième du nom, publie en 1843 le volume de ses célèbres guides rouges consacré à la France tandis qu'outre-Rhin il faut attendre 1884 pour que les guides K. Baedeker consacrent un volume au Nord de la France qui contient une notice précise sur Autun et ses deux portes romaines. Sur les portes d'Autun, on peut consulter les lignes des guides suivants : Reichard 1810, p. 155 ; Murray 1844, p. 389 ; Richard 1846, p. 478 ; Richard 1854, p. 188-189 ; Joanne 1873, p. 42-44 ; Joanne 1881, p. 18-19, 43-44 ; Baedeker 1903, p. 322 ; Joanne 1910, p. 18, 45-46…

[148] Girault de Saint-Fargeau 1842, p. 346. Je souligne.

[149] La principale différence entre le récit de voyage et le guide ne réside en effet pas dans la dialectique subjectivité / objectivité mais avant tout dans l'abandon de la première personne.

> Au reste, témoin de sa primitive splendeur, on y contemple avec intérêt les beaux monumens d'antiquités romaines qui y subsistent encore de nos jours. Tels sont le *Portail d'Arroux* et le *Portail Saint-André*, formés de blocs assemblés à sec, c'est-à-dire sans chaux, ni ciment. L'un et l'autre étoient des portes de l'ancienne Bibracte, celle d'Arroux est construite en forme d'arc de triomphe[150].

Le géographe Robert se contente d'indiquer l'élément le plus digne d'intérêt de ces portes à ses yeux, à savoir la mise en œuvre à sec du grand appareil. Peu importe leur datation, peu importe leur fonction, ce qui compte, c'est qu'elles valent littéralement le détour et méritent d'être signalées au voyageur. Par ailleurs, ces données techniques et historiques sur les monuments ne sont pas plus importantes au sein de ces guides à l'usage du touriste que les indications sur les conditions d'accès, les lieux d'hébergement et de restauration, etc. Comme il n'est pas question ici d'être exhaustif mais d'attirer l'attention sur les témoignages les plus intéressants, je me bornerai à présenter deux des entreprises les plus marquantes du XIXème siècle en termes de guide de voyage, le guide Saint-Girault de Fargeau à la fin des années 1830 et celui d'Adolphe Joanne dans les années 1860 avant d'évoquer les guides spécifiquement consacrés à la ville d'Autun.

Le Guide pittoresque *de Girault de Saint-Fargeau : innovations et souvenirs du discours antiquaire*

Dès 1838, sous la direction d'Eusèbe Girault de Saint-Fargeau (1799-1855) paraît un *Guide pittoresque du voyageur en France* en six volumes qui proposent différents itinéraires d'une ville à l'autre à travers plusieurs départements. Il s'agit avant tout d'un guide qui se veut pratique et fonctionnel, il indique notamment le nombre de lieues entre les différentes étapes de l'itinéraire, la présence ou non d'une poste, etc. Pour chacun des départements français, la structure du guide est la même : dans un premier temps, le lecteur trouve ce que l'auteur appelle un « aperçu statistique » qui fournit un ensemble de données générales sur le département (géographie physique, climat, minéralogie, productions agricoles, industrie, commerce) et, ensuite, est présentée sous forme de catalogue la liste des « villes, bourgs, villages, chateaux et monuments remarquables, curiosités naturelles et sites pittoresques ». Plusieurs estampes sont régulièrement insérées pour illustrer les notices. Dans ce type de publication qui n'a aucune vocation ni scientifique, ni littéraire mais qui est toute entière conçue pour accompagner le voyageur au cours de son déplacement[151], l'antiquité et les monuments romains trouvent toutefois leur place, mais uniquement lorsque le lieu visité s'y prête.

C'est le cas d'Autun dont la notice est publiée au sein du département de Saône-et-Loire, dans le 2ème tome de l'ouvrage : l'état des connaissances historiques est celui de l'époque. A grands traits l'auteur expose en se fondant sur les auteurs antiques (César et Eumène notamment) comment, après avoir subi tant de sièges au cours de l'histoire, l'Autun actuelle s'élève sur les ruines de Bibracte. L'auteur du guide signale les curiosités de la ville (la cathédrale et sa fontaine, l'évêché, la bibliothèque du collège, la construction d'un nouvel Hôtel de ville, l'ancien grand séminaire, le tombeau de Brunehaut, les promenades, la tour de François Ier), et parmi celles-ci, c'est aux ruines antiques qu'il consacre la majorité de sa notice. L'investissement de l'Etat dans la conservation des monuments romains est d'ailleurs signalé[152] juste avant leur description proprement dite et l'évocation de ceux qui ont disparu : le Capitole, le théâtre, l'amphithéâtre, l'enceinte, le temple de Janus, les temples de Pluton et

[150] Robert 1818, p.133.
[151] Quelques années plus tard, en 1842, paraît le *Guide pittoresque portatif et complet du voyageur en France* au format in-12° dont un extrait a été cité plus haut. Les pages consacrées à Autun sont les p. 345-347.
[152] La Commission des monuments historiques a été créée l'année précédente, en 1837.

de Proserpine, ceux d'Apollon, de Jupiter, d'Hercule, d'Anubis, de Vénus, de Priape, de Cupidon, de Bérécynthe ou Cybèle, de Minerve, les portes d'Arroux et de Saint-André, la naumachie, la pyramide de Couhard. Dans un souci d'exhaustivité, l'auteur établit toutefois la liste des « objets antiques dignes d'intérêt » qui ont été mis au jour à Autun et il signale la récente découverte d'une mosaïque représentant un griffon ainsi que la collection numismatique alors conservée à la mairie. Quatre estampes viennent compléter la description d'Autun : une vue du monument identifié comme un temple de Pluton, le temple dit de Janus, la tour de François Ier (connue sous le nom de tour des Ursulines) et la porte Saint-André[153].

Le développement consacré aux vestiges autunois est donc à la croisée des guides de voyage et des réflexions des antiquaires puisqu'E. Girault de Saint-Fargeau ne se contente pas de mentionner et décrire les vestiges visibles par le visiteur, il traite des antiquités d'Autun de la même manière que pouvait le faire P. de Saint-Julien de Balleure en 1581 en utilisant les toponymes modernes pour trouver l'édifice romain qui en serait à l'origine[154]. On constate que lorsqu'il traite des monuments disparus, l'auteur du guide s'appuie sur des raisonnements étymologiques qu'il emprunte à des sources antérieures mais que lorsqu'il s'agit des vestiges encore visibles, la description est personnelle et plutôt précise, malgré la concision exigée par la nature même du guide de voyage qui n'a pas vocation à devenir une somme archéologique. Le recours aux travaux de certains antiquaires au sein du *Guide pittoresque du voyageur en France* a toutefois été fait sans suffisamment d'esprit critique et a sans doute contribué à relayer largement des hypothèses déjà dépassées

Le « Guide Joanne », un guide de voyage moderne

Les guides de voyage se multiplient au cours du XIXème siècle mais certains d'entre eux se distinguent des autres par la qualité et la précision des informations qu'ils donnent. C'est le cas des Guides Joanne qui regroupent l'ensemble des guides parus au sein de la « Bibliothèque des Chemins de fer », des guides édités par Bourdin et par Maison, deux maisons d'éditions rachetées par Louis Hachette[155]. L'œuvre d'A. Joanne est en premier lieu un travail d'uniformisation ; ce n'est qu'ensuite qu'il crée une nouvelle série, l'*Itinéraire général de France*, qui est composée d'une vingtaine de guides régionaux – là où la France n'était couverte que par deux guides Murray et quatre guides Baedeker. Le souci d'illustrer ses guides avec des estampes va de pair avec l'œuvre contemporaine de P. Mérimée et de la commission des Monuments historiques pour la conservation du patrimoine[156].

Ainsi, Adolphe Joanne, dans son *Itinéraire général de la France de Paris à la Méditerranée*, publié chez L. Hachette en 1863, propose un résumé de l'histoire d'Autun avant de décrire un à un les monuments les plus importants, consacrant une vingtaine de lignes environ à chacun d'eux – ce qui représente plus du double de la longueur habituelle des descriptions des portes d'Autun dans les autres guides. Un travail de documentation préalable conjuguée à une visite préparatoire *in situ* permet à Joanne de proposer un commentaire précis

[153] Cf tome II, fiche n° 211.

[154] Le nom de la rue Chauchien permet ainsi de revenir à l'étymologie *caput canis* qui révèle l'existence en ce lieu d'un ancien temple en l'honneur d'Anubis. Cette étymologie fantaisiste qui semble due à B. de Chasseneuz (1579, p. 352) est régulièrement relayée, notamment par E. Ladone (1640, p. 50), J. Breval (1738, p. 121), C. Courtépée (1778, p. 525) ou J. Rosny (1802, p. 244).

[155] Les guides Joanne furent la première grande collection de guides touristiques français au sens moderne du terme, ils se firent connaître à partir de 1919 sous le nom de « Guides Bleus », toujours chez le même éditeur. Ils ont été précédés dans les années 1820-1850 par les guides Richard dont la qualité était très inégale : A. Joanne révise complètement la série des guides Richard-Maison afin d'égaler le niveau des guides Murray ou Baedeker (Guilcher 2011, p. 3).

[156] Morlier 2011, p. 10.

et actualisé du point de vue des connaissances archéologiques, à la fois descriptif et informé. La description qu'il donne de la porte d'Arroux n'apporte aucune donnée inédite mais là n'est pas le but de l'ouvrage, elle propose en revanche des éléments d'explication susceptibles de répondre aux questions que ne manque pas de se poser face au monument le voyageur attentif : ainsi, après avoir mentionné que la porte d'Arroux avait été appareillée sans ciment, il précise que les traces de ciment visibles entre les joints ne remontent pas à l'état d'origine, mais résultent d'une restauration récente[157]. Autre preuve de sa rare qualité : le guide Joanne mentionne et décrit brièvement la tour dite de Minerve, quand l'écrasante majorité des ouvrages similaires se contentent des deux portes d'Arroux et de Saint-André. L'*Itinéraire général de la France de Paris à la Méditerranée* ne comporte pas d'illustrations, il faut attendre la parution quelques années plus tard de la *Géographie du département de Saône-et-Loire* à partir de 1873 pour que des estampes des portes d'Autun viennent illustrer le texte[158]. L'exemple d'Autun n'est pas une exception : contrairement aux guides Murray et Baedeker, A. Joanne n'hésite pas à multiplier l'information au point que ses ouvrages ne peuvent rapidement plus prétendre au format de livres de poche[159].

Les guides touristiques spécialisés sur Autun

Mais les guides des grandes entreprises nationales dont Girault de Saint-Fargeau et Joanne sont certainement deux des exemples les plus aboutis, respectivement pour la première et la seconde moitié du XIXème siècle, ne sont pas les seuls à s'intéresser aux antiquités de la cité éduenne. Il existe en effet une littérature de guides touristiques entièrement dédiés à Autun. Souvent d'origine locale, ces guides se présentent comme des guides pittoresques à l'usage des voyageurs de passage : ils signalent les monuments à voir au même titre que les restaurants et les auberges… Loin de toute prétention érudite, ils décrivent succinctement mais assez fidèlement l'état des portes et agrémentent leurs remarques de commentaires esthétiques. Nous pouvons en citer deux exemples : le *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* publié par le libraire F. Girardot en 1847 et un *Autun pittoresque* publié par P. Besnier en 1888.

Le *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* est écrit et publié en 1847 par un libraire autunois, F. Girardot. Son sous-titre résume précisément son contenu : *Guide pittoresque de l'étranger à Autun contenant : Une Notice historique sur Autun, la Description des ses Monuments civils et religieux, Musées, Bibliothèques, Etablissements divers, Promenades, etc., etc., suivies de Notes et Renseignements divers sur les localités voisines, telles que le Creuzot, Montcenis, Blanzy, Couches, Epinac, etc., avec lithographies représentant les principaux sites et monuments du pays*. L'objectif affiché de ce guide est clair : être l'ouvrage indispensable aux visiteurs de passage à Autun :

> il n'a aucune prétention historique ou littéraire : son unique but est de leur faciliter la connaissance d'un pays qui n'est pas sans illustration et qui possède des Monuments et des Etablissements vraiment dignes d'intérêt. Un ensemble complet, une distribution qui rend les recherches faciles, la réunion de tous les renseignements utiles aux besoins des Voyageurs, enfin un pris très-modéré[160] : tels sont les avantages que nous nous sommes proposés d'atteindre[161].

---

[157] Joanne 1869, p. 209. Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Joanne 1863 ».
[158] Sous l'impulsion d'Adolphe puis de Paul Joanne, l'ouvrage connaît au moins douze rééditions jusqu'en 1910 au fil desquelles les estampes évoluent.
[159] Guilcher 2011, p. 4-5.
[160] Une annonce publicitaire parue dans *L'Eduen* nous informe que le guide coûtait 2,50 francs.
[161] Girardot 1847, Avertissement.

Après une notice générale sur la ville d'Autun, les deux auteurs, Girardot et Royer[162], présentent une liste d'édifices classés par quartiers – c'est là un trait caractéristique du guide touristique par rapport aux dictionnaires géographiques où la liste des différents sites est organisée selon l'ordre alphabétique ou aux ouvrages historiques au sein desquels les vestiges et les édifices sont évoqués chronologiquement. Cette liste d'édifices n'est pas du tout une liste de monuments archéologiques ou médiévaux, il s'agit de l'ensemble des choses à voir : on y trouve côte à côte la notice de la porte Saint-André, du temple de Janus, de la pyramide de Couhard et celle de l'Hôtel de la Sous-préfecture, de la Léproserie de Fleury, de la colline de Montdru ou celle de l'usine à gaz du faubourg d'Arroux. La dernière partie du guide consiste en une liste détaillée d'adresses utiles : restaurants, bains publics, parfumeries, cafés et même les vendeurs de cartes à jouer y trouvent leur place. Le guide est supposé apporter une réponse à toute interrogation ou à tout besoin d'un étranger de passage à Autun.

Autre ouvrage associant le nom d'Autun à l'adjectif « pittoresque », le livre de P. Besnier[163], publié en 1888. Ecrit par un homme cultivé et passionné par l'antiquité, l'ouvrage de Besnier semble au premier abord davantage relever du guide archéologique que du guide touristique généraliste tel que le *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* de Girardot et Royer. Cela dit, il a été conçu par son auteur comme un ouvrage à destination du touriste. Après une introduction sacrifiant au *topos* de la « grandeur déchue », P. Besnier brosse à grands traits l'histoire de la ville de la période romaine à la guerre de 1870. Les édifices sont ensuite regroupés chronologiquement en trois catégories : « monuments et ruines romaines », « monuments médiévaux » et « monuments modernes ». Sont ensuite évoqués successivement les places et promenades d'Autun, les environs de la ville, les musées et les différentes sociétés autunoises. L'ouvrage s'achève avec douze biographies d'Autunois illustres, de Julius Sacrovir à Mac Mahon. Les notices consacrées aux portes romaines mêlent description architecturale, proposition de restitution, mention des restaurations et des fouilles récentes, hypothèses dépassées d'auteurs anciens[164] à la déploration de l'indifférence qui entoure ces majestueux vestiges.

Les lignes que les guides pittoresques et autres guides de voyage consacrent aux antiquités d'Autun donnent à voir l'état des connaissances relatives aux portes romaines d'Autun. Qu'il s'agisse d'un guide touristique ou du récit d'un voyageur, le lecteur est susceptible d'y trouver des informations sur l'histoire longue, sur les restaurations récentes, sur l'ampleur de la végétation qui recouvre les édifices, sur l'état d'une toiture, etc. Bien que la qualité de l'information dépende en large part de l'auteur des observations, le témoignage du voyageur a toujours le mérite d'être un point de vue subjectif sur le monument à un moment précis de l'histoire de l'édifice, ce qui justifie l'attention du chercheur.

Pour en finir avec l'évocation des différents voyageurs ayant relaté leur découverte des portes d'Autun, on a pu constater que tous ces récits de voyage ne sont évidemment pas les mêmes et il arrive parfois que, face aux vestiges antiques, la déception l'emporte sur l'admiration qui se reporte alors sur les édifices civils et religieux de l'époque médiévale et moderne. Ce schéma apparaît dans le récit de voyage de l'oratorien marseillais J.-P. Bérenger

[162] La page de titre indique « par F. Girardot et R. », ce qui fait à tort supposer au catalogue de la bibliothèque municipale d'Autun qu'il s'agit d'un R. Girardot alors qu'il s'agit, si l'on en croit H. de Fontenay, d'un certain Royer qui a sans doute voulu rester anonyme – procédé fréquent chez nombre d'auteurs de guides de voyage qui conçoivent leur collaboration comme une activité alimentaire et ne souhaitent pas attacher leur nom à une œuvre de sous-littérature.

[163] Membre de la Société Eduenne à partir de 1888, Pierre Besnier (1856-1891) exerça le métier de professeur au collège d'Autun de 1885 jusqu'à son décès en 1891 (Bulliot 1891, p. 447-448).

[164] Si l'on songe que l'année suivante paraît *Autun et ses monuments*, grande synthèse des recherches autunoises menées par H. de Fontenay, la comparaison ne saurait tourner à l'avantage de P. Besnier qui n'exerçait pas la critique des sources avec la même rigueur que l'ancien élève de l'Ecole des Chartes.

(1740-1807)[165] comme dans celui du journaliste W. Morton-Fullerton (1865-1952) qui considère que, face à la beauté de la cathédrale, les portes d'Autun ne sont que de « pauvres restes de l'antiquité » qui ne méritent pas que le visiteur s'extasie devant elles[166]. De tels jugements m'amènent à me tourner désormais vers les hommes de l'art.

3. La technicité des hommes de l'art : artistes, architectes & ingénieurs

S'il est vrai que les travaux des hommes de l'art sont garants d'une rigueur dans le dessin, d'un savoir-faire technique qui les distingue du commun des voyageurs, il ne faudrait pas pour autant penser que cette maîtrise technique les mette à l'abri de l'erreur. Après tout, ce n'est pas la maîtrise des techniques de relevé qui fait le bon architecte, le bon ingénieur, le bon artiste ou le bon archéologue. On peut citer l'exemple de P.-J. Antoine (1730-1814), ingénieur des ponts-et-chaussées des Etats de Bourgogne, professeur d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de Dijon et membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, un homme dont les compétences techniques égalent sa connaissance de l'architecture moderne et son intérêt pour l'architecture antique. Pour autant, dans un traité théorique à l'intérieur duquel l'ingénieur expose sa théorie sur l'évolution des ordres[167], il évoque les portes d'Autun pour reconnaître en elles un style « tudesque » et les dater du IXème siècle – comme pour nous rappeler que le point de vue technique n'est pas toujours gage de vérité.

3.1.Architectes et ingénieurs face aux vestiges de l'architecture antique

Du fait de sa formation intellectuelle, de ses compétences techniques en matière de relevé, de sa connaissance approfondie des propriétés des matériaux et des lois qui régissent charges et poussées, l'architecte, ou l'ingénieur, apparaît comme un acteur particulier des recherches menées sur les édifices antiques et de ce fait son témoignage, ses réflexions ou les dessins qu'il laisse sont des documents d'autant plus intéressants à exploiter dans le cadre d'une étude archéologique du bâti. Pendant longtemps, les vestiges d'Autun ont été laissés de côté par les érudits leur préférant des réflexions historiques sur l'emplacement de Bibracte et des considérations topographiques fondées sur les étymologies fantaisistes des toponymes locaux. Ce désintérêt pour la matérialité des édifices antiques s'explique entre autres par une lacune dans la formation des antiquaires : la méconnaissance de l'architecture, à commencer par son lexique et ses règles de base. Dans un tel contexte, l'architecte est le seul à prétendre pouvoir observer et comprendre les vestiges monumentaux et, même lorsque la culture architecturale a fini par se diffuser au sein des antiquaires et des élites culturelles, le regard de l'homme de l'art conserve toute sa spécificité et tout son intérêt.

Pour résumer les spécificités de l'intérêt porté par les architectes à un édifice antique, notons qu'il ne s'agit pas avant tout pour eux d'admirer un vestige de l'antique splendeur d'Autun et de témoigner de la qualité de détails ornementaux, comme aimaient à le faire les clercs bourguignons des XVIIème et XVIIIème siècles, mais d'étudier attentivement

[165] « Si le carrosse coupe encore ses journées par Autun, vous verrez encore là une de nos anciennes villasses. On vous vantera beaucoup les antiquités éparses autour de ses murailles ; mais ce ne sont que des ruines misérables ; il n'y a de beau dans cette ville que le collège et le séminaire. » (Bérenger 1796, p. 117-118).

[166] Morton-Fullerton 1903, p. 810. Le voyageur américain ajoute : « deux portes qui, malgré leur solidité et leur harmonie, n'ont rien de remarquable, et ne sont certainement pas comparables à celles d'Orange ». Il faut croire que, faute d'avoir suffisamment voyagé, W. Morton-Fullerton ignore d'une part que les portes d'Autun sont sans doute les portes urbaines du Haut-Empire les mieux conservées de l'Empire romain, d'autre part qu'une porte de ville n'est pas un arc honorifique.

[167] Antoine 1782, p. 19.

l'architecture, les techniques de construction, le choix des matériaux, la mise en œuvre de l'appareil, l'organisation des grands ensembles structurels… Il s'agit d'une étude technique et non plus d'une description d'ordre général : le regard porté sur l'édifice est complètement différent. Leurs observations sont majoritairement consignées dans des dessins, des plans, des coupes, des relevés plutôt que dans des écrits ou des ouvrages généraux et l'archéologue du bâti doit se réjouir de la qualité des représentations réalisées par ces excellents dessinateurs que sont les architectes : la précision et la rigueur de leurs plans et croquis en font des outils de travail extrêmement utiles pour une étude du bâti antique des portes[168].

Je n'évaluerai pas ici la qualité des relevés de ces architectes, la fidélité de leurs élévations ou la pertinence de leurs restitutions, cela sera fait dans le quatrième chapitre de ce tome. Il s'agit simplement pour l'heure de présenter les contributions de ces architectes en les replaçant dans leur contexte de création.

L'intérêt des architectes pour les portes urbaines d'*Augustodunum* n'est pas moins précoce que celui des antiquaires, des cartographes ou des érudits locaux ; en revanche, il ne s'agit pas d'un intérêt spécifique pour ces portes monumentales mais d'un intérêt plus général pour l'architecture, qu'elle soit antique ou moderne. Pour ces architectes, les portes urbaines d'Autun ont été jugées dignes d'intérêt, non pas en tant que vestiges de l'ancienne capitale éduenne, mais en tant que produits de l'architecture romaine et en tant que réussites esthétiques. Dès la fin de la Renaissance, elles sont dessinées par des architectes qui ont fait le tour du royaume, Androuet du Cerceau et Martellange.

Comme le soulignait récemment une exposition[169] qui lui était consacrée, Jacques Androuet du Cerceau est une figure paradoxale : alors qu'il était considéré à son époque comme l'un des plus grands architectes français, nul n'est aujourd'hui capable de lui attribuer avec certitude le moindre édifice. Ce qui est certain, c'est qu'il réalisa de très nombreux dessins et gravures de vestiges antiques et de monuments modernes. On lui doit une élévation de la porte saint-André en perspective, dans un dessin réalisé entre 1545 et 1550, aujourd'hui conservé au Fitzwilliam Museum de Cambridge.

Quant à Etienne Martellange (1569-1641), architecte de la Compagnie de Jésus, il a parcouru le royaume de 1605 à la fin des années 1630. De son travail, il reste deux recueils conservés à la Bibliothèque nationale de France qui sont datés de 1717[170] : ils sont pour l'essentiel composés de plans et d'élévations d'édifices religieux dont l'architecte jésuite avait pour mission d'effectuer la tournée, mais y figurent également quelques vues de villes ainsi que les représentations de cinq édifices gallo-romains : les portes d'Arroux et de Saint-André mais aussi le tombeau des deux Amants à Lyon, la « pyramide » de la *spina* du cirque de Vienne et le théâtre d'Orange. E. Martellange, de passage à Autun en mai 1611[171], a choisi de représenter la porte d'Arroux vue depuis l'intérieur de la ville et la porte Saint-André vue depuis la campagne, toutes deux replacées dans leur environnement immédiat, et non pas

[168] J. Roidot, dans une note lue à la Société Eduenne, célèbre les qualités des dessins des monuments romains d'Autun effectués par Chenavard avant de faire le constat de la nécessité d'une étude de l'architecture dans une approche archéologique : « L'architecture est incontestablement le plus utile auxiliaire de l'antiquaire et de l'historien ; elle est la mine féconde où l'un et l'autre vont puiser les renseignements les plus curieux et les plus authentiques sur les mœurs, les coutumes, sur les habitudes intimes comme sur la vie publique, sur les institutions, les croyances, en un mot sur la civilisation intellectuelle et morale d'une époque ou d'un peuple. » (Roidot 1862, p. 1834) : premier manifeste pour une archéologie de la construction…

[169] Exposition temporaire, *Androuet du Cerceau (1520-1586). L'inventeur de l'architecture à la française ?*, Cité de l'architecture et du patrimoine – Palais de Chaillot, Paris, 10 février – 9 mai 2010.

[170] Ces deux recueils ont été longtemps attribués à François Stella, ce qui explique que ce soit son nom, et pas celui d'E. Martellange, qui figure sur la page de titre des deux albums.

[171] L'architecte a également profité de son séjour à Autun en 1611 pour dessiner le château de Montjeu, la résidence d'un conseiller du roi, le président du Parlement de Bourgogne, P. Jeannin (vers 1540-1623). Ce dessin est daté du 6 mai tandis que les deux vues des portes sont toutes deux datées du lendemain.

isolées comme on aimait à représenter les monuments antiques dans la grande majorité des documents iconographiques des XVIème et XVIIème siècles.

Un autre architecte se rendit à Autun pour en étudier les portes dans la seconde moitié du XVIIème siècle, vers 1668, mais, à la différence d'Androuet du Cerceau et de Martellange, c'est dans le cadre d'une mission d'étude des techniques de construction que cet architecte, Thévenot, fut amené à étudier les portes romaines d'Autun. La mission que le Surintendant des Bâtiments, Arts et Manufactures Jean-Baptiste Colbert prit l'initiative de confier à l'architecte témoigne du renom dont jouissaient alors ces portes urbaines, une renommée fondée sur leur beauté mais aussi sur leur solidité. C'est d'ailleurs une mission que Colbert confie spécifiquement à un architecte puisqu'il s'agit d'étudier les solutions techniques mises en œuvre lors de la construction des deux portes d'Arroux et de Saint-André dont la majesté bravait les siècles, afin de s'en inspirer pour mener à bien la construction d'un arc de triomphe érigé à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine en l'honneur de Louis XIV, après les victoires remportées en Flandre et en Franche-Comté, lors de la guerre de Dévolution[172].

Il est révélateur que Colbert envoie un architecte étudier les portes urbaines d'Autun dans le cadre d'un projet de construction d'arc honorifique : en effet, la confusion entre la porte urbaine et l'arc honorifique est non seulement courante avant le XIXème siècle mais la désignation répandue à l'époque de ces deux types d'édifices comme « Portail » ou « Portique » insiste davantage sur leur fonction d'accès monumentalisé à la ville que sur la notion militaire de point de passage obligé pouvant être fermé. Cela dit, si ce sont uniquement les techniques de construction que Colbert souhaite prendre en exemple, et non le plan ou le décor, on reconnaitra alors que les techniques de construction mises en œuvre pour ériger une porte ou un arc sont pour une large part similaires : il s'agit dans les deux cas des modalités de mise en œuvre de la voûte, solution technique permettant de résoudre les problèmes de charges générés par l'aménagement d'une ouverture en les convertissant en poussées obliques latérales. On comprend dès lors pourquoi il n'était pas inutile de s'inspirer d'édifices dont les multiples passages voûtés continuaient depuis dix-sept siècles à soutenir une galerie d'arcades alors même que les tours de flanquement des portes qui jouaient le rôle de contrefort avaient disparu depuis déjà longtemps.

C. Bataillard rapporte le contenu d'une note écrite à l'attention de Colbert qui permet de mieux cerner en quoi consista la mission confiée à Thévenot :

> Monseigneur se souviendra, s'il lui plaît, d'écrire au lieutenant général d'Autun de permettre au sieur Thevenot, architecte, d'examiner les arcs de triomphe qui sont à Autun et aux environs, et mesme d'en démolir quelques pièces pour prendre connoissance de la construction desdits arcs, à condition de rétablir ce qu'il aura démoly[173].

Ce document témoigne bien de la nature particulière des observations de l'architecte, autorisé pour l'occasion à démonter ce que le temps a plus ou moins préservé afin de déterminer les techniques de construction mises en œuvre par les bâtisseurs des portes gallo-romaines. On assiste ici à une formulation de la pratique de la fouille volontaire : pour autant, aucune trace sur la porte d'Arroux ne semble pouvoir être associée à l'éventuel démontage / remontage de tel ou tel bloc par Thévenot[174].

---

[172] Souhaitant ériger un arc de triomphe à la gloire de Louis XIV pour commémorer son retour des Flandres, Colbert eut à choisir entre les projets de Charles Lebrun, Louis Le Vau et Claude Perrault. C'est ce dernier qui l'emporta et la construction de l'arc honorifique débuta en 1670 au niveau de la rue St Antoine (Barrière du Trône). Elle ne fut jamais achevée et l'arc fut détruit en 1716, un an après la mort du Roi Soleil et 46 ans après le début des travaux.

[173] Bataillard 1844, p. XV-XVI.

[174] L'abbé Germain consacre dans les années 1720 un long développement (recopié quasiment au mot près par J. de Rosny en 1802) aux observations effectuées alors par l'architecte Thévenot : selon lui, si l'architecte a bien compris que le secret de la solidité des portes d'Autun résidait dans la mise en œuvre à sec des blocs, il n'a en

Si l'architecte Thévenot s'est intéressé aux portes monumentales d'Autun et aux secrets de leur architecture dans le cadre d'une mission décidée au sein des hautes sphères de l'Etat, tout autres sont les raisons qui poussèrent l'ingénieur Louis Thomassin à les étudier avec la même attention. L'ingénieur des Ponts et Chaussées L. Thomassin avait été envoyé à Autun en octobre 1719 par le Duc d'Orléans, Régent du royaume, avec une mission bien précise : établir le meilleur tracé pour le canal chargé d'assurer la jonction entre l'océan Atlantique et la mer Méditerranée, c'est-à-dire déterminer comment pourrait être réalisée la jonction des eaux de l'étang de Longpendu à la Loire[175]. Son intérêt pour l'architecture antique est donc pour lui une activité studieuse qui occupe ses moments de loisir – un *otium* au plein sens du terme. Si Louis Thomassin est l'auteur d'un *Traité des fortifications* ainsi que d'une dissertation sur la colonne de Cussy, il n'a en revanche rien publié de ses observations sur les antiquités d'Autun et nous ne les connaissons que par l'intermédiaire de l'abbé Germain qui, après la mort de l'ingénieur, a utilisé ses mémoires manuscrits pour rédiger une histoire d'Autun, elle aussi restée inédite mais dont nous pouvons nous faire une idée assez précise grâce aux manuscrits de l'abbé Germain et aux témoignages d'érudits bourguignons avec qui il correspondait. On sait grâce au témoignage de l'abbé Germain[176] qui accompagnait souvent L. Thomassin sur le terrain lorsqu'il effectuait des relevés des monuments anciens d'Autun, que l'ingénieur avait initié l'abbé à l'architecture : l'abbé P. Papillon eut l'occasion de les avoir tous deux pour guides lors d'un séjour à Autun en 1722 dont il a laissé le compte-rendu[177]. L'ingénieur Thomassin avait établi avec l'abbé Germain un plan d'Autun à l'époque de Constantin (non conservé), divisé en sept régions et figurant près de soixante monuments ; très critique envers les estampes publiées en 1719 par B. de Montfaucon et lui-même excellent dessinateur, il avait le projet de faire graver des vues des portes d'Autun, « les deux plus beaux morceaux d'Antiquité qui fussent en France »[178] à ses dires. Il s'est toutefois fourvoyé en s'obstinant à vouloir, seul contre tous, faire des portes d'Autun des édifices relevant de l'architecture grecque sous prétexte qu'il n'y retrouvait pas

---

revanche pas pris en compte la différence des propriétés des matériaux entre la pierre grasse d'Autun et la pierre dure de Saint-Cloud – ce qui explique les difficultés rencontrées sur le chantier de l'arc de triomphe (Germain 1862, p. 391-393). D'autres auteurs relatent cet événement jugé digne d'être signalé car il témoigne du renom dont jouissaient déjà les portes d'Autun : « M. Colbert envoya le Sieur Chevenot [sic] à Autun, pour prendre les dessins de ces portes, & en examiner la construction. » (Courtépée 1778, p. 505). Chez plusieurs auteurs, on ne se souvient d'ailleurs pas précisément du projet qui justifie l'étude des portes et l'on propose autre chose – preuve que ce que l'on retient c'est l'envoi par le pouvoir royal d'un architecte pour prendre comme modèle un édifice local : ainsi Girardot qui rapporte de manière inexacte « Aussi dit-on que lorsque Louis XIV voulut faire élever la porte triomphale de Saint-Denis à Paris, un savant architecte fut envoyé à Autun pour prendre des idées sur le beau portique d'Arroux. » (Girardot 1847, p. 132-133) ou encore C. Malo « c'est pourquoi l'on envoya des experts visiter ce monument, quand on voulut travailler au frontispice du Louvre, afin d'imiter ce genre de construction. » (Malo 1822, p. 330). Manifestement C. Malo confond des éléments qu'il rapporte de mémoire vraisemblablement après les avoir lus dans la *Lettre sur les antiquités d'Autun* de B. Germain (1862).

[175] Papillon 1903-1904, p. 143.

[176] Germain 1746, p. 20-21.

[177] « M. Thomassin a porté son attention et son compas sur tous les précieux restes antiques qui se trouvent à Autun : il en fait une description ; le public en profitera dans la suite, et en jugera ; je suis sûr qu'il sera content. Ce savant ingénieur est persuadé que ces illustres monuments ne viennent point des Romains parce que l'on y trouve des proportions de l'architecture grecque dont parle Vitruve ; et comme elles n'ont point été pratiquées à Rome, elles doivent précéder la fondation de cette capitale du monde. Cela fait conjecturer que cette architecture a été communiquée aux Héduens par les Phocéens grecs, qui ont servi de première colonie à Marseille. Ces observations n'ont rien qui sente l'hyperbole ni le paradoxe ; c'est un maître qui parle, et il prouve ce qu'il avance. » (Papillon 1904, p. 144). On peut regretter de ne pas avoir eu de connaissance directe des observations de l'ingénieur et surtout d'avoir perdu ses dessins dont la qualité est souvent louée (Michault 1754, p. 171). Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Papillon 1904 (1722) ».

[178] Michault 1754, p 174.

les modules caractéristiques de l'architecture romaine. Ce qui transparaît d'une étude fine des témoignages laissés par l'abbé Germain, par l'abbé Papillon, par J.-B. Michault ou d'autres érudits bourguignons et surtout du croisement de ces témoignages, c'est, si l'on passe sur cette attribution fantaisiste à l'architecture grecque des portes d'Autun, que la compétence de Thomassin en matière d'antiquités et d'architecture n'était pas partagée par l'abbé Germain qui, après le décès de l'ingénieur antiquaire, s'est vu attribuer les mérites qui étaient ceux de Thomassin. Les travaux sur les antiquités d'Autun, encore aujourd'hui attribués à l'abbé Germain, sont largement ceux de l'ingénieur Thomassin, comme je cherche à le démontrer dans le second chapitre de ce volume[179].

Mentionnons encore un dessin conservé au département des Estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France : il s'agit d'une élévation de la porte d'Arroux qui ne porte ni nom d'auteur, ni date[180]. On lit en revanche qu'elle a été réalisée par l'Ecole royale des ponts et chaussées et que ses mesures sont données dans le système métrique, ce qui permet d'avancer qu'elle doit vraisemblablement dater des années 1815-1848, voire 1815-1830.

Au cours du XIXème siècle, plusieurs des architectes les plus renommés de France ont été amenés à relever une ou plusieurs des portes d'Autun même si les motifs de leur intérêt varient. On a d'abord le cas des architectes qui relèvent les portes comme ils auraient relevé tout autre édifice considéré comme une réussite architecturale : ainsi Jacques Ignace Hittorff (1792-1867), dans ses années de formation, sur la route de son voyage en Italie et à Rome, étape obligée pour tout jeune architecte, s'arrête à Autun en octobre 1822 le temps de relever le plan des deux portes romaines, de dessiner l'élévation vue depuis la ville de la porte Saint-André et de proposer une restitution de sa façade campagne[181]. Plan, élévation et restitution d'un même édifice, le jeune architecte a effectué ici les principaux exercices techniques caractéristiques de la formation des architectes par la pratique du dessin face aux vestiges antiques. C'est donc face à la porte urbaine la mieux conservée du monde romain, à Autun, que le jeune architecte Hittorff débuta son voyage en Italie.

Parmi les autres architectes à s'être rendus au pied des portes urbaines d'*Augustodunum*, on citera l'architecte lyonnais A.-M. Chenavard[182] qui réalisa plusieurs relevés des portes et du théâtre d'Autun avant de les rassembler au sein d'un album qu'il a offert à la Société Eduenne, comme en témoigne un discours du président de la société savante[183], ou encore l'architecte Guenand qui a conduit des fouilles en octobre 1886 au niveau des fondations des tours de flanquement de la porte d'Arroux. Du relevé des portes à leur fouille, on voit les architectes à l'œuvre dans de multiples aspects de la recherche, la constitution d'une documentation graphique exploitable, la recherche de données inédites et la formulation d'hypothèses de reconstitution.

---

[179] Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Germain – Thomassin 1862 (vers 1723-1727) ».

[180] Cf tome II, fiche n° 36.

[181] Cf tome II, fiches n° 100, 177.

[182] Antoine-Marie Chenavard (1787-1883), professeur à l'école des Beaux-Arts de Lyon, occupe le poste d'architecte en chef du département du Rhône au moment de son séjour à Autun, en 1841 (Devoucoux, Fontenay 1848, p. 50).

[183] « M. Chenavard, savant architecte de Lyon et professeur à l'école des beaux-arts de cette ville, chargé par le gouvernement de concourir avec M. Caristie à l'examen des travaux de consolidation à exécuter à la Cathédrale d'Autun, a profité de son séjour parmi nous pour se livrer à des recherches artistiques sur nos principaux monuments dont il a fait des plans et des dessins exacts. (…) L'auteur a terminé son ouvrage par des dessins des portes d'Arroux et de St-André, avec les coupes et profils de leurs parties principales » (Laureau de Thory 1845, p. 11-12).

Avant d'en revenir à l'album Chenavard, signalons différentes vues des portes d'Arroux et de Saint-André (élévation, plan, détails architectoniques) qui figurent dans un recueil de croquis et dessins réalisés par quatre architectes, Antoine-Marie Chenavard, Jean-Aimé Moutier, François-Alexandre Duquesnoy et Henri Van Cléemputte[184]. L'album intitulé *Voyage d'Italie* est conservé à la bibliothèque de l'INHA : il est composé de quatre volumes à l'intérieur desquels les travaux des différents architectes se mêlent sans être toujours signés ni datés. Il apparaît que les auteurs des vues autunoises sont Van Cléemputte et Moutier si l'on en croit une discrète signature située dans lecoin inférieur gauche d'une planche de détails ornementaux de la porte d'Arroux et recouverte par le collage d'un autre dessin et indiquant « V et M 1816 ». Il est en revanche certain que l'architecte lyonnais Chenavard est l'auteur d'un album de dessins des portes et du théâtre[185] d'Autun, *Antiquités de la ville d'Autun*, un recueil aujourd'hui conservé à la bibliothèque de la Société Eduenne dont il a été nommé membre correspondant en août 1841. Son séjour à Autun, en 1838, lui permit de relever les deux portes les mieux conservées et d'en proposer les élévations et les plans accompagnés de plusieurs coupes – un travail totalement méconnu que ses biographes ne mentionnent pas[186] et qui n'a, semble-t-il, jamais excité l'intérêt des chercheurs qui focalisèrent plutôt leur attention sur des relevés réalisés à partir de la décennie suivante, par un architecte autunois dont je vais désormais évoquer la contribution.

J'en viens aux travaux des architectes autunois dont la contribution est déterminante dans les considérables progrès effectués dans la connaissance de la topographie et des vestiges antiques d'Autun. On peut citer l'architecte Regnier, membre du Comité d'Antiquités d'Autun : ses relevés effectués dans la première moitié du XIXème siècle ont été, pour partie, rachetés par H. de Fontenay et sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque de la Société Eduenne[187].

On doit surtout évoquer celui qui, pendant plusieurs décennies, tout au long du 3ème quart du XIXème siècle, releva pour la première fois de manière scientifique le plan d'*Augustodunum* et de chacun de ses monuments antiques : Jean Roidot-Deléage (1794-1878), géomètre des Ponts et Chaussées puis architecte-voyer de la ville d'Autun. A l'œuvre de J. Roidot-Deléage, il faut associer celle de son fils, inspecteur des Monuments historiques et lui aussi architecte, A. Roidot-Errard[188] (1825-1905) dont les travaux – et en particulier les plans de 1872 et 1889, *Plan géométriques des restes d'Augustodunum* et *Plan d'Autun antique et moderne*, établis par Roidot-Deléage et mis à jour par son fils – ont pendant fort longtemps servi de base à toute étude d'Autun et qui furent repris par les grandes synthèses de la première moitié du XXème siècle consacrées à la Gaule romaine[189]. Etant donné l'ampleur du travail de cet architecte et l'importance de sa contribution aux recherches sur Autun

[184] Cf tome II, fiches n° 28, 172.
[185] Cf tome II, fiches n° 165 et 175. L'architecte Chenavard fut assisté sur le terrain par un confrère, l'architecte autunois Roidot-Marillier, pour la prise des mesures du théâtre romain en novembre 1840.
[186] Charvet 1899, p. 76-81.
[187] Cf tome II, fiche n° 175.
[188] Le président de la Société Eduenne au moment du décès d'A. Roidot-Errard rend précisément hommage aux travaux des deux architectes : « M. Roidot-Errard appartenait à une famille, disons-mieux, à une dynastie d'architectes qui se sont toujours distingués dans leur art et qui n'ont jamais cessé de donner à la Société Eduenne et à nos antiquités le témoignage d'une sollicitude en quelque sorte héréditaire et partagée par tous ceux de son nom. Son père, M. Roidot-Deléage, avait été l'auteur du beau plan de l'Autun romain, dont les découvertes de chaque jour confirment l'exactitude et la précision. La tâche du fils fut de tenir à jour ce plan, que nous avions publié dans nos *Mémoires* en 1872, et d'y inscrire les découvertes faites depuis l'époque de la publication. » (Charmasse 1905, p. 373). C'est la bibliothèque de la Société Eduenne qui conserve ces nombreuses planches (plans, coupes, relevés, restitutions, détails) dans l'album Roidot, *Autun ancien et moderne*.
[189] Rebourg 1998, p. 147.

antique, je reviendrai en détail sur ses activités en les replaçant dans leur contexte scientifique et dans leur cadre, celui de la Société Eduenne.

Enfin, nous ne saurions passer sous silence les études menées par les architectes de la Commission des Monuments historiques, au premier rang desquels figure E. Viollet-le-Duc ; son intérêt pour les portes d'Autun s'est principalement concentré sur la porte Saint-André, après que la Commission des Monuments historiques a décidé sa restauration et désigné le fameux architecte pour en dessiner les plans. Ici, les travaux de Viollet-le-Duc, ses mesures et ses dessins ne sont ni destinés à satisfaire un goût pour les antiquités, ni à comprendre la structure de l'édifice mais bien à préparer une intervention technique d'envergure sur la porte[190]. Dans une lettre qu'il adresse depuis Autun, le 6 mai 1844, à P. Mérimée, l'inspecteur général des Monuments historiques, E. Viollet-le-Duc écrit : « j'ai terminé mon travail sur la porte Saint-André, j'ai même relevé celle d'Arroux, qui, je crois, réclame aussi vos secours »[191] – preuve d'un séjour à Autun de l'architecte en 1844 pour établir des relevés des portes romaines avant la validation de son projet et le commencement effectif, trois ans plus tard, des travaux de restauration de la porte Saint-André.

Avec E. Viollet-le-Duc, il faut évoquer l'ensemble des architectes de la commission des Monuments historiques qui ont relevé les portes d'Autun à plusieurs époques, en particulier dès lors qu'une intervention de restauration était prévue : Louis Moissonnier (dernier quart du XIXème siècle), Louis Sauvageot en octobre 1901, Louis Pitet en octobre 1944 ont ainsi contribué à fournir une documentation scientifique, qui, à l'instar des relevés d'A.-M. Chenavard, est largement méconnue encore aujourd'hui en dépit de son excellente qualité, les chercheurs semblant préférer recourir aux relevés de l'autunois J. Roidot-Deléage – sans doute par commodité – depuis la parution dans *Gallia* de l'article de P.-M. Duval et P. Quoniam qui fit découvrir la contribution de l'architecte autunois à la recherche en même temps que plusieurs de ses relevés[192].

3.2.Les artistes et leur vision des portes antiques d'Autun

Très nombreux sont les artistes à avoir représenté les portes d'Autun, parfois pour elles-mêmes, parfois en les intégrant à l'arrière-plan comme élément du décor de leur tableau. Très nombreuses également, les techniques utilisées : gravure sur cuivre, peinture à l'huile, dessin, aquarelle, xylographie… Impossible par conséquent d'être exhaustif ici, bien que l'on ait cherché à rassembler l'ensemble des représentations iconographiques des portes d'Autun au sein d'un catalogue spécifique, présenté dans le second tome et étudié dans le 4ème chapitre du présent volume[193]. Bien qu'ils ne soient pas des spécialistes de l'architecture antique (d'ailleurs, combien d'antiquaires l'étaient réellement ?), les représentations qu'ils donnent des portes sont en effet d'un intérêt fondamental, notamment pour l'étude de l'évolution du

[190] L'exécution du projet de Viollet-le-Duc fut loin de faire l'unanimité, parmi les membres de la Société Eduenne comme parmi un certain nombre de voyageurs éclairés ou de commentateurs parisiens – non sans exagération parfois. On lit ainsi, au sein d'un compte-rendu de lecture d'*Autun et ses monuments* : « Deux de ces portes subsistent encore, mutilées par le temps, plus encore par les architectes ; ce sont les portes d'Arroux et de Saint-André. » (Prou 1889, p. 252).

[191] Viollet-le-Duc 1902, p. 1. A ce jour, je n'ai pas trouvé de traces de ce relevé de la porte d'Arroux. La richesse des archives laissées par Viollet-le-Duc et leur éparpillement ne facilitent pas la recherche : il ne fait en tout cas pas partie du fonds Viollet-le-Duc conservé à la planothèque de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.

[192] Duval – Quoniam 1963.

[193] L'exploration systématique des collections du musée Rolin et de la Société Eduenne a toutefois permis de rassembler une documentation importante. Le souci, encore actuel, que ces institutions ont d'acquérir l'ensemble des vues représentant les monuments d'Autun facilite en effet les investigations des chercheurs.

bâti des portes mais aussi pour comprendre l'évolution de la perception des ruines au fil des siècles. Par ailleurs, ils sont des professionnels du dessin et, à la différence des architectes, les artistes n'ont en général pas leur fâcheuse tendance à tirer des lignes droites là où le profil des blocs et des lignes architecturales sont moins parfaits qu'on ne l'aurait souhaité : c'est ainsi qu'ils représentent parfois des traces et des marques susceptibles de nourrir l'analyse architecturale et l'approche archéologique du bâti avec plus d'attention et de réalisme qu'un architecte qui ne voit là qu'un accident sans intérêt.

Les XVIIIème et XIXème siècles voient arriver à Autun des artistes qui ne dessinent plus les portes dans l'optique de fournir un support au discours antiquaire mais seulement pour la beauté du lieu, pour le pittoresque d'un paysage d'entrée de ville ou pour l'esthétique des ruines. Certains d'entre eux sont d'origine bourguignonne, tel le peintre paysagiste Jean-Baptiste Lallemand (1716-1803) à qui l'on doit une série de dessins aquarellés des portes romaines[194], d'autres viennent de bien plus loin, tel le peintre allemand Johann Georg von Dillis (1759-1841) dont le séjour de deux jours à Autun, en 1806, avec la suite du prince héritier de Bavière, lui laisse le temps de dessiner la porte d'Arroux et la porte Saint-André[195].

Etrangers ou locaux, ces artistes cherchent à rendre le pittoresque du lieu, l'impression ressentie, la vérité d'une scène ; en vérité, ils ne s'intéressent pas plus à l'architecture défensive antique qu'à celle des faubourgs modernes. Ce qui justifie leur choix de représenter une telle scène réside précisément dans la manière dont le moderne cohabite avec l'antique. Ces scènes pittoresques donnent donc souvent lieu à des représentations très réalistes de la porte romaine au sein de son environnement actuel – ce qui pour l'archéologue du bâti permet d'envisager de dater l'état représenté du bâti de la porte en se fondant sur la configuration de ses abords (dont la chronologie des aménagements successifs peut être établie par ailleurs). Ceci est une particularité distinctive de la vision artistique par rapport à la vision de l'architecte ou de l'antiquaire dont les représentations isolent souvent les vestiges de tout ce qui ne leur appartient pas structurellement ou de tout ce qui ne leur est pas contemporain.

Une preuve que ces artistes représentent les portes romaines, sinon par plaisir, du moins dans le cadre d'une recherche esthétique, et non par obligation, c'est que plusieurs d'entre eux exercent par ailleurs des professions qui n'ont rien d'artistique : on compte notamment parmi eux beaucoup d'architectes. C'est le cas de l'architecte-ingénieur Ferdinand Bourjot (1768 – après 1841), de l'architecte Jean-Marie Sagot (1805 – après 1874), mieux connu en Bourgogne sous le nom d'Emile Sagot, ou encore de Jean-Marie Regnier (1787 ou 1788 – 1871), qui exerça dans l'arrondissement d'Autun les fonctions d'architecte et d'ingénieur des ponts-et-chaussées. Ces hommes de l'art, au double sens du terme, n'ont absolument pas la même pratique du dessin lorsqu'il s'agit de leur activité professionnelle ou dans le cadre de leur *otium*. Ceci est particulièrement flagrant pour J.-M Regnier dont on a la chance de posséder à la fois les relevés architecturaux des portes romaines d'Autun et les productions artistiques que celles-ci lui ont inspirées[196].

Les collections du musée Rolin révèlent que les portes romaines d'Autun sont restées au XXème siècle des sujets d'inspiration pour les artistes mais il est clair que cette production est beaucoup plus locale qu'aux siècles précédents. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer l'origine des artistes en question : Alice Grillot (Autun, 1877 – Autun, 1969), Louis Charlot (Uchon, 1878 – Sommant[197], 1951), Pierre Perrin (Rigny-sur-Arroux, 1888 –

[194] Cf tome II, fiches n° 42, 96, 97, 128, 129.
[195] Cf tome II, fiches n° 186, 201.
[196] Cf tome II, fiches n° 175 et 214.
[197] Uchon est un village situé à 20 km au sud d'Autun tandis que Sommant se situe à 13 km au nord-ouest de la ville.

Rigny-sur-Arroux, 1975) ou encore Raymond Rochette (Le Creusot, 1906 – Le Creusot, 1993).

Si la représentation des portes romaines d'Autun est aussi répandue, c'est aussi parce qu'elles sont des édifices distinctifs de l'ancienne capitale éduenne et qu'il suffit d'en représenter une pour évoquer, par synecdoque, la ville d'Autun toute entière et ainsi rappeler sa grandeur passée. Ce rôle, les portes l'assument mieux que la splendide cathédrale ou même que le temple de la Genetoye, pourtant parfaitement caractéristique lui aussi de l'antique *Augustodunum*. Ce phénomène explique que les portes romaines soient souvent demandées aux artistes par les commanditaires. S'il existe une représentation de la porte Saint-André au château de Valençay[198], c'est sans nul doute parce que son propriétaire, Talleyrand, avait souhaité un souvenir de son bref séjour autunois, qu'il ait rapporté ce tableau du siège de son évêché ou qu'il l'ait fait faire *a posteriori*. C'est la même idée qui a animé l'évêque d'Autun Roch-Etienne de Vichy lorsqu'il commanda pour sa cathédrale un tableau figurant la porte Saint-André à Ingres.

Jean-Auguste-Dominique Ingres travaille à l'élaboration et à l'exécution du *Martyre de saint Symphorien* de 1824 à 1834, date à laquelle le tableau est exposé au Salon. Le musée Ingres de Montauban conserve l'ensemble de la documentation que le peintre a rassemblé afin de préparer sa composition : il s'agit d'un mélange de dessins d'artistes antérieurs, de relevés architecturaux et d'esquisses de la main du peintre ou de ses collaborateurs[199]. Si l'on exclut les restitutions dues à Ingres, ces pièces constituent un intéressant dossier graphique qui témoigne de l'état de la porte Saint-André dans les années 1820-1830[200], une vingtaine d'années avant la profonde modification de sa structure que lui imposent les travaux de restauration de Viollet-le-Duc.

La correspondance échangée par Ingres avec l'évêque nours renseigne sur le souhait de l'artiste de faire déplacer son tableau à un endroit qui le mette mieux en valeur. L'evêque du Trousset d'Héricourt n'accède pas à la requête du peintre, animé par l'idée que le tableau d'Ingres répond à celui que L. Lair avait réalisé une dizaine d'années plus tôt à la demande de son prédécesseur, l'évêque Roch-Etienne de Vichy. Le choix de l'emplacement de la gigantesque toile d'Ingres, sur l'un des murs latéraux du transept qui dessert une pièce annexe, est en effet dicté par la volonté de le placer en vis-à-vis d'un tableau avec lequel *Le Martyre de saint Symphorien* doit créer un jeu de miroir. Le tableau en question représente la reddition de saint Léger (Leodegarius), l'évêque d'Autun qui, en 676, se serait livré aux troupes d'Ebroïn assiégeant Autun – scène que le peintre avait représentée devant la porte d'Arroux. Au martyre de Leodegarius répond celui de Symphorien, de même qu'à la porte d'Arroux répond la porte Saint-André. Ce sont les portes romaines qui permettent d'identifier saint Symphorien et saint Léger qui n'ont pas d'attributs particuliers. Par ailleurs, représenter les portes romaines revient à célébrer l'antiquité d'Autun, dont l'évêché, suffragant de l'archevêché de Lyon, était l'un des plus anciens des Gaules : telle est la raison pour laquelle les portes romaines sont tellement importantes aux yeux du commanditaire des tableaux.

---

[198] Information orale donnée par A. Strasberg que je remercie. Je n'ai hélas pas pu voir le tableau et mes tentatives de prise de contact avec le château du Valençay sont restées vaines à ce jour.

[199] La planche du musée Ingres répondant au n° d'inventaire 867.4262 qui n'était jusque là pas identifiée (Vignes 1995, p. 520) est la copie d'une planche réalisée par l'architecte J. I. Hittorff lors de son passage à Autun en 1822 (conservée à la bibliothèque de l'université de Cologne) – c'est dire la rigueur scientifique du peintre qui se fonde sur une restitution architecturale de la porte Saint-André effectuée par un professionnel. La plus grande erreur commise par le peintre dans *Le Martyre de saint Symphorien* réside dans la restitution des tours de flanquement qui trouvent leurs modèles au Moyen Âge bien plus qu'à l'époque antique : or, Hittorff n'avait pas intégré les tours de flanquement à sa restitution architecturale. Cf tome II, fiche n° 177.

[200] Cf tome II, fiches n°142, 144.

Pour rester dans la cathédrale Saint-Lazare et sans parler du faux triforium dont les arcades sont directement inspirées de la galerie supérieure de la porte d'Arroux, il reste encore à mentionner une représentation de la porte Saint-André sur le vitrail de la chapelle du Saint-Sacrement[201], sur le côté droit de la nef de la cathédrale qui arbore, au total, quatre citations directes des portes urbaines de l'enceinte romaine.

Pour l'étude au cas par cas des différentes représentations artistiques des portes romaines d'Autun, on se reportera au catalogue de la documentation iconographique relative à ces édifices dans le second tome.

3.3.Les cartographes : tracé de l'enceinte et emplacement des portes

Parmi les hommes de l'art, figurent aussi les cartographes. Il est bien plus rare de rencontrer des hommes en mesure d'établir les plans d'une ville entière que des gens capables de dessiner l'élévation d'un édifice. Or, au vu du type d'édifices qui nous intéresse ici, les portes urbaines, la représentation de l'enceinte et du système viaire qui dessert les accès de la ville est fondamentale.

On ne reviendra pas sur le *Plant et Pourtraict de la ville d'Authun*, publié par Belleforest et Saint-Julien de Balleure[202], il s'agit d'ailleurs davantage d'une vue cavalière que d'un plan au sens strict, bien qu'elle ait été sans doute réalisée par un cartographe vu la maîtrise technique que requiert ce genre d'exercice. Plusieurs géographes et cartographes ont entrepris de donner un plan de la ville d'Autun, un ensemble de plans que se partagent deux institutions, le département des Cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France et la bibliothèque de la Société Eduenne : l'*Augustodunum, Flavia Heduorum* de Braun et Hogenberg (1581), l'*Augustodunum vulgo Authun* de Jansonnius (1657), le *Authum* de Valegio (vers 1590-1600), *Les plans et profils de toutes les principales villes* de Nicolas Tassin[203] (1634), les quatre volumes de la *Topographia Galliae* de Martin Zeiller (1655-1661), illustrée par Gaspard Mérian, le *Plan d'Autun en Bourgogne* de Gaignières (1700), le *plan de la Ville d'Autun* de Jean-Gabriel Labouré (vers 1710), le *Plan d'Autun Ancien et Moderne* de F. Pasumot publié en 1813 par Grivaud de la Vincelle, l'*Autun ou ancienne Bibracte* de Regnier (1814), le *Plan de la ville d'Autun* établi par Cl. Moni en 1830 puis des années 1850 aux années 1870, c'est l'architecte-voyer d'Autun, Jean Roidot-Deléage qui lève le premier plan pouvant prétendre à une bonne exactitude topographique. Je ne mentionne pas les plans routiers tels que celui publié dans le Guide Baedeker en 1899 ou celui réalisé en 1931 par les élèves de la section de topographie de l'Ecole militaire préparatoire.

Faute d'un vrai plan levé par un topographe, c'est-à-dire jusqu'au premier plan de J. Roidot-Deléage, publié en 1852, la représentation du tracé de l'enceinte romaine d'Autun a longtemps été inexacte, pour ne pas dire idéalisée. L'étude des différents plans d'Autun qui ont été successivement publiés révèle que le travail des géographes s'est souvent limité à recopier les plans antérieurs et, dans le meilleur des cas, à les mettre à jour. Le constat lucide de C. M. Grivaud de la Vincelle est plein de vérité : « le plan que je joins à cette notice ne doit pas être réputé d'une exactitude absolument géométrique ; on n'en connoît aucun qui présente cette perfection ; celui de Saint-Julien de Balleure fait en 1580, est le meilleur de tous »[204].

[201] Fontenay 1889, p. 424 : le vitrail a été réalisé dans les ateliers des frères Ledieu à Argentan (Orne) en 1859.
[202] Belleforest – Münster 1575 ; Saint-Julien de Balleure 1581.
[203] Le géographe du roi est parfois appelé Christophe Tassin.
[204] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 2. Le plan dont parle Grivaud de la Vincelle est un plan réalisé par F. Pasumot.

Au-delà du tracé même de l'enceinte, la première divergence entre la topographie urbaine et sa représentation mentale s'est focalisée sur les axes viaires supposés relier entre elles les portes urbaines. Le tracé de la voie désignée comme le *cardo maximus* était d'autant plus facile à identifier que, d'une part, on connaissait l'un de ses points de départ, la porte d'Arroux et que, d'autre part, plusieurs tronçons dallés étaient conservés des abords de la porte d'Arroux à la rue de la Jambe-de-bois qui conduisait à l'emplacement de l'ancienne porte de Rome. Malgré la distance supérieure à 1,5 km entre les deux portes et les mouvements de terrain qui empêchaient d'avoir, depuis l'un de ces points, une vue sur l'autre, il était clair que ces deux portes nord-ouest (porte d'Arroux) et sud-est (porte de Rome) étaient desservies par un seul et même axe rectiligne. L'erreur a consisté à penser qu'il en allait de même pour les portes nord-est (porte Saint-André) et sud-ouest (porte Saint-Andoche) : la ligne droite qui relie idéalement ces deux portes ne correspond à aucun axe viaire romain puisque ce sont en réalité deux *decumani* parallèles et distincts qui desservaient les portes en question[205].

Le *De antiquis Bibracte monimentis* présente un schéma très intéressant de ce point de vue[206]. Inséré dans le cadran circulaire d'une boussole graduée en degrés, le plan de l'enceinte révèle que la porte d'Arroux et la porte de Rome sont reliées par une ligne droite qui n'est autre que la médiatrice des portes Saint-André et Saint-Andoche. En dépit de cette distorsion imposée à la topographie urbaine, ce schéma a toutefois le mérite de rectifier une erreur fréquemment commise jusqu'alors : l'emplacement des portes ne correspond pas à celui des quatre points cardinaux mais est décalé de 45° par rapport à ces derniers[207]. Deux siècles plus tard, le plan de F. Pasumot (1733-1804), publié par Grivaud de la Vincelle, témoigne de la persistance dans les esprits du schéma urbanistique idéalisé selon lequel les quatre portes de l'enceinte urbaine devaient être reliées en ligne droite deux à deux à partir d'un point central (au cœur de Marchaux, interprété comme le *forum* antique). Pour parvenir à ce résultat, F. Pasumot doit renoncer à ce que les deux axes viaires soient perpendiculaires et il est contraint de décaler la porte occidentale de l'enceinte d'une soixantaine de toises au nord de l'emplacement de la porte Saint-Andoche (« Tour de Minerve ») : conformément aux indications de Léauté, Ladone et Germain, il la nomme « Porte des Druides »[208]. Même type de déformation imposée à la topographie sur le plan que Regnier établit en 1814 : J.-M. Regnier est pourtant un architecte autunois reconnu (architecte de l'Hôtel de ville, d'une aile de l'Hôpital, de la porte monumentale et de la grande aile du Grand Séminaire d'Autun) qui a également exercé les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées et, à ce titre, a établi le tracé de plusieurs routes de l'arrondissement d'Autun avant de participer à la construction du chemin de fer Epinac – Porte d'Ouche… Le poids de la documentation ancienne est encore trop lourd pour être remis en question, fût-ce par un homme compétent.

---

[205] L'erreur est successivement commise et relayée par Léauté 1650, p. 29, 34 ; Ladone 1640, p. 66, note H ; Germain 1862, p. 394-395 (vers 1720) ; Courtépée 1778, p. 525.

[206] Léauté 1650, p. 34. Le schéma a été recopié tel quel par E. Thomas dans son propre ouvrage (Thomas 1660, p. 24) mais a été supprimé par les éditeurs lors de la réédition de 1846 (Thomas 1846) – étrange choix éditorial que celui de supprimer une figure illustrant une hypothèse périmée alors que le texte explicité par la figure n'a pas été sensiblement modifié : « ces quatre Portes divisent également la Ville en quatre parties, estant tirées à la ligne, a des aspets, & distances egales ; tellement que le portail des Marbres regarde, & conduit à celuy d'Arroux par un chemin de grandes pierres, qui servent de pavé, & celui de S. André regarde le Portail de S. Andoche ainsi qu'il se voit par la figure suivante » (Thomas 1660, p. 24) est remplacé par « ces quatre portes divisent également la ville en quatre parties, étant tirées à lignes droites, à des aspects et des distances égales : tellement que le portail des Marbres conduit à celui d'Arroux par un chemin de grandes pierres qui servent de pavé, et celui de St.-André regarde le portail de St.-Andoche » (Thomas 1846, p. 41).

[207] A. Grenier n'aurait pas parlé « des quatres portes situées aux quatre points cardinaux » s'il avait eu connaissance de ces quelques lignes de Léauté (Grenier 1931, p. 340). Même remarque pour J. Berthollet (1948, p. 9).

[208] Grivaud de la Vincelle, p. 0.

L'étude de la manière dont les cartographes reprennent et modifient les travaux de leurs prédécesseurs est proposée dans le chapitre quatre du présent volume. Je renvoie également au développement consacré, plus bas dans ce chapitre, aux travaux de J. Roidot-Deléage. Il est désormais temps, après avoir évoqué l'apport des voyageurs et des techniciens à la connaissance des portes d'Autun, d'aborder la contribution de ces spécialistes en antiquité(s) que l'on appelle « antiquaires ».

4. L'âge d'or des antiquaires

> « Même s'il n'a pas lui-même écrit l'histoire, l'antiquaire l'a sauvée de l'assaut des sceptiques. La préférence pour les documents originaux, l'ingéniosité dans le dépistage des faux, l'habileté à réunir et à classer les témoignages et, par-dessus-tout, un amour sans bornes du savoir, voilà quels sont les apports de l'antiquaire à l'« éthique » de l'historien[209]. »

On laissera momentanément de côté les antiquaires autunois – c'est-à-dire ceux qui parmi les natifs ou les habitants d'Autun ont contribué à l'étude des portes romaines par leur curiosité intellectuelle, leur passion pour l'antiquité et leurs recherches – afin précisément de se concentrer sur leur cas plus loin. Camille Jullian rend un bel hommage accompagné d'une jolie formule aux Peiresc, Montfaucon et autres Caylus dans la préface qu'il donne au premier volume du *Manuel d'Archéologie gallo-romaine* d'A. Grenier : ils sont « les grands Argonautes du XVIIe et du XVIIIe siècle, ceux qui ont fondé notre science et l'ont acheminée dans les voies où ma génération, puis la vôtre, l'ont rencontrée »[210].

4.1.La « société » des antiquaires

L'origine de l'intérêt pour Autun est fondée sur un malentendu : longtemps, les antiquaires ont en effet cru retrouver l'antique Bibracte dans les vestiges romains visibles à Autun. Quelques uns avaient bien soutenu que l'ancienne capitale éduenne se trouvait plutôt sur le mont Beuvray, à moins de 30 km d'Autun mais on leur objectait facilement qu'aucun vestige n'y était visible[211] tandis qu'à Autun les témoins de la splendeur passée dominaient toujours le paysage urbain. Les antiquaires se répartissent alors en plusieurs chapelles : la plus importante étant celle des tenants d'Autun, mais d'autres hypothèses pour localiser Bibracte ont leurs défenseurs, le Beuvray, on l'a dit, mais aussi la ville de Beaune. On se retrouve donc dans une situation absurde qui fait que les tenants de l'hypothèse majoritaire (Autun) sont contraints de soutenir avec confiance une thèse en réalité fausse tandis que, chez les tenants de thèses minoritaires, les objections décisives côtoient les allégations les plus fantaisistes et

---

[209] A. Momigliano, *L'histoire ancienne et l'Antiquaire*, dans *Problèmes d'historiographie ancienne et moderne*, Paris, 1983, p. 285 (édition originale en anglais, 1950). Cité dans Krings – Valenti 2010, p. 9.

[210] Grenier 1931, p. III.

[211] Par exemple, Ladone 1640, p. 46 : *Nec audiendi sunt qui montem illum desertum vulgo dictum* Beuvray *Bibractis appellatione dignatur, cum nulla urbis illic appareant vestigia, nullae ruinae, nulla rudera, nulla murorum fundamenta reperiantur* – ce que contredit l'étude de la documentation ancienne relative au mont Beuvray menée par J.-P. Guillaumet (1996, p. 70-72). Le tournant majeur dans l'histoire de la recherche éduenne se situe en 1856 lorsque J.-G. Bulliot expose et démontre sa conviction que Bibracte se situe au Beuvray, et non pas à Autun, dans son *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen entre la Saône et la Loire*. La Société Eduenne n'était alors pas du tout acquise à cette nouvelle idée et J.-G. Bulliot est progressivement parvenu à convaincre ses collègues puis les autorités de la légitimité de ses thèses. Même après la publication des résultats des fouilles décisives du Beuvray, l'idée du transfert de la capitale des Eduens n'a pas fait immédiatement l'unanimité, malgré la faiblesse des éléments en faveur d'une Bibracte autunoise.

les moins fondées. Ce contexte explique pourquoi la description des antiquités d'Autun tend à passer après la querelle sur l'emplacement de Bibracte : ce sont les considérations historiques qui priment alors sur les vestiges archéologiques, les antiquaires argumentant à grand renfort de citations des auteurs antiques. La tenue de ce débat historique, en soi légitime, est perturbée par des questions de suprématie régionale et par le chauvinisme dont font preuve Autunois et Beaunois pour s'arroger le deuxième rang derrière Dijon. C'est l'une des causes du retard qu'Autun accuse par rapport à d'autres villes (Lyon, Nîmes, Bordeaux, Saintes) en termes d'étude des vestiges architecturaux.

Si la querelle sur l'emplacement de Bibracte a fait perdre beaucoup de temps et d'énergie, elle a toutefois le mérite de faire prendre conscience qu'il existe bien une société des antiquaires. Il s'agit d'une communauté d'érudits qui échangent entre eux[212], connaissent les dissertations de leurs adversaires et s'emploient à se répondre en opposant arguments et contrarguments : ainsi, en 1710, l'érudit dijonnais F. Baudot (1638-1711) publie une réponse à l'opuscule que le médecin H. de Salins (1632-1710) avait écrit en 1708 contre la dissertation du père jésuite J. Lempereur (1656-1724) parue en 1706. Autre débat permettant de voir à l'œuvre le fonctionnement de la société des antiquaires, celui de l'inscription à la déesse Bibracte : y prennent part une dizaine de membres de l'Académie des Inscriptions ainsi que la plupart des érudits bourguignons de la fin du XVIIème siècle et du début du XVIIIème siècle[213].

Si l'on se concentre sur les érudits bourguignons qui d'une manière ou d'une autre ont contribué aux recherches sur les portes romaines d'Autun, il faut citer le père François Oudin (1673-1752) dont l'on sait qu'il a publié la lettre de F. Baudot sur Autun en lui apportant quelques retouches principalement stylistiques[214]. J.-B. Michault, premier secrétaire de l'Académie de Dijon et avocat au Parlement, nous apprend que le père Oudin avait fait un séjour à Autun, de même que l'abbé P. Papillon[215]. Ce dernier, dans la relation de sa découverte des portes d'Autun[216], en juin 1722, évoque sa rencontre sur place avec l'abbé Germain et L. Thomassin, deux des antiquaires autunois les plus actifs dans les années 1720. Le compte-rendu de la visite de l'abbé Papillon dont J.-B. Michault a publié des extraits fourmille d'informations sur les portes romaines (on dit que la porte Saint-André a souffert des ravages du feu) et surtout sur la manière dont elles étaient interprétées : l'abbé Papillon considère que les deux portes conservées sont d'ordre corinthien, L. Thomassin, quant à lui, voit en elle des produits de l'architecture grecque. L'ingénieur Thomassin date la construction des portes d'Autun non seulement de la période antérieure à la conquête romaine mais il va jusqu'à les considérer antérieures à la fondation de Rome elle-même. Plus ou moins convaincu par cette hypothèse audacieuse, l'abbé Papillon suppose que ce modèle architectural d'inspiration grecque a dû être transmis aux Eduens par l'intermédiaire des Phocéens[217]. Quant au père Oudin, absent lors de cette visite de juin 1722 mais parfaitement au fait de l'actualité de la recherche autunoise, il écrit :

> M. Thomassin fait bien de quitter les canaux & les ponts pour se mettre à l'illustration des Antiquités Celtiques ; mais je serois d'avis que, sans épouser aucun système, il traitât sa

[212] On sait que les grands antiquaires du royaume échangent une correspondance considérable (on peut penser notamment à celle que N. Cl. Fabri de Peiresc échange avec Pierre et Jacques Dupuy, les gardes de la Bibliothèque du Roi dans les années 1645-1656), le même phénomène existe au niveau régional au sein des antiquaires bourguignons qui se connaissent les uns les autres et forment une communauté qui partage des informations, qui échange des jugements sur les travaux des uns et des autres et qui se divise parfois sur certains questions qui font débat.

[213] Lejeune 1990, p. 80-81.

[214] Baudot 1710 ; résumé dans les *Mémoires de Trévoux*, 1712, avril, p. 680-694. Sur l'édition des lettres de Baudot par le père Oudin, cf Michault 1754, p. 306-307.

[215] Michault 1754, p. 396-405.

[216] Michault 1754, p. 402 : « Rome n'a peut-être rien de plus parfait en ce genre ».

[217] Michault 1754, p. 174-177, 402.

matière en Historien ; dès qu'une fois on a un système, on ne peut plus voir que ce qui le favorise…[218]

Ces intenses échanges scientifiques sur les portes monumentales (entre autres vestiges autunois) demeurent vivaces au cours du XVIIIème siècle : on peut notamment signaler le manuscrit (conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon) dans lequel l'ingénieur des Etats de Bourgogne Antoine[219] fait part de ses remarques à Courtépée, historien bourguignon ayant collaboré à l'*Encyclopédie*, à propos du mémoire sur les vestiges antiques d'Autun que ce dernier a composé ou encore le mémoire sur le même thème que Crommelin adresse en 1773 à l'Académie de Dijon. Je reviendrai plus en détail ultérieurement sur ces antiquaires, je ne les mentionne ici que pour souligner l'existence d'une communauté d'antiquaires à l'échelle locale, régionale et au-delà.

4.2. Etudier les vestiges matériels pour comprendre le passé : la méthode antiquaire

Ceux qu'on appelle les « antiquaires » n'ont pas la même approche de l'antiquité que les historiens tels que Chasseneuz ou Saint-Julien de Balleure : là où ces derniers privilégient le témoignage des auteurs antiques, les antiquaires partent quant à eux des objets, des monnaies, des inscriptions, des sources iconographiques et des édifices.

Même en laissant momentanément de côté les principaux antiquaires autunois – le médecin J. Léauté à la fin du XVIème siècle, l'avocat E. Ladone en 1640, le chanoine E. Thomas en 1660 ou l'abbé Germain dans les années 1720 –, on constate un intérêt constant pour les portes d'Autun qui se manifeste par la multiplication de descriptions et d'observations de plus en plus détaillées et précises. Là réside la particularité de la démarche de ces antiquaires par rapport aux voyageurs de passage : il ne s'agit pas de mentionner en passant un édifice, ni d'évoquer ce qu'il a de remarquable. Loin d'être des curiosités, les vestiges antiques sont perçus comme des témoins muets du passé qu'il s'agit de faire parler et de comprendre afin de contribuer à la connaissance des périodes anciennes. L'expression des impressions ressenties face aux vestiges de l'antique grandeur d'*Augustodunum* est donc réduite à la portion congrue chez les antiquaires. Quant à ce qui différencie l'approche des antiquaires d'avec le point de vue technique de ceux que j'ai appelés les hommes de l'art, c'est sans doute leur point de vue généraliste qui favorise la recherche de parallèles avec d'autres vestiges similaires, la mise en série étant le fondement de l'interprétation archéologique. Les antiquaires dont il est question ici s'intéressent entre autres nombreux sujets aux portes romaines d'Autun.

Mais qui sont ces antiquaires qui ont écrit sur les portes urbaines d'*Augustodunum* ? J'ai déjà eu l'occasion de citer le nom de plusieurs d'entre eux : Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, Scipione Maffei, Claude Courtépée, François Pasumot… Il faut ajouter à la liste les noms de François-Roger de Gaignières, de l'abbé Bernard de Montfaucon, du comte de Caylus, d'Aubin-Louis Millin. On peut aussi distinguer une catégorie de savants qui ne sont plus vraiment des antiquaires sans être encore toutefois des archéologues modernes au plein sens du terme : c'est le cas de Claude-Madeleine Grivaud de la Vincelle, d'Arcisse de Caumont, de Prosper Mérimée, d'Ernest Breton. Les plus grands antiquaires que la France ait comptés se sont donc tous d'une manière ou d'une autre intéressés aux portes romaines d'Autun, de Fabri de Peiresc à Caumont, en passant par Gaignières, Montfaucon et Caylus. Ceci n'est pas anodin et confirme, s'il était besoin, l'importance historique des portes urbaines

[218] Michault 1754, p. 372.

[219] Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Antoine 1777 », « Courtépée 1778 », « Crommelin 1773 ».

de l'enceinte romaine d'Autun qui ont non seulement toute leur place au sein des antiquités gallo-romaines mais aussi au sein des antiquités romaines.

L'esprit de collection (qu'il s'agisse de mobilier archéologique, de dessins d'objets ou de vues d'édifices) amène les antiquaires à correspondre parfois avec toute l'Europe. Aussi n'ont-ils pas besoin d'être constamment sur les routes pour avoir une bonne connaissance des vestiges français et étrangers. A la différence des érudits bourguignons qui concentrent souvent leur esprit sur des problématiques régionales, le champ d'intérêt des antiquaires n'hésite pas à franchir les frontières du royaume, et en particulier les Alpes. C'est là une grande qualité du regard que les antiquaires portent sur les vestiges autunois, ce regard est coutumier des vestiges romains du sud de la Gaule et de l'Italie – tendance qui se généralise au XIXème siècle. Dès lors, on ne s'étonne pas de voir Ernest Breton, un spécialiste de Pompéi, rapprocher la porte d'Arroux de la porte d'Herculanum (« l'analogie frappante de son plan »)[220] ou Arcisse de Caumont comparer la disposition des ouvertures des portes d'Autun avec la porte d'Auguste à Nîmes[221].

Une autre des caractéristiques de l'approche antiquaire réside dans l'autopsie, c'est-à-dire dans le souci de constater par soi-même *in situ*. Ceci ne signifie pas pour autant qu'un antiquaire doive nécessairement être un homme de terrain. Si l'on se fonde sur l'exemple des portes romaines d'Autun, la contribution d'un homme de cabinet comme Caylus qui ne s'est pas rendu sur place est bien meilleure que celle de Beaumesnil : non seulement elle est beaucoup plus pertinente d'un point de vue archéologique mais la représentation qu'il donne des portes est bien moins inexacte que celle du dessinateur. Lorsque l'on dit que l'autopsie fonde la démarche antiquaire, on souhaite insister sur le pyrrhonisme qui la caractérise, sur cette forme de scepticisme envers les textes : comme pour le physicien, c'est l'expérimentation qui prime pour l'antiquaire[222].

Pour développer un exemple concret de démarche adoptée par un antiquaire, j'ai choisi le cas particulier d'Aubin-Louis Millin (1759-1818) dont la période d'activité correspond à la période révolutionnaire et au début du XIXème siècle. Considéré comme l'inventeur de l'expression d'« antiquités nationales », ce bibliothécaire passionné par l'archéologie comme par les sciences naturelles peut être considéré comme l'héritier des antiquaires du siècle des Lumières[223]. Convaincu que seule l'observation *in situ* permet de connaître un édifice, Millin décide d'effectuer un tour de France de Paris à la Provence en passant par la Bourgogne et en remontant par Bordeaux et Orléans[224]. Ses préoccupations sont bien celles d'un antiquaire[225] et, à plusieurs reprises, il insiste sur la nécessité de se rendre sur place, quelques années après

[220] Breton 1840, p. 248.
[221] Caumont 1838, p. 266.
[222] Aghion – Zambon 2007, p. 16 ; Esposito – Pinon – Vène 2007, p. 27.
[223] Esposito – Pinon – Vène 2007, p. 28. A.-L. Millin occupa la fonction de garde du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, un lieu qui est au cœur des acquisitions de collections archéologiques et qui joue un rôle central dans l'organisation du savoir antiquaire en France au début du XIXème siècle.
[224] A.-L. Millin est accompagné de M. Wincler, un jeune collègue du Cabinet des médailles et la liste du matériel qu'ils transportent est digne d'une véritable expédition scientifique : plus d'une dizaine d'ouvrages généraux, les principales cartes particulières des départements et des anciennes provinces, les outils nécessaires pour copier, dessiner, décalquer, prendre une empreinte en cire, effectuer un moulage en plâtre ou prélever un échantillon sans oublier un marteau pour casser les pierres et une presse à copier les lettres (Millin 1807a, p. 7-8).
[225] « Mon intention étoit de m'arrêter dans les villes qui peuvent présenter quelque intérêt sous le rapport des arts et lettres, dans les lieux qui rappellent des événemens importans ; d'examiner les monumens antiques et ceux du moyen âge ; de comparer leur état actuel avec leur état ancien ; d'indiquer les altérations qu'ils ont éprouvées ; et les moyens à prendre pour les conserver ; de visiter les bibliothèques, les cabinets publics et particuliers ; enfin de procurer à la Bibliothèque impériale, par des acquisitions et des échanges, des livres, des manuscrits et des médailles. J'avois l'intention de prendre, autant que je pourrois, des notices des éditions rares et des manuscrits intéressants. » (Millin 1807a, p. 3).

les événements révolutionnaires qui ont bouleversé le paysage urbain de nombreuses villes françaises. Le témoignage du voyageur-antiquaire doit toutefois être pris avec précaution : il lui arrive de faire passer pour des observations *in situ* des éléments qu'il ne découvre en réalité qu'*a posteriori* dans son cabinet au moment où il rédige son compte-rendu. C'est notamment le cas à propos de la porte d'Arroux.

La visite d'A.-L. Millin à Autun en 1804 nous est connue par le récit qu'en fait l'antiquaire lui-même et qu'il publie en 1807. Sur place, une société savante, créée depuis deux ans, la Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun, envoie à sa rencontre trois de ses membres pour guider le visiteur[226]. Par ailleurs, le garde du Cabinet des médailles rend compte de ces visites chez deux chanoines, Moreau et Legouz[227], tous deux collectionneurs et épris d'antiquités. L'antiquaire parisien a le souci de s'entretenir avec les antiquaires locaux.

A plusieurs reprises, lors de son voyage, Millin plaide pour un contrôle de l'Etat sur les Monuments historiques. Ainsi, constatant que le château de Montfort et celui de Rochepot avaient été détruits peu après son passage en Bourgogne, il s'exclame :

> Je voudrois que le Gouvernement mît un frein à ces dévastations ; que personne ne pût abattre un ancien édifice sans avoir donné ses motifs au préfet de son département, qui veilleroit à le faire conserver s'il le jugeoit convenable. Si l'on ne prend cette mesure, la France n'aura bientôt plus de monumens qui puissent attester son antique existence.

Ce qui le gêne n'est pas que l'on puisse détruire un édifice ancien pour en reconstruire un neuf mais que l'on détruise pour récupérer des matériaux de construction à moindres frais lui paraît une aberration de l'esprit, surtout « dans les lieux où la pierre est aussi abondante que dans la Bourgogne »[228]. On comprend d'autant mieux la violence de sa colère lorsque, quelques jours après, face au temple de Janus, il constate que le même sort est réservé par les Autunois à leurs monuments. La relation par Millin de son séjour à Autun s'achève avec un violent réquisitoire contre la municipalité[229], les évêques d'Autun et les Autunois dans leur ensemble. Les descendants des Eduens sont présentés par l'antiquaire comme pris d'une fureur de détruire faisant d'eux de personnages bien pires que les Turcs ou les Musulmans, pourtant accusés de tant de crimes contre l'antiquité par les antiquaires de l'époque. Il en appelle au Gouvernement pour contraindre la municipalité à prendre des mesures susceptibles d'empêcher de nouvelles destructions.

Le passage consacré au séjour que Millin effectua à Autun se conclut sur un portrait glacial et sans appel de l'arriération provinciale :

> Il y a peu de culture dans cette ville, relativement à l'esprit ; on n'y voit aucun cabinet, aucune bibliothèque d'amateur[230]. On y accueille aisément les contes ridicules, des ouvrages qui ne méritent aucun crédit ; les monumens y sont négligés. On prétend s'y connoître assez bien en histoire naturelle : et le meilleur naturaliste de l'*endroit* prend un squelette de cheval pour le tapir d'Amérique[231].

---

[226] Millin 1807a, p. 306-307, 309, 312 ; Dumay 1881, p. 277-278.

[227] Il pourrait s'agir du chanoine Hugues Legoux, auteur d'un manuscrit sur les antiquités d'Autun (conservé à la bibliothèque de l'Evêché).

[228] Millin 1807a, p. 286.

[229] Il estime que la municipalité devrait financer à elle seule plusieurs opérations de fouilles « en expiation de la manière barbare dont elle a jusqu'ici traité ses monumens. » (Millin 1807a, p. 314).

[230] Millin fait ici preuve de mauvaise foi, lui qui a visité la bibliothèque et le cabinet d'antiques de M. Chapet qui fut son hôte lors de son séjour au Creusot, un homme dont il loue l'érudition et les compétences mais dont il semble oublier un peu rapidement qu'il est également l'un des membres fondateurs de la Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun (Millin 1807a, p. 354-355).

[231] Millin 1807a, p. 348-349. Pour expliciter l'allusion au tapir, il faut expliquer qu'un érudit local dont Millin tait le nom avait identifié des ossements animaux mis au jour à proximité de l'amphithéâtre comme ceux d'un tapir alors que, d'après plusieurs témoignages concordants, il s'agissait vraisemblablement d'un équidé. Je n'ai pas la correction de Millin en rendant son identité à M. d'Hugon. C'est en effet ce membre de la Société libre d'agriculture qui identifia les os comme ceux d'un tapir (séance du 30 prairial an X – 19 juin 1802).

On ne saura jamais sans doute quelle cause particulière déclencha l'acharnement de Millin contre Autun, les membres de la Société libre ayant, de l'aveu même de Millin, tout fait pour lui être agréables et favoriser ses observations[232]. Faut-il l'attribuer tout simplement à un sentiment de déception à la vue de l'état des vestiges d'Autun par rapport aux attentes qu'il avait pu former ? Après tout, il n'est pas impossible que le désintérêt des locaux pour leur patrimoine soit la seule cause de cette rage. Quoi qu'il en soit, on a sans aucun doute ici affaire à la charge la plus violente qui ait jamais été portée contre la ville et les habitants d'Autun[233]. L'expression des impressions, des souvenirs et des colères n'est toutefois pas caractéristique des antiquaires et s'explique très probablement par le choix de Millin de publier ses observations relatives aux monuments antiques sous la forme d'un récit de voyage. Autre point qui distingue le point de vue de Millin de celui des antiquaires qui l'ont précédé : il est davantage concerné par la conservation des vestiges antiques que par leur compréhension – une évolution que les recherches antiquaires, initiées dès la Renaissance et à leur apogée au XVIIIème siècle, ont permise en donnant du sens aux vestiges disséminés dans les villes du royaume et en permettant aux élites intellectuelles de prendre conscience de leur valeur historique. Il reste à exposer comment les antiquaires ont procédé pour ce faire.

4.3.Les dessins des antiquaires ou la constitution de « musées de papier »

A la différence des érudits et des historiens comme P. de Saint-Julien de Balleure et autres cosmographes, l'essentiel du travail des antiquaires ne s'est pas concrétisé sous la forme de sommes littéraires. Si l'on examine le contenu de l'œuvre de Peiresc, que l'on feuillette les recueils de Montfaucon ou de Caylus[234], ce qui saute aux yeux, c'est l'espace occupé par les représentations graphiques, bien plus que celui occupé par les notices textuelles. C'est la raison pour laquelle leurs grandes publications *in-folio* ont pu être qualifiées de « musées de papier »[235]. Au sein de ces musées de papier[236] que les antiquaires et leurs dessinateurs constituent, particulièrement au cours du XVIIIème siècle, la représentation des portes d'Autun constitue une page essentielle et figure aux côtés de celles des monuments romains de premier plan.

---

[232] Millin fait un éloge sincère du sous-préfet Creuzé et de M. Chapet, directeur de la verrerie du Creusot, qui l'accompagnèrent lors de sa visite à Autun, il évoque aussi la présence de Devoucoux, autre membre de la « société académique » comme l'appelle Millin qui a visiblement effacé de sa mémoire le nom exact de la Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun. Il fait état, sans les mettre en doute, des observations que Devoucoux a effectuées à l'occasion de fouilles au temple de Janus ou à la pyramide de Couhard, au même titre qu'il signale les sondages effectués en 1640 par l'abbé Jeannin. Autres membres de la société locale dont Millin mentionne le nom : M. de Rouillac, directeur des usines et des fonderies au Creusot et le médecin Ballard fils qui accompagna M. Leschevin, un compagnon de voyage de Millin, pour une excursion minéralogique dans les montagnes autour d'Autun. A lire le témoignage de Millin lui-même, il apparaît que les membres de la Société savante ont tout fait pour être agréables et utiles à l'antiquaire de passage : sans l'intervention de Devoucoux, par exemple, il n'aurait pas pu accéder à la bibliothèque du chapitre et à celle du collège.

[233] Sa colère contre ses contemporains autunois est même perceptible lorsqu'il parle de leurs ancêtres éduens, non seulement accusés d'avoir trahi la cause gauloise pour servir leur haine envers les Arvernes et les Allobroges, leurs voisins, mais aussi jugés responsables de l'asservissement de la Gaule entière et présentés comme des flatteurs capables de renoncer au nom même de leur capitale pour s'attirer les faveurs du Prince (d'abord en devenant *Augustodunum* sous le règne d'Auguste puis en changeant à nouveau pour *Flavia Aeduorum* à l'époque constantinienne) (Millin 1807a, p. 305-306).

[234] Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiches « Montfaucon 1719 », « Caylus 1759 ».

[235] M. Soulatges voit dans la matérialité même de ces prestigieux *in-folio* illustrés une façon de signifier l'autorité d'un discours scientifique nouveau et de promouvoir une nouvelle élite intellectuelle (Soulatges 2012).

[236] L'expression est due à Cassiano dal Pozzo (1588-1657), antiquaire italien, correspondant de Peiresc, qui désignait sous le nom de « Museo Cartaceo » l'importante collection de documents graphiques qu'il avait réunie. Le terme a été repris dans le titre d'une exposition récente au musée du Louvre (Décultot 2010).

C'est sans doute grâce à l'*Encyclopédie* (1751-1772) que le dessin s'est définitivement imposé comme un moyen de connaissance mais l'influence des « musées de papier » constitués par les antiquaires ne doit pas être oubliée. Considéré comme supérieur aux descriptions textuelles, le dessin tend en effet à remplacer le texte dans les travaux des antiquaires ou, pour être plus précis, le statut du dessin de l'image par rapport au texte est renversé : de simple illustration au service du texte, le dessin devient un outil scientifique de premier plan et occupe la place centrale au sein du discours archéologique, reléguant ainsi souvent le texte au statut de notice explicative. Ce renversement va de pair avec les progrès qu'accomplit la science antiquaire. Il ne s'agit plus d'écrire une histoire locale, de réfléchir sur les origines des villes et des peuples, ni même de proposer des monographies urbaines, le temps est à la synthèse.

On a peine à le croire quand on sait qu'il était l'antiquaire le plus célèbre de son temps mais, en réalité, Peiresc n'a rien publié. Il a en revanche collectionné les antiquités, collecté les dessins et correspondu avec un nombre considérable d'érudits français et européens. L'antiquaire aixois n'est pas l'auteur de tous les dessins contenus au sein des recueils manuscrits qu'il a laissés : Peiresc a souvent eu recours à des dessinateurs professionnels pour s'assurer de la précision et de l'exactitude des relevés[237], tout comme l'antiquaire R. de Gaignières qui faisait appel au dessinateur L. Boudan.

François-Roger de Gaignières (1642-1715) est sans doute l'auteur du plus ancien musée de papier consacré aux monuments français. Il est le premier à avoir conçu le projet d'un inventaire des vestiges antiques. Trois planches concernent les antiquités d'Autun : un *Plan d'Autun en Bourgogne* mais aussi deux dessins aquarellés des portes d'Arroux et de Saint-André. Ces dessins ont été réalisés par Louis Boudan, le dessinateur de Roger de Gaignières[238]. Le simple fait que Gaignières ait demandé à Boudan de relever les deux portes monumentales mérite d'être signalé car ce type de monuments n'intéresse habituellement pas Gaignières qui s'intéresse prioritairement aux tombeaux d'époque médiévale. A noter également que dans ses dessins, L. Boudan trouve un juste milieu entre la mise en valeur de l'édifice antique et la représentation de son environnement immédiat – qualité que bien peu de recueils d'antiquaires partagent.

Bernard de Montfaucon (1655-1741) est un mauriste, c'est-à-dire un moine bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (St Germain des Prés) qui, à la suite de Jean Mabillon, a contribué à élaborer une nouvelle méthode critique destinée à vérifier l'authenticité et la datation des documents anciens. Plus haut, a été évoquée la relation du séjour effectué à Autun par deux autres mauristes, E. Martène et U. Durand.

L'Antiquité expliquée et représentée en figures (1719-1724) est un ouvrage de référence dans l'histoire de la recherche archéologique puisque, comme son titre l'indique, il se donne pour mission d'exploiter les sources matérielles (les monuments, la statuaire, le mobilier…), et non plus seulement les sources textuelles, pour comprendre l'antiquité. Cette encyclopédie thématique est composée de 1120 planches gravées représentant entre 30 000 et 40 000 objets[239], réparties en cinq tomes[240] composés chacun de deux volumes (1719),

[237] Lemerle 2005, p. 65.

[238] Louis Boudan a été le dessinateur et le graveur attitré de R. de Gaignières pendant 45 ans, dans les années 1670-1715, jusqu'au décès de l'antiquaire. Il a parcouru le Royaume aux côtés de Gaignières afin de relever les monuments anciens : leur séjour à Autun a très probablement eu lieu en 1700. Merci à Clotilde Romet pour les informations qu'elle a bien voulu me faire partager sur F.-R. de Gaignières.

[239] Décultot 2010.

[240] 1, Les Dieux des Grecs et des Romains ; 2, Le culte des Grecs et des Romains ; 3, Les usages de la vie ; 4, La guerre, les voitures, les grands chemins, les ponts… ; 5, Les funérailles, les lampes, les supplices.

auxquels il faut encore ajouter cinq volumes de supplément (1724). B. de Montfaucon n'aurait pas pu faire réaliser ces dizaines de milliers de représentations en si peu de temps, il a constitué ce fonds iconographique à partir d'une compilation de représentations extraites d'ouvrages imprimés et a réorganisé l'ensemble selon un principe d'organisation thématique.

Les dessins des portes d'Arroux et de Saint-André qu'il publie ne sont pas signés à la différence de nombreux autres, on ignore donc totalement comment il se les est procurés. Si l'on prend l'exemple du temple de Janus ou de l'amphithéâtre, on constate que Montfaucon en donne des vues qu'il a trouvées dans l'ouvrage d'E. Thomas[241] (1660) ; en revanche, il n'a pas souhaité recourir aux gravures de Thomas pour les portes, alors qu'il est sûr qu'il les avait en sa possession, considérant sans doute que les édifices modernes accolés aux portes nuisaient à l'édifice romain (la chapelle de notre-Dame d'Arroux d'une part, l'édifice au toit en appentis à la porte Saint-André d'autre part). Les portes romaines y apparaissent isolées, extraites de leur contexte environnant, ce qui s'explique par une volonté de mettre en valeur l'édifice antique. Le revers de la médaille, c'est que le dessinateur n'a pas compris que l'édifice accolé à la porte Saint-André, la tour de flanquement, en faisait partie et par conséquent a omis de le représenter. Le jugement sévère d'un érudit bourguignon comme J.-B. Michault paraît toutefois bien excessif : « les portiques si défigurés dans les desseins du P. de Montfaucon, qui a deshonoré son Ouvrage par l'inexactitude »[242]. Plus graves, en revanche, sont les conséquences : la postérité de l'ouvrage de Montfaucon a en effet amené nombre de lecteurs à se départir de leur esprit critique et à considérer qu'une vue de monument figurant dans *L'Antiquité expliquée et représentée en figures* ne pouvait pas être inexacte. On y reviendra car plusieurs s'y sont laissés prendre, et non des moindres.

Avec le comte de Caylus (1692-1765) apparaît une nouvelle manière d'étudier les vestiges antiques. Le principal apport de Caylus à la science antiquaire et archéologique réside dans son approche méthodique et concrète du matériel : l'objet seul n'a pas de sens, il importe d'indiquer son lieu de découverte, d'en faire une analyse stylistique afin de replacer l'objet dans une série, ce qui doit permettre d'en proposer une datation. C'est pourquoi on parle parfois de « révolution caylusienne » tellement cette approche a conditionné les principes de la recherche et ses méthodes : l'objet et l'édifice antique ne sont pas considérés comme des illustrations du discours historique mais comme sa matière même. Dans le *Recueil* de Caylus, c'est donc l'estampe qui prime, la présence du texte n'étant justifiée que par le souci d'expliciter l'image en précisant les données nécessaires à sa pleine compréhension (forme, fonction, lieu de production, etc)[243]. Caylus rompt avec l'approche purement esthétique de l'objet antique et pose les bases de la science archéologique moderne en fondant son approche sur la comparaison qui lui permet de classer et d'interpréter les objets antiques. Cette approche nouvelle le conduit souvent à ne pas suivre les antiquaires antérieurs et à proposer de nouveaux angles d'étude.

Le *Recueil d'Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines et gauloises* est constitué de sept volumes publiés entre 1752 et 1767. Les planches représentent d'abord les éléments de la collection personnelle de Caylus mais aussi un certain nombre de pièces que

[241] Montfaucon indique sous ces deux vues du temple de Janus et de l'amphithéâtre le nom de l'antiquaire autunois Thiroux. En réalité, Thiroux est le nom de celui qui possédait dans sa bibliothèque le manuscrit d'E. Thomas qu'a consulté Montfaucon. C'est le père Le Long qui l'informa de son erreur et lui indiqua, à tort, que l'ouvrage en question était dû à Jean Aubery – dans les textes qui accompagnent les planches, Montfaucon parle donc de l'Histoire d'Autun d'Auberi dont l'impression a été interrompue par le décès de son auteur. Or, le père Le Long s'est trompé en attribuant au médecin autunois Jean Aubery un ouvrage qui était l'œuvre d'Edme Thomas. Voilà pourquoi lorsque Montfaucon indique « Thiroux » sur ses planches ou « Auberi » dans son texte, il faut en réalité comprendre Edme Thomas (1660).

[242] Michault 1754, p. 174.

[243] Aghion – Zambon 2007, p. 15-17 ; Esposito – Pinon – Vène 2007, p. 26.

Caylus n'a pas nécessairement vues de ses yeux mais dont il a emprunté les gravures à d'autres sources (recueils illustrés, relevés d'ingénieurs des Ponts et Chaussées…). Dans leur immense majorité, les planches représentent des objets, beaucoup plus rarement des édifices[244] : il faut attendre le 3ème tome (1759) pour voir apparaître une section consacrée aux « Antiquités gauloises »[245] et les premières planches consacrées à un édifice. Il s'agit des portes d'Arroux et de Saint-André. Là encore, ce n'est pas un hasard. Caylus indique la provenance de ses dessins : il a choisi de faire recopier des dessins réalisés en 1611 par E. Martellange avec l'idée que la conservation des portes était alors meilleure. Comme Montfaucon, absolument rien dans le texte ne permet de penser (ou d'exclure) que l'antiquaire se soit personnellement rendu *in situ*.

Bien moins connu que Caylus, Pierre de Beausmesnil en revanche est censé s'être rendu sur place. Etabli à Limoges, P.de Beaumesnil est un ancien comédien qui a mis sa maîtrise du dessin au service de sa passion pour l'antiquité : il a ainsi contribué à relever les édifices antiques de plusieurs régions françaises (Aquitaine, Périgord, Poitou, Auvergne, Bourbonnais, Bourgogne, Provence) et a eu le souci de communiquer de son vivant ses cahiers de dessins à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ce qui lui permit d'attirer l'attention du ministre Necker et d'obtenir ainsi une rente à partir de 1774, en récompense de sa contribution à la recherche. Cela dit, si l'ancien comédien n'a pas inscrit son nom au Panthéon des antiquaires aux côtés d'un Peiresc ou d'un Caylus, c'est parce qu'il n'en a ni les compétences, ni la culture. Comme le souligne en effet P. Pinon, on a davantage affaire avec lui à un curieux qu'à un antiquaire ; en témoigne sa fascination pour les objets érotiques qui le conduit à inventer des statues lubriques au château de Montjeu[246]. La réputation de faussaire qui entoure Beaumesnil n'a donc pas incité les chercheurs à se pencher sur les relevés qu'il a effectués des vestiges antiques d'Autun en 1781 et qui ne sont, à ma connaissance, mentionnés nulle part dans les études autunoises. Si F. Lemerle trouve les relevés du comédien superbes et bien plus pittoresques que ceux des ingénieurs[247], son propos ne vaut assurément pas pour les représentations des portes d'Autun que l'on a peine à reconnaître… au point que l'on se demande comment il est possible d'inventer autant d'éléments aussi bien décoratifs que structurels lorsque l'on relève un édifice en élévation. Bien que le plan d'ensemble de la ville d'Autun soit du même acabit que les vues des portes, un examen rapide des planches consacrées au temple de Janus et à la pyramide de Couhard m'interdit de généraliser ce jugement à l'ensemble de l'œuvre de Beaumesnil qui doit être évaluée au cas par cas.

Il reste enfin à mentionner à nouveau l'entreprise d'A.-L. Millin qui a souhaité accompagner la relation de son voyage érudit à travers la France d'un tome annexe, un *Atlas pour servir au voyage dans les départemens du Midi de la France*[248]. La planche XVIII, consacrée à Autun, présente cinq vues en élévation : deux vues du temple de Janus (extérieur / intérieur de la *cella*), le côté campagne de la porte d'Arroux, celui de la porte Saint-André et la pyramide de Couhard. Sur l'origine des représentations et leur étude critique, je renvoie au chapitre quatre du présent volume. Le statut de l'œuvre de l'antiquaire-voyageur Millin est

[244] Un dépouillement intégral des sept volumes du *Recueil* m'a permis d'établir leur liste. Sur près de 2 300 dessins, celle-ci ne dépasse pas la dizaine : la porte d'Arroux, la porte de Saint-André, l'arc de Langres (1759), une colonnade de Barcelone (1761), la Maison Carrée de Metz (1762), le détail d'un monument de Mornas, l'amphithéâtre de Tintiniac (1764), l'arc de Saintes et Valognes (1767).
[245] Il faut entendre l'expression au sens d'« antiquités gallo-romaines », et non comme relevant de la civilisation gauloise.
[246] Pinon 1991, p. 48-50.
[247] Lemerle 2005, p. 133.
[248] Millin 1807b.

hybride, entre approche érudite, récit de voyage et constitution d'un « musée de papier ». Après l'ouvrage de référence que constitue le *Voyage dans les départemens du Midi de la France* de Millin, on ne trouve plus d'équivalent des musées de papier du siècle précédent mais, par un autre biais, les portes d'Autun continuent à figurer en bonne place au sein de grandes publications illustrées. Pour autant, la perspective n'est plus du tout celle des antiquaires.

5. *La diffusion des vues de monuments antiques*

Au-delà de l'intérêt des recherches que ces érudits passionnés par l'antiquité consacrent aux vestiges anciens, on reconnaitra aisément que l'écho suscité par leurs recherches est restreint à la communauté de leurs pairs ainsi qu'aux franges supérieures de la société. Il faut attendre les années 1780 pour que la diffusion des vues de monuments antiques s'élargisse davantage, dans un premier temps grâce à de grandes publications illustrées dont l'optique n'est plus celle des recueils d'images des antiquaires, et commence à toucher une part plus importante de la société – un phénomène qui se développe pendant tout le XIXème siècle et qui va de pair avec la vulgarisation scientifique et la démocratisation de la connaissance. Cela a conduit à une large diffusion auprès du public de représentations des ruines antiques, et notamment des vestiges d'époque gallo-romaine, sous forme d'estampes d'abord, de clichés photographiques ensuite.

5.1.Un siècle de grandes publications illustrées (1784-1895)

L'apparition des publications de grand format illustrées d'estampes à la fin du XVIIème siècle puis leur essor et leur apogée jusqu'à la seconde moitié du XIXème siècle s'expliquent par la convergence de deux phénomènes : d'une part l'intérêt grandissant pour les vestiges architecturaux de l'Antiquité, d'autre part le goût pour les récits de voyage – deux tendances qui sont perceptibles dès la Renaissance, on l'a vu, mais qui connaissent un essor exponentiel de la moitié du XVIIème siècle à la veille de la Révolution française. Ces grandes publications illustrées sont à la fois les héritières des grands recueils d'images des antiquaires, de ces « musées de papier » que l'on a évoqués, mais des héritières qui auraient cessé de se focaliser sur les édifices antiques, et les héritières du récit de voyage qui aurait perdu son caractère narratif pour devenir un catalogue d'images commentées : Ch.-H. Maillard de Chambure parle d'une « manière neuve d'envisager l'histoire » qui insiste désormais non plus sur les événements mais sur le « théâtre des faits »[249].

En 1781, Jean-Baptiste de La Borde[250], en collaboration avec le botaniste Jean-Etienne Guettard et l'encyclopédiste Edme Béguillet, notaire de la Province de Bourgogne qui avait pendant un temps collaboré au projet historique de l'abbé Claude Courtépée, publie le 1er volume de texte de la *Description générale et particulière de la France*[251] ; en 1784, c'est le 1er volume de planches illustrées qui paraît sous le titre de *Voyage pittoresque de la France*

[249] Maillard de Chambure 1835, Avertissement. Pour les pages suivantes, cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiches « Laborde 1816 », « La Borde *et al.* 1784 », « Maillard de Chambure 1835 », « Paté 1895 », « Taylor 1863 ».

[250] Favori de Louis XV, J.-B. de La Borde (1734-1794) est un compositeur et un fermier général qui s'intéressa à l'histoire avant d'être guillotiné en 1794.

[251] On y trouve des considérations historiques sur le « gouvernement de Bourgogne » mais pas une ligne de description des vestiges antiques d'Autun.

avec la description de toutes ses provinces[252], amorçant ainsi la tendance qui veut que l'adjectif « pittoresque » ne soit plus l'apanage des voyages dans les pays lointains et orientaux. Cet ouvrage présente des planches des portes d'Autun[253] accompagnées de leurs notices explicatives ; ces estampes ont été réalisées à partir d'aquarelles et de dessins réalisés par le peintre dijonnais Jean-Baptiste Lallemand. La gravure des dessins originaux n'a hélas pas toujours été très fidèle et, dans l'optique d'une étude archéologique du bâti des portes d'Autun, il est préférable de consulter les originaux de Lallemand plutôt que les estampes publiées dans l'ouvrage de La Borde qui en ont été tirées par Née et Masquelier.

Le comte Alexandre de Laborde[254] fait publier en 1816 *Les monuments de la France, classés chronologiquement et considérés sous le rapport des fais historiques et de l'étude des arts*. Le choix a été fait de présenter les monuments représentés par ordre chronologique, des édifices celtes aux édifices de la période gallo-romaine, à la différence de la grande publication illustrée du baron Taylor qui opte pour un classement régional. Les estampes de l'ouvrage de Laborde ont un trait précis : animées de personnages, elles montrent des ruines partiellement recouvertes de végétation : les vues des portes d'Autun n'y échappent pas, même si la présence de la végétation reste discrète[255].

Isidore Taylor (1789-1879), surnommé le baron Taylor, publie, en collaboration avec Charles Nodier[256], la série des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'Ancienne France*[257], composée de 23 volumes dont la publication s'étale de 1820 à 1878. Les volumes comportant les vues des portes romaines d'Autun en même temps que les autres vues de Bourgogne paraissent, parmi les derniers, en 1863, à une époque où la photographie commence à se répandre. A la différence des publications de J.-B. de La Borde et du comte Alexandre de Laborde, les estampes ne sont plus obtenues par le procédé de gravure au burin mais par lithographie (le trait est moins précis mais le procédé, beaucoup plus économique, permet une diffusion plus large). Les *Voyages pittoresques et romantiques* partagent cela dit le même principe général consistant en l'alternance de notices descriptives et de planches figurées. L'examen des estampes consacrées aux portes d'Autun permet de se rendre compte que l'ouvrage porte bien son titre car les vues qu'il présente tendent à représenter la ruine romaine au milieu de son contexte environnant et des habitants contemporains : le baron Taylor a d'ailleurs choisi de faire appel à un dessinateur spécialisé dans les figures, Jules Gaildrau, qui intervient une fois achevé le dessin des structures architecturales afin d'y ajouter personnages et animaux pour créer cette vision romantique et pittoresque autour des monuments[258].

---

[252] Cette publication n'est que la continuation sous un autre titre des volumes de la *Description générale et particulière de la France, ouvrage enrichi d'estampes d'après les dessins des plus célèbres artistes*, ouvrage dû aux mêmes auteurs.
[253] Cf tome II, fiches n° 41, 90, 130.
[254] Grand voyageur, membre de l'Institut, Alexandre de Laborde (1773-1842) se partagea entre la diplomatie, la politique et l'archéologie : on lui doit entre autres des observations sur une mosaïque d'Italica et sur la céramique grecque.
[255] Cf tome II, fiches n° 82, 136. Aux deux vues en élévation des portes, est jointe une planche présentant des vues de détail d'éléments architectoniques ainsi que le plan des portes.
[256] Bibliothécaire de l'Arsenal, Charles Nodier (1780-1844) est l'un des pionniers du mouvement romantique en France.
[257] Le titre sonne comme un écho du *Voyage pittoresque de la France* de J.-B. de La Borde (1784).
[258] Cf tome II, fiches n° 21, 151.

Charles-Hippolyte Maillard de Chambure[259] publie un ouvrage dans la lignée de ces grandes publications illustrées mais, considérant que le projet de Taylor d'un catalogue exhaustif des monuments du Royaume est impossible à mener au vu de l'ampleur de la tâche, il se propose de mener cette entreprise au niveau régional[260] : ainsi naît le projet du *Voyage pittoresque en Bourgogne : Description et vues des monuments antiques et du Moyen Age* qui compte deux volumes, le premier consacré à la Côte-d'Or (1833), le second à la Saône-et-Loire (1835). Les vues présentées dans l'ouvrage dirigé par Maillard de Chambure manifestent plus d'intérêt pour les Monuments historiques que pour les paysages pittoresques, même si plusieurs d'entre elles évoquent les activités économiques (portuaires, minières, métallurgiques) de la région. Comme la majorité des dessins des deux volumes, ceux des portes d'Autun ont été effectués par Emile Sagot[261] tandis que le texte d'accompagnement a été rédigé par Ch.-H. Maillard de Chambure. Au-delà des qualités du dessinateur, le grand intérêt des vues des portes d'Autun est lié à leur datation : elles ont en effet été réalisées une dizaine d'années avant les travaux de dégagement et de restauration de la porte Saint-André.

Dernière série d'ouvrages de grand format, les six volumes de la collection *La France artistique et monumentale* dirigée par Henry Havard entre 1892 et 1895. La notice consacrée à Autun est rédigée par Lucien Paté, secrétaire de la Commission des Monuments historiques : elle traite de l'ensemble du patrimoine monumental d'Autun, de l'époque antique à l'époque moderne. Ces pages sont notamment illustrées par deux estampes de la porte Saint-André (vue depuis l'intérieur de la ville) et de la porte d'Arroux (vue depuis la campagne), des estampes qui ont été réalisées, non plus à partir de dessins mais à partir de deux photographies[262].

5.2. Les portes romaines d'Autun et la révolution photographique (de 1851 à la Belle Epoque)

La découverte du procédé de capture et de reproduction photographique a progressivement remplacé puis définitivement évincé les procédés de reprographie fondés sur le principe de la gravure. On comprend bien la révolution qu'a représentée cette découverte et l'application immédiate qui en a été faite par les archéologues : il était dès lors possible de capter la réalité d'une scène à un temps T et, même si ce propos doit être évidemment nuancé, c'était l'avènement d'une méthode de documentation graphique objective, la fin des erreurs, des distorsions et des oublis que les dessinateurs ne manquaient pas d'introduire dans les représentations des portes romaines d'Autun[263].

---

[259] Membre de la Commission des Antiquités de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, Maillard de Chambure (1798-1841) occupa la fonction de conservateur des Archives de Côte-d'Or et de l'ancienne province de Bourgogne avant d'être élu président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, le pendant dijonnais de la Société Eduenne.

[260] Maillard de Chambure 1835, Avertissement : « un Voyage pittoresque en France, tel que MM. Nodier et Taylor l'avaient d'abord conçu, s'il était le plus magnifique, était aussi le plus inexécutable monument que l'on pût imaginer ».

[261] Architecte dijonnais et dessinateur très doué, Emile Sagot (1805-1874 ?) fut secrétaire-adjoint de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or et membre de la Société Française d'Archéologie. Cf tome II, fiches n° 77, 135.

[262] Cf tome II, fiches n° 62, 225.

[263] Le propos doit être nuancé, d'une part parce que les choix du photographe créent une vision subjective (choix du cadrage, possibilité de mises en scène), d'autre part parce que les retouches des épreuves sont fréquentes (dès les années 1850 en ce qui concerne les clichés des portes d'Autun). Sur l'officialisation par Arago du procédé photographique et sur les interrogations relatives au devenir du dessin et de la peinture, cf McCauley 1997, § 3, 45.

La date retenue pour l'invention de la photographie est traditionnellement fixée en 1839, date à laquelle François Arago évoque publiquement le procédé mis au point par Niépce et Daguerre devant l'Académie des sciences. A Autun, la photographie n'a, semble-t-il, été réellement introduite qu'en 1856 par Charles Maron[264]. Autre photographe actif à Autun dans les années 1880 (et peut-être 1870) : Jules Rebreget dont plusieurs clichés attestent de la pratique commerciale qu'il faisait de la récente invention[265]. Il a laissé au moins deux clichés des portes d'Autun[266]. L'autre nom des débuts de la photographie autunoise est Georges André (1848-1937), un photographe amateur, passionné par l'archéologie (en particulier par le passé de sa ville) et ouvert aux progrès de la technique. L'activité photographique de ce vétérinaire autunois couvre les années 1885-1910 (ce n'est qu'à partir des années 1880 que les appareils photographiques deviennent plus légers et accessibles aux amateurs)[267]. A sa mort, il laisse près de 3000 plaques photographiques dont 2172 plaques au gélatino-bromure d'argent, aujourd'hui conservées au Service régional de l'Inventaire de Bourgogne, dont plusieurs ont pour sujet les portes d'Arroux et de Saint-André[268]. Toutefois, si C. Maron, J. Rebreget et G. André comptent indubitablement parmi les premiers Autunois à avoir mis en œuvre la récente invention de la photographie, la première attestation de son utilisation à Autun est encore antérieure à ces trois personnages. Les deux plus anciens clichés (attestés à ce jour) qui aient été réalisés à Autun datent en effet de 1851 et ont pour sujet la porte d'Arroux et la porte Saint-André.

*La « mission héliographique » de 1851 : premières photographies des portes urbaines d'*Augustodunum

En 1851, la Commission des Monuments historiques décida d'exploiter la jeune technique photographique afin de documenter l'état des principaux monuments du pays : c'est ce que les historiens ont appelé *a posteriori* la « mission héliographique »[269]. Par une sorte de paradoxe que décrit A. de Mondenard, la photographie, à peine inventée, est mise au service de la promotion des vestiges antiques[270]. C'est précisément en raison de son caractère moderne et novateur qu'elle est perçue comme un outil en mesure de reproduire la réalité de manière exacte et de produire une copie enfin fidèle du monde. Il y a une conjonction entre l'invention de la photographie en 1839 et la prise de conscience progressive durant le premier XIXème siècle d'un patrimoine architectural qu'il faut protéger, non seulement parce que la période révolutionnaire ne l'a pas épargné mais aussi parce qu'on se rend compte que les vestiges antiques comme les édifices médiévaux participent de l'idée de nation. Je reviendrai plus loin sur la naissance de cette prise de conscience qui va conduire à l'institutionnalisation de la notion de conservation du patrimoine ; ce qui m'intéresse pour l'heure, c'est la décision très moderne qu'ont prise P. Mérimée et la Commission des Monuments historiques lorsqu'en

[264] Charmasse 1908, p. 387. Bibliothécaire municipal, Charles Mauron a également été, de 1840 à 1869, le rédacteur du jounal hebdomadaire connu sous le nom de *L'Eduen* puis du *National de Saône-et-Loire* devenu ensuite l'*Echo de Saône-et-Loire*. Il succédait à L. Boivin en tant que rédacteur en chef le 9 août 1840 et à Jovet en tant que bibliothécaire le 26 septembre 1842.
[265] Ses clichés sont collés sur un carton jaune avec un liseré rouge, en-dessous duquel il est précisé « J. REBREGET PHOT. »
[266] Cf tome II, fiches n° 66, 163.
[267] Lauvergeon – Hugonnet-Berger 1993, p. 3-5. Outre les photographies des vestiges antiques d'Autun, une preuve de l'intérêt que porte G. André aux questions historiques et archéologiques réside dans la présence de son nom au sein de la liste des membres du Congrès Scientifique de France dont la 42ème session s'est tenue à Autun en 1876.
[268] Cf tome II, fiches n° 37, 45, 61, 274.
[269] Mondenard 1997, § 2-3. Le terme employé alors est celui de « missions pour dessins photographiques ».
[270] Mondenard 2002, p. 12.

1851 est manifestée la volonté de mettre une technologie révolutionnaire au service de la gestion du patrimoine national.

Pour la première fois, une commission ministérielle passe une commande publique collective à des photographes, créant ainsi le premier état photographique du patrimoine monumental français. Cinq photographes sont envoyés dans toute la France, chacun avec un itinéraire préétabli : Edouard Baldus, Hippolyte Bayard, Gustave Le Gray, Henri Le Secq et Mestral. C'est E. Baldus, considéré comme les plus consciencieux des cinq photographes, qui est chargé de la Bourgogne, sa mission dure du 9 juillet au 13 novembre 1851 et les deux seules photographies qu'il réalise à Autun sont celles des portes d'Arroux et de Saint-André (côté campagne). Pour éviter les problèmes liés au manque de recul, il utilise une technique que bien peu maîtrisent alors, la juxtaposition de plusieurs négatifs[271] : peut-être y a-t-il eu recours au moins pour la porte Saint-André car il est difficile de trouver suffisamment de recul pour photographier sa façade dirigée vers la campagne. Ces deux premiers clichés de l'histoire des portes romaines d'Autun sont pris quelques mois avant le coup d'Etat bonapartiste, deux ans après l'achèvement de la restauration de la porte Saint-André par Viollet-le-Duc.

Apparition des cartes postales et multiplication des vues des portes d'Autun

Réservée à un milieu restreint d'initiés jusqu'aux années 1880, la pratique de la photographie se diffuse progressivement et certains particuliers acquièrent leur appareil photographique personnel. C'est également à cette époque que les vues photographiques commencent à circuler par l'intermédiaire d'un nouveau moyen de diffusion, la carte postale. Immédiatement, J. Déchelette est conscient qu'avec les cartes postales apparaît « un nouveau domaine bibliographique à explorer » pour les archéologues :

> la mode des cartes postales illustrées, en prenant depuis quelques années un énorme développement, a mis à la disposition des archéologues une masse de documents photographiques que la modicité du prix de vente rend particulièrement intéressants[272].

Il tente de créer des cadres structurants mais constate que ce support demeure difficile à étudier faute d'inventaires listant par éditeur les monuments publiés. Ces inventaires sont par ailleurs très délicats à réaliser, étant donné que les cartes postales ne sont pas soumises au dépôt légal et qu'il conviendrait donc de faire le tour de chaque éditeur pour obtenir de lui la liste des monuments proposés dans son catalogue. Malgré tout, J. Déchelette propose, dans un article paru dans la *Revue archéologique*, une ébauche de catalogue des cartes postales illustrées représentant les monuments romains de la France. L'érudit recense alors cinq types pour la porte d'Arroux[273] et sept autres pour la porte Saint-André[274]. Pour ma part, j'ai fait le choix de privilégier les cartes postales antérieures à la Première guerre mondiale au sein du catalogue des représentations anciennes des portes d'Autun. Ceci, pour deux raisons, l'une scientifique, l'autre pratique : d'une part des restaurations importantes ont lieu dans les premières années du XXème siècle, d'autre part, à partir de 1900, la carte postale connaît son

[271] Mondenard 2002.
[272] Déchelette 1906, p. 329.
[273] La Porte d'Arroux. Coll. N. D. [Neurdein frères] phot., 9 (cf tome II, fiche n° 60) ; La Porte d'Arroux. Ch. Dumothier, Autun, 100 ; Porte d'Arroux, époque romaine, Nourry et Guignard, libr. Autun ; Porte d'Arroux, monument historique. Phot. J. Coqueugniot, Autun ; Porte d'Arroux. B F, 15.
[274] La Porte Saint-André. Coll. N. D. phot., 34 (cf tome II, fiche n° 153 ou 154) ; La Porte Saint-André. Monument historique. Phot. J. Coqueugniot, Autun ; La Porte Saint-André. Epoque romaine. Nourry et Guignard, libr., Autun ; La Porte Saint-André. Coll. Ch. Dumothier, Autun, 101 (fiche n° 109) ; La Porte Saint-André. J. C. Autun ; La Porte Saint-André. B. F. Chalon-sur-Saône, 10 ; La Porte Saint-André. B. F. Chalon-sur-Saône, 35 (fiche n° 161).

âge d'or et les types se multiplient. L'étude du fonds de cartes postales permet alors de documenter avec précision l'état du bâti des portes autunoises dans les dernières années du XIXème siècle et à la Belle Epoque.

Les cartes postales ne sont pas le seul vecteur de diffusion à très grande échelle de la représentation des portes romaines d'Autun. La découverte et la rapide diffusion du procédé chromolithographique a également permis la diffusion d'un nombre considérable d'images publicitaires (par exemple, dans les tablettes de chocolat) : plusieurs d'entre elles représentent la porte d'Arroux et la porte Saint-André.

Evidemment, les représentations publicitaires des portes d'Arroux et de Saint-André, souvent grossières, ne sont pas comparables aux estampes des grandes publications illustrées du XIXème siècle qui avaient pour la première fois permis de faire connaître ces vestiges antiques sans qu'il y ait besoin de voyager, la découverte des plus beaux vestiges gallo-romains pouvant désormais se faire chez soi ou en bibliothèque. Quant à la carte postale, elle correspond à une étape ultérieure de diffusion qui a vu les portes d'Autun entrer dans les boîtes aux lettres de France et de Navarre.

Au terme de cette présentation des différents acteurs de la recherche sur les vestiges antiques de la capitale éduenne, d'une part, et des divers auteurs de représentations figurées des portes monumentales, d'autre part, ce qui ressort en premier lieu, c'est la pluralité des approches autant que la diversité des motifs d'intérêt pour ces édifices. Pour autant, il était fondamental de tenter de structurer le gigantesque fonds documentaire que constituent ces descriptions, ces dissertations historiques, ces relations de voyage, ces relevés architecturaux, ces plans, ces dessins et ces cartes postales. Sans cet effort de catégorisation et de remise en contexte, toute exploitation de ces sources dans le cadre de l'étude archéologique du bâti des portes urbaines serait non seulement vaine mais périlleuse pour la validité du raisonnement scientifique.

Les antiquités d'Autun aux mains des descendants des Eduens : une histoire des recherches locales sur les portes romaines

Les études consacrées à l'antiquarisme ont depuis longtemps travaillé sur les modalités du passage progressif de l'érudit local isolé à l'apparition d'un réseau de chercheurs, de l'amateurisme antiquaire à la compétence archéologique, de la curiosité pour le vestige antique à l'intérêt pour l'architecture, de l'étude des vestiges à leur conservation (voire leur restauration). Ces tendances sont connues au niveau national, voire européen. Il ne s'agit ici que de voir ce qu'il en est au niveau local, à Autun, à propos de quatre édifices particuliers, les portes urbaines de l'enceinte romaine. Comment les Autunois se sont-ils comportés en présence des portes romaines qui, depuis leur construction à l'époque augustéenne, ont continué à marquer la topographie urbaine ? Ont-elles été perçues comme des obstacles à l'expansion urbaine, comme des carrières de matériaux de construction ou comme un patrimoine commun à protéger ? comme des édifices fonctionnels ou des objets d'étude ? comme des souvenirs de la grandeur d'Autun ou, au contraire, comme les témoins de sa déchéance ? En somme, il s'agit de déterminer comment les descendants des Eduens ont perçu les portes monumentales d'Augustodunum et dans quelle mesure ils ont contribué à leur connaissance et à leur conservation.

Les Lyonnais, proches de l'Italie, sont sans nul doute les pionniers de l'antiquarisme en France. Mais Autun, seconde ville de la province de Gaule Lyonnaise, a-t-elle le statut d'une ville riche de vestiges qui aurait permis l'apparition précoce d'antiquaires locaux ou est-elle au contraire en retard par rapport aux autres cités jouissant d'un patrimoine antique exceptionnel comme Nîmes, Arles ou Saintes ?

Si l'on cherche à situer Autun par rapport aux autres villes françaises en termes de rythme des progrès de la recherche antiquaire, on peut s'appuyer notamment sur les récentes études des antiquaires menées par F. Lemerle pour l'époque de la Renaissance ou sur celles des antiquaires du Midi qui fut l'occasion d'une journée d'études en 2009 au musée archéologique Saint-Raymond (Toulouse)[275]. Au moment où les antiquaires saintais, bordelais et nîmois étudient les vestiges romains de leur ville, dans la seconde moitié du XVIème siècle, à Autun, ce sont des historiens qui réfléchissent sur l'ancienneté de la ville, faisant très peu de cas des vestiges architecturaux : les questions soulevées sont avant tout celles de la localisation de Bibracte et de l'étymologie romaine des toponymes autunois modernes. Ces historiens – Chasseneuz en 1529, Paradin en 1542, Saint-Julien de Balleure au début des années 1570) – élaborent alors une connaissance livresque de l'antiquité, ils exploitent toute mention de la capitale éduenne au sein des auteurs anciens et entreprennent de réfléchir sur la correspondance entre ces textes et la réalité des vestiges : c'est ainsi qu'il faut comprendre leur obsessionnelle interrogation sur l'étymologie des toponymes. Ce n'est que dans un second temps, autour de 1650, qu'apparaissent les antiquaires qui se concentrent sur les vestiges architecturaux et mobiliers ; à Autun, ils auraient donc près d'un siècle de retard par rapport à leurs homologues nîmois et aquitains[276].

---

[275] Lemerle 2005 ; Krings – Valenti 2010.

[276] Le comte de Caylus écrit en 1759 que cela fait deux siècles que des antiquaires français ont publié des ouvrages sur l'antiquité de plusieurs villes (Caylus 1759 p. 368-369) : Symphorien Champier sur Lyon (1529) et Vienne (1537), Guillaume de Choul sur les antiquités de la vallée du Rhône (1538), Jean Poldo d'Albenas sur Nîmes (1559-1560) ou encore Elie Vinet sur Bordeaux (1565) et Saintes (1568). Quand il dresse la liste des auteurs ayant écrit sur Autun, il ne trouve aucun antiquaire ayant décrit ou représenté les vestiges architecturaux avant les années 1640-1650 et ne mentionne que des historiens, tel P. de Saint-Julien de Balleure ou J. Munier. S'il mentionne l'existence des *Augustoduni antiquitates* d'E. Ladone, à ses yeux le premier antiquaire qui rende réellement grâce aux vestiges antiques d'Autun est l'auteur anonyme du *De antiquis Bibracte monimentis*

Ce retard autunois expliquerait pourquoi les antiquaires locaux ont dès le début associé l'étude du mobilier, des inscriptions, des monnaies et des édifices alors qu'ailleurs ce mouvement s'est fait en deux temps, d'abord la numismatique et l'épigraphie, ensuite seulement l'architecture. Il fallait en effet un contexte particulier pour que les antiquaires pussent réellement prendre la mesure des vestiges architecturaux antiques : la diffusion des théories architecturales antiques et modernes est un indispensable préalable pour permettre aux antiquaires d'identifier les ordres architecturaux et de maîtriser le lexique technique de base[277]. La figure de l'antiquaire ne peut apparaître que dans un contexte de maturité intellectuelle. Ce phénomène ne se développe d'ailleurs en France qu'à compter de la publication des *Regole generali* (*Quarto libro*) de Serlio, en 1537.

De ce fait, les recherches sur le phénomène de l'antiquarisme montrent d'importantes disparités régionales au sein du royaume : en Auvergne, par exemple, la pénétration de la Renaissance est relativement tardive. On ne décèle pas réellement d'intérêt antiquaire dans cette région avant la fin du XVIème siècle et le début du XVIIème siècle, ce qui explique la rareté des témoignages textuels et iconographiques relatifs aux vestiges antiques locaux[278]. Il est dès lors logique d'expliquer le retard autunois par la situation géographique de l'ancienne capitale éduenne en présentant Autun comme un site à l'écart des grands foyers intellectuels et éloigné des itinéraires des voyageurs

Effectivement, si l'on se contente de prendre en considération les dates de publication des premières contributions importantes à la connaissance d'Autun antique (Ladone en 1640, Léauté en 1650, Thomas en 1660), on constate quasiment un siècle de retard par rapport au *Discours historial de l'antique cité de Nismes*, 1559-1560, de J. Poldo d'Albenas[279] ou aux ouvrages d'Elie Vinet sur les antiquités de Bordeaux et Saintes en 1565-1568. Cela dit, ces dates de publication sont trompeuses, du fait du délai intervenu entre la réalisation effective des recherches et leur publication proprement dite : les travaux de Léauté sont certainement antérieurs à 1596 (années 1580 ?) et ceux de Ladone à 1620, ce qui amène à reconsidérer l'idée d'un important retard autunois en termes de recherche antiquaire.

Dernière remarque d'ordre général : lorsque les grands antiquaires que sont Montfaucon, Gaignières, Caylus et, dans une moindre mesure, Millin manifestent leur intérêt pour les vestiges antiques d'Autun, ce n'est pour eux qu'une page parmi tant d'autres au sein de leurs recherches. Il n'en va pas de même lorsque ces recherches sont menées par des antiquaires autunois, le point de vue autochtone étant nécessairement particulier. Ceci ne présage aucunement de la qualité des travaux, les antiquaires d'Autun ne sont certainement ni moins brillants, ni moins médiocres que ceux d'ailleurs, mais le caractère local du savant me paraît en revanche avoir une réelle influence sur l'implication qu'il met à comprendre son passé et à reconstituer l'aspect de la ville de ses ancêtres, sur les facilités qu'il a à décrire des édifices qu'il fréquente depuis des années et qui font partie de son cadre quotidien – ce qui est

---

libellus qui accompagne sa description détaillée de dessins. Le comte de Caylus est donc pour partie responsable de l'idée d'un retard des recherches sur les antiquités d'Autun par rapport aux autres grandes villes antiques de France mais la cause principale en est qu'il se fonde uniquement sur la date de publication pour dater ces ouvrages qui ont tous deux été publiés plusieurs décennies après la mort de leur auteur.

[277] « La connaissance des traductions et commentaires de Vitruve, la diffusion des grands textes théoriques modernes, l'éventuel séjour outre-monts enfin qui donnait la connaissance directe des grands antiques romains, furent les conditions préalables à un discours pertinent sur les ruines. (…) De fait seuls les « studieux d'architecture »furent capables de s'intéresser aux ruines qui demandaient pour être appréciées une culture architecturale spécifique. » (Lemerle 2005, p. 61).

[278] Lemerle 2005, p. 108.

[279] Véritable exception au cœur du XVIème siècle, l'ouvrage de Poldo d'Albenas contient des relevés architecturaux cotés. A Autun, les premiers relevés cotés des portes que je connaisse sont dus à L. Boudan en 1700 (cf tome II, fiche n° 30, 171), c'est-à-dire 140 ans plus tard !

bien naturel et qu'il serait malhonnête de reprocher aux grands antiquaires qui n'ont fait que passer à Autun le temps d'un bref séjour (pour ceux qui s'y sont rendus physiquement, à savoir Gaignières et Millin). Par ailleurs, le fait que ces Autunois aient une motivation toute trouvée pour étudier les vestiges de l'antique cité éduenne n'a aucune implication sur la qualité de leurs travaux : on le verra en détail, les antiquaires les plus médiocres côtoient les plus compétents.

1. Les antiquaires autunois : l'apport des érudits locaux de la Renaissance à la fin du siècle des Lumières

Au sens large, l'antiquaire est celui qui manifeste une si forte curiosité pour les vestiges et les objets antiques qu'il tend à les collectionner, à en rassembler des dessins et à collecter le maximum d'informations à leur sujet. Pour autant, ce collectionneur antiquaire n'écrit pas toujours (Peiresc, le plus célèbre des antiquaires, n'a rien publié de son vivant) et, dans un sens restreint, on entend aussi « antiquaire » au sens de « celui qui écrit en plus de collectionner »[280]. Il m'arrivera d'évoquer ponctuellement certains Autunois, collectionneurs ou amateurs d'antiquités, qui n'ont rien publié[281] mais c'est seulement ceux qui ont laissé une trace écrite de leurs recherches qui ont pu faire l'objet d'un examen précis.

J'entends ici l'expression d'érudit « local » au sens étroit du terme, c'est-à-dire au sens d'érudit autunois, la contribution des érudits bourguignons ayant déjà été évoquée plus haut. Le rôle des érudits et des notables autunois est en effet majeur dans l'impulsion donnée aux études et aux travaux historiques comme dans la progressive prise de conscience de la nécessité de protéger leur patrimoine architectural. Par ailleurs, d'un point de vue chronologique, c'est bien parmi les Autunois qu'apparaissent les premières traces d'intérêt pour les portes urbaines de l'antique *Augustodunum*. Il reste à étudier leur méthode de travail, à comprendre leurs questionnements, à évaluer leur connaissance de l'architecture antique pour cerner avec précision l'apport et surtout la valeur de leur contribution à la connaissance des portes romaines d'Autun.

1.1.Antiquaires autunois de la Renaissance et du Grand Siècle

Les premières recherches antiquaires proprement autunoises sont ici présentées par ordre chronologique de réalisation : il s'agit du *De antiquis Bibracte monimentis libellus* attribué au médecin Léauté (vers 1580, publié en 1650), des *Véritables recherches de l'Antiquité de la Cité d'Autun* du chanoine Perrin (dans les années 1590-1606, manuscrit inédit), de la contribution de la famille Guijon (fin XVIème siècle – début XVIIème siècle), des *Augustoduni antiquitates* de l'avocat E. Ladone (1620 ou avant, publiées en 1640), de *La très-ancienne et très-auguste ville d'Autun couronnée de joye* du frère minime L. Bertault (1653), de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* du chanoine E. Thomas (1660) et enfin de l'*Histoire de l'ancienne Bibracte appresent appellée Autun* du juge D. Nault (1688). La valeur scientifique

[280] Weil-Cureil 2007, p. 17.

[281] On connaît, à différentes époques, un certain nombre d'Autunois effectuant des recherches sur le passé de leur ville ainsi que plusieurs cabinets d'antiquités : l'activité et la collection d'antiques de l'abbé N. Jeannin de Castille dans les années 1640 ; un antiquaire dénommé Morin (mentionné en 1646 par Dubuisson-Aubenay, dans Charmasse 1885, p. 290) ; Courtépée mentionne également deux collectionnaires autunois, Ducret de Chanferi et Moreau de Maligni (Courtépée 1778, p. 525-526 ; sans doute le même homme que le chanoine octogénaire du même nom auquel Millin rend visite en 1804, dans Millin 1807a, p. 338) ; la considérable collection réunie par Claude Jovet (mentionnée dans Maron 1842 ; Mérimée 1835, p. 60-62 ; Thomas 1846, p. 177-178 ; Devoucoux, Fontenay 1848, p. 39, 96, 175).

de la contribution de chacun de ces antiquaires est très variable, allant de la monographie urbaine illustrée au délire romanesque le plus total.

Le De antiquis Bibracte monimentis libellus *et l'identité de son auteur*

Edme Thomas, qui est considéré comme le père de l'histoire autunoise, fit éditer à Lyon en 1650 un ouvrage manuscrit sans nom d'auteur qu'il possédait dans sa bibliothèque[282], sous le titre *De antiquis Bibracte seu Augustoduni monimentis* [sic] *libellus*[283]. Ce manuscrit doit vraisemblablement être attribué au médecin autunois Jacques Léauté (2ème moitié du XVIème siècle), si l'on en croit la tradition locale présentée par E. Thomas et suivie par la majorité des érudits et des bibliophiles des siècles suivants[284]. Une préface, *Ad Lectorem*, rédigée par le propriétaire du manuscrit, Edme Thomas, rappelle la publication récente des *Antiquités* de Ladone (1640) avant d'évoquer les conditions qui ont

---

[282] C'est ainsi qu'il faut comprendre la mention qui figure sur la page de titre : *De antiquis Bibracte, seu Augustoduni monimentis libellus*, Extractus è Musaeo D. Thomae, Cantoris, & Officialis Ecclesiae Augustodunensis. Le *museum* renvoie à la collection d'objets culturels, c'est-à-dire au cabinet ou à la bibliothèque. La préface *Ad Lectorem* confirme cette hypothèse : E. Thomas informe le lecteur qu'il est récemment entré en possession de ce manuscrit qui est un ornement de sa bibliothèque (*in manus meas nuper incidisset Bibliothecae meae ornamentum*). Etrangement, le rôle d'E. Thomas dans la publication de cet ouvrage n'a pas toujours été compris alors que la préface est parfaitement explicite sur ce point.

[283] Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Léauté 1650 ». Les sources les plus anciennes, notamment sur les sources des XVIème et XVIIème siècles, posent parfois un problème capital, celui de l'identification des auteurs. Selon les plus ou moins bonnes conditions de transmission des manuscrits à l'éditeur, et dans une époque où la diffusion des imprimés, le poids de l'autorité auctoriale et le respect des droits d'exclusivité éditoriale est moindre qu'aux siècles suivants, il résulte que certains imprimés n'ont pas de noms d'auteur ou s'en voient attribuer plusieurs. Ceci pose évidemment des problèmes pour qui souhaite étudier de manière précise l'ensemble des sources. Ces confusions et autres erreurs d'identification peuvent s'être propagées jusqu'à notre époque si bien qu'il est difficile de s'y retrouver parfois. Même les grands outils de recherche bibliographique témoignent de ces incertitudes sans être toujours conscients que l'identification de l'auteur de l'ouvrage publié à Lyon en 1650 pose problème. Le système universitaire de documentation SUDOC donne un *De antiquis Bibracte seu Augustoduni monimentis (sic) libellus…* publié par Edme Thomas chez G. Barbier à Lyon en 1650 (exemplaire conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève) ainsi qu'un *De antiquis Bibracte seu augustoduni monimentis libellus extractus è Musaeo D. Thomae, cantoris, & officialis Ecclesiae augustodunensis* publié, quant à lui, par Leante chez G. Barbier à Lyon en 1650 (exemplaire conservé à la bibliothèque Jacques Doucet à l'INHA). Ce Leante s'explique par la présence d'un nom inscrit au crayon de papier sur la troisième de couverture : « Leante » ou « Leaute » (la 3ème lettre est difficile à distinguer)… Quant au catalogue Opale Plus de la BnF, il mentionne deux exemplaires, tous deux attribués à Jacques Léauté : *De antiquis Bibracte, seu Augustoduni monimentis libellus, e Musaeo venerabilis magistri Emundi Thomas, cantoris, canonici, & officialis ecclesiae Augustodunensis* et *De antiquis Bibracte, seu Augustoduni monimentis libellus, extractus è Musaeo D. Thomae, cantoris, & officialis ecclesiae Augustodunensis*. Toutefois, les notices précisent : « Par Edme Thomas ou Jacques Léauté » en raison de la présence dans certaines éditions d'une épître dédicatoire signée E. Thomas (ou plus exactement « D. E. » pour Dom Edme ?) juste avant l'avis au lecteur qui mentionne le nom du médecin J. Léauté sous la forme « *Leantio … medico* ».

[284] L'ouvrage qu'E. Thomas lui-même attribue à Léauté a par la suite été parfois attribué à E. Thomas (Papillon 1742, p. 338 ; Caylus 1759, p. 369 ; Baudot 1811, p. 361) ! Cette hypothèse repose sur la mention du nom d'E. Thomas sur la page de titre en tant que propriétaire du manuscrit mais, à la seule lecture de la préface, elle doit être écartée : E. Thomas indique ne pas connaître avec certitude l'auteur de cet opuscule que la tradition locale attribue à Léauté. Si l'on compare le contenu de l'ouvrage publié en 1650 avec l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* qu'E. Thomas publie dix ans plus tard, on constate des divergences qui prouvent que les auteurs de ces deux ouvrages sont deux personnes distinctes. L'*Histoire de l'antique cité d'Autun* publiée en 1660 n'est pas la traduction augmentée de l'ouvrage publié en 1650, comme l'avancent A. Rebourg (1993c, p. 55, note 10) ou F. Lemerle (2005, p. 116, note 223). Une édition annotée de l'ouvrage de 1650 ayant appartenu à l'antiquaire dijonnais Philibert de La Mare indique : *hujus libri author jac[obus] Leotius medicus Aeduensis m[ortuus] circa an[no] 1582* (Moreau 819, fol. 79).

permis la publication du présent ouvrage : *Emergit hodierna die è tenebris iamdiu delitescens alter libellus, qui soluta oratione antiqua Heduorum monumenta describit manuscriptus, sed ignoto authoris nomine*[285]. Il précise immédiatement, sans s'engager personnellement toutefois, que plusieurs personnes attribuent ce manuscrit au médecin autunois, Leantius.

Le jugement de la postérité n'a pas été favorable à J. Léauté. D'une part, son œuvre a été très rapidement oubliée, si l'on songe qu'E. Ladone, dans le premier quart du XVIIème siècle, n'avait aucune connaissance des travaux (encore inédits) de Léauté et ne gardait que le souvenir de son nom. D'autre part, une fois publiée, sa contribution a été rapidement éclipsée par celle d'Edme Thomas, ce qui a suscité aux XVIIIème et XIXème siècles des jugements d'une sévérité absolue : ridicule mélange d'antiquarisme, de botanique et d'astronomie aux yeux de J.-B. Michault[286], ouvrage non avenu pour l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay[287].

L'ouvrage publié en 1650 est accompagné de onze planches[288] alors que le texte en mentionne douze : aucune des éditions que j'ai consultées (départements des Manuscrits de la Bibliothèque nationale (Moreau 819) et bibliothèque de l'INHA) ne comportait cette douzième planche[289] qui, comme le précise la légende des planches comprise dans le texte, aurait dû représenter une vue générale de la ville moderne d'Autun avec ses antiquités romaines et le tracé de l'enceinte antique. Ces estampes ont été réalisées au moment de la publication – en 1650 ou dans les années précédentes, à l'extrême fin des années 1640 – à partir des dessins qui devaient figurer au sein du manuscrit de Léauté et qui, à ma connaissance, n'ont pas été conservés[290].

---

[285] Léauté 1650, *Ad Lectorem* : « Aujourd'hui sort des ténèbres un second petit ouvrage, resté longtemps caché, qui décrit en prose les monuments antiques des Eduens. On ne connaît pas le nom de l'auteur du manuscrit. » (traduction VB).

[286] Michault 1754, p. 182.

[287] Dans l'introduction de la réédition de l'ouvrage d'Edme Thomas, l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay trouvent utile de dénigrer les travaux de J. Léauté qu'Edme Thomas avait fait publier. L'ouvrage de 1650 « ne pouvait servir qu'à faire valoir par comparaison le grand travail dont s'occupait l'éditeur. Ce petit livre, qui n'a pas laissé que d'être un sujet de discussion pour les bibliographes, a été attribué par eux à différentes mains. Il paraît légitimement appartenir à Jacques Leauté, médecin d'Autun, mort vers l'année 1582. Quelques vagues considérations sur la position climatérique d'Autun, sur la salubrité de son atmosphère et de ses eaux, un tableau général de la division de la ville du XVIe siècle mis en parallèle avec la division supposée de la ville antique, de nombreuses et stériles digressions envahissant les deux tiers du volume, enfin des gravures grossières et inexactes de nos monuments, qui ont trompé depuis plusieurs antiquaires, justifiant assez mal le titre de fameux qu'il a plu à l'éditeur de donner à Leauté. L'absence de documents positifs et d'études historiques rendent cet opuscule descriptif comme non avenu dans la série trop courte des travaux que nous ont transmis, sur l'histoire d'Autun, des écrivains compatriotes. » (Thomas 1846, p. VI-VII).

[288] Sont représentés dans l'ordre des planches, la pyramide de Couhard, une vue d'ensemble d'Autun de petite taille, le temple de Pluton, le temple de Janus, la porte Saint-André, la porte d'Arroux, la corniche de la porte d'Arroux, les pilastres de la porte d'Arroux, un schéma représentant le principe du chaînage d'angle, un schéma sur la construction du mur d'enceinte et, enfin, la tour Saint-Andoche. J'utilise ici les appellations traditionnelles des édifices, et pas nécessairement celles qu'emploie J. Léauté.

[289] F. Lemerle fait le même constat pour les éditions qu'elle a consultées à la Bibliothèque nationale de France et à la Bibliothèque de Bordeaux (2005, p. 116, note 224). À de nombreuses reprises pourtant, Léauté fait allusion à cette planche à l'intérieur de son développement : p. 26, 27, 33, 39, 44. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le dessin figurant sur le manuscrit n'ait pas été gravé en 1650 au moment de la publication.

[290] Le manuscrit Français 4031 conserve des dessins qui présentent un état plus détaillé que les estampes gravées en 1650, il s'agit vraisemblablement de copies des dessins originaux figurant sur le manuscrit de Léauté. L'antiquaire indique clairement qu'il a à la fois décrit et dessiné les monuments d'Autun : *me stilo accinxi, omniaque saltem quae extant antiquitatis monimenta ac stemmata depinxi ea, ni fallor, diligentia & forsan quanta arte rerum naturam & habitum exprimere possit alter* (Léauté 1650, p. 2) : on ne peut donc absolument pas considérer que les vues des monuments soient un ajout réalisé au moment de la publication. Ces planches finales font partie intégrante de l'ouvrage et l'antiquaire y renvoie fréquemment au cours de son développement. C'est d'ailleurs lui qui est responsable de la numérotation des différentes illustrations dont il donne à la fin de son texte, une description planche par planche.

L'auteur introduit ses recherches sur les monuments antiques d'Autun en rapportant l'anecdote de Nicodore, un maître de lutte qui méprise les applaudissements de la foule comme étant le témoignage de l'approbation d'un public incapable de discerner le talent de la médiocrité. De même, les livres médiocres de l'époque de Léauté sont souvent loués par les ignorants mais cela ne doit pas empêcher les auteurs sérieux de poursuivre leurs projets. Lui-même a écrit poussé par ses proches et par l'autorité des anciens. Une autre motivation, plus essentielle, est avancée par l'érudit :

> *Hoc forsan addere licet, quod aegrè ferrem Heduos singulis diebus antiqua inclytae civitatis monumenta diruere, alia è visceribus telluris eruere, quae supereminent solo adaequare, nullosque intereà esse qui rerum ipsarum exemplaria aut Icones delinearent, quo antiquorum gloria excideret*[291]

Au fond, sa motivation principale est simple : *antiquorum videlicet memoria non pereat*[292]. L'antiquaire explique brièvement qu'il n'entend pas traiter des sujets déjà abordés par ses prédécesseurs mais qu'il entend se concentrer exclusivement sur des sujets inédits et neufs.

A l'exception de sa contribution à la querelle sur l'emplacement de Bibracte[293], Léauté est fidèle à sa parole, personne avant lui n'avait décrit de manière détaillée l'ensemble des monuments antiques encore visibles, personne n'avait réfléchi sur l'emplacement de la fondation urbaine, sur sa salubrité, sur son climat, sur la répartition de ses sources, sur les vents qui y soufflent, sur le rapport qu'entretiennent les portes urbaines avec les points cardinaux… Il est d'ailleurs très révélateur de constater qu'à aucun moment J. Léauté ne s'appuie sur des recherches antérieures : ses observations sont fréquemment faites à la première personne. L'antiquaire autunois, tout comme Fabri de Peiresc, ne fait pas de l'antiquité une monomanie, plusieurs digressions révèlent que ses intérêts sont multiples : la botanique et l'astronomie[294] sont clairement, pour l'antiquaire autunois, des domaines familiers sur lesquels il est capable de produire des schémas savants et de mentionner les travaux d'autres érudits. J'y reviendrai.

En ce qui concerne la description des antiquités d'Autun, elle est relativement exhaustive et n'oublie ni l'enceinte, ses tours et ses quatre portes, ni le théâtre, ni la pyramide de Couhard, ni les réseaux hydrauliques et viaires – les autres monuments sont évoqués dans la légende des planches, comme le temple dit de Janus ou le monument voisin de la porte d'Arroux interprété traditionnellement comme un temple dédié à Pluton. A chaque fois, la description s'attache à préciser l'état visible et il n'est pas rare de trouver des observations pertinentes sur les techniques de construction et sur la mise en œuvre des matériaux[295]. Quant aux portes monumentales, elles sont toutes les quatre évoquées, ce qu'il faut souligner tellement il est habituel dans la bibliographie de voir les auteurs ne mentionner que les deux

---

[291] Léauté 1650, p. 2 : « Il est permis peut-être d'ajouter ceci : je supporte péniblement que les Eduens détruisent chaque jour les monuments antiques de leur glorieuse cité, qu'ils arrachent des entrailles de la terre d'autres monuments et rasent ce qui dépasse et que, pendant ce temps, il n'y ait personne pour dessiner des reproductions ou des vues de ces vestiges mêmes, si bien que la gloire des anciens disparaît de la mémoire. » (traduction VB).

[292] Léauté 1650, p. 2 : « Que le souvenir des anciens ne périsse pas ! » (traduction VB).

[293] Entre l'hypothèse de Beaune, du Beuvray et d'Autun, J. Léauté est partisan d'une identification de Bibracte à *Augustodunum*. S'il se refuse à discuter la première hypothèse qu'il juge ridicule, il s'emploie en revanche à combattre l'hypothèse du mont Beuvray à grand renfort de citations de César, Tite-Live et Ammien Marcellin mais aussi en opposant l'exigüité du mont Beuvray pour une cité de l'ampleur de la capitale des Eduens (Léauté 1650, p. 4-9).

[294] Cela lui est d'ailleurs reproché par certains de ses successeurs (Michault 1754, p. 182). La cohabitation au sein d'un même ouvrage censé être consacré aux vestiges antiques d'Autun d'un excursus botanique, d'une énumération des vents, d'un développement sur le positionnement des portes par rapport à telle ou telle constellation ou sur le mouvement des sphères célestres n'a pas non plus été du goût de Devoucoux et Fontenay père (Thomas 1846, p. VII).

[295] Il décrit précisément la technique du chaînage des angles (Léauté 1650, p. 44 ; 9ème planche) ainsi que l'homogénéité des moellons quadrangulaires de l'enceinte et la solidité du liant utilisé par les maçons (p. 35).

portes les mieux conservées. Des portes disparues, l'antiquaire dresse un état des lieux précis de ce qui est encore visible tout en regrettant les irrémédiables pertes d'informations, en particulier en ce qui concerne la porte de Rome : *socordiam illius saeculi hominum incusare non nequeo, qui nullo desumpto tanti urbis ornamenti typo perpetuae oblivioni tradiderint*[296]. L'antiquaire avance parfois des hypothèses pour tenter de restituer les parties qui ne sont plus visibles (plan, élévation, décor) mais il fait alors preuve d'une rigueur et d'une prudence tout à fait inhabituelles par rapport à nombre d'autres érudits en distinguant bien ce qui est de l'ordre de l'observation et ce qui relève de l'hypothèse.

L'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis* est donc, à notre connaissance, le premier antiquaire à décrire les portes d'Arroux et de Saint-André selon un schéma qui sera naturellement celui de tous ceux qui s'attachent à décrire les deux portes sans se contenter de juste les mentionner. Les éléments de la description dont les suivants : la répartition des baies et l'organisation du corps central de la porte, l'état de conservation des tours de flanquement, la galerie supérieure, les techniques de construction, le décor, les traces liées au système de fermeture et enfin la beauté de ces monuments (avec déjà cette préférence pour la porte d'Arroux que tant d'autres ont ensuite exprimée) – tous ces éléments sont donc présents dès la description de J. Léauté, première description réalisée dans le cadre d'une étude sur les vestiges romains d'*Augustodunum*, première description par un antiquaire local (les précédentes descriptions étant dues à des voyageurs qui ne recherchaient pas ce niveau de détail et qui n'avaient pas non plus la préoccupation de restituer l'état originel de l'édifice).

Liée à la question de la datation, se pose naturellement la question de l'identité de l'auteur de cet ouvrage. Si c'est bien le médecin Léauté, les observations sont datables de la seconde moitié du XVIème siècle ; en revanche, si c'était E. Thomas, comme certains le prétendent, la date devrait être abaissée autour des années 1645 (pour une publication en 1650). Reste encore la possibilité qu'il s'agisse d'un tiers. Pour trancher cette question, il existe plusieurs méthodes. La première consiste à examiner la validité des hypothèses avancées par les bibliographes (J. Léauté ou E. Thomas), la seconde consiste à exercer une critique interne de l'œuvre afin de déterminer ce que l'auteur nous apprend de lui.

Je commence par évoquer l'hypothèse surannée consistant à attribuer le *De antiquis Bibracte monimentis* à Edme Thomas, l'auteur d'une *Histoire de l'antique Cité d'Autun* (1660), bien que j'aie déjà exposé plus haut que son rôle s'est limité à faire publier ce manuscrit en possession duquel il était entré. Dans un article paru en février 1811 dans le *Magasin Encyclopédique*, P.-L. Baudot aborde des questions de bibliographie autunoise sous la forme d'un *Dialogue entre les Bourguignons Edme Thomas, François Pasumot et Charles Boullemier aux Champs-Elysées* : il fait alors dialoguer les trois antiquaires à propos de leurs propres travaux. Malgré le caractère fictif et artificiel de ce dialogue, P.-L. Baudot y aborde tout à fait sérieusement plusieurs points relatifs à la bibliographie consacrée à Autun aux XVIIème et XVIIIème siècles. L'auteur amène E. Thomas à évoquer l'ouvrage qu'il fit publier en 1650 :

> Vous savez, Messieurs, qu'on a attribué ce livre à Jacques Léauté, savant médecin autunois. Je dois dire ici qu'il en avoit composé une très-grande partie, c'est-à-dire tout ce qui concerne la

[296] Léauté 1650, p. 27 : « je ne peux pas m'empêcher de blâmer la négligence des hommes de ce siècle qui, parce qu'aucun d'eux n'a entrepris de dessiner un monument si important, l'ont livré à un oubli éternel. » (traduction VB). Les « hommes de ce siècle » dont parle l'antiquaire sont ceux qui ont vécu à l'époque où la porte a été démontée pour que ses matériaux soient réemployés dans le chantier de construction de la *Decumani Templi pyramidem*. La traduction de cette expression ne va pas de soi : littéralement, la « pyramide du grand temple ». Si le *Decumanum Templum* renvoie à la cathédrale, comme je le crois, la « pyramide » peut aussi bien désigner le clocher ou le porche.

> botanique et l'astronomie, qui n'étoient point dans l'ordre de mes études personnelles ; mais ce qui y est relatif aux monumens, m'appartient[297].

Il est difficile de dire si P.-L. Baudot livre ici une hypothèse personnelle ou s'il se fait l'écho d'une idée qu'il a lue chez un autre érudit. Pour autant, cette hypothèse ne me paraît pas devoir être prise en considération : rien ne permet d'établir en effet que le médecin autunois n'aurait pas été en mesure de rédiger à la fois des observations botaniques, astronomiques et archéologiques, à moins de nier la pluralité des compétences des antiquaires. Mais Peiresc n'est-il pas un exemple de brillant touche-à-tout : docteur en droit, numismate, astronome, géographe, antiquaire, zoologue, géologue, historien, botaniste, bibliophile, égyptologue, cartographe, etc ? Par ailleurs, la préface qu'Edme Thomas a rédigé à l'ouvrage de Léauté ne fait absolument pas mention d'une éventuelle contribution de sa part et, si tel avait été le cas, pourquoi Thomas aurait-il donc avoué qu'on ignorait le nom de l'auteur du manuscrit qu'il possédait dans sa bibliothèque plutôt que de mettre son nom sur un ouvrage dont il aurait rédigé la moitié et dont l'autre moitié ne pouvait être revendiquée par quiconque ? La proposition de P.-L. Baudot relaie des conjectures bibliographiques infondées et doit être rejetée.

On peut sans doute trouver l'origine de cette erreur bibliographique dans un texte qu'E. Thomas a fait publier peu de temps avant son *Histoire de l'antique cité d'Autun* et qui expose le plan du futur ouvrage ainsi que les raisons qui l'ont poussé à l'écrire. Il rappelle avoir œuvré en 1650 pour que le manuscrit de Léauté soit publié :

> ie m'enhardis en l'année M.DC.L. de donner au public un petit ouvrage Latin, soubs ce Tiltre *De Antiquis Bibracté, seu Augustoduni Monumentis*. lequel ayant este favorablement reçeu ; par un prompt debit des exemplaires, i'ay esté invité & sollicité, par plusieurs personnes Doctes & curieuses, de traiter plus amplement le mesme sujet en François[298]

Une lecture trop rapide de ces lignes peut laisser penser ce qu'E. Thomas ne dit pourtant pas, à savoir qu'il serait l'auteur de cet ouvrage en latin. L'historien se contente ici de rappeler l'initiative qu'il a prise de donner au public ce manuscrit anonyme qu'il possédait dans sa bibliothèque. J'en viens désormais à la critique interne de l'œuvre.

Que nous apprend le *De antiquis Bibracte monimentis* sur son auteur ? Quelques éléments distillés au fil du texte permettent en effet de mieux le situer dans ses compétences, dans son itinéraire et dans son temps : une digression consacrée à des considérations botaniques témoigne en effet de ses compétences pointues en la matière. On y apprend également qu'il a étudié à l'université d'Heidelberg, qu'il a pratiqué la botanique avec Thomas Erastus[299], qu'il s'est rendu au jardin botanique de Padoue[300], qu'il a discuté avec des adversaires de Guilandinus[301], qu'il a soigné les blessures d'un soldat et d'un jeune Autunois L'Archer grâce à une décoction de plantes de son invention. C'est donc le portrait d'un humaniste et d'un voyageur actif dans les années 1560-1580 qui se dessine à travers ces lignes[302]. Il apparaît également clairement que l'auteur est un médecin. En effet, après avoir expliqué que l'angélique est une plante particulièrement adaptée pour la guérison des blessures pulmonaires, il donne trois exemples cliniques de blessures contractées au poumon

---

[297] Baudot 1811, p. 361.
[298] Thomas 1660b, p. 4.
[299] Thomas Erastus ou Thomas Lüber (1524-1583) est un médecin et un théologien suisse. Il fut professeur de médecine et recteur de l'université d'Heidelberg de 1557 à 1580.
[300] Fondé en 1545, le jardin botanique de Padoue, *hortus Patavinus*, est l'un des tout premiers jardins botaniques et le plus ancien existant encore actuellement au monde.
[301] Melchior Guilandinus ou Melchior Wieland (vers 1520-1589) est un médecin et un botaniste prussien qui voyagea beaucoup avant de diriger le jardin botanique de Padoue à partir de 1561. Il avait notamment pour adversaires et contradicteurs Mattioli, Scaliger et Casaubon.
[302] Léauté 1650, p. 18.

par des soldats (un anonyme, un certain L'Archer et un certain Deschenaux) dont la guérison peut être attestée par le témoignage des Autunois après administration d'une décoction à base d'angélique[303]. Autre préoccupation de l'auteur qui témoigne des préoccupations d'un médecin de la renaissance : la salubrité du site choisi pour fonder Autun[304]. Dernier domaine dans lequel excelle l'auteur du manuscrit : l'astronomie. Il consacre en effet plusieurs développements, argumentés, détaillés, fondés sur des données numériques et des références bibliographiques. Il mentionne notamment la théorie de la Trépidation, attribuée à l'astronome arabe Thebit ben Corat (826-901)[305], et évoque un traité dont il est l'auteur, le *De reformatione gregoriana*[306], un traité sur la réforme grégorienne du calendrier qui fut imposée en 1582 afin de rattraper le décalage de 10 jours qu'avait progressivement créé le calendrier julien. J'ajoute enfin que l'auteur est Français (il se dit du côté des Gaulois), qu'il connaît le grec et cite Hippocrate, qu'il a exercé la médecine à Autun au retour de voyages d'études à Heidelberg et Padoue, qu'il a côtoyé les grands érudits de son temps.

Se pose désormais la question de la datation de cette monographie urbaine A en croire la préface datée de 1650, le manuscrit est resté longtemps caché (*iamdium delitescens*) dans la bibliothèque d'E. Thomas : combien de temps au juste ?

Premier élément susceptible de nourrir la réflexion sur la datation : les recherches de Jacques Léauté sont mentionnées à deux reprises par E. Ladone, dans un ouvrage composé avant 1623 (date du décès de P. Jeannin à qui le recueil est dédié), voire avant 1620. L'avocat Ladone parle des travaux de Léauté comme appartenant à un passé déjà lointain, indiquant implicitement que leur auteur n'est plus de ce monde, et ignore ce qu'ils sont devenus : son recueil d'*Antiquitates* est donc postérieur de plusieurs années aux recherches du médecin Léauté[307].

Le fait que l'antiquaire affirme avoir connu l'époque où les fondations de la porte de Rome étaient encore visibles et qu'il précise qu'au moment de la rédaction du manuscrit elles ont été remblayées dans le cadre de la construction du nouveau rempart[308] est un indice datant important. Si l'on s'en réfère aux travaux qu'H. de Fontenay a consacrés à l'enceinte moderne en se fondant sur les sources historiques et notamment épigraphiques, plusieurs jalons chronologiques apparaissent. La construction de l'enceinte moderne, parfois qualifiée d'enceinte de François Ier puisque c'est ce monarque qui a ordonné son édification en 1546, était loin d'être achevée à la fin du XVIème siècle[309]. P. de Saint-Julien de Balleure ne dit-il pas qu'au début des années 1570 : « A Autun n'y a de clos que le Chasteau, dedans lequel est l'eglise S. Ladre, & un autre fort plus bas que i'ay dit estre nommé Marchaut. Tout le reste est vague, & espanché »[310] ? Cette remarque est confirmée par la vue cavalière datée des

[303] Léauté 1650, p. 19-20. C'est ce développement qui achève de convaincre L.-M. Guyton que l'auteur de ces lignes ne peut être qu'un médecin autunois, à savoir J. Léauté (Guyton 1874, p. 49).
[304] Léauté 1650, p. 11-12.
[305] Léauté 1650, p. 32.
[306] Léauté 1650, p. 30.
[307] Ladone 1640, p.65, 74. On ne saurait dès lors considérer avec F. Lemerle que Léauté s'est largement inspiré des poèmes de Ladone (2005 p. 116).
[308] Dans les trois passages relatifs à l'antique porte de Rome, le verbe de la première citation est au parfait (passé simple) tandis que les deux dernières sont au présent : *ipsa à marmore nomen hunc in diem retinet basim ipsius ferè integram vidimus* (Léauté 1650, p. 27) ; *Quae à marmore igitur dicitur pyla, prima nobis dicetur etiam si obliterata sit, & novis urbis munimentis substrata* (p. 28) ; *Portam, quae à Marmore dictam diximus, non visemus, quia non extat, sed fundamentis ipsius insidet agger, seu Urbis novae munimentum* (p. 43).
[309] Fontenay 1885, p. 153-155 : d'après les délibérations municipales, l'essentiel des travaux de fortification a lieu à partir de 1572. Le bastion de Saint-Andoche est construit en 1584, celui de la Jambe-de-bois n'est achevé qu'en 1608 (il s'agit sans doute de la réfection postérieure aux terribles assauts de 1591 qui se sont concentrés sur ce secteur).
[310] Saint-Julien de Balleure 1581, p. 226 ; passage paraphrasé par Belleforest – Münster 1575, p. 293.

environs de 1574 : aucun mur de courtine entre l'enclos de Saint-Andoche et Marchaut, pas plus qu'entre l'emplacement de la porte de Rome et Marchaut. Tout juste peut-on distinguer un tronçon scandé par deux tours au sud de la Croix des Marbres, le long du quartier appelé Pas des Marbres. En revanche, le plan de Belleforest et Saint-Julien de Balleure est antérieur à l'aménagement du bastion de la Jambe-de-bois qui occupe encore aujourd'hui l'ancien emplacement de la porte de Rome : les deux tours de flanquement de la porte gallo-romaine sont en effet nettement visibles[311]. Ceci prouve que le manuscrit du *De antiquis Bibracte monimentis* n'est pas antérieur aux années 1570. Le témoignage du chanoine Perrin, parfaitement contemporain de l'édification de l'enceinte moderne, indique qu'un mur de courtine avait été édifié entre Marchaut et la Croix des Marbres mais qu'entre ce point et l'antique porte de Rome, c'était un simple rempart de terre et de bois (élevé dans l'urgence) qui assurait la défense de la ville. Selon Perrin, cet ouvrage et le bastion de la Jambe-de-bois sont antérieurs au siège de 1591[312]. Les remblais qui recouvrent la porte de Rome ont donc été mis en place avant 1591. La rédaction du manuscrit sur les antiquités d'Autun est postérieure à l'édification de ce remblai : le fait qu'à aucun moment son auteur ne fasse d'allusion aux événements militaires de 1591 nous autorise-t-il à considérer que son œuvre soit antérieure au siège ? L'idée est tentante mais l'argument *in absentia* ne constitue pas une preuve[313]. Tout ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que le manuscrit a été composé entre la fin des travaux de remblaiement au niveau de l'ancienne porte de Rome et le décès de l'antiquaire.

Mais connaît-on la date de décès de l'antiquaire ? Pas vraiment. Dans l'hypothèse d'une attribution de l'œuvre au médecin Léauté, nous avons deux témoignages discordants relatifs à la date de sa disparition. Le premier est une annotation manuscrite (attribuée à l'abbé Papillon[314]) sur l'exemplaire du *De antiquis Bibracte monimentis* conservé au sein du recueil Moreau 819 qui rassemble des pièces ayant appartenu à Philibert de La Mare. La mention manuscrite indique : *Hujus libri author jac Leotius medicus Aeduensis m. circa an. 1582*. La date de 1582 est celle qui a été largement considérée comme exacte et reprise par la suite (par exemple, par l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay). A noter toutefois que l'abbé Papillon est moins précis dans sa biographie de Jacques Léauté, « mort sur la fin du XVIe siècle »[315]. Le second témoignage confirme cette datation plus tardive, il s'agit d'une étude réalisée par Louis-Marie Guyton sur les médecins autunois[316] : la dernière trace d'activité de Léauté décelée par le chercheur remonte à l'année 1596[317]. Dernière remarque : étant donné que notre médecin-antiquaire se dit l'auteur d'un traité sur la réforme du calendrier grégorien, la rédaction de ce traité *De reformatione gregoriana* est nécessairement postérieure à la bulle papale *Inter gravissimas* datée du 24 février 1582, sans quoi le traité n'aurait pas porté le nom du pape Grégoire XIII, auteur de la bulle. D'un point de vue logique, le manuscrit sur les antiquités d'Autun est bien sûr postérieur à ce traité sur le calendrier grégorien puisqu'il le mentionne[318]. En l'attente de nouveaux éléments, il est donc préférable de privilégier la date

[311] Cf tome II, fiche n° 204 : la seule et unique représentation de la porte de Rome qui nous soit parvenue.
[312] Français 14 392, fol. 6 v°-7 v°.
[313] Par ailleurs, la mention d'un soldat autunois, Deschenaux, blessé par une balle de plomb projetée par une catapulte pourrait être un événement lié au siège de la ville par les troupes du Maréchal d'Aumont.
[314] Thomas 1846, p. VII (la transcription de la mention manuscrite est légèrement inexacte).
[315] Papillon 1742, p. 387.
[316] Guyton 1874, p. 47-53. L.-M. Guyton (1784-1869), membre de la Société Eduenne, a exercé la médecine à Autun. Il est l'un des rares chercheurs à avoir réellement lu le *De antiquis Bibracte monimentis*.
[317] H. Abord suit l'hypothèse de L.-M. Guyton en avançant que Léauté est mort vers 1600 (Abord 1881, p. 82, note 2).
[318] Pour être parfaitement rigoureux, je rappelle que l'annotation attribuée à Papillon indique comme date de décès *circa 1582*. Il est donc envisageable que J. Léauté ait écrit son traité *De reformatione gregoriana* immédiatement après la publication de la bulle papale en février 1582 et qu'ensuite il ait rédigé ce manuscrit sur les antiquités d'Autun dans le courant de l'année 1582 ou 1583, ouvrage resté inédit en raison du décès de son auteur alors qu'il venait tout juste de l'achever.

de 1596 plutôt que celle de 1582 pour situer le décès de J. Léauté, c'est-à-dire le *terminus ante quem* de son ouvrage. La date de la bulle de Grégoire XIII, février 1582, peut en revanche servir de *terminus post quem*.

Au terme de ce long développement sur le *De antiquis Bibracte monimentis*, je propose de l'attribuer au médecin Jacques Léauté et de le dater des années 1580-1590. Cet antiquaire autunois a donc fourni, dès la seconde moitié du XVIème siècle, une présentation rigoureuse et personnelle des « antiquités » d'Autun, faisant la synthèse entre une approche fondée sur l'étude des textes littéraires lorsqu'il s'agit de questions historiques (l'emplacement de Bibracte) et une approche plus concrète, fondée sur l'étude *in situ* des vestiges. Le *De antiquis Bibracte monimentis* se révèle donc comme un document d'un très grand intérêt, comme un commentaire des vestiges romains d'Autun dû à un humaniste de la Renaissance, comme un document où la description des vestiges réalisée *in situ* par l'antiquaire est accompagnée d'un dossier graphique de bonne tenue. Il est clair désormais qu'il ne faut pas attendre 1640 et l'avocat Ladone pour qu'Autun trouve son premier antiquaire digne de ce nom. Par ailleurs, même si la recherche antiquaire accuse un retard d'une cinquantaine d'années par rapport à Lyon et Vienne (Symphorien Champier en 1529 et 1537, Guillaume du Choul en 1538), d'une vingtaine d'années par rapport à Nîmes (Jean Poldo d'Albenas en 1559-1560) et d'une quinzaine d'années par rapport à Bordeaux et Saintes (Elie Vinet en 1565 et 1568), ce retard n'est pas aussi conséquent qu'on le pensait jusqu'alors.

Poèmes et recherches inédites du chanoine Perrin

Le chanoine François Perrin[319] est l'un des premiers érudits (dont les travaux aient été partiellement conservés) à s'être intéressé aux antiquités d'Autun. Les poèmes de Perrin relatifs aux antiquités d'Autun ont été publiés pour la première fois à Paris en 1574, puis à nouveau en 1588 : il s'agit de deux pièces, les *Monimens de plusieurs antiques citez, & nommément d'Autun, iadis la plus superbe des Gaules. Exemple vray de l'inevitable mutation des choses humaines* (205 vers), suivie des *Regrets* (235 vers). Bien que pour l'essentiel ces vers soient consacrés à la déploration de la ruine d'Autun, *variatio* peu inspirée sur le thème de la finitude de l'homme et de la vanité de toute entreprise humaine, la lecture de ces deux poèmes demeure intéressante car, derrière le poète, l'antiquaire peine à cacher sa vision de l'antiquité, ses centres d'intérêts et ses sujets de préoccupation. On y lit une critique qui pourrait sembler assez moderne au premier abord, celle de l'indifférence de ses contemporains autunois vis-à-vis des vestiges de leur passé[320] – un thème qui connaîtra son apogée au XIXème siècle[321] – mais ce que dénonce le chanoine, c'est uniquement le désintérêt des Autunois pour la ville éduenne qu'ils ont sous les pieds, et non le vandalisme dont ils font

[319] François Perrin est né à Autun, probablement vers 1533 ; il est issu d'une famille d'importants notables autunois. Avocat ligueur, chanoine et syndic de l'église Saint-Lazare, auteur de plusieurs écrits littéraires, en prose ou en vers, on lui doit *Les Escoliers, comédie en cinq actes et en vers* dédiée au lieutenant particulier J. Arthault (1586), *Sichem ravisseur ou La circoncision des incirconcis, tragédie* dédiée au président Jeannin (1589), *L'Histoire tragique de Sennachérib, roy des Assyriens*, dédiée à Odet de Montagu (1599), l'*Oraison de Jeremie, apres la destrcution de Jerusalem* (1588) et toute une série de sonnets et autres poèmes. Il meurt en 1606 (Papillon 1742, p. 142-143 ; Charmasse 1887). Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Perrin [1590'-1606] ».

[320] « Que veux tu plus Autun ? Ie te feroy' encor | Renaistre heureusement en un beau siecle d'or. | Ie te feroy' marcher maistresse de la Gaule, | Où Seine va hurtant mille flots de l'espaule. | Ie n'enseveliroy', comme on faict tes enfans, | Au ventre de l'oubly tes beaux iours triumphans » (Perrin 1588, p. 77, v. 168-173).

[321] Cf chapitre deux, le développement sur la condamnation par A.-L. Millin du vandalisme autunois.

preuve en utilisant les édifices romains comme carrière. L'antiquaire est là tout à fait en accord avec une idée largement partagée à l'époque médiévale selon laquelle le remploi de matériaux antiques n'est pas qu'une façon de se procurer des matériaux de construction à moindres frais (et moindre peine) mais va de pair avec une réappropriation du passé[322].

Autre intérêt non moins négligeable des poèmes de l'antiquaire : l'évocation, davantage que la description, des vestiges antiques dans l'Autun de la Renaissance. Si la pyramide de Couhard, l'enceinte et le temple de Janus ne sont qu'évoqués, le poète s'attarde un peu plus longuement en revanche sur les portes, et en particulier sur leur galerie constituée de deux volées d'arcades :

I'esleveroy' en l'air l'orgueil de tes porteaux,
Enflant le double front du double fenestrage,
Qui encor n'a cedé à la fureur de l'age :
Duquel l'euvre Doric' (tant est audacieux)
Est un patron naïf aux plus industrieux,
Et tout rongé qu'il est, leur sert encor d'exemples.

Derrière le poète, l'antiquaire n'est pas loin : F. Perrin avait en effet constaté les emprunts faits par les bâtisseurs de la cathédrale au décor de la galerie de la porte d'Arroux. En outre, il décrit plusieurs scènes qui sont caractéristiques de la réalité de la situation des vestiges durant la Renaissance : le laboureur qui passe la charrue là où s'étendait autrefois une rue antique, les destructions d'édifices romains pour en récupérer les matériaux, des vestiges architectoniques gisant un peu partout… D'autres allusions de Perrin permettent aussi de mieux cerner les idées qui circulaient parmi les antiquaires d'Autun : la question des origines d'Autun et de son fondateur est notamment évoquée et le poète expose les deux hypothèses du moment, Hercule ou Samothès[323]. Autres mentions caractéristiques du discours des antiquaires des XVIème et XVIIème siècles : les druides, le vergobret, les palais couverts d'or et de métaux précieux.

Ce sont souvent ses poèmes que l'on met en avant lorsque l'on évoque François Perrin mais sa contribution majeure à l'étude des vestiges romains d'Autun réside plutôt dans un manuscrit (inédit) intitulé *Véritables recherches de l'Antiquité de la Cité d'Autun* dont un manuscrit actuellement conservé à la Bibliothèque nationale de France propose plusieurs extraits[324] : il s'agit de recherches menées par le chanoine sur l'antiquité d'Autun. Les allusions à l'actualité récente (le siège d'Autun par les troupes du roi) se mêlent avec les travers habituels du genre historique à la Renaissance (chronologie fondée sur la datation diluvienne, recherche du fondateur mythique de la ville, mention des rites druidiques…) mais tout l'intérêt des travaux de F. Perrin réside dans les informations qu'il livre sur la topographie autunoise. Vers 1620, l'avocat E. Ladone, dans son recueil poétique consacré aux antiquités d'Autun, fait l'éloge des travaux de l'antiquaire Perrin[325] mais il précise explicitement n'avoir eu aucune connaissance directe des travaux du chanoine. Quant à E. Thomas, il fait l'éloge des recherches de Perrin tout en admettant n'avoir pas pu en trouver le manuscrit[326].

---

[322] « Et quand ie voy fouiller tes vieux murs tous les iours | Pour rebastir tous neufs tes antiques seiours, | Ie dy que ton Daimon, d'une saincte secousse, | Encor une autrefois en lumiere te pousse : | Qui faché de se voir si long temps assommé | Sous ce grand corps poudreux, le veult rendre animé | Ainsi que le ruisseau dessus sa rive fresche, | Anime la verdeur d'une souche ia seiche : | Ou (comme a faict son fils le père iupiter) | Pour la seconde fois il te veut enfanter. » (Perrin 1588, p. 77, v. 196-205).

[323] Perrin 1588, p. 76, v. 112-115.

[324] Le manuscrit a appartenu à la famille autunoise Arthault avant de passer en la possession du marquis de Quincye qui en fit don en 1775 à la Bibliothèque nationale. Après avoir été classé dans le fonds La Mare sous la cote S.F., n° 836, il est aujourd'hui conservé au département des Manuscrits de la BnF sous la cote Français 14 392.

[325] Ladone 1640, p. 65-66, 74.

[326] Thomas 1660b, p. 4 ; Thomas 1846, p. 344.

A propos des portes, il évoque tout particulièrement les deux portes disparues, la porte de Rome et celle de Saint-Andoche. Etant contemporain de l'édification de l'enceinte moderne qui a modifié la topographie des zones situées autour de la porte Saint-Andoche et de la porte de Rome, le témoignage du chanoine Perrin ne manque pas d'intérêt. Il confirme notamment que la porte de Rome a été fermée à cette époque et expose l'origine du toponyme Jambe-de-bois[327].

On ignore en quoi consistait précisément le projet de F. Perrin[328] mais ce manuscrit témoigne de la volonté du chanoine autunois de rassembler des travaux et des mémoires relatifs aux antiquités de la ville, ce que l'on peut interpréter comme une étape préparatoire à l'écriture d'une histoire d'Autun ou d'une vaste somme que le chanoine n'a, semble-t-il, pas eu le temps de mener à bien. Quoi qu'il en soit, l'intérêt de F. Perrin pour le passé de sa ville fait de lui l'un des premiers antiquaires autunois dont on puisse lire les travaux[329] – les travaux d'autres antiquaires autunois n'étant pas parvenus jusqu'à nous. Il semble en effet que le chanoine Perrin se soit largement appuyé sur des mémoires dûs à Jacques Charvot, un de ses contemporains[330].

Jacques Guijon et la mise en scène de l'antiquité d'Autun en 1603

La famille Guijon est connue pour être l'une des familles autunoises les plus illustres. Rien d'étonnant donc à ce que les Guijon entretiennent des relations avec le président Jeannin, avec le chanoine Perrin ou encore avec Edme Thomas qui héritera des instruments d'astronomie de Jean Guijon. A la fin du XVIème siècle et au début du XVIIème siècle, deux des quatre frères Guijon, l'aîné Jacques (1542-1625) et Jean (1544-1605), ont laissé des mémoires ou des écrits témoignant de leur intérêt pour l'antiquité d'Autun – à commencer par quelques vers destinés à célébrer la grandeur passée et présente d'Autun. Jacques Guijon est ainsi l'auteur de quatre vers latins qu'il imagine inscrits sur la porte des Marbres[331]. Quant à

---

[327] Français 14 392, fol. 6-7 v°.

[328] *Véritables recherches de l'antiquité de la cité d'Autun* correspond au titre donné par E. Thomas dans son ouvrage paru en 1660 (Thomas 1846, p. 344 ; repris notamment dans Papillon 1742, p. 143 ; Abord 1881, p. 57, note 1).

[329] Quand le chanoine Perrin a-t-il effectué ses recherches sur le passé d'Autun ? On ne le sait pas précisément mais on peut avoir une idée de la date à laquelle il a commencé à s'y intéresser à la lecture des poèmes qui précèdent la tragédie *Sichem ravisseur* dans l'édition de 1589 (conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal), l'un des sonnets préliminaires étant intitulé *Les antiquitez d'Autun, cité jadis capitale de Gaule, desquelles l'autheur faict nouvelles recherches* (on notera l'emploi du présent de l'indicatif). Autre élément tendant à indiquer que les recherches ont sans doute eu lieu dans les années 1590 : dans le manuscrit Français 14 392, F. Perrin mentionne à deux reprises un siège qui a toutes les chances d'être celui qu'a subi Autun en 1591, étant donné que le chanoine autunois situe avec précision les endroits où les différents assauts ont eu lieu et qu'il parle de « *nos* ennemis ».Il est possible que ces recherches l'ait occupé jusqu'à la fin de sa vie.

[330] C'est en tout cas l'hypothèse d'H. Abord (1886, p. 29, note 1). Jacques Charvot, issu d'une famille de notables autunois, docteur en droit, promoteur du chapitre et abbé de Saint-Pierre-L'Etrier, devenu vicaire-général de l'évêque et grand-chantre de l'église cathédrale de 1558 à 1573. Le nom de J. Charvot est également mentionné par un autre de ses contemporains que nous avons déjà mentionné, Pierre de Saint-Julien de Balleure, qui se plaint précisément de n'avoir pas pu prendre connaissance de ses travaux suite au refus du chantre (Saint-Julien de Balleure 1581, p. 226)

[331] *Portae marmoreae inscribendum Augustae Aeduorum* (La Mare 1658 (éd.), p. 263) : *Hedua visceribus propriis tumulata resurgens* | *Pulch[r]ior, è tumulo nunc rediviva venit.* | *Hanc Deus omnipotens Divis instantibus ornat,* | *Praepetibus salvam quam meruere preces.* « A inscrire sur la Porte des Marbres d'Augusta des Eduens. Hedua ensevelie sous ses propres entrailles se relève | plus belle, ressuscitée, maintenant elle sort de sa tombe. | Cette porte que voici, un dieu tout-puissant la pare de Divinités | ailées, cette porte qui a gagné d'être préservée grâce aux prières. » (traduction VB). La *Porta Marmorea* désigne-t-elle l'antique porte de Rome ou la toute récente porte des Marbres ? On croit comprendre que la porte en question est *salva*, ce qui implicitement signifierait qu'elle n'a pas été détruite. Mais est-ce des ravages du temps ou de ceux du siège de 1591 qu'elle a

Jean Guijon, il a composé deux quatrains dans lesquels il donne la parole à l'antique cité éduenne[332].

Plus intéressant, Jacques Guijon a rédigé un texte relatant le cérémonial mis en place en 1603 par les Autunois pour accueillir le nouveau gouverneur de Bourgogne[333]. Le Lieutenant criminel d'Autun présente l'ensemble de ce cérémonial comme un fait réel et révolu, et non comme un projet. Selon lui, en cette journée de 1603, la porte d'Arroux arborait alors « cette suscription en fort grosses Lettres. *Augusta Aeduorum* ». Plus bas, sur la porte : *Soli Galliarum Haedui fraternitatis nomen cum populo Romano usurpant*. Au-dessus des deux baies centrales, il était écrit : *ex superciliis leonem*[334] et au-dessus de la baie empruntée par Roger de Bellegarde pour entrer dans la ville : *hac saepe Iulius, hac Constantinus, hac Iulianus, aliique Caess. et Impp. iere Romani*. Au niveau de la galerie supérieure, apparaissait un Janus *bifrons* saluant le gouverneur de Bourgogne de 14 vers latins, placés « au bas de cette figure ». « Plus bas & a costé estoit representé Mercure », lui-même accompagné de 13 vers en l'honneur de l'hôte du jour. Sur la façade opposée de la porte d'Arroux, se dressaient deux druides et deux « Druiades » avec chacun et chacune un compliment versifié à l'intention du sire de Bellegarde. L'érudit autunois ajoute que la porte d'Arroux avait été ornée de différentes « antiquités » sans préciser toutefois s'il s'agit d'inscriptions, de statuaire, de lapidaire architectural, de mobilier céramique ou métallique. Là encore, un poème les accompagne, cette fois en langue grecque[335]. Il semble que ces représentations diverses aient été peintes[336]. La description de ces différentes figures est l'occasion pour Jacques Guijon de faire œuvre d'antiquaire, d'expliquer la présence de Janus sur la porte d'Arroux par la proximité de son temple, d'exposer que les druides avaient pour habitude de se réunir sur la hauteur de Montdru (prétendument issu de *Mons druidarum*), de donner la parole à Jupiter

---

été préservée ? Il est difficile de trancher, étant donné qu'on ne peut pas savoir avec certitude si ces vers ont été composés avant ou après la construction de la nouvelle porte des Marbres. A en croire le témoignage de Perrin, postérieur au siège de 1591, la construction de la porte des Marbres avait été commencée mais l'étude de la documentation épigraphique établit que le corps de garde de cette porte ne fut achevé qu'en 1621 (Fontenay 1885, p. 155, 161). Sans doute ces vers ont-ils été écrits alors que la nouvelle porte des Marbres était en cours de construction.

[332] *De Augusta Heduorum* (La Mare 1658 (éd.), p. 486) : *Alma viris, florens opibus, germana Quiritum,* | *Insuper Augusto nomine clara fui.* | *Haec fera barbaries attrivit, edaxque vetustas,* | *At nunc relliquiis sum rediviva meis.* « Sur Augusta des Eduens [c'est-à-dire Autun]. Féconde en hommes, florissante de richesses, sœur des Quirites, | C'est grâce au nom d'Auguste que ma renommée fut encore agrandie. | La féroce barbarie naguère m'a écrasée, ainsi que le temps dévoreur, | Mais maintenant je suis ressuscitée de mes débris. » (traduction VB). L'expression *haec fera barbaries* renvoie sans doute à l'épisode du siège d'Autun en 1591 qui opposa les troupes du Roi aux ligueurs autunois. A cette occasion, la bibliothèque de Jacques Guijon, fidèle au roi, fut pillée par les soldats assiégés.

De eadem (La Mare 1658 (éd.), p. 486) : *Temporibus priscis Heduorum Augusta vocabar,* | *Voxque rei, voci res erat apta suae.* | *Diruta sum bellis, iterumque exstructa revixi,* | *Ne facite, ô Cives, rursus ut interem.* « Sur la même ville. Aux temps anciens, Augusta des Eduens je me nommais | Le nom à la réalité s'accordait et la réalité au nom | J'ai été détruite par les guerres et, reconstruite, je revécus. | Ne permettez pas, Citoyens, qu'à nouveau je périsse ! » (traduction VB).

[333] *Sommaire dessein, et proiect de ce qui a esté representé pour l'heureuse Entrée de Messire Roger de Bellegarde, Chevalier des deux ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Estat, & Capitaine de cent hommes d'Armes de ses Ordonnances, premier Gentilhomme de sa Chambre, & Lieutenant general pour sa Majesté au Gouvernement de Bourgongne, Bresse, & Pays adjacents, en la ville & Cité d'Autun, le VI. Octobre M.DC.III.* (transcrit dans La Mare (éd.) 1658 et dans Fontenay 1887).

[334] Adaptation du proverbe *ex ungue Leonem*, c'est à sa griffe qu'on reconnaît le lion, « Parce que ces deux Arcs parfaitement voûtés, semblent les deux sourcils de la Ville à cette Entrée là ».

[335] . La porte d'Arroux n'était que la première station sur le trajet d'arrivée de Roger de Bellegrade, vient ensuite la porte basse de Marchaux puis, au débouché de la place du Champ Saint-Ladre, avait été érigée, selon l'érudit, une porte monumentale à deux baies flanquées de deux tours crénelées avec une statue de Pallas et d'Hercule jeune. Enfin, la porte de la demeure où Roger de Bellegarde devait loger avait été également décorée d'inscriptions honorifiques.

[336] La Mare (éd.) 1658, p. 41.

pour présenter la demeure de P. Jeannin, seigneur de Montjeu (*Mons Jovis*), etc. – on retrouve ici des préoccupations étymologiques similaires à celles de Saint-Julien de Balleure.

Les Antiquités en vers de Ladone

On a longtemps considéré que les études antiquaires autunoises commençaient en 1640 avec les vers latins de Ladone, se poursuivaient avec l'ouvarge en prose latine publié en 1650 avant de trouver leur ouvrage de référence en 1660, avec l'*Histoire de l'antique cité d'Autun*, en prose et en langue française. Les pages qui précèdent ont déjà montré dans quelle mesure il fallait revenir sur cette construction historiographique. Pour autant, les vers d'Etienne Ladone contiennent pour la première fois un développement sur l'ensemble des monuments antiques d'Autun et de ses environs immédiats[337] – à ce titre, il s'agit d'un texte fondamental, au sens étymologique du terme, comme le rappelle A. de Charmasse :

> Malgré leurs défauts, les poèmes de Ladone ont été la source où nos premiers historiens, et Edme Thomas en particulier, ont puisé toute leur science. Il n'est pas une de ses erreurs, pas une de ses suppositions si hasardées, qui n'ait passé dans leurs récits. Ils lui ont beaucoup emprunté et lui ont peu ajouté[338].

Etant donné que l'œuvre du poète-antiquaire est la première à avoir été publiée, c'est en effet elle qui a servi de première source à l'ensemble des antiquaires postérieurs.

Avocat autunois, Etienne Ladone[339] est l'auteur d'un poème en vers latins dédié au président Jeannin, les *Augustoduni amplisssimae civitatis et Galliarum quondam facile principis antiquitates*. Ce poème est publié en 1640, bien après la mort de l'auteur, par son frère, le chanoine Jean Ladone mais, étant donné que l'ouvrage avait été dédié par son auteur à Pierre Jeannin, décédé en 1623, on peut en conclure que l'ouvrage est antérieur à cette date[340]. Etienne Ladone mourut avant de pouvoir achever l'organisation de son recueil : la composition et l'agencement des poèmes n'est l'œuvre de l'auteur que jusqu'à la p. 176 sur les 199 pages que compte le recueil. E. Ladone ne fait pas seulement œuvre de poète, ses vers latins sont un hommage qu'il rend à sa patrie dont il célèbre l'ancienneté (ou plutôt l'antiquité, pour parler comme à la Renaissance) mais surtout une façon de faire œuvre d'historien : chaque poème donne lieu à une ou plusieurs notes de fin de texte dans lesquelles il détaille, en prose, les sources sur lesquelles il se fonde, il les cite et les commente. Bien souvent, l'intérêt historique ne réside donc pas dans le poème lui-même qui se cantonne à la célébration et à l'éloge mais dans le commentaire qui le suit. Ses poèmes sont consacrés à diverses divinités païennes ou chrétiennes qui lui fournissent alors le prétexte d'évoquer, lieu

---

[337] Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Ladone 1640 ».

[338] Charmasse 1885, p. 276.

[339] E. Ladone est issu d'une famille de notables autunois, il fut avocat et bailli de Montcenis et de Saint-Martin. On ne connaît pas ses dates de naissance et de décès : on peut toutefois préciser que son père mourut en 1619, son oncle en 1618 et que son décès n'est pas postérieur à 1640 (Abord 1881, p. 445, note 1).

[340] L'abbé Papillon se trompe lorsqu'il prétend que Jean Ladone, le frère de l'auteur qui fit éditer le recueil, est l'auteur de l'épître dédicatoire alors qu'il n'est en réalité que l'auteur de la préface (Papillon 1742, p.364-365). Cette dédicace a bien été composée par Etienne Ladone (elle est signée de son nom accompagné de son prénom, Stephanus, c'est-à-dire en français Etienne) et il est clair également qu'elle fut rédigée du vivant du président P. Jeannin car le poète ne manquerait pas de lui adresser un éloge funèbre si celui-ci était décédé. Notons enfin, s'il en est encore besoin, qu'E. Ladone adresse une requête à son protecteur Jeannin lorsqu'il lui suggère de faire publier les travaux de ses concitoyens Perrin et Léauté et que cette requête n'aurait pas lieu d'être si celui qui pouvait l'accorder n'était plus (Ladone 1640, p. 74). Il est donc établi, je pense, que la rédaction du recueil de poèmes est antérieure à la disparition du président Jeannin, c'est-à-dire antérieure à 1623. En outre, dans la dédicace, Etienne Ladone indique : « Je n'avais pas l'intention, homme très illustre, de publier les antiquités éduennes que j'ai composées à ton invitation il y a trois ans en style poétique » (traduction VB) – ce qui nous permet de reculer encore le *terminus ante quem* de l'ouvrage à 1620.

après lieu, la ville d'Autun, à la manière d'un guide : pour ce faire, l'avocat Ladone associe la divinité célébrée dans son poème à un lieu, en établissant un lien qui peut être étymologique ou pseudo-archéologique : un poème en l'honneur de Samothès, le fondateur mythique d'Autun, permet alors à l'avocat de réfuter la thèse de ceux qui pensent que Bibracte est sur le mont Beuvray, un poème célébrant les anciens druides est l'occasion de parler de Montdru, un poème en l'honneur des nymphes de l'Arroux lui permet d'évoquer la récente découverte d'une statue attribuée au dieu-fleuve Arroux que l'abbé Jeannin (frère du président) a fait transporter à Montjeu, et ainsi de suite. Au-delà de l'hommage rendu à l'ancienneté de sa patrie, l'idée récurrente du poète est que les figures chrétiennes ont remplacé à Autun les divinités païennes devenues incapables de protéger la ville : la Vierge Marie a remplacé Minerve à la porte d'Arroux[341], saint André occupe désormais l'ancien temple consacré à Hercule situé contre la porte du même nom[342] et les dieux indigètes qui avaient leur temple dans la tour Saint-Andoche ont laissé la place à Andoche, Thyrse et Félix[343]. Là où la protection des dieux païens n'évitait pas les périls, celle des saints éloigne ennemis et incendies.

La contribution de l'avocat Ladone est souvent mentionnée par les érudits qui lui ont succédé mais bien peu reconnaissent la valeur du travail d'antiquaire effectué par Ladone : on lui reproche le côté épars de ses remarques, lui préférant la présentation synthétique et organisée du chanoine-historien Edme Thomas[344], on lui reproche de davantage chanter les ancêtres mythiques de la cité éduenne que de s'intéresser aux vestiges de l'antique Autun. Notamment, l'historien bourguignon Courtépée ne ménage pas l'auteur : « Ses remarques sont souvent inutiles, & ses digressions insupportables »[345]. Il est vrai qu'E. Ladone n'atteint pas le degré de précision du médecin Léauté dans la description des vestiges romains mais ce n'est pas tellement ce qui lui est reproché par les savants postérieurs qui très souvent ignorent l'antériorité des travaux de Léauté sur ceux de Ladone ; ce qu'ils lui reprochent, c'est avant tout la forme poétique qu'il a choisi de donner à son recueil, une succession de petites pièces consacrées à des figures mythologiques ou à des lieux antiques qui ne sont pas réellement décrits à l'intérieur des poèmes. Les érudits postérieurs, concentrés qu'ils étaient sur le poète, ont largement méconnu l'antiquaire, ne comprenant pas que la célébration de la patrie ancestrale trouvait sa place dans les poèmes mais que les considérations historiques et archéologiques étaient, quant à elles, développées dans les notes de fin de texte, sans que cela n'implique en aucune manière, aux yeux de Ladone une quelconque moindre importance – la succession des notes étant presque systématiquement plus longue que le poème lui-même. L'avocat y mentionne avec rigueur et précision les auteurs qu'il a lus et dont il emprunte des citations, transcrites dans leur langue d'origine : des auteurs antiques en premier lieu (« Aelius

---

[341] *De virginis Deiparae sacello quod Palladi prius ad portam Arroinam dicatum fuisse perhibetur* (Ladone 1640, p. 187) : ce poème fait référence à la présence d'une chapelle consacrée à Notre-Dame d'Arroux accolée au piédroit central de la porte romaine. L'avocat Ladone prend ici ses distances avec la tradition autunoise qui voulait que le temple de Minerve soit localisé dans la tour Saint-Andoche parce qu'il considère que la présence de la chapelle de Notre-Dame témoigne de la présence antérieure d'une divinité relativement semblable qui a toutes les chances d'être la vierge Pallas, protectrice de la cité.

[342] *De Divi Andreae templo ad portam eiusdem nominis posito ubi quondam ille idem Hercules colebatur* (Ladone 1640, p. 190-191) : la tour de flanquement nord de la porte Saint-André a longtemps abrité une église paroissiale consacrée à Saint André, un lieu que la tradition autunoise désigne comme un ancien temple d'Hercule.

[343] *De deorum indigetum aede vetustissima quae nunc Andochi, Thyrso, & Foelici Aeduorum Apostolis consecrata est* (Ladone 1640, p. 188-189).

[344] Edme Thomas, quant à lui, dans la préface qu'il a rédigée à l'ouvrage de J. Léauté, est plutôt élogieux lorsqu'il parle des poèmes de Ladone : il loue la façon dont le poète décrit la cité éduenne par petites touches tout en faisant preuve d'érudition et il précise que l'entreprise de Ladone relève du genre littéraire de l'éloge de ville (Léauté 1650, *Ad Lectorem*).

[345] Courtépée 1788, p. 541.

Lampridius », Ammien Marcellin, César, Cicéron, Claudien, Diodore de Sicile, Festus, Flavius Josèphe, « Flavius Vopiscus », Lucain, Lucien, Macrobe, Pline l'ancien, Pomponius Mela, Posidonius, Servius, Strabon, Suétone, Tacite, Tite-Live, Thucydide, Virgile sans oublier les auteurs des panégyriques d'Autun, Eumène et l'orateur éduen anonyme) mais aussi le faux Bérose[346] et plusieurs érudits modernes (B. de Chasseneuz[347], J. Léauté, J. Lipse, Merula, S. Münster[348], G. Paradin[349], F. Perrin, A. Thevet[350]). Pour ces raisons, la contribution de l'avocat Ladone est bien celle d'un antiquaire, au même titre que le chanoine Perrin, lui aussi poète à ses heures, ou que Jacques Léauté. Notons d'ailleurs qu'il est caractéristique de la conscience d'une communauté antiquaire naissante à Autun que l'avocat Ladone manifeste à deux reprises son souhait de voir les travaux de ses prédécesseurs être publiés :

> *Floruere quidem superiori aetate duo viri celeberrimi, Franciscus Perrinus, & Iacobus Leotius uterque Aeduus, quos audio civitatem Aeduam Gallice descripsisse, sed nescio quo fato accidit ut authores tanti nominis in publicum prodire vetentur, imo nec privatim eos videndi copia fiat, tui sunt (o patria) utere iure tuo, iube ut prodeant, & merito posthac non defraudentur honore*[351] (…) *Imo vero iam olim peractus est hic labor (ut audio) a* Perrino *&* Leotio *Aeduae civitatis alumnis, nihilque amplius superest quam ut typis eorum mandentur & auspice* Ianino, *immortalitati consecrentur*[352].

Pour donner un exemple de la répartition des données entre le poème et les notes, le cas des portes urbaines est parfaitement approprié. Le poème qui s'ouvre sur le vers *Aedugena, Druydum & magni praecepta sequentes* chante l'immensité et l'effroi que dégagent les portes de la cité éduenne avec des réminiscences virgiliennes[353] :

> *Sic decus Immensum majuestatemque verendam,*
> *Ingentes urbis portae, & stridentia monstrant*
> *Limina, testanturque sibi nil cedere tecta*
> *Interiora : ubi sum ? vigilóne ! an somnia menti*
> *Vana observantur ?*[354]

tandis que les notes indiquent l'emplacement des quatre portes de l'enceinte, leur nom, la direction des voies qui les desservaient et éventuellement leur état de conservation :

> *Quatuor antiquitus erant urbis portae :* Cabilonensis *scilicet sive* Romana *:* Ianualis, Lingonensis *&* porta Druydum. Cabilonensis *sic primum dicta est quod Cabilonem duceret :*

---

[346] Il cite à plusieurs reprises le témoignage apocryphe du faux Bérose mais, pour autant, on ne peut pas taxer Ladone d'être crédule vis-à-vis des personnages mythiques : lorsqu'il évoque, après B. de Chasseneuz et G. Corrozet l'anecdote selon laquelle Augè, l'épouse d'Apollon, aurait été enterrée sous la pyramide de Couhard, il précise que ce n'est là qu'une fable.

[347] *Prooemio consuet Ducat Burgund in verbo Autun num 14 & 15 & sequentibus*.

[348] *Cosmographie* (Ladone ne précise pas s'il a consulté l'édition originale ou celle augmentée par Belleforest).

[349] *Annales de Bourgogne*, 1566.

[350] *Cosmographie*, 1575 (Thevet 1575).

[351] Ladone 1650, p. 65-66 : « Par le passé ont brillé deux hommes très illustres, François Perrin et Jacques Léauté, tous deux Autunois, qui comme je l'ai entendu dire avaient décrit en français la cité éduenne mais j'ignore par quel sort il est arrivé qu'on n'ait pas permis d'être publiés à des auteurs d'un si grand renom, et pire, qu'il ne soit pas possible de les consulter chez eux. Ils sont tiens, ô patrie !, use de ton droit, ordonne qu'ils soient publiés et qu'ils ne soient plus frustrés de l'honneur qui leur revient. » (traduction VB). E. Ladone qui affirme ne pas avoir eu connaissance des travaux de Léauté rapporte, à tort, que ce dernier aurait écrit en français.

[352] Ladone 1650, p. 74 : « En réalité, ce travail a déjà été effectué, on me l'a dit, par Perrin et Léauté, tous deux fils de la cité éduenne, et aucun acte ne serait plus magnifique que celui de donner leurs livres à l'impression pour que, sous les auspices de Jeannin, leur immortalité soit reconnue. » (traduction VB).

[353] Virgile, *Enéide*, VII, 613 : *stridentia limina*.

[354] Ladone 1640, p. 12 : « Ainsi les portes immenses de la ville et les grincements de ses passages indiquent sa gloire considérable et sa respectable majesté, elles attestent que les édifices de la ville ne leur cèdent en rien. Où suis-je ? suis-je éveillé ? ou sont-ce de vains songes qui s'offrent à mon esprit ? » (traduction VB).

postmodum Romana *ab ingressu Romanorum principum vocitata fuit, nunc cum ipsa porta nomen utrumque periit, solaque supersunt viae stratae ab urbe progredientis vestigia*[355].

Ce que Ladone indique pour la porte de Rome, il le fait ensuite pour les trois autres portes monumentales[356].

Pour reprendre la discussion initiée plus haut sur la datation du recueil et en l'absence de données sur la date du décès d'E. Ladone, plusieurs indices sont susceptibles de préciser les années dans lesquelles l'avocat autunois composa ses *Antiquités*. Il importe en effet de déterminer si Ladone est décédé très peu de temps avant la publication de son recueil de poèmes ou si un certain nombre d'années se sont écoulées entre les deux événements. Le nom des érudits modernes dont il mentionne les travaux peut nous aider à établir un *terminus post quem* : si les recherches de F. Perrin et de F. Léauté ne sont pas datées avec certitude, on sait en revanche que les *Annales de Bourgogne* de G. Paradin sont publiées en 1566 et que la *Cosmographie* d'A. Thevet date de 1575. La date de composition du recueil est donc postérieure à cette date et, si notre raisonnement fondé sur la dédicace de Ladone au président Jeannin est correct, antérieure à 1620. Un autre élément aurait pu éclairer la réflexion : E. Ladone mentionne la statue de marbre identifiée comme un dieu-fleuve Arroux que l'abbé Jeannin fit transporter au château de Montjeu[357]. Dans la Carte archéologique de la Gaule consacrée à Autun, A. Rebourg indique que sa découverte a eu lieu « vers 1640 »[358], en se fondant sur le témoignage d'E. Thomas qui, dans son *Histoire de l'antique cité d'Autun* publiée en 1660, affirme que la découverte de la statue date d'« il y a vingt ans »[359]. Mais quelle confiance accorder au témoignage de cet historien qui se contente de traduire en français l'exacte teneur des propos d'Etienne Ladone accompagnés des mêmes citations de Virgile (sans bien sûr mentionner sa source) ? Le chanoine Thomas, qui écrit un peu avant 1660, sait très bien qu'il a lu ces lignes dans l'ouvrage de Ladone paru en 1640 et que l'avocat y indique que la découverte a eu lieu *superioribus annis*, sans davantage de précision. Voila pourquoi il fixe la date de découverte, de manière approximative, une vingtaine d'années plus tôt mais, pour que cette datation soit juste, il faudrait que le décès d'E. Ladone et la publication de son ouvrage soient presque concomitants, en 1640 dans cette hypothèse, sans que l'on comprenne bien pourquoi il adresserait à plusieurs reprises au président Jeannin, décédé depuis 17 ans, flatteries et requêtes.

Souvent dénigrées mais encore plus souvent pillées, les *Antiquitates* de Ladone sont bien l'œuvre d'un antiquaire dont l'activité doit être située entre 1575 au plus tôt et 1620 au plus tard. Les années 1605-1620 restent l'hypothèse la plus probable, étant donné qu'il n'a pas connu le chanoine Perrin (décédé en 1606).

Le panégyrique du minime Bertaut

La mention de la contribution du minime Léonard Bertaut sera brève. C'est en 1653 que ce natif d'Autun (mort en 1662) publie *La tres-ancienne et tres-auguste Ville d'Autun*. Le

[355] Ladone 1640, p. 14 : « Dans l'antiquité, la ville avait quatre portes : la porte de Chalon, bien entendu, ou porte de Rome, celle de Janus, des Lingons et la porte des Druides. La porte de Chalon a été nommée ainsi dans un premier temps parce qu'elle conduisait à Chalon et ensuite on l'appela porte de Rome à la suite de l'entrée des empereurs romains ; désormais, ces deux noms ont disparu en même temps que la porte elle-même et seuls subsistent des vestiges de la voie pavée qui vient de la ville. » (traduction VB).

[356] Cf tome II, fiche « Ladone 1640 ».

[357] *Inter flumen Arroum & veteres Augustoduni muros, statua ex marmore candido superioribus annis effossa fuit, a cuius fronte cornua prominebant, reliquo corpore nihil ab humana forma discrepante : nunc sine capite visitur in celeberrima montani Iovis arce collocata* (…) *hanc autem ipsius Arroi effigiem esse nemo dubitaverit* (Ladone 1640, p. 58).

[358] Rebourg 1993a, p. 178, 180.

[359] Thomas 1846, p. 86.

titre laisse penser à une œuvre d'antiquaire mais il n'en est rien : le texte consiste en réalité en un panégyrique à la gloire du nouvel évêque d'Autun, Mgr Dony d'Attichy, en une interminable litanie d'éloges et d'effets rhétoriques ampoulés qui se révèle très décevante du point de vue de la description des vestiges visibles au milieu du XVIIème siècle à Autun. S'il ne dit rien des portes romaines, il mentionne toutefois le temple d'Apollon, le temple de Minerve (il cite alors le passage d'Eumène relatif à la localisation de temple avant de dresser un éloge croisé de Minerve et de Dony d'Attichy), le temple d'Hercule et celui de Jupiter. Il cite Eumène, Pausanias et Plutarque mais ses interprétations sur la topographie antique d'Autun sont purement personnelles. A aucun moment, les travaux d'antiquaires autunois antérieurs ne sont évoqués. En somme, le minime Bertaut ne convoque les vestiges antiques d'Autun que pour nourrir la rhétorique de l'éloge : les antiquités d'Autun devienennt un prétexte pour célébrer le nouvel évêque, alors que l'on aurait pu penser que la célébration de l'invité de marque donnerait lieu à une mise en valeur des témoins de la splendeur passée d'*Augustodunum* – à la manière des informations contenues dans le mémoire que Jacques Guijon a consacré à l'accueil triomphal qui fut réservé en 1603 au nouveau gouverneur de Bourgogne[360].

*L'*Histoire de l'antique cité d'Autun *par le chanoine Edme Thomas*

L'*Histoire de l'antique cité d'Autun* est publiée en français en 1660 à Lyon par son auteur Edme Thomas tandis que dix ans plus tôt, en 1650, c'est un ouvrage en latin anonyme qu'Edme Thomas avait fait publier, le *De antiquis Bibracte monimentis libellus* : cette situation est parfaitement caractéristique du passage du latin au français que l'on observe dès 1650 avec la raréfaction des éditions latines[361].

Originaire de Dijon, Edme Thomas s'établit à Autun à partir de 1638[362]. De son *Histoire de l'antique cité d'Autun*[363], seules les 104 premières pages furent publiées, le décès soudain de l'historien mettant un terme à l'impression. On connaît toutefois la version complète de l'*Histoire* d'Edme Thomas car la partie non imprimée avait pu être recopiée à plusieurs reprises à partir du manuscrit original de l'historien. Les éditions de 1660 sont assez rares et on trouve surtout l'ouvrage sous sa forme rééditée, par les soins de deux membres de la Société Eduenne, l'abbé J.-S.-A. Devoucoux et J. de Fontenay, en 1846 : ces deux éditions présentent toutefois des variantes sur lesquelles nous reviendrons dans le deuxième chapitre de ce volume.

Les travaux d'Edme Thomas sont souvent considérés comme la première histoire d'Autun digne de ce nom. On peut citer l'hommage de J. Rosny, auteur d'une *Histoire de la ville d'Autun* (1802), qui considère l'œuvre de Thomas comme un « ouvrage plus complet que tous ceux qui avaient paru jusqu'alors sur le même sujet »[364]. Les illustrations de l'édition originale sont très intéressantes bien que les membres de la Société Eduenne leur aient trouvé

[360] La Mare (éd.) 1658.
[361] Esposito, Pinon, Vène 2007, p. 26.
[362] Baudot 1811, p. 6.
[363] L'*Histoire de l'antique cité d'Autun* d'E. Thomas a été un temps attribuée, à tort, au médecin Aubery (notamment par le père Lelong dans la *Bibliothèque historique de la France*), ce qui explique la confusion qui règne au sein de l'ouvrage de Montfaucon qui évoque tantôt Thiroux, tantôt Aubery pour désigner en réalité l'ouvrage d'E. Thomas. Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Thomas 1660 ».
[364] Rosny 1802, p. vi. Plus loin, J. Rosny ajoute que « Les desseins quoique très-intéressans, sont peu corrects » (1802, p ; vi-vii) et, même s'il reproche à Thomas d'avoir manqué d'exactitude, d'être peu versé dans l'architecture antique et d'avoir parfois manqué d'esprit critique, il rend hommage à la qualité générale du travail d'Edme Thomas. Ce faisant, Rosny ne fait que paraphraser l'opinion émise par l'abbé Germain (Germain 1746, p. 14).

un air trop ancien et trop inexact et aient alors préféré les remplacer par des illustrations modernes lors de la réédition de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* en 1846[365]. D'une manière générale, le renom d'E. Thomas, père de l'histoire autunoise, véritable phare dans l'obscurité générale, est une construction historiographique léguée par l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay qui ont à la fois permis la redécouverte de l'œuvre d'E. Thomas au milieu du XIXème siècle mais aussi totalement dénigré les productions antérieures au point de nier l'intérêt des contributions de Léauté, Perrin et Ladone.

A en croire E. Thomas, ses recherches sur l'antiquité d'Autun et sur ses vestiges l'ont occupé pendant trente ans, c'est-à-dire de 1630 à 1660[366]. Il partage nombre de défauts et de qualités des antiquaires autunois qui le précèdent. On se souvient que Ladone regrettait que les travaux de ses prédécesseurs Léauté et Perrin n'aient pas été publiés. Le chanoine Thomas, dont le cabinet d'antiquités comportait également une importante bibliothèque, a eu le mérite de faire publier en 1650 un manuscrit anonyme qu'il possédait, sous le titre de *De antiquis Bibracte monimentis*[367]. Si l'*Histoire* d'E. Thomas doit beaucoup aux planches illustrées de cet ouvrage, le corps du texte est entièrement dû à son auteur. Les premiers chapitres sont consacrés à la fondation d'Autun et à des questions historiques, les auteurs antiques sont fréquemment cités ; il faut attendre le chapitre IV pour que les vestiges autunois soient abordés d'un point de vue matériel. Leur description est personnelle même si les souvenirs de lecture de Ladone sont très nombreux. Après avoir parlé de l'enceinte, il en vient aux portes, à commencer par la porte des Marbres (porte de Rome). Il évoque sa démolition et le réemploi de ses blocs (dans la demeure de l'abbé Jeanin et dans le parvis de Saint-Lazare). A propos de la porte Saint-André, il évoque sa tour de flanquement (qui hébergeait selon lui un ancien temple païen) avant d'en donner une brève description qui accorde toutefois de l'attention aux techniques de construction. Vient ensuite la porte des Druides (porte Saint-Andoche) dont il ne reste qu'une tour de flanquement, appelée tour de Minerve ou tour Saint-Andoche, elle aussi interprétée comme un temple. Il en termine avec une description assez précise de la porte d'Arroux, qui se conclut par une étrange mention de son « troisième étage ». Autre particularité : le chanoine Thomas rattache la porte d'Arroux à l'ordre ionique et la porte Saint-André au corinthien[368]. Comme le médecin Léauté, le chanoine Thomas identifie correctement l'emplacement des quatre portes, contrairement à d'autres qui, plus tard, chercheront d'autres portes urbaines, et oublieront que les différentes tours de flanquement font partie intégrante des portes.

Les fantaisies archéologiques de Denis Nault

Natif d'Autun, Denis Nault[369] a souhaité rendre à sa patrie l'honneur qu'il lui devait, pour reprendre son expression, en publiant ses recherches sur l'ancienne Bibracte. L'ouvrage

[365] Cette question est abordée de manière détaillée dans le second chapitre du présent volume.
[366] Thomas 1660b, p. 4.
[367] Léauté 1650.
[368] Thomas 1660, p. 20-24. Ces pages sont illustrées par trois vues de la porte d'Arroux, de la porte Saint-André et de la tour de Saint-Andoche, sans parler de la représentation des reliefs antiques qui décorent la nouvelle porte des Marbres sur le tracé de l'enceinte moderne.
[369] Denis Nault (1629 ou 1633-1707) est un juge-bailli qui exerça à Toulon-sur-Arroux et à Luzy en Nivernais où il finit ses jours. Les érudits bibliographes du XVIIIème siècle ont eu tendance à le rebaptiser par erreur Nicolas Nault, c'est notamment le cas de J.-B. Michault. Il est l'auteur de *La mort d'Ambiorixène vengée par celle de Jules César assassiné par Brutus* (Lyon, J. Molin, 1688) : César, pour obtenir une alliance avec les Eduens, épouse Ambiorixène, sœur de Divitiac et Dumnorix mais, une fois à Rome, cette dernière finit par découvrir l'existence de Calpurnie, l'épouse légitime de César. Elle se console dans les bras de Brutus avant de s'en retourner à Bibracte. Avant de mourir, lors du siège que César avait mis sous les remparts de Bibracte, elle écrit une lettre à Brutus lui demandant de la venger de César. D. Nault avait également composé *Le Trophée de la*

laissé par D. Nault n'est pourtant quasiment jamais pris en compte par les historiens et les antiquaires travaillant sur Autun qui s'accordent à lui refuser le statut d'antiquaire et d'auteur digne de foi[370]. Publié à Autun en 1688, son ouvrage est intitulé *Histoire de l'ancienne Bibracte appresent appellée Autun* et l'auteur l'a dédié aux magistrats de la ville d'Autun.

L'auteur fonde son discours historique sur des manuscrits qu'il prétend avoir en sa possession, des manuscrits antiques, découverts « dans les ruines » d'Autun, qui traitent « de la magnificence & de la grandeur qu'elle a eues, de la force de ses armées, & de son entière destruction[371] ». Plus sérieusement, l'auteur refuse d'aborder les questions d'étymologie et de toponymie qui ont largement occupé les érudits de la Renaissance, il refuse aussi d'entrer dans la question de l'identité du fondateur de la ville qui relève, selon lui, de la fable plus que de l'histoire. L'objection de bon sens qu'il oppose à ceux qui soutiennent que la fondation d'Autun est due à Samothès ou à Apollon mérite toutefois d'être mentionnée :

> qu'elle apparence y auroit il que cinquante ans après l'innondation universelle de la terre ; Samothes, ou Apollon eussent eu assez de gens pour bâtir une Ville n'étant resté personne dans le monde que Noë, & ses enfans qui ne pouvoient pas en si peu de tems avoir produit un nombre d'hommes suffisant pour former de grands édifices, & pour les habiter[372].

Passons.

En ce qui concerne les vestiges antiques, D. Nault leur consacre une longue et détaillée description en commençant par l'enceinte, les quatre portes urbaines, les tours, les rues pavées, les principaux palais, la pyramide de Couhard, le réseau souterrain d'adduction d'eau, le Capitole, les ensembles thermaux publics et privés, la villa des druides et le palais de Montjeu. Si la description de l'enceinte a le mérite d'insister sur la qualité de la mise en œuvre du petit appareil quadrangulaire, la description des autres vestiges est quant à elle complètement fantaisiste : si l'on en croit l'auteur, Autun comptait en effet 1 400 rues et des palais revêtus de marbre blancs et noirs avec des tapisseries d'or et d'argent, les quatre portes urbaines était chacune d'un ordre architectural différent (toscan, dorique, ionique et corinthien), une des portes présentait une grande baie centrale flanquée de deux baies latérales pour les piétons, la galerie supérieure d'une autre des portes abritait les statues des principaux personnages de la cité, la toiture des portes urbaines était composée de plaques d'argent avec des rais d'or, le tout surmonté d'une balustrade de bronze et d'une lanterne « où l'on mettoit tous les soirs des flambeaux pour attirer les voyageurs à leur lumiere, & leur montrer le chemin de la Ville[373] ».

Iustice élevé sur le Polyandre des Nobles (Lyon, C. Mathevet, 1667) : l'histoire se déroule à Bibracte, récemment renommée Julie. Peu après qu'un druide eut amené les habitants à se convertir au christianisme, Divitiac dut régler un conflit qui divisait la ville : de la justice ou de la noblesse, laquelle avait la primauté sur l'autre ? Le titre de l'ouvrage donne la réponse à cette question (Boëll 1905, p. 316-318).

[370] La plupart des auteurs le traitent par le silence ; l'abbé Germain quant à lui critique explicitement cet auteur rempli d'idées romanesques dont l'ouvrage bafoue l'histoire et ne contient que des descriptions fantaisistes (Germain 1746, p. 16-17).

[371] Nault 1688, p. 4. On regrette de ne pas avoir conservé de semblables documents pour Pompéi : sans doute les survivants de l'éruption n'ont-ils pas eu le temps de revenir sur le site pour y déposer leur témoignage… En réalité, cette anecdote n'est pas à mettre au compte de la mauvaise foi de l'auteur, il s'agit d'un procédé fréquemment employé par les auteurs de romans : afin de dédouaner par avance l'auteur de toute accusation d'immoralité, l'écriture romanesque doit impérativement dissimuler son caractère fictionnel et trouver une justification, par exemple, dans la découverte d'un manuscrit caché dont l'histoire doit être révélée au public. C'est exactement ce que prétend l'abbé Prévost dans la préface du *Philosophe anglais ou Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell* (1731-1739) : l'auteur traduit en français le contenu d'un manuscrit qui vient d'être découvert. On sait par ailleurs que D. Nault avait déjà employé ce subterfuge dans *La mort d'Ambiorixène* dont l'histoire avait été découverte dans un coffret mis au jour lors de la crue du Tibre de 1687 (Boëll 1905, p. 324).

[372] Nault 1688, p. 6.

[373] Nault 1688, p. 10-11.

A la lecture de l'ouvrage du juge autunois, on distingue assez aisément ce qui est de l'ordre de la vérité et ce qui relève de l'imagination de l'auteur. Le cas des portes est parfaitement révélateur de la façon de faire de D. Nault : il est capable de donner les noms par lesquels on désignait les portes romaines au XVIIème siècle (porte de Sens ou porte de Janus, porte de Langres, porte Romaine, porte des Druides) mais il recompose totalement leur décor afin de faire correspondre leur nombre avec les ordres architecturaux qu'il avait dû découvrir dans le traité de Vitruve. C. Boëll lui reconnaît un « art de présenter, avec une candide imposture, des fictions absurdes »[374] avant de se demander s'il ne faut pas plutôt voir en lui un précurseur du genre romanesque inspiré par les vestiges antiques de sa ville natale. Il faut bien sûr renoncer à voir en ce romancier-amateur un antiquaire.

1.2.Les Lumières autunoises

La période des Lumières ne fut pas, du point de vue de la qualité des recherches sur les antiquités d'Autun et sur les portes romaines en particulier, une période beaucoup plus fructueuse que ne le fut la riche période de la fin de la Renaissance et du Grand Siècle. Ce n'est pas que l'intérêt pour les portes monumentales de la ville romaine faiblisse mais la qualité de certains travaux et les compétences de leurs auteurs laissent parfois sceptique et il faut reconnaître que les antiquaires français et étrangers (Montfaucon, Caylus, Maffei) furent plus actifs que les antiquaires autunois. Caylus ne déplorait-il pas ce phénomène lorsqu'il constate en 1759 dans son *Recueil d'antiquités* qu'«Il seroit à désirer qu'[Autun] fut examinée à loisir par un homme intelligent, qui fixât son ancienne enceinte par un plan, & qui fût capable de retrouver les anciens édifices par les fouilles »[375] ? A cela s'ajoutent les aléas de la transmission des textes qui nous empêchent de connaître aujourd'hui plusieurs travaux que les érudits du XIXème siècle avaient encore pu consulter. Ce qui empêche de considérer le XVIIIème siècle autunois comme un âge obscur pour l'étude des vestiges romains d'*Augustodunum* entre deux périodes d'intense production intellectuelle, ce sont les recherches que menèrent conjointement deux antiquaires autunois dans les années 1720.

Les recherches de l'ingénieur Thomassin et de l'abbé Germain dans les années 1720

Deux textes associés au nom de l'abbé Pierre-Bénigne Germain concernent l'histoire des antiquités d'Autun : le premier est une description longue et détaillée des différents vestiges antiques conservés à Autun, intitulée *Lettres sur les antiquités d'Autun* dont le texte a été transcrit par la Société Eduenne à partir des manuscrits de l'abbé Germain et publié en 1862 dans les *Annales de la Société Eduenne* ; le second est, comme son titre l'indique, une contribution à l'historiographie autunoise intitulée *Discours qui contient un jugement sur les historiens d'Autun* qui fut publiée dans le *Mercure de France* en février 1746[376]. Comme je l'expose dans le second chapitre de ce volume, je pense que le texte des *Lettres sur les*

[374] Boëll 1905, p. 319.
[375] Caylus 1759, p. 369.
[376] En réalité, la date de composition paraît bien antérieure à sa date de publication. Dans une lettre du 16 août 1739 adressée à l'abbé Le Beuf, P.-B. Germain fait état d'un projet de discours préliminaire sur l'histoire d'Autun qui pourrait être présenté au *Mercure*, comme le lui a suggéré le destinataire de sa lettre. Il est à nouveau question de ce *Discours qui contient un jugement sur les historiens d'Autun* dans une lettre au même Le Beuf datée du 3 septembre 1745 : « Au reste, monsieur, quel avantage le public pourra-t-il retirer de mon discours sur les historiens d'Autun, qu'il y a longtemps que je n'ai revu ? J'entre assés mal en matière et l'exorde m'en déplut fort, il y a quelques tems. Il est peu naturel et trop alambiqué » (Charmasse 1864, p. 27). Malgré les réticences de l'abbé Germain, le texte fut publié six mois plus tard dans les pages du *Mercure de France*.

antiquités d'Autun est moins à mettre au crédit de l'abbé Germain que de Louis Thomassin, un ingénieur envoyé à Autun avec qui il se lia d'amitié.

L'abbé Germain[377] vivait à Autun, dans un grand isolement social et intellectuel depuis sa brouille avec l'évêque et les chanoines autunois, notamment pour avoir publié une étude critique du Bréviaire de l'église d'Autun dans l'optique de le débarrasser des fables qu'il contenait pour en revenir à l'Evangile. Mis au ban de la communauté religieuse autunoise, exclu de la bibliothèque et des archives du Chapitre, condamné à la relégation à Septfonds pendant plusieurs mois en 1730, P.-B. Germain a eu le loisir de s'adonner à sa passion pour l'histoire de l'ancienne Bibracte (qu'il pensait comme beaucoup être située sous l'Autun moderne) et en profita pour développer de nombreuses relations épistolaires avec les savants bourguignons de l'époque (Bouhier, l'abbé Ph. Papillon, le père Oudin, l'abbé le Beuf, le Tort, Bocquillot, etc).

Quant à Louis Thomassin[378], dont j'ai parlé plus haut, nommé ingénieur ordinaire du roi grâce à l'appui de Vauban auprès de qui il avait longtemps servi, il fut envoyé en Bourgogne par le Duc d'Orléans, qui exerçait alors la Régence, avec une mission précise : concevoir le projet d'un canal qui traverserait la Bourgogne pour relier les deux mers[379]. L'abbé Germain qui avait alors renconté Thomassin à Autun nous apprend que ce dernier

> résolut enfin d'écrire l'Histoire pratique de la Ville d'Autun, d'y joindre ses réfléxions sur les antiquités de cette Ville & de prouver qu'elles ne sont point l'ouvrage des Romains (…) Mais comme les ordres précis donnés au sieur Thomassin avoient pour objet l'examen des rivieres du Duché de Bourgogne (…) & que ses infirmités l'empêchèrent de mettre la dernière main à son Histoire d'Autun, il eut soin de me laisser en mourant ce qu'il avoit médité sur ce sujet[380].

C'est donc à l'aide des mémoires laissés par son ami Thomassin et à partir de ses propres recherches que l'abbé Germain fit le projet de publier une Histoire d'Autun qui couvrirait l'époque gauloise (c'est-à-dire selon lui, la période d'apogée d'Autun) et la période de la domination romaine jusqu'à l'apparition du christianisme et l'arrivée des Bourguignons (qu'il fixe au Vème siècle)[381].

---

[377] Pierre-Bénigne Germain (1689-1751), natif d'Autun, licencié en Théologie de la faculté de Paris, fut élevé au canonicat avant de devenir théologal de l'église d'Autun. L'avocat dijonnais Michault qui écrivit une biographie de l'abbé Germain accompagnée d'une étude bibliographique de ses travaux nous apprend que son « Histoire d'Autun » est restée inachevée et que ses manuscrits furent conservés par son frère, théologal du chapitre de Beaune, Les recherches de l'abbé Germain sur les antiquités d'Autun n'ont été publiées qu'en 1862 par l'un des membres de la Société Eduenne mais il faut supposer que des copies du manuscrit de Germain devaient circuler à Autun puisque l'historien Joseph de Rosny a pu en prendre connaissance dans les années 1801-1802.

[378] La biographie de Louis Thomassin est mal connue mais on peut tenter de la reconstituer partiellement à l'aide des ouvrages qu'il a publiés et de plusieurs témoignages qu'ont laissés sur lui l'abbé Germain et d'autres érudits bourguignons contemporains (l'abbé Ph. Papillon, J.-B. Michault, le père Oudin). Louis Thomassin est né à Paris, sa carrière dans le génie civil et militaire fut favorisée par Vauban de qui il avait étéle dessinateur pendant 15 ans, le suivant dans tous ses voyages ; il est l'auteur d'un *Traité des fortifications* dédié au Duc d'Orléans, (Michault 1754, p. 169).

[379] L'ingénieur Thomassin semble s'être rapidement détourné, ou du moins désintéressé, de cette mission si l'on en croit sa *Lettre en forme de dissertation sur la découverte de la colonne de Cussy*. Après plus d'une vingtaine de pages dans lesquelles il expose ses recherches sur la colonne de Cussy, raconte l'avoir relevée et s'être rendu sur le terrain pour déterminer l'itinéraire exact emprunté par les légions de César, après avoir mentionné quantité d'autres sujets liés à l'antiquité bourguignonne et indiqué vouloir les intégrer dans ses « Mémoires sur les Antiquitez d'Autun » qu'il espère publier, il évoque enfin, contraint par son correspondant, le motif de sa présence à Autun : « Quant à ce que je me propose de donner au Public, sur les navigations des Rivieres, dont vous me demandez des nouvelles, je ne puis à présent que vous dire, que j'y travaille autant que mes infirmitez le permettent ; j'ai été conseillé de le donner à part de mon Traité de Fortification, dont je vous ai plusieurs fois entretenu, parce que le 3e Volume de ce Traité, dans lequel j'ai promis d'en parler, ne sera pas sitôt prêt » (Thomassin 1725, p. 28).

[380] Germain 1746, p. 22.

[381] Bien qu'elle n'ait pas été achevée, le plan de cette Histoire nous est connu par la description qu'en a donnée P.-B. Germain dans un article publié dans le *Mercure de France*. La première partie traite de l'époque gauloise

La partie de l'Histoire de Germain qui nous intéressse davantage est celle qui rend compte de ses recherches sur les vestiges antiques de la ville, c'est précisément celle-ci qui a été publiée par la Société Eduenne sous le nom de *Lettres sur les antiquités d'Autun*. Il est une particularité de ces recherches menées par Thomassin et Germain qui n'a jamais été soulignée à ma connaissance : la grande attention qui est portée aux techniques de construction. Le lecteur a plusieurs occasions de s'en rendre compte, lors de la découverte d'un morceau de chêne dans un trou de boulin du temple de Janus (un morceau de l'échafaudage qui est resté pris dans le mortier puisque l'auteur de la découverte reconnaît en négatif dans le mortier la forme du morceau de bois) ou lors de la digression sur la prise en compte par les anciens des caractéristiques des matériaux de construction ; plus largement, on remarque une réelle maîtrise du lexique architectural. Même si certains passages des *Lettres sur les antiquités d'Autun* sont, comme nombre de publications du XVIIIème siècle, consacrés aux préoccupations historiques telles que la question de l'emplacement de Bibracte ou l'itinéraire emprunté par les légions de César en Bourgogne, on a clairement affaire à une réelle description archéologique des vestiges d'Autun. C'est la première fois dans l'histoire des recherches sur les portes d'Autun qu'une étude aussi complète, détaillée et pertinente est consacrée aux portes romaines. J'ajoute que, contrairement à d'autres descriptions aussi détaillées, la part des remarques inédites et des observations personnelles dans les travaux présentés par l'abbé Germain est très importante, faisant d'eux l'un des textes les plus importants et utiles pour tout chercheur s'intéressant aux monuments romains d'Autun.

Les travaux de l'abbé Germain ne sont toutefois pas exempts d'approximations ou d'hypothèses contestables. La plus emblématique parmi l'ensemble des réflexions exposées par l'abbé Germain et l'ingénieur Thomassin, celle qui a marqué le plus leurs contemporains comme les auteurs postérieurs, est certainement la théorie de l'origine gallo-grecque (éduo-phocéenne, pour être exact) de l'architecture de l'antique Autun. Pour la résumer brièvement, le plus simple est sans doute de laisser parler son auteur :

> Marseille n'étant pas trop éloignée des Lyonnois qui pour lors étoient de la république des Eduens, ceux-cy ne furent pas longtems à faire connoissance et amitié avec les Grecs de Marseille, par conséquent avec ceux d'Athènes (…) les Grecs n'avoient pas atteint encore à cette dernière beauté d'architecture que les Romains lui donnèrent, lorsque les Eduens les imitèrent pour élever les monumens dont nous voyons de si beaux restes à Autun (…) Cela suffit pour prouver que les monumens d'Autun n'ont pas été construits au tems des Romains par conséquent qu'ils n'ont pu être faits que par les eduens mêmes[382].

Ces conclusions reposent sur le constat que les modules observés sur les vestiges architecturaux d'Autun correspondent davantage aux canons grecs qu'aux canons romains tels que les décrit Vitruve. Si l'abbé Papillon semble convaincu par la démonstration, d'autres contemporains restent sceptiques, tel le père Oudin[383]. François Oudin[384], contemporain de Thomassin et Germain, n'adhère pas en effet à la théorie développée par l'ingénieur Thomassin qui conduit à une datation beaucoup trop haute des portes d'Autun : il objecta d'une part que les Romains avaient pu recourir à des modules de l'architecture grecque de la même façon qu'il arrivait encore à son époque d'utiliser les modules architecturaux romains,

---

(mœurs, coutumes, institutions, langue, religion, géographie de la Gaule Celtique et du territoire éduen, gouvernement des Eduens), elle comporte une dissertation sur l'emplacement de Bibracte, la description des monuments antiques d'Autun accomlpagnée de réflexions sur l'architecture gréco-romaine et s'achève sur un tableau des différents peuples gaulois lors de la guerre des Gaules. La seconde partie traite de l'histoire d'Autun à l'époque romaine, de l'apparition du christianisme à Autun, propose un catalogue raisonné des évêques successifs d'Autun et s'achève vers 413, lorsque les Bourguignons fondent leur royaume.

[382] Germain 1862, p. 446-.448, 452.

[383] Michault 1754, p. 372.

[384] François Oudin (1673-1752) fit une partie de ses études à Langres et en Lorraine, il s'établit à Dijon après avoir été ordonné prêtre, d'où il correspondit avec de nombreux érudits. Il effectua plusieurs voyages en France, dont l'un à Autun.

d'autre part que Bibracte étant une ville gauloise, il est parfaitement normal de ne pas y retrouver une architecture monumentale inspirée du luxe asiatique comme on la trouve dans les villes romaines[385].

Outre les *Lettres sur les antiquités d'Autun*, l'abbé Germain a laissé un *Discours contenant un jugement sur les historiens d'Autun*. Ce *Discours* qui devait servir d'introduction à l'Histoire de l'abbé Germain présente une étude historiographique des différentes sources antiques et des travaux de recherche disponibles pour l'historien souhaitant écrire l'Histoire d'Autun. L'abbé Germain commence par détailler, parmi les auteurs grecs et latins, lesquels sont les plus utiles et dans quels domaines en particulier avant d'aborder les travaux de la Renaissance (Annius de Viterbe[386], Antoine Augustin, Joseph Scaliger, Melchior Cano). Il s'attarde davantage sur les historiens d'Autun, c'est-à-dire P. de Saint-Julien de Balleure, le chanonine Perrin, le médecin J. Léotius (Léauté), J. Munier, l'avocat E. Ladone, le chanoine E. Thomas, Cl. Saulnier, D. Nault, N. de Goultiers, et sur ceux qui ont pris part au débat sur l'emplacement de Bibracte (Moreau de Mautour, Lempereur, Adrien de Valois, H. de Salins, Baudot). Globalement, l'abbé Germain se montre assez critique envers ces historiens (à l'exception d'E. Thomas qui trouve grâce à ses yeux) à qui il reproche leur crédulité et leurs approximations.

Crommelin, une figure de génie universel à Autun

Isaac – Mathieu Crommelin (1730-1825) n'est ni un Autunois de naissance, ni un simple Autunois de passage : il a passé dix-huit années à Autun, probablement entre 1760 et 1778, en tant que directeur de l'entrepôt de tabac d'Autun. On connaît essentiellement les recherches qu'il a consacrées aux antiquités d'Autun par trois sources : tout d'abord, ses *Mémoires de J.-M. Crommelin, de Saint-Quentin, dernier de sa race en France*, publiés en 1806, d'autre part, certains de ses dessins conservés au Cabinet des Estampes, actuel Département des Estampes et de la photographie, de la Bibliothèque nationale de France, et, enfin, un manuscrit intitulé *Description des monuments d'Autun*, conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon[387].

Si nous ne pouvions juger de la qualité des travaux de Crommelin que sur la seule base de ses propres mémoires, cela suffirait largement pour se faire une opinion. Les *Mémoires* de Crommelin fourmillent de vantardises de toutes sortes[388] et, dans l'article qu'H. de Fontenay leur consacre dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, il feint l'admiration face à l'accumulation d'anecdotes prétendument authentiques dans lesquelles Crommelin met constamment en scène ses innombrables qualités[389].

---

[385] Michault 1754, p.176-177. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelle le père Oudin est partisan de situer Bibracte sur le mont Beuvray, et non pas à Autun – contrairement à l'opinion de l'abbé Germain et de l'ingénieur Thomassin qui se sont rendus sur le mont Beuvray mais qui croient tous deux à l'identité de Bibracte avec Autun.

[386] L'abbé Germain expose d'ailleurs la réfutation des recherches d'Annius de Viterbe et blâme les historiens qui ont manqué d'esprit critique en reprenant les théories fumeuses de l'érudit italien, et en particulier le témoignage apocryphe du faux-Bérose.

[387] Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Crommelin 1773 ».

[388] « Les antiquités d'Autun m'ont beaucoup occupé ; j'ose dire que mes recherches n'ont pas été inutiles aux historiens de la Bourgogne » (Crommelin 1806, p. 59) ; « J'avais la réputation à Autun, d'être versé dans la connaissance des monuments antiques dont cette ville est remplie, aussi, étais-je le conducteur de presque tous les étrangers d'une certaine importance » (Crommelin 1806, p. 112).

[389] Fontenay 1877a, p. 401-404 : « quant à ses talents, ils étaient au moins à la hauteur de ses vertus. Notre homme savait « quelques langues » et particulièrement l'anglais et l'italien, lisait à ravir, parlait à merveille, était poëte à ses heures, connaissait l'histoire naturelle et la philosophie au point de les pouvoir professer, la chicane

La multiplicité de ses compétences ne pouvait que conduire cet honnête homme à s'intéresser aux vestiges antiques d'Autun mais que faut-il penser de ses qualités d'antiquaire ? L'opinion d'H. de Fontenay est claire : « Je ne m'attacherai pas à relever toutes les erreurs de Crommelin sur les antiquités d'Autun. Il y en a presque autant que de mots »[390]. L'étude de ses dessins me conduit d'ailleurs à des conclusions voisines[391]. Pour en revenir à la documentation textuelle, on constate que Crommelin énonce les hypothèses les plus originales avec aplomb et assurance : les pratiques funéraires gauloises sont comparées aux pratiques chinoises, le temple de Janus est antérieur à la fondation de Rome, les moellons de l'enceinte lui paraissent tellement homogènes qu'il faut supposer qu'ils ont été moulés[392], la pyramide de Couhard n'est pas le tombeau d'un notable mais un fanal, …

Le document le plus intéressant est le manuscrit intitulé *Description des monuments d'Autun* : il s'agit d'une copie, envoyée par Crommelin en novembre 1775 à C. Courtépée, du mémoire qu'il avait envoyé en 1773 à l'Académie de Dijon. L'antiquaire commence par aborder la question de la localisation de Bibracte qu'il identifie à Autun avant de s'attacher à la topographie d'Autun (la ville haute, la ville basse, les abbayes). C'est à cette occasion qu'il mentionne la tour Saint-Andoche, il la considère comme un temple de Minerve situé non loin de la porte des Druides qu'il confond avec la porte du Carrouge – preuve que la connaissance a régressé sur ce point depuis la fin du XVIème siècle. Après l'enceinte, c'est la porte d'Arroux qui est décrite (dimensions, nombre de baies, décor, système de fermeture). Crommelin retient l'absence de mortier entre les blocs et la qualité du décor malgré des disproportions qu'il signale dans les bases de pilastre. La description de la porte Saint-André obéit au même plan. Crommelin précise que la porte était dotée d'une herse comme la porte d'Arroux (il confond la trace laissée par le négatif du vantail en position fermée avec un sillon de herse) et que les défauts architecturaux de la galerie supérieure trahissent une réfection constantinienne. La dernière remarque relative aux portes concerne le manque d'entretien de ces monuments : « il semble que de pareils monuments devroient être entretenus mais …… les revenus de la ville s'employent bien plus utilement. »[393].

Si les compétences archéologiques de Crommelin doivent logiquement être minimisées par rapport à l'image qu'il en donne dans ses mémoires, le directeur de l'entrepôt de tabac d'Autun n'en reste pas moins un antiquaire pour la polyvalence de ses compétences et de ses intérêts, pour sa volonté de dessiner les monuments, de faire parvenir ses relevés à une académie savante et, bien sûr, pour son intérêt pour les vestiges antiques d'Autun.

Les travaux perdus du chanoine Legoux

Le catalogue des manuscrits d'Autun, dont l'élaboration a été dirigée par Claire Maître, fait état d'un érudit nommé Hugues Legoux (1727-1813)[394], qui fut chanoine de la

---

de manière à gagner infailliblement toutes les causes dont il se chargeait, en remontrait aux ingénieurs sur la géométrie, aux architectes sur l'art de bâtir, aux médecins sur l'art de guérir, était archéologue, paléographe, généalogiste, que sais-je ? (…) savait confectionner les verres de lunettes, tirer l'horoscope, imiter les cris des animaux, prédire aux femmes grosses le sexe de leur fruit et… raccommoder la porcelaine ». Il est bien étonnant que les mérites d'un tel homme ne nous soient parvenus qu'au travers de ses propres *Mémoires* et n'aient trouvé personne pour les vanter à sa place.

[390] Fontenay 1877a, p. 435, note 3.

[391] Cf chapitre quatre du présent volume.

[392] « Les murs de l'ancienne Bibracte ont une particularité bien remarquable ; ils ne sont pas de briques, mais de *grès* absolument semblables, ce qui prouve qu'ils ont été faits dans des moules ; probablement, les Gaulois, connaissaient le *gluten*, qui lie le sable, pour former le grès. » (Crommelin 1877, p.63).

[393] Crommelin 1775, p. 7.

[394] Hugues Legoux (1727-1813) dont les recherches sur Autun nous intéressent ici ne doit pas être confondu avec Bénigne Legoux de Gerlan (1695-1774), auteur de deux ouvrages historiques publiés, un *Essai sur l'histoire des*

cathédrale d'Autun à partir de 1786 et qui émigra en Suisse en 1792 avant d'être emprisonné quelques années à son retour en France. A.-L. Millin, dans la relation de son voyage, indique lui avoir rendu visite lors de son passage à Autun en 1804. Le chanoine est l'auteur d'une *Histoire de l'église, de la ville et du diocèse d'Autun*, restée manuscite[395]. De ces deux volumes manuscrits dans lesquels Legoux a compilé tout ce qui a été écrit sur l'histoire d'Autun et de son Eglise jusqu'en 1791, en se fondant notamment sur des notes et des documents rassemblés par l'échevin Leseure, H. de Fontenay a pu avoir connaissance à l'époque où ils étaient conservés au sein de la bibliothèque de l'Evêché d'Autun[396], étant donné qu'à plusieurs reprises il les mentionne, les cite ou les critique.

Le premier volume du manuscrit, intitulé *Recherches et Mémoires sur La ville d'Autun et ses Antiquités* (1791), comprend un article « Portes » au sein duquel l'abbé Legoux indique que la galerie supérieure de la porte Saint-André a été réparée à la fin du XVIIIème siècle au moyen de tirants de fer[397] – ceci est la mention la plus ancienne d'un acte de conservation sur l'une des portes romaines d'Autun.

Rosny, la contribution d'un écrivain à l'Histoire d'Autun

Abordons désormais le cas de Joseph Rosny (1771-1814), le moins autunois des antiquaires de la ville puisqu'il n'y est ni né, ni mort, se contenant d'y résider plusieurs années lorsqu'il fut en charge de la direction de l'octroi municipal. J. Rosny est l'auteur en 1802 d'une *Histoire de la ville d'Autun, connue autrefois sous le nom de Bibracte, capitale de la République des Eduens*, publiée chez Dejussieu, l'imprimeur historique d'Autun.

Il prétend avoir cédé aux sollicitations des Autunois en composant son *Histoire de la ville d'Autun*, « un monument qui pût rapeler [sic] son ancienne splendeur, et la venger, pour ainsi dire, de l'oubli profond dans lequel les siècles précédents semblaient l'avoir plongée »[398]. L'auteur déplore en effet le peu de sources disponibles pour qui entreprend d'écrire l'histoire d'Autun : il détaille dans sa préface la liste des historiens sur lesquels il peut espérer se fonder, à commencer par les historiens grecs et latins, il précise que Scaliger a démonté la supercherie des travaux d'Annius de Viterbe, seule l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* d'Edme Thomas (1660) lui paraît utile. Il mentionne encore les travaux de Courtépée qu'il considère à la fois détaillés et trop succincts (nous ne sommes pas à un paradoxe près avec J. Rosny), ceux de Saint-Julien de Balleure qu'il juge inexacts, de D. Nault (1688) dont il critique à juste titre les développements romanesques et les « descriptions de palais

---

premiers rois de Bourgogne, et sur l'origine des Bourguignons, publié à Dijon en 1770, et des *Dissertations sur l'origine de la ville de Dijon, et sur les antiquités découvertes sous les murs bâtis par Aurélien*, parues à Dijon en 1771. Une petite erreur s'est ainsi glissée dans l'une des notes de l'article que P. Pinon a récemment consacré à H. de Fontenay et aux antiquaires autunois (Pinon 2010, p. 176).

[395] Maître *et al*. 2005, p. 600.

[396] Si mes recherches à la bibliothèque de la Société Eduenne, à la bibliothèque municipale d'Autun et à la bibliothèque de l'Evêché sont pour l'heure restées vaines, c'est du côté de la bibliothèque de l'Evêché qu'il faut désormais concentrer la recherche de ces manuscrits. On ne peut toutefois pas encore exclure que ce manuscrit ait disparu depuis 1912, date de sa dernière consultation attestée. Une grande partie des fonds de la bibliothèque de l'Evêché ont été versés dans les collections de la bibliothèque municipale à l'occasion des confiscations liées à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat mais les manuscrits de Legoux n'ont pas fait partie de ce transfert. On sait en effet que C. Boëll les a consultés en 1912 : ils étaient alors en possession de l'évêque d'Autun, Mgr Villard. Auparavant, ces manuscrits avaient été donnés en 1885 à Mgr Perraud par le comte E. de Ganay qui les avaient hérités de son père, le marquis de Ganay, décédé en 1881 (Bibliothèque municipale d'Autun, manuscrit P 66). L'œuvre de Legoux n'a pas non plus fait partie de l'ensemble des manuscrits de l'Evêché déposés en 1967 à la bibliothèque municipale d'Autun. J'en profite pour remercier Claire Maître, Virgile Montenoise, André Strasberg et surtout Louis Torchet pour l'assistance qu'ils m'ont apportée dans cette recherche qui se poursuit.

[397] Fontenay 1889, p. 43, note 2.

[398] Rosny 1802, p. i.

enchantés », enfin, il évoque l'absence d'intérêt du panégyrique composé par L. Bertault (1653) et l'existence des travaux de Jacques Léotius, Etienne Ladone et d'André Duchesne. La bibliographie qu'il utilise et les jugements critiques qu'il émet sont pour le moins pertinents, surtout de la part d'un homme qui écrit là son premier ouvrage historique. Et pour cause, l'essentiel de cette critique historiographique n'est qu'une paraphrase du *Discours qui contient un jugement sur les historiens d'Autun* de l'abbé Germain[399].

Joseph Rosny est un personnage qui échappe à toute tentative de qualification, comme nombre d'hommes de lettres de la période post-révolutionnaire : historien si l'on en juge l'ouvrage qui nous intéresse ici, officier d'infanterie si l'on se fie à ce qu'indique la page de titre de son *Histoire* mais aussi auteur polygraphe qui entre 1794 et 1812 a publié près de quarante ouvrages dans les genres les plus divers (théâtre, roman allégorique, roman épistolaire, roman autobiographique, mémoires fictifs, biographie, satire, pamphlet, galerie de portraits, dictionnaire, journal savant, récit moralisateur, littérature pédagogique) et un personnel administratif du ministère de l'Intérieur, affecté ensuite dans l'administration militaire[400]. Ce qui est certain, c'est que J. Rosny n'a jamais été un historien, il le devient par nécessité pour occuper son exil autunois après que Lebrun l'a recommandé auprès du ministre de l'Intérieur Chaptal pour le poste de directeur de l'octroi d'Autun. L'histoire est donc une occupation d'exil pour lui, un *otium* qu'il découvre en 1801 et 1802 bien qu'il soit versé dans les lettres depuis plusieurs années. Cela explique que son *Histoire de la ville d'Autun* s'apparente davantage à une compilation sérieuse de travaux antérieurs et de témoignages locaux qu'à un ouvrage historique personnel. J. Rosny a l'honnêteté de prévenir ses lecteurs après avoir mentionné dès la préface la liste (presque) exhaustive des historiens qu'il a lus :

> Je l'avoue avec franchise : une pareille tentative semblait exiger un travail, long, assidu, plus parfait, et surtout digne d'une plume plus exercée que la mienne (…) J'affirme n'avoir émis dans tout le cours de cet ouvrage aucune opinion qui ne soit légitimée par les témoignages les plus certains, ou qui ne soit garantie par mes prédécesseurs et par des gens dignes de foi (…) pour ne point s'en écarter [de la vérité], il devient nécessaire qu'un écrivain moderne consulte avec soin ses prédécesseurs, qu'il emprunte avec impartialité leurs témoignages, leurs opinions, quelquefois même jusqu'à leurs propres idées.
> C'est à peu près ce que j'ai été contraint de faire dans certains passages de cette histoire : après m'être pénétré du sentiment des savans qui ont tenté avant moi de se frayer un chemin si difficile, j'ai fait un choix de ceux qui m'ont paru les plus véridiques, et je me suis imposé l'obligation de suivre leur système[401].

La matière historique de l'*Histoire de la ville d'Autun, connue sous le nom de Bibracte* est divisée en quatre livres : le premier traite de la situation d'Autun, de son identité avec l'ancienne Bibracte et essentiellement du peuple éduen avant la conquête romaine, le second livre présente les rapports qui lièrent les Eduens à Rome (au cours de la guerre des Gaules, durant le Haut Empire et à la période tardive) avant de s'attacher à décrire l'histoire médiévale et moderne d'Autun, le troisième livre est consacré aux illustres Autunois (comtes, religieux et personnages historiques) tandis que le quatrième et dernier livre traite en détail des vestiges antiques et des principaux établissements religieux d'Autun. L'ouvrage est accompagné d'estampes dessinées par Joubert[402] et gravées par Adam : l'élévation côté campagne de la porte d'Arroux et celle de la porte Saint-André sont représentées aux côtés

[399] Germain 1746. Cf chapitre deux.
[400] Chappey 2009, p. 133-142.
[401] Rosny 1802, p. xix-xx. Il indique en parlant de l'historien autunois Edme Thomas : « J'ai cru ne pouvoir mieux faire dans une infinité de circonstances, que de m'appuyer du témoignage de cet auteur, même quelquefois de recourir à son texte ». Pour être tout à fait honnête, J. Rosny aurait également dû préciser qu'il avait procédé de la même manière avec les travaux de l'abbé Germain. J'y reviens dans le second chapitre du présent volume.
[402] Contemporain de J. Rosny, Marc Joubert est un professeur de dessin qui exerce à Autun.

des armoiries d'Autun ainsi que des vues de la pyramide de Couhard, de l'amphithéâtre, du temple de Pluton et du temple de Janus. En ce qui concerne plus précisément les portes, leur description est détaillée sur une dizaine de pages, fondée sur de fréquentes citations des auteurs antérieurs que J. Rosny confirme ou réfute d'après ses propres observations : c'est là un excellent état des connaissances et du bâti des portes romaines que propose J. Rosny au début du Premier Empire. L'ouvrage de J. Rosny ne mérite donc pas d'être mis au rang des romans historiques de D. Nault ou du creux panégyrique de L. Bertault.

La réception de l'ouvrage de J. Rosny fut pourtant mauvaise, surtout à compter de la seconde moitié du XIXème siècle lorsque des Autunois de naissance ont pris en charge les études locales au sein, en particulier, de la Société Eduenne : le président de la Société Eduenne, J.-G. Bulliot, parle des « fables de Rosny » et H. de Fontenay de l'« auteur d'une très médiocre *Histoire d'Autun*, Joseph Rosny, lequel ne manquait jamais de se mettre en avant lorsque l'occasion s'en présentait » [403]. On peut reconnaître à l'auteur de l'*Histoire de la ville d'Autun* d'avoir eu cette préscience : « je sais que parmi ceux-mêmes [sic] qui m'ont engagé à consacrer mes soins et mes veilles à ranimer, à vivifier pour ainsi dire, la mémoire de leur pays, il se trouvera des critiques sévères, qui s'empresseront de souiller mon livre du fiel de la satire »[404]. Alors que J. Rosny avait proclamé : « Entièrement étranger au pays dont j'ai entrepris l'histoire, on ne m'accusera pas de partialité, ni d'avoir voulu exhalter [sic] ma propre patrie aux dépens de la vérité.[405] », on lui reprocha au contraire d'avoir méconnu les détails de l'histoire d'Autun parce qu'il n'en était pas originaire[406].

Le sévère jugement des auteurs postérieurs vis-à-vis de la contribution de Rosny à l'histoire autunoise doit être nuancé : les reproches qui sont adressés à l'*Histoire de la ville d'Autun* se trompent souvent de cible en critiquant la matière de l'ouvrage, au lieu de se concentrer sur la personnalité et les méthodes parfois peu orthodoxes de l'auteur. D'une part, J. Rosny adopte un ton qui le fait passer pour un érudit de niveau national venu apporter ses lumières aux Autunois, privés jusque là d'un historien digne de ce nom et ce n'est sans doute pas une impression que l'auteur a laissé filtrer malgré lui mais bien la posture hautaine et condescendante qu'il avait adoptée. D'autre part, les érudits et les historiens postérieurs ont pu légitimement lui reprocher des erreurs historiques, des approximations dans le raisonnement, des idées empruntées sans que l'auteur ne le signale toujours mais ces défauts n'ont pas lieu d'être surinterprétés, d'abord parce que l'idée que l'historien se fait de lui-même ne préjuge pas de la qualité de ses travaux, ni dans un sens, ni dans l'autre, d'autre part, parce que tout historien peut se voir reprocher des approximations ou des erreurs sans que l'ensemble de son travail ne doive être remis en question. Il y a, par exemple, beaucoup à dire sur le travail d'Edme Thomas, beaucoup de contresens, beaucoup d'idées fantaisistes, alors même que la majorité des érudits autunois se sont fait une très haute opinion de son *Histoire de l'antique cité d'Autun*.

Au terme de la présentation des travaux des antiquaires autunois, quelles conclusions peut-on tirer ? D'abord, qu'il n'y a pas un unique type d'antiquaire. Certains sont davantage des hommes de terrain, d'autres des hommes de cabinet ; certains effectuent eux-mêmes le relevé des vestiges, d'autres délèguent cette tâche à des dessinateurs maîtrisant cette technique ; certains livrent une vision très personnelle des vestiges antiques d'Autun tandis que d'autres ont besoin de confronter leurs observations avec celles de leurs prédécesseurs ;

[403] Bulliot 1889, p. 430 ; Fontenay 18879, p. 421.
[404] Rosny 1802, p. xxi.
[405] Rosny 1802, p. xviii.
[406] Devoucoux 1837, p. 18 : « Etranger à notre Ville, il ne la connaissait pas suffisamment pour donner un bon ouvrage ».

certains tiennent un discours résolument technique et scientifique tandis que d'autres se situent davantage du côté de la littérature.

Les descriptions des antiquités d'Autun que nous ont laissées ces antiquaires fourmillent d'indications, d'interprétations, d'identifications sans que le lecteur puisse faire la part des choses. Ces antiquaires n'indiquent pas toujours leurs sources, parfois même ils les dissimulent à dessein pour s'en attribuer le mérite, on le verra dans le deuxième chapitre. Ils enchaînent les sujets et les réflexions sans méthode mais avec une obsession : faire coïncider la réalité matérielle des vestiges avec les indications données par les auteurs antiques (à commencer par le rhéteur Eumène). Autre travers de certains de ces antiquaires : l'invention pure et simple. La supposée naumachie d'Autun est en réalité une invention qu'il semble falloir attribuer à l'abbé Germain et dont on peut suivre la fortune chez Crommelin, Rosny ou encore Claude Moni qui en donne même une représentation[407] !

Ces défauts dont les effets pervers peuvent être contrecarrés par une étude critique rigoureuse permettant de faire la part du témoignage et celle de l'invention sont largement compensés par l'apport que ces antiquaires fournissent à la connaissance de monuments aujourd'hui perdus, dont ils ont pu voir ou relever l'aspect avant qu'il n'ait disparu. À Autun, c'est le cas de l'amphithéâtre et des temples dit de Pluton et Proserpine[408] qui ont aujourd'hui disparu alors que plusieurs témoignages concordants attestent leur existence. C'est également le cas, dans une moindre mesure toutefois, du théâtre. Ce phénomène est dû au fait que l'intérêt pour les vestiges d'Autun remonte au moins à la Renaissance tandis que celui porté à leur conservation ne s'est réellement concrétisé qu'au cours de la première moitié du XIXème siècle, laissant ainsi plusieurs siècles démanteler progressivement les édifices romains.

2. La Société Eduenne et ses ancêtres : l'apparition des sociétés savantes à Autun au début du XIXème siècle :

L'étude des antiquaires du XIXème siècle soulève des problématiques qui ne sont plus celles qui s'imposent lorsqu'il s'agit d'étudier la naissance et l'âge d'or de l'antiquarisme de la Renaissance aux Lumières. Pour reprendre la formule d'O. Parsis-Barubé, étudier le phénomène antiquaire dans le grand siècle de l'Histoire, ce n'est pas se contenter de décrire l'effacement de la figure de l'antiquaire devant celle de l'historien ou de l'archéologue, c'est surtout comprendre les modalités d'une survivance[409]. Car le XIXème siècle, du moins dans sa première moitié, est bien lui aussi un siècle d'antiquaires.

L'historiographie du XIXème siècle a longtemps été conçue comme un affrontement entre deux conceptions de l'histoire, l'une, d'inspiration romantique, qui s'attache à étudier les antiquités locales en insistant sur la présence constante du passé, l'autre, d'inspiration libérale, qui privilégie une approche rationnelle du passé et pour qui la référence reste l'Antiquité gréco-romaine ; en réalité, il ne s'agit pas, comme on l'a souvent cru, d'un simple clivage lié à un positionnement par rapport aux événements révolutionnaires de la fin du XVIIIème siècle mais de la permanence de deux tendances qui coexistent dans l'essence même de la culture antiquaire. Dès ses débuts, en effet, celle-ci intègre l'étude des vestiges antiques locaux aux côtés de celle des grandes œuvres de Rome ou d'Athènes : « l'attachement au vestige comme médiation privilégiée entre le présent et le passé ainsi que la volonté de fonder sur une méthode de recension des sources un corps de connaissances objectives[410] » sont les

[407] Cf ASM 5 ; Pinon 2010, p. 176.
[408] Le temple dit de Proserpine, qui est vraisemblablement un monument funéraire comme le temple dit de Pluton, lui aussi situé *extra muros* en bord d'Arroux, est également appelé « tour de Jouère ».
[409] Parsis-Barubé 2011, p. 16.
[410] Parsis-Barubé 2011, p. 16.

deux composantes *essentielles* du mouvement antiquaire[411]. La figure de Caylus en témoigne, lui qui crée en 1759 dans son *Recueil* la section des « antiquités gauloises », à la fois distincte et aux côtés des antiquités classiques, c'est-à-dire « égyptiennes, étrusques, grecques et romaines ». Au XIXème siècle, la curiosité envers les vestiges locaux n'est donc pas nouvelle, même si le terme d'« Antiquités nationales » n'est apparu que dans les dernières années du XVIIIème siècle sous la plume d'A.-L. Millin et c'est davantage ce pôle local (national) que le pôle classique (égypto-gréco-romain) qui concentre désormais l'attention des érudits de la France post-révolutionnaire. C'est dans ce cadre qu'apparaît en 1804 l'Académie celtique dont le but est d'étudier la culture gauloise, première page de l'histoire nationale de la France, dans un « désir de retrouver et de réunir les titres de gloire légués à leurs descendants par les Celtes, les Gaulois et les Francs »[412]. En province, également, le foisonnement des sociétés savantes doit être compris dans ce cadre.

2.1.Le phénomène des sociétés savantes

Le XIXème siècle est en effet le siècle des sociétés savantes : sociétés archéologiques, commissions des antiquités, sociétés d'émulation, sociétés historiques fleurissent dans les nouveaux départements français. Elles ont vocation à lancer des enquêtes sur quantité de questions archéologiques non résolues, à ouvrir des fouilles, à relever les monuments antiques, à constituer des musées archéologiques, à faire connaître le patrimoine de leur ville et à en protéger les vestiges. Dès le début de l'Empire, on l'a dit, est fondée la première société savante d'importance, l'Académie celtique qui prendra en 1814 le nom de Société des Antiquaires de France : l'émergence de ces sociétés savantes marque la fin du temps des travaux menés en parallèle par les antiquaires et consacre les amateurs comme les nouveaux archéologues chargés de faire progresser la recherche de manière collective[413]. Or, s'il n'est pas rare que ces sociétés comptent en leur sein de grands esprits et des hommes de l'art compétents, on doit admettre qu'ils sont toutefois minoritaires et que l'essentiel des membres de ces sociétés sont des « notables de province, préfets, officiers, juges, députés, maires, médecins, professeurs, curés, imprimeurs… principaux artisans de l'archéologie française jusqu'à une date récente »[414]. C'est exactement la situation que connaît Autun dans les années qui suivent la Révolution française et marquent le début du XIXème siècle, Autun qui, comme Mâcon, voit une société savante apparaître tandis que Dijon et Besançon reconstituent leurs anciennes académies.

2.2.La Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun : les promesses d'une société savante autunoise (1801-1808)

Plusieurs sociétés furent fondées à Autun avant que l'une d'elles, la Société Eduenne, ne s'impose durablement au point de survivre à la mode des académies pour perdurer jusqu'à

[411] « La curiosité antiquaire européenne des XVIIe-XVIIIe siècles est une curiosité bipolaire ; cela vaut aussi pour l'archéologie du XIXe siècle ». Ces deux pôles sont d'une part le pôle des antiquités classiques (l'Egypte, la Grèce et Rome), témoignage du patrimoine commun des pays d'Europe et d'un pouvoir universel civilisateur, d'autre part, le pôle des antiquités locales et ethniques qui sont la propriété d'un seul peuple : selon les pays, ce sont les Gaulois, les Etrusques, les Celtibères, les Germains ou les Sarmates » (Pomian 1992, p. 63).
[412] Lenoir 1807.
[413] P. Pinon fait judicieusement remarquer que « ce ne sont plus les antiquaires qui dissertent, mais des notaires ou des médecins de campagne. Il y a foisonnement puisque le réseau des chercheurs s'est démultiplié, mais aussi régression souvent » (1991, p. 92).
[414] Pinon 1991, p. 86.

nos jours. Même si leur durée de vie fut moindre, l'étude de ces premières sociétés savantes permet de mieux cerner le climat intellectuel qui régnait dans les premières années du XIXème siècle à Autun.

La première des sociétés savantes autunoises est créée le 25 brumaire an X (16 novembre 1801) par un arrêté du sous-préfet d'Autun répondant à l'initiative d'un professeur de physique et chimie de l'Ecole centrale de Saône-et-Loire, sise à Autun, le citoyen Mathieu. Elle prend le nom de Société libre d'agriculture, sciences et arts et d'Autun[415] et, comme son nom l'indique, il s'agit d'une société savante généraliste, qui n'a pas de vocation spécifiquement archéologique ou historique[416]. D'ailleurs, dans l'arrêté fondateur du sous-préfet Nardon, à la demande des pétitionnaires qui réclamèrent avec Mathieu la création de cette assemblée, les seize membres fondateurs[417] sont répartis selon trois domaines : *Physique et chimie* (Mathieu, Guillemain du Pavillon, Ballard fils, Thevenot, Grognot, Ubertin, Chapet, Roulhac), *Arts et commerce* (de Courtivron, George, Deroche) et *Agriculture* (Sautereau, Dugon, Thibault-Duvernay, Chopin, Buffot de Millery). Une salle de réunion est affectée dans les locaux de l'Ecole centrale, au grand Séminaire d'Autun, et la société se réunit pour la première fois le 29 nivôse an X (19 janvier 1802). Mathieu fut choisi comme président et le sous-préfet Nardon comme président honoraire, la Société décida également de nommer parmi ses membres le maire d'Autun, Raffatin ainsi que l'évêque d'Autun (d'abord Mgr de Fontanges puis Mgr Imberties). Cette première société se caractérise par un rare dynamisme et suscite un réel engouement : de 1802 à 1808, elle se réunit à 72 reprises[418], c'est-à-dire avec la fréquence moyenne d'une réunion mensuelle pendant six années ! Le fonctionnement de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres ressemble beaucoup à celui qu'aura plus tard la Société Eduenne ; d'ailleurs, plus largement, cette société préfigure clairement, au début du Premier Empire, la future Société Eduenne qui naîtra sous la Monarchie de Juillet : distinction entre les membres résidents et les correspondants, composition sociologique des membres, curiosité et intérêt pour toute question locale, souci de publier les travaux, constitution d'un musée, lecture de notices nécrologiques lors du décès d'un membre, investissement des évêques d'Autun dans les travaux de la Société…

La Société libre d'Autun se donne pour mission de contribuer à la diffusion des travaux de recherches locaux[419] comme des dernières découvertes scientifiques et, dans ce souci de diffusion du savoir, décide l'impression d'un bulletin trimestriel[420]. Si elle n'est pas

---

[415] En novembre 1804, placée sous le protectorat du prince Joseph Bonaparte, son nom évolue au profit de celui de Société d'agriculture, sciences et belles-lettres. La section des belles-lettres, créée comme telle en juillet 1807, a pour objets d'étude « la géographie de l'arrondissement d'Autun, la position de la ville, son histoire, ses antiquités et anciens établissements, les mœurs, habitudes, usages, langage, costume et nourriture des habitants des différents cantons » selon le *Programme de travail pour les membres de la Société* présenté par Mignard.

[416] La Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun s'est ainsi illustrée par sa contribution à la diffusion de la vaccination dans l'arrondissement d'Autun ; de même, lorsque le gouvernement soumit à l'étude des sociétés savantes de France son projet de code rural, elle formule des préconisations qui furent ensuite suivies par le gouvernement et qui démontrent la compétence de la Société en matière agricole (Dumay 1881, p. 276-277). Elle se penche également sur des sujets d'ordre commercial ou industriel tels que l'opportunité de rendre navigable l'Arroux ou les causes du déclin des activités de plusieurs usines locales depuis la Révolution.

[417] Parmi eux, on compte deux professeurs, trois médecins, deux directeurs de sociétés, un négociant et les huit autres sont définis comme des propriétaires à Autun, c'est-à-dire vraisemblablement des agriculteurs.

[418] Dumay 1881, p. 269-300. Le registre des procès-verbaux de la Société libre d'Autun s'interrompt le 4 janvier 1808, sans doute en même temps que ses travaux et ses réunions.

[419] La Société apparaît parmi les souscripteurs de l'*Histoire de la ville d'Autun*, publiée par J. de Rosny en 1802.

[420] Comme le souligne G. Dumay, cette décision prise lors de la séance du 11 mars 1802 a donné lieu à l'impression du premier numéro (trimestre de nivôse, pluviôse et ventôse de l'an X) chez Dejussieu à Autun, sous le nom de *Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun* (1881, p. 275-276, note 3). La bibliothèque de la Société Eduenne a longtemps conservé plusieurs feuillets de cette publication mais, depuis qu'ils ont été égarés, l'unique exemplaire de ce volume est conservé à la bibliothèque interuniversitaire de Strasbourg – la Bibliothèque nationale de France ne possédant pas ce titre dans ses collections.

sa préoccupation première, l'archéologie occupe néanmoins les membres de cette société : c'est ainsi que certains d'entre eux (Auguste Creuzé de Lesser, Jacques Chapet et Sébastien Devoucoux, l'oncle du futur président de la Société Eduenne) servent de guides à l'antiquaire A.-L. Millin lors de son séjour à Autun en 1804, lui qui restera longtemps associé dans la mémoire autunoise à l'indignation qu'il manifeste avec virulence dans son *Voyage dans les départemens du midi de la France* (1807), une indignation outrée contre l'attitude des Autunois envers leurs monuments romains[421] ; pourtant, lors de la séance du 30 janvier 1802, la lecture d'un mémoire sur les monuments d'Autun par le citoyen d'Hugon avait déjà provoqué une protestation collective de la société savante contre la destruction des vestiges antiques. La société savante autunoise n'avait donc pas attendu la visite de l'antiquaire Millin pour s'élever contre le sort qui était réservé aux ruines romaines et l'ironie teintée de mépris dont fait preuve l'antiquaire à l'égard du citoyen d'Hugon, « le meilleur naturaliste de l'*endroit* », est, sinon injuste[422], pour le moins déplacée[423].

Pour en revenir à cette séance du 10 pluviôse an X (30 janvier 1802)[424], d'Hugon présenta un « mémoire sur les moyens à employer pour empêcher les dégradations et les démolitions journalières de nos anciens aedifices », mémoire dans lequel il condamne fermement la destruction progressive des monuments romains entreprise par les Autunois eux-mêmes[425], que ce soit pour réemployer les matériaux ou pour les vendre : il utilise les termes de « demi barbarie des habitans », d'« abus digne du vandalisme » et emploie un vocabulaire religieux faisant des monuments antiques, de véritables reliques et de leur conservation, une croisade :

> Il examine successivement et avec l'enthousiasme de l'art ceux dont les débris encore magnifiques attestent l'antique splendeur, il voit avec depit leurs fragmens sacrés, arrachés chaque jour par des mains avides de leurs sièges vénérables, servir à d'ignobles usages, et leur ruine accélérée par ceux même qui devoient les protéger[426].

Il préconise deux mesures : l'interpellation des autorités municipales pour faire cesser ces destructions et la création au sein de la Société d'une commission dédiée à la conservation des

---

[421] Si Millin exprime un mépris condescendant envers certains érudits autunois, sa colère est, quant à elle, dirigée vers le vandalisme des Autunois qui sont les principaux promoteurs de la destruction des vestiges antiques – un point de vue que partagent l'antiquaire et les membres de la Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun.

[422] On peut en effet concéder à Millin que le citoyen d'Hugon, officier en retraite à qui il plaisait de se consacrer aux questions archéologiques, avait certainement trop de respect pour la parole d'autorité et trop peu de culture historique pour émettre un jugement critique en matière d'archéologie : ainsi, dans la séance du 10 ventôse an XI (1er mars 1803), il présente, sans jamais émettre la moindre objection, une dissertation de l'ingénieur Antoine, vice-président de l'académie de Dijon et correspondant de la Société libre d'Autun, sur la *Découverte des ruines d'un monument triomphal qui a existé à Dijon, depuis environ l'an 560 avant Jésus-Christ*. C'est le même Antoine qui date les portes d'Autun du IXème ou Xème siècle, leur trouvant un air « tudesque ».

[423] En été 1807, peu de temps après la publication du *Voyage* de Millin, le nouvel évêque d'Autun, Mgr F.-S. Imberties est nommé membre de la Société libre et dans le discours de remerciements qu'il prononce à cette occasion, il évoque l'affaire Millin : « En vain un auteur recommandable par ses talens et par son érudition, a-t-il témérairement imputé aux habitans et au corps municipal d'Autun une indifférence excessive pour la conservation des divers monuments antiques dont cette ville est enrichie : ils ont parfaitement été justifiés par M. Creuzé de Lesser [sous-préfet d'Autun et l'un des membres de la Société ayant accompagné Millin sur le terrain] ; il s'est récrié avec force contre des reproches si déplacés, en publiant qu'il a lui-même admiré longtemps l'activité, le zêle des Autunois à défendre ces anciens monuments afin d'en prévenir l'entière destruction. Il s'est fait un devoir d'assurer encore que les Autunois, loin d'être des Vandales, aiment les arts et s'en occupent plus que beaucoup d'autres villes. » (Dumay 1881, p. 286).

[424] Un extrait du procès-verbal de la séance ainsi que le mémoire du citoyen d'Hugon sont transcrits dans les annexes (cf tome II).

[425] G. Dumay, dans l'étude qu'il fait de la Société libre d'Autun, opère une confusion chronologique, lorsqu'il interprète la condamnation du vandalisme par la Société en janvier 1802 comme la conséquence des reproches adressés par Millin aux habitants et à la municipalité d'Autun (1881, p. 280) alors que ces critiques liées au séjour de l'antiquaire dans la cité éduenne en 1804 ne sont publiées qu'en 1807.

[426] Ballard – Mathieu 1802, p. 9. Le citoyen d'Hugon parle du « marteau profane » (D'Hugon 1802, p. 2).

monuments anciens. Plus concrètement, le citoyen d'Hugon propose de concentrer les efforts sur les deux portes d'Arroux et de Saint-André (des crampons de fer pour solidariser certains blocs et des contreforts pour empêcher l'écartement des piédroits des voûtes)[427]. Le maire d'Autun, Raffatin, rappelle que la ville a toujours veillé à la conservation de ces édifices, que les auteurs de dégradations encourent des peines réelles[428] et que seul le manque de fonds empêche la municipalité d'entreprendre au plus tôt la restauration des vestiges antiques. A l'issue de la discussion, d'Hugon et l'ingénieur Vaillant sont chargés d'établir un devis estimatif des réparations à effectuer d'urgence pour conserver les monuments anciens de la ville, à la suite de quoi la Société est prête à lancer une souscription pour lever des fonds.

Certains membres de la Société libre d'Autun s'investiront ensuite au sein du Comité d'antiquités fondé à Autun en 1820, voire pour les plus jeunes d'entre eux au sein de la Société Eduenne. C'est le cas de B. Billardet, médecin et maire d'Autun (1817-1826), de Ch. Desplaces de Martigny, de S. Devoucoux, d'A.-P. Guyton l'aîné et de son frère L.-M. Guyton ou d'H. Laureau. Et l'on voit se dessiner la société des antiquaires d'Autun au début du XIXème siècle, historiens (le chanoine G. Troufflaut), archéologues (Desplaces de Martigny, Devoucoux oncle), collectionneurs (Guyton l'aîné, Chapet[429]) ou encore écrivains amateurs (Billardet, Creuzé de Lesser). Ce sont essentiellement des notables (maire, député, sous-préfet, magistrat), des médecins, des professeurs, des fonctionnaires préfectoraux mais on trouve également des militaires et des ecclésiastiques.

2.3.La Commission des antiquités d'Autun : les premiers travaux archéologiques collectifs

La première société à vocation spécifiquement archéologique créée à Autun prend le nom de Commission des Antiquités d'Autun[430], elle est fondée le 6 mars 1820. Parmi ses fondateurs, on compte notamment Laureau de Thory, S. Devoucoux, Guyton, Jovet et d'Espiard. Ses activités se partagent entre la recherche et la protection des vestiges du passé intéressant l'histoire locale[431] : réalisation de sondages et de fouilles, réparation des vestiges menacés de ruine, conservation des archives médiévales…

Cette première société archéologique d'Autun connut bien des difficultés et des contretemps : abandon du projet de transfert du tombeau de Brunehaut à la cathédrale, difficultés à acquérir les terrains nécessaires, suspension des travaux en 1822 par manque d'argent, reprise des fouilles en 1830, dissolution par le sous-préfet puis réorganisation en 1834, échec de la fusion en 1837 avec la section d'archéologie de la Société Eduenne[432]… Le principal problème a souvent été d'ordre financier. Les terrains où se trouvaient les vestiges

---

[427] D'Hugon 1802, p. 2.

[428] Millin, dans le récit de la visite qu'il fit à Autun en 1804, en témoigne : « la ville poursuit juridiquement ceux qui emportent des pierres des monumens antiques ; nous avons vu un homme qui venoit d'être condamné à une amende de vingt francs pour ce fait » mais il ajoute immédiatement à la suite « mais cette poursuite n'a point pour objet la conservation des monumens : le droit de les détruire n'appartient qu'à la ville ; c'est un vandalisme dont elle se réserve le privilège exclusif. » (1807a, p. 310). Le garde du Cabinet des médailles ne se contente pas de pointer du doigt les simples Autunois, il insiste sur la lourde responsabilité des autorités municipales et ecclésiastiques d'Autun, les accusant, à juste titre d'ailleurs, d'avoir largement contribué au démantèlement de l'amphithéâtre et d'autres édifices antiques.

[429] « Jacques Chapet, directeur de la verrerie du Creusot ; numismatiste distingué, il avait réuni précédemment, au collège des Oratoriens d'Autun dont il faisait partie, un médaillier curieux que la Révolution a malheureusement dispersé ; plus tard il entretint des relations suivies avec MM. Laureau de Thory, Guyton aîné, Sébastien Devoucoux, Jovet et Louis de Monard, qui, sous son inspiration, s'adonnèrent aux études archéologiques et devinrent pour la plupart les fondateurs de la Société Eduenne » (Dumay 1881, p. 291).

[430] On trouve aussi souvent l'appellation de Comité d'antiquités d'Autun.

[431] Le récapitulatif des activités accomplies entre 1820 et 1852 figure dans le tome II.

[432] Devoucoux, Fontenay 1848, p. 43.

archéologiques appartenaient pour la grande majorité d'entre eux à des particuliers qui commençaient à comprendre le bénéfice qu'ils pouvaient tirer du nouvel intérêt de la Commission d'antiquités et de la ville d'Autun pour les vestiges antiques. Pour en donner quelques exemples, la municipalité a dû racheter le droit de pacage qu'elle avait concédé sur les terrains du théâtre antique ; par ailleurs, le manque de ressources financières contraint à différer les acquisitions des terrains convoités et à subir l'augmentation constante de leur valeur fixée par leur propriétaire : l'acquisition du terrain situé en contrebas du théâtre romain a notamment mis vingt ans à se faire, ce qui permit à son propriétaire de demander six fois le prix initial[433]. Le même type de problèmes contraria longtemps les projets de fouilles que la Commission d'antiquités d'Autun souhaitait mener au niveau de la pyramide de Couhard puisqu'un particulier était propriétaire d'une excavation menée au sein même de la pyramide dans laquelle il élevait des cochons… Le Comité d'antiquités finit par obtenir, moyennant finances, que le propriétaire y renonce.

Cela dit, le bilan dressé par Devoucoux et Fontenay des travaux de la Commission des Antiquités d'Autun en 1848 est positif, en effet ses membres sont loin d'être restés inactifs ou d'avoir perdu leur motivation face aux difficultés rencontrées :

> si leurs demandes sont parfois rejetées, ils comprennent que l'administration se doit aussi à d'autres intérêts plus pressants. On ne peut toutefois nier que leurs travaux et leurs soins n'aient produit des résultats appréciables. Sans parler du soulagement apporté à la misère des manœuvres en les faisant travailler pendant la plus mauvaise saison, de l'enrichissement du musée, de plusieurs édifices découverts ou réparés, de maintes preuves historiques confirmées ou mises au jour, on peut dire qu'aux efforts de la Commission sont dus : l'acquisition des terrains qu'occupait le théâtre antique, de la basilique et du cimetière Saint-André ; l'obtention d'une allocation considérable pour la restauration de la porte Saint-André ; le dégagement de la pyramide de Couhard ; les précautions prises pour empêcher la ruine de la magnifique porte d'Arroux, la construction d'une maison qui deviendra bientôt un musée lapidaire[434], etc., etc. Que l'on ne s'y trompe pas, la science n'est pas inutile, elle ne poursuit pas seulement un vain renom ; sagement dirigée, elle n'exclut pas les idées matérielles, mais au contraire, les éclaire et les soutient[435].

A ce bilan, on doit ajouter plusieurs campagnes de fouilles (Montmin, l'amphithéâtre, les aqueducs, le temple dit de Pluton, le *cardo maximus* au niveau de la promenade des Marbres et d'autres points du réseau viaire, sous l'hospice, le temple de Janus) et la restauration du sommet de la pyramide de Couhard.

La Commission des antiquités d'Autun a très activement contribué à protéger les portes romaines. Le détail des mesures et des décisions prises en ce sens figurent en annexe (cf tome II). C'est d'abord la porte d'Arroux qui a sollicité son attention dans les années 1830 et le début des années 1840 (réparation des voûtes). L'intérêt pour la porte Saint-André ne se concrétise réellement que dans les années 1840 avec l'acquisition par la ville des terrains, la destruction des édifices accolés à la porte (c'est-à-dire le dégagement de la baie latérale nord) et surtout avec les importants travaux de restauration confiés à Viollet-le-Duc par la Commision des Monuments historiques. Lors du discours prononcé par l'inspecteur général des Monuments historiques Amé à l'occasion de la pose de la première pierre, le 31 octobre 1847, on comprend que le projet de restauration de la porte Saint-André a rapidement échappé

[433] Devoucoux, Fontenay 1848, p. 41.

[434] Il s'agit de la maison dite des Caves Joyaux, censée servir à l'hébergement sur place d'un gardien à qui la surveillance du théâtre devait être confiée à l'issue des fouilles. Les membres de la Commission d'Antiquités d'Autun souhaitaient également en faire un musée lapidaire.

[435] Devoucoux, Fontenay 1848, p. 63. On voit bien comment les travaux scientifiques et les explorations archéologiques sont présentés comme étant au service de la conservation matérielle du patrimoine local et comme participant d'une œuvre sociale en offrant du travail dans les périodes où les travaux agricoles ne demandent pas de bras. Il ne s'agit pas de donner l'image d'une assemblée de notables cultivant la connaissance du passé en ces premiers mois de la Seconde République.

aux sociétés savantes locales qui ne manquent pas d'être critiques envers le projet de restauration conçu par E. Viollet-le-Duc[436]. A cette date, le Comité des antiquités d'Autun n'est plus la seule société locale à se préoccuper du patrrimoine antique d'Autun, il a été rejoint, une dizaine d'année splus tôt, par une autre société avec laquelle elle travaille en bonne harmonie.

2.4.La naissance de la Société Eduenne en 1836

Ce n'est que le 6 mai 1836 qu'apparaît la Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts, après accord par le ministre de l'Intérieur des statuts déposés par le maire d'Autun, Jules Laureau, qui devient le premier président de la Société Eduenne[437]. Assez rapidement, est instaurée une publication régulière des comptes rendus[438] des séances tenues par les membres de cette société et c'est dans le préambule des premiers *Mémoires de la Société Eduenne*, en 1845, que la nouvelle société revient sur les raisons profondes qui ont présidé à son émergence :

> L'antiquaire ne peut oublier que, lorsqu'il fouille l'emplacement des cités romaines, sa tâche est non-seulement de rechercher les inscriptions, les médailles et les objets d'art, mais encore d'examiner les ruines avec le plus grand soin, détailler leurs formes, donner leurs mesures, décrire leur ornementation, déterminer la direction des principales voies qui les traversaient ou qu'elles bordaient. (…) Un semblable travail a besoin, pour être soutenu, de rivalité et d'émulation. C'est cette pensée qui, dans un programme plus vaste, embrassant des connaissances plus variées, donna naissance dans Autun, sous le nom de SOCIETE EDUENNE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS, à une compagnie d'hommes dévoués à la science, et jaloux de conserver les vieux titres de gloire de leur patrie[439].

Les deux sociétés, la Commission des antiquités d'Autun et la Société Eduenne, loin d'être rivales, travaillent dans la même direction, avec un grand nombre de membres actifs communs – on peut citer notamment l'abbé Devoucoux, H.-E. d'Espiard ou J. de Fontenay. En 1845, la Société Eduenne décide de se réorganiser en deux sections, la première section dite d'Archéologie qui regroupe les anciennes sections d'Archéologie et de Littérature et la deuxième section dite des Sciences qui regroupe, quant à elle, les anciennes sections des Sciences et Arts et d'Histoire naturelle. La Société Eduenne, à l'image des autres sociétés savantes, compte, en plus de ses membres résidents, des membres correspondants, elle entretient des relations avec d'autres sociétés savantes et invite les grands savants à visiter à

---

[436] Cf tome II, transcription du discours dans *L'Eduen* daté du 31 octobre 1847.

[437] La Société Eduenne fut successivement présidée par J.-H. Laureau (élu en 1836), C. Lavirotte (élu en 1837), J.-M. Laureau de Thory (élu en 1839), le baron H.-E. d'Espiard (élu en 1853), l'abbé J.-S.-A. Devoucoux (de 1855 jusqu'à sa nomination en tant qu'évêque d'Evreux en 1858), J. de Fontenay (élu en 1858), J.-G. Bulliot (de 1861 à 1902, date de son décès). C'est ensuite A. de Charmasse qui lui succède jusqu'à ce qu'il disparaisse à son tour en 1932. Lui succèdent S. Carnot jusqu'en 1948 puis J. Basdevant. Elle est actuellement présidée par J. Richard. On peut aussi mentionner que J. Déchelette, le célèbre archéologue auteur du *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, neveu de J.-G. Bulliot, occupait la fonction de vice-président de la Société Eduenne jusqu'au jour où il tomba au combat en octobre 1914.

[438] La nouvelle société a immédiatement voulu publier les comptes rendus de ces séances mais cela s'est fait de manière discontinue dans un premier temps. En 1839, paraît un volume intitulé *Compte-rendu des travaux de la Société Eduenne* : il concerne les années 1836-1837 et sera le seul tome publié sous ce nom. Pour les années 1844 et 1845, les volumes sont intitulés *Mémoires de la Société Eduenne*. Le nom des publications de la Société Eduenne change à nouveau et devient *Annales de la Société Eduenne* : trois volumes seulement porteront ce titre, le premier, publié en 1858, porte sur les années 1853-1857, le second, publié en 1862, sur les années 1860-1862 et le dernier, publié en 1864, sur les années 1862-1864. Il existe donc des lacunes pour certaines années. A partir de 1872, sont recréés les *Mémoires de la Société Eduenne*, « nouvelle série », qui paraissaient annuellement jusqu'en 1914 et, de manière plus espacée, par la suite.

[439] Devoucoux, Fontenay 1845, p. 5.

Autun – ce serait une erreur de ne voir en elle qu'un cercle de notables animés par l'autosatisfaction d'être les illustres descendants des Eduens ; l'émergence des sociétés savantes s'est certes accompagnée de querelles provoquées par l'esprit de clocher[440], pour autant on constate que, dans le cas de la Société Eduenne, la fierté de vivre sur le sol de Bibracte n'a d'égal que la volonté d'ouverture et d'échange scientifique. En témoigne l'appel lancé en 1845 par le bureau de la Société :

> on a pensé que rien ne pouvait donner plus d'impulsion aux travaux archéologiques d'Autun, que la présence dans les murs de cette ville d'un concours notable de savants ; aussi, dans la séance de clôture, a-t-il été voté avec empressement que M. de Caumont, directeur de la Société Française pour la conservation et la description des Monuments historiques, serait prié de venir à Autun dans les derniers jours du mois d'août 1846, et de faire un appel aux membres du Congrès qui, se rendant à Marseille, voudront bien visiter les ruines si pleines de souvenirs qui font l'orgueil de la vieille cité éduenne. Ce vœu a été entendu, et il portera, nous l'espérons, des fruits abondants[441].

Ce phénomène d'institutionnalisation et de structuration du mouvement antiquaire par le biais des sociétés savantes est un phénomène que l'on observe à Autun, de la même manière et au même moment que partout en province mais l'étude attentive des travaux de la Société Eduenne démontre un niveau de qualité scientifique auquel peu d'autres sociétés savantes de province ont pu se hisser. C'est sans doute pour cette raison qu'en 1866, Napoléon III et son ministre V. Duruy accordent à la Société Eduenne le statut de « société d'utilité publique » – une distinction honorifique plus que méritée si l'on songe que l'archéologie doit à la Société Eduenne la preuve qu'*Augustodunum* a été fondée sur un site inoccupé à l'époque laténienne (résultat obtenu à l'occasion de la réalisation de la grande tranchée lors de la construction du chemin de fer en 1866-1867), l'invention de Bibracte sur le mont Beuvray et ses fouilles dirigées par Bulliot (1867-1895), plusieurs campagnes de fouilles (notamment au niveau du temple dit de Janus), la restauration des portes urbaines, la constitution d'une documentation graphique de qualité (Roidot-Deléage et Roidot-Errard) et la somme archéologique d'H. de Fontenay qui s'imposa comme l'ouvrage de référence sur Autun pendant un siècle.

3. Les portes romaines dans les travaux de la Société Eduenne

Tout cela témoigne du dynamisme de la Société Eduenne, société dont les activités et les travaux sur les questions historiques et archéologiques relatives au patrimoine local se poursuivent de nos jours. Parmi les travaux centraux des membres de la Société Eduenne, nous devons signaler prioritairement ceux de l'abbé J.-S.-A. Devoucoux, et de J. de Fontenay, ceux d'H. de Fontenay et ceux de J. Roidot-Deléage, étant donné que leurs recherches les

[440] Les travers provoqués par le chauvinisme local sont hélas légion en archéologie. Si les querelles autour de l'identification d'Alésia ne sauraient se résumer au seul esprit de clocher, on ne peut toutefois que constater que les tenants d'une Alésia franc-comtoise sont bien souvent des franc-comtois – de l'architecte bisontin A. Delacroix, président de la société d'émulation du Doubs, à l'écrivain luron Georges Colomb qui, après avoir publié plusieurs feuilletons satiriques en bande dessinée tels que *L'idée fixe du savant Cosinus* ou *Les facéties du sapeur Camember*, relance la querelle au milieu du XXème siècle, avec toute l'autorité de son grade de maître de conférences à la Sorbonne (laboratoire de … botanique) – alors que ce sont la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur en Auxoix et la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or qui prennent la tête des partisans de l'Alésia bourguignonne, Alise-Sainte-Reine. Autre querelle non moins longue : le débat sur l'emplacement de Bibracte. Cette dernière se propage au sein même de la Société Eduenne et il faudra une trentaine d'années de fouilles sur le mont Beuvray (1867-1895) pour que le président J.-G. Bulliot voie sa position unanimement approuvée (ou presque !). J.-P. Guillaumet expose comment la querelle repose également sur des clivages politiques et religieux (Guillaumet 1996, p. 46-49).

[441] Devoucoux, Fontenay 1845, p. 34.

amenèrent à se pencher sur les portes d'Autun. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le très actif J.-G. Bulliot ne s'est qu'assez peu intéressé aux portes romaines d'Autun, du moins dans ses interventions lors des séances de la Société Eduenne et dans ses publications[442].

3.1.Autun archéologique par les secrétaires de la Société Eduenne et de la Commission des antiquités d'Autun

Il s'agit de la première synthèse consacrée à Autun qui soit le fruit des recherches engagées par les sociétés savantes autunoises. C'est plus précisément à l'abbé Devoucoux et à Joseph de Fontenay que l'on doit la rédaction d'*Autun archéologique* – ouvrage qui contient non seulement un résumé de l'histoire d'Autun à l'époque gauloise, à l'époque romaine et au Moyen Age, mais aussi le compte-rendu des activités de la Commission des Antiquités d'Autun et de la Société Eduenne, un large aperçu des collections du Musée, une description de chacun des monuments d'Autun (des vestiges antiques à la cathédrale Saint-Lazare) avant de se clore sur une étude des sculptures gallo-romaines découvertes à Autun.

Cet ouvrage hétérogène qui foisonne de renseignements et d'interprétations est un document essentiel pour comprendre l'état des connaissances des érudits locaux à la fin de la première moitié du XIXème siècle. Ce travail est d'autant plus intéressant qu'il est réalisé par des membres très actifs de la Commission des Antiquités et de la Société Eduenne, les deux institutions à l'avant-garde des recherches à cette époque. Autre intérêt, l'ouvrage est abondamment illustré, chaque monument étant accompagné d'une estampe qui vient compléter les informations livrées par le texte ; il ne faut pas en revanche espérer tirer de ces illustrations une quelconque information sur l'état des monuments en 1848. Nombre des estampes de l'ouvrage ont en effet été reprises de la réédition de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* que la Société Eduenne avait confié au même imprimeur, Dejussieu, en 1846 : chacun de ses dessins est de conception récente, la Société Eduenne ayant fait appel à Bernard, Chandelux et Dardelet mais souvent les dessinateurs ont cherché à représenter – non sans erreurs – un état ancien de l'édifice plutôt que son état contemporain[443].

3.2. L'élaboration d'une documentation graphique scientifique : J. Roidot-Deléage

Rares sont les contributions aussi marquantes que celle de l'architecte-voyer J. Roidot-Deléage[444] (1794-1878) et de son fils, inspecteur des Monuments historiques et lui aussi architecte, A. Roidot-Errard[445] (1825-1905) : le travail de relevé effectué par Jean Roidot-

[442] Il a toutefois effectué en 1876 la visite de la tour Saint-Andoche aux participants de la 42ème session du Congrès Scientifique de France. Par ailleurs, il est le coauteur d'un rapport préconisant la liste des réparations urgentes à effectuer à la porte d'Arroux – un rapport qui lui fut commandé par la Commission des antiquités d'Autun en 1841.

[443] C'est notamment le cas pour la porte Saint-André et la tour Saint-Andoche. Par ailleurs, la représentation de la porte d'Arroux est trop simpliste pour être exploitée d'une quelconque manière dans la restitution de l'histoire longue du bâti de la porte. Cf tome II, fiches n° 69, 134, 195 ; cf également la fiche « Devoucoux – Fontenay 1848 ».

[444] Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Archives Roidot-Deléage ».

[445] Le président de la Société Eduenne au moment du décès d'A. Roidot-Errard rend précisément hommage aux travaux des deux architectes : « M. Roidot-Errard appartenait à une famille, disons-mieux, à une dynastie d'architectes qui se sont toujours distingués dans leur art et qui n'ont jamais cessé de donner à la Société Eduenne et à nos antiquités le témoignage d'une sollicitude en quelque sorte héréditaire et partagée par tous ceux de son nom. Son père, M. Roidot-Deléage, avait été l'auteur du beau plan de l'Autun romain, dont les découvertes de chaque jour confirment l'exactitude et la précision. La tâche du fils fut de tenir à jour ce plan, que nous avions publié dans nos *Mémoires* en 1872, et d'y inscrire les découvertes faites depuis l'époque de la

Deléage a représenté une telle avancée dans les recherches autunoises que ce sont encore ces relevés, établis entre 1850 et 1875 environ, qui servent de base de travail à qui doit étudier aujourd'hui un monument d'Autun, et cela en raison de leur réputation de précision et de leur clarté. L'utilisation de ces relevés du XIXème siècle par des architectes et des archéologues contemporains prouve la valeur dont jouissent les relevés de Roidot-Deléage[446]. P.-M. Duval et P. Quoniam expliquent clairement la raison de ce succès à long terme par la qualité de la documentation scientifique que l'architecte a constituée :

> Jean Roidot[-Deléage] n'est plus sensible, comme ses collègues des Monuments historiques, au pittoresque romantique de la ruine : dans ses dessins, il la débroussaille, la nettoie dans ses moindres recoins et, chaque fois qu'il s'y croit autorisé, en présente les parties les mieux conservées à l'état de neuf, de façon presque idéale, débarrassée des blessures, des malfaçons, des irrégularités qui, à ses yeux, la déparent (…) le respect de l'échelle et des cotes, par la précision et le soin avec lesquels est rendu tout ce qui ne prête pas à restitution, par la parfaite connaissance, enfin, qu'avait notre architecte de tous les vestiges qu'il releva et dont il dégagea, semble-t-il, certains[447].

Reconnaître Roidot-Deléage comme l'auteur de la première documentation graphique scientifique jamais réalisée sur les portes d'Autun, voire comme l'auteur de l'unique documentation graphique valable, est toutefois excessif[448].

La réalisation d'un plan par un architecte-voyer tel que J. Roidot-Deléage a permis d'importants progrès pour la recherche sur Autun antique, notamment en ce qui concerne les problématiques liées à la fondation urbaine. C'est la qualité du relevé qui rend ici possible les progrès de la connaissance. On disposait, bien avant J. Roidot-Deléage, de toute une série de plans d'Autun qui représentaient les vestiges romains au milieu de la ville moderne : le plan de Belleforest et Saint-Julien de Balleure, celui de Braun et Hogenberg, de Tassin ou encore celui de Pasumot ou de Moni mais tous ces plans sont approximatifs et il est notamment impossible de les utiliser pour prendre des mesures (et ainsi retrouver des modules d'îlots urbains par exemple) ou pour vérifier des alignements éventuels. Ainsi, à la lecture des sources écrites, on se rend compte à quel point la vision de la topographie antique d'*Augustodunum* était fautive, et ce jusqu'au début du XIXème siècle : on a longtemps pensé que la porte Saint-André et la porte dite des Druides (porte Saint-Andoche) étaient reliées par

---

publication. » (Charmasse 1905, p. 373). C'est d'ailleurs la bibliothèque de la Société Eduenne qui conserve les nombreuses planches (plans, coupes, relevés, restitutions, détails) dans l'album Roidot, *Autun ancien et moderne*.

[446] C'est le cas chez les archéologues du Centre d'Archéologie et du Patrimoine de la ville d'Autun A. Rebourg (Y. Labaune a recalé les découvertes qu'il a effectuées lors d'une surveillance à l'occasion de travaux d'illumination de la porte d'Arroux en décembre 2000 sur un plan établi par Roidot-Deléage, dans Labaune 2002), c'est aussi le cas chez les architectes des Monuments Historiques qui ont la responsabilité d'effectuer des restaurations (l'architecte en chef des Monument historiques, M. Jantzen, chargé d'une restauration de la porte d'Arroux en 1984, réutilise les relevés de Roidot-Deléage, après les avoir actualisés sommairement).

[447] Duval – Quoniam 1963, p. 156-157. Je propose une évaluation de la qualité de ces relevés dans le chapitre quatre qui amène à nuancer ce jugement.

[448] On l'a vu, plusieurs architectes ont relevé les portes d'Autun avant lui, en ont donné des plans cotés, levé les élévations, représenté les détails ornementaux et proposé des restitutions architecturales (Boudan, Hittorff, Chenavard, Viollet-le-Duc). Surtout, bien d'autres les ont relevées après lui : L. Moissonnier (élévations campagne et ville, coupe, plan, détails du décor de la porte d'Arroux) dans le dernier quart du XIXème siècle, L. Sauvageot (élévation côté ville et plans de la porte d'Arroux, plan de la porte Saint-André) en 1901, R. Schultze (élévation restituée et plan de la porte Saint-André) en 1909, F. Frigerio (plan, détails du décor et restitution axonométrique de la porte Saint-André, élévation côté campagne et plan de la porte d'Arroux, détails du décor de la porte d'Arroux et de la porte Saint-André) en 1935-1936, L. Pitet (élévations campagne et ville, coupes, plans et détails du décor de la porte d'Arroux) en 1944, A. Olivier (élévation côté campagne et détails du décor de la porte d'Arroux) en 2010. D'autres relevés ont été réalisés en recourant à la photogrammétrie : A. Carrier (élévations campagne et ville de la porte d'Arroux) au début des années 1980 et moi-même (élévations campagne et ville de la porte d'Arroux) dans le cadre universitaire d'un Master en 2008.

une rue linéaire et perpendiculaire à celle qui relie effectivement la porte d'Arroux à la porte de Rome, créant ainsi un carrefour situé à l'exact centre de la ville qui la diviserait en quatre parts égales. A commencer par J. Léauté, le premier antiquaire qui ait décrit les portes et se soit interrogé sur leur localisation les unes par rapport aux autres[449].

Cette conception est parfaitement traduite spatialement dans les plans de J. G. Labouré et F. Pasumot. En réalité, à partir du plan réalisé par J. Roidot-Deléage, on se rend bien compte que si le *cardo maximus* relie bien les portes d'Arroux et de Rome, en revanche, les portes Saint-André et Saint-Andoche sont desservies par des *decumani* différents (mais parfaitement parallèles) : c'est là un progrès considérable dans la perception de la topographie antique et, par conséquent, dans la réflexion sur le projet urbain au moment de la fondation d'*Augustodunum* ! P. Pinon souligne bien que c'est grâce aux travaux de Roidot-Deléage menés conjointement avec Joseph de Fontenay qu'a été élaborée l'hypothèse selon laquelle les fondations urbaines gallo-romaines se caractérisaient par l'adoption d'un plan en damier dont les îlots urbains présentaient tous le même module, une hypothèse présentée par J. de Fontenay dans une note adressée à A. de Caumont et publiée dans le *Bulletin monumental*[450]. J. de Fontenay souhaite vérifier sa théorie et propose une méthode qui pourra être appliquée à chaque ville afin de déceler la présence d'une trame urbaine antique orthogonale :

> Les éléments indispensables sont l'enceinte, les portes, s'il est possible, quelques points appartenant de manière certaine à des rues, et, à la rigueur, trois suffiraient pour retrouver le réseau entier[451].

A partir des portes et des axes qui les desservent, il suffit de tirer des perpendiculaires et des parallèles à intervalles égaux pour obtenir le plan de la ville tel qu'il a été prévu dans le projet urbain. Bien sûr, J. de Fontenay, dans l'enthousiasme de sa découverte, va beaucoup trop loin dans la systématisation de ce modèle : il pense par exemple qu'il existe un rapport entre les dimensions de chaque *insula* et le nombre total de ces îlots dans la ville. Par ailleurs, il prétend que le seul examen de l'orientation du système viaire moderne d'une ville permet, si l'on se focalise sur les rues les plus anciennes, de lire en palimpseste l'organisation antique et d'en déduire s'il s'agit ou non d'une ville romaine[452].

---

[449] Léauté 1650, p. 29 : *Ita dispositae sunt urbis pylae ut Lithostratum à porta marmorea ad eam quae* d'Aronx *vocatur, adamussim dirigatur : & quod à porta D. Andreae incipit, ad portam Divi Andochij recto deducatur tramite : & sic ambo dividatur in quatuor angulos aequales dividunt. Adde quod si alterum circini pedem in horum interfectione, vel centro figas, reliquum circumducas, quatuor pari intervallo pylas distantes offendes* c'est-à-dire « les portes de la ville sont disposées de telle sorte que la voie pavée de la porte des marbres en direction de la porte d'Aronx est tracé au cordeau et que celle de la porte Saint-André part en ligne droite vers la porte de Saint-Andoche ; ainsi tous deux partagent la cité en quatre angles égaux. Ajoute que si on plante la branche d'un compas à leur intersection ou plutôt au centre, on entoure tout le reste et on trouve les quatre portes à la même distance » (traduction VB). L'idée que le plan d'Autun était structuré selon des axes orthogonaux n'est donc pas due à J. Roidot-Deléage et J. de Fontenay.

[450] Pinon 2010, p. 177-178.

[451] Fontenay 1852, p. 366.

[452] Cette remarque préfigure les études archéogéographiques menées notamment par G. Chouquer sur la transmission et persistance des limites dans le cadre de l'histoire longue des paysages. Pour le dire rapidement, un paysage conserve les traces de ses organisations successives, des traces qu'il est parfois possible d'identifier au moyen d'une lecture régressive afin de mieux cerner l'organisation antérieure d'un paysage. Ceci étant dit, l'hypothèse formulée par J. de Fontenay porte également en elle, dès sa formulation, les dérives que peuvent entraîner ces raisonnements s'ils sont systématisés : G. Chouquer insiste en effet sur l'idée qu'il n'y a pas de corrélation systématique entre un type de forme de paysage et une datation : si l'on examine une carte de la plaine du Pô, on croit à première vue reconnaître partout les traces du cadastrage romain sans penser qu'en réalité l'ensemble de cette organisation n'a pas été entièrement réalisée de manière effective. Les époques successives se sont souvent fondées sur les lignes directrices du paysage laissées par l'organisation antérieure (le cadastrage romain par exemple) en les prolongeant sur plusieurs kilomètres : du point de vue du module ou de l'orientation, rien ne distingue ces aménagements postérieurs à l'Antiquité des traces de cadastrage romaines. La forme de l'organisation du paysage ne permet donc pas à elle seule de dater ou d'identifier une trame urbaine.

Le premier plan établi par Roidot-Deléage est publié en 1852[453]. Le tracé de l'enceinte y est correctement représenté ainsi que l'emplacement des quatre portes. La légende, en latin, reprend les appellations héritée des antiquaires : la tour de Jouère est appelée « Jovis ara », la pierre de Couhard, « Pyramis Cucubarri » et la tour Saint-Andoche, « Turris Minervae, porta S^{ti} Andochii ».

C'est seulement dans un deuxième temps et vingt ans plus tard, en 1872[454], que J. Roidot-Deléage publie son *Plan géométrique des restes d'Augustodunum*, en collaboration avec Harold de Fontenay, le fils de Joseph de Fontenay. C'est, après *Autun archéologique*, la deuxième réalisation de référence due à des membres de la Société Eduenne. Les deux hommes ont étudié l'ensemble des monuments antiques d'Autun afin d'établir un plan de la ville antique et de proposer des notices fondées à la fois sur la documentation ancienne et sur les données archéologiques récentes pour chacun de ces monuments. Ce premier plan complet (établi par Roidot-Deléage et légendé par H. de Fontenay) est publié dans le premier volume de la nouvelle série des *Mémoires de la Société Eduenne*, en 1872 ; dans sa légende apparaissent, assortis de quelques lignes de commentaire historico-archéologique et de références bibliographiques[455], les éléments suivants : Murs d'enceinte, Porte dite de Rome, Porte d'Arroux, Porte Saint-André, Porte Saint-Andoche, Rues, Aqueducs, Théâtre, Amphithéâtre, Emplacement présumé du temple de Cybèle, Temple présumé de Jupiter, Temple dit d'Apollon, Temple dit de Minerve, Capitole, Temple dit de Pluton, Temple dit de Janus, Temple dit de Proserpine, Ponts, Emplacement présumé du prétoire, Grande Muraille, Pierre de Couhard, Ruines importantes, Ilots[456], Castrum. La ville moderne apparaît en noir tandis que l'ensemble des vestiges antiques et un grand nombre de restitutions apparaissent en rouge, ce qui permet de situer facilement les vestiges par rapport à l'urbanisme contemporain. Ce travail de longue haleine constitue une avancée très importante de la recherche par rapport aux nombreux plans d'Autun imprécis, pour ne pas dire fantaisistes, qui existaient jusque là (à l'exception du plan sommaire de 1852). J. Roidot-Deléage a d'ailleurs reçu en 1868 une médaille de la Société française de Numismatique et d'Archéologie dans le cadre du concours du meilleur plan d'une cité gallo-romaine.

L'inventaire des découvertes archéologiques, rédigé par H. de Fontenay, tient compte des nombreuses observations effectuées par J. Roidot-Deléage depuis plusieurs dizaines d'années, au cours d'un considérable travail de relevé des vestiges romains d'Autun. Quant à H. de Fontenay, il cherche, au-delà de la simple description, à retracer l'histoire de chaque monument antique (date de construction, éventuellement date de destruction, évolution de la toponymie, techniques de construction employées, événements particuliers survenus…) : cet ouvrage de grande envergure a pour fonction de créer un texte à la hauteur de la qualité des relevés de J. Roidot-Deléage, c'est ce que préfigure la *Légende détaillée du plan d'Augustodunum* (1872) et que concrétise *Autun et ses monuments*, publié l'année du décès d'H. de Fontenay, en 1889. Mais avant d'évoquer cette somme archéologique, il faut présenter un événement phare qui a permis à la Société Eduenne de faire connaître ses travaux au monde de la recherche et d'en démontrer la qualité.

3.3.La 42ème session du Congrès Scientifique de France à Autun (1876)

[453] Fontenay 1852, p. 368.
[454] Selon, J.-G. Bulliot, ce plan est le fruit de plus de quarante années de travail.
[455] Les deux références principales sont l'*Histoire de l'antique cité d'Autun*, d'E. Thomas, rééditée en 1846 par l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay (Thomas 1846) et *Autun archéologique* (Devoucoux, Fontenay 1848).
[456] Les vestiges et les découvertes matérielles sont présentés ici comme dans une carte archéologique, îlot par îlot, de l'îlot n°1 situé au faubourg d'Arroux à l'îlot n°182 situé à l'opposé, au faubourg Saint-Pancrace.

La 42ème session du Congrès Scientifique de la France[457] qui s'est tenue à Autun du 4 au 13 septembre 1876 ne saurait être omise ici tant les membres de la Société Eduenne y jouent un rôle central, non seulement dans l'organisation matérielle et logistique[458] mais surtout dans le contenu scientifique de ces journées.

Les débats sont répartis en différentes sections selon les champs disciplinaires. La quatrième section est celle qui traite des questions historiques et archéologiques : 19 questions relevant de l'histoire sont posées pour 42 questions relevant de l'archéologie (du Néolithique à la période médiévale). Trois d'entre elles concernent les portes d'Autun : la 16ème question (Citer et décrire les enceintes romaines construites en Gaule avec des matériaux entièrement neufs[459]), la 17ème question (Indiquer les carrières antiques qui ont fourni des matériaux aux murs d'Autun[460]) et la 18ème question (Quels sont les divers moyens employés par les Romains dans la Gaule, pour obtenir l'adhérence des matériaux dans les monuments construits en grand appareil ?[461]). Par ailleurs, en marge des communications, un certain nombre d'excursions et de visites sont proposées aux participants du congrès[462] : en ce qui concerne les portes d'Autun, il faut consulter le rapport de la visite effectuée aux portes d'Arroux et de Saint-André qui a été rédigé par H. Gloria[463] et le rapport de visite à la tour Saint-Andoche rédigé par J.-G. Bulliot[464].

La tenue de la 42ème session du Congrès Scientifique de France a été l'occasion de concentrer l'attention de l'ensemble de la communauté scientifique et archéologique sur les vestiges d'Autun. On peut considérer qu'après *Autun archéologique* qui présentait la synthèse des recherches menées au sein du Comité des antiquités d'Autun au cours des années 1820-1840[465], le Congrès de 1876 correspond avec le deuxième grand temps de communication des résultats de la recherche sur les vestiges antiques d'Autun, il s'agit cette fois des résultats obtenus par la Société Eduenne dans les années 1850-1870.

3.4.H. de Fontenay ou la synthèse de quatre siècles de recherches autunoises

Fils de J. de Fontenay, qui fut président de la Société Eduenne avant que J.-G. Bulliot ne lui succède, Harold de Fontenay (1841-1889) naît à Autun. Chartiste, il suit les cours de

---

[457] Les Congrès Scientifiques de France sont des congrès annuels qui furent créés en 1833 afin de lutter contre la centralisation des savoirs à Paris et pour permettre aux sociétés savantes provinciales d'uniformiser leurs méthodes de travail et de ne pas travailler dans l'isolement. Chaque année, le Congrès se tient dans une ville française différente, la 1ère session ayant eu lieu à Caen en 1833, dans le fief d'A. de Caumont, leur initiateur. Dès la 1ère session, un compte-rendu détaillé des communications et des travaux fut publié. Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « CSF 1878 ».

[458] Les organisateurs principaux du 42ème Congrès sont J.-G. Bulliot, H. Pignot, A. de Charmasse et H. de Fontenay, c'est-à-dire respectivement le président, le secrétaire perpétuel, le secrétaire adjoint et le bibliothécaire de la Société Eduenne.

[459] Fontenay 1878a.

[460] Fontenay 1878b.

[461] Roidot-Deléage 1878.

[462] Les visites d'Autun se concentrent sur les vestiges romains (remparts romains, portes d'Arroux et de Saint-André, tour romaine et crypte carlovingienne du Saint-Sacrement, édifices romains dits temple de Janus, temple d'Apollon, pierre de Couhard, restes de la voie de Rome, théâtre romain, mosaïque dite du Griffon, musée lapidaire et chapelle Saint-Nicolas) mais pas seulement (cathédrale Saint-Ladre, bibliothèque du grand Séminaire, musée de l'Hôtel de ville, petit Séminaire, exposition de tableaux, antiquités et objets d'arts). D'autres visites ont lieu sur le Mont Beuvray, au château de Monthelon, dans la vallée de Brisecou, au château de Montjeu, aux châteaux de Sully, d'Epinac et de Morlet, le prieuré du Val-Saint-Benoît, les houillères d'Epinac et les usines du Creusot.

[463] Gloria 1877.

[464] Bulliot 1877.

[465] Devoucoux – Fontenay 1848.

Jules Quicherat et soutient en 1864 sa thèse d'école intitulée *Géographie comparée sur le territoire de l'ancien diocèse d'Autun* ; une fois diplômé archiviste-paléographe, il est nommé archiviste au ministère de l'Intérieur avant de s'installer définitivement à Autun où il occupa le poste de conservateur du musée de l'Hôtel de ville de 1872 à 1878 et celui de bibliothécaire de la Société Eduenne (dont il était membre depuis ses 20 ans). C'est également l'un des organisateurs du Congrès scientifique réuni en 1876 à Autun et de l'exposition artistique l'ayant accompagné. Ses contributions aux recherches autunoises, très souvent dans le cadre des travaux de la Société Eduenne, sont nombreuses et à chaque fois décisives[466]. Quel que soit l'objet d'étude qu'il l'occupe, sa préoccupation est toujours d'élucider un sujet, de balayer les légendes infondées au moyen d'une méthode critique rigoureuse et de corriger les erreurs de ses prédécesseurs. Tenace, scrupuleux, rigoureux à l'excès mais aussi clairvoyant, H. de Fontenay n'est pas un simple compilateur : c'est un savant digne de ce nom, un scientifique sans doute davantage historien qu'archéologue. Outre ces recherches ponctuelles, H. de Fontenay a travaillé pendant une vingtaine d'années sur l'épigraphie locale d'époque médiévale et moderne en rassemblant l'ensemble des inscriptions qu'il a pu trouver dans les églises, les établissements religieux et civils, les cimetières, les rues ou les murs des maisons d'Autun, sur l'enceinte moderne mais aussi à l'intérieur de manuscrits – une contribution capitale à l'histoire d'Autun[467]. Autre projet de grande ampleur : la collecte d'une considérable documentation, jusqu'alors éparse et inédite, sur les édifices romains : cela lui permit d'ajouter une légende précise au plan d'Autun réalisé par J. Roidot-Deléage, d'écrire une notice descriptive du plan de Saint-Julien de Balleure[468] mais surtout de rédiger « la seule et véritable histoire d'Autun » aux dires de J.-G. Bulliot[469], *Autun et ses monuments*.

En 1889 paraît *Autun et ses monuments*, un ouvrage qui présente à la fois la synthèse des travaux antérieurs sur Autun et le fruit des recherches qu'Harold de Fontenay a conduites, au sein de la Société Eduenne, avec une rigueur et une compétence qui détonnent largement avec l'image que l'on se fait de l'érudit provincial au XIXème siècle. Nombre de ses analyses ont bien sûr été précisées, rectifiées ou invalidées depuis 1889 par les recherches archéologiques ultérieures mais *Autun et ses monuments* n'en reste pas moins, encore aujourd'hui, un ouvrage de référence pour les recherches autunoises et s'il fallait donner,

---

[466] La liste des travaux d'H. de Fontenay permet de se rendre compte de l'étendue de ses connaissances : étude sur un jeu de cartes inédit du temps de Louis XII, étude sur Jean de Vesvre, érudit et poète latin oublié de la Renaissance, recherches sur les armoiries des familles d'Autun, notes sur le séjour des Bonaparte au collège d'Autun, compte-rendu critique du travail de Lemaître sur les invasions sarrasines en Bourgogne, étude du passage à Autun du contrebandier Mandrin fondée sur des documents inédits, étude de la confrérie des pénitents noirs d'Autun, note sur la survivance des pratiques médiévales religieuses d'après le Livre de Paroisse de J. Maillard, description d'un lot de bois gravés de l'imprimeur autunois Dejussieu, étude comparée et illustrée des inscriptions gallo-romaines mises au jour à Autun (sur céramique, sur verre, sur bronze, sur plomb et sur schiste), inventaire des collections du musée de l'Hôtel de ville d'Autun, mémoire sur les pièces d'orfèvrerie réalisées au XVIIIème siècle par J. Renard à la cathédrale d'Autun, étude de pièces archéologiques (marbre du prieuré de St Symphorien représentant un agneau, bronzes mis au jour à la Comelle-sous-Beuvray), rapport des fouilles effectuées dans plusieurs caveaux de la cathédrale, édition de lettres inédites de l'érudit autunois J. Munier à l'historien A. Duchesne, édition de mémoires locaux (les tisserands Dusson, l'érudit mondain et touche-à-tout Crommelin), édition du récit du gentilhomme espagnol, N. de Gaulthières…

[467] Ce travail est paru dans plusieurs tomes des *Mémoires de la Société Eduenne* (de 1878 à 1888), sous le titre *Epigraphie autunoise : inscriptions du Moyen Age et des Temps modernes pour servir à l'histoire d'Autun*, avant de connaître une publication en deux volumes (1883 et 1886).

[468] En 1887, la Société Eduenne édite le plan publié par le doyen de Chalon en en 1581, ce plan, agrandi vingt-cinq fois et lithographié par F. Courtois, comporte 15 grandes feuilles et une *Notice historique et descriptive* rédigée par H. de Fontenay.

[469] Le président de la Société Eduenne ajoute : « Nos annales y sont dégagées dès lors des fables de Rosny [1802] et des erreurs de ses devanciers, les faits mentionnés n'ont rien à craindre de la critique et peuvent entrer sans contrôle dans l'enseignement. C'est là un service signalé rendu à la science locale comme à la vérité historique » (Bulliot 1889, p. 430-431).

parmi l'ensemble des auteurs qui ont contribué à la connaissance d'Autun antique, les noms des deux plus importants contributeurs, ce sont à mon sens ceux d'A. Rebourg et d'H. de Fontenay qui le mériteraient. Sur quantité de points, en effet, la recherche n'a pas considérablement progressé et s'est bien peu démarquée des travaux d'H. de Fontenay – et cela jusqu'à la fin du XXème siècle qui marque un profond renouvellement des recherches à Autun, sous l'impulsion des travaux d'A. Rebourg. L'ouvrage d'H. de Fontenay proprement dit est précédé d'un *Précis historique*, 216 pages au fil desquelles A. de Charmasse retrace l'histoire d'Autun depuis la période gauloise jusqu'au démantèlement de la citadelle de Rivault sous le règne d'Henri IV, en s'appuyant sur les sources anciennes, les chartes et les travaux historiques. Comme le souligne P. Pinon, la modestie du titre pourrait faire passer l'ouvrage de Fontenay pour un simple guide[470], d'autant qu'il se présente comme une succession de notices regroupées thématiquement. A l'intérieur de ces notices, H. de Fontenay décrit les vestiges visibles, mentionne les découvertes récentes dues aux travaux archéologiques menées par le Comité d'Antiquités d'Autun puis par la Société Eduenne tout en conservant le souci constant de donner un aperçu de l'histoire longue de l'édifice en faisant la synthèse des données rapportées par la tradition érudite[471].

L'illustration du volume est constituée d'une part du plan réalisé par A. Roidot-Errard, *Ville d'Autun antique et moderne*, d'autre part de quatorze estampes réalisées par A. Raynaud dont il faut souligner l'excellente qualité, plusieurs d'entre elles étant gravées à partir d'une photographie, les autres étant des reproductions fidèles de Peiresc, Lallemand et Ingres. Le plan d'A. Roidot-Errard, comme celui réalisé par son père en 1872, représente en noir le plan d'Autun moderne et en rouge les vestiges antiques et un certain nombre de restitutions. A la différence du plan de 1872, le plan moderne est davantage détaillé et les restitutions sont plus prudentes et moins nombreuses, notamment la trame urbaine orthonormée qui n'a pas été dessinée systématiquement.

En ce qui concerne les portes monumentales, *Autun et ses monuments* est sans doute la source textuelle la plus importante que nous ayons à notre disposition, d'abord parce que c'est elle qui fait état du dernier bilan de l'ensemble des connaissances sur les portes urbaines, ensuite parce que ce bilan est dressé par un historien-archéologue consciencieux et rigoureux qui relègue les antiquaires dans le passé. En archéologue avisé, il aborde des questions généralement délaissées par ses prédécesseurs : la similitude générale de plan entre les quatre portes, le tracé des murs de courtine à l'approche de la porte, la technique de mise en œuvre des blocs et de jointoyage, l'origine des matériaux de construction, le système de fermeture à herse ou à vantaux et la datation des portes. La prise en considération de l'histoire longue des portes romaines témoigne de la perspective diachronique selon laquelle il s'intéresse à l'histoire d'Autun : les diverses réoccupations du monument ne sont pas moins indignes d'être évoquées que ses restaurations successives. Il n'hésite pas à s'opposer à la tradition antiquaire lorsqu'elle est infondée (par exemple, le temple de Minerve de la tour Saint-Andoche), pas plus qu'il ne se retient d'exprimer ses distances vis-à-vis des interprétations et des choix de Viollet-le-Duc. Plusieurs points sont très discutables (la datation flavienne des portes, la réalisation *a posteriori* des sillons de herse au niveau de la porte d'Arroux) mais le souci qu'H. de Fontenay a de ne pas négliger les portes de ville les moins souvent citées par ses prédécessurs doit être souligné : le développement sur les portes de Rome et de Saint-

[470] Pinon 2010, p. 173.

[471] Parmi les travaux des antiquaires autunois, H. de Fontenay a essentiellement recours à ceux de Ladone (1640), de Léauté (1650), de Thomas (1660). Il néglige en revanche les ouvrages de Bertault (1653), de Nault (1688) et de Rosny (1802) : les deux premiers ne sont pas cités, quant aux recherches de Rosny, elles jouissaient alors d'une réputation exécrable auprès des principaux membres de la Société Eduenne (Pinon 2010, p. 174-177). Cf. tome II, dans le catalogue des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun, fiche « Fontenay 1889 ».

Andoche est comparable en terme de longueur à celui de la porte Saint-André. La porte d'Arroux se voit accorder cinq pages, tout comme les considérations qui sont communes aux quatre portes. Je note, pour conclure, qu'en historien rigoureux, il précise systématiquement quelles références bibliographiques il a utilisées et, dans le cas de manuscrits, en quel lieu ils sont conservés.

Entre la figure de l'antiquaire et celle de l'archéologue moderne, où situer Harold de Fontenay ? Est-il le dernier des antiquaires ou le premier archéologue d'Autun ? Un archéologue d'aujourd'hui tendrait à considérer H. de Fontenay comme un homme de cabinet[472], pour ne pas dire un archiviste. Ce serait méconnaître l'intérêt du savant pour la stratigraphie – un point qui le distingue de certains antiquaires médiocres qui ont tendance à faire parler l'objet lui-même plutôt que d'interpréter les informations liées à son contexte de découverte :

> Ce n'est pas dans nos anciennes annales et chez les historiens qui se sont jadis occupés de nos antiquités qu'il faut chercher des renseignements sur les différentes couches de terrains qui recouvrent nos ruines, et des notions exactes sur les profondeurs diverses auxquelles se sont rencontrés les nombreux débris exhumés de son sol. A peine y trouve-t-on parfois la mention toujours approximative du lieu où l'on a découvert les objets les plus importants. Cette méthode d'observation si indispensable à l'archéologue n'a été appliquée chez nous qu'à une époque assez récente. Elle l'a été d'une façon complète et probante, en 1866-1867, lors des travaux de construction du chemin de fer qui traverse Autun[473].

Ce qu'il collectionne, ce ne sont pas les antiquités comme ses prédécesseurs mais bien les livres, les mémoires et les manuscrits consacrés à l'antiquité et au passé d'Autun et, de ce point de vue, il est indéniable que la dispersion de sa bibliothèque après sa mort a causé un tort considérable aux recherches autunoises[474].

En me concentrant sur les travaux que la Société Eduenne a menés sur les portes urbaines, je n'ai pas mentionné la contribution d' H. Abord, ni celle d'A. de Charmasse. Pourtant, bien qu'il ne soit pas un antiquaire au sens strict du terme puisque ce n'est pas la période antique qui occupe ses travaux mais celle de la Réforme et de la Ligue, l'œuvre d'Hippolyte Abord doit être au moins mentionnée. Il publie de 1855 à 1886 les trois tomes d'une *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, étude très détaillée de la ville d'Autun et de ses habitants dans les dernières décennies du XVIème siècle. Ce sont les éléments d'informations qu'H. Abord donne de la topographie d'Autun à l'époque de la Ligue, des données issues d'une étude des sources que l'érudit a menée avec minutie et rigueur pendant de longues années qui m'intéressent dans le cadre de l'étude longue du bâti des portes. Il en va de même pour J. Roidot ou A. de Charmasse qui, du fait de leurs travaux

---

[472] Il n'a, à notre connaissance, jamais dirigé de fouilles (à l'exception d'une surveillance archéologique en 1878) mais est-il pour autant moins archéologue qu'un Joseph Déchelette ? J.-G. Bulliot considère, quant à lui, qu'H. de Fontenay a été un fouilleur de livres, non seulement parce qu'il fouillait le passé dans les pages des manuscrits mais aussi parce qu'il n'hésitait pas à explorer matériellement l'intérieur des couvertures des livres anciens, souvent composées de chartes et de feuillets divers (Bulliot 1889, p. 419).

[473] Fontenay 1889, p. 4-5.

[474] On peut citer la description qu'en donne Bulliot et le souhait final qu'il formule, resté vain : « Dès son début dans les études il s'était astreint à colliger, séance tenante, tout document touchant à un point quelconque de notre histoire locale qui lui passait sous les yeux. Sa collection en ce genre est considérable : gravures historiques de toute époque, plans, vues de monuments, pièces manuscrites, extraits, copies dispendieuses, rien ne l'arrêtait ; les livres rares concernant la ville ou sortis de ses imprimeries étaient recueillis par lui avec un soin jaloux ; sa bibliothèque offre sous ce rapport de véritables raretés. Conservons l'espoir que les richesses de cette mine féconde, ménagée pour l'avenir avec un soin si religieux, n'auront pas été accumulées en vain au point de vue de notre Société » (Bulliot 1889, p. 420). Les prières de Bulliot ne furent pas exaucées et, avec la dispersiond e la bibliothèque de l'érudit, nous avons perdu la trace de pièces uniques comme, par exemple, la copie du manuscrit d'Anfert.

sur la traduction des *Panégyriques*, sur le récit de voyage de Dubuisson-Aubenay ou sur différents antiquaires tels quel Perrin, l'abbé Germain ou Courtépée, ont indirectement contribué à la connaissance des portes romaines d'Autun.

4. Développement de la notion de conservation du patrimoine

Si la volonté de conserver le patrimoine local est bien présente dès la constitution des premières sociétés savantes à Autun et constitue l'une de leurs missions essentielles à en croire les discours tenus lors de leurs séances liminaires, elle ne cesse de se développer et surtout de se concrétiser dans des actions précises et ponctuelles au cours du XIXème siècle. Aussi le premier article des statuts de la Société Eduenne proclame-t-il que « [l]e but de la Société est de veiller à la conservation des antiquités dans l'Autunois et de contribuer au progrès des Lettres, des Sciences et des Arts », faisant apparaître la conservation du patrimoine et la recherche scientifique comme les deux facettes d'une même entreprise. Le dernier article des statuts en donne une autre preuve, lui qui prévoit que « [s]i la Société venait à se dissoudre librement, sa bibliothèque et ses collections deviendraient la propriété de la ville d'Autun, pour être réunies aux autres collections publiques existantes ». Nous n'avons plus affaire à des érudits passionnés par l'antiquité dont les collections ont vocation à être dispersées après leur disparition, mais à une entreprise collective de recherche associée à une ferme volonté de compréhension et de protection du patrimoine local.

Les sociétés savantes, à Autun comme ailleurs, et, avant elles, les antiquaires se sont vite rendu compte qu'en ce domaine il ne suffisait pas de proclamer des intentions car les impératifs de la conservation patrimoniale se heurtent aux inconciliables besoins entraînés par le développement urbain ainsi qu'au manque de fonds, ce qui ne va pas sans créer de difficultés, de protestations, de pétitions. On se rappelle les véhémentes protestations de Winckelmann contre la barbarie nîmoise lorsque les ruines de la Fontaine ont été dégagées pour créer un aménagement à la française[475] mais aussi celles de Rousseau, dans le livre VI des *Confessions*, vis-à-vis de l'enchevêtrement de masures qui peuplent les « Arènes ». La dénonciation de ces comportements a sans doute son influence dans la conversion précoce, dès la fin du XVIIIème siècle, avant même l'invention de la notion de monument historique, des Nîmois à la conservation des édifices antiques[476]. Il en va à Autun comme ailleurs où la prise de conscience de la nécessité de protéger les vestiges antiques n'allait pas de soi et a dû être conquise au prix de nombreuses batailles et de défaites parfois désespérantes.

4.1. La Société Eduenne aux avant-postes du combat pour la défense du patrimoine autunois menacé

A plusieurs reprises la Société Eduenne est amenée à participer au débat qui entoure une porte de l'enceinte moderne, dite du Carrouge : la municipalité souhaite, depuis les années 1840, détruire cette porte située à peu de distance de l'antique porte Saint-Andoche, à l'ouest d'Autun, sous prétexte qu'elle provoque un rétrécissement de la chaussée compromettant la fluidité de la circulation dans Autun. En mai 1861, J.-G. Bulliot, dans un premier rapport, établit que cette porte est l'unique vestige conservé de l'architecture militaire du XVIème siècle à Autun et que, quoique plus jeune que les deux portes romaines, elle mérite pourtant d'être conservée ; lors d'une séance de la Société Eduenne de mai 1865, la question de la valeur patrimoniale de la porte du Carrouge est à nouveau posée, c'est A. de Charmasse

[475] Pugnière 2010, p. 24.
[476] Pinon 1991, p. 28.

qui est chargé de répondre. La réponse qu'il fait est révélatrice de la situation des vestiges du passé aux yeux des Autunois, des problématiques d'une époque qui voit s'opposer les impératifs de la modernité et la conservation du patrimoine ainsi que du rôle que joue la Société Eduenne dans ce contexte. A. de Charmasse fait référence au rapport établi par Bulliot avant de citer un article de *l'Eduen*, journal local, du 2 août 1840 (soit un quart de siècle plus tôt), écrit par L. Boivin :

> L'idée fixe qui triomphe pour le monument, c'est la démolition des portes. On leur a juré haine à mort. On veut, à tout prix, que la ville présente une entrée de bourgade ; qu'elle perde le peu de physionomie qu'elle a comme ville, comme ville ancienne surtout. D'abord, on a démoli la porte Saint-Nicolas ; puis cette inoffensive porte *des Marbres*[477], la seule moderne qui eût un aspect quasi monumental ; cette besogne faite, on a jeté à bas la porte *de Paris* ; maintenant on parle de renverser celle *du Carrouge*. Encore un peu de courage ! Débarrassez-nous des portiques romains *d'Arroux* et *de Saint-André*, ces deux vieilleries dont l'éternelle vue doit vous importuner, et, de par la municipalité, la place sera nette ; les voitures pourront circuler librement à l'entrée comme à la sortie de la ville celtique et romaine[478].

Ce à quoi A. de Charmasse ajoute sur un ton à peine moins cynique mais tout aussi préoccupé :

> De toutes les raisons qu'on met en avant contre elle, il n'en est pas une qu'on ne puisse étendre à tous les monuments de la ville : à notre cathédrale, si encombrante pour les maisons voisines ; à notre portail d'Arroux, que les malles-postes et les volumineuses diligences de Paris à Lyon ne trouvaient pas cependant trop étroits, que tous les voyageurs admiraient et dont ils ne se plaignaient point ; au portail Saint-André, transformé depuis peu en dépôt de décombres, pour le rendre encore plus étroit, et peut-être un jour faire de son état un argument en faveur de sa destruction[479].

Qu'il s'agisse d'un vestige du XVIème siècle ne change rien à l'affaire, étant donné que Boivin comme Charmasse établissent naturellement le parallèle avec la situation des monuments romains : leurs réactions de 1840 et de 1865 sont tout à fait comparables et témoignent bien de la volonté de certains Autunois de mettre un terme à la destruction progressive « de par la municipalité »de tous les vestiges du passé, pour citer la formule provocatrice de *l'Eduen*. D'un côté, les tenants d'une modernité pragmatique ne perçoivent des vestiges du passé que la gêne qu'ils imposent aux yeux, tout d'abord, du fait de leur état ruiné et, ensuite, à la circulation, par conséquent à la vie économique, par leur existence même au milieu du tissu urbain. De l'autre, on s'insurge contre la volonté d'effacer toute trace du passé, contre l'indifférence et le vandalisme dont font preuve la municipalité et ceux qui considèrent les vestiges du passé comme des vieilleries dépourvues de sens risquant de s'effondrer. La situation de la Société Eduenne est complexe. Autunois et notables, fervents catholiques pour la plupart, ses membres ne sont pas plus des nostalgiques de l'ordre ancien que des révolutionnaires, ils ne souhaitent s'opposer ni à la modernité ni aux autorités locales,

---

[477] Il s'agit ici de la porte des Marbres moderne dans sa deuxième version. En effet, il existe plusieurs portes autunoises susceptibles d'être appelées porte des Marbres : premièrement, la porte de Rome, porte gallo-romaine située au sud de l'enceinte qui a disparu, est parfois appelée *porta Marmorea* au Moyen Age ; ensuite, une porte des Marbres est construite entre 1575 et 1621 (1608 ?) et partiellement détruite en 1777 ; troisième possibilité, on reconstruit au même endroit une nouvelle porte des Marbres, c'est celle dont parle ici le rédacteur en chef de *L'Eduen*. Sa destruction a lieu le 24 août 1839 (Breton 1840, p. 254) à la demande d'habitants ayant adressé au maire les mots suivants : « Messieurs les habitants du quartier des Marbres vous exposent pour la seconde fois depuis 1830, qu'ils attendent avec impatience la destruction de la porte des Marbres. Ce monument, par l'extension qu'a prise la ville, l'abolition du mur, du fossé et de la bascule est devenu complètement inutile et ridicule. » (Grivot 1967, p. 277). La vision pragmatique et utilitaire semble à cette époque difficilement conciliable avec la volonté de conservation des vestiges anciens et, à en lire la dernière phrase de la lettre précédemment citée, on comprend les craintes d'A. de Charmasse à propos des deux portes romaines d'Arroux et de Saint-André.

[478] Charmasse 1872, p. 519.

[479] Charmasse 1872, p. 520-521.

pourtant ils entendent clairement faire cesser la destruction du patrimoine autunois par les Autunois eux-mêmes, situation qui avait suscité les cris indignés de Millin dès la première décennie du XIXème siècle[480].

La situation est simple : si rien n'est fait pour préserver les monuments anciens, ils finiront par être détruits sur ordre de la municipalité juste avant qu'ils ne s'effondrent d'eux-mêmes. Il n'y a pas dans ce débat de position médiane : les bâtiments qu'on n'entreprend pas de préserver (ne serait-ce qu'en les consolidant sommairement ou en nettoyant la végétation qui les recouvre…) seront tôt ou tard démolis. Dans ce domaine, la Société Eduenne s'investit nettement en faveur de la conservation des vestiges, dans la limite de ses moyens financiers mais sans compter ses efforts. Il suffit de rappeler l'activité déployée de concert avec la Commission des antiquités d'Autun pour en être convaincu.

Outre les efforts de la Société Eduenne en vue de la restauration des portes (ses membres envoient aux services des Monuments historiques des rapports sur l'état du bâti des portes, des devis estimatifs sur les réparations à effectuer, la Société contribue financièrement aux travaux…), il faut également souligner son action de conservation préventive, si l'on peut dire. En 1860, les Ponts-et-Chaussées élaborent un projet de rectification du tracé de la route départementale 14 qui viendrait lécher le flanc sud du corps central de la porte Saint-André (au niveau du grand contrefort érigé lors des travaux de Viollet-le-Duc à la fin des années 1840). C'est la Société Eduenne qui alerte les services des Monuments historiques : ce projet occasionnerait la destruction des vestiges enfouis de la tour de flanquement sud de la porte. Face au scepticisme du Préfet et du Sous-préfet, Mérimée est obligé de hausser le ton pour que le projet soit modifié de sorte que le tracé longe sur l'extérieur le sommet de l'avancée semi-circulaire de la tour de flanquement (c'est le tracé actuel de la route). Sans l'initiative locale de la Société Eduenne, les murs de la tour de flanquement sud de la porte Saint-André, aujourd'hui enfouis sous un espace vert de la Ville d'Autun, aurait été spoliés par une large tranchée.

4.2. Mise en place d'actions et de structures chargées de la conservation des monuments anciens

La gestion du patrimoine antique avant le XIXème siècle

Il existe plusieurs preuves de l'intérêt des rois de France pour les antiquités gallo-romaines : François Ier, en compagnie de Louise de Savoie et Claude de France, s'est rendu à Autun en 1521 et a demandé à B. de Chasseneuz de le guider devant la pyramide de Couhard. En 1533, c'est à Nîmes qu'il se rend, avant d'y retourner deux ans plus tard, pour visiter ses vestiges antiques, en particulier les arènes : il fit part publiquement de son déplaisir face à l'insouciance que manifestaient les Nîmois pour leurs vestiges antiques et fit démolir un certain nombre de masures qui défiguraient les monuments romains, notamment autour de la Maison Carrée et à l'intérieur des arènes, dans la *cavea* de l'amphithéâtre nîmois[481]. Trente ans plus tard, entre 1564 et 1565, le roi Charles IX effectue un grand voyage dans le Midi de la France, à Glanum, en Arles, à Nîmes et au Pont du Gard mais aussi à Narbonne et à Saintes. Cet intérêt se résume souvent pour le monarque à un simple goût intellectuel pour l'antiquité ou à un sentiment passager de fierté à la vue des antiquités de son royaume ; après

[480] Millin 1807, p. 308-309.
[481] Pugnière 2010, p. 13, 24.

tout, comme le souligne très justement F. Lemerle, ce patrimoine faisait d'eux les héritiers des Césars[482].

Cela dit, malgré quelques initiatives ponctuelles[483], ni François Ier, ni Charles IX, ni aucun autre souverain n'a cherché à instaurer une structure de contrôle qui aurait eu pour mission de gérer le patrimoine antique du royaume de manière centralisée et cohérente. Ces ruines romaines ont donc concrètement été abandonnées aux pouvoirs locaux, avec un inégal succès selon les autorités municipales et les priorités des époques. *A priori*, les magistrats locaux avaient tout intérêt à préserver le patrimoine antique dont leur cité était dépositaire comme preuve de son ancienneté, ce qui plaçait la ville en situation de justifier son ascendant sur les cités voisines, voire son indépendance par rapport au pouvoir royal et à ses tentatives de centralisation. Entre l'évocation du temple de Janus et celle de la pyramide de Couhard, A. Thevet n'insère-t-il pas cette remarque :

> La dite ville a aussi retenu iusques à aujourd'huy la supériorité & primauté de leurs anciens Peres : & que combien les Roys de France, comme souverains, ayent estably leur Parlement à Dijon, diocese de Langres, neantmoins l'Evesque d'Autun preside aux Etats du païs[484],

remarque qui témoigne de l'idée selon laquelle c'est l'ancienneté d'une ville qui justifie ses prérogatives contemporaines. Paradoxalement, alors que ces vestiges témoignent de la conquête par Rome des territoires gaulois, ils sont perçus par les antiquaires non comme la marque d'une présence étrangère mais comme l'héritage des ancêtres et de leur grandeur passée. Ce phénomène de fierté explique pourquoi les monuments anciens sont inégalement protégés : si en règle générale les monuments associés aux Eduens sont aussi sacrés que les grands édifices religieux médiévaux, en revanche la conservation du patrimoine médiéval et moderne non religieux ne va clairement pas de soi.

Pour autant, il n'existe pas encore réellement à l'époque moderne de conscience du patrimoine et de la nécessité de le conserver : ainsi, les municipalités peuvent à la fois légiférer pour empêcher les particuliers d'utiliser les édifices antiques comme carrière de matériaux[485] et dans le même temps commanditer des travaux d'urbanisme destructeurs. Ce qui fait défaut dans la gestion du patrimoine antique telle qu'on peut la percevoir de la Renaissance jusqu'à la fin du siècle des Lumières, c'est la cohérence dans la durée. Le cas d'Autun est typique, avec une succesion de décisions contradictoires : les autorités municipales ont assez tôt légiféré pour interdire aux habitants d'utiliser le temple de Janus comme carrière de matériaux, dans le même temps, on laisse l'évêque G. de Roquette (1666-1702) construire le Grand Séminaire en démantelant les édifices de spectacle voisins et on concède un droit de pacage sur le théâtre antique.

La création de structures chargées de protéger le patrimoine

Le premier XIXème siècle est traversé par un questionnement récurrent sans que celui-ci ne débouche encore sur des initiatives probantes en termes de protection du patrimoine : le sol français est riche de monuments mais encore faut-il déterminer, premièrement, à quels monuments la nation doit s'identifier, deuxièmement, quels monuments il faut prioritairement protéger, voire restaurer. En effet, si la période révolutionnaire a parfois malmené, voire purement et simplement démantelé, certains édifices légués par les hommes des siècles

[482] Lemerle 2005, p. 55 ; même développement dans Lemerle 2011, p. 6-8.
[483] Quelques rares exemples d'intervention du monarque en faveur du patrimoine antique sont toutefois attestés : François Ier qui fit dégager la Maison Carrée des constructions qui lui étaient accolées ou Henri IV qui projeta un temps de faire déblayer l'intérieur des arènes d'Arles des constructions qui occupent sa *cavea* (Lemerle 2005, p. 55).
[484] Thevet 1575, p. 556.
[485] Délibération du 1er et du 8 juillet 1655 (Duthu 2012).

passés, c'est toutefois à ce moment que se développe la prise de conscience que les monuments antiques et médiévaux participent de l'idée de nation française. C'est dès la période révolutionnaire que se généralise la dénonciation du « vandalisme », pour reprendre le terme utilisé par l'abbé Grégoire[486], c'est dès le début des années 1790 qu'est organisée la conservation matérielle des œuvres saisies au sein du dépôt créé par Alexandre Lenoir et bientôt baptisé Musée des monuments français, c'est encore dans ces années que fleurissent en province une multitude de sociétés savantes qui se fixent très souvent comme objectif de préserver leur patrimoine local. Même s'il faut attendre 1837 pour que naisse la Commission des Monuments historiques, étape décisive de l'institutionnalisation des idées de conservation du patrimoine, c'est à partir de la Révolution et tout au long du premier XIXème siècle qu'elles germent.

Dès le début du siècle, en effet, certaines voix s'élèvent pour demander aux pouvoirs publics de prendre en charge ou de superviser la conservation des vestiges anciens :

> O Gouvernement ! il est de ton caractère et de ta dignité de porter un coup d'œil attentif sur les chefs-d'œuvre de l'art qui ont survécu, comme par miracle, aux ravages des tems et aux outrages des hommes !

s'exclame J. de Rosny à propos des dégâts causés par les Autunois à leur propre patrimoine[487]. Nombre d'initiatives privées créent, par ailleurs, les conditions favorables à une prise de conscience collective de la valeur du patrimoine architectural national : les *Monuments de la France classés chronologiquement* de Laborde (1816), les lithographies du *Voyage pittoresque* de Taylor et Nodier qui diffusent à partir de 1820 les vues des monuments région par région, l'activité d'Arcisse de Caumont à l'origine de la création de la Société française d'archéologie qui ne cesse de lutter contre le vandalisme et de promouvoir les restaurations, les travaux du même A. de Caumont qui, dans son *Cours d'antiquités monumentales* (1831-1841), propose une méthode de classement typologique et chronologique des monuments. Dans chacun de ces quatre projets, les portes d'Arroux et de Saint-André trouvent leur place aux côtés des monuments français les plus insignes, participant ainsi à la diffusion de ce patrimoine architectural dont on n'avait pas pris pleinement conscience avant que ces initiatives de classement et d'inventaire ne soient menées au cours du premier XIXème siècle. Ces inventaires des monuments sont une étape préalable indispensable à leur sauvegarde.

La mise en place de structures ayant la conservation du patrimoine monumental français pour mission spécifique se fait sous la Monarchie de Juillet. L'historien F. Guizot, appelé à plusieurs reprises dans les cabinets ministériels comme Ministre de l'Instruction publique ou comme Ministre de l'Intérieur, a su convaincre Louis-Philippe que la mise en place d'une politique de conservation patrimoniale lui permettrait d'asseoir sa fragile légitimité[488]. Trois mesures se distinguent particulièrement : la création en 1830 du poste

---

[486] Dans son *Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer* daté du 14 fructidor an II (31 août 1794), l'abbé Grégoire affirme une idée que le XIXème siècle fera sienne : « Les Barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts ; les hommes libres les aiment et les conservent ». Cf également Leniaud 2002, p. 112.

[487] Rosny 1802, p. 223-224.

[488] On voit nettement à l'œuvre cette instrumentalisation de la sauvegarde du patrimoine national dans un projet de loi du 3 mai 1845 déposé par D. Nisard sur la conservation des monuments historiques : « Le respect pour les travaux du passé rend le présent plus honorable ; il accoutume les nations à ne pas tout dater de la veille, et il tempère l'ardeur du changement, qui, si elle n'est réglée, n'est plus la vie, mais la fièvre. ». La conservation des monuments historiques apparaît comme un rempart politique contre la tentation révolutionnaire résumée par la formule « du passé, faisons table rase ».

d'inspecteur des Monuments historiques[489], la circulaire ministérielle du 16 novembre 1832 interdisant aux préfets d'effectuer sans autorisation des travaux sur des Monuments historiques et la création de la Commission des Monuments historiques (rattachée au ministère de l'Intérieur par le biais des services administratifs des Beaux-Arts) le 29 septembre 1837. Pour la première fois, des monuments répartis sur tout le territoire et produits par les époques et les cultures les plus variées sont regroupés sous la vigilance d'une commission d'experts pour être gérés de manière centralisée sous la tutelle d'un des principaux ministères de l'Etat. La première mission de la nouvelle commission consiste à établir une liste des Monuments historiques, c'est-à-dire antérieurs à la Révolution française, et de les classer : c'est en effet le classement des Monuments historiques qui est censé permettre la répartition des fonds. Un budget a été attribué à la conservation des monuments dès 1830 (80 000 francs) mais en 1859 il dépasse le million de francs : un budget loin d'être négligeable qui peut se voir augmenté par des crédits complémentaires[490]. La première liste date de 1840 et les deux portes d'Autun les mieux conservées y figurent.

En 1835, un an seulement après sa prise de poste, l'inspecteur des Monuments historiques Mérimée se rend à Autun. À en croire le récit de son voyage, sa principale préoccupation est de réfléchir au moyen de préserver les vestiges dignes d'être conservés et surtout au rôle que peuvent jouer l'Etat et les autorités locales dans cette action. Il préconise que les monuments soient la propriété de l'Etat, du département ou de la commune[491], il signale qu'un particulier ayant découvert une mosaïque demanda en vain à la ville, dans un premier temps, puis à la société archéologique, dans un second, qu'elle acquière le terrain et y autorise des fouilles : ce M. Jovet, qui a été mentionné plus haut au sein des antiquaires autunois, se sentit contraint d'acheter lui-même le terrain pour conserver la découverte[492]. Cette dernière anecdote est l'occasion d'une réflexion sur le rôle que doivent jouer l'Etat, les communes et les particuliers :

> J'ai entendu accuser quelquefois le gouvernement ou l'administration locale de ne pas encourager ces recherches. Que peut faire le gouvernement ? Accorder une somme pour des explorations ? D'abord les ressources dont il dispose sont très limitées ; puis, comment cet argent serait-il employé ? – L'administration achète le terrain plus cher qu'un particulier ne le ferait. Elle prend des ouvriers sur les lieux, et leur commande de rapporter tout ce qu'ils trouveront. Personne ne les surveille. Il en résulte que rien ne se trouve (…) Un particulier, au contraire, qui entreprend des fouilles les fait avec amour ; il surveille lui-même les travailleurs, et prend soin que rien ne se perde.
>
> Pourquoi, dans ce siècle de spéculations [financières], n'en ferait-on pas une pour la recherche des monuments antiques ? Dans une ville comme Autun, par exemple, on pourrait ouvrir une souscription pour des fouilles dont les résultats seraient partagés par les souscripteurs (…) En Italie, dans une foule de lieux, on calcule que cette espèce de spéculation rapporte au moins de 30 à 40 %[493].

L'Etat manquant de fonds, Mérimée suggère de faire appel à l'investissement privé – il ne prône toutefois en aucune manière la privatisation des Monuments historiques, étant donné qu'à plusieurs reprises il souligne que la meilleure solution consiste à ce que les monuments anciens soient propriété publique (Etat, département ou commune).

---

[489] D'abord occupé par Ludovic Vitet de 1830 à 1834, c'est surtout Prosper Mérimée qui fit connaître ce poste en mettant toute son énergie à protéger et faire restaurer les monuments historiques français pendant plus d'un quart d'un siècle.

[490] Leniaud 2002, p. 142.

[491] Lorsqu'il se rend devant le temple de Janus, situé dans le champ d'un particulier, il dit en effet qu'« il serait bien à désirer que la ville en fît l'acquisition, car un propriétaire qui connaitrait ses droits, et qui aurait besoin de matériaux, ne se ferait pas scrupule d'achever l'œuvre d'Attila et de Rollon » (Mérimée 1835, p. 58).

[492] Mérimée 1835, p. 61.

[493] Mérimée 1835, p. 62-63, note 2.

La Commission des Monuments historiques, créée en 1837, reçoit la même mission que celle dévolue jusque là au seul inspecteur des Monuments historiques. Poursuivant le travail d'inventaire, elle publie en 1840 la première liste des monuments classés : la porte d'Arroux et la porte Saint-André ne sont pas oubliées, à la différence de la tour de flanquement de la porte Saint-Andoche qui souffre sans doute d'une part d'avoir été depuis longtemps considérée (et cela de manière totalement infondée !) comme un temple dédié à Minerve, d'autre part, d'appartenir à la congrégation du Saint-Sacrement. Tous les monuments classés de la liste de 1840 sont en effet propriété publique et figurent dans cette liste car leur conservation exige des travaux urgents. La Commission des Monuments historiques[494] est créée au sein du ministère de l'Intérieur, elle sera rattachée par la suite au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Dans un premier temps, ce sont les seuls architectes envoyés par la Commission des Monuments historiques qui peuvent recevoir la responsabilité de travaux de restauration sur des édifices classés. Après 1893, ils sont nommés à l'issue d'un concours national et portent le titre d'architectes en chef des Monuments historiques (ACMH). Les architectes départementaux surveillent quant à eux le chantier qui était placé sous la responsabilité des architectes en chef. Parfois interviennent aussi des architectes municipaux – comme cela se passe à Autun avec J. Roidot-Deléage.

Les services des Monuments historiques rencontrent parfois des difficultés avec des équipes municipales ou des autorités locales peu coopératives qui dissimulent leur désintérêt pour le patrimoine derrière toutes sortes d'excuses (demande de renseignements complémentaires sur les travaux projetés, gêne à la circulation occasionnée par d'éventuels travaux de restauration, faiblesse des moyens financiers de la Ville, remise en question de la parole des archéologues). Les archives de la Commssion des Monuments historiques permettent d'observer la persistance de ces postures rétrogrades. J'en donne deux exemples. En 1860, alors que la Société Eduenne, le service des Ponts-et-Chaussées, la Commission des Monuments historiques, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Travaux Publics se sont accordés pour modifier le projet de tracé d'une route afin de préserver les vestiges enfouis de la tour de flanquement sud de la porte Saint-André, le Préfet ne trouve rien de mieux que de relayer auprès du ministère l'avis du Sous-Préfet d'Autun qui considère que la demande de modification du tracé de la route est infondée,

> que rien ne démontre l'existence ancienne de la nouvelle tour dont on veut ménager l'emplacement ; que la tour actuelle n'est elle-même mentionnée dans les ouvrages traitant des antiquités de la ville d'Autun que comme un oratoire distinct du portique, dépendant d'un établissement voisin[495].

Sur les conseils d'un Mérimée furieux, le Ministre d'Etat tance vertement le Préfet de Saône-et-Loire : l'avis des services déconcentrés de l'Etat ne prévaut pas sur les décisions ministérielles inspirées par la Commision des Monuments historiques. Deuxième exemple : en 1879, l'architecte des Monuments historiques Daumet dénonce dans un rapport « les mutilations que la municipalité opère elle-même à la porte d'Arroux »[496] : la fixation rudimentaire d'une lanterne à gaz sur le piédroit central de la porte, l'érection d'un mât sur sa plate-forme et la fixation d'un arbuste dans l'un des trois blocs conservés de la corniche sommitale. Mise devant ses responsabilités par la Commission des Monuments historiques qui prescrit des réparations à hauteur de 800 francs, l'équipe municipale autunoise des années

[494] Quant au fonds des archives des Monuments historiques, il fut créé pour conserver les rapports, les plans, les documents adressés à la Commission pour justifier un classement ou pour demander une subvention, suite aux remarques de Mérimée, secrétaire de ladite Commission. Cela dit, les rapports de travaux, les dossiers de restauration ont été très inégalement conservés par l'administration dans un premier temps. A partir de la création des conservations régionales, c'est au chef-lieu régional qu'ils sont conservés (ou aux archives).

[495] Cf tome II, Dossiers de restauration du XIXème siècle, lettre du 26 mars 1860.

[496] Cf. tome II, Dossiers de restauration du XIXème siècle, Rapport de la Commission des Monuments historiques, par Ruprich Robert, inspecteur général, 9 janvier 1880.

1880-1881 refuse pendant deux ans de s'acquitter de la moitié du coût total des réparations, 400 francs que les services des Monuments historiques finissent par acquitter devant les refus obstinés de l'administration municipale. Le refus de ces autorités municipales et départementales de prendre en compte l'expertise scientifique sur les monuments antiques les a conduits à émettre des avis à courte vue qui leur ont valu des réprimandes de la part du ministère, à prendre des décisions attentatoires à la conservation de leur propre patrimoine et à différer l'adoption de mesures réparatrices, contraignant alors l'Etat à prendre en charge lui-même des édifices dont la propriété comme la responsabilité de l'entretien relevait de la Ville d'Autun.

La législation sur les Monuments historiques et son application : le cas des portes d'Autun

A plusieurs occasions, l'Etat légifère pour donner un cadre juridique aux activités des services des Monuments historiques : loi du 30 mars 1887[497], loi du 21 avril 1906, loi du 31 décembre 1913, loi du 2 mai 1930, loi du 25 février 1943. Un monument classé ne peut dès lors plus être détruit, ni déplacé. Il ne peut être cédé, ni réparé sans autorisation préalable de l'administration des Monuments historiques. Même les abords d'un monument classé sont concernés par un certain nombre de contraintes visant essentiellement à protéger la visibilité du monument : cette législation sur les zones de protection prévoit notamment des dispositions pénales en cas de violation de cette législation.

Pour prendre l'exemple de la porte d'Arroux, un décret a été pris par le président de la République le 30 mars 1939 dans le but d'établir une zone de protection autour de la porte romaine[498]. Les archives des Monuments historiques conservent un dossier qui témoigne de l'application de ce décret : en effet, en octobre 1948, la direction des services d'architecture des Monuments historiques est informée qu'un riverain du faubourg d'Arroux a déposé une demande de permis de construire pour une construction en appentis alors que les travaux ont déjà été exécutés. Dans une lettre adressée au Préfet de Saône-et-Loire, le directeur de l'Architecture, R. Perchet, précise en quoi cette situation pose problème :

> s'agissant de la démolition partielle et de la réparation d'une construction en appentis située Faubourg d'Arroux, près de la Porte d'Arroux, classée parmi les Monuments historiques, dans une zone protégée par un décret du 30 mars 1939, comportant certaines servitudes de hauteur, de couleur, de couverture, il y a, en même temps qu'infraction à la législation sur le permis de construire, violation des dispositions légales concernant la protection des Monuments historiques.

Les services des Monuments historiques accordent six mois à l'intéressé pour se mettre en conformité avec le décret de 1939[499].

---

[497] Il s'agit de la première loi sur les Monuments historiques qui fait primer l'intérêt général de la conservation du patrimoine national sur le droit de propriété en permettant aux services de l'Etat d'intervenir même sur un édifice privé.

[498] Extrait du décret établissant une zone de protection autour de la Porte d'Arroux à AUTUN (Saône-et-Loire) : « Article II. A l'intérieur de cette zone, les servitudes suivantes seront imposées : 1) Servitude de hauteur des maisons, limitées à 2 étages sur rez-de-chaussée. 2) Servitude de couleur des façades qui devront être de teinte neutre. 3) Servitude de toitures qui devront être en tuiles vieilles ou vieillies à l'exclusion des tuiles de couleur voyante. 4) Interdiction d'aménager sans autorisation de l'Administration des Beaux-Arts, toute ligne téléphonique, télégraphique ou de transport électrique. Fait à Paris, le 30 mars 1939. Signé : A. LEBRUN. Par le Président de la République, Le Ministre de l'Education Nationale, Signé : Jean ZAY ».

[499] C'est l'architecte des Monuments Historiques Fournier qui rend compte de cette construction sans autorisation au sein d'une zone protégée dans un rapport daté du 31 décembre 1947. M. Léger a ainsi dû remplacer les éléments en tuile mécanique par de la tuile plate, remplacer les tuiles de rive en terre cuite par un ruellée en mortier, diviser en deux la fenêtre sur rue par un meneau en maçonnerie, dissimuler le caisson en zinc d'évacuation des eaux pluviales et refaire le ravalement avec un enduit au mortier de chaux : la situation se régularise en mai 1949.

Les services des Beaux-arts ont parfois davantage de difficultés à faire respecter la loi lorsque des enjeux financiers conséquents entrent en jeu. La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine conserve un important dossier consacré à l'affaire qui opposa à l'issue de la Seconde guerre mondiale les usines d'aviation Michel au ministère des Beaux Arts, une affaire dans laquelle s'opposent les intérêts de la reconstruction économique et le respect de la législation sur la conservation du patrimoine. Les usines Michel sont situées à faible distance de la porte Saint-André, à l'actuel emplacement du centre commercial, elles sont donc à l'intérieur du périmètre de 500 mètres et sont par conséquent soumises à des dispositions spécifiques liées à la protection des Monuments historiques. Pourtant, des travaux de surélévation ont été effectués, sans autorisation des Monuments historiques ni permis de construire, en mars 1945 sur un bâtiment situé à une centaine de mètres de la porte Saint-André, ce dont l'administration des Beaux-arts ne se rend compte qu'en septembre 1946 et demande à l'entreprise de suspendre les travaux et de déposer une autorisation officielle. Les usines Michel tergiversent, pratiquent un double langage, feignent de se conformer aux demandes des Monuments historiques, sollicitent le ministère de l'Industrie en se plaignant de l'acharnement subi, acceptent de respecter les prescriptions des services des Monuments historiques et ne s'y conforment pas, déposent un projet de construction complètement bâclé qui est rejeté par le ministère, décident la reprise des travaux, accusent (à raison) le propriétaire d'un terrain qu'elles ont besoin d'acquérir pour y installer un pylone électrique de vouloir spéculer sur cette affaire, obtiennent le soutien du maire d'Autun en vue de proposer que le propriétaire du terrain voisin soit exproprié. Un débat houleux s'établit entre les services des Monuments historiques et ceux du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme sur la primauté de la loi sur les Monuments historiques ou des impératifs de la reconstruction et de la relance de la production industrielle. La loi est du côté des Monuments historiques mais le ministère de la Reconstruction leur fait savoir qu'il n'apprécie pas que ce soient eux qui décident d'accorder ou non les permis de construire. Face à l'attitude de M. Michel et à son refus d'obtempérer, une action en justice est intentée en 1948 par le ministère contre les usines Michel : c'est la première fois que l'on requiert les pénalités inscrites dans la loi sur les Monuments historiques. La correspondance interne du service des Monuments historiques révèle que l'affaire a été traitée avec le plus grand sérieux et avec la conscience que le jugement servirait de jurisprudence. Avec le soutien de la loi, la porte Saint-André finit donc par avoir raison des cheminées de l'usine Michel.

4.3. Les ambiguïtés de la notion de conservation des Monuments historiques : les tensions autour de la restauration architecturale

La nécessité de conserver les monuments anciens étant plus ou moins acquise, le débat s'est développé sur les modalités et sur l'ampleur que devaient prendre les travaux de conservation – un vaste débat qui s'est exprimé au niveau national, bien sûr, mais aussi à Autun, autour des années 1840, à propos de la restauration de la porte Saint-André confié à Viollet-le-Duc par la Commission des Monuments historiques. Autour de la porte romaine, se cristallise le débat sur la manière dont un édifice antique doit être restauré. Les érudits locaux, membres de la Société Eduenne, attendent de l'Etat qu'il se contente de conserver les monuments, c'est-à-dire qu'il y effectue les réparations les plus discrètes possibles afin que le vestige antique garde son caractère de ruine tandis que Viollet-le-Duc souhaite non seulement restaurer l'édifice dans un état cohérent mais aussi le consolider de la manière la plus durable possible, ce qui implique des travaux d'envergure.

Il est de bon ton de critiquer le travail de restauration opéré par Eugène Viollet-le-Duc ; J.-M. Leniaud, spécialiste des questions d'architecture du XIXème siècle et de patrimoine, rappelle à juste titre que la contestation du système archéologique de Viollet-le-

Duc a lieu du vivant de l'architecte, et il considère que les premières critiques à l'encontre du système de Viollet-le-Duc eurent lieu d'abord à l'occasion de la restauration de la tour-lanterne de la cathédrale de Bayeux en 1852 et 1858 puis à l'occasion de travaux à la cathédrale d'Evreux à compter de 1873[500]. Les conceptions architecturales de Viollet-le-Duc n'ont donc pas été contestées qu'à Autun mais la restauration de la porte Saint-André (1844-1849) est certainement le premier chantier qui donne lieu à la contestation des conceptions de Viollet-le-Duc en matière de restauration architecturale. Dans la majorité des cas, on ne remet pas en cause ses conceptions de la restauration architecturale et archéologique, on accepte la nécessité des réparations ; ce qu'on lui reproche c'est souvent de manquer de finesse, de ne pas tenir compte des avis des érudits locaux, en un mot, d'en faire trop. Dans d'autres cas, la critique est plus radicale : on reproche alors à l'architecte de faire fi des réalités historico-archéologiques et de supprimer dans un édifice tout ce qui va à l'encontre de son système ou de l'idée qu'il se fait de l'édifice.

C'est pourtant à la demande du Comité d'antiquités d'Autun, avec l'appui sans réserve de P. Mérimée, que la Commission des Monuments historiques décide de faire restaurer la porte Saint-André et de confier la conception du projet à l'architecte Viollet-le-Duc.

Après avoir séjourné à Autun et relevé les portes, l'architecte propose, en août 1844, les plans de son projet et les travaux commencent en 1847. La pose de la première pierre, relatée dans un article de *L'Eduen* du 31 octobre 1847[501], n'eut lieu que le 21 octobre 1847 en présence des autorités municipales, du sous-préfet et de l'architecte à qui l'inspection des travaux a été confiée, F. Amé. Pourtant, lors de la séance du 22 août 1847, le président de la Société Eduenne s'inquiète déjà de la tournure que prend le projet de restauration :

> les règles de l'architecture et les principes de l'archéologie ne sont pas toujours identiques (…) Sans doute, quelques parties ruinées par le temps et nécessaires à la solidité de l'édifice doivent être rétablies ; mais ce remède, d'une nature toujours fâcheuse, ne doit être employé qu'avec une extrême réserve et seulement dans les cas d'une absolue nécessité. Ce n'est qu'avec un respect religieux qu'on doit toucher à ces vénérables restes, et il ne faut jamais perdre de vue qu'un monument antique, mélangé de trop de parties nouvelles, perd le caractère qui en formait le principal mérite et ne présente plus à l'œil qu'une déplorable confusion. Le talent de l'architecte doit sans doute nous rassurer sur ce point ; nous ne serons pas, je l'espère, affligés par le spectacle de ces restaurations de monuments sur lesquelles les archéologues n'ont guère moins à gémir que sur leur destruction[502].

Au moment où ce discours est prononcé, les membres de la Société Eduenne n'ont pas eu connaissance des plans proposés par Viollet-le-Duc et ils regrettent d'ailleurs de n'avoir pas été, sinon consultés, du moins informés de l'évolution du projet[503]. On voit bien dans les modalisations qui envahissent la dernière phrase que la Société Eduenne ne nourrit guère d'espoirs : les plans de l'architecte en chef, E. Viollet-le-Duc, sont en parfaite adéquation avec sa conception personnelle de la restauration : « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. ». Non content d'avoir appliqué ce principe à la porte Saint-André en ayant rétabli des parties détruites depuis plusieurs siècles, l'architecte a inventé une longue voûte à l'intérieur de la galerie du 2ème niveau. Cela suscite les plaintes de J. de Fontenay le 14 mars 1850 devant la société française de conservation des monuments :

---

[500] Leniaud 2002, p. 172.

[501] Cf tome II, Pièces annexes et transcriptions diverses, Pose de la première pierre des travaux de restauration de la porte Saint-André (21 octobre 1847)..

[502] Devoucoux, Fontenay 1848, p. 77.

[503] Une des conséquences de la création d'un service centralisé de conservation des monuments historiques consiste à ne plus s'appuyer sur les forces vives des sociétés locales en préférant faire appel à des architectes missionnés qui ne rendent des comptes qu'à Paris et au final à les déresponsabiliser et à les marginaliser. Ceci explique les tensions entre l'inspecteur des monuments historiques, P. Mérimée, et A. de Caumont qui considère au contraire que les sociétés savantes doivent être à l'initiative des projets de restauration du patrimoine local.

> il craint que le bel arc de triomphe, connu sous le nom de Porte d'Arroux, ne subisse une restauration pareille. Si ce comité des monuments continue à faire médicamenter ainsi les monuments anciens par les architectes de Paris, ceux-ci auront bientôt tué leurs malades, et la France qui paye cher pour conserver sera débarrassée de ce soin dans quelques années, il n'y aura plus que des pastiches que l'on pourra laisser choir sans inconvénient[504].

Ce qui est reproché au projet de Viollet-le-Duc, c'est donc la création d'une longue voûte qui sert de couverture à la galerie, cette voûte étant contrebutée par un doublement de chacun des piliers à l'intérieur de la galerie. Non seulement, le procédé est contestable d'un point de vue esthétique puisque la série d'arcades perd de sa légèreté avec le doublement de l'épaisseur de ses pilastres (ces nouveaux piliers sont constitués de briques claires, avec les contrastes liés à la différence de matériaux que cela implique) mais il est également contestable d'un point de vue scientifique : l'architecte ne se contente pas de réparer ou de consolider la porte Saint-André, il ne se contente pas même de restituer les parties manquantes par symétrie avec les parties conservées, avec cette voûte qui réduit l'espace intérieur de la galerie, il invente une structure et crée ainsi un état de la porte urbaine qui n'a jamais existé.

Pourtant, lors de la pose de la première pierre, le discours de l'inspecteur des travaux, F. Amé, n'avait pas éludé ce point problématique et avait tenu à rassurer les membres de la Société Eduenne inquiets de la tournure du projet :

> Quelques membres de la Société Eduenne, mal informés, sans doute, ont exprimé la crainte de voir un de leurs monuments traité avec le laisser-aller qu'on remarque trop souvent, hélas, dans les restaurations qu'on leur inflige et qui hâtent et précipitent leur ruine ! (…) Vous pouvez être tranquilles et vous confier avec pleine et entière sécurité au savoir-faire de M. Viollet-Leduc, architecte-directeur des travaux, et la porte Saint-André sortira de ses mains sans que la moindre anomalie ait pu altérer son caractère antique ; notre maxime à nous tous est de *conserver*, autant que possible, de *consolider* ensuite, et de *refaire* seulement les parties qui ne pourraient être laissées sans compromettre la solidité de l'édifice.
>
> Lorsque ce monument a été confié à M. Viollet-Leduc, il présentait l'aspect d'une ruine ; lorsque les travaux seront terminés il en sera de même encore[505]

Difficile tout de même de soutenir sérieusement qu'E. Viollet-le-Duc a rendu la porte Saint-André dans le même état de ruine si l'on compare les dernières vues de la porte réalisées avant sa restauration avec la première photographie que l'on possède de la porte Saint-André (un cliché réalisé par E. Baldus en 1851, dans le cadre de la mission héliographique). Depuis les premières représentations iconographiques qui nous sont parvenues de la porte Saint-André, c'est-à-dire depuis la Renaissance, personne ne peut contester que le plus grand bouleversement qu'ait subi l'édifice ne soit ni un incendie, ni un démontage, mais précisément les travaux de dégagement et de restauration effectués entre 1844 et 1849.

La porte d'Arroux a pour sa part « échappé » au rétablissement de parties disparues – même si elle compte au sein de ses blocs quelques « pierres neuves », pour parler comme Mérimée. Pour autant, le précédent de la restauration de la porte Saint-André est resté dans l'esprit des érudits autunois comme l'exemple de restauration contreproductive à éviter à tout prix et l'on entend ainsi, dans l'entre-deux-guerres, E. Thévenot clamer que « la restauration de la Porte [d'Arroux] n'est pas à souhaiter. Que l'on arrête la ruine est bien ; restituer les

---

[504] Fontenay 1850, p. 26-27. On appréciera la façon dont les architectes de la Commission des monuments historiques sont représentés sous les traits des médecins des comédies de Molière : les remèdes qu'ils appliquent précipitent la mort du patient. En réponse à l'intervention de J. de Fontenay, plusieurs membres font les propositions suivantes : qu'on se contente de consolider sans restaurer, que les architectes en chef se rendent sur le chantier contrôler l'exécution des travaux, que l'on abolisse le traitement proportionnel des honoraires des architectes : « que le gouvernement assure donc à ses architectes un salaire seulement fixe, et ils se borneront en général aux réparations d'entretien, aussi nécessaires que les autres sont habituellement dangereuses. Nos édifices publics y gagneront en durée et le trésor en économie. Cessons de mettre nos églises aux prises avec l'esprit d'intérêt, car, Messieurs, pour être architecte, on n'en est pas moins homme. » (Fontenay 1850, p. 29).

[505] *L'Eduen*, 31 octobre 1847.

parties détruites serait d'un effet déplorable »[506]. Le ressentiment à l'égard de Viollet-le-Duc est encore perceptible, après plusieurs années, chez certains des membres les plus importants de la Société Eduenne. Plusieurs indices au sein de l'*Autun et ses monuments*, publié en 1889, c'est-à-dire 40 ans après la fin des travaux de la porte Saint-André, révèlent qu'H. de Fontenay n'appréciait pas outre mesure le travail de l'architecte E. Viollet-le-Duc – un jugement subjectif tellement inhabituel dans les travaux de l'archiviste autunois qu'on le remarque immédiatement malgré sa discrétion. Il évoque une restauration « assez malheureuse » avant de rappeler :

> En vain plusieurs membres de la Société Eduenne protestèrent-ils contre les projets de l'architecte, M. Viollet-le-Duc ; celui-ci n'en persista pas moins à doubler l'intérieur de la galerie du premier étage afin de lui permettre de contre-buter des voûtes qui, dans l'origine, n'avaient jamais existé[507].

Plus loin, il s'en prend à l'hypothèse de datation des portes d'Autun formulée par l'architecte :

> Nous ne pouvons pas passer sous silence le sentiment de M. Viollet-le-Duc, bien que cet habile et savant architecte nous paraisse avoir généralement erré dans ses appréciations sur les monuments d'Augustodunum (…) comment supposer qu'on ait songé à construire des portes à une ville dont les murailles étaient rompues en vingt endroits (…) Les fragments, hélas trop rares, de notre histoire locale, sont cependant ici très suffisants pour nous mettre en garde contre des appréciations aussi erronées[508].

On voit bien ici, chez Fontenay fils, comme plus haut chez Fontenay père, le nœud du problème : la restauration de la porte Saint-André a été confié à un architecte parisien accusé de ne pas être parfaitement au fait de l'histoire autunoise – réaction épidermique de l'érudit provincial face au savant parisien ou qualifié comme tel[509]. Le ressentiment d'H. de Fontenay lui fait d'ailleurs commettre une grossière erreur de chronologie, ce qui là encore est très inhabituel chez lui, lorsqu'il évoque « cette restauration qui, comme l'a écrit M. Mérimée, a été exécutée d'une manière assez malheureuse »[510]. Il fait alors référence au *Voyage dans le midi de la France* mais on ne voit pas bien comment, en 1835, Mérimée aurait pu critiquer le projet de restauration conçu par Viollet-le-Duc entre 1844 et 1847, projet qui n'a connu de début d'exécution qu'à la fin de l'année 1847. Par ailleurs, Mérimée a au contraire fait partie de ceux qui ont œuvré pour que ce projet soit confié à Viollet-le-Duc.

D'un point de vue pragmatique, la vigoureuse restauration administrée par Viollet-le-Duc a clairement permis la conservation de la porte Saint-André ou du moins des deux pans de sa galerie supérieure dont l'effondrement était imminent faute d'une réelle intervention. Il est vrai que l'architecte a restitué ou plutôt inventé une voûte qu'aucun indice architectural ne permettait de supposer mais cette voûte présente l'intérêt de consolider l'ensemble de la galerie tout en assurant un appui solide à la toiture. Quant à l'avant-corps méridional et à son grand contrefort que Viollet-le-Duc a restitué par symétrie avec l'autre côté de la porte, il a peut-être défiguré l'aspect traditionnel de la porte Saint-André (dont le profil dans le paysage ressemblait en réalité beaucoup à la porte d'Arroux avant cette adjonction) mais on ne peut

---

[506] 1932, p. 203

[507] Fontenay 1889, p. 43.

[508] H. de Fontenay a bien raison de contester la datation des portes de Viollet-le-Duc (IVème siècle), il a tort en revanche de proposer pour sa part de les dater du règne de Vespasien (Fontenay 1889, p. 47-48).

[509] Bien d'autres en firent les frais en d'autres époques : accueilli à Alise-Sainte-Reine en 1906 comme un grand archéologue qui allait apporter sa contribution aux archéologues amateurs locaux, le commandant Espérandieu est très rapidement perçu par la Société des Sciences de Semur et son président le Dr Simon comme un émissaire du ministère qui n'a aucune légitimité à fouiller sur le mont Auxois. Pourtant, si le Dr Simon parvint à fédérer contre le commandant une poignée d'exploitants agricoles d'Alise, E. Espérandieu pouvait quant à lui s'enorgueillir du soutien des plus éminents représentants du monde scientifique comme Héron de Villefosse ou Jullian, sans parler du Ministère et de l'Institut.

[510] Fontenay 1889, p. 43.

rien lui reprocher : le rétablissement ou l'anastylose de cet avant-corps a été fidèlement mené, sans invention aucune, et, par ailleurs, l'intervention a été réalisée de manière à apparaître comme une restauration moderne en raison de la différence de matériaux et de la taille schématique des éléments de décor qui repoussent tout risque de confusion entre les parties originelles et les parties restaurées au XIXème siècle. Pour la même raison, dans la galerie, les piliers qui servent à contrebuter la longue voûte intérieure ont eux aussi été érigés dans un matériau différent.

Si l'on cherche à dépasser le caractère foncier de la défiance vis-à-vis de l'émissaire du pouvoir central, comment expliquer les réticences des élites culturelles autunoises face à l'action salutaire de Viollet-le-Duc ? En réalité, même si la Commission des Monuments historiques travaille avec les architectes les plus renommés, il n'empêche qu'elle devient un véritable « pouvoir de police architecturale » pour reprendre l'expression de J.-M. Leniaud. Une fois l'édifice classé sur la liste des Monuments historiques au titre de son appartenance à un type architectural particulier, l'Etat est en droit d'en modifier l'apparence afin de le rendre totalement conforme au type architectural auquel il est censé appartenir. C'est au terme de ce raisonnement tautologique que les monuments sont débarrassés d'éléments jugés parasites ou que d'autres éléments, jugés manquants, sont reconstruits : le cas de la porte Saint-André en est révélateur. Ce n'est qu'une fois qu'elle a été inscrite sur la liste de 1840 que furent prises les décisions non seulement de la débarrasser de toutes les adjonctions médiévales et modernes mais aussi de restaurer ses parties manquantes : concrètement, pour la porte Saint-André, la *conservation* des Monuments historiques a été synonyme de profond *remaniement* de sa physionomie, c'est en tout cas le plus important qu'elle ait connu depuis que nous disposons de documents iconographiques la représentant, c'est-à-dire depuis le dessin de J. Androuet du Cerceau (vers 1545-1550). Le projet proposé par Guizot à Louis-Philippe d'instrumentaliser la conservation du patrimoine à des fins d'unité nationale a donc abouti à la création d'un pouvoir d'Etat sur les monuments dans l'ensemble des départements français[511].

[511] Leniaud 2002, p. 143-145.

Sommeil et renouveau des études autunoises (XXème siècle et début du XXIème siècle)

Au terme de la présentation des acteurs ayant contribué à la connaissance des portes romaines d'Autun, à leur documentation, à leur conservation ou à leur restauration, il reste à brosser à grands traits un état de l'art spécifiquement dédié à l'âge des études scientifiques. On peut considérer en effet que ce sont les travaux encadrés par la Société Eduenne (J. Roidot-Deléage, H. de Fontenay) qui ont permis aux portes romaines d'Autun de se dégager des premières investigations des antiquaires et du niveau purement local pour devenir, à compter du début du XXème siècle, des objets d'étude à part entière pour la communauté scientifique.

Cette partie sera beaucoup plus rapide que les deux précédentes, d'une part parce que les portes monumentales d'*Augustodunum* ont suscité bien moins d'intérêt au XXème siècle que lors des précédents, d'autre part parce que je serai amené à revenir, en détail, sur les travaux les plus récents au cours des chapitres consacrés à l'étude archéologique du bâti des portes et, en particulier, dans le chapitre trois.

1. Le silence de la recherche de terrain autunoise : le temps des grandes synthèses

C'est peut-être l'intensité des activités de la Société Eduenne et la qualité des travaux qu'elle a publiés dans ce dernier tiers du XIXème siècle, sous la présidence de J.-G. Bulliot, qui expliquent le creux que l'on peut observer au cours de l'essentiel du XXème siècle[512]. Le dynamisme du XIXème siècle a souvent été opposé au silence de la recherche autunoise du début du XXème siècle : cela dit, plutôt que de considérer que les recherches archéologiques sur le terrain connaissent une forte diminution, il faut avoir l'honnêteté de constater que la première décennie du XXème siècle a été décisive pour l'ensemble de la recherche archéologique. Ces années marquent en effet le temps des grandes synthèses archéologiques, approches de grande ampleur relativement négligées au siècle précédent – si l'on excepte le *Cours d'Antiquités* de l'archéologue normand, A. de Caumont : C. Jullian et son *Histoire des Gaules* (1908/1926), A. Blanchet et sa synthèse sur les enceintes romaines en Gaule, la réalisation par le commandant Espérandieu du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, sans parler du travail considérable réalisé par J. Déchelette (1908-1914) puis A. Grenier (1931/1960), ni évidemment des grandes synthèses réalisées par des chercheurs étrangers.

C'est une vision partielle que de considérer que l'archéologie naît avec la disparition de l'antiquaire, homme de cabinet, et l'émergence d'un homme de terrain, l'archéologue : l'archéologie progresse aussi grâce aux synthèses de ces archéologues du début du siècle, fussent-elles inégales ou dépassées (comment pourraient-elles d'ailleurs ne pas l'être ?). Si ces travaux ne livrent pas (ou peu) de données archéologiques nouvelles, en revanche ce sont des interprétations qu'ils proposent et qu'il est ensuite possible de discuter et de préciser.

1.1.Premières approches synthétiques autour des portes romaines d'Autun

[512] La Société Eduenne semble essoufflée, ses membres les plus dynamiques ont disparu sans qu'un nombre suffisant de nouveaux membres ne prenne leur suite, ses travaux sont, bien sûr, perturbés par les guerres qui non seulement expliquent l'interruption des travaux pendant plusieurs années mais qui causent aussi des pertes irremplaçables dans les rangs des érudits éduens. La conjonction de ces facteurs explique le silence du XXème siècle comparé au dynamisme et à la prolixité du XIXème siècle.

C'est en 1907 qu'Adrien Blanchet publie *Les enceintes romaines de la Gaule : étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*, synthèse au sein de laquelle le chercheur commence par exposer, région par région, province par province, le catalogue des villes fortifiées des provinces de Gaule (Trois Gaules et Narbonnaise) et de Germanie. En ce qui concerne les portes romaines d'Autun, qu'il attribue au Ier siècle, A. Blanchet expose l'ensemble de la bibliographie qu'il connaît, à savoir Thomas 1846 (1660), Chamillart 1711, Maffei 1733, Millin 1807a et 1807b, Laborde 1816, Caumont 1831, Mérimée 1835, Devoucoux – Fontenay 1848, Nettement 1848, Taylor 1863, Viollet-le-Duc 1864, Roidot 1872, Fontenay – Roidot-Deléage 1872, Gloria 1877, Fontenay 1877, Fontenay 1889 et Joanne 1890 sans négliger les photographies des archives de la Commission des Monuments historiques, ni le fonds du département des Estampes de la Bibliothèque nationale[513]. Ceci est emblématique du tri progressif qui se fait au cours du XXème siècle dans la bibliographie autunoise : les travaux des antiquaires, Léauté, Ladone, l'abbé Germain, Courtépée, Grivaud de la Vincelle ou Breton, ne sont plus cités, ni lus. Ne restent que les principales publications de la Société Eduenne (la réédition d'E. Thomas comprise) ainsi que sur le plan national, Millin, Caumont et Viollet-le-Duc dont les travaux ont en effet été considérés dès le XIXème siècle comme des ouvrages de référence. La porte d'Arroux se voit décrite en deux lignes tandis que douze lignes sont accordées à la porte Saint-André, ce qui donne l'occasion au chercheur de mentionner deux restaurations effectuées au XIXème siècle et de préciser que la galerie supérieure est une réfection antique. La source principale d'A. Blanchet est clairement l'ouvrage de Fontenay (1889) dont il reprend jusqu'aux illustrations. On observe toutefois quelques observations propres à Blanchet, notamment la réflexion sur le niveau de la galerie supérieure des portes, situé à 11 m de hauteur et utilisé jusqu'alors pour restituer la hauteur du chemin de ronde des murs de courtine : le chercheur fait remarquer qu'il faut envisager qu'une différence de niveau entre le chemin de ronde et le niveau de circulation de la galerie pourrait être réglée par deux petits escaliers de part et d'autre de la galerie.

A l'issue du catalogue, l'un des chapitres synthétiques est consacré aux portes urbaines. Les portes d'Autun sont érigées en exemples de véritables portes urbaines (à la différence des portes de villes dont le décor trahit la fonction honorifique, selon lui) en raison de la présence des « corps de garde », c'est-à-dire des tours de flanquement à talon. Autre caractéristique qui fait d'elles le modèle achevé de la porte urbaine : la présence de quatre passages, avec deux baies centrales flanquées de deux baies de moindre taille[514]. S'ensuivent des considérations sur le système de fermeture des portes qui, comme le reste des remarques, n'aboutissent à aucune conclusion réelle. Le propos demeure très descriptif et ne propose ni typologie, ni réflexion sur l'évolution du modèle architectural de la porte urbaine. Les portes urbaines les plus souvent mentionnées par Blanchet comme comparables à celles d'Autun sont la porte d'Auguste à Nîmes, la porte de Cologne et la *porta Nigra* de Trèves.

Dès 1916, Albert Grenier se voit confier, à la demande de Camille Jullian, la poursuite de l'œuvre inachevée de Joseph Déchelette, ce dont l'archéologue s'acquitte à partir de 1931, date à laquelle est publiée la première partie de son *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, *Généralités – Travaux militaires*. C'est la porte d'Arroux qui illustre la couverture de ce volume, reconnaissance ultime de la primauté des portes urbaines d'*Augustodunum* au sein de l'ensemble des vestiges gallo-romains.

Les descriptions de la porte d'Arroux et de la porte Saint-André sont d'abord menées de front comme si elles étaient identiques. Le choix peut sembler étrange à première vue mais il est parfaitement cohéret avec l'effort de synthèse que s'impose A. Grenier : les matériaux de construction employés aux deux portes sont les mêmes et leur plan présente des

[513] Blanchet 1979, p. 14-20.
[514] Blanchet 1979, p. 268-269.

similitudes. Le développement sur la restauration de la porte Saint-André révèle qu'A. Grenier n'a pas bien cerné les limites de l'intervention de Viollet-le-Duc : il croit que ce dernier a entièrement remonté la galerie supérieure au point qu'il se demande si l'architecte n'a pas, à tort, ajouté une volée d'arcades côté ville (alors que la porte d'Arroux ne possède qu'une volée d'aracdes côté campagne)[515]. Il est pourtant assuré que les deux pans de la galerie supérieure sont antiques et, dès le XVIème siècle, ils sont tous deux représentés. Là encore, ce sont les travaux d'H. de Fontenay qui servent de source principale, en particulier lors de l'exposé des dimensions des portes. Même les erreurs d'H. de Fontenay sont reprises (supposer que P. Mérimée ait pu parler en 1835 de la restauration de la porte Saint-André par Viollet-le-Duc qui ne commence pas avant la fin de l'année 1847 ; considérer que les sillons de herse de la porte d'Arroux aient pu être pratiqués *a posteriori*). A. Grenier ne manque toutefois pas de prendre ses distances avec H. de Fontenay sur un point capital : la datation flavienne des portes. Selon lui, pour la porte d'Arroux comme pour la porte de Saint-André, le premier niveau et le second niveau (la galerie supérieure) relèvent de deux phases distinctes, la première étant augustéenne et la seconde sans doute constantinienne.

Il est intéressant de constater que c'est en replaçant les portes d'Autun dans la série architecturale des portes urbaines romaines qu'A. Grenier en vient à proposer une datation augustéenne pour leur construction. Je crois par ailleurs que Grenier est le premier chercheur à s'étonner de l'absence de cour intérieure au niveau des portes d'Autun : ici encore, c'est la connaissance d'autres portes contemporaines, en Narbonnaise et en Italie, qui suscite cette interrogation légitime qui sera ensuite reprise avant d'être aujourd'hui démontrée. Les parallèles que l'archéologue convoque pour replacer les portes d'*Augustodunum* dans une série architecturale sont tout à fait intéressantes et pertinentes : la porte d'Auguste à Nîmes, la *porta Praetoria* et l'arc honorifique d'Aoste, la porte urbaine de Fano, le *cosidetto* arc d'Auguste de Rimini et la *porta Nigra* de Trèves.

Les chercheurs étrangers, allemands et italiens, ne sont pas de reste : R. Schultze publie en 1909 une étude synthétique sur les portes urbaines romaines, *Die römischen Stadttore*. Au milieu des années 1930, l'architecte italien F. Frigerio profite d'une étude monographique sur l'enceinte romaine de Côme pour y adjoindre la première étude synthétique du type architectural de la porte urbaine romaine, *Antiche Porte di città italiche e romane*. Dans la lignée de la contribution de Frigerio, vient l'article de synthèse de H. Kähler : *Die römischen Torburgen der frühen Kaiserzeit* (1942). Ces synthèses, dépassées sur nombre de points en raison des progrès continuels de la recherche, sont précisément à l'origine des progrès ultérieurs de la recherche : elles ne sont pas une rupture avec les travaux menés par la Société Eduenen au siècle précédent mais en sont l'accomplissement logique. En ce qui concerne Autun, elles s'appuient sur les travaux antérieurs pour développer leurs propres réflexions, nourries par l'approche comparatiste qui est la leur ainsi que par la réalisation de nouveaux relevés et, en particulier, par l'élaboration d'hypothèse de restitution architecturale du plan et des élévations des portes d'Autun[516].

1.2.Un siècle de pause des recherches de terrain sur les portes urbaines

Entre la disparition de Roidot-Deléage (1878) et d'H. de Fontenay (1889) d'une part et les années 1980 d'autre part, bien peu de chercheurs s'intéressent aux portes romaines d'Autun. Les temps ne sont plus à la recherche de terrain et à la nouveauté à Autun : les historiens et archéologues dignes de ce nom se contentant de vulgariser les connaissances

[515] Grenier 1931, p. 343, note 1.
[516] Schultze 1909 ; Frigerio 1935 ; Kähler 1942.

contenues dans *Autun et ses monuments*, leurs travaux prennent alors la forme de petits guides. Joseph Déchelette s'y prête en 1907 à l'occasion d'une session du Congrès archéologique de France[517], de même que l'abbé Berthollet, autre membre de la Société Eduenne, correspondant de la Commission des Monuments historiques, qui offre au public un guide en 1948. Au milieu d'une description rapide qui doit beaucoup à H. de Fontenay ou à A. Grenier, l'abbé Berthollet introduit une hypothèse qui lui est propre : la galerie de la porte d'Arroux aurait été endommagée lors du siège imposé par Victorinus (et non Tetricus, comme le dit l'abbé) en 269-270 et les blocs cassés auraient été retirés au IVème siècle en vue d'une restauration de la galerie qui n'eut jamais lieu[518].

Mis à part ces deux guides sommaires dus à des savants reconnus, quatre ouvrages relatifs à Autun et à ses vestiges paraissent dans les années 1920 et 1930 : ils sont dus à L. Taverne, J. Bonnerot et E. Thévenot. Etant donné qu'aucun n'apporte réellement d'informations complémentaires depuis H. de Fontenay et son *Autun et ses monuments* (1889) qui leur sert clairement de source principale, leur présentation sera réduite[519].

L. Taverne, imprimeur autunois, publie en 1921 un ouvrage sans prétention scientifique, intitulé *Autun : époque romaine, époque moyen-âge, époque moderne*. Il relève en effet davantage du guide à l'usage du visiteur que du travail historique tant il s'apparente au *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* de F. Girardot (1847).

Jean Bonnerot (1882-1964), bibliothécaire à la Sorbonne, est l'auteur d'un *Autun* (1921) et d'un *Autun et le Morvan* (1933), plus développé que le précédent. Bien qu'il considère que les travaux de Viollet-le-Duc aient alourdi la silhouette de la porte Saint-André, les diverses réparations et restaurations sont mentionnées avec une rare précision, pour les deux portes les mieux conservées. Il n'oublie pas de faire le point sur la porte de Rome, ni sur la porte Saint-Andoche dont il signale la tour conservée. Plusieurs erreurs ponctuent toutefois sa description des portes d'Autun : il parle du séjour autunois de Stendhal comme d'un événement réel, il considère que l'état visible de la galerie de la porte d'Arroux avec ses trois arcades manquantes ne résulte pas d'une destruction mais témoigne de son inachèvement[520], il parle tantôt de portes, tantôt d'arcs de triomphe, il se méprend en considérant que la porte Saint-Andoche n'a été démantelée qu'en 1584. Il rejette en revanche, à juste titre, la proposition de Viollet-le-Duc de dater du Moyen Âge la herse de la porte d'Arroux. Son style est souvent lyrique : « les moellons en escalier attendent que les pierres soient posées, pour que les arceaux de la galerie poursuivent plus loin leur dentelle immense dans le ciel »[521]. En somme, le travail de J. Bonnerot n'est pas inintéressant mais sa contribution ne présente aucune avancée par rapport à l'ouvrage de Fontenay (1889) dont il ne s'éloigne que pour remonter la date de construction de la porte d'Arroux avant le changement d'ère.

Emile Thévenot (1904-1966), alors jeune professeur, vécut deux ans à Autun avant d'obtenir une mutation pour Nîmes ; les travaux de ce membre de la Société Eduenne sont emblématiques du désert scientifique que constitue ce début de XXème siècle à Autun, dès lors que l'on se rappelle le dynamisme et la compétence des Fontenay, Bulliot et autres Roidot-Deléage. L'apport des travaux d'E. Thévenot en ce qui concerne les antiquités d'Autun est en

---

[517] Déchelette 1907. L'archéologue indique explicitement que son guide n'est qu'un « petit abrégé » de l'ouvrage d'H. de Fontenay (1889). Fidèle à sa parole, à aucun moment il ne s'écarte du chemin tracé par son prédécesseur.
[518] Berthollet 1948, p. 10.
[519] Cf tome II, fiches « Taverne 1921 », « Bonnerot 1921 », « Bonnerot 1933 », « Thévenot 1932 »/
[520] Ce propos résulte manifestement d'une mauvaise compréhension des propos d'H.de Fontenay (1889). Ce dernier évoque l'inachèvement de la galerie supérieure de la porte d'Arroux parce que, sur son revers, certains blocs de chapiteaux sont épannelés alors que d'autres blocs sont restés bruts de taille. A aucun moment, l'érudit autunois ne suggère que c'est la lacune de trois arcades qui lui permet de conclure à l'inachèvement de la galerie.
[521] Bonnerot 1921, p. 12, 31-32 ; Bonnerot 1933, p. 18-21.

effet quasi-nul[522]. Malgré sa bonne connaissance de la bibliographie autunoise du XIXème siècle, sa conception de l'Histoire se rapproche parfois des travers de certains érudits des XVIème et XVIIème siècles : ce professeur a notamment écrit un ouvrage dont le titre à lui seul dénonce le parti-pris, *Les Eduens n'ont pas trahi, essai sur les relations entre les Eduens et César au cours de la guerre des Gaules et particulièrement au cours de la crise de 52*. Dans *Autun, cité romaine & chrétienne : histoire, monuments, sites* (1932), E. Thévenot a davantage tendance à exprimer les impressions qu'il ressent face aux portes romaines plutôt qu'à en donner une description architecturale et archéologique. Du point de vue de la connaissance des portes romaines d'Autun et de l'étude de leur bâti, cet ouvrage ne présente aucun intérêt particulier.

1.3. L'exception : la double contribution de P.-M. Duval à la connaissance des portes d'Autun

Si la recherche sur les portes d'*Augustodunum* n'a pas été complètement délaissée, on, le doit à Paul-Marie Duval (1912-1997), qui succéda à C. Jullian et à A. Grenier en tant que titulaire de la chaire d'Archéologie et histoire de la Gaule au Collège de France de 1964 à 1982. A deux reprises, en effet, il a focalisé son attention sur les portes d'Autun, une première fois en 1951 pour revenir sur le problème de la datation de leur construction et une seconde fois en 1963 pour faire connaître les relevés réalisés par J. Roidot-Deléage dans le troisième quart du XIXème siècle – travail dont j'ai déjà souligné l'influence dans les progrès de la science autunoise.

Je n'insiste pas ici sur cette deuxième contribution sur laquelle je reviens dans le chapitre quatre[523] pour me concentrer sur les questions de datation des portes d'Autun. P.-M. Duval est bien conscient que la datation proposée par H. de Fontenay (le règne de Vespasien) ne va pas sans poser de problèmes : l'érudit autunois considérait en effet que la construction des portes d'Arroux et de Saint-André était postérieure à celle du reste de l'enceinte urbaine. Si la proposition d'A. Grenier de remonter cette datation à l'époque augustéenne est retenue sans réserves par P.-M. Duval, le débat se situe au niveau de la galerie supérieure. Les galeries supérieures des portes d'Autun sont-elles contemporaines de la construction du premier niveau (c'est la thèse d'H. Kähler) ou correspondent-elles à une phase de réfection tardo-antique (comme le suggère A. Grenier) ? A l'instar de l'abbé Berthollet, P.-M. Duval opte pour une solution intermédiaire : la porte d'Arroux et le premier niveau de la porte Saint-André sont augustéens tandis que le deuxième niveau de la porte Saint-André est une réfection. L'étude du bâti des portes que j'ai menée confirme le phasage de Berthollet et Duval. Pour ce qui est de la datation de ces phases, P.-M. Duval cherche à affiner la proposition de Berthollet (Ier siècle pour la phase de construction, IVème siècle pour la phase de réfection) en se fondant sur les sources écrites antiques.

Les travaux de P.-M. Duval, en dépit de leur modestie, amènent à nuancer l'idée selon laquelle les portes d'Autun auraient été totalement délaissées par la communauté scientifique.

---

[522] Rebourg 1993c, p. 63; Rebourg 1998, p. 147. Il semble qu'à la fin de sa vie E. Thévenot ait renié cet ouvrage de jeunesse, écrit pour combler un vide éditorial. Le reste de sa contribution aux études archéologiques ne doit donc pas être jugé à l'aune de sa monographie sur Autun.

[523] Il s'agit d'un article, paru dans *Gallia* en 1963 et écrit avec P. Quoniam, dans lequel sont présentés et publiés les relevés, jusque là très peu diffusés, de l'architecte-voyer de la Société Eduenne. Ne faisant qu'ébaucher l'étude, certaines des conclusions alors formulées sont discutables. Tout le travail d'évaluation critique de la valeur des relevés de J. Roidot-Deléage reste à faire : on ne saurait d'autant moins s'en dispenser que ces relevés sont constamment utilisés depuis que P.-M. Duval et P. Quoniam les ont, pour ainsi dire, révélés à l'ensemble du monde de la recherche (Duval – Quoniam 1963).

Toutefois, lorsque je parle du « silence » de la recherche autunoise dans les trois premiers quarts du XXème siècle, c'est moins pour signifier un silence de mort que par contraste avec le foisonnement et le dynamisme du siècle précédent. D'une part, l'interruption des recherches archéologiques qui caractérise cette période est un phénomène national lié aux deux conflits mondiaux, d'autre part, le site d'Autun n'a jamais complètement cessé de susciter l'intérêt. Il y a toujours eu au moins un chercheur pour continuer à travailler sur Autun antique, qu'il s'agisse, avant guerre, de C. Boëll (1877-1940) et de J. Berthollet[524] (1905-1953) ou, dans la seconde moitié du siècle, de G. Vuillemot, de J.-P. Guillaumet et d'A. Rebourg – chercheurs qui restent tous liés d'une manière ou d'une autre à la Société Eduenne ou au musée Rolin. L'une des causes de cette impression de vide scientifique au XXème siècle réside assurément dans le fait que les travaux de C. Boëll et surtout de J. Berthollet sont restés inédits alors qu'ils prolongeaient et amendaient utilement les résultats du siècle précédent. Les années 1970 et 1980 marquent un renouveau de la recherche avec notamment le développement des fouilles de sauvetage et, en 1984, la création du service archéologique municipal, aujourd'hui appelé du nom de son premier responsable, le centre d'archéologie et du patrimoine Alain Rebourg.

2. *La renaissance d'Autun à l'archéologie des années 1980 à nos jours : le cas des portes urbaines*

2.1. L'impulsion de la célébration du bimillénaire (1985)

La célébration du bimillénaire d'Autun en 1985 (la date de fondation retenue pour *Augustodunum* étant 16 avant notre ère) a remis à l'honneur les portes d'Autun et, plus largement, les enceintes urbaines et les villes d'époque augustéenne. On peut signaler la tenue à Nîmes d'un colloque sur *Les enceintes augustéennes dans l'Occident romain*, en octobre 1985 : ce fut l'occasion pour J.-P. Guillaumet et A. Rebourg d'exposer un bilan des connaissances sur l'enceinte d'Autun et ses portes et d'ouvrir des perspectives de recherche. A Autun, plusieurs conférences eurent également lieu, notamment le colloque international sur *Les villes augustéennes de Gaule*, en juin de la même année, mais l'événement central de la célébration du bimillénaire a consisté en une exposition, *Autun* – Augustodunum*, capitale des Eduens* (16 mars – 25 octobre 1985) qui a donné lieu à un catalogue raisonné faisant le point sur l'ensemble des connaissances sur Autun antique (de la fondation au Haut Moyen-Âge), qu'il s'agisse des édifices ou de 2 000 objets mis au jour sur le site d'*Augustodunum*[525]. Les portes d'Arroux et de Saint-André font l'objet d'une notice d'A. Olivier, la tour de Saint-Andoche est évoquée par C. Sapin. Au-delà de l'aspect scientifique, la préparation du bimillénaire a comporté un volet patrimonial dans le cadre duquel la porte d'Arroux a fait l'objet de restaurations confiées à l'architecte M. Jantzen : un relevé photogrammétrique des deux façades a alors été effectué par A. et C. Carrier-Guillomet tandis qu'A. Olivier (Bureau de l'Architecture Antique de Dijon / CNRS) entreprenait une étude architecturale de l'édifice. Seul un dessin analytique de la baie latérale orientale (vue depuis l'intérieur de la ville) a été

[524] La contribution des clercs bourguignons et autunois à la recherche archéologique et historique autunoise est un élément de permanence depuis au moins le XVIème siècle, depuis Dupin, le chantre Chervot, F. Perrin (dans les années 1590-1600) et E. Thomas (dans les années 1650-1660) jusqu'au chanoine D. Grivot (dans les années 1950-2000) en passant par P.-B. Germain, P. Papillon, F. Oudin (dans la première moitié du XVIIIème siècle), C. Courtépée (dans les années 1770), G. Troufflaut (au début du XIXème siècle), J.-S.-A. Devoucoux (dans les années 1830-1850) ou encore J. Berthollet (dans les années 1940-1950).
[525] Pinette 1987.

publié dans le catalogue d'exposition dirigé par M. Pinette[526]. La publication monographique de la porte d'Arroux avec la collaboration d'A. Rebourg n'a pas pu être menée[527].

Alain Rebourg (1958-1999) est la figure emblématique du renouveau de la recherche autunoise dans les années 1980-1990. Auteur du volume de la *Carte archéologique de la Gaule* consacré à Autun et titulaire d'un doctorat consacré à *L'urbanisme d'*Augustodunum, il est le premier à occuper le nouveau poste d'archéologue municipal de la Ville d'Autun en 1984. Historien et bon connaisseur des sources autunoises anciennes, il est aussi un archéologue de terrain. La contribution d'A. Rebourg ne concerne pas directement les portes urbaines mais ses réflexions sur les modalités de l'implantation d'une ville sur un sol neuf (ou presque puisqu'il insiste sur l'occupation précoce de la rive droite de l'Arroux, au lieu-dit de la Genetoye), sur la cohérence du projet urbain et sur les évolutions de l'urbanisme d'*Augustodunum* rejoignent des problématiques communes à l'étude des portes monumentales. Sur toute une série de points, le volume de la *Carte archéologique de la Gaule* dont il est l'auteur s'est substitué à l'ouvrage d'H. de Fontenay et, malgré sa date de publication déjà lointaine, il demeure la référence que les chercheurs consultent en premier lieu.

2.2.L'étude des matériaux de construction et du lapidaire architectonique

Deux séries d'études ont également été menées spécifiquement sur les blocs et les moellons qui composent les portes d'Arroux, de Saint-André et de Saint-Andoche.

La première étude porte sur l'origine des matériaux de construction utilisés par les constructeurs d'*Augustodunum*. C'est dans le cadre du bimillénaire qu'une équipe d'archéologues et de géologues[528] dirigée par Annie et Philippe Blanc a cherché à caractériser les différents matériaux rocheux afin de déterminer leur provenance. De telles études permettent de déterminer la distance entre le lieu d'extraction et le lieu d'utilisation du matériau, de réfléchir sur les moyens et le temps de transport nécessaires, c'est-à-dire, à terme, sur le coût du chantier. Les travaux se concentrent sur la pyramide de Couhard, sur le temple de Janus, sur plusieurs points de l'enceinte gallo-romaine, la porte d'Arroux, la porte Saint-André, la porte Saint-Andoche, le théâtre et le *cardo maximus*. Par rapport aux travaux du XIXème siècle, la provenance du granite et du grès-arkose a été confirmée et celle du calcaire qui était inconnue a été identifiée.

C'est dans la lignée des travaux dirigés par A. Blanc et P. Blanc que s'inscrivent les recherches menées par l'équipe de Véronique Brunet-Gaston[529], dans le cadre d'un PCR intitulé *Le lapidaire architectonique et décoratif d'*Augustodunum *(Autun) : Pierre, Technique et Décor architectonique à Augustodunum : de la carrière au monument* (2001-2006)[530]. Comme le soulignait également A. Rebourg à propos de travaux d'A Blanc et P. Blanc, ces études minéralogiques méritaient d'être prolongées en intégrant des archéologues afin de mieux envisager la chronologie et de chercher à observer de plus près les traces

[526] Olivier 1987, p. 57.
[527] Rebourg 1993c, p. 74, note 16 ; Olivier 2012, p. 266.
[528] Les institutions de tutelle des membres de l'équipe scientifique sont l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI) – départements de Géologie sédimentaire et de Géotectonique –, le Centre de Recherche des Monuments historiques et la Société d'Histoire naturelle d'Autun (Blanc *et al*. 1985).
[529] Les institutions de tutelle des membres de l'équipe scientifique (architectes, archéologues et géologues) sont l'INRAP, le Laboratoire de recherche des Monuments historiques, l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI), l'université de Limoges, le Centre archéologique municipal Alain Rebourg, le Muséum national d'Histoire naturelle, le musée Rolin et l'IRAA/CNRS.
[530] Brunet-Gaston *et al.* 2006.

laissées par les réfections[531]. En proposant une étude précise de l'architecture monumentale en pierre, de son extraction en carrière jusqu'à sa mise en œuvre sur le monument, ces travaux, notamment grâce aux analyses pétrographiques réalisées alors, ouvrent la voie à l'approche renouvelée de la construction des portes d'Autun en apportant des données essentielles à l'approche archéologique de la construction qui cherche à envisager toutes les étapes, de l'extraction des blocs en carrière à leur taille en œuvre sur le chantier. Un autre volet des recherches entreprises par V. Brunet-Gaston consiste à proposer des datations du lapidaire ornemental en se fondant sur l'analyse de critères stylistiques et sur leur confrontation avec ceux, semblables, d'autres édifices du monde romain dont la datation est assurée. La chercheuse s'est ainsi intéressée au décor architectonique des portes, en particulier aux chapiteaux de la porte Saint-André et de la porte d'Arroux[532].

2.3. Nouvelles recherches autour de l'enceinte urbaine d'*Augustodunum* et de ses portes monumentales

Depuis les années 1980, plusieurs opérations d'archéologie préventive ont permis de mieux cerner l'enceinte urbaine sur laquelle personne n'avait réellement travaillé depuis Roidot-Deléage et Roidot-Errard (à l'exception d'un bref article de J. Ménand sur une poterne située à proximité du quartier des édifices de spectacle). Je pense tout d'abord à la fouille d'une tour située au 14, rue Rivault, à environ 200 m de la tour des Ursulines, en 1981, sous la direction de J.-P. Guillaumet. Dans les années 1991-1992, la fouille du Lycée militaire placée sous la responsabilité de P. Chardron-Picault et de M. Pernot, a permis d'explorer un tronçon de l'enceinte urbaine tandis qu'en 1997, l'équipe de L. Vaxélaire a pu fouiller la tour du Gymnase de Bourgogne (boulevard des Résistants fusillés / rue aux Raz). Quelques années plus tard, en 2001-2002, les fouilles préventives dirigées par Philippe Bet sur le site du Nouvel hôpital comprenaient dans leur emprise un tronçon de courtine ; elles ont remis en question l'hypothèse alors en vigueur d'une enceinte construite d'un seul jet au moment de la fondation urbaine, vers 16 av. J.-C.

A ces opérations qui concernent l'enceinte et ses tours, il faut en ajouter deux autres qui sont situées au contact ou à proximité immédiate des portes urbaines. En décembre 2000, à l'occasion de travaux, une surveillance au pied de la porte d'Arroux, effectuée par Y. Labaune, a été l'occasion d'observations sur lesquelles je reviendrai attentivement, en particulier dans les chapitres trois et sept. Enfin, en juillet 2007, là encore à l'occasion de travaux, une opération conduite par Y. Labaune a permis d'observer un tronçon de courtine situé immdiatement au sud de la tour de flanquement sud de la porte Saint-André. Ces deux opérations sont, à ma connaissance, les seules qui s'approchent à ce point des portes urbaines depuis l'année 1886 qui avait vu l'architecte Guénand effectuer des fouilles au niveau des deux tours de flanquement de la porte d'Arroux.

Dans ce contexte de renouvellement des données, en 2006-2007, Armelle Fort a travaillé sur l'enceinte romaine d'Autun dans le cadre d'un Master dirigé par F. Favory (université de Franche-Comté). Au moyen de prospections pédestres, elle a mis à jour le plan de l'enceinte (en distinguant tronçons conservés et tronçons restitués) et repéré des tours qui étaient passées inaperçues. L'étude modulaire de plusieurs échantillons l'amène à conclure à l'homogénéité de la construction de l'enceinte urbaine. A. Fort insiste par ailleurs sur l'étroite relation qu'entretient l'enceinte urbaine avec la trame viaire d'*Augustodunum*. En ce qui concerne la datation de l'enceinte qu'elle abaisse à l'époque augusto-tibérienne, c'est-à-dire

[531] Rebourg 1998, p. 155, note 38.
[532] Brunet-Gaston 2007 ; Brunet-Gaston 2011.

vers les années 10 – 30 de notre ère (plutôt que de la considérer contemporaine de la fondation de la ville), A. Fort se fonde non seulement sur les données stratigraphiques collectées lors des opérations récentes d'archéologie préventive mais aussi sur une étude comparative des enceintes augustéennes et alto-impériales de Gaule (Vienne, Toulouse, Nîmes). Les principaux résultats de son travail de Master ont été publiés sous la forme d'un article en 2009[533]. Je signale également la thèse de Michel Kasprzyk, soutenue en 2005, qui consacre plusieurs pages à l'étude de la porte Saint-André en s'interrogeant tout particulièrement sur les traces de son bâti qui pourraient être attribuées à la phase tardo-antique – la porte Saint-André se prêtant particulièrement bien à ce type de questionnement étant donné qu'on considère traditionnellement que son premier niveau en calcaire est datable de l'époque augustéenne tandis que son deuxième niveau en arkose est interprété comme une réfection tardive[534].

Pour ma part, j'ai effectué mes premières recherches sur les portes d'Autun en 2007-2008 dans le cadre du Master Histoire et Archéologie des Mondes Anciens de l'université de Bourgogne, sous la direction d'O. de Cazanove[535]. Ce travail s'est concrétisé sous la forme d'un mémoire intitulé *Etude du bâti des portes antiques d'Autun : le cas de la porte d'Arroux* et surtout dans la décision d'entamer cette thèse de doctorat. Ces recherches m'ont permis de tester un certain nombre de méthodes et d'outils en me concentrant sur le cas de la porte d'Arroux, qui était sans doute, des quatre portes d'Autun, celle que l'on connaissait le mieux. Mes travaux de terrain, en particulier la réalisation d'orthophotographies des deux élévations de la porte d'Arroux, ont bénéficié du soutien et de l'expérience de Y. Labaune et A. Tisserand (Centre archéologique municipal d'Autun Alain Rebourg). J'ai également tiré profit des conseils de deux architectes : A. Olivier d'une part et N. André d'autre part (pour ce qui concerne la réalisation de la documentation graphique par photogrammétrie).

Etant donné que les conclusions présentées dans mon mémoire de Master ont été rapidement précisées et dépassées par mes recherches doctorales, rendant ainsi partiellement obsolète cette première étape, plutôt que de renvoyer à ce mémoire, les résultats obtenus à l'époque sont à nouveau présentés ici : (re)découverte de sources textuelles et iconographiques antérieures à celles habituellement utilisées, réalisation d'une documentation graphique des élévations de la porte d'Arroux, mise au point d'un procédé d'évaluation des relevés architecturaux anciens, confirmation de l'existence d'une cour intérieure au niveau de la porte d'Arroux, ébauche de restitution de l'histoire longue de la porte d'Arroux.

Depuis la fin de mes travaux de Master, le seul article directement consacré aux portes urbaines d'Autun qui soit paru est dû à A. Olivier : *La porte d'Arroux à Autun : observations sur l'architecture et le décor d'une porte d'enceinte gallo-romaine du Haut-Empire et sa parenté avec l'arc honorifique de Langres*[536]. L'article présente des observations qui ont été réalisées par l'architecte du CNRS en 1985, à un moment où un échafaudage était dressé contre le côté campagne de la porte d'Arroux, dans le cadre d'une restauration liée au bimillénaire d'Autun – travail qui devait être engagé avec A. Rebourg mais qui n'a pu être mené à terme en raison du décès prématuré de ce dernier. Les observations architecturales et l'étude stylistique de la parure décorative de la porte d'Arroux sont accompagnées d'un dossier graphique de grande qualité : relevé en élévation de la façade côté campagne, vue de

[533] Fort 2009.
[534] Kasprzyk 2005.
[535] Barrière 2008. Parallèlement, un autre sujet de Master concernant un édifice romain d'Autun fut confié par O. de Cazanove à Carine Duthu (université de Bourgogne). Il portait sur les élévations du temple de Janus (2007-2009). Un article en résume les principaux résultats (Duthu 2012).
[536] Olivier 2010.

détail en élévation de la baie latérale orientale (vue depuis l'intérieur de la ville), détails du décor de l'entablement intermédiaire, de la galerie supérieure et de l'entablement sommital (en élévation et en coupe). L'examen détaillé des chapiteaux et du reste du décor architectonique permet à l'architecte de situer la construction de la porte d'Arroux avant le changement d'ère. L'article se conclut par des comparaisons à l'échelle régionale avec des édifices contemporains (le mausolée de Faverolles et l'arc de Langres).

2.4.Le sort réservé aux portes d'Autun dans les synthèses récentes

Je précise d'emblée qu'il ne s'agit pas ici d'évaluer la qualité de ces différents travaux de synthèse dont l'objectif n'a jamais été de faire progresser la connaissance sur les portes d'Autun mais uniquement de se concentrer sur les pages, voire les lignes, qui mentionnent les portes urbaines d'Autun afin de cerner quel traitement leur est réservé par les chercheurs dans les synthèses les plus récentes.

Deux synthèses sont récemment parues sur la province de Gaule Lyonnaise et toutes deux mentionnent les portes urbaines d'Autun. La première, due à Y. Le Bohec, présente deux photographies des portes d'Arroux et de Saint-André[537], accompagnées de quelques lignes de légende dans lesquelles les portes sont brièvement décrites et où l'auteur reprend l'hypothèse de la présence de statues dans les arcades de la galerie sommitale[538]. Dans la seconde monographie consacrée à la province de Lyonnaise, dirigée par A. Ferdière, l'hypothèse est faite que les portes d'Autun aient été construites avant le reste de l'enceinte, dans la dernière décennie du Ier siècle avant notre ère.

En Italie, est récemment paru chez Laterza un ouvrage de synthèse, intitulé *L'architettura del mondo romano*, qui se veut sans doute un équivalent des deux excellents volumes que P. Gros a consacrés à *L'architecture romaine* (1996 ; 2001). Dans le chapitre consacré aux enceintes et aux portes urbaines, on lit que les deux portes conservées d'Autun furent l'objet d'une restauration radicale de la part de Viollet-le-Duc, qu'elles ont chacune conservé leurs deux tours de flanquement à talon et qu'elles relèvent de la catégorie des portes à cour intérieure[539]. Les deux premières propositions sont fausses[540] et la dernière reste à démontrer…

Enfin, en 2011, a été publié sous le titre *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule* un ouvrage collectif réunissant plusieurs contributions qui, à des degrés divers, convoquent les portes romaines d'Autun. L'ouvrage, composé par une équipe d'archéologues réunis sous la direction de M. Reddé, P. Barral, F. Favory, J.-P. Guillaumet, M. Joly, J.-Y. Marc, P. Nouvel, L. Nuninger et C. Petit, arbore d'ailleurs en couverture le relevé de la porte d'Arroux réalisé par l'architecte autunois J. Roidot-Deléage. Plusieurs contributions

[537] Au-delà de l'inversion entre la porte d'Arroux et la porte Saint-André dans la légende des photographies, on regrette que les deux clichés des portes d'Autun aient été reproduits en effet miroir par l'éditeur, comme cela était déjà arrivé pour la porte d'Arroux dans le guide d'*Autun antique* réalisé à partir des travaux d'A. Rebourg (Le Bohec 2008, p. 84-85 ; Rebourg 2002, p. 53).

[538] La seule source textuelle faisant état de statues dressées au niveau des portes urbaines est due au juge-bailli D. Nault (1688, p. 10). On peut voir des statues représentées à l'intérieur des arcades de la porte Saint-André, sur sa façade campagne, dans le dessin qu'en donne E. Martellange en 1611 (cf tome II, fiche n° 119) et dans *Le Martyre de Saint Symphorien* d'Ingres (fiche n° 143) mais, dans les deux cas, ces représentations ne sont pas suffisamment réalistes du point de vue architectural pour que l'on puise se fier à elles.

[539] Morachiello – Fontana 2009, p. 313.

[540] Seule la porte Saint-André a été restaurée par Viollet-le-Duc ; quant aux tours de flanquement des portes urbaines d'Autun, deux seulement sont conservées : la tour nord de la porte Saint-André et la tour sud de la porte Saint-Andoche.

présentent des développements plus ou moins longs aux portes d'Autun[541]. La plupart de ces auteurs inclinent à abaisser la date de la construction des portes urbaines d'*Augustodunum* – ce qui n'est pas sans conséquences du point de vue historique. Mais on trouve aussi, dans le même volume, des argumentations de sens contraire[542]. Je reviendrai sur la question essentielle de la datation des portes d'Autun dans le chapitre trois.

Avant d'en venir à l'étude archéologique du bâti des portes d'Autun, il reste à exposer l'étude critique des sources textuelles qui ont été présentées ici afin d'établir lesquelles sont utiles et fiables dans la perspective, purement utilitaire désormais, de leur exploitation pour restituer l'histoire longue du bâti des portes d'Autun.

[541] Kasprzyk – Nouvel 2011, p. 32 ; Maligorne 2011, p. 257 ; Marc 2011, p. 231 ; Meylan – Labaune 2011, p. 116-119 ; Reddé 2011, p. 947 ; Tardy 2011, p. 321
[542] Brunet-Gaston 2011, p. 267.

CHAPITRE DEUX – Construction du savoir et construction du discours autour des portes romaines d'Autun. Etude critique des sources textuelles anciennes

> « L'esprit critique manque trop souvent aux archéologues qui, n'ayant à leur disposition qu'un petit nombre de documents, les mettent tous en œuvre sans souci de leur qualité. »[543]

Après ce panorama de la diversité des raisons qui ont poussé spécialistes et amateurs à décrire les portes romaines d'Autun ou à les représenter, il faut étudier ces sources et, en guise de préliminaire méthodologique, tenter de déterminer dans quelle mesure elles sont exploitables dans le cadre d'une étude, sur le temps long, du bâti des portes antiques d'Autun. Je m'attacherai dans ce chapitre aux seules sources textuelles et à leur étude critique. L'étude des sources non textuelles, majoritairement constituées par les sources iconographiques, est présentée dans le chapitre quatre de ce volume.

Du fait de ces cinq siècles de recherches consacrées aux vestiges antiques d'Autun, on comprend que la masse des sources textuelles relatives aux portes d'Autun soit considérable. Dès lors, seule la réalisation d'une base de données pouvait me permettre de recenser, d'organiser, de classer ces sources, en un mot de rationaliser ce qui apparaissait comme une logorrhée insaisissable au premier abord.

En outre, afin de retranscrire les relations qu'entretiennent entre elles les sources textuelles relatives aux « antiquités » d'Autun, je propose de recourir à ce que les philologues désignent sous le nom de *stemma*, substantif grec renvoyant à la notion d'arbre généalogique. Le *stemma*, tel qu'il est utilisé en philologie, permet en effet de représenter sous la forme d'un schéma l'ensemble des branches et des ramifications au sein de la famille d'un manuscrit en distinguant les filiations directes des liens de parenté plus éloignés : ce mode de représentation permet de démêler l'ascendance et / ou la filiation directes d'un manuscrit en le resituant précisément au sein de sa famille.

Une base de données et un *stemma*, tels sont donc les deux outils que j'ai souhaité mettre en œuvre afin de pouvoir exploiter les données contenues au sein des sources écrites relatives aux portes romaines d'Autun.

[543] Prou 1889, p. 252.

Le corpus des sources textuelles : aspects méthodologiques

L'étude critique des sources textuelles relatives aux portes romaines d'Autun commence par l'évaluation de la fiabilité du témoignage livré par ces différents auteurs. Il est légitime de s'interroger sur l'intérêt de cette évaluation : à quoi bon vouloir évaluer une source, comme s'il s'agissait d'estimer la valeur « archéologique » des propos d'un auteur ? Loin de l'idée de distribuer bons et mauvais points aux voyageurs et érudits qui nous ont transmis des informations auxquelles nous n'avons accès que grâce à leur travail, il s'agit plutôt d'évaluer la qualité du témoignage livré dès lors que l'on souhaite pouvoir exploiter certaines de ses données afin de reconstituer l'histoire longue de la porte et l'évolution de son bâti. Aussi comprendre la genèse d'une source ne suffit-il pas à justifier l'exploitation immédiate des données d'une source et l'étude critique des sources textuelles ne saurait être complète sans une tentative d'évaluation du degré de confiance ou de défiance que le chercheur doit leur accorder.

Pour ce faire, on doit être attentif à différents éléments : l'auteur dit-il être allé sur le terrain ? semble-t-il avoir eu accès à une source inédite que nous ne possédons pas ? rend-il compte de ses propres observations plutôt que d'une lecture dont il ne cite pas l'auteur ? Dans le cas d'une réponse positive à l'une de ces questions, le témoignage est susceptible d'être intéressant ; cela dit, on ne peut s'en tenir aux déclarations de l'auteur sans chercher à confirmer ses dires par la critique interne de la source (recherche d'éventuelles contradictions à l'intérieur même de la source ou avec les autres textes de l'auteur, cohérence entre la description et les éventuelles représentations graphiques…) et par sa confrontation avec les autres sources afin de pouvoir évaluer ce qu'elle partage avec elles et en quoi elle s'en distingue. L'abondance de notations subjectives qui tendraient à se substituer au commentaire archéologique des structures, l'utilisation de sources sans les citer, l'absence d'éléments qui permettent de penser que l'auteur a bien vu de ses yeux les portes d'Autun doivent nous inciter à utiliser une source avec précaution et discernement. Ainsi, savoir si le témoignage d'un auteur est fiable ou non, digne d'intérêt ou non, si l'auteur compile des sources sans avoir vu le monument ou s'il nous livre le résultat de ses observations de terrain sont des données fondamentales pour le chercheur, des données qui n'apparaissent pas nécessairement à première vue mais que l'on peut entrevoir par l'étude dans leur globalité des diverses sources.

1. Les sources textuelles relatives aux portes d'Autun : présentation du corpus et des critères de définition

Il convient avant toute chose de présenter les critères sur lesquels je me suis fondé pour intégrer ou non un texte au corpus des sources textuelles relatives aux portes d'Autun. C'est de cette définition des critères, claire et précise, que dépendaient la qualité de la constitution du corpus et l'intérêt de son étude.

Il a fallu établir des critères pour déterminer si un texte devait ou non figurer au sein du corpus des sources textuelles évoquant l'une ou plusieurs des portes d'Autun ; en effet, dans ce domaine, il est non seulement impossible de relever de manière exhaustive l'ensemble des auteurs qui ne font que mentionner l'une des portes monumentales autunoises mais, bien plus, l'absence de critères précis aurait perturbé l'étude de ces sources au point d'empêcher leur exploitation ultérieure dans le cadre de l'étude du bâti des portes – ce qui est la raison première de notre intérêt pour ces documents même si j'espère ne pas avoir eu sur elles un regard trop étroitement positiviste. Sur quels critères le corpus des sources relatives aux portes romaines d'Autun a-t-il été constitué ? quel type de sources a été privilégié et pour quelles raisons ? lesquelles a-t-on délibérément laissées de côté et pourquoi ?

Pour ce qui est de la nature de ces sources textuelles anciennes et des données qu'elles contiennent, ces documents écrits sont une masse composée de descriptions laissées par des voyageurs, de notices rédigées pour des guides touristiques, de comptes-rendus d'observations laissés par des antiquaires ou des archéologues… Des documents textuels, donc, mais à l'exclusion des plus récents. En ce qui concerne les bornes chronologiques, j'ai considéré que l'ensemble des documents écrits après le premier tiers du XXème siècle relevaient davantage du statut de travaux universitaires ou de commentaires de deuxième main que de celui de sources. J'ai donc fait le choix, pour le premier tiers du XXème siècle, de n'intégrer dans le corpus d'étude que les monographies consacrées à Autun[544] et d'en exclure les travaux scientifiques tels que ceux d'A. Blanchet, de R. Schultze, d'A. Grenier ou de F. Frigerio que j'ai mentionnés plus haut et sur les hypothèses desquels je suis amené à revenir lors de l'étude archéologique du bâti des portes et de leur mise en série au sein de l'ensemble des portes monumentales de l'Occident romain. Je ne tenais pas à alourdir la base de données en y intégrant les travaux scientifiques et universitaires qui se développent avec le XXème siècle et, par ailleurs, ces documents ne sont absolument pas de même nature que les textes constituant une documentation primaire[545].

Est exclu du corpus étudié l'ensemble des écrits qui ne traitent pas directement des portes romaines mais qui commentent et critiquent les contributions d'auteurs antérieurs. Les fiches du catalogue ont pour but premier de rendre compte de manière précise et exhaustive du contenu de la contribution d'un auteur à l'étude des portes romaines. On ne trouvera par conséquent pas de fiches consacrées au *Discours qui contient un jugement sur les historiens d'Autun* de l'abbé Germain ou à la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* de l'abbé Papillon mais on trouvera en revanche un compte-rendu exhaustif de ce qu'ils nous apprennent des portes antiques dans les *Lettres sur les antiquités d'Autun*, en ce qui concerne l'abbé Germain, ou dans le *Voyage de Bourgogne, adressé à M. Févret de Saint-Mesmin*, en ce qui concerne l'abbé Papillon[546].

N'ont pas été non plus retenues les sources trop laconiques car l'un des intérêts de la base de données est de permettre l'exploitation de données indifférenciées mêlées dans un développement cohérent en les fragmentant et en les regroupant par champs ; si un auteur ne consacre que deux lignes aux portes d'Autun et que je juge nécessaire de les utiliser, il n'est pas pour autant utile de leur consacrer une fiche comportant plus de 80 champs pour permettre leur exploitation. Il est important de rappeler que cette base de données n'avait pas pour but de documenter la totalité des sources textuelles relatives aux portes d'Autun mais bien de permettre leur exploitation. Conformément aux objectifs que j'avais fixés lors de la conception de la base de données, il est clair que cet outil devait, avant toute autre considération, permettre l'exploitation d'une masse de données complexe et enchevêtrée avant de viser un recensement exhaustif des sources textuelles relatives aux portes monumentales d'*Augustodunum* : la priorité n'était pas à mes yeux de collecter l'ensemble des données disponibles au sein d'un seul outil à vocation documentaire mais de créer un outil permettant d'exploiter les données des sources les plus complexes à appréhender.

---

[544] On voit bien d'ailleurs comment les auteurs du premier XXème siècle, J. Déchelette, J. Bonnerot, L. Taverne ou E. Thévenot, quel que soit le degré de compétence archéologique de chacun, tendent à reformuler sans cesse les mêmes idées, à compiler et commenter des hypothèses anciennes sans parvenir à apporter quoi que ce soit d'inédit ou à en faire émerger des éléments nouveaux.

[545] Je n'ai pas souhaité introduire de confusion en mêlant, au sein de la même base de données, des descriptions primaires censées résulter d'observations *in situ* avec des développements d'ordre synthétique fondés sur une sélection bibliographique dont l'intérêt n'est pas d'exposer des données inédites mais de leur offrir un cadre interprétatif cohérent.

[546] Cf tome II, fiches « Germain 1862 » et « Papillon 1904 ».

Ceci étant dit, j'ai bien sûr cherché à être le plus exhaustif possible, notamment d'un point de vue chronologique en tâchant de remonter le plus loin possible dans le passé afin de traquer les informations les plus éloignées de nous : dans la perspective de reconstituer l'histoire longue du bâti des portes romaines, il est compréhensible d'attacher la plus grande attention aux sources les plus anciennes. C'est donc volontairement que j'ai été un peu moins regardant sur la sélection des documents textuels évoquant les portes d'Autun qui dataient de la Renaissance que pour ceux du XIXème siècle. Il aurait été en effet vain et contreproductif de viser une collecte exhaustive de la documentation écrite de ce siècle du fait de la multiplication des témoignages conjointement causée par la facilité d'imprimer et par l'augmentation du nombre de voyageurs et de curieux, français et étrangers. J'ai également exclu les mentions brèves, redondantes ou stéréotypées issues entre autres d'encyclopédies britanniques ou de guides de la France du XIXème siècle[547] J'ai en revanche pris soin de relever de la manière la plus exhaustive possible les mentions les plus anciennes conservées (XVIème– XVIIIème siècles). Ceci explique pourquoi plusieurs témoignages évoqués dans le premier chapitre au titre de leur intérêt historiographique ne figurent pas dans le corpus des sources écrites anciennes relatives aux portes romaines d'Autun. N'ont donc pas été retenues dans le corpus les mentions ne faisant pas l'objet de plus de deux phrases et celles se contentant de signaler la beauté, voire l'existence, du monument – ceci afin de ne pas multiplier les occurrences brèves ne contenant aucune donnée exploitable. Sont au contraire conservés les textes qui présentent des remarques inédites, des développements conséquents fondés sur des observations *in situ*, des illustrations, des comparaisons avec d'autres monuments romains, etc.

La page suivante donne la liste des contributions, imprimées ou manuscrites, qui ont été retenues dans le corpus des sources écrites. Le choix d'une présentation chronologique m'a incité à ne pas donner ici les dates de publication de ces divers témoignages et travaux mais celle à laquelle les observations ont été réalisées. Une présentation de ces auteurs, classés selon la date de publication de leurs travaux, aurait eu l'intérêt de mettre en évidence à quel moment les travaux de tel ou tel deviennent accessibles à la communauté des chercheurs mais j'ai remarqué que la date de publication n'était pas un critère aussi pertinent que je l'avais cru de prime abord. Des manuscrits circulent avant leur publication effective au sein des réseaux antiquaires (locaux, régionaux et nationaux), certains ne sont jamais publiés, certains sont purement et simplement oubliés jusqu'à ce qu'un tiers leur redonne une visibilité, comme le firent les membres de la Société Eduenne avec l'œuvre d'E. Thomas ou, il y a un demi-siècle, P.-M. Duval et P. Quoniam avec les relevés de l'architecte Roidot-Deléage.

[547] Ces mentions de la porte d'Arroux, non retenues dans le corpus car jugées non pertinentes pour l'étude du bâti, sont du type suivant : « cette ville est remplie de beaux restes de monumens antiques : la porte d'Arroux est l'un des plus beaux » (extrait des *Annales de la vertu ou Histoire universelle, iconographique et littéraire ; à l'usage des Artistes et des jeunes Littérateurs, et pour servir à l'éducation de la jeunesse*, ouvrage publié en 1806 à Paris par S. F. du Crest Genlis) ou encore « Curiosités : la porte d'Arroux, ancien ouvrage des Romains, qui consiste, dit Millin, en deux grandes arcades pour le passage des voitures, et deux plus petites pour les gens de pied, couronnées par un bel entablement » (extrait du *Guide classique du voyageur en France, dans les Pays-Bas et en Hollande*, publié en 1827 par H. Reichard).

Corpus des sources écrites relatives aux portes romaines d'Autun

Renaissance

J. Léauté (?), 1582-1600

F. Perrin, 1606 au plus tard

XVIIème siècle

E. Ladone, 1620 au plus tard

F. Baudot du Buisson-Aubenay, 1646

E. Thomas, 1660

anonyme, dans NAF 11 246

XVIIIème siècle

F. Baudot, 1710

E. Martène, 1717

B. de Montfaucon, 1719

P. Papillon, 1722

B. Germain – L. Thomassin, vers 1727

Sc. Maffei, 1733

Caylus, 1759

I.-M. Crommelin, 1773

P.-J. Antoine, 1777

Cl. Courtépée, 1778

J.-B. de La Borde *et al*., 1784

Premier XIXème siècle

J. Rosny, 1802

A.-L. Millin, 1804

I.-M. Crommelin 1806

C.-M. Grivaud de la Vincelle, 1810-1811

R.-J.-F. Vaysse de Villiers, 1813

A. de Laborde, 1816

L.-A.-F. de Marchangy, 1819

E. de Jouy, 1827

C.-H. Maillard de Chambure, 1835

P. Mérimée, 1834-1835

A. de Caumont, 1838

Stendhal, 1837-1838

anonyme, dans Dureau de la Malle *et al.*, 1839

E. Breton, 1839

J. S. A. Devoucoux – J. de Fontenay, 1846

F. Girardot – Royer, 1847

J. S. A. Devoucoux – J. de Fontenay, 1848

A. Nettement, 1848

Second XIXème siècle

A. de Caumont, 1862

A. Joanne, 1863

I. Taylor, 1863

E. Viollet-le-Duc, 1864

J. Roidot 1872

J.-G. Bulliot 1876 (CSF)

H. de Fontenay, 1876 (CSF)

J. Roidot-Deléage, 1876 (CSF)

P. G. Hamerton, 1882

B. Lewis, 1883

P. Besnier, 1888

H. de Fontenay, 1889

L. Paté, 1892-1895

Premier tiers du XXème siècle

J. Déchelette, 1907

P. Allen, 1912

L. Taverne, 1921

J. Bonnerot, 1921

Thévenot, 1932

J. Bonnerot, 1933

Tableau statistique général de la nature des documents retenus dans le corpus des sources écrites anciennes relatives aux portes romaines d'Autun

Epoque	Voyageurs	Travaux d'érudition sur Autun antique	Synthèses, vulgarisation	Total
Renaissance	0	2	0	**2** 4 %
XVIIème s.	1	3	0	**4** 8%
XVIIIème s.	3	5	3	**11** 22 %
1er XIXème s.	6	4	5	**15** 29 %
2nd XIXème s.	2	5	6	**13** 25 %
1er 1/3 XXème s.	1	0	5	**6** 12%
Total	**13** 26 %	**19** 37 %	**19** 37 %	**51** 100 %

Tableau détaillé

Epoque	Voyageurs		Travaux d'érudition sur Autun antique	Synthèses, vulgarisation		
	Ordinaires	Erudits		Publications illustrées	Travaux de synthèse	Vulgarisation tout public
Renaissance	0		2	0		
XVIIème s.	1		3	0		
XVIIIème s.	0	3	5	3	0	0
1er XIXème s.	3	3	4	2	1	2
2nd XIXème s.	2	0	5	2	2	2
1er 1/3 XXème s.	1	0	0	0	-	5

Pour la bonne interprétation des données chiffrées présentées, je précise qu'il ne s'agit pas ici d'un reflet strict de la réalité mais uniquement des témoignages retenus dans mon corpus d'étude, c'est-à-dire d'une part les témoignages conséquents sur les portes, d'autre part ceux que nous avons conservés.

La catégorie « voyageurs érudits » n'a pas vocation à stigmatiser les autres types de voyageurs mais permet de distinguer les observations d'un antiquaire non autunois de celles d'un voyageur lambda. La case correspondant aux travaux de synthèse du début du XXème siècle n'a pas été remplie car ces documents n'ont pas été intégrés dans le corpus retenu ; cela ne signifie pas pour autant qu'ils soient inexistants (Blanchet en 1907, Schultze en 1909, Grenier en 1931, Frigerio en 1935). Les chiffres montrent toutefois clairement le remplacement des investigations de terrain par des ouvrages de vulgarisation qui trouvent souvent leur source principale dans l'*Autun et ses monuments* d'H. de Fontenay (1889).

Identité des voyageurs :
Baudot du Buisson-Aubenay (XVIIème s.), Martène, Papillon et Maffei (XVIIIème s.), Millin, Marchangy et Mérimée (voyages érudits du XIXème s.), Vaysse de Villiers, Stendhal, Dureau de la Malle, Hamerton et Lewis (autres voyageurs du XIXème s.), Allen (début XXème s.).

Identité des auteurs de travaux érudits consacrés aux vestiges antiques d'Autun :
Léauté et Perrin (Renaissance), Ladone, Thomas et l'anonyme de NAF 11 246 (XVIIème s.), Baudot, Germain – Thomassin, Crommelin, Antoine et Courtépée (XVIIIème s.), Rosny, Grivaud de la Vincelle, Breton, Devoucoux et J. de Fontenay (premier XIXème s.), Roidot, Roidot-Deléage, Bulliot et H. de Fontenay à deux reprises (second XIXème s.).

Identité des auteurs de publications illustrées :
Montfaucon, Caylus et La Borde (XVIIIème s.), Laborde et Maillard de Chambure (premier XIXème s.), Taylor et Paté (second XIXème s.).

Identité des auteurs de travaux de synthèse :
Caumont (premier XIXème s.), Caumont, Viollet-le-Duc (second XIXème s.).

Identité des auteurs d'ouvrages de vulgarisation :
Girardot et Nettement (premier XIXème s.), Joanne et Besnier (second XIXème s.), Déchelette, Taverne, Thévenot et Bonnerot à deux reprises (début XXème s.).

Trois contributions n'apparaissent pas dans le tableau : l'œuvre de fiction d'E.de Jouy (1827), la réédition de l'ouvrage d'E. Thomas par Devoucoux et Fontenay (1846) et les mémoires autobiographiques de Crommelin (1806).

2. *Etudier les portes romaines d'Autun au moyen d'une base de données dédiée aux sources textuelles anciennes*

Afin de rendre concrètement possible l'exploitation des milliers de données relatives aux portes romaines d'Autun qui sont contenues dans les sources textuelles anciennes, il a fallu constituer une base de données destinée non seulement à permettre leur documentation mais aussi l'évaluation de leur fiabilité et leur mise en série. Cette base de données relative aux sources textuelles anciennes sur les portes d'Autun a été conçue avec le logiciel MS Access avant d'être éditée en format texte sous la forme d'un catalogue (présenté dans le tome II).

2.1. Conception d'un outil adapté à la complexité du corpus et aux objectifs d'une étude archéologique du bâti

La prise en compte de la nature des données à traiter est la question qui conditionne la conception de la base de données. Comme cela vient d'être souligné, ces données sont des documents textuels : les sources iconographiques sont prises en compte dans une seconde base de données qui leur est spécialement dédiée, pour des raisons sur lesquelles je reviendrai dans le chapitre quatre, à l'occasion de la présentation de cette autre base et de cet autre corpus. Pourtant, ces deux bases de données, celle des documents textuels et celle des documents iconographiques, sont parfaitement complémentaires d'un point de vue scientifique : d'une part, certaines descriptions textuelles nous livrent exactement le même type d'informations qu'un plan, une coupe ou une élévation accompagnée de quelques annotations ; d'autre part, il est très fréquent que les sources textuelles soient accompagnées d'illustrations dont elles parlent dans leur texte, il leur arrive fréquemment de commenter des illustrations antérieures… La création de deux bases de données distinctes en fonction de la nature des documents peut donc paraître arbitraire étant donné l'évidente complémentarité de ces deux types de sources mais la création de ces outils avait pour premier but de permettre l'exploitation d'un fonds documentaire aussi considérable qu'hétérogène, principale raison pour laquelle il n'avait jamais été exploité jusqu'ici, sinon de manière ponctuelle. La base de données des sources textuelles a été conçue pour répondre à des interrogations précises mais distinctes de celles auxquelles permet de répondre la base de données des sources iconographiques. L'un des objectifs de cette thèse étant de prendre en compte cette documentation de manière globale et systématique, la priorité a été de créer des outils commodes permettant de gérer des données très nombreuses et de rationaliser des types d'informations très divers.

Le principe retenu pour l'organisation de la base de données est simple : à un ouvrage correspond une entrée dans la base, c'est-à-dire une fiche. Si un même auteur a consacré deux ouvrages aux portes romaines d'Autun, deux fiches distinctes ont été créées – ce qui permet de prendre en compte les éventuelles évolutions de la pensée de l'auteur.

Deux états de la base de données ont été successivement créés car chacun d'eux correspondait à des finalités différentes. Dans un premier temps, la base a été conçue avec des champs qui recevaient les réponses les plus normalisées possibles[548] : ce premier état de la base de données des sources textuelles est idéal pour effectuer des requêtes sur l'ensemble du corpus. J'ai ensuite rapidement décidé de créer un second état de cette même base dans lequel les réponses normalisées ont été remplacées par les citations des passages relatifs à tel ou tel champ de la fiche : c'est cette dernière qui est présentée dans le second volume. J'ai voulu au maximum privilégier la présence de citations dans les champs plutôt que de reformulations – cela peut à première vue sembler contradictoire avec la vocation d'une base de données qu'il est plus facile d'interroger lorsque les réponses des champs sont le plus normalisées possible mais ce procédé permet une meilleure étude ensuite des parentés et des filiations qui existent entre les sources. Or, c'est là l'un des principaux objectifs de cette base, plus que la possibilité d'effectuer des requêtes sur absolument chacun des champs de la base – c'est la principale raison pour laquelle j'ai préféré éditer la base de données dans sa seconde version, documentaire, plutôt que dans sa première, interrogeable. Si le premier état de la base avait l'avantage de faciliter les regroupements et de permettre des tris rapides au sein du corpus des sources textuelles, lorsqu'il a fallu mettre de l'ordre dans ces regroupements, les préciser, comprendre leur logique interne, il a très vite été nécessaire de travailler sur le texte lui-même, et non sur la version simplifiée que reflétaient les réponses figées de tel ou tel champ.

[548] En voici deux exemples. La réponse « 1-2-1 » dans le champ « Sur le 1er niveau » correspondait à la présence dans le document étudié d'une phrase indiquant que la porte était percée de deux baies centrales, flanquée de part et d'autres de baies plus petites. Autre exemple : la réponse « 7/10 » dans le champ « Sur le 2ème niveau » indiquait que 7 arcades étaient conservées sur les 10 que possédait à l'origine la porte.

2.2. Organisation interne de la base de données dédiée aux sources textuelles anciennes

Etant donné que l'intitulé donné aux différents champs qui constituent la structure de la base de données peut ne pas toujours rendre compte de la totalité des cas qu'il recouvre, les explications qui suivent sur la définition et la fonction de ces champs me paraissent utiles.

Structure générale de chaque fiche

Du point de vue de sa structure générale, toute fiche de la base de données comporte quatre parties : si ces parties peuvent paraître très déséquilibrées les unes par rapport aux autres, chacune d'entre elles remplit néanmoins une fonction qui lui est propre. La première partie rassemble les données permettant non seulement d'identifier clairement la source et son auteur mais aussi de comprendre le rapport qu'entretient l'auteur avec les sources écrites antérieures, la seconde partie collecte les remarques relatives à l'enceinte urbaine d'Autun, la troisième partie se concentre quant à elle sur les données spécifiques aux portes urbaines tandis que la dernière partie permet de rassembler les conclusions en soulignant les spécificités de la source, l'intérêt des informations qu'elle apporte ou encore le degré de confiance qu'on peut lui accorder. D'une fiche à l'autre, on remarquera que ces quatre grandes parties peuvent varier de taille selon la richesse plus ou moins grande de la source étudiée mais, dans tous les cas, c'est toujours la troisième partie – celle qui concerne spécifiquement les données relatives aux portes d'Autun – qui occupe le plus d'espace : cette troisième partie se décompose en effet elle-même en cinq ensembles qui sont respectivement dédiés à la porte d'Arroux, à la porte Saint-André, à la porte de Rome, à la porte Saint-Andoche et aux autres portes (prétendument romaines) éventuellement mentionnées par la source en question.

La structure générale de chaque entrée au sein de la base de données des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun peut donc se résumer sous la forme suivante :

1. Données générales sur la source et ses liens avec les travaux antérieurs
2. Remarques sur l'enceinte
3. Données relatives aux portes
   3.1 Mention de la porte d'Arroux
   3.2 Mention de la porte Saint-André
   3.3 Mention de la porte de Rome
   3.4 Mention de la porte Saint-Andoche
   3.5 Mention d'autres portes
4. Bibliographie et conclusions

Première partie : informations générales relatives à la source en question

Une première série de champs a pour fonction d'identifier la source et son auteur : « auteur », « dates de l'auteur », « profession de l'auteur[549] », « titre de la source », « titre de l'ouvrage », « édition », « pages concernant les portes ». Leur intitulé est suffisamment explicite pour ne pas en dire davantage.

[549] Peuvent également figurer dans ce champ les données relatives à la nationalité ou à l'origine géographique de l'auteur de la source, bien que ces données n'aient évidemment rien à voir avec une quelconque profession – ceci afin de pouvoir distinguer les érudits locaux des voyageurs français ou étrangers.

Le champ « date de l'état décrit » sert, comme son nom l'indique, à donner la date précise à laquelle l'auteur a pu observer les portes d'Autun, si elle est connue ou s'il est possible de la déduire grâce à certains éléments figurant dans ou hors de la source, et, si ce n'est pas le cas, c'est la date de publication de la source qui permet de fixer un *terminus ante quem*. Dans la perspective d'une étude archéologique du bâti qui entend restituer les différentes phases successives de la vie d'un édifice et les situer chronologiquement, il est en effet fondamental de pouvoir dater le plus précisément possible tout témoignage relatif à cet édifice afin de savoir à quel état du bâti exact il fait référence.

Dans le champ « sources antérieures mentionnées », figure la liste des auteurs et des ouvrages qui sont explicitement cités, mentionnés, repris ou réfutés dans la source étudiée, et en particulier au sein du passage consacré à l'enceinte et aux portes urbaines. Les données contenues dans ce champ ne correspondent pas nécessairement à la réalité des lectures effectuées par l'auteur qui, pour des raisons diverses allant du manque de place à l'omission volontaire, peut en taire un certain nombre. Le champ suivant, « jugement sur les sources antérieures », est l'occasion d'établir le rapport qu'entretient l'auteur avec les écrits de ses devanciers : adhésion, prise de distance, citation fidèle, mauvaise compréhension, etc.

Le champ intitulé « accompagné de représentations » donne la liste des éventuelles illustrations qui accompagnent le développement textuel et précise leur nature, leur sujet et leur auteur. On trouvera quasi systématiquement ces illustrations dans la base de données dédiée aux documents iconographiques sous forme d'une reproduction et d'une fiche détaillée.

Le champ « action de l'auteur sur les lieux » permet d'indiquer si l'auteur prétend avoir fait des observations *in situ*, face aux portes d'Autun, s'il dit avoir pris des mesures ou relevé le monument, etc. C'est dans ce champ que l'on indique, le cas échéant, les doutes que l'on peut avoir sur la réalité de la présence *in situ* de l'auteur.

Deuxième partie : données relatives à l'enceinte

Cette partie qui précède l'enregistrement de l'ensemble des données relatives à chacune des portes d'Autun a pour but de collecter les éléments d'informations relatifs à l'enceinte romaine de la ville. Elle ne comporte que deux champs : « remarques sur l'enceinte » et « nombre de portes à Autun ». C'est à l'intérieur du premier que sont rassemblées les éventuelles remarques sur la datation des remparts, sur leur technique de construction, sur leurs dimensions, sur le nombre de tours, sur leur état de conservation, etc. tandis que le second champ indique tout simplement le nombre de portes que comptait l'enceinte d'Autun selon l'auteur de la source en question. Les données relatives à ce champ sont donc des données numériques qui prennent fréquemment la forme suivante : *x / y* – « x » étant le nombre de portes conservées aux dires de la source et « y » le nombre de portes que comptait originellement l'enceinte d'*Augustodunum*. Tous les savants et tous les voyageurs ne se sont en effet pas accordés pour considérer, comme aujourd'hui, que l'enceinte d'*Augustodunum* ne pouvait compter que quatre portes étant donné que l'ensemble des voies qui convergeaient vers Autun se regroupaient en quatre tronçons à l'approche des murs de la capitale éduenne.

Au-delà de son caractère inédit[550], la collecte de données relatives à l'enceinte et au nombre des portes n'est pas une démarche exclusivement documentaire, elle vise d'abord à rappeler que l'étude des portes urbaines ne peut être totalement déconnectée de la prise en compte de l'enceinte mais c'est aussi un excellent moyen de situer les sources les unes par

[550] L'étude qu'A. Fort a proposée de l'enceinte romaine d'Autun reste purement archéologique au sens technique du terme, le fonds documentaire n'y faisant pas l'objet d'une étude systématique (Fort 2007).

rapport aux autres, en comparant des données numériques précises (périmètre, nombre de tours, nombre de portes…). La différence entre une description originale et un développement composé d'emprunts devient alors flagrante.

Troisième partie : données relatives aux portes monumentales d'Autun

Comme cela a été exposé plus haut, cette troisième partie se décompose en cinq sous-ensembles. Les deux premiers sous-ensembles étant consacrés respectivement à la porte d'Arroux et à la porte Saint-André – les deux portes les mieux conservées et, par conséquent, les plus souvent et longuement décrites –, elles disposent de champs plus précis et plus nombreux que les sous-ensembles suivants qui sont dédiés quant à eux à l'enregistrement des données relatives à la porte de Rome (qui a disparu) et à la porte Saint-Andoche (dont seule subsiste une tour de flanquement et qui n'a pas été toujours identifiée comme porte urbaine).

Les champs communs aux quatre portes

Les champs « nom donné à la porte » et « autres noms donnés à la porte » permettent d'établir de quelle manière l'auteur désigne telle ou telle porte et de documenter les informations qu'il rapporte sur ses éventuelles autres appellations qu'elles soient populaires, anciennes ou tout simplement fantaisistes. Quant au champ « interprétation des structures », il indique si l'auteur identifie l'édifice comme une porte urbaine, comme un arc honorifique ou comme un temple.

Deux champs sont dédiés à la collecte des informations relatives à des représentations iconographiques des portes auquel notre auteur fait référence, qu'il commente ou qu'il critique : « représentations anciennes mentionnées » et « jugement sur ces représentations ». Si elles sont parvenues jusqu'à nous, on trouvera leur reproduction accompagnée d'une fiche détaillée dans la base de données dédiée aux représentations graphiques anciennes des portes.

L'ensemble des remarques liées à l'état de conservation des portes, aux dégradations qu'elles ont subies sont consignées dans le champ « remarques sur les dégâts du temps » tandis que celui qui est intitulé « éléments pour l'histoire longue » rassemble toutes les informations rapportées par l'auteur sur l'évolution de la fonction de la porte au fil des siècles, sur les divers événements qui s'y sont déroulés et sur les restaurations ou les fouilles qu'elle a pu connaître. A propos des parties manquantes, j'ai été attentif à préciser, dans la mesure du possible, si l'auteur attribuait leur absence à la mauvaise conservation de telle ou telle partie de l'édifice, à l'inachèvement ou à la destruction de tel élément[551], s'il mentionnait les causes de la destruction[552] ou de l'inachèvement, s'il préconisait de consolider telle partie, etc. Selon la nature des informations distillées par l'auteur, ces données ont pu être documentées dans les champs « remarques sur les dégâts du temps », « éléments pour l'histoire longue » ou « remarques ». En ce qui concerne les parties visibles décrites par l'auteur, elles trouvent leur place dans un champ libre intitulé « description ».

Le champ « comparaisons avec d'autres portes » précise de quelle autre porte (ou de quel autre édifice) la porte est rapprochée par l'auteur et détaille la nature exacte des points de comparaison. Le champ « datation proposée » a vocation à rassembler l'ensemble des

[551] Il est en effet fondamental d'établir si l'auteur considère qu'une partie n'est pas visible à son époque parce qu'elle a été détruite à une époque antérieure ou tout simplement parce qu'elle n'a jamais été construite. Bien souvent, pourtant, cette donnée n'est pas exprimée de manière explicite par l'auteur ; cela dit, l'idée que se fait l'auteur de l'état originel de telle ou telle porte transparaît nécessairement dans sa façon de l'évoquer.

[552] Les causes se limitent essentiellement à deux, d'après la grande majorité nos sources : les ravages du temps ou la main barbare.

éléments de datation avancés par l'auteur tandis que le champ intitulé « jugement esthétique » sert à regrouper tous les éléments relevant du ressenti subjectif et autres jugements de valeur émis par l'auteur à propos de la porte en question. Tels sont les onze champs communs aux quatre portes romaines d'Autun.

Les champs spécifiques à l'enregistrement des données relatives à la porte d'Arroux et à la porte Saint-André

Là où l'on se contente d'un unique champ « description » pour les portes de Rome et Saint-Andoche, les portes d'Arroux et de Saint-André disposent de onze champs détaillés qui ont vocation à documenter, pour les premiers, des données numériques (accompagnées de l'unité de mesure utilisée par l'auteur), et, pour les autres, des données descriptives : il s'agit des champs « largeur », « hauteur », « profondeur », « dimensions du 2ème niveau », « sur le 1er niveau », « sur l'entablement »[553], « sur le 2ème niveau », « sur les tours », « techniques de construction », « système de fermeture » et « remarques diverses ».Sans détailler ce que l'intitulé des champs décrit clairement, il suffit de dire que ces champs ont pour seul but de répartir rationnellement des remarques qui sont souvent mêlées dans les développements des auteurs et de faciliter ainsi leur exploitation.

Le 5ème sous-ensemble ou l'enregistrement des données relatives aux autres portes

Ce dernier sous-ensemble a pour particularité de n'être utile que pour les sources qui nous livrent des informations sur toute autre porte autunoise (prétendument antique) que les quatre portes attestées, à savoir les portes d'Arroux, de Saint-André, de Rome et de Saint-Andoche. Cette situation se produit lorsque la source considère qu'il y avait plus de quatre portes urbaines percées dans l'enceinte d'*Augustodunum* ou si la source substitue une autre porte à l'une des quatre portes que comptait en réalité la capitale éduenne. Seuls deux champs sont prévus pour documenter chacune de ces portes surnuméraires : un champ « nom donné à la porte » ainsi qu'un champ « description ».

Quatrième partie

« Bibliographie » et « commentaires sur la source » sont les deux seuls champs de cette partie qui conclut chaque fiche. Le premier rassemble les références des auteurs, érudits, voyageurs ou universitaires, qui ont commenté le témoignage de l'auteur dont la présente fiche a détaillé le contenu. Quant au champ intitulé « commentaires sur la source », c'est là que trouvent leur place les conclusions et le commentaire que je formule sur le témoignage livré par l'auteur en question sur la base d'une critique interne mais surtout externe, en le confrontant à d'autres témoignages du même genre, à d'autres témoignages contemporains ou antérieurs ou à la réalité matérielle des vestiges archéologiques. C'est également l'occasion de préciser, le cas échéant, les ouvrages antérieurs dont l'auteur s'est inspiré sans toujours les signaler explicitement et d'émettre un avis sur la plus ou moins grande fiabilité que l'on peut prêter à son témoignage, compte-tenu de la qualité des informations données, de leur précision et de leur originalité. Le commentaire n'a pas vocation à donner une note de fiabilité mais à détailler avec précision la liste des points sur lesquels le témoignage de l'auteur peut être accepté ou au contraire envisagé avec prudence.

[553] Il s'agit dans ce champ uniquement de l'entablement intermédiaire des portes celui qui est situé entre le sommet des quatre baies et la galerie. Les données relatives à l'entablement sommital (situé à l'aplomb de la galerie supérieure) sont documentées dans le champ « sur le 2ème niveau ».

Parentés et filiations au sein des sources écrites anciennes relatives à Autun

> « Mais tous les livres à vrai dire ne sont que cela : (…) des échos de ceux qui nous ont précédés. Nous allons, répétant nos prédécesseurs, tissant avec les fils de l'ancienne étoffe des trames nouvelles. »[554]

Au seuil du second tome de sa *Cosmographie*, F. de Belleforest explique dans une adresse au lecteur de trois pages quel rapport il entretient avec les travaux antérieurs qui lui servent de sources. Il introduit son propos avec une citation liminaire : *Homine imperito nihil quicquam vidi stultius, | qui, nisi quod ipse facit, nihil rectum putat* qu'il emprunte aux *Adelphes* de Térence[555] avant de critiquer l'attitude de ceux qui prétendent ne rendre compte que de ce qu'ils ont vu par eux-mêmes[556]. Ne nous leurrons pas : les auteurs sont tous parfaitement conscients de la différence fondamentale qu'il existe entre rapporter ses propres observations et reformuler les propos d'un tiers. Cette question épistémologique reçoit nécessairement une réponse (réponse qui peut différer selon les auteurs) : faut-il s'appuyer sur le témoignage des auteurs antérieurs (en d'autre termes, peut-on leur faire confiance ?) ou faut-il au contraire ne livrer au public que ce qui relève de sa propre contribution ?

C'est pourquoi il est sain que tout lecteur, et *a fortiori* tout chercheur, s'interroge sur la nature des réflexions qu'il a sous les yeux lorsqu'il lit un ouvrage : observations inédites ou documentation de seconde main ? Derrière cette interrogation, c'est la question de la fiabilité de la parole auctoriale qui est en jeu. Or, l'une des spécificités des sources modernes et contemporaines réside en effet dans leur nombre. Il est illusoire de penser que chacune d'entre elles puisse apporter sa part d'informations inédites et par conséquent, il faut être attentif à distinguer les passages où elles rapportent ce qu'elles ont vu et ceux où elles rendent compte de ce qu'elles ont lu. Pour ce faire, il s'agit de faire en sorte de situer correctement l'ouvrage d'un auteur par rapport à l'ensemble des autres sources textuelles. C'est donc en mettant en série les sources écrites que l'on pourra apprécier pour chacune d'entre elles non seulement quelle est la part d'inédit et la part des lectures de sources antérieures, mais aussi déterminer le rapport que la source entretient avec ses devancières (simple connaissance, inspiration, citation, recopiage ponctuel, plagiat).

1. Le stemma *des sources textuelles*

[554] Morton-Fullerton 1903, p. 807.

[555] *Les Adelphes*, I, 2, 18 : « Rien ne surpassera jamais la bêtise de l'homme ignorant qui considère que seules ses propres réalisations sont valables » (traduction VB). La citation exacte, au lieu de *stultius* (stupide), emploie l'adjectif *injustius* (qui dépasse la mesure).

[556] Belleforest – Münster 1575, Préface du tome II. L'attaque de F. de Belleforest vise clairement A. Thévet, auteur d'une *Cosmographie* parue la même année que celle de F. de Belleforest. Dans sa préface, Thévet dénie toute valeur aux témoignages des auteurs anciens (à commencer par celui des auteurs de la génération précédente) :« Vray est que quelques anciens en ont descrit, mais ce n'a esté la plus part que par imagination, ou un simple raport : là où ie n'allegue que ce qu'oculairement i'ay veu ou entendu de ceux qui sont sur les lieux : sans m'amuser en vain à desseigner & representer les plants des villes & forteresses, entre autres de celles de la France, ne trouvant bon de descouvrir aux estrangers les secrets d'icelle » (Thévet 1575, Epistre au roy). Il accuse ensuite certains de ses contemporains qui n'ont jamais voyagé de recopier les cosmographies anciennes : qui d'autre pourrait être visé si ce n'est F. de Belleforest qui publie une réédition augmentée de la *Cosmographie* de S. Münster qu'il a notamment enrichie des plans et des vues de nombreuses villes françaises ? La préface du second tome de la *Cosmographie* de Belleforest est donc une réponse à l'attaque d'A. Thévet. Visiblement vexé, Belleforest règle son compte à A. Thévet tant sur la forme (on comprend pourquoi le *injustius* de Térence devient *stultius* ; une autre remarque de Belleforest indique qu'il ne faut pas blâmer les vieillards de raconter des fariboles) que sur le fond : que vaut le témoignage d'un voyageur dans la mesure où nul autre que lui ne peut attester la valeur de ses propos ?

Pour réaliser cette mise en série, l'étude de l'ensemble des sources que nous possédons sur les portes urbaines de la capitale éduenne doit être menée de manière systématique et surtout simultanée. Cela revient à établir la genèse de chacune des sources faisant partie de notre corpus, à chercher à reconstruire leur arbre généalogique, pour ainsi dire, ou, en grec, leur *stemma*, pour reprendre le terme philologique utilisé pour désigner le schéma qui présente les relations d'ascendance et de filiation entre les manuscrits d'une même famille.

Pour cerner ces liens de filiation et comprendre leur organisation, il a fallu mettre en série ces diverses sources en tenant compte en premier lieu de leur date de composition puis déceler le retour d'expressions identiques ou la reprise de mouvements entiers du texte, comparer la façon dont les idées s'enchaînent, etc. Aussi pouvons-nous espérer reconstituer les liens de parenté et de filiation entre les sources et nous trouver dès lors en mesure de faire la part entre les données inédites ou les redites d'un auteur à l'autre. C'est ainsi que l'on peut espérer évaluer, sur des critères extérieurs à la source elle-même, dans quelle mesure son témoignage est personnel ou au contraire nourri par les travaux antérieurs.

1.1.Transposition d'un outil philologique au service de l'archéologie du bâti

Ce que les philologues désignent sous le nom de *stemma* est un schéma sous forme d'arborescence qui représente l'ensemble des relations au sein d'une même famille de manuscrits. En d'autres termes, il s'agit d'une représentation graphique des relations de parenté et de filiation entre différentes copies et donc différents états d'un même texte. Nous proposons ici de mettre ce mode de représentation organisationnel au service de l'étude critique des sources textuelles anciennes d'Autun ; au chapitre quatre de ce volume, nous étendrons l'utilisation de cet outil aux documents cartographiques et aux autres documents iconographiques. Il ne s'agit pas évidemment de reprendre tel quel le *stemma* philologique mais bien de l'adapter d'abord aux besoins de notre étude, ensuite à la spécificité de notre corpus de sources. Ce type de schéma qui synthétise tout le travail philologique d'édition de texte, il s'agit donc, ici, de le transférer à l'étude du fonds ancien relatif aux « antiquités » d'Autun. L'établissement d'un tel arbre généalogique représentant les relations qu'entretiennent entre eux les travaux des érudits ou des chercheurs ne semble pas, à notre connaissance, avoir eu d'exemple ni d'application dans une étude archéologique du bâti.

A la différence de l'utilisation qu'en font les éditeurs de textes antiques, le type de *stemma* nécessaire pour donner une représentation graphique capable de résumer tout le raisonnement sur les liens de parenté qu'entretiennent les sources textuelles anciennes relatives aux vestiges romains d'Autun n'est pas *stricto sensu* dédié à l'étude de l'ensemble des manuscrits qui découlent d'un texte premier qu'est le texte source, c'est-à-dire le texte de l'auteur. L'utilisation du *stemma* par les philologues a pour but de déterminer par quelles voies le texte premier a été modifié au fil de son histoire, de ses copies et des copies de ses copies, il est l'aboutissement d'une démarche qui consiste à déterminer avec précision les relations qu'entretiennent les différentes copies médiévales et modernes qui sont parvenues jusqu'à nous afin de s'approcher le plus possible du texte source qu'elles ont d'une manière ou d'une autre recopié et qui nous est quant à lui inconnu. Dans cette étude archéologique du bâti des portes d'Autun, ce que je cherche à comprendre et à restituer ce sont les différents états du bâti des portes urbaines d'Autun, et non je ne sais quel texte source que recopieraient les différents auteurs de notre corpus.

Le *stemma* des sources textuelles anciennes relatives aux portes romaines d'Autun présente donc la particularité de ne pas avoir de texte premier comme unique source commune de laquelle auraient découlé ensuite toutes les sources écrites. Il est composé d'un ensemble d'auteurs qui ont très souvent opéré des emprunts à leurs prédécesseurs, n'hésitant

pas à s'inspirer de plusieurs sources antérieures. Il y a donc plusieurs textes sources, si l'on peut dire, plusieurs auteurs qui ont été particulièrement recopiés, pour en pas dire pillés, même si dans la plupart des cas, les emprunts ne concernent pas la totalité du texte d'un prédécesseur mais seulement certains passages particuliers. Notre principal objectif a donc été de déterminer, pour chacun des auteurs de notre corpus, quels travaux antérieurs avaient été consultés et selon quelles modalités ce lien de parenté s'était concrétisé : de la simple mention au plagiat, tous les degrés ont été explorés par les auteurs de notre corpus. Ce travail de compréhension globale des relations de parenté entre les sources à notre disposition n'a finalement pour seul but que l'évaluation critique des sources textuelles anciennes relatives aux portes d'Autun par le biais de leur mise en série mais il ne suffit hélas pas de classer ces sources par ordre chronologique pour que chacune soit replacée à son exacte position dans l'arbre qui figure l'ensemble de leurs relations.

Pourquoi un classement chronologique de ces sources en fonction de leur date de publication ne suffit-il pas ? Premier point : la date de publication ne correspond pas toujours à la date à laquelle les recherches et les travaux ont été effectués par leur auteur – ceci étant encore plus vrai pour les sources les plus anciennes à notre disposition, les documents de la fin de la Renaissance. Les *Antiquitates* d'Etienne Ladone connaissent une publication posthume, au minimum vingt années après la composition du recueil ; le *De antiquis Bibracte seu Augustoduni monimentis libellus* (attribué à J. Léauté) n'a été publié qu'en 1650 alors qu'on avait perdu la mémoire du nom de son auteur. Dernier exemple, déjà mentionné dans notre premier chapitre, celui de F. de Belleforest qui publie en 1575 de larges extraits de mémoires que lui a confiés P. de Saint-Julien de Balleure et que ce dernier ne publia lui-même qu'en 1580 et 1581 : même si ce n'est évidemment pas la règle générale, l'antériorité de la date de publication n'indique donc pas nécessairement l'antériorité d'une source par rapport à une autre puisqu'il arrive que des manuscrits circulent avant d'être publiés. Les idées sont généralement antérieures à la date de publication et plusieurs exemples attestent qu'elles peuvent connaître une publicité restreinte avant leur éventuelle publication proprement dite. Deuxième point qui empêche de considérer la date de publication comme un critère suffisant pour mettre en série les sources textuelles anciennes : dans la mesure où les idées sont immatérielles et que le concept de propriété intellectuelle est loin d'aller de soi pour bon nombre des auteurs de notre corpus, rien ne les oblige à emprunter à leur voisin immédiat plutôt qu'à un voisin plus éloigné voire à un total inconnu. Si certains auteurs préfèrent, comme Stendhal (1838) avec P. Mérimée (1835), s'inspirer de la littérature la plus récente, la plus actualisée, d'autres privilégient en revanche des ouvrages parfois datés de plusieurs décennies : c'est par exemple le cas de J. Rosny qui se sent un droit d'emprunt proportionnel à l'ancienneté des travaux qu'il utilise, par exemple ceux de l'abbé B. Germain qui datent des années 1720. Ces prolégomènes nous amènent désormais à détailler de manière concrète et illustrée la méthode d'établissement du *stemma* des sources textuelles anciennes relatives aux portes monumentales d'Autun.

1.2.Constitution du *stemma* et méthodologie

Le *stemma* n'est que la représentation graphique d'une mise en série dont l'élaboration résulte d'un raisonnement intégrant un nombre de paramètres importants et respectant des principes bien définis.

La première étape de cette mise en série consiste tout simplement à classer par ordre chronologique l'ensemble des sources textuelles : un auteur de 1750 ne saurait avoir eu connaissance d'un travail réalisé en 1800… Pourtant, comme on l'a exposé, ce classement chronologique seul ne permet pas d'établir les relations qu'entretiennent entre elles les différentes sources ni de déterminer la liste des sources antérieures sur lesquelles l'auteur dont

nous voulons évaluer le travail s'est fondé. Par conséquent, il est nécessaire, dans un deuxième temps, d'étudier attentivement la façon dont la trame du texte est constituée, la manière dont elle a été construite. Pour le dire de manière plus concrète, il s'agit de déceler les expressions récurrentes, l'adoption d'un plan identique, la succession des mêmes idées ou encore la reprise de telle ou telle hypothèse d'une source à l'autre… Ce sont les passages consacrés à la description des portes urbaines, de l'enceinte et des voies desservant les portes de l'ancienne *Augustodunum* qui ont prioritairement et majoritairement retenu notre attention lors de l'établissement du *stemma*, par conséquent les relations entre les différents auteurs que le *stemma* met en lumière ne devraient pas, sans une étude complémentaire, être généralisées à l'ensemble des ouvrages qui traitent des antiquités autunoises[557].

Etablir l'arbre représentant les relations qu'entretiennent les différentes sources les unes avec les autres n'est en fait pas autre chose que la recherche de la genèse des sources : il s'agit non seulement de déterminer les parentés et les filiations d'un auteur à l'autre ou, pour le dire autrement, de comprendre sur quelles sources un auteur fonde son propre discours sur les portes d'Autun mais aussi de cerner dans le détail la complexité de ces relations d'ascendance et de descendance. Toutes sortes de questions démontrent la complexité de ce phénomène dont on peut se faire une représentation mentale en comparant cela à un arbre généalogique, à ses ramifications et à ses générations : voici ce que permet de visualiser le *stemma*. Bien des éléments de la réflexion ne sont pas figurés matériellement dans le schéma final mais doivent être considérées lors de l'étude des sources : qu'est-ce que l'auteur a conservé des travaux de ses devanciers ? qu'a-t-il rejeté ou omis ? sur quels points a-t-il apporté des inflexions ? Beaucoup de réponses à ces questions sont données dans les fiches consacrées à chaque auteur dans le second tome, le *stemma* des sources écrites s'inscrit ainsi dans la même démarche d'étude critique des sources que le catalogue raisonné des sources textuelles retenues dans notre corpus avec lequel il est parfaitement complémentaire.

Avant de présenter concrètement comment le *stemma* des sources écrites relatives aux portes romaines d'Autun a été constitué, il me reste à exposer les deux principales difficultés d'ordre méthodologique qui se posent fréquemment lors de l'élaboration de cette arborescence : l'interprétation d'un écart à la source et l'hypothèse d'une source commune inconnue. Il arrive que deux ouvrages présentent plusieurs similitudes suffisamment importantes pour établir une relation de parenté entre eux mais que, ponctuellement, sur des éléments précis, ils se mettent à diverger. Au moins trois hypothèses peuvent expliquer cet écart entre un auteur et ses devanciers mais quels sont les éléments qui permettent d'interpréter un écart à la source comme l'expression d'une observation personnelle, comme une erreur d'attention ou comme une réelle incompréhension ? Pour répondre à cette question, l'étude d'extraits ponctuels ne suffit pas, il convient de se faire une idée précise de l'ensemble de l'œuvre de l'auteur en question comme de celle de l'auteur « source » et de privilégier une approche globale : les écarts à la source sont-ils fréquents ? portent-ils systématiquement sur un même aspect ? l'auteur a-t-il l'habitude de mentionner les divergences scientifiques qu'il a avec ses devanciers ? Deuxième difficulté qui se présente lorsque l'on cherche à organiser précisément les relations de parenté entre plusieurs auteurs qui appartiennent visiblement à la même branche du *stemma* : comment être sûr que l'ouvrage d'un auteur s'inspire de celui d'un autre plutôt que de considérer que tous deux s'inspirent d'un tiers dont les travaux ne

[557] Il m'est tout de même arrivé à plusieurs reprises de m'appuyer sur les paragraphes ou les pages consacrées à d'autres vestiges romains d'Autun afin de m'assurer de la validité des emprunts que je pensais discerner à propos des portes monumentales : le temple de Janus et la pyramide de Couhard sont, avec les portes d'Arroux et de Saint-André, les deux autres vestiges que ne manquent jamais de signaler antiquaires et voyageurs. Les développements relatifs au théâtre, à l'amphithéâtre, aux aqueducs, aux temples de Pluton et de Proserpine, au temple d'Apollon ou à celui de Minerve sont plus rares mais tout aussi utiles pour identifier les emprunts à des sources antérieures.

nous sont pas parvenus ? Plusieurs manuscrits traitant des antiquités éduennes circulaient en effet parmi les érudits autunois, et cela à différentes époques : nous avons parfois connaissance de certains d'entre eux et nous possédons des extraits de plusieurs autres. Mais, il reste tous ceux dont nous ne connaissons que l'existence, voire ceux dont il nous faut supposer l'existence. Ici encore, il ne suffit pas de confronter des citations pour répondre à une question aussi complexe. Les exemples que je développe plus bas illustrent la méthode employée pour établir le *stemma* et les problèmes inhérents à celle-ci.

La comparaison des données numériques

L'établissement des relations qu'entretiennent les sources avec leurs devancières peut se faire au moyen de la comparaison des données numériques mentionnées par les différents auteurs. C'est certainement le moyen le plus simple et le plus rapide, le seul paramètre à prendre en considération réside dans les conversions qu'il peut y avoir entre les unités de mesures d'ancien régime et le système métrique. *A priori*, la comparaison des données numériques d'une source à l'autre peut légitimement sembler absurde puisque si plusieurs auteurs parlent d'un même objet, on s'attendrait à ce que leurs mesures soient les mêmes. La réalité est tout autre puisque la prise de mesures sur des édifices de la taille des portes urbaines d'Autun se révèle difficile à mettre en œuvre : d'abord, l'entreprise ne peut être menée par une seule personne, ensuite, il faut régler le problème de l'accès aux parties hautes. C'est pourquoi, en définitive, bien peu d'auteurs ont réellement pris eux-mêmes les mesures qu'ils rapportent dans leur description textuelle : telle est la raison pour laquelle on est précisément en droit de se fonder sur ces valeurs pour établir l'origine des emprunts d'un auteur à l'autre.

Certains cas peuvent présenter des particularités liées au choix de l'unité de mesure qu'ils ont utilisée. C'est le cas dans le *Mémoire sur les antiquités de la ville d'Autun* de l'archéologue E. Breton (1840) comme dans les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* du baron Taylor (1863) où des conversions ont été effectuées entre les unités de mesure d'ancien régime et le système métrique décimal que la Révolution a cherché à imposer.

Avant toute chose, je précise que les données d'E. Breton ont le considérable mérite d'avoir été réellement prises sur le terrain plutôt que recopiées d'un auteur antérieur[558]. Les mesures données par E. Breton relèvent du système métrique (ce qui est parfaitement normal pour un mémoire réalisé en 1839 et publié l'année suivante) mais on constate immédiatement que la précision millimétrique de ses mesures n'est pas à mettre au compte de la précision de la prise de mesure elle-même[559], mais à des calculs de conversion qui ont transformé des nombres ronds (en pieds du roi) en données métriques à trois chiffres après la virgule. Comment l'archéologue aurait-il pu établir sinon que les pilastres de la galerie de la porte d'Arroux n'étaient saillants que de 0,027 m – mesure qui correspond en revanche à la valeur exacte d'un pouce ? J'ai donc entrepris de convertir en pieds et pouces chacune des valeurs métriques données par E. Breton sur la trentaine qu'il propose pour les seules portes d'Arroux et de Saint-André. : il apparaît très clairement que chacune des mesures métriques à trois chiffres après la virgule se traduit par un nombre de pieds entier (et dans quatre cas, sur plus

[558] Breton 1840, p. 248.

[559] Il est parfaitement illusoire d'espérer atteindre une précision millimétrique avec des moyens de mesure traditionnels (du type du décamètre) non seulement en raison de la taille de ces portes qui mesurent une vingtaine de mètres de large pour une quinzaine de mètres de hauteur mais surtout en raison de l'absence d'arêtes franches sur les blocs, ce qui empêche toute mesure parfaitement exacte. Le théodolite laser permet de régler le problème posé par la taille de l'édifice et celui de l'accès aux parties hautes, il ne permet en revanche pas de régler totalement celui de l'absence de limites franches.

de trente mesures, il faut ajouter quelques pouces pour retrouver exactement la mesure métrique présentée par E. Breton). En voici quelques exemples. La hauteur de l'architrave de l'entablement sommital de la porte d'Arroux, de même que celle de sa frise et la largeur des pilastres de la galerie, mesurent 0,487 m, c'est-à-dire un pied et demi. Les dimensions de la porte d'Arroux sont de 19,49 m de large sur 16,891 m de haut, celles de la porte Saint-André, 20,14 sur 13,968 m, c'est-à-dire respectivement 52 pieds sur 60 et 62 pieds sur 43. Il est donc parfaitement clair qu'E. Breton a pris ses mesures en pieds du roi et en pouces avant de les convertir dans le système métrique pour les présenter dans son mémoire.

Venons en désormais aux *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* du baron Taylor qui présente le cas inverse. Dans la notice qui accompagne les vues des portes d'Arroux et de Saint-André, l'emprise des portes, en largeur et en hauteur, est systématiquement donnée en pieds du roi alors que ce volume consacré à la Bourgogne est paru plus de 20 ans après le mémoire d'E. Breton, en 1863. Bien plus, à l'origine, les mesures données n'ont pas été prises en pieds mais en mètres, les auteurs du volume ont donc volontairement opéré les conversions afin d'obtenir des mesures en pieds, sans doute dans un souci d'uniformité avec les premiers volumes des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* parus à partir de 1820, sous la Restauration. Comment savons-nous que les mesures furent initialement prises en mètres ? Tout simplement parce que les notices qui sont consacrées aux portes d'Autun dans l'ouvrage de Taylor ont été recopiées presque à la lettre d'un ouvrage paru en 1848, *Autun archéologique*, et que cet ouvrage présente les mesures en mètres[560] : la porte d'Arroux y est décrite comme large de 19 m et haute de 17 m sur une profondeur de 3,50 m, ses baies centrales sont larges de 4,16 m. Dans l'ouvrage dirigé par le baron Taylor, les dimensions deviennent 57 pieds de largeur, 50 pieds de hauteur pour une profondeur de 10 pieds et demi tandis que l'ouverture des baies centrales s'étend sur 13 pieds. La conversion a été effectuée avec un pied du roi dont la valeur varie entre 0,32 et 0,34 cm afin d'aboutir à des mesures entières – ce type de manipulation mérite donc d'être souligné étant donné que les valeurs numériques sont susceptibles d'être arrondies et donc faussées, ou du moins modifiées.

Dans les deux pages suivantes, nous présentons sous la forme de tableaux les principales dimensions des portes d'Arroux et de Saint-André (largeur x hauteur x profondeur) mentionnées par les auteurs de notre corpus, dans le but de faire apparaître les relations et les liens de parenté entre les différents ouvrages. Ne figurent dans ces tableaux que les auteurs qui donnent des données numériques, ce qui explique pourquoi si peu de récits de voyageurs y figurent : ce sont surtout les antiquaires et les auteurs de guides qui s'attachent à préciser des dimensions des vestiges. Même s'il est encore impossible à ce stade de comprendre dans le détail leur organisation interne, on voit se dessiner des ensembles, des branches d'une même famille :

- Courtépée 1778, La Borde *et al.* 1784, Millin 1807a
- Germain 1862, Courtépée 1778, Rosny 1802
- Girardot 1847, Devoucoux – Fontenay 1848, Taylor 1863, Joanne 1863
- Fontenay 1889, Schultze 1909, Grenier 1931
- Fontenay 1889, Taverne 1921, Grenier 1931

C'est uniquement la prise en considération et l'examen d'autres critères, textuels cette fois, qui permettent de préciser, par exemple, si le modèle de Joanne (1863) doit plutôt être recherché du côté de Taylor, de Devoucoux – Fontenay ou de Girardot.

Pour en finir avec les données numériques comme moyen de déterminer des premiers ensembles parmi les sources textuelles anciennes, je précise que j'ai choisi de mettre en série les sources sur la base des informations numériques de largeur, hauteur et profondeur des

[560] Devoucoux – Fontenay 1848, p. 144-147.

portes urbaines mais qu'il existe bien d'autres types de données numériques qui peuvent être comparées avec profit pour comprendre dans quelle source tel ou tel auteur est allé chercher ses informations. On peut comparer les données relatives à l'enceinte (périmètre, épaisseur des murs de courtine, nombre de tours, intervalle entre les tours), ce qui fait émerger un groupe Léauté 1650, Ladone 1640, Thomas 1660, un groupe Germain 1862, Courtépée 1778, un groupe Devoucoux – Fontenay 1848, Nettement 1848 ou encore un groupe CSF Autun 1876[561], Déchelette 1907, Blanchet 1907, Bonnerot 1933. Il est également utile de comparer certaines mesures très spécifiques dont la reprise ne saurait relever de la coïncidence et indique au contraire clairement les emprunts ou les dettes de tel ou tel : il apparaît ainsi un lien indiscutable entre Girardot 1847 et Devoucoux – Fontenay 1848 (dans les deux ouvrages, le *cardo maximus* mesure 1 562 m tandis que le tronçon connu de l'aqueduc de Brisecou est de 4 150 m). Autres données comparables : les dimensions du théâtre (nombre de spectateurs, diamètre intérieur, diamètre extérieur), du temple de Janus (hauteur, largeur, épaisseur des murs de la *cella*, dimensions des niches) ou de la pyramide de Couhard (dimensions de la base, hauteur) que l'on trouve relativement fréquemment dans les sources textuelles anciennes relatives aux antiquités d'Autun – la comparaison de ces données permet de préciser progressivement l'organisation interne des branches du *stemma* des sources textuelles anciennes.

[561] Congrès scientifique de France, 42ème session, Autun.

Les dimensions de la porte d'Arroux dans les sources anciennes

Nom de la source	Année	Largeur	Hauteur	Profondeur
Germain	1720'	9 T (17.54 m)	8.5 T (16.57 m)	
Crommelin	1773	9.5 T	-	-
Courtépée	1778	9.5 T (18.52 m)	8.5 T	-
La Borde *et al.*	1784	9.5 T	8.5 T	-
Millin	1807	9.5 T	8.5 T	-
Maffei	1733	-	-	17 P (5.52 m)
Ms. Moreau 819	après 1720'	10 T (19.49 m)	au moins 50 P	-
Grivaud de la Vincelle	1813	60 P (19.49 m)	50 P (16.24 m)	-
Maillard de Chambure	1835	59 P (19.16 m)	52 P (16.89 m)	-
Stendhal	1838	19 m	17 m	-
Breton[562]	1840	60 P	52 P	12 P 10 p (4.17)
Girardot	1847	19 m	17 m	3.50 m
Devoucoux – Fontenay	1848	19 m	17 m	3.50 m
Joanne	1863	19 m	17 m	3.50 m
Taylor	1863	57 P	50 P	10.5 P
Nettement	1848	60 pieds	50 pieds	
Fontenay	1889	18.55 m	16.70 m	4.25 m
Schultze	1909	18.55 m	16.70 m	4.25 m
Grenier	1931	18.55 m	16.70 m	4.25 m
Déchelette	1907	19 m	17 m	-
Bonnerot	1921	19 m	17 m	-
Taverne	1921	18.76 m	près de 17 m	4.25 m

Abréviations utilisées et conversions :

P = pied(s)	1 P = 12 p = 1/6 T	soit environ 32,48 cm
p = pouce(s)	1 p = 1/12 P	soit environ 2,71 cm
T = toise(s)	1 T = 6 P	soit environ 194,90 cm

[562] E. Breton donne respectivement 19,49 m, 16,891 m et 4,169 m, mesures que j'ai converties en pieds du roi – unités dans lesquelles il a effectué ses mesures.

Les dimensions de la porte Saint-André dans les sources anciennes

Nom de la source	Année	Largeur	Hauteur	Profondeur[563]
Germain	1720’	10 T	7 T 1.5 P	(3.5 P)
Crommelin	1773	10 T	-	10 P environ
Courtépée	1778	10 T	7 T 18 p	-
Rosny	1802	10 T	7 T 1.5 P	(3.5 P)[564]
Maffei	1733	-	-	14 P / 10 P
Millin	1807	2 T[565]	-	-
Ms. Moreau 819	après 1720’	10 T (= 60 P)	7 T (= 42 P)	-
Maillard de Chambure	1835	62 P	44 P	
Breton	1840	60 P	43 P	(3 P 9 p)
Nettement	1848	60 P	50 P	
Fontenay	1889	19.18 m	14.60 m	4.50 m / 3.30 m
Taverne	1921	19.18 m	19 m [sic]	4.50 m / 3.30 m
Grenier	1931	19.18 m	14.60 m	4.58 m / 3.30 m
Schultze	1909	19.18 m	14.60	4.50 m / 3.30 m
Déchelette	1907	20 m	14 m	-
Bonnerot	1921	19 m	14 m	(1.20 m)

Ce type de travail permet non seulement de déterminer différents ensembles parmi les sources textuelles anciennes mais, étant donné que ces regroupements sont fondés sur la concordance de plusieurs valeurs, et non sur une seule valeur commune, il permet aussi de détecter les erreurs qui ont pu être commises par un auteur lorsqu’il a recopié les données numériques de l’un de ses devanciers. Plusieurs exemples peuvent en être donnés. L’ensemble des données numériques du *Guide pittoresque de l’étranger à Autun* se retrouve dans l’ouvrage de l’abbé Devoucoux et de J. de Fontenay, à l’exception d’une seule mesure : F. Girardot indique que l’ouverture des baies centrales est de 4,33 m tandis que les deux érudits autunois indiquent, de manière incompréhensible, 4,16 m. Autre exemple d’erreur de copie : alors que l’on trouve toutes les données numériques de Millin dans les travaux antérieurs de l’abbé Germain, A.-L. Millin parle de deux toises, et non dix, à propos de la largeur de la porte Saint-André dans ce qui ne peut être qu’un *lapsus calami*. Même phénomène pour A. Grenier qui transforme un 4,50 m en 4,58 m et un 23,40 m en un 23,80 m en reprenant

[563] J’indique d’abord la mesure de la profondeur de la porte avec les avant-corps puis celle de la profondeur de la porte au niveau des baies centrales. Si la mesure est donnée entre parenthèses, c’est parce qu’il s’agit uniquement de l’avancée que représentent les avant-corps par rapport au corps central de la porte.
[564] Erreur : Rosny a cru qu’il s’agissait de la largeur des avant-corps alors qu’il s’agit de la saillie des avant-corps par rapport au corps central de la porte.
[565] Erreur d’étourderie : Millin s’est trompé en recopiant, il a mis « deux » au lieu de « dix ».

l'ensemble des indications numériques présentées par H. de Fontenay dans *Autun et ses monuments*. Enfin, pour terminer, nous mentionnerons une erreur de compréhension entre J. Rosny et l'une de ses sources, les *Lettres sur les antiquités d'Autun* de l'abbé Germain : l'auteur de l'*Histoire de l'antique ville d'Autun* lui emprunte une donnée numérique à propos de la porte Saint-André mais il se trompe dans sa localisation exacte : les 3,5 pieds (environ 113,70 cm) dont parle l'abbé Germain correspondent à la saillie que créent les avant-corps latéraux par rapport au corps central de la porte dans lequel s'ouvrent les deux baies centrales, et non pas, comme le prétend Rosny, à la largeur de la façade de ces avant-corps. C'est uniquement parce que d'autres indices établissent de manière indubitable la filiation entre les travaux de l'abbé B. Germain et ceux de J. Rosny que l'on peut interpréter correctement cette mesure discordante, qui aurait pu, à première vue, laisser penser à tort que les mesures numériques exposées par les deux auteurs n'ont rien de commun.

L'examen d'expressions récurrentes

La comparaison et la mise en série des seules données numériques l'ont démontré : s'il ne suffit pas de classer les auteurs dans l'ordre chronologique de leur date de publication, il suffit en revanche de comparer la teneur des propos de tel ou tel auteur sur quelques points bien précis pour que des branches du *stemma* se dessinent d'elles-mêmes. En répétant l'opération sur différents points, on peut confirmer ou non une corrélation entre deux auteurs. En revanche, il faut ensuite être attentif à bien comprendre de quelle branche ou sous-branche de la filiation descend tel auteur : d'un point de vue logique, la découverte d'une corrélation entre un auteur X et un auteur Y indique seulement que X et Y appartiennent à la même branche de l'arbre mais en aucune manière que Y descend directement de X, encore faut-il s'assurer que Y ne descende pas, par exemple, de la même source que X. Ceci ne peut être établi qu'en se penchant sur le détail de la trame du texte lui-même, sur le choix des mots utilisés, sur l'ordre de composition du texte ou l'agencement des idées. Nous allons en donner des exemples concrets, en convoquant trois expressions récurrentes qui traversent l'ensemble des documents textuels de notre corpus de la Renaissance au XIXème siècle :

- L'image de la « pointe du couteau » qui est fréquemment convoquée par les auteurs pour mettre en lumière la qualité de la mise en œuvre du grand appareil de la porte d'Arroux et la finesse de ses joints
- L'image du « pic » mise au service de la démonstration de la solidité du blocage des murs de l'enceinte urbaine
- Le contraste entre la finesse des parois de la galerie de la porte Saint-André et les ravages causés par le temps et les hommes

La « pointe du couteau » et les joints de la porte d'Arroux

Pour donner un aperçu de la méthode de constitution du *stemma*, le plus clair est de présenter au moyen d'un exemple précis comment il est possible de définir les degrés de parenté que peuvent entretenir entre elles les sources anciennes relatives à l'antique *Augustodunum*.

En premier lieu, le fait de repérer la récurrence d'une expression permet de déterminer, au sein de l'ensemble des sources anciennes, une lignée, une branche. Cette étape revient à réunir ensemble des documents qui présentent un air de famille sans qu'on soit capable, à ce stade du processus, de comprendre l'organisation interne de la branche. Ainsi, parmi l'ensemble du corpus des sources autunoises, on repère chez plusieurs auteurs la récurrence de la mention d'une « pointe du couteau » au milieu des lignes consacrées à la description de

la mise en œuvre du grand appareil des portes romaines[566] : il s'agit de P.-J. Antoine, Cl. Courtépée, A.-L. Millin, Stendhal, J.-B. de La Borde, A. de Laborde et E. Breton.

Au sein de cette branche, il est alors nécessaire d'analyser les différences qui se manifestent d'une source à l'autre dans la formulation pour déterminer des sous-ensembles ou des ramifications secondaires :

- Les joints ne sont que des trais où *il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau* (Antoine 1777, p. 121).
- Les joints ne sont que des traits où *il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau*. (…) Ainsi les voûtes, d'une très-belle forme, se soutiennent depuis tant de siècles par la seule coupe des pierres (Courtépée 1778, p. 502-503).
- Les joints ne sont que des traits où *il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau*. (…) Ainsi les voûtes, malgré le poids énorme des arcades de la galerie, se soutiennent depuis tant de siècles, par la seule coupe des pierres (La Borde *et al*. 1784).
- La solidité de la construction est aussi remarquable que l'élégance de l'architecture : les pierres ne sont liées par aucun ciment ; les joints ne sont que des traits où *il est impossible de faire pénétrer la lame d'un couteau* ; et les voûtes, malgré le poids énorme de la galerie, se soutiennent par la seule coupe des pierres (Millin 1807a, p. 317).
- L'appareil en pierres de taille est de la plus grande précision ; les assises en sont tellement unies, qu'en bien des endroits elles échappent à la vue, et *nulle part on ne pourrait faire entrer dans les joints même la lame d'un couteau* (Laborde 1816, p. 70).
- La solidité de la construction est bien d'accord avec l'admirable majesté de l'architecture : les pierres ne sont liées par aucun ciment ; les joints ne sont que des traits où *il est impossible de faire pénétrer la lame d'un couteau* (Stendhal 1838, p. 71-72).
- tout l'extérieur est revêtu de pierres du plus grand appareil, assemblées sans chaux, ciment, ni crampons, et les voûtes se soutenant par la seule coupe de pierres malgré le poids énorme qu'elles supportent, sont encore si parfaitement jointes qu'elles paraissent sortir de la main de l'ouvrier et que *nulle part il ne serait possible d'introduire la lame d'un couteau* (Breton 1840, p. 249).

La simple observation de la présence de l'expression « pointe du couteau » ou « lame du couteau » permet ici de distinguer deux ramifications : Antoine, Courtépée et La Borde d'une part, Millin, Laborde, Stendhal et Breton d'autre part. Mais, si l'on ajoute le segment de phrase « il est impossible » ou « nulle part », deux autres ensembles se précisent : Antoine, Courtépée, La Borde, Millin et Stendhal d'une part, Laborde et Breton d'autre part. De là, on peut déduire que le texte de Stendal semble découler directement de celui de Millin, au contraire des ouvrages de Laborde et Breton qui ne reprennent pas l'expression qui commence par « il est impossible », lui préférant une formule du type « nulle part on ne peut ». Pour autant, il est encore impossible de préciser si le texte de Millin descend directement de celui de Courtépée, de celui d'Antoine ou s'il descend indirectement d'eux par l'intermédiaire de l'ouvrage de La Borde.

Troisième temps de l'établissement du *stemma* : l'analyse précise d'expressions secondaires qui environnent l'expression récurrente dont l'identification a permis la création d'une branche du *stemma*.

- Les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau. (…) *Ainsi les voûtes*, d'une très-belle forme, *se soutiennent depuis tant de siècles par la seule coupe des pierres* (Courtépée 1778, p. 502-503).

[566] L'expression de la « pointe du couteau » n'est pas seulement utilisée à propos des joints de la porte d'Arroux, au moins deux auteurs du corpus des sources autunoises l'emploient à propos des voies antiques dont les dalles polygonales sont particulièrement bien ajustées les unes avec les autres. Le premier à l'employer dans ce contexte est l'ingénieur Antoine, celui-là même qui est à l'origine de son emploi à propos des portes urbaines, et il est imité par J. Rosny dans un passage qui permet d'évacuer l'hypothèse d'une coïncidence (Antoine 1777, p. 81 ; Rosny 1802, p. 227).

- Les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau. (…) *Ainsi les voûtes, malgré le poids énorme des arcades de la galerie, se soutiennent depuis tant de siècles, par la seule coupe des pierres* (La Borde *et al.*1784).
- La solidité de la construction est aussi remarquable que l'élégance de l'architecture : les pierres ne sont liées par aucun ciment ; les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire pénétrer la lame d'un couteau ; et *les voûtes, malgré le poids énorme de la galerie, se soutiennent par la seule coupe des pierres* (Millin 1807a, p. 317).
- L'appareil en pierres de taille est de la plus grande précision ; les assises en sont tellement unies, qu'en bien des endroits elles échappent à la vue, et nulle part on ne pourrait faire entrer dans les joints même la lame d'un couteau (Laborde 1816, p. 70).
- La solidité de la construction est bien d'accord avec l'admirable majesté de l'architecture : les pierres ne sont liées par aucun ciment ; les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire pénétrer la lame d'un couteau (Stendhal 1838, p. 71-72).
- tout l'extérieur est revêtu de pierres du plus grand appareil, assemblées sans chaux, ciment, ni crampons, et *les voûtes se soutenant par la seule coupe de pierres malgré le poids énorme qu'elles supportent*, sont encore si parfaitement jointes qu'elles paraissent sortir de la main de l'ouvrier et que nulle part il ne serait possible d'introduire la lame d'un couteau (Breton 1840, p. 249).

Ces observations permettent désormais d'établir que si A.-L. Millin fait clairement partie de la même lignée que C. Courtépée, il n'en est pas le descendant direct mais qu'il descend de Courtépée par l'intermédiaire de l'ouvrage dirigé par J.-B. de La Borde ; on s'aperçoit également qu'E. Breton descend quant à lui soit de La Borde, soit de Millin puisque ces trois travaux sont les seuls à juxtaposer les deux expressions « malgré le poids des pierres » et « par la seule coupe des pierres »[567].

- *La solidité de la construction est aussi remarquable que l'élégance de l'architecture* : les pierres ne sont liées par aucun ciment ; les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire pénétrer la lame d'un couteau ; et les voûtes, malgré le poids énorme de la galerie, se soutiennent par la seule coupe des pierres (Millin 1807a, p. 317).
- *La solidité de la construction est bien d'accord avec l'admirable majesté de l'architecture* : les pierres ne sont liées par aucun ciment ; les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire pénétrer la lame d'un couteau (Stendhal 1838, p. 71-72).

De cette dernière confrontation entre les textes, il apparaît clairement que le texte stendhalien paraphrase l'ouvrage d'A.-L. Millin. Par ailleurs, une étude détaillée de l'intégralité des pages consacrées à Autun dans les *Mémoires d'un touriste* révèle que la description que Stendhal nous livre des antiquités d'Autun n'est que le fruit d'une réécriture, si ce n'est d'un recopiage, de l'ouvrage de Millin.

La mention de l'absence de mortier dans la mise en œuvre du grand appareil des portes urbaines qui se concrétise ici par l'expression « se soutiennent par la seule coupe des pierres » trouve un écho plus éloigné chez E. Thomas : « bâti de grandes pierres liées de crampons de fer, lesquels ayant quitté par le temps, l'ouvrage se soutient par son poids et sa pesanteur »[568]. De nombreux autres échos peuvent être signalés :

- les jambages des portes étoient de grosses pierres quarrées, posées les unes sur les autres sans ciment & sans crampon de fer, mais si proprement, & si artistement placées qu'on eut cru que toutes ensemble n'étoient qu'une seule pierre (Nault 1688, p. 9-10).
- tout cela est construit de grosses pierres de taille, sans chaux & sans ciment, & si bien unis ensemble, qu'à peine s'apperçoit-on de la jointure des pierres (Martène 1717, p. 151).

[567] On trouve dans le manuscrit de Crommelin (1773, fol. 6 v°) une occurrence antérieure de l'expression « par la seule coupe des pierres » : c'est là que Courtépée l'a trouvée. Par ailleurs, une lettre de Crommelin à Courtépée datée de 1775 atteste de la communication du mémoire manuscrit de Crommelin à Courtépée – apportant la confirmation des résultats de l'étude de la trame textuelle.
[568] Thomas 1846, p. 38.

- toutes les pierres sont posées les unes sur les autres sans ciment et les voutes (d'une très belle forme) se soutiennent depuis tant de siècles par la seule coupe des pierres (Crommelin 1773, fol. 6 v°).
- Cette construction est faite en grosses pierres de taille sur tout celle des cinq jambage ou on a employé de gros blocs taillés Les joints ne sont que des trais ou il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau. Les voussoirs formant des arcs sont tous de même échantillon ainsi que tout l'appareil des petites arcades de la gallerie (Antoine 1777, p. 121).
- Cette construction est faite en grosses pierres de taille, sur-tout celle des cinq jambages où l'on a employé de gros blocs taillés supérieurement. Les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau. Les voussoirs formant les arcs, sont de même échantillon, ainsi que tout l'appareil des petites arcades de la galerie. Ainsi les voûtes, d'une très belle forme, se soutiennent depuis tant de siècles par la seule coupe des pierres (Courtépée 1778, p. 502-503).
- les pierres en sont enchâssées les unes sur les autres, avec tant d'art qu'il est impossible d'apercevoir entre elles ni ciment, ni mortier (Malo 1822, p. 330).
- 5 pieds-droits formés de blocs énormes debout, en grès dur et en pierres calcaires salitiques d'une coupe si nette et si admirable, que de nos jours on ne saurait faire entrer la lame la plus mince dans leurs joints (Girardot 1847, p. 132).
- cinq pieds droits, formés d'énormes pierres, d'abord en grès dur, puis en calcaire oolithique, d'une coupe si nette et si admirable, qu'elles avaient pu être posées sans ciment (Devoucoux – Fontenay 1848, p. 144).
- cinq pieds-droits formés d'énormes pierres posées sans ciment (Taylor 1863, p. 148).

Ces exemples prouvent que la construction du savoir sur les portes romaines d'Autun passe par la construction d'un discours qui s'apparente parfois à une logorrhée ininterrompue mais au sein de laquelle il importe de faire la part entre l'inédit et la redite.

Le « pic » face au blocage des murs de l'enceinte

Le premier antiquaire autunois dont les travaux nous soient parvenus, le médecin J. Léauté, voulant louer les qualités du mortier employé par les constructeurs de l'enceinte urbaine, affirme que « l'assemblage du mortier par lequel le mur est bâti est indissoluble en sorte que c'est la pierre plus que le mortier qui cède au fer » – *lapis potius ferro quam caementum cedat*[569] – expression promise à une longue postérité.

- les pierres sont si attachées les unes aux autres par le mortier qui les lie, qu'on ne peut les séparer qu'avec le pic (Baudot 1710, p. 34).
- le tems a tellement lié le ciment avec les pierres qu'ils forment àprésent une espèce de Rocher difficile à casser, même avec le marteau (Crommelin 1773, fol. 6 r°).
- Ce qui en reste (…) est encore si solide, qu'à peine le pic peut-il en détacher une pierre. Le corps du mur n'est qu'un blocage, dont le parement est de petites pierres de grais parfaitement taillées & posées de niveau (Courtépée 1778, p. 501).
- cette chaux est d'une telle qualité, qu'elle est encore aujourd'hui plus dure que les pierres mêmes, et qu'on ne peut les déjoindre qu'à grands coups de marteaux (Rosny 1802, p. 212).
- le temps avoit tellement lié le ciment avec les pierres, que le tout formoit un roc très-dur qui résistoit au marteau (Millin 1807a, p. 310).
- ce qui reste est si solide qu'à peine le pic peut en détacher une pierre. Le corps de la maçonnerie n'est qu'un blocage revêtu d'un parement de très petit appareil (note de Devoucoux et Fontenay, dans Thomas 1846, p. 116).
- ce qui reste est si solide, qu'à peine le pic peut en détacher une pierre. Le corps de la maçonnerie n'est qu'un blocage revêtu d'un parement de très petits cubes de grès taillés avec soin et posés à plat (Devoucoux – Fontenay 1848, p. 141.)

Les liens entre Millin et Crommelin, comme ceux entre Devoucoux – Fontenay et Courtépée, sautent aux yeux.

[569] Léauté 1650, p. 35.

La minceur des pans de la galerie de la porte Saint-André

Dernière expression dont il est facile de suivre les reformulations : l'étonnement suscité par le contraste entre la faible épaisseur des deux pans de la galerie supérieure de la porte Saint-André et leur conservation en dépit des assauts du temps et des hommes.

- il est bien étonnant que des murs qui n'ont pas dix-huit pouces d'Epaisseur, séparés d'environ dix pieds et élevés sans ciment aient bravé depuis tant de siècles l'Effet de l'air et des Saisons (Crommelin 1773, fol. 6 v°).
- Il est bien étonnant que des murs qui n'ont pas 18 pouces d'épaisseur, séparés de 10 pieds, & élevés sans ciment, aient bravé, depuis tant de siécles, les ravages du temps & des Barbares (Courtépée 1778, p. 503-504).
- Il est étonnant que des murs qui n'ont pas dix-huit pouces d'épaisseur, séparés d'environ dix pieds, et construits sans ciment, aient bravé tant de siècles (Millin 1807a, p. 319).
- il est bien étonnant que les murs de cette porte qui n'ont que 18 pouces d'épaisseur aient pu se conserver intacts jusqu'à nous (Marchangy 1819, p. 164, note 2).
- On ne conçoit pas comment des murs aussi minces ont pu résister à tant de siècles et à tant de Barbares (Stendhal 1838, p. 73).
- Les deux murs de cette galerie, éloignés l'un de l'autre de 10 pieds, et construits sans ciment comme ceux de la porte d'Arroux, ont à peine 18 pouces d'épaisseur ; et l'on s'étonne qu'ils aient pu subsister si longtemps, et résister aux agents destructeurs auxquels ils sont exposés depuis tant de siècles (Caumont 1838, p. 252, excellant dans l'art de la reformulation pour dissimuler les emprunts).

Tels sont les résultats obtenus par la mise en série des expressions récurrentes. Les mêmes conclusions pourraient être établies en étudiant la manière dont sont composés des développements récurrents chez les auteurs, par exemple la manière dont la querelle sur l'emplacement de Bibracte est réglée. La démonstration avec d'abord la réfutation des hypothèses adverses puis le développement de l'argumentation en faveur du site d'Autun se prête bien à cet exercice.

C'est ainsi que l'on peut dessiner le *stemma* des sources écrites relatives aux portes romaines d'Autun, schéma synthétisant les liens entre un auteur et l'ensemble des textes antérieurs dont il s'est nourri[570]. Le *stemma* matérialise la réalité des emprunts et peut ne pas nécessairement correspondre aux sources dont l'auteur se réclame. Il ne suffit donc pas qu'un auteur mentionne le nom d'un ouvrage antérieur pour établir un rapport d'ascendance / filiation.

Page suivante :
Stemma des sources textuelles anciennes (XVIème siècle – début du XXème siècle) relatives aux portes romaines d'Autun.
Les traits épais indiquent des emprunts d'une importance qui confine au plagiat ; les traits pointillés indiquent que le lien de parenté n'est qu'hypothétique.

[570] Le *stemma* des sources écrites est peu satisfaisant en ce qui concerne la fin du XVIème siècle – cela parce que nous connaissons très mal les travaux qui ont été réalisés sur les vestiges antiques d'Autun au XVème siècle et dans les trois premiers quarts du XVIème siècle.

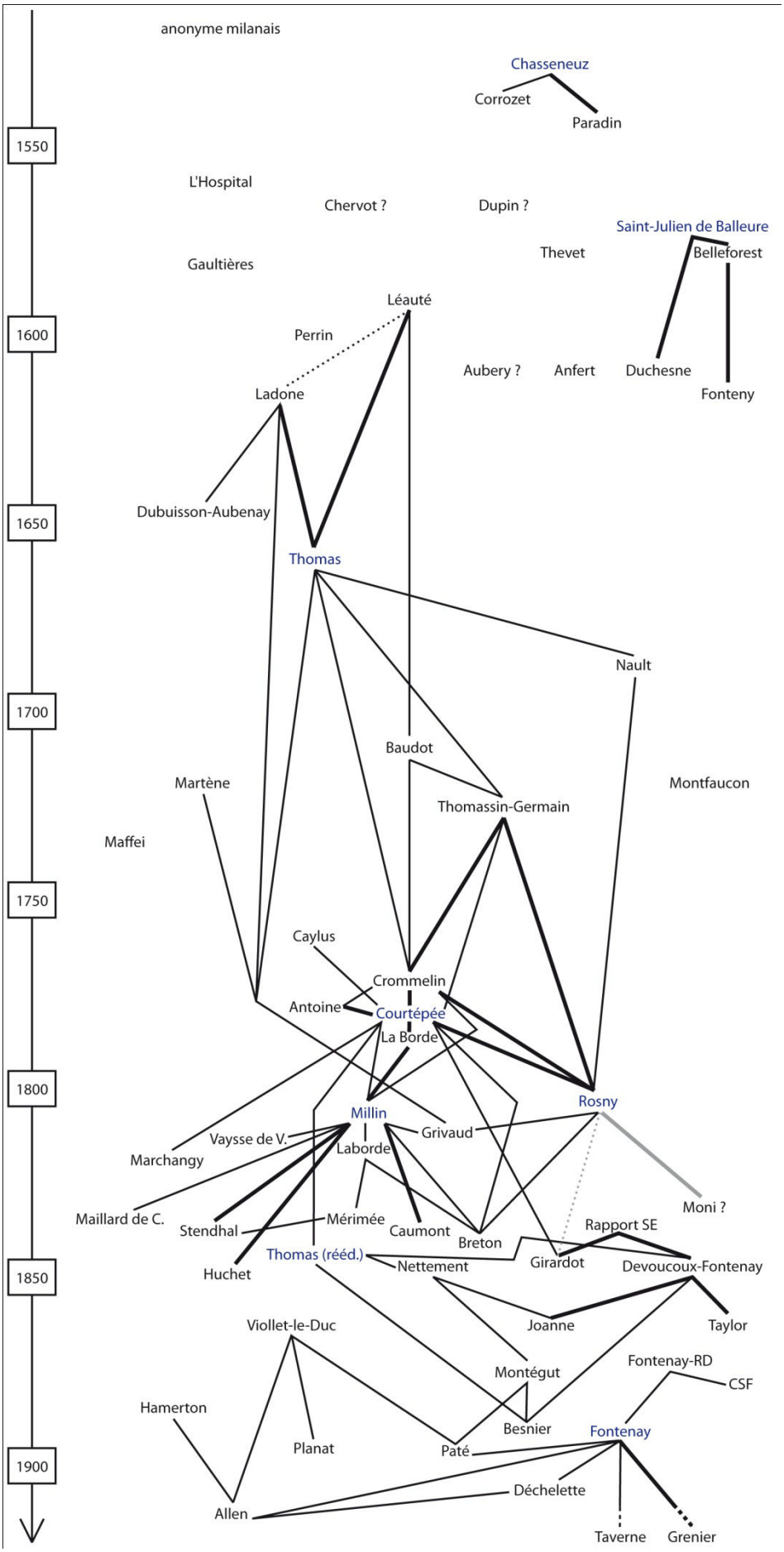
anonyme milanais
Chasseneuz
Corrozet
Paradin
1550
L'Hospital
Chervot ?
Dupin ?
Saint-Julien de Balleure
Thevet
Belleforest
Gaultières
Léauté
1600
Perrin
Aubery ?
Anfert
Duchesne
Fonteny
Ladone
Dubuisson-Aubenay
1650
Thomas
Nault
1700
Baudot
Martène
Montfaucon
Thomassin-Germain
Maffei
1750
Caylus
Crommelin
Antoine
Courtépée
La Borde
1800
Rosny
Millin
Grivaud
Vaysse de V.
Laborde
Marchangy
Moni ?
Maillard de C.
Mérimée
Rapport SE
Stendhal
Caumont
Breton
Thomas (rééd.)
Girardot
Devoucoux-Fontenay
Huchet
Nettement
1850
Joanne
Taylor
Viollet-le-Duc
Fontenay-RD
Montégut
CSF
Hamerton
Besnier
Fontenay
Planat
Paté
1900
Déchelette
Allen
Taverne
Grenier

1.3.Le rapport des auteurs du corpus avec les travaux de leurs prédécesseurs

Etudier les sources écrites anciennes, c'est les confronter les unes aux autres, les mettre en série mais aussi examiner le discours qu'elles tiennent sur leurs propres sources : les citent-t-elles toujours ? lesquelles sont utilisées préférentiellement ? quel avis critique émettent-elles sur leurs devancières ? Il n'est pas rare que les auteurs évoquent les sources qu'ils ont exploitées, certains dressent même un bilan critique des travaux de leurs devanciers. Cela dit, il existe souvent un hiatus entre les déclarations d'un auteur sur l'utilisation qu'il fait des travaux de ses devanciers et la réalité de sa pratique[571]. Le *stemma* a pour but de montrer les liens réels qu'entretient chaque auteur avec ses sources mais cela ne doit pas nous dispenser d'examiner dans quelle mesure la pratique d'un auteur est conforme à ses dires : en somme, les sources dont il s'inspire sont-elles bien celles qu'il cite ?

Les rapports qu'entretiennent les auteurs ayant effectué des recherches sur les antiquités d'Autun avec leurs devanciers sont très variées : d'une part il en est qui ne citent personne et d'autres qui évoquent des ouvrages qu'ils n'ont pas lus personnellement. Autre point à prendre en considération, la part d'inédit au sein des différents travaux : la différence est en effet radicale entre un compilateur de sources antérieures comme J. Rosny et l'auteur du *De Bibracte monimentis libellus* qui se refuse à aborder des questions déjà traitées par d'autres. Il faut donc distinguer, parmi l'ensemble de notre corpus d'auteurs, ce qui relève de la simple mention de l'existence des travaux antérieurs de ce qui est davantage de l'ordre de la référence au contenu de ces travaux et, dans un second temps, on doit chercher à établir, parmi ceux qui font référence au contenu des sources antérieures, lesquels le font de manière explicite en indiquant systématiquement leur source et lesquels tendent au contraire à les dissimuler.

Dans les pages suivantes, auteur par auteur, j'indique quels sont les ouvrages antérieurs qu'il mentionne, le cas échéant, au sein de son ouvrage (qu'il les ait lus ou qu'il ne fasse que les mentionner) et quelle est la liste des éléments que l'auteur a empruntés à ses devanciers (qu'il cite sa source ou non). Je ne m'étends pas sur les ouvrages historiques du XVIème siècle qui ne font que mentionner les vestiges architecturaux sans les décrire[572].

Les sources de Belleforest (1575)

Comme l'indique le titre de l'édition de 1575 de la *Cosmographie universelle de tout le monde*, initialement publiée par le seul S. Münster, la contribution de F. de Belleforest se nourrit des travaux de nombreux érudits provinciaux[573]. L'érudit indique d'ailleurs explicitement que son développement sur Autun lui est entièrement dicté « presque mot à mot » par les mémoires que P. de Saint-Julien de Balleure a bien voulu lui remettre[574]. Etant donné que ce dernier a lui-même publié six ans plus tard les résultats de ses recherches sur Autun, on se rend compte que F. de Belleforest n'a absolument pas dénaturé, ni modifié le propos de sa source dont il mentionne le nom de l'auteur à cinq reprises en six pages. Si l'organisation du développement et de la succession des idées a été revue par Belleforest, on

[571] Il existe plusieurs degrés : réalisation d'un travail entièrement personnel, allusion à la tradition orale locale, silence de l'auteur sur les sources qu'il a utilisées, simple mention de l'existence de travaux antérieurs, mention du nom de leur auteur, résumé du contenu, citation d'un passage précis.

[572] J'ai brièvement mis en évidence les relations de parenté qu'elles entretiennent les unes avec les autres dans le premier chapitre.

[573] « Auteur en partie Munster, mais beaucoup plus augmentée, ornée & enrichie, par François de Belle-Forest, Comingeois, tant de ses recerches, comme de l'aide de plusieurs mémoires envoyez de diverses Villes de France, par homme amateurs de l'histoire & de leur patrie » (Belleforest – Münster 1575, page de titre).

[574] Belleforest – Münster 1575, p. 288.

reconnaît à chaque page les arguments, les propos et les expressions de Saint-Julien de Balleure.

Les sources de Saint-Julien de Balleure (1581)

Dans les lignes consacrées à la description de l'antique cité d'Autun, l'historien bourguignon cite, à propos de l'estimation du salaire annuel du rhéteur Eumène, le nom du jurisconsulte François Baudouin (1520-1573), « ce grand I.C. François Balduin, singulier scrutateur des choses anciennes »[575]. Il affirme par ailleurs avoir appris « de bon lieu », sans davantage de précisions, que le toponyme de la Genetoye était issu du latin *Jani tectum*. A deux reprises, il fait part à ses lecteurs de ses regrets de ne pas avoir eu accès à certaines sources, en particulier les mémoires du chantre Chervot d'Autun et ceux de Dupin, le doyen d'Avalon : « i'en eusse fait part à un chacun, sans celer de qui i'eusse apprins. Mais tant de faveur m'ayant esté espargée, i'ay esté contrainct soutenir ce fais tout seul »[576]. De manière générale, P. de Saint-Julien de Balleure semble rapporter des interprétations locales mais il est difficile de faire la part entre ce qui est rapporté et ce qui relève de ses réflexions personnelles.

Les sources de Perrin (années 1590-1606)

On ne sait rien des sources du chanoine Perrin. Lorsqu'il évoque les travaux qu'il a utilisés, F. Perrin ne donne pas de nom : « des Mémoires d'un certain qui a la main à la plume pour faire voir très amplement tout ce qui en est [de l'antiquité d'Autun] », « ès Mémoires susdits aucthorisés par bons tesmoingnages », le « susnommé qui a faict une curieuse recherche de ses antiquités et revenus ». L'historien de la Réforme à Autun, H. Abord, affirme qu'il s'agit des mémoires du chantre Jacques Charvot – sans préciser sur quoi est fondée cette hypothèse[577].

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- des mémoires dont Perrin ne nomme pas le ou les auteurs

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Idée que c'est par la porte de Rome qu'entraient les Romains de haut rang à Autun

Les sources du De antiquis Bibracte monimentis *(1650)*

L'ouvrage attribué au médecin Léauté a beau avoir été publié en 1650, il a en réalité été écrit entre 1582 et la fin du XVIème siècle. Après le décès de son auteur et avant que le manuscrit original n'entre en possession d'E. Thomas, sans doute entre 1638 et la fin des années 1640, on peut supposer que ce mémoire ait été consulté par tel ou tel érudit. On sait, grâce à la préface qu'E. Thomas a offerte à l'ouvrage publié, que le manuscrit ne portait

[575] Saint-Julien de Balleure 1581, p. 203. Il cite *Fran. Balduini I.C. Relatio ad Henricum Andium Ducem Magnum. Latini Pacati Panegyricus ad Theodosium A. Eumenij oratio de Scholis. Eiusdem Balduini annotationes in utramque orationem. Eiusdem explication l. si Pacto C. de Pact.*, Parisiis, apud Michaëlem Sonnium, 1570, p. 15.

[576] Saint-Julien de Balleure, p. 204, 226, 380.

[577] Le manuscrit Français 14 392 indique en marge un terme qui pourrait très éventuellement être lu comme « Chervot » (fol. 2 v°) mais, à supposer que cette lecture soit bonne, à quelle main attribuer cette annotation ? L'érudit dijonnais P. de La Mare parle quant à lui du chantre (chanoine puis doyen de l'Eglise d'Autun) Antoine de Charvot (La Mare 1689, p. 40).

aucune trace du nom de son auteur ; dès lors, il faut s'attendre à ce qu'un antiquaire ait pris connaissance des travaux de Léauté sans être en mesure ensuite de donner le nom de sa source. Après la publication des travaux de Léauté, le problème ne se pose plus dans les mêmes termes puisque les érudits disposaient alors de références bibliographiques relativement précises (titre, date et lieu de publication, éditeur).

L'auteur du *De antiquis Bibracte antiquis monimentis* ne mentionne le nom d'aucun érudit dont il aurait lu les travaux lors de la réalisation de ses propres recherches. Ce n'est pas faute de connaître les travaux de ses devanciers autunois et bourguignons[578] mais il s'agit là d'un choix méthodologique assumé : le principe qui dicte la conduite de Léauté consiste à ne pas recenser *ea quae ab aliis tradita sunt* pour se concentrer au contraire sur *quae ab aliis intacta sunt*[579]. A plusieurs reprises toutefois, on comprend qu'il développe des idées contradictoires avec celles de ses devanciers : c'est notamment le cas lorsqu'il affirme que la position des quatre portes urbaines ne correspond pas à celle des points cardinaux[580]. D'autres rares exemples permettent au contraire de voir l'auteur approuver l'opinion des érudits antérieurs – par exemple, lorsqu'il évoque l'attribution à Janus du temple de la Genetoie[581].

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) : aucun
Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) : impossible à déterminer
Les prises de position personnelles de l'auteur :

- L'emplacement des portes ne correspond pas aux points cardinaux
- Les quatre portes correspondent aux angles d'un carré théorique

Les sources de Ladone (1640)

Outre les auteurs antiques qu'il convoque à chaque page pour étayer son argumentation, Ladone mentionne les travaux de plusieurs érudits antérieurs : ces auteurs sont cités en tant qu'historiens de l'antiquité, et non en tant qu'antiquaires. Les deux seuls antiquaires dont Ladone mentionne le nom sont deux Autunois : *Franciscus Perrinus, & Iacobus Leotius*[582].

A ce propos, il faut mentionner une contradiction entre les déclarations de l'auteur et la réalité de ses emprunts. E. Ladone mentionne avec une grande rigueur et une grande honnêteté les sources sur lesquelles il fonde son raisonnement. Il affirme par ailleurs n'avoir qu'entendu parler[583] des travaux de F. Perrin et de J. Léauté et se plaint qu'ils ne soient ni publiés, ni consultables dans leur version manuscrite[584]. Pourtant à quelques reprises, on reconnaît chez Ladone des échos de thèmes qui sont traités dans des termes plus ou moins similaires par Léauté : il importe donc pour nous de déterminer si Ladone a menti en disant ne pas avoir eu accès aux travaux de ses prédécesseurs Perrin et Léauté, si ce phénomène révèle

[578] *Novi quidem studiosos antiqui splendoris indagatores, patriae amatores, veritatis perquisitores, qui plura, quae diu sub Plutonis imperio detenta fuerant, in lucem suis lucubrationibus revocaverint, sed pro mercede laborum, vice meritae gloriae, calumnias reportarunt* (Léauté 1650, p. 1-2) : « Je connais assurément des chercheurs zélés de l'antique splendeur, amoureux de leur patrie, quêteurs de la vérité qui grâce à leurs travaux nocturnes ont ramené à la lumière de nombreuses choses qui avaient longtemps été tenues sous le pouvoir de Pluton, mais en récompense de leurs travaux, à la place de la gloire méritée, ils n'ont reçu que chicaneries » (traduction VB). Le médecin évoque ensuite les antiquaires qui, en propageant des racontars, remportent le suffrage du public des ignorants.
[579] Léauté 1650, p. 2.
[580] Léauté 1650, p. 29, 33.
[581] Léauté 1650, p. 43.
[582] Ladone 1640, p. 65, 74.
[583] Ladone 1640, p. 65, 74 : *audio* ; *ut audio*.
[584] Ladone 1640, p. 65-66.

l'existence d'une source antérieure qui serait exploitée par ces antiquaires ou s'il s'agit tout simplement d'un hasard comme cela est également possible.

La similarité que l'on observe entre un passage de Ladone et les travaux de Perrin concerne l'évocation des ruines d'Autun à l'époque de la Renaissance : *Augustodunum* jadis une des villes les plus importantes de Gaule est désormais livrée aux laboureurs, la majorité de la zone *intra muros* étant recouverte de champs[585]. Cette image figure dans les *Regrets* de F. Perrin. A supposer qu'il ne l'ait pas conçue de lui-même, c'est donc au sein de l'œuvre poétique de F. Perrin que Ladone a pu trouver cette image car, à la différence des recherches sur les antiquités d'Autun menées par Perrin, celle-ci était publiée dès 1574. Ladone n'avait qu'une connaissance partielle des travaux de Perrin, il convient donc de restreindre cette affirmation à la seule œuvre publiée car rien ne permet d'établir qu'il ait eu accès au manuscrit de Perrin intitulé *Véritables recherches de l'antiquité de la cité d'Autun*.

C'est plutôt la similarité avec les travaux de J. Léauté qui pose problème. Par conséquent, afin de ne pas biaiser le raisonnement, je fais momentanément abstraction de la chronologie pour ne pas présupposer – éventuellement à tort – que c'est nécessairement Ladone qui copierait Léauté : après tout, si les deux antiquaires avaient travaillé à peu près dans les mêmes années et dans la même ville, on peut envisager qu'ils aient pu avoir connaissance d'une version intermédiaire des travaux de leur confrère, par exemple si l'un ou l'autre avait confié une page à un tiers pour avoir un avis ou pour d'autres raisons qui nous échapperaient[586].

Lorsque l'avocat Ladone indique que les portes d'Arroux et de Rome sont reliées en ligne droite par une voie dont le point d'intersection avec la voie reliant les portes de Saint-André et de Saint-Andoche est à égale distance des quatre portes de l'enceinte urbaine, c'est un raisonnement que l'on trouve, de manière un peu plus développée, chez J. Léauté[587] qui joint d'ailleurs un schéma pour illustrer son observation. Les termes employés par les deux antiquaires sont tellement proches que l'hypothèse d'un emprunt semble s'imposer[588]. Quelques lignes plus loin, autre passage de Ladone qui présente de fortes ressemblances avec le texte de Léauté[589], le passage consacré à l'inventaire des destinations desservies par les quatre voies principales correspondant à chacune des portes urbaines d'Autun. Là encore, les deux antiquaires procèdent dans le même ordre : ils commencent par la porte de Rome et procèdent ensuite dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour finir avec la porte Saint-Andoche[590]. D'une manière générale, la description des itinéraires est plus détaillée chez Léauté que chez Ladone mais on note une autre différence : le médecin mentionne les quatre voies principales correspondant aux quatre portes tandis que l'avocat Ladone oublie, ou du moins ne mentionne pas, celle qui dessert la porte Saint-André. Il me paraît plus probable que Ladone ait oublié de la recopier chez Léauté plutôt que de supposer que Léauté

---

585 Ladone 1640, p. 75.

586 On peut rappeler le précédent de Belleforest et des mémoires de Saint-Julien de Balleure, La primauté des idées n'a donc pas nécessairement de lien direct avec les dates de publication.

587 Ladone 1640, p. 66 ; Léauté 1650, p. 29.

588 On lit en effet *recto deducatur tramite* chez Léauté 1650, p. 29 ; *recto tramite ducebat* chez Ladone 1640, p. 66. Par ailleurs, les éléments sont présentés dans le même ordre par les deux antiquaires : ils mentionnent d'abord la voie reliant la porte de Rome à la porte d'Arroux, puis celle reliant la porte Saint-André à celle de Saint-Andoche (les quatre portes elles-mêmes étant citées exactement dans cet ordre dans les deux cas, même si chaque antiquaire utilise sa propre façon de désigner chacune des quatre portes). Ils évoquent alors la division de la ville en quatre quartiers à partir du point d'intersection des deux voies puis ajoutent que ce point est équidistant des quatre portes. Au vu de ces éléments, il me paraît peu probable que ces similarités relèvent d'une simple coïncidence.

589 Ladone 1640, p. 67 ; Léauté 1650, p. 36.

590 Pour ce qui est du détail de l'itinéraire de chaque voie et de ses bifurcations, rien ne permet d'établir un quelconque emprunt de l'un à l'autre.

en recopiant Ladone ait réparé cet oubli mais rien ne s'oppose à ce que tous deux se soient inspirés d'une source commune antérieure (perdue).

Comme je l'ai évoqué plus haut, il est possible que Ladone ait utilisé sans le savoir le travail de Léauté étant donné que son manuscrit ne mentionnait pas de nom d'auteur. De plus, Ladone s'imagine que Léauté avait écrit en langue française, peut-être a-t-il utilisé un manuscrit en langue latine sans savoir que c'était lui de Léauté ?

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Aymonius Monachus (Aimon de Fleury, 965-1008 ?), *Annales Franciae & Burgundiae*
- Marlianus (Raimondo Marliani, 1410 ?-1476), [*Index locorum in Commentario de Caesaris Belli Gallici descriptorum*]
- G. Merula (vers 1430-1494)
- Coelius Rhodignus (Ludovico Ricchieri, 1469-1525)
- B. de Chasseneuz (1480-1541), *Consuetudines ducatus Burgundie*
- S. Münster (1488-1552), [*Cosmographie*]
- G. Paradin (1510-1590)
- A. Thevet (1516-1590), *Cosmographie*
- F. Perrin (vers 1533-1606)
- J. Léauté (décédé vers 1600)

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Les dimensions du mur d'enceinte : 15 coudées de haut x 5 coudées de large (cf Léauté 1650 ou une source de Léauté 1650)
- Les quatre portes correspondent aux angles d'un rectangle théorique (cf Léauté 1650 ou une source de Léauté 1650)

Les prises de position personnelles de l'auteur :

- Il y avait 220 tours à l'origine (résultat obtenu grâce au calcul suivant : 11 000 pas de périmètre ÷ 50 pas d'intervalle entre chaque tour)

Les sources de Baudot du Buisson-Aubenay (1885)

Le voyageur visite Autun en 1646, les *Antiquités* de Ladone à la main. A plusieurs reprises, il cite le texte en indiquant la pagination de ses références. Pour le reste, il s'agit d'observations personnelles qui sont d'un grand intérêt en raison de leur précision et de leur datation précoce.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Plusieurs géographes : Coulon, [Papire] Masson, Sanson
- B. de Chasseneuz, *Catalogus gloriae mundi*
- Ladone, *Antiquitatibus Augustoduni*, 1640
- Morin, antiquaire autunois (sans doute un témoignage oral)

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Tour saint-Andoche interprétée comme un temple de Minerve ou comme un temple aux dieux indigètes (cf Ladone 1640)

- Enceinte longue de 11 lieues d'Italie, 220 tours espacées de 50 pas, murs de 15 coudées de hauteur et de largeur[591] (cf Ladone 1640)
- Tour Saint-André interprétée comme un temple d'Hercule (cf Ladone 1640)

Les prises de position personnelles de l'auteur :

- Tour Saint-Andoche interprétée comme un temple de Mars (contre l'avis de Ladone 1640)

Les sources de Thomas (1660)

Bien qu'il cite fréquemment les historiens antiques, médiévaux et modernes, Edme Thomas ne mentionne quasiment jamais ses prédécesseurs immédiats au sein de son *Histoire de l'antique cité d'Autun*[592]. En revanche, dans deux de ses écrits antérieurs[593], il évoque les travaux manuscrits de Perrin, Ladone, Aubery et Léauté. La lecture des pages qu'il consacre à l'enceinte et aux portes prouve l'ampleur de sa dette vis-à-vis de ces antiquaires. Une autre preuve de cela réside dans le fait que l'édition originale de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* reprend l'essentiel des estampes publiées en 1650 dans l'ouvrage attribué à J. Léauté.

Des passages entiers de l'ouvrage de Thomas se révèlent être des traductions à peine reformulées des notes accompagnant les poèmes de l'avocat Ladone. Je prends l'exemple de la statue de dieu-fleuve, découverte plusieurs années avant que Ladone ne prenne la plume (*superioribus annis*, dit le poète qui écrit entre 1606 et 1620)[594]. La statue, aujourd'hui exposée au musée Rolin, avait alors été déplacée dans le domaine des Jeannin à Montjeu. Lorsque Thomas en vient à décrire les inscriptions et les statues découvertes à Autun, il écrit :

> On en déterra cependant, il y a vingt ans, une de marbre blanc, entre la rivière d'Arroux et les anciennes murailles d'Autun, du front de laquelle sortaient deux cornes ; le reste du corps comme l'humain, ayant sous le bras gauche une urne de laquelle l'eau découle lentement. Elle est à présent en la cour du château de Montjeu, servant à une fontaine. Personne ne doute que ce ne soit l'effigie de la rivière Arroux. Les fleuves ne sont jamais représentés autrement, et le lieu où on l'a trouvée en est une pressante conjecture. Si on lui a donné des cornes, c'est peut-être à cause des détours que l'Arroux forme en serpentant. Le poète, au livre IV des Géorgiques, en attribue autant au Pô :
>
> Et gemina auratus taurino cornua vultu
> Eridanus . . . . . .

[591] Le voyageur se trompe : Ladone indique que l'épaisseur du rempart est de 5 coudées.

[592] A quelques rares reprises, on décèle une allusion à l'existence de ses devanciers, par exemple lorsqu'il évoque la présence de souterrains antiques, phénomène attesté dans les « mémoires de nos prédécesseurs Autunois » (Thomas 1846, p. 76). Toutefois, il arrive à Edme Thomas de présenter une hypothèse formulée par un tiers en précisant son auteur, en particulier lorsque lui-même refuse de s'engager personnellement en faveur de cette hypothèse : c'est le cas avec l'attribution à Hercule du supposé temple accolé à la porte Saint-André (en réalité une tour de flanquement) que l'historien indique clairement être due à Ladone – le procédé est suffisamment rare chez Edme Thomas pour être souligné (Thomas 1846, p. 50).

[593] Léauté 1650, Préface ; Thomas 1660b.

[594] *Inter flumen Arroum, & veteres Augustoduni muros, statua ex marmore candido superioribus annis effossa fuit, a cuius fronte cornua prominebant, reliquo corpore nihil ab humana forma discrepante : nunc sine capite visitur in celeberrima montani Iovis arce collacta, urnam habens sub laevo cubito unde aqua lente delabitur : hanc autem ipsius Arroi effigiem esse nemo dubitaverit : cornua siquidem illi ob flexuosos lapsus merito attributa sunt quemadmodum Erydano tribuit Virgil. Lib. 4. Georg. :* Et gemina auratus taurino cornua vultu | Erydanus. *Marmor candor, undarum nitorem exprimit (…) At si quaeras cur ex Arroi nostri urna lente aqua delabens efficta sit, non aliam opinor esse causam quam (…) a qua tarditate nomen ipsi vetus* Ἄρροος *& per crasim* Ἄρρυς *inditum fuisse supra notavimus* (Ladone 1640, p. 58-59).

> Cette statue était en marbre blanc, à cause de la netteté et de l'éclat des eaux de notre rivière, dont le lent écoulement indique le nom de la figure, Ἄῤῥοος en grec signifiant la lenteur[595].

En omettant de signaler que ce passage est intégralement inspiré des *Antiquités* de Ladone, Edme Thomas laisse penser qu'il est lui-même contemporain de la découverte de cette statue. Or, les prétendues vingt années qui séparent selon lui cette découverte du moment de la rédaction nous amènent en 1640, date de publication de l'ouvrage d'Etienne Ladone. L'historien ne tient pas compte de l'intervalle qui a séparé le moment de la rédaction de celui de la publication, induisant ainsi en erreur ses futurs lecteurs[596]. Au-delà de cette erreur, l'historien reprend à son compte le développement élaboré par l'avocat autunois du début du XVIIème siècle. Qui n'aurait pas adopté un regard critique en lisant l'œuvre de Thomas pourrait penser qu'il est le premier à avoir apporté la lumière dans les ténèbres de l'ignorance autunoise – idée que ses éditeurs de 1846 ont fortement imprimée dans les esprits. La perspective est tout autre quand on a compris qu'il s'inspire très largement (et aussi fidèlement que discrètement) d'antiquaires de la fin de la Renaissance.

Le passage consacré à la description de l'itinéraire desservi par les quatre voies enjambées par les portes urbaines est significatif de la manière avec laquelle E. Thomas va chercher chez un antiquaire ce qu'il ne trouve pas chez un autre. Ce phénomène est également parfaitement visible dans l'énoncé des données numériques relatives à l'enceinte et à ses tours (nombre conservé, nombre restitué, distance entre les tours). Si je m'arrête sur le premier exemple, on voit qu'Edme Thomas apporte très peu de données nouvelles et ne fait que traduire, reformuler et entremêler les remarques des deux antiquaires autunois. Comme eux, il commence par la porte de Rome et finit par la porte Saint-Andoche. Pour la première, il emprunte à Ladone, l'appellation de porte de Chalon, la distance de 300 pas entre cette porte et la patte d'oie ainsi que la mention des pentes de Montcenis tandis qu'il trouve chez Léauté l'appellation de porte des Marbres, l'idée qu'à proximité de la ville, la route s'oriente vers l'est et que Chalon permettait l'approvisionnement en blé d'Autun. Pour la porte d'Arroux, c'est Ladone qui fournit à Thomas le nom de *porta Janualis*, la succession des villes de Sens, Saulieu, Auxerre, à nouveau Sens et Paris et qui précise que les Bellovaques étaient les clients des Eduens mais c'est dans Léauté qu'il trouve la mention des différents embranchements, la distance de 2000 pas qui les sépare et le fait que ce soit le chemin de droite qui mène à *Alexia* (Alise). Vient ensuite la porte Saint-André qu'E. Ladone a omis de mentionner. Edme Thomas emprunte donc la totalité de son propos à J. Léauté sans rien y ajouter. Enfin, l'évocation de la porte Saint-Andoche doit à Ladone la mention du *pagus Arebrignum* et du territoire des Aulerques, à Léauté, celle des druides, de Montdru, de l'occident d'hiver et des voies antiques que les forêts abritent encore[597]. La manière dont est composé ce bref développement est emblématique de la façon dont E. Thomas opère la synthèse entre les recherches de Léauté et celles de Ladone.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- A propos de l'emplacement de Bibracte et de son identification avec Autun : le moine Aymoin (Aimon de Fleury) ; Marlien (Raimondo Marliani), [*Index locorum in Commentario de Caesaris Belli Gallici descriptorum*] ; J.-A. de Thou (1553-1617), *Histoire* ; Papirius Masson (Jean-Papire Masson, 1544-1611), *Description de la France par Fleuves* ; Cuspinien (Johannes Cuspinianus, 1473-1529), édition des *Panégyriques*, Vienne, 1513 ; etc.
- A propos de l'enceinte ou des portes : F. Hottoman, *Notes sur César*

[595] Thomas 1846, p. 86.
[596] E. Espérandieu (1910, p. 122-123), M. Pinette (1987, p. 330) et A. Rebourg (1993a, p. 178-180) qui citent tous trois E. Thomas (qui plus est, dans sa réédition de 1846) ont laissé son erreur se propager.
[597] Léauté 1650, p. 36-37 ; Ladone 1640, p. 66.67 ; Thomas 1846, p. 78-79.

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Les dimensions du mur d'enceinte : 15 coudées de hauteur x 5 de largeur (cf Léauté 1650 ou Ladone 1640)
- Le nombre de tours conservées : 37 (cf Léauté 1650)
- Le nombre total de tours à l'origine : 200 – 220 (cf Ladone 1640)
- Intervalle entre les tours de 50 pas (cf Ladone 1640)
- Grande homogénéité des moellons de l'enceinte (cf Léauté 1650)
- Situation, nom de la porte de Rome et réemploi de ses matériaux (cf Léauté 1650)
- Les voûtes de la porte Saint-André se soutiennent sans crampons de fer (cf Léauté 1650)
- La tour saint-Andoche, ses niches à fonction religieuse et les vestiges de la voie (cf Léauté 1650)
- Les titres anciens de l'abbaye Saint-Andoche attestent l'appellation de temple de Minerve pour la tour Saint-Andoche (cf Ladone 1640)
- Les quatre portes correspondent aux angles d'un rectangle théorique (cf Léauté 1650 ou Ladone 1640).
- Idée que c'est par la porte de Rome qu'entraient les Romains de haut rang à Autun (cf Ladone 1640 ou Perrin ou la source de Perrin)
- Description de l'itinéraire emprunté par les voies desservant les quatre portes urbaines d'Autun (cf Léauté 1650 et Ladone 1640)
- Découverte d'une statue de dieu-fleuve au bord de l'Arroux (cf Ladone 1640)
- Le champ de Mars se situe non loin de la porte d'Arroux, sur la rive droite (cf Ladone 1640)

Les sources du manuscrit NAF 11 246 (datation inconnue)

Evoquer les sources de ce manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale permet de mieux cerner ce mémoire dont nous ne connaissons ni l'auteur, ni la date[598]. Le manuscrit est intitulé *Histoire de l'antique Cité d'Autun en forme d'abrégé des choses les plus remarquables tirées sur un manuscrit traitant de son Antiquité*. Etant donné que ce manuscrit est l'abrégé d'un autre manuscrit relatif aux antiquités d'Autun, trop d'inconnues demeurent pour pouvoir le situer dans le *stemma* ; en revanche, il est possible d'effectuer la première phase du raisonnement qui consiste à identifier à quelle ramification du *stemma* il se rattache.

Le manuscrit NAF 11 246 est le résumé d'un manuscrit structuré en au moins 12 chapitres : le premier traite de l'identité entre Bibracte et Autun, le second, de l'importance de la capitale éduenne à travers les âges (César, Eumène, époque chrétienne), le troisième, « de la situation d'Autun, ses aspects, sa figure, sa grandeur et son opulence », le quatrième, de « la composition et structure des murailles Tours & portaux », le cinquième, des temples, les chapitres six et sept évoquant notamment le théâtre, l'amphithéâtre, le huitième traite du champ de Mars, le dixième, de l'époque de la fondation d'Autun, le douzième, des réparations et restaurations de la ville d'Autun. Le manuscrit s'achève avec de longs passages inspirés par les *Annales de Bourgogne* de G. Paradin (1566) et avec les biographies des Autunois illustres depuis 1400 (N. Rolin, J. Rolin, D. Poillot, B. de Chasseneuz, F. et P. Alixant, les Monthelon, C. Alliboust, Quintin, L. Brochot, J. de Ganay, P. Jeannin et les frères Guijon). Rien ne prouve toutefois que les pages inspirées de Paradin et les biographies soient elles aussi extraites du manuscrit source relatif aux antiquités d'Autun, il est donc préférable de ne pas se

[598] Le catalogue de la BnF indique une datation (1640) qui correspond à une annotation située sur la partie inférieure du fol. 25 r°. Dans le doute, je préfère donc la considérer comme une hypothèse.

fonder sur leurs *termini post quem*[599] pour situer chronologiquement le résumé du manuscrit source. La division en chapitres dont témoigne ce résumé est très similaire à celle adoptée par Edme Thomas dans son *Histoire*, notamment du point de vue du regroupement thématique des sujets, il est toutefois légèrement différent dans sa numérotation[600].

Autre point commun entre le manuscrit NAF 11 246 et l'*Histoire* de Thomas : la mention d'un souterrain reliant le pont Saint-Andoche au mont Beuvray – élément trop original pour naître de manière simultanée dans deux esprits ne s'étant pas concertés ou n'ayant pas une source commune.

Les données numériques relatives à l'enceinte et à ses tours sont toutefois plus précises dans le manuscrit NAF 11 246 que dans le chapitre de Thomas : il mentionne en effet la hauteur et la largeur des murs (15 x 5 coudées) mais aussi l'intervalle entre les tours (120 pas selon lui, un stade (c'est-à-dire 125 pas) selon Léauté), alors qu'E. Thomas ne rend pas compte de ces données. Sans doute a-t-il connaissance du manuscrit de Léauté ou d'un mémoire ayant une relation directe de parenté avec ce dernier[601]. En revanche, le même examen des données chiffrées permet de déceler des points communs entre le manuscrit NAF 11 246 et l'*Histoire* de Thomas : tous deux précisent que le module des moellons est d'un demi-pied sur un demi-pied. De même, tous deux semblent se retrouver sur les dimensions du périmètre du « Château » (ville haute) : 2250 pas selon Thomas, 18 stades[602] selon NAF 11 246. Par ailleurs, on observe des divergences entre le mémoire de Léauté et le manuscrit NAF 11 246, en particulier sur la correspondance entre l'emplacement des portes et les points cardinaux ou sur la similitude des tours de l'enceinte avec celles de flanquement des portes urbaines.

Dernière étude de cas pour tenter de situer le manuscrit NAF 11 246, la question de l'attribution du supposé temple qu'aurait accueilli la tour de flanquement nord de la porte Saint-André. Le manuscrit affirme sans détours : « Au Portail Sainct André Joignant l'Eglise estoit un Temple ou le dieu tutélaire estoit qui avoit toujours les yeux sur les murailles »[603]. Le nom de ce dieu tutélaire n'est pas précisé (selon Ladone, la tour aurait servi de temple à Hercule, divinité souvent sollicitée comme fondatrice de cité). Lorsqu'E. Thomas aborde cette question, il indique qu'

> il y a des personnes qui croient que la tour qui est proche cette porte de St.-André, et qui fait partie de l'église de ce saint, était un temple du Dieu tutélaire de la cité d'Autun, à l'exemple des anciennes villes d'Italie qui ont de pareils temples à l'entrée des portes. Mais on ignore qui était ce Dieu tutélaire d'Autun[604].

---

[599] La reprise de l'ouvrage de Paradin implique un *terminus post quem* de 1566 pour ces pages ; quant aux biographies des illustres Autunois, les derniers événements évoqués sont la nomination de Jacques Guijon comme lieutenant criminel à Autun et procureur du roi (de 1586 à 1604) et le fait qu'André Guijon ait été vicaire général en l'évêché d'Autun et chanoine théologal (de 1615 à 1631). Il est intéressant de noter que la liste des personnages retenus est exactement la même que celle de l'ouvrage de Jean Munier (1557-1637), composé vers 1620 mais publié uniquement en 1660 par les soins de Claude Thiroux

[600] Le premier livre de l'ouvrage de Thomas compte dix chapitres : le premier porte sur la fondation d'Autun (chapitre dix du manuscrit NAF 11 246 et par conséquent de son manuscrit source), le second sur la situation géographique d'Autun (chapitre trois selon NAF 11 246), le troisième sur l'identité Bibracte / Autun (chapitre un), le quatrième sur l'enceinte, els tours et les portes (chapitre quatre), le cinquième sur les temples (chapitre cinq), le sixième sur les lieux publics *intra muros*, le septième sur les lieux publics et les édifices *extra muros*, le huitième sur les voies romaines, le neuvième sur les curiosités et les antiquités profanes mises au jour et le dixième sur la ruine et le rétablissement d'Autun (chapitre douze selon NAF 11 246). Par ailleurs, la fin du livre deux de l'*Histoire* de Thomas était consacrée aux biographies des illustres Autunois.

[601] Le manuscrit évoque dans la même phrase Apelle et Protogénès à propos de la fondation d'Autun (NAF 11 246, fol. 27 v°), anecdote évoquée par Léauté (1650, p. 28) à l'occasion de la description de la porte d'Arroux : simple coïncidence ou souvenir de lecture ?

[602] Ces 18 stades correspondent à 225 pas : il doit s'agir d'une simple étourderie et de l'oubli du zéro final.

[603] NAF 11 246, fol. 26 r°.

[604] Thomas 1846, p. 49-50.

Le manuscrit NAF 11 246 n'est-il qu'un résumé simplifié de ce propos ou Thomas fait-il ici référence à des travaux que nous ne connaissons pas et qui pourraient être le manuscrit dont NAF 11 246 donne un résumé ?

Sans pouvoir préciser davantage l'organisation interne des ramifications et le sens de la parenté (ascendance ou filiation), il est clair que le manuscrit NAF 11 246 et la source qu'il résume (avec quelle fidélité ? C'est aussi là un problème essentiel) appartiennent à une branche Léauté 1650, Ladone 1640, Thomas 1660. Pour s'en convaincre, il suffit de voir la proximité qu'entretiennent les passages décrivant comment les quatre portes sont reliées deux à deux par des voies rectilignes qui divisent Autun en quatre parts égales et se rejoignent au centre de la ville, à égale distance de chaque porte.

Le manuscrit NAF 11 246 pourrait être un résumé, parfois infidèle, de l'*Histoire* d'Edme Thomas, c'est sans doute en l'état l'hypothèse la plus vraisemblable, mais rien n'empêche de considérer qu'il est le résumé d'un manuscrit dont Thomas se serait très fortement inspiré : dans cette hypothèse, il s'agirait d'une histoire manuscrite d'Autun perdue, sans doute composée au début du XVIIème siècle. Ne pourrait-il pas s'agir de l'Histoire manuscrite composée par le médecin Jean Aubery (1569-1622) – dont Edme Thomas lui-même mentionne ailleurs les travaux[605] ? Faut-il attribuer le manuscrit à Jean Munier ou à Claude Thiroux étant donné que l'éloge des Autunois illustres du manuscrit NAF 11 246 est indubitablement lié au leur ? Ce qui me retient d'adhérer complètement à l'idée que NAF 11 246 résume l'*Histoire* de Thomas, c'est la persistance de développements farfelus sur la fondation d'Autun, fondée par Samothès 2227 ans après la création du monde, 29 ans après le déluge, 537 ans avant Rome, des idées inspirées par Chasseneuz dont Edme Thomas cherche à se défaire rapidement et qu'il n'explicite pas[606]. Cela dit, contrairement à ce que semble indiquer le titre du manuscrit NAF 11 246, il est certain que ce mémoire n'est pas le résumé d'un unique document antérieur mais la synthèse de plusieurs (à moins que le document antérieur ne soit lui-même le fruit de la synthèse de plusieurs sources).

Les sources de Nault (1688)

L'historien Courtépée met en garde les lecteurs contre l'ouvrage de D. Nault qui « est si fabuleux et si exagéré, qu'on doit s'en défier, ne citant point ses autorités »[607]. En réalité, les seules sources que D. Nault prétend utiliser sont des manuscrits latins mis au jour dans les décombres d'*Augustodunum*. Ces manuscrits n'ont évidemment aucune réalité et la seule source utilisée par Nault que j'ai pu identifier avec vraisemblance est l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* d'Edme Thomas.

En effet, l'évocation par D. Nault d'une porte urbaine d'ordre ionique, dont la porte Saint-André pourrait être l'inspiratrice, donne lieu au commentaire suivant :

> les jambages des portes étoient de grosses pierres quarrées, posées les unes sur les autres sans ciment & sans crampon de fer, mais si proprement, & si artistement placées qu'on eut cru que toutes ensemble n'étoient qu'une seule pierre[608].

Un propos qui me semble être un souvenir de lecture d'Edme Thomas parlant de l'enceinte romaine comme d'« une structure si unie, que les murailles paraissent n'être qu'une seule

[605] Thomas 1660b, p. 4.
[606] NAF 11 246, fol. 27 v°-28 r° ; Thomas 1846, p. 2-3.
[607] Courtépée 1778, p. 499.
[608] Nault 1688, p. 9-10.

pierre »[609] et de la porte Saint-André comme d'un ouvrage « bâti de grandes pierres liées de crampons de fer, lesquels ayant quitté par le temps, l'ouvrage se soutient par son poids »[610].

Les sources de L. Thomassin et de l'abbé Germain (années 1720)

Le statut des *Lettres sur les antiquités d'Autun* attribuées à l'abbé Germain est un peu particulier du fait de la dualité de son contenu et de ses auteurs. Tout ce qui relève des vestiges antiques est dû à l'ingénieur L. Thomassin tandis que les aspects historiques sont traités par l'abbé Germain. La totalité des auteurs antérieurs cités le sont par l'abbé Germain dans le cadre du débat historique sur l'identification de Bibracte avec Autun. Quant à Thomassin, s'il ne cite aucun nom, on se rend toutefois compte qu'il a lu les travaux de plusieurs antiquaires, non seulement parce qu'il rapporte des anecdotes ou des données qu'il a visiblement trouvées dans des ouvrages antérieurs mais aussi parce qu'à plusieurs reprises il réfute des hypothèses anciennes[611] (sans jamais préciser qui en est à l'origine). Je profite de cette occasion pour rappeler le rôle important (et jusqu'ici largement sous-estimé) qu'a joué l'ingénieur Thomassin, lui qui livre des observations que nul n'a jamais formulées par écrit auparavant, lui qui propose des interprétations personnelles (notamment en terme de datation et d'origine des modèles architecturaux), lui qui a incité les autorités municipales à consolider la porte Saint-André au moyen d'un tirant de fer qui a sans doute permis à la galerie supérieure de se conserver jusqu'à l'intervention décisive de Viollet-le-Duc.

Bien que son travail soit très personnel et qu'aucun nom d'auteur antérieur n'y soit cité, l'ingénieur Thomassin ne parvient pas à se défaire totalement de ses souvenirs de lecture de l'ouvrage d'Edme Thomas : j'en donnerai quatre exemples, celui de la tour de flanquement de la porte Saint-André, celui de la porte de Rome, celui de l'organisation des axes viaires principaux et celui du crâne de lion, qui n'a rien à voir avec les portes.

A deux reprises, Thomassin évoque la présence de la divinité tutélaire de la cité au niveau de la tour accolée à la porte Saint-André : « on croit que cette tour a été un temple dédié à Hercule, dieu tutélaire de la ville » et, plus loin,

> Les anciens plaçoient ordinairement les temples de leurs divinités tutélaires proche les portes de la ville, croyant que ces divinités veilloient à la garde de leurs portes. C'est pourquoi on croit encore que la tour, proche la porte Saint-André, qui est à présent une église dédiée à ce saint, a été anciennement un temple d'Hercule, que les Eduens prenoient aussy pour un de leurs dieux tutélaires.

J'ai montré plus haut qu'en réalité E. Thomas ne reprenait pas à son compte cette hypothèse de Ladone et se contentait de la livrer à ses lecteurs[612] mais, progressivement, le lecteur se rappelle seulement avoir trouvé l'idée exprimée dans l'ouvrage d'Edme Thomas sans se souvenir qu'il n'en était pas l'auteur. La même situation se produit à propos de la tour Saint-Andoche lorsque Thomassin affirme que l'appellation de temple de Minerve est attestée par

---

[609] Thomas 1846, p. 33.
[610] Thomas 1846, p. 38.
[611] Thomassin refuse notamment l'interprétation des éperons circulaires situés à la base du pseudo temple de Pluton comme des appartements souterrains pour les sacrificateurs. Il répond « au vulgaire ignorant, aussy bien qu'à tous ceux qui ont écrit de ce monument » qu'il s'agit de simples contreforts. Peu après, il explique que les trois baies qui trouent les élévations du temple dit de Janus ont « fait dire bien des pauvretés, non seulement au vulgaire ignorant, mais encore à quelques auteurs qui les ont regardées comme autant de portes à ce temple. Mais il faut être bien peu initié dans la connoissance de l'antique, pour raisonner de la sorte », il les interprète comme des destructions effectuées volontairement pour empêcher à tout ennemi d'utiliser le temple comme point fort. Même critique pour ceux qui voient dans le temple de la Genetoie un atelier monétaire : « voilà un jugement mal assis, puisque tout le contredit ». En règle générale, les critiques de Thomassin à l'encontre de ses devanciers sont aussi sévères que justifiées.
[612] Thomas 1846, p. 49-50.

d'anciens titres de l'abbaye de Saint-Andoche, idée dénuée de tout fondement qu'il a empruntée à E. Thomas (qui l'avait lui-même trouvée chez Ladone).

A propos de la porte de Rome, c'est l'ensemble du passage consacré à cette porte disparue qui est emprunté à l'*Histoire* de Thomas[613]. En l'absence de conservation des vestiges, l'ingénieur est ici contraint de remplacer les observations personnelles qu'il fait ailleurs par un développement issu de la lecture d'un auteur antérieur. La reformulation, presque littérale par endroits, que l'ingénieur impose au texte de Thomas en modifie toutefois le sens : à lire Thomassin, il est clair que ce sont les blocs de la porte de Rome qui ont été réutilisés dans la moderne porte des Marbres – chose qu'Edme Thomas ne dit en aucune manière. Par ailleurs, Thomassin précise que les blocs mis au jour à l'emplacement de la porte de Rome l'ont été en 1608, précision que ne fournit pas Edme Thomas[614]. Peut-être l'ingénieur Thomassin a-t-il raison mais en tout cas il n'a pas les moyens d'être assuré de la validité de la datation qu'il propose.

Troisième exemple : Thomassin reprend à Thomas l'idée que deux droites perpendiculaires relient les portes deux à deux et que leur intersection correspond au centre de la ville. Il indique d'ailleurs tout à fait justement que ce développement est partagé par « quelques auteurs ».

Le quatrième exemple ne concerne pas les portes urbaines mais il est révélateur de l'influence que les souvenirs de lecture ont sur l'auteur au moment où il écrit mais surtout sur les conséquences qui en résultent pour les lecteurs. Au moment de décrire l'amphithéâtre, l'ingénieur Thomassin écrit : « Il y a peu de tems, qu'on trouva dans une cave de l'amphithéâtre une tête de lion, que quelques-uns m'ont assuré avoir vue ». Que vaut réellement ce témoignage quand on lit dans l'ouvrage d'Edme Thomas :

> il est d'une connoissance notoire, & publique, & qui m'a esté attestée par un homme de foy, & d'honneur, qu'il avoit treuvé dans une des Caves de cet Amphitheatre la scelete d'une teste de Lion, qui avoit esté tué vray semblablement par un Gladiateur[615].

Sachant qu'Edme Thomas a vécu à Autun et effectué ses recherches de 1638 à 1660, sachant qu'il n'est pas directement témoin de cette découverte mais qu'on la lui a rapportée, est-il vraisemblable que, dans les années 1720, des témoins directs de l'événement aient pu assurer quoi que ce soit à l'ingénieur ?

Enfin, plusieurs phrases de Thomassin me semblent pouvoir être interprétées comme des souvenirs de lecture : par exemple, « la galerie servoit encore à lever et baisser les portes qui fermoient la vile, ce que l'on remarque par les coulisses entaillées dans les pieds droits » ou encore « de gros quartiers de pierre blanche dure et fort belle posés à sec, ce qui fait cependant une telle solidité, qu'il n'y a que le temps qui détruit tout qui puisse y rien déranger ». Dans les deux cas, E. Thomas exprime des idées très similaires mais l'emprunt (probable) est ici trop flou pour retenir ces exemples dans ma démonstration.

Les sources de Maffei (1733)

L'antiquaire véronais livre une description entièrement personnelle, celle d'un connaisseur qui s'est rendu sur le terrain et rend compte de ses propres observations. Plusieurs d'entre elles n'avaient d'ailleurs jamais été effectuées jusqu'alors, notamment la mise en

[613] Thomas 1846, p. 36.

[614] La proposition de l'ingénieur Thomassin repose sur l'inscription indiquant « 1608 » située à proximité de la porte de Rome, au niveau du bastion de la Jambe-de-bois mais la date de l'inscription correspond sans doute à l'achèvement du bastion, et pas nécessairement à la phase qui a consisté à remblayer l'ancienne entrée de ville. En effet, dans un premier temps, la fortification du secteur situé entre la porte de Rome et la croix des Marbres (à l'emplacement de la moderne porte des Marbres) n'était pas assurée par un rempart mais par une levée de terre.

[615] Thomas 1660, p. 42.

évidence d'une trace laissée dans le dallage du *cardo maximus* par une structure située dans l'alignement du piédroit central de la porte d'Arroux. Pour autant, le fait que la description des portes soit personnelle n'empêche pas l'érudit de mentionner la bibliographie qu'il a consultée : « Ces deux portes sont gravées dans le Livre *des anciens Monumens de Bibracte*, dans l'Histoire d'Edme Thomas, & ailleurs »[616].

Les sources de Caylus (1759)

Le comte de Caylus ne propose pas de description textuelle des portes d'Autun : sa notice, uniquement destinée à apporter un complément d'informations aux deux planches de la porte d'Arroux et de Saint-André, se contente donc de faire le point sur la bibliographie consacrée aux antiquités d'Autun et de donner son opinion sur le contenu de chacun des quatre ouvrages mentionnés. L'antiquaire considère d'ailleurs que les recherches sur Autun antique connaissent un important retard en comparaison d'autres villes françaises. Ni Saint-Julien de Balleure, ni Munier ne sont à ses yeux des antiquaires, Ladone ne cite pas ses sources lorsqu'il parle des vestiges monumentaux. Le seul qui trouve grâce aux yeux du compte de Caylus est l'auteur du De antiquis Bibracte monimentis : « Il ne rapporte aucune mesure, mais il est le plus exact, & fait honneur aux antiquités de cette ville »[617].

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Saint-Julien de Balleure 1581
- Munier 1660
- Ladone 1640
- Léauté 1650 (Caylus attribue par erreur l'ouvrage à Thomas)

Les sources de Crommelin (1773)

A en croire ses *Mémoires*, publiés en 1806, les antiquités d'Autun ont beaucoup occupé les recherches de Crommelin lors du long séjour qu'il y fit de 1760 à 1778. Il est toutefois risqué de se fonder sur ce texte composé ultérieurement (à un âge sans doute fort avancé), rempli de vantardises et de mensonges, pour juger de la valeur scientifique des recherches antiquaires de Crommelin. Je rappelle que, dans ses *Mémoires*, Crommelin explique que l'homogénéité du module des moellons de l'enceinte résulte d'un procédé de moulage du grès, qu'il prétend avoir découvert du bois dans les élévations du temple dit de Janus (découverte en réalité due à l'ingénieur Thomassin), qu'il s'approprie également la théorie de Thomassin sur l'origine phocéenne des modèles architecturaux qui ont inspiré aux Eduens leurs portes urbaines, qu'il affirme avoir démontré que la pierre de Couhard était un fanal (alors que dans son mémoire sur les antiquités d'Autun, il ne tranche pas entre l'hypothèse du tombeau et celle du fanal), etc[618]. Par conséquent, je me concentre désormais sur le mémoire relatif aux antiquités d'Autun et daté de 1773.

A plusieurs reprises, Crommelin évoque un manuscrit qui lui a été confié par le notable autunois Leseure[619] : d'après les éléments qu'il en livre, on se rend compte qu'il s'agit du manuscrit (ou d'une copie) de l'abbé Germain. Bien qu'il n'ait aucune idée de l'identité de l'auteur du manuscrit, il s'agit là de la source principale de Crommelin, les travaux de

[616] Maffei 1733, p. 159 : les ouvrages cités correspondent à Léauté 1650 et à Thomas 1660.
[617] Caylus 1759, p. 369.
[618] Crommelin 1806, p. 63, 112.
[619] Antoine-Claude Leseure (décédé en 1793) fut avocat à la cour, plusieurs fois échevin d'Autun entre 1767 et 1786, on lui doit un inventaire des archives de l'Hôtel de Ville.

l'ingénieur-antiquaire Thomassin. Dans la majorité des cas, les emprunts de Crommelin au manuscrit de M. Leseure sont des reformulations très fidèles, comme on peut l'observer lors de la description des portes mais aussi d'autres vestiges tels que le temple de Janus[620]. En voici deux exemples où le texte de Crommelin est confronté à sa source. Lorsque Crommelin avance que

> Les anciens ont cru que janus présidoit à la garde des portes (*janua*) ils le regardoient d'ailleurs, comme le dieu qui avoit donné l'idée de la navigation : voilà sans doute pourquoi les aeduens à l'invitation des grecs ont placé son temple à peu de distance des portes principales et près de la rivière[621],

il s'agit indubitablement d'un écho direct au développement de Thomassin[622]. Deuxième exemple tout à fait similaire, lors de l'évocation de l'envoi par Colbert d'un architecte pour s'inspirer de l'architecture et des techniques de construction des portes romaines d'Autun en vue de construire un arc de triomphe pour Louis XIV :

> Lorsque l'on érigea l'arc de Triomphe du Faubourg St antoine à Paris, monsieur Colbert envoia à autun le Sieur chevenot pour prendre les desseins de ces portes et en examiner la construction, cet habile homme observa que les anciens laissoient de la pierre en batissant, plus qu'il n'en falloit, Et quils n'otoient ce superflu que quand l'edifice etoït élevé[623].

Crommelin ne fait là que paraphraser (et résumer) le propos de l'ingénieur[624]. Je note que Crommelin ne cherche pas à s'attribuer les idées d'autrui et que, dès qu'il le peut, il en indique la provenance – ce souci s'explique sans doute par la destination de ce mémoire que Crommelin souhaitait soumettre à l'Académie de Dijon dans l'espoir qu'il y soit bien reçu.

Une phrase permet de se rendre compte que la plume de Crommelin est également inspirée par la lecture de l'ouvrage de F. Baudot (1710) : en effet, quand il écrit que « le tems a tellement lié le ciment avec les pierres qu'ils forment àprésent une espèce de Rocher difficile à casser, même avec le marteau »[625], l'emprunt à l'érudit dijonnais est évident : « les pierres sont si attachées les unes aux autres par le mortier qui les lie, qu'on ne peut les séparer qu'avec le pic »[626].

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- A propos de l'emplacement de Bibracte et de son identification avec Autun : J. Lempereur, [*Dissertations historiques sur divers sujets d'antiquité, et autres matières qui la concernent*, 1706], Sanson, A. Duchesne, Boccalini, Danville
- B. de Chasseneuz
- P. de Saint-Julien de Balleure [1581]
- E. Thomas [1660]
- Un manuscrit appartenant au chanoine autunois Quarré

---

[620] Là où l'ingénieur Thomassin précise que le temple de la Genetoie est « à une bonne portée de fusil de cette rivière [Arroux] », Crommelin indique qu'il est situé « à une portée de carabine de la rivière d'aroux » (Germain 1862, p. 418 ; Crommelin 1773, fol. 7 v°).

[621] Crommelin 1773, fol. 8 r°.

[622] Germain 1862, p. 432 : « Les anciens regardoient Janus comme leur *Janua* (…) croyant que ce Dieu prenoit un soin tout particulier des portes de leurs villes ; c'est par cette raison qu'ils plaçoient son temple en dehors et proche des portes de la ville. Ils le plaçoient encore peu éloigné des rivières (…) parce qu'ils regardoient ce dieu comme leur ayant donné connoissance de la navigation ».

[623] Crommelin 1773, fol. 7 r°.

[624] Germain 1862, p. 390 : « M. Colbert (…) ayant ouï parler de ces deux anciens monuments d'Autun, envoya sur les lieux le sieur Thevenot pour en examiner la construction. Cet habile homme, entre autres choses, remarqua que les anciens ne tailloient le parement de ces sortes d'ouvrages qu'après que tout l'édifice étoit élevé ».

[625] Crommelin 1773, fol. 6 r°.

[626] Baudot 1710, p. 34

- Un manuscrit appartenant à M. Leseure [= le manuscrit de l'abbé Germain contenant les observations de Thomassin]
- Montfaucon [1719]

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :
- L'origine phocéenne de l'architecture éduenne (cf Germain – Thomassin)
- L'idée que le temple de Janus est logiquement installé à proximité d'une porte urbaine (cf Germain – Thomassin)
- La mission confiée par Colbert à Thevenot (cf Germain – Thomassin)

Les prises de position personnelles de l'auteur :
- La porte Saint-André était fermée par une herse, et non par des vantaux[627]
- L'édifice accolé à la porte Saint-André n'était pas un temple d'Hercule[628]

Les sources d'Antoine (1777)

La contribution de l'ingénieur des Etats de Bourgogne P.-J. Antoine (dit Antoine l'aîné) à la connaissance des portes urbaines d'*Augustodunum* doit être distinguée des autres. Son travail a en réalité consisté à corriger un mémoire sur la description d'Autun que Courtépée lui a soumis et à faire part de ses observations et de ses critiques. Il semble bien que Courtépée lui ait fait relire le mémoire que Crommelin lui avait adressé en 1775, exacte copie du mémoire envoyé à l'Académie de Dijon en 1773. Le manuscrit autographe dans lequel l'ingénieur Antoine fait part de ses observations, conservé à la bibliothèque municipale de Dijon, est daté de 1777, soit un an seulement avant la publication de la *Description historique et topographique* de Courtépée. J'y reviendrai juste après mais, pour l'heure, il est question du rapport qu'Antoine entretient avec le texte qui lui a été donné à relire, de ce qu'il en pense et de ce qu'il lui reproche. Etant donné qu'il s'agit d'une relecture pour correction, les seules remarques effectuées par Antoine portent sur les points qui lui semblent contestables. Tout le reste du manuscrit est occupé par des observations personnelles de l'ingénieur, supposées nourrir la description de Courtépée.

Premier point de désaccord avec Crommelin : le système de fermeture de la porte Saint-André. Alors que Crommelin considérait que l'absence de gonds à la porte d'Arroux prouvait que les Romains ne connaissaient pas ce système de fermeture, l'ingénieur rétorque que celui-ci était connu bien avant l'époque augustéenne puisque Vitruve l'évoque dans son traité d'architecture.

L'ingénieur décrit ensuite les éléments du décor architectonique dont l'analyse l'amène à aborder la question de la datation des portes d'Autun. Là où Crommelin voit des portes romaines, Antoine abaisse considérablement leur datation pour en faire des édifices tudesques du Xème siècle. Théorie d'autant plus étrange, soit dit en passant, qu'il considère que la corniche de la porte d'Arroux est une exacte imitation d'une corniche antique. N'ayant aucune source textuelle à convoquer pour étayer son argument, il rappelle à son destinataire que M. Leseure et « nombre de connoisseurs » partagent son hypothèse de datation : « M.

[627] Crommelin 1773, fol. 6 v° : « Un observateur a écrit que ce portail n'etoit pas à coulisse comme l'autre mais il pouroit s'être trompé ». A ma connaissance, à cette époque, le seul à avoir précisé que la porte Saint-André n'avait pas le même dispositif de fermeture à herse que la porte d'Arroux est Thomassin (Germain 1862, p. 388).
[628] Crommelin 1773, fol. 6 v°.

Leseure m'a dit en avoir la preuve. il y a a Langres un portail qui est du même style et surement du même temps. »[629].

L'ingénieur Antoine, en homme de l'art, ne réfute pas les idées de Crommelin en sollicitant le témoignage de tel ou tel antiquaire, c'est son expertise technique qui lui sert d'argument d'autorité. A un Crommelin qui avance (à juste titre mais sans expliciter davantage) qu'« Il est aisé de s'assurer que le second Etage de [la porte Saint-André] a été détruit et rétabli »[630], l'ingénieur répond :

> Je ne sais pas comment M. C. a vu aisément que le 2e étage a été détruit et rétablit. il est certain que le style de l'ouvrage est le même au rez de [chaussée] Comme a la galerie et que les pierres de cette dernière partie sont beaucoup plus mangées que celles du dessous[631].

Les observations de l'ingénieur répondent réellement point par point aux idées développées par sa source. A Crommelin qui trouve qu'à la porte Saint-André

> Les beautés des voutes et de l'architecture du bas ne cadrent point avec les fautes qu'on observe dans la galerie, comme par Exemple d'avoir fait porter à faux les Bases des pilastres et les tailloirs des chapiteaux ; les ornemens d'ailleurs sont grossierement travaillés, Et contrastent désagréablement avec les parties très achevées[632],

l'ingénieur Antoine répond en reprenant les termes mêmes :

> Je ne crois pas que le 2° étage ait été détruit et ensuite rétabli, et l'architecture du bas cadre bien avec le haut. Les tailloirs des chapiteaux ne portent point a faux, on a usé d'une petite ruse pour leur donner du relief qui est plutôt une adresse qu'une faute. Comme les pilastres ont peu de saillie et qu'il en fallait une certaine quantité pour avoir la place des volutes des faces latérales des chapiteaux on a donné a la face du devant une inclinaison en surplomb qui a donné lieu a donné sur les faces la place qui était nécessaire (…) je serois assez d'avis que M. Courtepée ne dise point que *les ornements sont grossièrement taillés*. Je crois qu'il ne faut pas dépriser cette construction en laquelle je ne vois rien qui contraste désagréablement avec des parties bien achevées[633].

Au-delà des remarques de l'homme de l'art sur le bâti des portes urbaines, le manuscrit d'Antoine présente un grand intérêt pour la compréhension des liens entre les différentes sources textuelles. Ses observations et ses critiques sur le mémoire de Crommelin, synthèse réalisée par un antiquaire amateur entre des observations personnelles de terrain et des lectures, ont vocation à offrir à l'historien Courtépée une vision dans laquelle le discours antiquaire a été passé au filtre critique d'un regard technique.

Les sources de Courtépée (1778)

Nous venons d'étudier quelles étaient les sources utilisées par l'antiquaire Crommelin et l'ingénieur Antoine qui sont eux-mêmes les deux sources principales de l'abbé Courtépée mais ce dernier, en historien, ne s'est pas contenté des observations de ses deux contemporains et n'hésite pas à recourir à un large champ de sources textuelles de la fin de la Renaissance à son époque. Dans la grande majorité des cas, les sources sont citées, les noms d'auteurs mentionnés et les idées rendues à leurs pères. En revanche, nombre d'observations de terrain que le lecteur pense dues à Courtépée, nombre d'interprétations sur le bâti, l'architecture, le décor ou la datation des portes sont en réalité issues des mémoires

[629] Si la datation sur critères stylistiques est clairement à revoir, ces conclusions sur la contemporanéité de la porte d'Arroux avec l'arc de Langres demeurent partagées par les études stylistiques les plus récentes : Olivier 2010, Maligorne 2011, le premier optant pour une datation antérieure au changement d'ère, le second pour une datation de la première moitié du Ier siècle.
[630] Crommelin 1773, fol. 6 r°.
[631] Antoine 1777, p. 82.
[632] Crommelin 1773, fol. 7 r°.
[633] Antoine 1777, p. 113.

manuscrits de Crommelin et d'Antoine. A en lire la déclaration liminaire de l'historien, les deux sources qu'il a principalement utilisées sont les travaux de Thomassin et Germain ainsi que les observations de Crommelin, il ajoute s'être rendu sur les lieux et avoir « consulté les Gens de l'Art »[634].

Derrière cette périphrase se cache l'ingénieur Antoine dont le nom n'est cité qu'une seule fois par l'historien au cours de la description des vestiges antiques d'Autun et dont l'importance de la contribution est occultée. Aucune mention notamment de son hypothèse de datation tudesque de la porte d'Arroux. Peut-être Claude Courtépée a-t-il préféré ne pas citer le nom d'un homme dont on connaissait la théorie extravagante[635] afin de ne pas braquer le lecteur. Ce faisant, Courtépée reprend presque littéralement la quasi-totalité des remarques et des observations effectuées par l'ingénieur des Etats de Bourgogne. Prenons l'exemple, évoqué plus haut, des systèmes de fermeture des portes : Antoine remet en cause l'hypothèse soutenue par Crommelin d'une porte Saint-André dotée d'un système de herse. Courtépée suit l'avis de l'ingénieur et reprend les trois exemples que ce dernier avait donnés pour étayer son affirmation[636]. Courtépée ne se contente pas de reprendre les observations techniques de l'ingénieur, il rapporte également les informations les plus concrètes, comme la parution prochaine à Paris d'un ouvrage dans lequel les portes seront gravées[637], mais aussi les préconisations qu'il édicte : en l'absence d'inscription, l'unique espoir de dater la construction des portes serait de fouiller au niveau des piédroits dans l'espoir de mettre au jour du mobilier datant. Ici encore, la reformulation est d'une très grande fidélité au propos initial de l'ingénieur Antoine.

Il est clair que l'abbé Courtépée considère les observations de l'ingénieur comme une source de premier ordre. Pour autant, l'encyclopédiste présente avec la même fidélité les idées contenues dans le mémoire de Crommelin, de manière parfois juxtaposées à celles d'Antoine. Il expose l'opinion des antiquaires puis celle des hommes de l'art qui peuvent ne pas concorder mais c'est au lecteur de se faire une opinion, et non à l'historien de trancher sur des sujets qu'il ne maîtrise pas. C'est ainsi qu'il procède à propos de la porte Saint-André dont Crommelin considère que les deux niveaux correspondent à deux phases distinctes à la différence d'Antoine pour qui le premier et le second niveaux sont parfaitement homogènes d'un point de vue architectural[638].

En ce qui concerne les données numériques dont l'étude permet souvent de comprendre à quelle source un auteur emprunte ses informations, Crommelin ne donne que la longueur des portes (sans doute faute d'avoir pu mesurer seul la hauteur), 9,5 toises pour la porte d'Arroux, 10 toises pour la porte Saint-André. Il précise également que les sillons de

---

[634] Courtépée 1778, p. 499-500. Le bibliophile Baudot affirme que Courtépée s'est également fondé sur les observations de l'ingénieur beaunois François Pasumot (1733-1804) (Baudot 1811, p. 17)..

[635] Architecte et professeur d'architecture à Dijon, ingénieur des Etats de Bourgogne, féru d'architecture antique et bien introduit dans les cercles érudits dijonnais, P.-J. Antoine avait publié dès 1732 son hypothèse de datation des portes d'Autun (Antoine 1732 ; Baudot 1811, p. 18-19).

[636] Antoine 1777, p. 81. D'une manière générale, Courtépée ne cherche pas à se mettre en valeur lorsqu'il remet en cause l'hypothèse d'un auteur antérieur. Alors qu'il s'inspire énormément des travaux de Thomassin et Germain qu'il tient en grande estime, l'historien ne partage pas leur théorie de l'origine grecque de l'architecture éduenne : il se contente alors de signaler que « le sentiment le plus général les attribue aux Romains » (Courtépée 1778, p. 504).

[637] Il ne peut s'agir que de la *Description générale et particulière de la France* de J.-B. de la Borde, E. Beguillet et J.-E. Guettard dont le premier tome parut en 1781 (et en 1784 pour le tome contenant les estampes des portes d'Autun). Le texte accompagnant les vues doit tout ou presque à la description de l'ouvrage de Courtépée (1778).

[638] Courtépée 1778, p. 504 : « Quelques-uns pensent que le second étage a été détruit & ensuite rétabli [s'ensuit le développement de l'argumentation de Crommelin] (…) Mais les Gens de l'Art assurent que le style de l'ouvrage est le même au raiz de chaussée comme à la galerie [les lignes suivantes reprennent l'analyse architecturale d'Antoine] ».

herse de la porte d'Arroux sont larges de 6 pouces, que l'épaisseur des murs de la galerie est inférieure à 18 pouces et que ces deux murs sont séparés d'environ 10 pieds. La totalité de ces mesures est reprise dans l'ouvrage de Courtépée. L'historien est toutefois obligé de se tourner vers le manuscrit de l'abbé Germain pour trouver les dimensions manquantes : Thomassin donne 8,5 toises de hauteur pour la porte d'Arroux et 7 toises 1,5 pied (c'est-à-dire 18 pouces) de hauteur pour la porte Saint-André. Courtépée choisit donc de donner prioritairement les mesures de Crommelin puis celles de Thomassin, lorsque Crommelin fait défaut.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Dans les chapitres ne concernant ni l'enceinte, ni les portes : B. de Chasseneuz, G. Paradin, P. de Saint-Julien de Balleure, J. Léauté, Jean Guijon, A. Duchesne, Anfert, E. Ladone, N. Bergier, J. Munier, E. Thomas, la Mothe-Tors [D. Nault], B. de Montfaucon, E. Martène, Antoine, J.-B. Michault.
- Sur l'état des sources : Caylus 1759
- Mémoires manuscrits de Germain et Thomassin
- Mémoires manuscrits de Crommelin

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Périmètre de l'enceinte (cf Antoine 1777, p. 80)
- Finesse des joints des portes urbaines[639] (cf Antoine 1777, p. 81)
- Fonction de la galerie supérieure des portes : l'accueil de musiciens lors des grandes occasions (cf Antoine 1777, p. 121)
- Critique des estampes des portes données par Montfaucon (cf Antoine 1777)
- Solidité du mortier et qualité de la mise en œuvre du petit appareil dans le rempart romain[640] (synthèse et reformulation du développement de Thomassin et de celui de Crommelin)
- Etonnement face à la conservation de la galerie supérieure de la porte Saint-André[641] (cf Crommelin 1773)
- Risque d'effondrement de la porte Saint-André[642] (cf Crommelin 1773, fol. 7 r°)
- Solidité des structures autoportantes malgré l'absence de mortier (cf Crommelin 1773, fol. 6 v°).
- La mission confiée par Colbert à Thevenot[643] (cf Crommelin 1773)

---

[639] Courtépée 1778, p. 502 : « Les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau ». C'est la reprise littérale de la formule de l'ingénieur Antoine.

[640] Courtépée 1778, p. 501 : « si solide, qu'à peine le pic peut-il en détacher une pierre (…) le parement est de petites pierres de grais parfaitement taillées & posées de niveau (…) elles forment une surface très-unie & très-agréable à la vue ». En ce qui concerne les dimensions des moellons, Courtépée ne reprend pas les chiffres de Crommelin mais effectue la moyenne des fourchettes données par Thomassin.

[641] Courtépée 1778, p. 503-504. Cf « il est bien étonnant que des murs qui n'ont pas dix huit pouces d'Epaisseur, séparés d'environ dix pieds et élevés sans ciment aient bravé depuis tant de siècles l'Effet de l'air et des Saisons » (Crommelin 1773, fol. 6 v°). Le passage est très fidèlement repris par Courtépée : « Il est bien étonnant que des murs qui n'ont pas 18 pouces d'épaisseur, séparés de 10 pieds, & élevés sans ciment, aient bravé, depuis tant de siècles, les ravages du temps, & des Barbares ».

[642] « Le portail de St André est considérablement hors de son aplomb, Et touche peut être à sa destruction totale : il semble que de pareils monuments devroient être entretenus » devient, chez Courtépée : « Celle de St. André est sensiblement hors de son à plomb, & touche peut-être à sa destruction totale. Il semble que pour la gloire d'une Ville, de pareils monumens (…) mériteroient bien d'être entretenus » (Courtépée 1778, p. 505).

[643] « Lorsque l'on érigea l'arc de Triomphe du Faubourg St antoine à Paris, monsieur Colbert envoia à autun le Sieur chevenot pour prendre les desseins de ces portes et en examiner la construction, cet habile homme observa que les anciens laissoient de la pierre en batissant, plus qu'il n'en falloit, Et quils n'otoient ce superflu que quand l'edifice etoït élevé » (Crommelin 1773, fol. 7 r°). Il est incontestable que la source de Courtépée soit Crommelin plutôt que Thomassin dans la mesure où l'historien reproduit la coquille de Crommelin qui appelle « Chevenot » l'architecte Thevenot.

- Découverte d'une statue d'un dieu fleuve près de l'Arroux fin XVIème siècle[644] (cf Ladone 1640[645] ?)

Les sources des notices de La Borde, Béguillet et Guettard (1784)

Les notices qui accompagnent les estampes du *Voyage pittoresque de la France* sont très étroitement inspirées de la *Description historique et topographique du duché de Bourgogne* de Courtépée (1778). L'historien Courtépée est d'ailleurs, du moins pour ce qui concerne les portes urbaines d'Autun leur unique source. On se contentera d'en donner des exemples relatifs à la seule porte d'Arroux[646] mais la démonstration peut aisément être faite avec le temple de Janus, la pyramide de Couhard, le théâtre, l'amphithéâtre ou encore avec la porte moderne des Marbres. Voici la retranscription intégrale de la notice qui accompagne l'estampe de la porte d'Arroux gravée d'après Lallemand :

> Cette porte, qui fait l'admiration des amateurs de la belle architecture antique, a neuf toises & demie de largeur, sur huit & demie de hauteur : elle est composée de quatre arcades de treize pieds d'ouverture ; d'un magnifique entablement de très grande proportion qui couronne les quatre arcades & les cinq piliers qui en forment le jambage ; d'une galerie au-dessus qui comprenoit dix petites arcades très-élégantes, dont sept subsistent encore à la façade du côté de la campagne seulement. Les piliers qui les séparent, cannelés & exécutés avec la plus grande propreté, sont d'ordre Corinthien[647]. On croit que cette galerie servoit à contenir les Musiciens pour les *fanfares* qu'on faisoit effectuer dans les entrées à grands cortèges[648]. Les connoisseurs remarquent la richesse du grand entablement, dont le côté de la ville ne subsiste plus : le larmier & les principales moulures sont couverts d'ornemens qui, par leur légèreté, offrent le travail le plus délicat. Les chapiteaux sont aussi du meilleur goût, ainsi que les angles du tailloir faits avec beaucoup de finesse. La base du pilastre est celle connue sous le nom d'*Attique*, très-bien proportionnée ; mais on remarque qu'elle porte à faux, parce que l'assise qui est dessous n'a point la saillie qu'il auroit fallu pour former le socle[649]. Cette construction est faite en grosses pierres de taille, sur-tout celles des cinq jambages, où l'on a employé de gros blocs taillés supérieurement. Les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau. Les voussures formant les arcs sont de même échantillon. Ainsi, les voûtes, malgré le poids énorme des arcades de la galerie, se soutiennent depuis tant de siècles, par la seule coupe des pierres. Dans les flancs des jambages ou pieds droits, sont des coulisses de dix pouces qui servoient à glisser les herses ; mais on n'y trouve aucuns vestiges de gonds. Comme il n'y a point d'inscription sur ce monument, on ne peut

[644] Courtépée 1788, p. 510.

[645] E. Ladone ne précise pas la date de cette découverte : est-ce une hypothèse de Courtépée ou se fonde-t-il sur des éléments qui nous sont inconnus ?

[646] Les auteurs n'ont pas consacré de notice à la porte Saint-André, ils se contentent de renvoyer à celle de la porte d'Arroux.

[647] La Borde *et al.* 1784, n°12 ; cf Courtépée 1778, p. 501-502 : « Des quatre portes, il n'en reste que deux en arc de triomphe, qui font l'admiration des Connoisseurs. La premiere, dite d'Arroux, de 9 toises ½ de largeur sur 8 ½ de hauteur, est composée de grandes arcades de 13 pieds d'ouverture, d'un magnifique entablement de très-grande proportion, qui couronne les 4 arcades & les 5 piliers qui en forment le jambage ; d'une galerie au dessus qui comprenoit 10 petites arcades très-élégantes, dont 7 subsistent encore à la façade du côté de la campagne. Les pilastres qui les séparent, cannelés & exécutés avec la plus grande propreté, sont d'ordre Corinthien. ».

[648] La Borde *et al.* 1784, n°12 ; cf Courtépée 1778, p. 502 : « On croit que cette galerie servoit à contenir les Musiciens pour les *fanfares* qu'on faisoit effectuer dans les entrées à grands cortéges ».

[649] La Borde *et al.* 1784, n°12 ; cf Courtépée 1778, p. 502 : « Les Connoisseurs remarquent la richesse de la corniche du grand entablement, dont le larmier & les principales moulures sont couverts d'ornemens, qui, par leur légéreté, offrent le travail le plus délicat. Les chapiteaux sont aussi du meilleur goût, ainsi que les angles des tailloirs faits avec beaucoup de finesse. La base des pilastres est celle connue sous le nom d'*attique*, très-bien proportionnée. Mais on remarque qu'elle porte à faux, parce que l'assise qui est dessous n'a point la saillie qu'il auroit fallu pour former le socle. ».

> asseoir aucun jugement sur le tems de cette élégante construction. Des médailles, vraisemblablement cachées sous les angles ou sous le jambage du milieu, pourroient nous l'apprendre si l'on y faisoit des fouilles[650].

L'auteur de la notice a donc opéré une sélection de passages qu'il a littéralement recopiés en changeant quelque peu la ponctuation. Ce faisant, il n'a pu éviter de commettre des erreurs qui témoignent de sa faible connaissance du lexique architectural : il parle du pilastre au singulier de la galerie supérieure alors qu'il y en a nécessairement plusieurs pour constituer une volée d'arcades, il emploie le terme « voussure » au lieu de « voussoir ». Il commet en outre une erreur d'étourderie à propos des traces de sillons de herse dans les piédroits de la porte : alors que Cl. Courtépée mentionne une largeur de « six » pouces, l'auteur de la notice parle de « dix ». Enfin, cela n'a pas de sens de parler d'un « grand entablement, dont le côté de la ville ne subsiste plus » là où le texte de Courtépée évoque en réalité la disparition du pan de la galerie d'arcades que l'on devrait voir depuis l'intérieur de la ville : l'erreur du copiste a été causée par un saut du même au même à l'endroit où l'expression « grand entablement » est répétée pour la seconde fois dans la source.

Les sources de Rosny (1802)

Une étude détaillée du rapport que J. Rosny entretient avec les travaux de ces devanciers étant présentée plus bas, je serai bref. Pour sa première œuvre historique, J. Rosny a rassemblé une importante documentation, non seulement imprimée mais aussi manuscrite. Dans la très grande majorité des cas, derrière les développements de l'écrivain se cachent en réalité des idées émises par des devanciers, historiens et antiquaires. S'il lui arrive occasionnellement de rendre telle ou telle réflexion à son auteur, telle n'est pas la pratique habituelle de Rosny. Par ailleurs, on constate une tendance chez Rosny à taire les noms des auteurs de ses sources lorsqu'il s'agit de réflexions, d'interprétations ou de découvertes d'importance et à les mentionner pour des remarques de moindre intérêt.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Ouvrages contenant des représentations des portes urbaines : Thomas, Baudot, Montfaucon, Caylus
- Thomassin
- Caylus 1759
- Courtépée 1778

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Perpendicularité des deux axes rectilignes reliant les quatre portes (cf Thomassin – Germain ou Courtépée 1778)
- Présence d'une cinquième porte au niveau du pont Saint-Andoche (cf Thomassin - Germain)
- Les impostes de la galerie de la porte d'Arroux sont quatre fois plus saillantes que les pilastres (cf Thomassin – Germain)

---

[650] La Borde *et al.* 1784, n°12 ; cf Courtépée 1778, p. 502-503 : « Cette construction est faite en grosses pierres de taille, sur-tout celles des cinq jambages, où l'on a employé de gros blocs taillés supérieurement. Les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire entrer la pointe d'un couteau. Les voussoirs formant les arcs, sont de même échantillon. Ainsi, les voûtes, d'une très-belle forme, se soutiennent depuis tant de siècles par la seule coupe des pierres. Dans les flancs des jambages ou pied-droits sont des coulisses de six pouces, qui servoient à glisser les herses. (…) Comme il n'y a point d'inscription sur ce monument d'Autun, on ne peut asséoir aucun jugement sur le temps précis de cette élégante construction. Des médailles seules, cachées sûrement sous les angles ou sous le jambage du milieu, pourroient nous l'apprendre, si l'on y faisoit quelques fouilles. ».

- Dimensions de la porte Saint-André : 10 T x 7 T 1,5 P (cf Courtépée 1778)
- Le décor traduit l'infériorité de la porte Saint-André par rapport à la porte d'Arroux (cf Courtépée 1778)
- La galerie supérieure de la porte Saint-André est une reconstruction (cf Crommelin 1773)
- La porte Saint-André dispose d'un système de fermeture à gonds, et non à herse (cf Courtépée 1778, p. 503)
- Solidité malgré l'absence de mortier[651] (cf sans doute Crommelin 1773, sinon Courtépée 1778, p. 501)
- Risque d'effondrement de la porte Saint-André (cf Courtépée 1778, p. 505)
- La mission confiée par Colbert à Thevenot (cf Thomassin - Germain)
- Les observations de Thevenot sur l'architecture romaine, les limites de son raisonnement, l'importance de prendre en considération les caractéristiques des matériaux de construction, récit d'un voyage dans le sud de la France (cf Thomassin - Germain)
- Nécessité de fouiller autour des piédroits pour mettre au jour des monnaies (cf Courtépée 1778)
- Les deux plus belles portes urbaines romaines de France (cf Courtépée 1778, citant lui-même Thomassin – Germain)
- Appel à la conservation du patrimoine (cf Courtépée 1778)
- Ajustement parfait des dalles du réseau viaire[652] (cf Crommelin 1773)
- Solidité des dalles du réseau viaire qui résistent aux outils[653] (cf Crommelin 1773)
- Présence de trottoirs de part et d'autre des voies de 15 à 18 pouces de hauteur (cf Crommelin 1773)
- Enumération et désignation des quatre portes urbaines[654] (cf Courtépée 1778)
- Les trois éléments qui composent une voie romaine (cf Courtépée 1778, p. 524)
- Présence à Autun des trois composantes de la romanité[655] (cf Courtépée 1778, p. 521)
- Existence de souterrains vers le mont Beuvray et vers le pont d'Arroux[656] (cf Courtépée 1778, p. 524).
- La splendide Bibracte aux 1 400 rues[657] (cf Nault 1688)

Les sources de Millin (1807)

---

[651] Rosny 1802, p. 212.

[652] Rosny 1802, p. 227 : « il eût été impossible d'y introduire la lame de couteau la plus mince » - son propos s'inspire des pavés « placés avec tant de soin qu'il seroit encore difficile de passer entre [~~deux~~] eux la lame d'un couteau » (Crommelin 1773, fol. 10 v). Seuls deux auteurs, à notre connaissance, utilisent l'expression « impossible d'introduire la lame d'un couteau » à propos du dallage des voies, ce sont Crommelin (1773) et l'ingénieur Antoine (1777) qui lui reprend l'expression. Une étude attentive du développement de J. Rosny démontre indubitablement qu'il n'a pas eu connaissance des observations manuscrites de l'ingénieur Antoine mais qu'il a en revanche eu accès au mémoire de Crommelin sur les antiquités d'Autun. Par ailleurs, cette expression n'est pas reprise par Courtépée dont Crommelin et Antoine sont les sources privilégiées, Rosny n'a pu la trouver qu'à sa source, c'est-à-dire dans le texte de Crommelin.

[653] Rosny 1802, p. 228.

[654] Rosny 1802, p. 228-229.

[655] Rosny 1802, p. 230 : aux dires de Denys d'Halicarnasse, ces trois composantes sont les aqueducs, les voies et les amphithéâtres.

[656] Rosny 1802, p. 230.

[657] Rosny 1802, p.289-290 : de manière très surprenante, J. Rosny condense en un paragraphe la description fantaisiste de Bibracte / Autun présentée dans le texte aux allures de roman historique dû à D. Nault. Tel est le passage qu'il a choisi pour donner une conclusion à son *Histoire de la ville d'Autun* tendant ainsi à la postérité un bâton que n'ont pas manqué de saisir les membres de la Société Eduenne dès le milieu du XIXème siècle.

Je ne rappelle pas ici ce qui a été présenté dans le premier chapitre mais le voyage de Millin est un voyage érudit au cours duquel le garde du Cabinet des Médailles fait suivre une sélection d'ouvrages choisis[658]. Les pages qu'il consacre aux portes d'Arroux et de Saint-André sont, pour une moitié, une paraphrase à la limite du recopiage littéral des notices de l'ouvrage de La Borde, Béguillet et Guettard[659] et, pour l'autre moitié, le compte-rendu d'observations, de terrain sur l'état de conservation des portes et sur leur histoire longue. La seconde partie correspond aux notes prises *in situ* ou du moins pendant le voyage tandis que la première correspond à une phase de travail postérieure, réalisée dans son cabinet de travail. Le projet de Millin étant de relater son voyage savant, on comprend qu'il ne mette pas particulièrement en avant les sources textuelles antérieures. L'exception consiste dans les ouvrages qui comportent des vues des monuments antiques puisqu'il est intéressant pour Millin (comme pour son lecteur) que ces sources iconographiques soient confrontées à la réalité des vestiges. Enfin, dans le cours de son récit, Millin accorde de l'importance à la tradition orale locale en rapportant les propos des Autunois qui lui ont servi de guide, des propriétaires des terrains et des érudits locaux.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Ouvrages contenant des représentations des portes urbaines : Caylus 1759, La Borde *et al*. 1784
- Autres ouvrages présentant des vues de monuments antiques : Montfaucon 1719, Bérenger 1796, Rosny 1802

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Nombre de tours de l'enceinte : 40 (cf Courtépée 1778, p. 501)
- Solidité du mortier et qualité de la mise en œuvre du petit appareil dans le rempart romain[660] (cf Crommelin 1773, fol. 6 r°)
- Finesse des joints des portes urbaines[661] (cf La Borde *et al*. 1784)
- Fonction de la galerie supérieure des portes : l'accueil de musiciens lors des grandes occasions (cf La Borde *et al*. 1784)
- Etonnement face à la conservation de la galerie supérieure de la porte Saint-André[662] (cf La Borde *et al*. 1784)
- Solidité des structures autoportantes malgré l'absence de mortier[663] (cf La Borde *et al*. 1784)

Les sources de Grivaud de la Vincelle (1813)

[658] Au sein de cette bibliothèque figurent notamment les ouvrages de Maffei (1733) et de Martène (1717).

[659] Quelques exemples de ces expressions : « magnifique entablement » qui « couronne » les baies du rez-de-chaussée, la galerie visible depuis la ville est « absolument détruite », les chapiteaux sont « du meilleur goût », le décor offre « le travail le plus délicat », etc.

[660] Millin 1807a, p. 310 : « le temps avoit tellement lié le ciment avec les pierres, que le tout formoit un roc très-dur qui résistoit au marteau ».

[661] Millin 1807a, p. 317 : « les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire pénétrer la lame d'un couteau ».

[662] Millin 1807a, p. 319 : « Il est étonnant que des murs qui n'ont pas dix-huit pouces d'épaisseur, séparés d'environ dix pieds, et construits sans ciment, aient bravé tant de siècles ».

[663] Millin 1807a, p. 317 : « les voûtes, malgré le poids énorme qu'elles supportent, se soutiennent par la seule coupe des pierres ».

Une fois n'est pas coutume, le rapport qu'entretient Grivaud de la Vincelle avec les travaux de ses devanciers est sain : non seulement il ne trahit pas la pensée des antiquaires qu'il convoque dans son raisonnement mais il cite presque systématiquement leur nom.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Plans de la vile d'Autun : Münster – Belleforest 1575, Saint-Julien de Balleure 1581, Braun – Hogenberg 1581, Tassin 1634, Mérian - Zeiller 1656, Pasumot
- Ouvrages contenant des représentations des portes urbaines : Léauté 1650, Thomas 1660, Caylus 1759, Rosny 1802, Millin 1807b
- Chasseneuz 1529
- Duchesne 1609
- Ladone 1640
- Thomas 1660
- Lempereur 1706
- Martène 1717
- Thomassin, dans Michault 1754
- Gandelot 1772
- Courtépée 1778
- Rosny 1802

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Enumération et désignation des quatre portes urbaines[664] (cf Ladone 1640)
- Intégration de la baie latérale nord de la porte à l'église accolée (cf Millin 1807a, p. 319)
- Ajustement parfait des dalles du réseau viaire[665] (cf Rosny 1802, p. 227-228)
- Présence de trottoirs de part et d'autre des voies à environ un pied de hauteur[666] (cf Rosny 1802, p. 228)
- Les titres anciens de l'abbaye Saint-Andoche attestent l'appellation de temple de Minerve pour la tour Saint-Andoche[667] (cf Ladone 1640)
- Changement de fonction de la tour Saint-Andoche : cave, cuisine, salle commune pour les religieuses (cf Martène 1717)
- La porte de Rome, l'entrée des Princes et le réemploi de ses matériaux[668] (cf Thomas 1660)
- Citation : *Aedua quanta fuit, ipsa ruina docet*[669] (cf Duchesne 1609)

Les sources de Laborde (1816)

À l'instar du *Voyage pittoresque de la France* de J.-B. de La Borde, l'ouvrage d'A. de Laborde accorde la primauté à l'image sur le texte. Aucune bibliographie n'y est mentionnée, aucune interprétation n'est attachée au nom de son auteur. La description de la porte d'Arroux a visiblement été écrite avec le texte de Millin sous les yeux : une phrase comme « Les quatre arcades sont couronnées par un magnifique entablement »[670] est littéralement reprise à A.-L. Millin, à une différence près, le passage de la voix active à la voix passive. Quant à la

[664] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 4 : « que quatre : l'une au sud nommée *porta Cabilonensis, seu Romana* ; la seconde au nord-est, *porta Lingonensis* ; la troisième au nord-ouest, *porta Senonica seu Janualis*, et la dernière au sud-ouest, *porta Druidum* ».
[665] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 17 : « Ces massifs ont été appareillés avec tant de soin, qu'il ne resta aucun vide entr'eux ».
[666] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 17-18.
[667] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 31-32.
[668] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 22-23 : « On a supposé que la porte Romaine étoit celle par laquelle les Empereurs faisoient leur entrée dans la ville. Thomas dit qu'on a tiré des ruines de ce monument, des piliers, des corniches, et d'autres fragmens très-nombreux de marbre, qui furent en partie transportés au château de Montjeu, et partie employés au parvis de l'église Saint-Lazare, qu'on appeloit aussi *les Marbres* ».
[669] Grivaud de la Vincelle 1813, p.38.
[670] Laborde 1816, p. 70.

description de la porte Saint-André, elle donne lieu à une série d'interrogations propres à Laborde sur la nature et la fonction exacte de l'édifice et du bâtiment accolé à celui-ci.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) : aucun
Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Primauté esthétique de la porte d'Arroux sur tous les autres vestiges autunois (cf Millin 1807a, p. 316)
- Finesse des joints des portes urbaines[671] (cf Millin 1807a, p. 317)
- Destruction du pan opposé de la galerie supérieure de la porte d'Arroux[672] (cf Millin 1807a, p. 317)

Les sources de Marchangy (1819)

Quand arrive le moment d'évoquer les portes urbaines d'Autun, l'auteur de *La Gaule poétique*, Marchangy, trouve les données scientifiques dont il a besoin dans l'ouvrage de Courtépée, sa source principale qu'il cite de manière précise à deux reprises. On sait que ce n'est pas là son unique source étant donné qu'il avance le nombre de 220 tours pour l'enceinte urbaine. Ce chiffre ne correspond pas à celui donné par Courtépée (40 tours), il est dû à Ladone et avait été naguère rappelé par Rosny et Grivaud de la Vincelle[673] : Marchangy a donc également consulté l'un de ces trois ouvrages, vraisemblablement celui de Rosny dont il connaît les estampes.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Ouvrages contenant des représentations des portes urbaines : Montfaucon 1719, Rosny 1802
- Courtépée 1778

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Enumération et désignation des quatre portes urbaines (cf Courtépée 1778, p. 522)
- Données numériques relatives à l'enceinte : 3000 T de circuit, 7 P 8 p d'épaisseur (cf Courtépée 1778, p. 499)
- Datation gauloise, et non romaine, de l'enceinte urbaine (cf Courtépée 1778, p. 499)
- Opinion de Thomassin et Germain sur les portes d'Autun (cf Courtépée 1778, p. 504)
- Fonction de la galerie supérieure des portes : l'accueil de musiciens lors des grandes occasions (cf Courtépée 1778, p. 502)
- Etonnement face à la conservation de la galerie supérieure de la porte Saint-André (cf Crommelin 1778, p. 503-504)

Les sources de Maillard de Chambure (1835)

Avec son *Voyage pittoresque en Bourgogne*, Maillard de Chambure s'inscrit dans la lignée de J.-B. de La Borde et d'A. Laborde, une grande publication où l'accent est mis sur les vues de monuments, et non sur les brèves notices qui les accompagnent. En réalité, l'examen critique des notices rédigées par Maillard de Chambure ne permet pas de déterminer à quelles

[671] Laborde 1816, p. 70 : « nulle part on ne pourrait faire entrer dans les joints même la lame d'un couteau ».
[672] Laborde 1816, p. 70 : la phrase serait strictement identique si Laborde n'avait pas remplacé l'adverbe « absolument » par « entièrement ».
[673] Ladone 1640, p. 63 ; Rosny 1802, p. 201 ;Grivaud 1813, p. 3.

sources précises l'auteur a eu recours. On reconnaît des anecdotes et des données qui traversent la bibliographie autunoise mais l'auteur les a trop fait siennes pour qu'on puisse déterminer avec précision leur origine. Phénomène très rare au sein de la bibliographie relative aux antiquités d'Autun, il donne une citation littérale de l'ouvrage de Léauté (le passage consacré au pourriot, sorte de baie entre l'airelle et la myrtille). La seule source qui puisse être identifiée avec certitude est le *Voyage dans les départemens du midi* d'A.-L. Millin (1807). Il faut également souligner que la familiarité que l'auteur démontre avec la longue bibliographie ne l'empêche d'exprimer des remarques personnelles que nul n'avait jusqu'alors formulées[674].

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- [Léauté 1650] : Maillard de Chambure attribue son ouvrage à E. Thomas
- Ladone 1640
- Guijon
- Thomas 1660
- Millin 1807

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Condamnation de la décision municipale de planter un arbre de la liberté au sommet de la porte d'Arroux (cf Millin 1807a, p. 317-318)
- Intégration de la baie latérale nord de la porte à l'église accolée (cf Millin 1807a, p. 319)
- Liste des espèces végétales qui recouvrent le parement des portes (cf Millin 1807a, p. 318)

Les sources de Mérimée (1835)

Bien qu'aucun ouvrage antérieur n'y soit cité, tout le développement que consacre Mérimée aux portes d'Autun doit être lu en écho avec les notices de l'ouvrage de Laborde : il ne s'agit pas à proprement d'un emprunt puisque ce ne sont pas les mêmes idées qui sont traitées dans le même ordre et dans la même optique. Mérimée utilise le développement de Laborde pour présenter, ses observations personnelles, formuler ses propres opinions ou répondre aux interrogations soulevées dans l'ouvrage de 1816. Laborde suggérait que les deux édifices puissent avoir été des arcs honorifiques, Mérimée explique pourquoi cette hypothèse est infondée. Laborde propose une planche dans laquelle les plans des deux portes sont présentés l'un après l'autre, ce qui donne lieu dans le texte de Mérimée à une comparaison des plans des deux portes. L'inspecteur des monuments historiques reprend ensuite deux idées suggérées par A. de Laborde : d'une part l'idée selon laquelle la galerie supérieure des portes avait pour fonction de joindre les chemins de ronde situés de part et d'autre de l'édifice, d'autre part l'idée selon laquelle les escaliers permettant d'accéder au chemin de ronde étaient situés dans la partie semi-circulaire de la tour de flanquement. Par ailleurs, Mérimée évoque les barres de fer qui ont été installées pour consolider les deux pans de la galerie supérieure de la porte Saint-André alors qu'avant lui, seul l'ouvrage de Laborde les avait mentionnées explicitement par écrit[675].

[674] C'est lui qui le premier a décrit la trace verticale visible sur le côté droit de la façade campagne de la porte d'Arroux qui correspond, selon lui, à la zone de contact entre la porte et l'enceinte – en réalité, la zone de contact entre la porte en grand appareil et la tour de flanquement en petit appareil..

[675] Les barres de fer transversales apparaissent dans l'estampe de Joubert et Adam qui figure dans l'ouvrage de Rosny, en 1802 mais le texte n'en fait pas mention.

Les sources de Stendhal (1838)

Etant donné qu'une étude détaillée est présentée plus bas, il ne s'agit ici que de présenter par avance ses principaux résultats. Le texte de Stendhal ne comporte aucune observation personnelle relative aux vestiges antiques d'Autun pour la simple et bonne raison que son séjour autunois est une invention de Stendhal. La relation de sa prétendue visite à Autun est entièrement nourrie par deux auteurs qui se sont quant à eux réellement rendus *in situ* : A.-L. Millin (1807) et P. Mérimée (1835).

La description des portes d'Arroux et de Saint-André est empruntée à Millin. Quant au récit de Mérimée, Stendhal y puise plusieurs remarques : la contemporanéité de la construction des portes d'Arroux et de Saint-André, la description de la flèche de la tour de la cathédrale, la mention de la collection d'antiques de M. Jovet…

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Montfaucon 1719

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Description des portes romaines (cf étude détaillée plus bas)
- Différence avec la porte d'Arroux : les passages latéraux ne sont pas sur la même ligne que les passages centraux (cf Mérimée 1835, p. 59)

Les sources de Caumont (1838)

Les deux notices que consacre l'archéologue normand aux portes d'Arroux et de Saint-André sont largement composées de passages empruntés à A.-L. Millin : la « galerie, composée autrefois de dix arcades dont il ne reste plus que sept » reprend l'exacte formulation de Millin[676]. De même pour

> les murs de la galerie existent non seulement du côté de la campagne, mais aussi du côté de la ville (…) Les deux murs de cette galerie, éloignés l'un de l'autre de 10 pieds, et construits sans ciment comme ceux de la porte d'Arroux, ont à peine 18 pouces d'épaisseur ; et l'on s'étonne qu'ils aient pu subsister si longtemps[677].

De manière générale, il est clair que Caumont venait de lire Millin lorsqu'il a rédigé sa notice. Un peu plus bas, il propose d'ailleurs une citation tronquée du texte de Millin (entre guillemets et attribuée à son auteur). Enfin, il est très probable qu'A. de Caumont ait eu connaissance de l'ouvrage du comte de Laborde (1816) comme le laissent penser les passages consacrés à la question du chemin de ronde et à la différence de plan entre la porte d'Arroux et la porte Saint-André[678].

Les sources de Breton (1840)

La contribution d'E. Breton présente un équilibre réussi entre la bonne connaissance des principales idées développées par les auteurs antérieurs sur les portes romaines d'Autun et

[676] Caumont 1838, p. 251 ; cf Millin 1807, p. 251 : « une espèce de galerie composée autrefois de dix arcades, dont il ne reste plus que sept »

[677] Caumont 1838, p. 252 ; cf Millin 1807, p. 318-319 : « La petite galerie en arcades existe en entier, non-seulement du côté de la campagne, mais aussi du côté de la ville (…) Il est étonnant que des murs qui n'ont pas dix-huit pouces d'épaisseur, séparés d'environ dix pieds, et construits sans ciment, aient bravé tant de siècles ».

[678] Caumont 1838, p. 251-252 ; cf Laborde 1816, notices des pl. XXIV et LXVIII.

les observations personnelles, les remarques sur des éléments jusque-là passés sous silence, des comparaisons avec des portes urbaines d'Italie romaine. Quelques souvenirs de lecture lui échappent parfois, comme l'expression « d'un fini précieux » qu'il reprend à J. Rosny lors de la description des moulures de la corniche[679]. Il n'en demeure pas moins difficile de déceler la présence d'une source dominante dans le discours d'E. Breton, c'est d'ailleurs là une qualité scientifique de son propos. Il est clair toutefois qu'il est issu de la branche La Borde, Courtépée, Millin, Laborde et qu'il a également un lien avec l'ouvrage de Rosny.

Breton n'est pas plus conditionné par un auteur que par un autre lorsqu'il compose son développement consacré aux portes urbaines et, selon le sujet abordé, il fait référence à des idées développées par tel ou tel. Lorsqu'il en vient à la porte d'Arroux, il se souvient de l'interprétation que Millin avait proposée pour expliquer la cavité rectangulaire située à l'aplomb de la baie latérale occidentale (côté campagne), la réfute et propose une explication plus adaptée. Plus loin, lorsqu'il est question de la porte Saint-André, il se remémore et reformule le passage de Rosny dans lequel ce dernier explique que cette porte est composée de deux parties autonomes l'une de l'autre, ce qui explique que leur voûte ait pu s'effondrer sans que les arcs clavés de chaque face n'en soit affectés. À la différence de nombreux autres antiquaires déjà mentionnés, le discours de Breton n'est pas guidé par une autre source qu'il commenterait, répèterait ou critiquerait en suivant la progression de celle-ci ; c'est au contraire lui qui sollicite ses devanciers au moment où son raisonnement le réclame.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Sur les vestiges antiques d'Autun autres que les portes urbaines : Talepied 1585, Ladone 1640, Thomas 1660, Montfaucon 1719, Courtépée 1778, Rosny 1802, Pierquin de Gembloux 1838
- Millin 1807

Les sources de Girardot (1847)

L'ouvrage de Girardot et de Royer n'est qu'un guide sans prétentions scientifiques, il est toutefois évident que les deux auteurs ont dû se documenter pour rédiger les notices relatives aux édifices antiques tels que les portes. En l'absence de caractère scientifique, il est logique que les sources utilisées ne soient que très rarement indiquées au lecteur. Je note par ailleurs que Girardot accorde de l'importance aux témoignages oraux et aux travaux locaux (par exemple, ceux du Comité des antiquités d'Autun, plusieurs fois mentionnés ou résumés dans le *Guide*) En ce qui concerne les portes, F. Girardot est allé puiser ses informations dans l'ouvrage de Courtépée mais il y a trop d'échos du texte de Rosny pour que l'ouvrage de Girardot n'ait pas une relation de filiation avec lui : la question reste de savoir s'il s'agit d'une filiation directe ou s'il existe une source intermédiaire. Sur ce point, je renvoie à l'étude, menée plus bas dans ce chapitre, des rapports qu'entretient la description des portes urbaines de F. Girardot avec celle, publiée l'année suivante, par l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Chasseneuz 1529
- Thomas 1660
- Munier 1660
- Lempereur 1706
- Baudot 1710
- Martène 1717
- Michault
- Courtépée 1778

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

[679] Rosny 1802, p. 217 ; Breton 1840, p. 251.

- Coordonnées géographiques d'Autun[680] (cf Courtépée 1778, p. 550)
- Présence à Autun des trois composantes de la romanité[681] (cf Courtépée 1778, p. 521 ou Rosny 1802, p. 230)
- Différences entre la porte d'Arroux et la porte Saint-André[682] (cf Caumont 1838, p. 252)
- Interprétation du bâtiment accolé à la porte Saint-André comme un temple de Teutatès (cf Rosny 1802, p. 246)
- Correspondance entre les trottoirs des rues et les baies latérales des portes urbaines (cf Rosny 1802)
- Autonomie structurelle des deux faces de la porte Saint-André (cf Rosny 1802)
- « Les chapiteaux sont du meilleur goût, ainsi que les angles des tailloirs » (cf Courtépée 1778, p. 502)
- Finesse des joints des portes urbaines : « Une coupe si nette et si admirable, que de nos jours on ne saurait faire entrer la lame la plus mince dans leurs joints » (cf possible mélange entre Courtépée 1778, p. 502 et Rosny 1802, p.227)
- La mission confiée par Colbert à Thevenot (cf Maillard de Chambure 1835 ? [683])
- Description de la porte d'Arroux (cf étude détaillée plus bas)
- Description de la porte Saint-André (cf étude détaillée plus bas)

Les sources de Devoucoux et Fontenay (1848)

Publié un an après le *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* de Girardot, *Autun archéologique par les secrétaires de la société éduenne et de la commission des antiquités d'Autun* pose des problèmes spécifiques que j'aborde dans l'étude, menée plus bas dans ce chapitre, des rapports entre ces deux ouvrages. Ceci étant dit, mis à part le cas Girardot, peut-on déceler des emprunts à d'autres sources dans le travail mené par l'abbé Devoucoux et par J. de Fontenay si l'on se concentre sur les seuls passages consacrés à l'enceinte et aux portes urbaines ?

Les deux notices consacrées aux portes d'Arroux et de Saint-André sont composées d'un mélange entre, d'une part, des informations relatives à l'actualité des portes (travaux récents du Comité des antiquités d'Autun, restaurations diverses) et, d'autre part, toute une série d'éléments empruntés à une source antérieure (Girardot ou bien une source antérieure commune avec Girardot). En revanche, les notices consacrées au « temple de Minerve » et à l'enceinte antique sont directement reprises, jusque dans leur formulation, du travail réalisé deux ans plus tôt par les deux mêmes auteurs dans le cadre de la réédition de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* d'Edme Thomas (1846). On retrouve dans les notices d'*Autun archéologique* les mêmes données et les mêmes hypothèses que dans l'appareil de notes de fin de texte de leur précédent ouvrage.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) : aucun
Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :
- Description de la porte d'Arroux (cf étude détaillée plus bas)

[680] Girardot 1847, p. 1.
[681] Girardot 1847, p. 108.
[682] On retrouve dans la notice de Girardot comme dans celle de Caumont, la succession des éléments suivants : glissement du discours de la porte d'Arroux à la porte Saint-André, présence du terme « ordonnance », mention d'une première différence d'ordre stylistique (ordre corinthien / ordre ionique), mention d'une seconde différence d'ordre planimétrique (la porte Saint-André a des avant-corps latéraux saillants).
[683] L'abbé Germain, Courtépée et Rosny parlent de l'arc du faubourg Saint-Antoine, et non de l'arc de Saint-Denis.

- Description de la porte Saint-André (cf étude détaillée plus bas)
- Données numériques relatives à l'enceinte : 6 025 m de long, 2,50 m d'épaisseur (cf Devoucoux – Fontenay, dans Thomas 1846, p. 115)
- Solidité du mortier et qualité de la mise en œuvre du petit appareil dans le rempart romain (cf Devoucoux – Fontenay, dans Thomas 1846, p. 116, propos lui-même emprunté à Courtépée 1778, p. 501)
- Attribution à Apollon de l'édifice traditionnellement appelé temple de Minerve (cf Devoucoux – Fontenay, dans Thomas 1846, p. 125, 128)
- Similitude du plan de la Rome constantinienne avec Autun (cf Devoucoux – Fontenay, dans Thomas 1846, p. 128)
- Lien entre la présence d'eaux chaudes et le culte d'Apollon / Diane (cf Devoucoux – Fontenay, dans Thomas 1846, p. 125, 129)

Les sources de Taylor (1863)

Le tome des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* consacré à la Bourgogne consacre une notice détaillée aux portes d'Arroux et de Saint-André ainsi que quelques remarques sur la tour Saint-Andoche qui est désignée sous sa désignation traditionnelle de « temple de Minerve » bien que l'auteur exprime ses réserves vis-à-vis de cette appellation. En réalité, cette longue notice n'est que la juxtaposition des deux notices que l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay ont consacrées aux deux portes monumentales les mieux conservées dans leur *Autun archéologique* (1848). Il n'est pas besoin de citer les passages incriminés parce que le recopiage est quasiment littéral mais si quelques éléments mineurs sont modifiés (« ville » devient « cité », des points ou des virgules sont remplacés par des propositions relatives, des phrases sont interverties)[684].

Deux éléments seulement permettent de distinguer le texte des *Voyages pittoresques et romantiques* : en premier lieu, on remarque que toutes les mentions aux travaux et aux restaurations subies par les portes ont été supprimées[685] (peut-être ces mesures techniques de conservation et de gestion du patrimoine étaient-elles perçues comme allant à l'encontre de la vision pittoresque et romantique que les auteurs souhaitaient donner aux vestiges) ; deuxième remarque : les mesures données par les érudits autunois en système métrique ont été converties en pieds du roi, une touche « Ancien Régime » clairement surannée puisque le système métrique, rendu obligatoire en France en 1800 sous le Consulat, fut confirmé sous la Monarchie de Juillet, notamment avec la loi du 4 juillet 1837 qui interdit l'emploi d'unités non métriques dans les actes administratifs officiels. A la décharge du baron Taylor, il faut dire que les premiers volumes de son immense œuvre paraissent en 1820 et que le souci d'uniformité explique sans doute le choix de conserver de bout en bout l'unité de mesure ancienne.

---

[684] Plusieurs éléments confirment que la source unique est bien *Autun archéologique*, et non le *Guide pittoresque* de Girardot dont le texte est si proche de celui de Devoucoux et Fontenay. On trouve en effet dans les notices de l'ouvrage de Taylor des faits non mentionnés par Girardot mais présents dans l'ouvrage des deux érudits (l'absence de ciment, la réalisation de moulages en plâtre du décor de la corniche de la porte d'Arroux, la conversion de l'édifice accolé à la porte Saint-André en église durant deux à trois siècles, les dégâts causés à cette même porte par la foudre et les incendies, la destruction d'une chapelle ogivale adossée à la porte et l'importante restauration menée par Viollet-le-Duc). Dans le lexique même, là où Girardot parle respectivement d'« angles de tailles » et de « tours », Taylor comme les deux érudits autunois préfère les expressions « angles des tailloirs » et « édifices » – refusant d'interpréter le bâtiment accolé à la porte Saint-André comme la tour de flanquement qu'elle est pourtant.

[685] Il s'agit, pour la porte d'Arroux, des allusions à la restauration opérée par le Commission des antiquités d'Autun (rejointoiement au ciment) et, pour la porte Saint-André, des travaux de restauration conçus par Viollet-le-Duc et dirigés sur le terrain par Amé.

Les sources de Joanne (1863)

On n'attend pas de l'auteur d'un guide à l'usage des voyageurs qu'il contribue à la recherche archéologique en apportant des observations inédites et des interprétations nouvelles ; son lecteur attend de lui qu'il ailler chercher au sein de la masse des ouvrages consacrés aux vestiges antiques d'Autun des informations pertinentes et actualisées. Pour ce faire, A. Joanne a consulté l'*Autun archéologique* de Devoucoux et Fontenay et sa notice sur les portes en est un résumé très fidèle. A l'exception d'une citation liminaire empruntée à l'article d'A. Nettement sur Autun (1848), A. Joanne ne mentionne pas le nom des sources qui nourrissent ses notices. La mention du rejointoiement moderne des joints de la porte d'Arroux, ajoutée à l'ensemble de la description des portes d'Arroux, de Saint-André et de Saint-Andoche, ne laisse toutefois aucun doute sur l'identité de sa source[686].

Les sources de Besnier (1888)

Le rapport qu'entretient l'auteur d'*Autun pittoresque* avec les travaux de ses proches et lointains devanciers est très intéressant, surtout lorsqu'on le met en perspective avec celui d'H. de Fontenay qui publie, l'année suivante, un *Autun et ses monuments* qui réunit pour la première fois la synthèse de la documentation ancienne et sa confrontation aux résultats archéologiques récents. A un an d'intervalle, la description des portes romaines de P. Besnier apparaît comme engluée dans les hypothèses et les erreurs des sources anciennes tandis que celle de Fontenay les domine, les citant quand elles sont exploitables, les corrigeant ou les ignorant quand cela s'impose.

P. Besnier est d'une certaine manière victime de la réédition de l'ouvrage d'Edme Thomas dont il cite indifféremment le texte (qui correspond à l'état du savoir des années 1650) et les notes (qui correspondent aux réflexions développées par les membres du Comité des antiquités d'Autun et de la jeune Société Eduenne dans les années 1820-1840). Telle est la raison pour laquelle le raisonnement de Besnier mêle les remarques caractéristiques des préoccupations du moment avec des archaïsmes dépassés depuis longtemps par les différents antiquaires. P. Besnier emprunte ainsi à Edme Thomas l'idée d'une ville antique divisée en quatre quartiers de taille égale et d'une porte Saint-André située en vis-à-vis de la porte Saint-Andoche, idées insoutenables à une époque disposant de plans exacts de la ville. Pire, il affirme que l'emplacement des portes correspond aux points cardinaux, idée battue en brèche dès la fin du XVIème siècle par le médecin Léauté[687] ! En réalité, Besnier emprunte dans les sources anciennes les remarques qui ne sont plus d'actualité, sans doute de manière délibérée, les jugeant dignes d'intérêt car absentes des publications des années 1840-1850 : c'est ainsi qu'il faut comprendre la mention de la fonction d'accueil de musiciens censée être jouée par la galerie supérieure des portes.

Les ouvrages antérieurs mentionnés (lus ou non par l'auteur) :

- Chasseneuz 1529
- Ladone 1640
- Rosny 1802

[686] Devoucoux – Fontenay 1848, p. 144 ; Joanne 1863, p. 209.

[687] L'idée sera encore développée au début des années 1930 : « Les quatre portes, situées aux quatre points cardinaux, étaient les sommets des quatre branches d'une croix gigantesque, partageant la ville en quatre quartiers sensiblement égaux » (Thévenot 1932, p. 59) ! Il ne manque que l'évocation de Samothès.

- Thomas 1846 (y compris les notes rédigées par Devoucoux et Fontenay)
- Thomassin
- Montégut 1873
- Rapports de Desplaces de Martigny, d'Espiard (membres de la Commission des antiquités d'Autun)

Les emprunts aux auteurs antérieurs (cités ou non par l'auteur) :

- Qualité et beauté de la mise en œuvre du parement de l'enceinte urbaine[688] (cf Devoucoux – Fontenay 1848, p. 141)
- Les quatre portes divisent la ville en quatre parties égales[689] (cf Thomas 1846, p. 41)
- Plan adopté pour décrire la porte d'Arroux[690] (cf Devoucoux – Fontenay 1848, p. 144)
- Fonction de la galerie supérieure des portes : l'accueil de musiciens lors des grandes occasions (Courtépée 1778 ou La Borde *et al*. 1784 ?[691])
- La galerie supérieure à voûte de la porte d'Arroux (mauvaise compréhension de Rosny 1802, p. 219 ?)
- Description des moulures de la corniche de la porte d'Arroux[692] (cf Devoucoux – Fontenay 1848, p. 144)
- Portrait d'une porte d'Arroux étouffée par les masures du voisinage[693] (cf Montégut 1873, p. 349)
- Inachèvement de la porte Saint-André[694] (cf Devoucoux – Fontenay 1848, p. 146).
- Description de la tour Saint-Andoche[695] (cf Devoucoux – Fontenay 1848, p. 154)
- Origine de l'appellation « temple de Minerve »[696] (cf Devoucoux et Fontenay, dans Thomas 1846, p. 39, note 2)
- Idée que c'est par la porte de Rome qu'entraient les Romains de haut rang à Autun[697] (cf Thomas 1846, p. 36)

Il ne me paraît pas utile de continuer plus loin l'étude précise des relations de chaque auteur avec les travaux de ses prédécesseurs, étant donné qu'en 1889 paraît *Autun et ses monuments*, ouvrage dans lequel H. de Fontenay opère une brillante synthèse de l'ensemble des sources textuelles anciennes à sa disposition et la soumet à la critique en confrontant leurs affirmations aux résultats des investigations récentes et à ses propres observations. Or, par la suite, c'est directement le travail de Fontenay qui servira de source aux chercheurs du XXème siècle. Bien que je ne donne pas ici les éléments de la démonstration, les liens de parenté et de

---

[688] Besnier 1888, p. 24 : « un blocage revêtu d'un parement de petit appareil, composé de cubes de grès taillés avec soin et posés à plat (…) du plus bel effet ». L'expression est indéniablement un écho du « blocage revêtu d'un parement de très petits cubes de grès taillés avec soin et posés à plat, de manière à produire un bel effet » évoqué par Devoucoux et Fontenay.

[689] Besnier 1888, p. 25.

[690] Le plan adopté commence ainsi : nom de la porte, insistance sur sa beauté, mention de la rivière Arroux puis des deux tours de flanquement, description du premier niveau et des techniques de construction. Vient ensuite l'évocation de la galerie et celle du décor mais ces deux dernières parties sont inversées dans *Autun pittoresque* par rapport à la notice de Devoucoux et Fontenay.

[691] Dès 1802, Rosny exprime sa réticence à accepter cette hypothèse, il est rejoint en 1807 par Millin – autre preuve de l'usage par Besnier de sources surannées.

[692] Besnier 1888, p. 27 : la corniche « est ornée de sculptures (…) exécutées avec un fini remarquable » – expression qui fait écho aux « ornements, remarquables par leur délicatesse et leur fini » mentionnés par les deux érudits autunois, à moins qu'elle ne fasse écho aux « ornements d'un fini précieux » évoqués par Rosny pour désigner ces mêmes détails de la corniche intermédiaire de la porte d'Arroux (1802, p. 217).

[693] Besnier 1888, p. 27-28.

[694] Besnier 1888, p. 30.

[695] Besnier 1888, p. 49.

[696] Besnier 1888, p. 49.

[697] Besnier 1888, p. 110.

filiation entre les sources textuelles ont été indiqués sur le *stemma* jusqu'au début du XXème siècle.

2. *L'abbé Germain et J. Rosny ou la relativité de la propriété intellectuelle*

Les deux premiers cas que je présente renvoient à la question de la recherche de paternité d'une idée : il arrive en effet, pour des raisons de transmission de textes (premier exemple) ou par malhonnêteté intellectuelle (second exemple), que l'identité de l'auteur d'une idée soit brouillée et que ce soit un tiers qui en tire en profit au point d'en apparaître comme l'auteur.

2.1.Des mémoires de Thomassin aux *Lettres sur l'antiquité d'Autun* de l'abbé Germain

Les *Lettres sur les antiquités d'Autun* sont unanimement attribuées à l'abbé P.-B. Germain, notamment par la Société Eduenne qui en proposa l'édition en 1862 dans les *Annales de la Société Eduenne*, mais aussi par la majorité des auteurs postérieurs, voire contemporains[698], qui ont eu connaissance de ses travaux : ces *Lettres* sont présentées comme l'un des chapitres de la grande histoire d'Autun que l'abbé Germain avait laissée inachevée à sa mort en 1751. Comme suggéré dans le premier chapitre, il me paraît clair que ni la description détaillée des vestiges antiques d'Autun, ni les réflexions sur l'architecture qui l'accompagnent ne sont de la main de l'abbé Germain mais qu'elles sont en réalité dues à la plume d'un de ses amis, l'ingénieur L. Thomassin. C'est d'ailleurs le récit par l'abbé Germain lui-même de sa dette envers l'ingénieur Thomassin qui attira mon attention sur la question[699]. L'examen des *Lettres sur les antiquités d'Autun* permet-il de rendre à César ce qui appartient à César ?

Pour ce faire, il suffit d'identifier les différents passages dans lesquels le locuteur et le destinataire de la lettre sont caractérisés, comme cela est courant dans le genre épistolaire, ce qui correspond à un peu plus d'une cinquantaine d'extraits d'une demi-ligne à une dizaine de lignes sur l'intégralité du texte des *Lettres sur les antiquités d'Autun*. Je ne cite que les principaux, ceux dont je pense qu'ils peuvent aider à définir l'identité du locuteur :

- 1er extrait : présentation de l'articulation du propos et mention de l'activité du destinataire, passage que j'attribue à *P.-B. Germain* (Germain 1862, p. 381-382).
- 2ème extrait : évocation des relevés architecturaux des portes d'Autun effectués par le locuteur, passage que j'attribue à *L. Thomassin* (Germain 1862, p. 388).
- 3ème extrait : digression sur les qualités diverses des matériaux et souvenirs du locuteur, passage que j'attribue à *L. Thomassin* (Germain 1862, p. 392-393).

[698] L'avocat au Parlement de Dijon, Jean-Bernard Michault (1707-1770) considère que le plan archéologique d'Autun sous Constantin qui figurait dans l'Histoire d'Autun de Germain avait été levé par Thomassin mais que les observations relatives aux différents monuments de la ville étaient l'œuvre de l'abbé Germain (Michault 1754, p. 171).

[699] En substance, P.-B. Germain expose que sa rencontre avec Thomassin est à l'origine de son projet d'écrire une histoire d'Autun, que, sans la contribution de l'ingénieur, un tel projet serait resté hors de sa portée. Il indique clairement qu'il ne faisait que suivre l'ingénieur lors de ses sorties de terrain, qu'il consignait le soir les observations que Thomassin avaient formulées devant les monuments, qu'il fut initié à l'architecture par l'ingénieur qui lui fit lire le traité de Vitruve de Perrault et que c'est Thomassin qui était à l'initiative des sorties effectuées par les deux érudits pour reconnaître certains lieux évoqués dans les *Commentaires* de César. Selon Germain, sa seule contribution aux recherches de Thomassin fut d'avoir traduit, à sa demande, plusieurs passages des panégyriques d'Eumène et d'Ammien Marcellin dont l'ingénieur avait besoin (Germain 1746, p. 20-22).

- 4ème extrait : activités effectuées par le locuteur au théâtre d'Autun, passage que j'attribue à *L. Thomassin* (Germain 1862, p. 402).
- 5ème extrait : conclusion du récit de la découverte d'une pièce de bois dans un trou de boulin du temple de Janus et mention d'un ouvrage rédigé par le locuteur, passage que j'attribue à *L. Thomassin* (Germain 1862, p. 428).
- 6ème extrait : les vestiges antiques d'Autun ne relèvent pas de l'architecture romaine mais de l'architecture grecque, passage que j'attribue à *L. Thomassin* (Germain 1862, p. 447).

1er extrait : « Vous voilà, monsieur, je crois assez bien instruit sur l'antiquité de la république des Eduens et de Bibracte, leur capitale. Je vais présentement vous entretenir en détail de la grandeur de cette ville et de ces monumens publics qui en faisoient le principal ornement je n'entreprendrai d'écrire que ce que j'ay vu sur pied et du reste je me servirai des Commentaires de César, des Annales de Tacite et des panégyriques de l'orateur Euménius. Je dois aussy vous dire quelque chose sur sa fortification ancienne dont la construction toute particulière mérite quelque attention. Je ne vous apprendrai rien de nouveau quand je vous dirai qu'il y a une grande différence entre la fortification ancienne et la moderne ; vous avez soumis au roy assez de placets de l'une et de l'autre espèce pour connoître parfaitement cette différence ».

2ème extrait : « Comme vous aimez, monsieur, l'architecture par les connoissances que vous en avez, je me flatte que vous verrez avec plaisir les belles proportions qu'on a observées à ces deux monuments [les portes d'Arroux et de Saint-André] ; mes dessins sont très corrects ».

3ème extrait : « C'est ce qui est arrivé à l'arc de triomphe [du faubourg St Antoine à Paris]. Car il y a longtemps que j'y ay vu des arêtes à quelques-uns des pieds destaux et des pieds droits des petites arcades, qui sont éclatés de plus de trois pieds de hauteur, quoique l'ouvrage ne soit pas encore fort pesant n'étant pas mené à la huitième partie de la hauteur qu'il doit avoir étant achevé (…) Je remarquai autrefois que les pierres dont sont bâties les arènes d'Arles, celles de Nismes et le temple de Diane de la même ville, et aussy le pont du Gard, celui d'Avignon, etc., sont de ces pierres grasses (…) Je ne puis mieux prouver ce que je viens de dire des pierres qui se sont éclatées à l'arc de triomphe de Paris, par ce qu'on a observé en bâtissant les grandes façades du nouveau Louvre à Paris, où tout le premier étage est des mêmes pierres de Saint-Cloud (…) J'aurois pu éviter cette digression sur la différence des matériaux de Paris et d'Autun ; mais, monsieur, j'espère qu'elle ne vous déplaira pas ».

4ème extrait : « C'est là tout ce que j'ay pu recouvrer de ce beau monument [le théâtre], dans lequel j'ay fait fouiller en beaucoup d'endroits, pour en voir les principaux murs (…) J'en ay cependant fait le dessin cy joint et je l'ay achevé tel que je puis croire qu'il étoit dans son entière construction ».

5ème extrait : « Ce n'est pas ici l'endroit de m'étendre là-dessus ; j'en aurai l'occasion dans mon Traité de fortification, dont j'ay eu l'honneur de vous parler, mais je ne puis m'empêcher de vous marquer qu'on doit regarder comme un prodige les bois de cette enceinte ».

6ème extrait : « Ces conjectures qui tiennent fort de la démonstration m'autorisent à répéter que les monumens d'Autun étoient déjà anciens lorsque César vint dans les Gaules ; et plus je fais attention sur quelques parties de ces monumens, plus je me confirme dans cette pensée (…) je me contenterai icy de quelques exemples, j'aurai occasion ailleurs de parler plus amplement de ces recherches. Je remarque donc que les Grecs n'avoient pas atteint encore à cette dernière beauté d'architecture que les Romains lui donnèrent, lorsque les Eduens les imitèrent pour élever les monumens dont nous voyons de si beaux restes à Autun ».

Le 1er extrait est caractéristique d'un moment de suture ou de transition entre deux développements, raison pour laquelle il doit être attribué à l'abbé Germain, c'est-à-dire à celui qui a mis la dernière main au texte en choisissant selon quel ordre les différentes lettres ou dissertations qu'il avait en sa possession, qu'il les ait rédigées lui-même ou qu'il s'agisse des travaux que Thomassin lui avait légués, devaient être agencées. Par ailleurs, la mention du destinataire qui aurait soumis au roi plusieurs placets relatifs à des fortifications antiques et modernes paraît plus cohérente avec la biographie de l'ingénieur du roi Thomassin qu'avec celle de l'ecclésiastique en disgrâce, P.-B. Germain. On sait en effet que l'ingénieur en chef ordinaire du roi Thomassin avait accompagné le Maréchal de Vauban pendant quinze ans et qu'il avait été missionné en Bourgogne par le Duc d'Orléans, alors régent.

Le 2ème extrait doit être attribué pour deux raisons, selon moi, à L. Thomassin. Premièrement, le locuteur mentionne les relevés qu'il a réalisés des portes d'Arroux et de Saint-André. Or, plusieurs témoignages nous enseignent que c'est L. Thomassin qui a réalisé les dessins qui devaient illustrer l'histoire d'Autun de l'abbé Germain (ce qui n'a rien d'étonnant au vu de sa formation d'ingénieur), nous avons sur ce point le témoignage de l'abbé Germain[700] lui-même mais J.-B. Michault et l'abbé Papillon en apportent la confirmation. J-B. Michault rappelle en effet que Thomassin fit partie de la suite du Maréchal de Vauban en tant que dessinateur et que « M. Thomassin dessinoit parfaitement, & avec une exactitude infinie »[701]. L'ensemble du développement sur les portes est sans aucun doute à attribuer également à l'ingénieur du roi étant donné que le lexique architectural y est parfaitement maîtrisé, que les rapports modulaires sont étudiés de manière précise, que des mesures ont été prises, que certaines spécificités des techniques de construction sont signalées, que les propriétés des matériaux de construction font l'objet d'une digression technique : l'antiquaire amateur Germain n'avait manifestement pas les compétences nécessaires pour produire une description architecturale aussi détaillée et pertinente. L'analyse architecturale proposée par Thomassin est développée au point que nombre de ses remarques étaient non seulement inédites au moment où il les expose mais le sont restées jusqu'à aujourd'hui : je pense, en particulier, aux observations faites sur les impostes des piliers de la galerie de la porte d'Arroux. Par ailleurs, on peut désormais créditer l'ingénieur du roi d'avoir obtenu de la municipalité qu'une intervention soit effectuée pour consolider la galerie supérieure de la porte Saint-André. Le texte des *Lettres sur les antiquités d'Autun* stipule que le pan de la galerie visible depuis la ville, hors de ses aplombs, menaçait de s'effondrer

> et sans la réparation qu'à ma prière M. le maire d'Autun y a bien voulu faire cette face n'auroit pas subsisté que peu d'années, au lieu que par le tirant de fer qu'on y a mis et qui lie ensemble les deux faces, ce monument si antique subsistera encore quelques siècles[702]

Il est plus vraisemblable que les autorités locales aient accédé à la requête d'un ingénieur du roi envoyé en mission officielle par le Duc d'Orléans plutôt que d'imaginer qu'elles aient financé une intervention suggérée par un religieux local (en disgrâce, qui plus est). La deuxième raison qui incite à considérer que le destinataire des propos du 2ème extrait n'est autre que l'abbé Germain est la remarque que lui adresse le locuteur à propos de son goût pour l'architecture. L'avocat dijonnais Michault parle des « connoissances qu'acquit M. Germain dans l'Architecture par le moyen de M. Thomassin » et atteste que « C'est sous ce grand Maître que M. Germain apprit les éléments de l'Architecture » [703].

---

[700] Lettre datée du 16 août 1739, adressée à l'abbé Le Beuf (Charmasse 1864, p. 286-287). Autre témoignage de ce fait par Germain : « Dans ses momens de loisir je le quittois rarement, sur tout lorsqu'il en alloit lever les plans » (Germain 1746, p. 21).

[701] Michault 1754, p. 171.

[702] Germain 1862, p. 389.

[703] Michault 1754, p. 169-170. On en trouve une autre preuve dans les propos de Germain lui-même : « il s'offrit même à lire avec moi le Vitruve de M. Perrault » (Germain 1746, p. 21).

Le 3ème extrait fait partie d'une digression développée sur l'importance du choix des matériaux et sur la supériorité des pierres grasses d'Autun sur la pierre de Saint-Cloud. Pourquoi faut-il, à mon sens, l'attribuer à Thomassin plutôt qu'à Germain ? D'abord parce que l'on est en droit de penser qu'une formation d'ingénieur conduit à prendre sérieusement en considération les propriétés des matériaux, ensuite parce que nous savons que Louis Thomassin est Parisien de naissance et qu'il est possible qu'il ait pu assister aux travaux de la façade du Louvre dans les années 1665, tandis que la naissance de P.-B. Germain en 1689 interdit de l'envisager pour l'abbé. Enfin, on sait que Thomassin a suivi Vauban dans tous ses déplacements pendant 15 ans, ce qui explique la mention d'un voyage dans le midi de la France.

Le 4ème extrait prouve que le locuteur a effectué des fouilles archéologiques ou plutôt, sans doute, des sondages. Son approche des vestiges antiques d'Autun est pragmatique, il ne se contente pas de les relever mais les fouille, les escalade, les mesure dès qu'il en a la possibilité. Ici encore, il est plus facile d'envisager que les fouilles aient été, sinon autorisées par la municipalité, du moins financées par l'ingénieur du roi que par l'abbé Germain.

Le 5ème extrait est particulièrement clair : le locuteur évoque un traité de fortification qu'il a écrit ou qu'il est en train d'écrire ; or, nous savons par plusieurs sources concordantes que l'ingénieur Thomassin était l'auteur d'un *Traité des fortifications*, en trois volumes. Ce seul argument interdit de considérer que l'abbé Germain puisse être l'unique auteur des *Lettres sur les antiquités d'Autun* contrairement à l'opinion commune.

Le 6ème et dernier extrait témoigne d'une théorie que le locuteur prend à son compte alors même que l'on sait par ailleurs qu'elle est propre à Thomassin : « M. Thomassin s'imagina que la plûpart étoient des monumens d'Architecture Grecque ; & M. Germain s'est toujours plû à les considérer sous le même point de vue »[704]. Le récit de voyage de l'abbé Papillon dont J.-B. Michault a fait imprimer des extraits et que C. Oursel a édité confirme que c'est bien Thomassin, et non l'abbé Germain qui est l'auteur de cette théorie. L'érudit dijonnais effectua en effet en 1722 un séjour à Autun et y rencontra Thomassin. L'abbé Germain qui connaissait l'abbé Papillon permet à ce dernier de faire la connaissance de l'ingénieur et le récit que Papillon fait de la visite est explicite : c'est l'ingénieur qui conduit seul la visite et les deux abbés, amateurs curieux de se faire expliquer les vestiges antiques, en sont le public[705] :

> M. Thomassin est persuadé que ces précieux monumens ne viennent point des Romains, parce qu'il y trouve les proportions de l'Architecture Grecque dont parle Vitruve ; & comme elles n'ont point été pratiquées à Rome, il faut nécessairement qu'elles ayent précédé la fondation de cette Capitale du monde[706].

Il s'agit de la théorie du caractère gallo-grec des vestiges architecturaux antiques visibles à Autun. Le raisonnement de l'ingénieur est fondé sur une étude attentive des modules utilisés dans les monuments d'Autun et de leur comparaison avec les indications de Vitruve. L'ingénieur Thomassin y trouva des modules grecs (18 modules pour l'ordre corinthien, 16 pour l'ordre ionique et 14 pour l'ordre dorique), et non les modules romains (20 modules pour l'ordre corinthien, 18 pour l'ordre ionique)[707]. C'est de là qu'il déduit son idée que les Gaulois sont allés chercher leurs modèles architecturaux chez les Grecs et en particulier chez les Phocéens, tête de pont de l'hellénisme en Gaule. À au moins deux reprises, l'abbé Germain lui-même, évoquant cette théorie gallo-grecque de l'architecture, précise qu'elle fut élaborée par Thomassin[708].

---

[704] Michault 1754, p. 174.
[705] Papillon 1904, p. 143.
[706] Michault 1754, p. 402 ; cf aussi la version originale, assez proche de la version donnée par Michault, dans Papillon 1904, p. 144.
[707] Michault 1754, p. 174-175.
[708] Germain 1746, p. 22, 23.

Il ressort de l'étude de ces six extraits comme de l'examen global de l'ouvrage que le texte des *Lettres sur les antiquités d'Autun* de l'abbé Germain est constitué de la juxtaposition de passages entiers rédigés par Thomassin textuellement recopiés, ou presque, par l'abbé Germain et de passages qui sont, jusqu'à preuve du contraire, dus à l'abbé Germain. Pour le dire d'une manière certainement un peu trop schématique, les développements consacrés aux antiquités d'Autun et les réflexions sur l'architecture antique et moderne sont à mettre au crédit de l'ingénieur Thomassin tandis que les développements traitant de l'antiquité d'Autun (le débat sur l'emplacement de Bibracte et ses différents noms, les considérations sur le déroulement de la guerre des Gaules et les déplacements de César) et les remarques sur les édifices religieux d'Autun sont à attribuer à l'abbé P.-B. Germain. C'est bien cette image de la complémentarité des deux savants que conserve à l'esprit leur contemporain Michault : « Nos deux Antiquaires furent ensuite à la découverte dans le pays Eduen, l'un guidé par les Commentaires de César, l'autre le compas & le crayon à la main »[709], à l'un la connaissance du latin qui lui permettait de lire les sources antiques, à l'autre la connaissance de l'architecture et les savoir-faire techniques.

D'autres éléments de contexte, extérieurs au texte même des *Lettres sur les antiquités d'Autun*, viennent à mon sens étayer solidement mon hypothèse. La lecture de la *Lettre en forme de dissertation sur la découverte de la colonne de Cussy, & sur d'autres sujets d'antiquitez de Bourgogne*, adressée par Louis Thomassin à l'un de ses amis[710], permet en effet d'en savoir plus sur les projets historiques de l'ingénieur en chef ordinaire du roi. A plusieurs reprises, dans cette *Lettre* dont la seconde édition (corrigée et augmentée par l'auteur) fut rédigée à Autun le 18 février 1725, L. Thomassin évoque son projet de publier son « Histoire des Antiquitez d'Autun »[711], il mentionne son manuscrit accompagné de ses illustrations et l'on comprend que son projet est dans un état avancé mais qu'il est encore en train d'y travailler. Par ailleurs, dans une lettre datée du 16 août 1739 que l'abbé Germain adressa à l'abbé Le Beuf, il dit posséder un recueil de plans réalisés par Thomassin et précise que « les descriptions qu'il en a faites sont dans les termes de l'art quoique d'un style dur. Je me donnerai la liberté de les retoucher : tout le reste de l'histoire sera de ma façon »[712]. Enfin, on peut citer le *Discours qui contient un jugement sur les historiens d'Autun*, attribué sans l'ombre d'un doute à l'abbé Germain lui-même : le religieux y indique explicitement que s'il a entrepris une Histoire d'Autun, c'est en réalité la poursuite du projet nourri par L. Thomassin :

> Sans les relations que j'ai eues avec un habile homme [Thomassin, explicitement cité dans la phrase suivante] qui a demeuré quelques années à Autun, je n'aurois jamais entrepris un ouvrage de cette nature aussi peu conforme à mon état que fort au-dessus de ma portée (…) ses infirmités l'empêchèrent de mettre la derniere main à son Histoire d'Autun, il eut soin de me laisser en mourant ce qu'il avait médité sur ce sujet[713].

Il apparaît dès lors très clairement que l'ensemble du passage consacré à la description des vestiges antiques d'Autun est de la main de l'ingénieur Thomassin – le développement a pu tout au plus connaître une réorganisation de son plan et quelques retouches pour en améliorer le style[714]. L'abbé Germain a intégré tel quel le mémoire sur les antiquités d'Autun

[709] Michault 1754, p. 177.
[710] Bien qu'il ne soit pas nommé, rien n'exclut à mon sens qu'il puisse s'agir de l'abbé Germain, même si l'identité du destinataire n'influe pas sur le contenu de la lettre.
[711] Thomassin 1725, p. 3, 5, 9.
[712] Charmasse 1864, p. 287.
[713] Germain 1746, p. 20-22.
[714] Dans son *Discours qui contient un jugement sur les historiens d'Autun*, l'abbé Germain emploie la première personne, indiquant ainsi de manière implicite avoir lui-même composé la description des vestiges antiques

de Thomassin à son projet d'Histoire d'Autun sans modifier le système énonciatif mis en œuvre par Thomassin. L'ingénieur décrit en effet les vestiges antiques d'Autun sous la forme d'une ou plusieurs lettres adressées à l'abbé Germain dans lesquelles il multiplie les interventions à la première personne ainsi que les adresses à son destinataire (P.-B. Germain). Or, en conservant ce système énonciatif lorsqu'il inséra ces dissertations et ces lettres au milieu de ses propres travaux, l'abbé Germain s'est littéralement approprié (sans doute involontairement) les travaux que Thomassin lui avait légués en empêchant d'une part le lecteur de faire la part des choses entre les travaux de l'auteur et ceux de sa principale source et, d'autre part, en s'attribuant les actes ou les souvenirs de L. Thomassin : voyage dans le midi de la France, réalisation de dessins des monuments d'Autun, publication d'un traité de poliorcétique, découverte d'un boulin en chêne au temple de Janus, réalisation de fouilles archéologiques à Autun, etc. Il ne s'agit pas ici de faire le moindre reproche à l'abbé Germain qui est certainement moins responsable de cette situation que l'éditeur des *Lettres sur les antiquités d'Autun*[715], mais, dans le cadre de l'étude critique des sources textuelles que je mène dans l'optique de leur exploitation dans le raisonnement archéologique, il importe de savoir qui est réellement l'auteur de telle observation, de tel relevé, voire de telle action (restauration, fouilles).

2.2.La méthode historique participative selon J. Rosny

> « L'Histoire que j'offre au Public fut écrite pendant le cours des années 1801 et 1802 (…) Cependant deux obstacles paraissaient s'opposer au projet que j'ai formé de ne parler que le langage de la vérité ; l'un est le défaut d'Historiens anciens de cette République, et l'autre est le peu de lumières que l'on peut tirer des auteurs modernes »[716]

Nous venons de voir comment, au sein des *Lettres sur les antiquités d'Autun*, toute la description des vestiges antiques devait être en réalité attribuée à l'ingénieur L. Thomassin plutôt qu'à l'abbé P.-B. Germain en démontrant que ce dernier avait inséré au milieu de ses propres écrits des pages entièrement dues à Thomassin en maintenant le système énonciatif

---

d'Autun à l'aide des mémoires de Thomassin : « Je fais ensuite, sur les mémoires de M. Thomassin et sur ses feuilles volantes que j'ai mises dans un nouvel ordre, la description de la ville d'Autun et des monuments qui subsistent en tout ou en partie, tant dans cette ville que dans l'étendue de son ancien territoire, et j'y joins des réflexions sur l'architecture des Grecs et des Romains » (1862, p. 500). On sait pourtant que les réflexions sur l'architecture sont celles de Thomassin, et non de l'abbé Germain si l'on en croit le témoignage de l'abbé Papillon, leur contemporain, qui prétend que c'est l'ingénieur Thomassin qui a initié l'abbé Germain à l'architecture. La faute en revient à l'éditeur du manuscrit de l'abbé Germain qui, lors de la transcription de cette phrase, n'a sans doute pas respecté le texte, étant donné que la version du *Discours contenant un jugement sur les historiens d'Autun* paru dans le *Mercure de France* donne une leçon différente : « Je fais ensuite, sur les Mémoires de M. Thomassin & sur ses feuilles volantes que j'ai mises dans un nouvel ordre, la description de la Ville d'Autun, & et des Monumens qui subsistent en tout ou en partie, tant dans cette ville que dans l'étendue de son ancien terroire, & j'y joins ses reflexions sur l'Architecture des Grecs & des Romains » (1746, p. 23). Cette version du texte avec l'emploi du possessif dans la dernière phrase doit nuancer toute accusation adressée à l'abbé Germain d'avoir voulu s'approprier sciemment le travail de Thomassin puisqu'on le voit ici définir clairement ce qui, dans son Histoire, est dû à l'ingénieur.

[715] N'ayant pas consulté personnellement les manuscrits de l'abbé Germain, j'ignore si l'édition fut réalisée à partir d'un manuscrit autographe ou d'une copie, j'ignore aussi s'il était possible de distinguer des différences d'écriture ou de papier selon les feuillets qui auraient permis d'identifier ce qui relevait de Thomassin et ce qui relevait de l'abbé Germain. Il me semble que dans ce cas l'éditeur n'aurait pas manqué de le signaler. Cela dit, je trouve étrange que les remarques que je formule ici à propos des incohérences du système énonciatif n'aient pas été exprimées au moment de l'édition du texte en 1862, notamment par A. de Charmasse qui a écrit un article sur la correspondance de l'abbé Germain dans les *Annales de la Société Eduenne* en 1864.

[716] Rosny 1802, p. i-ii.

originel des pièces dont il s'appropriait ainsi la paternité. Les travaux de l'ingénieur ont la particularité d'avoir subi pour la seconde fois un semblable traitement au début du XIXème siècle. De longs passages des écrits attribués à l'abbé Germain furent en effet extraits par J. de Rosny pour être insérés dans son *Histoire de la ville d'Autun, connue autrefois sous le nom de Bibracte* sans davantage de guillemets ou de modification du système d'énonciation que l'abbé Germain ne l'avait fait vis-à-vis des mémoires de Thomassin. Ce plagiat d'une mauvaise foi délibérée est particulièrement clair, comme je le mets en lumière dans les pages suivantes.

On y lit comment J. Rosny reprend à son compte (à la première personne et sans guillemets) une digression au sein de la description des portes romaines d'Autun qui contient d'abord l'évocation de l'envoi par Colbert d'un architecte pour s'inspirer des leçons architecturales que constituent les portes romaines, ensuite une réflexion sur la connaissance et la prise en compte par les anciens des propriétés des matériaux, enfin les observations effectuées à l'occasion d'un voyage dans le midi que l'abbé Germain avait insérées, lui aussi à la première personne et sans guillemets, dans ses *Lettres sur l'antiquité d'Autun* alors qu'elles étaient très certainement dues à l'ingénieur Thomassin.

La mise en parallèle de la version de Rosny de la digression sur l'architecte Thevenot envoyé par Colbert avec la version originale due à Thomassin (et attribuée à l'abbé Germain) est faite dans les pages suivantes : le texte extrait de l'*Histoire de la ville d'Autun* de J. Rosny est retranscrit de manière linéaire et intégrale tandis que celui des *Lettres sur les antiquités d'Autun* attribuées à l'abbé Germain a été coupé aux endroits indiqués afin de ne conserver que les passages retenus par l'historien Rosny. L'emprunt saute aux yeux[717]. Nul besoin de s'étendre longuement pour établir que J. de Rosny a composé ce passage avec le manuscrit de Germain sous les yeux : en attestent très clairement la composition identique, les phrases à peine reformulées, la reprise des mêmes exemples et le transfert du système énonciatif. L'historien Rosny s'approprie ainsi les remarques effectuées un siècle plus tôt par l'ingénieur Thomassin lors d'un voyage dans le midi qu'il a sans doute effectué au début du XVIIIème siècle.

Outre ce cas flagrant de plagiat par Rosny de pages entières des *Lettres sur l'antiquité d'Autun* dues à l'abbé Germain et à l'ingénieur Thomassin, on peut signaler un emprunt tout aussi conséquent et tout aussi littéral si l'on compare la première partie de la préface de l'*Histoire de la ville d'Autun* de J. Rosny avec le *Discours contenant un jugement sur les historiens d'Autun* de l'abbé Germain qui servait d'avant-propos à l'Histoire d'Autun dont le décès de l'abbé Germain empêcha l'achèvement en 1751. Les mots qu'a choisis J. de Rosny pour introduire le premier chapitre du premier livre de son *Histoire de la ville d'Autun* sont d'ailleurs très proches de ceux que l'abbé Germain avait utilisés une soixantaine d'années plus tôt pour justifier son projet de donner au public une Histoire d'Autun. En effet, son « S'il est permis à un écrivain français de s'intéresser à l'honneur et à la gloire de son pays, on ne me blamera pas de remonter à l'origine des Gaulois »[718] n'est que la reformulation du propos

[717] Si certaines formulations sont modernisées, en réalité seules cinq différences (minimes) peuvent être identifiées entre l'original et la copie : « l'arc de triomphe » évoqué dans les années 1720 devient « l'ancien arc de triomphe » un siècle plus tard, les « archivoltes » mentionnées par l'ingénieur du roi deviennent des « archivoles » chez le plagiaire. Ce qui n'est pour l'ingénieur qu'un « moyen » et des « remarques » est valorisé chez Rosny comme un « procédé ingénieux » et des « remarques judicieuses » : en effet, à la différence d'un Rosny bon à tout mais propre à rien, les connaissances de Thomassin en architecture antique l'empêchent de considérer le ravalement après mise en œuvre comme un procédé particulièrement exceptionnel, de même qu'il ne s'étonne pas du fait que l'architecte Thévenot ait remarqué sur les portes d'Autun le recours à cette méthode commune. Dernière modification, Thomassin parle d'une pierre « excellente au fardeau », Rosny transcrit cela sous le forme de pierres qui « ne s'éclatent pas sous le marteau »…

[718] Rosny 1802, p. 1.

de P.-B. Germain : « Il est naturel à un François de s'interesser à l'honneur de sa Nation, de chercher à développer l'origine de ses ancêtres »[719]. Tout au long de sa préface, Rosny reste très proche des réflexions de l'abbé Germain autour des sources historiques disponibles pour qui souhaite écrire l'histoire d'*Augustodunum*. La mise en parallèle d'extraits de la préface de Rosny avec le *Discours qui contient un jugement sur les historiens d'Autun* est particulièrement probante.

[719] Germain 1746, p. 4.

Les Portiques d'Arroux et de St. André ont servi de modèle à l'ancien arc de triomphe élevé à Paris par Louis XIV, à l'extrémité du faubourg St. Antoine. Le célèbre Colbert, alors Surintendant des bâtimens de ce Monarque, ayant entendu parler avec éloge des deux portiques d'Autun, envoya sur les lieux l'Architecte *Thévenot*, pour en examiner la construction. Cet artiste habile remarqua que les anciens ne taillaient les paremens de leurs édifices que quand ils étaient entièrement élevés ; c'est-à-dire, que dans leurs bâtisses, ils avaient le soin de laisser aux paremens un pouce d'épaisseur de pierre plus qu'il ne fallait, et que l'on n'abattait que lorsqu'on ragréait l'édifice en entier. On observait la même chose aux moulures des corniches, des architraves, archivoles [sic] et autres pareils endroits. Par ce procédé ingénieux, on évitait d'écorner les pierres en les posant ; aussi quand tout l'ouvrage était achevé, il semblait être d'une seule et même pierre, par la raison que les jointures étaient imperceptibles.

Outre l'avantage de la propreté que l'on retirait de cette manière d'opérer, en posant les pierres à sec, on y trouvait aussi celui de la solidité. En effet, quand on met du mortier entre les pierres, il arrive souvent qu'elles s'affaissent plus d'un côté que d'un autre ; quelquefois même des plantes sauvages y prennent racine, détruisent l'aplomb des murs, de sorte que le corps de l'édifice en tombe beaucoup plutôt en ruine, au lieu que quand les pierres sont posées à nud les unes sur les autres, l'ouvrage reste toujours dans une parfaite égalité, et ne doit sa ruine qu'à la suite des tems.

D'après les remarques judicieuses du S^{r}. Thevenot, on se décida à construire l'arc de triomphe de Paris, sur le modèle des portiques d'Autun, c'est-à-dire, avec des pierres de taille posées à sec, et en laissant un pouce de plus aux paremens que l'on ne coupa qu'en ragréant tout l'ouvrage. Mais quelqu'habile que fût dans son art cet Architecte, il ne fit pas assez d'attention sur la différence qui existe entre les matériaux de Paris et ceux que l'on emploie à Autun. Il s'imagina, d'après un principe trop général, que le même procédé devait produire dans les deux villes le même effet. Il fut induit en erreur, faute d'avoir observé que la pierre de St. Cloud que l'on employa à Paris pour la construction de l'arc de triomphe, quoique d'une belle qualité, est d'un grain très-maigre, quoique très-fin, ce qui la rend par conséquent trop *fière*, pour me servir des termes de l'art, puisqu'elle s'éclate et s'écorne facilement lorsqu'on la pose à nud. C'est positivement ce qui est arrivé dans la construction dont nous parlons. Au contraire, la pierre qui fut employée aux portiques d'Autun, est d'une qualité moelleuse, que les ouvriers appellent *pierre grasse*, d'un grain moyen qui s'émousse plutôt que de s'éclater, ce qui rend cette nature de pierre excellente, et très-propre au fardeau.

Pendant mon dernier voyage dans le midi, j'ai remarqué que les pierres dont sont construites les arènes de *Nisme*, d'*Arles*, ainsi que le pont du *Gard* et celui d'*Avignon*, sont de la même espèce que celles des monumens d'Autun, et qu'elles ne s'éclatent point sous le marteau ; ce qui prouve à quel point les Romains avaient perfectionné l'art de la bâtisse, et qu'ils joignaient à ce talent celui de bien distinguer la nature des matériaux propres à chaque genre d'ouvrage.

Rosny 1802, p. 220-221

Ces monumens ont servi de modèle à la construction de l'arc de triomphe au bout du faubourg St-Antoine de Paris (…) Avant de commencer cet arc de triomphe, M. Colbert, surintendant des bâtimens du Roy, homme d'un excellent esprit et d'un goût exquis pour les beaux-arts, ayant ouï parler de ces anciens monumens d'Autun, envoya sur les lieux le sieur Thevenot pour en examiner la construction. Cet habile homme, entre autres choses, remarqua que les anciens ne tailloient le parement de ces sortes d'ouvrages qu'après que tout l'édifice étoit élevé, c'est-à-dire qu'en bâtissant, on laissoit environ un pouce de pierre plus qu'il ne falloit aux paremens et qu'on ne recoupoit qu'en ragréant tout l'édifice. On a observé la même chose aux moulures des corniches, des architraves, archivoltes et autres pareils endroits. Par ce moyen, on évitoit d'écorner les pierres en les posant, et quand tout l'ouvrage étoit achevé il paroissoit être d'une seule pierre parce que les joints étoient imperceptibles à cause de leur petitesse. (…)

Outre l'agrément de la propreté de cette manière de poser les pierres à sec, celui de la solidité s'y trouve aussy, parce que lorsque l'on met du mortier entre les pierres, ce mortier souvent s'affaisse en un endroit plus qu'en un autre, il se réduit en terre et produit des plantes, ce qui fait que les murs sortent de leur aplomb, par conséquent l'édifice tombe bien plus tôt en ruine ; au lieu que, quand les pierres sont posées à nu, les unes sur les autres, l'ouvrage reste toujours dans une parfaite égalité et ne peut périr que par le tems.

Sur les remarques du sieur Thevenot, on délibéra de bâtir l'arc de triomphe à Paris avec de grandes pierres, de les poser à sec et de laisser un pouce plein de pierre aux paremens pour les recouper en ragréant l'ouvrage, ce qui a été exécuté.

Tout habile qu'étoit le sieur Thevenot dans la bâtisse, il ne fit pas assez d'attention sur la différence des matériaux de Paris et de ceux d'Autun. Il crut par une règle trop générale que, puisqu'il voyoit à Autun des monumens bâtis à pierres posées à sec subsister depuis si longtemps, il n'y avoit qu'à en bâtir de même à Paris. Mais il s'est trompé, faute d'avoir pris garde que la pierre de St. Cloud, qu'on a employée à Paris pour l'arc de triomphe, est une pierre dure très belle à la vérité, mais d'une qualité maigre, d'un grain très fin, ce qui la rend par conséquent trop fière, pour me servir des termes de l'art, parce qu'elle s'éclate et s'écorne facilement lorsqu'elle porte à nud. C'est ce qui est arrivé à l'arc de triomphe. (…)

Au contraire, la pierre qu'on a employée aux portes d'Autun est d'une qualité moyennement dure que les ouvriers nomment pierre grasse, d'un grain moyennement gros qui s'émousse, s'il est permis de parler de la sorte, plutôt que de s'éclater lorsqu'elle est posée à sec, ce qui la rend excellente au fardeau.

Je remarquai autrefois que les pierres dont sont bâties les arènes d'Arles, celles de Nismes et le temple de Diane de la même ville, et aussy le pont du Gard, celui d'Avignon, etc., sont de ces pierres grasses d'un gros grain, telles que celles d'Autun, qui ne s'éclatent pas au fardeau. Les anciens étoient trop habiles pour ne pas donner toutes leurs attentions à ce qu'ils fesoient et à bien choisir les matériaux convenables à chaque espèce d'ouvrage.

Germain 1862, p. 389-392.

Cependant deux obstacles paraissaient s'opposer au projet que j'ai formé de ne parler que le langage de la vérité ; l'un est le défaut d'Historiens anciens de cette République, et l'autre est le peu de lumières que l'on peut tirer des auteurs modernes. Nos ancêtres plus occupés de la gloire de leurs exploits que du soin de nous en conserver la mémoire, se reposaient entièrement sur leurs descendans qui se bornèrent à transmettre à la postérité, par le moyen de leurs traditions, les belles actions de leurs prédécesseurs. (…)

Polybe a parlé le premier de leurs expéditions et *Tite-live* qui le copie souvent, ne leur rend pas toujours justice, sur-tout dans les occasions où ils ont eu quelques démêlés avec les Romains, et même son affectation à en médire l'a fait tomber dans quelques contradictions qui ne font pas honneur à sa mémoire.

On ne doit pas non plus compter beaucoup plus sur l'exactitude des six premiers livres de *Diodore de Sicile*, lesquels, au jugement de *Photius*, ne contiennent que des faits qui ont précédé le siège de Troie, et où la fiction a plus de part que la vérité.

Strabon et *Ptolomée* sont les seuls écrivains anciens qui, avec César, ont fait une description assez exacte des Gaules.

Plutarque, *Pline l'ancien*, *Tacite*, et *Ammien Marcellin*, fournissent également pour notre histoire des faits très-intéressants. *Justin*, *Florus*, et *Velleius-Paterculus*, n'en ont conservé que quelques circonstances particulières, mais *César* est celui des anciens qui parle de la Gaule avec le plus d'exactitude et d'étendue ; en effet, où trouver ailleurs que dans ses commentaires une description plus juste et plus fidelle de ce pays, avec une connaissance plus parfaite des mœurs (…) ?

Enfin, l'Orateur *Eumene*, originaire de la Ville d'Athène, et qui professait l'éloquence à Autun sous *Constance*, et sous son fils *Constantin*, explique assez souvent dans quelques uns de ses panégyriques, des faits dont César ne nous a pas instruit, et cet orateur nous apprend des événemens importans que l'on ne saurait trouver ailleurs.

La plupart de ces historiens parlent avec éloge de la république des Eduens et de sa capitale (…)

Les Romains étaient aussi peu instruits de leur origine que la plupart des autres nations. (…)

Si les différens peuples de la terre ont défiguré la vérité et méconnu leur origine, par quel hasard se serait-elle conservée chez les Gaulois, dont les Druides se faisaient un point de religion de ne laisser aucun monument qui pût les faire connaître à la postérité ? Il s'est néanmoins trouvé dans les derniers tems un célèbre écrivain qui a cru pouvoir suppléer au défaut des anciens, et rétablir leur négligence.

Annius-de-Viterbe qui joignait à la connaissance des langues, une étude approfondie de l'antiquité, se figura qu'avec le secours des fragmens de quelques auteurs cités par *Joseph* et par *Eusèbe*, il pourrait faire revivre les histoires de *Beroze* (…)

Cet ouvrage plus complet que tous ceux qui avaient paru jusqu'alors sur le même sujet, ayant pour titre, *Histoire de l'antique cité d'Autun, depuis sa fondation*, était divisé en deux parties dont la première contenait trois livres.

Rosny 1802, p. i-vi.

Deux obstacles néanmoins paroissent s'opposer au dessein qu'on auroit d'éclaircir des événemens si importans. Le défaut des historiens de son Pays & la partialité de ceux qui semblent n'avoir écrit que pour censurer la conduite des Gaulois.

Nos prédécesseurs plus attentifs à faire de grands exploits qu'à nous en conserver la mémoire, ont fait perdre jusqu'à l'espérance de nous en informer par d'autres que par eux (…)

Polybe est le plus ancien Historien qui ait écrit les premieres expeditions des Gaulois. Tite-Live qui le copie ordinairement, n'a pas observé les mêmes regles de moderation & d'équité à leur égard. Il a cru selon sa coutume pouvoir dire du mal de ceux dont les Romains n'avoient pas sujet d'être contents.

On ne sçauroit beaucoup compter sur l'éxactitude de Diodore de Sicile, puisqu'au rapport de Photius, les six premiers Livres de cet Historien ne contiennent que les faits qui ont précédé le siége de Troye, où la fiction a plus de part que la vérité.

Strabon & Ptolomée font une assés exacte description des Gaules (…)

Joseph et Justin ne parlent des Gaulois qu'en passant. Pline & Plutarque en rapportent des faits très-interessants. Florus & Velleïus Paterculus en ont conservé quelques circonstances particulieres. Tacite, & surtout Ammien Marcellin, nous en apprennent beaucoup davantage. Mais César est celui de tous les anciens qui en parle avec plus d'étendue & d'exactitude. Eh ! où trouver ailleurs que dans ses admirables commentaires une description plus exacte du Pays, une connoissance plus parfaite des mœurs (…) ?

Enfin l'Orat. Eumenius originaire de la ville d'Athénes, qui professoit l'Eloquence à Autun sous Constance Chlore & sous l'Empereur Constantin son fils, explique assés souvent ce que César n'oseroit dire ouvertement dans quelques uns de ses Panégyriques, que le tems nous a conservés. Ils fournissent des lumieres sur notre Histoire que l'on ne trouve point ailleurs (…)

La plus grande partie de ces anciens Auteurs parlent avec éloge de la République des Eduens, & quelques uns même de leur Capitale (…)

Les Romains eux-mêmes étoient aussi peu instruits de la leur que les autres Nations. (…)

Si les differens peuples de la terre ont défiguré la vérité & méconnu leur origine, par quel hazard se seroit-elle conservée chés les Gaulois, dont les Druïdes se faisoient un point de Religion de ne laisser aucun Monument qui pût les faire connoître à la postérité ?

Il s'est nénamoins trouvé dans ces derniers tems un fameux Ecrivain qui a cru pouvoir suppléer au défaut des anciens, & rétablir ce qu'ils avoient négligé.

Annius de Viterbe qui joignoit à la connaissance des Langues, une Etude assés vaste de l'Histoire profane, se figura qu'à la faveur des fragmens de quelques anciens Auteurs cités par Joseph & par Eusèbe, il pourroit faire revivre les Histoires de Bérose (…)

En 1660 on vit paroître à Lyon une *Histoire de l'antique Cité d'Autun* sans nom d'Auteur, & on n'en imprima seulement que 104 pag. *in-fol*. Cet ouvrage plus considérable que tous les précedens (…) est divisé[e] en deux parties & la premiére en trois Livres. (…)

Germain 1746, p. 4-15.

La confrontation des textes de l'abbé Germain et de J. Rosny parle en effet d'elle-même : les six premières pages de la préface de l'*Histoire de la ville d'Autun* de Rosny (1802) doivent tout au *Discours contenant un jugement sur les historiens d'Autun* (1746) qui devait servir de discours préliminaire à l'Histoire d'Autun de l'abbé Germain. Les reformulations opérées par J. de Rosny sont réellement minimes. Quant aux pages de la préface de Rosny qui suivent celles dont nous avons donné de larges extraits, elles continuent à exploiter largement les recherches historiographiques de l'abbé Germain[720] mais les juxtaposent avec des observations personnelles de l'auteur, des compléments d'information ou des actualisations (Rosny mentionne ainsi les travaux de Courtépée parus en 1778 que l'abbé Germain n'a pas pu connaître du fait de sa disparition en 1751). Je le précise mais il va de soi que nombre de développements et d'observations sont entièrement dus à J. Rosny.

Parmi l'ensemble des pages qui ont été visiblement inspirées à l'historien par un ouvrage antérieur, plusieurs passages ne relèvent pas du plagiat. Ce sont de simples reformulations qui prouvent que l'historien écrivait peu après avoir lu les travaux de ses prédécesseurs : c'est ainsi que l'on voit des idées communes se succéder dans le même ordre et dans des termes voisins entre la *Description du duché de Bourgogne* de l'abbé Courtépée et l'*Histoire de la ville d'Autun* de Rosny. Ce procédé assez récurrent chez Rosny se manifeste au moment d'évoquer la question de la datation des portes romaines d'Autun et même si l'emprunt n'est pas littéral, il est manifeste que le développement suivant de l'*Histoire de la ville d'Autun* :

> Il vaut donc mieux avouer avec franchise l'ignorance profonde où l'on est sur l'ancienneté de ces deux beaux monumens, et sur le motif qui les a fait élever (…) Sans doute leurs fondations renferment quelque milliaire ou médailles qui donneront à la postérité les éclaircissements que nous cherchons envain[721].

est directement issu des lignes suivantes, lues dans l'ouvrage de Courtépée :

> Comme il n'y a point d'inscription sur ce monument d'Autun, on ne peut asséoir aucun jugement sur le temps précis de cette élégante construction. Des médailles seules, cachées sûrement sous les angles ou sous le jambage du milieu, pourroient nous l'apprendre, si on y faisoit quelques fouilles[722].

D'autres cas prouvent en revanche que Rosny avait l'ouvrage de Courtépée sous les yeux au moment où il rédigeait, tellement le plagiat est littéral. Il suffit de confronter face-à-face les passages que Courtépée et Rosny consacrent aux voies desservant les quatre portes monumentales de l'enceinte d'Autun pour en donner un exemple particulièrement flagrant. Dans le passage qui est présenté dans les pages suivantes, mis à part quelques signes de ponctuation et la modernisation des désinences de l'imparfait, on a affaire de la part de J. Rosny à un plagiat littéral de l'ouvrage de Cl. Courtépée, un emprunt de plusieurs pages à l'intérieur duquel Rosny n'intervient à aucun moment, comme il le fait ailleurs, pour ajouter une remarque personnelle. Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres.

---

[720] Pour dresser la liste des autres emprunts de Rosny dans sa préface au *Discours* de l'abbé Germain, on citera encore la présentation détaillée du plan de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* d'Edme Thomas, la mention des travaux sur l'origine des Bourguignons de P. de Saint-Julien de Balleure, des ouvrages fantaisistes de D. Nault et de l'*Autun chrétien* de Claude Saulnier ainsi que la reprise systématique des paragraphes consacrés par l'abbé Germain aux différents auteurs ayant contribué au débat sur l'emplacement de Bibracte et la question de son identité avec Autun (H. de Salins, F. Baudot…). En revanche, à aucun moment dans sa préface, J. Rosny ne mentionne ni les manuscrits du religieux autunois de la première moitié du XVIIIème siècle, ni son *Discours contenant un jugement sur les historiens d'Autun* publié dans le *Mercure de France* qu'il a pourtant tous deux allègrement pillés.

[721] Rosny 1802, p. 223.

[722] Courtépée 1778, p. 503.

De la première, par laquelle les Empereurs et les Préfets des Gaules faisaient leur entrée à Autun, partaient deux grandes routes qui étaient autant de branches de ces fameuses voies romaines. L'une tendait à Mâcon par Montcenis, en faisant quelques détours à cause des montagnes ; on en voit encore, du côté des bois de St. Sernin, des vestiges d'un quart de lieue de long. L'autre tendait à Chalon par St. Émiland, par le bois St. Jean, Nyon, Aluse, et Mercurey ; cette dernière était une branche de la grande voie militaire tracée par Agrippa en l'an de Rome 728.

Entre l'est et le nord de la seconde porte qui est aujourd'hui celle de St. André, partait une autre voie qui se séparait en deux branches, dont l'une conduisait à Langres par la montagne, laissant Sully sur la droite, venait aux Barres près Coessant, à Cussy-la-Colonne, Monceau, Écharnan, le Monbattoire près Savigni, (là cette voie est encore dans son entier), et tombait dans le grand chemin de Chalon à Dijon, près de Villy, où elle était coupée par celui de Langres à Chalon ; l'autre route tendait à Arnay-le-Duc, par les ponts de Muse, et tirait à Alise par Bellenot, où on la retrouve sur la montagne.

La voie d'Auxerre ou de Sens, en sortant de la porte d'Arroux, autrefois de Janus, *Janicula,* se partageait de même : l'une des branches prenant vers le couchant, tendait à Bourges par Bussiere, Anizy et Decize ; l'autre qui était la grande route, passait par les bois de Brazey, par Saulieu, Avalon et Chora.

Enfin, de la porte des Druides, depuis nommée St. Andoche, sortait une autre voie qui se partageait à Toulon en deux branches, dont l'une passait à Bourbon-Lancy, Perrigny, et Bourbon-l'Archambault ; et l'autre se rendait à Digoin-sur-Loire. Ces voies se trouvent dans presque toutes les itinéraires de ce tems ; elles étaient ordinairement construites en cailloutage qui formait une chaussée de 14 à 15 pieds de largeur, qui surpassait d'une manière très-sensible le sol du pays. Cette chaussée était composée de trois rangs de pavé l'un sur l'autre. La première assise de pierres posées à plat et cimentées, se nommait *statumen* ; la seconde formée de pierres posées de bout, s'appelait *nucleus,* et la dernière couche en cailloux, placée sur l'arène, se nommait *rudus.* Bergier qui a fait une longue description des voies romaines dans les Gaules,·a négligé pour ainsi dire, de parler de celles d'Autun ; il n'en fait mention que de deux ; cependant il y a grande apparence qu'elles existaient du tems des Celtes.

Edme Thomas rappelle encore dans son histoire des antiquités d'Autun, des chemins souterrains qui servaient à la sureté et à la défense de cette ville. Il en cite deux, dans lesquels deux hommes pouvaient passer de front, qui avaient 8 pieds de hauteur, et qui servaient aux assiégés pour fondre sur l'ennemi, et faire des sorties inopinées. L'un de ces souterrains tirait vers Beuvrai, et l'autre s'étendait du pont d'Arroux, jusqu'à deux ou trois lieues dans la plaine ; mais je déclare ne les avoir point vu. On assure qu'ils sont encombrés.

Rosny 1802, p. 229-230.

De la 1re. placée entre l'est et le sud, par laquelle les Empereurs & les Préfets des Gaules entroient à Autun, partoient deux grandes voies ; l'une qui tendoit à Mâcon par le Montcenis, en faisant quelques détours à cause des montagnes, où j'en ai vu dans les bois du Roi, du côté de S. Sernin, des vestiges d'un quart de lieue ; l'autre tiroit à Chalon par St. Émilan, le bois Jean, Nyon, Aluse & Mercurey. C'étoit une branche de la grande voie militaire, tracée par Agrippa, gendre d'Auguste, vers l'an de Rome 728.

De la 2de. porte entre l'est & le nord, qui est celle de Saint André, partoit une voie qui se séparoit en deux branches, dont l'une conduisoit à Langres par la montagne, laissant Creuzemont, Sully à droite, venoit aux Barres près Coessant, à Cussi-la-Colonne, Monceau, Echarnan, le Mont-Battois à côté de Savigni, où elle est superbe & dans son entier, & tomboit dans le chemin de Chalon à Dijon près de Villy, où elle étoit coupée par celle de Langres à Chalon. L'autre route tendoit à Arnai-le-Duc par les ponts de Muse, & tiroit à Alise par Bellenot, où on la retrouve sur la montagne.

La voie d'Auxerre ou de Sens, en sortant de la porte d'Arroux, autrefois de Janus, *Janicula,* se partageoit de même : l'une des branches prenant vers le couchant, tendoit à Bourges par Bussiere, Anizy et Decize ; l'autre branche, qui étoit la grand-route, passoit par les bois de Brazey, Saulieu, Avalon &Chora.

Enfin, de la porte des Druïdes, depuis nommée de Saint Andoche, sortoit une autre voie qui se partageoit à Toulon en deux branches, dont l'une passoit à Bourbon-Lanci, Perrigni & Bourbon-L'Archambaut ; l'autre à Digoin-sur-Loire. Ces voies que j'ai suivies, se trouvent presque toutes dans les Itinéraires.

Elles étoient ordinairement construites en cailloutis, formant une chaussée de 13 à 15 pieds de largeur, surmontant très-sensiblement le sol du pays.

On sait qu'elle étoit composée de trois pavés l'un sur l'autre : la premiere assise de pierres posées à plat & cimentées, s'appeloit *statumen* ; la seconde partie de pierres posées debout, se nommoit *nucleus* ; la derniere couche en cailloux sur l'arene s'appeloit *rudus.* Bergier qui a décrit au long les chemins romains dans les Gaules,·a presqu'oublié ceux d'Autun, & ne parle que de deux : il y a grande apparence que la plupart de ceux-ci subsistoient du temps des Celtes.

Edme Thomas rappelle encore des chemins souterreins, qui étoient pour la sûreté & la défense de la Ville. Il en cite deux où deux hommes de front pouvoient passer, & qui avoient huit pieds de haut, par lesquels les assiégés faisoient des sorties inopinées sur l'ennemi ; l'un tiroit à Beuvrai ; l'autre, du pont d'Arroux, s'étendoit à 2 ou 3 lieues.

Courtépée 1778, p. 522-525.

J'ai rappelé dans le premier chapitre que Rosny n'était pas un historien mais un professionnel de l'écriture. Il précise dans la préface la manière dont il a procédé : après avoir lu les historiens antérieurs, il a opéré une sélection pour ne conserver que « les plus véridiques ». Dès lors, il a volontairement été fidèle au développement du raisonnement de ces historiens, les a cités[723], a parfois reformulé leurs propos d'une manière plus moderne mais sans jamais en altérer le sens :

> pour ne point s'en écarter [de la vérité], il devient nécessaire qu'un écrivain moderne consulte avec soin ses prédécesseurs, qu'il emprunte avec impartialité leurs témoignages, leurs opinions, quelquefois même, jusqu'à leurs propres idées[724]

Il insiste particulièrement sur le respect avec lequel il a eu recours aux écrits d'Edme Thomas ; toutefois, en ce qui concerne les portes romaines, ce n'est assurément pas lui qui a été le plus sollicité par Rosny.

Il est évident que Rosny a davantage tendance à citer E. Thomas, connu pour être le premier historien d'Autun, ou l'encyclopédiste bourguignon Cl. Courtépée, deux savants dont les ouvrages ont été publiés, que l'abbé Germain dont les recherches sont restées manuscrites et dont les résultats peuvent être détournés sans grand risque. Je ne suis d'ailleurs pas du tout certain que Rosny ait complètement compris qui était l'auteur du manuscrit en question, étant donné que, dans son chapitre biographique, à l'article « Bénigne Germain », il indique « Il fut rédacteur d'une histoire ecclésiastique civile et littéraire d'Autun ; mais l'auteur étant mort avant l'impression de l'ouvrage, le manuscrit fut vendu ou dispersé par les héritiers »[725]. Pourtant, plus loin, le même Rosny écrit, après avoir cité un extrait dans lequel Courtépée rapporte la découverte par l'abbé Germain de morceaux de solives dans les élévations du temple de Janus : « Tel est le texte de Courtépée. A l'égard des trois fragments de solives qu'il dit avoir été découvertes par l'abbé Germain, un manuscrit de la main même de ce savant, et qui se trouve à ma disposition, confirme ce rapport »[726]. Apparemment, J. Rosny n'a pas fait le lien entre le manuscrit attribué à l'abbé Germain qu'il a consulté à Autun et ce « Bénigne Germain » dont il indique que l'Histoire d'Autun manuscrite a été perdue.

Le rapport qu'entretient J. Rosny avec ses sources est complexe, il oscille entre une humilité affichée lorsqu'il s'excuse d'avoir dû recopier certains passages de Thomas faute de pouvoir mieux faire et une malhonnêteté sans vergogne lorsqu'il reprend à la lettre et à la première personne de longs passages du manuscrit de l'abbé Germain, s'appropriant ainsi sans le savoir l'ensemble des observations et des souvenirs de voyage de l'ingénieur du roi Thomassin. Pour autant, qu'il fasse référence de manière explicite à ses sources ou qu'il cherche à s'approprier leurs résultats, on doit reconnaître à J. Rosny de demeurer toujours très fidèle au contenu de ses sources et de ne pas travestir les idées qu'il emprunte. Comme le prouve ce passage consacré à l'origine des matériaux de construction, J. Rosny utilise trois sources d'informations :

> Je ne puis affirmer de quelle carrière provient ce granit, et je n'ai trouvé à cet égard aucun renseignement ni dans les auteurs qui m'ont précédé, ni dans les manuscrits dont je suis dépositaire, ni dans les traditions des vieillards[727].

L'allusion que fait ici J. Rosny à sa méthode de travail est pour nous un gage de confiance : en enquêteur rigoureux, il exploite d'abord les auteurs publiés mais aussi les manuscrits disponibles à Autun qui apportent nombre de données sur les antiquités d'Autun. Il a

[723] L'historien cite jusqu'à six pages de la dissertation de J.-B d'Anville sur l'emplacement de Bibracte, sans omettre ni les guillemets, ni le nom de l'auteur.
[724] Rosny 1802, p. xix-xx.
[725] Rosny 1802, p. 187-188.
[726] Rosny 1802, p. 250. S'ensuit une longue citation, entre guillemets, du manuscrit attribué à Germain. C'est l'unique mention explicitée des travaux de l'abbé Germain (en réalité, de Thomassin).
[727] Rosny 1802, p. 228.

également conscience de ce que peut apporter la tradition orale locale même s'il ne la mentionne qu'en dernier lieu.

3. *Le cas Stendhal : recettes pour décrire un édifice que l'on n'a pas vu*

Le cas de Stendhal est bien différent de celui de Rosny : d'abord, Stendhal ne s'approprie ni les observations, ni les souvenirs d'autrui, ensuite il ne prétend pas faire œuvre d'historien mais seulement rapporter ses impressions de voyage[728]. Tout le problème réside là : Stendhal n'a jamais visité Autun. Comment expliquer dès lors qu'il soit en mesure de décrire ses portes romaines ?

En 1838 paraissent à Paris les *Mémoires d'un touriste*, œuvre qui prend la forme d'un récit de voyage, c'est-à-dire d'un journal composé jour après jour par Stendhal au cours de ses pérégrinations en France. Ainsi le lecteur peut-il découvrir que c'est à la fin du mois d'avril 1837 que Stendhal situe son arrivée à Autun et évoque sa visite aux portes romaines. Ce texte est sans aucun doute un cas particulier au vu de la place que son auteur occupe au sein de la République des Lettres mais les questions qu'il soulève sont particulièrement révélatrices de pratiques largement répandues au sein des sources textuelles qui nous intéressent, et plus largement au sein de la production érudite relative aux antiquités.

Les *Mémoires d'un touriste* jouissent en effet d'un statut nécessairement particulier par rapport aux autres sources qui décrivent les portes d'Autun en raison de la notoriété et du talent littéraire de son auteur, Henri Beyle, mieux connu sous son pseudonyme Stendhal. Et lorsque, dans la bibliographie autunoise, on mentionne le témoignage laissé par Stendhal sur les antiquités d'Autun, c'est souvent pour souligner à quel point il paraît avoir été enthousiasmé par la découverte des portes romaines. Aussi J. Bonnerot se plaît-il à rappeler, en citant les propres mots de Stendhal, comment l'auteur de *la Chartreuse de Parme* trouve en Autun « une des villes les plus curieuses de France », lui qui « y demeura trois jours entiers (29 avril – 1er mai 1837) " l'esprit tout enflammé par ces nobles restes de l'antiquité " » [729] : J. Bonnerot accorde une foi totale aux dires de Stendhal, tout emporté qu'il est par l'enthousiasme qui emplit ses pages autunoises. Dans l'édition des voyages de Stendhal au sein de la Bibliothèque de la Pléiade, V. Del Litto mentionne un article de J. Messand paru dans le *Journal du Centre*, le 28 juin 1978 sous le titre « Un voyage de Stendhal à Autun en 1837 » – article dont le titre indique bien que la présence de Stendhal à Autun est considérée ici encore comme un fait historique attesté. De même, un journaliste américain en visite à Autun en 1902, W. Morton-Fullerton, est tellement impressionné par les vestiges de l'antique *Augustodunum*, aux dires d'un membre de la Société Eduenne, qu'il serait presque « tenté d'excuser Stendhal de s'être enthousiasmé pour les vestiges de l'ancienne splendeur d'Autun, au point de méconnaître l'intérêt et la beauté de notre cathédrale »[730]. Le visiteur anglo-saxon ajoute à propos de la préférence pour les vestiges antiques que manifeste Stendhal :

> sa partialité est d'autant plus étrange qu'il n'avait eu sous les yeux, comme véritables monuments romains, que deux portes qui, malgré leur solidité et leur harmonie, n'ont rien de remarquable et ne sont certainement pas comparables à celles d'Orange. La vérité est que son imagination, nourrie du passé et surtout affolée par ses rêveries sur Napoléon, mettait une auréole autour de ces pauvres restes de l'antiquité[731].

---

[728] Pour être précis, l'auteur rapporte les impressions de voyage de Philippe L*, supposé marchand de fer, masque évident d'Henry Beyle
[729] Bonnerot 1921, p. 29.
[730] Gadant 1903, p. 438-439.
[731] Morton-Fullerton 1903, p. 810.

Force est de constater que, comme les autres[732], Morton-Fullerton ne remet pas un instant en question la présence réelle de Stendhal sur les lieux.

Pourtant, si à première vue le témoignage laissé par Stendhal charme le lecteur, l'évocation des antiquités se faisant dans un style tout stendhalien, bien éloigné de la sécheresse d'un développement d'érudit, il faut néanmoins constater qu'après un examen plus complet, ce texte ne va pas sans poser problème. En effet, au fil des remarques se développe chez le lecteur attentif une prévention à propos de la véracité des faits évoqués par Stendhal – prévention que confirment les données historiques : aucun séjour de Stendhal à Autun n'est attesté nulle part ailleurs que dans son propre texte– ce qui d'un point de vue méthodologique doit nous interdire de nous fier aveuglément aux dires de l'auteur.

Pour parvenir à démonter les mécanismes de la description, en apparence tout naturelle et écrite au fil de la plume juste après avoir découvert les portes d'Autun, il convient de comprendre comment Stendhal procède pour décrire la porte d'Arroux et la porte Saint-André – avec suffisamment de précision pour abuser quiconque les connaît – alors qu'il paraît clair qu'il ne s'était jamais rendu à Autun, du moins pas avant d'avoir composé ses *Mémoires d'un touriste*. Il est parfaitement manifeste que Stendhal a pris connaissance en bibliothèque d'une source qu'il garde sous les yeux au moment où il rédige les pages relatives à sa visite aux portes antiques d'Autun : le *Voyage dans les départemens du Midi de la France* accompagné de son *Atlas*, œuvre dans laquelle A.-L. Millin rend compte de ses pérégrinations érudites.

Pour se rendre compte du degré de proximité entre Stendhal et sa source, il suffit de mettre en parallèle le texte des *Mémoires d'un touriste* avec celui d'A.-L. Millin. Les parallèles entre les deux textes apparaissent alors sans contestation possible.

Les deux pages suivantes présentent en-vis-à-vis, sur la page de gauche, le texte des *Mémoires d'un touriste* (1838) et, sur la page de droite, les extraits correspondants du *Voyage dans les départemens du Midi* (1807). Le texte de Stendhal, extrait des *Mémoires d'un touriste*[733], est retranscrit intégralement et fidèlement, sans modification de la typographie d'origine, sans retranchement ni déplacement de passages ou d'expressions. Le texte d'A.-L. Millin, extrait du *Voyage dans les départemens du Midi de la France*, est, quant à lui, convoqué de manière discontinue, au gré des emprunts opérés par Stendhal en face desquels ils ont été placés.

[732] J. Bonnerot, à partir des indications données par Stendhal, est même en mesure de préciser la date et la durée du pseudo-séjour de l'auteur à Autun : du 29 avril au 5 mai 1837 (Bonnerot 1921, p. 29).
[733] Stendhal 1838, p. 70-73.

Hier j'eus du courage ; couvert de poussière et en habit de voyage, j'affrontai la curiosité et les regards hébétés des provinciaux, le tout pour aller voir des antiquités.

La porte *d'Arroux* ou de Sens est un admirable ouvrage des Romains ; c'est un arc de triomphe, avec deux grandes arcades, et, à côté, deux plus petites. Au-dessus, on voit six arcades plus étroites, formant une sorte de galerie; il y en avait dix autrefois : quatre ont disparu. Les colonnes engagées entre ces arcades sont d'ordre corinthien. Si l'on tient à avoir une idée de ce monument simple et grand, il faut en chercher une gravure; il m'est impossible de donner une sensation ; je ne puis me résoudre à me jeter dans les phrases hyperboliques et néologiques, je ne peux qu'expliquer une gravure, non y suppléer.

Ce vénérable reste de l'antiquité romaine a dix-neuf mètres de largeur sur dix-sept de haut : dès que je l'ai aperçu je me suis cru en Italie. Mon cœur, attristé par les églises gothiques, s'est épanoui. Au lieu du souvenir de miracles absurdes et souvent dégradants pour l'Être suprême qu'on prétend honorer, au lieu de têtes de diables mordant des damnés, sculptées aux chapiteaux des colonnes et dans tous les coins des églises chrétiennes, je me suis rappelé le peuple-roi et ses victoires, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus imposant parmi les hommes. On me rabaissait l'idée de Dieu par l'image saugrenue de toutes les sottises qu'il a permis de faire en son nom ; on relève à mes yeux l'idée de l'homme. L'entablement qui couronne les quatre arcades du bas est de la plus haute majesté ; il m'a reporté dans Rome.

La solidité de la construction est bien d'accord avec l'admirable majesté de l'architecture : les pierres ne sont liées par aucun ciment ; les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire pénétrer la lame d'un couteau. C'est probablement à cette extrême solidité que ce monument doit d'avoir pu braver la fureur destructive des Huns, des Normands et de tant d'autres Barbares. Les six arcades supérieures portent *à faux*, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été construites de façon à ce qu'au centre des arcades inférieures corresponde exactement un vide ou un pilastre.

Je suis allé voir la porte Saint-André, également antique et probablement de la même époque. Elle ressemble fort à l'autre, seulement elle est moins haute et plus large. Les colonnes engagées entre les petites arcades sont ioniques. Les quatre passages ne sont pas sur la même ligne comme à la porte d'Arroux ; les deux principaux sont en retraite par rapport aux deux plus petits. La porte Saint-André a comme celle d'Arroux deux grandes arcades, et sur les côtés deux petites : au sommet on voit six petites arcades; il n'en manque qu'une. Cette porte est mieux conservée que l'autre. On ne conçoit pas comment des murs aussi minces ont pu résister à tant de siècles et à tant de Barbares.

Il est encore plus singulier que les citoyens d'Autun n'aient pas détruit ces arcs de triomphe pour bâtir leurs maisons. Ils ont achevé de démolir pour ce noble usage le grand amphithéâtre indiqué ci-dessus, et dont les savants les plus respectables, par exemple Montfaucon, ont publié des dessins *imaginaires*.

Ce singulier et audacieux mensonge, emblème parfaitement approprié à la science archéologique, se renouvelle *encore de nos jours*. Ainsi, dans les ouvrages d'archéologie, les gravures méritent autant de confiance que les raisonnements.

« La porte d'Arroux, appelée aussi porte de Sens, est le plus beau monument d'Autun (…) elle consiste en deux grandes arcades qui sont au milieu, pour l'entrée et la sortie des voitures, et en deux plus petites sur les côtés, pour les gens de pied (…) au-dessus règne une espèce de galerie composée autrefois de dix arcades (…) Les petits piliers d'ordre corinthien qui séparent ces arcades, sont cannelés » (Millin 1807a, p. 316-317).

« Cette porte a neuf toises et demie de largeur sur huit et demie de hauteur » (Millin 1807a, p. 316).

« Un magnifique entablement couronne les quatre arcades (…) couverts d'ornemens qui, par leur légèreté, offrent le travail le plus délicat » (Millin 1807a, p. 317).

« La solidité de la construction est aussi remarquable que l'élégance de l'architecture : les pierres ne sont liées par aucun ciment ; les joints ne sont que des traits où il est impossible de faire pénétrer la lame d'un couteau » (Millin 1807a, p. 317).

« les arcades qui le couronnent portent à faux, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas placées de manière qu'au milieu des grandes portes et des piliers qui les séparent, il y ait ou une arcade ou un pilastre » (Millin 1807a, p. 318).

« Nous allâmes ensuite à la porte Saint-André, qu'on appelle aussi porte de Langres Elle a deux toises de longueur, et ressemble beaucoup à celle d'Arroux » (Millin 1807, p. 318).

« elle a également deux grandes arcades pour les voitures, et de chaque côté un guichet pour les piétons : elle est mieux conservée. Il est étonnant que des murs qui n'ont pas dix-huit pouces d'épaisseur, séparés d'environ dix pieds, et construits sans ciment, aient bravé tant de siècles » (Millin 1807a, p. 318-319).

« Ces portes n'offrent pas des masses de pierres assez considérables pour que les Autunois aient entrepris de les détruire (…) Les murs et l'amphithéâtre ont été depuis longtemps regardés comme une carrière ; à force d'en enlever les pierres, ils ont totalement disparu » (Millin 1807a, p. 308, 319).

« Les auteurs ont tous copié le dessin imaginaire [de l'amphithéâtre] publié par Montfaucon. Cet exemple et beaucoup d'autres prouvent combien peu l'on doit compter sur l'exactitude des dessins publiés par Montfaucon. » (Millin 1807a, p. 307-308).

Bien sûr, le talent de Stendhal est tel qu'il crée les conditions nécessaires à rendre vraisemblable son récit : le lecteur semble pouvoir, en toute bonne foi, penser que Stendhal s'est rendu devant la porte d'Arroux puis devant la porte Saint-André. Pour citer un commentaire d'I. Durand sur les pages des *Mémoires d'un touriste* consacrées aux vestiges antiques du sud de la France,

> l'utilisation d'ouvrage antérieurs est révélatrice de l'intérêt manifesté par l'écrivain pour les édifices antiques. Le vestige, décrit avec précision à l'aide de commentaires antérieurs, apporte une nuance réaliste au voyage parfois virtuel de l'auteur[734].

C'est bien pour assurer la vraisemblance du récit de voyage que Stendhal ménage une alternance entre commentaires érudits sur les antiquités, touches pittoresques et impressions du touriste. En effet, c'est dans une mise en scène pittoresque du célèbre touriste à Autun que viennent s'intercaler les passages très inspirés, pour ne pas dire recopiés, du *Voyage* de Millin : « Hier j'eus du courage ; couvert de poussière et en habit de voyage, j'affrontai la curiosité et les regards hébétés des provinciaux, le tout pour aller voir des antiquités »[735]. Dès qu'il peut, Stendhal s'échappe d'Autun – un procédé qui est parfaitement logique dans la mesure où il n'y a pas mis les pieds et qu'on ne voit pas bien ce qu'il pourrait en dire de personnel : « dès que je l'ai aperçu je me suis cru en Italie » ou encore « l'entablement qui couronne les quatre arcades du bas est de la plus haute majesté ; il m'a reporté dans Rome. ».

L'étude détaillée de l'ensemble des pages relatant la pseudo-visite autunoise de Stendhal permet d'établir le recours à une autre source écrite que le *Voyage dans les départemens du Midi* de Millin : il s'agit des notes prises par un non moins illustre voyageur-antiquaire, celles que Prosper Mérimée a publiées sous le titre de *Notes d'un voyage dans le Midi de la France* (1835). Tous les éléments qui ne sont ni issus de l'imagination de Stendhal, ni empruntés à l'ouvrage d'A.-L. Millin sont des souvenirs de lecture des *Notes* de Mérimée : la description de la flèche de la cathédrale Saint-Lazare, une partie de celle du temple de Janus et quelques remarques sur la porte Saint-André. Quand l'auteur des *Mémoires d'un touriste* avance que les portes d'Arroux et de Saint-André sont probablement contemporaines, c'est une idée qu'il emprunte à Mérimée[736] (Millin ne s'exprime pas sur la question). Même emprunt lors de l'évocation des différences entre les deux portes[737].

Il est tout à fait intéressant de déceler dans le texte même les clins d'œil et les indices laissés par l'auteur afin de mettre le lecteur éclairé sur la voie de la supercherie en lui exposant les règles de ce jeu : l'imposteur se rachète de son forfait en laissant à la disposition de l'enquêteur des traces lui permettant de reconstituer la vérité. La clé de compréhension du passage tout entier sur les antiquités d'Autun est livrée dès ses premières lignes :

> En arrivant à Autun, il s'est trouvé que j'avais perdu toutes les clefs des coffres de ma calèche, et j'écris pendant que Joseph essaye des crochets avec un serrurier. Comme cette opération ne finit pas, je vais raconter l'histoire d'Autun, que j'ai étudiée dans la bibliothèque de M. Ranville[738].

---

[734] Durand 2000, p. 68.

[735] Les Autunois apprécieront sans doute ce portrait… Quant au lecteur éclairé, il appréciera d'autant plus la remarque et la mention des efforts consentis par le courageux Stendhal pour se rendre jusqu'à la porte d'Arroux qu'il sait qu'ils n'ont absolument aucune réalité historique.

[736] « Il paraît probable qu'elles ont été construites en même temps, peut-être par le même architecte. » (Mérimée 1835, p. 58, note 1).

[737] « Leur principale différence consiste en ce que la porte d'Arroux a des pilastres corinthiens, tandis que ceux de la porte Saint-André sont ioniques. De plus, les quatre passages sont sur la même ligne à la porte d'Arroux, tandis que dans celle de Saint-André, les deux principaux sont en retraite par rapport aux deux plus petits, destinés sans doute aux piétons. » (Mérimée 1835, p. 58-59). La reprise est quasiment littérale chez Stendhal.

[738] Stendhal 1838, p. 67-68.

Cet épisode pittoresque de la perte des clés n'est qu'un prétexte permettant à Stendhal d'introduire une digression qui rend compte des lectures qu'il a faites dans la bibliothèque d'un particulier. S'il ne précise pas le titre de l'ouvrage qu'il a consulté, on peut, à la lecture des pages suivantes, déterminer avec une certitude absolue qu'il s'agit du *Voyage dans les départemens du Midi de la France* d'A.-L. Millin. Stendhal indique donc clairement, à qui veut bien lire son texte à la lettre, que les pages qui suivent sont le fruit de lectures en bibliothèque, et non d'observations personnelles. Quant au moment où Stendhal évoque son arrivée à la porte d'Arroux, il fait remarquer que

> [s]i l'on tient à avoir une idée de ce monument simple et grand, il faut en chercher une gravure; il m'est impossible de donner une sensation ; je ne puis me résoudre à me jeter dans les phrases hyperboliques et néologiques, je ne peux qu'expliquer une gravure, non y suppléer.[739]

Le texte est clair : c'est bien une estampe[740] de la porte d'Arroux que Stendhal a sous les yeux, il est donc assis devant un bureau dans une bibliothèque, et non au pied des portes d'Arroux et de Saint-André. Enfin, les dernières lignes du passage consacré aux portes s'achèvent avec une autre remarque destinée à laisser un ultime indice pour qui soupçonne déjà l'imposture, un indice clairement mis en avant par l'usage de caractères italiques – remarque dans laquelle Stendhal, en habile faussaire, déplore l'actualité du recours au mensonge dans les publications archéologiques et adresse une mise en garde à propos des rapports entre les représentations graphiques et les descriptions textuelles :

> les savants les plus respectables, par exemple Montfaucon, ont publié des dessins *imaginaires*. Ce singulier et audacieux mensonge, emblème parfaitement approprié à la science archéologique, se renouvelle *encore de nos jours*. Ainsi, dans les ouvrages d'archéologie, les gravures méritent autant de confiance que les raisonnements[741].

Il s'agit donc de la part de Stendhal d'un jeu de faussaire, d'un jeu littéraire – composer un récit de voyage fictif suffisamment réaliste pour qu'un touriste puisse sur le terrain confronter ce texte à la réalité des vestiges – et non d'une imposture scientifique[742], sans quoi l'auteur n'aurait pas pris la peine de laisser de tels indices au lecteur éclairé qui correspond à l'image que se fait Stendhal de son lecteur idéal – *to the happy few*[743].

Au-delà des particularités du témoignage stendhalien, il faut retenir que cette étude de cas révèle parfaitement l'intérêt que l'on doit trouver à étudier la façon dont un auteur traite les sources qu'il utilise : aussi les impostures ludiques de Stendhal doivent-elles avoir pour fonction de nous mettre en garde et de nous prévenir que rien ne va de soi, même dans la description la plus simple qui semble. Chaque source doit être l'objet d'un examen approfondi et critique avant d'être exploitée et éventuellement d'être jugée digne de foi.

---

[739] Stendhal 1838, p. 71.

[740] Cf tome II, fiches n° 87, 122. Il s'agit précisément de l'estampe de la porte d'Arroux extraite de l'*Atlas* qui contient les planches du *Voyage dans les départements du Midi de la France*, planche XVIII, n° 3. La preuve en est que cette représentation de la porte d'Arroux est imprécise au point de ne faire figurer que six arcades au deuxième niveau au lieu des sept qui sont conservées et que la description de Stendhal reproduit l'erreur de la représentation de Millin. On doit toutefois signaler qu'A.-L. Millin, dans le corps du texte de son ouvrage, ne se trompe pas sur le nombre d'arcades conservées – seule la représentation qu'il joint dans son *Atlas* est erronée, elle qui est pourtant explicitement qualifiée de « fidèle » (Millin 1807a, p. 316). Nous en expliquons la cause dans le chapitre quatre. Quant à l'estampe de la porte Saint-André, elle est tout aussi fausse.

[741] Stendhal 1838, p. 73.

[742] On doit d'ailleurs reconnaître que, malgré l'imposture que constituent ces pages sur les antiquités d'Autun, Stendhal retranscrit très fidèlement le contenu de la source qu'il a sous les yeux. Aussi le faussaire reste-t-il fidèle à sa source.

[743] Cette expression anglaise utilisée par Stendhal notamment comme dédicace à ses ouvrages lui permet de forger l'image d'une œuvre écrite à la destination du seul petit nombre d'élus réellement capables de comprendre le génie de son auteur.

4. *La réédition de l'ouvrage d'Edme Thomas*

La réédition par des membres de la Société Eduenne en 1846 de l'ouvrage d'Edme Thomas, publié en 1660, mérite que l'on se penche sur ses causes comme sur ses modalités. L'*Histoire de l'antique cité d'Autun* avait vu son impression interrompue en octobre 1660 par le décès de l'auteur et seul le premier tiers de l'ouvrage, seules les 104 premières pages furent alors imprimées, les héritiers d'E. Thomas refusant de fournir les pages restantes à l'imprimeur lyonnais, G. Barbier[744]. Plusieurs exemplaires partiellement imprimés avaient toutefois pu être complétés quelques années plus tard grâce au manuscrit d'Edme Thomas que conservait son neveu, Nicolas Thomas, conseiller au Parlement de Bourgogne : c'est pourquoi l'on dispose actuellement de quelques exemplaires originaux de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* dont les 104 premières pages sont imprimées et où le reste du texte est manuscrit[745]. La volonté de corriger cette situation bancale est sans doute la première raison qui incita les membres de la Société Eduenne à éditer, pour la première fois, de manière intégrale l'ouvrage d'E. Thomas. Une autre raison fut certainement que cette réédition d'un texte consacré à l'histoire et aux vestiges antiques d'Autun leur fournirait l'occasion de publier leurs propres travaux en cours. Mais la principale raison alléguée par les membres de la Société Eduenne en charge de la réédition de l'œuvre historique de Thomas réside dans la volonté de rendre hommage à celui qu'ils considèrent comme le premier historien d'Autun « malgré son style vieux et suranné, malgré les imperfections relatives de ses observations critiques et archéologiques » :

> Edme Thomas est le premier qui ait justement mérité le titre d'historien d'Autun. Le premier il a compris dans un plan vaste et méthodique tout ce qui se rattachait au passé de cette ville (…) Chasseneuz, St-Julien de Balleure, Perrin, Ladone, Guijon, n'avaient esquissé que des parties détachées de ce vaste ensemble. Leurs études, bornées à quelques points spéciaux, étaient mêlées d'ailleurs de trop de citations et trop surchargées de discussions étrangères au sujet pour ne pas faire sentir, à l'écrivain qui recueillait leur héritage et se proposerait de l'agrandir, la nécessité d'un contrôle plus sévère sur la valeur des sources historiques et sur le discernement avec lequel il fallait s'en servir[746].

La qualité du travail de réédition fut immédiatement louée dans le *Bulletin monumental* pour la richesse et l'intérêt des notes qui apportaient des informations actualisées par rapport à l'état des connaissances de 1660 mais aussi pour le soin apporté à son illustration[747].

La réédition du texte de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* proprement dit est précédée par 71 pages d'introduction, rédigées par les éditeurs modernes. C'est l'occasion de

---

[744] Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce refus : les héritiers pouvaient ne pas voir l'intérêt de financer la coûteuse impression d'un ouvrage dont ils n'étaient pas les auteurs ou, au contraire, ils ont pu être réticents à faire publier un ouvrage auquel Edme Thomas n'avait pas eu le temps de donner la dernière main. C'est cette deuxième version qui est présentée dans la préface de la réédition de 1846, J.-A. de Chevannes, ami d'E. Thomas, aurait souhaité réviser le manuscrit (Thomas 1846, p. VIII).

[745] Les deux exemplaires que j'ai consultés sont conservés à la bibliothèque de la Société Eduenne et à la Bibliothèque nationale de France.

[746] Thomas 1846, p. VIII. Même idée mentionnée ailleurs par les éditeurs : « plusieurs écrivains ont publié des mémoires pour servir à l'histoire d'Autun. Ceux de Jean Munier, l'Histoire de l'ancienne Bibracte par Nicolas Nault, les vers latins d'Etienne Ladone, l'Autun chrétien de Saunier, l'Histoire de l'Eglise d'Autun par Gagnare, les Lettres de François Baudot (…) mais tous ces ouvrages ne traitent que des sujets spéciaux ou sont le fruit d'imaginations rêveuses, poétiques, guidées par la flatterie, sous l'influence d'idées populaires mêlées à des souvenirs mythologiques incompris. Un seul homme avait consacré ses veilles à la recherche de la vérité ; il avait sérieusement interrogé les ruines » (Thomas 1846, p. II).

[747] Cf *Bulletin monumental*, 12, 1846, p. 702 : « nous ne croyons pas qu'il ait jamais été rien publié en province, dont l'impression ait été faite avec autant de goût et de perfection ».

présenter brièvement les quelques données biographiques connues sur Edme Thomas[748], d'évoquer sa collection d'antiquités et les travaux de ses prédécesseurs. Les éditeurs sont d'ailleurs trop critiques envers ceux-ci et trop élogieux envers l'œuvre d'Edme Thomas : c'est ainsi qu'ils reprochent aux prédécesseurs de Thomas de ne pas avoir fait preuve d'esprit critique face aux fables tout en excusant Edme Thomas d'avoir relayé les aberrants discours sur les fondateurs mythiques propagés depuis les falsifications d'Annius de Viterbe. Cette introduction est surtout l'occasion pour l'abbé Devoucoux d'exposer sur plus de 60 pages une étonnante théorie :

> un système d'archéologie fondé sur l'observation des usages propres aux sociétés mystérieuses qui ont le plus influé sur certaines formes du langage et sur la construction des édifices (…) [il] a pour but d'étudier les rapports qui naissent des nombres fournis par les noms, parce que dans l'alphabet hébreu, type des autres alphabets usités dans l'ouest de l'Asie et de l'Europe, chaque lettre représente un nombre[749].

On le voit ainsi démontrer, calculs à l'appui, les relations intimes qu'entretiennent la diagonale de la *cella* du temple de Janus et celle de la pyramide de Couhard avec le nombre de Satan. Un exposé qui nous convainc surtout de la facilité qu'il y a à faire perdre tout crédit à un ouvrage dès les premières pages.

4.1.Remplacement des estampes originales par une illustration modernisée

Une des principales modifications liées à la réédition en 1846 de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* réside dans la suppression de l'iconographie originale au profit d'une illustration modernisée. Seule une étude comparée des illustrations de l'édition originale avec celles de la réédition est susceptible de nous révéler ce que les éditeurs modernes reprochaient à l'iconographie de 1660 – je me contenterai de comparer les illustrations présentes dans les pages consacrées aux portes romaines d'Autun, c'est-à-dire les pages 18 à 27 dans l'édition originale et les pages 32 à 44 dans la réédition.

La première illustration était une vue d'Autun vers 1600, depuis l'ouest, avec un grand soleil levant à droite du dessin. Le dessin intégré dans le corps du texte, très sommaire en raison de sa petite taille, permet tout juste de distinguer les principaux monuments[750]. Dans la réédition, la vue a été modernisée mais son sujet a été conservé, de même que le cadrage depuis l'ouest : la « Vue générale d'Autun vers 1600 » qui s'étend sur une page et comprend un encart avec une légende a été dessinée par A. Chandelux et lithographiée par Guasco-Jobard[751]. Si cette vue générale réalisée en 1846 reprend le cadrage de l'illustration de 1660, elle est toutefois bien plus précise : il existait en effet dans l'édition originale une planche grand format sur deux pages représentant cette même vue générale d'Autun mais elle a été

[748] Né en 1591, il vécut à Dijon avant de devenir chanoine de l'église cathédrale d'Autun en 1638, date à laquelle il s'installa alors à Autun jusqu'à sa mort en 1660.

[749] Thomas 1846, p. X. Plus loin, il tente d'expliquer la logique sur laquelle repose son système kabbalistique : « On trouve dans les monuments antiques ou du moyen âge de la ville d'Autun l'application d'une formule traditionnelle comprenant un triple rapport *géométrique, numérique et grammatical*. Cette formule se compose de deux figures géométriques, l'une *carrée*, l'autre *circulaire*. On obtient le côté du *carré* en ajoutant 14, nombre des *phalanges* de chaque *main*, à 45, nombre des unités contenues de 1 à 10 *exclusivement*. 10 est le nombre des *doigts*. 45 + 14 = 39. Le *carré* de ce nombre est 3.481 » (Thomas 1846, p. LXI). Je reconnais avoir perdu mon temps en me demandant comment le carré de 39 pouvait être 3,481 et comment la somme de 45 et 14 pouvait égaler 39 avant de comprendre qu'il s'agissait d'une coquille : il faut lire 59, et non 39, pour que tout redevienne cohérent…

[750] Thomas 1660, p. 18.

[751] Thomas 1846, p. 32.

détachée au début du XIXème siècle de l'édition que nous avons consultée[752]. Il est très possible que la vue générale d'Autun vers 1600 présente dans l'édition originale corresponde à une estampe attribuée à Pierre Tranchant (datée de 1660). Cette vue, intitulée *De Augusta heduorum*, du nom d'un poème de Jean Guijon, présente des points communs avec la petite vignette de l'édition originale et avec la « vue générale d'Autun vers 1600 » réalisée par Chandelux pour la réédition : on y retrouve le même cadrage, le même point de vue sur la ville, les mêmes éléments de relief et les mêmes édifices.

La seconde illustration de l'édition originale était un schéma confus de la structure interne du *murus gallicus* qui a été remplacé par un schéma complètement différent mais pas beaucoup plus éclairant, sur le même thème : on y lit la signature de Dardelet[753]. Cette estampe devait avoir pour but de fournir une interprétation graphique du passage césarien consacré aux techniques de construction de l'enceinte gauloise d'*Avaricum*.

La troisième illustration choisie par Edme Thomas était une représentation schématique d'un chaînage d'angle afin de montrer que les dimensions des blocs devenaient plus importantes au niveau des angles afin de garantir la solidité de l'ensemble des murs. Ce dessin n'a pas été compris par les éditeurs modernes qui ont choisi de le remplacer par une vue d'un édifice que ne mentionne aucunement E. Thomas : la tour dite des Ursulines, « vue de la tour du château de Riveau dont la base est romaine »[754]. La vue de la tour des Ursulines n'éclaire en rien les propos d'Edme Thomas, il faut juste voir là la volonté des éditeurs d'offrir au public un bel ouvrage.

Quatrième illustration : elle est composée de deux parties présentées l'une au-dessous de l'autre pour des raisons de mise en page car toutes deux sont en réalité faites pour être jointes. Il s'agit d'une vue des fragments antiques qui ont été intégrées en remploi lors de la construction de la porte des Marbres moderne. On distingue une dizaine de reliefs qui semblent insérés dans une porte en grand appareil percée de deux baies de taille différente.[755] C'est ce même dessin qui a été gravé par A. Ch[andelux] et Dardelet avec quelques différences : d'une part, le parement sur lequel s'intègrent les reliefs semble être en *opus vittatum*, et non plus en grand appareil, d'autre part, alors que la mise en page le leur permettait, les deux parties du dessin ont été présentées en vis-à-vis au lieu d'être juxtaposées. Les dessinateurs du XIXème siècle n'ont d'ailleurs pas compris que les reliefs en réemploi étaient insérés sur une porte urbaine et ils ont fait de cette porte deux panneaux carrés, privilégiant ainsi les reliefs sur laquelle l'attention se concentre au détriment de l'illustration de l'édition originale qui présentait à la fois les reliefs et l'édifice à l'intérieur duquel ceux-ci avaient été réemployés[756]. La comparaison des reliefs dans les deux versions permet de voir à quel point les dessinateurs modernes ont été infidèles à l'original. C'est une constante des choix esthétiques opérés lors de cette réédition : les dessins de 1660 ont été jugés grossiers et, même lorsqu'il a été décidé de les conserver, on les a systématiquement redessinés de manière

[752] C'est ce qu'indique une note du chanoine Troufflaut datée de 1814 dans laquelle il explique avoir acheté cet exemplaire de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* à M. Paul, perruquier autunois. Cet exemplaire aurait été celui du lieutenant de baillage A. Brenot dont il porte les annotations manuscrites au dos de la couverture. Le chanoine Troufflaut indique : « Cet ouvrage m'a coûté 30 francs, y compris la carte de la ville d'Autun, telle que la vüe de cette ville était en 1660 et même en 1600. J'ai détaché cette carte pour la placer sous verre ». L'ensemble des informations que je viens de donner figurent dans des feuillets de notes de Charles Boëll, datant de 1927, qui ont été insérés dans l'exemplaire conservé à la bibliothèque de la Société Eduenne de l'édition originale d'E. Thomas.

[753] Thomas 1660, p. 18 ; Thomas 1846, p. 32.

[754] Thomas 1660, p. 19 ; Thomas 1846, p. 33-34.

[755] L'antiquaire Grivaud de la Vincelle affirme que les reliefs réemployés dans la moderne porte des Marbres provenait de fouilles effectuées au XVIIème siècle sur la place du Champ de mars « On remarquoit sur ces sculptures, des ornements de bon goût, une grappe de raisin, une tête de cheval de grandeur naturelle, le buste d'un homme assis, un médaillon rond avec un buste, etc. » (Grivaud de la Vincelle 1813, p. 27).

[756] Thomas 1660, p. 21 ; Thomas 1846, p. 37.

pseudo-moderne, avec un trait plus fin, de manière plus réaliste, en tâchant de restituer on ne sait sur quelles bases ce que le dessinateur de 1660 aurait pu représenter s'il en avait eu les moyens techniques.

Etait ensuite représentée dans l'édition originale la tour de S. Andoche, dite de Minerve, avec d'une part sa partie rectangulaire caractérisée par deux grands arcs et couverte d'un toit et, d'autre part, sa partie semi-circulaire conservée seulement sur la moitié de son élévation. Dans la réédition, le dessin réalisé par Chandelux et gravé par Dardelet est particulièrement fautif : les deux grands arcs de la tour ont été représentés sur la mauvaise paroi[757]. Le dessinateur souhaitant reproduire l'état de la tour Saint-Andoche vers 1660, et non l'état qu'avait l'édifice en 1846, s'est inspiré de l'estampe de l'édition originale mais non seulement il a confondu les parements nord et ouest mais il a fait preuve d'une grande infidélité par rapport à son modèle en déplaçant les deux grands arcs au sein même de l'élévation de la tour. On touche ici aux limites des choix des éditeurs de 1846 : quel pouvait être l'intérêt ou le profit scientifique à préférer des dessins réalisés au XIXème siècle plutôt que des dessins plus anciens nécessairement moins infidèles à la réalité que ces compositions fantaisistes ?

La sixième illustration est une vue de l'élévation côté campagne de la porte d'Arroux sur laquelle est représentée la chapelle de Notre-Dame d'Arroux. L'illustration, quoique maladroite, est plutôt fidèle jusque dans le rendu de détails à côté desquels passent souvent les dessinateurs : le bloc cassé à l'aplomb de la baie latérale occidentale et l'imposte orientale plus longue qu'attendu. Bernard et A. Chandelux proposent un dessin grossier et simpliste de la porte d'Arroux qui omet totalement toutes les traces négatives qui étaient pourtant visibles et qui oublie de représenter le blocage à l'aplomb de la baie latérale orientale[758].

Après la porte d'Arroux, vient la porte Saint-André qui est représentée avec sa tour de flanquement transformée en église et surmontée d'un petit clocher. Dans la réédition, Devoucoux et Fontenay n'ont pas du tout cherché à s'inspirer du dessin de l'édition originale, ils ont au contraire choisi d'insérer une nouvelle estampe, réalisée par Bernard et A. Chandelux, qui présente un état antérieur à la Révolution française[759]. La présence d'un haut clocher au sommet de toit de la tour de flanquement ainsi que la présence de l'édifice au toit en appentis accolé à la baie latérale nord témoigne de la volonté de représenter le porte Saint-André dans un état ancien qui n'est plus le sien en 1846 : sur quels documents les dessinateurs se sont-ils appuyés pour garantir l'historicité de leur vue ?

La huitième illustration reprend le schéma qui accompagnait un développement dans le *De Bibracte monimentis libellus* (1650) : on y voit une sorte de cadran de boussole dont l'aiguille indique le sud et à l'intérieur duquel le tracé de l'enceinte a été dessiné. Les quatre portes sont localisées de sorte que les deux voies qui les desservent se coupent perpendiculairement et à égale distance de chacune des portes urbaines[760]. Ce schéma (qui repose sur des données topographiques erronées) n'a pas été repris dans la réédition de 1846.

La neuvième illustration du chapitre, quant à elle, figure dans l'édition originale comme dans la réédition mais dans des versions différentes : il s'agit d'une vue de la fontaine située devant la cathédrale (qui n'a rien d'antique). Le dessin de la fontaine Saint Lazare a été réalisé par Chandelux avant que Bernard ne le grave[761].

Dixième illustration : le dessin d'un pont à deux arches (souvent interprété à tort comme un aqueduc). Comme pour la vue générale d'Autun, les reliefs en réemploi dans la

[757] Thomas 1660, p. 23 ; Thomas 1846, p. 40.
[758] Thomas 1660, p. 24 ; Thomas 1846, p. 41.
[759] Thomas 1660, p. 22 ; Thomas 1846, p. 38.
[760] Thomas 1660, p. 24.
[761] Thomas 1660, p. 25 ; Thomas 1846, p. 42.

porte des Marbres ou le dessin de la fontaine Saint Lazare, la réédition propose une vue similaire mais néanmoins refaite : Chandelux et Dardelet ajoutent un petit escalier à côté du pont[762].

Enfin, l'ultime illustration du chapitre représente le relief d'une louve allaitant deux enfants qui fut retrouvé à proximité d'un aqueduc situé du côté de la porte Saint-Andoche. Le relief est fragmentaire : on aperçoit l'essentiel du corps de la louve mais uniquement le bras d'un enfant. Dans la réédition, le relief fragmentaire de la louve, qui porte la signature de Dardelet, Chandelux et les initiales C.M[763], est bien différent : la tête de la louve n'est pas orientée dans la même direction que dans l'estampe originale et l'on distingue nettement deux enfants dont l'un serait presque intégralement conservé[764]. Ce second dessin n'est qu'un pur produit de l'imagination des dessinateurs modernes car le texte de l'édition originale stipule clairement que ce relief a été accaparé par un particulier avant de disparaître. Il n'y a par conséquent aucun intérêt à produire un dessin autre que celui qu'a donné E. Thomas, même si l'on est en droit d'émettre des doutes sur la fidélité de ce premier dessin.

L'étude comparée des illustrations des deux éditions de 1660 et 1846 permet donc de comprendre ce que les éditeurs modernes ont reproché aux illustrations originales mais aussi de mieux cerner leur propre conception du rôle des illustrations dans un ouvrage historique : peu leur importe que les dessins présentés ne correspondent à aucun état réel de la vie de l'édifice ou soient des restitutions ayant échappé à tout examen critique. Il s'agit seulement de fournir une vue pour le seul plaisir des yeux du lecteur, absolument pas de pallier les manques des descriptions par le biais de l'iconographie. C'est pourquoi ils ont préféré graver de nouveaux dessins plutôt que de laisser ceux de l'édition originale qui n'avaient certes pas été réalisés par un dessinateur talentueux mais qui avaient le mérite d'être plus proches de l'objet ou de l'édifice représenté. Le choix esthétique et la volonté de publier un beau livre l'ont emporté sur les considérations scientifiques. Nul doute que l'argument d'une iconographie actualisée a dû convaincre nombre de notables autunois de cette fin de la Monarchie de Juillet de participer à la souscription lancée par la Société Eduenne pour financer la réédition de l'ouvrage du « premier historien d'Autun ».

4.2.Le travail d'édition du texte et l'ajout d'un appareil de notes

Au-delà de la modernisation de l'iconographie, les membres de la Société Eduenne ont fourni un réel travail d'édition du texte d'Edme Thomas et il aurait été dommage de ne pas tenter de déterminer en quoi ce travail a consisté, ou pour le dire autrement, de ne pas esquisser un compte-rendu critique de la réédition de 1846[765].

Pour ce faire, j'ai simplement comparé le texte d'une édition originale de 1660 avec le texte de la réédition de 1846, me contentant d'étudier une partie seulement des 104 pages imprimées puisque c'est au sein de celles-ci que trouve sa place le chapitre sur les portes romaines. D'après la préface rédigée par l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay,

[762] Thomas 1660, p. 26 ; Thomas 1846, p. 43.
[763] Il est bien possible qu'il s'agisse des initiales de Claude-Charles Maugey qui est l'auteur d'une lithographie de la porte d'Arroux datée de 1851.
[764] Thomas 1660, p. 26 ; Thomas 1846, p. 44.
[765] On ne s'appesantira pas sur la modernisation de la ponctuation (les virgules précédant la conjonction « et » ont été systématiquement supprimées), de l'orthographe (les majuscules des principaux substantifs ont été supprimées, de même que les trémas et les lettres internes non prononcées qui ont disparu de la langue française depuis la Renaissance) et du lexique (« portique » est systématiquement remplacé par « porte »). Par ailleurs, lorsque certains passages ont été jugés un peu hachés, ils ont pu être reformulés, l'ordre des propositions a pu être revu et des subordonnées, être ajoutées. Bien souvent, également, des formules redondantes ont été simplifiées : pour en donner un exemple, « regarde et conduit » devient « conduit ».

> Cette édition comprendra la partie imprimée avant la mort de l'auteur, la partie manuscrite revue sur les meilleures copies ; le tout augmenté de notes destinées à éclaircir le sens ou à rectifier quelques erreurs. Un supplément donnera de nouveaux aperçus, contiendra des notes d'une grande étendue et sera, pour ainsi dire, le résumé des idées nouvelles des archéologues Autunois, basées sur les découvertes les plus récentes[766].

En réalité, les interventions des éditeurs modernes ne se cantonnent pas aux notes de bas de page et aux notes de fin de texte : si les notes ont été intégralement rédigées par les éditeurs du XIXème siècle, on s'aperçoit rapidement qu'à plusieurs reprises, le corps du texte lui-même a été ponctuellement modifié, corrigé, précisé, et ce, même dans les 104 premières pages qui avaient été imprimées à partir du manuscrit d'E. Thomas lui-même. Il est intéressant de voir quelles sont les modifications que Devoucoux et Fontenay ont jugé bon d'apporter au texte original d'E. Thomas.

A propos de la description de la porte d'Arroux, on se rend compte qu'ont été supprimées les expressions servant à introduire certaines planches qui n'ont pas été conservées dans l'édition de 1846. Plus important, on constate que le terme d'ordre « Ionien » (1660) a été remplacé par celui de « corinthien » (1846) – une correction, loin d'être anodine, dont la présence est d'autant plus surprenante que le reste de la description de la porte d'Arroux brossée par Edme Thomas, quoique tout aussi fantaisiste, n'a absolument pas été amendée.

La description de la porte des Druides, c'est-à-dire de la porte que nous appelons de Saint-Andoche, révèle un autre phénomène non moins étonnant : E. Thomas écrivait de cette porte qu'« il en reste seulement quelques fondements, des pierres des grands chemins qui y aboutissoient, & les vestiges d'une tour demie ronde » (1660) tandis qu'on lit dans la réédition : « il en reste seulement des pierres des grands chemins qui y aboutissaient, et les vestiges d'une tour demi-ronde »[767]. La suppression pure et simple de l'expression « quelques fondements » non seulement modifie le sens de la phrase mais constitue une perte d'informations. L'édition originale ne dit pas que seuls sont conservés des portions de la voie et les vestiges d'une tour semi-circulaire, mais il mentionne la conservation des « fondements », ce qui renvoie, en français moderne, aux fondations ou plus largement aux parties basses d'un édifice. Ce que décrit Edme Thomas, c'est donc la présence encore visible des parties basses de la porte Saint-Andoche – une information qui disparaît complètement de la réédition de 1846. Plus bas, au lieu de lire : « on présume que c'estoit un Temple, comme la Tour, qui accompagne le Portique de S. André, consacré par les Chrestiens à S. Andoche, & s'appelle la Tour S. Andoche »[768], les éditeurs modernes proposent le texte suivant : « on présume que c'ét*a*it un *t*emple, comme la tour qui accompagne *la porte de* Saint-André, consacré *ensuite* par les Chr*é*tiens à St-Andoche, *autrement la tour de Minerve* »[769]. Ce procédé consistant à prêter à Edme Thomas des propos qui ne sont pas les siens[770] est un raccourci d'autant plus malhonnête que les éditeurs s'empressent d'ajouter une note précisant que « cette désignation, quoique traditionnelle, n'est appuyée sur aucun fait »[771].

Dans le passage consacré à la porte Saint-André, on retrouve le même type de corrections que l'on avait observé pour la porte d'Arroux : «l'ouvrage est Corinthien » devient « l'ouvrage est ionique »[772]. Plus loin, au lieu de lire l'expression « fenestres percées

[766] Thomas 1846, p. X.
[767] Thomas 1846, p. 39.
[768] Thomas 1660, p. 22.
[769] Thomas 1846, p. 39-40.
[770] Edme Thomas mentionne ailleurs cette dénomination de « Tour de Minerve » mais il la présente comme secondaire et lui préfère systématiquement l'appellation « Tour de S. Andoche » (Thomas 1660, p. 23).
[771] Thomas 1846, p. 39, note 1.
[772] Thomas 1660, p. 21 ; Thomas 1846, p. 38.

au premier & second estage », on lit « fenêtres (en travées) percées au premier et au second étage »[773].

Enfin, dernier exemple lors de l'évocation par l'historien autunois de la construction en petit appareil de l'enceinte urbaine qui est parfaitement uniforme « à la reserve toutesfois des angles, dont les pierres sont plus larges, & plus époisses » : ceci devient pour les éditeurs modernes « à la réserve toutefois des angles *(écarries)*, dont les pierres sont plus larges et plus épaisses »[774]. L'ajout de cet adjectif entre parenthèses (qui plus est, mal accordé) témoigne d'une incompréhension du texte de la part des éditeurs modernes : E. Thomas parle ici des chaînages d'angle qui viennent rompre l'uniformité de l'appareil des murs puisqu'à leur niveau les blocs sont plus importants. Les éditeurs de 1846 croient qu'il parle des angles de chaque moellon alors que l'illustration qui suivait le propos d'E. Thomas dans l'édition originale était on ne peut plus claire. Il est regrettable qu'en souhaitant expliciter un passage qui leur semblait confus pour le lecteur, ils se soient mépris au point de rendre le passage incompréhensible, une fois privé de l'illustration graphique qu'avait choisie E. Thomas et que les éditeurs modernes ont jugé bon de supprimer.

Ce travail que j'ai mené uniquement sur les passages consacrés à l'enceinte et aux portes gagnerait à être étendu à l'ensemble du texte car nul ne pense *a priori* lorsqu'il utilise la réédition de 1846 d'Edme Thomas que le texte a pu subir de telles modifications susceptibles d'infléchir très largement le contenu des propos de l'historien[775]. Le travail d'édition réalisé par les membres de la Société Eduenne est loin d'être réductible à une transcription fidèle de l'édition originale au point qu'on en vient à penser que ce travail mériterait d'être refait.

En ce qui concerne les notes intégralement rédigées par l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay, que reflètent-t-elles de l'état de la recherche sur les portes romaines à la fin de la première moitié du XIXème siècle ? La porte d'Arroux ne donne lieu à aucune remarque de leur part. Quant à la porte de Rome, les notes signalent que certains vestiges de ses piédroits étaient encore visibles à l'intérieur d'une habitation[776]. A propos de la porte Saint-André, les membres de la Société Eduenne sont d'avis que la tour de flanquement conservée devait servir soit de logement pour les troupes, soit de grenier[777], ils précisent aussi que l'examen détaillé de son décor démontre qu'elle n'a jamais été complètement achevée. Selon eux, « sa plus grande dégradation provient d'un incendie et de l'éclat de la foudre »[778]. La porte des Druides ou tour de Saint-Andoche leur pose davantage de problèmes si l'on en croit la longueur des notes qui lui sont consacrées. Relayant une tradition très en vogue chez les antiquaires de la Renaissance, les éditeurs expliquent que la porte des Druides tire son nom de la proximité de la colline voisine de Montdru mais ils n'ont en revanche pas compris où se situait cette porte. Ils considèrent que la porte des Druides était le pendant symétrique de la porte Saint-André, exactement comme la porte d'Arroux par rapport à la porte de Rome : il la situe donc à l'emplacement de la porte moderne de Parpas, qui est située dans l'exact prolongement du *decumanus* desservant la porte Saint-André, c'est-à-dire environ 350 mètres plus au nord que sa position réelle, au niveau des bâtiments du Saint-Sacrement. La porte des Druides est en effet un nom qu'Edme Thomas, comme d'autres avant lui, emploie pour désigner la porte urbaine dont seule subsiste une tour de flanquement, la tour Saint-Andoche,

[773] Thomas 1660, p. 21 ; Thomas 1846, p. 38.
[774] Thomas 1660, p. 19 ; Thomas 1846, p. 33.
[775] Un chercheur souhaitant consulter l'ouvrage d'Edme Thomas trouvera systématiquement la réédition de 1846, que ce soit en bibliothèque, dans le commerce ou sur internet.
[776] Thomas 1846, p. 36-37, note 1.
[777] Thomas 1846, p. 37, note 1.
[778] Thomas 1846, p. 38, note 1.

souvent identifiée selon une tradition autunoise comme un temple de Minerve. Il semble que les deux membres de la Société Eduenne aient considéré que la porte des Druides évoquée par Edme Thomas était une autre porte urbaine non conservée puisqu'ils distinguent cette porte des Druides d'« une autre porte située à l'entrée de la voie qui conduisait à l'amphithéâtre »[779], cette autre porte ne peut être que la porte Saint-Andoche car le *decumanus* qui la dessert finit par longer le nord de l'îlot de l'amphithéâtre. Ce qui ajoute à la confusion de cette note, c'est que les éditeurs précisent que l'un de leurs collègues, Desplaces de Martigny, a conduit des fouilles à l'emplacement de la porte de Parpas et qu'il y aurait mis au jour les fondations de la porte antique des Druides (ce qui est impossible puisque cette porte se situe 350 mètres plus au sud). Dernier point abordé en note de bas de page par les éditeurs : l'origine de l'appellation Tour de Minerve. Devoucoux et Fontenay rappellent qu'aucune charte du monastère Saint-Andoche ne mentionne cet édifice mais qu'il est possible toutefois que l'édifice ait bien été un temple à l'époque romaine puisque les Chrétiens ont souvent réoccupé ces lieux pour y installer leur culte.

Venons-en aux notes de fin de texte du livre premier dont le développement rend certaines d'entre elles semblables à de réelles dissertations archéologiques. C'est notamment dans une de ces longues notes que les deux membres de la Société Eduenne exposent leur contribution à la querelle sur l'emplacement de Bibracte qui pour eux coïncide avec celui d'Autun. A cette date, même J.-G. Bulliot, futur inventeur de Bibracte et fouilleur du mont Beuvray, partage encore cette opinion. On y trouve également une note relative à l'enceinte antique de la ville, une autre aux aqueducs : au sein de ces notes, sont présentés les résultats des fouilles menées par tel ou tel membre du Comité d'Antiquités. S'ensuit une longue note qui établit une liste de remarques organisées par monument (Porta Romana, Castrum, Praetorium, Palatium, Capitolium, Forum, Aerarium, Temple d'Hercule, Autels de Jupiter, de Junon Pacata et de Minerve[780], Temple de Diane, Palais du Comte des largesses sacrées[781], Palais des Sévirs Augustales, Temple de Bibracte, Arus central[782], Tour de Jouard, la Jenetoie, Temple de Pluton, Amphithéâtre, Théâtre). Les notes reprennent ensuite leur cours normal, pour ainsi dire, en évoquant la trame urbaine, la pyramide de Couhard, le réseau des

[779] Thomas 1846, p. 39, note 1. L'examen de l'*Exposé analytique des travaux de ce Comité depuis la Création en 1820, présenté à l'appui d'une demande de secours au Gouvernement* qui fut présenté lors de la séance du 17 septembre du Comité d'Antiquités d'Autun confirme que la porte que ces érudits avaient l'habitude de désigner sous le nom de porte des Druides n'était pas la porte Saint-Andoche mais bien une porte située exactement dans l'axe de la porte Saint-André, dont l'emplacement n'avait pas encore été reconnu en 1837 (CAA, p. 47). Cette porte des Druides apparaît ici comme un édifice distinct de celui qu'ils appellent « Tour de Minerve » et qu'ils situent dans le couvent Saint-Andoche comme on le lit dans le compte-rendu de la séance du 31 janvier 1850 (CAA, p. 122). C'est une erreur de leur part. S'ils n'ont pas encore compris que la tour de Minerve était en réalité la tour de flanquement d'une porte urbaine, les érudits locaux sont en revanche convaincus qu'une porte urbaine existait non loin d'elle (Thomas 1846, p. 126). La confusion est totale car il leur arrive également, plus loin dans l'ouvrage, de considérer que la porte des Druides est la porte desservie par le *decumanus* qui longe l'amphithéâtre, c'est-à-dire la porte située dans l'abbaye de Saint-Andoche (Thomas 1846, p. 127) – ce qui est totalement contradictoire avec la note de bas de page indiquant que la porte des Druides était située à l'emplacement de la porte de Parpas, à moins de considérer que 350 mètres ne font pas une grande différence…

[780] C'est l'occasion que saisit l'abbé Devoucoux pour développer à nouveau son système kabbalistique sur plusieurs dizaines de pages. Ces remarques sont mêlées à des observations archéologiques et des comptes-rendus de fouilles effectuées par le Comité d'Antiquités d'Autun.

[781] Il s'agit du lieu où fut mise au jour la mosaïque de Bellérophon dont Jovet a permis la conservation en construisant au-dessus d'elle sa maison qui devint le premier musée archéologique d'Autun.

[782] C'est dans cette notice que sont mentionnées pour la première fois dans l'ouvrage les fouilles récentes effectuées au temple de Janus.

voies romaines desservant Autun, plusieurs reliefs et inscriptions mis au jour à Autun, les rapports sommaires des fouilles effectuées par le Comité d'Antiquités[783].

Les portes urbaines sont évoquées à plusieurs reprises dans ces notes. Les deux éditeurs proposent, à la suite de J. de Rosny (1802) et d'une comparaison osée à la topographie de l'*Urbs*, de situer le temple d'Apollon, non pas là où tout le monde le plaçait (et où on l'on situe aujourd'hui un édifice (nymphée ?) que l'on continue d'appeler par commodité le pseudo temple d'Apollon), c'est-à-dire à proximité de l'ancienne porte des Marbres, mais à l'emplacement de l'abbaye de Saint-Andoche, non loin de la tour de Minerve ou tout simplement en lieu en place de celle-ci[784]. Etant donné qu'ils observent un lien fréquent entre le culte d'Apollon et celui de Diane, ils suggèrent que la tour dite de Minerve a sans doute été un temple de Diane, appelée aussi *Minerva medica*, ce qui est cause de cette appellation, selon les deux membres de la Société Eduenne[785]. Par ailleurs, lorsque Devoucoux et Fontenay évoquent le temple d'Hercule que certaines traditions autunoises situent dans la tour de flanquement de la porte Saint-André, ils n'y font aucunement référence. Les notes précisent aussi que le Comité d'Antiquités a constaté il y a peu l'existence de la porte de Rome, sans hélas donner plus de détails. En somme, ces notes de fin de texte ne sont pas aussi utiles pour l'étude des portes urbaines qu'elles peuvent l'être notamment pour le théâtre ou les aqueducs.

La critique de l'édition de l'ouvrage d'Edme Thomas en 1846 par l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay pourrait sembler ne pas avoir sa place dans une étude archéologique du bâti des portes romaines d'Autun. Je pense qu'au contraire il est fondamental de pouvoir attribuer une observation ou une illustration relatives aux portes, à la fois à son auteur et à son époque – sans quoi toute tentative de restitution de l'histoire longue des édifices devient impossible. Or, le travail des deux éditeurs a considérablement brouillé le propos de l'historien du XVIIème siècle en supprimant ses illustrations, en remplaçant seulement certaines d'entre elles, en modifiant son texte, en ajoutant des notes témoignant des avancées de la recherche archéologique. On a donc là deux ouvrages, celui d'Edme Thomas en 1660 et celui de Devoucoux et Fontenay en 1846 : si leurs deux témoignages sur les portes d'Autun nous intéressent, il est impératif d'être en mesure de distinguer les contributions de chacun.

5. Archéologie & contexte éditorial autunois en 1847-1848

Il est des cas où le lien de filiation entre deux ouvrages peut ne pas aller de soi surtout si leur date de publication est très rapprochée : en 1847 est publié à Autun même, par un libraire de la ville, F. Girardot, un *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* tandis que l'année suivante, en 1848, sort des presses de l'imprimeur autunois Dejussieu un ouvrage sans nom d'auteur intitulé *Autun archéologique par les secrétaires de la Société Eduenne et de la Commission des Antiquités.* Une lecture rapide de ces deux ouvrages laisse penser que l'un a eu connaissance du texte de l'autre tellement abondent les passages recopiés au mot près. Ajoutons à cela qu'aucun des deux ouvrages ne fait référence à l'autre alors que la

[783] Il s'agit des fouilles « dans les champs près des murs qui bordent l'Arroux » (Thomas 1846, p. 243), « sous les murs du jardin de l'hospice (Thomas 1846, p. 244), autour du temple de Janus (Thomas 1846, p. 245) et les fouilles d'un aqueduc situé derrière les murs de l'hospice (Thomas 1846, p. 245).

[784] Thomas 1846, p. 127-128. La même idée est présentée dans Devoucoux, Fontenay 1848, p. 92 : le temple d'Apollon serait à situer au niveau de Saint-Andoche ; en revanche, le temple de Diane pourrait être, non plus la tour de Minerve, mais l'édifice jusqu'alors qualifié de temple d'Apollon (au niveau de l'ancienne porte des Marbres). Les hésitations et les hypothèses contradictoires de l'abbé Devoucoux et de J. de Fontenay témoignent du fait qu'ils ne sont pas encore parvenus à une solution satisfaisante.

[785] Thomas 1846, p. 158.

multiplicité des passages plagiés ou à peine reformulés prouve qu'il est impossible d'attribuer cette situation à une coïncidence. Le premier réflexe consiste à considérer en toute logique que seul le dernier ouvrage paru a pu avoir connaissance du contenu de l'autre et que, par conséquent, la date de publication suffit à trancher la question. Mais cette réflexion logique se heurte à une objection de bon sens : est-il raisonnable de penser que deux des membres les plus éminents de la Société Eduenne et du Comité d'Antiquités d'Autun, deux notables autunois mais aussi deux érudits qui jouissaient d'une réelle légitimité fondée sur la reconnaissance de la valeur de leurs travaux, est-il donc possible de raisonnablement penser que ces deux hommes aient pu, à un an seulement d'intervalle, recopier sans le citer l'ouvrage d'un modeste libraire, et qui plus est d'un libraire de la ville[786] ? La pertinence de cette question nous oblige donc à tenter de lever le voile sur l'absurdité de cette situation éditoriale en proposant une étude comparée du texte du libraire Girardot et de celui des secrétaires des deux sociétés archéologiques d'Autun.

D'un point de vue purement théorique, trois hypothèses peuvent être envisagées : en premier lieu, l'innocence et la bonne foi de F. Girardot qui serait l'auteur de notices que Devoucoux et Fontenay auraient ensuite insérées dans leur propre ouvrage (plagiat). Autre hypothèse : l'antériorité des notices de Devoucoux et Fontenay mais, en ayant eu connaissance, Girardot aurait été plus prompt à publier. Dernière hypothèse : la concomitance de la rédaction des deux ouvrages qui auraient travaillé tous les deux à partir d'une même source, d'un manuscrit ou d'une communication orale retranscrite[787]. Pour résumer le problème, il s'agit de répondre à ces deux questions : qui est l'auteur de ces notices ? et la réutilisation des notices dans l'autre ouvrage a-t-elle été faite avec l'accord de leur auteur ou sans son autorisation ?

Dans les pages suivantes, les passages qui apparaissent en caractères gras sont de ceux qui diffèrent de manière significative entre le *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* (1847) et *Autun archéologique* (1848). Les textes ont été intégralement transcrits, sans ellipse, ni modification de l'ordre du texte, même si des sauts de ligne ont été parfois ajoutés pour que les textes des deux ouvrages apparaissent face à face afin de faciliter la lecture.

[786] Le 22 et le 29 août, une publicité pour le *Guide pittoresque de l'étranger à Autun et dans ses environs* paraît dans les colonnes de *L'Edue*n : « En vente à la librairie F. Girardot, 27, rue de la Terrasse : Guide pittoresque de l'étranger à Autun et dans ses environs, joli volume petit in-18, avec 9 lithographies représentant les principaux monuments du pays. Prix, broché : 2 fr. 50. » (*L'Eduen*, 22 août 1847). Les activités de la boutique de François Girardot située au 27 rue de la Terrasse ne se limitaient pas à la librairie et à la lithographie, il tenait également un cabinet littéraire, commercialisait des cartes à jouer de sa fabrication et vendait du papier, des fournitures de bureau et de dessin. Par ailleurs, l'avertissement qui précède le texte de son *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* explique on ne peut plus clairement que le libraire n'a pas voulu faire œuvre d'historien mais seulement fournir un ouvrage commode et accessible à tous.

[787] Une vérification dans les comptes rendus de la Société Eduenne ne permet pas d'établir que MM. Girardot et Royer aient jamais été membres de la société. Ils ne figurent pas davantage dans la liste des souscripteurs de la réédition d'Edme Thomas en 1846. On peut donc en conclure qu'ils n'appartenaient pas au même réseau que les membres de la Société Eduenne et de la Commission d'antiquités d'Autun.

Notice consacrée à la porte d'Arroux : Girardot 1847, p. 131-133

Ce portique, **l'un des plus beaux et des plus corrects de ce genre**, se rattachait par deux tours, **dont on a découvert les fondations**[788], aux anciens remparts d'*Augustodunum*.

Il donnait issue sur la grande voie romaine conduisant de Lyon à Boulogne, et amenait, par une rue alignée de 1,562 mètres, à la porte de Rome, ruinée depuis longtemps.

Ce monument, où l'ordre corinthien domine, et qui date des plus beaux jours de l'empire romain, comporte 19 mètres de largeur sur 17 d'élévation. Il forme un massif de 3 mètres 50 centimètres d'épaisseur d'une face à l'autre, et il est percé de deux hautes arcades de **4 mètres 33 centimètres**[789] d'ouverture et de deux petites portes latérales, le tout assemblé par un bel entablement posé sur 5 pieds-droits formés de **blocs énormes debout**, en grès dur et en pierres calcaires **salitiques**[790] d'une coupe si nette et si admirable, **que de nos jours on ne saurait encore faire entrer la lame la plus mince dans leurs joints**[791].

Une travée **en** galerie, ornée de dix petites arcades séparées par des pilastres cannelés et surmontés par une grande et riche corniche corinthienne, couronne le tout. **Les chapiteaux des pilastres sont du meilleur goût, ainsi que les rosaces du plafond de la corniche**.

Les angles des **tailles** se font remarquer, comme toute l'architecture du monument, par la pureté des lignes, et la base des pilastres est d'une proportion parfaite. **Aussi dit-on que lorsque Louis XIV voulut faire élever la porte triomphale de Saint-Denis à Paris, un savant architecte fut envoyé à Autun pour prendre des idées sur le beau portique d'Arroux**[792].

---

[788] Faut-il douter de cette affirmation, étant donné que Devoucoux et Fontenay ne la reprennent pas à leur compte ?

[789] La largeur des grandes baies est comprise entre 4,39 et 4,43 m ; c'est donc Girardot qui s'en rapproche le plus avec ses 4,33 m. Difficile de comprendre pourquoi Devoucoux et Fontenay donnent une valeur différente alors que toutes les autres dimensions données dans la notice consacrée à la porte d'Arroux sont identiques à celles de Girardot.

[790] Bien que son existence soit attestée, il y a de très fortes chances que cet adjectif rare doive être corrigé et remplacé par l'adjectif « oolithique ». Un calcaire oolithique est en effet un calcaire à l'intérieur duquel on trouve des oolithes qui sont de petites concrétions sphériques, étymologiquement en forme d'œuf.

[791] La présence de cette expression laisse penser que Girardot recopie une source antérieure. La reprise de l'expression ne figure en revanche pas dans *Autun archéologique*.

[792] Il s'agit de l'ingénieur Thévenot qui fut envoyé vers 1668 à Autun par Colbert pour s'inspirer des techniques de construction des portes d'Arroux et de Saint-André dans la perspective de construire un arc triomphal en l'honneur de Louis XIV au débouché du faubourg Saint-Antoine.

Notice consacrée à la porte d'Arroux : Devoucoux – Fontenay 1848, p. 144-145

La porte d'Arroux, située près de la rivière de ce nom, au N.-O. de la ville, **d'une beauté et d'une correction remarquables**[793], se rattachait par deux tours aux anciens remparts d'Augustodunum.

Elle donnait issue sur la grande voie romaine conduisant de Lyon à Boulogne, et menait en ligne droite par une rue **pavée d'énormes blocs de granit**, longue de 1,562 m, à la porte de Rome ruinée depuis longtemps.

Ce monument où l'ordre corinthien domine, et qui date des beaux temps de l'empire romain, comporte 19 m de largeur sur 17 d'élévation. Il forme un massif de 3 m,50 d'épaisseur d'une face à l'autre, et il est percé de deux hautes arcades de **4m,16** d'ouverture et de deux petites portes latérales, le tout assemblé par un bel entablement posé sur cinq pieds droits, formés d'**énormes pierres, d'abord**[794] en grès dur, puis en calcaire **oolitique**[795], d'une coupe si nette et si admirable, qu'elles avaient pu être posées sans ciment. **Celui que l'on remarque maintenant dans les joints a été mis depuis peu d'années sous un prétexte de conservation, mais il est à craindre que ce ne soit une cause de destruction, car en se soufflant il cause l'infiltration des eaux.**

Une galerie **ou**[796] travée, ornée de dix petites arcades séparées par des pilastres cannelés et surmontés d'une grande et riche corniche corinthienne, couronne l'édifice.

Les angles des **tailloirs**[797] se font remarquer, comme toute l'architecture du monument, par la pureté des lignes, et la base des pilastres est d'une proportion parfaite.

Les ornements remarquables par leur délicatesse et leur fini, ont été moulés en plâtre et se voient au Musée[798]**.**

---

[793] La transformation des deux adjectifs en substantifs trahit sans l'ombre d'un doute, sinon le plagiat opéré par les secrétaires de la Commission d'antiquités d'Autun et de la Société Eduenne, du moins leur utilisation d'une source commune avec Girardot.

[794] Deux hypothèses sont possibles pour expliquer la différence entre les deux textes. Soit Devoucoux et Fontenay ont souhaité reformuler un passage qu'ils trouvaient mal écrit, soit ils ont mal recopié, confondant « debout » avec « d'abord. ». Tout le problème consiste à déterminer ce qu'ils ont recopié : directement le livre de Girardot ? des notes manuscrites prises après lecture du guide ? un manuscrit écrit par un tiers que Girardot aurait recopié avant eux ?

[795] Il s'agit d'une faute d'orthographe pour « oolithique ». Il est probable que Devoucoux et Fontenay aient corrigé l'erreur de Girardot.

[796] La correction opérée par Devoucoux et Fontenay apporte plus de sens que la « galerie en travée » de Girardot.

[797] Ici encore, l'hypothèse la plus vraisemblable est que les deux secrétaires aient rectifié l'impropriété du terme employé par Girardot.

[798] Ces empreintes ont été effectuées par les soins du Comité d'antiquités d'Autun en 1833.

Notice consacrée à la porte Saint-André : Girardot 1847, p. 126-128

Ce portique, ouvert sur la voie romaine qui de la Loire conduisait à Besançon, était, comme celui d'Arroux, défendu par deux **tours**, dont l'une existe encore**, avec un prolongement fort curieux[799], et se liait aux anciens remparts de la cité**. Cependant il semblerait avoir une origine plus récente que celui d'Arroux. Son architecture en diffère en ce que l'ordre ionique en forme l'ordonnance principale, et aussi parce qu'à la face extérieure, percée de deux grandes arcades, on voit sortir sur les flancs deux avant-corps assez élégants, sous lesquels sont ouvertes les petites portes où aboutissaient jadis les trottoirs de la rue.

On remarque aussi que ce monument ne forme point un tout homogène comme le portique d'Arroux, mais qu'il se compose, au contraire, de deux constructions parallèles, sans voûte, réunies par les massifs des trois pieds-droits, et par les avant-corps soutenus sur des pilastres sans ornements et couronnés par une corniche.

Cette porte a beaucoup souffert des dégradations du temps ; aussi, et sur les vives sollicitations de la Société des Antiquités éduennes et du Conseil général, M. le ministre vient d'allouer une partie des fonds nécessaires à sa consolidation et il est à espérer que la ville et le département fourniront le surplus[800].

Temple de Teutatès

On appelle ainsi la curieuse chapelle qui est adhérente au portique Saint-André, qui vient d'être décrit. Son abside est formée par une des anciennes tours de défense de la porte, et sa nef paraît avoir été le corps de garde romain à qui était confiée la défense de cette porte.

Ce temple servait autrefois d'église paroissiale, sous le vocable de Saint-André. A la révolution, il fut vendu à un acquéreur qui en fit un cabaret ; mais tout récemment la ville d'Autun vient de le racheter, et se propose, dit-on, de lui faire subir d'importantes restaurations.

C'est sur le sommet du rempart adossé à cette chapelle que, dans son superbe tableau déposé en original à l'église cathédrale d'Autun, M. Ingres place la mère de saint Symphorien exhortant son fils allant au martyre.

[799] Ce que l'auteur désigne comme une tour est la partie semi-circulaire et le prolongement fort curieux n'est autre que la partie rectangulaire de la même tour.

[800] L'attribution de l'allocation ministérielle de 20 000 francs était en effet censée ne devenir définitive que si la ville et le conseil général s'acquittaient des 9 000 et quelques francs restant pour couvrir la totalité du coût des travaux. La municipalité dont les finances étaient asséchées par l'installation de l'éclairage au gaz ne débloqua pas de crédits et l'Etat finit par céder en assumant lui-même l'effort que la ville n'avait pas voulu faire.

Notice consacrée à la porte Saint-André : Devoucoux, Fontenay 1848, p. 146-147

La porte Saint-André, ouverte sur la voie romaine qui de la Loire conduisait à Besançon, était, comme celle d'Arroux, défendue par deux **édifices de forme basilicale**[801], dont l'un encore debout fut **durant deux ou trois siècles, converti en église dédiée à Saint-André**. Son origine est moins ancienne que celle de sa rivale, et si on l'examine avec attention, on verra même **qu'elle n'a jamais été complètement achevée**[802]. L'ordre ionique forme son ordonnance ; elle est percée, comme celle dont on vient de parler, de deux grandes arcades et de deux petites, qui s'ouvrent dans deux avant-corps élégants placés sur les flancs. C'est là que venaient aboutir les trottoirs de la rue.

On remarque de plus que ce monument ne forme pas un tout homogène, mais qu'il se compose de deux constructions parallèles, sans voûte, réunies par les massifs des trois pieds-droits et par les deux avant-corps. **Il supporte également une galerie ou travée composée de six arcades sur chaque face du corps principal, et de deux sur chacun des avant-corps**, soutenues par des pilastres sans ornements et couronnés par une corniche.

La foudre et les incendies l'ont tellement altéré à la partie supérieure, que des travaux de restauration étaient indispensables[803]**.**

Ils s'exécutent maintenant d'après les plans de M. Viollet-Leduc, et sous la direction de M. Amé[804]**. On regrette d'y voir des voûtes qui n'existaient pas et un épaississement de la galerie qui ôte ce caractère de légèreté particulier aux beaux monuments romains.**

Le clocher a disparu depuis la révolution de 89, et on vient d'abattre la petite chapelle ogivale qui masquait une des portelles.

---

[801] La substitution de la « tour » dont parlait Girardot par l'expression « édifice de forme basilicale » témoigne du fait que Devoucoux et Fontenay n'interprétaient pas l'église Saint-André comme une tour de flanquement mais comme un édifice accolé.

[802] Même idée dans les notes de la réédition de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* d'E. Thomas.

[803] Même remarque.

[804] Cette observation prouve que la rédaction des notices de Devoucoux et Fontenay est postérieure à celle des notices du *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* : F. Girardot a par définition achevé la rédaction de son texte avant sa publication qui a eu lieu sans doute en août 1847, c'est-à-dire avant la pose de la première pierre des travaux de restauration de la porte Saint-André tandis que l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay ont rédigé leurs notices après cette date, c'est-à-dire après le 21 octobre 1847, puisqu'ils évoquent les travaux en cours de réalisation.

Même si ce n'est pas le lieu ici de présenter l'ensemble de l'étude comparée des notices de monuments du *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* et d'*Autun archéologique*, les conclusions méritent toutefois d'être exposées. Nous l'avons vu, les notices des portes d'Arroux et de Saint-André révèlent de manière indubitable que la rédaction des notices de F. Girardot est antérieure à celle de l'abbé Devoucoux et de J. de Fontenay. L'examen des notices rédigées par les deux secrétaires des sociétés archéologiques révèle un texte quasiment identique à celui de F. Girardot, avec de minimes divergences, l'ajout de données relatives aux restaurations et une mise à jour des informations relatives aux travaux en cours. Si l'on mène une étude similaire sur la notice du temple de Minerve, les conclusions ne sont pas les mêmes que pour les deux portes les mieux conservées : ici, on ne décèle aucune similitude entre les notices de Devoucoux et Fontenay et celles rédigées, un an plus tôt, par F. Girardot. C'est exactement la même chose pour les notices relatives à l'enceinte romaine, au théâtre, au temple d'Apollon, au temple de Pluton, au temple de Proserpine et aux aqueducs. En revanche, l'étude comparée des notices consacrées au temple de Janus et, dans une moindre mesure, à la pyramide de Couhard révèle le même type de similitudes que pour les portes d'Arroux et de Saint-André entre le texte de Girardot et celui des secrétaires des sociétés archéologiques : on retrouve les mêmes phrases, les mêmes séquences, les mêmes données numériques. Pour résumer, de la comparaison des textes des deux ouvrages, on doit conclure à l'antériorité des notices de F. Girardot sur celles de Devoucoux et Fontenay et à l'extrême ressemblance des deux descriptions des portes romaines. Faut-il considérer que les deux érudits ont recopié le texte de Girardot en l'amendant ou alors qu'ils ont eu recours à la source que Girardot avait lui-même recopiée avant eux ? La deuxième solution me paraît préférable : l'hypothèse d'une source antérieure commune est en effet fondée sur l'étude des divergences de détail entre les deux textes. Souvent, les écarts d'un texte à l'autre sont des mots dont la graphie est très proche « d'abord » / « debout » ou encore « salitique » / « oolitique » – comme cela ne manque pas d'arriver lorsque deux personnes différentes recopient le même manuscrit. La mention du calcaire « salitique » trahit l'inexpérience du premier auteur. Par ailleurs, on peut exclure que les deux érudits aient recopié directement le travail de Girardot dans le mesure où il donne une mesure différente qui se révèle être erronée (4,16 m au lieu de 4,33 m) : erreur de lecture lors de la consultation de la source antérieure commune ou coquille de l'éditeur ?

L'annonce publicitaire parue dans *L'Eduen* que j'ai mentionnée plus haut fut rapidement supprimée à partir du numéro de l'hebdomadaire daté du 5 septembre 1847, dans lequel paraît un compte-rendu très critique destiné à mettre en garde les lecteurs contre un ouvrage jugé déplorable[805]. Pour avoir lu chacun des numéros de *L'Eduen* depuis sa création en 1839, je n'avais jamais rencontré jusque-là une telle virulence dans la critique[806], surtout depuis le remplacement du rédacteur chef L. Boivin par C. Mauron en août 1840 : c'est

[805] « Guide pittoresque de l'Etranger à Autun. Sous ce titre, deux hommes de lettres, deux hommes d'esprit, MM. Girardot et R…, viennent de publier une excellente petite plaisanterie en 250 pages in 32, qui ne pouvait être produite qu'en temps de St-Ladre ou de carnaval. Notre intention était de faire, en guise de compte-rendu, un relevé des principales facéties dont leur livre abonde, c'est-à-dire d'extraire du *Guide* les erreurs de faits, de dates et les chauvinismes (…) les douze colonnes de l'*Eduen* n'y eussent pas suffi. Nous nous bornons tout simplement à conseiller aux hypocondriaques et autres gens d'humeur morose, d'en faire la prompte acquisition. La lecture du *Guide* est très capable de les égayer, durant même les froides et sombres journées d'automne, si propres à enfanter toutes sortes d'idées noires dans les cerveaux malades (…) ce n'est qu'une plaisanterie à la vérité, mais une bonne, qui réussira pleinement, et à laquelle, par conséquent, nous prédisons toutes sortes de prospérités et d'éditions, de succès d'estime et de succès d'argent, d'estime surtout. » (*L'Eduen*, 5 septembre 1847).

[806] Et pourtant *L'Eduen* a très souvent consacré sa première page à l'expression de débats contradictoires, à des prises de position polémiques et aux lettres de réponse des personnes incriminées dans le numéro de la semaine précédente.

indiscutablement le reflet d'une tension particulière. Peut-on y voir un simple compte-rendu de lecture négatif ou faut-il plutôt interpréter cette charge comme l'expression de tensions entre l'éditeur du l'hebdomadaire, Dejussieu (imprimeur historique d'Autun) et un libraire-imprimeur concurrent, F. Girardot ? La seconde hypothèse n'est sans doute pas à négliger. Un an plus tard, dans l'édition du 24 septembre 1848, l'ouvrage de la Société Eduenne, *Autun archéologique*, publié chez Dejussieu, est présenté non seulement comme une synthèse archéologique mais aussi comme un guide à l'usage des visiteurs d'Autun[807] – se plaçant ainsi sur le même créneau que l'ouvrage d'un fabricant de cartes à jouer et d'un vendeur de lithographies, une émulation pour le moins inhabituelle pour une société savante dont on aurait pu penser qu'elle n'avait pas vocation à rédiger des guides touristiques. L'ouvrage du libraire autunois Girardot n'est pourtant jamais évoqué par les membres de la Société Eduenne que ce soit dans *Autun archéologique* ou dans les comptes rendus de leurs séances : c'est uniquement la lecture de *L'Eduen*, devenu peu après la révolution de 1848, *Le National de Saône-et-Loire*, qui permet de comprendre que le projet d'*Autun archéologique* est (aussi) une réaction à la publication de l'ouvrage de F. Girardot.

Comment comprendre le coup de sang de *L'Eduen* contre le *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* ? On peut facilement comprendre la frustration de l'éditeur historique d'Autun, Dejussieu, qui voit son unique concurrent, l'autre libraire-imprimeur d'Autun, publier le premier guide des antiquités d'Autun, un ouvrage promis à de belles ventes. De même, on peut aisément concevoir l'irritation des érudits antiquaires et archéologues de la Commission d'antiquités d'Autun et de la Société Eduenne qui voient un petit papetier local publier un ouvrage concernant des questions sur lesquelles ils pouvaient légitimement penser avoir un monopole intellectuel, d'autant que l'ouvrage contient des approximations et des erreurs. Pour autant, la colère ou la frustration ne suffisent pas à expliquer le risque pris par ces notables qui risquaient de perdre leur crédibilité, lentement et légitimement acquise, en plagiant le très récent ouvrage de l'un de leurs concitoyens. Comment donc expliquer cette attitude pour le moins étonnante de la part de la Société Eduenne, de la Commission d'antiquités d'Autun et de leur imprimeur historique, Dejussieu ? La lecture de *L'Eduen* puis du *National de Saône-et-Loire* dans les années 1847 et 1848 permet d'avancer une hypothèse : les notables d'Autun ont, semble-t-il, été très surpris par la Révolution de Février et il est probable qu'ils aient craint d'apparaître (à raison) comme les soutiens du régime déchu et de faire les frais de cette nouvelle République encore très idéaliste tout au long du premier semestre de 1848. Il était clair pour tout le monde que les membres des deux sociétés archéologiques d'Autun n'étaient pas des rouges mais des conservateurs catholiques et l'esprit du temps n'allait donc pas dans leur sens[808] : un réel unanimisme républicain s'installe et l'on voit des légitimistes rallier la cause de la République, les curés bénir des arbres de la Liberté et les « Républicains du lendemain » se multiplier… Je pense donc que ces érudits locaux ont

[807] « Le plan de l'ouvrage qui doit paraître la semaine prochaine, est celui d'une revue des travaux archéologiques entrepris à Autun, disposée de manière à servir non seulement de documents aux archéologues de profession, mais encore de renseignements à l'étranger qui vient visiter notre ville. » (*Le National de Saône-et-Loire*, 24 septembre 1848) ; « Les dessins (…) de nos principaux monuments, accompagnés de courtes notes, seront utiles aux étrangers qui visitent Autun, en les aidant à bien connaître nos antiquités et à en conserver le souvenir. » (Devoucoux, Fontenay 1848, p. viii).

[808] Certains propos tenus par les éditeurs dans la réédition de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* en 1846 révèlent une ouverture plus que modérée aux idées nouvelles : « Les sarcasmes des philosophes de la régence, les prétentions de l'école d'architecture alors en faveur, les idées des économistes du temps, des innovations liturgiques entreprises dans de bonnes vues, mais sous une influence dont on ne se défiait pas assez, amenèrent peu à peu des idées différentes ». S'ensuit une critique des idées naturalistes et des sociétés secrètes qui en s'attaquant au christianisme sapent les fondations de la société (Devoucoux et Fontenay, dans Thomas 1846, p. IV, note 1). Comme on pouvait s'y attendre, cette note n'a pas été reprise dans l'*Autun archéologique* que les deux mêmes auteurs publient quelques mois après la Révolution de Février.

souhaité publier le plus vite possible un ouvrage afin de montrer que leurs activités n'étaient pas liées à tel ou tel régime et que seule importait à leurs yeux la diffusion du savoir au public. Ils ont donc dans l'urgence élaboré un ouvrage au contenu très hétérogène, en réutilisant des comptes-rendus de séances du Comité d'antiquités d'Autun et de la Société Eduenne déjà rédigés, des éléments issus des longues notes qu'ils avaient jointes à la réédition de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* d'E. Thomas en 1846[809] et quelques notices à peine différentes de celles de l'ouvrage de F. Girardot, tant critiqué pourtant par *L'Eduen* qui n'est autre que la voix de Dejussieu (membre de la Société Eduenne). De leur capacité à prouver le plus tôt possible leur entière coopération avec le régime républicain dépendait notamment l'attribution des subventions départementales qui permettaient aux deux sociétés de fonctionner. Du mois de février au mois de septembre 1848, les questions archéologiques disparaissent de *L'Eduen* et du *National de Saône-et-Loire*, les lendemains de la révolution, la tentation ou la crainte d'une république sociale, les premières élections de la Constituante puis, bientôt, les élections présidentielles expliquent la politisation extrême du journal, à l'image de la société civile. Il faut attendre la fin du mois de septembre 1848 pour que *Le National de Saône-et-Loire* ouvre à nouveau ses colonnes aux activités des sociétés archéologiques locales et la volonté de dédouaner la Société Eduenne de tout soupçon est manifeste. Le rédacteur rappelle que la Société Eduenne offre avec ses fouilles un revenu pour l'hiver aux travailleurs pauvres avant de faire quelques précisions :

> Etrangère par la lettre même de son règlement aux discussions politiques, la Société peut, à cette heure, payer un juste tribut d'éloges à tous les dépositaires des pouvoirs publics qui ne parurent à ses réunions que pour y apporter le secours de leurs lumières et celui de leur bienfaisante influence.
>
> Donnant suite à d'anciens projets et interprétant, vu les circonstances, les intentions généralement connues, les membres du bureau de la Société Eduenne ont cru servir à la fois les intérêts de la science et ceux de la cité en publiant un nouveau volume. Encourager par des occupations continuelles le talent d'un jeune graveur, enfant du pays ; donner un aliment non interrompu aux presses d'un imprimeur dévoué à la perfection de son art ; mettre au jour une suite de monuments pour la plupart inédits, telle a été la résolution prise et exécutée[810].

Telle est la longue introduction qui précède l'annonce de la parution d'*Autun archéologique* et qui explique le contexte dans lequel cet ouvrage a dû être réalisé, l'urgence étant de publier rapidement pour marquer le terrain, et non de marquer l'histoire des recherches autunoises. L'abbé Devoucoux et J. de Fontenay considéraient très probablement que l'essentiel de leur publication ne résidait pas dans les douze notices de monuments antiques qui sont présentées dans la table des matières comme une sous-section de la partie Musée et n'occupent en tout et pour tout qu'une quinzaine de pages de texte. Dans ce contexte, vu la virulence de la critique adressée par *L'Eduen* au *Guide pittoresque de l'étranger à Autun* du libraire Girardot, il est peu vraisemblable que les auteurs d'un *Autun archéologique* édité chez le concurrent Dejussieu aient délibérément fait le choix de publier des pages quasiment semblables au mot près : étant donné que seules quatre notices de monument sont concernées, c'est-à-dire à peu près cinq pages sur un total de trois cents pages, l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay n'ont pas dû être conscients que la source qu'ils utilisaient avait déjà été exploitée, un an plus tôt, par le libraire Girardot et son acolyte Royer[811].

---

[809] Autre preuve de la volonté de publier un livre à tout prix : les illustrations choisies sont les mêmes que celles qui illustraient la réédition de l'ouvrage d'E. Thomas, parue deux ans plus tôt.

[810] *Le National de Saône-et-Loire*, 24 septembre 1848.

[811] [Addenda du 10 septembre 2012 : Les auteurs du *Guide pittoresque* et d'*Autun archéologique* ont bien eu recours à la même source antérieure. Celle-ci consiste en un rapport daté du 27 décembre 1837 et intitulé « Académie Eduenne – *Renseignemens fournis par la Section d'Archéologie sur les anciens monumens existans à Autun et dans son Arrondissement* ». Il est conservé au sein des archives de la Commission des Monuments historiques à qui il était destiné (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine) mais des copies devaient circuler à Autun. J'en donne la transcription en annexe. Il est signé par quatre personnes : Lavirotte, Devoucoux,

Après avoir rendu à leur auteur les réflexions et les travaux de l'ingénieur Thomassin, précisé la contribution réelle de l'abbé Germain à la recherche autunoise, cherché à comprendre comment Rosny écrivait l'histoire, révélé les jeux de Stendhal, analysé le travail d'édition de *Histoire de l'antique cité d'Autun* par Devoucoux et Fontenay et tâché de comprendre dans quel contexte des textes très similaires pouvaient être publiés dans la même ville à un an d'écart, au terme de la mise en série des sources textuelles et de l'analyse de plusieurs cas d'étude, il est désormais possible de prendre en considération ce que ces sources nous apprennent.

d'Espiard et un nom illisible. Il y est fait mention de « blocs énormes d'abord en grès dur, puis en calcaire oolithique » et la mesure litigieuse est « de 4 mètres et tiers d'ouverture ». Girardot et Royer se sont trompés en croyant lire « debout » et « salitique » tandis que Devoucoux et Fontenay ont pris « et tiers » pour « et seize ».]

Leçons et obsessions des auteurs anciens : l'exploitation du corpus des sources textuelles

La base de données réalisée autour des sources textuelles que j'ai estimées pertinentes pour l'étude des portes romaines d'Autun et pour la perception de leur histoire longue permet de comparer sur toute une série de questions la gamme des réponses qui y furent apportées. La partie qui suit présente les tendances générales qui se dégagent de l'étude globale des sources écrites relatives aux portes d'Autun. Les résultats d'une telle étude n'apportent pas uniquement des informations concrètes sur les portes et leur bâti, ils contribuent également à expliquer la manière dont s'est construit le discours scientifique sur les portes d'Autun. Quels questionnements ont particulièrement retenu l'attention des auteurs ? lesquels ont été réglés de manière consensuelle, sur lesquels, au contraire, y a-t-il achoppement ? On verra que les problématiques auxquelles les sources écrites anciennes se sont intéressées ne sont pas nécessairement celles qui sont à l'ordre du jour et surtout que les réponses apportées ne sont pas toujours les nôtres. Ainsi, l'étude globale du corpus révèle que les auteurs considèrent qu'Autun n'a conservé que deux de ses portes romaines alors que nous savons que trois d'entre elles sont conservées à des degrés divers et encore aujourd'hui visibles. Pour autant, l'étude des tendances perceptibles dans les sources textuelles demeure fondamentale, étant donné que la perception qui ressort du corpus des sources écrites explique la manière dont les portes romaines ont été considérées, réutilisées, étudiées et conservées. Quelle que soit la valeur scientifique de leurs enseignements, cela n'enlève rien à la réalité de leur perception et de leur impact.

Les quatre principales tendances que j'ai dégagées et qui sont développées l'une après l'autre dans les prochaines pages sont les suivantes : la dénomination des portes romaines, l'expression de jugements subjectifs, la réflexion sur la fonction de ces édifices et la mise en accusation des Autunois jugés responsables de l'état ruiné des vestiges de l'antique *Augustodunum*. Pour ce qui est des tendances mineures, je renvoie à la consultation du catalogue constitué autour des sources écrites dans le second tome.

1. Le nom des portes

Les appellations que nous utilisons pour désigner les quatre portes d'Autun ne correspondent pas à leur nom antique qui, n'étant pas parvenus à survivre à l'époque médiévale, nous restent inconnus. Il s'agit d'appellations qui sont à la fois héritées de la tradition locale et passées au filtre des études savantes pendant plusieurs siècles. Pour les portes dites d'Arroux et de Saint-André, ce sont les habitants d'Autun eux-mêmes qui ont imposé ces dénominations mais pour les deux autres portes urbaines, qui à un moment donné ont disparu ou ont cessé d'être identifiées comme portes, ce sont les savants qui ont contribué à leur donner un nom : les dénominations retenues sont la porte Saint-Andoche et la porte de Rome. Pour chacune des portes, je récapitulerai les différentes appellations qu'elles ont endossées et tenterai d'expliquer leur origine prétendue. Il ne s'agit pas de présenter de manière exhaustive comment chacun des auteurs du corpus des sources textuelles désigne les quatre portes monumentales mais j'accorde toutefois une attention particulière aux mentions les plus anciennes que nous connaissons, celles des XVIème et XVIIème siècles qui correspondent précisément à la période où ces portes cessent d'être uniquement des points de repère topographiques dont la désignation est déterminée par les habitants des faubourgs d'Autun et où elles changent de statut pour devenir l'objet de discours écrits qui imposent que leur dénomination soit fixée.

1.1.La porte nord-ouest de l'enceinte romaine : Janus et l'Arroux

Les sources de la fin du Moyen âge et de la Renaissance s'accordent très généralement à désigner la porte nord-ouest de l'enceinte en évoquant sa proximité géographique avec d'autres édifices dont le nom était fixé depuis longtemps, comme si la désignation de porte d'Arroux paraissait trop récente et qu'on préférait la désigner par référence à un toponyme voisin de celle-ci. Il est possible que la porte d'Arroux, comme d'ailleurs paradoxalement le pont d'Arroux[812], tirent leur appellation, non pas directement de la rivière Arroux[813], mais de la petite chapelle qui fut accolée au Moyen âge contre le piédroit central de la porte, côté campagne : cette chapelle portait le nom de la divinité à laquelle elle était consacrée, Notre-Dame d'Arroux – désignation qu'il a rapidement fallu forger parce que les chartes ecclésiastiques consignaient par écrit les fondations de messes prévues dans les testaments et qu'il était nécessaire de préciser de quelle chapelle dédiée à la vierge Marie il était question puisqu'Autun en comptait plusieurs[814]. C'est ainsi que la porte urbaine et le pont[815] qui se trouvaient à proximité de la chapelle consacrée à Notre-Dame d'Arroux ont pu hériter de ce toponyme par contamination géographique. Pour preuve de cette résistance à qualifier cet édifice de « porte d'Arroux », notons qu'en 1719, B. de Montfaucon désigne la porte d'Arroux sous le nom de « porte du pont d'Arroux »[816] alors que, dès la première moitié du XVème siècle, l'appellation *porta Arroti* est attestée à Autun[817], qu'un étranger de passage vers 1517 évoque la « Portaglia de Arro »[818] et que, dans les années 1570, elle apparaît en langue française sous le nom de « portail d'Aron » aux côtés de la « Riviere d'Aron » et du « pont d'Aron »[819] – preuve que le qualificatif « d'Arroux » servait déjà à désigner tout lieu situé à la sortie nord-ouest de la ville. Sans soute que les auteurs ont un temps rechigné à appeler la porte romaine du nom moderne du cours d'eau, bien conscients qu'il ne s'agissait pas de son nom antique, et ont préféré alors la désigner de manière périphrastique en faisant référence à

---

[812] On pourrait très légitimement croire que le pont d'Arroux tire son nom de la rivière qu'il franchit, l'Arroux. Le raisonnement ne serait valide que si ce pont était l'unique pont à franchir l'Arroux. Or, il existe d'autres ponts sur cette rivière qui ne portent pas le nom du cours d'eau, notamment le pont dit de Saint-Andoche, quelques centaines de mètres en aval – preuve que le nom du pont n'est pas nécessairement déduit du cours d'eau sur lequel il s'élève mais peut aussi bien être lié aux édifices desservis par la route que le pont prolonge.

[813] P. Lebel recherche le prototype du nom de l'Arroux en partant de la forme vulgaire la plus ancienne pour comprendre ensuite par quels procédés linguistiques le glissement du nom latin au nom vulgaire s'est produit. A l'*Adro* en langue vulgaire attesté en 959 correspond l'*Aturavus* latin attesté en 924. Il est probable que cet emploi du Xème siècle soit très proche de la forme antique. C'est en tout cas d'*Aturavus* que sont issues les formes latinisées *Arrautus* et *Arrotus* (Lebel 1940, p. 152, 156). Rien n'indique toutefois bien sûr que le nom antique de la porte nord-ouest d'*Augustodunum* ait eu quoi que ce soit à voir avec le nom du cours d'eau voisin.

[814] La chapelle consacrée à Notre-Dame d'Arroux dépendait de la paroisse de Saint-Jean le Grand. Sa première attestation remonte à 1509 dans le *Sommaire de ce qui est dû aux curés de l'esglise parochialle Sainct-Jean-le-Grand d'Ostun pour le regard de leur cure*, conservé à la fin du XIXème siècle aux archives de l'Evêché d'Autun (Fontenay 1881, p. 405).

[815] Le pont dit d'Arroux désigne bien le pont situé dans l'axe du *cardo maximus*, à la sortie nord-ouest de la ville ; il ne doit pas être confondu avec un autre pont lui aussi situé sur l'Arroux, mais plus à l'ouest, que les Autunois appelèrent pont de Saint-Andoche et cela, bien qu'il ne soit pas du tout situé à proximité de la porte du même nom pour des raisons développées plus bas. Si le pont situé près de la porte romaine nord-ouest a été qualifié « d'Arroux », ce n'est donc pas parce qu'il aurait été le seul pont sur l'Arroux, on vient de le souligner, mais parce qu'il était situé à proximité du sanctuaire de Notre-Dame d'Arroux : la première attestation de ce pont remonte en effet à 1522 et le désigne comme le « pontz de Nostre-Dame d'Arroul » dans le journal d'un vicaire *in-folio* annexé au *Testament de Guillaume de Clugny, 1er juin 1508* conservé aux archives départementales de Saône-et-Loire (Fontenay 1885, p. 147).

[816] Montfaucon 1719, p. 177.

[817] La mention a été relevée par H. de Fontenay dans un *Registre de la grèneterie du chapitre cathédral d'Autun, de 1436-1437*, conservé aux archives départementales de Saône-et-Loire (Fontenay 1889, p. 35).

[818] Monga (éd.) 1985, fol 7 r°.

[819] Cf le plan publié dans Belleforest – Münster 1575 et Saint-Julien de Balleure 1581.

d'autres édifices voisins, comme la chapelle de Notre-Dame ou, dans le cas de Montfaucon, le pont.

Aujourd'hui unanimement désignée sous le nom de porte d'Arroux, cette entrée monumentale a donc été associée au principal cours d'eau qui borde la ville d'Autun, au moins dès la fin du XVIème siècle. Le chanoine Perrin parle ainsi à l'extrême fin du XVIème siècle du portail « qui est encore sur pied près la rivière Arroux » ou tout simplement du portail « près la rivière d'Arroux »[820]. E. Ladone qui écrit une vingtaine d'années plus tard, au plus tard en 1620, confirme cette appellation de *porta Arroina*[821] mais évoque aussi celle qu'il présente comme l'appellation originelle, la porte de Janus : *Ianualis a Iani fano quod non longe distat olim appellata, nunc ab Aroo flumine nomen habet pristinumque splendorem retinet*[822]. La porte nord-ouest de l'enceinte est en effet celle qui permet de desservir le sanctuaire suburbain de la Genetoie et son grand temple à plan centré attribué à Janus. En réalité, l'attribution à Janus de ce temple (et par conséquent de la porte) ne repose sur rien d'autre qu'une étymologie fantaisiste dont la première mention est due à P. de Saint-Julien de Balleure[823] : le temple dit de Janus est situé dans un lieu-dit appelé la Genetoie, en raison de l'abondance de genêts qui couvraient la zone, mais l'étymologie qui fut retenue à la Renaissance fut forgée à partir de *Jani tecto*, le toit de Janus. Ladone est, à notre connaissance, le premier à parler d'une porte de Janus[824], il est suivi par D. Nault dans son ouvrage fantaisiste publié en 1688[825] et par Cl. Courtépée qui évoque une « porte d'Arroux, autrefois de Janus, *Janicula* »[826]. Par ailleurs, sur un plan de Pasumot publié de manière posthume par l'antiquaire Grivaud de la Vincelle dans les années 1810-1813, on retrouve cette appellation de porte de Janus. Cette appellation de porte de Janus n'est évidemment pas l'appellation antique de cette porte urbaine étant donné qu'elle a été forgée par reprise de l'appellation du temple de Janus dont le nom est le fruit des spéculations sans fondement d'un antiquaire. On pourrait multiplier les exemples d'utilisation ancienne de l'expression « porte d'Arroux » qui s'impose clairement comme la façon la plus commune de désigner la porte nord-ouest de l'enceinte urbaine d'*Augustodunum*[827].

Lorsque la porte d'Arroux n'est pas désignée par la référence au cours d'eau voisin, elle est tout simplement qualifiée par les principales villes que dessert la voie qu'elle enjambe. Aussi l'abbé Germain est-il, à la fin des années 1720, l'un des premiers (avec D. Nault en 1688) à mentionner ce type d'appellation comme étant susceptible de s'approcher au plus près du nom d'origine de la porte : « la porte de Sens ou de Paris, que l'on nomme à présent le portique d'Arroux, à cause de la rivière de ce nom qui passe jusqu'au pied »[828].

---

[820] Français 14 392, fol 3 r°-v°.

[821] Ladone 1640, p. 189.

[822] Ladone 1640, p. 14 : « on l'appelait jadis porte de Janus en raison du temple de Janus situé non loin de là mais désormais elle tire son nom de la rivière Arroux et conserve son antique splendeur » (traduction VB).

[823] Saint-Julien de Balleure 1581, p. 203 (l'érudit dit tenir cette étymologie « de bon lieu ») ; Duthu 2012.

[824] On a déjà mentionné le mémoire de J. Guijon sur l'accueil triomphal fait à Roger de Bellegarde en 1603. Dans ce texte, J. Guijon raconte qu'une représentation figurée de Janus avait été placée sur la porte d'Arroux. Cet exemple nous fournit une autre attestation du lien établi entre la porte d'Arroux et la figure de Janus en ce début de XVIIème siècle (Guijon 1658a). La même mention apparaît dans le manuscrit Français 4031.

[825] D. Nault n'utilise pas l'expression de porte d'Arroux mais il emploie tour à tour l'appellation de porte de Janus et de porte de Sens (Nault 1688, p. 33).

[826] Courtépée 1778, p. 523.

[827] L'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis libellus* parle à deux reprises de la *pyla quae d'Aronx vocatur* mais aussi, plus explicitement, de la *pyla d'Aronx* ou de la *porta d'Arronx* (Léauté 1650, p. 27, 29-30) ; Edme Thomas parle quant à lui du « portique d'Arroux » (Thomas 1660, p. 24) ; l'antiquaire véronais Scipione Maffei évoque la « porte d'Arrou » (Maffei 1733, p. 158).

[828] Germain 1862, p. 384. A noter que la « porte de Paris » désigne surtout à Autun une des portes de l'enceinte de Marchaux, située sur la grande rue de Marchaux, à proximité immédiate du tracé de l'ancien *cardo maximus*. (Fontenay 1885, p. 160-161).

1.2.La porte nord-est de l'enceinte romaine : Hercule et saint André

Communément nommée porte Saint-André, la porte nord-est de la ville romaine partage son nom, comme la porte d'Arroux, avec un lieu de culte qui lui est accolé ou, plus précisément, qui fait partie d'elle : l'église consacrée à saint André s'est en effet installée, très probablement à une époque antérieure au XIIIème siècle, à l'intérieur de la tour de flanquement septentrionale de la porte romaine. Certains auteurs, se fondant sur l'idée que les Chrétiens ont souvent réoccupé d'anciens temples païens pour installer leurs églises, en ont déduit que l'édifice qui flanquait la porte ne pouvait qu'avoir été un temple à l'époque antique. La tradition a attribué ce temple (qui n'a, jusqu'à preuve du contraire, jamais existé) à Hercule, il n'est donc pas rare de trouver des allusions à cette tradition dans les sources textuelles et iconographiques lorsque la tour de flanquement de la porte Saint-André est qualifiée de « temple d'Hercule »[829]. Troisième appellation susceptible d'être donnée à la porte nord-est de l'enceinte romaine d'Autun : l'appellation géographique. Elle peut prendre alors différents formes : *porta Lingonensis*, porte de Langres, porte de Besançon ou porte de Reims[830].

Pour autant, il ne fait pas de doute que l'appellation actuelle de porte Saint-André est aussi ancienne que nos sources textuelles nous permettent de remonter, ce qui n'est pas étonnant vu que l'église consacrée à Saint-André est clairement attestée au XIIIème siècle dans plusieurs testaments. L'homme d'affaires milanais parle vers 1517 de la « Portaglia de Santo Andrea »[831], de même que le chanoine Perrin qui, dès la fin du XVIème siècle et les premières années du XVIIème siècle, parle du portail « à Saint-André »[832] ; l'avocat Ladone, dans le premier quart du XVIIème siècle, qui fait la synthèse entre les trois types d'appellations que nous avons mentionnés précise bien que l'appellation commune est celle de porte de Saint-André : *Lingonensis ita dicta quia in Lingonas proficiscentibus praebebat iter* (…) *mutate tamen veteri nomine, Divi Andreae porta vulgo nuncupatur*. Ailleurs, il évoque tout simplement la *porta Divi Andreae*, ou, dans le titre d'un poème consacré spécifiquement au nouvel occupant chrétien de la tour de flanquement antique : *De Divi Andreae templo ad portam ejusdem nominis posito ubi quondam ille idem Hercules colebatur*[833]. L'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis libellus*, le voyageur Du Buisson-Aubenay, E. Thomas, F. Baudot, B. de Montfaucon ou le véronais Maffei s'accordent pour désigner la porte d'après le nom du saint auquel l'église qui occupe l'ancienne tour de flanquement a été consacrée[834].

---

[829] J. Rosny affirme, quant à lui, que la tour de flanquement de la porte abritait un temple de Teutatès ou de Mercure (Rosny 1802, p. 246 ; hypothèse reprise par Girardot 1847, p. 128-129) – sans davantage de preuves que l'attribution herculéenne.

[830] D. Nault parle de la « porte de l'Angres » (Nault 1688, p. 33).

[831] Monga (éd.) 1985, fol 7 r°.

[832] Français 14 392, 3 v°.

[833] Ladone 1640, p. 14, 190. L'abbé Germain ne dit pas autre chose que l'avocat autunois lorsqu'il écrit : « la porte de Langres ou de Reims, parce qu'elle conduit au chemin de Champagne, et que l'on nomme aujourd'hui le portique Saint-André à cause d'une église paroissiale du nom de ce saint qui est dans une tour tenante à cette porte (…) On croit que cette tour a été un temple dédié à Hercule. » (Germain 1862, p. 384).

[834] L'auteur du *De Bibracte monimentis libellus* parle de la *pyla D. Andreae*, de la *porta Andrea* et donne même son nom en français, ce qui est rarissime dans son ouvrage, « Portail Sainct André ». Lorsqu'il parle de la tour, il précise : *hac, vice templi, utuntur Hedui, quod Divo dicatum est Andreae* (…) *quae Divi Andreae insignita est nomine*, (Léauté 1650, p. 28, 43). C'est exactement ce type de propos qui est repris par les auteurs postérieurs, qu'ils soient Autunois ou non, antiquaires ou simples voyageurs : « portique Saint André », « portail de S. André » ou « Porte S. André, à cause que l'une des Tours qui la flanquoient, & qui servoit autrefois de Temple aux Payens. Les Chrestiens y ont fait une Eglise dediée à S. André. » (Thomas 1660, p. 21) ; « un temple d'Hercule », « la porte S. André » (Du Buisson-Aubenay, p. 286) ; « un Temple rond (…) duquel on a fait une Eglise sous l'invocation de Saint-André » (Baudot 1710, p. 40) ; la « porte (de) Saint-André » (Montfaucon 1719, p. 177) ; la « porte de Saint André » (Maffei 1733, p. 159).

1.3.La porte sud-est de l'enceinte romaine : Rome et le Marbre

Aucune des sources textuelles ou iconographiques qui sont parvenues jusqu'à nous n'a connu la porte de Rome encore debout. A l'exception d'une mention du *fortem de Marmoribus* datant de 1386[835], les premières mentions connues de cette porte sont dues à Jacques Guijon qui parle, dans les décennies à la charnière des XVIème et XVIIème siècles, de la *porta Marmorea*[836] et au chanoine Perrin : « l'entrée qui se trouvoit au lieu où avoit été l'ancien portail que nous avons décrit et où les artisans s'assembloient pour chopiner, fut appelée de la Jambe-de-Bois, et jusqu'à cette heure a gardé ce nom »[837]. F. Perrin ne mentionne pas explicitement le nom de la porte de Rome mais il expose l'origine du toponyme dont la rue actuelle qui longe l'emplacement de la porte romaine a conservé le souvenir ; le chanoine autunois mentionne en revanche une porte des Marbres mais il s'agit alors de la porte moderne construite quelques centaines de mètres plus au nord, le long du *cardo maximus*, dans le prolongement de ce qui deviendra la Promenade des Marbres. Les explications qu'il fournit à propos des toponymes méritent la plus grande attention car il est contemporain de l'édification de cette porte moderne :

> Maintenant le portail n'y est plus et est l'entrée qui y souloit estre du tout fermée. Touteffois ce quartier jusques à la nouvelle porte qui est un peu plus bas en dedans la vieille cité s'appelle le Pas des Marbres, parce que là se sont trouvés plusieurs édifices antiques faicts de marbres[838].

L'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis libellus* évoque quant à lui une *porta marmorea* dont il dit *ipsa a marmore nomen hunc in diem retinet* (…) *Hanc portam pluribus iconibus ornatam fuisse reor, porphyro & marmore, cùm ab ipso nomen sit sortita*[839] mais l'emploi des temps est incohérent s'il parle de la même porte. Il parle en effet à plusieurs reprises de cette porte au passé, ce qui est parfaitement normal, la porte sud-est de l'enceinte romaine ne figurant pas davantage sur les représentations iconographiques du XVIème siècle qu'elle n'est mentionnée par le voyageur milanais ; pourtant l'auteur affirme, au présent, que son nom tiré du marbre s'est conservé jusqu'à l'époque où il écrit : est-ce une manière maladroite de dire que l'ancien nom de la porte romaine a été transféré à la porte moderne ? L'historien E. Thomas utilise cette même appellation de portail des Marbres[840] pour désigner la porte d'époque romaine. Quant à l'avocat Ladone qui n'écrit pas après 1620, une fois de plus, il mentionne d'abord le nom géographique de la porte avant de donner le nom d'usage de la porte mais il faut noter qu'à aucun moment il n'évoque le nom de « porte des Marbres » pour la porte de l'enceinte antique, préférant parler de *porta romana* ou de porte de Chalon : *Cabilonensis sic primum dicta est eo quod Cabilonem duceret : postmodum Romana ab*

---

[835] L'expression de fort des Marbres devait désigner les deux tours de flanquement de la porte de Rome qui apparaissent encore, quoique très arasées dans le plan de 1575 publié par Belleforest et Saint-Julien de Balleure. L'expression apparaît dans un acte conservé aux archives départementales de Saône-et-Loire qui témoigne de l'amodiation à un particulier de deux moulins situés en contrebas de l'ancienne porte romaine (Fontenay 1889, p. 46).

[836] Etant donné qu'on ignore précisément la date de composition de cette pièce, on ne peut pas complètement exclure que le frère aîné des Guijon (1542-1625) fasse ici référence à la moderne porte des Marbres dont la construction fut achevée en 1621, voire en 1608 plutôt qu'à la porte urbaine d'époque romaine.

[837] Français 14 392, fol 7 v°.

[838] Français 14 392, fol 3 r°-v°.

[839] Léauté 1650 p. 27, 29 : « elle conserve encore aujourd'hui ce nom qui lui vient du marbre (…) je crois que cette porte était décorée de plusieurs statues [reliefs] de porphyre et de marbre, puisque c'est de cela-même qu'elle a tiré son nom » (traduction VB).

[840] Thomas 1660, p. 24.

ingressu Romanorum principum[841] *vocitata fuit, nunc cum ipsa porta nomen utrumque periit*[842]. Cette dénomination de porte de Rome est reprise par D. Nault sous la forme de « Porte Romaine »[843]. Quant à l'abbé Germain, il opère la synthèse entre les deux traditions en mentionnant la porte sud-est de l'enceinte romaine comme appelée « anciennement la porte Romaine et aussy la porte des Marbres, parce qu'elle en étoit magnifiquement ornée » (la fin de la phrase reprenant littéralement le propos d'E. Thomas).

Il découle de ces observations que les premières mentions de la porte sud-est l'associent à la notion de marbre mais que la construction d'une porte moderne, achevée au cours de la première décennie du XVIIème siècle, probablement en 1608, a capté à son profit l'appellation initialement utilisée pour désigner la porte romaine. Ce transfert de désignation n'a pas dû poser de problème étant donné que la porte romaine avait disparu du paysage et que ce sont surtout les antiquaires qui avaient besoin d'un nom pour la désigner : c'est sans doute dans ce contexte que sont apparus les noms de « porte de Chalon » et de « porte romaine » qu'il faut entendre au sens de porte de Rome.

Pour rester dans les questions de toponymie liées à la porte de Rome, il importe de faire le point sur la localisation du lieu ou du quartier de la ville d'Autun que les sources anciennes désignent au moyen des toponymes de « Pas des Marbres » et « les Marbres ». La question mérite d'être posée car sa localisation apparaît flottante d'un auteur à l'autre, et parfois même chez un même auteur.

C'est en effet le cas d'Hippolyte Abord, membre de la Société Eduenne et auteur d'une *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*. Dans le premier tome paru en 1855, il définit le Pas des Marbres comme le portail principal de l'église Saint Lazare[844] alors qu'en 1886, dans le troisième et dernier tome de son *Histoire*, il insiste sur la distinction entre « les Marbres » et le « Pas des Marbres », deux espaces distincts qui ne doivent pas être confondus : les Marbres sont la partie du grand portique de la cathédrale affectée aux ventes et aux amodiations des terres et des maisons du chapitre, cette partie du portique fut construite à partir de matériaux provenant de l'antique porte impériale ou porte de Rome dont une partie, selon E. Thomas[845], avait été employée à décorer le pavé du portail de Saint-Lazare. Le Pas des Marbres désigne quant à lui les abords de la porte moderne des Marbres[846]. Il est vraisemblable que ce changement d'opinion lui ait été dicté par son collègue de la Société Eduenne, Harold de Fontenay. En effet, en 1885, dans l'un des articles consacrés à l'*Epigraphie autunoise*, ce dernier affirme qu'« On appelait *pas des Marbres* le lieu où s'élevait jadis l'antique porte de Rome dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par l'usine et le jardin de M. Revenu, et les maisons situées au dessous. Nous tenons à préciser cette appellation qui a donné lieu aux confusions les plus singulières »[847]. Très logiquement, c'est la même définition du lieu qui est indiquée sur le plan agrandi vingt-cinq fois de Pierre de

[841] F. Perrin affirme devoir cette idée à un mémoire qu'H. Abord identifie comme celui de Jacques Charvot. Sans doute veut-il parler du chantre Chervot dont Saint-Julien de Balleure regrette de ne pas avoir pu lire les travaux. Le lien établi entre la porte de Rome et l'entrée des empereurs lui vaut également d'être appelée « porte impériale » (par exemple dans Abord 1881, p. 91, note 2).
[842] Ladone 1640, p. 13-14.
[843] Nault 1688, p. 33.
[844] Abord 1855, p. 56, note 2.
[845] Thomas 1660, p. 20 (= Thomas 1846, p. 36) : « La quantité de Piliers, Colomnes, Corniches, & autres embellissemens de Marbre, qui y ont esté deterrés, & transportés dans les Maisons de Monsieur l'Abbé Ieànin en sont une conjecture pressante, qui est secondée par la traditive [sic] des anciens Autunois, continuée iusques à nous, que les ruines de ce Portique ont fourny les materiaux, dont on a basti le parvis de l'eglise de S. Lazare, qui en est encore appellé les Marbres ». Sans doute s'agit-il de la même tradition que celle que rapporte J. Léauté (1650, p. 27).
[846] Abord 1886, p.73.
[847] Fontenay 1885, p.154.

Saint-Julien de Balleure, gravé en 1887 par F. Courtois et dont H. de Fontenay a rédigé la légende et le texte d'accompagnement : on peut d'ailleurs remarquer que la mention « Pas des Marbres » inscrite juste entre les soubassements des deux tours de flanquement de la porte de Rome est une annotation ajoutée par H. de Fontenay puisqu'elle ne figure pas sur le plan de 1575, ni à cet endroit, ni même dans la légende. En ce qui concerne le toponyme « les Marbres », H. de Fontenay précise qu'il s'agit du porche de la cathédrale qui avait été aménagé sur un terre-plein, de plain-pied avec la nef. Ce lieu qui servit aux inhumations fut créé à la fin du XIIème siècle et prit le nom « les Marbres », attesté dès la première moitié du XIVème siècle, parce que la tradition locale assurait que des matériaux de l'ancienne porte de Rome y furent réutilisés, en particulier des chapiteaux corinthiens[848].

Il est donc clair que le toponyme « les Marbres » désigne le parvis ou le porche de la cathédrale mais, en ce qui concerne le toponyme « pas des Marbres », pour ma part, j'avancerai une hypothèse un peu différente de celle d'H. de Fontenay en me fondant sur le témoignage du chanoine F. Perrin évoqué plus haut. Dans un manuscrit consacré à l'histoire d'Autun, le chanoine autunois qui établit nettement la distinction entre la porte d'époque romaine et la porte des Marbres construite à son époque précise que : « ce quartier jusques à la nouvelle porte qui est un peu plus bas en dedans la vieille cité s'appelle le Pas des Marbres, parce que là se sont trouvés plusieurs édifices antiques faicts de marbres »[849]. Même si je reconnais que le « Pas » des Marbres a sans doute désigné originellement le passage proprement dit qui permettait l'accès à la ville, je pense que ce toponyme pourrait bien désigner l'ensemble du quartier établi de part et d'autre de la route qui relie en ligne droite l'emplacement de la porte de Rome à celui de la moderne porte des Marbres, un itinéraire qui surplombe presque exactement l'ancien *cardo maximus*, ce qui explique aisément que des matériaux précieux liés à des éléments de décor architectonique aient pu y être mis au jour.

1.4.La porte sud-ouest de l'enceinte romaine : les druides, Minerve et saint Andoche

L'appellation « porte Saint-Andoche » est très théorique puisque seule est conservée une de ses tours de flanquement et il en a été ainsi aussi loin que les sources anciennes nous permettent de remonter, c'est-à-dire depuis au moins le XVIème siècle. Il faut reconnaître que la désignation de cette tour, que nous appelons quant à nous la tour Saint-Andoche, ne va pas de soi encore aujourd'hui : lors des dernières journées du patrimoine (17-18 septembre 2011), le site du ministère de la Culture parlait de la « porte romaine de l'ouest »[850] – preuve que la dénomination de tour Saint-Andoche n'est pas très enracinée alors qu'elle est sans doute la moins inexacte d'un point de vue scientifique que l'on puisse proposer par rapport à toutes les autres. Le monastère de Saint-Andoche est en effet le bâtiment le plus ancien dont on connaisse le nom avec certitude à avoir occupé l'emplacement de l'ancienne porte romaine.

Le toponyme Saint Andoche prête à confusion dans l'esprit des actuels habitants d'Autun comme c'était déjà le cas au début du XXème siècle. Un touriste anglais de passage à Autun nous en a laissé un témoignage :

> If you ask one of the humbler inhabitants of Autun where the Porte St. Andoche stood, you will be directed, without hesitation, – as we were, – to the bank of the river, near the railway station. Having reached that spot and crossed the bridge, you will obtain a lovely view of the Roman wall and the river beside it, but will fail to find the remaining tower of the gate, for the reason that it is not there.(…) The reader may ask why the peasants should misdirect him ?

[848] Fontenay 1878c, p. 201.
[849] Français 14 392, fol 3 r°-v°.
[850] http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr/recherche/resultat?JEP-MUL115084 (page consultée le 17 novembre 2011). Dans les années 1990, la terminologie employée par la DRAC de Bourgogne et le SRA dans leur correspondance est la suivante : « porte Romaine dite de Clermont ».

> They misdirect him, in this particular instance, because they believe that the gate really stood on the town side of the western bridge of the Arroux, in the corresponding position to that of the Porte d'Arroux [851].

J'interromps la citation juste avant que notre touriste anglais ne se mette à développer des considérations sur le paysan bourguignon têtu au point de préférer indiquer une mauvaise direction plutôt que d'avouer son ignorance. Ce que les Autunois désignent aujourd'hui comme le quartier Saint-Andoche est en effet la zone qui se situe à proximité du pont Saint-Andoche. Or, ce pont sur l'Arroux dit de Saint-Andoche tire précisément son nom du fait qu'il reliait la rive droite de l'Arroux à l'abbaye Saint-Andoche dont la fondation eut lieu à l'emplacement de la porte sud-ouest d'Autun. Un transfert géographique du toponyme a donc été opéré vers le nord-ouest au fil des siècles mais l'appellation de porte Saint-Andoche demeure fidèle à la localisation première du lieu consacré au saint. La plus ancienne attestation du nom de ce pont remonte à 1253[852]. Cela dit, la meilleure façon de désigner la tour Saint-Andoche serait sans aucun doute, aux yeux des habitants actuels d'Autun, de parler de la tour romaine du Saint Sacrement étant donné que l'emplacement de l'ancienne porte romaine fait aujourd'hui partie de l'enceinte de l'ensemble scolaire catholique occupant les bâtiments de la congrégation du Saint Sacrement.

Comme pour la porte de Rome, le problème de la dénomination va de pair avec la disparition de la porte. L'examen des sources écrites anciennes permet très bien d'ailleurs de se rendre compte que la tour Saint-Andoche n'a pas toujours été identifiée comme la tour de flanquement d'une des quatre portes urbaines de l'enceinte romaine, c'est notamment le cas de toute une tradition qui tient à présenter la tour comme un temple de Minerve. Une autre tradition consiste à désigner la porte Saint-Andoche comme la porte des Druides : même s'il ne nomme pas explicitement la porte, c'est sans doute à cette tradition que F. Perrin se rattache lorsqu'il évoque un portail « au propre lieu où est l'abbaye de Saint-Andoche, par lequel on alloit au Sénat des Druides »[853]. L'appellation de porte des Druides relève évidemment bien plus du fantasme d'un Autun – Bibracte celtique que de la réalité historique et fut forgée à partir d'une étymologie fantaisiste : la porte sud-ouest de l'enceinte romaine est située du côté de la colline de Montdru, que l'on a fait dériver de *Mons Druidarum*, au même titre que Montjeu de *Mons Jovis*, Montmin de *Mons Minervae* ou Genetoye de *Jani tecto*. Cette appellation nous a également été transmise dans les travaux d'E. Ladone et d'E. Thomas mais aussi dans l'ouvrage de D. Nault qui parle lui aussi de la « Porte des Druydes »[854] ou dans le manuscrit de l'abbé Germain qui mentionne « la porte des Druydes, parce que par là on alloit au palais des druydes, à un quart de lieue »[855]. Mais, à la différence des deux derniers, ni Ladone, ni Thomas ne se contentent de cette seule façon de désigner la porte. L'avocat-poète cherche à faire la synthèse de plusieurs traditions en évoquant à la fois une porte des Druides qui tire son nom de la colline de Montdru mais aussi une tour de Minerve qu'il situe à proximité de la porte des Druides sans comprendre qu'il s'agit de deux dénominations du même édifice :

---

[851] Allen 1912, p. 29. L'anecdote relatée en 1912 par Percy Allen n'est pas obsolète : lors de l'un des séjours que j'ai effectués à Autun en 2009, un hôtelier autunois à qui j'annonçais mon intention de me rendre à la porte Saint-Andoche m'a en toute bonne foi indiqué la même fausse direction qu'au touriste anglais de la Belle Epoque, à la différence qu'averti du problème, je n'ai pas fait le détour par les rives d'Arroux pour contempler la muraille.

[852] La mention apparaît dans un acte de *Reconnaissance par Hugues IV, duc de Bourgogne, des droits du chapitre d'Autun dans les bois de son domaine privé*. A. de Charmasse le signale dans le *Cartulaire de l'Eglise d'Autun* (p. 181) et H. de Fontenay en fait de même dans son *Epigraphie autunoise* (1885, p. 149).

[853] Français 14 392, fol 3 v°.

[854] Nault 1688, p. 33.

[855] Germain 1862, p. 395.

porta Druydum (…) *qua ibatur ad montem Druydum* (…) *nomen ab ipsis traxisse Druydibus facile crediderim* (…) *Fuit & aliud ad portam Druydum Minervae quod etiamnunc pené integrum visitur, veterique servato nominé, turris Minervae vulgo vocitari consuevit, quam quidem appellationem passim invenias in antiquis coenobij Divo Andochio sacri manuscriptis*[856].

Même synthèse des trois principales traditions dans l'*Histoire* d'Edme Thomas qui emploie indifféremment l'expression « portail de S. Andoche » ou « Tour de S. Andoche, autrement la Tour de Minerve » après avoir évoqué en premier lieu la « Porte des Druides, parce qu'elle conduisoit à la Montagne dite de Montdru »[857]. Claude Courtépée, pour sa part, considère simplement que la porte des Druuides n'est que l'ancien nom de l'actuelle porte Saint-Andoche[858].

L'identification de la tour de flanquement de la porte Saint-Andoche à un temple païen a été largement reprise et commentée par les auteurs anciens. La majorité d'entre eux y voient un temple de Minerve comme, par exemple, les deux bénédictins de Saint-Maur, Martène et Durand[859], mais il n'y a pas unanimité sur l'identité de la divinité à qui le supposé temple était consacré. Le voyageur F.-N. Baudot Du Buisson-Aubenay, de passage à Autun en 1646, rend bien compte de cette confusion et y contribue lui aussi en proposant une nouvelle hypothèse d'identification de la tour romaine comme un temple de Mars :

> Dans l'enclos d'iceluy [Saint-Andoche] et sur le bord du cloistre est le temple de Mars (…) Il semble que Ladoneus, en ses Antiquités d'Autun en vers latins, appelle ce temple là de Minerve et qu'ailleurs il dise que c'estoit templum deorum indigetum, qui est à présent celui de Saint-Andoche. »[860]

Le maire de Dijon, F. Baudot, propose quant à lui, en 1710, d'y voir un temple de Diane : « le Temple qui était dédié à Diane sert aujourd'hui de cuisine à l'Abaye de Saint Andoche »[861]. Son hypothèse emporte l'adhésion de l'abbé Devoucoux et de J. de Fontenay puisque c'est en faveur de celle-ci qu'ils argumentent[862]. Cette idée les incite à déplacer le temple d'Apollon que l'on s'accordait à situer, comme aujourd'hui, non loin de l'emplacement de la moderne porte des Marbres : ils font ainsi l'hypothèse que les divinités frère et sœur aient chacun leur temple dans les deux tours de flanquement symétriques de la porte sud-ouest de l'enceinte.

Au-delà de la question de la divinité d'attribution, sur quoi repose la volonté d'identifier cette tour de flanquement à un temple ? On trouve un élément de réponse chez Edme Thomas qui prétend que, dans la tour, « il s'est trouvé plusieurs niches à mettre des Idoles, d'où on presume que c'estoit un Temple, comme la Tour, qui accompagne le Portique

---

[856] Ladone 1640, p. 14 : « la porte des Druides (…) par laquelle on se rendait au Mont des Druides (…) un nom dont j'aurai facilement tendance à croire qu'il vient des Druides eux-mêmes (…) Il existe un second temple de Minerve à proximité de la porte des Druides que l'on peut voir encore aujourd'hui presque entier. Il a conservé son ancien nom et on a pris l'habitude de l'appeler communément la tour de Minerve, appellation que l'on trouverait un peu partout dans les vieux manuscrits du monastère de Saint-Andoche (traduction VB). Si Ladone parle d'un autre temple de Minerve, c'est parce qu'il vient d'expliquer que la chapelle de la porte d'Arroux a probablement remplacé un antique lieu de culte consacré à Pallas. En ce qui concerne les mentions d'un « temple de Minerve » dans les chartes de l'abbaye de Saint-Andoche, l'idée est sans fondement, comme l'avaient déjà souligné l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay dans une note lors de la réédition de l'ouvrage d'E. Thomas en 1846 (Thomas 1846, p. 39, note 2).

[857] Thomas 1660, p. 22-23.

[858] Courtépée 1778, p. 524.

[859] Durand – Martène 1717, p. p. 159 : « L'abbaye de saint Andoche fut bâtie (…) dans le même lieu où les infideles honoroient la déesse Minerve ».

[860] Charmasse 1885, p. 280.

[861] Baudot 1710, p. 40.

[862] Thomas 1846, p. 158, note 10 : les deux érudits autunois qui estimaient quant à eux que la tour romaine était un temple de Diane attribuent l'appellation de « tour de Minerve » à une confusion entre *Minerva medica* et Diane en raison de la proximité de leurs attributions.

de S. André »[863]. Pour m'être rendu dans la tour Saint-Andoche et avoir examiné chacun des niveaux auxquels il était possible d'accéder, je n'ai vu aucune structure susceptible d'être interprétée comme une niche, rien de comparable à ce que présente la *cella* du temple de Janus notamment. Par ailleurs, aucun document iconographique ne vient confirmer l'affirmation du chantre Thomas, ce qui nous interdit, faute de nouvelle preuve, de nous fier à cette assertion. L'autre raison qui accréditerait l'idée que la tour ait accueilli un lieu de culte est fondée sur l'idée « qu'en général les emplacements ayant servi au culte des faux Dieux, étant restés dans le domaine public, ont été abandonnés aux Chrétiens pour y établir les églises ou les monastères »[864]. Le raisonnement n'est pas dépourvu de tout fondement mais il contient une faille logique : s'il est vrai que les édifices publics ont davantage vocation que les autres à être réoccupés par les Chrétiens, il est erroné en revanche de considérer que ces édifices publics n'étaient constitués que des seuls temples, en faisant fi des tous les autres édifices publics que pouvait compter une ville romaine. Finalement, aucun élément matériel, aucun argument fondé ne viennent étayer l'hypothèse selon laquelle la tour aurait servi de lieu de culte.

Il faut d'ailleurs noter que certains auteurs précoces ne mentionnent aucunement cette tradition prétendant identifier la tour comme un temple de Minerve, c'est par exemple le cas de l'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis libellus* qui évoque, en français, « La Tour de Sainct Andoche » et la *porta Divi Andochij* ou *porta Andochea*, en latin : *iacet propè Divi Andochij templum* (…) *turrim, quae D. Andochij nomine signatur*[865]. Jamais, il ne la désigne autrement, ni sous la forme de temple à qui que ce soit, ni sous la forme « porte des Druides ».

2. *Les jugements de valeur : les portes d'Autun au miroir de la subjectivité*

Il s'agit ici d'étudier la façon dont la perception esthétique et la subjectivité prennent insidieusement le pas sur le raisonnement archéologique et finissent par risquer d'en corrompre le caractère scientifique[866]. Par nécessité, il ne sera pas question ici de la porte Saint-Andoche et de son unique tour de flanquement conservée, tout simplement parce que son identification fréquente en tant que temple païen dans les sources anciennes qui sont parvenues jusqu'à nous l'a souvent exclue des développements que les antiquaires et les voyageurs ont consacrés aux portes d'Autun. Ne faisant pas partie du circuit des principaux vestiges antiques, elle n'a été incluse ni dans les discussions scientifiques relatives aux portes, ni dans les considérations esthétiques visant à déterminer laquelle d'entre elles était la plus belle à la différence des deux portes conservées (et identifiées comme telles), les portes d'Arroux et de Saint-André, et, paradoxalement, de la porte de Rome qui avait pourtant disparu.

2.1. La plus belle d'entre toutes : le fantasme de l'absente porte des Marbres

Le compte-rendu du séjour effectué par un touriste anglais éclairé, P. G. Hamerton, est très catégorique au moment d'évoquer la porte de Rome : « Il est absolument regrettable que la *Porte des Marbres* qui était bien plus somptueuse que les deux portes encore existantes, si

[863] Thomas 1660, p. 22.
[864] Remarque due à l'abbé Devoucoux et à J. de Fontenay (Thomas 1846, p. 39, note 2).
[865] Léauté 1650, p. 27-29, 44 : « une tour s'élève à proximité du sanctuaire de Saint-Andoche (…) on la désigne du nom de saint Andoche » (traduction VB).
[866] Inutile de rappeler les pertes de données occasionnées par la pratique de ce que l'on appelle l'archéologie du bel objet.

richement parée de sculptures, ait été détruite au Moyen Age »[867]. Il exprime ainsi la vulgate qui est encore largement partagée dès lors que l'on parle de la porte de Rome. Qu'en est-il exactement et dans quelle mesure les sources écrites anciennes ont-elles participé à la constitution de ce discours qui ne peut se prévaloir d'aucune preuve archéologique ?

Il est en effet assez surprenant de constater le contraste entre l'état de conservation de la porte de Rome et le nombre des réflexions et des commentaires qu'elle a suscités. La porte de Rome, également appelée porte des Marbres jusqu'à ce qu'une porte urbaine de l'enceinte moderne ne récupère son nom, a en effet donné lieu à des développements qui ne pouvaient se fonder sur aucun vestige visible alors que la tour de la porte Saint-Andoche n'a pas suscité un tel engouement, ni même la porte des Druides chez ceux qui pensaient que c'était une porte romaine, située dans l'exact prolongement du *decumanus* qui dessert la porte Saint-André, dont on avait perdu la trace.

L'ouvrage composé par D. Nault est parfaitement révélateur de la corrélation entre l'absence de connaissance de certains vestiges et de l'enflure du discours antiquaire qui leur est consacré. De tous les antiquaires autunois dont nous connaissons les travaux, D. Nault est certainement le moins scientifique et le plus inventif. Il en était sans doute conscient vu qu'après avoir écrit son *Histoire de l'ancienne Bibracte, appresent appellée Autun*, il a offert au public la même année, en 1688, un ouvrage intitulé *La mort d'Ambiorixène, vengée par celle de Jules César, assassiné par Brutus* qu'on ne peut guère considérer que comme un roman historique[868]. Sa description des portes romaines est aussi précise et détaillée qu'inventée : ce qui intéresse l'auteur, c'est de décrire la splendeur du décor architectonique des portes et de célébrer la qualité de leurs ornements, il oublie d'ailleurs de donner le nom de chacune des portes au moment de la description alors que, plus loin, il donne les noms des quatre portes d'Autun. Des quatre portes, seule la quatrième et dernière a un revêtement de marbre, c'est donc la seule qui puisse prétendre être la porte de Rome, dite aussi porte des Marbres :

> Le quatrième étoit de l'ordre Corynthien enrichi de marbre, les colonnes étoient posées sur d'autres colonnes avec des moulures, des Arabesques & d'autres fantaisies d'une invention singulière. Entre les colonnes étoient des niches, dans lesquelles on avoit posé les statues des grands Hommes de la Cité en demi bosse, si proprement denüées, que les figures sem[b]loient sortir hors du fonds, & se jetter hors de l'ouvrage[869].

La description de la porte urbaine que brosse D. Nault est tout à fait vraisemblable mais la vraisemblance n'est pas la vérité : elle ne repose sur aucune donnée objective valable, même si l'on peut retrouver à partir de quels éléments il a sans doute construit sa description. Les niches insérées entre les colonnes font évidemment penser à la galerie supérieure des portes d'Arroux et de Saint-André composées d'une série d'arcades scandées par des pilastres couronnées de chapiteaux (corinthiens en ce qui concerne la porte d'Arroux). Quant à la mention des statues, il est tout à fait possible qu'elle soit le fruit de l'imagination de D. Nault. En 1611, la même idée était venue à E. Martellange en réalisant une représentation de la porte Saint-André : il invente une statue casquée au centre de la galerie supérieure.

Le chanoine Perrin, qui est l'un des premiers, à notre connaissance, à comparer la porte de Rome à celle d'Arroux, a naturellement tendance à imaginer la porte disparue comme plus belle que celle qu'il connaît : « Du costé du levant, Autun estoit anciennement ouvert et garny d'un beau et superbe portail tel ou plus magnifficque que celluy qui est encore sur pied

[867] Lequime 1996 (éd.), p. 56.
[868] D. Nault feint d'avoir découvert un manuscrit qu'il donne à connaître au lecteur, un manuscrit caché parce qu'il contenait un secret historique et que la crue du Tibre de 1687 aurait remis au jour – procédé parfaitement caractéristique de l'écriture romanesque antérieure au XIXème siècle qui permet aux auteurs d'échapper aux reproches d'avoir pratiqué un genre littéraire indigne.
[869] Nault 1688, p. 10.

près la rivière Arroux »[870]. Il n'est pas le seul et ce phénomène s'explique sans doute par une humaine tendance à l'idéalisation de ce que l'on ne possède pas ou que l'on ne possède plus. Ce qui est caractéristique des développements consacrés à la porte disparue, c'est la volonté constante de formuler des hypothèses en faisant feu de tout bois, une volonté presque irrationnelle qui prime souvent sur le bon sens qui imposerait de reconnaître l'impossibilité d'en dire davantage. L'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis libellus* commence en effet par reconnaître avec franchise les lacunes de la connaissance de la porte de Rome avant de rapporter la tradition locale et de tenter de faire parler les toponymes :

> *qualis fuerit operis forma, structura, decor, nos latet. Fama est parem fuisse sibi oppositae, quae* d'Aronx *vocatur, atque ex eius ruinis conflatam fuisse rarae ac inusitatae proceritatis Decumani Templi pyramidem (…) Hanc portam pluribus iconibus ornatam fuisse reor, porphyro & marmore, cùm ab ipso nomen sit sortita*[871]

Le problème est qu'aucune de ces traditions (*fama*) n'est fondée sur quoi que ce soit d'autre que des suppositions ou des arguments de seconde main : le fait que la porte d'Arroux et la porte de Rome soient situées sur le même axe viaire permet-il à lui seul d'inférer qu'elles partagent le même type architectural ? sur quels éléments matériels est fondée l'idée d'un réemploi des matériaux de la porte de Rome lors de la construction du parvis de la cathédrale ? est-on en droit de s'appuyer sur une appellation médiévale ou moderne de la porte urbaine pour restituer son programme ornemental ? L'auteur ne répond pas à ces questions mais il a l'honnêteté de ne pas les présenter comme des faits comme l'indique l'usage des modalisateurs *fama* et *reor*.

Le phénomène d'accumulation et de répétition d'un auteur à l'autre amène cette *fama* à prendre corps et donne lieu à de véritables raisonnements pour décrire ces marbres, préciser leur lieu de découverte, la manière dont ils ont été réutilisés. On passe en effet très rapidement du domaine de l'hypothèse à l'affirmation. Je viens de citer le témoignage de J. Léauté qui est contemporain du remblaiement de la porte de Rome et de l'aménagement du bastion de la Jambe-de-bois : à aucun moment, il n'évoque la pratique de fouilles ou la mise au jour de blocs architecturaux. Or, en 1660, E. Thomas, pourtant propriétaire du manuscrit de J. Léauté, évoque :

> la Porte des Marbres, à cause qu'elle en estoit ornée magnifiquement. La quantité de Pilliers, Colomnes, Corniches, & autres embellissemens de Marbre, qui y ont esté deterrés, & transportés dans les Maisons de Monsieur l'Abbé Ieànin en sont une coniecture pressante, qui est secondée par la traditive des anciens Autunois, continuée iusques à nous, que les ruines de ce Portique ont fourny les materiaux, dont on a basti le parvis de l'Eglise de S. Lazare, qui en est encore appellé les Marbres[872].

Un autre élément mentionné par E. Thomas va contribuer à nourrir le débat à venir sur les présumés marbres de la porte de Rome. En effet, l'historien autunois conclut le paragraphe consacré à la porte de Rome par la phrase suivante : « De quelques fragmens ramassez on a basti une nouvelle Porte des Marbres, dont i'ay crû devoir donner le crayon, par ce qu'il y a quelques antiquités enchassées »[873]. Suit immédiatement un dessin intitulé « Porte des Marbres » qui représente plusieurs reliefs réemployés sur le parement d'une porte peu réaliste. La mise en page et la rapidité de la lecture vont occasionner le raccourci suivant : les reliefs réemployés dans le nouvelle porte des Marbres proviennent de la porte de Rome. En réalité,

[870] Français 14 392, fol 3 r°.

[871] Léauté 1650, p. 27 : « son plan, son élévation, son décor nous échappent. On rapporte qu'elle était semblable à celle qui lui fait face et qu'on appelle *d'Aronx*, que c'est à partir de ses matériaux qu'a été constitué le parvis du sanctuaire principal dont la hauteur est rare et inhabituelle (…) Je suppose que cette porte était ornée de nombreuses statues de porphyre et de marbre, puisqu'elle tire son nom de ce matériau » (traduction VB).

[872] Thomas 1660, p. 20. On retrouve le même développement dans le manuscrit de l'abbé Germain (1862, p. 394) et dans le mémoire de Grivaud de la Vincelle (1813, p. 22-23).

[873] Thomas 1660, p. 20.

E. Thomas ne dit rien de cela, il se contente de mentionner, à l'issue du développement sur l'antique porte des Marbres, l'existence d'une autre porte des Marbres, moderne quant à elle et qui contient des blocs antiques réemployés. A aucun moment, il ne précise l'origine de ces blocs. Pourtant, le mal est fait…

Au début du XIXème siècle, l'historien Rosny s'en prend à l'opinion de Thomassin (idée qu'il trouve exprimée dans un manuscrit attribué à l'abbé Germain et qui, en réalité, est celle qu'avait exprimée E. Thomas), opinion selon laquelle la porte antique serait dite des Marbres en raison des marbres précieux qui composaient son parement : « Ce prétendu mérite est une erreur. Les marbres dont cette porte était incrustée, étaient des morceaux mutilés de sépulchres de nulle valeur, et ces débris ont été entièrement brisés et perdus, lors de la nouvelle construction faite en 1776. »[874]. J. Rosny n'a pas compris que Thomassin parlait de la porte de Rome, et non de la moderne porte des Marbres. Quoi qu'il en soit, l'origine des blocs antiques réemployés sur la porte des Marbres ne va pas de soi : à la fin du XVIIème siècle, l'historien encyclopédiste Claude Courtépée qui a vu la porte des Marbres juste avant la démolition de l'état dans lequel les blocs antiques étaient réemployés apporte une confirmation au dessin donné par E. Thomas et ajoute que ces blocs antiques proviennent de la zone des édifices de spectacle :

> Il est encore très-probable que la porte des Marbres a été construite des débris de ces monumens [le théâtre et l'amphithéâtre]. On y voyoit avant sa destruction en Septembre 1777, des pierres sur lesquelles étoient en sculpture des bras, des jambes, des bustes, des draperies, une tête de cheval, &c, qui certainement ont appartenu à quelque grand édifice[875].

Ces mêmes reliefs sont mentionnés par l'antiquaire Grivaud de la Vincelle : « On n'avait employé dans sa construction aucune espèce de marbre, mais on y avoit encastré avec beaucoup de symétrie et de soin, divers fragments de sculptures antiques, recueillis dans une fouille faite à la fin du 17e siècle dans la place du champ de Mars. On remarquoit sur ces sculptures, des ornemens de bon goût, une grappe de raisin, une tête de cheval de grandeur naturelle, le buste d'un homme assis, un médaillon rond avec un buste, etc. »[876]. Il s'agit des mêmes reliefs, figurés et très divers, qui selon Rosny sont issus de monuments funéraires, selon Courtépée des édifices de spectacles et selon Grivaud de la Vincelle de vestiges situés sous la place centrale d'Autun.

La situation ne s'éclaircit pas si j'ajoute que d'autres interprètent encore différemment la tradition, tel ce voyageur pour qui les blocs des édifices de spectacle ont été réutilisés, non pas pour orner la porte des Marbres mais lors de la construction de la cathédrale : « Un vieillard fort érudit, dont je fis la connaissance sous les ombrages de la promenade du séminaire, m'assura qu'elle [la cathédrale] avait été construite avec des matériaux provenant de la démolition des arènes et du théâtre antiques »[877]. Quant à Grivaud de la Vincelle, il opère la synthèse entre les deux traditions, lui qui considère comme une preuve de la magnificence de l'antique porte de Rome le fait que ses plus belles pièces aient été réutilisées non seulement dans la cathédrale mais aussi au sein de la nouvelle porte des Marbres[878]. Je rappelle qu'à la différence de la théorie selon laquelle les blocs de la porte de Rome auraient été réutilisés lors de la construction de la porte des Marbres, l'idée de l'utilisation des blocs de la porte de Rome par les bâtisseurs de la cathédrale au XIIème siècle figure explicitement dans l'ouvrage d'E. Thomas. E. Thomas n'est sans doute pas l'auteur de cette tradition que mentionne déjà J. Léauté dans le *De antiquis Bibracte monimentis* mais Thomas est, à notre

[874] Rosny 1802, p. 215.
[875] Courtépée 1778, p. 515.
[876] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 27.
[877] Mofras 1852, p. 27.
[878] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 23 : « ces fragments annoncent que la porte antique des Marbres étoit décorée avec magnificence. »

connaissance, le premier à présenter cette tradition orale comme une vérité. De fait, H. de Fontenay lui-même se laisse abuser :

> La tradition veut que les matériaux en aient été empruntés à l'une des portes antiques d'Autun, à la plus riche selon toute apparence, à celle du sud-est par laquelle Constantin dut entrer dans notre ville lorsqu'il la vint visiter, l'an 311. Nous acceptons volontiers cette tradition, et M. Roidot vous a fait remarquer que plusieurs chapiteaux corinthiens utilisés pour la décoration de ce porche sont incontestablement l'œuvre d'artistes gallo-romains[879].

Si l'on résume, la porte de Rome est considérée comme la plus belle des quatre portes d'Autun parce qu'elle passe pour avoir été décorée avec les matériaux les plus somptueux (on parle de marbre et de colonnes alors que les portes urbaines conservées ne présentent que des pilastres de grès-arkose ou de calcaire). Cette croyance provient de traditions locales diverses qui se sont cristallisées autour de la porte de Rome sans que l'on puisse être systématiquement assuré que c'est précisément de cet édifice qu'elles parlaient : il y a d'abord le témoignage d'Anfert en 1610 que nous ne connaissons que par les citations qu'en fait H. de Fontenay selon lequel la construction du bastion de la Jambe-de-Bois permit la mise au jour de plusieurs éléments architectoniques[880] ; il y a ensuite la tradition selon laquelle le parvis de la cathédrale Saint-Lazare aurait réemployé des matériaux de la porte de Rome[881] ; enfin, dernière tradition accréditant l'idée de la richesse des matériaux de la porte de Rome, la précocité de toponymes faisant référence au marbre[882]. Les antiquaires ont souvent cherché à étayer ces trois traditions sur des données matérielles (la présence de chapiteaux au travail jugé antique dans le parvis de la cathédrale[883], la mise au jour d'une grande quantité d'éléments architectoniques dans une zone localisée, l'ancienneté de plusieurs toponymes évoquant le marbre) et à les rapporter de manière convergente à la porte urbaine disparue mais il faut bien admettre qu'aucun des trois faits que je viens d'énoncer n'est en soi lié à la porte de Rome et qu'ils pourraient être vrais tous trois sans nécessairement avoir la porte pour unique objet. Le but n'est évidemment pas de sombrer dans l'hypercritique mais de rappeler que nous ne pouvons fonder ici notre réflexion que sur des éléments de tradition ancienne diversement interprétés par les érudits locaux et en aucune manière sur des faits matériels qui établiraient de manière claire une corrélation entre la porte de Rome et les vestiges qui ont permis à ces traditions de prendre corps.

Une dernière tradition liée à la situation géographique de la porte de Rome est souvent convoquée pour donner du crédit à l'idée du statut exceptionnel : tournée vers Rome, cette porte était certainement celle par laquelle Constantin avait fait son entrée dans *Augustodunum* lors de sa visite en 310, étant donné qu'il venait de Lyon – à moins de faire un détour considérable, puisque plus d'une dizaine de voies convergent vers Autun pour ne se rejoindre

---

[879] Fontenay 1877b, p. 57 ; même opinion dans Fontenay 1889, p. 45.

[880] Fontenay 1889, p. 45 : « des colonnes, des chapiteaux et bases de l'ordre corinthien et composite »). Tel est le passage cité par l'érudit de la Société Eduenne, les éléments de contexte sont de sa plume, notamment tout ce qui concerne la date et le lieu de leur découverte et, de ce fait, nous n'avons pas d'autre choix que de nous fier à sa bonne foi ou à sa bonne compréhension du texte d'Anfert – nous n'avons d'ailleurs aucune garantie sur la qualité des affirmations d'Anfert. Ces éléments architecturaux en question auraient été largement récupérés par l'abbé Jeannin pour être transportés à Montjeu. H. de Fontenay précise qu'en 1889 ces fragments n'étaient pas visibles à Montjeu.

[881] H. de Fontenay est enclin à se fier à cette tradition puisqu'il reconnaît des chapiteaux corinthiens antiques dans le parvis de la cathédrale. Pour autant, le réemploi, s'il est avéré, peut concerner d'autres édifices que la porte de Rome.

[882] H. de Fontenay cite plusieurs occurrences de semblables toponymes dans des pièces conservées aux archives départementales : « des Marbres » dans un bail de 1337, dans un acte de vente de 1403, dans un acte de 1425, « de Marmoribus » dans un acte de 1344 (Fontenay 1889, p. 45).

[883] Les études menées récemment par B. Serexhe à la cathédrale ne vont pas en ce sens : les chapiteaux qui avaient été interprétés comme antiques sont en réalités romans.

en quatre voies qu'à une très faible distance de chacune des portes. Le passage de Constantin sous la porte de Rome n'est donc pas de nature à étayer l'idée d'une beauté supérieure à celle des trois autres portes de la ville : le Prince s'est contenté d'entrer par la porte située sur la route qu'il empruntait. C'est à ma connaissance le chanoine Perrin qui le premier rapporte cette tradition qu'il dit tenir des mémoires du chantre Chervot[884].

Tous les auteurs anciens n'ont d'ailleurs pas cédé au mirage de la porte des Marbres : en 1840, l'antiquaire-archéologue Ernest Breton exprime ses doutes vis-à-vis de la pseudo-monumentalité de la porte de Rome. Selon lui, il est difficile de concevoir qu'on ait élevé une porte monumentale pour accéder à une nécropole, il préfère donc déplacer la porte monumentale en la situant à l'extrémité du *decumanus* qui passe entre l'amphithéâtre et le théâtre, c'est-à-dire à l'extrémité de l'actuelle Promenade des Marbres. Il suppose donc que la voie d'Agrippa bifurque à 90 degrés plus ou moins au niveau du temple d'Apollon pour se diriger vers la route de Chalon et de Lyon telle qu'elle existait au XIXème siècle. Le raisonnement de Breton est faux (puisqu'il se fonde sur le tracé viaire moderne, et non sur le très clair tracé du *cardo maximus* qui relie en droite ligne la porte d'Arroux à la porte de Rome) mais il témoigne d'une rare tentative d'échapper aux traditions locales anciennes en les remplaçant par un raisonnement archéologique.

2.2.La rivalité des deux sœurs : destins croisés des portes d'Arroux et de Saint-André

Un constat préliminaire s'impose : le concours de beauté que les auteurs font subir, presque malgré eux, aux deux portes monumentales conservées n'est pas l'apanage des seuls voyageurs dont les récits de voyage se prêtent particulièrement à l'expression de jugements subjectifs et de considérations esthétiques, cette tendance concerne également les travaux des antiquaires, ce qui n'est pas totalement sans conséquences. L'éloge de la beauté de la porte d'Arroux se fait souvent au détriment de la mal-aimée porte Saint-André – une intrusion du jugement esthétique au sein de la description des vestiges antiques qui contribue parfois à ébranler le raisonnement historico-archéologique. La terminologie employée consacre, sans doute involontairement de la part des érudits et des voyageurs, la transformation du vestige architectural et minéral en objet féminin de désir : la porte Saint-André est qualifiée de « moins ancienne que sa *rivale* »[885] par l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay, qui appliquent ici une rhétorique érotique lors de l'évocation des portes de la ville à l'image d'un lointain ancêtre éduen[886].

La célébration de la beauté apparaît avec les premières sources textuelles qui ne se résument pas à de simples mentions des portes : les *Augustoduni Antiquitates* de Ladone retiennent seulement le *pristinum splendorem* de la porte d'Arroux[887]. Dans le *De Bibracte monimentis libellus*, l'auteur explicite d'où vient cette beauté : *tantâ arte res ipsa praestat, adeò teretes arcus, ac compti, tantâ venustate praediti, ut digitis pollens ac valens arte pictor in charta circino adeò nitidos arcus delineare non possit*[888]. Par la suite, qualifié de « splendide bijou d'architecture »[889], l'édifice doit son succès à « la noblesse et l'élégance de

[884] Français 14 392, fol. 3. Sur l'extrait des *Panégyriques* correspondant à l'entrée de l'empereur Constantin à Autun, cf Hostein 2002.
[885] Devoucoux – Fontenay 1848, p. 146 : c'est nous qui soulignons.
[886] A. Hostein a consacré un article à un extrait du panégyrique VIII (5) de l'orateur éduen anonyme dans lequel il aborde entre autres le thème de la personnification féminine des portes urbaines (Hostein 2002).
[887] Ladone 1640, p. 14.
[888] Léauté 1650, p. 28 : « l'ouvrage même se distingue par un art si grand, ses arcs sont tellement bien proportionnés et tellement soignés, pourvus d'une si grande élégance, qu'un peintre à la main habile (…) ne peut pas avec un compas tracer sur sa feuille des arcs aussi élégants » (traduction VB).
[889] Besnier 1888, p. 28.

ses proportions »[890] et à la richesse de ses modénatures qui sont les qualités majoritairement louées par les auteurs de notre corpus. Les hommages se succèdent et les compliments sont sincères si l'on en croit E. Breton qui considère que le « premier rang, et par droit d'ancienneté et par ordre de mérite, appartient à la fameuse porte d'Arroux (…) un des chefs-d'œuvre de l'architecture antique, et un modèle admirable »[891], un point de vue partagé par A.-L. Millin qui y voit « le plus beau monument d'Autun »[892]. Le juge Roidot, comme E. Breton, la situe à l'échelle de l'empire :

> L'élégance de sa composition, le style et la richesse de ses éléments décoratifs, le soin et l'intelligence qui se manifestent dans tous les détails de l'exécution, la classent parmi les plus belles œuvres architecturales du règne d'Auguste ou de Tibère[893].

Le début du XXème siècle donne également lieu aux épanchements les plus lyriques : « lorsqu'à certaines heures de l'aurore ou du crépuscule les feux du soleil éblouissent les hautes fenêtres ouvertes sur le bleu de l'azur, on croit voir soudain une baie de cathédrale qui vient de retrouver son vitrail céleste »[894], voire à des accents martiaux lorsqu'E. Thévenot célèbre l'« effrayante profondeur de la porte (…) [et la] puissance de ce monument bâti pour l'éternité (…) belle parce qu'elle joint la force à la grâce »[895].

La beauté que l'on reconnaît à la porte d'Arroux n'est pas la conséquence d'un émerveillement du visiteur causé par la conservation des vestiges (la hauteur conservée des élévations du temple dit de Janus est d'ailleurs bien supérieure à celle des portes d'Autun). Les auteurs du corpus sont presque unanimes pour considérer la porte d'Arroux comme la plus belle des deux sans toutefois s'accorder pour savoir laquelle des deux portes est la mieux conservée : on lit dans la lettre d'un voyageur que « La porte d'Arroux, [est] la plus belle, mais la moins bien conservée (…) La porte Saint-André est plus grande et plus complète »[896] tandis que P. Besnier, dans son *Autun pittoresque*, considère que « la Porte d'Arroux est la plus belle et la mieux conservée »[897]. Pour trancher définitivement la question, il faut dire que si l'état de conservation des deux portes d'Arroux et de Saint-André est globalement assez similaire du point de vue de leur élévation, c'est la porte Saint-André qui est la mieux conservée des deux, et cela même avant les travaux de restauration conçus par E. Viollet-le-Duc : elle conserve huit arcades de sa galerie supérieure sur les dix qu'elle comptait à l'origine (la porte d'Arroux n'en compte plus que sept), elle conserve surtout, à la différence de son homologue, le second pan de sa galerie supérieure et l'une de ses tours de flanquement. Si P. Besnier (et d'autres) considèrent que l'état de conservation de la porte d'Arroux est supérieur, c'est certainement parce qu'ils considèrent que plusieurs blocs de la porte Saint-André, et en particulier dans sa partie septentrionale, paraissent avoir davantage subi les outrages du temps tandis que les arêtes des blocs de la porte d'Arroux sont majoritairement mieux conservées.

Au jeu des comparaisons avec la porte Saint-André, la porte d'Arroux est de loin la gagnante. Nous pouvons brosser brièvement l'inventaire :

- Cl. Courtépée explique la primauté esthétique de la porte d'Arroux sur sa rivale par la supériorité de l'ordre corinthien sur l'ordre ionique[898].

---

[890] Taylor 1863, p. 148.
[891] Breton 1840, p. 248-249.
[892] Millin 1807a, p. 316.
[893] Roidot 1872, p. 319.
[894] Bonnerot 1933, p. 20-21.
[895] Thévenot 1932, p. 201-203.
[896] Gonse 1868, p. 501. La hauteur conservée de la porte d'Arroux est supérieure de plus d'un mètre à celle de la porte Saint-André, c'était déjà le cas en 1868 même si le niveau de circulation a été exhaussé de plusieurs dizaines de centimètres précisément dans les années 1860.
[897] Besnier 1888, p. 25.
[898] Courtépée 117, p. 504.

- Les *Monuments de la France classés chronologiquement* d'A. de Laborde voient dans la porte Saint-André une copie qui aurait été réalisée par des ouvriers moins habiles de la porte d'Arroux (« sans contredit le plus beau monument d'Autun »).
- C.-H. Maillard de Chambure trouve la porte Saint-André moins élancée et moins soignée que la porte d'Arroux[899].
- E. Breton, s'il reconnaît que la partie basse de la porte Saint-André « sans être aussi parfaite, comme construction, que la porte d'Arroux, est cependant également belle de conception et de simplicité », décrit en revanche des chapiteaux « du plus mauvais style » et « grossièrement sculptés », avant de déplorer des défauts techniques qui témoignent de « la plus impardonnable négligence »[900].
- Pour le voyageur H. Huchet de la Bédoyère, la porte Saint-André est très similaire à la porte nord-ouest « quoique moins belle »[901]
- Pour P. Besnier, c'est la qualité du décor qui justifie pourquoi « la Porte d'Arroux est la plus belle (…) la corniche [de la porte Saint-André] ne présente pas les délicats ornements que nous admirons à la Porte d'Arroux »[902].
- H. de Fontenay se contente d'un jugement esthétique minimal en introduisant ainsi sa description de la porte d'Arroux : « la plus belle des deux qui nous restent »[903].
- L. Paté, secrétaire de la Commission des Monuments historiques, partage au mot près le point de vue d'H. de Fontenay et voit dans la porte d'Arroux « la plus belle des deux qui nous restent ». Il trouve qu'« elle a dans sa survie je ne sais quel air isolé que n'a point au même degré sa sœur de Saint-André »[904].
- Le touriste anglais P. G. Hamerton qui publie en 1897 les souvenirs de sa visite d'Autun en 1882 n'est pas plus original, la porte d'Arroux « est la plus belle »[905].
- Le grand archéologue J. Déchelette sacrifie lui aussi au compliment coutumier : « La plus belle est la Porte d'Arroux »[906].
- L'aveu échappe également à l'architecte allemand R. Schultze : « l'ouvrage l'emporte finalement sur la porte Saint-André »[907].
- L. Taverne ne transige pas davantage : la porte d'Arroux est « sans contredit, la plus belle qui soit à Autun »[908]
- J. Bonnerot considère que la porte Saint-André est « moins harmonieuse mais plus complète (…) La silhouette du monument s'est ainsi alourdie sans raison » du fait de la restauration de Viollet-le-Duc[909].

Les auteurs qui s'abstiennent de ce genre de comparaisons sont minoritaires : l'abbé Germain (c'est-à-dire L. Thomassin), P. Mérimée, A. de Caumont, A. Grenier sont de ce nombre. Pour être complet, il faudrait également mentionner les auteurs qui se désintéressent totalement de la porte Saint-André pour se concentrer sur la seule porte d'Arroux dont ils louent alors la beauté : tel est le cas de l'écrivain Jouy qui n'a pas un mot pour la porte Saint-André alors que la porte d'Arroux reçoit l'éloge suivant : « Le seul de ces monumens qui me parut vraiment remarquable est la belle porte d'Arroux (…) l'un des plus remarquables arcs de triomphe et des plus beaux souvenirs de gloire que la puissance des Romains ait laissés sur

[899] Maillard de Chambure 1835, p. 8.
[900] Breton 1840, p. 255, 257.
[901] Huchet de la Bédoyère 1849, p. 5.
[902] Besnier 1888, p. 25.
[903] Fontenay 1889, p. 36.
[904] Paté 1895, p. 53-54.
[905] Lequime 1996 (éd.), p.56.
[906] Déchelette 1907, p. 124.
[907] Schultze 1909, p. 307.
[908] Taverne 1921, p. 22.
[909] Bonnerot 1933, p. 21.

la terre »[910]. Enfin, dernière preuve de cette hiérarchie esthétique instaurée tacitement entre les deux portes d'Autun : la porte d'Arroux reçoit systématiquement la première place dans l'ordre de la description tandis que la porte Saint-André se voit reléguée à la seconde place. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'évocation de cette dernière soit traitée de manière moins détaillée que sa devancière. Les contrexemples sont rarissimes : le récit de voyage de Baudot du Buisson-Aubenay est l'un d'eux – notons qu'un voyageur lambda, c'est-à-dire un personnage qui n'est ni un érudit, ni un autunois, est moins influencé par les pratiques partagées par les sources textuelles autunoises que ne peuvent l'être les érudits locaux ou même les voyageurs érudits qui connaissent la bibliographie et restent influencés par leurs souvenirs de lecture d'abord lors de leur visite, ensuite lorsqu'à leur tour ils rédigent leur compte-rendu de visite dans lequel ils s'attachent, plus ou moins consciemment, à reproduire les tendances à l'œuvre dans les écrits de leurs devanciers.

Là où ce petit jeu de comparaison entre les deux « sœurs » contamine la rigueur du discours archéologique et scientifique, c'est lorsque le critère esthétique devient critère technique ou critère de datation et c'est précisément ce qui se produit pour la porte Saint-André. Moins belle que la parfaite porte d'Arroux et construite par des ouvriers moins habiles, elle ne peut être que le fruit d'une architecture romaine décadente et tardive. Tel est notamment le jugement de Crommelin partagé par l'historien Courtépée :

> La beauté des voûtes & de l'architecture du bas ne quadre point avec les fautes qu'ils croient observer dans la galerie : ce qui leur donne lieu de présumer que ce rétablissement est peut-être du temps de Constance-Chlore ou de Constantin, époque où se perdit le goût de la belle architecture[911].

Le raisonnement inverse (mais fondé sur le même critère esthétique) est également envisagé : son décor plus fruste plaide alors pour son ancienneté. Ce critère est encore largement présent dans les esprits actuels lorsqu'il s'agit de dater la porte Saint-André même si on le dissimule derrière des considérations qui paraissent moins subjectives en parlant de défauts techniques, de maladresses constructives, d'inachèvement – comme si les vices de construction ou les ratés de chantier étaient des phénomènes caractéristiques d'une époque donnée plutôt que de la qualité des équipes à l'œuvre sur le chantier ou des financements à disposition.

3. Les hésitations sur la fonction des portes monumentales d'Autun

3.1. Les Portiques d'Autun : portes urbaines ou arcs honorifiques ?

> « Quand a été construite cette porte ? Ne serait-ce pas un arc destiné au triomphe de deux conquérants ? Qui répondra à ces questions ? Le temps a respecté l'édifice, mais il a enseveli le souvenir de sa destination »[912].

Il est une question que toutes les sources soulèvent sans toujours avoir conscience de prendre position : la question de l'identification du monument décrit, en d'autres termes, la question de son appartenance à une catégorie architecturale : convient-il de ranger ce monument romain au sein des arcs de triomphe ou au sein des portes urbaines ? Chaque auteur est en effet amené à se prononcer face à cette alternative, ne serait-ce que pour désigner le monument en lui-même. Choisir de parler soit de porte soit d'arc implique que l'on considère que l'édifice appartient, exclusivement, à l'une ou l'autre de ces deux catégories.

[910] Jouy 1827, p. 287-288.
[911] Courtépée 1778, p. 504. Même idée dans Rosny 1802, p. 218-219 ; Laborde 1816, pl. LXVIII.
[912] Laborde 1816, pl. LVIII. On note l'originalité de l'hypothèse d'un arc honorifique à deux baies pour rendre hommage à deux personnes.

Ces deux types architecturaux, l'arc honorifique et la porte urbaine, sont, il est vrai, souvent l'objet de confusion, et cela depuis les débuts de la littérature archéologique. Si ces deux types de monuments sont aisés à confondre, c'est parce qu'ils présentent des systèmes d'organisation planimétriques, des solutions techniques et des éléments de décor communs alors même qu'il s'agit de deux catégories architecturales distinctes, avec des fonctions différentes. Je reviens dans le chapitre six sur les difficultés posées par la définition des passages voûtés monumentalisés car, ici, il ne s'agit que d'établir la manière dont les sources écrites anciennes identifient les portes romaines d'Autun.

Aussi doit-on chercher à expliquer la multiplicité des façons de désigner la porte d'Arroux et la porte de Saint-André dans les sources les concernant. D'une part, la distinction entre l'arc honorifique et la porte urbaine n'est pas nécessairement claire dans l'esprit de l'auteur (fût-il érudit ou antiquaire), d'autre part, on constate que certains craignent davantage la répétition verbale que le risque d'avancer une interprétation archéologique erronée. C'est ainsi que – selon les auteurs, et souvent, à l'intérieur d'une seule et même source – une porte urbaine est tantôt désignée sous le nom de « porte », de « portique », de « portail », d'« arc » ou d'« arc de triomphe ». On trouve également une quantité d'expressions troubles qui jouent sur les deux tableaux, ne sachant pas bien trancher, une porte-arc de triomphe, solution commode à laquelle recourent beaucoup d'auteurs – commode mais insatisfaisante du point de vue archéologique. De même qu'une porte urbaine n'est ni un amphithéâtre, ni un aqueduc, une porte urbaine n'est pas un arc honorifique.

Cette confusion justifie la mise au point effectuée dès 1838 par A. de Caumont dans une notice spécifique intitulée « Distinction préliminaire entre les arcs de triomphe et les portes monumentales » :

> les arcs de triomphe sont des monuments isolés (…) C'est au contraire ce qui avait lieu pour les portes de ville, qui, tout en étalant parfois dans leurs façades une grande magnificence, étaient par leurs extrémités latérales enclavées dans des murs d'enceinte, dont elles formaient ainsi l'accessoire ou l'ornement, comme la porte de Mars à Reims, celles d'Autun, de Nismes, etc. (…) Il résulte de cette différence que les arcs de triomphe offraient quatre faces dégagées, tandis que les portes n'en présentaient que deux, et qu'ils sont en général plus ornés que ces dernières[913].

Plusieurs autres auteurs considèrent qu'une porte urbaine n'est pas un arc honorifique et ne manquent pas de le souligner lorsqu'ils évoquent la fonction des portes romaines d'Autun. C'est le cas de F. Baudot, ancien maire de Dijon et antiquaire, qui insiste sur cette distinction mais pour de mauvaises raisons : il affirme en effet que les vestiges visibles à Autun ne peuvent être que des portes urbaines, et non des arcs – il prend ici le contre-pied de l'opinion de Moreri – pour la simple et bonne raison que les arcs honorifiques (en grand appareil) sont une invention romaine qui n'est pas antérieure à l'époque augustéenne. Etant donné que Baudot considère que le site d'Autun s'élève sur les ruines mêmes de l'antique Bibracte, les portiques d'Arroux et de Saint-André remontent selon lui à l'époque de l'indépendance, ce qui lui interdit de voir en eux des vestiges de l'architecture romaine. Par ailleurs, l'absence d'inscription et de reliefs figurés est un critère supplémentaire qui indique la fonction des deux portes d'Autun[914]. Autre auteur qui précise explicitement que les portes d'Autun ne sont pas des arcs de triomphe : l'inspecteur des Monuments historiques P. Mérimée. Ce dernier fonde son raisonnement sur un raisonnement par l'absurde : il considère, au vu des points communs entre les deux édifices, qu'ils sont l'œuvre du même architecte. Dès lors, il n'y aurait aucun sens à avoir édifié « simultanément et sur deux routes presque parallèles » deux arcs de triomphe. L'argument n'a pas grand sens et les routes desservant la porte d'Arroux et la porte Saint-André sont exactement perpendiculaires… Le second argument de Mérimée est

[913] Caumont 1838, p. 234-235.
[914] Baudot 1710, p. 35-36.

bien plus fort : ce sont les sillons de herse qu'il observe dans les piédroits de la porte d'Arroux qui « achèvent encore de prouver leur destination »[915]

La confusion entre porte urbaine et arc honorifique règne au plus haut niveau de l'état : Colbert envoie en effet un ingénieur à Autun afin qu'il s'inspire des portes romaines d'Autun pour bâtir un arc de triomphe en l'honneur de Louis XIV… Si certains sont sûrs d'eux – pour Jouy, ce sont des arcs de triomphe[916] comme pour Stendhal qui utilise le terme de « porte » comme exact synonyme –, bien d'autres auteurs se situent dans un flou architectural : Cl. Courtépée parle de portes en arc de triomphe, A. de Laborde d'arcs servant de portes, J. Bonnerot de portes servant d'arcs de triomphe[917]. Etant donné qu'il manque un mot pour désigner cette catégorie hybride, Rosny parle d'une porte constituée par « deux espèces d'arcs de triomphe qui se joignent à peu de distance » (à propos de la porte Saint-André), l'expression « espèce d'arc de triomphe » est encore attestée chez Nettement et dans le guide Joanne[918]. Malgré cette confusion, A. de Laborde comme J. Rosny sont parfaitement conscients du problème et ont le mérite de s'interroger sur la fonction de l'édifice afin de déterminer s'ils ont affaire à une porte urbaine ou à un arc honorifique[919].

3.2.Interrogations sur la fonction de la galerie supérieure des portes

La question de la fonction de la galerie supérieure des portes d'Arroux et de Saint-André s'installe progressivement dans le débat, elle est d'ailleurs logiquement liée à celle de la fonction des « portiques ». Les galeries supérieures, percées d'arcades, paraissent avoir d'abord été perçues comme des éléments purement décoratifs qui pouvaient servir à accueillir des statues comme en témoignent les développements fantaisistes de D. Nault mais aussi le dessin réalisé en 1611 par l'architecte jésuite E. Martellange qui fut largement diffusé à partir de 1759 lorsque Caylus fit graver une estampe à partir de ce dessin. Le chanoine Perrin évoque ces galeries dans l'un de ses poèmes et il associe les portes urbaines et « le double front du double fenestrage » à la notion d'orgueil de la ville[920]. Beaucoup d'auteurs n'explicitent pas particulièrement cet aspect tellement la description de la qualité et de la richesse du décor de ces galeries leur paraît suffisante.

La seconde hypothèse sur le rôle de la galerie supérieure des portes urbaines est présentée par Claude Courtépée, bien qu'il exprime une légère prise de distance. La galerie est présentée comme une sorte de tribune destinée à accueillir les musiciens chargés d'accueillir les processions et les triomphes : « On croit que la galerie servoit à contenir les Musiciens pour les fanfares qu'on faisoit exécuter lors des entrées à grands cortèges »[921] – formulation reprise quasiment à la lettre dans la publication illustrée dirigée par J.-B. de La Borde et jugée « sans aucun fondement » par J. de Rosny qui opte quant à lui pour la troisième hypothèse et par A.-L. Millin[922]. L'idée plaît en revanche à Marchangy qui la reprend dans sa *Gaule poétique* sans faire preuve de beaucoup plus d'esprit critique qu'à l'accoutumée, elle est encore relayée par P. Besnier qui écrit pourtant à la fin du XIXème siècle[923].

---

[915] Mérimée 1835, p. 58.
[916] Jouy 1827, p. 287
[917] Courtépée 1778, p. 501 ; Laborde 1816, pl. LXVIII ; Bonnerot 1933, p. 18.
[918] Rosny 1802, p. 219 ; Nettement 1848, p. 157 ; Joanne 1863, p. 209.
[919] Rosny 1802, p. 222-223.
[920] Perrin 1588, v. 93-94.
[921] Courtépée 1778, p. 502.
[922] La Borde et al. 1784, n° 12 ; Rosny 1802, p. 217-218 ; Millin 1807a, p. 317.
[923] Marchangy 1819, p. 163-164 ; Besnier 1888, p. 27.

La troisième hypothèse que l'on voit apparaître dans les sources écrites est la bonne, la galerie supérieure est alors présentée comme un espace fonctionnel et utilitaire assurant la continuité du chemin de ronde au niveau de la porte. Certains auteurs précisent que c'est dans cet espace qu'était localisée la machinerie destinée à lever ou abaisser les herses (seule la porte d'Arroux conserve dans les piédroits de ses deux baies centrales les traces d'un tel dispositif). Le premier à notre connaissance à faire explicitement état de cette fonction est Edme Thomas (même si les sillons de herse sont déjà mentionnés dans le *De Bibracte monimentis libellus* qu'E. Thomas fit publier en 1650) : « entre les arcades des deux rangs, dans le plat il y a une galerie pour la commodité de ceux qui levoient, & baissoient les grilles des Portes »[924]. L'érudit italien, Scipione Maffei, interprète lui aussi la galerie comme un espace destiné à la défense de la porte[925], de même que Thomassin et l'abbé Germain qui parlent d'une

> galerie pour communiquer d'un rempart à l'autre (…) la galerie servoit encore à lever et baisser les portes qui fermoient la ville, ce que l'on remarque par les coulisses entaillées dans les pieds droits des grandes arcades et par les ouvertures dans leurs voûtes[926].

Comme à l'accoutumée, J. de Rosny reprend mot pour mot les remarques de Thomassin[927]. Quant au comte de Laborde, il s'interroge sur la fonction de la galerie de la porte Saint-André avant d'opter lui aussi pour cette hypothèse :

> Nous nous sommes demandé si l'élégante galerie (…) n'avait pas eu d'autre but que de donner à l'édifice de la légèreté et de la grâce ? Nous croirions volontiers qu'elle servait à continuer le chemin de ronde qui devait régner le long des remparts[928].

L'inspecteur des monuments historiques Mérimée reprend l'hypothèse formulée par Laborde sans être beaucoup plus catégorique : « Les galeries supérieures de ces deux portes semblent avoir servi à continuer le chemin de ronde qui devait régner la long des remparts »[929]. Il faut attendre le jugement d'A. de Caumont pour que l'hypothèse gagne en fermeté : « La galerie qui existait derrière les arcades, servait évidemment à passer d'un côté de la porte à l'autre et correspondait au chemin de ronde qui existait, selon toute apparence, dans le rempart antique »[930]. L'architecte Viollet-le-Duc opte logiquement pour cette option fonctionnelle dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* : « Les portes d'Arroux et de Saint-André, à Autun, sont surmontées, au-dessus des deux arcs donnant passage à travers l'enceinte, d'un chemin de ronde à claire-voie, qui pouvait servir au besoin de défense »[931] et, à sa suite, le savant britannique B. Lewis[932], H. de Fontenay et A. Blanchet[933].

Pour conclure, mentionnons l'opinion d'E. Breton qui signale ces trois hypothèses pour expliquer la fonction de la galerie supérieure des portes urbaines avant de conclure qu'« Il est probable que toutes ces hypothèses soient également vraies, et que la galerie a pu en même temps servir à tous ces divers usages, selon les circonstances et les besoins du moment »[934]. De mon côté, j'ai dû mal à concevoir, d'un point de vue acoustique comme d'un

---

[924] Thomas 1660, p. 23.
[925] Maffei1733, p. 158.
[926] Germain 1862, p. 385.
[927] Rosny 1802, p. 219.
[928] Laborde 1816, notice de la pl. LXVIII.
[929] Mérimée 1835, p. 59.
[930] Caumont 1838, p. 251.
[931] Viollet-le-Duc 1864, p. 314.
[932] Lewis 1883, p. 31. Rien ne permet d'établir que B. Lewis ait eu connaissance du *Dictionnaire raisonné* de Viollet-le-Duc, il a en revanche lu les *Notes d'un voyage dans le Midi de la France* de P. Mérimée dans lequel la même interprétation de la galerie supérieure est suggérée.
[933] Fontenay 1889, p. 36 ; Blanchet 1979, p. 19.
[934] Breton 1840, p. 252. La même synthèse entre les trois interprétations est exposée par P. Besnier qui glose les réflexions de J. de Rosny mais avec une hiérarchisation différente : la fonction de mise en communication des deux extrémités du chemin de ronde est évidente, l'utilisation musicale de la galerie à l'occasion du passage de

point de vue visuel, que le meilleur endroit que puissent choisir des musiciens soit la pièce qui accueille la machinerie permettant le mouvement des herses ainsi que le personnel chargé de la mettre en œuvre, d'autant que les herses occultent en grande partie les arcades une fois relevées.

4. L'unanime condamnation du vandalisme des Autunois

« Guerre aux démolisseurs »[935]

La citation liminaire qui précède ces mots est le titre d'une lettre ouverte que Victor Hugo a consacrée à la dénonciation de la frénésie destructrice qui, partout en France, s'abattait sur les monuments anciens, perçus tantôt comme des témoins de l'oppression féodale, tantôt comme des sources de revenus, eux dont les matériaux pouvaient être vendus. Ce phénomène contre lequel le poète s'insurge, connu sous le nom de vandalisme, touche l'ensemble de la France, il peut être le fait d'un particulier, des autorités municipales ou ecclésiastiques et, quoi qu'il en soit, il est de la responsabilité de l'Etat d'y mettre un terme. Victor Hugo demande ainsi une loi de protection des monuments nationaux, un outil permettant à l'Etat de racheter un édifice à un particulier, d'utiliser l'argent public pour conserver les bâtiments plutôt que pour payer un entrepreneur en démolition. Tel est le propos de *Guerre aux démolisseurs*.

Les sources écrites dont nous disposons sur Autun et ses vestiges antiques ne sauraient davantage anticiper ou confirmer les propos de Victor Hugo. Employée pour Autun, la notion de vandalisme apparaît dès 1802 sous la plume de l'historien J. Rosny :

> au commencement de notre dernière révolution, des Vendales modernes, mille fois plus barbares que les anciens, brûlèrent dans un feu de joie tous les manuscrits, tableaux ou objets d'arts, dont la forme, le titre ou la vétusté excitaient leur méfiance, et dont le souvenir fait saigner encore le cœur du savant enthousiaste de l'antique[936].

Comme le souligne Rosny, la notion de vandalisme apparaît avec la Révolution française et les destructions qu'elle occasionne (églises pillées et détruites, châteaux brûlés, symboles de l'ordre ancien mis à bas…). Le terme serait dû à l'abbé Grégoire qui l'emploie dans un rapport adressé à la Convention en 1794 par référence au peuple germanique des Vandales responsable du sac de Rome en 455.

Un des aspects récurrents de la quasi-totalité des diverses sources relatives aux antiquités d'Autun – quelle que soit l'époque, quelle que soit la motivation qui pousse l'auteur à rendre compte de ses observations, simple voyageur, homme de l'art ou érudit – est la dénonciation du comportement des Autunois face aux monuments antiques de leur ville. Cette dénonciation succède systématiquement à la description des vestiges conservés (les portes, le temple de Janus, la pyramide de Couhard…) et clôt généralement le passage sur les antiquités d'Autun – dernière image laissée à l'esprit du lecteur. Lorsque dans les *Mémoires d'un touriste*, Stendhal s'exclame, à propos des Autunois, qu'« assurément ils n'aiment point les antiquités »[937], il ne fait là que répéter ce qu'il a lu sous la plume de Millin et que P. Mérimée avait également dénoncé dans le compte-rendu de sa grande tournée en France. Pour autant, le propos est loin d'être infondé : qu'est devenu l'amphithéâtre d'*Augustodunum*, encore visible au XVIIème siècle ? qui a utilisé comme carrière les élévations du temple de Janus ou les murs de l'enceinte romaine ? dans quel esprit a germé l'idée de creuser la pierre de Couhard pour y

---

cortèges est possible, quant à la présence d'une machinerie pour actionner les herses, elle est présentée comme une hypothèse d'Edme Thomas sans susciter davantage de commentaire de la part de Besnier (1888, p. 27).

[935] Hugo 1832, p. 607.

[936] Rosny 1802, p. xii.

[937] Stendhal 1838, p. 70.

installer une porcherie ? La dénonciation du vandalisme des Autunois dans les écrits des antiquaires, dans les comptes rendus de voyage et dans les guides touristiques n'est pas qu'un topos littéraire, c'est aussi une réalité – réalité d'un comportement de la part des Autunois, certes, mais également réalité d'un opprobre jeté publiquement sur la ville d'Autun, présentée comme l'ingrate et indigne descendante de la capitale éduenne.

4.1.Le plus virulent et le plus entendu d'entre tous : A.-L. Millin

L'auteur qui symbolise le mieux la dénonciation de l'attitude des Autunois est Aubin-Louis Millin. Son coup de sang dans le *Voyage dans les départemens du Midi* a tellement marqué tous les auteurs qui lurent cet ouvrage qu'ils tendirent, par la suite, à réitérer dans leurs propres écrits les vifs reproches du célèbre voyageur. Si Millin a été beaucoup imité par ses successeurs, n'oublions toutefois pas qu'il n'est pas le premier à émettre cet avis sur l'attitude négligente des Autunois – cela dit, étant donné que c'est sous la plume de Millin que la critique atteint pour la première fois un tel degré de virulence, on peut considérer qu'il est l'auteur le plus représentatif de cette tendance. Tel est d'ailleurs le constat dressé par C. M. Grivaud quelques années à peine après la publication de l'ouvrage de Millin :

> Les habitans actuels de la ville d'Autun se sont récriés sur l'indignation que M. Millin avoit témoignée dans son *Voyage dans les départemens du midi de la France*, contre la destruction non seulement autorisée, mais organisée par les autorités du pays, des restes précieux qui attestoient l'ancienne magnificence de leur ville ; cependant M. Millin n'a fait que répéter ce que tous les amateurs de l'antiquité ont dit depuis plusieurs siècles aux Autunois, chez qui cette indifférence pour la gloire de leur pays paroît être héréditaire[938].

Afin de rendre compte au mieux de la nature de la charge de Millin envers les Autunois et de sa virulence, nous transcrirons ici l'essentiel des remarques s'y rapportant : « Il semble que les Autunois aient toujours eu un sentiment de haine pour les monumens qui embellisoient leur ville ; aucun d'eux n'en paroît frappé, et ils mettent à les détruire le même zêle que d'autres apporteroient à les conserver ». Suit ensuite le récit chronologique des faits qui ont abouti à la destruction progressive de l'amphithéâtre d'*Augustodunum* (utilisation des blocs pour construire des bâtiments ecclésiastiques, droit de pacage concédé sur l'amphithéâtre par la municipalité) avant l'exclamation : « Et nous accusons les Turcs d'ignorance ! et nous appelons barbares les Musulmans, parce qu'ils détruisent les édifices antiques pour bâtir leurs mosquées ! »[939]. L'érudit accuse clairement les autorités ecclésiastiques et municipales d'Autun de permettre que les vestiges antiques servent de carrière – ce qui pose problème, ce n'est pas le vandalisme ponctuel de particuliers mais bien leur organisation par le pouvoir local :

> on peut répéter, à l'occasion de la municipalité d'Autun et de ses évêques, ce que les Romains disoient de Paul II, prince de la maisons des Barberins, qui, pour élever ses palais, dévasta le Colisée : *Quod non fecerunt Barbari, fecerunt Barbarini* [sic][940].

C'est exactement la même idée qui anime Millin deux pages plus loin à propos des remparts romains :

---

[938] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 34.

[939] Millin 1807a, p. 308-309. On saisit toute la brutalité en ce début du XIXème siècle d'assimiler les Autunois aux Turcs si l'on se remémore le traitement que Chateaubriand réserve aux Turcs lors de son voyage en Orient narré dans *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem* : ce sont les barbares qui ont tué l'âme du peuple grec.

[940] Millin 1807a, p. 308. La sentence *quod non fecerunt Barbari, fecerunt Barberini* (« ce que les Barbares n'ont pas fait, ce sont les Barberini qui l'ont fait ») est due au peuple de Rome irrité des destructions décidées par le pape. En effet, non content d'avoir fait construire un palais à partir de blocs arrachés à l'amphithéâtre flavien, Urbain VIII (issu de la famille des Barberini) fit fondre les plaques de bronze situées dans le porche du Panthéon pour façonner le baldaquin monumental de Saint-Pierre.

> ce n'est pas la faux du temps, ce n'est pas la rage des barbares qui les ont détruits, mais cette fureur qui porte les habitans d'Autun à tout renverser. Cependant la ville poursuit juridiquement ceux qui emportent des pierres des monumens antiques (…) Mais cette poursuite n'a point pour objet la conservation des monumens ; c'est un vandalisme dont elle se réserve le privilège exclusif[941].

Ensuite, le garde des Médailles évoque le temple de Janus et interrompt sa description pour fustiger la municipalité qui a vendu le terrain à un paysan et qui ne fait rien pour préserver ce monument de la ruine. Quant à la description de la porte d'Arroux, c'est par une remarque analogue qu'elle s'achève : « ce beau monument a plus à redouter de la grossière insouciance des habitans, que des ravages du temps »[942] – remarque suivie de l'énumération des plantes qui colonisent les pierres de la porte d'Arroux : giroflée annuelle, valériane, orge des murs… Pour en finir avec la description des vestiges antiques d'Autun, Millin explique le relatif bon état de conservation des portes : « ces portes n'offrent pas des masses de pierres assez considérables pour que les Autunois aient entrepris de les détruire : ils veulent bien les laisser subsister ; mais ils ne font rien pour les conserver. »[943]. A propos du petit nombre d'inscriptions antiques visibles à Autun, il reproche aux habitants leur « attention particulière de briser ou de vendre à des passans tout ce qui sort du sein de la terre » avant de décrire deux stèles et d'ajouter « certainement on y découvriroit encore d'autres monumens du même genre, si l'incurie des habitans ne les laissoit détruire. » [944]. Les ultimes paroles du voyageur à propos de son séjour à Autun présentent un résumé fidèle de sa pensée :

> les Autunois découvriroient des monumens, qu'ils ne se donneroient pas la peine de les recueillir et de les conserver (…) Il seroit important et instant que le Gouvernement contraignît la ville à racheter les terrains sur lesquels sont le temple de Janus et la pierre de Couhard ; qu'il fût défendu de les affermer à des paysans, qui regardent ensuite ces constructions comme une partie du domaine qu'ils ont loué ou acheté. Il faudroit décerner des peines sévères contre ceux qui en lèvent des pierres de monumens antiques, et punir quelques infracteurs de ce règlement : il faudroit sur-tout que la commune ne donnât pas l'exemple de ces infractions. Le préfet de Saône-et-Loire est entièrement de cet avis : il gémit de ces dégradations, et voudroit y mettre un terme ; mais, il n'en a pas les moyens. On ne peut trop redire ces vérités, si elles peuvent faire sortir les Autunois de leur insouciance (…) Il y a peu de culture dans cette ville, relativement à l'esprit ; on n'y voit aucun cabinet, aucune bibliothèque d'amateur. On y accueille aisément des contes ridicules, des ouvrages qui ne méritent aucun crédit ; les monumens y sont négligés[945].

Ainsi s'achève le compte-rendu par Millin de son séjour à Autun en 1804 : on ne saurait trop saluer le courage de tous les visiteurs qui ont maintenu leur projet de voyage à Autun après avoir lu les pages écrites par l'auteur du *Voyage dans les départemens du Midi de la France*. En effet, pour le malheur des Autunois et sans doute pour le bien de leurs portes romaines, l'écho des propos de Millin dépassa largement les murs de la cité éduenne.

4.2. Ancienneté d'un reproche

Si le conservateur du cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale Aubin-Louis Millin a été de loin le plus virulent à l'encontre des Autunois, il n'est en revanche pas le premier à adresser ce reproche qui marqua durablement les Autunois, du moins les érudits autunois : le mépris des Autunois modernes pour leur patrimoine est une offense faite à leurs ancêtres Eduens, c'est-à-dire, au sens littéral, un manque de *pietas*. Les plus anciennes

[941] Millin 1807a, p. 310.
[942] Millin 1807a, p. 317.
[943] Millin 1807a, p. 319.
[944] Millin 1807a, p. 335, 338.
[945] Millin 1807a, p. 347-348.

dénonciations de ce comportement destructeur sont d'ailleurs dues à des poètes et des notables autunois tels que Jean Guijon[946] qui, dans une prosopopée laissant la parole à Autun, implore : *Ne facite, ô Cives, rursus ut inteream !* Ces vers remontent aux premières décennies du XVIIème siècle, voire à la fin du XVIème siècle. Quant à l'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis*, probablement le médecin Léauté, c'est l'indifférence des Autunois pour leur patrimoine qui l'a poussé à prendre la plume dans l'idée de conserver par écrit ce que ses concitoyens étaient susceptibles de détruire le lendemain[947]. Faute de pouvoir changer le comportement de ses concitoyens, il compense leurs destructions en conservant l'aspect des monuments par le dessin et en consignant par écrit ses observations. Plus loin, il fait part de ses regrets que les contemporains de la destruction de la porte de Rome n'aient pas eu la présence d'esprit de représenter la porte pour en conserver le souvenir[948]. Il est bien trop tôt pour parler d'une volonté de conservation du patrimoine, il s'agit davantage dans l'esprit de ces antiquaires d'une forme d'hommage funéraire, d'un devoir de mémoire des vivants envers ce qui n'est plus, ce qui explique la présence d'un lexique sacré. Aussi l'avocat Ladone s'en prend-il à ses concitoyens autunois dans ces termes :

> *Pene et periere ruinae. Non possum quin succenseam civibus nostris qui venerandae antiquitatis monumenta, sacrilega manu quotidie diruunt, & quod non hostiles flammae, non tormenta bellica, non omnium edax & consumptrix vetustas penitus abolere potuerant, Id ipsi totis viribus atque omnibus admotis machinis evertunt*[949].

Quelques années plus tard, l'historien Edme Thomas s'emporte contre les magistrats municipaux à propos d'un relief antique représentant une louve avec deux enfants :

> Je ne puis encore retenir icy les transports de mon indignation contre les Magistrats d'Autun, qui ont souffert la dissipation de ce rare monument de l'antiquité, en l'appliquant à leur usage, & utilité particuliere. *O tempora ! ô mores !* (…) La grandeur des Villes n'est connuë à la posterité, que par les marques anciennes qu'elles conservent ; les ruines sont venerables, & leurs acquierent plus d'estime & d'admiration, qu'à celles, dont la nouveauté donne de l'agréément[950].

On note que la critique de Millin dénonçant le rôle des autorités municipales dans la destruction des vestiges antiques n'était pas inédite. La prise de conscience que leur conservation était un problème politique au sens étymologique du terme est en effet précoce. Quand l'encyclopédiste Courtépée s'indigne du désintérêt pour l'entretien et la réparation des portes romaines, il sous-entend que le prestige attaché à l'antiquité romaine rejaillit sur la ville moderne qui conserve ses vestiges : « Il semble que pour la gloire d'une Ville, de pareils monumens, uniques dans le Royaume, si l'on en excepte l'arc de triomphe d'Orange, mériteroient bien d'être entretenus. »[951]. Tous les ouvrages majeurs publiés sur Autun antique se livrent donc de la Renaissance aux Lumières à une dénonciation de l'indifférence avec laquelle les Autunois cohabitent avec les témoins de la splendeur passée de la cité éduenne.

Ceci étant dit, ce type d'accusation n'est pas spécifique à Autun et l'on trouve ailleurs des manifestations semblables de ce reproche général dans la bouche ou sous la plume des gens lettrés. A la décharge des Autunois, les Nîmois ne valaient pas mieux qu'eux, si l'on se rappelle la colère que Jean-Jacques Rousseau exprime au livre VI des *Confessions*. Toutefois,

---

[946] La Mare (éd) 1658, p. 486 (poème cité intégralement dans le chapitre un).
[947] Léauté 1650, p. 2.
[948] Léauté 1650, p. 27.
[949] Ladone 1640, p 74 : « Il s'en faut de peu que même les ruines aient disparu. Je ne peux m'empêcher d'en vouloir à nos concitoyens qui, chaque jour, détruisent d'une main sacrilège les témoins d'une ancienneté qui devrait être révérée. Ce que les flammes des ennemis, ce que les tourments de la guerre, ce que le grand âge qui dévore et consomme toute chose n'ont pas pu complètement abattre, eh bien ils le renversent eux-mêmes en y mettant toute leur énergie et en y utilisant tous les outils » (traduction VB).
[950] Thomas 1660, p. 26-27.
[951] Courtépée 1778, p. 505.

le philosophe a le tact de ne pas incriminer les Nîmois et rejette la faute sur l'ensemble de la nation française :

> Ce vaste et superbe cirque [les arènes de Nîmes] est entouré de vilaines petites maisons, et d'autres maisons plus petites et plus vilaines encore en remplissent l'arène de sorte que le tout ne produit qu'un effet disparate et confus, où le regret et l'indignation étouffent le plaisir et la surprise (…) Les Français n'ont soin de rien et ne respectent aucun monument. Ils sont tout feu pour entreprendre et ne savent rien finir ni rien conserver.

L'intervention de Millin représente une étape supplémentaire dans la dénonciation du désintérêt général pour le patrimoine ancien. Bien plus violent, le reproche n'est plus celui, général, d'un lettré qui regrette que l'on ne prenne pas davantage soin des vestiges du passé, il est celui d'un homme qui enrage à la vue de monuments démantelés par des paysans incultes avec la bénédiction des autorités municipales.

4.3.Les successeurs de Millin : quand la dénonciation devient un lieu commun

La charge de Millin contre la négligence des Autunois n'aurait pas eu plus d'effet qu'une crise de nerfs passagère si elle n'avait eu aucun écho et n'avait pas frappé durablement l'esprit de ses lecteurs[952]. Ainsi débute une longue liste d'auteurs qui rendent tous autant qu'ils sont hommage à Millin en choisissant systématiquement pour clore leur description des vestiges romains d'Autun de déplorer l'insouciance, voire la haine, de ces ingrats descendants des Eduens. Le ton virulent de Millin a libéré la parole, aussi peut-on lire chez l'antiquaire Grivaud de la Vincelle : « Que les descendants dégénérés des nobles Aeduens se résignent donc à entendre des vérités dures et des reproches mérités, jusqu'à ce qu'ils en fassent disparoître les justes motifs.»[953]. Le sentiment partagé d'indignation s'explique par l'absurdité ressentie par tout amateur de vestiges antiques à l'idée que la main de l'homme moderne vienne mettre à bas volontairement les vestiges qui ont eu la chance de pouvoir traverser les siècles sans dommages[954].

---

[952] Il est terrible pour les Autunois de constater que, quelques années seulement après la publication des critiques de Millin, ils sont devenus l'exemple-type des destructeurs d'antiquités, le modèle de l'ingratitude et de l'irrespect – et cela jusque dans des ouvrages n'ayant aucune espèce de rapport avec l'archéologie gallo-romaine ! En effet, pour prendre un exemple illustrant ce phénomène, on peut penser à un article de la *Revue de Paris* de 1836 (30 ans plus tard !) consacré aux châteaux français : « Si peu de villes sont aussi bien partagées qu'Autun en vieux monumens, peu de villes ont poussé la manie de les détruire aussi loin que la fameuse Bibracte, nom qu'avait Autun avant de prendre celui d'*Augustodunum*. Depuis plusieurs siècles, les habitans bâtissent leurs maisons avec les pierres qu'ils arrachent à leur superbe amphithéâtre : l'ingénieuse municipalité autunoise accorda même, il y a quelques soixante ans, le droit de pacage sur cet emplacement si vénérable d'antiquité. Que cette étrange manière de respecter les reliques d'un autre âge ressemble peu à la conduite des Béarnais, osant dire à Henri IV, prêt à faire transporter à Paris les belles colonnes de leur église de Bielle : "Sire, vous êtes le maître de nos cœurs et de nos biens, mais quant à ce qui regarde les colonnes du temple, elles appartiennent à Dieu : arrangez-vous avec lui." » (Gozlan 1836, p. 76). On voit ici se dessiner une hiérarchie au sein des terroirs français en fonction de la plus ou moins grande piété manifestée à l'égard des vieilles pierres – on note que L. Gozlan emprunte un vocabulaire religieux (« vénérable », « reliques », comparaison des vestiges d'Autun avec une église) et l'on comprend que l'indignation suscitée par l'attitude des Autunois soit d'autant plus grande qu'elle est assimilée plus ou moins consciemment à une attitude sacrilège.

[953] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 35.

[954] V. Hugo ne cache pas sa fureur lorsqu'il relate la récente destruction de la tour de Louis IV d'Outremer avec la même complaisance des autorités municipales à Laon qu'à Autun : « Vous représentez-vous ces dix ou douze conseillers municipaux mettant en délibération la grande *destruction de la tour dite de Louis d'Outremer* ? Les voilà tous, rangés en cercle, et sans doute assis sur la table, jambes croisées et babouches aux pieds, à la façon des turcs. Ecoutez-les : il s'agit d'agrandir le carré aux choux et de faire disparaître un *monument féodal*. (…) il a suffi au dix-neuvième siècle, merveilleux progrès ! d'une plume d'oie, promenée à-peu-près au hasard sur une feuille de papier par quelques infiniment petits ! méchante plume d'un conseil municipal du vingtième ordre ! plume qui formule boiteusement les fetfas [fatwas] imbéciles d'un divan de paysans ! plume imperceptible du

Même les ouvrages qui prennent la forme de guides pittoresques à l'usage des voyageurs contiennent des remarques de cet ordre ; le géographe Robert, dans son *Dictionnaire géographique*, se désole ainsi de la destruction du pavé du *cardo maximus* : « J'ai vu détruire le pavé romain qui, se dirigeant par cette porte [celle d'Arroux] conduisait à la ville qui ne s'étend plus jusque là, anéantissant ainsi de nos propres mains, ce que la puissance des temps n'avoit pas détruit. »[955]. De même, A. Hugo, dans sa *France pittoresque*, indique froidement en préambule de son chapitre consacré aux antiquités du département de Saône-et-Loire que « [l]es Autunois ont en partie détruit eux-mêmes les monuments romains que leur ville renfermait »[956].

L'influence de la colère de Millin ne s'arrête pas aux guides, elle est telle qu'on en trouve un témoignage dans des œuvres de fiction : dans *L'hermite en province*, E. Jouy (1827) raconte le voyage d'un ermite à travers la France et le chapitre consacré à la visite d'Autun par son personnage est intitulé « L'ennemi des romains ». Cette périphrase désigne un érudit local à qui l'ermite vient se présenter, lui qui désire voir les fameux vestiges antiques d'Autun :

> M. de *** (…) me conduisit chez un savant de ses amis, dont il me dépeignit d'avance le caractère bizarre et la haine originale contre les Romains et contre M. Millin : je le laisserai lui-même pour ne rien ôter à la naïve expression de ses sentimens.
>
> « Quoi ! dit ce petit vieillard, en nous apercevant et en se levant d'un vieux fauteuil de cuir aux longs bras et au vaste dossier : encore un Millin ! encore un Millin ! (…) Monsieur est un voyageur, il rendra visite aux antiquités d'Autun, comme M. Millin ; il imprimera de gros livres sur l'origine gauloise ou romaine, comme M. Millin ; il dira beaucoup de mal des Autunois qui l'auront accompagné dans ses courses, mais qui peut-être[957] ne lui auront pas offert une seule feuillette de vin de Bourgogne ; le tout comme M. Millin. »
>
> Nous laissâmes un libre cours à la grande colère du petit savant, qui n'avait que deux idées ou plutôt deux sentimens ; la haine des Romains et la haine de M. Millin[958].

L'érudit qualifié d'« ennemi des Romains » est un personnage certes fictif mais tout à fait réaliste ; l'auteur lui fait endosser des idées caractéristiques de deux débats présents dans les sources qui devaient animer les Autunois : la question de l'origine des monuments d'Autun et celle de l'attitude des Autunois envers les antiquités de leur ville. Si l'érudit d'Autun déteste Millin, ce n'est pas seulement à cause des reproches qu'il a adressés aux Autunois, la haine est aussi la conséquence d'un désaccord scientifique : Millin considère en effet que les vestiges autunois sont gallo-romains, à la différence de l'érudit autunois qui « les replongeait de son autorité privée dans les plus sombres ténèbres de tems druidiques »[959]. L'érudit conduit ensuite l'ermite et son guide devant la porte d'Arroux afin de leur

> prouver que le bel arc de triomphe de la porte d'Arroux, malgré sa construction évidemment latine, n'appartenait pas au peuple-roi. Je ne pus m'empêcher d'admirer la peine qu'il se donnait et les argumens qu'il accumulait pour prouver ce que personne ne croira jamais. (…) Le tout fut terminé par une magnifique péroraison contre les conquérans de la Gaule et contre M. Millin, calomniateur d'Autun ; morceau d'éloquence où ces souverains du monde et les plagiats de l'archéologue français se mêlaient et se confondaient dans le désordre le plus pittoresque. (…) il

---

sénat de Liliput ! plume qui fait des fautes de français ! plume qui ne sait pas l'orthographe ! plume qui, à coup sûr, a tracé plus de croix que de signatures au bas de l'inepte arrêté ! » (Hugo 1832, p. 612).

[955] Robert 1818, p. 133.

[956] Hugo 1835, p. 81.

[957] L'acharnement de Millin peut paraître tellement étrange aux yeux de certains lecteurs qu'E. Jouy a voulu inventer ici une cause vraisemblable de la colère du savant-voyageur envers les Autunois – l'idée implicite étant qu'il faut bien qu'il se soit passé quelque chose lors de son séjour à Autun pour qu'il s'en prenne avec tant de virulence et d'acharnement aux habitants.

[958] Jouy 1827, p. 284-285.

[959] Jouy 1827, p. 286.

> nous laissa fatigués également de sa science, des Romains, des Celtes, de M. Millin et de ses inimitiés de cabinet[960].

C'est sans doute une belle postérité pour un antiquaire que de devenir l'ennemi juré d'un personnage de fiction, cela consacre surtout l'écho de sa dénonciation du sort réservé par les Autunois eux-mêmes aux vestiges dont ils avaient la garde.

Reste à se demander si la colère de Millin a été perçue comme injuste ou légitime par les premiers intéressés, les Autunois. On observe une double réaction. D'un côté, certains érudits autunois qui partagent le constat de Millin, ce sont eux qui se réunissent au sein de la Société libre d'agriculture, sciences et arts ; de l'autre, un chauvinisme local qui interdit de concéder quoi que ce soit à l'ingrat visiteur parisien[961].

Si l'on fait abstraction des réactions outrées des Autunois, la colère de Millin n'a pas manqué d'avoir une influence bénéfique dans la prise de conscience, chez les Autunois, de la nécessité de davantage protéger leur patrimoine, comme je l'ai évoqué à la fin du premier chapitre. Parmi les multiples reproches adressés par Millin, on ne se rappelle souvent que ceux qui touchent à la haine contre les vestiges antiques, on en oublie que Millin dénonce surtout la négligence présente des Autunois plus que leurs égarements passés. Le reproche de destruction des vestiges antiques est désormais de plus en plus souvent accompagné, voire remplacé, par un appel à la restauration, ou du moins à la conservation. S'il est trop tard pour éviter les dégâts commis par le passé, il est en revanche possible de faire évoluer le comportement des habitants d'Autun en dénonçant leur négligence présente qui constitue la principale menace pour la conservation des monuments antiques :

> Puisse enfin la voix du reproche qui s'est élevée de toutes parts contre les Autunois, devenir la sauve-garde des restes de monumens antiques qui se sont conservés chez eux jusqu'à ce jour, et les autorités locales les protéger contre la destruction, avant que l'œil du gouvernement, qui pénètre partout, ne se portent sur elles, et ne les force à s'occuper d'une tâche qu'elles auroient dû remplir depuis long-temps[962].

L'indignation de Millin et l'appel de Grivaud de la Vincelle ne furent pas vains si l'on en croit les propos des érudits autunois concernant la création en 1820 de la Commission des Antiquités d'Autun :

> Le but de la Commission n'a pas été de la [la ville d'Autun] considérer sous les rapports historiques et géographiques, ni de parler des divers événements dont elle a été successivement le théâtre. S'attachant uniquement aux richesses archéologiques que renferme son enceinte, richesses si longtemps et si malheureusement négligées, elle exprima ses regrets sur le peu de soin qu'on a apporté à la conservation des objets intéressants que des hasards heureux ont fait découvrir, et sur la dispersion et la perte de la plupart d'entre eux, qui en ont été la suite. Elle parla enfin du repentir tardif qui a suivi cette fatale négligence ; du désir qu'on montre aujourd'hui de réparer celles de ces fautes qui ne sont point irrémédiables, et des moyens les plus efficaces qu'on peut employer pour y parvenir[963].

On voit bien dans ces mots le *mea culpa* des hommes qui constituent les rangs de la Commission des Antiquités d'Autun et de la Société Eduenne, demandant pardon pour les erreurs passées de leurs concitoyens. Cet acte constitue un pas décisif en direction de l'archéologie moderne à travers la prise de conscience de la nécessité de préserver le patrimoine ancien.

---

[960] Jouy 1827, p. 287-289.

[961] Je renvoie au développement consacré à cette question dans le premier chapitre où l'on voit le sous-préfet d'Autun Creuzé de Lesser prendre ses distances avec Millin face à une assistance autunoise alors que Millin affirme dans le compte-rendu de son voyage que le préfet du département partageait son constat et son désespoir face à l'attitude des Autunois (Millin 1807a, p. 348).

[962] Grivaud de la Vincelle 1813, p. 34.

[963] Devoucoux, Fontenay 1845, p. 35.

Je ne peux pas clore ce chapitre sur une image si peu flatteuse pour les Autunois d'hier. Très rapidement, ils se sont d'ailleurs trouvé des défenseurs pour considérer que Millin avait vraiment exagéré sur la forme :

> Les Autunois sont bien revenus de l'indifférence pour les arts que leur reproche un peu brutalement [Millin]. Une société archéologique s'est formée, depuis quelques années, à Autun : les savants et les amateurs éclairés qui la composent se consacrent avec ardeur à l'étude de l'antiquité[964]

comme sur le fond :

> Les chapiteaux sont d'un fini précieux, et surtout d'une parfaite conservation, ce qui aurait bien dû calmer l'humeur de M. Millin contre l'esprit de destruction qu'il reproche aux habitans de cette ville. (…) « Il est étonnant, dit M. Millin, que des murs de dix-huit pouces d'épaisseurs, construits sans ciment, aient pu braver tant de siècles ». Il doit sembler plus étonnant à ses lecteurs, qu'il ait mis cette phrase dans le même chapitre où il s'élève si violemment contre ce qu'il appelle : la manière barbare dont les Autunois traitent leur monumens[965].

En réalité, il n'y a rien d'« étonnant » à ce que Millin puisse tenir ce propos en même temps qu'il critique l'attitude des Autunois : Millin n'est tout simplement pas l'auteur de cette phrase qu'il a recopiée du *Voyage pittoresque de la France* de La Borde, Béguillet et Guettard (1784)…

[964] Huchet de la Bédoyère 1848, p. 6, note 1.
[965] Vaysse de Villiers 1813, p. 41-42.

DEUXIEME PARTIE – ETUDE ARCHEOLOGIQUE DES PORTES D'*AUGUSTODUNUM*

CHAPITRE TROIS – Description et étude archéologique des portes urbaines d'*Augustodunum*

> *Secum quisque cogitet, et quae pretia horum audiat, quas vehi trahique moles videat, et quam sine iis multorum sit beatior vita. Ista facere, immo verius pati mortales quos ob usus quasve ad voluptates alias nisi ut inter maculas lapidum iaceant, ceu vero non tenebris noctium, dimidia parte vitae cuiusque, gaudia haec auferentibus ?*
>
> Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXVI, I, 3[966].

Les deux chapitres précédents rendent essentiellement compte de recherches bibliographiques tandis que le chapitre suivant traitera de la documentation iconographique : pourtant, il va de soi qu'une étude archéologique du bâti est principalement fondée sur un travail de terrain qui poursuit deux objectifs : l'analyse architecturale et stratigraphique des élévations d'une part, la réalisation de relevés et d'une documentation photographique d'autre part[967].

L'étude du bâti en élévation repose en effet sur le principe stratigraphique. Le découpage des vestiges en élévation en unités stratigraphiques (US) est une étape nécessaire à la compréhension non seulement du fonctionnement de l'édifice mais aussi de sa genèse et de son évolution au fil du temps : c'est l'association de ces US qui permet, d'un point de vue spatial, de constituer des faits puis des structures et, d'un point de vue temporel, de constituer des séquences chronologiques[968]. Comment repérer les différents ensembles architecturaux ? Le visiteur situé au pied d'une porte monumentale perçoit de grandes lignes, de grandes structures qui semblent organiser l'architecture. Pour autant, ces lignes ne sont pas nécessairement des limites pertinentes entre des unités stratigraphiques différentes. Le risque est grand de confondre les lignes tracées par le décor architectonique et les lignes correspondant à des opérations constructives différentes : l'architrave est composée de trois bandeaux qui ne peuvent être pour autant considérées comme des US différentes étant donné qu'elles appartiennent au même bloc – détail technique de la construction destiné précisément à être dissimulé par ce type de décor. Il en va de même pour les impostes à la base des arcs clavés qui semblent être une unité autonome alors qu'elles ne sont que la partie supérieure sculptée d'un bloc. Il faut donc être particulièrement attentif à ne pas tomber dans l'illusion que sont destinées à créer les éléments du décor architectonique : on parle souvent d'assise de transition pour désigner l'assise située entre l'entablement intermédiaire et les sept arcades de

---

[966] « Que chacun songe en soi-même au prix de ces travaux, à l'énormité des masses qu'il voit emporter et traîner, et combien sans cela la vie de bien des mortels serait plus heureuse. Et cette œuvre ou, pour dire plus vrai, ces souffrances humaines, quels en sont les résultats utiles, quels autres plaisirs engendrent-elles, sinon celui de reposer au milieu de pierre aux tâches colorées, comme si, en vérité, les ténèbres nocturnes, qui pour chacun occupent la moitié de la vie, ne dérobaient pas ce plaisir ? » (traduction CUF par R. Bloch).

[967] Je ne développe pas ici ce sujet que j'aborde dans le chapitre quatre.

[968] Le découpage en US pose un problème de définition et de méthode : quelles limites donner à une unité stratigraphique ? F. Journot souligne à juste titre que la complexité des élévations fait que l'unité construite aura une extension variable selon les conditions du chantier. L'archéologue jugera opportunément du degré de finesse de l'analyse, par rapport à la problématique scientifique, et par rapport aux conditions de l'intervention (Journot 1999, p. 169.). En théorie, la plus petite US délimitable est un bloc, voire un nodule de chaux au sein d'une couche de mortier mais, dans le cas de l'étude du bâti de portes urbaines, cette échelle serait beaucoup trop grande et donnerait une vision de l'édifice trop fragmentée. Le but n'étant pas de multiplier les US construites, j'ai donc constitué des US contenant plusieurs blocs en cherchant à déterminer des ensembles bien délimités. Le découpage stratigraphique que je propose est nécessairement incomplet : il manque notamment toutes les US constituées par les couches de mortier ponctuellement appliquées pour rejointoyer les blocs – chacune de ces interventions constituant une US différente, il manque également certaines cavités de très petite taille. Ce travail n'a été effectué que pour les portes d'Arroux et de Saint-André (à l'exclusion de la tour de flanquement) pour des raisons que je développerai plus bas.

la porte d'Arroux, cela dit, je ne vois aucune raison de considérer autrement que comme une seule unité stratigraphique les trois assises de l'entablement et cette assise posée juste au-dessus. Il suffit de considérer la situation en observant le revers de la façade pour se rendre compte qu'il n'y a aucune rupture entre ces assises. Pour déterminer les ensembles les plus pertinents possibles, il faut se fonder sur l'analyse des procédés de mise en œuvre, percevoir les discontinuités dans le bâti, distinguer quels éléments peuvent être associés en étant attentif notamment aux appareils de construction, aux matériaux utilisés… La mise en ordre spatiale des différents éléments architecturaux étant faite, il ne faut pas en inférer la mise en ordre chronologique sans avoir préalablement étudié la documentation iconographique et textuelle : si le principe stratigraphique repose sur l'idée que ce qui est au-dessus dans l'espace vient après dans le temps, l'application à un cas concret démontre inévitablement que le principe ne s'applique pas aveuglément à toutes les situations[969] : la porte d'Arroux présente ce cas au niveau de l'imposte orientale de la petite baie occidentale (US **PAX-41**) qui, quoique située sous l'arc clavé de la baie occidentale (**PAX-18**), n'en est pas moins postérieure.

L'agencement et la superposition des US permettent de comprendre la logique de la construction en nous donnant deux types d'informations à bien distinguer : les séquences de la construction (l'ordre dans lequel les constructeurs ont procédé pour élever le bâtiment) et le phasage des transformations architecturales. Dans ce chapitre, je m'intéresserai davantage aux premières et, dans le cinquième, davantage aux secondes.

Description des vestiges conservés

1. Porte d'Arroux

Quantité de descriptions de la porte d'Arroux adoptent la forme suivante : la porte d'Arroux est composée de deux baies centrales flanquées de part et d'autre par deux baies plus petites. Du côté de la ville, la petite baie occidentale n'est pas conservée. Un entablement complet (architrave, frise, corniche) supporte une galerie composée de sept arcades, sur le côté campagne uniquement. Cette galerie supérieure est couronnée par un entablement tripartite analogue au précédent. Si cette description rapide, agrémentée de quelques détails sur le décor (ordre corinthien) et le système de fermeture (herse pour les passages centraux), suffit pour se faire une représentation mentale correcte de la porte d'Arroux, elle est loin d'atteindre le degré de précision nécessaire à l'étude de son bâti[970]. C'est la raison pour laquelle les pages suivantes sont consacrées à la présentation d'une description plus précise de la porte, une description qui souligne l'ensemble des points dont l'étude me paraît pertinente et sur lesquels je serai amené à revenir notamment lors de l'étude du fonds iconographique ancien dans le chapitre suivant.

1.1. Localisation de la porte d'Arroux

[969] Ce phénomène est d'ailleurs parfaitement compréhensible, sinon logique : les parties basses étant plus accessibles, elles sont plus sujettes à être transformées, percées, restaurées. L'essentiel des traces postérieures à la construction que j'ai pu observer sur les portes d'Autun se présentent précisément sur les parties basses ou peu élevées, sur les piédroits et leurs soubassements notamment, et non sur les arcades situées à plus de 10 m de hauteur.

[970] Pour la porte d'Arroux, les descriptions les plus utiles sont celles dues à A. Olivier (Olivier 1987, p. 55-58 ; Olivier 2010, p. 266-282) et A. Rebourg (Rebourg 1993a, p. 45-48). Parmi les descriptions antérieures, celle d'H. de Fontenay est à la fois la plus précise et la plus archéologique (Fontenay 1889, p. 36-41).

La porte d'Arroux se trouve au nord-ouest de l'enceinte d'Autun, à une altitude de 296,50 m au-dessus du niveau de la mer[971]. Elle est située rue du Faubourg d'Arroux sur la commune d'Autun (département de Saône-et-Loire, région Bourgogne) qui correspond à l'antique *Augustodunum*, nouvelle capitale des Eduens fondée sous le règne d'Auguste vraisemblablement autour des années 15 avant notre ère pour remplacer Bibracte[972]. La porte domine la plaine s'étendant devant elle vers le nord, elle en est séparée par la rivière Arroux à laquelle elle doit son nom actuel et dont le cours longe l'ensemble du secteur nord-ouest de l'enceinte. On sait que l'enceinte d'*Augustodunum* ne comportait que quatre portes monumentales, quatre entrées principales, étant donné que l'ensemble des quatorze voies romaines convergeant vers l'emplacement où *Augustodunum* a été fondée se regroupent en quatre voies au fur et à mesure qu'elles approchent de l'enceinte d'Autun. La porte nord-ouest permettait l'accès à la ville pour qui venait d'*Autesssiodurum* (Auxerre), *Agedincum* (Sens), *Sidoloco* (Saulieu), *Alesia* (Alise-Sainte-Reine), *Augustobona* (Troyes), *Genabum* (Orléans) et *Avaricum* (Bourges) : ces voyageurs devaient voir depuis plusieurs kilomètres l'enceinte urbaine d'*Augustodunum* et ses tours en raison de la rectitude de la voie romaine qui dévie légèrement à quelques centaines de mètres en avant de la ville pour se diriger droit sur un pont traversant l'Arroux avant de monter régulièrement en direction de la porte elle-même : le dispositif visuel est encore efficace de nos jours pour qui arrive du nord, nul doute que la mise en scène, orchestrée par la capitale éduenne, devait imposer une image dans laquelle se mêlaient les idées de puissance et d'*urbanitas*, deux notions associées à la manifestation de la paix romaine. Par conséquent, l'emplacement de la porte d'Arroux n'est pas du tout anodin, il n'est pas imposé par le tracé des voies romaines, ce sont elles qui convergent au dernier moment vers la porte monumentale. A l'origine, la primauté de la fonction défensive et militaire de la porte urbaine sur son aspect honorifique de mise en valeur de l'espace urbain était évidente mais avec la porte d'Arroux, on peut voir comment les dispositifs décrits par les traités de poliorcétique d'époque hellénistique – compilés par Vitruve dans le cinquième chapitre du livre I du *De Architectura*, chapitre consacré aux enceintes urbaines et largement inspiré du livre V de la *Syntaxe Mécanique* de Philon d'Alexandrie – sont repris et transférés d'un contexte militaire purement fonctionnel à l'origine vers une utilisation destinée à créer une image de la ville, une mise en scène que l'on souhaite imprimer dans le paysage. En effet, l'accès à la porte est contraint par le passage d'un pont (ce qui implique donc un rétrécissement de la route et un point de passage obligé, par conséquent un point de vue obligé), la voie est en pente ascendante pour qui se dirige vers la porte d'Arroux depuis l'extérieur de la ville, les murs de courtine ne forment pas une ligne parallèle à la porte de part et d'autre mais on constate que la section de rempart immédiatement située au nord-est de la porte d'Arroux forme un coude vers le nord qui permet de couvrir la porte en refermant l'angle des défenseurs et en empêchant l'ennemi d'occuper la rive sud de l'Arroux[973] : ces dispositifs sont tout à fait classiques dans l'architecture militaire mais ici leur fonction est détournée pour participer à la mise en scène d'une entrée dans la ville, dans la capitale des Eduens, l'un des peuples de Gaule les plus anciennement en contact avec le monde romain, si l'on en croit l'ensemble des sources littéraires et archéologiques qui témoignent de liens entre Rome et les Eduens bien antérieurs à la conquête. Ces dispositifs permettent de créer une image de la ville, qui se découvre progressivement étant donné les changements d'orientation

[971] Il s'agit de l'altitude du joint horizontal séparant les deux assises du soubassement des piédroits de la porte.

[972] Rebourg 2002, p. 36. La datation de la fondation d'*Augustodunum* repose d'ailleurs largement sur la datation de la porte d'Arroux.

[973] Comment ne pas songer par exemple à la configuration de la porta Venere d'*Hispellum* (Spello) en Ombrie, construite à l'époque augustéenne et à laquelle on accède après un point de passage contraint et une longue montée rectiligne, tandis que les courtines couvrent le côté gauche si l'on se place du point de vue de celui qui entre dans la ville ? Cette configuration place le regard de l'étranger arrivant à *Hispellum* dans des dispositions de regard analogues à celle du voyageur arrivant du nord à Autun.

de l'enceinte et de la voie romaine avant le pont, il est très intéressant de constater que le passage obligé par le pont sur l'Arroux impose à tous les voyageurs la même image de l'entrée d'*Augustodunum*, de même que la pente ascendante qu'on doit emprunter accentue la magnificence et la grandeur de la porte : le voyageur se sent plus petit et la porte d'Arroux n'en devient que plus imposante, c'est la perception de la ville dans laquelle il entre qui est orientée par ces dispositifs tout à fait utilitaires et militaires à l'origine.

1.2.Description des vestiges conservés de la porte d'Arroux

Précisons d'emblée les termes employés pour parler de la porte d'Arroux : le plus souvent, on trouve employée l'expression de « côté campagne » pour désigner la façade septentrionale (celle qui s'offre à la vue du visiteur se dirigeant vers la ville) et celle de « côté ville » pour renvoyer à la façade méridionale de la porte d'Arroux (celle que l'on voit avant de quitter la ville). Ces expressions ne me semblent pas valables dans la mesure où la porte d'Arroux telle qu'elle est conservée depuis le XVIème siècle (au moins) n'est pas complète et qu'il faut lui restituer non seulement une cour intérieure mais aussi une deuxième ligne de fermeture analogue à celle qui est conservée. La partie conservée est donc le corps de la porte situé côté campagne et la seconde ligne de fermeture manquante doit être désignée comme le corps de la porte côté ville. Par conséquent, pour parler du parement de la porte d'Arroux que l'on voit aujourd'hui en se tenant à l'intérieur de la ville et qui à l'époque antique donnait sur la cour intérieure, on préfèrera l'expression de « face arrière » (sous-entendu : « du corps de la porte situé côté campagne »).

La situation se complique encore dans la mesure où il faut s'accorder sur la façon de désigner les parties appartenant structurellement à l'élévation côté campagne mais dont on voit aujourd'hui – en raison de la disparition du pan de la galerie supérieure de la face arrière du corps campagne de la porte – la partie opposée, le revers, lorsque l'on se situe à l'intérieur de la ville, c'est-à-dire les sept arcades caractéristiques de la porte d'Arroux ainsi que le revers de la façade de la baie latérale occidentale. On distinguera donc le côté tourné vers l'extérieur et celui tourné vers l'intérieur de la ville en ce qui concerne le parement de la galerie côté campagne : aussi parlera-t-on du revers de la façade côté campagne pour désigner cette partie.

Autre point qu'il faut préciser préalablement car les sources et les travaux n'adoptent pas la même terminologie : la désignation des étages des portes urbaines. Pour éviter de parler de premier étage pour désigner tantôt le niveau compris entre la chaussée et les arcades, tantôt le niveau situé entre l'entablement intermédiaire et la corniche sommitale, il paraît plus simple de renoncer à parler de rez-de-chaussée, d'étages ou d'ordres et de leur préférer les expressions de « premier niveau » pour la partie la plus basse située entre les fondations et l'entablement intermédiaire et celle de « deuxième niveau » pour la partie la plus haute, située entre l'entablement intermédiaire et l'entablement sommital de la porte d'Arroux.

Enfin, contrairement à ce qu'on lit fréquemment dans les descriptions de la porte d'Arroux, je ne parlerai pas de « poternes », ni de « portelles » pour désigner les baies latérales de plus petite taille flanquant les baies centrales. Pour tout le reste, la référence reste le *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romain* de R. Martin et R. Ginouvès. Passons maintenant à la description des vestiges conservés, les hypothèses de restitution des parties non conservées se feront ailleurs étant donné qu'elles méritent une réflexion précise (les sources anciennes, faute de cette réflexion préliminaire, ont parfois tendance à confondre ce qui est visible ou non avec ce qui est conservé et ce qui ne l'est pas, oubliant alors qu'il y a toujours deux causes possibles à l'absence d'un élément attendu, la destruction ou bien l'inachèvement. Qu'un élément ait eu une existence effective à un moment donné ou qu'il n'ait jamais été réalisé (alors même qu'il avait pu être prévu) constitue une différence notable

du point de vue archéologique – cette réflexion de bon sens gagne toutefois à être rappelée afin de ne pas risquer de se laisser influencer par des préjugés inconscients sur le bâti de telle ou telle porte.

La porte d'Arroux s'élève sur 16,03 m de hauteur pour 19 m de largeur et 4,25 m de profondeur. Même si la hauteur de la chaussée a pu varier avec les travaux qu'elle a connus, la mesure de 16,70 m que propose J. Roidot-Deléage ne peut correspondre qu'à une approximation du niveau de la semelle de fondation, et non comme il l'affirme à la hauteur à partir du pavé[974].

Description du premier niveau de la porte d'Arroux

Le premier niveau est composé de quatre baies côté campagne et seulement trois du côté ville. Côté campagne, les deux baies centrales sont flanquées par deux baies de dimensions inférieures tandis que, de l'autre côté, les deux baies centrales ne sont flanquées que du côté oriental par une baie plus petite, l'autre passage latéral s'étant effondré. Par conséquent, on a quatre piédroits du côté de la ville et cinq de l'autre. Le piédroit central mesure 1,85 m de large, les deux piédroits les plus proches de lui mesurant 1,65 m de large. Du soubassement de ces cinq piédroits, on aperçoit jusqu'à deux assises côté campagne et une seulement côté ville en raison du dénivelé de la route[975]. Ces baies qui apparaissent comme des arcs en plein cintre quand on considère la seule élévation se prolongent en réalité sous forme de passages voûtés, du moins en ce qui concerne les trois baies les plus orientales – la baie occidentale, partiellement détruite, ne laissant voir qu'un arc en plein cintre, côté campagne. Les baies centrales mesurent 7,70 m de hauteur pour une largeur comprise entre de 4,39 m à 4,42 m, la baie latérale conservée, quant à elle, n'est large que de 1,65 m à 1,67 m pour une hauteur de peu supérieure à 4,50 m. Côté campagne comme côté ville, le parement en grand appareil s'interrompt pour laisser visible un massif maçonné protégeant le blocage antique au-dessus de la baie latérale orientale. Côté ville, on observe encore une partie maçonnée du même type qui vient coiffer la partie occidentale de l'extrados de la grande baie occidentale et qui s'interrompt à la verticale de l'endroit où le parement de grand appareil du piédroit s'interrompt lui aussi, là où l'on attendrait une baie latérale dont on ne voit que l'imposte orientale, le sommier et le premier claveau. Par conséquent, on peut apercevoir, côté ville, des parties qui n'étaient pas destinées à être vues, à savoir le côté intérieur de la façade côté campagne. Le côté le plus occidental de la porte, à l'extrémité de la façade campagne, s'appuie (sur plus de 6 m) sur un contrefort de soutènement à la surface duquel a été fixé un panneau informatif sur la porte d'Arroux à l'attention des touristes et des curieux[976].

---

[974] La hauteur totale, de la semelle de fondation à la corniche sommitale, atteint selon lui 17,16 m (Archives RD-RE). La mesure au tachéomètre laser, prise dans l'axe du piédroit central, de la hauteur entre le niveau de l'asphalte et le sommet de la corniche sommitale est de 16,029 m (marge d'erreur au laser : plus ou moins 1 cm). La hauteur entre la limite soubassement / piédroit et le sommet de la corniche sommitale est comprise entre 15,313 m et 15,322 m (deux mesures réalisées à partit de la même station). La mesure de la largeur a été prise au niveau de la limite entre soubassement en arkose et élévation des piédroits en calcaire, sans prendre en compte les adjonctions modernes (contreforts de part et d'autre de la porte).

[975] Une tranchée pratiquée au contact du piédroit le plus occidental (accolé au contrefort) a permis de constater que le soubassement n'était composé que de deux assises (Labaune 2002).

[976] Le panneau d'information reproduit la plus ancienne représentation de la porte d'Arroux que nous ayons conservée (du moins pour une vue depuis l'intérieur de la ville), un dessin d'E. Martellange daté de 1611 (cf. tome II, fiche n° 51), un plan de la porte réalisé par J. Roidot-Errard en 1874 ainsi qu'un plan général d'*Augustodunum*. Le texte évoque les quatre portes de l'enceinte, propose une restitution sommaire de leur état originel (deux baies centrales flanquées de deux baies plus petites, couronnées par une galerie à arcades

Le massif maçonné apparent au-dessus de la baie latérale orientale et au-dessus – côté ville uniquement – du piédroit entre les deux baies occidentales est visiblement moderne, il présente un ensemble aggloméré de moellons formant des assises bien horizontales et s'aligne sur le même plan que le parement en grand appareil. Il ne s'agit pas du blocage antique mais d'une structure moderne en petit appareil chargée de protéger l'*opus caementicium* antique qui formait un noyau interne entre deux surfaces verticales parementées en grand appareil.

L'ensemble des arcs de la porte d'Arroux est doublé le long de leur extrados par des archivoltes : elles sont formées de trois bandeaux[977], d'un listel et d'un talon – exactement comme si c'était une architrave qui s'enroulait pour former un arc. Des impostes occupent l'espace entre les arcs et leurs piédroits, chaque arc compte deux impostes mais l'imposte du piédroit central est commune aux deux grands arcs. Il faut noter que l'imposte orientale de la grande baie orientale se prolonge au-delà de la largeur de l'arc, contrairement à ce que l'on observe de l'autre côté, rompant ainsi l'impression de symétrie de la porte. Cette remarque qui vaut pour la façade comme pour la face arrière de la porte n'apparaît dans aucune des descriptions données depuis la première moitié du XVIIème siècle jusqu'à nos jours que j'ai pu consulter. Les moulurations des impostes des petites baies latérales sont moins bien conservées que celles des deux baies centrales, et cela de part et d'autre de la porte.

La description de la porte d'Arroux ne serait pas complète si elle n'évoquait pas l'état général du parement, qui est la première image perçue par le visiteur au pied de la porte. Parmi les nombreux trous et les nombreuses marques que l'on peut observer ça-et-là sur les deux parements de la porte d'Arroux, c'est le piédroit central, vu de l'extérieur de la ville, qui présente les plus caractéristiques : deux chevrons, plusieurs trous rectangulaires et une niche rectangulaire creusée dans le piédroit en lien avec l'installation d'une petite chapelle. Un autre élément côté campagne attire particulièrement le regard : un bloc situé au-dessus de la baie latérale occidentale qui a perdu sa face de parement. En outre, sur les deux façades, on observe des traces de mortier, plus ou moins larges selon les endroits, entre plusieurs joints verticaux et horizontaux ainsi qu'entre plusieurs voussoirs des arcs (rejointoiements modernes). Enfin, plusieurs traces noires sur la pierre correspondent à l'écoulement des eaux pluviales le long des façades[978] : elles témoignent notamment de la présence d'éléments brisés dans la corniche de l'entablement qui couronne le premier niveau. Les quatre zones noircies par l'eau, sur la façade tournée vers la campagne, se situent à la limite entre le parement et le massif maçonné au-dessus de la baie latérale orientale pour la première, à peine à droite de l'axe central de la porte pour la deuxième, à droite du grand arc occidental pour la troisième et au niveau de la pierre brisée (à l'aplomb de la baie latérale occidentale) pour la dernière des traces d'écoulement d'eau. On peut suivre facilement le parcours de l'eau qui descend verticalement le long du parement de façade jusqu'à l'extrados de la baie centrale la plus occidentale dont elle utilise la moulure supérieure pour s'écouler jusqu'au niveau de l'imposte et reprendre sa progression verticale jusqu'à disparaître. Des traces analogues, quoique moins marquées, sont observables côté ville.

A l'intérieur des deux passages couverts correspondant aux deux grandes baies centrales, s'élèvent des rainures verticales, d'une quinzaine de centimètres de largeur et de profondeur, qui fendent verticalement les deux voûtes centrales ainsi que les quatre piédroits qui les soutiennent. Ces rainures qui faisaient partie du dispositif de fermeture des herses sont

---

surmontée d'une toiture), mentionne quelques détails relatifs au bâti de la porte (rainures pour les herses, traces d'une chapelle médiévale disparue) et date la porte d'Arroux des années 15 avant J.-C.

[977] On parle aussi de « fasces » en français afin de traduire le terme vitruvien de *fasciae*. Cela dit, étant donné que le terme « fasces » pourrait être facilement confondu avec un terme latin, pour plus de clarté, on parlera de « bandeaux ».

[978] Elles sont d'autant plus visibles que la pierre calcaire utilisée pour le parement de la porte d'Arroux renvoie la lumière de telle sorte qu'elle paraît plus blanche que grise.

aujourd'hui occupées pour deux d'entre elles par des tuyaux d'évacuation des eaux chargés de collecter l'eau de pluie ruisselant sur la plateforme située juste au-dessus des trois passages couverts. Une autre marque, moins rectiligne mais néanmoins verticale, est creusée dans le flanc oriental du piédroit central : elle résulte d'un ancien système d'éclairage au gaz (US **PAX-55**). Signalons aussi que, dans le passage voûté de la petite baie orientale, la couverture n'est pas en grand appareil comme pour les deux voûtes centrales mais c'est le massif protégeant le blocage dont les assises en petit appareil sont disposées parallèlement au passage, qui joue cette fonction de couverture en créant une voûte entre les deux arcs clavés en grand appareil.

Plusieurs photographies anciennes permettent de voir des parties occultées par l'installation de la grande plateforme couvrant les trois voûtes conservées en 1902-1903, que ce soit l'extrados de la baie centrale occidentale, le bloc de l'US **PAX-42** ou les vestiges du blocage antique de la voûte latérale orientale[979].

L'entablement intermédiaire mesure 1,80 m de hauteur (6 pieds romains), il est composé de trois assises de même hauteur : une architrave de 60 cm de haut, une frise de 59 cm de haut et une corniche de 60 cm. Il est conservé sur l'essentiel de la largeur de la porte, à l'exception de la partie où le massif maçonné moderne remplace le parement en grand appareil, au-dessus de la baie latérale orientale. L'architrave, tangente au sommet de l'extrados des grands arcs, compte trois bandeaux à la taille décroissante[980], surmontés d'un talon et d'un listel ; elle supporte une frise lisse qui la sépare de la corniche. Il s'agit d'une corniche à modillons ornés de feuilles d'acanthe, dotée de caissons dont les soffites sont ornés de motifs de fleurons (tous distincts les uns des autres[981]), couronnée d'une cimaise ornée de palmettes, alternativement droites et renversées, liées par des S affrontés. La partie inférieure de la corniche, visible depuis le sol, est très décorée : on observe, de bas en haut, un listel, une ligne de rais de cœur en ciseau sculptés sur une moulure en forme de quart-de-rond aplati. Débute alors la partie médiane de la corniche : des métopes lisses, les modillons dont la partie inférieure, très creusée, et la face de parement sont ornées de feuilles d'acanthe et qui, avec les métopes, sont couronnés par une ligne continue de perles et pirouettes (astragales). Vient ensuite un petit bandeau surmonté d'une ligne de denticules carrés, appelés billettes, situés sur le même plan que le bandeau immédiatement en-dessous. La corniche s'achève avec un talon, un nouveau bandeau, une large doucine sur laquelle prend place la cimaise évoquée plus haut et un dernier bandeau divisé en deux parties égales par le creusement d'une moulure horizontale continue[982]. La partie saillante des blocs dans lesquels a été sculptée la corniche dépasse de 52 à 54 cm par rapport au parement de la façade.

Description du deuxième niveau de la porte d'Arroux

Le deuxième niveau est constitué quant à lui d'une assise de blocs portant une série d'arcades, elles-mêmes surmontées d'un entablement complet. Les sept arcades visibles du côté occidental sont constituées par une série de huit piédroits d'une largeur quasiment analogue à celles des ouvertures qu'ils créent. Au milieu de ces piédroits sont sculptés des pilastres. Laissés lisses sur le revers de la façade, ils portent six cannelures côté campagne et sont rudentés sur le premier tiers, c'est-à-dire que leurs cannelures sont tracées mais remplies.

[979] Cf. tome II, fiches n° 11, 13, 15, 66, 254 (photographies comprises entre 1851 et 1878) et 201 (dessin fiable).
[980] De bas en haut, le premier bandeau mesure 18,5 cm de hauteur, le second, 15 cm et le troisième, 13 cm.
[981] Cf. Archives RD-RE, double page avec les croquis des différents motifs de fleurons.
[982] Sur la description de la corniche de l'entablement intermédiaire, cf. Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 54 ; cf. également Olivier 2010, p. 280-282 pour une description plus précise.

Il faut remarquer un fait assez inhabituel : sur la façade comme sur son revers, les impostes situées à la base des arcs sont saillantes et recouvrent ainsi une partie des pilastres au lieu de s'arrêter à leur contact comme le voudrait la logique architecturale[983]. Ces impostes, comme au premier niveau, sont visibles sur les deux faces et se poursuivent le long des deux parois intérieures de la petite voûte formée par l'arcade. Les extrémités des pilastres (base et astragale) sont traitées simplement ; en revanche, ils sont surmontés d'un chapiteau corinthien comportant deux couronnes de feuilles d'acanthe à cinq lobes et cinq digitations symétriques. Le système de clavage des arcades est original : on peut difficilement parler de clavage étant donné que la voûte n'est assurée que par un seul bloc, la clé de voûte, reposant sur deux sommiers. Chaque sommier est commun à deux arcades, à l'exception du premier et du dernier pilier de la galerie. Sur le revers de cette façade, le décor n'est pas aussi achevé : les deux chapiteaux les plus à l'ouest n'ont même pas été dégrossis et demeurent à l'état de blocs quadrangulaires tandis que les six autres montrent les traces d'un travail d'épannelage. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce phénomène : premièrement, l'inachèvement de la porte qui expliquerait l'impression que certains chapiteaux ne sont que dégrossis et que deux autres ne le sont même pas ; deuxièmement, le choix délibéré de les laisser en l'état du fait que ces parties n'étaient pas visibles depuis le sol. Les causes peuvent donc être diverses : changement de projet, problème de financement, choix économique délibéré, choix esthétique de l'architecte… J'y reviendrai. On aperçoit également la face de joint des dix-sept blocs de l'extrémité occidentale de la façade campagne (en partie haute, ceux du bas étant dissimulés par un contrefort installé au début du XXème siècle) : des agrafes métalliques en pi (modernes) maintiennent la cohésion des blocs, deux à deux et l'on observe, malgré l'érosion, des cadres d'anathyrose sur plusieurs d'entre eux.

L'entablement sommital est – comme l'entablement intermédiaire décrit plus haut, quoique de dimension inférieure puisqu'il ne mesure qu'1,36 m de haut – composé des trois éléments attendus (architrave, frise et corniche). La hauteur de l'architrave est de 45 cm, celle de la frise, de 44 cm et celle de la corniche, de 46 cm. Par conséquent, même si les dimensions de l'entablement sommital (4,5 pieds romains, soit 3 coudées) sont inférieures à celles de l'entablement intermédiaire (6 pieds, soit 4 coudées), les proportions entre les trois composantes restent les mêmes, chacune correspondant au tiers de la hauteur totale de l'entablement. Ce dernier repose immédiatement sur les chapiteaux des pilastres de la galerie supérieure et sur les blocs qui jouent le rôle de claveau unique des arcades. Une architrave à trois bandeaux de taille décroissante[984] et une frise lisse sont surmontées d'une corniche dont seuls subsistent trois blocs d'après mes observations effectuées en 2008 depuis le sol et confirmées en décembre 2009 lorsqu'une nacelle élévatrice a été mise à ma disposition par la Ville d'Autun[985]. La corniche sommitale développe une modénature propre, bien qu'elle

[983] Cette remarque n'est pas inédite : cf. Thomassin, dans Germain 1862, p. 385-386.

[984] De bas en haut, le premier bandeau mesure 14 cm, le second, 11 cm et le troisième, 9 cm. Ces trois bandeaux sont surmontés d'un talon droit et d'un listel.

[985] Quatre blocs sont représentés pour la corniche sommitale sur les relevés de J. Roidot-Deléage conservés à la bibliothèque de la Société Eduenne mais on verra dans le chapitre suivant que la représentation de cette partie de la porte d'Arroux est particulièrement fautive dans ce document (cf. tome II, fiches n° 26, 27). A. Rebourg qui mentionne lui aussi quatre blocs (Pinette – Rebourg 1986, p. 60 ; Rebourg 1998, p. 167) n'a jamais dû avoir accès aux parties supérieures de la porte d'Arroux et a probablement dû se contenter d'observations depuis le sol ou du relevé architectural de Roidot-Deléage. C'est un peu étrange lorsque l'on sait qu'un échafaudage a été élevé contre la façade de la porte d'Arroux à la veille de la célébration du Bimillénaire d'Autun, en 1985 (Olivier 2010, p. 266). Il est vrai qu'en regardant depuis l'extérieur de la ville on croirait voir quatre blocs ; cela dit, l'observation depuis le sol du revers de la façade campagne ne révèle que deux joints verticaux, et donc trois blocs. A. Olivier qui a eu accès à l'échafaudage en question confirme le nombre de trois blocs (Olivier 2010, p. 279). J'en profite pour remercier les services municipaux de la Ville d'Autun : la nacelle élévatrice m'a également permis de prendre des clichés des parties hautes de manière quasiment orthogonale, ce qui m'a permis

présente plusieurs points communs avec la corniche de l'entablement intermédiaire, notamment des modillons en console ornés chacun d'une feuille d'acanthe et des caissons de soffite ornés de fleurons tous distincts les uns des autres. Très exposée à la pluie et victime de l'érosion, elle présente une cassure et ses modénatures sont inégalement conservées[986]. De bas en haut, on observe un talon droit et lisse, un filet, une doucine puis une rangée constituée de deux rangs de feuilles verticales que l'on pourrait interpréter comme un motif de rais de cœur inversés si les feuilles n'étaient pas bien individualisées les unes par rapport aux autres. Viennent ensuite les modillons, larges de 14 cm et séparés les uns des autres de 20 cm. Le profil de ces modillons est souligné à leur sommet par une ligne continue de perles et pirouettes tandis que les métopes en retrait des modillons sont lisses. La partie supérieure de la corniche sommitale est constituée d'un listel, d'un quart-de-rond, d'une doucine et d'un petit bandeau lisse[987]. Les blocs qui constituent la corniche sommitale mesurent 46 cm de haut, bien que la partie sculptée correspondant à la corniche proprement dite n'occupe que 42,5 cm ; les 3,5 cm restants correspondent au profil du lit d'attente de ces blocs sommitaux qui, à l'époque antique, étaient surmontés d'une structure que nous ne pouvons qu'imaginer : un parapet de chemin de ronde, une toiture ou une autre assise de blocs ? Le lit d'attente, parfaitement horizontal, correspond à la partie arrière du bloc qui est séparée par un bourrelet de 3,5 cm de la partie du bloc saillante de 36 cm qui présente quant à elle un profil légèrement incliné vers le bas.

Si l'on considère la porte d'Arroux depuis l'intérieur de la ville, on remarque une grande plateforme couvrant les trois passages conservés et séparant l'édifice en deux. En réalité, la plateforme installée au début du XXème siècle est exactement située à l'emplacement de l'architrave. Je renvoie le lecteur au chapitre cinq pour le détail de l'aménagement conçu par l'architecte L. Sauvageot. La disparition du pan de la galerie sur la face arrière du corps campagne de la porte laisse voir, sur le revers de la façade, le parement de blocs qui n'étaient pas destinés à être vus : on y distingue les traces laissées par les outils des tailleurs de pierre, l'usure causée par le frottement répété des mouvements des herses et vraisemblablement l'aménagement d'une partie de leur dispositif de manœuvre (**PAX-25**, face arrière).

Structures enfouies ayant été observées lors de fouilles ou de sondages archéologiques

Etant donné que sont ici décrits les vestiges conservés, et pas uniquement les vestiges visibles, on doit mentionner les structures qui ont été vues et ensuite réensevelies. Il s'agit tout d'abord d'une partie des fondations des tours de flanquement de la porte d'Arroux, mises au jour en 1886, et, ensuite, d'éléments observés lors du creusement de tranchées au pied de la porte, au cours de travaux en décembre 2000. Ces structures, actuellement invisibles parce que recouvertes, apportent des informations déterminantes pour restituer précisément la localisation et la forme des tours de flanquement qui faisaient partie de la porte urbaine et qui ne sont aujourd'hui plus visibles.

Lors de fouilles réalisées en octobre 1886, évoquées par H. de Fontenay[988] et dont la bibliothèque de la Société Eduenne conserve des comptes rendus[989], l'architecte Guenand a

---

de produire une mosaïque orthophotographique plus exacte que celle réalisée lors de mon Master à partir de clichés exclusivement pris depuis le sol.

[986] J. Roidot-Deléage compte huit modillons (ce qui est en effet le nombre exact) et donne les croquis des motifs de fleurons conservés (Archives RD-RE).

[987] Sur la description de la corniche sommitale, cf. Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 54 : je n'ai pas discerné pour ma part la ligne de feuilles dressées censée servir de transition entre la partie médiane et la partie supérieure de la corniche que mentionnent V. Brunet-Gaston et C. Gaston mais l'érosion et la mousse qui recouvrent les blocs ne facilitent pas la lecture ; cf. également Olivier 2010, p. 278-280 pour la description la plus détaillée.

[988] Fontenay 1889, p. 40.

pu mettre au jour et relever une partie des fondations des deux tours de flanquement de la porte d'Arroux : une structure saillante de forme semi-circulaire côté campagne et un talon rectangulaire côté ville pour chacune des deux tours. D'après un plan laissé par Guenand, la largeur des tours est de 12 m, l'épaisseur de leurs murs de 2 m, ce qui laisse un espace de 8 m à l'intérieur des tours. On observe aussi que les tours étaient en saillie de plusieurs mètres par rapport aux baies de la porte : la partie rectangulaire est en saillie de 4,50 m en avant des baies, auxquels il faut ajouter 6 m qui correspondent au rayon des extrémités semi-circulaires des tours de flanquement de la porte d'Arroux. D'après le plan de Guenand, les tours étaient donc saillantes vers l'extérieur de 10,5 m. Ses investigations n'ont pas porté sur la partie des tours de flanquement situées *intra muros*, c'est-à-dire sur le talon rectangulaire. Si l'on observe attentivement le piédroit le plus occidental, celui qui est aujourd'hui soutenu par un contrefort, on voit que l'architecte a représenté sur la face campagne du piédroit une petite excroissance. En recalant le plan de Guenand sur le plan de la porte d'Arroux que j'ai établi, cette marque correspond exactement à la limite de ravalement correspondant au point de contact du parement de la tour de flanquement avec la porte. Il y a un écart de 42 cm (mesure prise sur le plan de Guenand) entre cette excroissance et la limite extérieure de la tour représentée par l'architecte : il faut en conclure qu'il représente non pas le parement de la tour, mais la limite de son soubassement saillant d'une quarantaine de centimètres par rapport au parement en élévation.

De nouvelles découvertes, immédiatement réensevelies, furent effectuées à l'occasion de travaux d'illumination de la porte d'Arroux pour les fêtes de fin d'année de l'an 2000[990]. Y. Labaune, archéologue au Centre d'Archéologie et du Patrimoine Alain-Rebourg, a ainsi pu observer en deux points les fondations des tours de flanquement qui apparaissent sur le plan de Guenand ; furent concernées une partie des fondations de la tour occidentale et une partie de celles de la tour orientale, structures situées dans la partie rectangulaire des tours, côté campagne, juste à côté des piédroits les plus extérieurs de la porte d'Arroux. Ces fondations se présentent sous la forme d'un petit appareil de grès fin et de granit, assisé avec soin (*opus vittatum*) et, côté ouest, il apparaît que les fondations de la tour de flanquement ne sont que le prolongement des fondations du piédroit le plus excentré de la porte. Toujours côté campagne mais, cette fois, de l'autre côté de la porte, c'est-à-dire à proximité du départ de la tour de flanquement orientale et du piédroit le plus oriental de la porte, un mur maçonné en *opus vittatum* soigné a été observé sur une longueur de 50 cm et sur une hauteur de deux assises (altitude comprise entre 296,30 m NGF et 295,80 m NGF). Seul son parement occidental (extérieur) a pu être identifié, son épaisseur est supérieure à 75 cm. Le parement est constitué de moellons de grès fin et de granit dont le module moyen est de 40 cm de longueur x 8 à 10 cm d'épaisseur. Le noyau du mur est constitué de fragments de granit d'une vingtaine de centimètres de module. Quant au mortier, il est ocre et très compact. Par ailleurs, Y. Labaune formule une remarque importante :

> Un problème se pose. En effet, la physionomie de ce parement est très soignée et suggère de se situer dans un niveau en élévation. Or le niveau d'apparition de ce parement se situe

[989] Cf. plan et rapport de fouilles de Guenand, *Procès verbal des fouilles pratiquées au portail d'Arroux le 30 octobre 1886 par l'architecte Guenand établissant l'existence de deux tours ou corps de garde qui flanquaient primitivement la porte* Série I, bibliothèque de la Société Eduenne. Mentionné dans Fort 2007, vol. II, fig. 21. Je n'ai pas pu consulter personnellement ces documents, actuellement égarés.

[990] Les travaux ont duré du 18 au 24 décembre, la surveillance archéologique n'a pu commencer que le 19 décembre, alors que les tranchées étaient déjà ouvertes et que l'entreprise chargée des travaux ne faisait pas preuve d'une grande volonté de collaboration. Les données relatives à ces structures sont issues du rapport de surveillance rédigé par Y. Labaune (Labaune 2002).

approximativement à 296 m NGF, soit au niveau des fondations de la Porte (les US 13 et 14 se situent à une altitude comprise entre 296 et 296,5 m NGF)[991].

Admettons, au vu de la qualité de la taille des moellons, qu'il ne s'agisse pas des fondations de la tour de flanquement mais bien de son parement. Si la porte d'Arroux possédait des tours de flanquement similaires à celles de la porte Saint-André, on est alors en droit d'attendre une assise de blocs moulurés en grand appareil jouant le rôle de transition entre les fondations et l'élévation du parement proprement dite – ce vers quoi nous pousse également le plan de l'architecte Guenand pour les raisons que j'ai exposées plus haut. Cette assise de grand appareil ne peut pas mesurer moins de 50 cm, ce qui suppose une altitude approximative de 295,30 m NGF pour le niveau de sol, attendu que le soubassement des blocs moulurés a également une fonction esthétique et devait être visible. Je ne vois pas comment expliquer un tel dénivelé entre le niveau de sol antique au niveau des piédroits de la porte que l'on peut situer autour de 296,75 m NGF[992] et celui-ci (295,30 m NGF) correspondant à une observation effectuée moins d'un mètre au nord du piédroit le plus oriental de la porte. Certes, le niveau de circulation antique devait subir une forte pente pour qui descendait en direction de l'Arroux, ce qui expliquerait que l'altitude des fondations des piédroits de la porte puisse être supérieure à celle des avancées des deux tours de flanquement. En effet, pour que les fondations de l'ensemble des éléments constitutifs de la porte soient situées à la même altitude, les bâtisseurs auraient dû aménager une terrasse plane d'environ 38,5 m de longueur sur 26,50 m de profondeur, c'est-à-dire 130 pieds sur 90[993]. Il paraît plus simple d'implanter l'édifice en fonction de la pente[994]. Pour autant, même si l'édifice s'adapte en partie à la pente naturelle, il n'est pas possible d'envisager un tel dénivelé que celui estimé plus haut entre 1,20 m et 1,45 m. Il faut donc, à mon sens, se résoudre à ce que les deux assises au parement soigné soient les fondations de la tour orientale : elles sont d'ailleurs à une altitude comparable aux quatre assises (à la mise en œuvre plus grossière, certes) servant à la fois de fondation au piédroit le plus occidental et au départ de la partie saillante de la tour adjacente (entre 295,95 et 296,55 m NGF). Quoi qu'il en soit, l'ensemble des informations recueillies en décembre 2000 sont fondamentales en ce qu'elles confirment les observations de Guenand et les complètent en apportant des précisions sur les techniques de construction et sur le niveau du sol antique.

Les tranchées ouvertes à l'occasion de ces travaux d'illumination ont également permis d'observer les fondations des piédroits de la porte d'Arroux, c'est-à-dire les structures situées immédiatement en-dessous des soubassements en arkose, en particulier une tranchée pratiquée, côté campagne, à l'aplomb du piédroit le plus occidental de la porte (en contact avec la tour de flanquement de droite quand on regarde la porte depuis l'extérieur de la ville, précisément dans la zone évoquée à la fin du paragraphe précédent). Le lit de pose du bloc d'arkose dont le lit d'attente ne fait qu'affleurer de 20 cm par rapport au niveau actuel du trottoir se situe à une altitude comprise entre 296,50 m NGF et 296,55 m NGF (étant donné que son lit de pose n'est pas parfaitement plan). Ce bloc repose sur une fondation maçonnée et

[991] Labaune 2002, p. 19. Les US 13 et 14 correspondent aux deux parties constitutives de la fondation située en-dessous des soubassements en arkose.

[992] Etant donné que la semelle de fondation de la première assise du soubassement en arkose apparaît vers 296,50 m NGF (observation effectuée au niveau du piédroit le plus occidental), le niveau de circulation antique ne saurait être inférieur à cette altitude.

[993] Les mesures proposées à titre d'hypothèse sont valables depuis la partie semi-circulaire des tours de flanquement jusqu'à la deuxième ligne de fermeture délimitant la cour intérieure (cf. chapitre 7).

[994] L'explication réside peut-être dans une observation de J. Roidot-Deléage : « La por[te] d'Arroux est fondée sur un banc de gré houillier que l'on peut reconnaître jusqu'à la rivière et ce banc ne présente aucune trace de fossé » (Archives RD-RE). Si la porte d'Arroux a été fondée directement sur le roc (conformément aux préceptes de Vitruve), on sait que le sol naturel présente une pente en direction du cours d'eau – solution qui n'empêche pas de ménager ponctuellement une ou plusieurs terrasses remblayées là où on le juge utile.

assisée, constituée de dalles de grès, relativement plates, dont la longueur est comprise entre 20 et 30 cm et l'épaisseur entre 10 et 15 cm[995]. Cette fondation a pu être observée sur trois à quatre assises (altitude inférieure : 295,95 m NGF). Cette fondation a été observée à l'aplomb du piédroit mais elle se prolongeait non seulement vers l'intérieur de la baie piétonnière (sa face nord-est présente des traces d'arrachement liées au creusement d'une ancienne tranchée électrique parallèle à l'axe de la baie piétonnière) mais aussi côté campagne, le long de la tour de flanquement, c'est-à dire en direction du nord-ouest (blocs de grès et de granit, liés par un mortier pulvérulent de couleur jaune). Cette fondation assisée repose elle-même (à l'aplomb du piédroit occidental) sur un massif maçonné sans agencement particulier qui est composé de blocs de grès et de granit de module comparable à l'US précédente (20 à 30 cm de longueur) et apparaît fortement lié par un mortier jaune très compact.

Autre structure mise au jour à l'occasion de ces travaux d'illumination : il s'agit d'une fondation maçonnée composée de dalles polygonales de grès fin et de granit assisé que Y. Labaune a interprétée comme la fondation d'un trottoir contemporain à la construction de la porte. Sous le passage de la baie latérale occidentale, apparaît à la même altitude que la fondation assisée du soubassement en arkose (mais sans relation stratigraphique observable avec elle, du fait de la présence d'une tranchée électrique), un massif maçonné composé de dalles de grès grossièrement taillées dont la longueur est comprise entre 30 et 45 cm et l'épaisseur moyenne est de 15 cm. Ces dalles reposent sur un niveau de blocs de 30 à 40 cm aux bords grossièrement arrondis, liés par un mortier jaune orangé. En-dessous, seul le niveau d'apparition d'une couche de mortier jaune orangé avec des fragments de tuiles a pu être observé au fond de la tranchée.

Une tranchée a été également été ouverte afin de placer un dispositif d'éclairage de la face arrière de la porte au niveau du piédroit séparant la baie centrale occidentale de la baie piétonnière non conservée. En contact avec le soubassement en arkose du piédroit, elle a permis de mettre au jour le bloc d'arkose situé immédiatement en-dessous de celui qui affleure largement par rapport au niveau actuel du trottoir[996]. C'est contre cette première assise d'arkose que vient s'appuyer directement une structure dont un parement a été mis en évidence sur environ 1 m de longueur, à l'est. Conservée en élévation sur 25 cm, cette structure maçonnée est composée de dalles de grès et de granit dont le module est régulier (en moyenne, 30 cm de longueur x 15 cm de largeur x 10 cm d'épaisseur). Le blocage interne est composé d'un mortier jaune orangé foncé et d'un agencement assez bien assisé de dalles de 20 à 40 cm de long et de 5 à 10 cm d'épaisseur. Bien que le parement ouest de cette structure n'ait pas été identifié comme tel, on peut, d'après les coupes produites dans le rapport de surveillance, évaluer l'épaisseur de ce mur à environ 80 cm. Ce mur repose sur une couche d'environ 5 cm de mortier jaune orangé foncé qui recouvre elle-même une couche de mortier blanc-verdâtre, très sableux et très compact.

Une structure parallèle à la précédente et relativement similaire a été observée, toujours à l'intérieur de la ville, en retrait du piédroit séparant la baie latérale orientale de la baie centrale voisine : il s'agit d'un mur en *opus vitattum* de 75 cm d'épaisseur dont les deux parements ont pu être observés sur 60 cm de longueur et sur une cinquantaine de centimètres d'élévation (quatre assises)[997]. Le niveau d'écrêtement de ce mur est situé à une altitude de 297 m NGF, c'est-à-dire à un peu moins de 40 cm du niveau du trottoir actuel. Y. Labaune se demande si ce mur[998] ne pourrait pas être la même unité stratigraphique que les fondations des

[995] US 13 dans Labaune 2002, p. 10, 30, coupe 2.
[996] Du fait de la pente qui descend depuis la ville en direction de l'Arroux, côté campagne, le joint horizontal entre ces deux assises d'arkose affleure de 15 cm au-dessus du niveau du trottoir.
[997] Je reviens par la suite de manière plus précise sur les observations effectuées en décembre 2000 et sur leurs implications concernant la datation (à la fin du présent chapitre) et le plan de la porte d'Arroux (chapitre sept).
[998] US 37 dans Labaune 2002).

piédroits étant donné qu'ils apparaissent à la même altitude : malgré la pertinence de cette remarque, en l'attente de nouvelles observations, elle ne reste toutefois qu'une hypothèse dans la mesure où la fondation des piédroits n'a été observée qu'à l'extrême ouest de la porte, côté campagne, alors que le mur en question se situe à l'opposé, c'est-à-dire du côté oriental et en retrait de la face arrière de la porte. Contrairement à son pendant occidental, évoqué plus haut, avec lequel il partage la même orientation et la même situation par rapport au piédroit de la porte, ce mur n'a pas pu être observé au contact du piédroit mais entre 40 cm et 1 m plus en retrait en direction de la ville. Les parements du mur sont essentiellement constitués de moellons de granit, même si l'on observe au moins un moellon de calcaire : le moellon moyen mesure 20 à 25 cm de longueur sur 10 cm d'épaisseur. Le mortier, ocre, est très compact tandis que le noyau interne est constitué de fragments de granit d'une vingtaine de centimètres de module. Ce mur repose sur un niveau de blocs liés au mortier qui se prolonge vers l'est. Je serai amené à revenir sur ces aménagements dans le chapitre sept.

2. Porte Saint-André

La porte Saint-André a moins suscité l'intérêt des chercheurs que la porte d'Arroux[999]. Composée de deux baies centrales encadrées de part et d'autre par des baies plus petites, cette porte se distingue de la porte d'Arroux par les deux avant-corps saillants dans lesquels s'ouvrent ses baies latérales côté campagne. Sur la face arrière de la porte en revanche, les quatre baies sont situées sur le même plan. Un entablement complet (architrave, frise, corniche) supporte la galerie supérieure, elle-même encadrée par deux séries de dix arcades et recouverte d'un toit de tuiles : cette dernière est complète depuis la restauration de la partie méridionale de la porte qui a été dirigée par E. Viollet-le-Duc entre la fin de la Monarchie de Juillet et le début de la Seconde République. Si le bâti de la porte Saint-André porte une multitude de marques témoignant des utilisations diverses qu'elle a connues au cours des siècles, ce que l'on retient au premier coup d'œil, au-delà de son allure massive, c'est l'important contraste que l'on peut observer, au niveau du matériau comme de la qualité du décor et de la mise en œuvre des matériaux, entre le premier niveau (en calcaire oolithique) et la galerie supérieure (en arkose). Par ailleurs, la porte Saint-André présente la particularité d'avoir conservé sa tour de flanquement septentrionale, complète en plan mais réduite en élévation ; quant à la tour de flanquement méridionale, son tracé approximatif est matérialisé au sol par une bande de terre dans le square contigu au contrefort sud de la porte.

2.1.Localisation de la porte Saint-André

La porte Saint-André se trouve au nord-est de l'enceinte d'Autun, à une altitude comprise entre 299,75 m et 299,83 m au-dessus du niveau de la mer. C'est l'église installée au Moyen Âge dans l'une de ses tours de flanquement qui a donné son nom à l'ensemble du faubourg Saint-André (commune d'Autun). Située à environ 200 m d'un affluent de l'Arroux, l'Accoron, la porte Saint-André était précédée d'un pont dont on ne connaît pas les vestiges

[999] La porte Saint-André a souffert du statut de faire-valoir de la porte d'Arroux qu'a fini par lui attribuer l'accumulation des témoignages anciens, un statut de second rang consacré par les chercheurs du XXème siècle qui lui ont témoigné moins d'intérêt. Parmi les travaux récents, on ne peut signaler qu'une brève description architecturale (Olivier 1987, reprise dans Rebourg 1993a, Rebourg 1998, Kasprzyk 2005) ainsi que des réflexions sur la phase tardive de la porte monumentale (Kasprzyk 2005) qui ont ouvert la voie à une réflexion sur la datation stylistique des chapiteaux de pilastre (Brunet-Gaston 2008, Maligorne 2011). Voilà tout.

mais qui était situé dans l'axe du *decumanus* de la porte[1000]. C'est par cette porte urbaine que passaient les voies desservant les villes d'*Andemantunnum* (Langres) et de *Vesontio* (Besançon) dont la jonction se faisait à l'est du franchissement de l'Accoron, au niveau du hameau de Saint-Denis (commune de Curgy). On retrouve le même schéma d'approche de ville que celui décrit au niveau de la porte d'Arroux : jonction de plusieurs voies qui se réunissent en un tronçon unique, franchissement en ligne droite d'un pont situé dans l'axe de la trame viaire et pente ascendante marquée qui participe à la scénographie de l'entrée de ville dont la porte urbaine n'est autre que la monumentalisation.

2.2.Description des vestiges conservés de la porte Saint-André

La porte Saint-André mesure 13,02 m de haut du sommet de la corniche sommitale au niveau du sol actuel[1001], sa profondeur varie entre 3,30 m au centre et 4,50 m sur ses côtés. La distance entre les deux tours est de 19,02 m.

Il faut immédiatement préciser que l'allure massive qui se dégage de la porte Saint-André lorsqu'on la compare à la porte d'Arroux, d'allure plus fine et plus élancée, est largement due, d'une part à sa meilleure conservation qui confère à sa façade une forme rectangulaire, d'autre part, au niveau de circulation actuel qui est bien plus haut que le niveau de circulation antique. A la porte d'Arroux, le niveau actuel n'est pas très éloigné du niveau antique, entre 40 et 60 cm, étant donné qu'on aperçoit le sommet de la première assise de l'élévation (le soubassement en arkose des piédroits) ; mais, à la porte Saint-André, on estime que le niveau antique est situé 1,40 m en-dessous du sol actuel[1002]. Si l'on rapporte l'altitude supérieure de la corniche sommitale à l'altitude supérieure de l'assise moulurée servant de soubassement à la tour de flanquement, on obtient une hauteur de 13,54 m, ce qui signifie que, si le lit d'attente de cette assise correspond, comme cela est très probable, à la limite entre le soubassement et l'élévation du piédroit central, celle-ci se situerait 52 cm sous le niveau de sol actuel, mesure à laquelle il faudrait encore ajouter la hauteur du soubassement. Si ce dernier compte deux assises comme c'est le cas à la porte d'Arroux, il faut estimer sa hauteur à au moins 1,20 m. Par conséquent, la semelle de fondation de la porte est très vraisemblablement conservée 1,72 m sous le niveau de sol actuel. Le calcul de l'altitude supérieure du soubassement en arkose peut être vérifié en exploitant deux clichés réalisés en 1851 par E. Baldus[1003] : on y voit que l'assise du piédroit central dont le sommet affleure aujourd'hui d'une petite dizaine de centimètres hors du sol repose directement sur le soubassement (la hauteur totale du bloc enfoui est estimée entre 58 et 60 cm). Avec cette méthode, l'estimation de l'ampleur de l'enfouissement obtenue est de 1,69 m[1004] – mesure parfaitement cohérente avec les 1,72 m proposés avec une autre méthode. Tels sont les moyens à disposition pour tenter d'évaluer le niveau de circulation antique de la porte Saint-André en l'absence d'observations archéologiques directes.

[1000] Fontenay 1889, p. 204-206. D'après R. Niaux, il pourrait correspondre à l'emplacement du pont actuel (Rebourg 1993a, p. 35).

[1001] Mesure prise au tachéomètre laser au pied du piédroit central.

[1002] Telle est l'estimation proposée sur le panneau informatif à destination des visiteurs.

[1003] Cf. tome II, fiches n° 277, 278. Par ailleurs, plusieurs représentations anciennes de la porte Saint-André figurent des soubassements aux piédroits du premier niveau comme celle d'E. Martellange, de Peiresc, de L. Boudan, de Montfaucon, de J.-I. Hittorff, de V. Cochey ou encore de J. Roidot-Deléage (cf. tome II, fiches n°119, 121, 127, 132, 171, 174, 176, 177). Cela dit, tous ces témoignages iconographiques ne se valent pas en ce qui concerne la fidélité à la réalité et la précision des détails.

[1004] Une assise mesurant entre 58 et 60 cm de haut, 10 cm à retrancher puisqu'elle émerge d'autant du niveau de sol actuel et une estimation de 1,20 m pour la hauteur totale du soubassement en arkose.

Une autre méthode pour estimer ce niveau antique consiste à prendre en compte les différentes observations qui ont pu être effectuées à proximité de la porte Saint-André au niveau du tronçon de courtine attenant à la tour de flanquement sud (disparue), d'abord, au niveau de la voie conduisant le visiteur jusqu'à la porte Saint-André, ensuite.

Le mur de courtine immédiatement attenant à la tour de flanquement sud de la porte urbaine a pu être observé à l'occasion d'un diagnostic archéologique réalisé en juillet 2007 par Y. Labaune et A. Tisserand dans le cadre d'un projet d'installation d'une conduite de chauffage urbain. Les deux parements, celui tourné vers la campagne et celui donnant sur la ville, ont été mis au jour jusqu'à la semelle de fondation grâce à deux sondages de plus de 2 m de profondeur (altitude inférieure atteinte côté ville : 299,60 m NGF ; côté campagne : 299,50 m NGF). La semelle de fondation, observée uniquement côté ville, se situe à une altitude de 299,70 m NGF.

Un tronçon de la voie de Langres / Besançon dont l'extrémité la plus proche de la porte Saint-André était située à 10,50 m de sa façade et l'extrémité la plus éloignée du tronçon à 21 m a été observé en décembre 2000 par Y. Labaune à l'occasion de la pose de nouvelles canalisations d'adduction d'eau. A 10,50 m en avant de la façade de la porte urbaine, le niveau supérieur de la voie apparaît à 300,20 m NGF. Il faut toutefois tenir compte du fort pendage en direction de l'est qui caractérise la voie, qui nous interdit de considérer que le niveau de la voie à l'emplacement des baies de la porte était identique à celui observé dix mètres plus loin hors de la ville[1005]. Par ailleurs, le niveau de la voie qui a été observé est le dernier état d'utilisation, dont l'altitude a toutes les chances d'être supérieure à l'altitude de la voie à l'époque de la construction de la porte urbaine voisine.

Au-delà de la question du niveau de circulation antique de la porte Saint-André et avant d'entrer dans le détail de sa description, il reste à préciser dans les grandes lignes les limites des travaux de restauration dus à Viollet-le-Duc : côté campagne comme sur la face arrière de la porte, l'intervention au niveau du parement s'est concentrée sur la partie méridionale de la porte, celle contre laquelle l'architecte des monuments historiques a fait édifier un solide contrefort. Les parties reconstruites à l'aide de « pierres neuves » sont quasiment symétriques sur la façade et sur la face arrière de la porte : la restauration s'appuie sur l'extrados de la baie latérale sud, se prolonge jusqu'à l'entablement intermédiaire et se poursuit ensuite sous la forme de deux piliers permettant de recréer deux arcades (en réutilisant dans les deux cas un pilier antique). Pour le dire autrement, Viollet-le-Duc a largement reconstruit l'avant-corps latéral sud qui avait disparu, dans sa partie saillante côté campagne comme dans sa partie plane. Par ailleurs, les travaux ont également porté sur les parties basses de trois piédroits, sur l'intérieur de la galerie supérieure, sur une grande partie de l'entablement sommital de la porte, sur sa toiture et sur la couverture voûtée des quatre passages du premier niveau[1006].

Description du premier niveau de la porte Saint-André

[1005] Chardron-Picault – Labaune 2001, p. 6-7. J. Roidot-Deléage, après étude du profil du *decumanus* de la porte Saint-André, établit à 8,3 % la pente dans les 40 derniers mètres de la voie avant d'atteindre la porte (AAM). Si la pente se maintenait *extra muros*, 10,50 m plus loin, le niveau de la voie (300, 20 m NGF) aurait été censé se situer 87,2 cm plus bas qu'au niveau du franchissement de la porte alors situé à 301,072 m NGF. Cette hypothèse est difficilement conciliable avec l'altitude de la semelle de fondation du mur de courtine situé au sud-est de la porte (299,70 m NGF). Ce raisonnement permet donc de supposer que le terrain avait été nivelé au niveau de la porte Saint-André

[1006] Le détail des secteurs concernés par l'intervention de Viollet-Le-Duc est présenté dans le chapitre cinq.

Le premier niveau de la porte Saint-André est composé de quatre passages voûtés. Les deux grandes baies centrales (3,78 m de largeur en façade) sont en retrait par rapport aux deux baies latérales de moindre taille (1,99 m de largeur en façade) qui s'ouvrent dans des avant-corps saillants vers l'extérieur. Ces avant-corps sont distants l'un de l'autre de 11,43 m. Les quatre baies sont conservées du côté campagne comme sur la face arrière de la porte. Ce premier niveau repose donc sur trois piédroits indépendants et sur deux appuis. Les deux appuis sont constitués, au nord, par le mur de la tour de flanquement et, au sud, par un grand contrefort installé par E. Viollet-le-Duc pour des raisons mécaniques. Le piédroit central mesure 1,80 m côté campagne[1007] et les deux autres piédroits présentent une configuration particulière : sur la face arrière, leur parement est plan mais, côté campagne, leur parement subit un décrochement d'1,20 m lié à la présence des avant-corps latéraux. Les passages voûtés situés entre les quatre baies de la façade et celles de la face arrière de la porte ne sont pas en grand appareil, à la différence des huit arcs clavés en plein cintre : l'intrados de la voûte est constitué de moellons quadrangulaires et résulte des travaux de restauration dirigés par E. Viollet-le-Duc. Cette remarque est valable pour chacun des quatre passages voûtés. Bien que leur couverture originelle, remplacée par l'œuvre de Viollet-le-Duc, ne soit pas conservée, on observe toutefois une grande différence structurelle avec les solutions adoptées pour la construction de la porte d'Arroux. Ici, les arcs clavés de la façade et de la face arrière sont indépendants, à la différence de la porte d'Arroux, où les passages centraux ne sont pas constitués par deux baies indépendantes l'une de l'autre mais par une seule et même structure voûtée. A la porte Saint-André, chacun des claveaux utilisés pour la construction d'une baie présente donc la même profondeur que ses voisins. La restauration de Viollet-le-Duc empêche de déceler d'éventuels indices[1008] permettant de déterminer si l'on avait affaire à un passage voûté ou non et, si tel était le cas, si la couverture était en grand appareil, en petit appareil de moellons, en petit appareil de briques ou en *opus caementicium* (blocage). L'analyse des rares blocs antiques conservés au-dessus du plan de naissance des deux arcs clavés de chaque passage central permet toutefois d'établir avec certitude que ces deux passages n'étaient pas couverts comme à la porte d'Arroux par des voûtes de grand appareil situées sur le même plan que l'intrados des deux arcs visibles sur la façade campagne et sur la face arrière de la porte. Les blocs concernés sont le sommier côté ville de la paroi nord de la baie centrale sud (**PSA-10**), le sommier côté campagne de la paroi sud de la baie sud (**PSA-43**), le sommier côté campagne de la paroi nord de la baie centrale sud (**PSA-43**) et le sommier côté ville de la paroi sud de la baie centrale nord (**PSA-10**). Les blocs qui constituent ces quatre sommiers ne sont pas taillés en forme de claveaux ordinaires mais ils possèdent un prolongement permettant leur bonne insertion avec les blocs voisins de leur assise. Aucune de ces assises n'est conservée : les assises **PSA-84**, **PSA-87**, **PSA-89** et **PSA-91** correspondant toutes à la phase de restauration de Viollet-le-Duc. En revanche, le prolongement des quatre blocs-sommiers permet de connaître le profil de ces quatre assises manquantes ; or, il apparaît que ces assises ont un profil parfaitement plan et vertical et non un profil qui suivrait l'intrados du sommier (ou qui lui serait concentrique). Par conséquent, s'il y avait bien une voûte en petit ou en grand appareil pour couvrir l'espace entre les arcs campagne et ville de chacun des deux passages centraux de la porte Saint-André, son plan de naissance ne correspondait pas au lit d'attente de l'assise portant l'imposte mais au moins à celui de l'assise supérieure. En réalité,

[1007] En revanche, il ne mesure qu'1,48 m sur sa face opposée en raison de l'absence des deux avancées de 60 cm de profondeur venant réduire le passage de deux fois 16 cm pour permettre le logement des vantaux de bois (en position fermée).

[1008] On ne peut, par exemple, plus voir la face arrière des claveaux des baies, sur l'élévation côté campagne comme sur l'élévation visible depuis la ville, alors que ceci était parfaitement possible avant l'intervention de Viollet-le-Duc dans les années 1840, comme le prouve la quasi-totalité des témoignages iconographiques anciens.

l'observation que je fais est parfaitement conforme à la logique architecturale : l'arc campagne a une portée de 3,78 m tandis que l'arc ville a une portée de 4,10 m, par conséquent le sommet de l'intrados de l'arc cintré campagne se situe 32 cm plus bas que celui de l'arc tourné vers la ville, il est dès lors impossible que les deux intrados de ces arcs soient liés ensemble par une même voûte cintrée qui aurait également le même plan de naissance qu'eux[1009]. Le principal défaut de l'intervention de Viollet-le-Duc, pour l'archéologue qui s'intéresse au bâti de la porte Saint-André, est certainement d'avoir à nouveau dissimulé des parties qui n'étaient pas censées être visibles et que le temps avait dévoilées au regard[1010].

Les arcs clavés de la porte Saint-André présentent un décor d'archivoltes extradossées, formées de trois bandeaux, d'un listel et d'un talon – à l'image des archivoltes de la porte d'Arroux[1011]. Par ailleurs, même si nombre d'entre elles sont très abîmées, chacun des huit arcs reposait sur des impostes destinées à orner le plan de naissance des quatre passages voûtés de la porte. Ces impostes ne sont pas continues de la façade à la face arrière et s'interrompent le long des faces latérales des trois piédroits principaux. Les impostes visibles en façade se prolongent uniquement le long de la partie saillante de 16 cm sur 60 cm de profondeur au terme de laquelle elles s'interrompent net. Ceci est bien visible dans le passage central méridional ; en revanche, les blocs en question sont soit érodés, soit restaurés dans le passage central nord. En ce qui concerne le retour à l'intérieur du passage des impostes de la face arrière de la porte, on l'observe dans de bonnes conditions de conservation sur la paroi sud du passage central nord ainsi que sur les deux parois du passage sud : l'arrêt des impostes a été taillé à 58 cm du parement de la façade tournée vers la ville, laissant 2,12 m de parement lisse avant que n'apparaisse l'imposte liée à celle que l'on voit sur la façade campagne. Quant aux impostes des baies latérales, elles présentent une mouluration moins complexe que celles

---

[1009] Les conséquences de ces observations sont exposées dans le chapitre sept.

[1010] On peut s'interroger sur l'impact des travaux de restauration dirigés par E. Viollet-le-Duc sur le bâti antique : il est possible qu'aient été effacées, parfois volontairement, parfois involontairement, plusieurs traces de construction que l'on peut imaginer semblables à celles que l'on voit nettement sur le revers de la façade de la porte d'Arroux (je pense aux parties qui n'étaient pas destinées à être vues, qui n'ont pas été ravalées, qui conservent les traces des outils utilisés…) mais il est également envisageable (et probable) que nombre de ces traces ne soient que dissimulées. Qu'en est-il du revers des deux pans de la galerie supérieure ? La construction de piliers modernes en petit appareil accolés aux piliers antiques a-t-elle nécessité le bûchage systématique d'une partie du décor qui pouvait exister sur les parements internes de la galerie, en particulier les impostes saillantes, peut-être aussi des pilastres et des chapiteaux épannelés (sur le modèle de la porte d'Arroux) ou faut-il en revanche considérer que la face arrière des piliers était vierge de tout décor ? Les sources iconographiques anciennes sont partagées. Un premier ensemble représente des impostes se prolongeant et revenant à l'intérieur de la galerie : c'est le cas des vues d'Androuet du Cerceau (cf. tome II, fiche n° 202), du manuscrit Français 4 031 (n° 126), de Beaumesnil (n°18 et 20), de Goblain (n° 99) et de Dillis (n° 186). Un second ensemble de documents montre que la face arrière des piliers de la galerie est complètement lisse, les impostes s'arrêtant net après avoir longé les parois latérales de chaque pilier : en témoignent Lallemand (n° 97 et 130), Rosny (n° 133), Laborde (n° 136) et Hittorff (n° 100 et 142). Parmi les dessinateurs du premier ensemble, on ne peut pas se fier aux représentations de la porte données par Androuet du Cerceau et Beaumesnil (cf. chapitre quatre). Quant au dessin de Goblain, je note que seul un pilier a été muni d'impostes sur sa face arrière. En revanche, les auteurs de second groupe ont donné des vues particulièrement conformes à la réalité du bâti. Viollet-le-Duc lui-même dans le rapport qu'il joint à son projet de restauration indique explicitement : « les pierres qui composent les arcatures du chemin de ronde de la Porte St André n'éta[i]nt pas ravalées à l'intérieur mais bien posées brutes ou simplement taillées très grossièrement » (cf. tome II, transcription intégrale de ce rapport). L'étude de la documentation ancienne nous amène donc à considérer que les impostes ne présentaient pas de retour sur la face arrière des piliers de la galerie supérieure de la porte Saint-André.
Le prolongement des impostes des arcades à l'intérieur de la galerie est représenté sur un dessin réalisé par l'allemand J. G. von Dillis une quarantaine d'années avant les travaux de Viollet-le-Duc (cf. tome II, fiche n° 186). Or, il apparaît aujourd'hui que les piliers modernes en petit appareil qui doublent l'ensemble de la galerie sont parfaitement contigus aux piliers antiques.

[1011] Toutefois, il faut constater que le module des claveaux est différent entre les deux portes urbaines, de même que la largeur du décor à trois bandeaux. La ressemblance n'est donc qu'apparente.

des baies centrales. Du fait de leur très mauvaise conservation, la majorité des impostes aujourd'hui visibles ont été taillées dans des pierres neuves au milieu du XIXème siècle. Les blocs d'impostes antiques se situent essentiellement dans le passage latéral sud qui en conserve un bref tronçon sur ses deux parois. Il est impossible de dire si elles étaient continues ou si elles présentaient les mêmes interruptions que les impostes à l'intérieur des passages centraux.

L'entablement intermédiaire comporte les trois composantes attendues (architrave, frise et corniche). Il s'élève sur 131,5 cm et s'étire sur toute la largeur de la porte en se conformant aux deux décrochements créés par les avant-corps latéraux. S'il a été reconstruit sur les trois quarts de l'avant-corps méridional lors de la grande restauration du milieu du XIXème siècle, tous les autres blocs sont quant à eux antiques. L'architrave, tangente au sommet de l'archivolte des deux arcs centraux, présente trois bandeaux surmontés d'un talon et d'un listel – exactement comme les archivoltes extradossées qu'elle couronne et comme l'architrave intermédiaire de la porte d'Arroux. Toutefois, le rythme des moulures est nettement distinct : les bandeaux de l'architrave intermédiaire de la porte Saint-André sont de hauteur égale et se répartissent sur les 3/5èmes de la hauteur totale de l'assise tandis qu'à la porte d'Arroux, les trois bandeaux sont de taille décroissante, de bas en haut, et occupent les trois quarts de la hauteur de l'architrave. Au-dessus de l'architrave (41,5 cm de haut), règne une frise lisse (45 cm), elle-même surmontée par la corniche (45 cm). Cette dernière se caractérise par un décor moins sophistiqué que celles de la porte d'Arroux : elle présente un ensemble de moulures linéaires, surmontées de modillons parallélépipédiques. On observe que, sur la face arrière de la porte Saint-André, les moulures linéaires de la partie inférieure de la corniche sont moins complexes que sur la corniche de la façade donnant sur la campagne[1012].

Il reste à décrire l'intérieur des quatre passages voûtés, en commençant par les passages latéraux nord et sud. Le passage latéral nord, à droite quand on regarde la porte Saint-André depuis l'extérieur de la ville, est encadré par deux arcs clavés en grand appareil. Son flanc sud est constitué sur toute sa longueur par un piédroit en grand appareil de blocs de calcaire oolithique[1013] (**PSA-15**, **PSA-79**) qui sont parfaitement chaînés avec les piédroits des arcs de façade et de la face arrière tandis que son flanc nord est un mur en petit appareil régulièrement assisé de moellons quadrangulaires de grès jaune (très noircis) (**PSA-94**) qui est encadré par les piédroits des deux arcs de la baie piétonnière (**PSA-17**, **PSA-76**). Ce mur nord

[1012] Remarque déjà émise dans Olivier 1987, p. 58. Cet élément nourrit la réflexion sur la hiérarchie qui régnait entre les différentes faces de la porte aux yeux des Romains. Le décor de la porte Saint-André est (un peu) plus soigné au niveau de la façade qui donne sur l'extérieur de la ville que sur sa face arrière. Faut-il y voir une preuve de la prééminence de la façade tournée vers l'extérieur sur celle tournée vers la ville, en d'autres termes, de l'aspect ostentatoire de la porte urbaine sur l'aspect d'autocélébration de l'appartenance à la communauté civique ? Pour que ce raisonnement soit rigoureux, il faudrait avant tout s'assurer que la face arrière de la porte Saint-André était sans l'ombre d'un doute la façade visible par les habitants d'*Augustodunum* ou si elle donnait sur une cour intérieure et que la façade visible depuis la ville était donc un autre édifice, aujourd'hui disparu. Dans cette dernière hypothèse, il est bien normal que l'importance du décor soit moindre dans un espace utilitaire qui offre peu de perspective pour admirer le détail de l'ornementation architectonique. Il est bien regrettable que la conservation de la porte d'Arroux n'offre ici aucun point de comparaison possible puisque l'on sait que la face arrière de la porte, visible depuis la ville, donnait, à l'époque antique, sur la cour intérieure, et non pas sur la ville. La porta Leoni de Vérone fournit un exemple opposé au niveau de la conservation : n'est conservée qu'une partie de la façade tournée vers la ville du corps ville de la porte à cour intérieure. Cette façade, déjà porteuse d'un décor soigné lors de sa première phase tardo-républicaine, a fait l'objet sous le règne de Claude d'une réfection visant à la monumentaliser encore davantage (Bianco 1998, p. 455-458 ; Bonetto 2009, p. 56-57).

[1013] La paroi interne en grand appareil comporte plusieurs graffitis peints, datables de la fin du XXème siècle ou du début du XXIème siècle (déclarations d'amour, insultes, prénoms…).

en petit appareil, comme la voûte qui couvre ce passage latéral de la porte, font partie de la restauration inspirée par la Commission des monuments historiques. Les impostes qui flanquent les parois du passage sont elles aussi modernes. Aucune trace de fermeture n'est visible, ce qui n'est pas étonnant vu la quantité de pierres neuves qui furent substituées, lors des travaux de Viollet-le-Duc, aux blocs antiques très abîmés.

Le passage latéral sud qui jouxte le grand contrefort érigé par Viollet-le-Duc présente la même répartition entre petit appareil (restauration d'époque contemporaine) au niveau du flanc sud et de la couverture voûtée et grand appareil au niveau du piédroit[1014] qui sert de flanc nord au passage voûté (**PSA-7**) et des deux arcs clavés de la façade et de la face arrière. Même contraste entre les moellons noircis du mur sud et les moellons jaunes de la couverture. Comme pour le passage latéral nord, les impostes qui longent les parois du passage sont elles aussi modernes, à l'exception de deux blocs antiques sur le flanc nord du passage. Font également partie de l'intervention de Viollet-le-Duc un claveau de l'arc situé sur la façade et deux claveaux contigus de l'arc de la face arrière de la porte. Il n'y a pas de coup de sabre net entre le mur en petit appareil (**PSA-80**) et les blocs du piédroit méridional de l'arc de la face arrière (**PSA-1**, **PSA-2**)[1015]. Quant au flanc nord du passage latéral de la porte, il est constitué par le massif de culée sur lequel s'appuient les deux arcs clavés qui délimitent son entrée et sa sortie (**PSA-7**). C'est sur ce parement, à quelques dizaines de centimètres de la baie donnant sur l'extérieur de la ville, que figurent deux profondes saignées verticales, parallèles et peu éloignées l'une de l'autre : il paraît logique de les interpréter comme les composantes d'un système de fermeture de la baie latérale. Ces deux creusements verticaux ont 14,5 cm de large et 5 à 10 cm de profondeur, le plus long des deux mesure un peu plus d'1,20 m.

La baie centrale la plus septentrionale, la plus à droite quand on regarde la porte depuis l'extérieur, est flanquée par deux piédroits en grand appareil de calcaire oolithique. Dans sa partie supérieure, plusieurs blocs antiques ont été remplacés par des blocs modernes (**PSA-89**, **PSA-91**)[1016]. Comme on l'a expliqué plus haut, l'assise (restituée par Viollet-le-Duc) juste au-dessus de l'imposte n'est pas une fantaisie, ni une invention, même si la comparaison avec la porte d'Arroux aurait laissé attendre ici le départ de la voûte (qu'elle soit en grand ou en petit appareil), et non une assise supplémentaire située sur le même plan vertical que le piédroit. L'imposte n'est pas continue entre la façade et la face arrière de la porte mais est interrompue par des blocs modernes, ce qui n'a d'ailleurs rien d'anormal puisque le vantail de la porte est censé se rabattre contre le flanc du passage lorsqu'il est en position ouverte. Le piédroit central présente d'ailleurs des cavités en forme de gamma qui sont caractéristiques des systèmes de fermeture au moyen d'une poutre de bois (**PSA-12**) tandis qu'à l'opposé, sur le flanc nord du passage, on observe à la même altitude des cavités quadrangulaires de même module qui viennent confirmer cette interprétation (**PSA-15**).

[1014] Son parement comporte plusieurs inscriptions pratiquées à l'aide d'une pointe métallique ou d'un caillou.

[1015] La présence des deux blocs de l'US **PSA-2** est essentielle pour restituer l'aspect originel du mur sud du passage sud, mur en contact avec la tour de flanquement (**PSA-1** n'entre pas en ligne de compte vu sa datation contemporaine). Viollet-le-Duc a restitué un mur en petit appareil pour combler la lacune qui s'étendait jusqu'en 1847 entre les deux piédroits les plus méridionaux de la porte. Plusieurs relevés architecturaux considèrent que ces deux piédroits étaient isolés, et non reliés par un mur (Van Cléemputte – Moutier, Hittorff). Le fait que sur les blocs conservés de **PSA-2** on n'observe aucun coup de sabre indique que c'est un mur en grand appareil qui remplissait la lacune qui est attestée dès les premières représentations iconographiques du XVIème siècle. Les tenants de la restitution de deux piédroits isolés sont abusés non seulement par l'état de conservation lacunaire mais aussi par le fait qu'un accès vers l'église installée dans la tour de flanquement avait été percé dans le mur nord de la baie latérale nord.

[1016] Deux d'entre eux portent des nombres en chiffres arabes : un 34 pour le bloc situé au contact de l'imposte du piédroit central, non loin de la face arrière de la porte et un 34 peint en noir situé juste en-dessous du bloc dans lequel un fragment d'imposte restaurée a été sculpté, non loin de la façade. Ces marques numériques ont été apposées sur les blocs au moment du chantier de restauration de la porte Saint-André.

La deuxième baie centrale, située au sud de la précédente, est très similaire. Elle permet toutefois d'observer avec davantage de précision l'endroit où l'imposte s'interrompt pour permettre le logement d'un vantail en position ouverte : il s'agit de la limite franche avec laquelle s'achève l'imposte du piédroit central à l'intérieur de la baie centrale la plus méridionale. Il ne s'agit pas d'une cassure mais bien d'un bûchage volontaire qui, s'il n'est peut-être pas datable de la construction de la porte, remonte du moins à la mise en place du système de fermeture dont les traces sont visibles aujourd'hui. Etant donné que les passages centraux présentent une profondeur de 3,30 m, mesure à laquelle il faut soustraire l'espace occupé par les impostes au niveau des arcs de la façade et de la face arrière (respectivement 60 et 58 cm), alors que la largeur maximale de chacune des baies centrales est de 4,10 m, il faut restituer un système de fermeture à deux battants qui devaient donc pouvoir se loger contre les flancs du passages lorsqu'ils étaient ouverts – si la fermeture ne devait se faire qu'avec un unique battant, il dépasserait de plus d'un mètre en position ouverte. Comme sur l'autre baie centrale, on retrouve des cavités d'insertion de poutre aménagées sur le parement du piédroit central et, en vis-à-vis, sur le flanc sud du passage, à la même distance de la façade et à la même hauteur, des encoches quadrangulaires. Une bande verticale creusée de 19 cm de large, bien trop peu profonde (3 cm) pour correspondre au sillon d'une herse, située entre les différentes cavités interprétées comme faisant partie du dispositif de fermeture d'une part et le resserrement créé par l'arc de la façade d'autre part, correspond au logement d'un des battants de la porte en position fermée (**PSA-7**). On observe au centre de la partie basse du flanc sud, au niveau de la première assise visible, une restauration mettant en œuvre de petits blocs et des moellons multicolores (**PSA-86**).

Le parement des deux faces de la porte Saint-André, bien qu'intégralement constitué de blocs de calcaire oolithique de couleur blanche, est loin de présenter un aspect uniforme, en raison notamment de multiples taches laissées par l'écoulement des eaux pluviales aux endroits où la corniche intermédiaire est brisée. Au-delà de ces nuances de couleur, plusieurs traces témoignant de la longue vie de la porte Saint-André au cours des périodes postérieures à l'Antiquité demeurent visibles sur le premier niveau. D'abord, plusieurs parties particulièrement abimées ou brisées : le piédroit nord de la grande baie septentrionale, côté campagne (**PSA-15**) mais aussi la corniche intermédiaire à l'aplomb de la baie centrale nord ainsi que, de manière plus ponctuelle, au niveau de l'avant-corps septentrional (**PSA-48**). En plusieurs points, les éléments de décor et leur mouluration ont disparu, que cela résulte d'une action anthropique volontaire ou qu'il s'agisse d'une usure ou de destructions accidentelles[1017]. Côté campagne, c'est le cas, pour la moitié nord de la baie centrale septentrionale, de l'imposte mais aussi des moulures de l'archivolte extradossée, c'est le cas des deux impostes de la baie latérale nord et de l'imposte nord de la baie latérale sud. Sur la face arrière, c'est le cas des moulures des archivoltes extradossées des deux baies centrales (sur leurs deux tiers centraux) (**PSA-10**), c'est le cas de l'ensemble des impostes (à l'exception d'un tronçon médian de l'imposte du piédroit central), c'est enfin le cas de l'ensemble des moulures de l'archivolte extradossée de la baie latérale nord (**PSA-16**). L'ensemble de l'entablement intermédiaire est relativement bien conservé (**PSA-22**), même si ponctuellement la partie saillante de la corniche est partiellement brisée. On note toutefois qu'au contact de la tour de flanquement nord, la corniche intermédiaire et l'architrave sont davantage érodées qu'ailleurs. Pour en finir avec les principales marques inscrites sur la façade tournée vers la campagne, à l'aplomb du passage latéral nord, entre le sommet de l'extrados et l'architrave, une trace d'arrachement en forme d'ogive se distingue sur le parement (**PSA-47** essentiellement) ; le sommet de cette voûte ogivale n'est pas à l'aplomb du

[1017] Aux dires de plusieurs sources textuelles et de Viollet-le-Duc, c'est un incendie qui serait responsable de l'état de dégradation particulier que présente la partie située autour de l'avant-corps nord.

sommet de la baie piétonnière, mais décalé de plusieurs dizaines de centimètres en direction de la tour.

Sur la face arrière de la porte, plusieurs cavités scandent le parement et peuvent être regroupées en différents ensembles. Le premier ensemble est formé par trois cavités de forme irrégulière qui sont alignées immédiatement en-dessous de l'architrave de l'entablement intermédiaire (**PSA-107**, **PSA-108**, **PSA-109**)[1018]. Si l'on examine de manière attentive le fond des deux cavités situées de part et d'autre des baies centrales, on se rend compte qu'elles ont été pratiquées au contact du joint vertical entre deux blocs de la même assise et du joint horizontal entre deux assises et que, pour cette raison, l'encoche rectangulaire allongée que l'on distingue correspond à la trace négative laissée par un crampon chargé d'assurer la cohésion entre blocs de la même assise. Un autre ensemble de marques est constitué par des cavités de forme quadrangulaire (**PSA-110** à **PSA-117**) qui appartiennent indubitablement à une même phase étant donné, d'une part, leur parfait alignement horizontal et vertical les unes par rapport aux autres et, d'autre part, l'homogénéité de leurs dimensions : ces cavités sont liées à un système de fermeture des deux baies centrales[1019]. Quatre de ces cavités se situent au centre de la face de parement des sommiers des baies centrales tandis que quatre cavités, de module plus important, se situent à leur aplomb sur les piédroits. En trois points (**PSA-10**)[1020], on peut observer avec netteté une limite de ravalement verticale parfaitement alignée avec ce système de cavités quadrangulaires : ces limites témoignent d'une phase de ravalement postérieure à la construction de la porte et consécutive à la volonté d'obturer les deux baies centrales au niveau de la face arrière de la porte. Au moins cinq autres cavités quadrangulaires sans lien les unes avec les autres ponctuent le parement de la face arrière de la porte Saint-André et l'on doit signaler, pour en finir avec le premier niveau, la présence de la trace négative d'insertion d'une toiture, au-dessus de la baie latérale nord (**PSA-119**, **PSA-120**). Autres éléments notables : trois marques s'adaptant plus ou moins au rétrécissement de l'espace situé à l'aplomb du piédroit central entre les deux extrados correspondent aux trois lignes d'une inscription[1021]. On les trouve au même niveau sur les deux façades de la porte. Je ne signale pas tous les clous plantés çà et là sur les deux parements.

Description du second niveau de la porte Saint-André

Contrairement au premier niveau dont la partie visible est entièrement constituée de calcaire oolithique, le deuxième niveau a quant à lui été édifié en arkose (du moins presque totalement), ce qui lui confère une couleur plus sombre. Le plan du second niveau est conforme à celui précédemment décrit : côté campagne, la galerie de dix arcades est flanquée par deux avancées saillantes, percée chacune de deux arcades, ce qui en laisse six au centre, à l'aplomb des deux grandes baies centrales du premier niveau. Sur la face arrière de la porte, en revanche, les onze piliers des dix arcades sont situés sur le même plan. Les piliers sont ornés de pilastres non cannelés qui semblent inachevés étant donné qu'ils n'ont pas été ravalés pour être mis aux dimensions imposées par les chapiteaux. Sur le parement visible en élévation depuis l'intérieur de la ville, on dénombre onze pilastres surmontés chacun d'un chapiteau tout comme la façade tournée vers l'extérieur qui en compte également onze. En effet, au niveau des deux avant-corps latéraux, la galerie supérieure compte à chaque fois trois

[1018] Elles ont été interprétées, en raison de leur alignement, comme les trous de boulin ayant supporté l'échafaudage utilisé lors de la réfection de la galerie supérieure (Kasprzyk 2005). Sur la discussion de cette hypothèse, cf. chapitre cinq.
[1019] Kasprzyk 2005.
[1020] Je ne doute pas qu'une quatrième limite similaire ait existé mais, située dans la partie voisine de la tour de flanquement nord qui est davantage érodée que le reste du parement, il est très difficile de la distinguer.
[1021] Cf. chapitre cinq.

pilastres surmontés d'un chapiteau, n'en laissant que cinq pour séparer les six arcades centrales. Aucun pilastre, ni chapiteau d'angle donc au contact entre les extrémités de la partie centrale de la galerie et les départs des avant-corps latéraux – contrairement à ce que représentent les architectes Chenavard, Roidot-Deléage et Roidot-Errard sur leurs relevés en élévation conservés à la bibliothèque de la Société Eduenne[1022].

Les chapiteaux de pilastre de la porte Saint-André sont de facture très homogène, même si leur état de conservation diffère fortement de l'un à l'autre (entre médiocre et très mauvais), ce qui rend délicate toute tentative d'interprétation. Albéric Olivier interprète les chapiteaux de la porte Saint-André comme des chapiteaux composites mais Michel Kasprzyk suggère qu'ils puissent relever de l'ordre ionique[1023]. La partie supérieure se caractérise par une rangée de trois oves séparés par deux motifs de fer de lance. A. Olivier mentionne, en-dessous de la rangée d'oves, une baguette de transition ornée de perles dont M. Kasprzyk dit qu'elles sont « difficilement visibles »[1024]. L'architecte précise également que les oves se lient aux volutes au moyen d'une demi-palmette stylisée réduite à une feuille ouverte tandis que l'extérieur des volutes est orné d'une languette feuillue qui vient reposer sur le *calathos* du chapiteau. De mon côté, je pense distinguer, derrière les volutes situées au premier plan, ce qui serait le revers de la volute de la face opposée si l'on avait affaire à un chapiteau de colonne, et non à un chapiteau de pilastre. Immédiatement en-dessous de la partie ionique, la corbeille du chapiteau ne présente aucune feuille d'acanthe[1025], elle est ornée, selon A. Olivier, de onze à douze godrons qui pourraient être interprétés, si l'on suit M. Kasprzyk qui se fonde sur un relevé de J. Roidot-Deléage, plutôt comme le départ des cannelures qu'un ouvrier était censé sculpter sur le pilastre mais, si l'on se tient à une telle lecture, le chapiteau ne présente alors pas de gorgerin – ce qui est problématique pour un chapiteau ionique[1026]. Par ailleurs, l'observation rapprochée des chapiteaux permet de se rendre compte que la partie située en-dessous de la baguette de perles n'est pas sur le même plan que le corps du pilastre et qu'elle n'est pas même située sur un plan parallèle. Un plan oblique permet en effet la transition entre la partie la plus saillante du chapiteau et son lit de pose qui se situe sur le même plan que le corps du pilastre – il paraît dès lors délicat d'interpréter la série de rainures verticales comme le départ des cannelures des pilastres dans la mesure où elles seraient situées sur un plan différent du reste du pilastre. Ce motif correspond par conséquent à des godrons assez fins ou à des languettes. Dans la partie supérieure du chapiteau, on distingue

[1022] Cf. tome II, fiche n° 174, 176.

[1023] Olivier 1987, p. 58 ; repris dans Rebourg 1993a, p. 49-51 ; autre proposition dans Kasprzyk 2005, vol. II, p. 87-88.

[1024] Olivier 1987, p. 58 ; Kasprzyk 2005, vol. II, p. 87-88. Etant donné l'état avancé de dégradation des parties saillantes du décor de la porte Saint-André, malgré le recours à une nacelle élévatrice, je n'ai réussi à la distinguer que sur deux des chapiteaux : il s'agit du neuvième chapiteau de pilastre visible depuis l'intérieur de la ville qui pourrait présenter, sur la droite, trois formes ovales allongées, interprétables comme des perles et surtout du sixième chapiteau visible sur la même face (à l'aplomb des US **PSA-36** et **PSA-39**).

[1025] Pourtant, il existe à Autun un type de chapiteau (assurément composite quant à lui) doté à la fois de godrons, d'une double couronne de feuilles d'acanthe et de deux volutes (Brunet-Gaston *et al*. 2006, t. 2, p. 189).

[1026] V. Brunet-Gaston interprète cette série de rainures verticales d'une manière qui se rapproche de l'analyse d'A. Olivier : elle y voit des languettes fines qui la conduisent à considérer les chapiteaux de pilastre de la porte Saint-André comme les prototypes locaux du chapiteau ionicisant à *calathos* à languettes. Le prototype italien de ce chapiteau serait celui du forum de *Minturnae* qui est daté du troisième quart du Ier siècle avant notre ère. Dans l'est de la Gaule, elle date celui de la porte Saint-André de la période augusto-tibérienne et le considère comme l'exemplaire le plus précoce de la région. Une paire de chapiteaux de pilastres à Sens, un chapiteau d'Alésia et un autre d'Augst présentent des points communs avec ceux de la porte Saint-André mais aucun n'est comparable en tout point (Brunet-Gaston 2008, p. 75-77). Cette analyse est responsable de la tendance actuelle à considérer que la porte Saint-André serait postérieure à la fondation d'*Augustodunum* que les sources numismatiques situent à l'époque augustéenne précoce. J'y reviens plus bas, à la fin du présent chapitre.

péniblement une torsade[1027] couronnant l'abaque à corne qui déborde au-delà des volutes et ne présente aucun fleuron en son centre. L'absence de fleuron est parfaitement caractéristique de l'ordre ionique. Par ailleurs, l'absence de feuilles d'acanthe sur un chapiteau dont le *calathos* présente des godrons est suffisamment rare pour être signalée. Ces dernières remarques m'incitent par conséquent à considérer les chapiteaux de pilastre de la porte Saint-André comme relevant de l'ordre ionique plutôt que de l'ordre composite. En effet, on parle habituellement d'ordre composite lorsqu'un chapiteau présente à la fois des traits qui le rattachent à l'ordre corinthien (la partie inférieure du *calathos*, les feuilles d'acanthe) et d'autres qui le relient à l'ordre ionique (les volutes, les oves) ; or, dans le cas des chapiteaux de pilastre de la porte Saint-André, en l'absence de fleuron et de feuilles d'acanthe, peu d'éléments nous semblent les rattacher à l'ordre corinthien. Le seul élément caractéristique de l'ordre corinthien serait la partie supérieure du *calathos*[1028] mais est-il bien certain que la partie couronnant les volutes soit un abaque corinthien posé sur une corbeille plutôt qu'un abaque ionique aux dimensions inhabituelles[1029] ? Quoi qu'il en soit, vu l'état de conservation déplorable des dix-huit chapiteaux antiques encore en place et l'hapax que constituent ces chapiteaux, je ne crois pas qu'on puisse avoir de certitude sur ce point.

Sur la façade tournée vers la campagne comme sur la face arrière de la porte, l'entablement sommital est logiquement composé des trois éléments attendus, même s'il est largement restauré. Ses dimensions sont égales à celles de l'entablement intermédiaire (131,5 cm). L'architrave comporte deux bandeaux de hauteur égale surmontés d'un talon et d'un listel (48 cm de hauteur). La frise lisse (45 cm) supporte une corniche à modillons parallélépipédiques (38 cm), similaire à celle de l'entablement intermédiaire. Les proportions des trois assises sont donc différentes de celles de l'entablement intermédiaire qui présentait une architrave de 41,5 cm, une frise de 45 cm et une corniche de 45 cm[1030].

Quant aux marques inscrites dans le bâti et aux parties dégradées, la galerie supérieure et l'entablement sommital qui composent le deuxième niveau de la porte n'en sont pas exempts. Sur la façade tournée vers la campagne, le quatrième pilier en partant du nord est tellement abîmé qu'on ne distingue pas le pilastre, ni sa base, ni les moulures des impostes qui le flanquent ; quant au chapiteau de ce quatrième pilier, c'est sans conteste le moins bien conservé de tous. Les piliers n°10 et n°11 remontent à la restauration de Viollet-le-Duc, de même que la quasi-totalité des blocs qui composent la corniche sommitale[1031]. En revanche, à l'exception de l'avant-corps sud, l'intégralité de l'architrave et de la frise sommitale est constituée de blocs antiques. On observe une agrafe métallique au niveau de la face de joint des deux blocs d'architrave surmontant les huitième et neuvième piliers (**PSA-60**) ainsi que

[1027] Les chapiteaux les plus probants de ce point de vue sont les chapiteaux des pilastres n°5 et n°9 de la face arrière de la porte si l'on commence à compter à partir du pilier appuyé sur la tour conservée.

[1028] Par ailleurs, le propre de l'ordre composite serait de réutiliser la partie inférieure du calathos, et non sa partie supérieure : « Le chapiteau composite superpose, à la partie inférieure d'un chapiteau corinthien (c'est-à-dire la couronne ou les couronnes de feuilles d'acanthe), un chapiteau ionique diagonal, représenté par des volutes à départ horizontal entre lesquelles se développe une échine ornée d'oves. » (Ginouvès 1992, p. 103 ; définition très proche dans Gros 2006, p. 499).

[1029] Pour étayer ce propos, je cite également l'analyse de M. Kasprzyk : « il n'est pas impossible que l'abaque soit ionique et non corinthienne. Dans la syntaxe canonique des chapiteaux ioniques du Haut Empire, l'abaque est certes très souvent moins large que le registre inférieur composé des volutes et de l'échine d'oves et fers de lance. Toutefois, on note des exceptions, comme dans les chapiteaux ioniques de la restauration du temple de Saturne suite à l'incendie de 283 apr. J.-C., où l'abaque se développe jusqu'à hauteur de l'extrémité latérale des volutes. On trouve une solution fort similaire dans une série de chapiteaux ioniques trouvés en réemploi dans les fondations de l'enceinte tardive de Toulouse » (Kasprzyk 2005, vol. II, p. 87).

[1030] Dimensions prises sur la face visible depuis la ville.

[1031] Aujourd'hui, le seul bloc antique à faire encore partie de la corniche sommitale est situé à l'aplomb du troisième pilier, exactement à l'angle créé par le départ de l'avant-corps latéral nord (**PSA-68**).

plusieurs petites cavités (parfois obturées) sur d'autres blocs d'architrave qui pourraient correspondre à des cavités de fixation ou aux traces négatives laissées par des agrafes métalliques. Quoi qu'il en soit, ces traces relèvent d'interventions postérieures à l'Antiquité. Postérieures aux travaux de restauration de la fin des années 1840 (ou contemporaines mais il paraît invraisemblable que l'architecte en charge de la surveillance des travaux ait laissé les ouvriers inscrire leur nom sur un édifice classé sur la liste des Monuments historiques), sont les inscriptions qui figurent sur le parement en façade comme à l'intérieur des arcades de l'avant-corps latéral sud et dont les lettres sont globalement soignées[1032] : BOYER, BE, AM, ROBERT, JEAN, M, MILLOT, BJM, PIT…

Le pan de la galerie visible côté ville est un peu moins bien conservé que le pan opposé. En premier lieu, l'ensemble de la zone située autour des deux premiers piliers les plus septentrionaux a perdu son parement et présente donc un aspect très abîmé : on ne distingue sur ces deux piliers ni les bases de pilastre, ni le corps des pilastres, ni les trois premiers chapiteaux, ni les moulures des impostes qui les flanquent. Même la face de parement de l'architrave a presque complètement disparu. Ensuite, la part de « pierres neuves » est un peu plus importante sur cette face : d'une part, aucun bloc de la corniche sommitale n'est antique[1033], d'autre part, moins d'un tiers de la frise n'est pas constitué de blocs du XIXème siècle. Par ailleurs, on remarque deux cavités sur les piliers n°4 (**PSA-122**) et n°6 (**PSA-123**), en partant du nord : dans les deux cas, ces cavités sont situées à l'angle entre la face de parement et la face sud des piliers. Elles ont la même taille et sont situées dans le deuxième quart du deuxième bloc du pilier (si l'on compte les blocs de bas en haut) : un examen plus rapproché révèle que l'une d'elles (pilier n° 4) présente une forme de gamma majuscule inversé. Enfin, plusieurs petites cavités de forme approximativement circulaire sont visibles sur la clé des voûte de la 3ème arcade et sur le double sommier des arcades n°3 et n°4.

Une tour de flanquement conservée en plan

Fixé sur la partie *intra muros* de la tour, non loin de la baie latérale nord, un panneau à destination des visiteurs présente les quatre portes romaines d'Autun avant de s'arrêter plus précisément sur la porte Saint-André : située sur le *decumanus maximus*[1034], très enterrée, refaite à l'époque tardive (galerie supérieure), très restaurée, constituée d'une grande variété des matériaux de construction, dotée d'un plan et d'un système de fermeture distincts de la porte d'Arroux. Enfin, le panneau apporte quelques précisions sur l'histoire de l'église qui s'était installée dans la tour de flanquement conservée. En guise d'illustrations, figurent une eau-forte de Bourgeois[1035] et la restitution planimétrique de la porte réalisée par J. Roidot-Errard.

L'étude du bâti antique de la tour de flanquement conservée de la porte Saint-André n'a jamais été réalisée, et sans doute pour plusieurs raisons dont la principale est liée à l'histoire longue de cette tour[1036]. En effet, cette tour antique n'a cessé d'être utilisée depuis

[1032] US **PSA-64**, **PSA-65**.

[1033] Cf. chapitre trois : Viollet-le-Duc avait pourtant laissé deux blocs de la corniche sommitale originelle.

[1034] Cela correspond à la conception ancienne que l'on se faisait d'un *decumanus maximus* à baïonnette à *Augustodunum*, solution adoptée pour expliquer que les portes nord-est et sud-ouest ne se situaient pas au débouché du même axe ; la fouille de plusieurs tronçons de voirie a révélé que les deux *decumani* desservant les portes ne présentaient aucun caractère exceptionnel par rapport à d'autres voies secondaires, ni dans leur revêtement, ni dans leur largeur, ni dans l'équipement de leurs trottoirs – à la différence d'un axe parallèle aux deux précédents et situé entre ceux-ci que sa largeur supérieure et sa monumentalisation conduisent à interpréter comme le vrai *decumanus maximus* de la capitale éduenne (Labaune – Kasprzyk 2008, p. 263).

[1035] Cf. tome II, fiche n° 136.

[1036] Autres raisons empêchant l'étude du bâti de la tour : la présence de végétation masquant l'aspect du parement extérieur nord et la réaffectation au culte de l'édifice en 1965 qui a entraîné des travaux

sa construction et par conséquent elle a été modifiée, entretenue, refaite[1037]. Son parement a fait l'objet de plusieurs rechemisages, on distingue sur ses élévations extérieures plusieurs unités stratigraphiques d'époque contemporaine (l'ensemble du parement de l'abside saillante vers la campagne datant de 1847-1849 ; la partie triangulaire des deux murs pignons et les assises supérieures des murs gouttereaux datant de 1902-1903), d'autres d'époque médiévale et moderne (une porte au linteau à accolade sur sa paroi sud, sa porte d'entrée elle aussi dotée d'un linteau de ce type sur sa façade ouest ainsi que deux fenêtres situées à l'aplomb des deux portes en question[1038]) et bien peu d'éléments peuvent être liés avec certitude à l'époque antique. Quels sont-ils ?

J'ai déjà évoqué l'assise en grand appareil qui sert de soubassement à la tour et dont l'appartenance à la phase antique ne fait pas de doute. Alors qu'elle était encore visible dans les années 1960 et sans doute jusqu'au début des années 1980[1039], les rehaussements successifs du niveau de circulation l'ont progressivement fait disparaître et les moulures de sa partie supérieure ne sont aujourd'hui visibles qu'au niveau du sommet de son abside ainsi que dans la parcelle située au nord de la tour où le niveau de sol est inférieur d'une quarantaine de centimètres. A. Rebourg établit un parallèle entre quelques tours du secteur occidental de l'enceinte urbaine (boulevard Mac Mahon et boulevard des Résistants fusillés) et la tour de flanquement conservée de la porte Saint-André. Dans les deux cas, on observe une assise de blocs de moyen appareil qui correspondrait au niveau du sol le plus ancien des tours et servirait à la fois d'assise de réglage et de couronnement pour le soubassement en petit appareil de la tour[1040]. A. Rebourg précise que « la fouille de la rue Rivault montre que ce rang de pierres se retrouve à l'intérieur des tours »[1041]. A ce jour, rien de tel n'a été observé au niveau de la porte Saint-André mais il est toutefois possible que cette assise de blocs de moyen appareil ait également existé au niveau des tours de la porte d'Arroux : trois possibilités dans ce cas, soit les investigations de décembre 2000 ne sont pas parvenues jusqu'à ce niveau et n'ont mis au jour que des assises de l'élévation, comme le suggère Y. Labaune[1042], soit, comme le suggère A. Rebourg, ce sont les assises de moellons situées sous l'assise de moyen appareil qui ont été mises au jour et l'assise de blocs de moyen appareil

---

d'aménagement de l'espace intérieur. Un enduit blanc dissimule désormais le bâti des trois murs du talon rectangulaire de la tour ainsi que son abside semi-circulaire. Seul le mur situé à la base de la partie semi-circulaire a été laissé nu mais la voûte ogivale en grand appareil qui le perce trahit sa datation médiévale.

[1037] Cf. chapitre cinq. L'architecte Daumet ne dit pas autre chose dans le rapport daté du 12 juillet 1873 qu'il adresse à la Commission des Monuments historiques : « des reprises faites à différentes époques ne laissent visible qu'une faible partie de la construction antique » (cf. tome II, transcription des archives de la Commission des Monuments historiques).

[1038] Les deux portes au linteau en accolade sont attribuées par H. de Fontenay à la fin du XVème siècle (Fontenay 1881, p. 409-412).

[1039] Duval – Quoniam 1963, p. 16.

[1040] J'ignore ce qui permet à A. Rebourg d'avancer qu'il y aurait à la porte Saint-André des assises de petit appareil sous l'assise de blocs moulurés qui affleure aujourd'hui au niveau de l'asphalte. Les données altimétriques ne me semblent pas compatibles avec cette hypothèse : l'altitude supérieure du soubassement mouluré en grand appareil de la tour est située 62,1 cm en dessous du lit d'attente de la septième assise du piédroit central (en comptant à partit de l'imposte non comprise – mesure prise au tachéomètre laser), c'est-à-dire à la même altitude (à 5 cm près maximum) de l'altitude supérieure du soubassement des piédroits de la porte urbaine. J'ai du mal à imaginer que les soubassements des cinq piédroits de la porte puissent être constitués par deux assises de grand appareil alors que le soubassement des tours aurait été assuré par une assise supérieure en grand appareil reposant sur plusieurs assises d'un parement soigné en petit appareil. Ceci ne me paraît envisageable que si l'altitude supérieure des assises en petit appareil correspond avec l'altitude de la semelle de fondation.

[1041] Rebourg 1998, p. 166.

[1042] Labaune 2002, p. 19.

aurait disparu[1043], soit, comme je le pense en me fondant sur les données altimétriques données par Y. Labaune, les assises observées sont celles de la fondation de l'assise de soubassement en grand appareil qui a disparu ou, si ce soubassement n'a pas existé, celles de la fondation du parement en petit appareil de la tour.

Deux autres secteurs du parement extérieur de la tour pourraient être antiques. Tout d'abord, à l'angle nord-ouest du temple protestant, on observe des petits moellons quadrangulaires venant s'interrompre contre quatre assises de grand appareil formant un chaînage d'angle (hauteur observable : 83 cm). Je n'exclurai pas qu'il s'agisse du parement antique mais il peut très bien s'agir d'une réfection médiévale ou moderne (qui serait toutefois antérieure au parement qui recouvre actuellement la façade de l'église ainsi qu'à celui de sa paroi nord). Enfin, au pied de l'élévation de la paroi sud de la tour de flanquement, immédiatement à l'ouest du passage latéral nord de la porte, on observe jusqu'à trois assises de moellons quadrangulaires qui sont probablement antiques.

L'analyse du parement intérieur de la tour de flanquement ne peut être que partielle du fait de l'enduit contemporain qui recouvre ses murs mais il demeure possible d'observer un certain nombre de traces dont certaines sont également observables sur le parement extérieur (porte d'entrée et fenêtre cintrée sur la façade ouest, porte bouchée à linteau en accolade et fenêtre cintrée sur la paroi sud, fenêtre percée dans la paroi sud). Plusieurs autres n'apparaissent pas (ou plus) sur le parement extérieur : il s'agit d'ouvertures percées dans le mur sud de la tour, celui qui est en contact avec la porte et avec les annexes de l'église qui se sont appuyées sur l'avant-corps latéral[1044]. D'abord, on constate un placard dont le sommet est en forme de voûte surbaissée et dont l'ouverture, large de 186 cm, correspond exactement à la lacune entre les deux piédroits les plus septentrionaux de la porte romaine, lacune que Viollet-le-Duc a comblée avec un mur de petit appareil (**PSA-94**). Ensuite, une fenêtre située entre cette voûte surbaissée et le mur qui sépare la nef rectangulaire du chœur semi-circulaire de l'église médiévale : avant d'être bouchée, celle-ci s'ouvrait, côté campagne, au contact entre le grand appareil de la porte et le parement en petit appareil de la tour de flanquement, au débouché de l'avant-corps nord. Enfin, juste après le mur, accolé à lui et sur les premiers 130 premiers centimètres du demi-cercle de la tour, une porte qui pouvait être un accès vers la chapelle dite des Ganay (aujourd'hui disparue). Enfin, certaines ouvertures ne sont plus perceptibles, ni sur le parement intérieur, ni sur le parement extérieur de la tour, et ne sont documentées que par la documentation ancienne : il s'agit de deux fenêtres cintrées ouvertes de part et d'autre de la partie semi-circulaire, approximativement au centre des deux quarts de cercle qui la constituent. Telles sont les principales remarques qu'il faut faire sur le bâti de la tour de la porte Saint-André.

3. Porte de Rome

Que dire sur une porte qui a disparu depuis trop longtemps pour que des témoignages écrits ou iconographiques de son existence soient parvenus jusqu'à nous ? Le chanoine-

[1043] L'hypothèse d'A. Rebourg permettrait de résoudre le caractère paradoxal de l'observation effectuée par Y. Labaune au niveau de la tour orientale de la porte d'Arroux d'un parement très soigné situé à la même altitude que les fondations de la porte mais son caractère séduisant ne doit pas faire oublier qu'elle repose sur une comparaison qui ne me paraît pas pertinente avec six tours (circulaires) de l'enceinte antique (largement remaniées au fil des siècles), et non sur l'observation d'une autre tour de flanquement. D'une part, cette assise de grand appareil se situe sur certaines tours à plusieurs mètres d'altitude au milieu du parement alors qu'elle apparaît à une altitude bien inférieure dans d'autres cas, d'autre part, les blocs en question ne présentent pas le profil mouluré de ceux du soubassement de la tour de flanquement de la porte Saint-André.

[1044] Cf. chapitre cinq

antiquaire Perrin a-t-il raison de supposer que les deux portes disparues ne devaient pas être différentes des deux conservées ?

> Qui auroit envie de sçavoir quel estoit l'ordre et l'architecture de ces deux portaux qui nous défaillent, qu'il voie les deux qui nous restent, desquels l'un est près la rivière Arroux, et l'autre à Saint-André, et qu'il pense que nos maïeurs n'ont espargné ny leur labeur, ny leur industrie aux aultres non plus qu'en ceulx-cy[1045].

D'un point de vue planimétrique, le plan de la porte de Rome réalisé par Roidot-Deléage qui avait pu observer une partie de ses substructions donne à voir une porte à quatre baies flanquées de deux tours à talon, ce qui tendrait à confirmer l'intuition de F. Perrin.

3.1.Localisation de la porte de Rome

La porte de Rome se trouve au sud-est de l'enceinte d'Autun, à une altitude d'environ 330 m au-dessus du niveau de la mer[1046]. A l'époque antique, la voie desservant la porte de Rome franchissait un cours d'eau, l'Accoron, sur un pont à deux arches situé à 120 m de la porte[1047]. Après le cours d'eau, le terrain s'élève régulièrement en direction du sud jusqu'à dominer de 250 m le plateau sur lequel la ville d'Autun est installée. La porte d'Arroux est reliée à la porte de Rome par un tronçon rectiligne de 1575 m, communément désigné sous le nom de *cardo maximus* puis sous celui de voie d'Agrippa dans sa partie *extra muros*. C'est juste après le pont sur l'Accoron que la voie en direction de Chalon (*Cabillonum*) et de Mâcon (*Matisco*) bifurque nettement vers l'est, phénomène sans doute interprétable comme une preuve du fait que c'est la voie qui a du s'adapter à la présence de la porte de Rome et non l'inverse.

Contrairement aux trois autres portes urbaines, aucun vestige de la porte de Rome n'est visible, ce qui explique pourquoi sa localisation fluctue de quelques mètres selon les travaux de recherche[1048]. Il est aujourd'hui impossible pour le passant de localiser l'emplacement de l'ancienne porte de Rome dans le paysage urbain puisqu'elle est recouverte par plusieurs parcelles de type maison individuelle avec jardin ou cour organisées autour du rempart moderne et du bastion de la Jambe-de-bois. Il est toutefois possible de la localiser avec précision en cartographie puisqu'elle se situe à l'intersection du *cardo maximus* et du tracé de l'enceinte[1049].

Le recalage de la porte de Rome sur le cadastre actuel ne peut pas se fonder sur le relevé réalisé par Roidot-Deléage des cinq tronçons de substructions qu'il avait observés au milieu du XIXème siècle. En effet, les tentatives de recalage du relevé de l'architecte sont vouées à l'échec du fait de problèmes d'échelle et d'orientation des vestiges : le tracé de

---

[1045] François Perrin, dans Français 14 392, fol. 3 v°.

[1046] Mesure prise sur Google Earth (précision plus ou moins 2 m).

[1047] Un dessin de ce pont passant sur le « ruisseau des Moulins » est donné par Roidot-Deléage, ainsi qu'un plan du tronçon de la voie antique de Chalon aux abords de l'enceinte d'Autun (Archives RD-RE, carnet *Cabillonensis. Voie d'Agrippa d'Autun à Chalon* ; Fontenay 1889, p. 205). Le cours d'eau suivait ensuite le tronçon oriental de l'enceinte antique, passait 250 m devant la porte Saint-André avant de se jeter dans l'Arroux qui passait lui-même à 100 m de la porte d'Arroux.

[1048] A. Rebourg a même proposé jusqu'à trois emplacements distincts, quoique situés dans un rayon de 2 m les uns des autres (Rebourg 1993b, pl. 10 ; Rebourg 1993b, plan de format A0 plié au niveau de la troisième de couverture ; Rebourg 1993c, vol. II, pl. 96). Autre exemple : un cliché de l'angle oriental du bastion de la Jambe-de-bois pris par P. Blanc est légendé dans Brunet-Gaston *et al*. 2006, p. 40 comme l'emplacement de la porte de Rome alors que cette structure se situe à 40 m à l'est du *cardo maximus*. La porte romaine se situe en réalité contre le retour occidental du bastion.

[1049] Un SIG permettrait de la localiser au mètre près, à partir des coordonnées des différents tronçons du *cardo maximus* qui ont été reconnus et du tracé des murs de courtine voisins que l'on connaît assez bien dans ce secteur de l'enceinte puisque des limites de parcelles correspondent à son tracé. Un tel outil est en cours de réalisation (A. Tisserand, Centre d'archéologie et du patrimoine Alain Rebourg).

l'enceinte moderne et du bastion de la Jambe-de-bois n'est pas superposable avec le cadastre actuel alors même que les limites de parcelles utilisent des repères inamovibles depuis le XIXème siècle tels que le mur d'enceinte antique, le rempart moderne et ses bastions. Or, il est impossible de distinguer le vrai du faux sur le plan de Roidot-Deléage : doit-on se fier à l'emplacement des vestiges de l'enceinte antique conservés ? Doit-on recaler le plan en fonction de l'angle formé par la courtine moderne avec l'épaulement du bastion ? Peut-on mettre à l'échelle son relevé en se fondant sur la distance entre les différents changements d'orientation de la courtine ou sur la largeur du bastion ? Différentes tentatives prouvent qu'un recalage fondé sur ces éléments est beaucoup trop incertain et fournit autant de résultats différents que de tentatives[1050].

L'opération de recalage, purement géométrique et réalisée sous Illustrator, est fondée non seulement sur la persistance des limites anciennes sous la forme des limites de parcelles mais aussi sur notre connaissance de l'emplacement des autres portes urbaines. A la porte d'Arroux, à la porte Saint-André comme à la porte Saint-Andoche, l'axe des quatre baies de la porte est perpendiculaire à la voie. Il suffit dès lors de prolonger l'axe du *cardo maximus* le plus précisément possible puis de prolonger également les directions des deux tronçons de murs de courtine conservés de part et d'autre du secteur où doit se situer la porte urbaine pour obtenir la localisation théorique du centre de l'édifice. La première étape consiste donc à restituer l'axe du *cardo maximus* : pour ce faire, je ne me suis pas fondé sur les limites viaires qui ont subi de notables décalages avec le temps par rapport à la voirie antique (même pour les rues modernes ayant hérité de son tracé comme la rue de Paris ou la rue de la Jambe-de-bois). J'ai donc préféré utiliser deux structures antiques, d'un côté le piédroit central de la porte d'Arroux et de l'autre le tronçon du *cardo maximus* qui est visible à l'entrée de la « Résidence du cardo », rue de la Jambe-de-bois, à moins de 210 m de la porte de Rome[1051]. J'obtiens alors avec une bonne précision l'axe du *cardo maximus* que je prolonge de manière rectiligne en direction du secteur de la porte de Rome. Deuxième étape : déterminer l'intersection entre cet axe et celui des murs de courtine. Les deux sections conservées de l'enceinte les plus proches de part et d'autre de la zone de la porte de Rome ne sont pas alignées l'une avec l'autre mais plus ou moins parallèles. En revanche, il est très vraisemblable – et l'étude d'Armelle Fort le confirme – qu'elles soient rectilignes jusqu'à leur contact avec les tours de flanquement de la porte. On obtient donc deux droites qui viennent couper le *cardo maximus*. On sait que le piédroit central de la porte est situé quelque part sur l'axe du cardo maximus et il reste à déterminer à quel moment l'axe perpendiculaire à la voie vient couper les deux tronçons du rempart antique de sorte que le cardo maximus soit la médiatrice du segment. Ce segment correspond à la largeur maximale de la porte urbaine, c'est-à-dire à la distance séparant les deux parois extérieures des tours de flanquement. Ces points d'intersection entre les murs de courtine et les murs extérieurs des tours doivent correspondre à la partie rectangulaire des tours de flanquement, comme c'est le cas à la porte Saint-André, à la porte d'Arroux et à la porte Saint-Andoche. En procédant de la sorte, l'emplacement de la porte de Rome que j'obtiens est situé légèrement plus vers le nord que les hypothèses d'A. Rebourg, ce qui ne représente qu'une différence de 2 m. La qualité du résultat obtenu par cette méthode (sans recalage de plans anciens) dépend donc uniquement de l'exactitude du cadastre, document établi par des géomètres-experts et supposé fiable.

[1050] Si l'on recale les deux tronçons de l'enceinte antique représentés sur le plan de Roidot-Deléage ainsi que, tant bien que mal, l'enceinte moderne et le bastion, la porte de Rome sort complètement de l'axe du *cardo maximus* qui vient alors rencontrer la porte au niveau de sa tour de flanquement nord-est.

[1051] Rebourg 1993a, p. 39 : il s'agit de la partie orientale de la chaussée, mise au jour sur près de 3,70 m. Le trottoir oriental a pu être mis en évidence lors des travaux de construction de la résidence en 1979, ce qui permet de déterminer, avec encore plus de précision, où situer le centre de la voie.

Les parcelles correspondant à l'emprise de la porte urbaine sont donc essentiellement la parcelle AI n° 60 ainsi que la parcelle AI n° 66 pour les piédroits des quatre passages, les parcelles AI n° 58 et 60 pour la tour de flanquement nord-est, les parcelles 66 et 371 pour la tour de flanquement sud-ouest et les parcelles 58 et 59 dans l'hypothèse d'une cour intérieure et d'un corps côté ville. Les parcelles 58, 59 et 371 sont situées au sommet d'un remblai auquel le rempart moderne sert de mur de terrasse : par conséquent, les vestiges vraisemblablement conservés sont très profondément enfouis. Le niveau de circulation antique est connu, il se situe quelques dizaines de centimètres seulement sous le niveau actuel de la parcelle AI n° 60 : le propriétaire a en effet rencontré de grandes dalles typiques de la dernière phase du *cardo maximus* à environ 2 m du mur nord-est de son garage lors de la réfection de son allée de graviers[1052].

La campagne de prospection géophysique que j'avais programmée en juillet 2012 entre autres pour évaluer la conservation des murs de la tour de flanquement orientale de la porte de Rome n'a pas pu aboutir en raison du dysfonctionnement de l'appareil utilisé[1053].

3.2.Description des vestiges conservés de la porte de Rome

Aucun bloc de la porte de Rome n'est aujourd'hui visible *in situ*. Aucun témoignage iconographique ancien ne permet de compenser l'absence quasi-totale d'informations relatives à cette porte dont les sources prétendent que c'était la plus belle et la plus richement décorée des quatre portes monumentales de la capitale éduenne. Dès la seconde moitié du XVIème siècle, l'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis* déplorait l'absence de toute représentation graphique : *socordiam illius saeculi hominum incusare non nequeo, qui nullo desumpto tanti urbis ornamenti typo perpetuae oblivioni tradiderint*[1054]. En se fondant sur le témoignage de cet auteur, on est toutefois en droit de penser que les substructions de la porte urbaine n'ont pas été intégralement démantelées à cette époque : *obliterata sit, et novis urbis munimentis substrata* ; *portam* (…) *non visemus quia non exstat, sed fundamentis ipsius insidet agger, seu Urbis novae munimentum*[1055]. Même si la majeure partie de l'élévation encore conservée au début du XVIème siècle[1056] a été démolie, cela n'avait sans doute aucun intérêt de procéder à un démontage complet puisque d'importants travaux de remblais ont

[1052] Information orale due à J.-L. Gabriel que je remercie.

[1053]: La prospection magnétique en archéologie consiste à mesurer les variations du champ magnétique terrestre afin d'en déceler les perturbations dues aux activités anthropiques passées. Nous avons effectué ce type de mesures à l'aide d'un magnétomètre Geometrics G858 à pompage optique pourvu de deux capteurs. L'utilisation simultanée des deux capteurs permet de mesurer la variation entre le champ magnétique enregistré au ras du sol et à 1,30 m. Cette différence, appelée pseudo-gradient, permet de cartographier les anomalies du sous sol. Ce sont leurs formes qui vont permettre de juger du caractère potentiellement anthropique des structures enfouies. Malheureusement, c'est lors de notre arrivée sur le terrain que nous avons appris que l'appareil de l'université de Bourgogne était défectueux bien au delà de la faible autonomie de la batterie : un seul capteur fonctionnait. Si nous avons tout de même procédé à la phase d'acquisitions des données, travailler avec un seul capteur et n'enregistrer que le champ total ne convient pas dans le cadre de prospections archéologiques et ne peut servir qu'à la détection de fortes anomalies étendues (paléochenaux, etc.). Ainsi, cette opération, bien que pertinente au regard des questions architecturales concernant les portes, a été infructueuse. [Note rédigée par J. Vidal que je remercie pour son assistance sur le terrain].

[1054] A propos de l'époque à laquelle la porte de Rome a été démantelée, cf. Léauté 1650, p. 27 : « Comment ne pas blâmer la négligence des hommes de ce siècle qui n'ont jamais entrepris de faire le dessin d'un monument si important de leur ville et l'ont ainsi condamné à un oubli éternel ! » (traduction VB).

[1055] Léauté 1650, p. 28 : « Elle a été rasée et recouverte par les nouveaux remparts de la ville. La porte n'est pas visible parce qu'elle a disparu : sur ses fondations repose maintenant un terre plein ou plutôt un ouvrage fortifié de la nouvelle ville » (traduction VB).

[1056] Léauté 1650, p. 27 : *basim ipsius fere integram vidimus*, « Nous avons vu presque entièrement les soubassements de cette porte » (traduction VB).

ensuite été effectués dans l'optique de la construction de l'enceinte et du bastion voisin[1057]. Il est donc très probable qu'une partie des fondations, voire des premières assises de l'élévation, soit conservée sous les remblais.

Les observations de J. Roidot-Deléage : unique et problématique témoignage

Plusieurs indications inédites laissées par J. Roidot-Deléage et aujourd'hui conservées à la bibliothèque de la Société Eduenne apportent des informations sur l'état de conservation de la porte de Rome dans les années 1830-1850 : il note que si cette dernière n'est pas conservée, « on voit les traces des tours qui défendaient la porte de Rome ». Deuxième information consignée par l'architecte : « la voie d'Agrippa commence à la porte de Rome dont les substructions se voient encore à l'Ouest et tout près du bastion de la Jambe de bois »[1058]. Enfin, l'architecte indique que la porte sud-est, comme la porte d'Arroux, était fondée directement sur le roc (grès houiller).

Outre ces remarques éparses, la principale contribution de l'architecte est d'avoir réalisé le plan des substructions de la porte de Rome dont il est, à notre connaissance, le seul à avoir vu rendu compte. Le plan figure sur l'une des planches éditées par la Société Eduenne à la fin des années 1870, il s'agit de la célèbre planche comparative des plans des quatre portes romaines. L'architecte y distingue, par un jeu de hachures, les parties observées des parties restituées et les resitue (très approximativement) par rapport aux remparts antique et moderne. On distingue cinq tronçons de murs parallèles, les deux tronçons les plus occidentaux, de même épaisseur, ont été interprétés comme les murs de la tour de flanquement sud-ouest et les trois autres murs, comme les piédroits autour desquels se répartissent les quatre passages. Il faut souligner que les trois piédroits séparant les quatre passages ne sont pas clos par un trait continu comme si l'architecte n'avait observé que les parois latérales des piédroits et n'avait pas pu voir leur parement tourné vers la campagne, ni leur parement tourné vers la ville. Dans ce cas, je ne m'explique pas pourquoi Roidot-Deléage a représenté le piédroit central comme se prolongeant davantage en direction de la ville que les piédroits secondaires.

Plusieurs cotes sont indiquées sur le dessin : 7,20 m pour la largeur de la façade tournée vers la ville des tours de flanquement, 5,80 m pour la largeur intérieure des tours, 70 cm pour l'épaisseur des murs des tours. La somme de la largeur intérieure avec l'épaisseur des murs multipliée par deux correspond bien à la largeur totale de 7,20 m mais la représentation qui en est donnée n'est pas du tout à l'échelle. Si la largeur totale de la tour est bien de 7,20 m, l'architecte a représenté une largeur intérieure de 4,75 m (au lieu de 5,80 m) et des murs d'une épaisseur d'environ 1,20 m (au lieu de 0,70 m). La longueur totale de la tour, de sa façade ville jusqu'au sommet de sa partie semi-circulaire saillante vers l'extérieur, serait de 13,65 m. La distance entre les deux tours serait alors de 15,20 m, la largeur des baies centrales de 3,25 m, celle des baies latérales de 2,35 m, le piédroit central mesurerait 1,65 m en façade par 3,50 m de profondeur et les deux piédroits de part et d'autre 1,30 m en façade sur 3 m de profondeur. Ces mesures qui n'ont rien d'absurde mais qui feraient de la porte de Rome la plus petite des quatre portes d'*Augustodunum* ont été prises sur le plan de l'architecte en supposant que la mesure de 7,20 m était à l'échelle mais, si l'on se cale sur la largeur de 5,80 m, la largeur totale de la tour devient 8,60 m (au lieu de 7,20 m) et l'épaisseur des murs latéraux, 1,45 m (au lieu de 70 cm). Il faut donc se résoudre à ce que le plan ne soit

[1057] La plus importante transformation qu'ait connue la zone de l'ancienne porte de Rome correspond à la création, dans les premières années du XVIIème siècle, du bastion de la Jambe de Bois qui marque un angle droit dans le tracé de l'enceinte d'époque moderne. Les premiers travaux de fortification avaient eu lieu à la fin du XVIème siècle : c'est un ouvrage en terre qui tenait lieu de rempart.
[1058] Archives RD-RE.

absolument pas à l'échelle et déplorer de ne pas posséder les mesures et les croquis originaux de la porte de Rome effectués par Roidot-Deléage[1059]. L'unique plan dont nous disposons pour la porte de Rome est sérieusement sujet à caution alors que je constate que les trois autres plans des portes sont globalement à la même échelle : ne faut-il pas dès lors remettre en question les dimensions données par l'architecte, voire l'existence de cinq tronçons parallèles ?

Identification passée et présente de blocs issus de la porte de Rome

Actuellement, à l'emplacement de la porte de Rome, s'élèvent deux maisons et deux garages accolés au rempart moderne, immédiatement au sud-ouest du bastion de la Jambe-de-bois. La visite rapide que j'ai effectuée de la cave du 16 rue Gaston Joliet ne m'a pas permis de mettre en évidence des vestiges des piédroits en grand appareil, ni des maçonneries de la tour. Au vu du recalage de l'emplacement de la porte de Rome que j'ai effectué, ceci est parfaitement normal. Si les piédroits des portes et les soubassements des tours vus par Roidot-Deléage existent toujours, c'est plutôt dans la maison située au sud-ouest de la précédente qu'il y a des chances d'en apercevoir les vestiges.

Pourtant, ce n'est sans doute pas le seul endroit où les blocs de la porte de Rome peuvent être vus. Je cite ici un extrait de l'*Histoire d'Autun* manuscrite en cinq livres du médecin Jean Aubery (dont j'ai découvert l'existence trop tardivement pour effectuer des recherches visant à déterminer le devenir de ce manuscrit) :

> L'ancienne porte des Marbres, faisant face à la pierre de Couhard (qu'il ne faut pas confondre avec la porte moderne du même nom construite postérieurement sur la route conduisant à la prairie l'Evêque), était revêtue de marbres, qui, après la démolition, furent transportés chez les principaux habitants, entre autres à Montjeu chez le président Jeannin. Une partie a été employée à décorer le parvis de l'église Saint-Lazare, d'où ce lieu, dit-on, a été appelé les Marbres[1060]

J. Aubery, comme ses contemporains E. Thomas ou Anfert, rapporte la tradition selon laquelle de nombreux fragments de marbre auraient été mis au jour à l'emplacement de la porte antique avant d'être, pour une partie d'entre eux, transportés à Montjeu et relaie également la tradition autunoise d'un remploi des matériaux de la porte de Rome lors de la construction du parvis de la cathédrale. Je ne reviens pas sur ces allégations (cf. chapitre deux). En revanche, il existe deux autres lieux où la probabilité est forte que des blocs de la porte de Rome soient visibles ou aient été visibles. Ces deux lieux sont voisins de la porte de Rome, ce qui est beaucoup plus cohérent que d'imaginer un transport de masse en direction de la ville haute ou du château de Montjeu. Le plus proche de la porte de Rome est le bastion de la Jambe-de-bois dont les chaînages d'angle du saillant sud-ouest et du saillant oriental sont constitués de grands blocs de pierre de taille, en calcaire oolithique, dont les dimensions sont tout à fait comparables à celles des blocs de la porte d'Arroux et de la porte Saint-André. Il n'y a rien d'étonnant de trouver des blocs issus de la porte romaine remployés à cet endroit, à moins de 10 m de la porte pour le saillant sud-ouest et à moins de 50 m pour le saillant oriental. Par ailleurs, ce remploi est tout à fait cohérent d'un point de vue chronologique puisque l'on sait que le bastion de la Jambe-de-bois a été aménagé dans sa configuration actuelle entre 1591 et 1608, dates aux alentours desquelles plusieurs auteurs situent la mise au jour de blocs ayant appartenu à la porte antique. Le deuxième lieu est un peu plus éloigné, il s'agit du cimetière situé en contrebas du rempart antique, une centaine de mètres au nord-est de la porte de Rome. Je renvoie le lecteur au chapitre cinq dans lequel je développe cette

[1059] On comprend par ailleurs pourquoi il est impossible de déterminer l'emplacement de la porte de Rome en tentant de recaler le plan de Roidot-Deléage sur le fond cadastral.
[1060] Texte cité par J. Vignier, *Décade historique du diocèse de Langres*, cf. Abord 1881, p. 91, note 2.

découverte rapportée par J.-G. Bulliot[1061]. Si les blocs visibles dans le bastion de la Jambe-de-bois et ceux observés en 1898 dans le cimetière sont bien des blocs issus de la porte de Rome, comme je le crois, ils nous permettent d'établir que la porte de Rome était construite en grand appareil de calcaire oolithique et présentait une corniche modillonnaire similaire à celles de la porte Saint-André. Simple intuition ou souvenirs de sources qui ne se sont pas conservées jusqu'à nous, l'affirmation de Perrin avec laquelle j'ai introduit les pages consacrées à la porte de Rome semble avérée.

4. Porte Saint-Andoche

4.1.Localisation de la porte Saint-Andoche

La porte Saint-Andoche se trouve sur le secteur sud-ouest de l'enceinte d'Autun, à une altitude d'environ 319 m au-dessus du niveau de la mer[1062]. La voie antique sur laquelle elle se tenait desservait Clermont et Bourbon-L'Archambault après avoir franchi un pont sur le ruisseau de Mugne[1063]. Elle est aujourd'hui située dans l'enceinte d'une cité scolaire d'enseignement catholique (lycée Saint-Lazare), dans les bâtiments acquis au XIXème siècle par la congrégation du Saint-Sacrement[1064] et l'on aperçoit la partie supérieure de sa tour conservée depuis le boulevard des Résistants Fusillés.

La tour quadrangulaire est le seul vestige conservé de la porte : il s'agit de la tour de flanquement sud de la porte antique comme le prouvent notamment plusieurs tronçons du *decumanus* D10, pour reprendre la nomenclature utilisée dans Labaune – Kasprzyk 2008.

4.2.Description des vestiges conservés de la porte Saint-Andoche

Vu l'état actuel de conservation de la structure romaine, il serait en effet plus juste de parler de la tour Saint-Andoche plutôt que de la porte Saint-Andoche. En effet, de la porte, il ne reste aujourd'hui que la tour de flanquement méridionale. La tour nord et le corps central de la porte qui était très vraisemblablement à l'origine percé de quatre passages disposés de manière tout à fait comparable aux autres portes ont été tous deux démantelés et remplacés par des bâtiments modernes. Pour être tout à fait exact, on ne peut pas dire que la tour de flanquement sud de la porte Saint-Andoche soit intégralement conservée même si son élévation actuelle est sans doute très proche de son élévation d'origine. Elle n'a pas subi, comme la tour de flanquement septentrionale de la porte Saint-André, de diminution de sa hauteur et, de ce fait, sa conservation demeure tout à fait exceptionnelle à l'échelle non seulement de la Gaule mais de l'Occident romain. Deux de ses parements, côté est et côté ouest, ont toutefois été largement amputés. La disparition du parement oriental, c'est-à-dire du talon rectangulaire qui donnait côté ville, ne se voit que lorsque l'on est à l'intérieur de la tour, et notamment dans les combles situées juste en-dessous du toit. Ce parement demeure toutefois conservé lorsque l'on se situe dans les caves. Quant à la disparition du parement occidental de la tour, il n'a pas seulement causé une réduction des dimensions de la tour mais il en a changé la morphologie : en effet, c'est toute la partie semi-circulaire de la tour de

[1061] Bulliot 1898, p. 400-441.
[1062] Mesure prise sur Google Earth (précision plus ou moins 2 m).
[1063] Fontenay 1889, p. 204-205 : comme les trois autres portes, la porte Saint-Andoche était précédée par un pont. Ce pont a longtemps été interprété comme un aqueduc (Thomas 1660, p. 26) mais, en réalité, il était très semblable au petit pont sur l'Accoron situé en avant de la porte de Rome.
[1064] Sur les phases médiévales du monastère de Saint-Andoche, cf. Sapin 1987, p. 382-383.

flanquement qui a disparu, ne laissant voir que la partie rectangulaire de la tour. Là encore, en-dessous du niveau de sol actuel, cette partie semi-circulaire est conservée.

Deux plans de la porte Saint-Andoche ont été établis, le premier est dû à J. Roidot-Deléage qui effectua des fouilles en 1850[1065] et le second, à O. Juffard au milieu des années 1980[1066]. La distance qui sépare les deux tours de flanquement est de 20 m, et non de 23,40 m comme l'indique A. Rebourg[1067]. Leur largeur extérieure est de 10,80 m, leur largeur intérieure, de 7,60 m – l'épaisseur du parement étant égale à 1,60 m[1068]. Tout aussi logiquement, la partie semi-circulaire qui s'appuie contre le côté large de la partie rectangulaire de la tour présente un rayon de 5,40 m pour son parement extérieur et de 3,80 m pour son parement intérieur. Ces dimensions sont celles qu'indique J. Roidot-Deléage[1069]. En

---

[1065] Ces relevés sont connus sous leur forme éditée (pl. XII) mais aussi grâce à des relevés originaux de la main de l'architecte conservés à la bibliothèque de la Société Eduenne.

[1066] Publié dans Sapin 1987. Ce plan réutilise vraisemblablement le plan de Roidot-Deléage comme support. En effet, c'est surtout la zone située au sud-est de la porte romaine qui intéresse C. Sapin (la crypte située dans le prolongement de la nef de l'église). En ce qui concerne la partie antique, les dimensions sont les mêmes que sur le plan de Roidot, la localisation des deux tours et des bâtiments du couvent est en tous points similaires. Je ne constate que deux différences : les piédroits séparant les quatre passages de la porte ont été représentés sous le bâtiment moderne, exactement à l'aplomb de sa façade occidentale et certaines parties sont représentées en traits pointillés, et non en traits pleins, alors que Roidot-Deléage ne les avait pas distinguées (c'est le cas notamment des deux avancées semi-circulaires des tours de flanquement). Etant donné qu'O. Juffard a également représenté en pointillés les parties restituées (les piédroits de la porte et la partie de la tour de flanquement nord qui était située sous le bâtiment moderne), cela signifie que les traits pleins désignent en revanche les parties non seulement conservées mais visibles en élévation. Or, sont représentés en trait plein l'angle sud-ouest de la partie rectangulaire de la tour de flanquement nord ainsi que la paroi nord de cette même tour et le mur de courtine antique s'y rattachant. Pourtant, je ne crois pas qu'au début des années 1980 ces parties aient été visibles : seul J. Roidot-Deléage les représente sur son plan et si elles ont réellement été observées, c'est à l'occasion de fouilles menées au milieu du XIXème siècle par des membres de la Société Eduenne. C. Sapin m'a dit que, depuis ce plan réalisé en 1985, le graphisme en avait été repris mais qu'aucun relevé nouveau n'avait été effectué. A propos de la restitution des piédroits (deux accolés aux tours et trois isolés), je m'interroge sur la validité de leur emplacement. L'auteur du plan les a placés ici parce que Roidot-Deléage a représenté l'espace séparant les deux tours (immédiatement à l'aplomb de la façade ouest du bâtiment moderne) comme vierge de tout vestige. Or, l'architecte n'indique pas précisément quelles parties ont été fouillées, c'est-à-dire quelles parties ont été réellement reconnues et quelles parties sont l'objet d'une restitution. Il est imprudent, je crois, d'interpréter les espaces laissés vierges par l'architecte autunois comme des secteurs archéologiquement vierges. Il existe d'ailleurs aujourd'hui, entre les deux tours de flanquement, à l'aplomb de la façade du bâtiment moderne, un porche long de 20 m et profond de plus de 5 m qui, s'il existait déjà au milieu du XIXème siècle, a interdit les investigations sur cette zone. Or, la logique voudrait que les piédroits soient situés à peu de chose près sur la même ligne que celle où les murs de courtine entrent en contact avec les tours de flanquement, comme c'est le cas à la porte d'Arroux et à la porte Saint-André. Il se trouve que dans l'alignement de l'endroit que j'évoque une baie cintrée a été ouverte dans la paroi nord de la tour de flanquement conservée : il est difficile d'interpréter cette porte autrement que comme l'accès depuis la tour de flanquement à la galerie supérieure de la porte urbaine.

[1067] Cette dernière mesure correspond à la distance qui sépare la tour de flanquement conservée de l'avancée située à l'extrémité nord de l'édifice moderne. L'erreur commise par A. Reboug provient d'une lecture trop rapide des cotes données par J. Roidot-Deléage dans la planche XII (Rebourg 1993a, p. 52-53) ou de la consultation d'une planche préparatoire réalisée par l'architecte sur laquelle il considérait que la tour de flanquement nord correspondait exactement à l'avancée formée par le bâtiment moderne au niveau de son extrémité septentrionale. Cette distance de 20 m ne diffère pas considérablement de celles mesurables à la porte d'Arroux (18,45 m) et à la porte Saint-André (19,02 m).

[1068] A comparer avec l'épaisseur que Roidot-Deléage dit avoir mesurée pour les murs des tours de la porte de Rome (0,70 m).

[1069] Il convient toutefois d'observer une certaine prudence vis-à-vis des dimensions données par J. Roidot-Deléage : toutes les cotes indiquées sur ses relevés ne correspondent pas nécessairement à des distances qui ont été effectivement mesurées par l'architecte. On trouve fréquemment des calculs effectués au crayon de papier sur les relevés antérieurs à la mise au net : sur un relevé relatif à la porte Saint-Andoche, on lit la soustraction suivante « 10,80 - 3,20 = 7,60 », qui correspond à la différence entre la largeur de la tour de flanquement et le

effet, des fouilles réalisées en 1850 ont permis à l'architecte-voyer de la Ville d'Autun de lever le plan des deux tours de flanquement et des tronçons de courtine contigus ; en revanche, il n'a, semble-t-il, rien vu du corps central de la porte puisqu'aucun piédroit n'apparaît sur la planche en question[1070]. Celle-ci présente non seulement un plan et une coupe des deux tours de flanquement et du couvent du Saint-Sacrement mais aussi une vue de type intermédiaire entre la coupe et la vue en élévation qui figure le niveau de sol antique et contemporain ainsi que les deux tours de flanquement accompagnées des tronçons de courtine contigus. Sur cette dernière vue, l'architecte semble avoir vu, du moins les a-t-il représentées, une assise de grand appareil jouant le rôle de soubassement pour chacune des deux tours de flanquement et deux rangées de trous de boulin (celles des tours de flanquement se situent exactement au même niveau que celles des murs de courtine, laissant penser à la contemporanéité des deux structures)[1071].

L'étude du bâti de la tour Saint-Andoche reste à mener. J'avais un temps pensé pouvoir l'intégrer à ces recherches doctorales mais, le temps, les courriers restés sans réponse et plusieurs autres obstacles que je vais énumérer ne l'ont pas permis. L'étude du bâti doit s'appuyer sur des relevés des élévations[1072]. Or, il est dommage de se lancer dans cette entreprise alors que le relevé ne pourra qu'être partiel à cause de la végétation et de la présence d'un enduit contemporain : n'étant pas inscrit sur la liste des Monuments historiques, la tour n'est pas régulièrement débarrassée du lierre qui dissimule plus d'une dizaine de mètres carrés du parement (correspondant naturellement à des parties essentielles : l'angle entre la paroi nord de la tour romaine et le mur perpendiculaire situé à la base de la partie semi-circulaire disparue, un massif rectangulaire saillant de 10 cm par rapport au reste du parement relevé par Roidot-Deléage, la liaison entre au moins trois unités stratigraphiques appartenant très vraisemblablement à des phases chronologiques distinctes[1073]). Autre

---

double de l'épaisseur du mur de la tour afin de calculer la largeur entre les deux parements internes de la tour de flanquement. Par ailleurs, l'échelle du dessin ne correspond pas toujours précisément aux cotes indiquées.

[1070] Aucun rapport, ni notes n'accompagnent hélas les observations de J. Roidot-Deléage, même au sein de ses archives conservées à la bibliothèque de la Société Eduenne. On ne peut donc pas savoir s'il n'a pas représenté les piédroits, 1) parce qu'il n'a pas fouillé à cet endroit, 2) parce que la fouille a montré qu'il n'y avait rien, 3) parce que la fouille n'a pas décelé les traces de la spoliation et du démontage des piédroits. Pour ma part, j'incline pour la troisième possibilité, étant donné que l'architecte représente le niveau de la voie antique pris à l'aplomb de la façade ouest de l'édifice moderne (pl. XII, en bas à droite).

[1071] La prudence est de mise concernant la représentation des trous de boulins : si l'on peut se fier au témoignage de l'architecte pour ce qui est de leur existence, leur emplacement, leur nombre, voire le nombre de rangs n'est pas toujours représenté avec exactitude (par exemple sur les relevés des élévations du temple de Janus, cf. Duthu 2012). Si l'on compare la représentation en élévation de la partie supérieure de la tour à son bâti, on se rend compte que le nombre de rangs de trous de boulins est correct mais qu'ils ne sont pas représentés à leur réelle altitude et que le nombre de trous de boulins par rangées a été un peu surestimé par l'architecte. Le même type d'erreurs doit donc exister sur le relevé des parties basses que Roidot-Deléage avait mises au jour en 1850.

[1072] Faute d'un échafaudage, la solution consiste à prendre des clichés les plus orthogonaux possibles du parement à l'aide d'un ballon ou d'un drone puis d'opérer le redressement numérique des clichés après avoir pris un certain nombre de points au tachéomètre laser. L'orthophotographie des trois parois extérieures doit être effectuée ainsi que celle d'un fragment du parement extérieur de la façade orientale de la tour (ce qui demanderait qu'un meuble ancien et massif, entreposé dans ce qui sert aujourd'hui de corridor de service, soit déplacé) sans oublier les trois pans du parement intérieur que l'on peut voir dans les combles de la tour.

[1073] En évoquant ces trois US, je veux parler des six assises de moellons rectangulaires oblongs qui forment une sorte d'entablement ou de limite d'étage (contemporain de la construction ?), du parement en petit appareil qui s'élève au-dessus de l'US précédente (XIXème siècle ?) et de l'US correspondant à la frange nord de la paroi occidentale de la tour, c'est-à-dire le mur édifié à la base de la partie semi-circulaire (contemporain de la construction ? réfection tardive ? réfection médiévale ?). Dans l'impossibilité de voir le bâti, on ne peut que réfléchir en se fondant sur les relevés anciens et les parties voisines non recouvertes par la végétation mais évidemment, rien ne garantit que les parties dissimulées par le lierre soient exactement semblables à celles qui les entourent.

obstacle à l'étude du bâti antique et médiéval : la présence d'un enduit contemporain qui se concentre notamment sur le mur édifié au niveau du diamètre de la partie semi-circulaire de la tour – enduit qui, dans certaines zones, s'effondrera par plaques entières au moindre choc. Ici encore, la présence de cet enduit empêche de lire la liaison entre les fenêtres de la cuisine installée au premier étage et l'US constituée de 7 assises de « pâtureaux » alternant avec trois assises de briques mais aussi la liaison entre cette dernière US et les murs nord et sud de la tour antique. Une partie de ces constats a déjà été effectuée dans les années 1980, sans pour autant déboucher sur la réalisation d'un relevé des élévations[1074]. Doit-on espérer que le classement prochain de la tour Saint-Andoche[1075] puisse s'accompagner à court terme de travaux de rafraichissement (désherbage, enlèvement de l'enduit contemporain) ?

Je me contenterai de décrire les structures conservées que j'ai pu voir *in situ* en les rapprochant, le cas échéant, des observations de J. Roidot-Deléage. Sans préjuger du nombre d'étages antiques, je distingue cinq niveaux correspondant à l'occupation actuelle de la tour[1076] : un niveau partiellement enterré (dont le plafond est situé environ 2 m au-dessus du niveau de la cour qui entoure l'édifice antique), le premier étage (cuisines), le second étage (salle de classe), le troisième étage (débarras d'un appartement de fonction) et la quatrième étage (grenier sous les combles).

Les parties les plus basses de la tour de flanquement ne sont plus visibles : Roidot-Deléage indique avoir rencontré le sol antique 3,60 m en-dessous du niveau de sol en 1850 (sensiblement identique au niveau actuel). Cette mesure correspond au point le plus haut de la voie antique au niveau de la porte Saint-Andoche puisqu'elle accuse comme pour les autres portes une pente descendante marquée pour qui sort de la ville. L'architecte représente une assise de soubassement (et une seule) tout à fait similaire à celle qui est conservée à la base de la tour de la porte Saint-André. La tour est conservée en plan et en élévation sur une hauteur qui avoisine les 3 m[1077]. Aujourd'hui, on peut accéder à la façade orientale (tournée vers la ville) de la tour en descendant quelques marches par rapport au niveau actuel : une ouverture cintrée a été percée (à une époque visiblement postérieure à la construction) au centre de cette paroi mais, faute de repères altimétriques, il est difficile de se situer précisément, même s'il est certain que l'on ne se trouve pas au niveau de circulation antique. L'espace correspondant à la partie rectangulaire de la tour sert de lieu de stockage (chaises, tables, éléments divers) et il est divisé en son centre par un mur porteur parallèle aux deux murs du long côté de la tour. Le parement extérieur de la façade tournée vers la ville apparaît antique : on distingue nettement au-dessus de l'ouverture cintrée 15 assises de moellons rectangulaires de module homogène et mis en œuvre avec régularité. Il s'agit des moellons de grès caractéristiques que les Autunois appellent « pâtureaux ». Au-dessus, juste avant que la charpente de l'étage

[1074] « L'étude de son élévation n'est pas aisée, mais un relevé serait important pour distinguer les ajouts du XIXème siècle et repérer peut-être des restaurations romanes ou du Haut Moyen Age. » (Sapin 1986, p. 262, note 109).

[1075] A l'issue d'une visite d'expertise effectuée en septembre 2009 par Y. Labaune, A. Strasberg et moi-même, la procédure de protection de la tour Saint-Andoche au titre des Monuments historiques est en cours : la demande de classement a été acceptée par la Commission Régionale de protection des sites en avril 2011 et doit passer, à une date indéterminée, devant la commission nationale (informations dues à Y. Labaune que je remercie). Dans l'attente, rien ne protège cet édifice qui est pourtant l'une des très rares tours de flanquement romaines à être conservée en élévation (sans avoir été l'objet d'une reconstruction).

[1076] L'organisation n'est toutefois pas récente : je renvoie au chapitre cinq où deux témoignages de 1646 et de 1717 attestent de l'ancienneté de la répartition actuelle de la fonction des niveaux.

[1077] Sur les vues de Peiresc – Jeannin ou de Léauté, la partie semi-circulaire est conservée sur une dizaine de mètres supplémentaires (cf. tome II, fiches n° 208, 210). Lorsque cette partie a été démolie afin de ne conserver que la partie rectangulaire de l'édifice, la tour était déjà remblayée sur un peu plus de 3 m, ce qui explique la conservation de la partie inférieure de la tour. J. Roidot-Deléage représente une petite fenêtre rectangulaire qui ne peut avoir été percée dans l'abside semi-circulaire qu'une fois que l'édifice antique avait perdu toute fonctionnalité en tant que porte de ville (phase médiévale du monastère de Saint-Andoche ?).

n'empêche de distinguer les parties supérieures, trois (et certainement quatre) assises de moellons de grès fins et allongés, dont la face de parement s'apparente à l'aspect d'une brique mise en œuvre, viennent couronner le petit appareil de moellons. Ces deux US présentent des joints de lit et des joints montants bien visibles qui sont remplis d'un mortier de couleur ocre. Un meuble ancien ainsi qu'un enduit blanc moderne empêche d'en voir plus. Immédiatement au sud-est de la tour, est conservée une crypte voûtée reposant sur un ensemble de neuf piliers centraux d'époque carolingienne[1078] ou des Xème – XIème siècles[1079] qui se situait dans le prolongement de l'abbatiale (disparue). La crypte étant scandée de trois rangées de trois piliers et jouxtant la tour de flanquement de la porte Saint-Andoche, C. Sapin a suggéré que ses bâtisseurs aient pu s'inspirer du rythme des baies des portes romaines, à savoir trois piliers indépendants soutenant deux grandes baies elles-mêmes flanquées de deux baies de moindre taille. L'hypothèse est séduisante mais l'on remarque, dans la crypte, que les piliers extérieurs sont deux fois plus larges que le pilier central alors que dans le cas des portes urbaines, le piédroit central est nécessairement plus large que les piliers séparant l'une des baies centrales de la baie latérale voisine.

Je passe au premier étage qui accueille les cuisines de l'établissement scolaire. L'espace intérieur est entièrement réaménagé et le parement des murs de la tour est recouvert d'un revêtement empêchant toute observation. Deux fenêtres rectangulaires ont été ouvertes dans le mur occidental de la tour, ainsi qu'une bouche d'aération circulaire. Son parement extérieur apparaît là où l'enduit moderne s'est détaché : il s'agit d'un petit appareil de moellons de grès à la taille homogène et régulièrement assisés, ils sont globalement de forme carrée mais certains d'entre eux sont rectangulaires oblongs (leur longueur est triple par rapport à celle des moellons carrés). Leur présence est liée, sinon à un coup de sabre, du moins à un arrêt du parement. Ces assises sont regroupées par sept et ces différents ensembles sont séparées par une triple assise de briques : au niveau des fenêtres des cuisines, on observe cette alternance à cinq reprises. Sur le parement extérieur de la face nord de la tour, celle qui donnait sur le corps central de la porte, on observe une baie cintrée (bouchée) qui doit être interprétée soit comme une porte permettant l'accès à la galerie supérieure, soit comme une fenêtre percée à l'étage de la tour. Vu sa position centrale, il est logique qu'elle corresponde à l'accès entre la galerie de la porte et la tour de flanquement. Partiellement dissimulée derrière un enduit avec des joints retracés, elle est surmontée d'un arc clavé constitué de 24 claveaux visibles (peut-être 31 en tout) : ce sont des moellons de grès allongés et fins qui servent de claveaux. Les deux montants de la porte sont en grand appareil. D'après les relevés préparatoires de Roidot-Deléage, l'ouverture de la porte est large d'1 m (cote explicitement mentionnée sur le plan) et haute de 2,49 m (de son seuil jusqu'au sommet de son intrados). Elle est située à 9,28 m (mesure effectuée sur la planche de Roidot-Deléage) du niveau de sol antique, ce qui permet de situer l'altitude du niveau de circulation de la galerie supérieure de la porte romaine mais aussi l'altitude d'un étage de la tour. Autre élément notable (mais dissimulé par d'épais rameaux de lierre) : un massif rectangulaire situé exactement là où la partie semi-circulaire de la tour se rattachait au talon rectangulaire de la tour. Ce massif de 1,19 m de large sur 4,30 m de haut, présente une saillie de 10 cm par rapport au reste du parement[1080]. Il est séparé de 2,94 m du montant occidental de la porte d'accès et se situe, non

[1078] Bulliot 1877, p. 118-119.
[1079] Sapin 1987, p. 382.
[1080] Comment l'interpréter (sans avoir pu l'observer *de visu*) ? Il peut s'agir de la trace laissée par une structure en appui sur la tour. Extrémité de la façade de la galerie supérieure ? Sa position s'y prête difficilement, d'abord parce que ce massif est éloigné de 2,94 m de la porte, ensuite parce que son altitude supérieure est située au niveau du plan de naissance de l'arc clavé de la porte au lieu de le dépasser. Faut-il supposer que le massif puisse être la trace du parapet du chemin de ronde courant sur un mur de courtine ? Il est impossible que la tour Saint-Andoche soit la tour de flanquement septentrionale puisque la porte urbaine cesserait alors d'être dans l'alignement exact des différents tronçons de son *decumanus*. Etant donné le décalage vers le bas de cette

pas à son niveau, mais un peu plus bas (à 8,15 m du sol antique pour sa partie basse et à 3,51 m des six assises formant une sorte d'entablement ou de corniche pour sa partie haute).

Le second étage de la tour, occupé par une salle de classe, est percé sur sa paroi occidentale par deux fenêtres rectangulaires. La paroi sud est tout entière recouverte d'un enduit qui dissimule le parement. On distingue, sur sa paroi nord, quasiment au contact de la façade de l'édifice moderne, deux cavités circulaires d'une cinquantaine de centimètres de diamètre, situées à la même altitude et à environ 2 m de distance l'une de l'autre. Au fond de chacune de ces deux cavités, se trouve une autre cavité circulaire de plus petite taille. Sur cette même paroi, le parement (très vraisemblablement antique) constitué de petits moellons rectangulaires apparaît à plusieurs endroits sous un enduit postérieur. Il est semblable à celui qui se trouve sur la façade orientale de la tour (sous-sol) et, comme lui, il est couronné par des assises de moellons fins et allongés : sur les six que je dénombre (confirmation d'une annotation de Roidot-Deléage sur ses relevés préparatoires), la première et la cinquième sont saillantes par rapport aux autres et au reste du parement. Il n'est pas exclu qu'il y ait une septième assise similaire. Ce sont ces assises que j'ai désignées plus haut comme formant une sorte de corniche. Sur la paroi sud de la tour, exactement à la même altitude, on trouve une structure semblable constituée de longs moellons rectangulaires formant des assises de faible hauteur mais cette fois les quatre premières assises sont sur le même plan que le reste du parement et les trois suivantes sont nettement saillantes. Je les interprète comme la marque d'un changement d'étage. Cette structure de 90 cm de haut (15 cm par assise selon Roidot-Deléage) apparaît 4,70 m au-dessus du seuil de la baie que j'interprète comme la porte de communication entre la galerie supérieure et un étage de la tour. Peut-être ces moellons allongés ne sont-ils que la tranche de grandes dalles utilisées comme assise de réglage au départ de chaque nouvel étage.

Rien n'est visible du parement intérieur du troisième étage qui est utilisé comme pièce annexe d'un appartement de fonction. Le parement extérieur est, quant à lui, visible soit depuis l'extérieur du bâtiment, soit depuis le niveau inférieur des combles : en effet, la toiture de l'édifice moderne accolé à la tour antique vient s'appuyer à ce niveau contre la paroi nord de la tour, ce qui a pour conséquence d'en couvrir une partie. Le quatrième étage, situé sous les combles, ne diffère pas du troisième : on peut voir en coupe l'endroit où s'interrompent les murs nord et sud, étant donné que le mur oriental de la tour n'existe plus à cette altitude. Le quatrième étage sert de grenier et son parement intérieur est visible sur trois côtés (nord, ouest, sud). Sur les deux parois extérieures nord et sud, on distingue cinq rangées de trous de boulins[1081]. Une cheminée en briques est venue entailler le parement de la tour au niveau de sa face sud. Les deux parements nord et sud sont constitués, au troisième comme au quatrième étage, d'un petit appareil de moellons rectangulaires d'une extrême régularité dont je peine à croire qu'il puisse être antique : à mon sens, il s'agit d'un rechemisage du parement que j'attribue à une réfection de la partie supérieure de la tour (XIXème siècle ?) qui pourrait être contemporaine de l'installation de quatre grands tirants de fer (au quatrième étage) qui évitent aux parois nord et sud de sortir de leur aplomb. On observe également une dizaine de blocs partiellement saillants au niveau de l'angle sud-ouest de la tour Saint-Andoche qui rappellent qu'auparavant le parement se prolongeait : ces blocs sont-ils pour autant antiques ? La façade ouest n'a pas été concernée par ce rechemisage, son parement est constitué de petits moellons

---

structure par rapport à la porte donnant accès à la galerie supérieure, je suggère de considérer, en l'attente de pouvoir observer la structure, de voir son appareil, son mortier, ses liaisons avec les US voisines, qu'il s'agit d'une US postérieure au fonctionnement de la porte urbaine : le bouchage d'une fenêtre percée dans la tour lorsqu'elle fut réutilisée au sein du monastère Saint-Andoche ?

[1081] J'en dénombre sept par rangées côté nord. Certains d'entre eux sont bouchés par un moellon. Ceux que j'ai pu observer de près sont traversants. Tous sont dotés d'un petit linteau constitué par un moellon dont la longueur est double par rapport à la moyenne de celles de ses voisins.

rectangulaires et de briques mais on ne retrouve pas l'alternance 7 / 3 que présentent le premier et le second étages. La principale caractéristique de cette zone réside dans la présence d'un arc de décharge au niveau du quatrième étage. Si on l'examine depuis l'intérieur de la tour, on se rend compte que le départ de l'arc repose sur des assises de moellons allongés : ces assises sont situés 4,50 m au-dessus de celles, saillantes, qui marquent la limite entre le deuxième et le troisième étage. Du fait de la hauteur de cette structure par rapport au sol et de la présence d'enduits divers, on la distingue beaucoup plus mal sur le parement extérieur que sur le parement intérieur : depuis les combles, on se rend compte que l'arc de décharge est double, ses claveaux sont une fois encore les moellons allongés et fins, ce sont également eux qui servent d'impostes à l'arc[1082]. De nombreuses reprises du parement interne sont visibles (différences de mortier, de matériaux, de taille des moellons, de module des moellons) ; seuls l'arc de décharge et les moellons situés sur ses côtés et au-dessus de lui pourraient être antiques. La partie située sous l'arc de décharge est visiblement postérieure à ce dernier. C'est là, au sommet du mur ouest, que deux fenêtres cintrées ont été percées au troisième étage ainsi que deux autres, dans le même alignement, au quatrième étage.

Enfin, une corniche en grand appareil, largement dissimulée par les chenaux de gouttières, couronne la tour. La corniche qui règne sur la paroi occidentale ne se poursuit pas sous la même forme sur la paroi sud : elle est alors constituée par deux assises de moellons fins et allongés (dalles ?). J'ai l'impression qu'il en va de même pour la paroi nord. La corniche en grand appareil ne peut pas remonter à la construction de la tour puisque ce mur était alors un mur interne de la tour.

Il est difficile, à mon sens, d'aller plus loin sans relevé des élévations, d'autant plus qu'il est impossible d'avoir un point de vue global sur le bâti de la tour, certaines parties n'étant accessibles qu'en sous-sol ou qu'en passant par les combles.

[1082] Ils sont représentés sur le dessin que Peiresc a fait recopier à partir de dessins appartenant au président Jeannin (cf. tome II, fiche n° 208).

Etude de l'économie du chantier de construction des portes urbaines d'Autun

On entend l'expression d'économie des chantiers au double sens du terme[1083]. C'est d'abord une approche qui consiste à étudier comment le chantier de construction est réglé dans son fonctionnement par le principe d'épargne mais on entend également l'expression dans un sens plus large, renvoyant alors à l'impact économique du chantier à l'échelle locale et régionale, à la compréhension du réseau d'approvisionnement en matériaux…

La question de la gestion des problèmes de poussées et de charges[1084] mérite d'être soulevée avant qu'on en vienne à la question des matériaux et de l'appareillage. D'un point de vue architectural strict, les portes d'Arroux et de Saint-André, de même que les deux autres dont le corps central n'est pas conservé, sont des ouvertures. Or, créer des ouvertures dans une structure linéaire comme un mur, c'est-à-dire aménager les quatre baies permettant de passer d'un côté à l'autre de la ligne d'enceinte, ne va pas sans poser des problèmes techniques. On a coutume de dire qu'un vide coûte deux fois plus cher à construire qu'un plein : en effet, l'aménagement que suppose le vide doit résoudre les problèmes de transmission des charges et requiert la mise en place de dispositifs adaptés. La solution consistant à recourir à des arcs clavés[1085] (appelés aussi voûtes à poussées) a pour principal intérêt technique de permettre la résolution du problème des poussées latérales, problème récurrent tout spécialement au niveau des portes urbaines. En effet, par définition, la porte urbaine constitue une solution de continuité dans la structure linéaire qu'est le mur d'enceinte – c'est donc à l'endroit où les murs s'interrompent que les poussées latérales se concentrent et convergent : une ouverture en voûte clavée permet alors de créer des poussées contraires en direction des murs qui vont compenser les poussées des murs en direction de l'ouverture, tout en répartissant les charges verticales vers les piédroits qui reposent normalement sur de solides fondations[1086]. En outre, il est intéressant de comprendre comment une solution architecturale est adoptée non seulement pour des raisons fonctionnelles et esthétiques mais aussi pour des raisons de solidité de la structure architecturale : c'est le cas des baies latérales qui flanquent les deux baies centrales de plus grandes dimensions. On comprend bien leurs raisons d'être pratiques (une porte de petite taille est plus facile à fermer et à défendre qu'une large ouverture, une petite porte est plus aisée à ouvrir qu'une grande porte nécessairement plus lourde, de petites portes permettent de détourner le flux piéton de la route et donc de faciliter la circulation) et leurs raisons d'être esthétiques (effet de symétrie, concentration du regard vers le centre et vers le haut de la porte), toutes raisons qui n'occultent pas une de leurs fonctions essentielles, la distribution des poussées et des charges. Ces deux baies de plus petite taille servent en effet d'arcs de soutènement aux deux grandes baies qu'elles encadrent. On a une preuve de ce rôle structurel, au niveau de la porte d'Arroux, dans le fait que la disparition du contact avec les tours a provoqué un affaiblissement des baies latérales en perturbant la répartition des charges et des poussées. Il a fallu ajouter un pilier de soutènement contre le piédroit occidental de la petite baie occidentale, piédroit sur lequel convergeaient toutes les forces depuis la disparition de la tour de flanquement et celle de son corollaire du revers de la façade. Il en va de même de l'autre côté : on observe très bien aujourd'hui que le

[1083] Camporeale – Dessales – Pizzo, à paraître, p. 9-12.

[1084] On distingue les *charges* qui sont des forces qui s'exercent verticalement de haut en bas des *poussées* qui s'exercent de manière horizontale ou oblique.

[1085] Pour définir brièvement l'arc clavé, J.-P. Adam parle de pierres appareillées avec des joints rayonnants vers le centre de la courbe (1982, p. 99).

[1086] C'est le cas de la porte d'Arroux dont les fondations ont pu être observées en 2000 : la base des piédroits semble reposer sur un niveau de préparation constitué d'un blocage très grossièrement assisé (dalles de grès de 10-15 cm d'épaisseur sur 20-30 cm de longueur) et solidement lié par un mortier blanchâtre (Labaune 2002, p. 10, 21). Le bref intervalle de temps dévolu à la surveillance archéologique n'a pas permis d'atteindre le fond de cette unité stratigraphique.

piédroit oriental de la petite baie orientale a concentré sur lui des forces qui lui ont fait perdre son aplomb, ce qui explique que la clé de voûte et un claveau voisin aient commencé à glisser. Le sort de la porte Saint-André n'a pas échappé à ces contraintes mécaniques et il n'y a rien d'étonnant à constater que si la baie la plus fragilisée est la baie latérale sud, c'est parce que la tour de flanquement qui jouait le rôle de contrefort et absorbait un certain nombre de poussées a disparu. Ces considérations sont surtout indispensables dans l'optique de la conservation du monument et l'on verra plus loin que la totalité des interventions de restauration n'ont eu finalement pour principal but que de préserver ou de consolider la distribution des charges de l'édifice que les aléas de l'histoire avaient perturbée.

1. Nature et provenance des matériaux de construction

Le choix des matériaux de construction dépend de trois paramètres : la rentabilité (la disponibilité des ressources rocheuses locales), la manière dont le projet de l'architecte impose et résout les contraintes structurelles et statiques (la connaissance des propriétés intrinsèques des matériaux) et l'aspect esthétique (pour les seuls matériaux destinés à être visibles). La détermination de la nature des matériaux de construction employés et, avec elle, l'identification des carrières dont ils sont extraits sont la première étape de la réflexion sur l'économie des chantiers de construction des quatre portes monumentales d'*Augustodunum*. La compréhension des modalités du choix des matériaux permet en effet de déterminer quelle fut la politique d'approvisionnement, de production et de transport des matériaux sur le chantier. A titre de comparaison, il a été calculé que la production et le transport des matériaux de construction représentaient un tiers du coût total du chantier des thermes de Caracalla à Rome[1087]. Bien qu'il ne s'agisse pas de la même période chronologique, ni du même type de construction, ni des mêmes techniques de construction, ce chiffre nous interdit absolument de considérer la gestion des matériaux comme une phase préliminaire et, pour ainsi dire, étrangère au chantier de construction proprement dit.

On s'est assez vite rendu compte que la construction des portes romaines d'Autun (du moins celles qui sont conservées) n'avait pas nécessité une grande variété de matériaux : en effet, la porte d'Arroux est pour l'essentiel constituée d'un seule et même roche comme l'indique la Société géologique de France lors d'une réunion extraordinaire à Autun au début du mois de septembre 1836 : « La porte d'Arroux a pour socle des blocs de grès houiller, mais tout le reste est en calcaire oolithique blanc »[1088]. Quant à la porte Saint-André, ses constructeurs avaient eu recours aux deux mêmes matériaux, quoique dans des proportions différentes. Depuis, des études ont précisé ces données, et notamment les analyses menées par des géologues tels que d'A. et P. Blanc[1089]. C'est en conjuguant deux approches que ce groupe de géologues a cherché les provenances des matériaux employés pour la construction des édifices d'*Augustodunum* : l'étude de la carte géologique de la région et la visite sur le terrain de carrières antiques. L'équipe de géologues a d'abord identifié les matériaux de construction rocheux employés à Autun avant d'effectuer des prospections dans les carrières où ont à nouveau été effectuées des analyses pétrographiques afin de constituer une « lithothèque » de référence.

[1087] DeLaine 1997, cité dans Dessales 2011, p. 50.
[1088] Clément-Mullet 1836, p. 348.
[1089] Ces recherches sur les matériaux de construction d'*Augustodunum* et la localisation de leur carrière de provenance qui ont débuté dans les années 1980 (avec Annie Blanc, Philippe Blanc, Claude Lorenz, Jacqueline Lorenz et Jacques de La Combe) ont connu une nouvelle impulsion à partir de 2001, dans le cadre du PCR « Pierre, Technique et Décor architectonique à Augustodunum : de la carrière au monument », dirigé par V. Brunet-Gaston (avec A. Blanc, P. Blanc, J. Lorenz, Jean-Pierre Gely et Didier Lamotte).

C'est ainsi que les carrières de provenance des matériaux rocheux d'Autun ont pu être identifiées de manière scientifique. Je leur emprunte la description de la situation géologique de la capitale des Eduens :

> Autun est située sur la marge méridionale d'un bassin sédimentaire permo-carbonifère (300 à 250 Ma). A l'ouest, dans les monts du Morvan, affleurent des roches endogènes (granites et tufs volcaniques) ; au sud, le massif d'Antully est constitué de granites, de gneiss et est recouvert, comme le bassin d'Autun, de dépôts du Trias (200 Ma), arkoses et grès[1090].

Il semble qu'on ait majoritairement continué après la fin de la période antique à exploiter les carrières qu'utilisaient les Romains dans la région d'*Augustodunum*, ce qui explique l'absence fréquente de traces d'exploitation antiques, celles-ci étant effacées à mesure que l'exploitation du front de carrière progresse.

Avant la réalisation de ces études géologiques, on considérait que le calcaire blanc de la porte d'Arroux était un calcaire coquiller du Mont-Saint-Jean (dans le canton de Pouilly-en-Auxois, à un peu moins de 40 km d'Autun)[1091], et non un calcaire blanc oolithique de la côte chalonnaise. Quant à l'arkose grise des soubassements de la porte d'Arroux et de la galerie de la porte Saint-André, elle était bien identifiée comme étant originaire des terrains du Trias du plateau d'Antully (et en particulier de Prodhun)[1092]. Par conséquent, ce sont ces localisations que l'on trouve dans la bibliographie ancienne.

1.1.Le grès arkose du bois des Cros

Les soubassements des piédroits de la porte d'Arroux (dont on peut voir les deux assises affleurer au-dessus du niveau de circulation actuel) sont des arkoses originaires des bordures du plateau d'Antully, situé à une dizaine de kilomètres au sud-est d'Autun (Antully, Saint-Emiland, le bois des Cros, Prodhun et l'étang de la Noue sont les principales carrières d'arkose). Ces arkoses sont des roches sédimentaires constituées de quartz, de feldspaths et de micas, qui résultent de la désagrégation des roches cristallines des massifs environnants ; elles appartiennent à des terrains du Trias (datés de 220 Ma environ). Les cinq piédroits de la porte Saint-André étaient eux aussi dotés des mêmes soubassements en arkose que la porte d'Arroux, comme l'attestent les deux clichés pris en 1851 par E. Baldus[1093]. Par ailleurs, l'assise en grand appareil qui joue le rôle de soubassement de la tour de flanquement nord de la porte Saint-André est en grès arkose du bois des Cros. En tout état de cause, c'est ce même matériau qui a été utilisé pour la construction de l'ensemble de la galerie supérieure de la porte Saint-André et de son entablement sommital[1094]. Des prospections dans les anciennes carrières ont révélé la présence de bancs dont l'épaisseur est comprise entre 1,50 m et un peu plus de 2 m[1095]. Ce matériau, facile d'accès, a été utilisé dans la construction d'Autun dès l'époque augusto-tibérienne et essentiellement au cours du Ier siècle de notre ère selon les études dirigées par V. Brunet-Gaston, en particulier pour des moulurations simples dans des entablements, des chapiteaux toscans, ioniques ou corinthiens, des colonnes et des bases. Très peu fréquent dans le cas de modénatures élaborées, le grès arkose est un matériau bien adapté aux moulurations linéaires.

L'utilisation de l'arkose pour servir de transition entre les fondations enterrées et l'élévation en calcaire oolithique découle de la connaissance des propriétés des matériaux. Les

---

[1090] Blanc, Blanc 2006, p. 38 ; cf. aussi Brunet-Gaston *et al.* 2009, p. 409.
[1091] Fontenay 1878, p. 79 ; Pinette, Rebourg 1986, p. 59. La commune de Mont-Saint-Jean se situe au nord d'Autun, entre Saulieu et Pouilly-en-Auxois.
[1092] Frézouls 1997, p. 142 ; Rebourg 1998, p. 167.
[1093] Cf. tome II, fiches n° 277, 278.
[1094] Blanc *et al.* 1985, p. 11.
[1095] Brunet-Gaston *et al.* 2009, p. 409.

constructeurs ont également choisi l'arkose pour établir le soubassement de la pyramide de Couhard. Si le calcaire oolithique se dégrade rapidement au contact d'une humidité prolongée, il est en revanche très résistant quand on l'utilise en élévation : les piédroits en calcaire de la porte Saint-André qui, au fil du temps, se sont trouvés ensevelis (comme c'est toujours le cas partiellement aujourd'hui) se sont révélés trop abîmés pour être conservés lorsque les travaux de nivellement ont eu lieu autour de la porte au milieu des années 1840. L'arkose en revanche s'altère beaucoup moins au contact de l'humidité du sol. Ce point étant réglé, se pose alors la question de savoir pour quelle raison on a recouru à l'arkose pour construire la galerie supérieure de la porte Saint-André alors qu'à la porte d'Arroux, les constructeurs avaient fait le choix d'utiliser le calcaire oolithique de la côte chalonnaise comme pour l'ensemble de la partie inférieure de la porte. S'agit-il d'un parti-pris esthétique de l'architecte désireux de créer un contraste entre le blanc en partie basse et le gris foncé en partie haute ? S'agit-il d'un choix du moindre coût puisque les carrières d'arkose sont situées à moins de dix kilomètres d'Autun ? S'agit-il d'un choix lié aux propriétés du matériau ? Cette dernière hypothèse semble pouvoir être écartée, étant donné qu'un choix différent a été fait à la porte d'Arroux pour une structure du même type. S'il s'agit d'une volonté de limiter les coûts de transport, il est probable qu'on a affaire à une phase de réfection plutôt qu'à la phase de construction initiale au cours de laquelle les carrières de calcaire de la côte chalonnaise ont été sollicitées. Quoi qu'il en soit, le choix du matériau en lui-même ne donne pas ici d'indications de datation : l'arkose du bois des Cros comme le calcaire oolithique de la côte chalonnaise sont utilisés à *Augustodunum* dès la période augusto-tibérienne d'après les études conduites par V. Brunet-Gaston. D'ailleurs, la porte d'Arroux utilise l'un et l'autre matériau sans que l'on puisse conclure à des phases de construction éloignées dans le temps, la construction du soubassement en arkose ayant en effet été immédiatement suivie de la mise en œuvre des blocs de calcaire oolithique qui constituent les piédroits de la porte.

1.2.Le calcaire oolithique de Fontaines

Pour ce qui est de la porte d'Arroux (du premier niveau, à l'exclusion de son soubassement, à la corniche sommitale) et du premier niveau de la porte Saint-André (entablement intermédiaire compris), la pierre utilisée est un calcaire oolithique blanc provenant des terrains du Jurassique supérieur de Bourgogne (Oxfordien supérieur – Kimméridgien inférieur, 140-150 Ma) : ce type de calcaire constitué d'oolithes et de débris de fossiles marins se caractérise par sa blancheur et sa résistance. D'après les recherches menées par l'équipe de géologues constituée autour d'A. et P. Blanc, il a été exploité jusqu'en 1963 sur la commune de Fontaines, aux Carrières Blanches, à quelques kilomètres au nord de Givry, soit à 35 km environ d'*Augustodunum*, à une distance trois fois supérieure à celle séparant Autun des carrières d'arkose. La carrière en question se situe sur l'actuelle commune de Fontaines, sur le flanc oriental de la Montagne Saint-Hilaire. Pour les calcaires qui composent la quasi-totalité de la porte d'Arroux et la partie inférieure de la porte Saint-André, les constructeurs sont donc allés chercher leurs matériaux plus loin que le grès arkose, également employé lors de la construction des deux portes mais disponible à une dizaine de kilomètres seulement de la ville. Toutefois, ces carrières de calcaire étaient situées à proximité immédiate de la voie romaine de Chalon, un peu plus au sud[1096]. Au-delà des portes urbaines,

[1096] Déterminer si la construction de ce tronçon routier est antérieure ou postérieure à celle des portes situées sur le *cardo maximus* d'*Augustodunum* est une question délicate. D'une part, on observe que de Chalon à Saulieu, la voie dite d'Agrippa en direction de Boulogne présente une forte anomalie par rapport au trajet direct qu'elle pourrait emprunter (Chassignet 2010). L'angle de cette anomalie se situe à Autun, précisément à 150 m au sud-est de la porte de Rome. Il est clair que le tracé de la voie a été déterminé pour desservir la capitale éduenne. D'autre part, la voie opère systématiquement un net changement d'angle juste avant d'arriver au niveau du pont

le calcaire blanc de la côte chalonnaise a également été utilisé à *Augustodunum* pour sculpter des entablements monumentaux et divers autres éléments décoratifs mais, à partir de la seconde moitié du Ier siècle et surtout à l'époque sévérienne, on tend à lui préférer un calcaire issu du Tonnerrois[1097] et un marbre type Carrare pour réaliser les chapiteaux. On remarque, sur la face arrière de la porte d'Arroux, que quelques blocs ajoutés lors d'une restauration au XIXème siècle, bien qu'eux aussi en calcaire de Fontaines, se distinguent à leur patine grise et à leurs arêtes vives (**PAX-36**)[1098].

1.3.Le granit à deux micas de Couhard

Il s'agit d'un granit particulier qui se distingue par la présence de deux lits de mica blanc et noir qui séparent des cristaux de feldspath rose et jaune. Le granit à deux micas qui a été employé ponctuellement dans le cadre de la construction des portes romaines mais aussi pour produire les moellons de l'enceinte, du temple de Janus ou encore les dalles du dernier état du *cardo maximus* provient du hameau de Couhard, une zone située immédiatement au sud-est d'Autun. Le front de taille de la carrière, située au sud de Couhard, en amont de la cascade de Brisecou, présente encore aujourd'hui une hauteur supérieure à 20 m[1099].

Ce granit fait partie des autres matériaux mis à contribution lors de la construction de la porte d'Arroux, comme les observations archéologiques de décembre 2000, ont permis de l'établir : les fondations des piédroits de la porte, les fondations des tours de flanquement, les deux fondations parementées parallèles au *cardo maximus* et accolées aux deux piédroits situés de part et d'autre de la voie (structures liées à la cour intérieure). Dans ces trois cas, le granit n'est pas employé seul mais en même temps que le grès fin.

Autre emploi du granit : il a servi, sous forme de moellons grossièrement taillés mais régulièrement assisés, pour la construction du massif protégeant le blocage de la porte d'Arroux et supportant les deux flancs de la plateforme qui recouvre les trois passages conservés. On le trouve logiquement au niveau de la couverture de l'intrados de la voûte latérale orientale. Ces moellons très grossièrement taillés sont toutefois mis en œuvre en assises régulières. Il s'agit de la restauration la plus importante qu'ait connue la porte d'Arroux lorsqu'en 1902 la Commission des monuments historiques a souhaité régler de manière pérenne le problème de l'écoulement des eaux à travers les blocs des voûtes de la porte urbaine. A l'époque antique, les moellons plus ou moins taillés de granit à deux micas sont fréquemment utilisés comme *caementa* au sein du blocage interne, ils ont également servi de matériau de parement pour édifier le côté ville de l'enceinte (beaucoup moins visible que le parement extérieur en grès fin du Rhétien du fait du rôle de mur de soutènement joué

---

qui mène ensuite en ligne droite à la porte urbaine (d'Arroux ou de Rome). Ce ne sont pas les ponts qui sont antérieurs et qui déterminent le tracé de la voie puisque les deux ponts sur l'Arroux et sur l'Accoron sont tous deux situés sur le même axe alors même qu'ils sont distants de 1,78 km. S'ils se trouvent partager exactement le même alignement, c'est parce qu'ils ont été construits sur le prolongement du *cardo maximus*. J'y reviens plus bas dans ce chapitre : l'important est de distinguer le moment de l'implantation de celui de la construction. Il n'est toutefois pas nécessaire que la construction effective de la voie romaine Chalon – Autun soit antérieure à celle de la porte d'Arroux, de la porte Saint-André et des deux autres portes, les convois de matériaux de construction ont parfaitement pu emprunter la voie antérieure à la conquête qui reliait l'*oppidum* du Beuvray à son port sur la Saône en passant par le site d'Autun (selon un tracé quasi direct que la voie d'Agrippa ne fera que reprendre). Quoi qu'il en soit, ces infrastructures n'ont pu que faciliter l'approvisionnement en matériaux des chantiers de construction. En effet, sans entrer dans la réflexion sur la navigabilité de l'Arroux, le transport des matériaux de construction utilisés pour les portes urbaines d'*Augustodunum* n'a pu qu'emprunter la voie terrestre, tout simplement parce que les carrières d'approvisionnement ne sont pas desservies par cette rivière.

[1097] Brunet-Gaston *et al.* 2009, p. 410, 416.

[1098] Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 44-45.

[1099] Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 40.

par l'enceinte urbaine). Autre preuve de la logique qui anime les chantiers de construction romains et qu'A. Choisy avait déjà décelée en 1873, le principe d'épargne ou d'économie : l'utilisation du matériau le plus proche quand c'est possible (parties dissimulées au regard) et un approvisionnement plus lointain, lorsque c'est nécessaire (parties visibles)[1100].

1.4.Le grès fin du Rhétien

Le grès de couleur gris jaune, à grain fin, qui a fréquemment été utilisé à *Augustodunum* pour réaliser un petit appareil de moellons quadrangulaires appelés localement les « pâtureaux » (employés à Autun pour construire en *opus vittatum*), est extrait dans les terrains du Rhétien, à environ 7 km à l'est d'Autun, non loin des carrières d'arkose[1101]. Il est constitué « uniquement de grains de quartz de petite taille, (0,2 à 0,5 mm) très serrés, liés entre eux par un nourrissage de silice avec, en plus, des minéraux ferrugineux lui donnant sa coloration »[1102].

Le parement intérieur de la tour Saint-Andoche a été réalisé en moellons quadrangulaires de grès fin rhétien gris et jaune[1103]. C'est ce même matériau qui a été employé à la fin des années 1840 dans le cadre des travaux de restauration de la porte Saint-André qu'E. Viollet-le-Duc a conçus : on le retrouve dans les quatre passages voûtés, soit pour assurer la couverture, soit en parement interne. Certaines assises des tours Saint-André et Saint-Andoche que je pense être antiques ainsi que des réfections postérieures (de l'époque tardive et médiévale jusqu'à l'époque contemporaine) ont recours à ce même matériau. L'analyse modulaire que j'ai effectuée sur quatre échantillons de parement en petit appareil (porte Saint-André) concerne systématiquement des moellons de grès fin.

L'intérêt de ce matériau, au-delà de sa proximité immédiate par rapport aux chantiers de construction d'*Augustodunum*, réside dans sa facilité d'extraction : en effet, le grès rhétien est constitué d'une succession de bancs décimétriques qu'il est aisé de débiter pour obtenir immédiatement des moellons parallélépipédiques. De ce fait, l'usage de ces pâtureaux de grès fin du Rhétien est très fréquent à Autun : on les retrouve employés dans le théâtre mais aussi dans le parement extérieur de l'enceinte urbaine d'*Augustodunum*. A proximité immédiate de la porte de Rome, le bastion de la Jambe-de-bois, construit au début du XVIIème siècle, comporte lui aussi de nombreux moellons de grès fin, qu'il s'agisse d'une récupération de matériaux antiques (les tours de flanquement de la porte de Rome auraient sans doute pu en fournir) ou de matériaux taillés dans le cadre du chantier de construction du bastion moderne.

1.5.Le marbre

Pourquoi mentionner le marbre parmi les matériaux rocheux employés dans la construction des portes monumentales d'*Augustodunum* alors qu'aucune des trois portes conservées d'Autun n'en porte la moindre trace ? Les portes romaines d'Autun que nous connaissons le mieux, la porte d'Arroux et la porte Saint-André, ne comportaient en effet pas de placage de marbre, à la différence, par exemple, de la porta Praetoria d'Aoste dont le parement en *opus quadratum* de poudingue était recouvert d'un placage en marbre blanc (au niveau des corniches) et en bardiglio (pour le reste de la façade). Les parements des portes

[1100] Camporeale – Dessales – Pizzo, à paraître, p. 9-12.
[1101] Les gisements les plus proches d'*Augustodunum* se situent sur la commune actuelle d'Auxy, à 5 km au nord d'Antully et des carrières de grès arkose. H. de Fontenay disait avoir vu plusieurs de ces pâtureaux abandonnés au sol aux environs d'Auxy (Fontenay 1878b, p. 78-80).
[1102] Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 49.
[1103] Blanc *et al.* 1985, p. 12 : Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 42.

d'Arroux et de Saint-André sont suffisamment conservés pour que l'on soit assuré de l'absence de tout placage qui n'aurait pas manqué de laissé de multiples et régulières traces de fixation au sien du parement. C'est le calcaire blanc de Fontaines et le grès arkose du bois des Cros qui jouaient à la fois le rôle structurel de parement et esthétique de façade. En ce qui concerne la porte Saint-Andoche, aucun élément n'accrédite l'idée que le marbre ait fait partie des matériaux employés lors de sa construction[1104].

Seule la porte de Rome est donc susceptible d'être concernée par l'utilisation de marbre. L'équipe en charge du PCR Pierre, Technique et Décor architectonique à Augustodunum estime d'ailleurs que certains des placages de marbre de la porte de Rome pourraient être conservés au Musée Rolin[1105]. La tradition autunoise attribue en effet, dès le début du XIVème siècle, un toponyme lié à ce matériau luxueux à l'emplacement de la porte sud-est de l'enceinte romaine[1106]. Le manuscrit rédigé par Anfert en 1610 est souvent convoqué pour étayer cette tradition ancienne alors même que les extraits que nous en connaissons ne mentionnent en aucune manière le marbre : lors de l'édification du bastion de la Jambe de Bois, à l'emplacement de la porte de Rome, furent mis au jour « des colonnes, des chapiteaux et bases de l'ordre corinthien et composite »[1107]. Il est permis de douter que ces éléments aient appartenu à la porte urbaine : ce serait la seule porte d'Autun à être dotée de colonnes et à posséder à la fois des chapiteaux corinthiens et composites. Sans doute ne faut-il toutefois pas être trop pointilleux sur l'emploi du lexique architectural avec un antiquaire de la Renaissance qui parle une langue encore très influencée par le latin lorsqu'il évoque les « fondements » au lieu des fondations, les « simulacres » au lieu des reliefs sculptés, les « pierres » au lieu des blocs, les « murailles » au lieu des murs. Peut-être que le terme de colonne est pour lui équivalent à celui de pilastre qu'à notre connaissance il n'emploie jamais. L'étude attentive de l'ensemble des extraits connus du manuscrit d'Anfert (qui sont cités par H. de Fontenay, dernier propriétaire connu du manuscrit) révèle toutefois un homme attentif aux techniques de construction, avec des notions indéniables d'architecture : par conséquent, lorsqu'il mentionne des chapiteaux corinthiens et composites, l'information me semble digne de foi. Pour autant, si l'on se réfère précisément au passage de ce manuscrit que cite H. de Fontenay, il n'est fait nulle mention du lieu de cette découverte et l'on doit pour cela croire sur parole H. de Fontenay ? Surtout, il n'est fait là nulle mention de marbre, c'est H. de Fontenay qui mentionne ce matériau juste avant d'introduire sa citation. Or, je pense que, si le nom du matériau avait figuré dans le manuscrit d'Anfert, H. de Fontenay n'aurait pas manqué de le citer. Le témoignage d'Anfert ne peut donc pas être utilisé comme cela est souvent le cas[1108], pour étayer l'idée d'une porte de Rome recouverte de marbre. En outre, étant donné que le lieu précis de ces découvertes n'est à notre

[1104] Qu'en est-il de l'emploi du marbre à Autun en général ? S'il s'agit d'imiter l'aspect blanc du marbre, le calcaire de Fontaines peut le remplacer à moindre coût, de même que le calcaire du Tonnerrois. S'il s'agit de jouer sur la polychromie des roches décoratives, les carrières où l'on exploite le calcaire dit de Pouillenay fournissent un calcaire rouge, le calcaire des rives de la Loire de Gilly (Saône-et-Loire) – Diou (Allier) fournit des teintes gris-bleu, le calcaire de Premeaux est rose. Dès la période julio-claudienne, le marbre de Carrare est employé à Autun mais son usage ne devient courant que dans la seconde moitié du Ier siècle (des Flaviens au règne d'Hadrien). On trouve à *Augustodunum* non seulement des marbres venus de l'autre côté de l'Empire comme le marbre jaune de Chemtou ou le marbre rose de Chio mais aussi un marbre d'origine régionale, issu de la zone Châtel-Perron / Saint-Léon, dans l'Allier (Brunet-Gaston *et al*. 2009, p. 410-413).

[1105] Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 40 : au vu des doutes qu'il paraît raisonnable d'émettre sur la fiabilité des informations transmises par la tradition autunoise ancienne à propos de la porte de Rome, j'ignore sur quoi est fondée cette affirmation. La notice consacrée à la porte de Rome comporte d'ailleurs des erreurs de citation et d'identification relatives aux sources textuelles anciennes.

[1106] Cf. chapitre deux, « Le nom des portes ».

[1107] Cité dans Fontenay 1889, p. 46.

[1108] Fontenay 1889, p. 45 : Rebourg 1993a, p. 55 ; Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 40, pour ne citer que des études scientifiques.

connaissance pas stipulé par Anfert, pourquoi les attribuer au décor de la porte plutôt qu'à un portique en bordure du *cardo maximus* ou bien à un monument funéraire qui aurait été érigé à proximité de la porte urbaine, comme c'est le cas avec le pseudo-temple de Pluton à 150 m de la porte d'Arroux, avec le tombeau d'Eurysacès à moins de 5 m de la Porta Maggiore de Rome ou encore avec le mausolée de plan carré qui se dresse à 10 m de la porte monumentale sud-est de l'enceinte d'*Aquae Sestiae* ? Le témoignage d'Edme Thomas n'est guère plus probant : l'historien autunois établit clairement quant à lui le lien entre l'appellation de porte des Marbres qui a été donnée à la porte sud-est de l'enceinte et la mise au jour d'éléments architectoniques en marbre dans la première décennie du XVIIème siècle[1109]. Le fait que ces éléments architectoniques en marbre appartiennent à la porte semble aller de soi pour lui mais il n'est pas un témoin direct de ces découvertes. Le paragraphe qu'E. Thomas consacre à la porte de Rome s'achève avec l'assertion suivante : « De quelques fragmens ramassez on a basti vne nouuelle Porte des Marbres, dont i'ay crû deuoir donner le crayon, par ce qu'il y a quelques antiquités enchassées »[1110]. Le dessin en question représente la nouvelle porte des Marbres qui a été érigée à environ 300 m au nord-ouest de la porte romaine sur le *cardo maximus* : d'après le dessin donné par E. Thomas, onze reliefs antiques ont été réemployés en façade de la nouvelle porte (six personnages masculins et féminins, certains revêtus de toges ou de cuirasses, l'un avec la tête ceinte d'une couronne, une tête de taureau, une tête de cheval, une grappe de raisin et autres motifs végétaux). Or, si l'on en croit le même Edme Thomas, les éléments antiques qui ont servi à la construction de la nouvelle porte des Marbres ont été mis au jour près de la « tour du capitole »[1111]. En tout état de cause, les reliefs représentés sur la vue de la nouvelle porte des Marbres par E. Thomas correspondent bien aux éléments mis au jour au niveau de cet édifice circulaire, ce qui permet de rejeter l'hypothèse selon laquelle ces reliefs auraient été mis au jour à l'emplacement de la porte de Rome[1112].

[1109] Thomas 1660, p. 20 : « La quantité de Pilliers, Colomnes, Corniches, & autres embelissemens de Marbre, qui y ont esté deterrés, & transportés dans les Maisons de Monsieur l'Abbé Ieànin en sont vne conjecture pressante, qui est secondée par la traditiue des anciens Autunois, continuée iusques à nous, que les ruines de ce Portique ont fourny les materiaux, dont on a basti le paruis de l'Eglise de S. Lazare, qui en est encore appellé les Marbres ». A propos des éléments architectoniques (dont seul Thomas prétend qu'ils sont en marbre alors même qu'il n'est pas contemporain des faits) mis au jour lors de l'aménagement du bastion de la Jambe-de-bois (jusqu'en 1608) et transportés dans le domaine de Montjeu, H. de Fontenay indique que ces vestiges ont disparu depuis (Fontenay 1889, p. 45). Par ailleurs, l'association de la porte de Rome avec le matériau marmoréen est nécessairement antérieure aux découvertes réalisées lors de l'aménagement du bastion de la Jambe-de-bois. L'auteur du *De Bibracte antiquis monimentis libellus* désigne en effet la porte sud-est de l'enceinte romaine sous le nom de *porta marmorea*, ce qui lui fait supposer que celle-ci devait comporter de nombreuses statues de marbre. Il ne mentionne pas la mise au jour d'éléments architectoniques en 1608 dont il n'a pas pu avoir connaissance (si l'auteur de l'ouvrage est bien le médecin Léauté, sa date de décès se situe à la fin du XVIème siècle, sans doute en 1596 ou un peu après) mais l'auteur précise toutefois avoir vu qu'un remblai lié aux nouvelles fortifications recouvrait complètement les fondations de la porte romaine.

[1110] Thomas 1660, p. 20.

[1111] Thomas 1846, p. 56 (= Thomas 1660, p. 34): « Proche ce lieu on a trouvé des simulacres en pierre d'un cheval, d'un bœuf et d'un bouc ; des statues de Mars, de Vénus et d'un Cupidon ailé ; deux effigies d'hommes ayant le pallium ; et les degrés mêmes du capitole ont été déterrés en ce lieu. De tous lesquels fragments la nouvelle porte des Marbres a été construite à ce qu'on dit ». L'historien Courtépée suggère que les reliefs antiques réemployés lors de la construction de la porte moderne des Marbres puissent provenir de la démolition du théâtre et de l'amphithéâtre mais il n'appuie cette hypothèse sur aucun fait objectif (Courtépée 1778, p. 515). Cet édifice circulaire situé dans les jardins de l'hôpital, le long du *cardo maximus*, très tôt désigné comme un Capitole (Saint-Julien de Balleure 1581, p. 203 ; Ladone 1640, p. 18 ; Thomas 1660, p. 34 ; Rebourg 1993a, p. 81), A. Rebourg propose de l'interpréter comme faisant partie des grands thermes du forum (Rebourg 1998, p. 198.).

[1112] Le passage prête particulièrement à confusion, il est vrai, mais, si on le lit littéralement, jamais il n'est dit que les « fragments ramassés » employés dans la construction de la nouvelle porte des Marbres l'ont été à l'emplacement de la porte de Rome. Le lien logique entre cette phrase et les lignes précédentes n'est pas topographique mais toponymique. Tout ce qu'a voulu indiquer l'historien autunois pour conclure son évocation

Autre point associant l'antique porte de Rome avec le marbre, E. Thomas contribue également à relayer la tradition locale ancienne selon laquelle les blocs de la porte de Rome ont été utilisés lors de la construction du parvis de l'église cathédrale Saint-Lazare, « Les Marbres », à partir de 1178. Les analyses pétrographiques réalisées sur plusieurs blocs du parvis de la cathédrale ont prouvé que cette tradition était sans fondement[1113].

1.6.La brique

A ce jour, la brique est peu attestée dans l'architecture antique autunoise : le pseudo-temple d'Apollon comporte plusieurs assises de réglage en briques. Par ailleurs, en février 2011, lors des fouilles de la Maison de la Petite Enfance, une *domus* à pavement a permis d'observer un emploi de la brique en chaînage d'angle[1114]. La brique entrait-elle dans la construction des portes urbaines d'*Augustodunum* ? Pour chacune des trois portes conservées, on constate une attestation de la brique.

Pour la porte d'Arroux, il est fait mention par l'équipe de géologues d'A. Blanc de la présence de briques assisées[1115] au niveau de la couverture voûtée du passage latéral oriental. J'ai effectivement constaté l'existence de trois assises de briques au niveau de la retombée orientale de la voûte mais ces matériaux qui n'ont rien d'antique appartiennent à une restauration contemporaine[1116].

En ce qui concerne la porte Saint-André, J. Roidot-Deléage a effectué une observation à l'occasion de travaux sur la maçonnerie des parements intérieurs de la tour de flanquement de la porte Saint-André en 1874 :

> En faisant une reprise à la maçonnerie de moëllon du bâtiment qui flanquait cette porte, il a fallu abattre une partie construite en terre glaise au lieu de mortier de chaux et sable ; le mur antique a présenté une retraite sur son épaisseur et sur cette retraite, la retombée d'une voute en grosses briques bien conservées et s'étendant sur la longueur du mur[1117]

Une coupe schématique accompagne cette observation manuscrite : la voûte prenait naissance sur les murs nord et sud de la tour. L'architecte est catégorique : il s'agit bien de briques et elles viennent s'appuyer sur un aménagement antique conçu exprès pour elles. L'arc de décharge régnant au dernier étage de la tour Saint-Andoche (sur sa face ouest) présente des similitudes avec la situation décrite à la porte Saint-André par l'architecte autunois, à la différence que ce ne sont pas des briques qui constituent les claveaux de cet arc mais des moellons de grès de forme allongée. Il est à craindre que l'aménagement décrit par Roidot-

---

de l'antique porte des Marbres, c'est qu'un porte moderne du même nom a été construite (ailleurs) et il précise que, lors de la construction de cette dernière, des reliefs antiques ont été réemployés.

[1113] Avant lui, Léauté 1650, p. 27 : *Fama est* (…) *ex ejus ruinis conflatam fuisse rarae ac inusitatae proceritatis Decumani Templi pyramidi*. Cette tradition locale qu'E. Thomas décrit comme ancienne est probablement née du rapprochement entre deux toponymes : la « porte des Marbres », d'une part, autre appellation de la porte sud-est de l'enceinte romaine et « les Marbres », d'autre part, toponyme qui renvoie au porche nord de la cathédrale. La porte des Marbres tient son nom du quartier dans lequel elle se situe, le quartier du Pas des Marbres qui tire sans doute lui-même son nom de la découverte de multiples éléments antiques en marbre. Quant aux Marbres de la cathédrale, il s'agit probablement d'une référence au fait que le porche comportait sur son dallage plusieurs monuments funéraires. Sur la cathédrale Saint-Lazare, cf. les travaux récents de B. Serexhe.

[1114] Rapport conservé au Centre d'archéologie et du patrimoine Alain Rebourg, signalé à ma connaissance par Y. Labaune que je remercie. A. Rebourg avait déjà signalé la rareté de l'emploi de la brique dans l'architecture romaine autunoise qu'il suggérait d'attribuer à la mauvaise conservation des murs en élévation : il mentionne la présence d'un mur de 80 cm de haut, arasé au niveau d'un lit de pose pour *bipedales* dans l'abside de la salle d'apparat de la maison de Balbius Iassus ainsi qu'une tour longtemps conservée en élévation à l'emplacement de l'abbaye de Saint-Jean (Rebourg 1998, p. 204).

[1115] Blanc *et al.* 1985, p. 11 ; Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 44.

[1116] Il s'agit soit des travaux de consolidation de 1875, soit de la grande restauration de 1902-1903.

[1117] Archives RD-RE.

Deléage à la tour Saint-André ait été perturbé, sinon détruit, à l'occasion des multiples travaux effectués dans le dernier quart du XIXème siècle, en 1902-1903 ainsi que dans les années 1960 au niveau du sommet des murs de la tour et de sa toiture. Rien de tel n'est perceptible aujourd'hui au sein du Temple protestant.

Enfin, à la porte Saint-Andoche, la brique est utilisée à plusieurs reprises mais essentiellement, pour ce que j'ai pu en voir, au niveau du mur édifié à l'aplomb du diamètre de la partie semi-circulaire de la tour[1118]. Dans les parties basses (du niveau de sol jusqu'aux fenêtres rectangulaires du 2ème étage), trois assises de briques viennent alterner avec sept assises de pâtureaux, formant ainsi un *opus mixtum* à bandes. Leur présence est beaucoup plus éparse au niveau des 3ème et 4ème étages Les briques sont également utilisées en chaînage au niveau de l'angle sud-ouest de la tour ; l'angle nord-ouest semble adopter une technique de chaînage distincte (avec une alternance de moellons et de blocs de grès) à supposer que le lierre ne dissimule pas des assises de briques. Les assises de transition en moellons de grès de forme allongée que l'on observe notamment en sous-sol, sur le parement extérieur de la façade orientale de la tour, ne sont pas des briques, contrairement à ce qu'avance A. Fort[1119].

1.7. Un approvisionnement en matériaux au sein du territoire éduen

L'étude globale des matériaux employés pour la construction et le décor à *Augustodunum*, menée conjointement par des architectes, des archéologues et des géologues de 2001 à 2006, a confirmé plusieurs affirmations vitruviennes en concluant à la prise en compte des propriétés mécaniques des matériaux par les constructeurs romains, à la connaissance rationnelle des matériaux et de leurs qualités respectives et à la capacité de se procurer les matériaux souhaités, en recourant à l'importation à l'échelle de l'empire ou grâce à l'excellente connaissance des diverses carrières à disposition à l'échelle régionale. La construction des portes monumentales ne fait pas exception par rapport à la norme observée à *Augustodunum* par l'équipe dirigée par V. Brunet-Gaston : le choix d'un matériau de construction est un choix au moins autant économique qu'architectural dans lequel l'éloignement du lieu d'extraction par rapport au chantier et le coût de transport qui en découle sont pris en compte par l'entrepreneur (voire le commanditaire) et mis en balance avec les propriétés physiques (*virtutes*) dont a besoin l'architecte. Vitruve ne dit pas autre chose lorsqu'il vante la qualité des matériaux de construction employés à *Ferentinum* et déplore que ces carrières soient trop éloignées de Rome pour que leur exploitation soit rentable pour les constructeurs de la capitale : *Quae si prope Urbem essent, dignum esset, ut ex his officinis omnia opera perficerentur. Quum ergo propter propinquitatem necessitas cogat ex Rubris lapidicinis, et Pallensibus, et quae sunt Urbi proximae, copiis uti*[1120]. Le paramètre économique est explicitement envisagé par l'auteur du *De architectura* qui souligne l'importance dans tout chantier de construction de la recherche de l'optimisation des coûts :

> *Distributio autem est copiarum locique commoda dispensatio, parcaque in operibus sumptus cum ratione temperatio. Haec ita observabitur, si primum architectus ea non quaeret, quae non poterunt inveniri, aut parari, nisi magno. Namque non omnibus locis arenae fossitiae, nec caementorum, nec abietis, nec sapinorum, nec marmoris copia est, sed aliud alio loco*

[1118] Au moins quatre briques superposées sont visibles sur la paroi nord à la base de l'un des montants de la porte de communication entre la tour et la galerie.
[1119] Fort 2007, vol. II, p. 130, fig. 15 et 16.
[1120] Vitruve, *De architectura*, II, VII, 4-5 : « Si ces carrières étaient proches de Rome, il conviendrait que tous les ouvrages soient exécutés avec les pierres de ce site. La réalité étant que la proximité des carrières de Rubra, de Palla et de celles qui sont très près de Rome amène nécessairement à utiliser leurs matériaux » (traduction CUF par L. Callebat).

nascitur, quorum comportationes difficiles sunt et sumptuosae. Utendum autem est, ubi non est arena fossitia, fluviatica aut marina lota. Inopiae quoque abietis aut sapinorum vitabuntur utendo cupressu, populo, ulmo, pinu[1121].

Ce n'est donc pas l'architecte qui choisit dans l'absolu les matériaux de construction qui seront employés pour la réalisation effective de son projet puisque la disponibilité en ressources rocheuses de l'environnement régional du chantier de construction n'est pas une contrainte secondaire :

Quibus autem copiarum generibus oporteat uti, non est architecti potestas, ideo quod non in omnibus locis omnia genera copiarum nascuntur, uti in primo volumine est expositum ; praetera in domini est potestate utrum latericio an caementicio an saxo quadrato velit aedificare[1122].

Ainsi, en ce qui concerne la construction des portes urbaines, quand on le peut, ce sont les ressources locales qui sont privilégiées (comme le granit à deux micas de Couhard lorsqu'il s'agit de tailler des moellons) ; un second cercle à 15 km du centre permet de se procurer un matériau susceptible d'être transformé en blocs ou en chapiteaux (l'arkose du bois des Cros en bordure du plateau d'Antully) ; mais si l'on souhaite un matériau plus fin, d'aspect plus luxueux, pour les parements en grand appareil, les corniches moulurées ou autres chapiteaux, il faut recourir à un troisième cercle d'approvisionnement à 35 km de la ville (le calcaire de Fontaines, sur la cote chalonnaise). A supposer que la porte de Rome ait réellement contenu des éléments décoratifs de marbre, comme les sources anciennes le répètent à l'envi, on devrait alors restituer un quatrième cercle beaucoup plus éloigné pour l'approvisionnement en marbre mais cela reste du domaine de la pure hypothèse tant qu'aucun élément matériel et objectif ne permet d'étayer cette tradition locale ancienne.

Les constructeurs sont donc allés chercher les matériaux des portes d'Autun dans leur second cercle d'approvisionnement (petit appareil des tours de flanquement, soubassements en grand appareil des piédroits et des tours) et dans le troisième cercle (grand appareil de calcaire pour les corps centraux des portes). Ceci est à la fois révélateur des qualités qu'ils recherchaient dans tel ou tel matériau mais aussi de l'importance qu'ils accordaient à telle ou telle composante de la porte urbaine. La recherche du meilleur ratio entre l'éloignement de la carrière et les qualités du matériau de construction, qui n'est pas autre chose que la recherche du meilleur rapport besoin / qualité / prix, n'est pas une interrogation qui reçoit une réponse unique en début de chantier mais une réflexion qui s'adapte au gré des critères retenus par telle ou telle phase du chantier de construction selon les besoins mécaniques, statiques et esthétiques. Les constructeurs romains sont parfaitement conscients de la diversité des matériaux et savent pertinemment les utiliser en fonction de leurs propriétés respectives : *hae autem inveniuntur esse disparibus et dissimilibus virtutibus*[1123]. La dureté du matériau rocheux renvoie à ses qualités mécaniques, à sa capacité à être taillé ou à sa résistance à

[1121] Vitruve, *De architectura*, I, II, 8 : « La distribution est la répartition convenable des ressources et du terrain et, dans les ouvrages, un sage équilibre des dépenses grâce au calcul. On l'observera si d'abord l'architecte ne cherche pas ce qu'on ne pourra trouver ou préparer qu'à grands frais. En effet, il n'y a pas en tous lieux abondance de sable de carrière, de moellons, de planches de sapin ni de marbre, mais un matériau existe dans un lieu, un autre, ailleurs, et leur transport est difficile et coûteux. Lorsqu'il n'y a pas de sable de carrière, il faut se servir de sable de rivière ou de sable de mer lavé ; on contournera aussi l'absence de sapin ou de planches de sapin en utilisant le cyprès, le peuplier, l'orme ou le pin. » (traduction CUF par P. Fleury).

[1122] Vitruve, *De architectura*, VI, VIII, 9 : « Le choix cependant des matériaux qu'il convient d'utiliser n'appartient pas à l'architecte, pour la raison qu'on ne trouve pas en tous lieux toute espèce de matériaux, ainsi que cela a été exposé dans le premier livre ; c'est, en outre, au propriétaire qu'il appartient de décider s'il veut construire en brique crue, en moellons ou en pierre de taille » (traduction CUF par L. Callebat).

[1123] Vitruve, *De architectura*, II, VII, 1 : « Il se trouve que tous les matériaux rocheux sont loin de posséder les mêmes qualités » (traduction VB). L'architecte évoque ensuite la diversité de la réaction des matériaux rocheux face à la taille, à l'érosion, à l'eau, au gel, au feu.

l'érosion[1124] ; la densité du matériau a quant à elle à voir avec les contraintes statiques auxquelles sera soumis le matériau, avec son poids et sa capacité à résister aux charges et aux poussées[1125].

Par ailleurs, nul doute que les Eduens n'ont pas attendu la fondation d'*Augustodunum* et l'éventuelle présence d'architectes envoyés par le pouvoir central pour se préoccuper de la localisation des ressources en matériaux rocheux sur leur territoire, phénomène qui contribue à expliquer la rapidité avec laquelle la construction en dur remplace l'architecture de bois et de terre dont les niveaux proto-augustéens ont livré des témoignages : on trouve d'ailleurs à Bibracte les mêmes matériaux que ceux qui sont employés dans la construction des portes romaines d'Autun (calcaire oolithique de la côte chalonnaise et arkose notamment).

2. *Données sur l'organisation du chantier de construction des portes urbaines*

Je parle au singulier du chantier de construction des portes monumentales sans préjuger du nombre d'équipes ayant bâti les quatre portes mais il paraît clair qu'au même titre que l'enceinte urbaine et ses tours, les quatre portes de ville résultent d'un même projet et d'une même conception (cf. chapitre sept).

2.1. L'appareil en pierre de taille

Précisons d'emblée que les deux portes urbaines dont le corps central est conservé, la porte d'Arroux et la porte Saint-André, sont bâties en grand appareil, c'est-à-dire qu'elles sont constituées de blocs mis en œuvre, et plus précisément en appareil quadrangulaire (l'*opus quadratum* décrit par Vitruve)[1126]. Les blocs quadrangulaires sont mis en œuvre par la superposition d'assises parallèles sans couches de mortier intermédiaires. En revanche, le choix d'un parement en appareil quadrangulaire n'est pas incompatible avec le recours à la technique romaine de l'*opus caementicium*, aussi connue sous le nom de blocage : aussi entre les deux façades de la porte d'Arroux et de la porte Saint-André, les constructeurs ont-ils utilisé cette technique. Les piédroits des deux portes sont quant à eux entièrement réalisés en pierre de taille, comme on s'en rend compte grâce à l'emploi de nombreux parpaings (c'est-à-dire de blocs placés perpendiculairement à la ligne du mur et qui le traversent de part en part, leurs deux bouts devenant chacun une face de parement). Plusieurs corps de métier œuvrent au sein du chantier, à différentes étapes du processus de construction : les carriers dont le travail consiste à repérer les bancs rocheux et à en extraire des blocs qui reçoivent alors une première taille grossière, les ouvriers chargés du transport des matériaux du lieu d'extraction au site même du chantier. Sur le chantier de construction lui-même, se côtoient tailleurs de pierre (*lapidarii*) et maçons (*structores*) : nul doute qu'une partie de la taille a lieu sur place, j'y reviendrai[1127].

De son emplacement originel (la carrière) à sa destination finale (l'édifice), un bloc reçoit plusieurs tailles distinctes. Le bloc, pour être extrait de la carrière, reçoit une première

[1124] Comme le stipulent les normes Afnor B.10.001, les matériaux rocheux sont classés en six catégories de dureté en fonction de leur indice de taille et de leur masse volumique : très tendre, tendre, demi-tendre, ferme, dure et froide (Bessac 1999, p. 15).
[1125] Dessales 2011, p. 42.
[1126] Sur la pierre de taille et les traces d'outils, cf. les travaux de J.-C. Bessac, en particulier Bessac 1986b.
[1127] Les déchets de taille des blocs de grand appareil pouvaient être récupérés au sein du blocage de la porte elle-même ou de ses tours de flanquement. Par ailleurs, le seul endroit à ce jour où des déchets de taille de calcaire ont été mis en évidence dans la recharge d'une rue est situé à une dizaine de mètres de la porte Saint-André (Labaune – Kasprzyk 2008, p. 263).

taille, il peut être dégrossi sur le lieu même de la carrière mais l'idée consiste à éviter de perdre des matériaux. Par conséquent, étant donné que le transport et les différentes phases de bardage et de levage des blocs peuvent entraîner des heurts et des brisures au niveau de la face de parement ou des arêtes, il est plus prudent de ne pas donner leur aspect définitif aux blocs dès qu'ils ont été extraits du front de taille de la carrière. Une fois transporté sur le chantier, le bloc peut recevoir une taille avant d'être mis en œuvre (la taille appareillée à pied d'œuvre), une taille au moment de sa pose et une taille au moment de la finition de l'édifice (la taille au ravalement). J.-C. Bessac souligne cette donnée fondamentale que l'on doit conserver à l'esprit au cours de l'étude du bâti de la porte d'Arroux et de la porte Saint-André :

> pour ce qui concerne l'Antiquité et l'époque moderne, plus d'un tiers de la taille et de l'ornementation des constructions en pierres appareillées est réalisé en œuvre, c'est-à-dire sur les murs en cours de pose, et lors du ravalement au moment de la finition[1128].

A ce propos, l'étude des sources textuelles révèle que les techniques de construction de la porte d'Arroux ont depuis longtemps intéressé les visiteurs et érudits et qu'ont pu être formulées des analyses de qualité appuyées sur des remarques précises : ainsi peut-on lire sous la plume de l'ingénieur Thomassin, dès la première moitié du XVIIIème siècle, que

> les anciens ne tailloient le parement de ces sortes d'ouvrages qu'après que tout l'édifice étoit élevé, c'est-à-dire qu'en bâtissant, on laissoit environ un pouce de pierre plus qu'il ne falloit aux paremens et qu'on ne recoupoit qu'en ragréant tout l'édifice. On a observé la même chose aux moulures des corniches, des architraves, archivoltes et autres pareils endroits. Par ce moyen, on évitoit d'écorner les pierres en les posant, et quand tout l'ouvrage étoit achevé il paroissoit être d'une seule pierre parce que les joints étoient imperceptibles à cause de leur petitesse. Il paroît encore quelques endroits de cette manœuvre au portique d'Arroux, par où l'on voit que les anciens usoient de cette précaution avant nous. Outre l'agrément de la propreté de cette manière de poser les pierres à sec, celui de la solidité s'y trouve aussy, parce que lorsque l'on met du mortier entre les pierres, ce mortier souvent s'affaisse en un endroit plus qu'en un autre, il se réduit en terre et produit des plantes, ce qui fait que les murs sortent de leur aplomb, par conséquent l'édifice tombe bien plus tôt en ruine ; au lieu que, quand les pierres sont posées à nu, les unes sur les autres, l'ouvrage reste toujours dans une parfaite égalité et ne peut périr que par le tems[1129].

Force est de constater que cet ingénieur avait déjà identifié la pratique de la taille en œuvre (ou au ravalement) pour les portes romaines d'Autun.

Nombre de descriptions des portes d'Arroux et de Saint-André se focalisent sur la qualité de la mise en œuvre des pierres de taille et surtout sur l'absence de « ciment » (comprendre « mortier ») entre les joints sans apporter beaucoup plus d'informations que celles-ci. L'un de ces témoignages se démarque pourtant de cette attitude générale, il s'agit de l'intervention prononcée par J. Roidot-Deléage lors de la 42ème session du Congrès Scientifique de France, à Autun[1130]. L'architecte-voyer municipal souligne un aspect tout à fait particulier des techniques de construction qu'il a pu observer à la porte d'Arroux à l'époque où la Commission des Monuments historiques lui avait confié la surveillance des travaux de consolidation (1875). La première remarque qu'il formule concerne l'amélioration de la finesse du joint de lit au moment de la mise en œuvre[1131] : des encoches pratiquées sur le lit d'attente des blocs de l'assise inférieure permettent de faire glisser, au moyen d'un levier,

---

[1128] Bessac 1999, p. 8.

[1129] Germain 1862, p. 390-391.

[1130] Cette intervention est retranscrite (ou résumée) dans les actes du congrès (Roidot-Deléage 1878) mais on possède également une page autographe sur cette question accompagnée de schémas (Archives RD-RE).

[1131] « Les blocs de pierre, posés par rangs parfaitement de niveau, présentent à leurs faces visibles des joints extrêmement réguliers et tellement serrés que la plupart sont presque invisibles de prime abord. Il est bien prouvé, que pour obtenir une telle précision d'appareil, le moyen le plus sûr est d'imprimer à chaque bloc mis en place un mouvement en tous sens. Cette petite manœuvre, en usant la pierre, resserre tellement les joints que l'ensemble de la maçonnerie prend l'aspect d'un seul bloc. » (Roidot-Deléage 1878, p. 81).

le bloc le long de l'assise jusqu'à l'avoir amené à son emplacement. La seconde remarque concerne la liaison et la cohésion des blocs d'une assise à l'autre[1132] : n'ayant retourné aucun bloc, je n'ai pas observé *de visu* le dispositif décrit par Roidot-Deléage[1133] mais je pense reconnaître là autre chose qu'une supposée « clef » en mortier qui serait censée solidariser deux blocs posés l'un sur l'autre au moyen d'une fastidieuse opération de remplissage une fois le bloc mis en place. Roidot-Deléage décrit tout simplement la surface démaigrie des blocs qui est délimitée par un cadre d'anathyrose[1134].

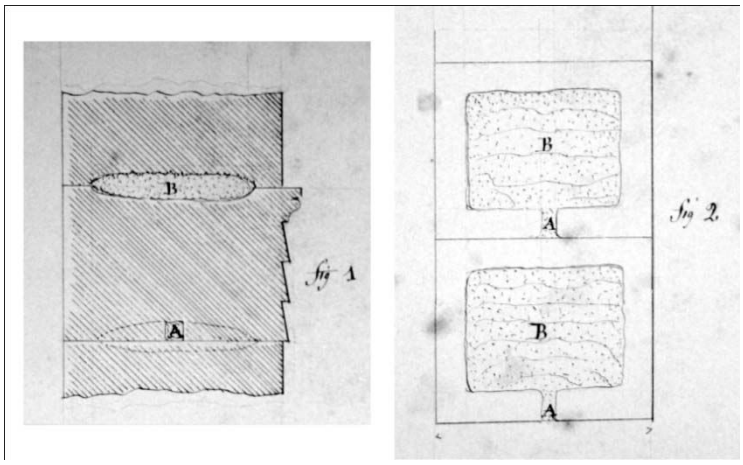

Quant au « canal » identifié par Roidot-Deléage, cette cavité créée au contact entre la face de joint et le lit de pose me paraît caractéristique d'un système de scellement des blocs. Rien de tel n'est visible sur la porte Saint-André, entièrement restaurée, mais la cassure que présente la façade campagne de la porte d'Arroux se prête bien à ce type d'observations (sur la face de joint, et non sur le lit de pose systématiquement invisible) : on voit en effet très bien (depuis une nacelle élévatrice ou un échafaudage[1135]) les faces de joint de l'assise des chapiteaux, de l'architrave, de la frise et de la corniche sommitales. Les faces de joint des blocs de ces quatre assises présentent un cadre d'anathyrose, une surface démaigrie ainsi qu'une cavité en queue d'aronde – une configuration on ne peut plus ordinaire dans l'architecture romaine en grand appareil.

[1132] « Pour lier plus solidement les assises entre elles, on a eu soin de creuser un espace central sur deux ou trois centimètres de profondeur dans chaque pierre, ce qui produit, lorsqu'elles sont superposées, un vide de quatre à six centimètres de hauteur. Ce vide est mis en communication avec l'extérieur par un étroit canal qui sert en même temps à manœuvrer le levier et à faire pénétrer dans la cavité centrale un ciment qui s'y durcit et forme clef. Je ne sache pas que ce procédé récemment observé ait jamais été signalé nulle part. » (Roidot-Deléage 1878, p. 81). Le procédé de construction mis en avant par J. Roidot-Deléage est signalé par H. de Fontenay (Fontenay 1889, p. 38) et par A. Grenier (Grenier 1931, p. 341-342).

[1133] Sur le côté de l'extrémité occidentale de la façade côté campagne, on peut voir les faces de joints des blocs et, effectivement, il se trouve à la base de deux d'entre elles (l'architrave intermédiaire et son assise inférieure), un orifice rectangulaire qui pourrait correspondre à l'extrémité du « canal » décrit par J. Roidot-Deléage. Je me demande toutefois comment les constructeurs pouvaient injecter du mortier par un canal situé à l'extrémité du bloc de façon à ce qu'il emplisse également l'espace en creux situé sous le bloc qui venait d'être mis en place.

[1134] Schéma d'un cadre d'anathyrose sur une face de joint : Adam 1984, p. 53, ill. 111. Le cadre d'anathyrose n'est toutefois pas propre aux faces de joint et s'observe également au niveau des joints de lit (Ginouvès – Martin 1985, p. 106, 2.22.12).

[1135] Cf. cliché de ces assises, dans Olivier 2010, p. 269, fig. 5. Sans trop anticiper sur la question de la datation, je constate que, selon J.-P. Adam, les mortaises en forme de queue d'aronde (et les crampons en double queue d'aronde) tendraient à disparaître en Italie durant le Ier siècle « même si certains grands monuments y ont eu recours à l'époque augustéenne (temple de Mars Ultor à Rome) » (Adam 1984, p. 57). Idée confirmée par les études menées par C. Gaston sur les mortaises d'assemblage visibles sur les blocs architectoniques d'*Augustodunum* (Brunet-Gaston *et al*. 2006, p. 220) : il mentionne en tout et pour tout deux cas d'utilisation de double queue d'aronde trapézoïdale (ML 710 et ML 242 selon la nomenclature de Brunet-Gaston *et al*. 2006).

Enfin, pour la porte d'Arroux, les blocs de calcaire oolithique les plus imposants mesurent 160 x 60 x 60 cm[1136], soit 0,576 m^3 (c'est-à-dire environ 1,53 t.). Je n'ai pu toutefois observer sur aucun bloc, ni à la porte d'Arroux, ni à la porte Saint-André, de traces suffisamment claires pour restituer le système de levage des blocs utilisé[1137]. Si l'on a affaire à des trous de louve (situés sur le lit d'attente), ils sont systématiquement dissimulés par le lit de pose du bloc supérieur. Même sur les quelques blocs de la porte d'Arroux et de la porte Saint-André dont l'une des faces de joint est visible, nulle trace de trous liés à l'utilisation de griffes ou de pinces auto-serrantes, nulle trace de tenons de bardage (mais l'on sait qu'ils peuvent être bûchés une fois le bloc en place).

2.2.Les enseignements des parties originellement dissimulées au regard

Les parties visibles actuellement mais qui n'étaient pas censées l'être sont une chance pour l'archéologue, notamment en ce qui concerne les problématiques liées aux techniques de construction et au fonctionnement du chantier. C'est uniquement le cas, hélas, avec la façade campagne de la porte d'Arroux qui n'est constituée que d'un bloc d'épaisseur de sorte que l'on peut observer, côté campagne, la face de parement et, sur le revers de la façade, la face arrière du même bloc du fait de la démolition de la baie latérale occidentale et du pan de la galerie de la face arrière de la porte : c'est l'occasion de vérifier *de visu* et sans rien démonter que la face arrière des blocs ne subit pas les mêmes opérations que la face de parement[1138]. Ainsi, le visiteur qui arrive de l'extérieur voit-il une façade parfaitement plane et unie, dont les assises et les joints verticaux entre les blocs ne se distinguent qu'avec difficulté tandis que celui qui quitte Autun est frappé par la partie qui domine la baie latérale occidentale : un ensemble de blocs dont pas un n'est sur le même plan que ses voisins. Les faces de parement ont été ravalées afin de présenter une surface lisse tandis que les faces arrières présentent un aspect très hétérogène d'un bloc à l'autre, on y voit des traces diverses, effectuées par plusieurs outils de types différents, orientées tantôt à la verticale, tantôt horizontalement, tantôt à l'oblique. Ces traces d'outils consistent en lignes séparées les unes des autres de 7 à 8 cm : d'après les travaux de J.-C. Bessac, on a ici affaire à des traces d'outils à impact linéaire unique droit du type marteau taillant[1139].

On observe également, dans la même zone de la face arrière, un élément particulièrement intéressant : on trouve au revers de la frise lisse de l'entablement intermédiaire un bloc dont les deux faces ont été travaillées – ce qui constitue une irrégularité,

---

[1136] Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 44. Les blocs les plus imposants ne se situent pas sur l'une des deux faces de la porte d'Arroux mais au niveau des piédroits de voûtes.

[1137] Les trous de louve sont toutefois l'hypothèse la plus probable, si l'on en croit deux traces visibles au niveau du passage latéral occidental de la porte d'Arroux (assise inférieure de **PAX-7**, côté campagne ; assise supérieure de **PAX-6** sur la paroi latérale ouest du piédroit séparant le passage latéral du passage central). Par ailleurs, les études menées sur le lapidaire architectural ont très largement mis en lumière l'utilisation de louves plutôt que de pinces auto-serrantes, cf. C. Gaston dans Brunet-Gaston *et al*. 2006, p. 213-214.

[1138] Jusqu'à la restauration de Viollet-le-Duc, la porte Saint-André présentait la même particularité de laisser voir le revers de ses deux faces mais la construction de voûtes en petit appareil au niveau des quatre passages entre 1847 et 1849 empêche depuis de voir quoi que ce soit (ou presque) des parties initialement dissimulées au regard que les dégâts du temps et des hommes avaient rendues visibles. Je n'ai pu observer que la face de joint de six blocs de la porte Saint-André, ceux qui constituent le pilier le plus septentrional de la galerie, côté campagne. Aucune trace particulière n'y est visible, ni cavités de scellement, ni cadre d'anathyrose, ni dispositif liés au levage ou au bardage. Rien de plus n'est visible depuis l'intérieur de la galerie supérieure, étant donné que Viollet-le-Duc l'a intégralement doublée et recouverte par des éléments modernes : piliers en petit appareil, voûte transversale, dallage.

[1139] Bessac 1986b, p. 39-48 ; Bessac 1999, p. 25. A. Olivier signale quant à lui l'usage de la scie à pierre dont il observe la trace sur le deuxième claveau de l'arc latéral oriental, vu depuis l'intérieur de la ville (Olivier 2010, p. 273-274, fig. 13).

une seule des faces étant destinées à être vue. Côté campagne, la face de parement est lisse (comme toutes les faces de parement des blocs qui constituent l'assise intermédiaire de l'entablement, à savoir la frise lisse) et de l'autre côté, sur ce qui est devenu la face arrière du bloc après avoir été sa face de parement, on observe exactement le même décor à trois bandeaux, listel et talon que celui que portent sur le versant extérieur de la façade les blocs de l'architrave. Il s'agit donc d'un bloc qui a été taillé avant d'être mis en œuvre (à pied d'œuvre, donc) et qui n'a pas servi (pour une raison ou pour une autre : s'agissait-il d'un bloc supplémentaire, non nécessaire ? était-il d'une qualité jugée insatisfaisante ? peut-être le décor de ce bloc ne respectait-il pas les modules des autres blocs…)[1140]. Quoi qu'il en soit, peut-être est-on en droit d'inférer de sa présence à cet emplacement précis une information sur l'ordre de construction : peut-on penser que l'assise correspondant à l'architrave à trois bandeaux a été posée bloc après bloc de l'est vers l'ouest et que l'assise suivante (la frise lisse) a commencé à être posée d'ouest en est – le bloc en question étant le premier de l'assise et correspondant à un élément prévu initialement pour l'assise inférieure mais qui s'est trouvé ne pas être nécessaire ? Une construction de ce type, de droite à gauche pour une assise puis de gauche à droite pour l'assise suivante et ainsi de suite, à la manière de l'écriture *boustrophédon* (mais du bas vers le haut, ici), nous paraît plus crédible qu'une pose systématique des assises dans le même sens de travail : cette façon de procéder permet des gains de temps, le travail n'est pas interrompu lorsqu'une assise est finie le temps de retourner au point de départ pour poser l'assise supérieure. Si mon hypothèse est valide, il est possible, par extension, de reconstituer le sens dans lequel ont travaillé les ouvriers, au moins pour quatre assises (celles qui constituent l'architrave, la frise lisse, la corniche et l'assise de transition qui supporte les piédroits des arcades). Plus important encore, la présence de ce fragment d'architrave à cet emplacement prouve que le décor de l'architrave a été réalisé à pied d'œuvre, et non en œuvre ou au ravalement[1141]. En effet, comment expliquer sinon la présence d'un bloc d'architrave surnuméraire, retourné afin que sa face arrière originelle devienne sa face de parement au sein de la frise lisse ? Il est absurde de supposer que la face arrière d'un bloc de frise ait pu être sculptée selon la modénature de l'architrave après sa mise en œuvre.

2.3.L'étude des limites de ravalement et la chronologie des opérations de construction

Autre corollaire de la pratique de la taille au ravalement : il est possible de sérier chronologiquement plusieurs phases dites de chantier. Il ne s'agit pas des grandes phases de la porte urbaine observées sur le temps long (cf. chapitre cinq) mais de la succession des étapes de la construction de la porte urbaine au cours du chantier. Le ravalement de l'édifice est une tâche qui relève des finitions et l'analyse d'une limite entre une zone ravalée et une zone non-ravalée, ce que j'appelle par commodité une limite de ravalement, permet d'établir une chronologie relative des opérations de construction effectuées par les ouvriers.

Le premier type de limite de ravalement indique la ligne de contact entre le corps central de la porte (partie que l'on trouve parfois désignée sous le terme impropre d'*interturrium*) et les tours de flanquement. On en observe non seulement à la porte d'Arroux

[1140] L'architrave sommitale n'ayant pas les mêmes dimensions, ni le même rythme des modénatures que l'architrave intermédiaire, le bloc n'a pas pu être réservé pour plus tard.

[1141] La proposition d'A. Olivier doit donc être nuancée sur ce point : « Ce n'est que lorsque la construction est terminée que les décors sont sculptés et qu'est exécuté le ravalement général des parements » (Olivier 2010, p. 269). Ceci est valable pour la corniche intermédiaire (et sans doute pour la corniche sommitale) ainsi que pour les chapiteaux (puisque le chapiteau en contact avec la tour est plus ramassé sur lui-même) ou les archivoltes qui restent épannelées jusqu'au ravalement final mais d'autres éléments ont nécessairement été taillés avant le ravalement : il s'agit des blocs d'architrave, des impostes ou encore des cannelures sur les pilastres.

de part et d'autre de la façade tournée vers la campagne mais aussi, sur sa face arrière, au niveau du piédroit oriental de la baie latérale orientale. Cette limite prend la forme d'un ressaut saillant de 3 cm par rapport au parement ravalé. A la porte Saint-André également, on constate la présence de cette même limite de ravalement sur les deux assises situées immédiatement en-dessous de l'architrave intermédiaire, sur leur extrémité qui est dissimulée partiellement par un tuyau d'évacuation des eaux pluviales (**PSA-47**). Il est intéressant de noter que la limite de la partie ravalée indique que le parement antique de la tour de flanquement se situait une dizaine de centimètres plus au sud que son parement actuel. De l'autre côté de la façade, sur le piédroit sud de l'avant-corps méridional, aucune limite de ce type n'est visible sur les trois blocs antiques conservés. En revanche, sur le parement tourné vers la ville, on distingue très nettement cette marque sur toute la hauteur du seul bloc antique à être conservé aussi au sud de la porte (**PSA-2**) : le ressaut de 4 cm (au maximum) n'est conservé que sur 5,5 cm de long. Toujours côté ville mais cette fois au niveau de la tour de flanquement nord, étant donné qu'on ne distingue rien, il faut supposer que le parement actuel de la tour recouvre cette limite. La localisation de ces limites permet de restituer le plan des portes urbaines en plaçant les tours de flanquement à leur exact emplacement mais elles indiquent aussi l'antériorité chronologique du corps central en grand appareil par rapport à l'élévation en petit appareil des tours. Pour être plus précis, on peut restituer la succession d'opérations suivante : mise en œuvre des blocs du corps central, construction des tours de flanquement, ravalement du corps central[1142]. Seule cette sériation chronologique des faits permet d'expliquer la présence d'une zone non ravalée à l'extrémité des blocs les plus excentrés du corps central, zone séparée par une ligne parfaitement verticale (que l'on suit sur au moins dix-huit assises consécutives à la porte d'Arroux, sans compter le pilier de la galerie supérieure) du reste du corps central qui a été ravalé.

Par ailleurs, il est instructif de suivre cette limite de ravalement afin de voir, assise après assise, la différence de traitement entre la partie du bloc non-ravalée (état du bloc immédiatement postérieur à sa mise en œuvre et antérieur à la construction des tours) et la partie ravalée (état du bloc après ravalement du corps central). On se rend compte que les blocs porteurs du décor (architrave, corniche, imposte) ont été taillés comme tels avant la construction des tours de flanquement. On voit en effet la moulure inférieure de l'imposte du piédroit occidental, côté campagne, se poursuivre dans la zone non-ravalée, même remarque pour l'architrave dont les bandeaux ont été recouverts par le parement de la tour : le bloc d'architrave situé à cheval sur cette limite de ravalement est sculpté (avec ses trois bandes, son talon et son listel) sur toute la longueur de sa face de parement, ce qui aurait été impossible si le *lapidarius* avait dû travailler après la construction des tours[1143]. En ce qui concerne la corniche, A. Olivier a bien montré comment le profil originel des modillons (sculptés avant la construction de la tour) différait du profil postérieur au ravalement[1144] : ceci prouve que, même si une première taille du décor avait lieu à pied d'œuvre, une dernière taille était effectuée en œuvre après le ravalement des parties supérieures (le ravalement se déroule logiquement du haut vers le bas afin de ne pas risquer d'abîmer l'aspect définitif des blocs). Ce phénomène n'est bien visible qu'à la porte d'Arroux pour des raisons de conservation des blocs antiques. Il n'y a qu'un seul endroit où on puisse le distinguer à la porte Saint-André : c'est au niveau de l'architrave intermédiaire côté campagne, au contact de la tour de

[1142] Observation déjà présentée dans Olivier 2010, p. 271.

[1143] Pour être tout à fait précis, le talon et le listel qui courent sur la partie supérieure des blocs d'architrave ont été bûchés sur le bloc d'architrave traversé par la limite de ravalement, au moment où le parement de la tour a été élevé mais, lors de cette opération, les trois bandes de l'architrave qui n'étaient pas gênantes ont été conservées.

[1144] Croquis de ce modillon dont la moitié orientale a été ravalée et dont la partie occidentale est juste épannelée : Olivier 2010, p. 281, fig. 28.

flanquement nord. Les trois bandeaux de l'architrave se prolongent en effet au-delà de la limite de ravalement, preuve que, comme à la porte d'Arroux, les blocs de décor ont reçu l'essentiel de leur taille, sinon à pied d'œuvre (ce que ce bloc ne suffit pas à prouver), du moins avant la construction des tours, et *a fortiori* avant le ravalement. L'ensemble de ces éléments viennent donc s'ajouter aux conclusions dictées par la présence, à la porte d'Arroux, du bloc d'architrave retourné : on savait qu'une première taille importante du décor avait eu lieu à pied d'œuvre, on sait désormais qu'une seconde taille a eu lieu sur certains blocs après le ravalement du deuxième niveau[1145].

Le deuxième type de limite de ravalement s'observe en trois endroits de la porte d'Arroux, uniquement au niveau de sa face arrière. Là encore, il s'agit de limites verticales qui signalent la construction de murs en petit appareil appuyés sur le corps central de la porte entre le moment de la mise en œuvre des blocs de grand appareil et celui du ravalement du parement. Elles sont situées sur les deux piédroits qui encadrent le piédroit central (**PAX-12** et **PAX-17** pour l'une d'elles ; **PAX-10**, **PAX-16** et **PAX-40** pour les deux autres). Sur chacun des deux pilastres en question, ces lignes délimitent une zone non ravalée large de 85 à 90 cm correspondant à la présence d'un mur érigé avant que n'ait lieu le ravalement général du parement de la porte. Il est flagrant que ces deux murs parallèles à la voie s'appuient sur des éléments de la porte déjà sculptés (les impostes de la baie centrale et de la baie latérale qui sont visibles puisque les murs en question n'existent plus). Ces observations complètent les indications des limites de ravalement liées au contact des tours de flanquement : il est tout à fait vraisemblable que l'imposte du piédroit central ne déroge pas au traitement de l'ensemble des autres impostes et qu'elle ait été taillée dès sa mise en œuvre (voire à pied d'œuvre), en tout cas avant la construction des voûtes en plein cintre.

Pour résumer ces différentes remarques, la décomposition de la porte d'Arroux en unités stratigraphiques construites permet d'établir un premier phasage de bon sens : les voûtes centrales ne peuvent pas avoir été élevées avant les voûtes latérales puisque leur plan de naissance se situe au niveau d'assises elles-mêmes supportées par les voûtes latérales. Les observations effectuées sur les éléments du bâti qui n'étaient initialement pas destinés à être visibles ainsi que les limites de ravalement conduisent à préciser ce phasage des opérations de chantier[1146]. En ne se fondant que sur les parties actuellement visibles et sur les observations effectuées en 2000 par Y. Labaune et indépendamment des phases d'extraction et de transport des blocs, voici la succession des phases de chantier qui peut être dressée pour la porte d'Arroux :

- Creusement des tranchées de fondations de la porte et sans doute des tours de flanquement
- Construction des fondations
- Construction des soubassements en arkose (communs aux tours de flanquement)
- Construction des cinq piédroits
- Construction des deux voûtes clavées latérales
- Construction des deux voûtes centrales
- Construction des massifs de culée de part et d'autre de chaque voûte centrale (blocage)
- Construction de l'entablement et de l'assise supportant les arcades de la galerie

[1145] Au-delà de la corniche intermédiaire dont la taille du décor n'est achevée qu'après le ravalement du second niveau, on observe, toujours sur la façade campagne, que la retombée de l'archivolte au niveau de la tour de flanquement occidentale n'a pas pu bénéficier de cette phase de finition du décor : dissimulée par le parement en petit appareil de la tour, l'archivolte extradossée n'a pas reçu le listel que l'on observe sur tous les autres claveaux situés à l'est de la limite de ravalement (Olivier 2010, p. 271).

[1146] Le raisonnement est exactement le même pour la porte Saint-André, à la différence que les informations sont plus lacunaires du fait de sa meilleure conservation globale et du remplacement de plusieurs blocs antiques par des pierres neuves.

- Construction des piliers de la galerie
- Construction du système de clavage des arcades et mise en place des chapiteaux
- Construction de l'entablement sommital
- Construction des tours de flanquement et des murs latéraux de la cour intérieure
- Ravalement général de la porte, taille définitive de certains éléments de décor (corniche, archivolte, chapiteau)

2.4.Le manque de données relatives aux parties construites en petit appareil

En ce qui concerne la construction en petit appareil des tours de flanquement, il est difficile d'avancer des éléments précis en l'absence de données fiables : les tours de flanquement de la porte d'Arroux et de la porte de Rome ne sont pas conservées (à l'exception sans doute de leurs parties basses enfouies sous le sol) et, pour les portes Saint-André et Saint-Andoche qui ont partiellement conservé une de leurs deux tours, il est très délicat d'identifier avec certitude des assises de moellons datant de la phase de construction initiale du fait de la longue vie qui fut la leur et des réfections, des reprises et des rechemisages qu'elle a nécessairement impliqués. La tour Saint-Andoche et la tour de la porte Saint-André présentent des rangées de trous de boulin mais celles-ci appartiennent à des US contemporaines (le milieu du XIXème siècle pour celles de porte Saint-André). Il est dès lors illusoire de penser pouvoir restituer les échafaudages antiques à partir des traces laissées dans les parements en petit appareil liés aux portes urbaines d'Autun[1147].

J'ai identifié, à la base du mur sud de la tour de flanquement nord de la porte Saint-André, côté ville, trois assises susceptibles d'être antiques. Le meilleur moyen de s'en assurer serait de mener une étude du bâti complète de la tour et de mettre au jour le mur en question jusqu'au niveau de ses fondations. Dans l'attente, il est également possible d'effectuer une analyse modulaire des moellons constituant cette assise et d'en comparer les résultats avec des échantillons issus d'autres US. A titre de comparaison, j'ai sélectionné trois unités stratigraphiques : une US située sur le mur opposé (nord) de la tour, une US située à proximité immédiate, à l'intérieur de la baie latérale nord de la porte ainsi qu'une US située sur le parement méridional du grand contrefort moderne de la porte. La datation de ces deux dernières US m'était connue (travaux de restauration de Viollet-le-Duc, 1847-1849). Il s'agissait de tester la validité de la méthode d'analyse modulaire, de vérifier si les deux US datées allait correspondre ou non, de déterminer si l'US supposée antique pouvait être rapprochée de l'US située sur le mur opposé ou si cette dernière US appartenait elle aussi à la phase de réfection du parement effectuée lors des travaux de Viollet-le-Duc. Pour ces trois US, j'ai utilisé un échantillon de 50 moellons ; en revanche, pour l'US présumée antique, j'ai dû me contenter de 39 moellons puisqu'elle n'en contenait pas davantage (bien qu'elle se prolonge sous le niveau de sol actuel). L'analyse modulaire des moellons débouche sur la réalisation de courbes dont l'axe des abscisses correspond à la dimension du moellon (cm) et l'axe des ordonnées au pourcentage de moellons concernés au sein de l'US[1148]. Dans la

[1147] Les sources iconographiques anciennes, y compris les relevés architecturaux, ne sont pas ici d'un grand secours : plusieurs d'entre elles représentent les rangées de trous de boulins sur les tours de flanquement mais il est bien peu fréquent que ces données correspondent d'une vue à l'autre et, par ailleurs, rien ne prouve que ces trous de boulins ne datent pas d'une réfection médiévale ou moderne..

[1148] Il s'agit d'une application simplifiée d'un protocole d'étude, mis en place à l'université de Sienne, qui a connu plusieurs applications fructueuses, notamment sur l'enceinte tardo-républicaine d'Ostie (Bukowiecki *et al.* 2008). L'examen de la taille moyenne des moellons sur plusieurs secteurs distincts d'une structure linéaire comme une enceinte urbaine permet de se rendre compte si des lots de moellons différents ont été utilisés lors de la construction ou si l'on a eu recours pendant toute la durée du chantier à un matériau taillé de manière uniforme. Les implications en terme de standardisation des techniques, d'organisation du chantier, de répartition

mesure du possible, les courbes ont été placées à la même échelle afin de faciliter la comparaison visuelle.

Parement extérieur du mur sud de la tour de flanquement nord

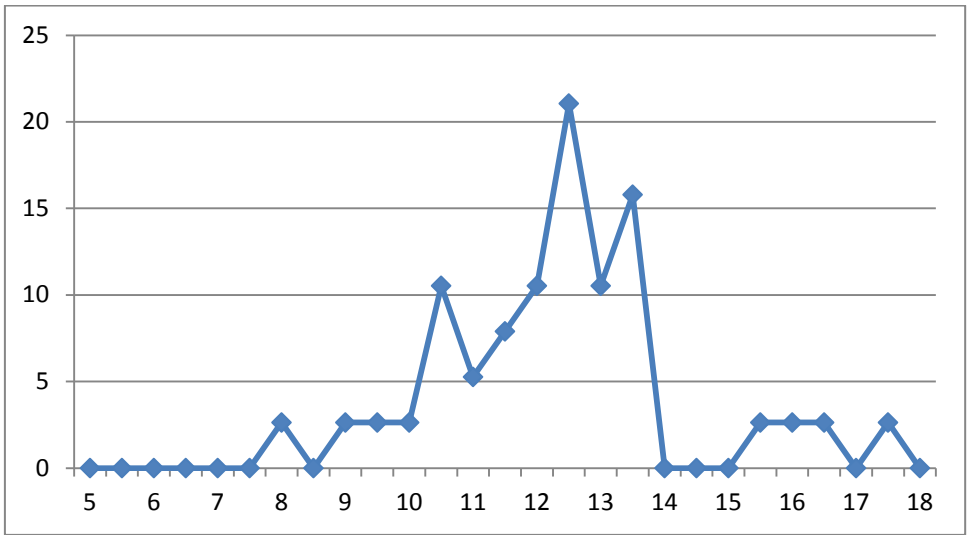

Longueur des moellons

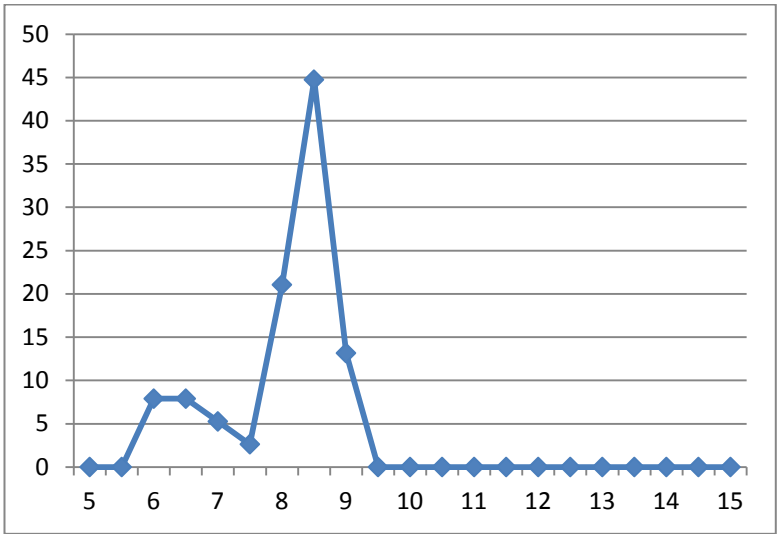

Hauteur des moellons

des équipes sur le terrain ne sont pas les mêmes selon les résultats obtenus à l'issue de l'analyse modulaire des moellons. Le procédé gagnera donc à être étendu à l'ensemble des élévations (antiques et médiévales) en petit appareil d'Autun : il serait notamment intéressant de voir si l'on peut ainsi distinguer chronologiquement les « pâtureaux », ces moellons quadrangulaires utilisés à Autun de l'antiquité à l'époque contemporaine. En ce qui me concerne, la priorité serait d'étendre cette étude à quelques autres US de la tour de la porte Saint-André mais surtout aux élévations de la tour Saint-Andoche.

Parement sud du contrefort accolé à la porte Saint-André (**PSA-3**)

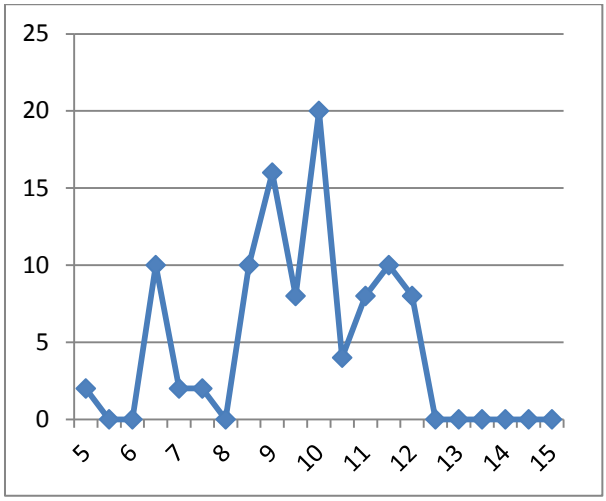

Longueur des moellons

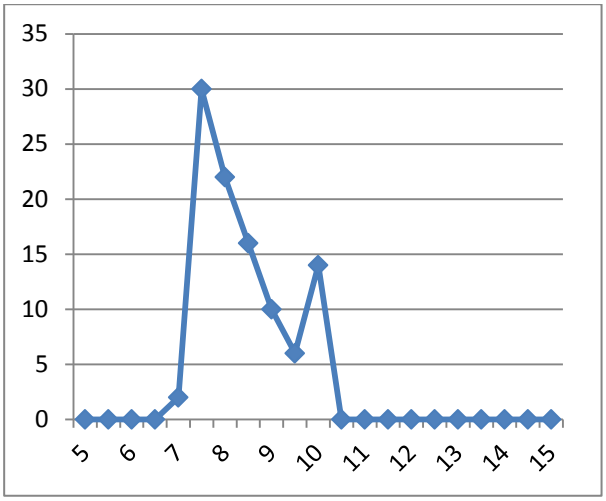

Hauteur des moellons

Paroi nord de la baie latérale nord de la porte Saint-André (**PSA-94**)

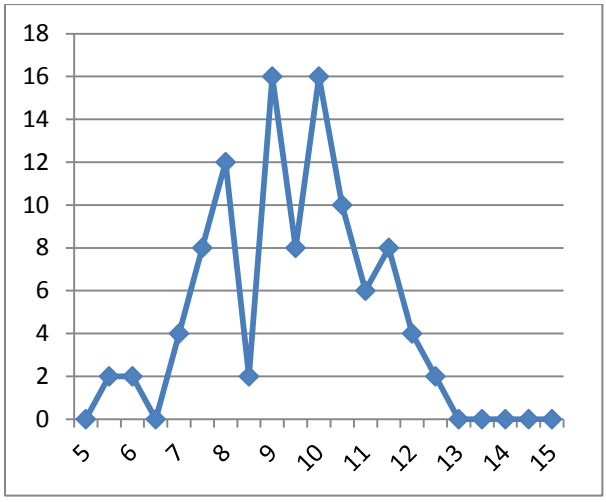

Longueur des moellons

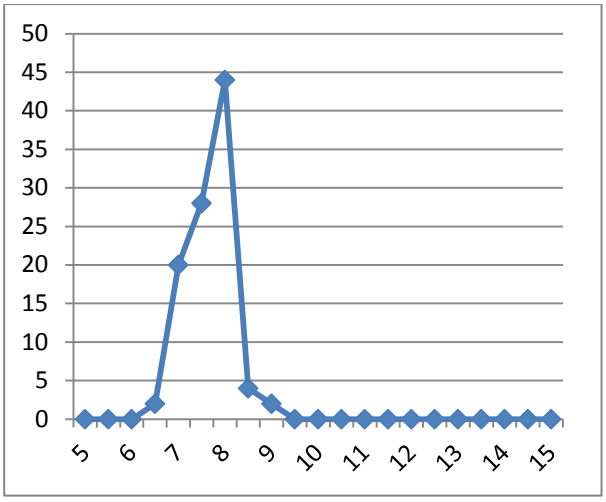

Hauteur des moellons

Parement extérieur du mur nord de la tour de flanquement nord

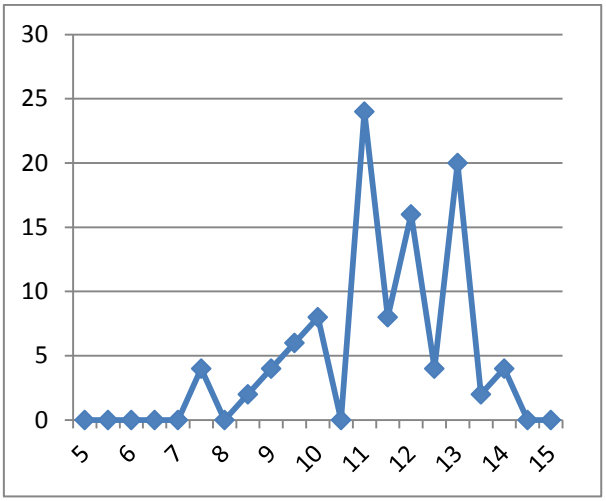

Longueur des moellons

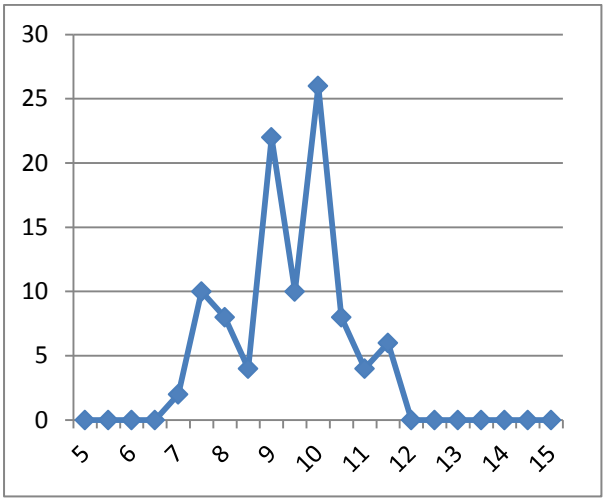

Hauteur des moellons

Parement extérieur du mur sud de la tour de flanquement nord (présumée antique)
- longueur moyenne des moellons : 12,56 cm
- hauteur moyenne des moellons : 8,01 cm
- nombre de moellons par mètre linéaire : 8 à 9
- nombre de moellons au m² : non mesurable

Parement sud du contrefort accolé à la porte Saint-André (**PSA-3**) – XIXème s.
- longueur moyenne des moellons : 9,5 cm
- hauteur moyenne des moellons : 8,38 cm
- nombre de moellons par mètre linéaire : 8 à 9
- nombre de moellons au m² : 102

Paroi nord de la baie latérale nord de la porte Saint-André (**PSA-94**) – XIXème s.
- longueur moyenne des moellons : 9,4 cm
- hauteur moyenne des moellons : 7,67 cm
- nombre de moellons par mètre linéaire : 9
- nombre de moellons au m² : 113 (approximativement)

Parement extérieur du mur nord de la tour de flanquement nord (datation inconnue)
- longueur moyenne des moellons : 11,43 cm
- hauteur moyenne des moellons : 9,37 cm
- nombre de moellons par mètre linéaire : 8
- nombre de moellons au m² : non mesurable

Il ressort de la comparaison entre les trois échantillons de 50 moellons sélectionnés que les deux premiers concordent assez bien : à la fois du point de vue de la longueur et de la hauteur, leurs pics sont similaires. Ce sont des lots de moellons très similaires qui ont été utilisés par les ouvriers de Viollet-le-Duc pour construire la paroi nord de la baie latérale nord comme pour construire le contrefort au sud de la porte. Le troisième échantillon, pris dans le parement nord de la tour de flanquement, présente un profil modulaire différent, ce qui conforte mon impression visuelle première et m'incite à considérer cette US comme postérieure à l'antiquité (sans toutefois appartenir à la phase Viollet-le-Duc). Pour en revenir à l'US supposée antique, il s'avère qu'elle diffère des trois autres échantillons, ce qui confirme l'impression visuelle fondée sur la couleur du matériau, la qualité et l'homogénéité de la taille.

Les résultats que j'obtiens ne peuvent pas malheureusement être comparés avec les mesures de moellons réalisées par A. Fort sur une douzaine de tours de l'enceinte romaine du fait de l'utilisation de deux protocoles d'étude différents. A. Fort a indiqué pour chaque tour étudiée, la longueur du moellon le plus court et celle du moellon le plus allongé (longueur minimale / longueur maximale) ainsi que la hauteur de l'assise la plus étroite et celle de l'assise la plus haute (hauteur minimale / hauteur maximale)[1149]. Cette méthode reposant sur la prise en compte des extrêmes (minimum / maximum) est davantage affectée par la présence d'un moellon aux dimensions exceptionnelles, contrairement à une méthode fondée sur un échantillonnage aléatoire.

[1149] Fort 2007, vol. II, p. 146, tableau 4 ; Fort 2009, p. 91-92. L'analyse modulaire réalisée par A. Fort en 2006-2007 est fondée sur un échantillon de 20 tronçons de courtine et de 12 tours en ce qui concerne le parement externe, sur 3 tronçons de courtine et 3 tours pour le parement interne. A titre d'information, les dimensions moyennes des moellons utilisés dans le parement externe (côté campagne) de l'enceinte sont les suivantes : 10 cm de hauteur x 8,5 à 17 cm de longueur. La hauteur minimale des assises est de 6 cm, la hauteur maximale, 13 cm. La longueur minimale des moellons est de 6 cm et la longueur maximale, 33 cm. En ce qui concerne le parement interne, la taille des moellons est moins soignée et leurs dimensions sont moins homogènes : en moyenne, leur hauteur est comprise entre 6 et 12 cm et leur longueur, entre 12 et 50 cm.

2.5.Désordres et anomalies dans la construction : malfaçons, repentirs ou abandons

L'étude des anomalies de construction, des entorses à la symétrie ou aux règles architecturales généralement observées, des ratés de chantier ou des repentirs est un mode d'interrogation du bâti particulièrement fructueux. Une partie de ces malfaçons ne peut être perçue que par rapport au projet architectural originel qui n'a pas été respecté pour différentes raisons : changement du programme en cours de travaux, épuisement des ressources financières du chantier ou, tout simplement, imprécision lors de l'implantation des structures[1150]. La porte d'Arroux présente, par exemple, de très légères dissymétries, imperceptibles à l'œil nu et sans conséquences pour la stabilité architecturale, qui relèvent sans nul doute de légères erreurs commises par les ouvriers au moment de passer des plans tracés par l'architecte (ou de la maquette réalisée par celui-ci) à la construction effective de l'édifice. Des mesures précises permettent de se rendre compte que la porte d'Arroux n'est pas parfaitement centrée, ce qui est nécessairement une distorsion involontaire par rapport au projet de l'architecte : non seulement l'axe médian du pilier central de la galerie d'arcades (le sixième, **PAX-28**) n'est pas exactement situé, au centimètre près, dans l'axe médian du piédroit central de la porte mais le centre du corps central de la porte ne correspond pas exactement au milieu du segment constitué par les deux tours de flanquement[1151]. Enfin, si l'on effectue des mesures au distance-mètre laser ou, mieux, au tachéomètre laser (station totale), on se rend compte que la largeur des piliers, la portée des arcades, la largeur des deux piédroits situés de part et d'autre du piédroit central, la portée des deux baies latérales et celle des deux baies centrales ne sont jamais identiques au millimètre près[1152]. Cela dit, la différence de largeur de 19 mm entre les deux baies centrales et leurs trois piédroits n'oblige aucunement à restituer la construction de deux cintres en bois distincts : cet écart minime peut être facilement compensé lors de la mise en place du cintre par un système de cales ou par la réfection partielle du couchis de planches recouvrant le cintre entre la fin de l'édification de la première voûte et le début de la construction de la seconde[1153]. Ce type d'écarts latéraux n'a pas une grande incidence sur la répartition des charges et des poussées, il peut être beaucoup plus facilement compensé qu'un écart vertical, surtout si celui-ci se produit au niveau du plan de naissance d'un arc[1154].

Systèmes de clavage : une solution technique et ses variantes

[1150] Les réflexions présentées dans les pages suivantes doivent beaucoup au séminaire d'Archéologie de la construction romaine (organisé par Hélène Dessales, ENS) dont le thème en 2011 portait sur « L'architecture romaine prise en défaut ». Cette approche est également celle qui a guidé P. Varène dans l'article monographique qu'il a consacré à la porte de France à Nîmes (Varène 2002).

[1151] L'écart se situe entre la limite verticale signalant le contact avec le parement de la tour de flanquement et l'arête du piédroit accolé à celle-ci : sur la façade tournée vers la campagne, cette distance est de 57,5 cm tandis que du côté occidental elle est de l'ordre de 65 cm. A l'échelle de la largeur du corps central de la porte, cet écart de 7,5 cm ne représente pas une distorsion supérieure à 0,4 %. En ce qui concerne l'écart du pilier central de la galerie, il est de l'ordre de 8 cm.

[1152] Ces écarts apparaissaient déjà représentés sur le relevé photogrammétrique de la façade campagne de la porte d'Arroux réalisé par A. Carrier-Guillomet : la baie centrale orientale mesure 4,41 m tandis que la baie centrale occidentale est large de 4,429 m, même chose pour la baie latérale orientale (1,726 m) par rapport à son pendant occidental (1,756 m). De même le point de tangence des extrados des deux archivoltes des baies centrales, situé au contact de l'imposte du piédroit central, a 9 mm de décalage par rapport à l'axe médian du piédroit central.

[1153] En revanche, il me semble qu'on peut raisonnablement proposer l'hypothèse selon laquelle le cintre a été construit pour s'adapter à la largeur entre les piédroits les plus resserrés (ceux de la grande baie orientale) et que, par conséquent, celle-ci aurait été élevée avant la seconde.

[1154] Varène 2002, p. 210 : on observe par exemple une différence de 7,5 cm entre l'altitude supérieure de l'imposte du piédroit ouest et celle de l'imposte du piédroit est de la porte de France à Nîmes.

Toutes les ouvertures que comptent les portes romaines d'Autun, passages au niveau de la chaussée ou fenêtres de la galerie, prennent la forme d'un arc clavé (ou d'une voûte) en plein cintre. On sait que les blocs étaient alors taillés à pied d'œuvre avant d'être mis en place sur un cintre de bois placé au niveau du plan de naissance de l'arc et de voir leur taille ajustée le cas échéant. Le dernier claveau à être mis en place est la clé de voûte, c'est la pièce qui maintient l'ensemble du système clavé. Ce qui est intéressant, c'est de constater que les constructeurs des portes urbaines d'*Augustodunum* ont adopté différentes solutions, et non pas toujours la même, d'une porte à l'autre mais aussi à l'échelle d'une même porte. Il existe en effet, dans l'architecture romaine, plusieurs manières d'intégrer les blocs utilisés comme claveaux au sein du parement, c'est-à-dire de régler le problème de l'intégration d'une forme circulaire au sein d'un mur assisé[1155]. Un claveau n'est pas nécessairement constitué d'un intrados et d'un extrados courbes et concentriques : l'extrados peut tout à fait adopter un profil à angle droit afin de mieux s'intégrer au sein des assises voisines et de faciliter le travail des tailleurs de pierre, c'est ce qu'on appelle un extrados en tas de charge[1156].

La porte d'Arroux a toutefois très largement recours au système de clavage à extrados concentrique à l'intrados. Chaque bloc (claveau) présente deux faces courbes et concentriques (l'intrados et l'extrados) reliées par deux faces parallèles (la face de parement et la face arrière) et deux faces convergeant l'une vers l'autre (les faces de joint) : la face de parement de chaque claveau présente un fragment du décor de l'archivolte extradossée. Seuls dérogent à ce profil les quatre sommiers situés à l'aplomb du piédroit central, ils possèdent en effet une face de joint verticale qui leur sert d'extrados commun[1157]. Tous les autres claveaux, les quatre sommiers opposés compris, adoptent une forme de claveau ordinaire. La clé de voûte est donc tangente au lit de pose de l'architrave intermédiaire. Ce système de clavage est le meilleur de tous pour des raisons mécaniques : l'indépendance architecturale de l'arc ou de la voûte par rapport à l'appareil du mur permet en effet une meilleure diffusion des charges et des poussées.

En ce qui concerne les baies latérales de la porte d'Arroux, les arcs clavés possèdent (pour les trois qui sont conservés) une clé de voûte à extrados courbe sur lequel viennent s'adapter des blocs dont l'une des faces de joint a été taillée de manière adéquate (concave). C'est également le cas de la majorité des claveaux à l'exception de certains sommiers qui présentent un extrados vertical, et non courbe : les deux sommiers de l'arc oriental de la façade campagne (**PAX-15**), le sommier occidental de la baie occidentale de la façade campagne (**PAX-18**), ainsi que, sur la face arrière de la porte, le sommier oriental de l'arc disparu au niveau de la baie occidentale (bloc à l'emplacement duquel s'est substituée depuis

[1155] Architecturalement, il existe quatre solutions techniques pour régler ce problème : 1) la prolongation des joints des claveaux jusqu'à un extrados commun horizontal, 2) l'intégration aléatoire des claveaux à l'appareil du mur (l'extrémité supérieure des claveaux présente alors un profil à angle droit venant s'adapter aux assises du mur), 3) la taille de blocs à profils aigus afin qu'ils viennent s'adapter sur l'extrados circulaire formé par les claveaux, 4) la création de retours horizontaux (appelés crossettes) aux deux extrémités supérieures des claveaux venant s'intégrer dans chaque assise (Adam 1984, p. 183-187).

[1156] Adam 1984, p. 183, ill. 401.

[1157] Il n'est pas exclu que les deux sommiers situés sur le piédroit central de la porte d'Arroux (sur sa face arrière) ne soient en réalité qu'un seul et même bloc. Il est difficile de distinguer s'il existe ou non un joint entre les deux archivoltes qui sont tangentes à ce niveau. Par prudence, j'ai préféré considérer qu'il s'agissait de deux blocs distincts dans la mesure où les dimensions de l'intrados de chacun de ces sommiers sont différentes – argument qui ne prouve toutefois pas de manière décisive qu'il ne s'agisse pas d'un seul et même bloc. Si ces deux sommiers avaient été en réalité taillés dans un même bloc, nous aurions exactement la même configuration qu'à la porte Saint-André : deux sommiers sur deux blocs distincts à l'aplomb du piédroit central de la façade campagne mais deux sommiers taillés dans un seul et même bloc à l'aplomb du piédroit central vu depuis l'intérieur de la ville. Autre conséquence : les US **PAX-20** et **PAX-22** seraient alors égales.

1875 l'US **PAX-36**) et le sommier occidental de la baie orientale (**PAX-40**)[1158]. Un seul claveau (qui n'est pas un sommier) présente un profil distinct des autres, le claveau situé immédiatement au-dessus du sommier occidental de la baie occidentale (côté campagne) : au lieu d'adopter un extrados concentrique à son intrados, son lit de pose (contigu au sommier) s'adapte exactement à celui du sommier, c'est-à-dire qu'il se prolonge de manière rectiligne au-delà de la moulure de l'archivolte ; quant à son lit d'attente (ou sa face de joint, ce qui revient au même pour un claveau), au lieu de s'interrompre immédiatement après la moulure de l'archivolte comme les claveaux ordinaires, il opère un changement d'angle destiné à créer un lit d'attente parfaitement horizontal (**PAX-18**).

Autre anomalie liée au système de clavage des portes urbaines d'*Augustodunum* qui s'explique toutefois facilement : les arcs des passages centraux de la porte Saint-André comptent treize claveaux sur la façade campagne au lieu de quinze sur la face opposée de la même porte ou sur les deux faces de la porte d'Arroux. La raison en est simplement que la portée des arcs en plein cintre de la façade campagne de la porte Saint-André est moindre.

A la porte Saint-André, le système de clé de voûte est différent de celui utilisé à la porte d'Arroux. Au lieu d'adopter un profil courbe et concentrique à l'intrados, l'extrados est systématiquement situé sur un plan horizontal. Ce plan horizontal correspond à toute la largeur du claveau pour les quatre arcs clavés des baies latérales tandis que, pour les quatre arcs en plein cintre des passages centraux, ce phénomène s'étend également aux deux claveaux contigus à la clé de voûte, formant ainsi une clé de voûte constituée de trois claveaux à l'extrados horizontal commun[1159]. Quoi qu'il en soit, le profil de ce système de clé de voûte permet une transition de l'oblique des faces de joint à la verticale, une fois dépassé le niveau de la moulure de l'archivolte extradossée. Ceci a pour intérêt de faciliter le travail de taille des blocs qui viendront s'adapter ensuite sur l'extrados du reste de l'arc. En revanche, comme à la porte d'Arroux, la majorité des sommiers adoptent un lit d'attente horizontal au-delà de la moulure de l'archivolte. Seuls quatre d'entre eux dérogent à cette règle pour adopter un profil courbe : côté ville, les deux sommiers de la baie latérale nord (**PSA-16**) et le sommier sud de la baie latérale sud (**PSA-4**) et, côté campagne, le sommier sud de la baie latérale sud (**PSA-70**). Je m'arrête, pour en finir avec cette question, sur la zone située immédiatement au-dessus de l'imposte du piédroit central, au niveau de la face ville de la porte. Deux choses doivent en effet être signalées : d'abord, les deux sommiers des arcs centraux sont taillés sur un seul et même bloc. Ensuite, les deux claveaux qui reposent sur ce large bloc, l'un appartenant à la baie méridionale, l'autre à la baie septentrionale, présentent un extrados vertical commun, ce qui a pour corollaire de créer un niveau horizontal comme lit d'attente. La zone de retombée des archivoltes est en effet délicate à réaliser pour les constructeurs puisque l'espace ne cesse de se resserrer à mesure qu'on se rapproche du point de tangence : les deux solutions précédentes permettent de pallier cet inconvénient.

[1158] Seuls deux sommiers présentent un extrados circulaire et non vertical : le sommier oriental de la baie latérale ouest (côté campagne) et le sommier oriental de la baie orientale (face arrière de la porte). En ce qui concerne l'arc disparu au niveau de la face arrière, les blocs voisins ont conservé le négatif de la forme du sommier oriental (**PAX-17**) mais aucune donnée n'a en revanche été conservée en ce qui concerne le sommier occidental.

[1159] Ce même système de clavage constitué par une triple clé de voûte à extrados horizontal est attesté à Glanum dans la construction de l'arc en grand appareil qui domine le bassin de la source sacrée, au sud du centre monumental.

Systèmes de clavage employés au premier niveau des portes romaines d'Autun

Nombre de claveaux utilisés pour	porte d'Arroux	porte Saint-André
chaque baie centrale (campagne)	15	13
chaque baie latérale (campagne)	9	9
chaque baie centrale (ville)	15	15
chaque baie latérale (ville)	9	9
Nombre originel de claveaux	96	92
Nombre de claveaux antiques conservés	87	89
Nombre de claveaux modernes	2	3
Nombre de claveaux visibles	89	92

	porte d'Arroux	porte Saint-André
Clé de voûte à extrados courbe	7 / 7	0 / 8
Clé de voûte à extrados horizontal	0 / 7	8 / 8
Sommier à extrados courbe	6 / 15	4 / 16
Sommier à extrados vertical	9 / 15	10 / 16
Autres claveaux à profil ordinaire (courbe)	66 / 67	58 / 68
Autres claveaux s'intégrant dans l'appareil du mur (profil à angle droit)	1 / 67	10 / 68

Dans le dernier tableau, les deux sommiers taillés dans le bloc posé sur l'imposte du piédroit central (vu depuis la ville) n'ont pas été intégrés étant donné qu'ils ne possèdent pas d'extrados au sens strict.

Oublis, abandons et repentirs

Au sens littéral, l'anomalie se définit comme un écart à la norme ou à la symétrie. La porte d'Arroux présente plusieurs éléments qui ont pour point commun de ne pas avoir été traités comme les autres au moment de la phase de finition ou de ravalement.

Il s'agit d'abord, côté campagne, de l'imposte orientale de la grande voûte orientale (**PAX-16**) : celle-ci déborde largement au-delà de la retombée de l'archivolte extradossée alors que son pendant occidental a été retaillé afin d'être symétrique[1160]. Cette imposte trop longue n'ayant aucun fonction ni esthétique, ni architecturale, il s'agit clairement d'un oubli qui n'a jamais été corrigé.

Un repentir renvoie à un écart par rapport au projet originel qui n'a toutefois pas une ampleur suffisante pour être qualifié de changement de programme. On en a un exemple avec le modillon de la corniche intermédiaire de la porte d'Arroux : son profil originel (avec un retour saillant de sa partie basse) a été conservé étant donné que le mur en petit appareil de la tour de flanquement occidentale a empêché qu'il ne soit retaillé comme les autres au moment

[1160] On observe exactement la même situation sur la face arrière de la porte mais l'explication est tout autre : c'est la présence d'un mur en petit appareil qui a empêché le ravalement de cette imposte (**PAX-16**).

du ravalement final. Son analyse a été menée par A. Olivier, j'y reviendrai à propos de la datation de la porte d'Arroux[1161].

Enfin, on peut trouver un exemple probable d'abandon au niveau du revers de la galerie supérieure de la façade campagne. Les blocs sur la face desquels un chapiteau corinthien a été entièrement sculpté présentent, sur leur face arrière, un chapiteau épannelé – signe d'un travail seulement initié (**PAX-34**). Il n'est pas certain toutefois que cela soit la preuve d'un inachèvement : étant donné que l'intérieur de la galerie était difficilement visible du fait de la présence d'une autre volée d'arcades à l'aplomb du parement de la face arrière de la porte mais surtout à cause du système de levage des deux herses qui devait occulter une large partie de ce décor, il est très probable que la décision de ne pas sculpter plus finement ces chapiteaux ait été volontaire. Parmi les huit blocs de chapiteaux conservés de la porte d'Arroux, six d'entre eux présentent ce profil épannelé mais deux d'entre eux, les plus à l'ouest, ont été laissés brut de taille. Ils n'ont pas même été ravalés pour effacer les marques d'outils et l'archivolte moulurée n'a pas été ébauchée comme sur les arcades voisines. Pourquoi les deux blocs flanquant cette arcade n'ont-ils pas été traités comme les six autres sur leur face arrière alors que leur face de parement a été sculptée exactement comme les six autres ? Soit un aménagement interne de la galerie supérieure faisait obstacle à leur sculpture, soit il faut supposer que les ouvriers n'ont pas poursuivi pour les deux derniers blocs de chapiteaux et pour la dernière arcade une tâche peu utile, faute de temps ou de ressources financières.

Malfaçons architecturales et dissymétries techniques à la porte Saint-André

Tout autre est la situation du décor de la galerie supérieure de la porte Saint-André. Je rappelle d'emblée que les blocs de grès arkose du deuxième niveau ne sont pas contemporains de la construction de la porte : on peut s'interroger toutefois sur la fidélité de cette réfection à l'état initial de la galerie. Si la reproduction du plan de l'état initial de la galerie me semble quasi certaine[1162], il est impossible d'avoir la même certitude en ce qui concerne le décor. Lors d'une réfection, n'est-il pas absurde de reproduire le décor antérieur plutôt que de le mettre au goût du jour ? En réalité, le problème est un peu plus complexe que cela, étant donné que le premier niveau de la porte conservait le décor originel (impostes des petites et des grandes baies, entablement intermédiaire complet) et excluait dès lors l'innovation la plus totale[1163]. On remarque d'ailleurs que l'entablement sommital respecte le parti général de l'entablement intermédiaire (une architrave à bandeaux, une frise lisse et une corniche modillonnaire avec des modénatures linéaires) malgré trois différences importantes : l'architrave n'a que deux bandeaux au lieu de trois, la partie inférieure de la corniche a été raccourcie et simplifiée, enfin, le rapport de proportions des trois composantes de l'entablement sommital diffère de celui des deux entablements intermédiaires des façades campagne et ville[1164].

[1161] Olivier 2010, p. 281-282.

[1162] Cf. chapitre sept, sur la restitution du projet de l'architecte.

[1163] Quoi qu'il en soit, la comparaison entre l'entablement intermédiaire (appartenant à la phase de construction initiale) et celui du sommet du deuxième niveau (réfection antique, postérieure de plusieurs décennies, voire siècles, à la construction) n'a pas grand intérêt du point de vue de la datation stylistique, l'entablement sommital ayant été refait en cherchant soit à reproduire l'entablement sommital antérieur soit à imiter l'entablement intermédiaire.

[1164] A supposer que la comparaison avec la porte d'Arroux soit pertinente, on peut constater que les dimensions de son entablement sommital sont moindres que celles de son entablement intermédiaire, le rapport de proportions des trois composantes est assez proche de l'un à l'autre et l'architrave sommitale comporte trois bandeaux comme l'architrave intermédiaire et la corniche sommitale présente une version simplifiée de la corniche intermédiaire.

Proportions des composantes des entablements des portes romaines d'Autun

	Architrave	Frise	Corniche	Hauteur totale
Entablement intermédiaire				
porte Saint-André campagne	1 / 3,26	1 / 2,87	1 / 2,87	1,60 m
porte Saint-André ville	1 / 3,15	1 / 2,92	1 / 2,84	1,35 m
porte d'Arroux campagne	1 / 2,88	1 / 2,93	1 / 3,20	1,73 m
Entablement sommital				
porte Saint-André campagne	1 / 3,11	1 / 3,28	1 / 2,68	1,42 m
porte Saint-André ville	1 / 3,02	1 / 3,23	1 / 2,79	1,42 m
porte d'Arroux campagne	1 / 2,92	1 / 2,99	1 / 3,09	1,32 m

Certaines de ces mesures ayant été prises sur plan ou sur une orthophotographie, une légère imprécision est probable.

Si l'on se concentre sur les entablements intermédiaires que présentent les deux faces de la porte Saint-André, on observe des différences qu'il est possible d'expliquer par la logique architecturale. Etant donné que côté campagne, la distance entre les piédroits est de 3,78 m, que, sur la face arrière, elle est de 4,10 m et que l'on a affaire à des arcs en plein cintre, l'augmentation de la portée de l'arc va de pair avec celle de sa hauteur. Par conséquent, l'arc campagne, de portée plus faible que l'arc situé sur le parement de la face arrière, est moins haut. L'entablement se devant d'être tangent à l'archivolte extradossée des arcs, il est obligatoire que l'entablement intermédiaire de la face arrière voie ses dimensions se réduire. La hauteur de l'entablement intermédiaire du côté ville n'est donc pas dictée par les cartons du décor architectonique mais uniquement par des contraintes architecturales ponctuelles : dans un tel cas, l'étude stylistique perd toute pertinence. Le fait que la corniche intermédiaire de la face arrière soit plus dépouillée que celle qu'arbore la façade tournée vers la campagne n'est ni le signe d'une datation précoce, ni un caractère tardif, ni la preuve d'une maladresse des sculpteurs locaux ou d'un retard provincial : la corniche intermédiaire visible sur la face arrière de la porte est évidemment contemporaine de celle de la façade campagne. La réduction de sa partie basse et la simplification de ses modénatures ont tout simplement eu pour but de diminuer la hauteur de l'entablement afin que son altitude supérieure puisse correspondre à celle de l'entablement intermédiaire de la façade tournée vers la campagne. Les constructeurs devaient en effet, en trois assises, retrouver un niveau parfaitement plan pour le sol de la galerie supérieure et compenser l'écart de 32 cm introduit par la différence de portée des arcs clavés d'une façade à l'autre. Ce type de distorsion ou d'entorse à la symétrie n'est pas une malfaçon mais au contraire une solution technique destinée à compenser une irrégularité. Etant donné qu'il est impossible d'embrasser d'un même regard les entablements intermédiaires des deux faces de la porte, l'artifice conçu par l'architecte est d'une grande discrétion.

Il resterait à évoquer les maladresses observables dans le décor de la galerie supérieure qui ont conduit de nombreux observateurs, antiquaires ou voyageurs, à dénigrer la porte Saint-André. Elles sont en effet trop évidentes pour qu'il soit besoin de s'y attarder : les bases des pilastres portent à faux et sont suspendues dans le vide tandis que le corps des pilastres est bien plus large que ne le prévoit leur chapiteau. Si ce dernier point peut tout à fait résulter d'un inachèvement, en revanche, la première anomalie résulte d'une méconnaissance des règles de base de l'architecture.

Une anomalie lourde de conséquences à la porte Saint-André

Toutes les descriptions, sans exception, de la porte Saint-André qui soulignent le recours à deux matériaux rocheux distincts lors de la construction de la porte précisent que le calcaire oolithique a été utilisé pour édifier le premier niveau de la porte jusqu'à l'entablement intermédiaire compris tandis que toute la moitié supérieure de la porte est constituée de blocs d'arkose. A ma connaissance, jamais n'a été mentionnée la présence de deux blocs de calcaire oolithique appartenant à l'assise immédiatement supérieure à la corniche intermédiaire (**PSA-48**). Ces blocs qui sont au contact de l'ancienne tour de flanquement occupent les deux tiers de la longueur de l'avant-corps latéral nord, tout le reste de l'assise étant constituée de blocs d'arkose de même hauteur. La limite entre la partie inférieure en calcaire et la partie supérieure en arkose ne correspond donc pas à une limite structurelle ou architecturale, c'est au sein d'une assise qu'a lieu la transition entre les deux matériaux. Ce fait dont la description est inédite[1165] n'est pas sans conséquence pour l'interprétation globale de la porte Saint-André.

Il est désormais difficile de considérer que le second niveau érigé en arkose puisse appartenir à la même phase de construction que le premier niveau en calcaire oolithique ; en effet, si le projet de l'architecte avait prévu d'employer les deux matériaux, leur répartition au sein de l'édifice aurait une cohérence structurelle ou architecturale. La limite entre les deux roches aurait justement pu être le lit d'attente de l'entablement intermédiaire ; or, ce n'est pas le cas et le calcaire oolithique a été employé au-delà de l'entablement intermédiaire. Ces deux blocs témoignent du fait que le second niveau de la porte Saint-André a été originellement prévu pour être édifié dans le même matériau que le premier et que, pour une raison qui reste à déterminer, un autre matériau été employé pour édifier le reste du second niveau de la porte dont les vestiges sont aujourd'hui visibles.

Il est clair qu'ici le passage du calcaire à l'arkose n'est pas un choix technique lié aux propriétés intrinsèques des matériaux, étant donné que les contraintes statiques qui s'exercent sur les deux blocs de calcaire sont exactement les mêmes que celles qui s'exercent sur le reste de l'assise, en arkose. Autre hypothèse envisageable d'un point de vue théorique : un problème d'approvisionnement en calcaire de Fontaines ayant contraint à utiliser un autre matériau qui était quant à lui disponible (l'arkose du bois des Cros). Cette hypothèse qui permet de maintenir la contemporanéité des deux niveaux de la porte Saint-André doit toutefois céder devant son caractère invraisemblable : les bâtisseurs auraient nécessairement été conscients au moment d'entamer la mise en œuvre de la première assise du deuxième niveau qu'il ne leur restait pas suffisamment de blocs de calcaire oolithique pour espérer l'achever, quel aurait été alors l'intérêt de mettre en œuvre ces deux seuls blocs tout en sachant qu'il allait falloir recourir à un autre matériau pour le reste de l'assise ? La rentabilité et le souci d'utiliser la totalité des ressources disponibles ne sauraient être invoqués pour deux blocs représentant une longueur linéaire de 2,50 m, c'est-à-dire moins de 12 % de la longueur totale de l'assise, surtout quand on considère que le rendu esthétique de la façade tournée vers la campagne devait être une préoccupation essentielle pour l'architecte.

Les deux blocs taillés dans le calcaire de Fontaines, situés au-dessus de la corniche intermédiaire et au contact de la tour de flanquement nord, sont-ils les uniques vestiges conservés de cette assise et des suivantes ou correspondent-ils au dernier geste d'une phase de construction ? Pour le dire autrement, ces deux blocs témoignent-ils d'un inachèvement de la

[1165] Il est normal que la description de ces deux blocs, dissimulés par l'édifice au toit en appentis accolé à la façade de l'avant-corps septentrional (déjà attesté dans les premières représentations de la porte Saint-André datant de la Renaissance), n'ait pas pu être faite avant sa démolition à la veille des travaux de restauration dirigés par E. Viollet-leDuc. Aucun témoignage iconographique, aucun relevé ne rendent compte de cette particularité, à l'exception des clichés photographiques réalisés à partir de 1851.

première phase de construction de la porte ou bien de sa destruction partielle ? S'il s'agit d'un inachèvement, nous savons qu'il y a eu une phase ultérieure de reprise de la construction (combien de temps plus tard, c'est une autre question), une phase correspondant à l'édification du deuxième niveau de la porte en s'appuyant sur la première tranche de travaux réalisée en calcaire. Dans ce cas, comment expliquer l'interruption de la première phase de construction : problème de financement, problème d'approvisionnement en matériau, redéploiement des équipes sur d'autres chantiers jugés prioritaires ? Il n'y a pas d'éléments matériels sur lesquels se fonder pour évaluer la durée d'interruption des travaux et dater le début de la reprise des travaux : s'il ne s'agit que d'un problème d'approvisionnement depuis les carrières de la côte chalonnaise, il est relativement rapide de mettre en œuvre un approvisionnement depuis les carrières, plus proches, de grès arkose mais si c'est un problème de financement ou de main d'œuvre, la situation a potentiellement pu rester bloquée plusieurs décennies. S'il ne s'agit pas d'une interruption des travaux mais d'une destruction, cela implique que la porte Saint-André a sans doute été achevée sous une première forme entièrement réalisée en calcaire oolithique de la côte chalonnaise dont nous n'avons conservé que le premier niveau ainsi que le départ de la première assise du deuxième niveau. Dans le cadre de cette seconde hypothèse, de quand faudrait-il dater la destruction de la partie supérieure en calcaire de la porte Saint-André ? Là encore, il est impossible de le dire, pas plus qu'il n'est possible d'établir s'il s'agit d'une démolition volontaire, d'un effondrement accidentel, d'une destruction occasionnée par des engins de siège[1166], etc. L'hypothèse la plus probable est celle d'une réfection postérieure à la première phase de construction et, quoi qu'il en soit, du fait de l'existence et de l'emplacement de ces deux blocs de calcaire, il paraît impossible de considérer comme un parti-pris du projet de l'architecte l'idée d'employer deux matériaux rocheux distincts pour les deux niveaux de la porte[1167].

[1166] Le *Panégyrique* VIII (5) qui mentionne les restaurations d'*Augustodunum* sous le règne de Constantin ne dit rien du sort des portes urbaines.

[1167] Des hypothèses ont été proposées pour dater le moment de cette réfection. Selon l'abbé Berthollet, l'étage « a été sans doute endommagé en 269-270, puis enlevé au IVème siècle en vue d'une restauration qui n'a pas été réalisée » (Berthollet 1948, p. 10). Quant à P.-M. Duval, il développe un raisonnement fondé sur la vraisemblance et sur le rapprochement entre données archéologiques et données historiques au terme duquel il conclut qu'il est normal que la porte Saint-André ait été davantage endommagée que la porte d'Arroux lors de l'assaut des troupes de Victorinus, en 269, puisque ces troupes venaient de Germanie, via Besançon. Il précise qu'il n'est pas nécessaire de dater la réfection de la porte du règne de Constantin puisque les *Panégyriques* attestent des actions de Constance Chlore en faveur d'Augustodunum (Duval 1950, p. 84-85). Je préfère pour ma part m'en tenir au fait qu'il s'agit d'une restauration antique et qu'il est peu vraisemblable qu'elle soit trop rapprochée de la phase de construction.

Hypothèses de datation des portes romaines d'Autun

La question de la datation des portes romaines d'Autun qui est abordée dans les pages suivantes est fortement liée à la question de l'unité du projet, à l'origine du ou des architectes, à la détermination du nombre d'équipes ayant œuvré à la construction des portes – questions abordées dans le septième et dernier chapitre. Il s'agit en tout cas d'une question majeure puisqu'elle renvoie sans conteste à des problématiques historiques littéralement fondamentales : la fondation d'*Augustodunum* et le transfert de la capitale éduenne depuis le mont Beuvray[1168]. On considère souvent en effet que l'implantation de la trame viaire, la construction de l'enceinte[1169] et celle de ses portes sont contemporaines de la fondation et, de ces trois opérations, c'est la construction des portes urbaines qui, jusqu'à une date récente, apparaissait la moins délicate à dater.

1. Un historique des propositions de datation des portes urbaines d'Augustodunum

La datation des portes est une question souvent discutée, et force est de constater qu'encore aujourd'hui elle n'est pas close. La lecture des sources permet de constater l'ampleur du grand écart réalisé de la proposition de Thomassin de dater les portes d'Autun d'une période bien antérieure à l'arrivée des Romains en Gaule, soit plusieurs siècles avant le changement d'ère (ces modèles architecturaux grecs ayant été transmis, selon lui, aux Gaulois par l'intermédiaire des Phocéens implantés à Marseille, bien avant que Rome ne fasse sa première apparition en Gaule) à celle de l'ingénieur des Etats de Bourgogne P.-J. Antoine qui reconnaît dans la porte d'Arroux une architecture « tudesque » de la fin du IXème siècle de notre ère – ce à quoi H. de Fontenay rétorque à bon droit : « nous ne discuterons pas cette opinion grotesque »[1170]. La présence d'un dispositif de fermeture à herse, traditionnellement associé à la période médiévale, au niveau de la porte d'Arroux a pu inciter à abaisser fortement sa datation, de même que l'ordonnance décorative de la galerie supérieure dont se sont largement inspirés aux XIème et XIIème siècles les architectes d'édifices religieux. Pour ce qui est de l'excès inverse, la volonté de situer la construction des portes urbaines autunoises bien avant la conquête romaine des Gaules, elle est liée à la question de l'emplacement de Bibracte : tant que l'on pensait qu'Autun, l'ancienne *Aedua*, ne faisait qu'un avec Bibracte, le site qu'évoquait César en tant que ville fortifiée des Eduens dans ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*[1171], on pouvait considérer avec un semblant de logique que l'enceinte de l'*oppidum* éduen mentionnée dans le texte antique correspondait au rempart d'Autun. Dès

[1168] Tout le problème peut être formulé en ces termes : « Bibracte-Autun sont deux villes qui se succèdent avec les mêmes populations (…) Le site d'Autun est vierge de vestige celtique. Si on en croit les textes et les études sur la fortification, c'est une création d'Auguste ; mais si on se penche sur les trouvailles céramiques découvertes dans les couches les plus profondes, la date de création proposée est l'époque de Tibère. Cette discordance est-elle due à une lente arrivée de la population après la construction du rempart ou à un mauvais calage chronologique entre deux techniques de datation ? » (Guillaumet 2003, p. 223). Sur la question du « transfert », cf. Béal 1996 (critique de la théorie du transfert sur décision politique et remise en question du statut de capitale de cité de Bibracte), Guillaumet 2003 (interrogation sur le hiatus chronologique entre l'abandon de Bibracte et l'occupation d'Autun), Kasprzyk – Nouvel 2011 (interprétation du transfert de Bibracte vers Autun comme une conséquence de la mise en place du réseau routier attribué à Agrippa), Guillaumet – Labaune 2011 (sur la profonde continuité révélée par l'artisanat métallique entre Bibracte et Autun).

[1169] « L'enceinte d'Autun est tout à fait contemporaine de la fondation de la ville et peut passer pour un paradigme de ces enceintes augustéennes. Le premier élément de datation est celui des portes » (Guillaumet – Rebourg 1987, p. 48). Même idée dans Guillaumet 2003, p. 219.

[1170] Thomassin, dans Germain 1862, p. 446-452 ; Antoine 1732, p. 19 ; Fontenay 1889, p. 46-47.

[1171] César, *BG*, I, 23 (*oppido Haeduorum longe maximo et copiosissimo*) ; VII, 5 (*oppidum apud eos maximae auctoritatis*).

lors, l'enceinte d'Autun, antérieure à la conquête césarienne, était un vestige d'architecture gauloise. Il a fallu attendre le dernier tiers du XIXème siècle avec, d'une part, la mise au jour sur le mont Beuvray de la ville celtique dont parlait César et, d'autre part, la réalisation d'une fouille stratigraphique d'ampleur à Autun lors de travaux liés à l'aménagement de la voie ferrée pour que ce type de raisonnement perde tout fondement.

En préambule, je laisse le soin à l'abbé Courtépée d'expliquer la situation problématique dans laquelle se trouvent les savants cherchant à dater la construction de la porte d'Arroux – un constat identique pouvant être établi pour les trois autres portes monumentales :

> comme il n'y a point d'inscription sur ce monument d'Autun, on ne peut asséoir aucun jugement sur le temps précis de cette élégante construction. Des médailles seules, cachées sûrement sous les angles ou sous le jambage du milieu, pourroient nous l'apprendre, si on y faisoit quelques fouilles[1172].

Ni inscription, ni monnaie ne permettent en effet de dater les portes romaines d'Autun ; faute de fouilles pour mettre au jour des monnaies, mobilier datant par excellence dans l'esprit des antiquaires, les érudits en furent souvent réduits à des conjectures personnelles, à des raisonnements sur les sources antiques et durent se satisfaire de l'impression que dégageait en eux l'architecture des deux portes conservées et de leur ornementation (les éléments les plus subjectifs comme la sévérité, la noblesse, la légèreté ou la finesse sont associés à des critères techniques tels que la qualité de la taille ou la présence de ratés de chantier, devenant alors des critères de datation).

Pour résumer les principales datations qui ont été proposées depuis le début du XIXème siècle pour les portes d'Autun – en particulier les portes d'Arroux et de Saint-André, les deux seules portes prises en considération dans la documentation ancienne –, on doit signaler :

- Rosny 1802, p. 222-223 : époque augustéenne probablement (enceinte gauloise ; les portes auraient été élevées pour honorer Auguste, en lien avec l'emprunt du nom du Prince ; contemporanéité de la construction des portes et de la voie d'Agrippa[1173]) ; possibilité que la datation soit constantinienne ; aucune certitude.
- Grivaud de la Vincelle 1811, p. 7-8 : époque augustéenne (en lien avec l'emprunt du nom du Prince).
- Breton 1840, p. 249, 254 : époque augustéenne (les portes ont été construites par Agrippa).
- Viollet-le-Duc 1864, p. 314 : IVème ou Vème siècle ap. J.-C.
- Roidot 1872, p. 319 : Auguste ou Tibère.
- Lewis 1883, p. 33 : vers 293 (construction des portes lors de la reconstruction générale de la ville à la suite du siège de 270).
- Fontenay 1889, p. 48 : Vespasien (les portes sont postérieures à l'enceinte augustéenne).
- Schultze 1909, p. 309-311 : années 20 ap. J.-C. (comparaison avec l'arc de Saintes et de Langres), ni Auguste, ni les Flaviens.
- Grenier 1931, p. 344-345 : époque augustéenne (pour le premier niveau des portes d'Arroux et Saint-André) ; époque constantinienne (pour le deuxième niveau des portes d'Arroux et Saint-André).
- Kähler 1942, p. 66-72 : époque augusto-tibérienne (datation stylistique ; homogénéité et contemporanéité des deux niveaux des portes d'Arroux et Saint-André ; les portes sont contemporaines de l'enceinte ; inachèvement des portes sans doute dû à la révolte de Sacrovir).

[1172] Courtépée 1778, p. 503.

[1173] J. Rosny confond les niveaux de construction de la voie d'Agrippa avec les larges dalles polygonales qui venaient s'adapter aux piédroits de la porte d'Arroux jusqu'en 1777 (dernier état du *cardo maximus*).

- Berthollet 1948, p. 9-10 : Ier siècle ap. J.-C., sans doute dans sa deuxième moitié (pour la porte d'Arroux et le premier niveau de la porte Saint-André ; le IVème siècle pour le deuxième niveau de la porte Saint-André)[1174] – hypothèse très proche de celle d'A. Grenier.
- Duval 1951, p. 82-85 : époque augustéenne (pour la porte d'Arroux et le premier niveau de la porte Saint-André ; le deuxième niveau de cette dernière porte étant postérieur) – hypothèse inspirée de celle de J. Berthollet. Un raisonnement historique lui suggère de dater la réfection de l'étage de la porte Saint-André de la fin du IIIème siècle.
- Olivier 1987, p. 57 : prémisses d'une datation stylistique proto-augustéenne de la porte d'Arroux (chapiteaux)[1175].
- Guillaumet – Rebourg 1987, p. 48 : époque augustéenne (contemporanéité de l'enceinte, des portes et de la trame viaire ; datation stratigraphique de la première phase du *cardo maximus* (sondages) et datation stylistique de la porte d'Arroux d'après Olivier 1987[1176]).
- Rebourg 1998, p. 170 : datation augustéenne (antérieure au changement d'ère) sur critères stylistiques de la porte d'Arroux (corniche, chapiteaux, pilastres).
- Kasprzyk 2005, p. 87-88 : datation sur critères stylistiques des chapiteaux de la porte Saint-André (Ier s. ap. J.-C. au plus tard).
- Brunet-Gaston *et al*. 2006, p. 233 = Brunet-Gaston 2008, p. 75 : datation augusto-tibérienne sur critères stylistiques des chapiteaux de la porte Saint-André.
- Fort 2007, p. 142 : datation augustéenne des portes (fondée sur Rebourg 1998) mais construction des murs de courtine et des tours entre 10 et 30 ap. J.-C.
- Olivier 2010, p. 282 et 285 : datation entre 15 av. J.-C. et le changement d'ère de la porte d'Arroux sur critères stylistiques (démonstration beaucoup plus développée que dans Olivier 1987).
- Brunet-Gaston 2011, p. 267 : contemporanéité de la porte d'Arroux avec l'arc de Langres (daté des années 20 av. J.-C. par Olivier – Sauron 2010) et la porta Praetoria d'Aoste (à partir de 25 av. J.-C.).
- Maligorne 2011, p. 257 et 260 : datation sur critères stylistiques de la porte d'Arroux postérieure à l'achèvement du décor de la Maison Carrée (vers 5 ap. J.-C.) mais sans doute antérieure au règne de Tibère.
- Labaune – Meylan 2011, p. 117-119 : esquisse de chronologie relative de l'ordre de construction des portes romaines d'Autun qui révise en partie l'idée traditionnellement admise d'un projet unitaire de construction des quatre portes urbaines. Etant donné

[1174] Berthollet 1951, p. 174 : « La galerie supérieure de cette porte [d'Arroux] est d'une élégance sobre, mais n'a pas la sévérité des arcades inférieures. C'est le contraste entre l'étage utilitaire et l'étage noble, plus accentué qu'à l'époque d'Auguste, mais conforme au goût des contrastes dans les lettres et les arts de la 2e moitié du Ier siècle ». Je suppose que, dans l'esprit de l'abbé Berthollet, l'étage utilitaire désignait le premier niveau et ses quatre baies permettant l'accès de part et d'autre de l'enceinte urbaine et que l'étage noble n'était autre que la galerie supérieure dont certains auteurs anciens ont pu supposer qu'elle accueillait les musiciens lors des processions triomphales ; il est toutefois étonnant d'affirmer que la galerie supérieure, largement occultée par les deux herses lorsque celles-ci étaient relevées, était moins utilitaire que le premier niveau, elle dont la fonction première était d'assurer la continuité du chemin de ronde et la communication entre les deux tours de flanquement de la porte urbaine.

[1175] En réalité, ce n'est pas une datation que propose A. Olivier mais une comparaison fondée sur une étude stylistique : « les chapiteaux à deux couronnes de feuilles d'acanthe à 5 lobes et 5 digitations sont remarquables par les hélices qui sont très proches de celles que l'on observe sur plusieurs chapiteaux de Glanum » (Olivier 1987, p. 58).

[1176] La datation implicitement suggérée par la comparaison des chapiteaux de la porte d'Arroux avec ceux de Glanum dans Olivier 1987 est explicitée par J.-P. Guillaumet et A. Rebourg : « une date très haute, sans doute la dernière décennie du Ier s. avant J.-C. » (Guillaumet – Rebourg 1987, p. 48).

que les portes d'Arroux et de Rome sont situées sur le *cardo maximus* (axe se confondant avec le tracé du tronçon de la voie d'Agrippa reliant Chalon-sur-Saône à Boulogne par Sens) alors que la porte de Saint-André a été élevée au débouché d'un *decumanus* secondaire, les deux premières sont jugées antérieures[1177]. Ce schéma s'appuie également sur la datation stylistique des chapiteaux de pilastre de la porte d'Arroux (datation proto-augustéenne selon A. Olivier et A. Rebourg) et de ceux de la porte Saint-André (datation augusto-tibérienne selon V. Brunet-Gaston)[1178].

Ainsi, on semble hésiter entre trois périodes pour dater la construction des portes d'Autun : l'époque augustéenne, le règne de Vespasien, le règne de Constantin. La qualité et le sérieux des travaux d'H. de Fontenay permettront à la datation au cours de la deuxième moitié du Ier siècle (Vespasien) qu'il propose de s'imposer pendant plusieurs décennies : quantité de cartes postales relaient en effet à partir des dernières années du XIXème siècle et tout au long de la Belle Epoque la mention « Porte Romaine d'Arroux construite par les Romains en l'an 69 de notre ère ». H. de Fontenay est pourtant, à ma connaissance, le premier et le seul à avoir envisagé une datation flavienne : il la justifie par la qualité du décor et par un ensemble d'observations lui suggérant que le règne de Vespasien fut une période de forte activité édilitaire à Autun : pour lui, les portes urbaines sont donc postérieures à l'enceinte[1179]. L'ensemble des tenants d'une datation augustéenne sont ceux qui considèrent les portes monumentales comme contemporaines de la fondation d'*Augustodunum* et appartenant à la première parure monumentale de la ville tandis que les tenants d'une datation constantinienne les considèrent comme faisant partie de la reconstruction de la ville consécutive à son siège et à son pillage en 270. Enfin, notons que la tendance actuelle consiste à abaisser la datation des portes d'Autun en leur faisant franchir le changement d'ère et en convoquant de plus en plus souvent la notion de période « augusto-tibérienne ».

Autre point important qui peut être source d'erreurs : considère-t-on que les quatre portes d'Autun sont contemporaines ou non ? considère-t-on que la galerie supérieure des portes est contemporaine de la construction du premier niveau ou non ? Certains avancent en effet que la porte d'Arroux et la porte Saint-André ont connu deux phases de construction bien distinctes correspondant à chacun des deux niveaux de chaque porte urbaine. R. Chevallier, à propos de la porte d'Arroux, formule la réflexion suivante : « le contraste entre la sévérité du bas et l'élégance de la galerie a fait parler, à tort semble-t-il, de deux époques de construction »[1180]. Les tenants d'une construction de la porte d'Arroux en deux phases chronologiques séparées[1181] se fondent notamment sur les blocs du revers de la façade dont la taille n'a pas été achevée sans considérer comme une objection valable le fait que ces zones n'étant pas destinées à être vues, on n'avait sans doute pas jugé nécessaire de les traiter avec

[1177] Réflexions fondées sur l'étude de la voirie d'*Augustodunum* : Labaune – Kasprzyk 2008.

[1178] L'hypothèse d'Y. Maligorne consistant à abaisser la datation de la porte d'Arroux pour la situer approximativement entre 5 et 15 ap. J.-C. n'entre pas nécessairement en contradiction avec ce schéma puisque l'antériorité de la porte d'Arroux par rapport à la porte Saint-André peut être préservée du fait de l'imprécision de la notion de période « augusto-tibérienne ».

[1179] H. de Fontenay refuse une datation augustéenne, c'est-à-dire contemporaine de la fondation de la nouvelle capitale, en se fondant sur l'observation de la liaison qu'entretiennent les fondations de la porte avec le pavé : au XIXème siècle, étaient encore visibles au pied de la porte de grands pavés en granit qui s'adaptaient aux soubassements en arkose de la porte d'Arroux et étaient par conséquent postérieurs à la construction de la porte urbaine. Sous ce pavé dont nous savons aujourd'hui qu'il correspond à la dernière phase du *cardo maximus*, a été mis au jour en 1867 un pavé jugé contemporain de la fondation d'*Augustodunum*, édifié au moins un siècle avant le pavé supérieur, à en croire les sources (Roidot 1883, p. 508). Il faudrait observer les rapports stratigraphiques qu'entretiennent les fondations de ce pavé avec celles de la porte d'Arroux pour trancher : le diagnostic archéologique prochainement prévu (fin 2012 ?) devrait apporter de nouveaux éléments de réponse.

[1180] Chevallier 1969, p. 9, note 1.

[1181] Berthollet 1948, p. 9-10.

autant de soin que les parties destinées à être vues. L'étude archéologique du bâti de la porte d'Arroux confirme la contemporanéité des deux niveaux. A ceux qui pourraient en douter, il suffit de considérer le revers de la façade campagne tel qu'on peut le voir depuis l'intérieur de la ville : la face arrière des blocs des US **PAX-17**, **PAX-23**, **PAX-25**, **PAX-34** et **PAX-35** est non seulement traitée de manière semblable mais elle présente les même traces d'outils. Par ailleurs, j'ai montré plus haut que l'entablement intermédiaire et l'entablement sommital respectaient le même rythme dans les proportions de leurs trois composantes.

Le cas de la porte Saint-André est un peu différent de celui de la porte d'Arroux : depuis longtemps, les avis s'accordent majoritairement pour considérer que la galerie supérieure n'appartient pas à la même phase que le premier niveau et qu'il s'agit d'une réfection tardive, souvent attribuée à l'époque tétrarchique ou au règne de Constantin[1182]. Dès lors, deux questions se posent : sur la base de quels arguments considère-t-on qu'il y a deux phases distinctes ? Sur quels critères se fonde-t-on pour dater la galerie supérieure de l'époque tardive ? Visuellement, le contraste est en effet marqué entre un premier niveau en calcaire oolithique et au décor soigné d'une part et un second niveau en grès arkose et au décor inachevé, pour ne pas dire mal exécuté. Tels sont les deux arguments traditionnellement retenus pour établir que le second niveau ne peut pas être contemporain du premier : M. Kasprzyk, dans sa thèse, affirme à juste titre que ces datations ne reposent sur aucun argument chronologique pertinent, l'utilisation de l'arkose plutôt que du calcaire et l'inachèvement du décor ne permettant en aucune manière de rattacher la construction du second étage ni au règne de Constantin, ni à la période tétrarchique, ni même à la période tardive[1183]. Du fait de la fragilité de ces deux arguments, une tendance récente a fini par prendre le contre-pied de l'interprétation traditionnelle et à considérer que le second niveau était contemporain du premier. Dès lors, les datations proposées pour les chapiteaux du second niveau de la porte Saint-André ont été utilisées pour dater la construction de la porte urbaine nord-est d'*Augustodunum*[1184].

2. *La datation stylistique*

Bien souvent, faute de dédicaces datées sur les monuments ou de fouilles stratigraphiques, il faut se contenter pour situer chronologiquement un édifice d'une datation fondée sur l'étude stylistique de son programme décoratif – méthode qui pose sans doute autant de problèmes méthodologiques qu'elle n'apporte de réponses. Or, comme le souligne Y. Maligorne, la question est d'importance :

> L'enjeu n'est pas mince, puisqu'il s'agit de dater les composantes de la première parure monumentale de ces *civitates* [du Centre-Est de la Gaule], de déterminer si elles sont protoaugustéennes, et donc contemporaines du premier grand mouvement de monumentalisation en Narbonnaise, ou plus tardives[1185].

[1182] Crommelin 1773, fol 6 v°-fol. 7 r° (Constantin) ; Archives RD-RE ; Grenier 1931, p. 344-345 (probablement Constantin) ; Berthollet 1948, p. 9-10 (IVème siècle) ; Duval 1951, p. 82-85 (Constance Chlore, voire Constantin) ; Chevallier 1969, p. 8 ; Olivier 1987, p. 57 ; Rebourg 1998, p. 168… La liste n'est pas exhaustive mais il faut noter que, curieusement, H. de Fontenay élude la question.

[1183] Après avoir récusé l'idée que la galerie de la porte Saint-André soit une réfection tardive, l'auteur envisage deux hypothèses : soit l'étage est une réfection que les chapiteaux datent du Ier siècle ap. J.-C. (Kasprzyk 2005, vol. II, p. 87), soit l'étage est contemporain de la construction du premier niveau et, dans ce cas, la porte doit être datée de l'époque augustéenne – ce que la datation stylistique des chapiteaux qu'il propose n'exclut pas (Kasprzyk 2005, vol. I, p. 107, 159).

[1184] La datation retenue pour ces chapiteaux est le Ier siècle ap. J.-C., voire la période augusto-tibérienne. J'y reviens un peu plus bas.

[1185] Maligorne 2011, p. 253.

Pour le dire autrement, la diffusion des modèles décoratifs architecturaux importés de Rome et d'Italie, se fait-elle simultanément en Narbonnaise et dans la nouvelle capitale éduenne ou se fait-elle d'abord en Narbonnaise avant d'atteindre dans un second temps seulement les provinces gauloises plus septentrionales ? Telle est la question à laquelle il importe de répondre. En fait, je ne suis pas convaincu qu'une datation sur critères stylistiques puisse apporter des éléments de réponse fiables dans la mesure où cette démarche échappe difficilement au risque du raisonnement tautologique : en effet, les provinces des Trois Gaules ne sont pas les plus propices aux datations sur critères stylistiques du fait de la rareté de jalons fermes, c'est-à-dire d'édifices dont la datation serait connue par une dédicace semblable à celle de la porte d'Auguste de Nîmes et qui seraient par conséquent susceptibles de servir de références au niveau régional. De ce fait, les chercheurs sont contraints de chercher ces jalons dans des régions plus éloignées comme la Narbonnaise et, par conséquent, de supposer une antériorité de la diffusion des cartons importés de Rome et d'Italie dans le sud de la Gaule par rapport au reste de la Gaule. Le présupposé est sans doute valide pour une bonne partie des villes de Gaule Lyonnaise mais l'est-il également pour la capitale des Eduens alors que les sources littéraires (et archéologiques) témoignent de l'ancienneté de ses liens avec le peuple romain ?

2.1.Etude stylistique du décor de la porte d'Arroux

Pourtant, il a bien fallu se contenter d'une telle datation pour que progressent les recherches. Pour la porte d'Arroux, « les éléments de datation sont nombreux et assez convaincants, si l'on admet qu'il n'existe pas de décalage entre la Narbonnaise, sinon Rome même, et la cité des Eduens, ce que les relations précoces attestées à Bibracte montrent clairement »[1186]. La datation de l'époque augustéenne précoce de la porte d'Arroux est fondée sur le rapprochement établi par A. Olivier entre la forme des hélices de ses chapiteaux de pilastres à double couronne de feuilles d'acanthe à cinq lobes et cinq digitations avec celles de plusieurs chapiteaux de Glanum : c'est pourquoi est envisagée « une datation très haute, sans doute la dernière décennie du Ier s. avant J.-C. »[1187]. Et c'est de cette datation stylistique qu'a pendant longtemps découlé la datation de l'enceinte urbaine pour laquelle on ne disposait d'aucune dédicace, ni d'aucune datation stratigraphique : les réserves méthodologiques que j'ai soulevées ne doivent pas occulter les progrès obtenus grâce à cette démarche qui a permis d'écarter définitivement la datation flavienne des portes monumentales d'Autun proposée par H. de Fontenay et qui s'était imposée en France pendant une quarantaine d'années jusqu'à ce qu'A. Grenier, entre autres, réaffirme leur datation augustéenne sur la base de comparaisons avec des portes contemporaines d'Italie[1188]. Les analyses stylistiques dues à A. Olivier et à A. Rebourg concluent en effet à une datation haute de la porte d'Arroux, à savoir la première moitié de l'époque augustéenne. Elles se fondent sur l'examen attentif de plusieurs critères stylistiques visibles sur les chapiteaux de pilastres, sur les modénatures de la corniche, sur les pilastres eux-mêmes et sur leur comparaison avec d'autres exemplaires datés de Narbonnaise.

Le premier argument stylistique ayant des implications chronologiques réside dans la forme des feuilles d'acanthe que présentent les chapiteaux de pilastre corinthiens de la façade campagne de la porte d'Arroux : une acanthe dont les digitations acérées sont séparées par des sinus à découpe symétrique, parfois qualifiée d'acanthe « chardonneuse »[1189]. A. Olivier y

[1186] Rebourg 1998, p. 170.
[1187] Guillaumet – Rebourg 1987, p. 48 ; Rebourg 1991, p. 103.
[1188] Grenier 1931, p. 344.
[1189] Outre les chapiteaux de pilastre de la porte d'Arroux, un autre chapiteau autunois présente cette même forme d'acanthe : il s'agit d'un chapiteau corinthien semi-épannelé, en arkose, qui a été trouvé rue Renault (ML 811 dans Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 70-71 = chapiteau n° inv. 2001.3.00 de l'US 602 dans Devevey 2001). Sur le

reconnaît le type D, découpe symétrique « à flèches », de la typologie établie par A. Roth-Congès : un type que l'on trouve au niveau de l'arc d'Auguste à Rimini (27 av. J.-C.) et de l'arc d'Aoste (vers 25 av. J.-C.). En Provence, cette forme de feuille d'acanthe apparaît pour la dernière fois sur les chapiteaux du front de scène du théâtre d'Arles dans les années 20 – 10 avant notre ère[1190].

À la différence des présupposés d'A. Olivier ou de G. Sauron, Y. Maligorne récuse, pour la datation des éléments de décor architectural dans l'Est de la Gaule, la validité des jalons proposés par A. Roth-Congès pour des édifices de Narbonnaise[1191]. Comme V. Brunet-Gaston[1192], Y. Maligorne conteste la datation proto-augustéenne de « l'acanthe symétrique de tradition triumvirale » : s'il reconnaît que ce type de décor, caractéristique d'une datation précoce, correspond à une période chronologique bien cernée en Narbonnaise (au plus tard, les années 20 – 10 avant notre ère), il considère que, pour les Trois Gaules, la borne chronologique basse correspondant à la fin de l'emploi de l'acanthe à découpe symétrique peut être bien plus tardive et se prolonger jusqu'à l'époque claudienne[1193]. Il considère par conséquent que la découpe symétrique des acanthes ornant les chapiteaux de la galerie supérieure de la porte d'Arroux ne saurait être un critère de datation augustéenne précoce valable. D'une part, il estime normal que les ateliers provinciaux puissent accuser un certain retard et témoigner certaines pesanteurs dans l'adoption de nouveaux modèles issus de l'*Urbs*. D'autre part, il refuse qu'on utilise la découpe de l'acanthe pour seul critère et préfère quant à lui se concentrer sur les différents éléments de la corniche pour proposer une datation. Pour autant, comme les tenants de l'école dont il prend le contre-pied, Y. Maligorne est lui aussi contraint de chercher à dater le décor architectural des édifices de l'Est de la Gaule Lyonnaise en se fondant sur les repères fournis par les édifices de la province de Narbonnaise.

Selon lui, la corniche de la porte d'Arroux comporte deux emprunts au décor architectural de la Gaule Narbonnaise remontant à l'époque médio-augustéenne et, en particulier, à la Maison Carrée : les rais-de-cœur en ciseau que l'on trouve à la base de la corniche et la présence de billettes sur le front du larmier. Ce dernier « type de décor, ignoré des ateliers de l'*Urbs*, semble apparaître pour la première fois en pareille position sur la corniche de la porte du temple nîmois et sur les corniches des portiques qui l'encadrent »[1194].

---

terme de « sinus », synonyme de « goutte » ou de « zone d'ombre » dans le lexique du chapiteau corinthien, cf. Annexe : le sinus des feuilles d'acanthe dans Olivier 2010, 286.

[1190] Roth-Congès 1983, p. 123-127. Parallèle effectué dans Rebourg 1998, p. 170 ; Olivier 2010, p. 276. Il faut signaler qu'A. Roth-Congès précise que ce motif caractéristique de la période proto-augustéenne n'est pas exempt d'utilisations plus précoces et plus tardives.

[1191] Il trouve d'ailleurs un soutien en D. Tardy qui approuve sa proposition de datation médio-augustéenne de la porte d'Arroux (Tardy 2011, p. 321).

[1192] Si l'on parle d'une forme de feuille d'acanthe issue de la tradition triumvirale, c'est parce que le découpage symétrique de l'acanthe est une caractéristique des cartons ornementaux du second triumvirat. Pour autant, V. Brunet-Gaston précise que ces modèles « assez fidèlement copiés par les ateliers indigènes dans les provinces occidentales, sont difficilement datables car souvent imités et non-exempts d'archaïsme en milieu provincial ». Elle remarque toutefois que les chapiteaux de la porte d'Arroux n'ont pas de fleuron d'écoinçon mais une volute adventive, exactement comme les chapiteaux du temple de Vernègues ou *parascaenium* du théâtre d'Arles (entre 40 et 10 avant notre ère) – parallèle qui me paraît plaider pour une datation proto-augustéenne même si ce n'est pas explicitement indiqué par son auteur (Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 71).

[1193] Y. Maligorne donne l'exemple de la péninsule ibérique au sein de laquelle l'emploi de cette acanthe à découpe symétrique est attesté jusqu'à la fin de l'époque julio-claudienne, il ajoute un exemple d'Augst daté de l'époque tibérienne et propose d'abaisser de plusieurs décennies la date de deux monuments funéraires, à *Nasium* et à Faverolles, jusqu'alors datés de la période augustéenne précoce en raison de la découpe symétrique de l'acanthe de leurs chapiteaux (Maligorne 2011, p. 253-255).

[1194] Maligorne 2011, p. 257. Notons que d'un point de vue logique, si ce type de décor est inconnu à Rome et qu'il n'apparaît qu'à deux endroits lors de la période augustéenne (la porte d'Arroux et la Maison Carrée), il est impossible de déterminer, sur cette seule base, lequel des deux édifices l'a arboré le premier. Par ailleurs, P. Gros a montré que si les cartons de la Maison Carrée étaient directement issus du pouvoir central au vu de

Y. Maligorne en conclut que la porte d'Arroux est postérieure à la réalisation du décor de la Maison Carrée (avant 5 après J.-C.)[1195] et souligne la cohérence chronologique de son hypothèse avec la datation du moment où *Augustodunum* supplante enfin Bibracte[1196]. Postérieure à la construction du forum d'Auguste et à celle de la Maison Carrée, la datation de la porte d'Arroux se situerait donc, d'après lui, nécessairement après le changement d'ère et vraisemblablement avant la mort d'Auguste (5 – 14 ap. J.-C.).

L'abaissement de la datation de la porte d'Arroux récemment proposé est donc moins fondé sur la mise en lumière d'arguments plaidant pour une datation médio-augustéenne que sur la récusation légitime de la validité de l'acanthe à découpe symétrique comme critère suffisant à établir une datation proto-augustéenne hors de la Narbonnaise. Pour autant, réduire l'hypothèse de la datation augustéenne précoce de la porte d'Arroux au seul argument de la forme de la découpe des feuilles d'acanthe revient à passer sous silence l'ensemble des autres observations convergentes non seulement sur les chapiteaux de la galerie supérieure mais aussi sur les autres composantes du décor architectonique (pilastre, corniche) :

- La proportion des feuilles d'acanthe sur les chapiteaux (Rebourg 1998, p. 170)
- L'écartement important des hélices des chapiteaux (Olivier 1987, p. 58 ; Rebourg 1998, p. 170 ; Olivier 2010, p. 278)[1197]
- Le rapport de 1/3,1 de la corniche par rapport à l'entablement (Olivier 2010, p. 279)[1198]
- La présence du motif de rais-de-cœur et du motif de feuilles dressées (Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 54-55 ; Brunet-Gaston 2011, p. 267)[1199]
- L'absence de décor sur les faces latérales des modillons (Olivier 2010, p. 285)
- L'absence de décor sur les métopes (Rebourg 1998, p. 170 ; Olivier 2010, p. 285)
- La présence de cannelures à ménisque sur le corps des pilastres (Rebourg 1998, p. 170)
- L'absence de plinthe au niveau de la base des pilastres (Olivier 2010, p. 275)

---

l'importance de ce temple dynastique, leur exécution avait été confiée à des artisans locaux qui avaient pris des libertés avec les cartons (Gros 2006, p. 481 ; Gros 2009, p. 112). Rien n'exclut que les *lapidarii* locaux de la Maison Carrée aient réutilisé un motif mis en œuvre par les *lapidarii* ayant travaillé sur le chantier de construction des portes urbaines de la nouvelle capitale éduenne qui portait le nom du Prince. Le statut juridique des deux villes ne paraît pas être un argument valable pour déterminer laquelle des deux a la préférence du pouvoir central (et la primauté chronologique de son attention) si l'on considère que la cité fédérée d'Autun comme la colonie de droit latin de Nîmes ont toutes deux reçu de l'empereur Auguste leur droit au rempart, et ce, de manière sans doute contemporaine. Dans l'étude que V. Brunet-Gaston mène sur les chapiteaux dans l'arc jurassien, elle conclut à une diffusion des cartons ornementaux de l'*Urbs* à travers l'arc alpin, et non via le couloir rhodanien. Ces éléments nous invitent à nuancer l'idée selon laquelle les édifices de Narbonnaise auraient bénéficié du savoir-faire de *lapidarii* romains ayant travaillé en personne sur place tandis qu'au nord de la vallée du Rhône la diffusion des modèles romains n'aurait été que de seconde main, réalisée par des *lapidarii* indigènes cherchant à adopter / adapter le décor architectonique des édifices de Narbonnaise.

[1195] Gros 1996, p. 159 ; Gros 2009, p. 111.

[1196] Il s'appuie sur la publication d'une communication effectuée en 2005 (Reddé 2009). Or, à cette époque, l'actualité archéologique autunoise était concentrée sur les résultats des fouilles du Lycée militaire, quartier qui n'a pas livré de traces d'occupation antérieures à la fin de l'époque augustéenne. Plusieurs opérations d'archéologie préventive, dont les résultats ne furent pas immédiatement publiés, mirent en évidence tout au long des années 2000 des traces d'occupation remontant à la période augustéenne antérieure au changement d'ère. J'évoque ces opérations un peu plus bas.

[1197] Les parallèles convoqués sont tous antérieurs à 20 av. J.-C. : le temple de Valetudo, les deux temples géminés de Glanum, le temple de Vernègues et le temple d'Auguste et de Livie à Vienne.

[1198] Selon A. Olivier, on observe une augmentation progressive de la taille de la corniche au sein de l'entablement au cours du règne d'Auguste, comme le montre le rapport de 1/2,47 de l'entablement de la Maison Carrée (Amy – Gros 1979, p. 157).

[1199] Parallèle établi par V. Brunet-Gaston et C. Gaston avec le portique du forum d'Auguste et le temple d'Apollon Sosianus.

Enfin, A. Olivier rapproche le profil originel des modillons de la porte d'Arroux de ceux de la corniche de la Maison Carrée (construction achevée en 5 ap. J.-C.), du temple de Mars Ultor (construit pour honorer un vœu formulé avant la bataille de Philippes en 42 av. J-C. et inauguré en 2 av. J.-C.) et du temple d'Apollon Sosianus (début de la reconstruction en 34 jusque dans les années 20 av. J.-C.)[1200]. L'architecte en déduit la présence de sculpteurs engagés par le pouvoir central mais, chronologiquement, pour l'ensemble des raisons exposées plus haut, il persiste à situer la construction de la porte d'Arroux « un peu avant le changement d'ère ». En l'attente d'une datation stratigraphique, cette fourchette chronologique (années 15 av. J.-C. – changement d'ère) doit être retenue.

2.2.Etude stylistique du décor de la porte Saint-André

Les chapiteaux de pilastre de la porte d'Arroux ne sont pas les seuls à avoir suscité des réflexions d'ordre stylistique, ceux de la porte Saint-André ont également été étudiés par A. Olivier, M. Kasprzyk et V. Brunet-Gaston[1201]. Pourtant, l'originalité des chapiteaux de pilastre de la galerie supérieure de la porte Saint-André ne facilite pas leur mise en série et leur datation : relèvent-ils de l'ordre ionique ou de l'ordre composite ? S'ils sont ioniques, comment expliquer que l'abaque déborde au-delà des volutes ? Mais, s'ils sont composites, comment expliquer l'absence de fleuron sur l'abaque et de feuilles d'acanthes sur le *calathos* ? En résumé, A. Olivier parle de chapiteaux composites à fort caractère ionique[1202], M. Kasprzyk penche pour des chapiteaux ioniques tandis que V. Brunet-Gaston y voit des chapiteaux ionicisants préfigurant le type du chapiteau composite à *calathos* à languettes. Tous trois s'accordent toutefois pour souligner l'originalité, voire l'unicité, de ces chapiteaux.

Les parallèles proposés par M. Kasprzyk de chapiteaux ioniques dont l'abaque est aussi large que les volutes se trouvent à Rome (restauration du temple de Saturne sous le règne de Dioclétien vers 284) et à Toulouse (chapiteaux en remploi au sein de l'enceinte tardive) mais ils n'apportent pas d'informations chronologiques pertinentes. En revanche, la forme de la rangée d'oves séparés par des fers de lance exclut selon lui une datation tardive : la forme des fers de lance trouve des parallèles au début du Haut-Empire et ne correspond pas aux exemples tardifs d'Ostie, de Piazza Armerina ou Split. Il en va de même pour la forme régulière des volutes et des oves qui incitent à suivre la datation alto-impériale précoce proposée par H. Kähler[1203]. A. Olivier ne propose pas de datation fondée sur les critères stylistiques des chapiteaux et se contente de mentionner, avec prudence, l'attribution traditionnelle de la galerie supérieure à la période tardive. Quant à V. Brunet-Gaston, elle propose de les dater de l'époque augusto-tibérienne : étant donné qu'elle interprète les chapiteaux de pilastre de la porte Saint-André comme des formes annonciatrices des chapiteaux dotés d'un *calathos* à languettes, il est difficile de trouver des points de

[1200] Le modillon situé au contact de la tour de flanquement occidentale est divisé en deux par la limite de ravalement correspondant au point de contact entre le parement en petit appareil de la tour et celui, en grand appareil, de la façade de la porte (**PAX-25**). La moitié occidentale du modillon a été sculptée à l'image de l'ensemble des autres modillons de la corniche tandis que la moitié orientale, occultée par le retour du parement de la tour lors de la phase de ravalement et de sculpture du décor, a conservé son profil originel. A la base du modillon épannelé, on observe une « avancée saillante de profil rectangulaire très proche de celle que l'on peut voir sur les modillons de la Maison Carrée » (Olivier 2010, p. 281-282):

[1201] Olivier 1987, p. 58 ; Kasprzyk 2005, p. 87-88 ; Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 70 = Brunet-Gaston 2008, p. 70-71.

[1202] Idée en rupture avec la grande majorité des auteurs anciens, déjà soutenue toutefois par Berthollet 1948, p. 10.

[1203] Pensabene 1973, pl. VIII et Kähler 1939, p. 71, cités dans Kasprzyk 2005, p. 87. Selon V. Brunet-Gaston et C. Gaston, le motif d'oves et de fers de lance disparaît à la période flavienne et correspond plutôt à la période julio-claudienne (Brunet-Gaston *et al*. 2006, p. 55).

comparaisons régionaux ou plus éloignés qui soient pleinement pertinents. Le prototype de cette forme se situe au troisième quart du Ier siècle av. J.-C. (forum de *Minturnae*) et, autour d'Autun, les parallèles se situent à Sens (deux chapiteaux de pilastres), Augst (chapiteau de colonne de la curie de la basilique, daté de la première moitié du Ier siècle de notre ère) et Avenches (chapiteau avec une échine ionique)[1204].

L'étude stylistique des chapiteaux ioniques et leur mise en série « semblent indiquer comme hautement probable une datation augustéenne »[1205]. J'ai l'impression que c'est à regret que M. Kasprzyk écarte la possibilité de voir en la galerie de la porte Saint-André une réfection tardive : en effet, ses recherches doctorales tendent à nuancer la déconstruction par A. Rebourg de la vision élaborée par l'abbé Berthollet d'un *Augustodunum* en complète reconstruction au cours du IVème siècle[1206]. Or, comme je l'ai exposé plus haut, les conclusions de l'étude archéologique du bâti de la porte Saint-André interdisent de dater la construction de cette porte urbaine à partir de ses chapiteaux de pilastres. En effet, la présence de deux blocs de calcaire oolithique (appartenant à la phase de construction) à l'extrémité de l'assise située entre la corniche intermédiaire et les bases des piliers de la galerie supérieure, assise majoritairement constituée de blocs d'arkose, indique qu'initialement, le second niveau avait été érigé en calcaire oolithique, exactement comme à la porte d'Arroux[1207]. Dès lors, que faire des chapiteaux appartenant à cette phase de réfection ? leur réalisation est-elle contemporaine de la réfection de la galerie ou ont-ils été réemployés ici alors qu'ils appartenaient initialement à un autre édifice ? A première vue, l'hypothèse de chapiteaux remployés ne me paraît pas s'imposer : d'abord, l'observation de l'intégration de ces blocs au sein des autres ne permet pas de déceler de différence, ni dans la taille, ni dans la couleur du matériau. Deuxième point : s'il s'agit d'un réemploi, il a fallu trouver un édifice désaffecté comportant au moins 22 chapiteaux de pilastres identiques et, dans ce cas, pourquoi n'a-t-on pas retrouvé d'autres chapiteaux similaires à ceux-ci, ni à Autun, ni ailleurs ? L'idée que les chapiteaux soient des remplois issus d'un monument antérieur a pu être avancée du fait de la différence de largeur entre ceux-ci et les pilastres. C'est en effet un argument important que leur mauvaise insertion au sein du reste du décor mais qui peut être écarté si l'on considère que le reste du décor, peut-être inachevé par ailleurs, n'est pas exempt de défauts (la base en tore du pilastre est en porte-à-faux sur 8,5 cm). Cela dit, si la datation augustéenne ou augusto-tibérienne proposée par M. Kasprzyk et V. Brunet-Gaston pour ces chapiteaux est exacte, il est difficile du point de vue de la logique d'approvisionnement en matériaux de ne pas les considérer comme des remplois[1208]. Pourquoi vingt à vingt-cinq ans après la construction de la porte urbaine n'aurait-on pas pu réutiliser le même matériau que celui qui avait été employé au premier niveau ? Et, par ailleurs, est-il vraisemblable de supposer une réfection aussi importante aussi proche de la date de construction (alors même que la

[1204] Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 70 ; Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 237 : « Le type des chapiteaux ionicisants semble plutôt typique de la Germanie Inférieure (?) – il est même surreprésenté dans l'arc jurassien – avec des éléments erratiques dans le reste de la Gaule ».

[1205] Kasprzyk 2005, p. 107 ; même idée dans Kasprzyk 2005, p. 159 « il faut sans doute définitivement écarter l'hypothèse d'une réfection de l'étage de la porte Saint-André au IVème siècle : l'examen des chapiteaux indique qu'il paraît bien remonter à l'époque augustéenne ».

[1206] Rebourg 1998, p. 220.

[1207] L'autre argument permettant d'établir que le second niveau de la porte Saint-André est une réfection réside dans l'étude des proportions des entablements : il apparaît que les deux entablements sommitaux ne respectent pas le même rythme que ceux qui couronnent le premier niveau.

[1208] Je reconnais aisément que cet argument est de pure vraisemblance, et pas plus.

restitution du projet de l'architecte et l'étude du bâti m'incitent à penser, comme P.-M. Duval, que la nouvelle galerie n'a fait que reproduire son état premier[1209]) ?

L'argument le plus solide, à mon sens, pour établir si ces chapiteaux sont en position de remploi ou non consiste à s'assurer de leur plus ou moins bonne intégration au sein de l'ordre architectural. En effet, un chapiteau ne suffit pas à définir un ordre et chacune des composantes (support vertical, chapiteau, entablement tripartite) est censée porter « les marques spécifiques de son appartenance à un *genus* » (ordre)[1210]. Il n'y a pas grand-chose à tirer du corps du pilastre qui a été laissé lisse (peut-être est-il inachevé) et de sa base très dépouillée, composée d'un simple listel posé sur un tore inférieur. L'architrave à trois bandes est fréquente sur les temples ioniques comme sur les entablements corinthiens d'époque augustéenne. En revanche, la corniche intermédiaire de la porte Saint-André, qui a été imitée dans ses grandes lignes lors de la réfection et de l'exécution de la corniche sommitale, présente des modillons, éléments caractéristiques d'un entablement corinthien, et non ionique[1211]. De mon point de vue, les chapiteaux de la porte Saint-André, n'étant pas dotés de feuilles d'acanthe, ne relèvent pas de l'ordre composite mais ionique ; or, l'entablement intermédiaire de la porte urbaine, mis en place lors de la phase de construction, présente les caractéristiques de l'ordre corinthien. Dès lors, il me paraît raisonnable de considérer que ces chapiteaux sont issus d'un autre édifice et ont été utilisés en remploi lors de la réfection de la galerie supérieure[1212]. Je laisse toutefois le soin à des personnes plus compétentes que moi dans le domaine de la syntaxe décorative de corriger ce raisonnement peut-être trop simpliste. En définitive, remploi ou non, ce qui est certain, c'est que la datation stylistique des chapiteaux de pilastre de la porte Saint-André ne date pas la phase de construction de la porte nord-est de l'enceinte d'*Augustodunum*.

3. D'autres méthodes de datation

Quels autres éléments sont susceptibles de venir confirmer ou non les différentes propositions de datation, parfois vagues chronologiquement, parfois contradictoires les unes avec les autres, émises sur la base de critères stylistiques ?

3.1.La fouille stratigraphique et l'étude du mobilier mis au jour (à la porte d'Arroux)

C'est à la fin du mois de décembre 2000 qu'a été exaucé le souhait émis par l'historien Courtépée[1213] et par tous ceux qui, comme lui, avaient appelé de leurs vœux la découverte d'une monnaie au niveau d'un piédroit d'une des portes : lors de la surveillance archéologique effectuée par Y. Labaune, a été mis au jour un quinaire d'argent d'Octave, daté des années 29-28 avant notre ère[1214]. C'est au niveau du piédroit séparant la petite baie occidentale de la baie

[1209] Duval 1951, p. 84. Le fait que le même système de « clavage » tout à fait original des arcades de la galerie supérieure ait été adopté au niveau des deux portes en est un indice fort (**PAX-34**, **PSA-40** et **PSA-59**). Sur la restitution du projet architectural de la porte Saint-André, cf. chapitre sept.
[1210] Gros 2006, p. 470.
[1211] Gros 2006, p. 491-493. La corniche modillonnaire est toutefois également utilisée avec des chapiteaux composites. A la porte Saint-André, ces modillons qui viennent soutenir la partie plafonnante (soffite) du larmier et servir de limites aux caissons sont parallélépipédiques.
[1212] Avis déjà émis de manière catégorique par J. Roidot-Deléage (Archives RD-RE), par Grenier 1931, p. 342-343 et par Duval 1951, p. 82 et 84 : « la galerie étant en grès et manifestement construite avec des blocs remployés qui s'ajustent en porte à faux sur l'entablement de l'arc inférieur »).
[1213] Courtépée 1778, p. 503.
[1214] Labaune 2002. La monnaie en question présente un diamètre de 15 mm pour un poids d'1,80 g. L'avers représente une tête nue d'Octave à droite accompagnée de la légende CAESAR IMP VII tandis que le revers

centrale voisine que la monnaie a été ramassée : elle n'était pas en place mais fut trouvée au fond de la tranchée, lors de son nettoyage manuel après l'intervention de la pelle mécanique. Il est très probable toutefois, aux dires de l'archéologue présent sur place, qu'elle appartienne à une structure maçonnée parementée en contact avec l'un des soubassements en arkose, sans doute le trottoir situé au niveau du passage latéral piétonnier occidental[1215]. Ce quinaire octavien fournit donc un *terminus post quem* pour le chantier de construction de la porte d'Arroux ou du moins pour l'aménagement, nécessairement plus ou moins contemporain du chantier de construction de la porte, de la voie et de ses trottoirs : 29-28 avant notre ère. Il paraît toutefois difficile de préciser davantage la datation fournie par le quinaire, étant donné que rien n'empêche, en théorie, que cette unique monnaie ait été abandonnée là plusieurs dizaines d'années après sa disparition de la circulation.

Outre la découverte du quinaire, d'autres informations relatives à la datation ont été livrées par cette surveillance archéologique. Plusieurs tranchées, ouvertes de part et d'autre de la porte et parfois en contact avec les soubassements en arkose des piédroits, ont en effet livré du mobilier céramique. Le mur perpendiculaire à la porte qui est adossé au piédroit séparant la baie centrale occidentale de la baie latérale non conservée a livré un fragment de panse d'amphore Dressel 20, qui correspond avec une grande vraisemblance, d'après Y. Labaune, à une fourchette chronologique comprise entre les années 60 et 120 ap. J.-C. Quant au mur qui lui fait pendant, côté est, deux fragments de panse de jattes carénées ont été mis au jour dans ce qui semble être le comblement de la tranchée de fondation de ce mur : leur datation correspond à une période qui va du règne de Tibère aux Flaviens. Le mobilier céramique trouvé au niveau de ces deux murs semble donc indiquer une datation de la deuxième moitié du Ier siècle de notre ère pour les deux murs latéraux de la cour intérieure. Or, l'analyse architecturale du bâti et l'étude stratigraphique des élévations nous révèlent que ces murs sont parfaitement contemporains de la phase de construction de la porte d'Arroux et qu'ils ne sauraient appartenir à une phase ultérieure, étant donné que leur construction est nécessairement antérieure au ravalement général des parements qui clôt la phase de chantier. Il convient toutefois de rappeler que cette hypothèse de datation n'est hélas fondée que sur trois tessons et que, pour cette raison, elle doit être évidemment relativisée en l'attente d'une confirmation éventuelle. En effet, la stratigraphie n'exclut pas que ces tessons puissent être des intrusions occasionnées lors de travaux d'entretien ou de réfection de la voie ou de ses caniveaux ou bien lors du démontage de la cour intérieure (mais cela supposerait une phase de fonctionnement relativement brève pour ce dispositif).

3.2. La datation de l'enceinte et de la trame viaire : quelques réflexions sur la chronologie relative des différentes étapes de la fondation d'*Augustodunum*

Les recherches effectuées au XIXème siècle conduisent H. de Fontenay à situer la fondation d'*Augustodunum* dans les années 15 – 10 avant notre ère en se fondant avant tout

montre une Victoire tenant une couronne de la main droite et une palme de la main gauche, debout sur une ciste mystique entourée de deux serpents avec la légende ASIA RECEPTA. Je remercie L. Popovitch pour les indications qu'il a bien voulu me donner sur la fréquence et la diffusion de cette monnaie dans l'Est de la Gaule. Ces quinaires ne sont pas courants en Gaule de l'Est : sur les 12 000 monnaies de la base de données réalisée par L. Popovitch pour les régions de l'Est de la Gaule, 36 seulement portent le nom d'Octave – Auguste, 29 sont des deniers, 7 des quinaires et, sur ces 7 quinaires, un seul est du type *Asia recepta* (provenance : Alésia). J.-B. Giard place cette émission à Ephèse (août 29) et H. V. Sutherland à Rome (29 – 27 av. J.-C.). L'aspect de ce quinaire pourrait donner des indications sur sa durée de circulation ; ceci étant dit, rien n'empêche qu'une monnaie soit immobilisée pendant plusieurs décennies avant de ressortir et d'être perdue. Dans un premier temps, le quinaire avait été interprété, avant son nettoyage, comme un quinaire d'argent de Marcus Porcius Cato daté de 47-46 avant notre ère (Labaune 2001, p 37 ; rectifié dans Labaune 2002).

[1215] Peut-être s'agit-il d'un des murs latéraux de la cour intérieure.

sur les découvertes monétaires ayant eu lieu sur le mont Beuvray comme sur le site d'Autun[1216]. L'argument est simple, on observe une parfaite continuité dans les trouvailles monétaires entre Bibracte et *Augustodunum* : les monnaies les plus récentes mises au jour sur le mont Beuvray correspondent aux monnaies les plus anciennes découvertes à Autun. A la suite de C. Chappuis, H. de Fontenay souligne en effet que les monnaies les plus récentes du mont Beuvray sont des monnaies octaviennes (antérieures à 27 av. J.-C.) tandis que les monnaies autunoises les plus anciennes représentent, à de rares exceptions près, le Prince couronné de lauriers (postérieures à 29) et gratifié du nom d'Auguste (postérieures à 27) : le fait qu'on trouve à Autun les monnaies qu'on ne trouve plus au Beuvray est logiquement interprété comme le témoignage du transfert de la population vers sa nouvelle capitale[1217]. La numismatique lui permet donc de dater la fondation d'*Augustodunum* de la période augustéenne précoce.

Jusqu'au début des années 2000, même si l'on n'excluait pas totalement que l'enceinte ait pu être construite dans un second temps seulement après l'implantation de la trame viaire et d'une partie de la ville, voire après la construction des portes, on considérait qu'il était plus probable que la construction de l'enceinte fût contemporaine de la fondation d'Autun[1218]. Les travaux d'A. Rebourg ont abouti à l'élaboration du scénario suivant pour la fondation d'Autun : « choix du site d'Autun, détermination des contours de la ville, aménagement global (terrasses, voirie), construction de l'enceinte et de ses portes », cette première phase autunoise se situant autour de 20-15 av. J.-C[1219]. La datation de l'enceinte de l'époque augustéenne précoce était alors fondée sur la datation de la porte d'Arroux, elle-même datée à partir de critères stylistiques observés sur les chapiteaux de pilastre de sa galerie supérieure. Ce consensus a été remis en question par les résultats des fouilles effectuées sur le site du nouvel Hôpital d'Autun (août 2001 – janvier 2002) : dans un sondage profond de 4 m (désigné sous le nom de sondage n°107), pratiqué le long du rempart, côté ville, a été mis au jour, au sein d'une couche d'argile associée à la fondation du mur de courtine, du mobilier daté de la seconde moitié du Ier siècle de notre ère. Même si la portée de cette découverte réalisée lors d'un sondage ponctuel doit être relativisée (il peut s'agir d'une réfection en sous-œuvre, il peut s'agir du dernier tronçon de courtine à avoir été construit, la datation tardive d'un seul tronçon n'implique pas que la construction des portes et du reste de l'enceinte ne soit pas antérieure…), il n'empêche que les archéologues en charge de la fouille (AFAN-INRAP, service archéologique de la Ville d'Autun, CEPMR de Soissons) considèrent que cette portion du rempart est postérieure au milieu du Ier siècle ap. J.-C.[1220]. C'est dans ce contexte qu'A. Fort, dans le cadre d'un Master d'Archéologie, a proposé de préciser la datation de l'enceinte urbaine d'Autun en comparant les techniques de construction mises en œuvre dans le rempart d'*Augustodunum* avec celles des enceintes urbaines de Gaule Narbonnaise datées de l'époque augustéenne ou julio-claudienne (essentiellement Nîmes, Vienne et Toulouse). En comparant ces quatre enceintes sur des éléments précis (longueur de

[1216] Au-delà des importantes collections monétaires possédées par divers érudits autunois (d'Espiard, Jovet, Laureau de Thory, Lavirotte, de Monard) ou par la municipalité, H. de Fontenay a pu s'appuyer à la fois sur les résultats des fouilles dirigées par J.-G. Bulliot sur le mont Beuvray et sur les résultats de la tranchée stratigraphique pratiquée sur 1 km de longueur, 25 m de largeur et 4 à 6 m de profondeur à l'occasion de la construction de la voie ferrée d'Autun (1866-1867). On ne peut donc pas lui reprocher de se fonder sur un corpus restreint : la collection d'E. d'Espiard comptait environ 30 000 monnaies, les fouilles du chemin de fer livrèrent plus de 1 500 nouvelles monnaies…

[1217] Chappuis 1873, p. 401 ; cité par Fontenay 1889, p. 9. Le raisonnement repose sur une quantité de monnaies importante, et non sur l'individu le plus ancien ou le plus récent. Il n'entre par conséquent pas en contradiction avec l'idée selon laquelle l'abandon de l'oppidum a été progressif et qu'une occupation s'y est maintenue même après la fondation d'Autun.

[1218] Pinette – Rebourg 1986, p. 40 ; Rebourg 2002, p. 58-59.

[1219] Rebourg 2002, p.59.

[1220] Bet *et al*. 2004, p. 52, 135 ; Bet 2006, p. 84-85.

l'enceinte, surface englobée, épaisseur des murs de courtines, épaisseur des murs des tours, diamètre des tours, hauteur des assises, morphologie du soubassement des murs de courtine, morphologie et typologie des tours), A. Fort en déduit que l'enceinte d'Autun est sans doute postérieure à celle de Nîmes et contemporaine de celles de Vienne et Toulouse. C'est pourquoi elle fixe la construction de l'enceinte romaine d'Autun dans une fourchette comprise entre 10 et 30 ap. J.-C., c'est-à-dire dans les dernières années du règne d'Auguste et au cours de la majeure partie du règne de Tibère[1221].

Etant donné que les portes monumentales font partie intégrante de l'enceinte urbaine, la datation des murs de courtine et des tours n'est pas indifférente pour situer chronologiquement la construction des portes. Toutefois, du fait de leur rôle particulier, aussi défensif que symbolique – il s'agit du point de passage obligé par lequel tout visiteur entre dans la ville – et de leur nombre limité, il faut reconnaître que les portes urbaines bénéficient d'un statut spécifique parmi l'ensemble des autres composantes de l'enceinte qui explique que leur construction puisse être antérieure, et au minimum plus rapide, que le reste du rempart. P. Gros mentionne deux sites pour lesquels il apparaît que la construction des portes urbaines prime sur celle des murs de courtine : *Augusta Bagiennorum* (Bene Vagienna, Italie, *regio* IX) et *Carsulae* (Carsoli, Italie, *regio* VI)[1222]. L'exemple de l'enceinte de Turin mérite également d'être mentionné : l'analyse du bâti des tours de flanquement des portes révèle que la construction des tronçons de courtine est postérieure à celle des portes urbaines puisque les murs de courtine viennent s'adosser contre les tours de flanquement.

La question cruciale est en effet celle de la liaison entre les tours de flanquement des portes urbaines et les murs de courtine voisins : sont-ils chaînés ou simplement accolés ? S'ils sont chaînés, c'est parce que la construction des portes et celle de l'enceinte est contemporaine (ce qui n'exclut pas pour autant que le chantier de construction des murs puisse durer plus longtemps que celui des seules portes). Si, en revanche, les murs de courtine sont accolés aux tours de flanquement, il faut en conclure que les portes monumentales ont été conçues comme des édifices architecturalement autonomes et ont été réalisées dans une phase antérieure à la construction des murs de courtine. Qu'en est-il à Autun ? Peu d'endroits permettent d'observer la connexion entre les murs de courtines et les tours de flanquement : les vestiges des tours de flanquement de la porte d'Arroux sont ensevelis depuis plusieurs siècles, le bâti des tours de la porte Saint-Andoche et des murs de courtine voisins a été complètement englobé dans les bâtiments du monastère de Saint-Andoche, les tronçons de courtine attenant à la porte de Rome ne sont pas connus archéologiquement. Seules les tours de flanquement de la porte Saint-André paraissent se prêter à ce type d'observations. La tour de flanquement nord a été conservée en plan et, pour partie, en élévation, même si son parement a subi de multiples réfections et rechemisages. C'est précisément la raison pour laquelle il est délicat d'interpréter le parement nord de la tour de flanquement nord de la porte qui paraît ne pas avoir été lié au mur de courtine. En réalité, le parement a subi de multiples reprises ponctuelles et des réfections plus conséquentes du fait de l'affectation de l'ancienne tour de flanquement en lieu de culte[1223] et il faudrait pouvoir explorer le sous-sol pour espérer observer les niveaux antiques et les liaisons qu'ils entretiennent entre eux. Pour ce qui est de l'autre côté de la porte Saint-André, un diagnostic archéologique, effectué en 2007 sous la responsabilité de Y. Labaune, a bien eu lieu immédiatement au sud de la tour de flanquement

[1221] Fort 2007, p. 140, 142-143. Cette proposition de datation est confortée, d'une part, par les résultats de la fouille d'une tour située au niveau du Lycée militaire d'Autun (fin du règne d'Auguste ou début du règne de Tibère d'après Chardron-Picault – Pernot 1999, p. 29 et, d'autre part, par la récente hypothèse de datation de la porte d'Arroux qui la situe entre 5 et 15 ap. J.-C. (Maligorne 2011).
[1222] Gros 1996, p. 39-40.
[1223] C'est à ce niveau que se situait la cure de Saint-André.

méridionale de la porte mais il est resté, pour quelques dizaines de centimètres seulement, à l'écart de la liaison entre la tour de flanquement et le mur de courtine[1224].

La question de la datation de l'implantation de la trame viaire mérite également d'être prise en compte dans la réflexion sur la datation de l'enceinte urbaine et de ses portes. L'implantation de la trame urbaine prime-t-elle chronologiquement sur la construction de l'enceinte urbaine ou est-ce l'inverse ? Faute de datations stratigraphiques assurées, il suffit, pour répondre à cette question, de déterminer si le tracé de l'enceinte est conditionné par le réseau viaire ou si c'est le réseau viaire qui s'adapte au tracé des remparts. Dans le cas d'une fondation urbaine comme celle d'Aoste, il est difficile de trancher et l'on doit se contenter de considérer que l'implantation de la trame urbaine, la construction de l'enceinte et de ses portes sont contemporaines sans pouvoir déterminer de manière plus détaillée la succession de ces différentes opérations. En effet, le tracé de l'enceinte adopte la forme d'un rectangle traversé par deux axes viaires principaux, perpendiculaires. Au point de contact de ces axes avec le mur se dressent quatre portes urbaines. Quant à la trame viaire qui se développe en un réseau d'urbanisme orthonormé, on se rend compte qu'au débouché d'une rue sur deux, au niveau de l'enceinte, correspond l'érection d'une tour. Dans le cas de Turin, autre fondation augustéenne précoce, à chaque voie correspond soit une tour soit l'une des quatre portes monumentales. L'imbrication générale de ces différentes infrastructures empêche absolument de déterminer leur succession chronologique.

Dans le cas d'Autun, la situation est différente car l'enceinte n'adopte pas un plan géométrique régulier et, dès lors, il est possible d'établir qui de l'enceinte ou de la trame urbaine est antérieure[1225]. L'analyse métrologique de l'espacement des tours sur les murs de courtine n'a pas de sens à Autun, contrairement à ce que P. Varène a pu tenter à Nîmes car, les fondations de *Nemausus* et *Augustodunum* n'ont pas été menées dans le même ordre. Pour que les tours d'une enceinte présentent entre elles un espacement régulier, de deux choses l'une, soit leur implantation a été décidée préalablement à l'installation du réseau viaire, soit la localisation des tours est cohérente avec la trame viaire mais cette coïncidence résulte en

[1224] Labaune 2007, p. 11. Les contraintes administratives et techniques liées à la réalisation de ce diagnostic archéologique n'ont pas permis de vérifier cette relation stratigraphique qui représente pourtant un point d'une importance cruciale pour la datation de l'enceinte romaine d'Autun et de ses portes. Les opportunités d'exploration de structures enfouies de cette importance sont trop rares pour qu'on ne puisse s'empêcher de regretter que l'emprise du diagnostic n'ait pas pu être décalée de 30 cm.

[1225] Outre l'hypothèse de datation fondée sur des critères stylistiques, le deuxième type d'argument à avoir été avancé pour dater l'ensemble de l'enceinte réside dans l'idée que « le lien étroit entre la trame viaire à l'intérieur de la ville et l'enceinte elle-même est le témoignage de sa construction dès l'époque augustéenne » (Guillaumet – Rebourg 1987, p. 48) mais, plus tard, dans un article qu'il signe seul cette fois, A. Rebourg considère que cet argument ne tient pas en raison de la présence d'un glacis le long de l'enceinte qui empêche d'observer les relations entre les rues et l'enceinte, des relations qui sont donc, sinon inexistantes, du moins impossibles à attester (Rebourg 1998, p. 169-170 ; Rebourg 2002, p. 58). Selon lui, seule la datation dendrochronologique pourrait régler la question de la datation de l'enceinte d'*Augustodunum*, selon l'archéologue, dans l'hypothèse où des pieux de bois auraient été utilisés en fondation, dans les zones marécageuses situées au nord-est de la ville. Pour en revenir au glacis, une zone non-bâtie de 10 à 20 m de large a en effet été observée entre le mur d'enceinte et les îlots contigus : encore récemment, elle a notamment été interceptée en 1992-1993 au Lycée militaire, en 2001-2002 lors des fouilles du nouvel Hôpital, en 2005 rue Lauchien le Boucher. Mais, en réalité, il n'est pas nécessaire de pouvoir observer matériellement et stratigraphiquement ces connexions pour déterminer archéologiquement la relation d'antériorité ou de postériorité entre les tours du rempart et le réseau viaire, il suffit d'analyser leur emplacement (sont-elles ou non situées au débouché d'une rue ?) et leur espacement (sont-elles situées à distance régulière des deux tours desservies par les murs de courtine qui lui sont attenants ?). De ce point de vue, les fouilles du Lycée militaire ont permis d'apporter une confirmation récente à la corrélation entre tours et rues, déjà décelée par les travaux de la Société Eduenne au XIXème siècle (cf. plus bas).

réalité de la forme géométrique du tracé de l'enceinte[1226]. Dans le cas d'une enceinte urbaine au tracé irrégulier, c'est-à-dire d'une enceinte dont le tracé est largement déterminé par le relief du terrain, comme c'est le cas à Nîmes ou à Autun, pour conserver ces deux seuls exemples, il suffit de constater où se situe la régularité, dans l'espacement des tours ou dans le réseau viaire, pour déterminer laquelle des deux actions a été effectuée avant l'autre. A. Fort a effectué cette comparaison sans aller toutefois jusqu'au bout du raisonnement puisque ce qui l'intéressait, quant à elle, était d'établir ou non l'utilisation par les constructeurs de l'enceinte d'*Augustodunum* d'unités de mesure romaines :

> A Nîmes, les recherches de P. Varène ont montré que, sauf exception, les tours étaient régulièrement construites selon un entraxe de 71,50 m, soit 2 *actus*. Nous pensions que le relevé de la longueur des tronçons à Autun permettrait de mettre en évidence l'utilisation de cette unité de mesure romaine. Or, il n'en est rien. On ne retrouve jamais de longueurs correspondant à des multiples de l'*actus*, même si l'on ajoute 9 m à chaque longueur de tronçon, afin de restituer la longueur entre les axes des tours[1227].

C'est là clairement la preuve que l'implantation des tours a été déterminée par l'implantation du réseau viaire : il est parfaitement normal de ne pas trouver d'espacement régulier entre des tours soumises à une double contrainte, celle du tracé irrégulier d'une enceinte s'adaptant à la morphologie du relief et celle d'une localisation systématique au débouché d'une rue. Or, A. Fort a confirmé dans son étude de l'enceinte romaine d'Autun l'idée ancienne d'une relation systématique entre la localisation des tours et la trame urbaine[1228]. C'est donc tout à fait logiquement que la mesure des tronçons ne correspond à aucune unité particulière (romaine ou non) puisque ce qui a été établi c'est d'une part la trame urbaine, d'autre part le tracé général de la future enceinte : les tours sont donc implantées au point où ces deux systèmes se rencontrent et si l'on doit chercher un module régulier c'est uniquement dans l'espacement (à vol d'oiseau) entre les rues parallèles qu'on peut le trouver. C'est d'ailleurs un point étudié de manière métrologique par A. Rebourg (1998), par P. Chardron-Picault et M. Pernot (1999) et récemment réexaminé par Y. Labaune et M. Kasprzyk (2008). Ces deux chercheurs ont réfléchi à la question du lien entre le réseau viaire et les tours avant qu'A. Fort n'entreprenne ses recherches de Master sur l'enceinte, ils n'ont donc fondé leur réflexion que sur une trentaine de tours dont ils jugeaient la localisation assurée. Pour autant, ils confirment l'idée de la relation entre rues et tours, même s'ils recensent plusieurs secteurs dans lesquels la règle ne s'applique pas : ils pointent l'existence de deux tours entre les *decumani* D8 et D9 et de

---

[1226] Il faut que les axes viaires soient rigoureusement perpendiculaires aux murs de courtine pour que l'espacement des tours puisse correspondre à la largeur des *insulae* dessinées par la trame urbaine.

[1227] Fort 2009, p. 89.

[1228] En 1852 puis en 1872, J. de Fontenay travaille en collaboration avec l'architecte J. Roidot-Deléage sur le réseau viaire d'*Augustodunum* : grâce au relevé fiable de l'enceinte réalisé par l'architecte, en se fondant sur le tracé du *cardo maximus* et sur celui des deux *decumani* desservant les portes, J. de Fontenay émet l'hypothèse de l'existence d'un réseau viaire antique orthonormé, ce qui était loin d'aller de soi à l'examen du plan de la ville moderne d'Autun. L'intuition de J. de Fontenay est excellente mais le plan qu'il propose avec Roidot-Deléage présente un tracé très théorique de l'ensemble des rues dessinant 126 îlots carrés. Ce plan est à la fois confirmé et rectifié en 1889 par leurs fils, H. de Fontenay et J. Roidot-Errard, qui adoptent une attitude plus prudente en refusant de prolonger le réseau viaire dans les zones non-explorées et qui corrigent les îlots carrés en îlots rectangulaires. A la fin du XXème siècle, A. Rebourg, tout en confirmant le schéma général établi au XIXème siècle, se refuse à extrapoler à partir des seuls tronçons reconnus et à considérer que la trame urbaine théorique ait été intégralement réalisée dans l'ensemble de l'emprise *intra muros* d'*Augustodunum*. Les différents tronçons de rues mis au jour dans les années 1990 et 2000 tendent à donner raison à Fontenay et les réticences d'A. Rebourg peuvent être levées : dans la très grande majorité des cas, les découvertes ont en effet lieu à l'endroit attendu, dans le prolongement de tronçons anciennement explorés (Fontenay 1852, p. 365-367 ; Fontenay – Roidot-Deléage 1872 ; Fontenay 1889, plan ; Labaune – Kasprzyk 2008, p. 259 ; Pinon 2010, p. 181). L'hypothèse d'un urbanisme orthonormé est donc ancienne mais l'hypothèse de la relation entre le trame urbaine et les tours des murs de courtine ne l'est pas moins : à propos des rues d'*Augustodunum*, H. de Fontenay précise que « chacune d'elles se dirig[e] dans l'axe d'une des tours de l'enceinte » (Fontenay 1889, p. 51).

deux autres entre les *decumani* D9 et D10[1229] sans qu'aucune voie ne leur corresponde. Autre secteur dans lequel le débouché d'une voie ne correspond pas systématiquement à une tour : la partie haute située au sud de la ville qui présente une concentration de tours semblant trop importante pour correspondre chacune à une rue[1230]. Les prospections pédestres d'A. Fort, effectuées entre 2006 et 2007, ont permis de quasiment doubler le nombre de tours connues en restituant 27 nouvelles tours aux 30 tours conservées[1231]. Parmi ces 27 nouvelles tours, plus d'une vingtaine s'élèvent au débouché d'une rue antique ; c'est pourquoi les tours qui ne remplissent pas cette condition doivent désormais être considérées comme des exceptions dont l'existence, comme on le sait, confirme la règle[1232]. La concentration des tours au niveau de la ville haute s'explique selon A. Fort par une intention ostentatoire – une hypothèse renforcée par le fait qu'il s'agit du secteur de l'enceinte que l'on voit le plus du fait de sa position surélevée mais qui ne suffit sans doute pas à expliquer ce phénomène de concentration[1233].

Maintenant qu'il est établi que les tours de l'enceinte urbaine n'ont pu être implantées qu'après l'établissement du réseau viaire, il reste à préciser la datation de la trame urbaine d'*Augustodunum* : sa mise en place s'étale du dernier tiers de la période augustéenne jusqu'à la fin du règne de Claude mais on peut considérer que l'apogée du chantier se situe à la période augusto-tibérienne. Cette mise en place n'est donc pas strictement contemporaine de la fondation urbaine : l'aménagement du *cardo maximus* (C7) a lieu aux environs du

---

[1229] Les dénominations de type D*n* sont issues de Labaune – Kasprzyk 2008 et correspondent aux *decumani* numérotés de 1 à 16, du nord au sud ; les dénominations de type C*n* renvoient aux *cardines* numérotés de 1 à 12, d'ouest en est. Le *cardo maximus* correspond à la rue C7, le *decumanus* de la porte Saint-André est D8, celui de la porte Saint-Andoche, D10

[1230] Labaune – Kasprzyk 2008, p. 266.

[1231] Fort 2009, p. 83.

[1232] Il serait intéressant toutefois de chercher à expliquer chacune de ces anomalies : R3, T1, R7, R8, R9, T2, R10, T7, T9, T10, R22, T12, T13, T16, T17, T18, T19, R28, T23 et R44, pour reprendre la manière dont ces tours sont désignées dans Fort 2007 selon qu'il s'agit de tours conservées (T*n*) ou de vestiges restitués (R*n*). Les anomalies R7 à R10 correspondent au secteur de l'enceinte qui englobe les monuments de spectacle : sur ce tronçon, les tours ne sont pas situées au débouché d'une rue comme si ce tronçon avait une logique propre, distincte du reste du tracé de l'enceinte (on croit avoir affaire à une modification ponctuelle du projet initial décidée à la dernière minute alors qu'en réalité ce tronçon respecte autant la morphologie naturelle que le reste de l'enceinte et que rien dans les techniques de construction ne permet de déterminer la moindre différence avec le reste du rempart). Les anomalies T9 à T18 correspondent, elles aussi, à une zone bien précise, celle de l'enceinte réduite, au sud de la ville : étant donné la concentration du nombre de tours dans ce secteur, il faudrait que la trame urbaine soit deux fois plus dense pour qu'à chaque tour corresponde une voie. Mises à part ces deux zones dans lesquelles se concentrent les anomalies, il reste à expliquer la situation de R3, T1, T7, T19, R28, T23, R44. La situation des tours R3, T1, R28 et T23 est similaire : en effet, R3 et T23 sont situées sur un même axe théorique compris entre le *decumanus* D8 (celui de la porte Saint-André) et D9 (le *decumanus maximus*) mais qui ne correspond, dans l'état actuel de nos connaissances, à aucun axe viaire et T1 et R28 sont quant à elles situées sur un même axe théorique compris entre la rue D9 et la rue D10 (le *decumanus* de la porte Saint-Andoche) sans non plus correspondre à un axe viaire reconnu. La présence de ces quatre tours surnuméraires, si l'on peut dire, s'explique sans doute par la largeur du module des îlots contigus au *decumanus maximus* (D9) : les axes D8, D9 et D10 sont en effet espacés d'environ 160 m, une distance entre deux tours qui a été jugée trop importante par rapport au reste des tours qui ne sont jamais éloignées l'une de l'autre de plus de 104 m. C'est sans doute la même raison qui explique la présence de T19 à un endroit où aucune voie ne débouche. En ce qui concerne les tours T7 et R44, elles n'ont pas été élevées dans le prolongement d'un axe viaire mais exactement à un endroit où le mur de courtine crée un angle saillant vers l'extérieur (à l'instar de la tour T12, à la pointe sud de l'enceinte réduite). Il semble que la nécessité d'occuper un point stratégique ait primé, dans ce dernier cas, sur la règle habituelle faisant coïncider une tour au débouché d'une voie.

[1233] Fort 2007, p. 119-120. Pour expliquer ce phénomène, il faut également considérer que la ville haute, qui correspond à la pointe sud de la ville, est l'unique secteur de l'enceinte urbaine à ne pas être protégé par un cours d'eau. Il s'agit donc du seul passage (dont la largeur n'excède pas 200 m entre la source du ruisseau de Mugne et un méandre de l'Accoron) que peut emprunter un ennemi avec ses machines de siège pour atteindre le rempart sans franchir de cours d'eau.

changement d'ère, les rues C9, C10 et D14 sont construites entre la fin du règne d'Auguste et celui de Tibère alors que la mise en place du *decumanus maximus* (D9) est datée des règnes de Tibère et de Claude[1234]. A ce sujet, deux remarques peuvent être émises : d'abord, il est normal que ces chantiers de construction s'étalent dans le temps, que telle ou telle voie jugée indispensable soit aménagée en priorité et que tout ne puisse pas être construit simultanément dès les premiers mois (réseau viaire, réseau hydraulique *intra muros* et extra-urbain, enceinte urbaine représentent des chantiers considérables dont l'impact sur le site est à la fois intense et prolongé au vu de la logistique que requiert la réalisation de ces infrastructures linéaires en terme de main d'œuvre ou d'approvisionnement en matériaux). Deuxième remarque : il est fondamental de distinguer la mise en place de la trame urbaine (son implantation) de la construction proprement dite du réseau viaire. L'implantation de la trame urbaine à travers la projection d'axes linéaires, parallèles et perpendiculaires entre eux, est un processus réalisé d'un seul jet tandis que la construction effective de chacune des rues s'inscrit dans un calendrier beaucoup plus long[1235]. On peut supposer que l'implantation de la trame viaire était matérialisée par un bornage au sol dans l'attente de la réalisation en dur de la voirie et il n'est pas nécessaire que les rues soient entièrement construites pour déterminer l'emplacement des tours, il suffit pour cela que l'implantation générale du réseau des *cardines* et des *decumani* ait été effectuée. Par conséquent, la mise en place effective de la voirie (du changement d'ère à la fin du règne de Claude) ne fournit pas un *terminus post quem* à la construction de l'enceinte urbaine et la concomitance des deux chantiers est plus que probable. Ce qu'il importe de souligner, c'est que les tours de l'enceinte urbaine n'ont pu être construites qu'après que l'implantation (même théorique) des axes viaires avait elle-même été effectuée. Ce n'est pas leur localisation qui a déterminé la trame urbaine mais bien l'inverse. Il en va de même pour les portes urbaines qui n'ont pu être édifiées qu'une fois la trame urbaine définie mais dont la construction a pu précéder la réalisation effective du *cardo maximus* et des deux *decumani* secondaires chargés de les desservir.

Est-il possible de préciser encore davantage à quel moment l'implantation des portes urbaines a eu lieu, en d'autres termes, de déterminer au cours de quelle phase de la fondation d'*Augustodunum* les quatre emplacements exacts sur lequel s'élèveraient les portes ont été établis ? Y. Labaune et M. Kasprzyk constatent qu'entre la voie menant à la porte Saint-André (D8) et celle menant à la porte Saint-Andoche (D10), c'est-à-dire entre les deux *decumani* qui encadrent le *decumanus maximus*, on observe un module de 10 *actus* – module que l'on retrouve en plusieurs autres points de la trame urbaine d'*Augustodunum*[1236]. Cette remarque m'a incité à chercher si la distance séparant deux à deux les portes monumentales d'Autun pouvait correspondre à ce module de 10 *actus*. Un résultat positif indiquerait que l'emplacement des portes a été défini par les arpenteurs qui ont établi la trame urbaine. Un résultat négatif indiquerait en revanche que l'opération d'implantation de la trame urbaine et celle de la détermination de l'emplacement des portes urbaines ont été deux opérations autonomes et partiellement déconnectées l'une de l'autre[1237]. Reprenant le module de 10 *actus*

[1234] Labaune – Kasprzyk 2008, p. 262.

[1235] Par ailleurs, il était indispensable d'aménager le système d'égouts et de collecteurs chargés du drainage des eaux (dont l'organisation ne respecte aucunement la logique orthonormée de la trame urbaine) avant que ne soient construites les différentes voies : ce travail demande lui aussi du temps et contribue à expliquer qu'aucun tronçon de voirie ne soit, à notre connaissance, daté de l'époque augustéenne précoce. Les recherches menées par L. Borau sur les aménagements hydrauliques de la capitale éduenne suggèrent une datation dès la fondation (et antérieure à la construction effective des murs de courtine) de l'aqueduc de Montdru, premier système d'alimentation en eau de la nouvelle ville (Borau 2010, p. 197-200).

[1236] Labaune – Kasprzyk 2008, p. 261, note 15.

[1237] Pour être plus précis, je dois préciser que, dans le cadre de cette seconde hypothèse, il y a deux cas de figures envisageables. Premier cas de figure : quatre points sont choisis pour établir les futures portes urbaines pour des

repéré par Y. Labaune et M. Kasprzyk, j'ai donc identifié une distance de 50 *actus* entre la porte d'Arroux et la porte de Rome (1575 m). Par ailleurs, les deux portes sont exactement équidistantes du point d'intersection entre le *cardo maximus* (C7) et le *decumanus maximus* (D9), à savoir 25 *actus*. Ce constat amène à trancher en faveur de notre première hypothèse : l'emplacement des portes urbaines a nécessairement été déterminé par les arpenteurs en charge de l'implantation de la trame urbaine puisque non seulement les deux portes situées sur le *cardo maximus* sont situées à égale distance du point d'intersection des axes principaux (C7 et D9) mais aussi parce que la distance séparant ces portes correspond à un multiple du module de 10 *actus* (ou de 5 *actus*) employé par les arpenteurs en plusieurs points de la trame urbaine. En ce qui concerne, les portes Saint-André et Saint-Andoche, la situation n'est pas aussi idéale : d'abord, elles ne se dressent pas au débouché du même axe mais sont desservies par des voies parallèles, ensuite la ligne droite hypothétique qui les relie à vol d'oiseau ne coupe pas en son centre la ligne qui relie la porte d'Arroux à la porte de Rome. Pour autant, deux faits qui ne sont sans doute pas anodins tous les deux doivent être signalés. Première remarque : la distance à vol d'oiseau entre les deux portes Saint-André et Saint-Andoche correspond à 40 *actus*, on retrouve donc ici le module de 5 ou 10 *actus* employé par les arpenteurs, même si ces 40 *actus* ne correspondent pas à une longueur de voie mais à une distance théorique entre deux points – raison pour laquelle on ne peut exclure complètement qu'il s'agisse d'un hasard[1238]. Seconde remarque : la ligne droite théorique reliant ces deux portes coupe le *cardo maximus* précisément sur le point d'intersection entre *cardo maximus* et *decumanus maximus*, même si, je le rappelle, ce point ne correspond pas au centre du segment porte Saint-André – porte Saint-Andoche. Si ces deux derniers faits ne sont pas le fruit du hasard, cela implique que l'une des deux portes en question a nécessairement été implantée avant l'autre puisque la seconde porte a été implantée à l'intersection entre, d'une part, le *decumanus* qui la dessert et, d'autre part, le prolongement de l'axe théorique reliant la première porte implantée au point d'intersection des axes C7 et D9 (correspondant au point d'équidistance entre les portes d'Arroux et de Rome). Il demeure impossible toutefois, à supposer par ailleurs que mon raisonnement soit exact, de déterminer si c'est l'emplacement de la future porte Saint-André ou celui de la future porte Saint-Andoche qui a été fixé en premier lieu et a déterminé l'emplacement de la seconde. En revanche, il apparaît avec une très forte probabilité que l'emplacement des portes situées sur le *cardo maximus* a été décidé avant celui des portes des *decumani* secondaires dans la mesure où, à la différence de ces dernières, le centre du segment qui relie les portes d'Arroux et de Rome correspond précisément au point d'intersection du *cardo maximus* et du *decumanus maximus*, le point théorique sur lequel on imagine l'arpenteur planter sa *groma* pour la première fois au moment de la fondation d'*Augustodunum*.

Il reste encore à déterminer comment les portes du *cardo maximus* ont été implantées et à trancher entre les deux uniques solutions possibles. De deux choses l'une, soit les arpenteurs ont déterminé en premier lieu le point d'intersection des axes principaux de la ville (et le reste de la trame urbaine) et c'est à partir de cet équivalent de l'*umbilicus* qu'ils ont de part et d'autre établi à 25 *actus* de distance l'emplacement des deux portes monumentales, soit

---

raisons stratégiques ou topographiques, deux de ces points sont dès lors reliés en ligne droite (*cardo maximus*) et l'on tire ensuite des axes perpendiculaires à ce dernier pour rejoindre les deux autres points correspondant aux deux portes restantes. Enfin, à égale distance entre ces deux *decumani*, on crée le *decumanus maximus*. Deuxième cas de figure : la trame urbaine est implantée avec l'ensemble des *cardines* et des *decumani* mais les arpenteurs se contentent d'implanter ces axes théoriques sans prendre en compte la limite entre l'espace *intra muros* et l'*espace extra muros*. Par conséquent, lorsque les portes urbaines sont ensuite implantées seule l'une des coordonnées topographiques est imposée par l'axe viaire et l'autre reste alors à déterminer (selon une logique qui peut-être stratégique ou topographique).

[1238] Si on calcule la distance séparant les portes Saint-André et Saint-Andoche en empruntant la voirie, on obtient environ 48,75 *actus*.

ils ont préalablement fixé l'emplacement d'une de ces deux portes et ont tiré un axe de 50 *actus* de long pour établir l'emplacement de la seconde porte. Il ne leur restait ensuite qu'à déterminer le centre de cet axe pour créer le *decumanus maximus*, implanter le reste de la trame urbaine et, enfin, les deux portes des *decumani* secondaires. J'aurais tendance à incliner en faveur de la seconde hypothèse mais il me paraît impossible d'être catégorique sur ce point. Ce qui est certain, c'est que les arpenteurs ont dû tenir compte d'une contrainte importante, la présence de cours d'eau léchant les quatre côtés du plateau losangique sur lequel s'est installée la ville romaine : l'Arroux qui longe le secteur nord-ouest de l'enceinte, le ruisseau de Mugne (ou de Riveau) qui longe tout le côté occidental de l'enceinte, de la tour des Ursulines jusqu'à l'actuel pont Saint-Andoche et, enfin, l'Accoron qui longe toute la partie orientale de la ville depuis la ville haute, au sud, jusqu'au point le plus septentrional de l'enceinte, non loin de la porte d'Arroux, en passant devant la porte de Rome, le quartier des monuments de spectacle et la porte Saint-André. Le tracé de l'enceinte urbaine épouse fidèlement le cours de ces rivières[1239] et aucune des quatre portes urbaines n'est bien éloignée de l'un des quatre ponts, situés dans leur axe, qui permettaient le franchissement de ces coupures. On l'a compris, ce raisonnement ne prétend pas dater la construction des portes urbaines mais a seulement vocation à préciser la datation relative du choix du lieu destiné à l'édification d'une porte urbaine. Le fait que l'implantation des portes se soit fait dans un certain ordre logique et chronologique n'implique aucunement que la construction des différentes portes ait respecté le même ordre. Par ailleurs, il faut signaler l'écart que l'on observe entre l'*actus* repéré dans la trame viaire d'*Augustodunum* par Y. Labaune et M. Kasprzyk (un *actus* équivalant à environ à 30,5 m)[1240] alors que l'*actus* romain est évalué à environ 35,50 m.

En résumé, contrairement aux murs de courtine dont le tracé est à la fois dicté par la présence des portes et par les courbes de niveaux, contrairement aux tours dont l'emplacement a été dicté à la fois par l'implantation de la trame viaire et par les courbes de niveaux (ou par le tracé de l'enceinte), l'emplacement des quatre portes urbaines a fait l'objet d'un choix ou d'une décision, même si les contraintes topographiques restreignaient les possibilités. Par ailleurs, l'implantation des quatre portes est antérieure à celle des tours, à celle des murs de courtine ainsi qu'à l'essentiel de la trame viaire. Les portes d'Arroux et de Rome sont immédiatement postérieures à l'implantation du *cardo maximus* et sans doute antérieures à celle du *decumanus maximus*. Les portes Saint-André et Saint-Andoche sont en revanche immédiatement postérieures à l'implantation du *decumanus maximus* ou du moins à la détermination du milieu du segment reliant la porte d'Arroux à la porte de Rome.

[1239] Le renflement que l'on observe dans le tracé de l'enceinte au niveau du quartier des monuments de spectacles, à l'est d'Autun, a pu être interprété anciennement comme une extension destinée à intégrer l'amphithéâtre et le théâtre (Fontenay 1889, p. 200-202) mais l'examen des courbes de niveau et du réseau hydrographique révèle qu'ici aussi le tracé du rempart ne fait que s'adapter à la morphologie naturelle. C'est d'ailleurs sans aucun doute le cours des rivières qui encerclent Autun qui a déterminé l'orientation du quadrillage orthonormé de la trame viaire selon un axe orienté 33° ouest par rapport au nord (correspondant à l'orientation du ruisseau de Mugne / Riveau et de l'Accoron le long du secteur nord-est du plateau) et selon un axe orienté 57° est (correspondant au cours de l'Arroux au nord-ouest d'Autun et au tracé de l'Accoron au sud-est d'Autun).

[1240] Cette mesure de 305 m pour 10 *actus* ne correspond pas à une mesure prise par les auteurs de l'article puisque si l'on utilise leur propre plan la distance entre les voies D8 et D10 se rapproche davantage de 330,50 m. Peut-être reprennent-ils la mesure approximative donnée par H. de Fontenay de 305 m entre le *decumanus* de la porte Saint-André et celui de la porte Saint-Andoche (Fontenay 1889, p. 51). Ces 305 m sont d'autant plus étranges qu'une note stipule que cette distance de 10 *actus* correspond à la moitié de la longueur d'une centurie, soit 703 à 711 m, ce qui devrait donner un *actus* compris entre 35,15 m et 35,55 m, et non un *actus* de 30,5 m. Il s'agit donc soit d'une coquille, soit de la reprise de la distance donnée par H. de Fontenay.

3.3.Les relations entretenues par les portes urbaines avec la voirie urbaine et routière

Seuls les tronçons de voie situés à proximité des quatre portes font l'objet des lignes suivantes. Il ne s'agit plus ici en effet d'évoquer l'implantation de la trame urbaine par les arpenteurs au moment de la fondation urbaine mais bien la phase ultérieure : peut-on déterminer si la construction en dur des voies desservant les portes urbaines a eu lieu avant, simultanément ou après la construction des portes monumentales elles-mêmes ? Question délicate dans la mesure où les relations stratigraphiques entre les fondations des portes et celles de la voirie n'ont jamais fait l'objet de comptes rendus lorsqu'elles ont été observées. Une étude récente menée par Y. Labaune et M. Kasprzyk fait le point sur le réseau viaire d'*Augustodunum* à partir des données recueillies lors de fouilles récentes mais aussi dans les comptes rendus de séance de la Société Eduenne et dans les travaux d'H. de Fontenay. Concernant les portes, je retiens deux points.

Tout d'abord, a été observée à quelques dizaines de mètres seulement en retrait de la porte Saint-André, une épaisse recharge du niveau primitif du *decumanus* desservant la porte (D8, n°3), exclusivement composée de déchets de taille de calcaire (et non comme partout ailleurs de couches compactées d'alluvions graveleuses). Les auteurs de l'article suggèrent qu'elle puisse être contemporaine de la construction de la porte[1241]. L'originalité de la nature de cette recharge et sa proximité avec la porte urbaine ne peuvent qu'étayer leur proposition. Je note que la présence de déchets de taille de grès arkose n'est pas mentionnée, ce qui apporte une confirmation *in absentia* à ma proposition de renouer avec l'opinion traditionnelle qui considérait la galerie supérieure comme une réfection.

Deuxième point susceptible d'éclairer notre connaissance des portes : la datation de la dernière réfection du *cardo maximus*. Ce dernier état connu du *cardo maximus* correspond à celui qui est décrit par les antiquaires et les témoins de l'Ancien Régime. Il s'agit de dalles polygonales de granit à deux micas qui présentent un module très important : 80 cm de largeur pour une épaisseur de 30 à 40 cm en moyenne – un matériau provenant des carrières situées immédiatement au sud de la ville. La bande de roulement, large de 8 m, est flanquée d'un caniveau et d'un trottoir. Cette dernière phase du *cardo* principal a souvent été considérée comme l'une des restaurations attribuées à Constantin sans la moindre preuve archéologique. C'est la fouille de 1985 et un sondage effectué en 2003 au niveau de la Maison de Retraite qui ont permis de recueillir en stratigraphie de nouvelles données susceptibles de préciser la datation du *cardo maximus* : l'état antérieur au dallage de dernière phase contient du mobilier céramique (sigillée luisante de forme P45 et céramique métallescente) daté du milieu du IIIème siècle. Par conséquent, la dernière phase du *cardo* C7 ne peut être antérieure aux années 250. Quant aux remblais du trottoir lié à l'état tardif de cette voie, ils avaient livré plusieurs *militaria* du IIIème siècle et du mobilier céramique du IVème siècle (céramique fine et commune) qui incitent à dater cette ultime phase du IVème siècle alors même qu'aucune trace de réemploi n'y a été détectée[1242]. Ceci n'est pas sans conséquence pour la porte d'Arroux : en effet, plusieurs documents[1243] attestent l'existence de vestiges du *cardo maximus* accolés au piédroit séparant la baie centrale occidentale de la baie latérale voisine ainsi qu'au piédroit opposé du côté oriental. La datation proposée par Y. Labaune et M. Kasprzyk de cette ultime phase de réfection du *cardo maximus* fournit donc un *terminus ante quem* au démantèlement de la cour intérieure de la porte d'Arroux (cf. chapitre cinq)[1244].

[1241] Labaune – Kasprzyk 2008, p. 263.
[1242] Labaune – Kasprzyk 2008, p. 267-268.
[1243] Cf. tome II, rapport de l'architecte Daumet du 12 juillet 1873 ; cf. plan réalisé par Roidot-Deléage ; cf. tome II, clichés photographiques n° 15 et 52.
[1244] L'abbé Berthollet considérait que le dernier état du *cardo maximus* remontait au Ier siècle. Considérant à tort que le soubassement en arkose des piédroits de la porte d'Arroux reposait sur les dalles du dernier état du *cardo*

Ces réflexions sur les relations stratigraphiques entre la voirie urbaine et les piédroits des portes urbaines sont également l'occasion de franchir les portes d'Arroux et de Rome pour s'interroger plus largement sur la relation chronologique que les portes urbaines d'Autun entretiennent avec la voie dite d'Agrippa. En somme, la grande voie reliant Lyon à Boulogne (en passant par Chalon-sur-Saône et Sens) est-elle antérieure ou postérieure à la fondation d'Autun ? Envisageons les deux opérations de manière déconnectée dans un premier temps. La fondation de la nouvelle ville a d'abord consisté à choisir un lieu (un plateau losangique entouré par des cours d'eau sur quatre côtés) puis à implanter le réseau viaire et les quatre portes. En ce qui concerne la détermination du tracé de la voie Chalon-sur-Saône – Sens, ce n'est pas l'itinéraire le plus court qui a été retenu mais un itinéraire opérant un net détour pour traverser le plateau losangique qui allait être choisi ou qui avait été choisi pour fonder Autun[1245]. C'est au sud de Saulieu, à hauteur de Brazey, qu'a lieu le brusque changement d'orientation d'à peu près 30 degrés après lequel la voie se dirige plein sud de manière assez rectiligne (même si le relief du Morvan impose quelques courbes) jusqu'au plateau losangique autunois. Après l'avoir traversé entièrement du nord-ouest au sud-est, elle opère un nouveau changement d'angle d'environ 75 degrés pour se diriger, non plus vers le sud, mais vers l'est, jusqu'à Chalon-sur-Saône. L'emplacement d'Autun se situe donc à la pointe d'un angle obtus d'environ 105 degrés entre deux tronçons globalement rectilignes[1246]. La manière dont ces deux tronçons sont liés au *cardo maximus* d'*Augustodunum* me semble indiquer l'antériorité de ce dernier par rapport à la grande voie[1247]. La connexion entre le tracé du *cardo maximus* et le tronçon Autun-Saulieu a lieu quelques mètres après le pont situé dans l'axe de la porte d'Arroux (à 150 m de la porte) tandis que sa connexion avec le tronçon Autun – Chalon-sur-Saône a lieu quelques mètres après le pont situé dans l'axe de la porte de Rome (à 120 m de la porte) : entre ces deux ponts, les deux brefs tronçons *extra muros* et le *cardo maximus intra muros* ne forment qu'un seul et même axe sur lequel les portes d'Arroux et de Rome ont été élevées. Etant donné que l'axe du *cardo maximus* (33° ouest / 147° est par rapport au nord) est déterminé par l'orientation du plateau losangique et par la volonté de tirer l'axe le plus long et le plus central possible entre l'Arroux et l'Accoron, les emplacements respectifs des ponts de la porte d'Arroux et de la porte de Rome qui marquent les deux bornes extrêmes de l'axe du *cardo maximus* doivent être considérés comme les deux points qui ont été imposés au tracé de la voie d'Agrippa entre Chalon-sur-Saône et Saulieu. Les tronçons de la voie d'Agrippa entre Chalon-sur-Saône et Sens sont datés de l'époque augustéenne et leur conception paraît avoir été confiée à des ingénieurs militaires : ils se caractérisent par de longues portions rectilignes[1248], par une construction soignée et par la présence d'une double paire de fossés (un fossé drainant de part et d'autre de la bande roulante et, plusieurs mètres au-delà, un fossé dit d'expropriation)[1249].

---

principal, il datait la porte monumentale de l'époque flavienne, trouvant ainsi une confirmation à la proposition d'H. de Fontenay (Rebourg 1998, p.175-177).

[1245] « Ce choix a contraint les ingénieurs à franchir, plus au nord, les marges orientales du Morvan, alors que le tracé plus direct, emprunté aujourd'hui par la Nationale 6, leur aurait permis d'éviter ces difficultés. C'est donc bien volontairement qu'ils ont consenti à ce détour. » (Kasprzyk – Nouvel 2011, p. 21-42).

[1246] Je remercie P. Chassignet de m'avoir transmis le texte de la communication qu'il a prononcée en 2010 au colloque de Saulieu ainsi qu'une carte du tronçon Saulieu – Chalon-sur-Saône qui m'intéressait.

[1247] Il s'agit au moins d'une antériorité logique, sinon effective : l'implantation du *cardo maximus* d'*Augustodunum* est antérieure à la détermination du tracé de la voie d'Agrippa Chalon-sur-Saône – Saulieu. Les chantiers de construction de ces ouvrages s'étendant sur plusieurs années, il est très vraisemblable que les deux opérations aient été contemporaines à un moment donné.

[1248] Juste après le pont de la porte d'Arroux, la voie prend la forme d'un tronçon rectiligne de 10 km orienté plein nord jusqu'à la hauteur de Reclesne. Le tracé de la voie augustéenne se repère très bien sur les photos aériennes

[1249] Kasprzyk – Nouvel 2011, p. 29-33, 37. La datation augustéenne repose notamment sur le constat que cette portion de la voie d'Agrippa dessert les villes nouvelles (Chalon, Autun, Sens, Paris ?, Amiens) en se tenant plus

Le tronçon autunois de la voie d'Agrippa fait exception. La datation des voies est habituellement difficile : on sait ainsi que quatorze voies convergeaient en direction d'Autun pour se regrouper progressivement à l'approche des murs en quatre tronçons avant de franchir les ponts situés face aux portes urbaines mais l'on est incapable de dater leur mise en place. Il resterait aussi à déterminer quelles étaient les voies laténiennes qui desservaient le site d'Autun : on connaît l'existence d'une voie reliant le mont Beuvray au port fluvial du territoire éduen, Chalon-sur-Saône dont le tracé a dû être largement respecté lors de la mise en place du réseau dit d'Agrippa[1250]. Enfin, la question du choix de ce site pour installer Autun reste ouverte : on a déjà souligné le rôle de sa position géographique de carrefour naturel entre Loire (par l'Arroux), Seine (par l'Yonne), Saône et Rhône (par Chalon-sur-Saône)[1251], soulevé l'hypothèse d'une volonté des Eduens de se rapprocher des ressources naturelles (carrières et gisements d'étain) ou l'hypothèse de l'existence d'un lieu de culte protohistorique sur la rive droite de l'Arroux[1252]. Que ce soit Rome ou les Eduens qui soient les initiateurs de ce transfert, il est certain en tout cas que la décision procède d'une analyse lucide des évolutions observables dès la fin de l'indépendance et la conquête, d'une bonne connaissance des ressources du territoire éduen et d'une volonté de continuité entre Bibracte et son nouveau site.

3.4.L'ensemble des niveaux augustéens précoces à Autun

Jusqu'à une période récente, les niveaux augustéens censés correspondre à la fondation d'*Augustodunum* échappaient complètement à la connaissance des chercheurs et des archéologues. Il faut dire que les contraintes liées aux fouilles de sauvetage impliquent une moindre connaissance des niveaux les plus profonds par rapport aux niveaux modernes, médiévaux et tardifs, stratigraphiquement plus proches de la surface, à supposer même que les contraintes qui s'imposent à l'archéologie préventive aient laissé le temps d'atteindre ces niveaux situés immédiatement au-dessus du substrat. Tant que les niveaux contemporains de la fondation d'Autun n'avaient pas, ou presque, pu être explorés, un hiatus chronologique de plusieurs décennies demeurait entre le déclin de Bibracte et l'essor d'Autun comme si la ville romaine d'*Augustodunum* était restée une enveloppe vide alors même que l'oppidum du mont Beuvray se vidait déjà de sa population[1253]. On peut citer, pour preuve de cette

---

ou moins à l'écart des agglomérations laténiennes (Avallon, Senan, Varennes-sur Seine, Melun, Vendeuil-Caply).

[1250] Rebourg 2002, p. 8.

[1251] Rebourg 1998, p. 12-13.

[1252] Sur cette question des raisons du choix du site d'Autun, cf. le bilan dressé dans Labaune – Meylan 2011, p.116-117.

[1253] Pour mémoire, on peut rappeler la situation de la recherche autunoise au début des années 1990 : « Les fouilles (…) conduites depuis le milieu du XIXe siècle, ont atteint de nombreux points de la ville (…) on a recueilli du mobilier en grand nombre. Or, que constatons-nous ? Le mobilier précoce, que l'on pourrait dater de l'époque augustéenne, est fort rare, voire même absent : pas ou pratiquement pas d'amphores Dressel 1, pas de gobelets d'Acco et d'autres céramiques fines de cette époque, un peu de céramique sigillée arétine, et encore, relativement tardive. Ces céramiques d'importation, qui constituent des chronomètres sûrs, sont pratiquement absentes d'Autun. On pourrait invoquer que les recherches n'ont pas atteint les niveaux les plus anciens. Les contraintes de l'archéologie urbaine – les remblais sont souvent fort importants dans les quartiers nord de la ville – n'ont effectivement pas toujours permis de reconnaître les plans les plus anciens, l'état découvert étant plutôt d'époque sévérienne. Pourtant, dans les maisons fouillées récemment, le premier état nous est toujours connu, ne serait-ce que par des sondages. Or celui-ci se révèle peu précoce. Il est difficile d'être précis, la chronologie de la céramique locale étant encore mal assurée. Mais nous sommes à peu près certains que la construction de la maison fouillée rue de la Croix-Verte remonte à l'époque de Claude. De même, sous les maisons des ateliers d'Art – *Maison de Balbius Iassus* et *Maison à l'étui d'or* –, dont la construction remonte à l'époque flavienne, quelques murs ont été repérés, mais accompagnés d'un mobilier qui n'est pas augustéen. Augustodunum semble

incompréhension, la jolie formule utilisée par A. Rebourg pour désigner Bibracte et *Augustodunum* : « ces deux agglomérations qui eurent un temps les mêmes habitants »[1254].

Si, comme le suggèrent les travaux d'A. Fort, le chantier de construction de l'enceinte urbaine n'est pas contemporain de la fondation d'*Augustodunum* (époque augustéenne précoce) mais doit davantage être daté de la période augusto-tibérienne, existe-t-il pour autant à Autun des niveaux d'occupation attribuables à l'époque augustéenne précoce ou la porte d'Arroux est-elle le seul édifice à prétendre remonter à une date aussi haute (sur la base fragile, rappelons-le, des critères stylistiques de ses chapiteaux de pilastre et de ses entablements) ? Il existe en effet plusieurs contextes bien datés de la période augustéenne dont certains ne sont connus que depuis une date très récente et que je vais brièvement mentionner dans l'idée d'apporter un contrepoint à l'idée selon laquelle Autun serait en définitive davantage tibérienne qu'augustéenne : il s'agit des fouilles du nouvel Hôpital (2001-2002), de la fouille de la nécropole de Pont-l'Evêque (2004), des fouilles préventives du Faubourg d'Arroux (2010)[1255].

Les niveaux les plus anciens de la ville ont été atteints, en 2000-2001, à l'occasion des fouilles sur le site du nouvel Hôpital, bien qu'ils n'aient pu être observés que sur une fenêtre réduite : sous un bâtiment construit sur sablières, une cave rectangulaire, profonde de 2 m et mesurant 3,35 m sur 3,25 m de côté, a été aménagée dans le substrat géologique. A l'intérieur de la cave, un ensemble cohérent de mobilier a été piégé lors d'un incendie survenu à la fin de la période augustéenne[1256]. On note que ces structures augustéennes respectent la trame viaire de la ville, contrairement à ce qu'a pu observer S. Alix en 2010 dans un secteur voisin de la porte d'Arroux.

C'est en 2004 qu'eut lieu la fouille d'une nécropole située à l'est d'Autun, à moins d'1 km de la porte Saint-André, la nécropole dite de Pont-l'Evêque. Un ensemble de tombes augusto-tibériennes a été mis au jour dans un enclos funéraire situé au cœur de cette nécropole qui est la plus ancienne de toutes les nécropoles situées dans le pourtour de la ville. Cet enclos rectangulaire de 88 m² de surface interne (12 m x 8,80 m) et son fossé périphérique ont livré du mobilier (vase balustre, *terra nigra*, fibule, denier d'Auguste au capricorne) attribuable à la fin de la période augustéenne et, plus largement, à la période augusto-tibérienne. L'étude de cet ensemble funéraire permet d'étayer l'hypothèse selon laquelle on aurait affaire à une famille de notables éduens ayant effectué le transfert de Bibracte vers *Augustodunum* (origine gauloise des défunts, appartenance à un même groupe familial, statut social élevé, datation des sépultures) :

---

donc s'être rempli à un rythme assez lent. » (Rebourg 1991, p. 105-106). En 1998, l'état des connaissances n'est pas radicalement différent : sur dix îlots partiellement explorés (maison de Balbius Iassus, maison à l'Etui d'or, maison à l'Amulette égyptienne, maison à la mosaïque des Auteurs grecs, maison à l'Enseigne, maison à la Vis de bois, maison à l'*Ampulla*, gymnase de Bourgogne, rue du Châtelet, rue de la Croix-Blanche, rue des Pierres), la première phase d'occupation de l'habitat se situe systématiquement entre 20 et 50 après J.-C. (Rebourg 1998, p. 180).

[1254] Rebourg 1991, p. 106.

[1255] Je ne mentionne pas certaines fouilles plus anciennes comme celles de la Maison de retraite ou du Pavillon Saint-Louis, réalisées entre 1984 et 1986. Les vestiges d'un temple interprété alors comme d'époque augustéenne avaient été mis au jour. Le réexamen du mobilier lapidaire (marbre de Carrare) de ces fouilles, initialement daté pour l'essentiel de la période augustéenne par P. Pensabene (Rebourg 1998, p. 216), dans le cadre d'une Maîtrise soutenue par Antoine Louis, a conclu à une datation postérieure à Tibère. Le *cardo maximus* avait également été repéré sous la forme d'un cailloutis avec hérisson dans une phase datée du début du Ier siècle (Rebourg 1998, p. 182-185). Le dossier est en cours de réexamen.

[1256] Delor 2003 ; Bet *et al.* 2004 ; Bet 2006. La fouille de la cave 335 du site de l'Hôpital civil, fouille dirigée par Philippe Bet, concerne une structure dont les aménagements précoces ont été détruits par un incendie. La structure excavée a servi de dépotoir après le nettoyage consécutif à l'incendie. Un ensemble de 650 tessons (pour une centaine d'individus) a été mis au jour et fournit une datation entre 10 av. J.-C. et 15 ap. J.-C. Plusieurs plats à engobe rouge interne ressemblent beaucoup à ceux qui ont été découverts à Bibracte (mais aussi à Lyon et à Roanne) lors de la phase d'occupation augustéenne précoce.

> même si les tombes peuvent dater des années 20, le choix du lieu de sépulture étant lié, aujourd'hui comme hier, à l'attachement que le défunt lui porte, montre indéniablement que la population considérée était suffisamment bien établie, et depuis assez longtemps, à *Augustodunum* pour avoir envie de s'y faire enterrer[1257].

Par conséquent, même si la datation de l'enclos est davantage augusto-tibérienne qu'augustéenne, sa présence témoigne de la présence probable de ces individus sur le site d'Autun dès l'époque médio-augustéenne.

Les fouilles du Faubourg d'Arroux ont été réalisées par l'INRAP sous la direction de Stéphane Alix (avril – octobre 2010) : l'emprise fouillée correspond à un tiers d'une des *insulae* les plus proches de la porte d'Arroux, celle située immédiatement au nord-est du *cardo maximus* entre les rues C7, C8, D1 et D2, à 100 m à l'est de la porte monumentale. L'occupation de ce quartier débute à la période augustéenne même si les bâtiments en dur ne sont sans doute construits que sous le règne de Claude. Des traces de bâtiments sur sablières et poteaux ont été mises en évidence. D'importants remblais augustéens ont été installés pour niveler la topographie naturelle et permettre la création d'une terrasse plane. Plusieurs éléments datés, stratigraphiquement et par le mobilier, de l'époque augustéenne présentent une orientation nord-nord-est / sud-sud-ouest, distincte par conséquent de la trame urbaine telle qu'on la connaît dès la fin du règne d'Auguste et l'époque tibérienne qui est orientée 33° ouest (*cardines*) / 57° est (*decumani*) par rapport au nord : un enclos quadrangulaire limité par un fossé-palissade, un empierrement linéaire peu épais de graviers compactés qui pourrait être une voie ou un espace aménagé pour un chantier de construction (TPQ numismatique : 17 – 16 av. J.-C.) et un fossé d'1 m de large et de 50 cm de profondeur. Les traces les plus anciennes mises au jour lors de ces fouilles qui ont atteint le substrat ne sont pas antérieures à 20 avant notre ère[1258].

Les résultats des fouilles archéologiques les plus récentes établissent donc de manière claire une occupation d'*Augustodunum* dès la période augustéenne, voire pour la période augustéenne précoce, confirmant ainsi les témoignages littéraires antiques ainsi que le discours historique sur la fondation de la nouvelle capitale éduenne. Le fait d'établir que le site d'Autun a été occupé dès le début de la période augustéenne ne permet évidemment pas de dater la construction des portes monumentales de la ville mais cela contribue à rendre moins improbable une datation haute de la construction de la porte d'Arroux (pour ne parler que de la porte à avoir été datée de l'époque augustéenne précoce). Que la réalisation de l'essentiel de la voirie et la construction de l'enceinte correspondent à l'époque augusto-tibérienne n'empêche pas que des occupations et des réalisations antérieures aient eu lieu, et parmi elles, très probablement, la construction de tout ou partie des portes monumentales de la ville.

3.5.La comparaison morphologique avec d'autres portes monumentales

La méthode qui consiste à comparer d'un point de vue morphologique les portes d'Autun à d'autres portes qui partagent des caractères communs et qui sont traditionnellement datées de la période tardo-républicaine ou du début de la période impériale a davantage pour but de réfléchir sur la diffusion des modèles architecturaux que de préciser la datation mais dans la mesure où elle permet de replacer les portes d'Autun dans la série des portes monumentales, elle y contribue toutefois en posant les jalons d'une éventuelle chronologie

[1257] Venault *et al.* 2011, p. 771-778.

[1258] Alix 2011, p. 127-128. Comment ne pas songer à la porte d'Arroux, si proche, quand on lit l'hypothèse d'aménagements liés à un chantier de construction ? Les indications chronologiques données par S. Alix concorderaient avec la proposition de datation d'A. Olivier (2010).

relative[1259]. D'un point de vue morphologique, les portes urbaines d'*Augustodunum* peuvent être rapprochées des portes d'Auguste et du Cadereau à Nîmes, de la porta Palatina et de la porta Decumana à Turin, de la porta Praetoria à Aoste et de quantités d'autres portes mais il importe au préalable de les mettre en série afin que les comparaisons puissent être valides sans quoi on ne sait si l'on compare le nombre de baies, l'aspect de la façade, la forme des tours…

Le principal problème que rencontre cette approche réside dans la validité de la datation des différentes portes urbaines convoquées à titre de comparaison. En réalité, la situation n'est pas pire à Autun qu'ailleurs et les datations des portes sont rarement jugées fiables. C'est même le cas pour la porte d'Auguste à Nîmes qui peut pourtant être datée à la fois sur critères stylistiques (ses chapiteaux présentent un type d'acanthe à découpe symétrique et un autre à découpe dissymétrique) et grâce à l'inscription arborée par la frise (le onzième consulat et la huitième puissance tribunicienne d'Auguste renvoient à l'année 16 – 15 av. J.-C.) : on se demande si l'inscription date l'autorisation de construire, le début ou l'achèvement des travaux de construction, ce qui introduit un flou d'une quinzaine d'années autour d'une datation stipulant pourtant une année déterminée[1260]. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas attendre de la mise en série des portes urbaines de l'Occident romain qu'elle fournisse des datations absolues particulièrement précises, son intérêt réside davantage dans l'étude de la manière dont des solutions techniques différentes sont utilisées selon les contextes chronologiques et géographiques. En réalité, c'est de datations stratigraphiques dont on a besoin et il est très rare d'en disposer.

[1259] Cf. chapitres six et sept.

[1260] Gros 1987, p. 159. Les recherches (inédites) menées récemment sur l'enceinte romaine de Nîmes et ses tours suggèrent une datation comprise entre 5-10 ap. J-C. pour le début des travaux et 15-20 pour leur fin. Je profite de l'occasion pour remercier Richard Pellé (USR 3155, IRAA, INRAP) pour ces informations qui confirment la récente hypothèse de R. Rebuffat (2012, p. 26-29) : l'inscription de la porte d'Auguste rappelle la date à laquelle le Prince a débloqué les fonds pour le financement de la construction, et non la date de début ou de fin des travaux. Il donne l'exemple de Volubilis qui a reçu une remise d'impôt (*indulgentia*) pendant un an afin de financer la construction de son Capitole : « l'*indulgentia* que la ville a célébrée est du temps et du fait de Caracalla, mais le Capitole construit grâce à elle a été dédié sous Macrin ». Le début de la construction de la porte d'Auguste doit surement être considéré comme postérieur à 16 – 15 av. J.-C. Par ailleurs, étant donné que l'enceinte est donnée (c'est-à-dire financée) par le Prince, et non à la charge de la colonie, il faut supposer que le début des travaux est très proche de cette date.

CHAPITRE QUATRE – Apport des sources iconographiques anciennes à l'approche archéologique du bâti des portes romaines d'Autun

> « Depuis le XVIème s., les ruines (portes, arcs, tombeaux) font l'objet de relevés. Les XVIIIème et XIXème s. (romantisme) s'y intéressent beaucoup. On pourrait sans doute dénicher d'autres documents iconographiques dans des collections publiques ou privées. Leur critique est difficile lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de notices ni datés, et que la distinction n'est pas faite clairement entre vestiges apparents et supposés. A date ancienne, plans et cartes se recopient et il faudrait pouvoir établir, comme pour les manuscrits, de véritables stemmas. »[1261]

L'étude du fonds documentaire ancien (de la première moitié du XVIème siècle aux années 1940) a vocation à servir l'étude archéologique du bâti des portes romaines d'Autun et, en particulier, la restitution des différentes phases de la vie de ces édifices, leur histoire longue – thème abordé dans le chapitre suivant. J'ai exposé dans le second chapitre comment la critique des sources écrites et la compréhension de leur genèse permettaient de déterminer la fiabilité des informations qu'elles contenaient mais le fonds documentaire ancien relatif aux vestiges d'*Augustodunum* ne s'arrête évidemment pas aux sources textuelles. Bien d'autres types de documents doivent être pris en compte afin de confronter et de croiser les données relatives au bâti des portes.

Le fonds documentaire ancien est aussi considérable que divers. L'exhaustivité n'aurait pas de sens ni dans ce chapitre, ni même au sein de la base de données dédiée aux représentations graphiques des portes romaines d'Autun. Le présent chapitre présente un aperçu des problématiques liées à telle ou telle catégorie de documents (plans de ville, dessins et estampes, photographies anciennes, relevés architecturaux). Volontairement, j'ai laissé de côté les supports les plus originaux qui pullulent depuis le XIXème siècle : pin's, fanions, trophées sportifs, médailles commémoratives, cachets postaux, bandes dessinées, images publicitaires, vaisselle[1262], mobilier[1263], insignes régimentaires[1264], maquettes[1265]… Même la gare de Lyon à Paris arbore une porte d'Arroux sur la fresque de sa grande galerie[1266].

[1261] Chevallier 1969, p. 6.

[1262] Le musée Rolin conserve plusieurs assiettes représentant les deux portes romaines les mieux conservées.

[1263] En 1909, un meuble est légué à la Société Eduenne par le colonel Brunet, il s'agit d'un secrétaire-bureau à cylindre, en marqueterie, de la fin du XVIIIème siècle, aujourd'hui exposé au musée Rolin (n° d'inventaire O.A.3) : « ce qui distingue ce meuble et le rend plus précieux pour nous, c'est que sa marqueterie reproduit nos portes romaines d'Arroux et de Saint-André. On ne peut ainsi douter qu'il ne soit un produit de l'industrie locale : chef-d'œuvre peut-être, présenté par quelque compagnon dans le but d'obtenir ses lettres de maîtrise, et d'être reçu comme maître dans sa corporation. (…) Nos vieux monuments ont été souvent reproduits par la gravure et la lithographie. Nous en avons maintenant, grâce au don qui nous est fait par Mme Brunet, un essai de reproduction plus rare, au moyen de la marqueterie » (Charmasse 1909, p. 374). Cf tome II, fiches n° 85 et 147.

[1264] Les portes d'Arroux et de Saint-André figurent sur deux insignes régimentaires. Le premier est celui du 29ème régiment d'Infanterie de ligne, cantonné à proximité de la porte d'Arroux (le régiment a d'ailleurs laissé son nom à une rue perpendiculaire à celle du faubourg d'Arroux) : créé en 1617, le régiment est cantonné à Autun en 1914. J'en donne la description de l'ouvrage de référence en la matière, Jean-Pierre Guarry, *L'infanterie métropolitaine – Insignes distinctifs, 1918-1948*, compte d'auteur, 1999 : grand écu argenté représentant la porte d'Arroux (élévation côté campagne) et agrémenté en haut à gauche d'une branche de houx. Sur la partie basse, en pointe et en relief, un écusson losangé mauve présente, en son centre, un dauphin blanc et la devise *Res pratestant non verba fidem*. Le second insigne est celui du 227ème régiment d'infanterie, mis sur pied à Autun le 9 septembre 1939 : il s'agit d'un écu barré doré et émaillé en polychromie dont la barre transversale porte la devise régimentaire « Dur comme cep ». De part et d'autre : la porte de Saint André (élévation côté campagne) et un cep de vigne marron, vert et rouge taillé de même. En pointe, est mentionné le nom du régiment. Merci à Damien Richard, conservateur du patrimoine, et au major Luc Binet (service historique de la Défense de Vincennes) pour leur aide efficace dans mes recherches.

[1265] Il existe plusieurs maquettes anciennes des portes d'Arroux et de Saint-André. L'intérêt de ces objets réside avant tout dans leur tridimensionnalité qui impose à l'auteur de la maquette d'envisager l'édifice sous tous ses

Le corpus des sources iconographiques relatives aux portes romaines d'Autun

De l'ancienneté de l'intérêt pour les portes romaines d'Autun et de la variété des motivations qui ont poussé tel ou tel à laisser une trace écrite ou graphique de sa rencontre avec la porte, découle tout à fait logiquement la grande variété des types de sources que nous possédons aujourd'hui. Variété des sources textuelles : descriptions d'érudits accompagnées de leurs réflexions, impressions de voyageurs de passage, notices de guides de voyage ou encore étude archéologique rigoureuse… mais aussi variété des sources iconographiques : dessins, estampes, peintures, photographies anciennes, plans, relevés d'architecture, cartes postales anciennes, images publicitaires…

1. Représentation et perception du vestige antique

Face à l'ensemble très hétérogène que constituent les représentations iconographiques des portes gallo-romaines, il est tentant d'esquisser une typologie des différentes vues des deux portes d'Autun les mieux conservées en fonction de ce qu'elles nous révèlent de la perception de l'antiquité qui habite leur auteur. On peut en effet distinguer trois grandes catégories de représentations – que j'emprunte à l'ouvrage d'I. Durand sur l'évolution de la perception des antiquités du midi de la France[1267] – qui correspondent chacune à une vision de l'antiquité : il existe tout d'abord des représentations qui donnent de l'antiquité une image idéalisée, puis une seconde catégorie en donne une image recomposée, enfin une dernière catégorie de documents montre comment le vestige antique est réoccupé.

La première vision de l'antiquité, « la sublimation de l'architecture antique », est à l'œuvre dans des représentations des portes qui tendent à l'idéalisation : la ruine apparaît

---

angles, avec un regard d'architecte, contrairement à un dessinateur qui, en choisissant son point de vue, décide en même temps ce qu'il montrera de la porte et ce qu'il ne représentera pas. Les trois ensembles de maquettes des portes autunoises que je connais sont conservés au musée Rolin d'Autun, au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye (MAN) et au musée Garinet de Châlons-en-Champagne. Le musée Rolin présente dans ses salles consacrées à Autun moderne et contemporain deux maquettes, hélas collées à un mur, ce qui empêche d'en faire le tour et de voir le côté « ville » des portes (42,5 x 13,5 x 37 cm de haut, n° d'inventaire 984.1.1 pour la porte d'Arroux ; 45,5 x 14,5 x 36,3 cm de haut, 984.1.2 pour la porte Saint-André). Réalisées essentiellement en liège et en bois, elles sont dues à Antoine-Joseph d'Anglejean (1793-1843), officier de cavalerie retiré à Autun à partir de 1820. Elles représentent fidèlement les portes avant les grandes restaurations qui ont modifié leur physionomie, seules les parties antiques ont été représentées (à l'exception de la tour de flanquement de la porte Saint-André, entièrement absente) : on se rend notamment bien compte des problèmes mécaniques engendrés par la structure de la porte Saint-André dont les deux pans sont relativement autonomes. Les maquettes présentées dans les salles d'archéologie comparée du MAN sont issues de la collection d'Auguste Pelet (1785-1865), architecte – archéologue nîmois à qui l'on doit une maquette de la *Porte du faubourg Saint André à Autun* (46,5 x 36,5 x 22 cm de haut ; n° d'inventaire MAN 49318) et une maquette de la Porte d'Arroux à Autun (31,5 x 23,5 x 21 cm de haut ; n° d'inventaire MAN 49331). La maquette de la porte Saint-André montre un état « idéal » de la porte romaine et de sa tour de flanquement, non pas restituées mais entièrement débarrassées de toutes les adjonctions modernes (édifice au toit en appentis, reprises de maçonnerie médiévales et modernes dans la tour, toiture) ; quant à celle d'Arroux, elle porte les traces négatives laissées par la chapelle anciennement adossée à son piédroit central (Durand 1983). A Châlons-sur-Marne, c'est une maquette de la porte Saint-André due à Charles Mohen (1819-1895) qui est conservée (58 x 15,5 x 22 cm de hauteur ; n° d'inventaire 882-12-7). La maquette livre une restitution de la porte Saint-André, son avant-corps sud est reconstruit, de même que les deux tours de flanquement crénelées à hauteur de la corniche supérieure de la porte. Les deux tronçons de courtine de part et d'autre de la porte sont ébauchés. Je note que cette restitution sobre est bien moins fantaisiste du point de vue scientifique que celle de Roidot-Deléage ou de Viollet-le-Duc.

[1266] Il s'agit d'une longue fresque qui a donné son nom au long corridor où elle se situe, la « salle des fresques » : réalisée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, elle met en scène les destinations desservies par la Gare de Lyon, de Paris à Menton. On y voit Autun et la porte d'Arroux, entre Beaune et Tournus.

[1267] Durand 2000.

isolée, dégagée de son environnement, l'auteur cherche à en rendre les détails et à en restituer l'état originel. Les proportions sont souvent faussées car là n'est pas l'essentiel, ce qui prime, pour les tenants de cette perception de l'antiquité, c'est de montrer la grandeur des vestiges hérités de l'antiquité et de rendre à la ville son faste passé. Cette vision est particulièrement à l'œuvre dans les premières représentations des portes d'Arroux et de Saint-André du XVIème au XVIIIème siècle. Les dessins que donne A.-L. Millin dans son *Atlas pour servir au Voyage* en sont une excellente illustration. Pour les antiquaires Montfaucon et Caylus également, il importe de montrer les portes romaines hors de leur environnement immédiat, en les dégageant virtuellement des constructions médiévales et modernes qui se sont appuyées sur elles.

La deuxième vision, « l'antiquité recomposée », est perceptible dans des représentations qui se concentrent essentiellement de la fin du XVIIIème siècle à la fin de la première moitié du XIXème siècle : elles prennent souvent la forme de vues irréelles et fantaisistes, d'un regroupement spatial impossible, de ce que l'on appelle parfois les « caprices » architecturaux. Il s'agit d'une mise en scène des vestiges dans un décor théâtral qui présente une vision artistique de la ruine antique : l'œuvre de Piranèse correspond à cette mouvance qui, en France, est portée par le peintre Hubert Robert et ses émules. Le tableau de C.-M. Repoux, exposé au musée Rolin et intitulé *Le Temps contemplant les ruines d'Autun* (1823), est caractéristique de cette perception de l'antiquité[1268]. Il en va de même pour une planche présentant des vues de détail du décor de la porte d'Arroux : les différents blocs de corniche et d'archivolte extradossée sont présentés dans une recomposition totalement artificielle au sein de laquelle les pierres sont recouvertes de végétation[1269].

Enfin, la troisième vision de l'antiquité, « le monument antique occupé », donne lieu à des représentations qui se présentent comme des scènes prises sur le vif alors qu'elles sont en réalité de vraies scènes pittoresques (c'est-à-dire composées comme dans un tableau) : on y montre comment l'édifice antique est réutilisé, intégré à la vie quotidienne, entouré de constructions et d'éléments modernes. Le tout forme un mélange d'éléments réalistes (les dégradations de la pierre peuvent être fidèlement représentées ainsi que la végétation qui s'insinue entre les blocs) et de détails pittoresques (présence de personnages et très souvent d'animaux). Ces scènes de genre qui soulignent les aspects pittoresques de la réutilisation de l'édifice antique, de sa seconde vie, pour ainsi dire, qui sont aussi attentives au détail de l'édifice ancien qu'à ceux des constructions modernes environnantes apparaissent dès le XVIIème siècle et connaissent leur apogée avec les débuts de la photographie. L'estampe réalisée par Ciceri et Fichot à partir d'un dessin de l'architecte Ginain auquel Gaildrau – le dessinateur spécialisé dans l'ajout de détails pittoresques, de personnages et d'animaux dans les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* de Taylor (1863) – est un excellent exemple, parmi tant d'autres, de ces scènes pittoresques qui montrent le monument antique réinvesti par les activités quotidiennes. On pourrait également songer, pour la fin du XIXème siècle et le début du XXème siècle, aux nombreuses cartes postales représentant l'une des portes d'Autun sur lesquelles il est manifeste qu'on a affaire à une mise en scène du photographe.

Pour résumer, il existe différentes conceptions de l'Antiquité qui prennent forme dans différents types de représentations de la porte d'Arroux ou de la porte Saint-André selon qu'elles sont perçues comme un modèle architectural, comme un objet d'étude pour les architectes, comme une source de connaissance ou que l'on y voit un témoignage du passé doté d'une dimension historique – ce qui correspond davantage à la vision des antiquaires et des historiens. Cela dit, ces deux perceptions des portes d'Autun partagent un point commun essentiel : la mise en évidence du mauvais état de conservation des monuments antiques

[1268] Cf tome II, fiche n° 80.
[1269] Laborde 1816, pl. XXXIV.

« mais les sentiments étaient très variés allant du regret "scientifique" de la perte au sentiment romantique »[1270].

2. *Un outil d'étude et d'évaluation*

2.1.Objectifs recherchés et définition du corpus

La base de données dédiée aux vues en élévation des portes antiques d'Autun répond à un double objectif de documentation et d'évaluation. Elle ne s'inscrit pas dans une perspective historiographique mais participe de l'étude archéologique du bâti des portes puisque chaque fiche de la base de données sert non seulement à rendre compte de ce qui est représenté (et de ce qui n'est pas représenté) sur l'image mais fournit une évaluation de la fiabilité du document fondée sur une comparaison systématique avec l'aspect du bâti actuellement conservé. Ceci implique d'avoir une idée précise des points de comparaison pertinents puisqu'il ne s'agit pas de chercher sur une représentation du XVIIIème siècle des éléments actuellement visibles qui résultent d'une restauration du XIXème siècle, informations qui sont notamment fournies par les dossiers d'archives de la Commission des Monuments historiques. Il existe toute une série d'éléments inamovibles susceptibles de constituer des points de comparaison entre un dessin et la réalité du bâti et l'on peut également s'appuyer sur des éléments sur lesquels nos sources les plus anciennes sont concordantes : le nombre d'arcades de la galerie supérieure, l'alignement des piédroits du deuxième niveau par rapport à tel ou tel élément du premier niveau, le respect de l'emplacement des joints de lit et des joints montants, etc.

Quelles limites ai-je fixées au corpus des sources iconographiques ? Premier point : n'ont été retenues dans le corpus que les vues en élévation, les représentations planimétriques en sont exclues – ceci parce que la base de données est dédiée à l'exploitation des informations en vue de l'étude archéologique du bâti. C'est également pour cette raison que j'ai exclu les photographies prises à une distance trop grande pour que l'on puisse distinguer autre chose que le profil général des portes. D'un point de vue chronologique, la limite haute de la fourchette retenue est fournie par le document le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous (un dessin de l'élévation côté campagne de la porte Saint-André par J. Androuet du Cerceau, vers 1545-1550) et j'ai situé la limite basse aux alentours des années 1940, pour des raisons pratiques d'organisation du travail mais aussi du fait de la multiplication des représentations photographiques après la seconde guerre mondiale, une documentation considérable dont l'étude ne présentait pas le même intérêt que celles des documents plus anciens et plus rares. Dans le cadre de ces bornes, j'ai cherché à recenser le plus grand nombre possible – l'exhaustivité n'étant qu'un idéal – de représentations anciennes de la porte d'Arroux, de la porte Saint-André, de la tour Saint-Andoche et des vestiges de la porte de Rome. La collecte des représentations anciennes des portes romaines d'Autun peut s'apparenter à une quête sans fin mais elle n'a pas besoin d'être achevée pour produire des résultats en remettant au jour des vues et des relevés à côté desquels la considérable bibliographie relative aux antiquités d'Autun est passée sans prêter attention : je pense aux nombreux relevés architecturaux méconnus dus à des architectes de la trempe d'Hittorff ou Chenavard ou encore aux deux vues de Johann Georg von Dillis, sans parler de l'étude des photographies anciennes qui permettent d'interpréter plusieurs marques laissées par le XIXème siècle dans le bâti des portes romaines.

[1270] Durand 2000, p. 69.

Pour donner un aperçu de la répartition des portes romaines au sein du corpus, sur environ 280 entrées, la porte d'Arroux et la porte Saint-André représentent chacune autour de 130 fiches : 36 % correspondent à l'élévation côté campagne de la porte d'Arroux, 33 % à l'élévation côté campagne de la porte Saint-André, 16 % à la façade visible depuis la ville de la porte Saint-André et 11 % pour celle de la porte d'Arroux. Cette répartition statistique est parfaitement cohérente : la façade la plus représentée est celle de la porte qui a toujours été jugée comme la plus belle des deux et la façade la plus rare correspond à celle des quatre qui est la moins bien conservée.

2.2.Organisation interne de la base de données

La définition des champs de la base de données découle directement des deux objectifs que j'avais établis : documenter le fonds iconographique relatif aux portes romaines d'Autun et permettre son évaluation systématique – ce qui n'est pas sans difficulté étant donné la grande variété de ces représentations. Toutefois, l'étude iconographique implique un questionnement différent de celui que j'ai imposé aux sources textuelles et, par conséquent, une organisation différente de la structure de la base de données. Ici encore, j'ai utilisé le logiciel Access pour enregistrer les données selon un canevas de fiche que je vais désormais présenter.

Il existe trois modèles de fiches, un pour la porte d'Arroux, un pour la porte Saint-André et un dernier pour la tour Saint-Andoche. La porte de Rome n'a pas réellement sa place au sein de ce corpus étant donné qu'aucun dessin antérieur à sa destruction ne nous est parvenu[1271]. Par ailleurs, on remarque que la tour Saint-Andoche et les vestiges de la porte de Rome n'ont suscité chez les dessinateurs qu'un intérêt proportionnel à leur état de conservation en comparaison des deux portes d'Arroux et de Saint-André qui figurent en bonne place dans les recueils des plus illustres antiquaires comme dans les publications illustrées de grand format qui fleurissent de la fin du XVIIIème siècle à la fin du XIXème siècle. Ces trois fiches possèdent une partie spécifiquement dédiée à la documentation des éléments de leur bâti qui leur sont propres mais également une partie commune.

Toute fiche est dotée d'un numéro de fiche qui permet de l'identifier. Cette numérotation a été attribuée de manière continue au fur et à mesure de l'avancée de mon travail. Chaque fiche est accompagnée d'une reproduction de l'image évoquée sous forme d'une vignette placée immédiatement sous le numéro de fiche. Vient ensuite le nom de la porte et le type de représentation (l'élévation est-elle vue depuis le côté campagne ou depuis l'intérieur de la ville ?). Les champs suivants indiquent l'identité de l'auteur si elle est connue, la date du document (en précisant s'il y a des raisons de penser qu'elle ne correspond pas à l'état décrit de la porte), le lieu de conservation du document, (le cas échéant, l'institution et la ville où le document peut être consulté), sa référence précise ou le titre de la publication dans laquelle le document est édité. Un autre champ a pour fonction de dresser la liste des références bibliographiques qui mentionnent le document en question[1272] ou son auteur.

Vient ensuite le champ « nature du document » qui permet de distinguer dessins, peintures, estampes (c'est-à-dire tout document obtenu grâce à l'utilisation de la technique de la gravure), photographies ou encore d'autres techniques de représentation (marquèterie…). On indique dans d'autres champs le type de support, la présence ou non de couleurs, les

[1271] Il existe toutefois un nombre très réduit d'entrées concernant la porte de Rome puisque les premiers plans de la ville d'Autun représentant les soubassements arasés de ses tours de flanquement.

[1272] Ce champ correspond en règle générale à celui qui, dans la base de données consacrée aux sources textuelles, est chargé d'enregistrer les remarques relatives au jugement porté par un auteur sur les représentations antérieures de telle ou telle porte antique.

dimensions du document ; le champ « légende » permet de transcrire toutes les mentions écrites sur les marges de la représentation de la porte.

Suivent alors plusieurs champs qui sont appelés à être informés différemment (voire à ne pas l'être) selon que l'on a affaire à un dessin, à une estampe, à une photographie de l'état réel de la porte urbaine ou à une restitution, selon l'angle de vue représenté, selon l'échelle choisie, selon les choix opérés par le dessinateur ou le photographe… Quatre champs permettent d'abord de savoir si l'espace environnant est représenté, si des personnages apparaissent autour de la porte, s'il y a de la végétation entre les blocs[1273] ou si des éléments anthropiques modernes ont été figurés. Le champ « respect de la position des ensembles structurels » indique si l'agencement des principales lignes architecturales de la porte a été représenté de manière exacte (par exemple, l'extrados des voûtes centrales de la porte d'Arroux sont-ils bien tangents avec l'entablement intermédiaire ? le plan de naissance des voûtes centrales est-il bien sur le même plan horizontal que l'extrados des voûtes latérales ?). Dans le même ordre d'idées, les champs suivants indiquent respectivement si les proportions de l'édifice ont été globalement respectées, combien d'arcades apparaissent (et combien semblent manquer), si la position des joints montants, des joints de lits et le nombre d'assises représentés correspondent bien à la réalité du bâti, si les arcades de la galerie supérieure sont correctement positionnées ou si elles ont subi un décalage, si la corniche du second niveau est figurée à son emplacement exact et comment ont été rendus les éléments de décor architectonique (avec précision, de manière schématique, voire fantaisiste).

Trois champs permettent de préciser si la vue de la porte dont il est question comprend la représentation des traces, c'est-à-dire les indices de la présence antérieure d'un élément qui a disparu au moment de la représentation (pour prendre l'exemple de la porte d'Arroux, je pense aux chevrons qui signent le pilier central du premier niveau, à la cassure au-dessus de la petite baie occidentale, aux interruptions de la corniche…), de dresser la liste des éléments invisibles actuellement qui sont représentés (qu'ils aient eu une existence réelle par le passé ou qu'ils soient le fruit de l'imagination du dessinateur) et, *a contrario*, la liste des éléments existants qui se trouvent ne pas figurer sur le document iconographique.

Les champs spécifiques à telle ou telle porte sont peu nombreux, il s'agit, pour la porte d'Arroux, de documenter l'aspect du massif de blocage situé au-dessus de la voûte du passage latéral oriental[1274] et, pour la porte Saint-André, de documenter l'aspect des deux avant-corps latéraux et de la tour de flanquement nord.

C'est le croisement de tous ces éléments qui permet, d'une part, de mettre en série les documents et, dans un second temps, de reconstituer une trame chronologique et, d'autre part, de proposer une évaluation de la plus ou moins grande fidélité à la réalité du document auquel la fiche est consacrée. Cette évaluation est sanctionnée par un champ admettant cinq réponses

[1273] La végétation qui se développe sur la porte, sur la tour de flanquement, voire sur les maisons environnantes peut être utilisée, avec une grande prudence, pour s'assurer de la quasi-contemporanéité de deux clichés. Il va de soi que le lierre grimpant est régulièrement taillé par les habitants ; en revanche, les herbes qui poussent au sommet des murs de la tour ou sur la galerie supérieure ne font pas l'objet d'un entretien régulier à cette époque.

[1274] Ceci est l'un des éléments qui permet de situer la date de l'état représenté de la porte d'Arroux (une grande plateforme est construite au-dessus de ce massif dans les premières années du XXème siècle), il en va de même pour la présence ou l'absence d'équipements urbains (éclairage public, panneaux, arbres, éléments routiers, mur de soutènement…) sur la porte d'Arroux elle-même ou dans ses environs immédiats qui sont chacun des éléments susceptibles de dater la réalisation du dessin ou la prise du cliché. Même chose pour la porte Saint-André, à la différence que le critère du massif de blocage n'a pas lieu d'être, son équivalent consiste à situer chronologiquement la représentation par rapport à la restauration radicale de Viollet-le-Duc (1847-1849). En recoupant ces différents éléments, on peut reconstituer une trame chronologique sur laquelle il est possible de classer les différentes représentations dont on ignorait *a priori* la date. C'est le résultat de ce raisonnement qui est présenté dans la mise en série chronologique des vues des portes romaines d'Autun (cf t. II).

(fantaisiste, médiocre, fidèle, très fidèle, restitution[1275]) et par un champ libre, « Commentaires », dans lequel est détaillé l'ensemble des aspects dignes d'être retenus (information sur la datation, éléments particuliers représentés, éléments permettant de se fier à la représentation ou au contraire de s'en défier).

Les fiches sont rassemblées dans le second tome et présentées par ordre croissant. Par ailleurs, la mise en série des sources iconographiques relatives aux portes d'Autun est également présentée dans le second tome : l'ensemble des représentations retenues dans le corpus y est organisé selon l'ordre chronologique de l'état du bâti représenté, et non selon l'ordre chronologique de réalisation ou de publication de ces différentes vues. Cette sériation qui m'est due résulte tantôt de la connaissance de la genèse des sources iconographiques, tantôt du croisement de plusieurs sources (sources textuelles, dossiers de restauration issus des archives de la Commission des Monuments historiques, autres représentations graphiques). Cinq mises en série chronologiques sont successivement proposées : les vues de l'élévation campagne de la porte d'Arroux, les vues de son élévation visible depuis l'intérieur de la ville, les vues de l'élévation campagne de la porte Saint-André puis ses vues depuis la ville et, enfin, les vues de la tour Saint-Andoche. Naturellement, la mise en série des documents graphiques a pour principale fin la perception des états successifs du bâti des portes antiques d'Autun et de leur évolution sur le temps long.

Au préalable, il faut conduire l'étude critique de ces sources pour déterminer dans quelles conditions elles ont été réalisées et quelle confiance on doit leur accorder. Les problématiques étant différentes selon le type de sources iconographiques, j'examinerai successivement les arts graphiques, la cartographie ancienne, la photographie et les relevés architecturaux en proposant à chaque fois un moyen de situer les sources les unes par rapport aux autres et / ou un protocole d'évaluation efficace.

[1275] Les différents champs de la base de données n'ont pas été conçus pour nous permettre de proposer une évaluation de la qualité d'une restitution. Pour ce faire, on se fondera en grande partie sur des éléments archéologiques externes. Dans le cas des restitutions, leur évaluation ne sera faite que dans le dernier champ de la fiche.

Etude critique des arts graphiques

Je précise d'emblée que j'entends par « arts graphiques » l'ensemble constitué par les dessins, les peintures et les estampes, à l'exclusion de la photographie qui est parfois considérée comme relevant de cette catégorie. L'étude critique de ces représentations graphiques des portes romaines d'Autun comporte deux aspects : d'une part leur évaluation (le dessinateur a-t-il représenté fidèlement l'état du bâti de la porte devant laquelle il se trouvait ?), d'autre part la détermination des phénomènes d'emprunts (tous les dessins ne sont en effet pas réalisés *in situ*). Etant donné qu'il est inutile de se demander si une représentation est fidèle à la réalité dès lors que l'on a établi qu'elle n'a pas été réalisée *in situ* mais à partir d'un dessin antérieur, je commencerai par le second aspect.

1. Le stemma *des dessins des portes antiques*

La réalisation d'un *stemma* des dessins ou des estampes des portes est une entreprise beaucoup moins complexe que pour les sources écrites qui peuvent multiplier les emprunts à des auteurs distincts, le faire dans des proportions très variables et les maquiller par une reformulation. Dans le cas d'un dessin, il n'y a qu'un modèle qui est copié et tout l'intérêt de cette manœuvre est de recopier le modèle de la manière la plus exacte possible. Il suffit donc d'avoir la plus large connaissance possible du fonds graphique ancien pour identifier si un dessin est inédit ou s'il est recopié, d'où l'intérêt d'une étude systématique et globale de la documentation iconographique ancienne.

1.1.La descendance des dessins originaux de l'auteur du *De antiquis Bibracte monimentis*

Plusieurs dessins datés de la fin du XVIème siècle jusqu'au début du XVIIIème siècle entretiennent entre eux un lien évident de parenté : il s'agit de vues de la façade côté campagne des portes d'Arroux et de Saint-André, voire de la tour Saint-Andoche. Par ordre de publication, les trois vues les plus anciennes sont celles de l'ouvrage publié en 1650 sous le titre *De antiquis Bibracte monimentis libellus* grâce à Edme Thomas dont l'auteur est certainement le médecin Jacques Léauté. Viennent ensuite, les estampes illustrant l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* d'E. Thomas parue en 1660 et celles des *Lettres en forme de dissertation sur l'ancienneté de la ville d'Autun* de F. Baudot en 1710. Ces trois ouvrages présentent deux points communs : leurs illustrations des portes romaines d'Autun et leur publication posthume. On retrouve également des vues très semblables à celles de ces trois ouvrages dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France (Français 4031) et que la mention, passée inaperçue, d'une date indiquée sous le dessin du temple Janus me permet de situer autour de 1631.

L'étude attentive de ces quatre séries de vues des portes romaines conduit à restituer la filiation de ces vues dont le prototype ne nous est pas parvenu : il s'agit en effet des dessins réalisés par le médecin Léauté sur son manuscrit original (réalisé entre 1582 et 1596). Ce sont ces dessins là qui ont été copiés – avec quelle fidélité ? c'est ce qu'on ne peut pas dire du fait de la disparition des originaux – dans le manuscrit 4031 et qui ont été utilisés en 1650 par l'éditeur qui les a fait graver. Par la suite, en 1660, l'éditeur a fait graver les estampes parues dans l'ouvrage de 1650, nouvelle phase d'appauvrissement de l'information originale. Même chose en 1710 où ce sont cette fois les dessins publiés avec l'ouvrage d'E. Thomas qui ont servi de modèle au graveur. Le procédé de gravure introduit nécessairement une différence entre le dessin utilisé comme modèle et l'estampe résultant de la matrice gravée. L'examen des détails des représentations successives révèle clairement ce phénomène : les dessins sont

de moins en moins précis, les ombres sont de plus en plus fortes, les détails les plus fins sont supprimés (les sillons de herse de la porte d'Arroux sont visibles sur le dessin du manuscrit 4031) ou simplifiés (les motifs de la corniche de la porte d'Arroux), d'autres sont amplifiés (les monticules de terre à la base des piédroits principaux de la porte d'Arroux), la moindre erreur commise par l'un des copistes est nécessairement reprise par ses successeurs (phénomène visible au niveau du soubassement du piédroit central de la porte Saint-André), les proportions du dessin original sont progressivement déformées. Il résulte de cela que l'état le plus proche du prototype perdu est celui du manuscrit 4031 mais rien ne permet en revanche d'affirmer que les estampes de 1650 ont été réalisées à partir de ces copies du manuscrit original, il faut également envisager que le graveur ait eu accès aux dessins de la main même de Léauté. Quoi qu'il en soit, une fois que ce phénomène de copie a été perçu, il est inutile, pour ne pas dire imprudent, de se fonder sur des informations issues des représentations de 2ème ou 3ème génération dans la perspective de l'étude archéologique du bâti des portes. En outre, il faut être conscient que les vues des portes d'Arroux et de Saint-André qui sont gravées dans l'ouvrage de Baudot en 1710 ont non seulement été réalisées sans contact direct avec les édifices mais elles donnent à voir l'état des portes à la fin du XVIème siècle.

1.2.Les origines troubles de l'estampe publiée par A.-L. Millin

En 1807, Millin accompagne le compte-rendu de son voyage érudit d'un atlas au sein duquel les vues des monuments évoqués sont présentées au public[1276]. Au début du développement qu'il consacre aux portes d'Arroux et de Saint-André, Millin déplore le choix de Caylus d'avoir publié dans son *Recueil* une estampe inspirée du dessin réalisé en 1611 par Martellange « qui n'offre aucune espèce d'exactitude »[1277]. Et d'ajouter à propos de la porte d'Arroux : « Le dessin que je publie est fidèle » et, à propos de celle de Saint-André, dont il vient de critiquer l'estampe donnée dans l'ouvrage de La Borde : « « le dessin que j'en donne est encore plus fidèle ». Un simple coup d'œil suffit à comprendre que l'affirmation de Millin est à reconsidérer : la porte d'Arroux, version Millin, a perdu le massif de blocage qui surmonte sa voûte latérale orientale, les baies latérales ont perdu leurs impostes au bénéfice de celles des arcs centraux qui se prolongent jusqu'au contact de la tour de flanquement, la galerie supérieure a perdu l'une de ses sept arcades mais compense par le gain de plusieurs blocs au niveau de sa corniche sommitale et de plusieurs assises surnuméraires réparties sur l'ensemble du parement. La porte Saint-André de l'*Atlas pour servir au voyage dans les départemens du midi de la France* de Millin n'a pas non plus grand-chose à voir avec la réalité : la galerie supérieure a perdu deux arcades (l'une au niveau du corps central de la porte et l'autre au niveau de l'avant-corps nord), deux pilastres ont été inventés de part et d'autre de la galerie du corps central, la taille du piédroit central a doublé, la représentation de l'avant-corps nord montre que le dessinateur n'a pas bien compris la manière dont il s'agençait avec le corps central et les impostes des baies latérales ne sont pas représentées. Millin a donc bien fait de préciser qu'il *publiait* ces dessins, ce qui concentre le blâme sur leur auteur anonyme. L'érudit connaissait nécessairement l'origine des dessins qu'il a utilisés pour faire graver les vues des portes de son atlas mais il n'en indique pas la provenance à son lecteur.

C'est au département des Estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France que sont conservés les dessins originaux qui ont inspirés le graveur de Millin. L'auteur de ces dessins n'est pas un total inconnu dans l'histoire des recherches antiquaires

[1276] Millin 1807b, pl. XVIII, n°3 et 4.
[1277] Millin 1807a, p. 316.

autunoises, il s'agit du touche-à-tout I.-M. Crommelin. H. de Fontenay parle à leur propos d'« aquarelles, fort médiocres du reste »[1278] et on ne saurait lui donner tort. La comparaison de ses dessins aquarellés avec les estampes publiées par Millin, Garde du Cabinet des Médailles, confirme la filiation directe entre les deux documents qui partagent les erreurs et les hésitations que je viens de pointer et la grande fidélité des estampes de Millin par rapport aux dessins originaux de Crommelin. A la lecture des *Mémoires* de Crommelin, et en particulier des pages consacrées à son long séjour autunois, le lecteur est rapidement convaincu d'avoir affaire soit à l'homme le plus incroyable de son siècle, soit à un homme enclin à la vantardise. C'est ainsi que je me suis rendu compte que les deux dessins des portes romaines qui lui étaient dus et qu'il avait adressés à l'Académie de Dijon n'avaient pas été réalisés *in situ* alors que les dix-huit années qu'il a passées à Autun comme directeur des entrepôts de tabac lui auraient fourni plus d'une occasion de le faire. C'est en effet au sein de *L'Antiquité expliquée* de B. de Montfaucon que Crommelin a trouvé le canevas de ses dessins qu'il a ensuite enrichis d'assises et de joints montants imaginaires afin de mettre en lumière le grand appareil de pierre de taille qui caractérisent les portes d'Autun (détail qui n'apparaît pas sur les dessin de Montfaucon). Crommelin a également donné de la profondeur aux dessins très plans, pour ne pas dire plats, donnés par Montfaucon en créant une ligne de fuite – un maquillage assez réussi pour que l'emprunt n'ait pas été remarqué avant qu'une étude systématique et globale du fonds documentaire relatif aux antiquités d'Autun ne soit entreprise. Enfin, je signale une erreur commise par Crommelin lors de sa copie : il n'a pas interprété correctement la jonction entre le corps central et l'avant-corps septentrional qu'avait pourtant représenté correctement son modèle : comment un homme ayant vécu dix-huit ans à Autun et qui se pique d'antiquités peut-il ignorer que la porte Saint-André se distingue de la porte d'Arroux par la présence de deux avant-corps latéraux saillants vers l'extérieur ?

Le maquillage grossier que Crommelin a infligé aux vues publiées par Montfaucon n'avait encore jamais été décelé, à ma connaissance, et Millin lui-même ne s'est en aucune manière douté qu'il publiait des dessins vieux d'une centaine d'années (reproche qu'il adressait à Caylus, qui connaissait pourtant, quant à lui, la provenance des dessins qu'il publiait). Par ailleurs, l'ironie de l'histoire est cruelle pour Millin qui critique dans le même ouvrage les auteurs ayant servilement recopié les estampes peu fidèles de Montfaucon :

> Si l'on en jugeoit par les figures qui nous ont été données, il y a peu d'années, de l'amphithéâtre d'Autun, on présumeroit qu'il existe encore presque entier, et qu'il peut rivaliser avec les somptueux édifices d'Arles et de Nîmes : cela vient de ce que les auteurs ont tous copié le dessin imaginaire publié par Montfaucon (…) Cet exemple et beaucoup d'autres prouvent combien peu l'on doit compter sur l'exactitude des dessins publiés par Montfaucon[1279].

Lorsque Mylius utilise une estampe inspirée de celle de Millin pour illustrer le frontispice de son *Malerische Fußreise* en 1819, il est loin de se douter que le dessin original avait été publié il y a tout juste un siècle. L'enquête sur l'ascendance de l'estampe de Millin est d'autant plus intéressante qu'à ce jour on ignore à qui Montfaucon a bien pu emprunter les estampes qu'il publie. L'antiquaire, qui indique pour l'amphithéâtre comme pour le temple de Janus avoir emprunté ces vues à un ouvrage de Thiroux[1280], ne précise rien sur la planche relative aux portes d'Arroux et de Saint-André. Il est certain en tout cas qu'elles ne proviennent pas du même ouvrage que les autres représentations de vestiges autunois.

[1278] Fontenay 1877, p. 429, note 1. L'érudit autunois est le premier à avoir fait le lien entre les estampes de Millin et les aquarelles de Crommelin.

[1279] Millin 1807a, p. 307-308.

[1280] L'ouvrage qu'il avait consulté était un exemplaire de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun* d'Edme Thomas dont C. Thiroux était propriétaire. Lorsque Millin s'en prend aux dessins « imaginaires » de Montfaucon, c'est en réalité à Edme Thomas ou à son éditeur qu'il devrait adresser ses reproches.

1.3.L'exploitation d'un filon autunois dans la première moitié du XIXème siècle

J'ai montré dans le second chapitre dans quelle mesure Joseph Rosny avait puisé chez ses prédécesseurs pour écrire son *Histoire de la ville d'Autun* (1802). C'est un reproche qui ne peut pas lui être adressé en ce qui concerne les estampes qu'il donne de la porte d'Arroux et de la porte Saint-André : il a fait appel à M. Joubert, professeur de dessin autunois qui a réalisé les dessins en 1802 (an X) avant de les confier au graveur Adam.

Les estampes publiées par Rosny (ou les dessins originaux de Joubert) ont été grossièrement recopiés par un autre autunois dans les années 1830, Claude Moni, qui est l'auteur non seulement d'un plan de la ville d'Autun accompagné de vingt-quatre illustrations, essentiellement des vues des édifices antiques et modernes, mais aussi d'un recueil d'antiquités qu'il a offert à la ville d'Autun et qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque municipale. Ce manuscrit qui répond à la cote P2, daté de 1827-1833, est intitulé *Description topographique des antiquités romaines et des édifices modernes qui ont existés* [sic] *et qui existent encore en partie dans la ville d'Autun et ses environs*. Or, le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale d'Autun (Maître 2004) indique un manuscrit anonyme, daté de 1833, qui résume et compile l'*Histoire de la ville d'Autun* de Rosny (1802) et qui est intitulé *Description topographique des antiquités romaines et des édifices modernes qui ont existés* [sic] *et qui existent encore en partie dans l'intérieur et l'extérieur des murs actuels de la ville d'Autun connue jadis sous le nom de Bibracte* – un titre trop similaire pour ne pas être lié au manuscrit P2 qui porte le nom de Moni. Il paraît donc clair que C. Moni s'est à la fois inspiré du corps du texte et des illustrations de l'ouvrage de J. Rosny. La représentation de la porte d'Arroux et de ses abords est bien plus grossière dans le dessin de Moni mais l'emprunt est assuré comme l'indiquent deux détails précis (absents des autres représentations) : la partie basse de la baie latérale occidentale est bouchée par un amas de bois (ou un muret ?) et la représentation dans le coin inférieur droit d'une maison à colombages (avec trois pans de bois caractéristiques au premier étage et deux portes au rez-de-chaussée). Quant à la porte Saint-André, le dessin publié par Rosny est le seul à représenter une ouverture rectangulaire immédiatement en-dessous de la fenêtre cintrée de l'édifice au toit en appentis qui était alors accolé à l'avant-corps latéral nord. Ce détail est repris sur le dessin de C. Moni ainsi que la présence d'un monticule purement pittoresque au premier plan.

Une dizaine d'années plus tard, en 1847, F. Girardot, libraire à Autun, publie un guide de la ville qu'il a besoin d'illustrer. Pour ce faire, il demande à C. Cottelot de graver les estampes de Moni qui illustrent le plan de la ville d'Autun qu'il avait fait publier. La proximité entre les estampes de Moni et celles de Girardot est très forte, même si l'on observe la perte d'informations caractéristique du procédé de gravure. Les erreurs introduites par Moni lorsqu'il avait recopié les estampes publiées par Rosny sont systématiquement présentes sur les estampes de Girardot : les impostes des baies centrales de la porte d'Arroux sont prolongées linéairement et ne s'interrompent qu'avec le parement, des assises surnuméraires sont représentées entre le sommet de l'extrados des voûtes centrales et l'architrave, la galerie supérieure a été décalée vers l'est, une grande fissure (inventée) occupe le centre de la façade. On observe la même chose avec les estampes de la porte Saint-André. Si C. Moni avait partiellement cherché à modifier les estampes de Rosny (il ajoute un clocher sur l'église Saint-André, il supprime un arbre devant la porte d'Arroux), Girardot se contente quant à lui de faire reproduire le plus fidèlement possible le travail de Moni.

Ce type d'emprunt doit impérativement être repéré pour éviter toute interprétation trop hâtive dans la cadre de l'étude archéologique du bâti des portes. Si l'on prend l'exemple de la porte Saint-André, l'estampe de Moni restitue, pour faire ancien, un clocher sur le toit de l'église alors que celui-ci avait été démantelé depuis plusieurs décennies ; quant à l'estampe

de Girardot, publiée en 1847, elle est contemporaine du début des travaux de Viollet-le-Duc. Or, à cette date, l'édifice adossé à l'avant-corps nord de la porte avait subi des remaniements (une porte et une fenêtre ont été ouvertes sur la façade).

La restitution de l'évolution du bâti des portes sur le temps long est impossible sans ce travail préalable sur la genèse des sources iconographiques. Une fois ce travail accompli, l'évaluation proprement dite des vues des portes peut alors avoir lieu.

1.4.Les multiples origines des estampes

Au sein du corpus des sources iconographiques anciennes relatives aux portes romaines d'Autun, de nombreuses estampes côtoient le document qui a inspiré leur réalisation. Ce document peut appartenir à trois catégories : dessin, estampe ou photographie.

Origine des estampes représentant les portes romaines d'Autun

Estampe inspirée par un(e)	Dessin, aquarelle	Estampe	Photographie
21 (Léauté 1650)	210 (Français 4031)[1281]		
92 (Léauté 1650)	209 (Français 4031)		
123 (Léauté 1650)	126 (Français 4031)		
50 (Caylus 1759)	51 (Martellange 1611)		
120 (Caylus 1759)	119 (Martellange 1611)		
41 (La Borde *et al*. 1784)	42 (Lallemand)		
90 (La Borde *et al*. 1784)	96 (Lallemand)		
87 (Millin 1807b)	108 (Crommelin 1773)		
122 (Millin 1807b)	107 (Crommelin 1773)		
223 (Delpech)	12 (Bourgeois 1819)		
23 (Thomas 1660)		21 (Léauté 1650)	
124 (Thomas 1660)		123 (Léauté 1650)	
270 (Thomas 1660)		92 (Léauté 1650)	
125 (Baudot 1710)		124 (Thomas 1660)	
176 (Baudot 1710)		270 (Thomas 1660)	
86 (Mylius 1819)		87 (Millin 1807b)	
40 (Mylius 1819)		41 (La Borde *et al*. 1784)	
81 (BSE, ASM 299)		82 (Laborde 1816)	
88 (Cahour 1859)		89 (Rosny 1802)	
213 (Cahour 1859)		133 (Rosny 1802)	
83 (Moni 1834)		89 (Rosny 1802)	
131 (Moni 1834)		133 (Rosny 1802)	
84 (Girardot 1847)		83 (Moni 1834)	
132 (Girardot 1847)		131 (Moni 1834)	
49 (Basset)		223 (Delpech)	
48 (Nettement 1848)		223 (Delpech)	
65 (Lewis 1883)			66 (Rebreget)
62 (Paté 1895)			14 (Mieusement)
225 (Paté 1895)			181 (Mieusement)
44 (Schlumberger)			6 (carte postale)

[1281] Les estampes publiées en 1650 dans l'ouvrage de Léauté sont soit directement issues des dessins du manuscrit Français 4 031, soit issues du manuscrit original de Léauté dont les dessins ont été recopiés dans le manuscrit Français 4 031.

2. *Evaluer une représentation graphique*

Exercer la critique des représentations graphiques, c'est donc à la fois comprendre, pour chacune d'entre elles, les modalités concrètes de leur élaboration mais aussi évaluer leur fiabilité. Entrent alors en ligne de compte de multiples critères tels que le talent du dessinateur, sa perception de l'antiquité, sa compréhension générale de l'architecture et sa lecture de l'édifice représenté. Cette exigence critique n'est pas uniquement requise pour les dessins des portes urbaines, elle vaut pour les plans de ville, comme je l'ai dit, mais aussi, paradoxalement, pour les photographies anciennes, j'y reviendrai plus loin.

2.1.L'utilisation de certaines sources anciennes pour évaluer les autres

L'ancienneté est souvent utilisée comme un critère de fiabilité. Alors qu'au XIXème siècle, la tendance générale consistait à juger d'emblée fantaisiste tout dessin ancien (Renaissance – XVIIème siècle) au point qu'on préférait lui substituer une représentation moderne[1282], on a sans doute tendance actuellement à privilégier le dessin ancien. Dans le cas des portes romaines d'Autun, ce sont les deux dessins de l'architecte-jésuite Martellange (1611) qui sont les plus mis en avant, sans être évalués, au risque de les convoquer à mauvais escient comme étant des témoignages plus justes ou plus purs de ce qu'étaient les vestiges antiques avant qu'ils ne subissent des modifications altérant l'état originel de leur bâti, qu'il s'agisse de restaurations ou de démolitions. C'est l'erreur commise par le comte de Caylus qui, dans sa volonté de présenter le document le plus ancien possible, présente deux estampes réalisées à partir des dessins de Martellange sans s'enquérir de leur valeur, c'est l'erreur de F. Lemerle qui convoque son dessin de la porte Saint-André comme témoignage de l'état antérieur à la « restauration erronée » de Viollet-le-Duc[1283], c'est l'erreur de tous ceux qui pensent donner une vision de l'état de la porte romaine en 1611 en présentant ce dessin. Au-delà de la représentation très libre des abords immédiats de la porte, l'architecte représente des éléments que les sources contemporaines et antérieures contredisent[1284]. Il est non seulement le seul à représenter une statue en ronde-bosse au centre de la galerie d'arcades mais il introduit une septième arcade située à l'aplomb du piédroit central pour l'y placer. Si l'on ajoute à cela le fait qu'il représente des chapiteaux corinthiens à la place des chapiteaux composites « ionicisants » et qu'il invente deux autres pilastres couronnés d'un chapiteau, il est clair qu'un tel document comportant des erreurs sur des points aussi essentiels que la structure et le décor n'a pas d'intérêt pour l'antiquaire ou l'archéologue du bâti.

Evaluer une représentation graphique revient à effectuer la comparaison d'un certain nombre de points pertinents entre d'une part les représentations fiables les plus anciennes et d'autre part l'état actuellement conservé du bâti. L'étude des documents anciens est donc primordiale mais doit être menée de manière globale afin de ne pas risquer d'être abusé par des détails qu'aucune autre source iconographique ne comporte. En comparant les états représentés les plus anciens des portes romaines à leur état actuel, il est possible d'établir de manière certaine l'existence de tel ou tel détail depuis le XVIème siècle. Ceci étant acquis, il est attendu de le retrouver dans tous les autres documents iconographiques – c'est un moyen d'évaluation très efficace et très simple qui permet de déterminer quels sont les dessins ou les

[1282] Tel est le sens de la modernisation des illustrations que l'abbé Devoucoux et J. de Fontenay ont mise en œuvre lors de la réédition en 1846 de l'ouvrage d'E. Thomas. Ce point était un argument de vente avancé par l'éditeur et souligné par les comptes rendus de lecture alors même que c'est sans doute le défaut le plus important que je trouve à cette réédition (cf chapitre deux).
[1283] Lemerle 2005, p. 115.
[1284] Cf tome II, fiches n° 126 et 127.

estampes les plus fidèles à la réalité et, par conséquent les plus exploitables dans une étude du bâti sur le temps long.

Si l'on prend l'exemple de la porte d'Arroux, le relevé de Martellange, malgré quelques inexactitudes, nous apprend qu'en 1611, la corniche supérieure n'était composée que de quelques blocs (peut-être un bloc supplémentaire mais cela n'est-il pas plutôt une imprécision de la représentation ?) : quoi qu'il en soit, je retiens que la corniche sommitale n'était pas entière à cette époque et, par conséquent, les représentations qui la représentent sur toute la longueur de la frise sommitale relèvent de la restitution partielle. Dans le détail, on note que le piédroit entre la petite baie effondrée et la baie centrale occidentale présente des blocs en saillie qui ne reposent sur rien étant donné que le sommier et les premiers voussoirs (qui seront remplacés lors d'une restauration) ont disparu. On constate surtout que la façade côté ville est déjà composée de trois baies seulement et que le massif de blocage n'est pas conservé au-delà de l'architrave de l'entablement intermédiaire. Enfin, il est essentiel de constater qu'en 1611 seules sept arcades subsistent. Quant au relevé de Léauté réalisé entre 1582 et la fin du XVIème siècle, .il apporte des confirmations sur la position du blocage (il ne va pas au-delà de la corniche), de la corniche sommitale (de manière très précise et tout à fait comparable à son état de conservation actuel) ou la présence de sept arcades. Deux autres éléments intéressants à constater : le bloc situé sous l'architrave à la verticale de la petite baie occidentale a déjà perdu sa face de parement et l'imposte occidentale de la grande baie occidentale mesure déjà la largeur de l'arc (c'est-à-dire la distance entre l'extrados et l'intrados) – contrairement à l'imposte orientale de la grande baie orientale, qui se prolonge au-delà de la retombée de l'arc : on sait donc que cette imposte occidentale n'était pas symétrique à son opposée. La dissymétrie entre les deux impostes existait déjà fin XVIème siècle, elle n'est pas due à une retaille postérieure à cette date.

L'ensemble de ces données peut être considéré comme des certitudes acquises : comment penser en effet que les dessinateurs de la fin du XVIème siècle et du début du XVIIème siècle aient par erreur représenté des éléments caractéristiques du bâti qui n'auraient été réalisés que par la suite ? Autant l'absence d'un élément caractéristique peut tout à fait être un oubli (volontaire ou non) du dessinateur, autant sa présence (un unique bloc cassé sur toute la façade campagne par exemple) ne saurait être attribuée à une inexactitude ou à un hasard.

Autre moyen d'évaluer les représentations graphiques anciennes : les comparer à des photographies anciennes. Les deux clichés les plus anciens des portes romaines datent de 1851, deux ans après la fin des travaux de restauration de Viollet-le-Duc à la porte Saint-André mais près de 50 ans avant que la porte d'Arroux ne subisse la restauration qui lui a conféré son apparence actuelle (avec une plateforme qui recouvre ses trois voûtes conservées). Ce sont des documents très importants dans la mesure où ils donnent la représentation « exacte », non interprétée par les choix d'un dessinateur ou d'un graveur, du bâti des portes. Par conséquent, l'évaluation des documents de la seconde moitié du XIXème siècle et du XXème siècle se fait très facilement.

2.2.L'identification des éléments caractéristiques du bâti des portes antiques

L'évaluation d'une représentation graphique ne doit pas juger en termes de bien / mal ou d'utile / inutile mais doit déboucher sur un jugement nuancé qui indique dans quelle mesure le document est exploitable pour l'étude archéologique du bâti et, le cas échéant, elle doit nous permettre de comprendre la fonction que donne à la représentation son auteur ainsi que la vision qu'il se fait de la porte d'Arroux : décor de scènes pittoresques, témoignage de la splendeur du passé ou objet d'étude ?

La grande majorité des représentations anciennes des portes d'Arroux et de Saint-André peuvent s'évaluer au moyen d'une simple comparaison visuelle fondée sur la vérification de la conformité ou non de la représentation avec la réalité sur un certain nombre de points précis dont voici la liste :

Concernant la porte d'Arroux :

- Respect de la structure générale : deux baies centrales flanquées par deux baies de plus petite taille pour une élévation côté campagne ; deux grandes baies et, à droite, une petite baie avec le revers de la façade campagne visible pour une élévation de la façade vue depuis l'intérieur de la ville. Il convient également de s'assurer que l'extrados des voûtes centrales est bien tangent avec l'architrave, que les impostes sont à leur place en vérifiant notamment que l'imposte du piédroit central soit commune aux deux grandes voûtes et que les autres impostes soient bien différenciées quant à elles[1285]. Par ailleurs, les piédroits reposent sur cinq soubassements plus larges qu'eux.
- Respect des dimensions : pour cela, on compare les rapports de proportion entre les grandes voûtes, les petites voûtes et les arcades. En cas d'irrégularité, on détermine si les dimensions sont trop étirées verticalement ou horizontalement.
- Respect du nombre d'arcades : on vérifie sur le document graphique qu'il y a bien sept arcades (par conséquent huit pilastres) et qu'il reste l'espace vacant pour trois autres arcades.
- Position des arcades et de la corniche supérieure : il s'agit de vérifier que la corniche sommitale est bien à la verticale des deuxième et troisième pilastres (quand on les regarde d'est en ouest) et que les sept arcades s'interrompent à la verticale du deuxième claveau à gauche de la clef de la grande voûte orientale. On doit également penser à vérifier que c'est bien le troisième pilastre qui se trouve exactement à l'aplomb du piédroit central : souvent il y a un décalage, parfois c'est une ouverture entre deux pilastres qui se trouve à l'aplomb du piédroit central.
- Respect du nombre d'assises et de la place des joints verticaux : on vérifie notamment qu'entre les deux grands arcs centraux, on a seulement cinq assises alors que les massifs de culée de part et d'autre des grands arcs en comptent six. De nombreux dessins présentent aussi des erreurs dans le nombre d'assises compris entre le sommet de l'extrados et les piédroits des arcades (quatre, à savoir trois pour l'entablement et une assise sur laquelle reposent les huit piédroits).
- Représentation des traces négatives : on doit distinguer diverses traces sur le piédroit central (deux chevrons, une niche et plusieurs trous rectangulaires), le bloc dont la face de parement est brisée au-dessus de la petite baie occidentale côté campagne, la cassure de la corniche intermédiaire (juste à droite du troisième pilier de la galerie, c'est-à-dire du pilier situé exactement à l'aplomb du piédroit central).

Concernant la porte Saint-André :

- Respect de la structure générale : deux baies centrales flanquées par deux baies de plus petite taille ouvertes dans deux avant-corps saillants pour une élévation côté campagne ; deux grandes baies flanquées par deux petites baies, toutes quatre situées sur le même plan pour une élévation vue depuis l'intérieur de la ville. La moulure supérieure des archivoltes des baies centrales doit être tangente avec l'architrave et le plan de naissance des arcs clavés centraux est situé une assise plus bas que l'assise correspondant au sommet de l'extrados des baies latérales.

[1285] Point particulier qui fait la différence entre ceux qui observent réellement la porte et les autres : l'imposte gauche de la grande baie orientale se prolonge au-delà de l'extrados de l'arc contrairement à l'imposte droite de la grande baie occidentale, imposte qui prend fin juste au-delà de l'extrados de l'arc.

- Respect des dimensions : pour cela, on compare les rapports de proportion entre les grandes baies, les petites baies et les arcades de la galerie. En cas d'irrégularité, on détermine si les dimensions sont trop étirées verticalement ou horizontalement.
- Respect du nombre d'arcades : selon l'élévation qui est représentée et la date de l'état du bâti représenté, on doit trouver, côté ville, huit arcades pour une vue antérieure à la restauration de Viollet-le-Duc, dix arcades pour un document postérieur. Côté campagne, après la restauration, chaque avant-corps compte deux arcades tandis que le corps central de la porte en a six mais, avant la restauration, les deux arcades de l'avant-corps sud sont manquantes (seul un pilier était alors conservé).
- Position des arcades : il s'agit de vérifier qu'à l'aplomb du piédroit central, c'est bien un pilier qui s'élève, et non une arcade.
- Respect du nombre d'assises et de la place des joints verticaux : côté ville comme côté campagne, il n'y a que cinq assises entre les deux arcs centraux (en comptant les sommiers comme une assise). En ce qui concerne les massifs de culée, côté campagne, à gauche des arcs centraux et sur l'avant-corps nord, on compte également cinq assises tandis que le côté droit et l'avant-corps sud en comptent six. Côté ville, au sud de la baie centrale, on dénombre six assises tandis qu'au nord il y en sept. De nombreux dessins présentent aussi des erreurs dans le nombre d'assises compris entre le sommet de l'extrados et les piédroits des arcades (quatre, à savoir trois pour l'entablement et une assise sur laquelle reposent les huit piédroits).
- Représentation des traces négatives : on doit distinguer diverses cavités côté ville (en particulier trois cavités situées sur l'assise immédiatement en-dessous de l'architrave de l'entablement intermédiaire, elles sont toutes trois situées à l'aplomb des trois piédroits centraux), une trace de toiture à l'aplomb de la baie latérale nord, côté ville, et la trace laissée par une voûte ogivale à l'aplomb de cette même baie, côté campagne.

Enfin, en ce qui concerne la tour Saint-Andoche, le très faible nombre de représentations graphiques et le peu de connaissances que nous avons de son bâti ancien justifient que la liste des éléments caractéristiques à vérifier soit très restreinte : une corniche constituée de six fines assises et située sur les parois nord et sud, la trace d'une ancienne ouverture cintrée, un arc de décharge dans la partie haute de la paroi ouest.

2.3.L'interprétation des erreurs figurant sur les représentations graphiques

La présence d'erreurs relatives à la représentation du bâti dans un dessin ou une estampe est-elle la preuve que la représentation n'a pas été réalisée *in situ* ? Pas nécessairement, les divergences entre la représentation et la réalité peuvent être dues à la maladresse d'un dessinateur, à l'incompréhension de ce qu'il dessine, à un temps trop court passé devant le monument, à une étourderie ponctuelle mais aussi à un choix délibéré du dessinateur de corriger un élément qu'il juge être un accident ou de supprimer un élément qu'il juge être secondaire ou à la conception qu'il se fait d'une porte de ville antique.

Parmi les inventions délibérées, on peut compter l'ajout par Martellange d'une statue au centre de la galerie supérieure de la porte Saint-André qui le conduit à restituer une arcade en trop parce qu'il est impératif à ses yeux que la statue ait été placée à l'aplomb du piédroit central. Rien d'étonnant à ce que la porte urbaine romaine devienne un lieu d'ostentation où les statues honorifiques sont mises en valeur aux yeux de l'architecte-jésuite qui intitule son dessin *Arc Triomphal A Authun en Bourgongne*.

Si l'on prend l'exemple du plus ancien dessin qui nous soit parvenu d'une porte antique d'Autun, la vue du côté campagne de la porte Saint-André par l'architecte J. Androuet du Cerceau, on se rend rapidement compte que la représentation n'a pas grand-chose à voir

avec la réalité. Cela s'explique avant tout par la conception que l'architecte se fait du relevé architectural et de l'antiquité romaine. J. Androuet du Cerceau n'est pas un architecte bâtisseur mais un architecte avec une grande connaissance de l'Antiquité qui est capable de dessiner des architectures idéales. Par ailleurs, l'étude de son œuvre graphique conduit les spécialistes à considérer que sa « prédilection pour les représentations imaginaires de constructions antiques » appartient à ses années de jeunesse et s'estompe après 1551 : or, le dessin de la porte Saint-André qu'il a réalisé date des années 1545-1550 : « ces architectures, sans doute, ne ressemblent guère à des bâtiments antiques réels, mais elles reflètent une certaine image de l'Antiquité qui circulait au début de la Renaissance »[1286]. L'architecte s'est beaucoup intéressé aux portes monumentales et aux arcs honorifiques romains dans lesquels il voyait des modèles idéaux pour l'architecture française de son temps, il a donc non seulement dessinés (parfois en recopiant des dessins antérieurs) la porta Leoni de Vérone, la porta Aurea de Ravenne, l'arc de Langres mais aussi toute une série de « paraphrases » architecturales réalisées à partir de ces portes et arcs. Dans la liste des quinze édifices à voûte représentés par Androuet du Cerceau, H. Günther oublie de mentionner la porte Saint-André : l'architecte a pourtant réussi le tour de force de représenter vingt-et-un arcs clavés (dont seulement onze sont des arcades de la galerie supérieure) en multipliant les plans au point d'en inventer un troisième. Il est clair que ce qui a intéressé Androuet du Cerceau dans la porte Saint-André réside dans la perspective des différents arcs clavés distincts les uns des autres (à la différence de la porte d'Arroux où les deux arcs clavés visibles de part et d'autre du corps de la porte ne sont en réalité que les extrémités d'une seule et même voûte). La représentation du piédroit central transformé en une fine colonne ionique supportée par un petit piédestal est caractéristique du regard d'un architecte refusant de se voir comme un praticien. Oubliés les avant-corps latéraux, oubliée la tour de flanquement, la porte urbaine est réduite à un porche dont seules les formes antiques et l'ordonnance monumentale retiennent l'intérêt du dessinateur, l'arc clavé étant reconnu (avec les colonnes) comme l'idéal de l'architecture romaine. Dans un tel cas, les distorsions entre la représentation et la réalité du bâti relèvent de la conception que se fait le dessinateur de l'architecture antique.

Les dessins laissées par P. de Beaumesnil relèvent d'un cas encore distinct. L'examen rapide des vues en élévation qu'il donne des portes romaines montre que les légendes ne correspondent pas aux façades des portes représentées. Je renvoie à la lecture des fiches n° 17, 18, 19 et 20 dans le second tome pour la démonstration du fait que Beaumesnil représente sur le même dessin des éléments qui appartiennent à des élévations distinctes des portes d'Arroux ou de Saint-André. Il est difficile de déterminer où réside la source de son erreur mais il est certain que la finalisation de ses dessins n'est pas réalisée *in situ* : utilise-t-il des dessins antérieurs dont la légende est erronée ? la confusion entre les différentes portes vient-elle de ses propres notes ? L'exemple des portes romaines d'Autun apportent une nouvelle pierre dans le jardin de la réputation entachée de P. de Beaumesnil, dont le travail est critiqué par tous les archéologues qui ont un jour confronté ses « relevés » à la réalité des vestiges conservés[1287].

Autre source d'erreurs possible : les emprunts à des représentations antérieures. L'estampe publiée dans l'ouvrage de Baudot (1710), quatrième génération d'un même dessin, finit par voir la croix couronnant le clocher de la chapelle accolée au piédroit central de la porte d'Arroux tutoyer l'architrave alors qu'elle ne dépasse pas la moitié de la hauteur des arcs centraux dans la version la plus ancienne connue du dessin. C'est le même phénomène

[1286] H. Günther, dans Guillaume *et al*. 2010, p. 75, 78, 84.

[1287] Leclerc 1869, p. 27-30. S'érigeant contre un savant qui louait l'« exactitude » et la « correction minutieuse » de Beaumesnil, l'auteur de la notice recense tous les exemples et tous les témoignages relatifs aux inventions de celui qui est qualifié à plusieurs reprises de « faussaire » : « la plupart de ses œuvres, fruit de son imagination, sont bien loin de mériter la vénération dont quelques archéologues les entourent ».

qui a transformé la galerie supérieure de la porte d'Arroux représentée sur une aquarelle de Lallemand en une gloriette à la Schönbrunn dominant une hauteur au bout de la troisième génération[1288].

Dernière source d'erreurs que je me contente de mentionner : la restitution par le dessinateur de parties disparues ou dissimulées du bâti antique. Il est arrivé que les dessinateurs davantage intéressés par l'aspect antique du bâtiment que par sa représentation réaliste au sein de son environnement immédiat cherchent à rétablir des parties disparues ou à enlever une adjonction moderne. C'est le cas du relevé de la porte Saint-André par L. Boudan[1289] qui fait passer la construction médiévale derrière la façade au risque de rendre incompréhensible sa liaison avec la tour de flanquement ou de celui publié par Montfaucon[1290] qui en dégageant l'avant-corps nord de la construction médiévale qui s'adossait sur lui ne restitue qu'une des deux arcades de la galerie supérieure.

[1288] Cf tome II, fiches n°40 (estampe réalisée à partir d'une estampe), 41 (estampe réalisée à partir d'une aquarelle), 42 (aquarelle originale de Lallemand).
[1289] Cf. tome II, fiche n° 171.
[1290] Cf. tome II, fiche n° 121.

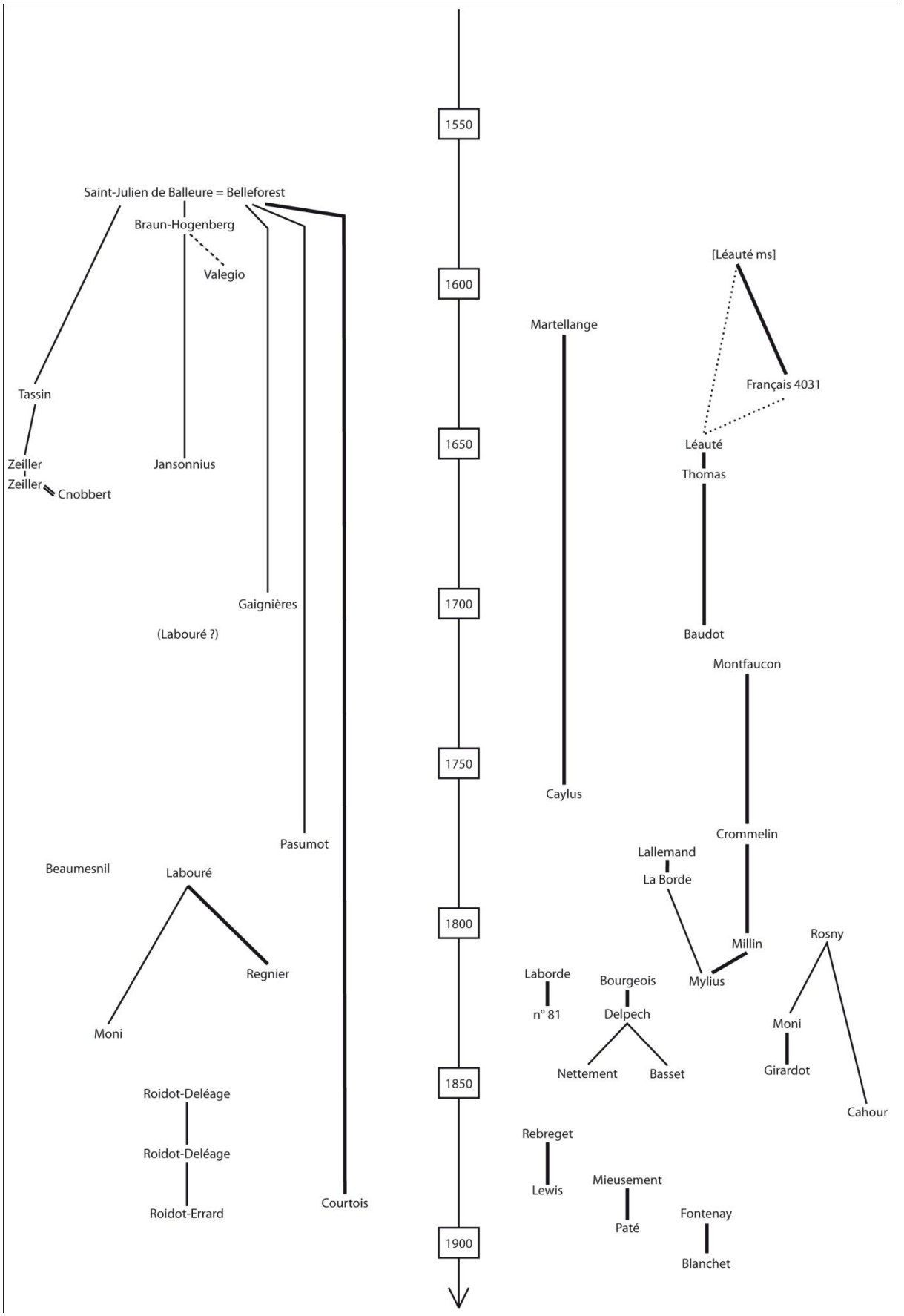

Stemma des plans anciens d'Autun (à gauche) et des vues iconographiques (à droite).

Mise en série de la documentation cartographique

En quoi les sources cartographiques peuvent-elles contribuer à l'étude des portes romaines d'Autun ? Tout d'abord, on se rend compte que dans les plans les plus anciens (XVIème – XVIIème s.), il est fréquent que les portes soient représentées en élévation, et non sous une forme planimétrique. Ensuite, il importe de savoir quels types de plan d'Autun étaient à disposition des antiquaires, des érudits et des chercheurs dans la mesure où leur représentation de la topographie antique en découle : j'ai déjà souligné à plusieurs reprises combien les auteurs anciens étaient convaincus que les portes romaines étaient reliées deux à deux par des axes rectilignes et perpendiculaires dont l'intersection marquait le centre de la ville. Or, la réalité topographique s'oppose à cette représentation idéalisée, la porte Saint-André n'étant pas directement reliée à la porte Saint-Andoche par un axe perpendiculaire au *cardo maximus*. Des explorations sont encore menées à la fin des années 1830 pour trouver la fameuse porte des Druides dont les sources écrites disent qu'elle est située à l'opposé de la porte Saint-André : l'appréhension de la topographie urbaine et sa représentation cartographique sont donc fondamentales dans l'élaboration du discours savant puis scientifique sur les portes monumentales d'*Augustodunum*.

Comme la documentation textuelle, on l'a vu, les sources iconographiques n'échappent pas au phénomène d'emprunt et de réutilisation du travail effectué par un prédécesseur. Ceci est particulièrement vrai en matière de cartographie, domaine dans lequel il est beaucoup plus simple de reprendre un plan de ville établi antérieurement et d'y apporter, le cas échéant, des modifications, des actualisations ou des corrections que de lever par soi-même le plan d'une ville entière dont l'enceinte antique s'étend sur 6 km. Toute une série de vues en perspective cavalière ou de plans d'Autun partagent en effet des points communs qui ne relèvent pas de la coïncidence fortuite : il est d'ailleurs notoire, dès lors que l'on s'intéresse à la cartographie et à la géographie historique, que les cartes se construisent à partir d'autres cartes antérieures et c'est ce processus qui relie entre eux les différents plans d'Autun que j'examine ici de façon à resituer chaque document cartographique à son exacte position dans le *stemma* des cartes d'Autun, exactement dans la même optique que pour les sources textuelles et iconographiques. Pour ce faire, il faut chercher à répartir les différents plans d'Autun à notre disposition en plusieurs ensembles en fonction d'un critère provisoire mais commode : l'orientation du plan.

1. Une vision verticale du sud au nord

Premier ensemble bien identifié, les vues en perspective cavalière d'Autun depuis le nord-ouest[1291] : on trouve ce type de vue dans la *Cosmographie* de S. Münster et F. de Belleforest (1575), dans le *Discours de l'illustre et très-ancienne cité d'Autun, Auguste, et capitale des Heduois* de P. de Saint-Julien de Balleure (1580), dans les *Civitates Orbis Terrarum* de G. Braun et F. Hogenberg (1575-1618), dans le tableau du musée Rolin intitulé *La ville et cité d'Autun assiégée en l'année 1591* (fin XVIème siècle ou XVIIème siècle), dans les *Illustriorum regni Galliae civitatum tabulae* de J. Janssonius[1292] (probablement 1657) ou encore dans le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun en 1575* de F. Courtois (1887).

La plus ancienne des vues de cet ensemble est le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*, réalisé au plus tard en 1574, que F. de Belleforest intègre dans la version augmentée de la *Cosmographie universelle de tout le monde* (1575). C'est exactement le

[1291] Pour le dire simplement, dans cette configuration, la porte d'Arroux est en bas de la feuille et la ville haute autour de la cathédrale, dans le coin supérieur droit. Le format de la vue est donc plus haut que large.
[1292] Johannes Jansonnius (1588-1664) est le gendre du beau-frère de Mercator.

même plan que P. de Saint-Julien de Balleure insère dans son *Discours de l'illustre et très-ancienne cité d'Autun, Auguste, et capitale des Heduois* (1580)[1293]. L'éditeur de l'ouvrage, N. Chesneau, avertit, dans une note placée à la suite de l'avant-propos qu'il a embelli l'œuvre en ajoutant « des plans et pourtraicts » d'Autun, Chalon, Macon, Tournus, Dijon et Beaune : le plan de Dijon a été gravé par Edouard Bredin en 1574, ceux de Chalon et de Macon sont l'œuvre de R. Rancurel[1294] tandis que les plans de Beaune et d'Autun ne sont pas signés[1295]. Le plan d'Autun qui illustre l'ouvrage est strictement identique à celui que l'on trouve dans l'ouvrage de F. de Belleforest et S. Münster, le *Plant et Pourtraict de la ville d'Authun*, publié en 1575[1296].

C'est en 1581 dans le troisième tome des *Civitates Orbis Terrarum* de Braun et Hogenberg que le plan d'Autun apparaît, représenté en vis-à-vis du plan de *Noviodunum* (Nevers) : chacun des six tomes porte un nom distinct et celui du troisième tome est *Urbium praecipuarum totius mundi liber tertius*. Réalisé directement à partir du *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*, F. Hogenberg lui reste globalement très fidèle lorsqu'il grave ou fait graver[1297] sa propre vue : même vue en perspective cavalière, même orientation, même façon de faire varier la taille de la représentation des édifices en fonction de leur importance. Il emprunte à la vue de 1574 le tracé de l'enceinte, la localisation des arbres, le tracé des voies qui délimitent les ilôts et même les éléments de légende en français[1298] (alors que l'ouvrage est intégralement rédigé en latin, à l'instar du cartouche qui figure sur le plan d'Autun : « *AUGUSTODUNUM, Flavia Heduorum, quae et Hedua, ab Hedorum augurio, qui in aere visi feruntur infestis cervicibus concurrere, vulgo Authun, Burgundiae oppidum* ». Ces légères modifications permettent aux deux allemands de contourner l'interdit royal fait à tout éditeur d'utiliser les plans de ville que Chesneau et Sonnius avaient fait réaliser à leurs frais.

Quels éléments différencient les deux plans ? Du point de vue de l'appareil de la carte, les différences sont claires : dans le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*, une lettre ou un nombre placé près d'un lieu renvoie à l'encadré situé en haut à gauche de la planche, à l'intérieur duquel figure l'ensemble de la légende en langue française tandis que dans *Augustodunum Flavia Heduorum*, les éléments de légende sont directement inscrits à proximité des édifices et l'encadré situé dans le coin supérieur gauche est occupé par le nom de la ville et une explication étymologique, le tout rédigé en latin. Autre différence formelle : en haut de la planche du *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* figure le mot « midy » tandis

---

[1293] Le *Discours* a été lui-même publié en 1581 au sein de *De l'origine des Bourgongnons, et antiquité des estats de Bourgogne*.

[1294] Selon L. Raffin, Rancurel aurait été chargé d'effectuer plusieurs plans pour la *Cosmographie* de Belleforest et Münster, ouvrage édité à la fois par M. Sonnius et N. Chesneau, l'éditeur de l'ouvrage de Saint-Julien de Balleure (1926, p. 97).

[1295] Raffin 1926, p. 80, 97.

[1296] Je profite de l'occasion pour signaler une erreur que traînent les recherches autunoises au moins depuis les années 1980 : la confusion entre le plan de Belleforest (qui est strictement le même que celui de Saint-Julien de Balleure) et le plan de Braun et Hogenberg. L'erreur est notamment présente dans le volume de la *Carte archéologique de la Gaule* (Rebourg 1993a ; même erreur dans sa thèse dont est issu le volume de la CAG, Rebourg 1993c, t. II, pl. 1) mais aussi dans l'article consacré par J.-P. Guillaumet et A. Rebourg à l'enceinte antique (Guillaumet – Rebourg 1987). Les deux plans se ressemblent à première vue mais présentent nombre de différences de détail. L'erreur provient d'une mention manuscrite fautive sur l'exemplaire du plan de Braun et Hogenberg conservé à la bibliothèque de la Société Eduenne « plan de Belleforest (1575) ». Le plan de Braun et Hogenberg est reconnaissable au premier coup d'œil au couple de personnages situé dans son coin inférieur gauche.

[1297] Si la majorité des gravures sur cuivre ont été réalisées par Frans Hogenberg, G. Braun et lui ont néanmoins fait appel à d'autres graveurs comme Simon Novellanus ou Georg Hoefnagel.

[1298] C'est notamment le cas pour les trois portes conservées de l'enceinte romaine : « Portail d'Aron antique, hors lequel, est ioignant une petite chapelle dans l'enclos de Marchault », « S. André, ioignant le portail antique de S. André mesme » et « S.Andoche, Abbaye de femmes ». Le plan de Braun et Hogenberg reprend donc la langue et l'intitulé exact de la légende du *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*.

que dans le plan des *Civitates Orbis Terrarum*, on trouve la mention « Meridies Authun ». Dernier élément permettant de distinguer immédiatement les deux plans : le coin inférieur gauche du *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* est occupé par l'échelle (« Mesure de cent pas ») tandis que, dans le plan de Braun et Hogenberg, deux personnages masculin et féminin ont été représentés sur une petite butte de terre. Au-delà de ces différences de présentation formelle des deux vues en perspective cavalière de la ville d'Autun, il existe également des différences dans la représentation cartographique en elle-même : de manière générale, les tracés des voies ou des ilôts sont représentés de manière plus schématique ou moins précise dans les *Civitates Orbis Terrarum.* Ce phénomène logique de déperdition de la précision des informations du modèle à la copie est parfaitement observable au niveau des vestiges antiques. Premier exemple : la porte d'Arroux. Dans le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*, on aperçoit nettement deux niches à l'aplomb des baies latérales, une chapelle accolée au piédroit central et dix arcades sur la galerie supérieure tandis que, dans le plan publié par Braun et Hogenberg, ni les niches, ni la chapelle ne sont représentées ; par ailleurs, la galerie supérieure ne compte plus que quatre arcades. Deuxième exemple : le quartier des édifices de spectacles. Ni le théâtre, ni l'amphithéâtre n'étaient dégagés lorsque le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* a été levé, par conséquent la représentation des traces laissées par ces édifices est hésitante. Ce n'est d'ailleurs que parce que nous savons *a posteriori* qu'en ce lieu s'élevaient le théâtre et l'amphithéâtre d'*Augustodunum* que nous pouvons interpréter les éléments qu'a représentés l'auteur du plan de 1574. Hogenberg, quant à lui, l'ignorait et n'a pas du tout compris ce qu'indiquaient ces deux structures de part et d'autre de la voie. Plus grave, en ce qui concerne notre étude, parmi les éléments qui ont été oubliés lors de la copie figure la tour Saint-Andoche : elle est pourtant nettement isolée de l'église Saint Andoche et parfaitement visible dans le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*.

L'étude comparée des *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* (1574) et d'*Augustodunum Flavia Heduorum* (1581) aboutit au constat suivant : le plan de Braun et Hogenberg ne présente aucun ajout, aucune précision supplémentaire par rapport à son modèle, il ne s'agit pas d'une actualisation ou d'une mise à jour d'un plan antérieur. Nous avons au contraire affaire avec le plan des *Civitates Orbis Terrarum* à une copie qui, par définition, est plus imprécise que son modèle et dont l'étude n'a en définitive aucun intérêt pour l'archéologue car ses auteurs n'ont eu pour seule source que le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*. Autant donc que l'historien ou l'archéologue consulte directement le plan le plus exact, l'état le plus proche de la source originale plutôt que de risquer de se perdre dans l'interprétation de sources de seconde main.

C'est de l'un de ces deux plans que s'inspire le tableau anonyme exposé au musée Rolin qui représente le siège de la ville ligueuse d'Autun en 1591 par les troupes royales commandées par le maréchal d'Aumont mais peut-on déterminer si son modèle est le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* ou *Augustodunum Flavia Heduorum* ? Au vu de plusieurs éléments tels que la forme de l'enceinte du château de Riveau ou la présence de la tour Saint-Andoche, le modèle apparaît davantage comme étant le plan de 1574. L'inspiration est évidente si l'on compare le parti-pris général du cadrage de la scène mais, dans le détail, le peintre a pris de nombreuses libertés avec son modèle : nombre de tours, parcours exact du rempart antique, emplacement des brèches dans les murs de courtine…

Le plan que propose J. Jansonnius dans ses *Illustriorum regni Galliae civitatum tabulae*, est un emprunt au sens strict de l'*Augustodunum Flavia Heduorum* d'Hogenberg, à l'instar de la notice qui l'accompagne qui n'est pas autre chose que le recopiage littéral de celle que G. Braun avait composée pour le 3ème tome des *Civitates Orbis Terrarum*. L'imitation se retrouve jusque dans la mise en page puisque Jansonnius présente le plan d'Autun en vis-à-vis de celui de Nevers. Procédé courant à la fin de la Renaissance, le cartographe néerlandais a utilisé les planches des *Civitates Orbis Terrarum* qu'il a

ponctuellement retravaillées avant de les publier. Il s'agit d'une copie avec la perte de détails, de précision et de qualité que cela implique et, si l'on ajoute à cela, le fait que le modèle qu'a choisi Jansonnius pour établir son propre plan est déjà lui-même la copie d'un plan antérieur, le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*, on comprend que l'intérêt du document pour la connaissance des portes antiques d'Autun est nul, le cartographe n'ayant pas eu de contact direct avec le terrain et n'apportant par conséquent aucune donnée nouvelle. Il est fondamental de déterminer si l'on a affaire à une copie ou à une mise à jour d'un plan ancien afin d'interpréter comme il se doit tout élément qui semblerait nouveau : si l'on sait avec certitude, comme c'est le cas ici avec J. Jansonnius, que le cartographe n'a eu pour seule source qu'un plan que l'on connaît par ailleurs, alors tout ce qui nous paraît neuf chez lui n'est qu'une scorie liée au processus de copie et ne peut être en aucune manière une donnée inédite.

Le plan proposé par Félix Courtois[1299] est un agrandissement à une taille 25 fois supérieure du *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*. C'est dans le cadre des travaux de la Société Eduenne, en collaboration avec H. de Fontenay, que ce projet est né afin de favoriser la diffusion, la lecture et l'étude d'un document largement méconnu malgré sa qualité et son intérêt historique. Quelques différences minimes peuvent toutefois être signalées au niveau de la représentation des portes entre le plan de la Renaissance et son agrandissement du XIXème siècle. Tout d'abord, on remarque de légers changements dans la légende du plan réalisé par F. Courtois : l'emplacement de la porte de Rome porte la mention « Le pas des Marbres » tandis que la porte d'Arroux est signalée en tant que « Portail d'Arou antique » au lieu de « Portail d'Aron antique » dans le plan original de 1574. En ce qui concerne la représentation graphique des portes, elle est d'une totale fidélité au modèle, jusque dans les détails les plus difficiles à distinguer.

Avant d'en venir à l'étude d'un second ensemble de plans, on peut résumer le schéma organisationnel de ce premier ensemble des vues cavalières de la sorte : le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* (1574) a servi de modèle direct au tableau du musée Rolin ainsi qu'au plan de Braun et Hogenberg, *Augustodunum Flavia Heduorum* (1581) qui a lui-même été copié par J. Jansonnius dans son *Augustodunum vulgo Authun* (vers 1657). Par ailleurs, le plan publié par F. Courtois en 1887 n'est qu'un agrandissement très fidèle du plan de Belleforest et de Saint-Julien de Balleure (1574).

2. *Les vues horizontales d'est en ouest*

Il se dégage un deuxième ensemble dans lequel la ville d'Autun est représentée non plus du nord au sud, mais d'est en ouest, c'est-à-dire dans un format oblong. Ces cartes marquent la transition entre la vue cavalière et le plan, point crucial sur lequel on sera amené à revenir après avoir cité les cartes qui relèvent de cet ensemble : l'*Authum* de Francesco Valegio (entre 1590 et 1600), l'*Authun* de Tassin (1634), l'*Autun* publié par Mérian et Zeiller (1656), un autre *Autun* publié par le même M. Zeiller (1662) et l'*Autun* de M. Cnobbert (1666).

La *Raccolta di le piu illustri et famose citta di tutto il mondo* ne mentionne aucune date de publication, ni aucun nom d'auteur. Les catalogues bibliographiques hésitent entre

[1299] Il porte en bas de la planche inférieure centrale (celle sur laquelle la porte d'Arroux et le temple de Pluton sont représentés) le titre suivant « Plant et pourtraict de la ville d'Authun en 1575 grandi 25 fois et lithographié par Félix Courtois d'après l'original de Belleforest et de Sainct Iulien de Balleurre ». L'exemplaire que j'ai consulté est conservé à la bibliothèque de la Société Eduenne. Le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* de 1574 a été divisé verticalement en 3 parties et horizontalement en 5 parties afin d'obtenir les 15 planches du plan réalisé par F. Courtois.

plusieurs hypothèses : vers 1572[1300], 1595, 1599, vers 1625, 1646. On sait en revanche que le recueil est l'œuvre de Francesco Valegio[1301] dont on peut lire le nom sur plusieurs plans[1302]. Il a publié plusieurs cartes de villes européennes à Venise entre 1590 et 1600 qui présentent les mêmes caractéristiques formelles que le plan d'Autun qui nous intéresse, ce qui nous conduit à penser, avec de très fortes probabilités, que ce dernier est datable de la dernière décennie du XVIème siècle. Le plan est intitulé *Authum*, il est orienté au sens littéral puisque l'est a été placé en haut de la page (la porte d'Arroux occupe donc le coin inférieur gauche tandis que la ville haute est située dans le coin inférieur droit). Un encadré, dans le coin inférieur gauche, indique : *flavia, heduorum, que et hedua, Burgund op.* – une légende que Francesco Valegio a clairement empruntée au plan de Braun et Hogenberg (1581). Le modèle graphique dont s'est inspiré F. Valegio pour réaliser son plan est sans doute en effet le plan des *Civitates Orbis Terrarum* dont le cartographe italien a repris le procédé de la perspective cavalière. J'y reviendrai.

Le géographe du roi, Tassin, publie quant à lui en 1634 un plan intitulé *Authun* dans *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France*. Dans ce plan, la porte d'Arroux est située dans la partie droite de la planche et l'encadré portant le nom de la ville et le titre de la carte se situe dans le coin inférieur gauche. Certains monuments sont encore représentés selon le principe de la perspective cavalière, à l'instar des documents du premier ensemble que nous venons d'étudier ou même du plan d'Autun de Valegio ; mais à la différence de ces vues, dans le plan de Tassin, ce mode de représentation ne concerne pas la totalité du bâti urbain mais uniquement un certain nombre d'édifices que le géographe met ainsi en valeur : les portes d'Arroux et de Saint-André, le temple de Pluton, la pyramide de Couhard, les trois enceintes urbaines et les principales églises. Pour les autres édifices et pour l'ensemble des maisons, le géographe utilise une représentation planimétrique classique.

En 1656, C. Mérian[1303] et Martin Zeiller[1304] publient à leur tour un plan d'Autun au titre éponyme, inscrit en haut de la planche. Pour le décrire brièvement, on peut se contenter de souligner qu'il présente une orientation inverse par rapport au plan de Tassin puisqu'ici la porte d'Arroux est à gauche de la planche tandis que la ville haute occupe son coin inférieur droit. Par rapport à Tassin, on remarque d'abord l'abandon total de la perspective cavalière au profil d'une représentation planimétrique classique. Toutes les informations sur le couvert végétal ont également été supprimées dans le plan publié par Mérian et Zeiller. Pour ces raisons, leur plan présente un rendu plus scientifique ou moins pittoresque que le plan de Tassin, ceci n'est pourtant qu'une illusion car le plan de Mérian et Zeiller a été en réalité établi uniquement à partir du plan de Tassin. Le cartographe s'est en effet contenté d'écraser les édifices que Tassin avait représentés en relief et c'est lors de cette opération qu'il a commis des erreurs qui trahissent sa méconnaissance du terrain et sa mauvaise interprétation du modèle cartographique qu'il avait à sa disposition. Ceci est particulièrement flagrant pour

---

[1300] C'est la date que propose le catalogue de la Bibliothèque nationale de France pour le plan d'Autun.

[1301] Né à Venise en 1560, Francesco Valegio est un dessinateur et un graveur qui exerça à Venise au début du XVIIème siècle. On le trouve parfois appelé Francesco Valesio, certainement parce que sa signature, lorsqu'elle est abrégée, peut tantôt être lue Valez, tantôt Valej, tantôt Vales.

[1302] Sur le plan d'Autun, on distingue uniquement les lettres suivantes : « Fr^{s} Valej ? » en bas de la planche.

[1303] Caspar Merian (1627-1686) est un graveur et un éditeur allemand de documents cartographiques.

[1304] Martin Zeiller (1589-1661) a publié deux ouvrages intitulés *Topographia Galliae*, le premier à Francfort-sur-le-Main chez l'éditeur-graveur C. Mérian en 1655-1661, le second à Amsterdam chez J. van Meurs en 1660-1663, *Topographia Galliae ofte generale bescrijvinge van geheel Vranckryck* (c'est-à-dire, en français, Topographie de la Gaule ou description générale de la France entière). Il est l'auteur du texte des ouvrages, les plans ne sont pas signés : pour simplifier, nous parlons du plan de Mérian et Zeiller mais, d'une part, le plan a toutes les chances de devoir être attribué au seul C. Mérian, d'autre part, on ne peut pas exclure que les deux hommes aient fait appel à un tiers pour réaliser les plans.

la porte d'Arroux. Dans le plan de Tassin en 1634, la porte d'Arroux, à droite de la page, est logiquement représentée de profil ou en coupe puisque l'angle choisi par le géographe du roi pour représenter l'ensemble de la ville d'Autun ne permet de voir que la tranche de la porte d'Arroux, et non l'une de ses façades. Etant donné qu'il s'agit d'une perspective cavalière qui restitue le relief, on ne voit pas seulement la tranche de la porte d'Arroux mais aussi son sommet. Le cartographe de 1656 ne l'a pas compris ainsi et a cru voir, au lieu de la tranche de la porte, une tour et, au lieu du sommet de la porte, une forme rectangulaire qu'il a interprétée comme un bâtiment indépendant intégré aux remparts. En inversant l'orientation du plan de Tassin, en supprimant les arbres et les champs, en préférant un mode de représentation planimétrique à la perspective cavalière, le cartographe a tout fait pour brouiller efficacement les pistes et si l'on compare les deux plans côte-à-côte, leur filiation est loin d'être flagrante et l'on pense à première vue avoir affaire à deux vues bien distinctes, l'une plus pittoresque avec ses bâtiments en relief et son couvert végétal, l'autre plus cartographique ou plus scientifique. En revanche, l'examen attentif de la représentation de la porte d'Arroux révèle de manière indubitable les expédients utilisés par le cartographe pour dissimuler son emprunt. Il n'est rien qui figure dans le plan de 1656 qui ne soit issu du plan de Tassin (1634), si l'on excepte évidemment les erreurs commises lors de la copie.

Martin Zeiller a publié quelques années plus tard, en 1662, un second plan d'Autun, différent de celui que nous venons d'examiner. Ce plan paraît au sein d'un ouvrage composé de 10 petits volumes in-12 qui réutilise les plans publiés en 1656 par Mérian et Zeiller dans la *Topographia Galliae*. Le plan d'Autun de 1662 a donc pour modèle celui qui avait été réalisé quelques années auparavant : même titre, même orientation, même choix d'une représentation planimétrique. On distingue toutefois quelques différences : d'abord, certainement pour des raisons éditoriales, le couvert végétal a été matérialisé (bien que de manière totalement arbitraire si on le compare à la localisation des champs et des vergers dans le plan de Tassin). Deuxième différence notable par rapport au premier plan de Mérian et Zeiller : à force d'être recopiées et gravées, les formes sont de plus en plus simplifiées, de même, au cours de l'opération de copie, quelques bâtiments ont été oubliés et c'est l'ensemble du plan qui perd en fidélité au fil des copies. Le plan donné dans l'ouvrage de M. Cnobbert, *Franche Merkurius* (1666), est exactement le même que celui que l'on trouve dans l'édition de 1662, sans avoir, semble-t-il, fait l'objet d'une nouvelle gravure.

L'organisation de ce second ensemble est donc simple : le plan de Tassin (1634) a servi de modèle au plan publié par C. Mérian et M. Zeiller (1656), bien que tout ait été fait pour dissimuler l'emprunt. Le plan ainsi obtenu a par la suite subi un léger remaniement pour apparaître dans l'ouvrage de M. Zeiller et J. van Meurs (1662) et dans l'ouvrage de M. Cnobbert (1666). Aucun élément fiable ne prouve en revanche que le plan de F. Valegio (vers 1590-1600) ait sa place au sein de ce second ensemble.

3. *Deux ramifications partageant la même origine*

Maintenant que nous avons déterminé l'organisation de ces deux ensembles, il est intéressant de voir s'ils sont susceptibles d'être liés l'un avec l'autre. Une étude attentive du plan de Tassin (1634) permet en effet d'établir que c'est le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* publié par Belleforest et Saint-Julien de Balleure qui a servi de modèle au géographe du roi Tassin pour établir son propre plan. Il a fallu pour cela s'assurer que Tassin ne s'était pas inspiré du plan donné par Braun et Hogenberg, l'*Augustodunum Flavia Heduorum*, ce que plusieurs éléments prouvent de manière absolument certaine.

En premier lieu, certains détails que reproduit Tassin ne sont pas représentés dans le cadre d'*Augustodunum Flavia Heduorum* alors qu'ils le sont dans le *Plant & Pourtraict de la*

ville d'Authun : le réseau viaire le long du secteur occidental de l'enceinte romaine est notamment absent du plan de Braun et Hogenberg, alors qu'on le retrouve figuré de manière identique dans les plans de 1574 et 1634. Ensuite, certains éléments sont représentés par le géographe du roi exactement comme ils le sont dans le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* alors qu'*Augustodunum Flavia Heduorum* les représente de manière moins précise : c'est le cas des vestiges du théâtre et de l'amphithéâtre, c'est le cas du pont sur le Ternin qui permet de rejoindre la Genetoie depuis la porte d'Arroux ou, dernier exemple parmi d'autres, le tracé des voies reliant la pyramide de Couhard à la ville haute. Il suffit de comparer la forme des différents ilôts pour se rendre compte que ceux du plan de Tassin sont systématiquement plus proches de la morphologie de ceux du *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* que de ceux d'*Augustodunum Flavia Heduoroum*. Il est donc assuré que le modèle du plan de Tassin est le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* de 1574. La principale différence entre le plan réalisé par Tassin et son modèle est un changement d'orientation qui rend l'emprunt beaucoup moins évident : la porte d'Arroux est placée dans la partie droite. En revanche, dès lors que l'on oriente son plan comme le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun*, c'est-à-dire en plaçant la porte d'Arroux en bas de la page, le lien saute aux yeux. Le lien étant fait entre Tassin et Belleforest – Saint-Julien de Balleure, il est possible de fusionner les résultats obtenus à partir de l'observation des plans par ensembles afin de compléter le *stemma* des plans anciens d'Autun.

Le plan de F. Valegio que l'on ne parvient pas à rattacher à l'ensemble des plans Tassin – Mérian – Zeiller malgré l'air de famille qui se dégage à première vue entre ces documents cartographiques peut être maintenant intégré au *stemma*. Son modèle est en réalité à chercher dans le premier ensemble : il s'agit du plan de Braun et Hogenberg, comme je l'avais suggéré plus haut. Deux raisons principales rendaient difficiles l'établissement de ce lien d'ascendance : tout d'abord, le changement d'orientation opéré par F. Valegio qui place la porte d'Arroux dans le coin inférieur gauche, et non plus au bas de la planche et, deuxième raison, la fidélité plus que médiocre de la copie par rapport à son modèle. Beaucoup d'erreurs ont en effet été effectuées par F. Valegio lorsqu'il a entrepris de réaliser son plan à partir du plan de Braun et Hogenberg, *Augustodunum Flavia Heduorum* : une imprécision générale domine que l'examen de détail ne peut que confirmer. On relève des incohérences dans le tracé viaire : Valegio a omis un certain nombre de voies, a créé des connections qui n'avaient pas lieu d'être, ce qui n'a pas manqué de créer des distorsions de certaines zones urbaines, notamment le quartier de Marchaux dont la surface paraît double à ce qu'elle est sur le plan qui a servi de modèle. Par ailleurs, l'étude des îlots compris entre la porte d'Arroux et la porte Saint-André démontre que le modèle de Valegio ne saurait être le *Plant & Pourtraict de la ville d'Authun* : les imprécisions dans le tracé et l'orientation des voies ne font qu'exagérer la situation représentée au même endroit de manière légèrement fautive par Braun et Hogenberg en 1581. F. Valegio n'aurait pas obtenu ce résultat si son modèle avait été le plan de 1574. Copie très peu fidèle d'une copie légèrement imprécise elle-même, le plan de F. Valegio ne peut être exploité dans la perspective de la restitution sur le long terme du bâti urbain d'Autun : les portes d'Arroux et de Saint-André sont figurées très schématiquement comme des portes à une seule baie dont l'étage est intégralement conservé ; quant à la tour Saint-Andoche, elle a été omise par le cartographe vénitien.

4. La lente élaboration d'un plan exact (XVIIIème – XIXème s.)

Plusieurs autres plans de la ville d'Autun sont produits au cours du XVIIIème siècle (le plan de Gaignières, celui de J.-G. Labouré et celui de F. Pasumot, publié dans Grivaud de la Vincelle 1813) comme au début du XIXème siècle grâce au travail de l'architecte Regnier (1814) et de Claude Moni (1834) mais ce n'est qu'au milieu du siècle que le premier plan

correct d'Autun est réalisé : il est dû à J. Roidot-Deléage (1852). Pour la première fois sur ce plan, les portes Saint-André et Saint-Andoche sont desservis par une rue que l'on a qualifiée de *decumanus* à baïonnette mais qu'il est plus raisonnable de considérer comme deux *decumani* parallèles et distincts[1305]. Contrairement aux cartes de la Renaissance et du XVIIème siècle que l'on peut toutes rattacher au plan de 1574, ces plans cessent progressivement de s'inspirer de lui.

Si l'on en revient au plan de 1574, il est clairement déformé puisque les tronçons rectilignes desservant la porte d'Arroux et la porte de Rome, héritiers du *cardo maximus* antique, ne sont pas alignés l'un avec l'autre. Autre distorsion bien apparente du plan : le renflement de l'enceinte au niveau du quartier des spectacles n'apparaît pas. Ce sont là les deux principaux défauts d'un plan qui est globalement correct. Le tracé de l'enceinte est plutôt précis sur le tronçon orienté sud-ouest – nord-est de part et d'autre de la porte de Rome, son tronçon sud-est – nord-ouest de part et d'autre de la porte Saint-Andoche est simplifié mais ne comporte pas de distorsion aberrante, le tronçon situé de part et d'autre de la porte d'Arroux est tout à fait réaliste même si la partie saillante qui s'étend au nord-est de la porte est représentée de manière trop ramassée sur le plan. Les chemins héritant du tracé des deux *decumani* secondaires desservant les portes Saint-André et Saint-Andoche sont quasiment parallèles sur le plan alors même que son auteur n'était certainement pas conscient qu'ils dussent l'être. Les différents plans inspirés par celui-ci ne sont naturellement pas plus précis que leur modèle.

Etabli vers 1700 pour le compte de l'antiquaire R. de Gaignières, le *Plan d'Autun en Bourgongne* est certainement dû au dessinateur L. Boudan. N'appartenant pas encore tout à fait au XVIIIème siècle, il ne se défait pas de l'emprise du plan de Belleforest et Saint-Julien de Balleure avec lequel il se superpose avec précision. Le tracé de l'enceinte antique est le même, chaque tronçon de mur de courtine présente la même orientation et les mêmes dimensions sur les deux plans. La vue cavalière a été transformée en représentation planimétrique, les maisons se transformant en petits rectangles et les tours en demi-cercles. Le dessinateur n'a pas représenté le détail de l'intérieur de la ville, seuls apparaissent le tracé de l'enceinte antique, celle du fort de Marchaux et de la ville haute ainsi que quelques monuments caractéristiques (la porte d'Arroux, la porte Saint-André, les deux portes de Marchaux, le pseudo-temple de Pluton, la cathédrale, l'évêché et l'emplacement du château de Riveau). L'intitulé de la légende est clairement inspiré par le plan de 1574.

Le *Plan de la Ville d'Autun par Jean Gabriel Labouré* rompt avec l'habitude de se référer au plan de 1574[1306]. Le dessinateur présente un plan de la ville d'Autun beaucoup plus personnel mais aussi beaucoup plus déformé : l'axe de l'ancien *cardo maximus* est enfin respecté dans sa rectitude mais l'enceinte antique subit un écrasement lié au fait que Labouré a quasiment aligné le *decumanus* de la porte Saint-André avec celui de la porte Saint-Andoche. Le renflement saillant situé au niveau du théâtre et de l'amphithéâtre est en revanche respecté. Le plan met en valeur l'enceinte dite moderne qui occupe un tiers de la superficie enclose par le rempart antique, lui aussi représenté. La légende est séparée en deux colonnes, l'une pour les édifices modernes, l'autre pour les édifices antiques. C'est une copie plutôt fidèle que réalise Regnier en 1814 sous le titre *Autun ou ancienne Bibracte* : l'ensemble a été redessiné mais tous les éléments sont identiques, pas une rue n'est ajoutée, ni retirée, ni leur orientation, ni leur longueur n'est modifiée, les limites de parcelles agricoles sont les mêmes, ainsi que le cours de l'Arroux et de ses affluents, le tracé des enceintes antique et

[1305] Rebourg 1993a, p. 40 ; Rebourg 1998, p. 184.

[1306] Le plan de Labouré remonte au XVIIIème siècle mais il existe une hésitation sur sa datation exacte. G. Vuillemot, ancien conservateur du musée Rolin, le situe vers 1710 (Vuillemot 1971, p. 28 ; datation reprise dans Rebourg 1993b, p. 74) mais un Jean-Gabriel Labouré apparaît sur deux actes d'état-civil rédigés par la Ville d'Autun entre 1808 et 1812, ce qui plaiderait alors pour un plan élaboré plutôt vers la fin du siècle précédent.

moderne est scrupuleusement observé jusque dans le rendu des tours et des bastions (dont le nombre et l'emplacement sont communs aux deux plans). Regnier a conservé la subdivision « Modernes » / « Antiquités » du plan de Labouré. Quelques maisons ont été ajoutées et les contours de certains bâtiments redessinés mais les dimensions générales et les distorsions du plan de Labouré sont entièrement respectées sur le plan de Regnier.

Le *Plan d'Autun Ancien et Moderne* de François Pasumot (1733-1804) a été publié de manière posthume par Grivaud de la Vincelle en 1813. L'ingénieur-géographe du roi, en cartographe professionnel, a réutilisé le plan de 1574 pour dessiner le tracé de l'enceinte antique et des principaux chemins et rues. On observe en effet les mêmes distorsions : le *cardo maximus* de la porte d'Arroux présente le même écart d'orientation avec celui de la porte de Rome que sur le plan de Belleforest et Saint-Julien de Balleure et si l'on relie la porte Saint-André à l'emplacement de la porte Saint-Andoche, la ligne droite ainsi obtenue coupe l'enceinte de Marchaux en deux points qui sont exactement les mêmes sur le plan de 1574 et celui de Pasumot. L'emprunt ne fait donc pas de doute : si Pasumot avait de lui-même levé le plan, il va de soi que celui-ci ne présenterait pas exactement les mêmes distorsions que tel ou tel plan antérieur. Toutefois, le fait que Pasumot ait utilisé un plan ancien comme fond de carte ne signifie bien sûr pas que la contribution de son plan soit nulle et non avenue : il réalise un plan archéologique en superposant édifices et voirie antiques aux structures urbaines d'époque moderne. C'est le premier document de cette nature dont nous disposions[1307]. Conformément à ce que représente le plan dont il s'inspire, F. Pasumot restitue la porte de Rome comme une porte flanquée de deux tours à talon, il interprète à tort l'avancée semi-circulaire accolée au sud de la porte Saint-André du plan de 1574 comme une tour ronde. La principale erreur de l'ingénieur-géographe consiste à avoir relié d'une ligne droite la porte Saint-André avec la porte des Druides qu'il situe à l'emplacement de la porte Saint-Andoche, conformément à ce qu'affirmait le médecin Léauté dès la fin du XVIème siècle faute d'avoir eu un plan exact d'Autun qui lui aurait prouvé qu'il était géométriquement impossible de relier les quatre portes par deux droites perpendiculaires entre elles[1308]. Ce plan représente donc une étape importante de la recherche qui annonce la contribution majeure de Roidot-Deléage qui sera le premier, aidé par J. de Fontenay, à réaliser le plan archéologique d'Autun sur un fond de carte topographiquement exact. Une fois que les structures archéologiques sont représentées sur un plan exact, il a été possible de découvrir l'organisation orthogonale de l'urbanisme sans toutefois céder aux représentations idéalisées des antiquaires de la Renaissance.

En 1781, parmi l'ensemble de dessins qu'il réalise des antiquités autunoises, P. de Beaumesnil propose un plan de la ville tout aussi fantasmé que ses vues des portes d'Arroux et de Saint-André. Que cela soit volontaire ou non, et ce ne l'est sans doute pas, le plan d'Autun adopte des faux airs du plan d'*Augusta Taurinorum* en prenant une forme rectangulaire dont l'un des angles est rogné. L'Arroux coule d'ailleurs à contre-courant, des tours circulaires de toute taille ponctuent les murs de courtine et l'enceinte forme plusieurs avancées de forme trapézoïdale, ellipsoïdale, pentagonale ou carrée au mépris des recommandations des traités de poliorcétique. En faisant preuve de bonne volonté, on peut reconnaître le tronçon orienté sud-ouest – nord-est au milieu duquel s'ouvre la porte d'Arroux et reconnaître que les portes sont logiquement réparties sur les quatre pans de l'enceinte. En revanche, on comprend mal pourquoi la porte des Druides ou *porta Marmorea* est située plus au sud que la tour de Riveau (qui renvoie à la tour des Ursulines, point le plus méridional de

[1307] L'abbé Germain affirme que l'ingénieur Thomassin en avait réalisé un mais, si ce document a une existence réelle, je n'en ai trouvé nulle trace ni dans la bibliographie, ni lors de mes recherches iconographiques. Le plan de F. Pasumot doit sans doute être un peu antérieur à 1777, époque à laquelle le dallage antique du *cardo maximus* a été démantelé au niveau de la porte d'Arroux.
[1308] Léauté 1650, p. 29.

l'enceinte romaine). D'où sortent ces monuments aux plans si peu fréquents comme la tour d'Anubis qui est constituée d'un édifice de forme rectangulaire dont l'une des extrémités est une abside semi-circulaire et dont l'autre est reliée par un corridor étroit à un bâtiment circulaire dont la porte d'entrée donne sur le « ruisseau consacré à Anubis » ? P. de Beaumesnil trouve dans la bibliographie relative aux antiquités d'Autun des éléments qu'il mêle mais, malgré sa réputation de faussaire au sein de la communauté scientifique, je ne suis pour ma part pas du tout convaincu qu'il agisse à dessein. En ce qui concerne Anubis, B. de Chasseneuz évoque la divinité égyptienne pour expliquer l'origine de la rue Chauchien, l'une des plus anciennes rues autunoises qui tirerait son nom de *caput canis*… Inutile de préciser que le plan de Beaumesnil ne doit rien à personne et n'a pas été réutilisé par les cartographes ultérieurs.

Tout autre est le plan de Claude Moni, intitulé *Autun l'antique Bibracte que César, après ses conquêtes, qualifia du nom de sœur et émule de Rome. Carte de l'Arrondissement, Plan de la Ville, ses Antiquités et ses Monumens*, dont un exemplaire est conservé au sein de la bibliothèque de la Société Eduenne[1309]. Comme indiqué sur le plan, celui-ci a été « esquissé sur place et terminé à Paris en 1834 par Claude Moni, né à Autun ». La planche est entourée de 23 vignettes représentant divers monuments anciens et modernes tandis que la partie centrale présente une vue d'Autun depuis le pont Saint-Andoche, le plan de la ville et une carte de l'arrondissement, le tout étant accompagné d'une légende détaillée. Pour n'évoquer ici que le plan, il apparaît que son auteur a utilisé comme fond de plan le plan de J.-G. Labouré[1310]. On a clairement affaire à ce type de plan d'Autun ramassé sur lui-même avec une porte d'André proche d'être reliée à la porte Saint-Andoche par une ligne droite perpendiculaire au *cardo maximus*. Claude Moni a effectué un important travail d'actualisation des données géographiques qui témoigne d'un véritable travail de terrain de sa part. Pour ce qui est des portes urbaines, leur représentation est très originale : ce que l'on croit être une représentation planimétrique correspond en réalité aux élévations de la façade campagne de la porte d'Arroux et de celle de la porte Saint-André qui ont été, pour ainsi dire, couchées sur le sol. Par ailleurs, le département des Cartes et Plans de la Bibliothèque nationale de France conserve deux plans d'Autun très similaires. Le premier (GED-2517) est un plan manuscrit tracé à la plume pour lequel le catalogue de la BnF indique la date de 1850. Le second (GED-2749), lui aussi manuscrit, est daté de 1830, il est réalisé à la plume et au lavis. Non seulement ces plans sont tout à fait semblables entre eux (étant manuscrits, ils ne sauraient être strictement identiques) mais l'examen des mentions littérales manuscrites me conduit à penser que les deux plans ont le même auteur. Ces deux plans sont aussi semblables entre eux qu'avec le plan publié de C. Moni. La légende est identique, dans ses titres (Impasses, Places publiques, Portes de ville, Faubourgs, Démolition en 1790, Suppression de Couvents d'Hommes et Femmes, Rétablissement de deux Paroisses pour le culte Catholique) comme dans la numérotation de chacun de ses intitulés. J'ignore sur quoi sont fondées les datations proposées par le catalogue de la BnF mais une datation de 1850 paraît peu probable, Claude Moni étant né en 1754 et l'essentiel de ses travaux sur les antiquités d'Autun se concentrant entre la fin des années 1820 et le début des années 1830. Il est très probable que ces deux documents manuscrits aient servi à l'édition du plan conservé par la Société Eduenne (et donc le département des Cartes et Plans de la BnF possède également un exemplaire).

Le premier plan de Roidot-Deléage date de 1852, il sera suivi d'une seconde version en 1872 avant d'être mis à jour par son fils, Roidot-Errard, en 1889. L'importance de cette

[1309] AAM, 5.

[1310] Plusieurs éléments de détails m'incitent à penser que le modèle est Labouré, et non pas Regnier dont le plan est pourtant très proche, notamment la forme de l'île située près de la poterne de Breuil au sud-est de la ville haute.

contribution et l'impulsion nouvelle qu'elle a donnée aux recherches sur *Augustodunum* sont exposées dans le premier chapitre. Je signale seulement la précision du plan levé par Roidot-Deléage qui coïncide très bien avec le cadastre numérisé d'Autun lorsque l'on opère la superposition des deux.

Etude du fonds photographique ancien

De 1851, date de la première photographie attestée à Autun, à la fin de la Belle Epoque, ce n'est pas en dizaines mais en centaines qu'il faut évaluer le nombre de clichés différents des portes romaines qui ont été réalisés (photographies commandées par la Commission des Monuments historiques, photographes amateurs mais aussi photographes professionnels travaillant pour les éditeurs de cartes postales). Ces sources qui ne se multiplient réellement qu'au cours des années 1880-1890 présentent un grand intérêt pour l'étude des portes romaines, même si évidemment elles ne nous apprennent rien de plus que les sources iconographiques du XVIème siècle sur leurs phases les plus anciennes et sur leur structure générale : elles permettent de constater les grandes évolutions qui ont affecté le bâti des portes mais aussi d'expliquer la fonction de traces plus ou moins discrètes sur le bâti laissées par tel ou tel équipement urbain, de les dater, de documenter des éléments ayant disparu depuis la prise du cliché ou ayant été recouverts lors d'un exhaussement du sol ou de la construction d'une route… L'essentiel de mon propos portera sur la mise en série chronologique des vues photographiques des portes romaines d'Autun, il y a en effet peu à dire sur leur évaluation. Il est tentant de dresser une hiérarchie des sources sur la base de leur nature en considérant que les relevés réalisés par des architectes sont nécessairement plus fidèles à la réalité que tous les autres dessins ou que le recours à des photographies, par nature exacts reflets du réel, est bien préférable à l'utilisation d'estampes : ce serait toutefois une erreur que d'établir une telle hiérarchie au sein des sources et de faire alors l'économie de l'examen critique qui doit systématiquement être l'étape préliminaire à l'exploitation de toute source, quels que soient sa nature ou le sentiment de confiance qu'elle inspire.

1. Les photographies, une source vraie ?

Les photographies anciennes sont en effet un type de source dont l'exploitation semble plus simple du fait de leur spécificité : ces sources iconographiques particulières pourraient être qualifiées de « vraies » puisqu'elles ne sont que la capture du spectre de lumière renvoyé par un paysage, un monument ou un objet à un temps T. Dès lors, la question de la fidélité à la réalité qui se pose avec toutes les autres sources iconographiques ne devrait pas se poser avec les photographies. La fiabilité que le chercheur peut prêter à ce type de source est bien supérieure à celle des autres sources iconographiques, nécessairement subjectives et toujours plus ou moins infidèles à la réalité, pour ne pas dire « fausses », qu'il s'agisse de dessins, d'estampes, de croquis, de plans, de peintures… On ne compte pas les représentations iconographiques des portes d'Autun où le nombre d'arcades conservées est erroné, où le rendu des joints et des assises est fantaisiste, où les proportions générales de l'édifice ne sont pas respectées, où l'auteur a jugé bon d'inventer des détails correspondant à sa vision personnelle de l'antiquité…

Pourtant, alors que l'on penserait à bon droit pouvoir accorder une confiance absolue aux documents photographiques, la même exigence d'évaluation et d'examen critique se révèle indispensable face à ces documents que l'on suppose être par nature en tout point conformes à la réalité. L'étude du fonds des cartes postales anciennes relatives aux portes romaines d'Autun ne peut se faire qu'en étant conscient de l'existence des procédés de retouche : pour des raisons esthétiques et commerciales, certains éléments apparaissant sur le cliché d'origine ont pu être jugés disgracieux et effacés. Ce type d'intervention n'est pas sans conséquence pour l'exploitation du fonds photographique : l'effacement d'un élément d'équipement urbain situé devant la porte d'Arroux, considéré comme gênant par l'éditeur de cartes postales, peut induire en erreur le chercheur qui s'appuie sur la présence ou l'absence de tel ou tel élément de l'environnement immédiat de la porte (poteau électrique, lampadaire,

panneau d'affichage, caniveau, ornements divers…), c'est-à-dire sur les états successifs de l'environnement de l'édifice, afin de dater le moment de la prise de vue et, par conséquent, l'état du bâti de la porte présenté par la carte postale. Le chercheur doit donc être en mesure d'établir si l'absence d'un élément sur un cliché photographique est due à son effacement ou à son inexistence car les implications en terme de datation ne sont alors pas les mêmes.

Naturellement, l'exercice de la critique ne doit pas conduire à une hypercritique qui rejetterait toute photographie retouchée. Il va de soi qu'une retouche effectuée au niveau du ciel pour éviter que le regard ne soit attiré par un nuage ou un oiseau n'est d'aucune conséquence. Par ailleurs, si la retouche concerne le bâti, il suffit de définir ses limites pour savoir à quoi s'en tenir. Le problème réel réside dans le fait qu'il est parfois difficile de distinguer sur une carte postale des retouches effectuées sur le négatif du tirage photographique qui a été utilisé pour la carte postale : il est très facile d'effacer tout élément qui se détache dans la blancheur uniforme du ciel tel le sommet d'un poteau dressé derrière la porte ; même chose pour un lampadaire ou pour le sapin que les habitants du faubourg d'Arroux aimaient à dresser sur les blocs de la corniche sommitale pour célébrer l'année nouvelle. Pour la porte Saint-André, les retouches concernent également les dispositifs d'éclairage ou autres supports de câbles[1311]. Si l'on examine la carte postale correspondant à la fiche n° 8, on se rend parfaitement compte du phénomène : la retouche apparaît distinctement au milieu du piédroit séparant la baie centrale de la baie latérale orientale. On la suit depuis le soubassement du piédroit jusqu'à l'assise recouvrant le massif de petit appareil maçonné avant de la perdre au moment où commence le ciel. La forme de la partie visible de la retouche permet de comprendre que c'est un poteau qui a été effacé ; or, deux poteaux distincts se sont succédé à cet emplacement, un premier doté de deux niveaux de supports de câble et un second dont le sommet, beaucoup plus imposant, disposait de douze supports répartis sur trois niveaux. La retouche, illisible dans le ciel, ne permet pas de savoir lequel des deux poteaux était en place au moment de la prise du cliché, ce qui empêche de préciser la datation du cliché. Telle est la problématique abordée dans les pages suivantes : la mise en ordre chronologique de documents photographiques non datés.

2. *Mise en série des photographies et des cartes postales anciennes représentant les portes antiques*

On l'a compris, le principe de la mise en série chronologique des photographies anciennes est assez simple, il s'agit d'utiliser les éléments situés autour de la porte lorsque les données relatives au bâti des portes elles-mêmes ne suffisent pas pour établir le classement chronologique des différents clichés, première étape en vue de l'établissement d'une chronologie relative du bâti des portes et de leurs abords immédiats. Au-delà des retouches, les limites de cet exercice résident dans la qualité parfois insuffisante des clichés pour distinguer tel ou tel détail et sur le fait que la grande majorité des sources photographiques anciennes est chronologiquement concentrée sur la Belle Epoque (1898-1914). Les photographies réalisées dans les années 1850-1870 sont beaucoup moins nombreuses et la mise en ordre chronologique est sans doute plus facile avec peu de clichés mais la chronologie relative est moins précise : il arrive qu'un cliché révèle l'existence de deux nouveautés par rapport au précédent cliché dont nous disposons et, dans ce cas, il n'est pas possible d'établir lequel des deux est antérieur à l'autre ou si tous deux apparaissent simultanément.

[1311] Sur le cliché n° 248, le lampadaire suspendu entre la porte Saint-André et la boulangerie a été grossièrement estompé ; sur le cliché n° 199, la retouche est beaucoup plus discrète : sur trois supports de câble fixés sur l'un des piliers de la galerie supérieure (US **PSA-53**), deux ont été supprimés mais l'on distingue encore le système de fixation de l'un d'eux qui n'a été que partiellement effacé.

Ce sont les cartes postales anciennes qui constituent l'essentiel de nos sources photographiques : or, ce n'est qu'au début des années 1890 qu'apparaît la carte postale illustrée. Dans un premier temps, l'illustration peut ne pas occuper toute la surface d'un côté afin de laisser de l'espace pour écrire un message[1312]. En effet, il était interdit d'écrire sur le verso de la carte postale, réservé à l'adresse, jusqu'en 1904, date à laquelle le verso est divisé en deux parties dont l'une est dédiée au message et l'autre à l'adresse. Ceci semble être un bon marqueur chronologique pour dater les cartes postales (et donc l'état du bâti sur les vues des portes), de même que la date indiquée par le tampon d'oblitération ou tout simplement par l'expéditeur. Cela dit, le cachet d'oblitération ou la mention manuscrite d'une date ne nous donne qu'un *terminus ante quem*, et non une datation. Quant à la partition du verso, elle indique seulement que l'objet matériel (la carte) est postérieur à cette date mais rien ne garantit que la photographie utilisée par l'éditeur ne soit pas antérieure de plusieurs années. C'est donc l'étude des marques apparentes sur le bâti des portes et la prise en compte de l'évolution de leurs abords qui permettent de dater, non pas la carte postale, mais la date de réalisation du cliché.

Les deux tableaux qui suivent présentent une hypothèse de mise en série chronologique des vues photographiques des portes d'Arroux et de Saint-André[1313]. Elle n'a rien de définitif et son organisation dans le détail devra certainement être révisée. Il est en effet difficile de situer en chronologie relative certaines phases très brèves qui ne sont documentées que par un très faible nombre de clichés. Il est en particulier difficile pour la porte Saint-André de recaler la chronologie relative établie en se fondant sur les clichés pris depuis l'intérieur de la ville avec la chronologie relative établie à partir des clichés de la façade tournée vers la campagne, surtout pour la période 1875-1903. Pour le reste, la proposition de chronologie relative, fondée sur un nombre de clichés concordants, me paraît suffisamment correcte pour être présentée.

Les numéros indiqués dans les colonnes de gauche et de droite correspondent au numéro de fiche de la photographie concernée (cf. tome II, catalogue des sources iconographiques anciennes). Quand on connaît le nom du photographe et la date de réalisation du cliché, cela est indiqué entre parenthèses juste après le numéro. Il arrive que j'utilise des photographies et des cartes postales de la seconde moitié du XXème siècle, qui ne sont par conséquent pas intégrées dans mon corpus des sources iconographiques anciennes : elles sont référencées de manière sommaire par le nom de l'éditeur de la carte postale ou par le nom du photographe.

Mise en série chronologique des photographies anciennes et chronologie relative.
Le cas de la porte d'Arroux.

Façade campagne	Evénements	Façade ville
----------	Installation d'un lampadaire sur support long sur le piédroit central, de chasse-roues	----------
13 (Baldus 1851)[1314]		
----------	Installation d'une rampe d'escalier simple (maison située au sud de la baie latérale ouest) et d'un	----------

[1312] C'est en particulier le cas des cartes dites nuages parce que les contours forment un halo plutôt qu'un cadre : cf. par exemple les fiches n° 5 ou 11.
[1313] Etant donné que je n'ai trouvé qu'une photographie ancienne de la tour Saint-Andoche, sa mise en série ne s'impose pas (Belchior 1989, p. 32).
[1314] On ne distingue pas la rampe d'escalier simple sur le cliché mais on ne peut pas dire si cela est lié à la qualité du cliché ou à son absence.

	panneau d'interdiction de la mendicité	
66 (Rebreget)		
----------	Suppression du panneau, remplacement du support de lampadaire par un support plus court et plus bas, installation d'un poteau au fond de la rue côté est	----------
234[1315]		
----------	Restauration de 1875	----------
11, 14 (Mieusement 1877), 61 (André), 234 ?, 257		15 (Mieusement 1876), 254
----------	Installation de supports de câble fixés dans la voûte centrale est	----------
229, 234 ?, 253		45 (André), 52, 237, 241, 259, 261[1316]
----------	Remplacement de la rampe simple par une rampe double	----------
5, 60, 226, 235		1, 271[1317], 275[1318]
----------	Remplacement du lampadaire fixé sur le piédroit par un autre fixé sur le côté est de la rue	----------
264		
----------	Restauration de la porte (plateforme, imposte de la baie latérale ouest) en 1902-1903	----------
228, 233, 269[1319]		6
----------	Installation d'un poteau côté ville tout près du piédroit de la baie est	----------
2, 16, 22 (Deneux 1907)		3, 7, 215 (Deneux 1907)
----------	Réfection du revêtement de la façade nord de la maison à la rampe d'escalier double	----------
57, 58, 231		
----------	Démantèlement des supports de câbles fixés sous la voûte centrale est	----------
4, 9, 10, 230		
----------	Remplacement de la rampe double par une simple, démolition de la maison proche de la baie latérale ouest côté campagne	----------
55, 232, 265		8 ?
----------	Remplacement du sommet à deux niveaux du poteau par un sommet à trois niveaux	----------
236		8[1320]
----------	Démolition des maisons côté ville à l'ouest de la rue, démantèlement des chasse-roues, aménagement d'une route asphaltée bordée de trottoirs	----------
(Gourbeix 1966)		(Gourbeix 1966)

[1315] La présence du support de câble de l'intrados ne peut pas être complètement exclu vu la qualité de l'image.
[1316] On ne voit pas la rampe sur cette photographie, il est par conséquent impossible de savoir si le cliché est contemporain de la rampe simple ou de la double.
[1317] La rampe n'est pas visible : est-elle simple ou double ?
[1318] Même remarque.
[1319] Il est possible que le poteau soit en réalité déjà en place mais qu'il soit dissimulé par la porte.
[1320] Le poteau effacé lors d'une retouche était-il celui à deux niveaux ou celui à trois niveaux ?

Mise en série chronologique des photographies anciennes et chronologie relative.
Le cas de la porte Saint-André.

Façade campagne	Evénements	Façade ville
----------	Inscription de la devise républicaine sur les deux façades	----------
277, 278 (Baldus 1851)		
----------	Suppression de l'inscription	----------
		101
----------	Exhaussement du sol, aménagement de caniveaux passant sous les baies latérales, construction d'une boulangerie faisant face à la façade campagne	----------
163 (Rebreget)		
----------	Effondrement du toit de la tour (1872)	----------
		272[1321]
----------	Installation de chasse-roues (1875)	----------
152 (Mieusement), 198, 256		
----------	Installation d'un lampadaire à l'angle nord de la boulangerie	----------
		181 (Mieusement), 255
----------	Suppression de ce lampadaire, installation d'un store festonné sur la devanture de la boulangerie, installation d'un support de câble de la galerie	----------
		106[1322], 179, 184
----------	Installation d'un mât appuyé sur l'angle nord-est de l'avant-corps nord	----------
198, 238[1323], 256		
----------	Suppression de la treille accolée au contrefort côté campagne, suppression du mât	----------
200, 274 (André)		
----------	Installation d'une fontaine devant l'avant-corps sud, réfection de la clôture du jardin situé autour du contrefort ; le mur sud de la maisonnette est recouvert de lierre	----------
258		260
----------	Réfection du mur nord de la rue de la Croix-Blanche puis de son mur sud, installation de deux autres supports de câble sur le même pilier de la galerie, installation d'un lampadaire à l'angle sud de la rue de la Croix-Blanche	----------
199		191, 263, 273 (1898)[1324]
----------	Reconstruction du toit de la tour (1902-1903),	----------
153, 156, 157, 159[1325], 161, 162, 196, 247[1326]		109, 110, 111, 180 (Lancrenon 1906), 182,

[1321] Le cadrage ne permet pas de voir si les chasse-roues ont été installés ou pas encore.
[1322] La qualité de la photographie empêche d'être certain qu'il s'agit bien du store à festons.
[1323] La photographie n° 238 a été prise quelques minutes avant ou après la photographie n° 256 (même personnage prenant la pose).
[1324] Un important amas de matériaux de construction laisse penser que la photographie est contemporaine de la réfection du mur d'angle de la rue de la Croix-Blanche.
[1325] Une retouche a été effectuée pour effacer deux des trois supports de câble fixés sur l'un des piliers de la galerie. Celui qui a été conservé par le photographe est le seul qui ne se détachait pas sur le fond du ciel blanc.

		183, 188, 190, 242, 244, 262, 267 ; 103, 104, 105[1327]
----------	Destruction de la maison accolée à la tour	----------
		112
----------	Construction d'un muret dans l'alignement du mur sud de la tour	----------
250		113, 185, 192, 239, 240, 245, 268[1328] ; 114, 243, 266[1329]
	Installation d'un petit panneau rectangulaire à l'angle nord-est de la clôture du jardin	
251		
	Installation d'un grand panneau circulaire faisant face à un panneau losangique fixé au niveau du départ de l'abside semi-circulaire de la tour	
160, 194		
----------	Installation d'un éclairage suspendu à ampoule ronde[1330], suppression du petit panneau rectangulaire remplacé par un panneau rectangulaire (placé devant le grand panneau circulaire et faisant face lui aussi au panneau losangique)	----------
154, 246, 249		
----------	Suppression du panneau rectangulaire (et sans doute du grand panneau circulaire)	----------
158[1331], 248		
----------	Installation d'un poteau portant un panneau rectangulaire et, en dessous, un panneau rond de limitation de vitesse	----------
164, 252		
----------	Aménagement d'une route asphaltée bordée de trottoirs	----------
2 clichés dans le dossier usines Michel (MAP)		Carte postale CIM
----------	Installation de panneaux directionnels hauts (avant 1947)	----------
Carte postale G.R.		Carte postale CIM
----------	Remplacement par des panneaux directionnels bas (après 1948)	----------
Gourbeix 1966 (MAP)		
----------	Installation d'une cloche dans la galerie supérieure (pas avant 1965)	----------
Cliché 1987 ACQ 4		

[1326] Sur cette carte postale, on ne peut dire si la maisonnette a déjà été démolie ou non.
[1327] Pour le trois derniers numéros cités, le cadrage empêche de savoir si la maison accolée à la tour est toujours en place ou si elle a déjà été démolie.
[1328] Pour l'ensemble de ces vues, on ne peut pas constater la présence ou l'absence des éléments visibles côté campagne (panneaux rectangulaires, circulaires et losangiques, lampadaire suspendu). Elles sont toutes situées entre l'aménagement du muret prolongeant le mur sud de la tour et l'aménagement de la route asphaltée.
[1329] Les clichés n° 114, 243 et 266 présentent un panneau losangique en haut à gauche de la devanture de la boulangerie. N'étant pas en mesure de déterminer comment s'organisent en termes d'antériorité ou de postériorité les autres clichés sur lesquels apparaît également le muret remplaçant la maisonnette, je n'indique pas cette phase dans le tableau.
[1330] Une des fixations des câbles sur lequel la lampe est suspendue est située sur le bâti de la porte antique, au contact avec la tour de flanquement (US **PSA-47**).
[1331] Le cadrage empêche de distinguer s'il y a un panneau indicateur et lequel.

(BSE)		
----------	Suppression de la route et aménagement d'un square (1986)	----------

Ce travail de mise en ordre est amené à être précisé par la découverte d'une nouvelle vue photographique qui va présenter plusieurs éléments déjà connus dans une configuration inédite, ce qui permet d'affiner progressivement la chronologie relative du bâti de la porte et de ses abords. Ce processus débouche alors sur la restitution des différentes phases de la vie de l'édifice sur le temps long, thème abordé dans le chapitre suivant.

Evaluation de la documentation graphique réalisée par des architectes

Après les photographies qui sont parmi les sources les plus fiables, il reste à évoquer le cas des relevés architecturaux mais avant de présenter les résultats de l'évaluation des documents que les architectes ont légués aux chercheurs et aux archéologues intéressés par les portes antiques d'Autun et sans répéter ce qui a été exposé dans le premier chapitre sur la contribution des architectes à la connaissance des portes, je tiens à rappeler la variété de la documentation qu'ils ont constituée. Les quatre types de représentation architecturale les plus fréquents sont la représentation planimétrique, l'élévation, la coupe et le relevé de détails (profils des modénatures et relevé des chapiteaux). A cela, il faut ajouter les restitutions qui doivent toujours être considérées, non pas comme des relevés, mais comme des hypothèses scientifiques ainsi que les vues « pittoresques ». Ces vues pittoresques restent des documents d'architectes, la porte demeure en effet représentée en élévation (avec un point de vue parfaitement orthogonal, sans les déformations des parties hautes de l'édifice liées à la position d'un dessinateur situé au niveau de la chaussée) mais elle apparaît en perspective, replacée dans son environnement immédiat, parfois accompagnée de personnages pour la rendre vivante. Enfin, je signale que la contribution des architectes ne s'arrête pas à la documentation graphique et que la lecture de leurs notes, de leurs archives, de leurs rapports, de leurs ouvrages est susceptible d'éclairer et de compléter les planches qu'ils ont réalisées[1332].

Juste avant d'entrer dans le détail de l'évaluation de la contribution des différents architectes, j'expose les principes de la méthode que j'ai employée pour évaluer les relevés en élévation – une démarche dont l'application est moins complexe et plus immédiate que la comparaison visuelle de l'ensemble des éléments caractéristiques du bâti.

1. Méthode d'évaluation des relevés architecturaux en élévation

Pour une étude archéologique du bâti d'un édifice, l'existence de relevés architecturaux anciens est une chance. Ces sources s'avèrent d'autant plus intéressantes pour le chercheur qu'elles ont été réalisées par des hommes de l'art, et non par des amateurs dont les connaissances architecturales et les compétences de dessinateur sont susceptibles d'être variables, pour ne pas dire sujettes à caution. Mais, en dépit de l'intérêt de ces relevés réalisés par des professionnels de l'architecture, il convient avant tout, comme pour tout autre type de document, d'en faire un examen critique susceptible de les évaluer.

Le relevé architectural en élévation présente l'intérêt d'éliminer toute déformation liée à la position du dessinateur et à l'angle avec lequel l'axe du regard vise le monument. Cette représentation de l'édifice à l'échelle est fondée sur la fiction selon laquelle chacun de ses blocs serait vu de face. La méthode d'évaluation que je propose ici est aussi simple que la lecture de ses résultats est immédiate : elle consiste à superposer au relevé architectural ancien le contour d'un relevé orthophotographique de la porte. L'orthophotographie est une technique photogrammétrique de redressement numérique de clichés visant à corriger les effets de déformation qui sont liés non seulement à la position d'où le cliché a été pris par rapport à l'objet mais aussi à l'objectif même de l'appareil photographique[1333]. Le résultat

[1332] En ce qui concerne les portes romaines d'Autun, Roidot-Deléage, Chenavard et Viollet-le-Duc ont laissé des écrits conservés à la Bibliothèque de la Société Eduenne et à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. E. Viollet-le-Duc est également l'auteur d'un *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* dans lequel il évoque les portes urbaines d'*Augustodunum* (1864*)*.

[1333] Afin de corriger les déformations inhérentes à toute prise de vue, deux étapes sont nécessaires : tout d'abord, la prise de multiples points topographiques au tachéomètre laser sur les élévations des portes, dans un second temps l'utilisation du logiciel AutoCAD et du module Raster Design pour opérer les calculs de redressement.

obtenu, appelé orthophotographie ou orthoimage, est une photographie redressée des élévations des portes sur laquelle la mesure planimétrique est possible. Il suffit alors, à partir de ce document, de dessiner les contours de l'édifice et ses principales lignes structurelles pour obtenir un contour redressé qui pourra être superposé aux relevés anciens, une fois mis à la même échelle que ceux-ci. C'est ce contour que j'appelle indifféremment contour orthophotographique ou contour redressé. La superposition du contour redressé et du relevé ancien permet alors de se rendre immédiatement compte des zones où les deux documents coïncident et de celles où ils divergent. On peut parfois interpréter ces écarts pour comprendre la façon dont l'architecte a opéré pour réaliser son relevé, les moyens techniques qu'il a eus à sa disposition, les éléments qui ont retenu son attention et ceux qu'il a jugés secondaires… Evaluer le relevé permet alors de comprendre la fonction que l'architecte attribue à ses relevés ainsi que ses conditions de travail.

L'emploi de ce protocole d'évaluation est limité aux relevés d'architecture et aux documents dans lesquels la façade de la porte urbaine est représentée exactement de face. En définitive, cette technique de superposition avec le relevé orthophotographique n'est donc réellement utile qu'avec les relevés qui paraissent fidèles à la réalité après une comparaison visuelle. J'ai donc privilégié son application aux relevés architecturaux du XIXème siècle mais j'ai également soumis au contour orthophotographique plusieurs vues des portes qui présentaient des gages de qualité, ainsi que des relevés plus anciens dont on voyait à l'œil qu'ils n'étaient pas fidèles à la réalité afin de voir ce qu'on pouvait tirer de ce test.

2. *Application de la méthode à des relevés anciens*

Les quatre dessins ou estampes que j'ai choisi d'évaluer au moyen de la superposition du contour orthophotographique sont des vues de la façade campagne de la porte d'Arroux représentées dans une perspective parfaitement axiale. Il s'agit du dessin inspiré de Léauté (manuscrit Français 4 031) daté de 1631 environ, du relevé effectué par L. Boudan pour Gaignières vers 1700, de l'estampe anonyme publiée par Montfaucon en 1719 et de l'estampe dessinée par M. Joubert et gravée par Adam que Rosny a fait faire pour illustrer son *Histoire* (1802).

2.1.Le dessin du manuscrit Français 4 031

La superposition du contour redressé montre que le principal problème du dessin réside dans ses proportions : la porte d'Arroux apparaît en effet plus étirée verticalement

---

Cette méthode ne permet de redresser qu'un seul plan à la fois : il a par conséquent fallu effectuer plusieurs séries de redressements avant de les recaler ensemble. La porte d'Arroux présente deux plans distincts lorsqu'on la voit depuis l'intérieur de la ville (le revers de sa façade campagne et la façade qui donnait sur la cour intérieure). Quant à la porte Saint-André, sa façade campagne s'organise sur deux plans : celui du corps central de la porte et celui des deux avant-corps latéraux. La précision du laser peut occasionner des différences de plus ou moins 0,5 cm et il faut également préciser que le redressement n'est exact qu'à l'intérieur des points topographiques. Pour réduire dans la mesure du possible ces inconvénients, j'ai utilisé une nacelle élévatrice pour prendre les clichés les plus orthogonaux possibles, j'ai multiplié le nombre de points topographiques sur les contours comme au centre des élévations (entre 50 et 100 par façade), j'ai tâché de prendre plusieurs points le plus au bord possible des parements et je n'ai évidemment pas pris de points sur les parties saillantes (archivolte, corniche, imposte). Dernier biais qu'il faut mentionner : seul le plan redressé étant exact, il est préférable de détourer les clichés redressés afin d'éliminer les parties déformées par le redressement de la zone délimitée par les points topographiques. Cette opération de détourage est parfois délicate lorsque les arêtes des blocs ne sont pas conservées. La partie nord de la porte Saint-André, au premier niveau comme au second, est particulièrement affectée par ce phénomène très vraisemblablement causé par un incendie.

qu'elle n'est. Non seulement ses cinq piédroits sont trop hauts mais un certain nombre d'assises surnuméraires aggravent encore la déformation. Le problème ne vient pas comme on pourrait le croire à première vue des deux à trois assises que le dessinateur a représentées entre le sommet de l'extrados des baies centrales et la corniche intermédiaire puisque la superposition montre que la corniche est située à son emplacement exact. Ce sont les assises inventées entre la corniche et la base des piliers de la galerie qui accentuent l'étirement vertical de la porte, ainsi que l'assise inventée entre l'architrave et la frise sommitales. Si l'on recale uniquement la galerie supérieure avec le contour redressé, on se rend compte qu'à peu de chose près l'architrave, la frise et la corniche de l'entablement sommital sont à leur exact emplacement et s'interrompent sur le dessin là où ils s'interrompent dans la réalité. La représentation des grandes lignes du premier niveau est précise : emplacement et largeur des quatre arcs clavés et de leurs impostes correspondent très bien au contour orthophotographique.

Etant donné que ce dessin ne peut qu'être plus imprécis que son modèle, les dessins du manuscrit autographe de Léauté, on a des raisons de penser que les représentations étaient de bonne qualité.

2.2.Le relevé de Boudan

La structure de la porte est tout à fait conforme à la réalité (mis à part l'emplacement des joints et le nombre des assises) : la lecture architecturale du dessinateur est pertinente, les impostes et les archivoltes extradossées sont à leur place, les entablements sont composés, comme il se doit, d'une architrave à bandeaux, d'une frise lisse et d'une corniche moulurée, l'entablement intermédiaire est séparé de la galerie par une seule assise de transition. Ce qui pèche, c'est clairement le respect des proportions et des dimensions. J'ai d'abord calé le contour orthophotographique afin qu'il corresponde aux deux voûtes centrales : les dimensions horizontales du relevé correspondent tout à fait correctement à la réalité (largeur du piédroit central, largeur des grandes baies, emplacement et largeur des baies latérales, position de chacune des sept arcades, localisation de la transition entre le blocage et le parement en grand appareil, correspondance exacte entre la toiture de la chapelle et les chevrons du contour orthophotographique) ; en revanche, les dimensions verticales ont été systématiquement sous-estimées. Hauteur des blocs, hauteur des piédroits, hauteur des arcs, hauteur des assises de l'entablement, hauteur des arcades : tous ces éléments sont représentés écrasés. Deux endroits divergent plus fortement : l'entablement dont les dimensions verticales sont cette fois surestimées et la corniche sommitale qui est intégralement restituée (sans que le dessinateur l'ait indiqué). L'imposte droite de la grande baie occidentale est représentée, à tort, à l'identique de l'imposte gauche de la baie orientale qui elle est représentée à l'emplacement exact et avec les dimensions exactes. On note enfin que l'extrémité occidentale de la porte ne correspond pas du point de vue des dimensions comme de la forme : il s'agit, comme pour la corniche sommitale, d'un secteur restitué par L. Boudan mais cette fois, la restitution est indiquée par un lavis plus foncé.

Lorsque l'on recale uniquement la galerie avec le contour orthophotographique, on constate que les dimensions de l'entablement intermédiaire sont beaucoup moins fautives que celles de l'entablement sommital. On se rend également compte que l'étirement des dimensions est relatif : en effet, sur le dessin de Boudan, la hauteur entre le sommet de l'architrave intermédiaire et celui de la corniche sommitale est conforme, à une trentaine de centimètres près, à la réalité (7 m, soit une marge d'erreur de 4 %). C'est au sein de la répartition des différentes assises de la galerie que des distorsions se créent.

Il s'agit du plus ancien des relevés architecturaux de la porte de notre corpus : il semble plutôt fantaisiste à première vue. Le principal problème est un problème de

dimensions verticales qui tendent à faire supposer que L. Boudan a exécuté son relevé depuis le sol : il a ainsi pu prendre au sol des mesures exactes, ce qui explique le positionnement conforme horizontalement de tous les éléments de la porte, du premier niveau au deuxième niveau. En revanche, il a dû évaluer à l'œil les dimensions verticales en se positionnant au pied de la porte, endroit où la porte d'Arroux semble la plus massive – impression renforcée par la pente de la route. La superposition du contour redressé permet donc, par une analyse plus fine, de mettre en évidence les réelles qualités de ce relevé qu'un simple coup d'œil condamne au vu du problème de proportions évident qu'il présente et de la représentation fantaisiste des joints montants et des joints de lit.

2.3.Le relevé publié par Montfaucon

Il est intéressant d'étudier la vue de la porte d'Arroux donnée par Montfaucon de l'élévation côté campagne de la porte d'Arroux juste après celle de L. Boudan car elle a le travers inverse : ici, les dimensions verticales sont en tout point de l'élévation surestimées de plus de 35 %. Les piédroits, l'entablement intermédiaire, les arcades, l'entablement sommital voient en effet leurs dimensions étirées verticalement.

J'ai d'abord calé la vue de la porte avec le contour en utilisant la largeur du piédroit central, il apparaît que le dessinateur a dû confondre la largeur des baies centrales avec la distance entre le piédroit central et l'arête extérieure du piédroit voisin. En calant l'estampe avec les deux arêtes intérieures des deux piédroits situés de part et d'autre du piédroit central, on constate que l'estampe et le contour coïncident au niveau de l'arête du piédroit le plus oriental de la porte : peut-être est-ce la trace d'une des rares mesures réellement prises par l'auteur du dessin ?

On constate bien plus de divergences ici que dans le précédent relevé, en particulier le décalage important de l'emplacement des petites baies et celui de la corniche sommitale, deux fois plus longue qu'en réalité. Le relevé ne prend pas en compte les traces négatives, ni le bloc cassé au-dessus de la petite baie occidentale, ni les traces sur le piédroit central, ni la cassure de la corniche et ne représente pas le massif de blocage : il privilégie les traits tirés à l'équerre – ce qui conduit à tirer des lignes et à redessiner plutôt qu'à relever précisément la réalité : six arcades au lieu des sept conservées, un rendu aberrant de l'imposte droite de la grande baie occidentale, l'oubli des impostes des petites baies. La géométrisation trop stricte du dessin s'accommode mal du respect des formes réelles de la porte. Entre invention (le bloc sur lequel reposerait chacun des pilastres) et distorsion des dimensions (les grandes voûtes sont trop fines et, de ce fait, ne sont en contact ni avec l'architrave, ni entre elles au niveau de l'imposte du piédroit central), le relevé donné par Montfaucon n'est d'aucune utilité pour l'étude du bâti : c'est pourtant lui qui, par l'intermédiaire de Crommelin, a servi de source à l'estampe donnée par Millin dans son *Atlas*[1334].

2.4.La vue pittoresque de Joubert et Adam

Publiée dans l'ouvrage très critiqué de J. Rosny, l'estampe représentant la porte d'Arroux apparaît, à la superposition du contour redressé, d'une exactitude supérieure à certains relevés architecturaux. L'erreur la plus évidente consiste à avoir représenté la corniche sommitale 50 cm plus haut qu'elle n'est, ce qui n'est pas une erreur considérable pour une hauteur totale de 16,30 m (erreur de 3 %). On note également l'apparition d'une distorsion d'échelle entre le premier niveau et le second niveau : lorsque l'on cale le contour

[1334] Millin 1807b, pl. XVIII ; cf fiche n° 87.

sur le premier niveau, tous les éléments sont parfaitement à leur exacte place – les cinq piédroits, les arcs et leurs archivoltes, leurs impostes, l'architrave, les soubassements en arkose, la taille et l'emplacement du massif de blocage. L'imposte orientale de la grande baie orientale est représentée plus longue que son opposée du côté occidental de la grande baie occidentale. Il faut modifier légèrement l'échelle pour recaler le contour redressé sur la galerie supérieure : dès lors, le respect des dimensions et des proportions est très correct pour les piliers, les pilastres, les chapiteaux, les impostes, les bases de pilastre, les archivoltes des arcades, l'assise supportant les bases des pilastres, l'architrave sommitale, la frise lisse intermédiaire et la corniche intermédiaire.

Il est rare que le contour redressé coïncide à ce point avec une représentation graphique : M. Joubert, professeur de dessin à Autun, a réalisé là une vue d'une remarquable correction.

3. Les architectes du XIXème siècle

Les exemples précédents prouvent que la valeur d'une représentation ne doit pas être estimée d'après la première impression qui se dégage d'elle. L'estampe publiée par J. Rosny qui comporte un étrange arbre et un homme transportant une grande épuisette est bien plus exacte que la vue retenue par B. de Montfaucon qui présente l'aspect austère de la vérité et qui se révèle être l'une des représentations les plus erronées de la porte d'Arroux. Le fait qu'un relevé soit dû à un architecte ne doit donc pas être perçu comme une caution dispensant de l'examen critique.

3.1.Les relevés de Van Cléemputte – Moutier (1816)

Un recueil intitulé *Voyage en Italie* (tome I), conservé à la Bibliothèque de l'INHA (Paris), contient cinq planches réalisées par deux architectes, Van Cléemputte et Moutier, sans que l'on soit en mesure d'attribuer les différentes planches à l'un plutôt qu'à l'autre.[1335]. La première planche est une vue en élévation de la porte d'Arroux replacée dans son contexte immédiat, la seconde et la troisième planches présentent un ensemble de détails relatifs au décor de la porte d'Arroux (impostes, corniches, architraves, archivoltes) ainsi que son plan (dont les cotes sont très exactes), la quatrième planche est une vue du côté campagne de la porte Saint-André, de sa tour de flanquement et de ses environs et la dernière comporte un plan de la porte Saint-André[1336] et un croquis de l'élévation de la façade de l'ancienne église. Les deux vues en élévation des portes sont en réalité de véritables relevés architecturaux bien que des lignes de fuite aient été tirées pour le premier niveau des portes afin de créer une vue en perspective et que les abords du faubourg aient été représentés.

L'étude de ces deux relevés est d'autant plus intéressante que la communauté scientifique a tendance à croire depuis l'article de Duval et Quoniam dans *Gallia*[1337] que J. Roidot-Deléage avait été le premier à proposer une documentation « scientifique » des portes romaines d'Autun dans le troisième quart du XIXème siècle. Or, les planches des deux architectes datent de 1816, année qui a vu le premier grand prix de l'école d'architecture être décerné à L.-T. Van Cléemputte (1795-1871)[1338]. Les relevés en élévation, les planches de

[1335] Chenavard *et al*. 1816, p. 19-21 du pdf consultable sur la bibliothèque numérique de l'INHA.
[1336] Le plan a été inversé comme si la tour de flanquement conservée était la tour sud : en revanche, les cotes indiquées sur le plan sont écrites à l'endroit.
[1337] Duval – Quoniam 1963.
[1338] Fiche biographique en ligne dans le *Répertoire des architectes diocésains du XIXe siècle* (dir. J.-M. Leniaud) : http://elec.enc.sorbonne.fr/architectes/489.

détails et les plans donnent toutes les garanties de la précision : cotes, maîtrise de la perspective pour le rendu de l'intérieur des voûtes.

La superposition du relevé et du contour redressé n'est possible que pour la porte d'Arroux, étant donné que l'auteur du relevé de la porte Saint-André a représenté les parois latérales des avant-corps saillants entre le plan du corps central et celui des avant-corps latéraux[1339]. La superposition du contour orthophotographique avec le relevé de la porte d'Arroux révèle que les dimensions sont exactes dans leur globalité bien que, dans le détail, on observe quantité de légers décalages : les piédroits sont trop longs, les arcs des baies latérales sont trop éloignés en hauteur des arcs des grandes baies (les dimensions horizontales sont exactes, ici encore, c'est la prise de dimensions verticales qui posent problème). Même décalage vertical à partir des chapiteaux des pilastres, représentés plus haut que le sommet de l'extrados des arcades. La corniche sommitale est donc à sa position exacte horizontalement mais verticalement trop haute. Les arcades sont quant à elles un peu trop larges, d'où un décalage de plus en plus important de la gauche vers la droite. L'architecte a choisi de ne pas représenter les traces négatives sur le piédroit central, ni le bloc cassé au-dessus de la petite baie occidentale, ni la cassure de la corniche : il est clair qu'il s'agit là d'un choix afin de favoriser la lecture de relevé et surtout d'un choix révélateur de l'intérêt de l'architecte : seules comptent les structures architecturales et le parti-pris général, les accidents de l'histoire dont tel ou tel bloc porte la trace sont accessoires. En revanche, l'imposte gauche de la grande voûte orientale est conforme à la réalité, c'est-à-dire dissymétrique : ce n'est pas étonnant de sa part puisque l'imposte est un élément architectural d'origine, et non une incision ou une cassure. Quelques joints verticaux et horizontaux correspondent à la réalité, plus que dans les relevés de Roidot-Deléage dont nous allons bientôt évaluer les relevés. Le bloc qui a perdu sa face de parement n'est pas représenté comme tel mais il apparaît à son exact emplacement.

Si l'on recale la galerie avec le contour redressé, on s'aperçoit que tous les éléments situés entre la corniche sommitale et le sommet des extrados des baies centrales sont parfaitement situés – la seule exception réside dans les arcades dont la partie cintrée est un peu trop basse dans le dessin de l'architecte. Cette série de relevés, de plans et de détails peut être considérée comme un travail de qualité.

En ce qui concerne le dessin de l'élévation campagne de la porte Saint-André, sa représentation est très sommaire, les lignes de décor architectural ont été privilégiées par rapport aux lignes structurelles (assises, joints montants, limites des blocs). Ainsi, l'archivolte extradossée des arcs est représentée, l'une des deux principales est divisée en treize claveaux, celle de la baie latérale en neuf claveaux mais le grand arc septentrional apparaît d'un seul tenant. Quoi qu'il en soit, la division des deux autres baies méridionales en claveaux est incomplète puisque ce ne sont pas les limites réelles des blocs qui apparaissent mais uniquement celles de la partie moulurée. L'architecte a en revanche eu le temps de représenter les limites des blocs sur le piédroit central et le rendu est parfaitement conforme avec la réalité. L'aspect de la construction adossée à l'avant-corps septentrional est lui aussi cohérent avec les représentations quasiment contemporaines que l'architecte Hittorff en a laissées.

[1339] La représentation du nombre d'assises et de l'emplacement des joints est parfaitement exacte. On aperçoit le sommet du soubassement en arkose du piédroit central émerger du sol. La petite baie sud compte neuf claveaux et la grande, treize, conformément à la réalité. En revanche, la spécificité du système de clavage (avec une clé de voûte composée de trois claveaux formant un extrados horizontal) n'a pas été perçue. Je note également que sur le plan de la porte Saint-André, l'architecte a représenté les deux piédroits les plus au sud comme deux éléments isolés.

Comparaison des dimensions indiquées sur trois plans de la porte Saint-André

Les dimensions sont indiquées en mètres. La cote indiquée entre parenthèses n'est pas indiquée telle quelle sur le plan mais a été restituée par addition d'autres dimensions.

Cotes de Van Cléemputte – Moutier	Cotes d'Hittorff	Cotes de Roidot-Deléage
	(19.09)	19.20
3.35	3.35	3.30
0.61	0.61	0.62
0.62	0.61 ou 0.62	0.58
1	1	1.05
1.97	1.97	2
0.75	0.75	0.75
-	1.76	1.67
1.48	1.48	1.50
4.07	4.07	4.10
3.77	3.77	3.82
3.71 [sic]	2.71	2.70
1.20	1.20	1.20
0.62	0.62	-
11.65	11.65	-

3.2.Les relevés de J.-I. Hittorff (1822)

Conservées à la bibliothèque universitaire de Cologne, trois planches concernent les portes romaines d'Autun : c'est au début du mois d'octobre 1822 que J.-I. Hittorff (1792-1867)[1340], de passage à Autun, a réalisé ces documents, un plan de la porte Saint-André, une planche avec une restitution de la porte Saint-André et la comparaison des plans des portes Saint-André et d'Arroux et une vue de la porte Saint-André réalisée depuis l'intérieur de la ville[1341]. Le premier mérite de ces relevés réside dans la documentation de l'état de la porte, exactement 25 ans avant le début des travaux de la restauration vigoureuse conçue par Viollet-le-Duc.

La première planche est un relevé planimétrique de l'état de la porte Saint-André et de son ancienne tour de flanquement. A l'exception des cotes (en mètres), aucune légende ne figure sur ce document. On reconnaît la baie latérale sud ainsi que les deux grandes baies centrales. En revanche, la baie latérale nord n'apparaît pas explicitement sur le plan d'Hittorff : on distingue seulement son accès depuis la ville et le reste n'est pas représenté. Hittorff a toutefois figuré la construction médiévale accolée, côté campagne, à cette baie latérale ainsi qu'à la tour de flanquement nord dont on distingue clairement le départ de l'arrondi sur le plan. Cette construction est composée de deux pans de murs perpendiculaires, d'un accès par un petit escalier côté est et d'un contrefort au niveau de l'angle droit formé par ses deux murs[1342]. Il faut aussi noter la mention sur le plan, en haut à droite, du muret de moellons qui reliait une petite maison installée dans le prolongement de l'ancienne église, côté ville, au piédroit qui sépare la baie latérale de la baie centrale la plus septentrionale de la porte Saint-André. Les dimensions données par Hittorff ne s'écartent jamais de plus d'1 cm

[1340] Fiche biographique et critique rédigée par P. Pinon : http://www.inha.fr/spip.php?article2366.

[1341] Je remercie sincèrement Michael Kiene, Professeur d'histoire de l'art à l'université de Cologne, de m'avoir fait connaître ces documents et de m'avoir confié leur expertise scientifique (Kiene 2012, p. 35-36).

[1342] De nombreuses représentations témoignent de l'aspect de cette construction, l'ancienne chapelle des Ganay, qui a sans doute été bâtie au XVème siècle et ne fut détruite qu'à l'occasion des travaux de Viollet-le-Duc, à compter de l'automne 1847. Sur cet édifice et ses modifications successives, cf chapitre cinq.

de celles données par Van Cléemputte et Moutier, de 5 cm avec celles données par Roidot-Deléage, des écarts aisément justifiés par la conservation irrégulière des arêtes des blocs. Comme Van Cléemputte et Moutier, Hittorff représente deux piédroits isolés au niveau du flanc sud de la baie latérale sud tandis que Roidot-Deléage présente un mur continu à l'image de la configuration de la porte d'Arroux[1343].

La deuxième planche propose des « restaurations », c'est-à-dire des hypothèses de restitution des portes romaines telles qu'elles devaient être au moment de leur construction. En haut de la planche, Hittorff présente la reconstitution architecturale de l'élévation de la porte Saint-André vue côté campagne (façade orientale). En bas de la planche, sont représentées à titre comparatif la reconstitution du plan de la porte Saint-André et celle de la porte d'Arroux (autrement appelée porte de Paris). La façade restituée, percée de quatre baies, se caractérise par ses deux avant-corps saillants dans lesquels s'ouvrent les baies latérales. Le deuxième niveau de la porte est constitué par une galerie de dix arcades[1344] séparées par des pilastres. Deux caractéristiques principales sont à souligner. Premièrement, comme on le devinait déjà sur la planche précédente, l'architecte n'a visiblement pas compris que le bâtiment accolé aux baies de la porte Saint-André faisait pleinement partie de la porte : il s'agit de la tour de flanquement nord de la porte, conservée en plan et sur la moitié de son élévation. Pourtant les tours de flanquement ne sont pas des ouvrages militaires isolés et indépendants mais font bien partie intégrante de la porte urbaine telle qu'elle se diffuse à l'époque augustéenne. Deuxièmement, Hittorff a choisi de ne pas représenter les limites entre les assises ainsi que le tracé des joints verticaux, privilégiant ainsi la mise en valeur des grandes structures de la porte aux dépens des techniques de construction. En ce qui concerne la comparaison du plan restitué des deux portes, ce qui est mis en évidence, c'est d'une part la moindre complexité de la porte d'Arroux par rapport à la porte Saint-André ; d'autre part, l'étroite parenté qu'entretiennent ces deux portes. On constate en effet non seulement que toutes deux se présentent comme deux baies centrales flanquées de deux baies latérales de moindre dimension mais aussi que leurs proportions et leurs dimensions sont tout à fait voisines.

La troisième planche tranche avec les deux précédentes : d'emblée, on note qu'il s'agit non pas d'une reconstitution idéale mais bien d'une vue pittoresque qui représente l'état réel du monument, pris dans son environnement, à un moment donné : on aperçoit trois personnages, les constructions accolées à la porte et même celles qui s'élèvent au-delà de la porte, à l'extérieur de la ville. Quant à la porte, elle est représentée avec les diverses marques que le temps et les hommes lui ont infligées : traces en négatif d'une toiture au-dessus de la petite baie latérale nord, traces de fixations de part et d'autre des baies centrales, état lacunaire de la partie sud de la porte, absence de toiture, parties manquantes ou abimées du décor, végétation, etc… On reconnaît le pavillon central de la porte percé de quatre baies et surmonté d'une galerie dont huit arcades sont conservées, on reconnaît également la tour de flanquement nord. A cette tour, est accolée une demeure basse reliée à la baie piétonnière

[1343] Hittorff a relevé les blocs tels qu'ils étaient conservés au niveau de cette baie latérale sud avant la restauration de Viollet-le-Duc. En témoigne la maquette de la porte Saint-André réalisée par d'Anglejean avant 1843 : les deux arcs en plein cintre de la baie latérale sud apparaissaient comme indépendants, contrairement à ce qu'on observe du côté opposé sous la voûte de la baie latérale nord qui s'appuie sur un mur continu. A en croire le plan donné par Roidot-Deléage, il semble que l'architecte ait pu observer les fondations de la porte et de ses tours de flanquement. Pour cette raison (et pour des raisons de logique architecturale), j'ai tendance à me fier sur ce point davantage au plan de Roidot-Deléage qu'à celui d'Hitorff.

[1344] Les trois arcades sud (les plus à droite de la planche) sont reproduites dans un cercle – procédé que l'on trouve parfois dans les dessins d'architecture pour créer un effet de loupe sur un détail : ici, ce n'est pas le cas, les éléments représentés à l'intérieur du cercle ont exactement la même échelle que le reste du dessin. Il s'agit seulement de mettre en évidence un élément essentiel susceptible de passer inaperçu, à savoir le décrochement de la galerie entre les avant-corps saillants et la partie centrale de la façade.

nord par un muret de moellons. Ce muret à angle droit a été démonté lors de la réfection de la porte par Viollet-le-Duc ; quant à la petite maison, elle a subsisté encore quelques années et ne fut démontée que dans la première moitié du XXème siècle. Deux autres éléments, aujourd'hui invisibles, apparaissent sur le dessin de l'architecte franco-allemand : d'une part, la baie latérale nord semble murée, d'autre part, le niveau du sol n'ayant pas encore été exhaussé à l'époque du séjour d'Hittorff à Autun, on aperçoit une assise de la porte qui est aujourd'hui ensevelie d'une trentaine de centimètres. La comparaison de la maisonnette accolée à la tour avec des cartes postales de la fin du XIXème siècle et de la Belle Epoque révèle que son bâti a très peu évolué et que la représentation d'Hittorff est très précise. Bien que l'architecte ait souhaité présenter une vue pittoresque animée, c'est le parement de la porte romaine qui a majoritairement retenu son attention. Il suffit de comparer le dessin d'Hittorff au bâti de la porte Saint-André tel qu'il est conservé de nos jours pour évaluer la plus ou moins grande fidélité de ce relevé. A première vue, en ce qui concerne l'organisation générale des grands ensembles qui structurent la porte et le respect de leurs proportions respectives, il paraît clair qu'Hittorff a effectivement réalisé ces relevés sur place face à la porte Saint-André mais cette impression doit impérativement être confirmée par une étude détaillée du bâti de la porte.

En ce qui concerne le premier niveau de la porte, les quatre arcs en plein cintre ont été correctement représentés : les arcs des grandes baies sont constitués de quinze claveaux tandis que ceux des baies latérales en comptent neuf, sur le dessin comme sur l'édifice antique. En revanche, la technique de construction des deux voûtes centrales n'a pas été bien comprise par Hittorff : la clé de ces voûtes centrales n'est pas composée d'un seul claveau dans le cas de la porte Saint-André mais elle est constituée de trois claveaux dont les trois lits d'attente constituent un ensemble rectiligne et contigu à l'architrave. Au lieu de cela, Hittorff a représenté un système de clavage plus commun où seul un claveau, tangent à l'architrave, joue le rôle de clé de voûte tandis que les deux claveaux qui l'entourent ont un lit d'attente de forme circulaire – un dispositif parfaitement similaire au dispositif de clavage de la porte d'Arroux. Le respect de la position des joints et du nombre d'assises est extrêmement variable selon les zones : très bon rendu au niveau du pilier central, du pilier où vient s'appuyer le muret de moellons ainsi que dans la zone comprise entre les deux voûtes centrales et l'architrave ; une lecture imprécise mais acceptable de part et d'autre de la baie latérale sud ; une lecture erronée dans la zone située au-dessus de la baie latérale nord[1345]. Les trois parties de l'entablement sont correctement représentées : de bas en haut, on observe l'architrave, scandée par trois bandeaux, puis la frise lisse et la corniche dont les reliefs sont inégalement conservés d'un bloc à l'autre. Si l'on se concentre sur la représentation des joints verticaux, on s'aperçoit qu'Hittorff les a particulièrement moins détaillés ici que pour le premier niveau de la porte. Ceci s'explique tout simplement par la distance élevée de ces assises par rapport à la position du dessinateur : on observe le même type de phénomène dans les relevés réalisés par Roidot-Deléage, plus les assises relevées sont situées loin du sol, moins détaillée se fait la représentation des joints verticaux. Par ailleurs, la finesse des joints verticaux des portes d'Autun, à maintes reprises soulignée dans les différentes descriptions de voyageurs ou d'érudits, est telle qu'ils deviennent rapidement difficiles à distinguer à l'œil nu pour peu que l'on s'éloigne de quelques mètres. Pour en finir avec ce premier niveau de la porte, je note que la représentation des traces négatives (trois cavités de part et d'autre des baies centrales en-dessous de l'architrave, les traces d'arrachement d'une toiture au-dessus de la baie latérale nord, les cavités carrées creusées dans les blocs immédiatement au-dessus des impostes des

[1345] Hittorff représente six assises entre l'architrave et l'imposte sud de la baie centrale sud, au lieu de sept ; il en figure neuf entre l'architrave et l'imposte sud de la baie latérale sud au lieu de dix. Quant à la localisation des joints verticaux entre les blocs, beaucoup sont omis et d'autres sont inventés (Hittorff ayant interprété certaines cassures de blocs comme des joints).

baies centrales) est quasiment exhaustive et surtout localisée avec précision sur la façade de la porte romaine. Ce souci de réalisme est loin d'être partagé par tous les dessinateurs, fussent-ils architectes, qui se sont succédé devant la porte Saint-André au fil des siècles.

La représentation du second niveau n'est pas moins fidèle à la réalité. Le nombre d'arcades et de chapiteaux est exact : l'architecte n'a d'ailleurs représenté de manière plus détaillée que les six chapiteaux les mieux visibles sur les neuf qui sont effectivement conservés. En revanche, le nombre de blocs qui composent les pilastres de la galerie est fautif : d'après le dessin d'Hittorff, chacun de ses piliers compte six blocs de la base du pilastre jusqu'à l'imposte alors qu'en réalité ils en comptent cinq. Autre erreur de l'architecte : il a parfois mal interprété le système de clavage des arcades. En ce qui concerne l'entablement qui surmontait ce deuxième niveau, quelques remarques doivent être faites. Beaucoup de blocs ont certainement été inventés par Hittorff dans les deux assises situées juste au-dessus de l'architrave mais il est difficile d'en dire plus étant donné que ce secteur a pu subir quelques modifications à l'occasion de la restauration de Viollet-le-Duc.

Un autre dessin de la porte Saint-André, représentée depuis la campagne, me semble devoir être attribué à J.-I. Hittorff. Ce dessin (ou sa copie) est actuellement conservé au musée Ingres à Montauban parce qu'il avait été recueilli par le peintre lorsqu'il préparait sa toile sur le martyre de saint Symphorien[1346]. Ne l'ayant pas consulté *de visu* mais uniquement sous forme d'une reproduction en basse définition sur la base Joconde, il m'est difficile de distinguer tous les détails. Par conséquent, je ne peux pas entrer dans le détail de son évaluation. Je constate seulement qu'il n'y a aucune erreur de lecture architecturale et que la représentation de l'édifice adossé à l'avant-corps nord est tout à fait conforme à l'aspect figuré par les sources iconographiques contemporaines. Par ailleurs, la qualité de l'élévation de la façade opposée est un gage de qualité : il faut donc considérer que cette vue est sans doute la plus précise de toutes celles que nous ayons à propos du rendu de la corniche sommitale, avant l'intervention de Viollet-le-Duc qui n'en conserva que six blocs.

Les plans, les restitutions et les dessins de J.-I. Hittorff présentent un double intérêt fondamental : je n'insiste pas ici sur leur apport majeur à la restitution de l'histoire longue que j'aborderai dans le chapitre suivant mais je souligne la qualité de cette documentation graphique réalisée par un architecte compétent – véritable garantie de rigueur et de précision qui distingue ces relevés des nombreuses vues romantiques contemporaines des antiquités d'Autun privilégiant la poétique des ruines à la précision du rendu architectural. Autre intérêt non moins négligeable : Hittorff n'a pas seulement représenté la façade campagne mais, en donnant une vue de son parement côté ville, il a fourni sans aucun doute la vue la plus exacte dont nous disposions pour cette façade beaucoup moins représentée que l'autre.

3.3.Les relevés d'A.-M. Chenavard (1838)

C'est en 1838 qu'A.-M. Chenavard (1787-1883) s'est rendu à Autun pour réaliser l'ensemble de planches dont il a offert l'année suivante un exemplaire à la bibliothèque de la société savante qui le conserve encore aujourd'hui. Alors qu'Hittorff était un architecte en formation lors de son passage à Autun, Chenavard est alors un architecte reconnu en France[1347].

[1346] N° d'inventaire MI.867.4261, cf tome II, fiche n° 142. Un autre dessin (MI.867.4262) du dossier rassemblé par Ingres sur la porte Saint-André est une copie de la planche d'Hittorff présentant l'élévation et les plans restitués. Ces deux attributions ne sont pas mentionnées dans Vignes 1995.

[1347] Fiche biographique en ligne dans le *Répertoire des architectes diocésains du XIXe siècle* (dir. J.-M. Leniaud) : http://elec.enc.sorbonne.fr/architectes/124.

Le recueil de planches comporte un texte manuscrit dans lequel l'architecte lyonnais évoque le théâtre romain qu'il a relevé en novembre 1840 avec l'architecte autunois Roidot-Marillier. Sont joints à la documentation graphique sur le théâtre quatre planches relatives aux portes : deux vues en élévation de la façade campagne des portes d'Arroux et de Saint-André et deux planches donnant le plan du rez-de-chaussée, le plan de la galerie supérieure, une coupe au niveau d'une baie centrale et une coupe au niveau d'une baie latérale. Il s'agit des premières coupes et des premiers plans de la galerie supérieure que nous ayons conservés, à supposer qu'il en ait d'existé d'autres.

Les planches de Chenavard sont d'une qualité indéniable, bien que l'élévation de la façade de la porte Saint-André présente plusieurs erreurs (invention de deux pilastres d'angle aux extrémités des six arcades centrales de la galerie supérieure, restitution erronée de certaines impostes, restitution de l'ensemble de la corniche sommitale, restitution de corniches saillantes, ce que la présence des tours de flanquement aurait empêché)[1348]. Il est très difficile en revanche de trouver des défauts au relevé de l'élévation de la façade de la porte d'Arroux : la superposition du contour orthophotographique révèle une concordance peu fréquente, pour ne pas dire unique. L'ensemble des structures architecturales dessinées correspond, à une dizaine de centimètres près maximum, à la réalité du bâti. Les traces négatives n'ont pas été représentées. Par ailleurs, aucun bloc n'a été ni inventé, ni restitué : la corniche sommitale n'a pas été traitée comme sur le relevé de la porte Saint-André. Le nombre de claveaux est exact, tout comme l'emplacement et la taille respective des impostes. Bien plus, alors qu'il est fréquent de constater dans nombres de planches réalisées par des architectes un décalage entre le relevé des parties inférieures et celui de la galerie (un décalage qui est souvent dû aux conditions matérielles, la méthode de prise de mesures ne pouvant pas être identique pour les parties accessibles depuis la chaussée et pour celles situées à plus de 16 m de haut), dans le relevé de Chenavard, du sommet du soubassement en arkose des piédroits au sommet de la corniche sommitale, non seulement la hauteur totale est respectée mais la hauteur de chaque assise est parfaitement exacte : il s'agit indéniablement du relevé le plus exact de la façade campagne de la porte d'Arroux parmi tous ceux que j'ai pu consulter dans le fonds documentaire ancien.

3.4.Le dossier sur la porte Saint-André d'E. Viollet-le-Duc (1844)

Les seuls relevés réalisés par Viollet-le-Duc des portes autunoises concernent la porte Saint-André. Il s'agit de deux planches conservées à la planothèque de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine que l'architecte avait jointes au projet de restauration soumis à la Commission des Monuments historiques et daté du 31 décembre 1844[1349]. A en croire une lettre adressée d'Autun le 6 mai 1844 par l'architecte à Mérimée, il avait également effectué le relevé de la porte d'Arroux[1350]. Les deux planches de la porte Saint-André sont d'une importance capitale pour cerner non seulement l'esprit de son projet de restauration mais aussi les solutions concrètes et techniques qu'il a proposées. La première planche comporte une

[1348] A la décharge de Chenavard, la Société Eduenne conserve une de ses lettres datée du 18 janvier 1875 dans laquelle il demande à Bulliot de bien vouloir lui renvoyer les planches qu'il avait offertes à la société savante afin d'y opérer plusieurs modifications. Les planches en question sont d'ailleurs annotées au crayon de papier, il est vraisemblable que les planches conservées à la bibliothèque de la Société Eduenne correspondent au premier état.

[1349] Chacune de ces planches existent en deux exemplaires. La seule différence réside dans la présence ou non d'aplats de couleurs pour différencier parties conservées, parties restituées et parties concernées par les travaux de restauration.

[1350] Viollet-le-Duc 1902, p. 1. Malgré l'aide de J.-D. Pariset, conservateur à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, je n'ai pas trouvé de traces de ces relevés.

coupe de la porte, une coupe longitudinale de la galerie, des schémas relatifs aux systèmes de chaînage prévus pour la restauration ainsi qu'une élévation du côté campagne de la porte où les parties conservées sont distinguées des parties restituées et des parties sur lesquelles l'architecte prévoit d'intervenir. Je ne détaille pas ici tout ce qui relève du projet de restauration (cf. chapitre cinq). Il est clair que le relevé a été effectué avant que l'édifice au toit en appentis adossé à l'avant-corps nord ne soit démoli puisque les joints montants de ce secteur du parement ont été inventés (de manière vraisemblable) par Viollet-le-Duc ainsi que quelques traces négatives qu'il supposait que l'annexe de l'église avait pu laisser dans le bâti. En ce qui concerne les parties dégagées que Viollet-le-Duc n'a pas été obligé d'inventer, leur rendu est bon : l'un des piliers de la galerie situé à l'aplomb de la grande baie nord est représenté dans l'état de dégradation qui était déjà le sien en 1844, les cassures de la corniche intermédiaire correspondent à la réalité du bâti, le système de clavage à triple clé de voûte a été compris et rendu comme tel, le nombre de claveaux est le bon (13 et 9). Les impostes sont figurées de manière idéalisée. Il est donc raisonnable de se fier à la représentation que donne Viollet-le-Duc des éléments qui ont disparu à l'occasion de son intervention : les blocs de la corniche sommitale et les blocs situés à la base de la baie latérale sud qui ont été remplacés par des pierres neuves en 1847-1848.

La seconde planche donne trois plans de la porte, au rez-de-chaussée, au niveau du sol de la galerie et au niveau de la toiture. Ces plans distinguent les parties conservées (représentées en noir) des parties restituées (en gris clair) et des parties projetées (en rose). La restitution de l'organisation interne des tours de flanquement que Viollet-le-Duc publiera également sous cette forme dans son *Dictionnaire* en 1864 comporte un escalier à deux volées que l'architecte imagine accolé à la façade de la tout tournée vers la ville, ce qui l'amène à créer une porte d'accès à la tour au niveau de l'angle sud-ouest pour la tour nord et de l'angle nord-ouest pour la tour sud.

Viennent compléter cette documentation graphique, l'article « Porte » du *Dictionnaire* publié par l'architecte en 1864 et, surtout, l'ensemble des lettres, rapports et devis adressés à la Commission des Monuments historiques entre 1844 et 1850.

3.5.La documentation graphique de J. Roidot-Deléage

Nul besoin de présenter à nouveau Jean Roidot-Deléage (1794-1878) dont la période d'activité correspond au troisième quart du XIXème siècle. Je m'arrêterai un peu plus longuement sur l'évaluation de ses relevés qui, comparés aux nombreuses autres représentations du XIXème siècle des portes antiques d'Autun, jouissent d'une excellente réputation et, de ce fait, continuent d'être utilisés par ceux qui ont besoin d'un relevé des élévations des portes d'Autun. L'article de P.-M. Duval et P. Quoniam publié dans *Gallia* en 1963 est pour beaucoup dans cette bonne réputation : selon eux, la tendance qu'a Roidot-Deléage de préférer les lignes droites de son équerre aux lignes réelles des blocs est compensée par le respect de l'échelle et la précision du relevé[1351]. Afin de vérifier cette

[1351] « Jean Roidot[-Deléage] n'est plus sensible, comme ses collègues des Monuments historiques, au pittoresque romantique de la ruine : dans ses dessins, il la débroussaille, la nettoie dans ses moindres recoins et, chaque fois qu'il s'y croit autorisé, en présente les parties les mieux conservées à l'état de neuf, de façon presque idéale, débarrassée des blessures, des malfaçons, des irrégularités qui, à ses yeux, la déparent ; or, de tels accidents, on le sait, procurent souvent de précieux indices : les seuls, parfois, qui permettent de dater un édifice, de déceler ses réfections et, partant, d'en suivre les transformations. Mais cet abus, à notre goût, des commodités du té, de l'équerre et du compas est compensé par le *respect de l'échelle et des cotes*, par *la précision et le soin avec lesquels est rendu tout ce qui ne prête pas à restitution*, par la parfaite connaissance, enfin, qu'avait notre architecte de tous les vestiges qu'il releva et dont il dégagea, semble-t-il, certains. C'est dire que *nous pouvons faire confiance, dans une large mesure, à Jean Roidot[-Deléage] quand il révèle, d'un monument encore visible*

affirmation, il suffit de superposer le contour orthophotographique au relevé publié par Duval et Quoniam (à savoir le tirage réalisé par la Société Eduenne à la fin des années 1870).

Evaluation des planches éditées par la Société Eduenne

Le relevé de l'architecte autunois est un document scientifique coté. Les dimensions du premier niveau sont exactes tant du point de vue vertical qu'horizontal – et cela jusqu'à la corniche de l'entablement intermédiaire, corniche comprise). On observe un décalage vertical à partir de l'assise suivante, décalage qui se répète jusqu'à la corniche sommitale. Il se trouve par ailleurs que la corniche sommitale n'est pas positionnée au bon endroit et que sa représentation est inexacte (trop longue et la cassure du milieu de la cimaise n'est pas rendue). Au niveau des éléments de décor, on constate que les arcs des petites baies ont vu leurs dimensions réduire et que le traitement des impostes est entièrement schématique (l'imposte gauche de la grande baie orientale a été tronquée comme si elle était symétrique à son opposée). A l'exception de la représentation de la corniche sommitale – clairement fautive – il est remarquable de voir à quel point les dimensions sont correctes : si l'on coupait le relevé de Roidot-Deléage au niveau de l'assise située juste au-dessus de la corniche intermédiaire afin de supprimer le décalage qui s'instaure à partir de là, le relevé viendrait s'adapter tout à fait correctement au contour orthophotographique. En somme, dans les mesures qu'il a prises, Roidot-Deléage semble n'avoir commis qu'une erreur sur une assise et elle se répercute sur la partie supérieure du relevé. On observe dans le détail quelques imprécisions : les arcades sont nettement plus larges que leurs piliers (en réalité, la différence de largeur est minime), le piédroit secondaire situé entre les deux baies orientales est un peu moins large que son homologue occidental, il est un peu moins large que la baie latérale voisine. Par ailleurs, si, à l'aide d'une photographie actuelle, on se focalise sur le massif de culée commun aux deux voûtes centrales, c'est-à-dire à l'aplomb du piédroit central, la superposition du tirage de Roidot-Deléage et du contour orthophotographique démontre que ni l'emplacement des joints verticaux, ni le nombre des assises n'a été respecté. Le document indique en effet six assises là où la porte d'Arroux n'en présente en réalité que cinq ; en outre, entre le plan de naissance des baies latérales et celui des baies centrales, l'architecte représente trois assises au lieu de quatre – preuve que J. Roidot-Deléage ne s'intéresse pas au détail de la construction mais aux grands ensembles structurels qui sont eux rendus avec une grande précision. Mais si le nombre d'assises et l'emplacement des joints n'est que rarement respecté entre le plan de naissance des baies latérales et l'entablement intermédiaire, en revanche, leur représentation est tout à fait exacte pour les soubassements et les piédroits du premier niveau ainsi que pour les arcades puisque là le respect des joints entre les parpaings était indispensable pour rendre compte de la technique de construction et de la structure architecturale des ouvertures. Il s'agit d'une façon de percevoir le relevé d'un édifice différente de la nôtre aujourd'hui : peut-être doit-on alors distinguer les relevés architecturaux des relevés archéologiques d'architecture, étant donné que chez Roidot-Deléage les lignes géométriques se substituent aux irrégularités des blocs. Par ailleurs, on peut déduire de cet écart avec la réalité les conditions de travail dans lesquelles l'architecte a effectué son relevé : les mesures ont été prises sur le terrain et les lignes architecturales ont concentré son attention, les assises et le dessin des joints verticaux a, quant à lui, été établi à l'intérieur de son cabinet, sans avoir la

---

quelque élément aujourd'hui disparu et surtout quand il apporte sur d'autres, rasés ou recouverts, la seule documentation qui, sans doute, nous sera jamais offerte. De toute façon, exception faite pour le théâtre, nous ne possédons pas, des antiques d'Autun, d'autres relevés que les siens. » (Duval, Quoniam 1963, p. 156-157). C'est moi qui souligne. Le jugement initial sur les relevés antérieurs à ceux de Roidot-Deléage est injustifié comme les pages précédentes l'ont démontré.

porte d'Arroux sous les yeux. Les conclusions de P.-M. Duval et P. Quoniam méritent d'être nuancées : si le « respect de l'échelle et des cotes » est bien réel – à l'exception d'une erreur pour une assise qui se répercute jusqu'au sommet de l'édifice –, on est en droit d'être réservé en ce qui concerne « la précision et le soin avec lesquels est rendu tout ce qui ne prête pas à restitution ». On ne peut en effet se fier ni au nombre d'assises, ni au découpage des joints verticaux, ni à la représentation de certains éléments de décor (corniche sommitale, arcs des baies latérales, imposte gauche de la grande baie orientale). L'abus du té évoqué par les deux chercheurs, travers largement partagé par d'autres architectes, n'est pas le plus grave défaut des tirages réalisés à partir des relevés de l'architecte-voyer[1352].

Une documentation méconnue, voire inédite

L'évaluation de la qualité de la documentation originale aboutit à des conclusions un peu différentes. En effet, il existe trois états de la documentation graphique réalisée par J. Roidot-Deléage sur les portes d'Autun : ses brouillons de travail, ses relevés aquarellés originaux et les tirages réalisés par la Société Eduenne dans les années 1878-1879. La plus connue et la plus diffusée de ces trois versions est sans aucun doute les tirages réalisés à partir des relevés originaux. Ce sont eux qui ont été publiés par P.-M. Duval et P. Quoniam en 1963 qui sans le savoir ont contribué à faire connaître l'état le plus déformé de l'œuvre de l'architecte autunois. Mais avant d'en venir à l'évaluation proprement dite des relevés originaux qui ont servi de source pour la réalisation des tirages, je présente la liste de la documentation que l'architecte a laissée sur les portes romaines.

Lorsque la Société Eduenne décide d'éditer les relevés architecturaux de Roidot-Deléage, une sélection est opérée au sein des relevés originaux de Roidot-Deléage et l'architecte a très vraisemblablement pris part à cette première phase. Plusieurs de ces tirages concernent les portes : une planche avec la comparaison des plans des quatre portes antiques, une planche sur la porte d'Arroux (élévation de la façade campagne, plan du rez-de-chaussée, plan de la galerie supérieure, coupe au niveau d'une des baies centrales, coupe au niveau de la baie latérale orientale) et une planche sur la porte Saint-Andoche (élévation, plan, coupe et profil du terrain). Rien sur la porte Saint-André.

La documentation originale est quant à elle conservée à la bibliothèque de la Société Eduenne, elle est regroupée au sein d'un grand recueil de planches intitulé *Autun ancien et moderne* (AAM). On trouve un ensemble de documents réalisés autour de la porte Saint-André dans les années 1875 (plan de la porte Saint-André, coupe schématique de l'ancienne tour de flanquement, dessins des chasse-roues) mais aussi un autre plan de la porte Saint-André, un relevé aquarellé de son élévation côté campagne (restituée), une planche avec la restitution complète (avec toitures, tours de flanquement et murs de courtine) à la fois en élévation et en plan. Une longue planche réalisée en février 1850 resitue la porte par rapport à la voirie antique et moderne sur toute la longueur de la rue de la Croix-Blanche : Roidot-Deléage en donne le plan et le profil altimétrique. Une mise au net, réalisée par Roidot-Deléage, semble avoir été préparée pour publication mais, en définitive, elle n'a pas été retenue. Pour la tour Saint-Andoche, au pied de laquelle l'architecte a effectué des fouilles, on dispose d'une planche rassemblant trois éléments : un dessin sommaire de l'élévation de la paroi nord de la tour, un plan des structures conservées et observées à la fouille et un profil du terrain jusqu'à l'enceinte moderne comprise. La seconde planche sur la porte Saint-Andoche est un plan, mis au net, de la porte romaine superposée au plan des bâtiments occupés par la congrégation du Saint-Sacrement. Pour la porte d'Arroux, l'architecte a laissé un relevé

[1352] Tel était le constat déjà effectué il y a quelques années par J.-P. Guillaumet à propos de la « vision idéalisée des monuments autunois » que présentaient les relevés de Roidot-Deléage (Guillaumet 2003, p. 216).

aquarellé de l'élévation campagne de la porte d'Arroux (la partie restituée est juste tracée à la plume), une planche de détails (les deux ordres, un chapiteau, les trois types d'archivoltes et d'impostes), le tout représenté de face et de profil, une planche avec la restitution complète en élévation et en plan[1353]. Une autre planche donne le plan des quatre passages de la porte d'Arroux et y associe le *cardo maximus* (en plan et en coupe) ainsi que les coupes de quatre autres tronçons de voirie antique. Tout cela forme un ensemble complémentaire avec les planches publiées.

Enfin, la bibliothèque de la Société Eduenne conserve également les archives Roidot-Deléage / Roidot-Errard qui contiennent nombre de brouillons, de relevés de détails, de relevés préparatoires à la réalisation des relevés aquarellés. Ces archives contiennent également des notes prises par l'architecte sur la construction et le bâti des portes qu'il a eu l'occasion d'observer à de multiples reprises et à de multiples titres (architecte-voyer de la ville d'Autun, architecte chargé de la surveillance de travaux de restauration pour le compte de la Commission des Monuments historiques, réalisation de fouilles archéologiques) ainsi que des commentaires critiques sur les propos de Viollet-le-Duc relatifs aux édifices antiques d'Autun.

Les planches publiées de Roidot-Deléage ne sont donc qu'une partie de son travail et sans doute la partie la plus éloignée de la rigueur de ses observations de terrain dont témoignent les archives de l'architecte qui, à ma connaissance, n'ont jamais été exploitées. L'architecte autunois est d'ailleurs l'auteur d'observations inédites (demandant parfois à être révisées) sur la mise en œuvre et la liaison des blocs de grand appareil des portes urbaines[1354], sur la couverture du premier niveau de la tour Saint-André et surtout sur la porte Saint-Andoche.

Evaluation des relevés inédits de Roidot-Deléage et Roidot-Errard

Après avoir évalué la vue en élévation de la façade campagne de la porte d'Arroux publiée par les soins de la Société Eduenne à la fin des années 1870 en superposant le contour redressé, il est particulièrement intéressant d'évaluer de la même façon le relevé aquarellé original qui a dû servir à la réalisation du tirage. De deux choses l'une, soit l'on a affaire au phénomène habituel qui veut que le processus de gravure s'accompagne d'une perte de qualité des données, soit l'architecte (ou son fils) a profité du projet de publication pour mettre à jour et rectifier ses relevés originaux. La première évidence lorsque l'on superpose le contour orthographique au relevé original de la porte, c'est la relative coïncidence des contours généraux. La porte d'Arroux représentée par l'architecte est réduite en hauteur d'une trentaine de centimètres, sans doute un peu moins si l'on prend en compte la légère déformation de la planche. Pour le reste, la correspondance est très bonne, que ce soit au niveau des quatre baies du premier niveau, le long de l'extrémité occidentale du parement en grand appareil sur laquelle venait s'appuyer la tour de flanquement ou le long de la cassure en forme d'escalier qui caractérise la porte d'Arroux. Le joint entre le soubassement en arkose et l'élévation des piédroits en calcaire oolithique est situé à son exacte position, de même que les impostes, les archivoltes et l'entablement du premier niveau. La corniche sommitale est parfaitement située dans sa dimension horizontale, bien qu'elle soit un peu trop basse. Le décalage le plus important correspond à la partie occidentale de la galerie supérieure et atteint la largeur du

[1353] Comme pour la planche consacrée à la restitution de la porte Saint-André, cette planche porte la mention « R-E 1874 », c'est-à-dire Roidot-Errard.

[1354] Le texte de sa brève intervention lors de la session autunoise du Congrès scientifique de France a été publié (Roidot-Deléage 1878) mais c'est à ma connaissance le seul texte de l'architecte qui ait été édité. C'est dans les archives Roidot-Deléage – Roidot-Errard que l'on trouve les notes originales de cette communication ainsi que les différents schémas explicatifs.

pilastre, soit 44 cm. Si l'on recale uniquement le contour sur la galerie supérieure, on se rend compte que les dimensions prises par l'architecte sont parfaitement exactes et que l'erreur a été commise au niveau de l'interface entre les bases des piliers et l'assise qui les supporte. Roidot-Deléage a décalé d'une trentaine de centimètres vers l'ouest cette assise par rapport à sa position réelle. L'autre distorsion importante avec la réalité du bâti consiste dans le tracé des joints de lit et des joints montants, exactement comme dans le tirage évalué plus haut. En revanche, par rapport à la planche éditée, le relevé original est bien plus proche des dimensions réelles, quoique ses dimensions soient un peu trop réduites en vertical. Si l'on compare donc le relevé aquarellé original au tirage qui en a été inspiré, on constate d'importantes divergences au niveau de la cassure en forme d'escalier entre le sommet de l'extrados de la baie latérale est et l'extrémité orientale de l'architrave intermédiaire : dans le tirage, les dimensions de chaque bloc sont systématiquement réduites de 50 à 60 cm. Quant à la zone de contact avec la tour de flanquement occidentale, le tirage invente des blocs plus ou moins saillants alors que le relevé original est conforme à la réalité dans sa représentation d'un profil assez rectiligne. Par ailleurs, alors que le relevé original est sous-dimensionné d'une trentaine de centimètres par rapport à la réalité, les dimensions de la porte d'Arroux sur le tirage publié sont surestimées d'une quarantaine de centimètres. La porte d'Arroux, du relevé aquarellé à son tirage, a donc crû de 70 cm, vu la largeur des blocs de sa cassure réduire de 50 à 60 cm et a développé des excroissances au contact de la tour de flanquement de 40 cm en moyenne. Il est difficile d'expliquer comment la publication de ce relevé a pu engendrer autant d'imprécisions et produire autant d'erreurs[1355].

Le relevé aquarellé de la porte Saint-André n'a pas besoin d'être soumis au contour orthophotographique pour qu'apparaissent d'importantes erreurs qui le disqualifient. Ici, l'architecte fait coïncider le sommet de l'extrados des baies latérales avec le plan de naissance des arcs centraux alors que la porte Saint-André a pour particularité d'avoir une demi-assise de décalage entre des deux lignes architecturales. Autre écart avec la réalité : le système de clavage particulier à cette porte dont la clé de voûte est constituée par un ensemble de trois blocs dont le lit d'attente forme l'extrados des arcs centraux a été rendu à l'identique de celui de la porte d'Arroux (avec un extrados tangent à l'architrave). Enfin, comme Chenavard, l'architecte autunois a inventé deux pilastres d'angle aux deux endroits où les avant-corps s'insèrent dans le corps central de la porte.

Pour en finir avec l'évaluation des travaux des Roidot, il reste à mentionner les deux planches de restitution des portes d'Arroux et de Saint-André (élévation côté campagne et plan). La restitution du corps central de la porte ne pose pas de problème dans la mesure où il suffit de restituer par symétrie la partie supérieure droite des deux portes. C'est la restitution des tours de flanquement qui est contestable. En effet, seul le premier niveau de la tour dispose d'une partie saillante semi-circulaire, le reste de la façade étant constitué par un mur droit élevé sur le diamètre de cette avancée. L'architecte imagine donc deux terrasses semi-circulaires à hauteur du chemin de ronde auquel on accède au moyen d'une baie cintrée de dimensions comparables aux baies latérales – une structure que ne justifie aucun précédent architectural. En revanche, Roidot-Errard a sans doute raison de ne pas ajouter aux tours un étage au-delà de la corniche sommitale en l'absence d'éléments matériels corroborant cette hypothèse. Il propose par ailleurs de restituer, pour le corps central de la porte comme pour ses tours de flanquement, une toiture plutôt qu'un chemin de ronde découvert – solution raisonnable au vu du climat parfois difficile des contreforts du Morvan.

[1355] Le constat est le même pour les élévations du temple de Janus : la différence entre les relevés originaux et leur tirage est même encore plus criante tellement les contours des baies ouvertes au milieu des parois ont été redessinés de manière schématique pour la version publiée (Duthu 2012). La régularité de leur forme pourrait amener à penser que ces baies ont été pratiquées par les constructeurs antiques.

3.6.Le relevé de L. Moissonnier

L'architecte Louis Moissonnier a laissé une planche consacrée à la porte d'Arroux : c'est une vue en élévation de sa façade campagne qui en occupe le centre (les parties restituées sont figurées de manière distincte) ; sont également présentés une coupe de la porte, une vue de la façade visible depuis l'intérieur de la ville (replacée dans son environnement immédiat), un plan et des détails (corniche intermédiaire, corniche sommitale, chapiteau vu depuis la campagne et vu depuis l'intérieur de la ville). Ce relevé n'est pas précisément daté mais nous pouvons déterminer une fourchette chronologique certaine : il est postérieur aux restaurations de 1875 mais antérieur à celles de 1901.

La superposition avec le contour orthophotographique montre une quasi-parfaite correspondance, jusque dans les détails des traces négatives (bloc à la face de parement éclatée, marques sur le piédroit central, brisures de la corniche) et dans le rendu des particularités architecturales (imposte orientale de la grande baie orientale non retaillée). Le recalage de la galerie montre une parfaite coïncidence avec le contour redressé (impostes, archivoltes, chapiteaux, pilastres, bases des pilastres, emplacement de la corniche sommitale). Comparé aux différents relevés que nous venons d'examiner, celui-ci est l'un des plus précis puisque les plus grands décalages observables n'excèdent pas la hauteur d'une demi-assise : son relevé est 30 cm plus grand que nature. Le relevé de L. Moissonnier est d'une excellente qualité du point de vue de la fidélité à la réalité, prouvant ainsi qu'il n'est pas besoin de redresser des clichés photographiques pour disposer d'un excellent relevé.

3.7.Le relevé de L. Sauvageot

Louis Sauvageot[1356] est l'architecte à qui la Commission des monuments historiques a confié en 1901 la réalisation des travaux de restauration censés mettre un terme définitif aux problèmes d'infiltration des eaux pluviales dans les voûtes centrales et à l'éclatement de leurs blocs causé par le gel. Sur deux planches, datées d'octobre 1901, il présente son projet de restauration sous la forme d'une élévation de la porte d'Arroux vue depuis l'intérieur de la ville[1357], d'un plan du rez-de-chaussée, d'un plan du sommet des voûtes dans son état actuel et d'un même plan figurant son projet de restauration.

A première vue, les plans comme l'élévation semblent corrects et présentent les gages d'une documentation de qualité (cotes, réalisme du rendu des blocs). Les chapiteaux sont représentés tels qu'ils apparaissent au revers de la façade, juste épannelés pour six d'entre eux et bruts de taille pour les deux situés à l'aplomb de la baie latérale ouest. Le bloc d'architrave retourné qui a été utilisé dans la frise lisse intermédiaire est lui aussi figuré ainsi que la restauration de 1875 au niveau des deux claveaux du départ de l'arc non conservé. A l'œil, on ne distingue que deux entorses à la réalité du bâti : d''une part, le traitement de l'imposte orientale de la grande voûte de droite qui apparaît taillée symétriquement alors qu'en réalité elle se prolonge jusqu'à l'extrémité du bloc et n'a jamais été achevée et, d'autre part, les claveaux de la voûte latérale orientale qui ont été idéalement replacés dans leur configuration originelle alors que deux d'entre eux ont glissé. En superposant le contour redressé, on constate que la première impression était justifiée, le respect des dimensions est très bon, au moins pour le premier niveau, entablement compris. Un léger décalage dans les dimensions

[1356] L. Sauvageot (1842-1908) est un élève de Millet et de Viollet-le-Duc, membre de la Commission des Monuments historiques de 1887 à 1892. Lors de sa nomination en 1897 au grade d'architecte en chef, le département de la Saône-et-Loire fait partie de ses attributions.

[1357] Il s'agit là, à ma connaissance, du premier relevé architectural de ce parement habituellement délaissé au profit de la façade tournée vers la campagne.

verticales s'introduit ensuite : la corniche sommitale est figurée 30 cm plus bas qu'elle ne devrait. En recalant uniquement la galerie avec le contour, il apparaît que le respect des dimensions est très précis.

Outre le relevé de L. Sauvageot, on dispose pour le XXème siècle des relevés des deux portes les mieux conservées par l'architecte DPLG Louis Pitet (octobre 1944)[1358]. La planothèque de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine ne conserve pas d'autres plans. Dans les années 1980, lorsque Michel Jantzen, architecte en chef des Monuments historiques, conçoit un projet de restauration de la plateforme de la porte d'Arroux, ce sont les relevés de Roidot-Deléage qu'il réutilise. C'est pourtant à cette date qu'André Carrier-Guillomet a réalisé le premier relevé photogrammétrique de la porte d'Arroux[1359]. Je joins en annexe une superposition du contour orthophotographique que j'ai réalisé au relevé photogrammétrique de Carrier-Guillomet : la concordance est très bonne, malgré les plis qui déforment légèrement le plan.

Il ressort de l'analyse des principales sources iconographiques anciennes relatives aux portes romaines d'Autun (arts graphiques, plans de ville, photographies anciennes et relevés architecturaux) que leur étude critique requiert pour chacune de ces catégories une approche différente. C'est uniquement au terme de ce processus que l'on peut envisager le croisement des données fournies par cette documentation plurielle afin de restituer les phases successives du bâti des portes romaines sur le temps long.

[1358] Diplômé de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts en 1942, cet architecte, propriétaire à Autun, a notamment travaillé à Metz.

[1359] Je remercie cordialement A. Olivier de m'avoir confié un exemplaire du relevé photogrammétrique de l'élévation campagne de la porte d'Arroux.

CHAPITRE CINQ – Rescapées et disparues. Histoire longue du bâti des portes romaines d'Autun et de leur conservation

> « On ne saurait trop s'attacher aux monuments antiques : ce sont des histoires muettes. »[1360]

Je propose ici, pour chacune des portes romaines d'Autun, une hypothèse de reconstitution de leur histoire longue, c'est-à-dire des différentes phases de leur vie, qu'il s'agisse des états successifs de leur bâti, des transformations de leur environnement immédiat ou de leurs changements de fonction, depuis leur construction jusqu'à l'époque contemporaine. L'étude archéologique du bâti combinée à l'étude du fonds documentaire ancien permet non seulement de distinguer des phases distinctes mais aussi de les sérier, voire de leur attribuer une datation absolue. Pour ce faire, c'est tout un panel de sources qu'il faut croiser avec les données issues de l'étude stratigraphique des élévations et des fouilles : les sources écrites (manuscrites et imprimées, cf chapitre deux), les sources iconographiques et, parmi elles, les relevés architecturaux (cf chapitre quatre) mais aussi un ensemble d'archives (en particulier les archives de la Commission des Monuments historiques conservées à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, à Charenton-le-Pont, et celles de la Commission des antiquités d'Autun, conservées au sein de la bibliothèque de la Société Eduenne, à Autun).

Il n'est pas toujours possible de dater telle ou telle phase de l'édifice et l'on doit parfois se contenter d'un *terminus post quem* ou d'un *terminus ante quem* afin de la circonscrire dans le temps. L'étude critique des sources et leur évaluation a toutefois permis de déterminer sur lesquelles il était raisonnable de se fonder et lesquelles il était prudent de ne pas solliciter dans le cadre de la reconstitution de l'histoire longue. Par ailleurs, le nombre et la qualité des sources varient selon les époques : par exemple, étant donné que nous ne disposons pas de photographies antérieures à 1851, il nous faut nous contenter de documents graphiques davantage soumis à la subjectivité de leur auteur et bien moins fiables du point de vue de la fidélité au réel pour les périodes antérieures à cette date. Ce type de disparité introduit un réel déséquilibre du savoir et explique pourquoi il est plus facile de reconstituer l'histoire des portes à la fin du XIXème siècle que pour les époques antérieures. La reconstitution de l'histoire longue des portes urbaines est donc une démarche largement tributaire des sources à disposition, de leur nombre et de leur qualité. On ne s'étonnera pas de constater que l'on ne peut rien dire ou presque de l'histoire longue des portes les moins bien conservées : la documentation de la porte de Rome, disparue depuis si longtemps qu'aucun relevé n'est parvenu jusqu'à nous, ou celle de la porte Saint-Andoche que nombre d'antiquaires ont préféré interpréter comme un temple de Minerve plutôt que comme l'une des tours de flanquement d'une porte de ville ne saurait supporter la comparaison avec les centaines de dessins, de croquis, de plans, de descriptions des portes d'Arroux et de Saint-André laissés depuis le début du XVIème siècle, c'est-à-dire depuis un demi-millénaire.

Notre connaissance des trois demi-millénaires antérieurs est évidemment bien faible, pour ne pas dire nulle. Les données archéologiques nous permettent ponctuellement d'attribuer telle ou telle phase au Haut Empire ou à l'Antiquité tardive et les archives ecclésiastiques les plus anciennes, de remonter au XIIIème siècle. Mais tout le reste est littérature : que faire en effet des traditions médiévales rapportant la fondation par saint Syagre et la reine Brunehaut à la fin du VIème siècle d'un *xenodochium* à l'emplacement de la porte Saint-Andoche, des prétendus raids sarrasins du début du VIIIème siècle qui auraient laissé Autun à l'état de ruines[1361] ou de la tradition selon laquelle la porte de Rome aurait

[1360] Lettre du 4 mai 1721 du président Bon de Saint-Hilaire à B. de Montfaucon.
[1361] Sur la déconstruction de ce mythe historiographique, cf Mouillebouche 2011.

servi de carrière de matériaux lors de la construction de la cathédrale au XIIème siècle ? Les périodes historiques pour lesquelles les sources nous font défaut ne peuvent donner lieu qu'à des hypothèses fragiles dans la mesure où il est dangereux d'établir un lien entre une marque inscrite dans le bâti d'une porte urbaine et un événement mentionné par les sources historiques : pour le dire autrement, il est trop simple de rendre les Bagaudes, Attila ou les Sarrasins responsables de la destruction des portes romaines d'Autun[1362].

Grâce à l'étude des sources textuelles et iconographiques, on est capable de déterminer à quel moment apparaît mentionné pour la première fois un événement lié au bâti des portes et, au contraire, à quel moment il cesse d'être mentionné (ou figuré). Les sources anciennes doivent, pour cela, être mises en relation les unes avec les autres mais il est également possible de pratiquer une démarche régressive consistant à partir de l'état actuel du bâti des portes pour progressivement remonter dans le temps. Par ailleurs, la comparaison d'un dessin ou d'une photographie ancienne à l'état actuellement conservé du bâti reste le moyen le plus sûr de déterminer la liste des points sur lesquels on constate un écart avec la réalité. Sont évoqués ici des aspects qui dépassent le cadre strict du bâti des portes urbaines mais qui ont à voir avec leur environnement immédiat. Pour prendre un exemple, l'installation de barres métalliques le long des piédroits de la porte d'Arroux afin de les protéger des divers véhicules relève de travaux de voirie plus que d'une intervention sur le bâti de la porte d'Arroux mais, étant donné qu'il s'agit d'un élément circonscrit dans le temps qui permet de sérier chronologiquement plusieurs documents iconographiques, il m'a semblé indispensable d'intégrer ce type d'événement à ma réflexion sur les différentes phases de vie des portes romaines d'Autun[1363].

Dans cet essai de reconstitution de l'histoire longue des portes urbaines d'*Augustodunum*, j'ai particulièrement cherché à m'appuyer sur les dossiers de restauration du XIXème siècle : ces dossiers présentent des échanges de correspondance entre Paris et Autun, des membres de la Société Eduenne au Ministre en passant par le maire d'Autun, son sous-préfet, le préfet de Saône-et-Loire, les députés locaux, les architectes et les inspecteurs généraux des Monuments historiques, les architectes et les entrepreneurs locaux. Outre cette correspondance, on trouve des rapports rédigés tantôt par des architectes, tantôt par des inspecteurs généraux, quand ils ne résultent pas tout simplement d'une initiative locale, on y trouve également des devis, datés, qui donnent des indications précises sur les commandes de matériaux (nature, quantité…), la nature des opérations effectuées, leur localisation, leur calendrier… et autres éléments riches d'informations. Ce type d'archives est fondamental pour une étude archéologique du bâti dans une perspective longue d'un édifice classé « Monuments historiques » (c'est le cas de la porte d'Arroux et de la porte Saint-André). En effet, la plupart des restaurations ne sont pas antérieures à la création de la Commission des

[1362] L'étude comparative des portes urbaines de l'Occident romain révèle bien d'autres explications possibles au démantèlement d'une porte, des cas où les portes disparaissent englobées à l'intérieur d'une autre structure (la porte Auguste à Nîmes, la porte Narbonnaise de Toulouse ou encore la porta Decumana de Turin), des cas où les portes sont restructurées dès l'époque antique (l'arc d'Auguste de Rimini ou la porta Esquilina à Rome sans parler des nombreuses portes qui se voient remaniées à l'époque tardive), des cas où elles sont sacrifiées aux besoins de l'expansion urbaine par décision des autorités locales (la porte nord de l'enceinte de Toulouse), d'autres où elles sont utilisées comme carrière de matériaux (la majorité des portes qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous !). A Pompéi, c'est un tremblement de terre qui a fait céder la porte du Vésuve, et non l'artillerie syllanienne qui a marqué les murs de courtine qui la flanquent. La seule porte romaine dont on puisse raisonnablement penser qu'elle ait été (partiellement) détruite lors d'un siège est la porte d'Auguste de Fano dont la galerie supérieure semble bien avoir été emportée par l'artillerie du duc d'Urbino Federico da Montefeltro au XVème siècle.

[1363] Par ailleurs, l'installation de ces barres métalliques est clairement présentée par les sources comme une mesure de conservation de la porte d'Arroux : il s'agit en effet d'éviter que le parement ne puisse subir des dégâts consécutifs aux frottements ou aux chocs occasionnés par les véhicules qui franchissaient les portes, parfois lourdement chargés à en croire les photographies anciennes.

Monuments historiques qui détient par conséquent une part importante de la mémoire du bâti de ces édifices. Ces archives ne feront pas l'objet d'une mise en doute systématique comme pour les autres sources textuelles anciennes ; il s'agit de pièces administratives à vocation utilitaire et technique (et non d'interprétations archéologiques à vocation scientifique), je souligne juste que ces pièces contiennent des rappels de pièces antérieures, de textes de lois, de lettres, que ces dossiers de restauration sont tout à fait cohérents du point de vue d'une critique interne, ce qui m'invite à les considérer tout à fait dignes de confiance.

Porte d'Arroux

Que dire sur la porte d'Arroux alors que l'une des plus anciennes représentations, datée de 1611 et due à l'architecte-jésuite Martellange, la montre presqu'identique à celle que nous connaissons – à l'exception de l'aménagement d'une plateforme au-dessus de ses trois voûtes conservées ? Malgré les imprécisions du dessin, on voit qu'il ne manque pas une arcade du pan de la galerie, que la corniche sommitale n'est pas bien différente de son état de conservation actuel, même les tours de flanquement ont déjà disparu[1364]. En réalité, l'étude de détail permet d'aller bien plus loin.

1. La porte urbaine du nord-ouest à l'époque antique

La longue vie de la porte d'Arroux commence avec la période de sa construction, l'époque augustéenne. Sa construction ne correspond qu'à une seule et même phase, rien ne permettant d'affirmer que le premier et le second niveau correspondent à des phases de construction espacées dans le temps[1365]. Les limites entre zones ravalées et zones non ravalées permettent de comprendre que la construction du corps central de la porte, des tours de flanquement et de l'ensemble des aménagements liés à la cour intérieure sont contemporains, même s'ils correspondent évidemment à des phases de chantier successives (le corps central étant antérieur de ce point de vue aux tours et à la cour intérieure).

Deuxième phase identifiable : le démantèlement de la cour intérieure que je situe à l'époque antique, après le milieu du IIIème siècle et peut-être au IVème siècle. Cette affirmation procède d'un raisonnement, et non de fouilles stratigraphiques. Etant donné que je considère que la porte d'Arroux était une porte à cour[1366], il me faut dater la disparition du dispositif qui fermait la cour côté ville ainsi que des structures qui formaient les côtés de la cour. Plusieurs indices convergents conduisent à restituer deux murs parallèles entre eux et parallèles au *cardo maximus*, appuyés sur les piédroits séparant chaque baie latérale de la baie centrale voisine. Ces murs ne sont visibles sur aucune des sources iconographiques disponibles ; toutefois, un des relevés de J. Roidot-Deléage permet de proposer un *terminus ante quem* à leur démantèlement[1367]. Deux tronçons conservés du dallage de la voie y sont représentés, dans l'alignement de ces deux piédroits, à l'emplacement exact où les murs latéraux de la cour intérieure doivent être restitués[1368]. Ces deux tronçons ressemblent en tous points à ceux qui, ailleurs, ont été attribués à l'ultime phase de réfection de la voirie, datée du IVème siècle[1369]. Le relevé de Roidot-Deléage montre que les dalles viennent s'appuyer contre les

[1364] Cf tome II, fiche n° 51.

[1365] Contrairement à l'avis de ceux qui voient un contraste stylistique entre l'austérité des quatre passages et l'élégante galerie (Grenier 1931, p. 344-345). Seules les tâches noirâtres causées par le ruissellement des eaux de pluies sur la façade campagne, entre la corniche sommitale et la corniche intermédiaire, pourraient laisser croire à deux états distincts. En réalité, la corniche intermédiaire, saillante, a efficacement protégé le parement du premier niveau de ce phénomène de noircissement (à l'exception des trois zones situées à l'aplomb de cassures de la dite corniche). Il suffit de regarder le revers de cette façade, en se plaçant à l'intérieur de la vile, pour se convaincre qu'il n'y a absolument aucune rupture architecturale entre les deux niveaux de la porte urbaine.

[1366] Pour la démonstration de l'existence d'une cour intérieure, cf chapitre sept.

[1367] Cf tome II, fiche n° 26.

[1368] Les archives de la Commission des Monuments historiques apportent une confirmation à la planche de Roidot-Deléage : une lettre du ministre au préfet de Saône-et-Loire, datée du 22 septembre 1873, insiste sur l'urgence qu'il y a à effectuer des travaux de consolidation au niveau de la porte d'Arroux, à commencer par un encaissement formant trottoir pour éviter le déchaussement des dalles du *cardo* conservées. Ces ultimes vestiges de l'état tardif du *cardo maximus* ont été démantelés dans les années 1970 pour servir de plates-bandes (Labaune 2002).

[1369] Labaune – Kasprzyk 2008, p. 267-268. Stratigraphiquement, l'ultime phase de réfection du dallage ne peut pas être antérieure à la moitié du IIIème siècle.

deux piédroits latéraux, ce qui amène à considérer que le démantèlement de la cour intérieure a eu lieu avant l'ultime réfection du *cardo maximus*. Ce n'est là évidemment qu'un *terminus ante quem*, rien n'indique à ce jour que la cour ait été démantelée au cours des travaux de réfection de la voie, cette phase de démantèlement de la cour intérieure (ou du moins d'une partie de ses aménagements) peut très bien être antérieure de plusieurs décennies. En soi, bien que ce ne soit pas le scénario le plus probable, rien ne permet d'exclure qu'elle ait été démantelée une cinquantaine d'années après sa construction mais, faute de tout élément susceptible de nourrir la réflexion, il est inutile de proposer une datation qui ne reposerait sur aucun fait objectif et matériel.

Dernière remarque, liée à la précédente : si le dispositif de la porte urbaine est remanié durant le Haut-Empire ou au début de l'époque tardive, que les murs latéraux de la cour sont démontés, que le dallage est ensuite refait jusqu'au contact des piédroits, cela prouve que la porte urbaine et, par conséquent, l'enceinte sont toujours en état de fonctionnement : pas de brèches dans les murs de courtine, système de fermeture des portes en état de marche, tours de flanquement et tours ordinaires intactes. Il n'y aurait en effet pas de sens à prolonger la réfection du dallage jusqu'au contact des piédroits d'une porte désaffectée.

La réfection du *cardo maximus* est nécessairement postérieure au démantèlement des murs latéraux de la cour intérieure mais faut-il considérer qu'il s'agit d'un démantèlement total de la cour intérieure (c'est-à-dire que le corps de la porte situé côté ville aurait été entièrement démantelé à cette occasion) ou s'agit-il d'une simple restructuration limitée (suppression des murs latéraux de la cour mais conservation du corps de la porte côté ville) ? A mon sens, la porte d'Arroux doit être restituée comme une porte à cour intérieure comparable à la porta Palatina de Turin[1370]. Si mon hypothèse est juste, le démantèlement de ces deux murs latéraux implique le démantèlement, à l'étage, des deux corridors reliant les extrémités de la galerie du corps campagne à celles de la galerie du corps ville. Supposons que l'ensemble du corps de la porte côté ville soit simultanément démantelé. Il faut ensuite qu'il y ait eu réfection du pan (anciennement tourné vers la cour) de la galerie supérieure du corps campagne ou du moins de ses deux extrémités. Dans l'hypothèse où le corps de la porte côté ville n'aurait pas été démantelé en même temps que les deux tronçons latéraux qui le reliaient au corps campagne, il faut alors que le pan de sa galerie qui était tourné vers la cour soit lui aussi refait. Cela dit, cette deuxième option doit être exclue car il n'y aurait plus alors aucun moyen d'accéder à l'étage du corps de la porte côté ville – l'accès se faisant par les tours de flanquement qui ne sont en contact qu'avec le corps campagne.

Si l'on en revient au témoignage de Rosny, les fondations du corps de la porte côté ville ont été mises au jour alors que le démontage du dallage était en cours mais il n'est pas précisé pour autant si le dallage les recouvrait ou venait s'adapter à leurs bords. A en croire le témoignage de Maffei, il faudrait privilégier la deuxième option mais il convient de rappeler que les propos de S. Maffei sont beaucoup moins explicites que ceux de Rosny : il ne mentionne qu'un « tronçon d'une colonne (…) placée anciennement entre les pierres du pavé ; il répond au pilastre qui est entre les deux Portes [c'est-à-dire entre les deux baies centrales] » sans préciser si la structure dont il parle est située *intra* ou *extra muros*[1371].

La réalité de ces phases étant sujette à caution, il ne saurait être question de leur attribuer une datation absolue.

2. *Les enseignements des sources les plus anciennes*

[1370] La réflexion sur la restitution d'une porte à cour intérieure est développée dans le chapitre sept.
[1371] Maffei 1733, p. 159.

Les premières sources iconographiques disponibles pour la porte d'Arroux sont sa représentation idéalisée du plan de Saint-Julien de Balleure –Belleforest, les vues côté campagne tirées des dessins de Léauté (entre 1582 et la fin du XVIème s.) et la vue depuis la ville due à E. Martellange (1611). Depuis l'époque antique, la porte urbaine a perdu ses tours de flanquement, ses dispositifs de fermeture (herses et vantaux), la couverture de sa galerie supérieure, le deuxième pan de la galerie supérieure ainsi que trois arcades de la façade campagne de cette même galerie, l'élévation en grand appareil située à l'aplomb de la baie latérale orientale, la voûte de la baie latérale occidentale ainsi que la totalité de son élévation en grand appareil sur l'autre façade à laquelle manque également l'ensemble des assises situées au-dessus de l'extrados des deux voûtes centrales.

On observe par ailleurs deux nouveautés sur la façade côté campagne : la présence d'un édifice adossé au piédroit central et une trace quadrangulaire située immédiatement sous l'entablement intermédiaire, à l'aplomb de la baie latérale ouest. J'y reviens ensuite.

2.1.La disparition des parties manquantes : démolition, démantèlement ou effondrement ?

Est-il possible de situer la disparition des parties aujourd'hui manquantes, sinon en datation absolue, du moins en chronologie relative ? Pour ce qui est de la disparition des trois arcades du pan de la galerie qui regarde vers la campagne, on peut penser qu'elles ont disparu en même temps que les deux parements de façade situés à l'aplomb des arcs clavés de la baie latérale orientale, de part et d'autre du massif de blocage, et non à une période antérieure : la forme laissée en négatif par les structures disparues, en escalier, pourrait être un infime indice. Cet escalier qui voit l'assise inférieure se prolonger systématiquement vers l'est commence au niveau de la corniche sommitale et ne s'achève qu'au contact de l'extrados de la baie latérale orientale. Si l'on imagine que les trois arcades aient disparu parce que la porte aurait servi de carrière à une époque donnée, pourquoi se serait-on arrêté à ce niveau alors que de nombreux blocs restaient à disposition ? et comment expliquer qu'on ne s'en soit pas d'abord pris à la galerie ? L'hypothèse de la destruction accidentelle (ou du moins incontrôlée) semble l'emporter sur l'hypothèse d'un démontage systématique en vue d'une réutilisation des matériaux. Pour provoquer un effondrement présentant un tel profil, il suffit en réalité qu'un ou deux blocs situés un peu au-dessus de l'arc de la baie latérale orientale aient fait défaut – phénomène encore plus probable si la tour de flanquement ne jouait plus son rôle de contrefort, soit qu'elle ait été démantelée, soit qu'elle se soit effondrée.

On a proposé au XIXème siècle que les tours de flanquement aient été détruites au cours du siège de 270[1372] – opinion possible, quoique peu vraisemblable, mais surtout absolument infondée ! Le plan publié par Belleforest et Saint-Julien de Balleure n'est malheureusement pas fiable sur ce point, lui qui représente la partie basse de la tour de flanquement ouest mais qui rattache la courtine directement au piédroit oriental de la porte – éventualité que les fouilles réalisées en 1888 ont définitivement rejetée. Il faut se résoudre à ce que les tours de flanquement aient disparu après le démantèlement de la cour intérieure et la réfection du dallage de la voie mais avant les premiers témoignages écrits et iconographiques à être parvenus jusqu'à nous, ce qui laisse une fourchette de douze siècles.

Il va de soi que la disparition de la couverture de la galerie n'est pas postérieure à celle du pan tourné vers la ville (ou vers la cour intérieure) mais ces événements ne sont pas plus datables que la destruction ou le démontage de la baie latérale occidentale côté ville.

[1372] Roidot 1872.

2.2.Cassure de la face de parement d'un bloc côté campagne

On observe actuellement au-dessus de la baie occidentale, juste sous l'architrave, un bloc qui a perdu sa face de parement (US **PAX-23**). A.-L. Millin a interprété cette trace comme le résultat de l'arrachement d'une structure : « au-dessus de chacun des guichets, on voit un petit enfoncement carré, qui probablement provient d'un bas-relief qu'on en a arraché »[1373]. Il n'est pas le seul à faire cette hypothèse : sur le plan donné par Belleforest et Saint-Julien de Balleure, sont en effet représentées deux niches rectangulaires au-dessus des baies latérales : s'il restitue du côté oriental cet élément, c'est bien qu'il le considère comme faisant partie de la structure, et non comme un accident ponctuel. Pourtant, c'est bien ainsi qu'il faut interpréter cette trace : parmi nos sources, c'est E. Breton qui avec bon sens donne l'explication la plus plausible et répond à la remarque de Millin. Selon lui,

> le savant antiquaire a énoncé ce fait un peu légèrement. Toute la partie qui surmontait le guichet de gauche étant détruite, il n'a pu y observer rien de semblable ; et quant à l'enfoncement qu'on remarque en effet au-dessus, mais non à l'aplomb du guichet de droite, il ne provient que d'une pierre qu'une circonstance quelconque, la gelée sans doute, a fait éclater. Il est facile de s'en convaincre à la seule inspection de cette cavité dont le fond est inégal, et qui ne présente d'un côté que quelques lignes et de l'autre plusieurs pouces de profondeur[1374].

Millin a certainement eu connaissance du dessin de Saint-Julien de Balleure et a repris à son compte l'erreur dans la représentation : c'est pour ne pas avoir cité sa source que Millin se trouve accusé d'erreur par Breton alors que le responsable de cette interprétation fautive est certainement l'auteur du plan publié par Belleforest et Saint-Julien de Balleure. C'est en effet lui qui restitue symétriquement cette lacune rectangulaire.

Pour ce qui est de la datation de cette cassure, on constate qu'elle est représentée sur ce plan réalisé au plus tard en 1574, ce qui implique que la cassure de la face de parement de ce bloc se soit produite avant cette date.

2.3.Construction d'une chapelle de Notre-Dame d'Arroux contre le piédroit central

Autre événement antérieur à cette date, la construction d'une chapelle adossée au piédroit central de la façade campagne de la porte (US **PAX-11**). Il en reste aujourd'hui plusieurs traces dans le bâti du piédroit, en particulier deux chevrons donnant l'illusion d'être parallèles. Le chevron le plus bas forme un angle aigu qui correspond au joint de lit situé 3,16 m au-dessus de la limite entre arkose et calcaire tandis que l'angle aigu du chevron supérieur culmine à 4,84 m, quelques centimètres au-dessus du point de convergence entre l'extrados des deux baies et le sommet de l'imposte du piédroit. Les rainures qui composent ces chevrons mesurent entre 8 et 9 cm de large pour une profondeur de 6 cm : il s'agit des traces négatives laissées par les rampants du toit à double pente de la chapelle. Plusieurs traces rectangulaires liées à la charpente et à l'insertion des murs latéraux sont également visibles ainsi qu'une niche centrale destinée à abriter une statue ne pouvant guère excéder une soixantaine de centimètres. Ces traces archéologiques peuvent être mises en relation avec quelques sources écrites et iconographiques qui ont conservé le souvenir de cette chapelle, rattachée à la paroisse de Saint Jean le Grand[1375] : il est dès lors possible de préciser

[1373] Millin 1807a, p. 318.
[1374] Breton 1840, p. 251.
[1375] E. Ladone célèbre Marie dans un poème faisant référence à cette chapelle, intitulé *De Virginis deiparae sacello quod Palladi prius ad porta Arroinam dicatum fuisse perhibetur* : l'avocat raconte comment l'ancienne déesse Athéna qui veillait sur les portes de Bibracte a laissé sa place à la Vierge qui veille maintenant sur le seuil de la ville (Ladone 1640, p. 189). Il est bien possible que l'autel de cette chapelle ait été retrouvé rue du

davantage la vie d'un édifice aujourd'hui disparu (et ce, depuis plusieurs siècles), bien que sa date de construction ne soit pas connue.

Quelques sources textuelles attestent l'existence dès le début du XVIème siècle de cette chapelle consacrée à Notre-Dame d'Arroux : elle est mentionnée dans les archives de l'évêché d'Autun : le 6 avril 1509, un tanneur de cuir résidant dans la rue d'Arroux, Jean Berthault, fonda à l'autel de Notre-Dame du portail d'Arroux six messes par an ; il est aussi indiqué que le prêtre Hugues Pitoix « voulut que chaque samedi à perpétuité, il y fût dit à haute voix une messe de l'Annonciation Notre-Dame, laquelle devait être sonnée par la cloche de la chapelle » [1376] – confirmation de l'existence du clocher représenté sur plusieurs documents iconographiques.

D'après un rapport de surveillance archéologique, il pourrait y avoir un lien entre la chapelle consacrée à Notre-Dame d'Arroux et une couche, datée de la fin du bas Moyen Age ou du début de la Renaissance, qui s'étend, côté campagne, devant la baie centrale occidentale. Un lot homogène d'une vingtaine de tessons de céramique commune sombre micacée datée de la fin du XVème siècle ou du début du XVIème siècle a été mis au jour, côté campagne, au pied du piédroit séparant les deux baies les plus occidentales[1377], soit à un peu plus de 5 m de la chapelle.

Les représentations iconographique de la chapelle ne sont pas très fréquentes : étant donné qu'elle n'apparaît pas dans l'aquarelle de Lallemand (antérieure à 1784, date de publication de l'ouvrage dans lequel elle est gravée[1378]) et que son auteur n'a pas pour habitude de supprimer les éléments modernes de ses dessins, on peut considérer cette date comme un *terminus ante quem* pour son démantèlement[1379]. Or, nous ne possédons qu'un nombre limité de documents iconographiques antérieurs à cette date. La chapelle apparaît sur deux représentations miniatures et schématiques de la porte, le plan publié par Belleforest et Saint-Julien de Balleure (fiche n° 94) et le tableau représentant le siège d'Autun par le Maréchal d'Aumont en 1591 (fiche n° 93), dans le fonds Dupuy (fiche n° 207), sur le dessin de Martellange (fiche n° 51), sur le manuscrit Français 4031 (fiche n° 209), sur l'estampe de J. Léauté (fiche n° 92), dans l'ouvrage d'E. Thomas (fiche n° 270), sur le relevé de L. Boudan qui en présente surtout une vue en plan (fiche n° 30) et dans l'ouvrage de F. Baudot (fiche n° 176)[1380].

Faubourg d'Arroux, à l'est du *cardo maximus*, dans un remblai contemporain recouvrant l'accès à la maison close située à proximité de la caserne Changarnier : il s'agit d'une dalle gravée portant les lettres AM pour *Ave Maria*, attribuable au XVème siècle (Labaune *et al*. 2005).

[1376] Archives de l'évêché d'Autun, fonds de Saint Jean le Grand, cure, sommaire de ce qui est dû aux curés de l'esglise parochialle Sainct-Jean-le-Grand d'Ostun, folio 45 et folio 39 – référence empruntée à Fontenay 1881, p. 405, note1 ; non vérifiée personnellement).

[1377] Labaune 2002, p. 17 : il s'agit de l'US 5 selon la dénomination utilisée dans le rapport en question.

[1378] Cf tome II, fiche n° 96.

[1379] L'argument peut sembler léger mais je constate sur l'aquarelle de Lallemand que l'imposte du piédroit central présente en son centre une brisure qui correspond très certainement aux traces négatives laissées par la toiture de la chapelle. Il va de soi que si la chapelle avait été encore debout au moment où le peintre dijonnais réalisa son dessin et qu'il n'avait pas souhaité l'y faire figurer, il n'aurait pas songé à inventer les traces visibles sur le piédroit après le démantèlement de la chapelle. Par ailleurs, un testament de novembre 1737 atteste l'existence à cette date de la chapelle de la porte d'Arroux, ce qui nous fournit un *terminus post quem* pour son démantèlement.

[1380] Si le plan de Belleforest et Saint-Julien de Balleure est bien connu, aucun auteur n'évoque en revanche l'estampe de Léauté (1650, pl. 6) et personne ne semble avoir noté que le dessin de Martellange, quoiqu'offrant une représentation côté ville de la porte d'Arroux, permet de voir à travers la baie orientale un mur latéral et le toit de la chapelle. H. de Fontenay mentionne le dessin du fonds Dupuy qu'il date des environs de 1610 (1881, p. 406) mais il ne précise pas sur quels critères repose cette date et n'en identifie pas la provenance : il s'agit de copies de dessins que Peiresc avait demandé au président Jeannin de lui faire faire. Quant au manuscrit Français 4031, je ne l'ai encore jamais vu évoqué dans les études autunoises : la seule mention que j'en connaisse se trouve dans l'étude de F. Lemerle sur les antiquaires de la Renaissance (Lemerle 2005). Quant au relevé de L.

- Plan publié par Belleforest et Saint-Julien de Balleure, 1574 au plus tard :

Sommet de la toiture situé *juste sous l'imposte* du piédroit central ; porte en plein cintre surmontée par deux éléments difficiles à interpréter. La représentation de la porte d'Arroux n'est pas conforme à la réalité, elle y apparaît restituée.

- Tableau anonyme, début XVIIème siècle (?) :

Sommet de la toiture situé *au niveau de l'imposte* du piédroit central, un clocher sur le faîte, une corniche supporte le toit ; un escalier de trois marches correspondant à toute la largeur de la façade permet d'accéder à une porte en plein cintre. Deux éléments de forme ovale (baies ?) sont visibles de part et d'autre de la porte, en partie haute de la façade. La représentation de la porte d'Arroux est beaucoup plus schématique en comparaison[1381].

- Français 4031, sans doute 1631 (mais le dessin source doit remonter aux années 1582-1600) :

Sommet de la toiture situé *au niveau de l'imposte* du piédroit central, les pentes du toit sont saillantes par rapport aux murs latéraux de la chapelle, un clocher sur le faîte avec sa cloche apparente ; un escalier de trois marches conduit à une baie rectangulaire encadrée par deux colonnes supportant un linteau mouluré. Un œil de bœuf en forme de fleur ou de rosace juste au-dessus de la porte. Un escalier devant la porte sur toute la largeur de la chapelle. On aperçoit une niche au sommet semi-circulaire au fond de la chapelle. La représentation de la porte d'Arroux est plutôt fidèle.

- Dupuy 667, entre 1600 et 1623 :

Sommet de la toiture situé *deux assises au-dessus de l'imposte* du piédroit central, les pentes du toit sont saillantes par rapport aux murs latéraux de la chapelle, un clocher sur le faîte avec sa cloche apparente ; deux marches de forme triangulaire (pointe vers l'Arroux), suivies d'une marche ou d'un soubassement rectangulaire, donnent accès à une porte en plein cintre flanquée de part et d'autre par des colonnes ; ces colonnes supportent un entablement lui-même surmonté d'un œil-de-bœuf circulaire. La représentation de la porte d'Arroux est très inégale.

- E. Martellange, mai 1611 :

Sommet de la toiture situé *aux deux-tiers du piédroit* central, les pentes du toit sont saillantes par rapport aux murs latéraux de la chapelle, un clocher en avant du faîte surmonté d'une petite croix, avec sa cloche apparente. Sur le côté oriental (le seul visible), on aperçoit une fenêtre dont la partie supérieure est semi-circulaire. Un escalier devant, semble-t-il. La pente descendante en direction de l'Arroux semble assez forte. La représentation de la porte d'Arroux est inégale mais globalement correcte.

- Boudan, vers 1700 :

Sommet de la toiture situé au niveau de l'imposte du piédroit central, un clocher sur le faîte avec sa cloche apparente ; précédée d'un escalier de trois marches, deux fenêtres sur les côtés ; elle est longue de 24 pieds (sans compter l'escalier) à comparer aux 13,5 pieds de la profondeur de la porte romaine et, au fond, contre le piédroit, elle abrite ce qui semble être un autel. La représentation de la porte d'Arroux est parfois inexacte dans ses dimensions mais globalement correcte.

Boudan, aucune des sources que j'ai consultées ne semble en avoir eu connaissance. Je ne m'attarde pas sur la description des vues de Léauté, Thomas et Baudot puisqu'elles sont issues de la même branche que la vue du Français 4031 qui représente l'exemplaire le plus ancien de cette ramification dans le *stemma* des sources iconographiques.

[1381] Le tableau du siège de 1591 est très probablement directement inspiré du plan de Belleforest et Saint Julien de Balleure mais il ne faut pas exclure qu'il ait été actualisé ou précisé sur certains points.

H. de Fontenay affirme qu'il a existé deux chapelles successives, une première dont le sommet de la toiture correspond au chevron de l'imposte du piédroit central (à 5,50 m de haut environ) et une seconde, plus basse (à 3,60 m de haut environ)[1382]. Pourtant, l'examen de la documentation dont nous disposons, plus conséquente que celle que Fontenay avait prise en compte, révèle un problème : on observe en effet des incohérences entre les datations des documents et la hauteur donnée à la chapelle par les représentations. Trois possibilités peuvent rendre compte de cette contradiction : ce sont les datations des vues de la porte qui sont à revoir, ce sont les représentations qui sont fautives, c'est l'hypothèse de Fontenay qui est inopérante. Il faut bien sûr prendre en compte l'inégale fiabilité des sources iconographiques mais aussi l'éventualité que la supposée deuxième phase de la chapelle puisse avoir été trop brève pour être représentée et que nous ne disposions que de représentations de son premier état[1383]. Ceci étant dit, à mon sens, rien n'empêche que les deux chevrons appartiennent à une même phase. Les rainures supérieures permettent l'insertion des rampants de la toiture de la chapelle tandis que les rainures inférieures pourraient supporter une structure plus légère, du type auvent, destinée à abriter la niche et à lui constituer un cadre monumental. Il est donc seulement possible, et non certain, qu'une chapelle plus haute ait précédé une chapelle plus petite. Quoi qu'il en soit, nous ignorons à quelle date l'une a pu remplacer l'autre.

Le culte rendu à la Vierge s'est perpétué même après la démolition de la chapelle (les traces visibles sur le piédroit témoignent du démontage de la toiture, de l'autel et d'autres éléments fichés dans le piédroit), au sein de la niche creusée dans le piédroit : plusieurs représentations (estampes et photographies les plus anciennes) confirment les dires d'H. de Fontenay et laissent voir des aménagements cultuels :

> il y a peu d'années, le souvenir de l'ancien culte de Notre-Dame se perpétuait encore en ce lieu. Une petite niche creusée dans le pilier central de la porte romaine abritait une statuette de la sainte Vierge et les habitants du quartier se plaisaient à l'orner de feuillage et de fleurs. La niche est vide aujourd'hui.[1384]

On constate aujourd'hui encore à l'intérieur de la niche la présence d'un élément métallique servant à la fixation de la statuette.

2.4.L'entrée triomphale de Roger de Bellegarde

Le 6 octobre 1603, Henri IV envoie le duc de Bellegarde, Roger de Saint-Lary, le nouveau gouverneur de la province de Bourgogne, à Autun, dans une ville dominée par les Ligueurs qui s'est dressée contre lui en 1591 en soutenant un siège contre les troupes royalistes du maréchal d'Aumont. Depuis cet épisode, les Autunois ont obtenu le pardon royal, ce qui explique l'accueil triomphal qui est organisé pour accueillir le sire de Bellegarde.

Les inscriptions (*Augusta Aeduorum* ; *Soli Galliarum Haedui fraternitatis nomen cum populo Romano usurpant* ; *ex superciliis leonem* ; *hac saepe Iulius, hac Constantinus, hac Julianus, aliique Caess. et Imp. iere Romani*), les représentations peintes (Janus, Mercure, deux druides et deux druidesses) et les diverses « antiquités » arborées par la porte d'Arroux, sur sa façade campagne comme sur la plateforme située au-dessus de ses deux voûtes

[1382] Fontenay 1881, p. 406.
[1383] Lorsque le comte de Caylus fait représenter la porte d'Arroux pour son *Recueil* paru en 1759, il fait le choix délibéré d'en donner une vue inspirée de celle de Martellange dans l'intention de présenter la porte dans son état le plus ancien. Par ailleurs, il fait débarrasser la porte des constructions environnantes et de la chapelle. Montfaucon, en 1719, et Crommelin dans les années 1760-1773 font le même choix.
[1384] Fontenay 1881, p. 407.

centrales, font partie d'un dispositif temporaire dont le détail a été présenté dans le premier chapitre[1385].

3. *Grands travaux sur le* cardo maximus *en 1777*

Le démontage des structures liées à la dernière phase du *cardo maximus* avait été envisagé dès 1731, aux dires d'H.de Fontenay, mais ces travaux de réfection de la chaussée ne furent effectués qu'en 1777[1386]. C'est également cette année là, en septembre, que la moderne porte des Marbres fut détruite, plus au sud-est, dans la même rue[1387]. Peut-on penser que la démolition de la chapelle de Notre-Dame d'Arroux ait fait partie de cette vaste opération de réfection de l'ancienne rue principale d'*Augustodunum* ?

Pour en revenir aux abords immédiats de la porte d'Arroux, les travaux de voirie consistèrent notamment à démanteler les dalles du *cardo maximus*, alors conservé sur plus de 110 m de long, et à adoucir la pente de la rue[1388]. J. de Rosny en témoigne de manière indirecte : c'est à cette occasion que furent observées, à l'intérieur de la ville, plusieurs mètres derrière la façade de la porte d'Arroux, des structures très arasées qui doivent être interprétées comme le soubassement ou les fondations d'une deuxième ligne de fermeture parallèle au corps conservé côté campagne, le corps de la porte côté ville qui devait former une cour intérieure plus ou moins carrée[1389].

4. *Etat de la porte romaine durant le Premier Empire*

La conservation des portes romaines est l'une des premières questions que se pose la récemment créée Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres. Un rapport sur l'état des monuments antiques d'Autun est réclamé à d'Hugon qui en donne lecture lors de la séance du 30 janvier 1802 : il préconise des réparations visant à la consolidation des deux portes romaines au moyen de crampons de fer destinés à solidariser des blocs tendant à se disjoindre et de contreforts destinés à éviter aux voûtes de s'écarter. A l'issue de la lecture du rapport, le maire d'Autun, Raffatin, expose tout l'intérêt qu'il porte à la conservation des monuments antiques et attribue l'absence de mesures concrètes à l'état catastrophique des finances de la municipalité. Il est décidé que d'Hugon et Vaillant établiront un devis estimatif des réparations à effecteur et qu'ensuite une souscription pourrait avoir lieu afin de lever les fonds nécessaires. Je n'ai trouvé nulle trace de ce devis et il est impossible de déterminer si des travaux ont réellement résulté des intentions formulées en janvier 1802. Je n'ai à ce jour rien décelé au sein des sources iconographiques qui me permette d'aller en ce sens. Parmi les sources textuelles, Millin qui voit la porte d'Arroux en 1804 ne donne pas de raison de croire que ces réparations aient eu lieu. C'est l'occasion d'un état des lieux de la conservation de la porte et d'une condamnation de la « grossière insouciance des habitans » : un arbre de la liberté a été planté sur la corniche sommitale de la porte en 1793 et le parement est recouvert

---

[1385] La Mare 1658 (éd.) ; Fontenay 1887, p. 391-399.

[1386] Fontenay 1889, p. 55. Selon l'érudit, avant que ces travaux n'aient lieu, le dernier état du *cardo* était conservé sur « 60 toises de longueur sur 4 ½ de largeur », c'est-à-dire un tronçon plus ou moins long de 117 m et large de 8,77 m. Courtépée, quant à lui, qui est contemporain des faits (sans toutefois résider à Autun) donne la date de 1776 pour la même opération (1778, p. 525).

[1387] Courtépée 1778, p. 515.

[1388] La planche de Roidot-Deléage mentionnée plus haut permet de se rendre compte de la pente à laquelle correspondit le dernier état du dallage du *cardo maximus* puisqu'en 1777 ce dernier n'avait pas été démantelé dans le prolongement immédiat des piédroits latéraux de la porte.

[1389] Rosny 1802, p. 223, 227.

de plantes diverses qui ont pour effet d'emplir les joints de terre et de fragiliser la construction[1390].

Peu de temps après le séjour de Millin, en avril 1805, c'est l'empereur qui traverse Autun sur la route qui le mène à Milan. Le sous-préfet d'Autun a prévu qu'un détachement à cheval de la garde nationale fasse une haie d'honneur, sabre au clair, au niveau de la porte d'Arroux et, à cette occasion, l'inscription suivante a été peinte sur la porte romaine : *novo Caesari soror et aemula Romae*[1391]. Agacé par cette formulation pour le moins fâcheuse et ne souhaitant pas prendre le risque de voir Autun devenir la sœur et l'émule de Brutus, Napoléon Ier fit congédier brutalement cette troupe[1392]. La porte d'Arroux ne conserve évidemment aucune trace de cet événement[1393].

En août 1814, c'est à une autre visiteuse de marque, Marie-Thérèse de France, fille aînée de Louis XVI et de Marie-Antoinette, que les Autunois rendent hommage par le biais d'une inscription placée sur l'entablement de la porte d'Arroux[1394] : « A l'Auguste fille de Louis XVI la gloire l'érigea, que l'amour le consacre ! ».

5. *Les travaux du Comité des antiquités d'Autun et de la Société Eduenne*

Sur ce point, les sources disponibles sont multiples : l'ouvrage de Devoucoux et Fontenay qui fait le point sur les activités récentes du Comité des antiquités d'Autun et de la Société Eduenne[1395], les comptes rendus de séances de la Commission des antiquités d'Autun ainsi que les archives de la Commission des Monuments historiques. Il convient de rappeler que ces restaurations sont les premières à être correctement documentées, et non les premières à être effectuées. A partir de 1836, la Section d'Archéologie de la jeune Société Eduenne joint son énergie et sa compétence aux efforts menés depuis 1820 par le Comité des antiquités d'Autun. En 1837, est créée la Commission des Monuments historiques qui reçoit pour mission d'inventorier les monuments dont la conservation exige des travaux afin de pouvoir répartir entre eux les crédits d'entretien que le ministère de l'Intérieur attribuait aux Monuments historiques, mission jusque là dévolue au seul inspecteur des monuments historiques (Prosper Mérimée, à cette date). Trois mois plus tard, un rapport de la Société Eduenne daté de décembre 1837 demande à l'Etat de financer des réparations à la porte d'Arroux à hauteur de 1500 F.

Ce qui motive les travaux est un problème d'infiltration des eaux pluviales menaçant d'altérer en profondeur l'intégrité structurelle des voûtes de la porte :

> dans la première réunion de l'année 1837, les commissaires chargés d'examiner les dégradations qui existent à la porte d'Arroux, exposent que les travaux entrepris

[1390] Millin 1807a, p. 317-318.
[1391] Sur cette anecdote, cf Nettement 1848, p. 155 ; témoignage du docteur Guyton rapporté par Fontenay 1887, p. 422-427 ; Grivot 1967, p. 195.
[1392] Gageons que Napoléon Ier n'aurait pas réagi de la sorte s'il avait eu idée du zèle témoigné par les autorités municipales pour organiser son accueil et pour parer à toutes les éventualités : logera-t-il ou ne fera-t-il que passer, arrivera-t-il de jour ou de nuit, par quelles rues est-il susceptible d'arriver – toutes les éventualités avaient été pourvues, sans parler des 2 400 lampions, des salves d'artillerie, de la synchronisation des clochers des différentes paroisses, de la remise des clés de la ville, du discours du Maire et autres préparatifs.
[1393] Il est certain que l'inscription n'a pas été gravée sur les blocs de la porte : si elle a réellement une existence historique, elle a pu être tracée à la peinture sur des panneaux de bois installés sur le frise ou au-dessus de la corniche ; on peut également penser à une inscription peinte sur une toile…
[1394] Fontenay 1887, p. 438.
[1395] Devoucoux – Fontenay 1848, p. 46, 144.

précédemment dans un but de conservation sont restés inachevés[1396] et qu'il y a urgence de les terminer, attendu que l'eau séjournant au-dessus des grandes portes y entretient souvent, pendant l'hiver, une humidité continuelle qui pénètre les voûtes et en altère chaque jour la solidité ; que la neige qui s'introduit et se glace entre les pierres du soubassement de l'attique, les disjoint peu à peu, au point que l'on voit le jour entre quelques-unes de ces pierres, et que plusieurs sont hors de leur aplomb[1397].

C'est ce constat qui donne lieu aux travaux de 1841.

D'après la correspondance échangée entre le ministère de l'Intérieur et la préfecture de Saône-et-Loire, les travaux de consolidation de la porte d'Arroux sont à l'initiative de la Commission des Antiquités d'Autun, dont le président a demandé un rapport à Bulliot et à Regnier sur l'état de la porte d'Arroux et les mesures à prendre pour la préserver des dégradations. Ce rapport rend compte de l'examen de l'état de la porte, met en avant la nécessité et l'urgence d'effectuer des travaux pour éviter des dégâts irréversibles et propose trois mesures dont le coût est chiffré dans un devis joint au rapport des deux hommes. Bulliot et Regnier préconisent de recouvrir l'extrados ainsi que l'entablement de la galerie avec du béton et de l'asphalte, d'injecter du mastic entre les blocs dont les joints laissent l'eau s'infiltrer et de protéger avec des barres de fer les bases des piédroits du choc des véhicules.

Avec l'accord du Comité des Antiquités d'Autun, en février 1841, le Sous-préfet d'Autun transmet au Préfet de Saône-et-Loire une demande d'allocation au ministère en charge des monuments historiques, le ministère de l'Intérieur, dirigé durant ces années 1841-1842 par le comte Tanneguy Duchâtel[1398]. Le Préfet en informe le ministère, le dossier est transmis à la Commission des monuments historiques et A. Caristie[1399], après s'être rendu à Autun pour examiner la situation, rédige un rapport pour appuyer la demande de la Commission des Antiquités d'Autun – à une réserve près toutefois : il demande que soit utilisé du mortier de Vassy plutôt que du mastic de Dhil. Le 23 avril, le ministère fait savoir qu'il alloue une somme de 1000 francs sur les 2600 nécessaires, somme qui ne sera versée qu'une fois achevée l'exécution des travaux. Après une intervention du député de Saône-et-Loire, le ministère alloue, le 4 juin 1841, 500 francs supplémentaires – charge à la ville d'Autun et au département de financer le reste.

Les travaux de consolidation de la porte d'Arroux ont donc eu lieu au cours du second semestre 1841 : ceux-ci consistèrent essentiellement à recouvrir l'extrados des voûtes d'une chape en béton recouverte d'une couche d'asphalte. Deux autres opérations eurent lieu à cette occasion : l'installation de barres métalliques afin de protéger les piédroits du choc des

---

[1396] Le Comité des Antiquités d'Autun avait demandé qu'on fasse constater « les réparations indispensables pour arrêter les dégradations progressives qui menaçaient d'achever la ruine de ces monuments. L'opération, confiée aux soins de M. Regnier, devait commencer par les édifices qui, sous le rapport des beautés de l'art et de leur conservation, excitent le plus vivement l'intérêt » (Devoucoux – Fontenay 1848, p. 42). Il est certain que la porte d'Arroux dut être concernée mais on ignore si des travaux ont réellement été exécutés (Devoucoux et Fontenay évoquent la période antérieure à 1837). On trouve une autre mention à des travaux antérieurs à 1837 dans le rapport sur les monuments antiques et médiévaux de l'arrondissement d'Autun que la section d'Archéologie de la Société Eduenne a envoyé au ministère en décembre 1837 : « quelques réparations y avaient été faites de loin en loin pour suspendre les progrès du mal ».

[1397] Devoucoux – Fontenay 1848, p. 46.

[1398] Le comte C. M. Tanneguy Duchâtel (1803-1867) est un homme politique libéral, proche de F. Guizot, il occupe la fonction de ministre de l'Intérieur dans le ministère Soult d'octobre 1840 jusqu'au 24 février 1848, date à laquelle lui succède A. Ledru-Rollin pour les premiers mois de la nouvelle République.

[1399] A. Caristie (1783-1862) est l'un des premiers architectes attachés à la Commission des monuments historiques. Les dates des différentes pièces du dossier d'archives nous permet de savoir qu'il a séjourné à Autun en avril 1841 et comme nous savons par ailleurs qu'il se trouvait à Autun en même temps que l'architecte lyonnais Chenavard, nous pouvons dès lors dater les relevés de la porte d'Arroux réalisés par A.-M. Chenavard de ce même mois d'avril 1841 alors que les informations contenues dans les comptes rendus de séance de la Société Eduenne ne nous fournissaient qu'un *terminus ante quem*, le 5 août 1841.

véhicules ainsi que le colmatage de certains joints ouverts avec du mortier dit de Vassy. Le jointoiement opéré à cette occasion suscita toutefois rapidement les critiques :

> ces réparations d'une utilité incontestable n'ont cependant pas toutes été faites avec l'intelligence nécessaire. Si à cette époque les détails de la construction antique avaient été mieux connus, on n'aurait pas jointoyé les blocs. Le ciment qu'on y a mis, malheureusement trop résistant, a encore aujourd'hui l'inconvénient grave de faire croire à l'emploi d'un procédé dont les Romains ne se sont pas servis[1400].

6. *Aménagements urbains autour du piédroit central de la porte d'Arroux*

On vient de voir que les barres métalliques et les bornes servant de chasse-roues avaient été installées en 1841 mais ce ne sont pas les seuls éléments d'équipement urbain qui concerne la porte d'Arroux. Les deux autres ont laissé des marques dans le bâti : il s'agit de système d'éclairage d'une part, d'un affichage municipal d'autre part. Je précise dès maintenant que l'installation de ces deux derniers dispositifs, contradictoire avec la protection du monument historique, est une initiative locale qui n'a pas suscité de compliments de la part de la Commission des Monuments historiques lorsque celle-ci en fut avisée – mais j'y reviendrai plus loin.

6.1. Deux dispositifs d'éclairage successifs

Deux modèles distincts de lanterne à gaz ont été successivement installés, quasiment au même endroit, sur l'angle oriental du piédroit central de la porte. Le premier type de luminaire est supporté par un support métallique long dont la fixation a nécessité de percer deux cavités dans le piédroit (US **PAX-54**, **PAX-55**). L'une de ces cavités donne naissance à une saignée qui se dirige vers le sol, sur toute la hauteur du piédroit. Ces cavités de fixation sont situées au niveau du lit de pose du bloc sur lequel l'imposte a été sculptée.

Le second modèle de lanterne a été fixé exactement une assise plus bas, son support métallique, quoique plus court que le précédent, a nécessité le percement de deux trous (US **PAX-56**, **PAX-57**).

Je reviens plus bas sur la chronologie détaillée de ces aménagements mais la lecture du l'hebdomadaire autunois, *L'Eduen*, nous apprend que la municipalité a décidé en janvier 1845 de remplacer l'éclairage *intra muros* (par rapport à l'enceinte moderne) par un éclairage au gaz. Quant à la décision de l'étendre aux faubourgs de la ville, elle date du mois de novembre 1845. Les premiers essais (probants) de l'éclairage au gaz eurent lieu fin décembre 1845.

6.2. L'entrée de ville comme lieu d'affichage municipal

Aucune source textuelle, à ma connaissance, ne mentionne l'existence de ce panneau ; plusieurs cartes postales anciennes représentant la porte d'Arroux permettent de discerner une trace en négatif laissé sur le piédroit central (US **PAX-11**) par un élément de forme rectangulaire. Une estampe illustrant l'article de B. Lewis (fiche n° 65) éclaire l'origine de cette trace négative : une plaque de près d'un mètre de long se trouvait en effet située exactement entre le sommet du chevron inférieur et le départ du chevron supérieur sur le piédroit central de la porte[1401]. Par la suite, une photographie conservée au sein de la

[1400] Fontenay 1889, p. 40-41 ; cf déjà Devoucoux – Fontenay 1848, p. 144.

[1401] La porte d'Arroux conserve les traces dans son bâti des quatre fixations de ce panneau ; en revanche, la trace négative s'est estompée (US 11).

bibliothèque d'H. de Fontenay (fiche n° 66) ainsi que le tableau de Guimard conservé au musée Rolin (fiche n° 67)[1402] ont confirmé cette donnée. J'ai pu déchiffrer le texte suivant, écrit en lettres capitales : « La mendicité est interdite dans la ville et commune d'Autun »[1403].

L'examen des sources iconographiques amène à considérer que l'installation de ce panneau est postérieure à 1851 (date du cliché de Baldus sur lequel il n'apparaît pas – la qualité du cliché que j'ai consulté ne permet pas d'exclure complètement l'hypothèse d'une éventuelle retouche mais celle-ci demeure peu probable) et son enlèvement est antérieur au mois d'octobre 1877 (date du cliché de F. Mieusement sur lequel la trace négative liée à son arrachement est bien nette). Le tableau d'Eudes de Guimard sur lequel semble apparaître le panneau (mais le texte n'a pas été reproduit sur la toile pour d'évidentes raisons esthétiques) est daté de 1866. Sur le cliché de J. Rebreget (non daté précisément), on voit que le panneau est contemporain du lampadaire à support métallique long qui est fixé sous l'imposte du piédroit central.

La présence de ce panneau apparaît normale dans le contexte de la Seconde République et du Second Empire époque pendant lesquelles, selon D. Grivot, « la vie économique ne devait cependant pas être aussi glorieuse que certains contemporains l'affirment ; en effet, la mendicité augmentait d'une telle façon qu'on avait été obligé, en 1853, d'établir à Autun, une association charitable pour l'extinction de la mendicité »[1404]. Sur une photographie datée de 1851 (fiche n° 13), ni le panneau, ni les traces négatives laissées par celui-ci n'apparaissent, ce qui nous donne un *terminus post quem* pour son installation. Etant donné la permanence des traces négatives laissées par le panneau[1405], on peut penser qu'il resté en place au moins plusieurs années. Il ne figure plus sur une photographie datée de 1877 (fiche n° 14).

6.3. Essai de chronologie relative et absolue des équipements urbains (1841-début du XXème s.)

- Installation de bornes reliées entre elles par des barres métalliques afin d'éviter les chocs des véhicules : second semestre 1841
- Installation d'une lanterne à gaz à support métallique long, fixée au niveau du lit de pose de l'assise portant l'imposte du piédroit central.
  Terminus post quem : mi-novembre 1845, décision municipale d'éclairer les faubourgs d'Autun. *Terminus ante quem* : 1851 (cliché de Baldus sur lequel elle apparaît).
- Installation d'un panneau sur la face campagne du piédroit central.
- (Démantèlement du panneau sur la face campagne du piédroit central ?)[1406]
- Démantèlement de la lanterne à gaz à support métallique long
- Installation d'une lanterne à gaz à support métallique court, fixée au niveau du lit de pose de l'assise immédiatement situé en-dessous de l'imposte du piédroit central.

[1402] Il nous faudrait voir à nouveau de près ce tableau pour nous assurer qu'il y a bien des lettres sur le panneau ; dans le cas contraire, Guimard aurait représenté très nettement la trace négative laissée par le panneau sur la porte, et non le panneau lui-même.

[1403] Il s'agit d'une hypothèse, les lettres du panneau représentées sur la photographie de Rebreget et sur l'estampe donnée par Lewis étant difficiles à déchiffrer. Les deux dernières lignes sont sûres : « dans la ville et | commune d'Autun » ; la première ligne est très probable : « la mendicité est interdite ».

[1404] Grivot 1967, p. 217. Par ailleurs, entre 1840 et 1843, le journal *L'Eduen* consacre plus d'une dizaine d'articles au problème de la mendicité : la mairie avait interdit cette pratique dès 1841.

[1405] Plusieurs photographies postérieures aux travaux de 1901 (achevés en 1903) témoignent de la permanence plus d'un quart de siècle après.

[1406] Bien qu'il ait laissé une empreinte durable sur la porte, j'ai tendance à penser que le panneau n'a pas dû être en place très longtemps. A mon sens, il devait déjà avoir été enlevé en juillet 1873, faute de quoi l'architecte Daumet se serait plaint de sa présence dans le rapport qu'il adresse à la Commission des Monuments historiques.

Terminus post quem en datation absolue : 1851 (date du cliché de Baldus où apparaît le modèle antérieur de lanterne). *Terminus post quem* en datation relative : cliché de J. Rebréget (présence du panneau du piédroit central et du modèle antérieur de la lanterne). *Terminus ante quem* : octobre 1877 (cliché de F. Mieusement où elle apparaît)

- (Démantèlement du panneau sur la face campagne du piédroit central ?)
- Démantèlement de la lanterne à gaz à support métallique court. Très probablement lors des travaux de restauration de 1901-1903.

Les principaux changements des abords de la porte d'Arroux au XXème siècle qui permettent de situer chronologiquement les clichés photographiques sont les suivants : installation d'un poteau de bois, côté ville, à quelques mètres de la baie orientale (dans un premier temps, il est muni d'un double support de câbles[1407] puis il est remplacé par un poteau plus imposant doté de six branches sommitales), le revêtement de la façade nord de la maison qui déborde sur la rue au sud-ouest de la porte est refait, la rampe d'escalier de cette maison est d'abord en bois puis en métal, deux maison situées au nord-ouest de la porte sont démolies[1408], une route asphaltée bordée de trottoirs est mise en place, les chasse-roues sont démantelés[1409], la maison saillante sur la rue située au sud-ouest de la porte, frappée d'alignement, est démolie en 1959.

7. *Les travaux de l'architecte Daumet (1875-1888)*

Pendant un quart de siècle, l'architecte attaché à la Commission des Monuments historiques Daumet est responsable des portes romains d'Autun, il rédige des rapports d'inspection, préconise à la Commission la nature des réparations à effectuer, établit les devis dans le détail et délègue la surveillance du chantier à un inspecteur des travaux.

7.1.Travaux de consolidation en 1875

Dans un rapport à la Commission daté du 12 juillet 1873, Daumet souligne l'urgence des travaux de consolidation nécessaires si l'on veut éviter des dégradations irréversibles. Un encaissement formant trottoir devrait être construit pour éviter le déchaussement du tronçon restant du dallage de la voie. En ce qui concerne le bâti de la porte, les efforts doivent être dirigés dans trois directions : la pose de trois claveaux côté ville pour soutenir des blocs hors de leur aplomb, la réparation d'une partie de la voûte de la baie latérale orientale et le remplacement de la chape asphaltée en place sur la plate-forme qui existe entre les deux arcs principaux par une chape en mortier de tuile et de chaux hydraulique. Le coût total des travaux s'élève à 900 F.

Après accord de la Commission des Monuments historiques et règlement des questions de financement, les travaux sont effectués entre fin août et début septembre 1874. L'exécution de ces travaux fut confiée à J. Roidot-Deléage, sous la responsabilité de

[1407] Cliché d'H. Deneux daté de 1907, fiche n° 215.
[1408] Cf tome II, fiche n° 8.
[1409] L'enlèvement des bornes chasse-roues et des barres métalliques a pu avoir lieu au moment de la construction de la route asphaltée, sans doute en 1959 lorsque la maison située au sud-ouest de la porte a été frappée d'alignement et démolie. Une rapide consultation des clichés du XXème siècle à ma disposition permet de fixer un *terminus post quem* à 1907 (cliché de H. Deneux, fiche n° 22) et un *terminus ante quem* à 1966 (cliche de J. Gourbeix).

Daumet[1410]. Leur intervention est double : ajout ponctuel de claveaux et consolidation de la couverture intérieure du passage voûté oriental.

Les blocs ajoutés par Roidot-Deléage et Daumet sont deux voussoirs (US **PAX-36**) qui sont insérés sous un bloc en saillie qui ne repose sur rien – seulement rattaché par un crampon de fer au bloc voisin (US **PAX-17**)[1411]. Ces blocs ont été taillés dans du calcaire oolithique de Fontaines mais leur patine grise ainsi que leurs arêtes vives permettent de les reconnaître facilement. C'est donc à l'intervention de 1875 qu'il faut rattacher ces blocs de couleur différente datés du XIXème siècle dans le document final de synthèse du PCR « Pierre, Technique et Décor architectonique à Augustodunum (Autun) »[1412]. Un cliché conservé à la photothèque de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine rend compte de l'aspect de la baie latérale occidentale peu de temps après ces travaux[1413]. On y distingue les deux claveaux ajoutés mais l'US **PAX-41** (réfection de l'imposte) n'existe pas encore. Un parement de petit appareil protège le flanc de l'extrados de la voûte centrale en s'appuyant contre la face arrière des blocs du parement tourné vers la ville.

La majorité des travaux s'est concentrée sur la baie orientale « dont la voûte de moellons a été consolidée et revêtue d'une chape de ciment »[1414]. Les travaux de 1875 furent encore l'occasion de réinjecter du ciment dans les joints ouverts, en particulier au niveau des parties hautes de la porte urbaine. Enfin, étant donné que le devis de 1875 mentionne des travaux de pierre de taille au niveau de la baie latérale orientale, c'est à cette occasion qu'il faut situer l'installation d'un contrefort destiné à soutenir le piédroit le plus oriental de la porte, celui qui originellement était soutenu par le mur de la tour de flanquement[1415].

7.2.Conséquences de l'irresponsabilité municipale : les travaux de 1881 et 1884

Malgré les travaux de 1874, la porte d'Arroux continue à subir l'infiltration des eaux pluviales, comme le souligne le rapport de Daumet à la Commission daté du 24 décembre 1879. L'architecte dénonce surtout la décision municipale de fixer une lanterne d'éclairage au gaz sur le piédroit central de la porte (avec des scellements et une tranchée réalisée sans aucun soin), plutôt que d'avoir opté, comme ailleurs, pour un réverbère isolé. Autres dégradations subies par la porte romaine avec l'accord de la mairie : un mât qui a été dressé sur la plateforme à l'occasion d'une fête publique a vraisemblablement cassé la couche protectrice des extrados des voûtes centrales. Au-delà de l'aspect inesthétique de ce mât dont le sommet émerge au-dessus de la corniche sommitale et dont les fixations sont grossières, les mouvements que lui imprime l'effet du vent sont une réelle menace pour la porte. Outre ce mât et cette lanterne, l'architecte se plaint, comme Millin en son temps, de voir un arbrisseau dominer la porte, planté sur les trois seuls blocs conservés de la corniche sommitale. Les conclusions de Daumet pointent le risque de disparition de la partie supérieure de la porte d'Arroux : c'est pourquoi l'architecte préconise une restauration de l'ampleur de celle que la

[1410] On relève quelques différences de détail entre le projet initial et la réalité des réparations effectuées : la chape de mortier censée recouvrir l'extrados des deux baies centrales englobe également le massif de blocage conservé au-dessus de la baie latérale est et l'on ajoute uniquement deux claveaux (le sommier et un claveau ordinaire) sur le piédroit séparant la baie centrale ouest de la baie latérale ouest.

[1411] De quand date l'agrafe de fer de l'US **PAX-17** ? Etant donné qu'aucune mention n'en est faite dans le devis détaillé des travaux de 1841 inspirés par le Comité des antiquités d'Autun, il faut sans doute l'attribuer à des réparations antérieures : peut-être avons-nous affaire aux réparations consécutives au rapport du citoyen d'Hugon de la Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres qui préconisait ce moyen pour la réparation des portes.

[1412] Blanc, Blanc, Lorenz, Gely, Lamotte, dans Brunet-Gaston *et al*. 2006, p. 44-45.

[1413] Cf tome II, fiche n° 254.

[1414] Fontenay 1889, p. 41.

[1415] Un cliché de Mieusement daté de mai 1876 montre ce contrefort (cf tome II, fiche n° 15).

porte Saint-André a connue à la fin des années 1840. Il propose un devis en février 1880 dans lequel la liste des réparations est précisée : réfection de la couche de mortier couvrant l'extrados des voûtes centrales et la baie latérale orientale, rejointoiement sur les flancs des voûtes. Le devis qui concerne également la porte Saint-André s'élève à 800 F, dont 241 concernent la porte d'Arroux. Il s'agit donc de travaux très limités.

Face à une équipe municipale obtuse et de mauvaise foi (dirigée par le maire P.-M. Truchot) qui cherche à gagner du temps, demande des explications détaillées sur la nature des réparations prévues, refuse d'assumer les conséquences de ses ineptes décisions passées, ajourne à plusieurs reprises sa décision, allègue que des travaux perturberaient la circulation du faubourg d'Arroux, au bout de 16 mois, en avril 1881, la Commission des Monuments historiques a l'intelligence de céder et décide d'assumer la totalité du coût des travaux. Ceux-ci sont effectués avant la fin de l'année 1881.

En 1884, de nouveaux travaux sont effectués sur la porte à hauteur de 122,48 F. Comme les précédents, ils sont placés sous la responsabilité de Daumet et leur réalisation est confiée aux entrepreneurs autunois Guénard père & fils. Il s'agit d'enlever un arbrisseau, de rejointoyer les parties qui le requièrent, de prendre des mesures et de réaliser des estampages en plâtre au niveau des chapiteaux et des corniches (tâche confiée à un sculpteur dénommé Fayconnet).

7.3.Mise au jour des tours de flanquement en 1886-1888

Dans le cadre des travaux de conservation exécutés sur les monuments antiques d'Autun en 1888 par l'entrepreneur Maingasson-Guy, sous la responsabilité de Daumet (total de 399,82 F dont plus de 350 pour la PSA), une minime partie des fonds a servi à financer les fouilles des fondations des tours de flanquement de la porte d'Arroux. L'opération eut lieu les 15 et 16 mai 1888 – date qui ne correspond pas à la date du 30 octobre 1886 mentionnée par le procès-verbal manuscrit rédigé par l'architecte Guenand[1416] : deux campagnes ont donc sans doute eu lieu.

Il ne s'agissait pas de la première mise au jour de ces vestiges si l'on en croit le rapport du 22 décembre 1837 de la Section d'Archéologie de la Société Eduenne à la Commission des Monuments historiques : la porte d'Arroux, est-il écrit, « se rattachait par deux tours dont on a reconnu les fondations aux anciens remparts d'Augustodunum »[1417]. Un relevé des structures mises au jour en 1888, réalisé par l'architecte Guénand, est conservé à la bibliothèque de la Société Eduenne[1418].

8. La grande restauration de 1901

Le 15 février 1897, l'architecte A. Poidevin remet à la Commission un rapport alarmant sur l'état de la porte d'Arroux, les risques d'effondrement qu'elle présente (parties

[1416] *Procès verbal des fouilles pratiquées au portail d'Arroux le 30 octobre 1886 par l'architecte Guenand établissant l'existence de deux tours ou corps de garde qui flanquaient primitivement la porte* Série I, bibliothèque de la Société Eduenne.

[1417] Fait confirmé par un article de J.-G Bulliot dans *L'Eduen*, 9 mai 1841. J. Roidot, au cours d'une intervention qui fut peut-être prononcée dès 1868, lors d'une séance de la Société Eduenne, mentionne des fouilles qui auraient permis d'apercevoir les fondations (carrées) des tours « il y a environ vingt ans », soit autour de 1848-1852 (Roidot 1872, p. 319).

[1418] Actuellement introuvable, ce plan avait été fort heureusement reproduit dans le mémoire de Master d'Armelle Fort (Fort 2007).

hautes) et la menace pour la sécurité publique qu'elle représente. Le piédroit le plus occidental de la porte, faute d'être contrebuté par la tour de flanquement disparue, subit des poussées qui le déforment et menacent de le faire céder à court terme. Ces perturbations dans l'équilibre de la répartition des charges et des poussées se traduisent, dans les parties hautes, par des écartements au niveau des joints montants et l'éclatement de certains blocs. L'architecte souligne à juste titre qu'il suffit que le piédroit isolé cède encore un peu pour que les trois arcades les plus occidentales ne s'effondrent sur les masures accolées à la porte. Pour éviter cela, le piédroit doit être contrebuté par un contrefort qui viendrait augmenter son épaisseur initiale.

Par ailleurs, Poidevin observe que le calcaire oolithique éclate à plusieurs endroits en raison des infiltrations d'eau et que ce phénomène compromet grandement l'intégrité des voûtes centrales. Des ruissellements se produisent entre les joints de la voûte clavée et à l'intérieur du massif de blocage, à quoi s'ajoute l'effet désastreux du gel. Pour ce faire, l'ensemble des maçonneries doit être couvert et les eaux doivent être canalisées.

Le devis réalisé par l'architecte L. Sauvageot à hauteur de 7 643 F (pour la seule porte d'Arroux ; 17 270,90 F pour les deux portes confondues) est approuvé le 24 décembre 1901. L'entrepreneur choisi est Dessaillis. La réception définitive des travaux a lieu en janvier 1904. Les travaux ont donc lieu en 1902 et 1903. L'objectif de Sauvageot est clair : régler une fois pour toutes le problème récurrent de l'infiltration des eaux pluviales. Telle est la fonction de la plateforme qui a été construite après le démantèlement des restaurations précédentes et qui recouvre les trois voûtes conservées. Son sol pavé de grès présente plusieurs pentes laissant l'eau s'écouler dans des caniveaux qui collectent l'eau dans une cuvette de cuivre (son creusement constitue l'US **PAX-53**) et la rejettent dans des tuyaux de cuivre installés dans les sillons de herse de la porte, limitant ainsi l'écoulement des eaux le long des parements. Le problème statique causé par la faiblesse du piédroit occidental est résolu par le doublement de son épaisseur grâce à l'accolement d'un contrefort en petit appareil, solidement fondé. Par ailleurs, un rejointoiement de tous les joints disparus est effectué sur les deux parements de façade comme sur l'intérieur de la voûte. Enfin, bien que je n'en trouve pas la trace explicite sur le devis, il faut attribuer aux travaux de 1902-1903 le remplacement par des pierres neuves de la quasi-totalité de l'assise portant l'imposte de la baie latérale disparue (US **PAX-41**) comme l'indiquent les sources iconographiques (cartes postales essentiellement).

Bien que l'ampleur de cette intervention ne soit pas comparable à la restauration de la porte Saint-André due à Viollet-le-Duc, ce sont ces travaux qui ont le plus modifié la physionomie de la porte d'Arroux telle que nous la font connaître les sources iconographiques les plus anciennes de Jeannin – Peiresc, Léauté ou Martellange. Si l'ajout d'un contrefort de soutènement contre le côté occidental est de peu de conséquence d'un point de vue esthétique, c'est surtout côté ville que le changement est total : les formes rondes des extrados des grandes voûtes sont désormais intégrées sous la plateforme dans un massif rectangulaire[1419].

9. Des travaux du Bimillénaire aux interventions à venir

Dans le cadre de la célébration du Bimillénaire mais aussi et surtout en raison du problème de sécurité posé par la chute régulière de pierres se détachant des maçonneries hautes, l'architecte en chef des Monuments historiques M. Jantzen a soumis en mai 1984 un devis de 600 000 F visant à restaurer les maçonneries et à refaire l'étanchéité de la plateforme. Celui-ci a été accepté en janvier 1988, bien qu'un versement de 300 000 F ait été effectué dès le mois de janvier 1985 au titre de l'exercice 1984. L'inspecteur général des Monuments

[1419] On se reportera au plan laissé par Sauvageot qui montre l'état antérieur aux travaux et son projet (l'état actuel), cf tome II, fiche n° 24.

historiques J.-C. Rochette n'émet qu'une réserve : « un rejointoiement au mortier qui boucherait les épaufrures dues au temps risquerait de changer le caractère de l'édifice ».

L'ensemble des pavés de la plateforme a dû être déposé pour refaire son étanchéité (asphalte coulé sur papier isolant) tandis qu'une fine protection en plomb (2,5 mm) était posée sur l'entablement de la galerie et sur la corniche intermédiaire de la façade campagne. Des reprises ponctuelles ont eu lieu sur le parement en grand appareil des intrados des deux voûtes centrales.

Depuis cette date, au-delà des interventions ponctuelles visant à ôter la végétation, on signale en décembre 2000 des travaux d'illumination de la porte urbaine qui donnèrent lieu à une surveillance archéologique effectuée par Y. Labaune. Par ailleurs, d'importants travaux de réfection de la chaussée étant prévu dans les prochaines années, un diagnostic archéologique dont l'emprise déborde des deux côtés de la porte d'Arroux devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année 2012 (information orale due à Y. Labaune).

Porte Saint-André

La porte Saint-André est sans doute des quatre portes romaines d'Autun celle dont l'histoire longue est la plus riche du moins en ce qui concerne les périodes historiques pour lesquelles nous disposons de sources (c'est-à-dire à compter du XVIème siècle). Il suffit de comparer les sources iconographiques anciennes avec son état actuel pour s'apercevoir à quel point sa physionomie a changé. Je présente ici les différentes étapes de la vie de la porte nord-est d'*Augustodunum* que j'ai pu identifier.

1. De la porte urbaine romaine au portail de Saint-André

1.1.Phases antiques

La construction de la porte antique telle qu'elle nous est parvenue s'est faite en deux phases. La construction initiale de la porte urbaine adoptait un parti général très similaire à ce que l'on voit d'elle aujourd'hui : deux baies centrales flanquées de deux avant-corps saillants percés d'une baie latérale de moindre taille avec de part et d'autre deux tours de flanquement à talon assurant la liaison entre le corps de la porte et les murs de courtine. De cette phase originelle, nous avons conservé une grande partie du premier niveau (à l'exception du secteur méridional) ainsi que deux blocs de l'assise inférieure du second niveau (US **PSA-48**), ce qui permet de restituer un état antérieur de la galerie, sensiblement similaire à celui qui est visible. Comme à la porte d'Arroux, plusieurs marques laissées sur le bâti entre des zones ravalées et d'autres qui ne l'ont pas été permettent d'identifier les phases de chantier (antériorité du corps central et de ses avant-corps en grand appareil par rapport aux tours de flanquement).

La deuxième phase importante de construction consiste en une réfection des parties hautes de la porte sur le même modèle que l'état antérieur. Ce qui nous amène à faire cette hypothèse, c'est d'une part le fait que la réfection s'adapte au plan particulier à avancées latérales du premier niveau, c'est la reprise au niveau de l'entablement sommital du type de décor architectonique observable sur l'entablement intermédiaire, c'est la comparaison avec la porte d'Arroux (même nombre et même succession d'assises entre le sommet de l'extrados des voûtes du premier niveau et la corniche sommitale). La réfection se distingue toutefois parfaitement de la phase originelle parce qu'elle a été réalisée dans un matériau différent, le grès arkose dont l'emploi, dans sa phase antérieure, était réservé aux soubassements des piédroits.

Le bâti de la porte ne permet pas de dater ces deux phases en chronologie absolue, à moins de se livrer à une étude des proportions des modénatures des impostes et des archivoltes extradossées des voûtes du premier niveau, des motifs de la corniche intermédiaire, des proportions des trois composantes de l'entablement, des proportions des trois bandes de l'architrave intermédiaire (pour la première phase), des proportions des composantes des pilastres de la galerie, de leurs impostes et de leurs archivoltes, de celles des composantes de l'entablement sommital, de son architrave et des motifs de sa corniche (pour la deuxième phase) et de chercher ensuite des monuments datés dans lesquels on retrouverait l'emploi des mêmes proportions, étude dont je ne suis pas convaincu qu'elle puisse déboucher sur des résultats exploitables[1420]. S'ajoute à cela la possibilité d'une étude stylistique des chapiteaux de la galerie mais il est à ce jour impossible de rejeter totalement l'hypothèse du

[1420] C'est sur la base de semblables considérations stylistico-métronomiques que l'ingénieur Thomassin reconnaissait dans les portes romaines d'Autun les modules de l'architecture grecque et l'ingénieur Antoine, ceux de l'architecture tudesque.

réemploi dans la galerie de chapiteaux appartenant à un édifice différent et antérieur au vu des nombreuses maladresses techniques observables au niveau des pilastres de la galerie supérieure.

Seule certitude, la réfection de la galerie supérieure est postérieure à la phase de construction originelle. Tout le reste n'est qu'hypothétique mais la vraisemblance et le fait que l'on ait choisi d'utiliser un matériau différent n'incitent pas à considérer que ces deux phases puissent être trop proches chronologiquement. Si la galerie originelle s'était effondrée au moment du chantier de construction de la porte, il va de soi qu'elle aurait été reconstruite en calcaire oolithique.

L'étude archéologique du bâti et l'examen des sources iconographiques permettent de déterminer précisément lesquels des blocs de la porte Saint-André doivent être attribués à l'époque antique (qu'il s'agisse de la première phase de construction ou de la seconde phase de réfection). En élévation, la porte est conservée de ses fondations jusqu'à sa corniche sommitale, sa couverture ou sa toiture ayant disparu. Les deux pans de la porte sont conservés mais les trois quarts de son extrémité sud sont manquants. La disparition de l'élévation située au-dessus de la baie latérale de gauche pour qui regarde la façade campagne confère à la porte Saint-André un profil très similaire à celui de la porte d'Arroux, si l'on ne prend en considération que les pierres antiques conservées aujourd'hui. Comme la porte d'Arroux, peu de blocs de la corniche sommitale ont été conservés. Autres parties manquantes : la tour de flanquement sud (dont les fondations sont très probablement conservées sous le sol) et la partie haute de la tour de flanquement nord. Rien ne permet de proposer une datation pour la disparition de ces structures mais les remarques formulées à propos de la porte d'Arroux restent valables ici : la disparition de la tour de flanquement de gauche n'a pu que favoriser celle de la partie gauche du corps de la porte qui n'avait alors plus de contrefort pour réguler les poussées des arcs.

1.2.Deux dispositifs à la datation indéterminée

L'analyse du bâti du parement tourné vers la ville permet d'identifier deux phases qu'il est difficile de dater non seulement en chronologie relative l'une par rapport à l'autre mais aussi en chronologie absolue car elles pourraient toutes deux appartenir à l'époque antique comme à l'époque contemporaine[1421].

La phase que j'expose en premier concerne les US **PSA-8**, **PSA-10**, **PSA-12**, **PSA-18** (les deux arcs clavés et leurs impostes), **PSA-110**, **PSA-111**, **PSA-112**, **PSA-113**, **PSA-114**, **PSA-115**, **PSA-116** et **PSA-117** (8 cavités rectangulaires, voire carrées). Les 8 cavités, plus ou moins de même module, s'organisent selon un double alignement horizontal (sur les sommiers des deux arcs centraux et sur la cinquième assise en-dessous des sommiers) et selon quatre axes verticaux situés de part et d'autre des deux passages centraux de la porte urbaine. Nul doute qu'il s'agit d'un dispositif de fermeture. Ceci est corroboré par le fait que les deux zones comprises entre ces cavités ont vu les archivoltes extradossées et les impostes être bûchées afin que le vantail ou la cloison s'applique parfaitement au parement. Ce dispositif de fermeture a été réalisé de manière soignée comme l'attestent le bûchage des archivoltes extradossées et des impostes et la régularité des cavités servant aux gonds ou aux fixations.

La deuxième phase que je souhaite évoquer correspond aux US **PSA-107**, **PSA-108** et **PSA-109**, trois cavités aux contours irréguliers dont la taille égale à peu près la hauteur d'une assise. Toutes trois sont situées sur la même ligne horizontale, à mi distance entre le sommet

[1421] Ces deux phases ont été identifiées pour la première fois par M. Kasprzyk dans le cadre de sa thèse (2005, t. 2, p. 88).

de l'intrados des voûtes centrales et le lit de pose de l'architrave de l'entablement intermédiaire. C'est leur alignement, leur module comparable et le fait qu'elles soient chacune située à l'aplomb d'un des piédroits d'une des deux voûtes centrales qui justifient leur regroupement en une même phase. M. Kasprzyk a proposé d'y voir des trous de boulin ayant supporté l'échafaudage lors d'une réfection de la galerie supérieure[1422]. Plusieurs objections contraignent à renoncer à cette hypothèse. D'abord, en plaçant les boulins à ce niveau, le niveau de circulation sur l'échafaudage correspondrait au lit de pose de l'entablement intermédiaire, c'est-à-dire quasiment 1,50 m plus bas que la première assise sur laquelle on aurait souhaité intervenir. Par ailleurs, le caractère saillant de la corniche aurait constitué une gêne alors qu'il était plus simple de s'appuyer sur le lit d'attente de celle-ci. La deuxième remarque est liée à la morphologie des trous de boulin, trop larges, trop peu profonds et aux contours trop irréguliers pour qu'un boulin d'un tel module vienne s'y loger sans risque de s'en échapper. Or, il aurait fallu que les boulins soient des pièces de bois imposantes pour supporter à eux trois tout le poids de la structure. Enfin, il me paraît étrange d'altérer d'une manière si grossière le parement d'un édifice précisément pour effectuer une réfection[1423]. Hormis l'hypothèse des trous de boulin, quelle fonction peut-on attribuer à ces trois cavités ? Deux possibilités me paraissent possibles. La première fait d'elles les traces négatives laissées par un dispositif d'accroche léger destiné à suspendre des éléments décoratifs ou des signes distinctifs tels qu'un relief figurant les armes de la ville ou les armoiries d'un grand personnage, c'est-à-dire un élément peu lourd, peu saillant et qui aurait dissimulé sa cavité de fixation. La deuxième possibilité qui me vient à l'esprit consiste à rattacher cet alignement au système de fermeture des deux baies centrales évoqué plus haut. Dans ce cas, il se serait agi non pas d'un dispositif de fermeture mobile mais d'un système pérenne de condamnation de l'accès. Les trois cavités auraient pu servir à maintenir en place de manière durable et solide la partie haute de deux panneaux plaqués contre le parement au niveau des passages centraux.

En ce qui concerne la datation de ce système de fermeture, vu la faible taille des cavités, j'aurais tendance à exclure une fonction défensive et à privilégier l'hypothèse d'un cloisonnement de l'espace : limite du cimetière de l'église Saint-André ? limite de parcelle ? enclos lié à l'élevage ? mur d'une cellule d'habitat ou d'une activité artisanale au sein de la porte antique ? Quoi qu'il en soit, si cette hypothèse est exacte, ce dispositif serait postérieur à la période tardive durant laquelle la porte Saint-André continue de donner accès à la ville d'*Augustodunum*. Le premier dessin sur lequel ces marques sont représentées fidèlement date de 1806 (fiche n° 186) mais il n'est pas exclu que la grande cavité à l'aplomb du piédroit central (**PSA-108**) soit représentée sur la plus ancienne représentation du côté ville de la porte Saint-André que nous possédions, datée des environs de 1780 (fiche n° 97). Etant donné que depuis la fin de Renaissance, les sources montrent que la porte Saint-André continue à assumer sa fonction originelle de lieu de passage (même si depuis bien longtemps, elle ne joue plus son rôle de dispositif de fermeture et de contrôle), ce dispositif de fermeture doit être, à mon sens, situé à une époque antérieure, c'est-à-dire à la période médiévale. Etant donné que la tour de flanquement sud avait déjà disparu, le fait de condamner les passages centraux de la porte Saint-André n'empêchait pas la communication de part et d'autre de l'enceinte antique.

1.3.Installation d'une église médiévale au sein de la porte urbaine

[1422] Kasprzyk 2005, t. 2, p. 88.

[1423] Le recours à un échafaudage reposant sur le sol aurait été une solution préférable et, par ailleurs, pour créer ces trois cavités, il a bien fallu élever un premier échafaudage de ce type.

La porte Saint-André tire son nom actuel de l'église paroissiale dédiée à ce saint qui s'implanta dans la tour de flanquement septentrionale, au plus tard dans la première moitié du XIIIème siècle[1424]. Sans préciser sur quoi il se fonde, H. de Fontenay considère que l'église était très certainement antérieure à cette date[1425]. Du fait de ce changement d'affectation de l'édifice, plusieurs auteurs anciens ont pensé que l'on avait remplacé une divinité païenne par une figure chrétienne, ce qui explique pourquoi on a parfois voulu voir un temple d'Hercule dans ce qui n'était qu'une tour de flanquement.

La tour de flanquement à talon se prêtait bien à l'installation d'une église : la partie rectangulaire jouant le rôle de nef est séparée de l'abside semi-circulaire par un arc clavé ogival qui pourrait dater de l'époque de l'installation de l'église Saint-André dans la tour. Les sources iconographiques confirment et complètent les données résultant de l'analyse des élévations : l'église disposait de plusieurs ouvertures au sol, une porte située au milieu du talon de la tour et deux accès percés dans le mur sud de la tour afin de relier la nef à des chapelles latérales ; elle disposait également d'une grande fenêtre cintrée située au-dessus de la porte, d'une fenêtre cintrée, plus basse, ouverte dans le mur sud de la tour et de deux fenêtres cintrées pratiquées dans le parement de l'abside semi-circulaire. A l'exception sans doute de l'emplacement de la porte d'entrée de la façade, toutes ces ouvertures ont été percées dans la maçonnerie de la tour de flanquement dont aucune des baies originelles n'a été conservée. Aux abords immédiats de la porte et de sa tour conservée, s'étendaient deux cimetières liés à la présence de l'église, le premier situé immédiatement à l'ouest et au sud-ouest de l'église, le second situé dans une parcelle englobant la baie latérale sud de la porte romaine.

Je n'entre pas dans le détail du décor, des aménagements internes de cette église et de leur chronologie[1426] mais une réfection générale et des agrandissements semblent avoir été réalisés à la fin du XVème siècle (linteaux de porte en accolade et fenêtres à meneau). C'est le produit de ces travaux que figurent les sources iconographiques les plus anciennes.

2. *Apport des sources d'époque moderne*

L'apport des sources iconographiques d'époque moderne à la reconstitution de l'histoire longue de la porte est déterminant puisque, contrairement à la porte d'Arroux, le changement majeur de la physionomie de la porte Saint-André a eu lieu avant l'apparition de la photographie et avant que l'architecte Roidot-Deléage n'effectue ses relevés. L'étude critique des sources iconographiques a permis de déceler plusieurs représentations particulièrement fiables permettant de documenter les différentes phases de la vie de la porte urbaine. Tel n'est pas le cas des deux sources iconographiques les plus anciennes dont nous disposons pour la porte Saint-André. Réalisée en 1574 au plus tard, la représentation de la porte sur le plan de Belleforest et Saint-Julien de Balleure livre un état de la porte non seulement schématique mais restitué. Quant au dessin d'Androuet du Cerceau, daté de 1545-1550, c'est pire encore : d'une part, conformément aux habitudes de cet architecte, les adjonctions postérieures à l'antiquité ne sont pas représentées, d'autre part la représentation des lignes architecturales est tellement inexacte qu'il est difficile de croire que le dessin ait pu être réalisé *in situ*.

[1424] Testament daté du 11 octobre 1253 de Gilette, veuve d'Arnoult de Corrabeuf, lègue au « Presbytero Sancti Andree xxx d. » (trente deniers). Référence donnée par Charmasse 1865, p. 183 et Fontenay 1881, p. 408.

[1425] Fontenay 1881, p. 409. Sans donner plus d'arguments, les archives de la Commission des Monuments historiques proposent la date du XIIème siècle.

[1426] Sur ce point, cf Fontenay 1881, p. 409-412.

Les premières représentations exploitables pour l'étude des phases anciennes de la porte sont la vue du manuscrit Français 4031 (dont le modèle est daté de 1582-1600), celle du fonds Dupuy issu de la collection de Peiresc (entre 1600 et 1623), le dessin de Martellange (mai 1611) et, à la rigueur, le dessin de Boudan (vers 1700) qui rend compte avec précision des variations du niveau du sol selon les piédroits. Tous ces documents sont des vues de la façade campagne de la porte Saint-André, je n'ai trouvé aucune représentation du côté ville avant l'aquarelle de Lallemand datée de 1780 environ[1427].

Ces vues présentent des différences de détail dans la représentation des composantes de l'église et du bâti du corps de la porte mais j'insisterai ici sur leurs points communs. D'abord, on se rend compte que le terrain aux abords de la porte est loin d'être nivelé : la baie latérale sud est à moitié recouverte par un monticule de terre dont les pentes viennent mourir contre le piédroit central de la porte, laissant la baie centrale sud elle aussi partiellement ensevelie. Seule la baie centrale nord est entièrement dégagée (on aperçoit d'ailleurs son soubassement en arkose, aujourd'hui enfoui). Sur les quatre vues en question, on distingue également la tour reconvertie en église et surmontée d'un clocher au toit à double pente, situé sur le mur pignon de la partie rectangulaire de la tour ; une à deux fenêtres ont été percées dans le parement de la partie semi-circulaire. Dernier point commun : la représentation d'un édifice au toit en appentis, accolé à l'avant-corps nord de la porte romaine. Le sommet du toit de cette annexe de l'église qui a notamment servi de sacristie – la chapelle dite des Ganay, du nom d'une grande famille autunoise – s'appuie à peu près à mi-hauteur des deux arcades de l'avant-corps. L'angle oriental de cet édifice s'appuie sur un puissant contrefort qui s'élève jusqu'à la toiture. Tout cela a disparu et il ne reste sur le bâti de la porte (US **PSA-47**, **PSA-78**, **PSA-95**) que la trace négative laissée par une voûte ogivale qui couvrait la chapelle des Ganay.

J'exclus le dessin de Boudan qui cherche à faire oublier la présence de l'église et de son annexe afin de mettre en valeur la porte romaine et je me concentre désormais sur les dessins de Peiresc, Léauté et Martellange. Sur les trois dessins, l'église et sa sacristie sont représentées de manière légèrement différente.

Dessin inspiré de Léauté, entre 1582 et 1600 (**Français 4031**) :

a. Le clocher est surmonté d'une croix, il présente une ouverture rectangulaire et ne compte qu'une seule cloche.
b. Le mur pignon est aveugle.
c. Le parement de l'abside comporte une fenêtre cintrée dont le vitrail réticulé est divisé en quatre panneaux. Le petit appareil en partie basse est dissimulé par un revêtement uni.
d. La façade campagne de la sacristie présente une fenêtre à linteau en accolade.
e. La paroi sud de la sacristie comporte une fenêtre cintrée qui présente un vitrail similaire à celui de la fenêtre de la façade tournée vers la campagne. La moulure de la façade et du contrefort ne s'y prolonge pas.

Dessin réalisé pour Jeannin et recopié par Peiresc, entre 1600-1623 (**Dupuy 667**) :

a. Le clocher est surmonté d'une croix et d'une girouette en forme de coq, il présente deux ouvertures cintrées contenant chacune une cloche.
b. Le mur pignon est percé par une ouverture circulaire flanquée de part et d'autre par une ouverture de forme carrée.

[1427] Le dessin du manuscrit Français 4031 inspiré de Léauté correspond à la fiche n° 126, celui de Jeannin – Peiresc à la fiche n° 127, celui de Martellange à la fiche n° 119, celui de Boudan à la fiche n° 171 et l'aquarelle de Lallemand à la fiche n° 97.

c. Le parement de l'abside comporte une fenêtre cintrée en grand appareil dont le vitrail réticulé est divisé en quatre panneaux et, plus bas, une fenêtre carrée divisée en quatre. Sept rangées de trous de boulins sont représentées.
d. La façade campagne de la sacristie présente une fenêtre cintrée.
e. La paroi sud de la sacristie comporte une fenêtre similaire à celle de la façade tournée vers la campagne et voit le prolongement de la moulure de la façade campagne et du contrefort.

Dessin d'E. **Martellange** (mai 1611) :

a. Il n'y a pas de croix au sommet du toit qui présente deux ouvertures cintrées sur sa façade campagne mais également une autre tournée vers la galerie supérieure de la porte. Aucune cloche n'est représentée. Le toit comporte une avancée à découpe trilobée.
b. Le mur pignon est aveugle.
c. Le parement de l'abside comporte une fenêtre cintrée en grand appareil dont le vitrail réticulé est divisé en cinq panneaux ; une deuxième fenêtre similaire s'ouvre au même niveau, un peu plus au nord.
d. La façade campagne de la sacristie présente une fenêtre à meneau dont le linteau ogival comporte un ornement ajouré de forme quadrilobée. Leur vitrail réticulé a quatre panneaux.
e. La paroi sud de la sacristie est aveugle. La moulure de la façade et du contrefort ne s'y prolonge pas.

Est-il possible d'établir la chronologie relative des différentes composantes de cet ensemble ? En aucune manière. Ces différentes données sont en effet parfaitement contradictoires les unes avec les autres, même en faisant abstraction de la datation des dessins. Cette impasse, toute décevante qu'elle puisse être, est le résultat auquel aboutit une étude des sources iconographiques rigoureuse et consciente des relations de filiation. En effet, si j'ai fait le choix de ne me fonder que sur le seul dessin du manuscrit Français 4031, c'est parce que le *stemma* des sources iconographiques indique qu'il est la version la plus proche d'un même dessin gravé de plus en plus maladroitement dans l'ouvrage publié de Léauté en 1650, dans l'*Histoire* de Thomas en 1660 puis dans la *Lettre* de Baudot en 1710. Utiliser ces trois autres vues du bâtiment (qui ne présentent qu'une version dégradée du dessin du manuscrit Français 4031) aurait complètement faussé le raisonnement en amenant à considérer les témoignages de Martellange et de Jeannin – Peiresc comme marginaux ou, pire, à les considérer comme les représentations d'un état antérieur de la porte par rapport à celle donnée par le manuscrit Français 4031 – contresens historique total.

Pour avoir un aperçu des abords de l'église et de la porte, il faut se tourner vers les représentations effectuées depuis l'intérieur de la ville, ce qui nous amène plus d'un siècle et demi après les dessins que je viens d'évoquer, dans les années 1780-1790. Il s'agit d'une aquarelle de J.-B. Lallemand datée des environs de 1780 (fiche n° 97) et d'un dessin anonyme de 1792 (fiche n° 98). Dans les deux vues, on reconnaît le monticule qui recouvre une grande partie des piédroits méridionaux de la porte, on distingue également un auvent reposant sur quatre poteaux au niveau de la porte d'entrée de l'église ainsi qu'un clocher bien plus élancé que dans les dessins de la fin de la Renaissance. Autour de la porte principale de l'église, un muret délimite la parcelle sur laquelle une croix a été dressée. Si l'on en croit Lallemand, le muret s'appuie contre le mur latéral sud de la tour mais, selon l'anonyme de 1792, c'est au

contact du piédroit séparant la baie latérale nord de la baie centrale nord que ce muret vient s'accoler. Un plan du XVIIIème siècle confirme la deuxième hypothèse[1428].

Ce que ces deux vues ne montrent pas, c'est la présence d'une autre annexe de l'église, accolée au parement sud de la tour et à la baie latérale nord de la porte mais située du côté de la ville, et non du côté de la campagne comme la chapelle des Ganay. Cette structure a laissé plusieurs traces dans le bâti de la porte urbaine : d'abord, le négatif de sa toiture (US **PSA-10**, **PSA-21**), puis une porte au linteau à accolade qui permettait la communication avec l'intérieur de l'église (aujourd'hui bouchée) et enfin une structure située à gauche de la porte en question qui pourrait être une niche ou le support d'un bénitier. Ces deux vues fournissent un *terminus ante quem* à sa démolition : environ 1780. Etant donné que la porte d'accès à cette chapelle latérale est dotée d'un linteau à accolade, comme la porte principale de l'église, il faut sans doute dater cet aménagement de la fin du XVème siècle.

3. Première intervention de conservation monumentale

Par rapport à la porte d'Arroux, la porte Saint-André présente la particularité d'être constituée de deux pans largement autonomes l'un de l'autre – phénomène qui conduit les parties hautes (les deux pans de galerie) à progressivement sortir de leur aplomb. J'ai d'ailleurs rappelé que l'étonnement devant le contraste entre la finesse des murs de la galerie et la longévité de leur conservation était devenu un *topos* auquel sacrifièrent nombre d'auteurs, antiquaires ou voyageurs, dans leurs écrits. Parmi eux, l'ingénieur Thomassin et l'abbé Germain ne se sont pas contentés de formuler leur étonnement, c'est grâce à leur intervention, disent-ils, que le maire d'Autun a fait installer « un tirant de fer (…) qui lie ensemble les deux faces »[1429]. A en croire H. de Fontenay qui a pu consulter un manuscrit dû au chanoine H. Legoux, c'est seulement à la fin du XVIIIème siècle que cette réparation a eu lieu[1430]. Peut-être y a-t-il eu plusieurs systèmes successifs de tirants de fer ?

Plusieurs dessins et estampes témoignent de la présence effective de ce dispositif de consolidation : il s'agit de la vue dessinée par Joubert que Rosny joint à son *Histoire* (fiche n° 133), d'un dessin laissé par Dillis en 1806 (fiche n° 186) et de l'estampe de la porte Saint-André présentée dans l'ouvrage de Laborde (fiche n° 136). On distingue clairement deux barres métalliques placées juste au-dessus des impostes des pilastres correspondant aux US **PSA-56**, **PSA-57** (côté campagne) et **PSA-38**, **PSA-39** (côté ville), ces deux barres disposées parallèlement au chemin de ronde de la galerie sont reliées entre elles par une barre perpendiculaire qui assure la solidarité des deux pans de la porte.

C'est cette restauration qui est jugée malheureuse d'un point de vue esthétique par Mérimée dans le compte-rendu de son voyage tandis qu'E. Breton, quelques années plus tard, la juge nuisible à la conservation, écrivant à propos des tirants de fer qu'« il est à craindre que la face occidentale, qui est tout-à-fait hors d'aplomb, n'entraîne l'autre dans sa chute »[1431]. Ce choix de mesures consolidatrices est caractéristique de l'affrontement entre deux conceptions de la restauration monumentale : d'un côté, les partisans d'un geste restaurateur vigoureux, au risque de transformer l'édifice ou de le couper des marques de son histoire longue ; de l'autre, les partisans d'une intervention minimale pour permettre à l'édifice de prolonger sa fin de vie, exactement comme on mettrait une attelle à un blessé. D'un côté, on a Viollet-le-Duc qui dégage l'ensemble des éléments non-pertinents à l'idée qu'il se fait de la fonction et de la

[1428] Fontenay 1881, p. 408-409.
[1429] Germain 1862, p. 389.
[1430] Fontenay 1889, p. 43.
[1431] Mérimée 1835, p. 59, note 1 : les tirants de fer « nuisent à l'effet général en interrompant désagréablement les lignes de la construction antique » ; Breton 1840, p. 258.

période de construction de l'édifice, qui propose des mesures fortes pour assurer la conservation sur le (très) long terme du monument ; de l'autre, Ruskin, auteur de *The Seven Lamps of Architecture* (1849), qui considère qu'il faut traiter un édifice comme un vieillard malade et que la visibilité de la consolidation ajoute à la grandeur de l'édifice[1432].

Par ailleurs, l'estampe réalisée par E. Sagot laisse voir une agrafe métallique solidarisant l'extrados de deux claveaux de l'arc de la baie latérale sud (côté ville) – ce document réalisé en 1835 au plus tard confirme la réalisation de travaux de consolidation avant même la création de la Commission des Monuments historiques (fiche n° 135).

4. Privatisation partielle de la porte urbaine (1793-1844)

Composante du rempart à l'époque antique, église paroissiale au Moyen Âge, la tour de flanquement nord de la porte urbaine n'avait, semble-t-il, jamais été privatisée. Le statut de l'édifice change avec la révolution de 1789. Fermée en avril 1791 comme nombre d'autres églises autunoises[1433], l'église est ensuite cédée, en 1793, au titre des Biens nationaux à un particulier dénommé Louis Aubert pour un montant de 4 200 livres. La bibliothèque de la Société Eduenne conserve l'annonce de la mise en vente : « Art. IV. L'Eglise Saint-André, & Terrein y joint, à la charge de ne fouiller ledit terrein qui servoit de Cimetière, qu'au terme fixé par la Loi ; le tout estimé, quinze cents livres, ci, 1500 liv. »[1434]. Ce n'est qu'à la veille de la restauration de Viollet-le-Duc, en 1844, que la tour de flanquement sera rachetée par l'Etat.

Plusieurs documents constituent les derniers témoignages de l'état de la porte antérieur aux profonds remaniements de l'ère Viollet-le-Duc : il s'agit du cadastre de 1822, des relevés de Van Cléemputte et de Moutier datés de 1816 (fiche n° 172), ceux réalisés par l'architecte Hittorff de passage à Autun en 1822 (fiche n° 100) et ceux de l'architecte Chenavard en 1838. Dans les mêmes années, paraissent aussi plusieurs vues dans de grandes publications illustrées : Laborde 1816, Baugean *et al*. 1817, Maillard de Chambure 1835. A cela s'ajoute le dossier réuni par Ingres lors de la préparation de son *Saint Symphorien* : un ensemble de vues du côté campagne de la porte Saint-André datées des années 1820 et du début des années 1830.

C'est au cours de cette période que disparaît définitivement le clocher situé à l'aplomb du mur pignon oriental de la partie rectangulaire de la tour de flanquement[1435]. L'ancienne église a ensuite été louée au détail. Un cabaret et un commerce de vin s'installent ensuite dans la construction accolée à la tour[1436]. H. de Fontenay se souvient, dans son enfance, avoir vu

---

[1432] Stendhal partage le point de vue de « non-restauration » de J. Ruskin lors qu'il reproche à G. Valadier, dans les *Promenades dans Rome*, d'avoir détruit toute la beauté de l'arc de Titus en le reconstruisant avec des pierres neuves alors qu'une armature de fer aurait permis à ces vestiges de conserver leur caractère de ruines tout en prolongeant leur existence.

[1433] Le plan illustré de C. Moni en donne la liste exhaustive.

[1434] District d'Autun – Domaines nationaux à vendre, n° 31, Autun, Dejussieu, 27 mai 1793, fac-similé dans Dorigny 1989, p. 70. La vente aux enchères eut lieu le dimanche 9 juin 1793 (an II).

[1435] Devoucoux – Fontenay 1848, p. 146-147. Il est difficile de situer précisément la date de la démolition du clocher que l'on voit représenté sur le dessin anonyme de 1792 et que l'on voit aussi sur un dessin intitulé *Vue de la porte Saint-André en 1799*, réalisé par Turpin, conservé au sein de la bibliothèque d'H. de Fontenay et gravé dans Thomas 1846, p. 38. Le clocher est toujours représenté sur un dessin de Moni daté de 1827 ou 1834 qui cherche visiblement à représenter un état antérieur à l'état contemporain de l'auteur du dessin (fiche n° 131) ; en effet, sur le dessin de Joubert gravé la même année par Adam (1802), le clocher n'apparaît déjà plus (fiche n° 133). Toute la question consiste à savoir si l'on peut se fier au dessin de Turpin et à la datation qu'il affiche.

[1436] Girardot 1847, p. 129 ; Breton 1840, p. 256 : L'archéologue E. Breton évoque la présence d'une voûte ogivale entre les deux arcs de l'avant-corps nord, à l'emplacement de la voûte cintrée : il prétend l'avoir vue en montant par une échelle dans le grenier du marchand de vin qui avait sa boutique dans l'édifice au toit en appentis. Il est très difficile de savoir s'il faut croire Breton ou si ce dernier confond l'intérieur de la baie latérale

des familles très modestes vivre dans l'ancienne chapelle des Ganay[1437]. A cette époque, l'édifice au toit en appentis subit quelques transformations : une porte précédée d'un escalier et flanquée au sud d'une fenêtre rectangulaire est ouverte sur la façade campagne, une fenêtre rectangulaire est aménagée au sein de la maçonnerie bouchant l'ancienne fenêtre ogivale[1438], une cheminée est ajoutée sur le toit[1439].

Le cadastre autunois de 1822 montre qu'une route passant sous les deux baies centrales de la porte est flanquée, côté ville, par les limites de deux parcelles : une parcelle trapézoïdale autour de la baie latérale sud (et l'incluant) et une parcelle rectangulaire très allongée dans le prolongement de la baie latérale nord, le long du mur de la tour et au-delà. Par ailleurs, une grande parcelle comprend la tour, le terrain devant son entrée, l'ancienne chapelle des Ganay et la baie latérale de la porte elle-même. A peu de choses près, les limites de parcelles sont restées les mêmes que sur le plan du XVIIIème siècle fourni par Fontenay. Les autres vues montrent qu'une petite maison a été construite contre la façade de la tour de flanquement de sorte que son mur gouttereau sud soit dans le prolongement du mur sud de la tour et que son mur gouttereau nord n'occulte pas la porte d'entrée de l'ancienne église.

5. Les initiatives des sociétés archéologiques autunoises

Je ne redis pas ici ce qui a été dit plus haut dans ce chapitre à propos de l'intérêt de la Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres sur les portes romaines d'Autun.

Dans le rapport du 22 décembre 1837 que l'« académie éduenne » adresse à la Commission des Monuments historiques, le constat dressé sur l'état de conservation de la porte Saint-André débouche sur la proposition d'acquérir les deux parcelles englobant les baies latérales de la porte et sur celle de réaliser d'importantes réparations. Les membres de la Société Eduenne soulignent les deux raisons qui expliquent que la restauration de cette porte soit plus conséquente que les travaux plus modestes qu'ils réclament pour la porte d'Arroux : le matériau utilisé est particulièrement sujet à l'érosion et la porte Saint-André est constituée de deux corps de bâtiments indépendants l'un de l'autre. Le total des frais d'acquisition des terrains et des travaux s'élèverait à 2 000 F.

Les échanges de courrier avec la Commission des Monuments historiques en 1843 montrent que l'Etat reconnaît l'intérêt de restaurer la porte Saint-André, un devis des travaux à effectuer est demandé à la Commission des antiquités d'Autun avec la promesse qu'une allocation sera accordée pour l'année 1844. Cette tâche est confiée à l'architecte Régnier, à J. de Fontenay et à Charleuf. Le rapport que fait Mérimée à la Commission des Monuments

---

de la porte avec l'intérieur de l'édifice moderne qui lui est accolé pour lequel la présence d'une voûte ogivale est assurée.

[1437] Né en 1841, H. de Fontenay ne doit pas avoir un souvenir très précis de la chapelle des Ganay qui a été détruite avant que ne débutent les travaux de restauration de Viollet-le-Duc (octobre 1847). L'Etat ayant acheté les terrains et les bâtiments attenants à la porte le 11 novembre 1844, il est peu probable que des locataires aient continué à y vivre.

[1438] Ces aménagements sont tous représentés, en 1816, sur l'estampe de Bourgeois publiée dans l'ouvrage de Laborde (fiche n° 136) L'ouverture d'une porte et d'une fenêtre sur la façade orientale de l'ancienne chapelle des Ganay semble être immédiatement postérieure à l'aménagement d'une fenêtre rectangulaire au sein de la baie ogivale qui avait été bouchée. Le dessin de Joubert publié dans l'ouvrage de Rosny en 1802 (fiche n° 133) montre en effet l'apparition d'une ouverture rectangulaire en-dessous de la fenêtre ogivale dont la partie basse est bouchée par deux assises de blocs de petit module. Vers 1780, l'aquarelle de Lallemand laisse voir la représentation grossière d'une fenêtre à meneaux qui pourrait bien être la fenêtre ogivale.

[1439] De quand dater la construction de la cheminée sur l'édifice au toit en appentis ? Présente sur l'estampe de Baugean publiée en 1817, elle n'est pas représentée sur le dessin de Van Cléemputte et Moutier de 1816 mais on ne peut pas exclure l'hypothèse qu'il s'agisse d'une omission volontaire car celle-ci aurait dissimulé une partie de la galerie de l'avant-corps si elle avait été représentée.

historiques le 2 février 1844 est très instructif. Il résume les trois objectifs : « quelques réparations au monument », l'acquisition des parcelles contenant les baies latérales et la réalisation de fouilles pour mettre au jour les parties conservées de la tour de flanquement sud – dépense évaluée à 4 200 F. Parmi les recommandations précises qui concluent le rapport, l'une d'elles consiste à ce que le système prévu pour réparer les arcs de la baie latérale sud soit soumis par la Commission des Antiquités d'Autun à l'approbation d'A. Caristie. Dans son rapport du 22 mars 1844, A. Caristie rejette la proposition de la société archéologique autunoise et trace les grandes lignes de ce qui sera le cœur de l'intervention de Viollet-le-Duc. En effet, le rapport de Caristie incite la Commission des Monuments historiques à reprendre totalement la main sur le dossier et à confier le chantier à l'architecte à qui Mérimée avait confié en 1840 la conception des travaux de l'église Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay. Les critiques adressées par la Société Eduenne au projet de Viollet-le-Duc trouvent sans doute ici une partie de leurs origines.

On retrouve ici l'opposition entre deux idées de la restauration, reconstruire ou se contenter de consolider, mais aussi celle entre le projet peu inspiré d'un architecte local et la vision architecturale d'un architecte de haute volée. Quel était le projet du Comité des antiquités d'Autun ? Il s'agissait de

> relier par des crampons de fer au corps des maçonneries, les voussoirs et les assises qui glissent et poussent au vide, et d'étayer chacun des petits arcs par une barre de fer, placée verticalement à l'intérieur et reliée par des boulons à une barre horizontale posée le long de la frise.

Face à ce carnage architectural programmé, Caristie formule une contre-proposition consistant à élever au-dessus des trois piédroits centraux des murs reliant les deux pans de la porte jusqu'à hauteur de la corniche intermédiaire, murs dans le mortier desquels des chaînages de fer seraient placés. Il préconise également d'accoler un contrefort aux deux piédroits isolés de la baie latérale sud. Le rejet du projet élaboré par les Autunois se comprend facilement si l'on se rappelle que Mérimée avait critiqué dès 1835 les « barres de fer longues et larges, qui nuisent à l'effet général en interrompant désagréablement les lignes de la construction antique » de la porte Saint-André[1440].

6. *La restauration radicale conçue par Viollet-le-Duc (1844-1849)*

Sollicité le 31 mars 1844, Viollet-le-Duc rend son projet à la Commission des Monuments historiques le 31 décembre de la même année : il est composé d'un devis détaillé, d'un rapport et de deux planches de dessins[1441] – pièces que j'ai pu consulter à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. Les travaux de restauration ne débutent que le 21 octobre 1847 et s'achèvent en 1849.

6.1. Phases préliminaires

Dès le mois de mai 1844, Viollet-le-Duc demande que soit lancée la procédure d'achat de l'ensemble des terrains et des bâtiments attenants à la porte, ce qui comprend à la fois l'édifice au toit en appentis et la tour de flanquement conservée, le temps utilisé pour dégager les deux baies latérales de la porte étant censé permettre à l'architecte d'élaborer son projet de

[1440] Mérimée 1835, p. 59, note 1.

[1441] Les planches ont été réalisées en 1844 avant la démolition de l'édifice au toit en appentis accolé contre la façade de l'avant-corps nord, il ne faut par conséquent pas tenir compte de la manière dont Viollet-le-Duc représente cette zone de la porte. Si la représentation des joints de lit est correcte du fait de leur continuité avec le piédroit voisin, les joints montants ont en revanche dû être inventés.

restauration. Parallèlement, le président du Comité des antiquités d'Autun, le sous-préfet d'Autun Barante, qui n'a pas connaissance dans le détail des souhaits émis par Viollet-le-Duc, déjà approuvés par la Commission des Monuments historiques, écrit au ministre pour demander l'acquisition de la tour afin d'effectuer les travaux nécessaires pour la réaffecter ensuite au culte. Le 31 novembre 1844, l'Etat acquiert l'ensemble des terrains et des bâtiments attenants à la porte Saint-André pour la somme de 10 000 F.

Des fouilles effectuées avant le début des travaux mirent au jour une statuette en bronze de Mercure ainsi qu'une lampe en terre cuite. Les opérations de nivellement sont achevées au début de l'année 1846, comme l'atteste le numéro de *L'Eduen* du 15 février 1846 : on y apprend que le nivellement de l'ancien cimetière de Saint-André, la parcelle entourée de murs autour de la baie latérale sud, a donné lieu à la découverte de deux monnaies tardives et d'une monnaie de Marie de Dombes (1608-1627). C'est très probablement à cette époque qu'il faut situer le démantèlement des murets des deux parcelles qui flanquaient la route et venaient s'appuyeur, côté ville, sur les deux piédroits séparant les baies latérales des baies centrales. Parallèlement, le 1er décembre 1845, la Société Eduenne réitère son souhait que la tour soit réaffectée au culte mais Viollet-le-Duc, avec l'accord de Mérimée, entend l'utiliser pendant la durée des travaux comme une annexe couverte du chantier.

Le devis de Viollet-le-Duc s'élève à 29 421,82 francs. Il était convenu que l'Etat contribue à hauteur de 20 000 francs et que le reste de la dépense soit acquitté par le département et la commune. La fin de l'année 1845 et le début de l'année 1846 sont perdus en échange de lettres : la ville d'Autun ne peut d'abord rien donner, puis parvient à dégager 1 600 francs sur quatre ans, le conseil général accorde une allocation de 1 500 F, on demande à l'Etat de s'acquitter des 6 000 et quelques francs restants, ce que refusent les services des Monuments historiques – malgré l'intervention du député de Saône-et-Loire François Schneider, également maire du Creusot – considérant les efforts autunois bien trop insuffisants[1442]. Le ministère ayant débloqué la somme de 20 000 francs en juillet 1846, les autorités locales se plaignent dès le mois de novembre de l'immobilisme de Viollet-le-Duc – impatience davantage due à la volonté de donner du travail aux indigents qu'à l'empressement de sauver un monument de la ruine. L'architecte fera attendre le ministre, le préfet, le député et le maire d'Autun jusqu'au mois de juin 1847 : il fait alors connaître son souhait de travailler avec l'entrepreneur Demay et l'inspecteur des travaux Amé, ses collaborateurs lors de la restauration de l'église de la Madeleine de Vézelay. Les témoignages d'impatience continuent d'affluer à Paris tandis que Viollet-le-Duc rédige le devis définitif et le cahier des charges pendant l'été.

La pose de la première pierre des travaux de restauration a lieu le 21 octobre 1847. La relation de la cérémonie parue dans *L'Eduen* du 31 octobre 1847 est transcrite dans le tome II. La démolition de l'édifice au toit en appentis est réalisée au cours de l'année 1848.

6.2.L'action de l'architecte sur la porte romaine

S'il y a en effet des réserves de fond à émettre sur plusieurs des choix effectués par Viollet-le-Duc, je constate que la restauration de la porte Saint-André fait souvent l'objet de remarques injustifiées[1443] et excessives comme si l'impact réel de l'action de Viollet-le-Duc sur la porte n'avait pas été correctement perçu (ceci étant lié en définitive à une

[1442] L'Etat sera amené plus tard à s'acquitter du complément auxquels s'ajoutèrent divers imprévus (18 084,41 francs supplémentaires portant la contribution totale de l'Etat à 48 314 francs).

[1443] On lui reproche par exemple d'avoir inventé une galerie couverte (Berthollet 1948, p. p. 10) alors qu'il va de soi que les deux pans de la galerie supérieure n'avaient pas vocation à rester isolés mais bien à supporter une structure (vraisemblablement la charpente d'une toiture).

méconnaissance de l'état du bâti de la porte antérieur à l'intervention de l'architecte) : ainsi, P. Besnier déclare-t-il que « c'est à peine s'il restait quelques débris de la Porte romaine. On s'avisa enfin de la restaurer et Violet-Leduc la rebâtit presque entièrement » – idée reprise par l'abbé Grivot : « on la démonta pour la reconstruire »[1444]. Mais, au-delà de ces jugements de valeur sur le travail de l'architecte, la restauration de Viollet-le-Duc n'a jamais fait l'objet d'une analyse archéologique et les rares travaux scientifiques évoquant la porte Saint-André se sont jusqu'ici contentés de délimiter sommairement ce que l'on voit à l'œil nu, à savoir une différence de couleur des matériaux et de qualité de la taille des blocs correspondant à la partie méridionale de la porte et à ses assises sommitales[1445]. En réalité, certains blocs des piédroits de la porte sont concernés par l'intervention de Viollet-le-Duc, de même que tous les blocs de la corniche et de la frise lisse ne remontent pas à la fin des années 1840 (certains sont antiques, d'autres des restaurations de la seconde moitié du XXème siècle).

Les travaux s'étalent de la fin du mois d'octobre 1847 jusqu'en 1849 sans problème particulier. Malgré une brève interruption liée à l'avènement soudain de la Seconde République, un courrier du 17 avril 1848 ordonne la reprise des travaux. L'entrepreneur Demay tarde à être payé, ce qui occasionne des courriers et une interruption des travaux en juillet 1848. Autre événement de peu d'incidence : en septembre 1848, le sous-préfet d'Autun se plaint au ministre de l'absence perpétuelle de Viollet-le-Duc et de la trop rare présence de l'inspecteur Amé.

Le premier devis soumis à la Commission des monuments historiques en décembre 1844 comporte deux catégories, la première s'élevant à 26 914,67 F (travaux urgents), la seconde à 8 817,91 F (couverture en tuiles de pierres), pour un total de 35 732, 58 F. La première catégorie du devis comprend la reprise en sous-œuvre des pierres abimées, la reconstruction des parties manquantes, la reconstruction de voûtes entre les deux pans de la porte, le dallage du sol de la galerie, la construction d'une voûte pour couvrir la galerie, une couverture en plomb, la création d'une voie romaine sous les deux passages centraux (en récupérant des dalles antiques situées à proximité de la porte), l'aménagement sous chaque baie latérale d'un égout recouverts par un trottoir. La deuxième catégorie du devis comprend quant à elle la réalisation d'une couverture en tuile avec chenaux et gargouilles, le bouchage en petit appareil des fenêtres et portes ouvertes dans le parement de la tour et des fouilles au niveau de la tour de flanquement opposée. Ce premier devis est accompagné d'un rapport, intégralement transcrit dans le tome II, dans lequel Viollet-le-Duc se livre à une analyse archéologique des structures conservées, analyse partiellement fautive qui fonde ses choix de restauration[1446] : « le véritable remède c'est le rétablissement des choses dans leur état primitif, et l'emploi de quelques moyens simples pour arrêter le mal déjà produit »[1447].

[1444] Besnier 1888, p. 29-30 ; Grivot 1967, p.

[1445] Kasprzyk 2005, pl. 106, n° 1 (la délimitation de l'intervention de Viollet-le-Duc est indiquée pour la façade campagne sur un relevé redessiné de Roidot-Deléage) ; Brunet-Gaston *et al.* 2006, p. 48 = Brunet-Gaston 2011, p. 266 (les limites de la restauration sont tracées sur une photographie de la face visible depuis la ville). Sans rentrer dans le détail de tel ou tel bloc, M. Kasprzyk n'attribue pas à Viollet-le-Duc les blocs de la corniche sommitale situés à l'aplomb du passage central sud et du piédroit central tandis que, selon V. Brunet-Gaston, l'ensemble des blocs de la frise et de la corniche sommitales est considéré comme moderne.

[1446] Ainsi s'il décide doubler la galerie supérieure, c'est parce qu'il est convaincu de restaurer la configuration originelle : il considère à juste titre que la galerie était couverte et que, à tort cette fois, vu la portée nécessaire, seule une voûte pouvait assurer cette fonction. Dès lors, il se demande sur quoi reposait la dite voûte : étant donné qu'elle ne pouvait pas reposer directement sur les pans en grand appareil (la répartition des poussées de la voûte les aurait fait sortir de leur aplomb), la seule solution possible est que cette voûte ait reposé sur des pilastres en petit appareil accolés à ceux conservés en grand appareil.

[1447] Le second devis soumis par Viollet-le-Duc, celui qui fut validé par la Commission des Monuments historiques et qui fixe le total des travaux à 29 421,82 F, comporte lui aussi deux volets. La première catégorie est exactement la même que dans le devis de décembre 1844. La seconde catégorie a été allégée : le bouchage des ouvertures pratiquées dans le parement extérieur de la tour et la réalisation de fouilles au niveau de la tour de

Rendre à la porte urbaine sa cohérence stylistique

Aux antipodes des conceptions prônant une intervention minimale sur le monument, la conception de la restauration architecturale de Viollet-le-Duc est dite « stylistique » puisque ses modalités sont dictées par la détermination du style de l'édifice. Une fois que la porte Saint-André a été définie par l'architecte comme une porte urbaine d'époque antique, il s'agit de la débarrasser de toutes les adjonctions postérieures telles que l'édifice au toit en appentis et les ouvertures fonctionnelles percées dans la tour lorsqu'elle servait d'église. Les travaux de restauration ont pour objectif de transformer un édifice constamment réutilisé depuis l'époque antique en une authentique porte de ville romaine et de ne conserver que cette unique phase architecturale. La chapelle des Ganay, probablement datée de la fin du XVème siècle, malgré ses fenêtres à meneaux et sa voûte ogivale, est détruite. Il en va de même pour toutes les ouvertures pratiquées dans le parement de l'ancienne tour de flanquement pour les nécessités du service liturgique : celles-ci sont bouchées, les portes du mur sud[1448] comme les fenêtres de l'abside semi-circulaire.

Le rapport daté du 10 janvier 1845 voit l'inspecteur général des Monuments historiques Mérimée appuyer sans réserve le projet de Viollet-le-Duc. Entre la consolidation et la restauration complète, le choix est fait :

> Lorsqu'il s'agit d'un monument aussi célèbre, je ne pense pas qu'on doive hésiter à préférer le système de restauration le plus large et le plus propre à rendre à la construction antique son ancienne magnificence.

Rendre à l'édifice son intégrité architecturale

Pour ce faire, l'architecte a fait le choix de reconstruire les parties manquantes : une grande partie de l'avant-corps méridional, l'essentiel de la corniche sommitale ainsi que la partie supérieure de la tour de flanquement nord. Du fait de son relativement bon état de conservation, la reconstruction des parties manquantes de la porte Saint-André a pu systématiquement s'appuyer sur des parties originelles (antiques) conservées qui ont été reproduites par symétrie ou par imitation. Il suffit de quelques blocs conservés de la corniche sommitale sur le pan campagne et sur le pan ville pour la restituer intégralement par reproduction linéaire du motif décoratif, il en va de même pour les pilastres et les chapiteaux manquants qui sont recréées en imitant leurs voisins. Quant à l'avant-corps sud, il n'est que le pendant symétrique de l'avant-corps nord. On ne peut donc en aucune manière reprocher ici la moindre invention à Viollet-le-Duc.

L'essentiel de ce que l'on appelle les pierres neuves, ces pierres de taille modernes aux arêtes saillantes, sert à reconstruire les parties manquantes mais une part non négligeable d'entre elles sert également à remplacer des pierres antiques trop abîmées pour continuer à jouer leur fonction statique dans l'édifice. Le calcaire oolithique s'altérant au contact prolongé de l'humidité, les constructeurs avaient adopté le parti de ne pas l'utiliser comme soubassement et de le réserver pour les parties de l'élévation qui n'étaient pas en contact avec le sol. Or, on l'a vu, pendant au moins deux siècles et demi, la partie sud du niveau inférieur de la porte était à moitié enseveli sous un monticule de terre, ces pierres ont donc dû être remplacées par des pierres neuves. Pour cela, il faut intervenir en sous-œuvre, ce qui implique

---

flanquement méridionale sont conservés mais le projet de couverture en dalles de pierre est considérablement revu à la baisse. *Exit* la gargouille à tête de lion initialement prévue !

[1448] L'accès situé immédiatement à l'ouest de la baie latérale nord (côté ville) est doté d'un linteau en accolade qui a été conservé sur les parements internes et externes de l'ancienne tour.

de cintrer l'arc afin que son soutien ne soit plus assuré par ses piédroits. Il est ensuite possible de remettre en place les claveaux ayant glissé, de démonter les blocs du piédroit, de remplacer les pierres les plus basses ou les plus abîmées, de remettre en place les blocs antiques que l'on souhaite conserver et de retirer le cintre[1449]. C'est ainsi que les ouvriers de Viollet-le-Duc et Amé ont procédé pour restaurer les deux piédroits les plus méridionaux de la porte (US **PSA-1**, **PSA-73**, **PSA-74**). C'est également ainsi qu'ils ont dû faire pour restaurer le piédroit méridional, très altéré, de l'avant-corps nord (**PSA-79**). La mise en œuvre des pierres neuves ne diffère pas de celle des blocs antiques : la pose se fait à sec, les joints sont les plus imperceptibles possibles, ils sont liés les uns aux autres par des crampons de fer scellés au plomb.

Assurer la conservation du monument

La volonté qu'a Viollet-le-Duc de restaurer l'édifice en conformité avec son style originel de porte urbaine ne se fait pas au détriment de sa conservation, là réside tout l'art de l'architecte. La raison première qui avait motivé la décision de restaurer la porte antique résidait dans l'imminence de la chute des pans de la galerie qui sortaient de leur aplomb. C'est la gestion de ce problème qui avait conduit au rejet du projet soumis par Régnier et au choix de Viollet-le-Duc. Ce dernier a prévu trois chaînages de fer reliant les deux parois, le premier est noyé dans le blocage situé entre l'extrados de la voûte et le niveau dallé de la galerie, à la hauteur du joint de lit entre la frise et la corniche intermédiaires, le second est situé au niveau du plan de naissance de la voûte que Viollet-le-Duc a construite au sommet de la galerie supérieure, le troisième est situé au-dessus de l'extrados de cette voûte, au niveau du joint de lit entre la frise et la corniche supérieures. Dans les trois cas, ces chaînages sont installés dans des parties neuves afin de limiter au maximum d'intervenir sur des pierres antiques. Autres mesures dictées par la volonté de favoriser la conservation de l'édifice : la construction de quatre voûtes entre les deux pans de la porte, le doublement des piliers de la galerie supérieure, nécessaire à la construction d'une voûte couvrant la galerie supérieure sur toute sa longueur et la construction d'une toiture.

J'ai rappelé plus haut comment l'architecte avait fait le choix de remplacer certaines pierres trop usées par des pierres neuves, qu'il s'agisse de claveaux, de blocs ordinaires ou de blocs portant un élément de décor.

A cela s'ajoute la construction d'un grand contrefort à l'emplacement du mur de la tour de flanquement sud afin de décharger l'extrémité méridionale de la porte des nombreuses poussées qui s'exercent sur elle et de garantir ainsi la stabilité de la porte Saint-André.

En avril 1849, Viollet-le-Duc justifie le dépassement du devis initial par la découverte tardive de l'état de dégradation avancée des parties dissimulées par l'ancienne chapelle des Ganay[1450] (le projet ayant été soumis en 1844, avant qu'elle ne soit démolie) et soumet un nouveau devis s'élevant à 11 177,41 F pour couvrir les dépenses excédentaires, devis qui est accepté sans difficultés par Mérimée et la Commission des Monuments historiques en juillet 1849. Viennent s'ajouter à la fin des travaux un déficit de 6 907 F, immédiatement couvert par la Commission. Au total, les travaux de restauration de la porte Saint-André (hors frais

[1449] Nul doute que c'est ce type de procédé qui explique des jugements aussi excessifs que celui formulé par le chanoine Grivot, s'inscrivant ici à la suite de ses collègues antérieurs de la Société Eduenne dans la pure tradition de critique de l'œuvre de Viollet-le-Duc : « au milieu du XIXe siècle, on la démonta pour la reconstruire » (Grivot 1967, p. 276).

[1450] Viollet-le-Duc attribue la dégradation de l'intérieur de la baie latérale nord à un incendie, ce qui confirme une affirmation de Devoucoux et Fontenay selon laquelle la galerie supérieure aurait été touchée par la foudre et altérée par un incendie à une date indéterminée (1848, p.146).

d'acquisition des terrains) s'élèvent à 40 599,83 F. Malgré l'importance de cette somme, en réalité, la restauration prévue par Viollet-le-Duc n'a pas été entièrement réalisée : l'architecte avait en effet prévu en 1849 un devis relatif aux réparations à effectuer pour rendre la tour au culte, projet qui avait été évoqué au moment de son acquisition par l'Etat mais aucune suite immédiate n'y fut donnée.

Les traces du chantier de Viollet-le-Duc (et sans doute également une tranchée exploratoire qui pourrait être due à J. Roidot-Deléage) ont été mises en évidence quelques mètres au sud de la tour de flanquement méridionale[1451].

7. Les années postérieures à la restauration de Viollet-le-Duc (années 1850-1860)

Du côté de la ville comme sur la façade tournée vers la campagne, trois traces linéaires situées au niveau de la zone comprise entre les extrados des deux arcs centraux, à l'aplomb du piédroit central et sous l'entablement intermédiaire, correspondent au négatif d'une inscription de trois lignes dont le texte nous est connu grâce à un unique document : la première photographie jamais prise de la porte Saint-André. Datée de 1851, elle a été réalisée par E. Baldus dans le cadre de la mission dite héliographique au profit de la Commission des Monuments historiques. Elle documente l'état de la façade de la porte deux ans seulement après la fin des travaux de restauration – apportant un témoignage photographique de l'œuvre de Viollet-le-Duc à peine achevée parfaitement complémentaire avec la documentation graphique réalisée par l'architecte. L'inscription, en lettres capitales, semble peinte et on y lit distinctement les mots suivants : « République française | Liberté Egalité | Fraternité ». Elle n'apparaît plus en revanche sur les clichés de F. Mieusement réalisés en 1877 – ce qui n'a rien d'anormal : cette inscription qui a pu n'apparaître qu'en février 1848 (et plus vraisemblablement à l'issue des travaux de restauration, en 1849) n'a pas dû survivre à l'avènement du Second Empire au mois de décembre 1852. Sa durée de vie est plus précisément circonscrite par les données historiques que par les sources iconographiques dans le cas présent. Vu la disposition similaire des traces négatives côté ville, de taille décroissante de haut en bas à l'image des extrados qui se referment sur le piédroit central, il faut restituer le même texte. Les trois traces laissées par ces éphémères inscriptions, quoiqu'estompées, sont encore visibles aujourd'hui des deux côtés de la porte.

On se rend également compte grâce aux clichés de Baldus que le niveau de sol était bien inférieur à celui d'aujourd'hui, d'un peu plus de 75 cm au niveau du piédroit central. Ceci permet de voir entièrement l'assise inférieure du piédroit (US **PSA-12**) dont seuls 10 cm émergent actuellement du sol mais aussi l'assise supérieure du soubassement en arkose – idéale confirmation par un cliché photographique d'un élément représenté par les dessins les plus anciens (Androuet du Cerceau, Français 4031, Dupuy 667, Martellange, Boudan).

On observe au sommet du piédroit central, côté campagne uniquement, quatre clous ou rivets délimitant une surface rectangulaire de 55 cm de haut. Il s'agit de la trace négative laissée par un panneau tout à fait similaire à celui qui s'est trouvé momentanément fixé sur le piédroit central de la porte d'Arroux (avis d'interdiction de la mendicité). Le seul document iconographique sur lequel soit représenté ce panneau (à son exact emplacement) est l'estampe donnée dans l'ouvrage du baron Taylor dont la publication est datée de 1863. Il n'apparaît ni sur le cliche de Baldus de 1851, ni sur celui de Mieusement de 1877.

En mars 1860, les membres de la Société Eduenne sollicitent Caristie afin de faire suspendre un projet routier qui aurait longé obliquement la porte Saint-André, du sommet de

[1451] Labaune – Tisserand 2007, p. 11.

la partie circulaire de sa tour de flanquement conservée jusqu'au contrefort accolé au piédroit sud de l'avant-corps méridional. Le tracé dessiné par l'ingénieur des Ponts et Chaussées d'Autun aurait donc occasionné la destruction de la tour de flanquement encore ensevelie. L'initiative de la Société Eduenne, le soutien du ministère et la collaboration du ministère des Travaux publics conduisent à la modification du projet et à la préservation des parties basses de la tour de flanquement, malgré la tentative d'obstruction du sous-préfet d'Autun. Quoi qu'il en soit, après cette date, le tracé de la route départementale n° 14 ne passe plus sous les arches de la porte Saint-André comme c'était le cas auparavant.

Le 26 octobre 1860, Viollet-le-Duc transmet à la Commission des Monuments historiques un projet de restauration de la tour de flanquement qui lui a été remis en mai par J.-G. Bulliot, alors secrétaire de la Société Eduenne. La Société Eduenne avait alors le projet d'utiliser l'édifice pour exposer ses collections lapidaires, projet qui fut rapidement abandonné puisqu'au début du mois d'octobre 1860, environ 1 m² de revêtement de la dite tour s'est effondré et que l'espace de la tour est en définitive jugé trop étroit pour accueillir l'ensemble des collections lapidaires.

Pour rester dans les mêmes années, la bibliothèque d'H. de Fontenay contient une photographie de la façade vue depuis la ville de la porte urbaine, photographie datée des environs de 1861 où l'on voit que le sol n'avait toujours pas été exhaussé. Par ailleurs, si on la compare aux nombreuses autres photographies prises postérieurement, le toit de la tour est toujours intact, la boulangerie qui fait face à la façade campagne de la porte n'existe pas encore, de même que l'aménagement de deux caniveaux passant sous les baies latérales qui doit être contemporain de l'exhaussement du sol. En effet, les clichés de Mieusement (réalisés en 1877) montrent à la fois qu'un réseau de caniveau a été implanté et que le niveau de sol est plus haut que sur la photographie datée de 1861 environ. Ce niveau correspond peu ou prou au niveau actuel[1452]. C'est probablement lors de cette opération que fut installée une fontaine en fonte, quelques mètres devant l'avant-corps sud de la porte et toujours visible aujourd'hui.

[1452] Il convient d'ailleurs de faire remarquer que cet exhaussement du sol qui, contre la volonté des bâtisseurs antiques, met en contact les blocs de calcaire oolithique avec l'humidité du sol est nuisible à la conservation des structures. On se souvient que c'est l'enfouissement partiel des piédroits de l'avant-corps sud pendant plusieurs siècles qui avait conduit Viollet-le-Duc à devoir substituer en sous-œuvre plusieurs blocs antiques trop abîmés par des pierres neuves. Aujourd'hui, on se rend compte que les blocs semi-enterrés sont bien plus érodés que ceux qui reposent sur eux. Par ailleurs, cette configuration topographique donne une image faussée des proportions réelles de la porte Saint-André en lui conférant une allure tassée et lourde qu'elle n'aurait pas si le niveau du sol était abaissé au niveau des soubassements en arkose, comme c'est le cas à la porte d'Arroux. La remarque vaut aussi pour la tour Saint-André qui est encaissée dans l'asphalte sur toute sa partie sud-est alors que son soubassement en grand appareil de blocs moulurés est parfaitement conservé, comme on le voit dans la parcelle située au nord-ouest de la tour. Cette opération de nivellement mériterait d'être effectuée à l'issue d'une campagne de fouilles des zones concernées ainsi que des soubassements de la tour de flanquement sud qu'on pourrait envisager, le cas échéant, de ne pas ré-enfouir. Cette mise en valeur favoriserait la lisibilité de la porte romaine la mieux conservée de tout l'Empire, ce dont la ville d'Autun devrait tirer parti. Quant au potentiel archéologique du sous-sol au niveau du square de la porte Saint-André, il est considérable : une fouille permettrait de vérifier l'existence ou non d'une cour intérieure, de déterminer la relation stratigraphique entre la tout de flanquement sud et le mur de courtine, d'appréhender pour la première fois le niveau de sol et l'organisation interne d'une tour de flanquement (dont les murs semblent conservés en élévation sur près de 2 m), de vérifier les relations stratigraphiques entre le substrat, la voirie urbaine et les fondations de la porte, de comprendre les travaux de terrassement qui ont été effectués au moment de l'implantation de la porte… Le diagnostic archéologique réalisé par le service archéologique municipal entre la tour sud et le mur de courtine confirme le potentiel archéologique de cette zone (Labaune – Tisserand 2007, p. 12).

8. *Problèmes récurrents de toiture (1871-1890)*

L'ancienne tour de flanquement avait servi d'annexe couverte lors des travaux de restauration mais promesse avait été faite à l'évêque de rendre ensuite le bâtiment au culte. Pourtant, après la restauration de Viollet-le-Duc, la ville loue l'édifice à divers particuliers[1453] jusqu'à ce que sa charpente vermoulue cède et provoque l'effondrement du toit de la partie rectangulaire de la tour. H. de Fontenay situe cet événement au printemps 1871[1454] tandis que J.-G. Bulliot évoque le mois de mars 1872 dans un courrier qu'il adresse aux Monuments historiques. C'est sans aucun doute ce dernier qu'il faut croire. En tant que correspondant local de la Commission des Monuments historiques, J.-G. Bulliot avise en effet le ministère de l'effondrement du toit de l'ancienne tour de flanquement et, face au désir d'une partie de l'équipe municipale d'en profiter pour raser l'édifice, il demande à la Commission d'intervenir et d'envoyer un architecte sur place. Il lui est répondu que l'effondrement de la toiture, moderne et très abîmée, ne met pas en péril la tour antique et qu'il convient de se contenter de nettoyer les décombres. La situation va donc se prolonger plusieurs années, ce qui explique que nous disposions de plusieurs clichés photographiques de la porte Saint-André flanquée de sa tour au toit effondré.

Pourtant, le 12 juillet 1873, un rapport de l'architecte de la Commission des Monuments historiques Daumet préconise la réparation de la toiture en tuiles de la porte elle-même (montant des réparations : 250 F). Il recommande et obtient que la surveillance des travaux soit confiée à Roidot-Deléage.

En ce qui concerne la toiture de la tour, selon ses dires, elle aurait été démolie volontairement pour prévenir qu'elle ne s'effondre d'elle-même, ce qui est contradictoire avec les propos de Bulliot. A cette date, la tour est entourée sur sa façade et sur son côté nord par des masures, l'accès à la porte d'entrée n'est possible que par un étroit passage. L'architecte considère qu'au vu des frais qu'occasionneraient les travaux de remise en état de la tour en vue d'une réaffectation cultuelle (il en a fixé le devis à hauteur de 25 000 francs), il est préférable de surseoir à ce projet, ce qui ne compromet en rien la conservation de la structure romaine.

En septembre – octobre 1874, les travaux effectués à la porte Saint-André par les entrepreneurs Guénard père & fils concernent donc la réparation de la toiture de la porte ainsi que quelques travaux de maçonnerie au niveau de la chapelle : le mur de la chapelle a été partiellement repris en sous-œuvre et le pignon de la chapelle a été arasé avant d'être recouvert de tuiles plates. C'est également à cette occasion que furent placés aux angles des pilastres huit chasse-roues en pierre de Prodhun – excellent marqueur chronologique pour dater les prises de vue lorsque l'on ne voit pas dans quel état se trouve le toit de la tour. C'est dans le cadre de la surveillance de ces travaux que J. Roidot-Deléage a effectué des observations sur le sommet des élévations conservées à l'intérieur de la tour qui lui permettent de restituer une couverture constituée par une voûte en berceau[1455].

La toiture de la porte urbaine doit à nouveau être réparée à la suite des « ouragans qui ont sévi sur Saône et Loire [sic] au printemps de 1879 » pour citer le rapport daté du 24

[1453] Dans la séance de la Société Eduenne du 27 mai 1865, A. de Charmasse évoquait le « portail Saint-André, transformé depuis peu en dépôt de décombres, pour le rendre encore plus étroit, et peut-être un jour faire de son état un argument en faveur de sa destruction » (Charmasse 1872, p. 520-521). Dans un rapport d'inspection, l'architecte Daumet évoque l'installation d'une salpêtrerie au sein de la tour sans donner davantage de précisions chronologiques.
[1454] Fontenay 1881, p. 413.
[1455] Archives Roidot-Deléage.

décembre 1879 que Daumet envoie à la Commission. Il chiffre les réparations à 150 F : les tuiles creuses qui couvrent la galerie sommitale doivent être remaniées, de même que celles qui couvrent l'abside de la tour de flanquement. Il préconise également de protéger les murs non couverts, les couvrir de tuiles creuses afin de les garantir des infiltrations d'eau (35 F supplémentaires). Daumet soumet un devis en février 1880 (pour des travaux prévus en 1881) dans lequel il détaille les réparations à effectuer : reprendre la maçonnerie du sommet des murs de la tour, araser les deux murs gouttereaux, les chaperonner de maçonnerie et les couvrir avec des tuiles creuses, réparer le toit en tuiles creuses des deux pignons ainsi que le toit de la porte elle-même et en profiter pour enlever la végétation envahissant l'ensemble de ces structures.

Le 26 janvier 1888, le maire d'Autun signale que la tour de la porte menace ruine, que plusieurs pierres ont chuté mettant en danger les habitants des maisons voisines. Les travaux de conservation nécessaires sont exécutés en 1888 par Maingasson-Guy, sous la supervision de Daumet, pour un total de 399,82 F. La couverture de la porte (ses deux versants et ses pignons) est refaite, les tuiles sont fixées au ciment et le mur de la tour est rechapé. Le rapport de l'inspecteur général Selmerscheim daté d'août 1890 expose que des réparations, assez légères, ont été effectuées par la ville avant septembre 1888 : celles-ci se sont concentrées sur un angle de la partie rectangulaire de la tour qui a été consolidé et quelques repiquages ont été effectués au niveau de sa couverture afin d'éviter toute chute de moellons.

9. Le XXème siècle

9.1.Les restaurations de 1901

A la demande du député-maire d'Autun G. Périer formulée devant la Chambre des députés le 10 décembre 1900, d'importants de travaux ont lieu à la porte d'Arroux comme à la porte Saint-André sous la conduite de l'architecte L. Sauvageot et sous le contrôle de l'inspecteur général Selmerscheim. C'est à cette occasion qu'est enfin restauré le toit de la partie rectangulaire de l'ancienne église qui s'était effondré au début de l'année 1872. Déposé par l'architecte en novembre 1901, le devis est approuvé en décembre : la section relative à la porte Saint-André s'élève à 9 627,90 F. La réception des travaux eut lieu début janvier 1904.

Le rapport d'A. Poidevin, daté du 15 février 1897, n'était pourtant guère directif : « Il conviendrait peut-être de dégager un peu cette annexe de la porte St André, d'y exécuter quelques travaux de consolidation et d'en couvrir certaines parties ». L'esprit des travaux est davantage dicté par les rapports du 25 novembre 1901 (rédigé par l'architecte Sauvageot) et du 1er décembre 1901 (rédigé par Selmerscheim) qui soulignent la menace constituée par les infiltrations d'eaux à l'intérieur de la tour et au sein de ses maçonneries poreuses. Sauvageot fait exécuter des reprises de maçonnerie, détruit certaines parties avariées du mur en petit appareil de la tour, démolit la toiture et la charpente de la partie semi-circulaire de la tour, refait, le pignon, la charpente (bois de sapin) et la couverture de la tour (tuiles creuses), effectue également des réparations à la toiture de la porte (mêlant tuiles neuves et anciennes tuiles). Comme à l'accoutumée, cette intervention donne lieu à un désherbage et au rejointoiement des parties qui le requièrent (sur les deux façades et au niveau des intrados des voûtes).

9.2.Aménagements de voirie

Avant la fin de la première moitié du XXème siècle, une route asphaltée est aménagée sous les deux arches centrales de la porte Saint-André, elle est longée par deux trottoirs dont la bordure s'aligne avec la paroi sud de la baie centrale sud et avec la paroi nord de la baie centrale nord. C'est à ce moment là que disparaissent les bornes chasse-roues installées en 1875[1456]. Les photographies du XXème siècle permettent de situer ces travaux de voirie à une date antérieure à 1947[1457]. Etant donné que le dispositif d'éclairage public suspendu est le même sur la photographie de 1947 et sur une carte postale (non datée) sur laquelle ni les trottoirs, ni la route asphaltée ne figurent (fiche n° 158), on peut supposer que ces travaux durent avoir lieu dans les années 1930 ou dans l'immédiat après-guerre. La petite maison accolée à la façade de la tour fut démolie et remplacée par un muret situé dans l'alignement du mur sud de la tour (toujours visible) avant que n'aient lieu ces travaux de voirie.

Dans un second temps, des panneaux directionnels seront installés, côté ville et côté campagne.

9.3.Travaux d'aménagement d'un Temple protestant

Entre 1965 et 1968, divers travaux de restauration conduits par M. Berry furent réalisés afin de rendre la tour de flanquement, concédée en 1966 à la communauté protestante, apte à l'exercice du culte. Avant cette restauration dont le montant s'élève à 54 953,74 F, la tour servait de hangar de stockage de voirie municipale ou de « dépôt des balais municipaux » pour reprendre l'expression de l'architecte. Ces travaux de remise en état de la tour sont assez conséquents : remise en état du gros-œuvre, réfection de la charpente qui était complètement pourrie plutôt que de réaliser un plafond comme prévu initialement dans le devis, pose d'un dallage de sol, démolition des appentis adossés sur le côté de la porte et travaux de menuiserie au niveau des portes et des placards.

9.4.Réfection de la couverture de la porte

La toiture de la porte est une nouvelle fois réparée dans les années 1972-1976 sous la conduite des architectes M. Berry et M. Jantzen. Le devis, à hauteur de 40 819,32 F, est établi en 1972. En réalité, il s'agit d'une réfection complète de la couverture de la porte, l'ancienne étant hors d'usage. Outre divers travaux de désherbage et de rejointoiement, l'ancienne couverture est entièrement déposée, la forme chargée de supporter la couverture est refaite au mortier et une nouvelle couverture est posée en utilisant à la fois des tuiles neuves et des tuiles récupérées dans l'ancienne couverture.

Il ne reste aujourd'hui qu'un seul bloc originel de la corniche sommitale : il se situe dans l'angle formé par l'avant-corps nord avec le corps central de la porte (**PSA-68**). Or, Viollet-le-Duc en avait laissé six. Il est vraisemblable que le remplacement de cinq blocs antiques de la corniche sommitale sur les six qu'il restait alors ait eu lieu à l'occasion de cette réfection de la toiture de la porte (**PSA-96**, **PSA-98**, **PSA-100**, **PSA-101**, **PSA-102**). Des photographies prouvent en effet que l'opération est postérieure au mois de mai 1948 (clichés datés joints au dossier des usines Michel dans les archives de la Commission des Monuments historiques) et antérieure à la réfection des abords de la porte et à sa fermeture à la circulation en 1986 (cliché peut-être daté de 1984, conservé au musée Rolin, 1987 ACQ 4[1458]).

[1456] A l'exception de celle située au pied de l'angle sud-ouest du piédroit central, partiellement conservée encore aujourd'hui.

[1457] Les travaux apparaissent en cours de réalisation sur une carte postale non datée (fiche n° 164).

[1458] L'examen de ce cliché sur lequel apparaît une cloche dans la galerie supérieure prouve qu'il est postérieur à 1965, date à laquelle la tour est aménagée pour servir au culte protestant.

9.5.Aménagement du square piétonnier de la porte Saint-André

Dans les années 1984-1987, l'architecte M. Jantzen conduit des travaux qui n'affectent pas directement le bâti de la porte urbaine mais qui concernent sa conservation et sa mise en valeur (510 000 F). Un projet d'aménagement des abords de la porte Saint-André a été conçu au moment de la célébration du Bimillénaire d'Autun, en 1984 : ce projet est né de la volonté de détourner la circulation routière de la porte Saint-André dans un souci de conservation, de mettre mieux en valeur le site pour les visiteurs et d'aménager un espace vert et piétonnier tout autour de la porte romaine. C'est en 1986 que la circulation routière cesse de passer sous les arches de la porte romaine et que le square tel que nous le connaissons aujourd'hui est aménagé[1459].

Une lettre à en-tête du musée Rolin (non-signée mais dont l'auteur est Alain Rebourg), adressée à la DRAC le 1er avril 1985, mentionne un projet de « Fouilles archéologiques à l'occasion des travaux d'aménagement de la Porte Saint-André »[1460]. Il s'agirait de profiter du projet d'aménagement voulu par la Ville et subventionné par le Ministère de la Culture pour pratiquer plusieurs sondages dans le but de préciser non seulement le plan de la porte Saint-André (au niveau de la « seconde tour flanquant la porte », au niveau de la « cour intérieure » et au niveau de l'« extension de l'église médiévale ») mais aussi sa datation. L'archéologue municipal propose que, selon les résultats obtenus, les murs dégagés puissent être restaurés et laissés à l'air libre. A la date de ce courrier, la demande d'autorisation de fouilles n'a pas encore été accordée. J'ignore ce qu'il est advenu de ce projet : la demande d'autorisation a-t-elle été officiellement effectuée ? l'autorisation a-t-elle été accordée ? les fouilles ont-elles eu lieu [1461] ?

[1459] Rebourg 1993c, p 76.

[1460] Ce document est conservé au sein des archives du SRA à Dijon, dans un dossier intitulé *Autun Travaux d'aménagements à la Porte Saint-André 1985*.

[1461] J'ai contacté sans succès H. Gaillard de Sémainville, alors Directeur des Antiquités Historiques en charge du suivi de ce dossier, pour tenter d'avoir une réponse à ces questions. J'ai également interrogé sur le sujet A. Olivier qui n'a pu me répondre.

Porte de Rome

Il convient de faire preuve d'une grande prudence concernant les mentions dans les sources anciennes de la porte des Marbres : en effet, la porte des Marbres peut désigner l'antique porte de Rome mais aussi une porte située 350 m plus au nord-ouest construite au début du XVIIème siècle ou encore une autre porte construite au même endroit que la précédente en 1776 et démolie le 24 août 1839. Les antiquaires comme les amateurs, les Autunois comme les voyageurs ont plus d'une fois été abusés par cette dénomination équivoque. En réalité, les mentions de la porte de Rome sont très rares et, faute d'éléments nouveaux à apporter, les auteurs se contentent très souvent de répéter une vulgate trouvée chez leurs devanciers : la plus belle de toutes les portes vit ses blocs utilisés lors de la construction de la cathédrale et ses marbres être récupérés par des particuliers.

1. Construction, démolition et enfouissement

Il est bien plus délicat de restituer l'histoire longue d'un édifice dont aucun témoignage écrit ou iconographique ne nous est parvenu. Même parmi nos sources les plus anciennes, personne n'a vu de ses yeux la porte de Rome en élévation. Je dois donc me contenter de quelques observations éparses pour faire le point sur ce qu'il est possible de retracer de la vie de la porte de Rome, de sa construction jusqu'à nos jours.

Aucune fouille stratigraphique n'ayant eu lieu au niveau de la porte de Rome, aucun bloc architectonique dont il soit certain qu'il ait appartenu à la porte n'étant conservé, rien de précis ne peut être avancé sur sa construction. La vraisemblance historique incite à considérer qu'elle soit plus ou moins contemporaine de la porte d'Arroux, élevée à l'autre extrémité du *cardo maximus*.

Les sources s'accordent à reconnaître qu'elle ait vu passer sous ses arches l'empereur Constantin en 310[1462].

Sa démolition doit être située au Moyen Âge puisque nos premières sources remontant au tout début de la Renaissance ne la mentionnent pas ou la mentionnent déjà détruite : silence de l'anonyme milanais et de Michel de l'Hospital, pas de dessin par Androuet du Cerceau. Sur le plan d'Autun réalisé au plus tard en 1574 que Belleforest et Saint-Julien de Balleure ont publié, n'apparaissent que les soubassements ou les fondations de ses deux tours de flanquement dans une configuration trop réaliste pour avoir été le fruit du hasard ou d'une invention : d'une part, la porte est en effet représentée à son emplacement exact, d'autre part on ignorait à l'époque que les portes urbaines de l'antique *Augustodunum* étaient flanquées de tours à talon, or, c'est bien cela qu'a représenté le dessinateur. Ces éléments nous amènent à attribuer à l'époque tardo-antique ou médiévale la démolition du corps central de la porte urbaine, de son éventuelle cour intérieure et de l'essentiel de l'élévation de ses tours de flanquement. Je ne reviens pas sur la tradition autunoise selon laquelle ses blocs auraient été réemployés lors de la construction de la cathédrale Saint-Lazare au XIIème siècle dont j'ai montré dans le chapitre deux qu'elle était dépourvue de tout fondement objectif et de toute preuve matérielle. Pour le XIVème siècle, on dispose d'une mention du *fortem de Marmoribus* datant de 1386[1463] qui laisse penser que les deux tours de flanquement aient pu servir de point fortifié gardant l'accès à Autun par le sud-est.

[1462] *Panégyrique* VIII (5), 7, 6 ; Ladone 1640, p. 16 ;Hostein 2002, p. 251.
[1463] Fontenay 1889, p. 46.

Par la suite, la porte de Rome va être recouverte par le rempart d'époque moderne. Dans un premier temps, dans la seconde moitié du XVIème siècle, il semble que la fortification de la zone soit assurée par un ouvrage de terre mais, peu après, au début du XVIIème siècle, des bastions en grand appareil sont aménagés et leur connexion avec l'enceinte antique se fait précisément à l'emplacement de l'ancienne porte de Rome.

Vu que la rédaction du *De antiquis Bibracte monimentis*, publié en 1650, est comprise entre la réforme grégorienne dont il parle (1582) et le décès de son auteur (à l'extrême fin du XVIème siècle, peut-être 1596), on peut situer à une quinzaine d'années près le témoignage de J. Léauté. Ce dernier affirme qu'au moment où il écrit un remblai a déjà recouvert l'emplacement de la porte de Rome, ce qui signifie que le remblai recouvrant l'ancienne porte a été mis en place avant la fourchette chronologique 1582-1596. En revanche, vu que les substructions des tours de la porte de Rome apparaissent sur le plan donné par Belleforest et Saint-Julien de Balleure, il faut situer la mise en place de ce remblai à une date postérieure à la réalisation de ce plan. Tout le problème réside dans la datation exacte de ce document cartographique dont il est simplement assuré qu'il ne peut être postérieur à 1574. Rien ne prouve en revanche qu'il n'ait pas été réalisé une dizaine d'années plus tôt ou qu'il ne recopie pas lui-même un document antérieur[1464]. Si l'on se fie au témoignage de Léauté, ce qui ne me paraît pas insensé, il apparaît que l'enfouissement des substructions de la porte de Rome sous un remblai a eu lieu de son vivant puisqu'il déclare avoir vu les fondations de la porte : « *basim ipsius fere integram vidimus* (…) *sed qualis fuerit operis forma, structura, decor nos latet* »[1465]. L'épisode du siège d'Autun en 1591 n'a pas dû avoir la moindre influence sur la conservation des vestiges de la porte de Rome, alors enfouis sous le remblai de terre, alors même que ce secteur fut le principal point concerné par le premier assaut général du 3 juin.

Au début du XVIIème siècle, les travaux liés à la construction du bastion de la Jambe-de-bois[1466] remettent au jour les fondations de la porte si l'on se fie à H. de Fontenay, dernier propriétaire connu du manuscrit d'Anfert, qui rapporte que les fondations de la porte de Rome ont été mises au jour en 1610[1467]. D'après une inscription longtemps placée sur le bastion de la Jambe-de-bois, les travaux de ce secteur auraient été achevés en 1608, ce qui nous invite à remonter de deux ou trois ans la date à laquelle les fondations de la porte romaine ont été vues[1468]. Au-delà de la question de la date exacte, le témoignage d'Anfert est confirmé par le propos d'Edme Thomas : « La quantité de Pilliers, Colomnes, Corniches, & autres embellisemens de Marbre, qui y ont esté deterrés, & transportés dans les Maisons de Monsieur l'Abbé Ieànin en sont une coniecture pressante ». L'historien autunois ajoute que l'on sait qu'elle était flanquée de deux tours semi-circulaires « ainsi qu'on l'a reconnu par la

[1464] La deuxième hypothèse est peu probable si l'on en croit les propos de l'éditeur de la *Cosmographie* de Münster et Belleforest qui dit avoir demandé aux magistrats locaux de lui envoyer des plans de leur ville. Il est en revanche très probable que le plan puisse avoir été réalisé dès 1570. H. de Fontenay qui n'est pas pleinement conscient de ces problèmes de datation considère trop souvent que le plan serait un instantané de l'état d'Autun en 1581.

[1465] Léauté 1650, p. 27.

[1466] Le boulevard de la Jambe-de-bois est attesté en 1597, plus ou moins à la même époque que celle où écrit F. Perrin : la mention figure dans un arrêt de viérie daté du 16 avril 1597 (Abord 1855, p. 101). Perrin explique toutefois que le toponyme Jambe-de-bois, dû à la présence d'un cabaretier installé non loin de l'ancienne porte de ville, est antérieur au siège de 1591 et que, depuis cette date qui aurait vu saint Léger venir combattre dans ce secteur aux côtés des Autunois, il convient de rebaptiser le boulevard de la Jambe-de-bois, boulevard de Saint-Léger (Français 14 392, fol. 7 r°-7 v° ; passage partiellement cité dans Abord 1881, p. 93). L'existence du toponyme Jambe-de-bois n'implique donc pas que le bastion en grand appareil du même nom ait déjà été réalisé puisque c'est le bastion qui a tiré son nom du toponyme Jambe-de-bois, et non le bastion qui aurait donné son nom au boulevard.

[1467] Fontenay 1889, p. 46. H. de Fontenay date le manuscrit d'Anfert de 1610.

[1468] Fontenay 1885, p. 155.

decouverte de leur fondement »[1469] : il est parfaitement cohérent que les deux événements, remise au jour des fondations de la porte et récupération de blocs architectoniques, soient simultanés.

C'est donc enfouies dans le sol que les substructions arasées de la porte de Rome ont passé plus de deux siècles avant d'être à nouveau observées et décrites.

2. *Les investigations du XIXème siècle*

C'est d'ailleurs au XIXème siècle que des blocs en place de la porte de Rome ont été vus pour la dernière fois. L'abbé Devoucoux et J. de Fontenay en témoignent en 1846 : « On voit encore les pieds droits de cette porte dans la maison du jardinier construite près de l'épaulement du bastion de la Jambe-de-bois, et ce bastion a été élevé avec les débris de cette porte. »[1470]. On en trouve une confirmation dans le compte-rendu d'une prospection réalisée en 1852 par Laureau de Thory et Roidot-Deléage sur le tronçon Autun – Chalon-sur-Saône de la voie dite d'Agrippa : l'architecte écrit, à propos de la porte de Rome, que ses « substructions se voient encore à l'Ouest et tout près du bastion de la Jambe de bois », il y joint un plan qui situe la porte de Rome et l'enceinte antique par rapport au bastion de la Jambe-de-bois. Autre confirmation dans des notes de l'architecte datées de novembre 1868 : « Trois [portes] existent encore en partie, et on voit les traces des tours qui défendaient la porte de Rome »[1471]. Ainsi, ces différentes mentions indiquent qu'au milieu du XIXème siècle, les soubassements des deux tours de flanquement ainsi que plusieurs piédroits de la porte étaient conservés.

H. de Fontenay, après avoir indiqué qu'« il y a quarante ou cinquante ans »[1472] Roidot-Deléage avait retrouvé plusieurs substructions qui lui avaient permis d'établir le plan de la porte romaine, ajoute qu'à l'heure où il écrit plus rien n'est visible depuis que des habitations ont été construites à cet endroit, mettant un terme dans ce secteur à la pratique du jardinage maraîcher qui était encore très développée au pied des remparts romains[1473].

Il reste à signaler la découverte en 1898, dans le cimetière avoisinant la porte de Rome, au pied du rempart antique, d'un massif de blocs antiques. Ce passage n'ayant jamais retenu l'attention, je le cite *in extenso* :

> Les blocs, percés de trous de louves et portant des traces de moulures, ont appartenu à un édifice romain et tout porte à croire qu'on se trouve en présence des débris de la porte de Rome. Il eût été possible de relever la dimension des arcades de cette porte en mesurant la courbe des énormes claveaux extraits de ce massif. Deux des plus gros blocs, provenant d'une corniche, ont exactement les mêmes moulures que celles de la porte Saint-André. Ces blocs de pierres de taille étaient placés en plan incliné au pied du rempart, dans le but de hisser à travers une brèche, encore visible dans la muraille, les matériaux arrachés aux monuments romains employés à la construction du séminaire[1474].

Que penser de ce compte-rendu ? Précisons d'emblée que la parole de l'auteur de cette note ne saurait être remise en question du point de vue des faits. En revanche, il est impératif de discuter son hypothèse d'attribuer ces blocs à la porte de Rome. Premier point : les blocs ont été découverts non loin de la porte de Rome, en contrebas de l'enceinte romaine qui

---

[1469] Thomas 1660, p. 20.
[1470] Thomas 1846, p. 36-37, note 1 ; repris dans Abord 1881, p. 91.
[1471] Archives Roidot-Deléage.
[1472] Fontenay 1889, p. 46, c'est-à-dire dans les années 1840.
[1473] Dorigny 1989, p. 100. On note d'ailleurs que la tour de flanquement occidentale de la porte d'Arroux est aujourd'hui occupée par un potager perpétuant ainsi cette tradition autunoise, tout comme la tour de flanquement occidentale de la porte de Rome.
[1474] Bulliot 1898, p. 440-441. Si la dernière hypothèse de Bulliot est juste, rappelons que la construction du séminaire, due à l'évêque Roquette, eut lieu de 1675 à 1679.

contrebute la terrasse sur laquelle est installée le Lycée militaire d'Autun (ancien Grand Séminaire). Si l'hypothèse de Bulliot est correcte, le lieu de découverte de ces blocs est parfaitement cohérent, ils auraient été mis au jour à l'extérieur de l'enceinte moderne, quelques mètres au sud-ouest du bastion de la Jambe-de-bois et auraient ensuite été déplacés en direction du nord-est le long du rempart antique jusqu'à cette brèche. On dit souvent que les blocs antiques ne montent jamais mais qu'au fil des siècles ils ne peuvent que descendre. La règle se vérifie ici puisque les intentions des manœuvres ont été contrariées par la difficulté de la tâche. Deuxième point, la similitude avec la corniche de la porte Saint-André : je suis d'avis de me fier à Bulliot qui indique que les moulures sont « exactement les mêmes » mais, dans ce cas, l'hypothèse la plus vraisemblable n'est-elle pas de considérer qu'il s'agit de blocs de corniche de la porte Saint-André elle-même qui auraient été descendus jusqu'ici ? il faut renoncer à cette dernière hypothèse puisque Bulliot évoque la présence au sein de ce massif de claveaux. Or, la porte Saint-André a conservé tous ses claveaux (à l'exception de trois d'entre eux qui ont été remplacés par des pierres neuves à l'occasion de la restauration de Viollet-le-Duc). La vraisemblance incitant à considérer que ce massif de blocs est issu d'un même édifice, la présence de claveaux de la porte Saint-André étant exclue, l'hypothèse de Bulliot de les attribuer à la porte de Rome est tout à fait pertinente[1475].

[1475] L'honnêteté intellectuelle contraint à ajouter que le massif pourrait résulter du rejet de blocs antiques devenus inutiles par l'entrepreneur des travaux de Viollet-le-Duc (seule raison possible à la présence de claveaux et de blocs de corniche de la porte Saint-André). Mais, il est absurde de penser que l'entrepreneur ait autorisé ses ouvriers à traverser les jardins du Séminaire avec ces matériaux et que le cimetière ait été utilisé comme décharge sauvage entre 1847 et 1849.

Porte Saint-Andoche

Bien mieux conservée que la porte de Rome, la porte Saint-Andoche a pourtant suscité beaucoup moins de glose que celle-ci, ceci pour la simple raison que les antiquaires n'ont pas souvent interprété correctement la tour Saint-Andoche comme une tour de flanquement de la porte sud-ouest de l'enceinte romaine, préférant y voir un temple alors même que le médecin Léauté dès la fin du XVIème siècle avait expliqué pourquoi cet édifice, malgré ses fonctions religieuses, ne pouvait qu'être lié à une porte urbaine. Quant aux voyageurs et aux dessinateurs, la tour Saint-Andoche ne suscite qu'exceptionnellement leur intérêt. Enfin, cette porte ne bénéficie pas des lumières apportées par les dossiers de restauration du XIXème siècle : aucune documentation de ce type n'est en effet disponible pour la tour Saint-Andoche qui n'a pas été inscrite sur la première liste des Monuments historiques en même temps que ses deux homologues et n'a été proposée que très récemment à l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

1. Une porte urbaine précocement réaffectée

Nous ne disposons d'aucune donnée particulière sur la porte Saint-Andoche à l'époque antique. Son emplacement est bien connu puisque sa tour de flanquement méridionale s'est conservée en élévation mais rien ne permet de situer à quel moment ses quatre baies, sa galerie, son éventuelle cour intérieure et son autre tour de flanquement ont été démolies. C'est uniquement sur la base de la vraisemblance que l'on suppose que ses matériaux ont été réutilisés ailleurs : l'ensemble des parties en grand appareil ont en effet disparu, ce qui laisse penser à une démolition délibérée et méthodique plutôt qu'à un effondrement accidentel ou à une destruction ennemie. Par ailleurs, sa présence dans une zone densément peuplée corrobore l'hypothèse d'une réutilisation de ses matériaux.

C'est sans doute à l'emplacement de la porte Saint-Andoche que fut fondé, à la fin du VIème siècle, sous l'épiscopat de Syagrius et par décision de la reine Brunehaut, le *xenodochium Francorum* mentionné dans une lettre du pape Grégoire Ier[1476]. Ancêtre des hospices ou des hôpitaux, ce terme désigne une structure d'assistance et d'accueil des pauvres, des malades et des voyageurs qui relève de l'exercice de la charité chrétienne mais prend ici une forme institutionnalisée[1477]. Ce type de structure, attestée en Gaule dès le VIème siècle, n'est pas propre à Autun : le roi Childebert Ier et la reine Ultrogothe en fondent un à Lyon dès 549, l'évêque Agricola fonde un *exsinodochium* pour les lépreux à Chalon-sur-Saône sans doute à la fin du VIème siècle, même fondation d'établissement à Saint-Martin de Pontlieue et à Reims. Ces infrastructures urbaines disposent de biens propres et inaliénables, elles gèrent leurs biens de manière autonome et sans être sous le contrôle de l'Eglise – privilèges semblables à ceux dont jouirent les abbesses de Saint-Andoche. En effet, à Autun, la fondation du *xenodochium* va de pair avec l'implantation d'un monastère de femmes. On ignore quelle forme matérielle et architecturale a pu prendre cette institution qui devait exiger au minimum des dortoirs d'accueil, un réfectoire, une chapelle, un logement pour les moniales… Ce qui est certain, c'est que la position de la porte urbaine se prête

[1476] Sa fondation est confirmée par le pape Grégoire Ier dit le Grand en 602 (*Ep*. XIII, 5) ; cf Verpeaux 2010 sur l'étude monographique des abbayes de femmes d'Autun.

[1477] Une semblable institution vouée à l'assistance et à la charité est attestée avant 373 aux portes de Césarée où Basile avait fondé une structure d'accueil pour les étrangers de passage, une structure de soin pour les malades. Selon Brigitte Beaujard, le *xenodochium* répond aux besoins d'une époque où beaucoup d'étrangers (*peregrini*) et de malades sont sur les routes afin de visiter les lieux liés à tel ou tel saint dont il espère le secours (Beaujard 2005, p.397-399).

particulièrement à l'accueil des voyageurs et des malades, à la fois parce que c'est la première structure qu'ils rencontrent et parce que cela évite qu'ils se mêlent à la population locale.

On suppose que la fondation du *xenodochium* constitue l'origine du monastère de femmes qui est attesté dans les sources pour la première fois en 843 (*monasterium puellarum Dei intra eam urbem constructum*) et qui est placé sous le patronage de Saint-Andoche au XIème siècle. La vocation d'accueil des malades et des voyageurs est d'ailleurs confirmée au milieu du IXème siècle par l'évêque d'Autun Jonas[1478]. Sans doute construite entre la fin du IXème siècle et la première moitié du Xème siècle, une crypte en grand appareil irrégulier est accolée au mur sud de la tour de flanquement conservée. Il est possible que cette crypte ait fonctionné avec le *xenodochium* avant de revêtir une fonction liturgique en lien avec l'abbatiale gothique (détruite au XVème siècle) dans le prolongement de laquelle elle se situe[1479]. La tour de flanquement romaine devait marquer l'entrée du monastère et a sans doute été réutilisée comme point d'appel et de clocher[1480]. Quant au corps central de la porte, son existence fait débat : l'hypothèse présentée dans le catalogue de l'exposition *Bourgogne médiévale* selon laquelle, à l'époque de la construction de la crypte, les accès sous les baies de la porte romaine étaient conservés et encore ouverts[1481] s'oppose à l'hypothèse d'H. de Fontenay d'une fermeture de la porte romaine au VIème siècle[1482]. Autant dire qu'en l'absence de données archéologiques sur la zone des piédroits séparant les baies de la porte romaine, il est impossible d'aller au-delà de ce type de raisonnements.

2. Remaniements et continuités à l'époque moderne

Des quatre portes de l'enceinte du Ier siècle, la tour Saint-Andoche est la seule à être intégrée à l'intérieur de l'enceinte moderne[1483]. La réalisation d'un bastion avancé, dont les travaux furent achevés en 1584 d'après la documentation épigraphique[1484], crée le seul endroit où la muraille antique est débordée par l'enceinte moderne. C'est à l'occasion de ce grand réaménagement du secteur qu'est fermée la porte médiévale de Saint-Andoche (à ne pas confondre avec la porte romaine désignée de la même manière).

Les premières sources iconographiques à notre disposition remontent à peu près à cette époque : il s'agit des vues du plan d'Autun vers 1575, des dessins de Léauté dont le manuscrit Français 4031 livre l'état le plus ancien conservé et de ceux du président Jeannin dont Peiresc avait fait faire des copies (Dupuy 667). Les trois représentations de la tour de flanquement s'accordent à montrer un édifice isolé, composé d'une partie rectangulaire couverte d'un toit et d'une partie semi-circulaire dont l'élévation ne dépasse pas les deux tiers de l'élévation de la partie rectangulaire. Dans les deux cas, les parements de petit appareil présentent plusieurs rangées de trous de boulin. En revanche, les deux dessins les plus précis diffèrent sur l'organisation du parement de la façade occidentale, dans sa partie basse semi-circulaire comme dans sa partie supérieure plane. Sur le dessin de Léauté, on distingue deux grandes

[1478] Charmasse 1865, p. 47 ; Fontenay 1882, p. 435-436 ; repris dans Sapin 1986, p. 37.
[1479] Sapin 1986, p. 40.
[1480] Sapin 1986, p. 262, note 109 ; Bourgogne médiévale 1987, p. 86 ; Sapin, dans Pinette 1987, p. 383-384.
[1481] Bourgogne médiévale 1987, p. 86.
[1482] Le fait qu'à une date très ancienne, une autre issue ait été ouverte dans le rempart pour laisser passer le chemin arrivant du champ Saint-Ladre (actuelle place du Champ de Mars) et longeant la façade nord de l'église Saint-Pierre Saint-Andoche l'invite à penser que la porte romaine n'était plus fonctionnelle en tant que lieu de passage, qu'elle ait été murée ou tout simplement démantelée (Fontenay 1889, p. 44, 297 ; hypothèse reprise par Rebourg 1993c, p. 78).
[1483] En ce qui concerne la porte de Rome, l'enceinte moderne et le bastion de la Jambe-de-bois recouvrent une mince partie de la porte urbaine et laissent la majorité de ses substructions au pied du nouveau rempart.
[1484] Fontenay 1885, p. 157.

voûtes clavées alors que le dessin du fonds Dupuy n'en représente qu'une seule. Quant à la partie semi-circulaire, elle est moins bien conservée chez le premier que sur le dessin de Jeannin – Peiresc qui figure trois fenêtres cintrées à mi hauteur de l'élévation conservée. Le niveau d'écrêtement du parement semi-circulaire correspond plus ou moins à une corniche sur les parois latérales de la partie rectangulaire de la tour. Rien de tel n'est représenté sur le dessin du manuscrit Français 4031 qui, quant à lui, place la corniche immédiatement sous la toiture.

La description du médecin Léauté confirme que la porte urbaine n'est plus visible à la fin du XVIème siècle, que seule subsiste une tour fort similaire à celle qui est accolée à la porte Saint-André. L'antiquaire remarque la présence de niches qui sont selon lui les indices d'une fonction cultuelle de l'édifice[1485]. A la fin du XVIIème siècle, l'évocation de la tour Saint-Andoche par Edme Thomas, largement inspirée de Léauté, n'apporte pas grand-chose, à l'exception de l'appellation de porte des Druides alors que Léauté se contentait de situer la porte par rapport aux points cardinaux et par sa proximité topographique avec le sanctuaire consacré à Saint-Andoche.

En 1646, le voyageur F. Baudot-Dubuisson-Aubenay décrit la tour qui est, d'après lui, un temple de Mars :

> *opere reticulato delicatissimo*, à quatre faces par dehors, dont l'une, qui est l'australe est gastée, et par dedans on m'a dit qu'il y a encor trois niches à statues ou images des dieux. La corniche se veoit encore régner tout au haut et soustient un toict moderne, dessous lequel sont les grainiers de l'abbesse[1486].

Le voyageur, ici comme lors de la description de la tour de la porte Saint-André, désigne sous le nom d'*opus reticulatum* ce que nous appelons *opus vittatum* mais, pour le reste, sa description est précise et fiable.

Plusieurs aménagements et constructions ont lieu dans l'abbaye de Saint-Andoche au cours du XVIIème siècle. Selon C. Sapin, les édifices en élévation qui occupent le nord de l'emplacement de la porte romaine remontent au XVIIème siècle au plus tôt et c'est à cette même date qu'a été construit un réfectoire, juste au-dessus de cette crypte. Les témoignages de Baudot et de Martène, datés respectivement de 1710 et 1717, indiquent que l'ancien temple de Minerve (ou de Diane selon les traditions) servait alors de cuisines aux religieuses de Saint-Andoche[1487]. Le réfectoire et les cuisines de l'actuelle cité scolaire d'enseignement catholique n'ont pas changé d'emplacement depuis cette date, ce qui permet d'inférer qu'il s'agissait déjà du premier étage de la tour, situé juste au-dessus du niveau semi-enterré (sans préjuger toutefois que ce niveau corresponde à un étage originel de la tour romaine).

Les bâtiments qui incluent la tour romaine ne semblent pas avoir été affectés par les destructions révolutionnaires.

3. *La tour Saint-Andoche depuis le XIXème siècle*

L'architecte-voyer J. Roidot-Deléage a effectué des fouilles au niveau de la porte Saint-Andoche en 1850[1488]. Il a ainsi pu mettre au jour les substructions des deux tours de flanquement, ce qui lui a permis d'en établir le plan. Sous le sol, les extrémités semi-

[1485] Léauté 1650, p. 28-29.
[1486] Charmasse 1885, p. 280.
[1487] Baudot 171, p. 40 ; Martène 1717, p. 159.
[1488] Fontenay 1889, p. 43. Selon Bulliot, Desplaces de Martigny et J. de Fontenay ont eux aussi fouillé à cet endroit lors d'une autre campagne (1877, p. 114). Les recherches menées par C. Sapin au début des années 1980 ont été l'occasion de produire des relevés planimétriques des parties basses de la tour romaine à laquelle s'accole la crypte évoquée plus haut. C'est avec les relevés de Roidot-Deléage la seule documentation de qualité dont nous disposions aujourd'hui.

circulaires des tours à talon étaient en effet conservées, donnée archéologique venant confirmer la valeur des dessins les plus anciens[1489]. L'architecte indique que la différence entre le niveau de sol contemporain (probablement assez proche de celui de 1584) est situé 3,60 m au-dessus du niveau de la voie antique. En revanche, il n'a rien vu des piédroits du corps central de la porte, soit qu'il n'ait pas pu fouiller à cet endroit en raison de la présence d'un édifice (comme c'est le cas aujourd'hui), soit qu'il n'y ait plus aucun vestige en place. En l'absence de rapport de fouilles précisant l'emprise réellement explorée, je penche pour la première hypothèse.

Quelques années plus tard, le 11 septembre 1876, une visite de la tour Saint-Andoche est organisée par J.-G. Bulliot dans le cadre de la 42ème session du Congrès scientifique de France. On peut considérer cet acte comme la reconnaissance officielle de la réelle fonction de la tour Saint-Andoche : après plusieurs siècles d'oubli et de régression du savoir, il est rappelé à la communauté scientifique qu'elle appartient à l'une des quatre portes urbaines d'*Augustodunum*. Son identification comme temple de Minerve cesse alors définitivement d'être prise en considération[1490]. L'inventeur de Bibracte signale la présence dans la maçonnerie de la tour d'assises de briques qui signalent, selon lui, des réfections constantiniennes[1491].

La maison-mère de la Congrégation de femmes du Saint-Sacrement s'est installée le 2 novembre 1836 dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Andoche. Actuellement, ils sont occupés par plusieurs établissements primaires et secondaires d'enseignement catholique. La configuration actuelle de la tour romaine et de ses abords immédiats ne diffère pas sensiblement de celle que montrent les plans réalisés au milieu du XIXème siècle – les changements les plus importants ont lieu à l'intérieur de la tour elle-même. Son niveau inférieur, semi-enterré, qui sert de lieu de stockage est peu accessible, les parois du premier niveau, occupé par les cuisines de l'établissement scolaire, sont entièrement dissimulées par un revêtement récent, même chose au second niveau qui est occupé par une salle de classe et au troisième niveau, pièce annexe de l'appartement de fonction du directeur de l'établissement. Le quatrième niveau, sous les combles, sert de grenier.

[1489] Il est probable qu'une importante partie de l'élévation de la partie semi-circulaire représentée sur les dessins de la fin de la Renaissance ait été démolie et qu'un éventuel remblaiement ait exhaussé le niveau de circulation au XVIIème siècle ou au XVIIIème siècle. Concernant la démolition de la partie semi-circulaire, Bulliot penche en faveur du XVIIIème siècle (1877, p. 116).

[1490] On lit dans le catalogue de l'exposition *Bourgogne médiévale* que « Le XIXe siècle avait déjà vite rétabli la vérité en restituant à cet endroit l'une des quatre portes de la ville », et non pas un temple de Minerve (Bourgogne médiévale, p. 86). La réalité est un peu plus complexe que cela si l'on se remémore le fait qu'en 1837, le Comité des antiquités d'Autun adressait au ministère de l'Intérieur un document dans lequel il annonçait avoir pour projet de mettre au jour en 1838 la porte des Druides : « Travaux à entreprendre pour rattacher les découvertes déjà faites de l'antique rue romaine qui, de la porte de St André, *Lingonica*, conduisant à celle des Druides ; et recherches nécessaires pour retrouver l'emplacement encore inconnu où était ouverte cette porte » (Archives CMH).

[1491] Bulliot 1877, p. 115.

Histoire longue des portes et de l'enceinte antique d'Autun : synthèse

Il n'est pas question de restituer ici l'histoire longue de l'enceinte urbaine d'*Augustodunum* mais uniquement d'évoquer à grands traits la manière dont elle a traversé les siècles.

1. Le devenir de l'enceinte antique au Moyen Âge et à l'époque moderne

Construite en un seul jet mais sans doute sur plusieurs décennies, l'enceinte romaine s'étirait sur 5 997 m. Les prospections pédestres réalisées en 2007 par A. Fort ont permis de reconnaître 48 tronçons de courtine ainsi que 30 tours, c'est-à-dire une longueur linéaire conservée de 4 101 m si l'on ajoute l'emprise des portes conservées[1492]. En termes quantifiables, la conservation de l'enceinte est donc très bonne et l'on aura de la peine à trouver des exemples de villes fortifiées au Ier siècle ayant conservé à l'époque contemporaine près de 70 % de leur enceinte[1493].

Si elle n'est qu'une des quatre enceintes urbaines qu'ait possédé Autun au cours de son histoire, l'enceinte du Haut-Empire continue durablement à jouer un rôle essentiel dans la topographie urbaine autunoise, d'abord parce qu'elle sert depuis sa construction jusqu'à aujourd'hui de mur de soutènement pour l'ensemble de la ville, ensuite parce qu'elle a été largement réutilisée dans les systèmes de fortification ultérieurs de la ville.

Peut-on dater le moment où l'enceinte du Ier siècle est désaffectée ? La réponse à cette interrogation permettrait par la même occasion de dater le moment où les portes urbaines romaines cessent d'être fonctionnelles. En effet, les portes ont vocation à être, avec les poternes, les uniques points par lesquels il est possible de franchir le rempart : dès lors que des brèches ont été ouvertes sur le parcours de l'enceinte, les portes urbaines perdent tout intérêt stratégique de contrôle des flux. On note que les discours tardifs regroupés sous le nom de *Panégyriques* (fin du IIIème siècle – début du IVème siècle) ne mentionnent pas de restauration de l'enceinte, des tours ou des portes[1494]. Deux raisons peuvent l'expliquer : ou bien la restauration de l'enceinte n'est pas nécessaire parce qu'elle est fonctionnelle, ou bien la dépense serait tellement considérable que l'on préfère renoncer à la remettre en état. Les sources historiques antiques mentionnent un siège de sept mois en 270 au terme duquel les Eduens durent céder. H. de Fontenay considère que les remparts romains n'ont jamais été réparés après cet événement, ce qui explique les propos d'Ammien Marcellin[1495]. Ce dernier, dans les dernières décennies du IVème siècle, décrit une muraille rendue inopérante – *carie vetustatis* – en raison de l'état de ruine et de désagrégation causée par son grand âge[1496] mais l'idée de pourriture que porte le terme *caries* ne doit pas être interprétée au sens littéral : comme on l'a vu dans le chapitre deux, les auteurs anciens n'ont cessé de souligner que le

---

[1492] Fort 2009, p. 83.

[1493] Ces données numériques impressionnantes ne doivent toutefois pas faire oublier que, bien souvent, l'enceinte, les tours et les portes ont dû leur conservation à leur réutilisation, phénomène qui ne va pas sans remaniements et destructions qui compliquent aujourd'hui l'étude archéologique des phases antiques : que sait-on en définitive de son chemin de ronde, de son parapet, de l'organisation interne de ses tours, de la couverture de ces ouvrages, de la liaison des murs de courtine avec les portes, etc ? Bien peu de choses, du fait de la disparition de ces éléments essentiels.

[1494] La mention, au sein de la vie de saint Léger datée de la fin du VIIème siècle, d'une *murorum urbis restauratio* doit concerner la seule enceinte réduite, et non la totalité de l'enceinte du Haut-Empire (Fontenay 1889, p. 27 ; même raisonnement dans Kasprzyk 2005, t. 1, p. 115).

[1495] Fontenay 1889, p. 21-23 : développement très inspiré de Roidot 1872.

[1496] Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XVI, II, 1-4 : *Augustoduni civitatis antiquae muros spatiosi quidem ambitus sed carie vetustatis invalidos*. Ce passage a été utilisé un nombre invraisemblable de fois pour prouver que les murailles d'Autun / Bibracte ne pouvaient pas remonter à l'époque augustéenne…

blocage interne des murs antiques était lié par un mortier si solide qu'il résistait aux outils en fer.

La deuxième enceinte dont se soit dotée Autun enferme une superficie de 10 ha bien plus restreinte que les 200 ha de l'enceinte antique, d'où sa désignation sous le nom d'enceinte réduite. Elle entoure la ville haute située à la pointe sud du plateau. En réalité, la fortification des deux flancs sud-ouest et sud-est est assurée par l'enceinte romaine et seul le tronçon nord doit alors être édifié. La date de sa construction fait encore débat : à ce jour, on doit se contenter de l'attribuer à l'antiquité tardive, voire au début du Haut-Moyen Âge[1497]. Quoi qu'il en soit, les murs antiques sont entretenus, certaines de ses tours sont remaniées comme la tour dite des Ursulines, la plus méridionale et la plus haute d'Autun, au XIIème siècle, le Château de Riveau s'installe à l'extrémité de la pointe sud de la ville haute, les tours antiques de la ville haute sont revêtues d'une toiture conique[1498].

Pour résumer à grands traits la situation de l'habitat médiéval à Autun, il faut se représenter plusieurs noyaux isolés les uns des autres au sein de la vaste enceinte du Haut-Empire : certains sont fortifiés comme la ville haute autour de la cathédrale, le fort de Marchaux ou le Châtelet de l'abbaye de Saint-Andoche, d'autres ne le sont pas comme le faubourg d'Arroux, le faubourg Saint-André ou les maisons groupées autour de l'abbaye de Saint-Jean-le Grand. Petit à petit, un habitat regroupé se développe entre la ville haute et Marchaux autour du Champ-Saint-Ladre (actuelle place du Champ de Mars) et de la rue Chauchien[1499].

Plusieurs portes furent ouvertes dans le rempart romain à l'époque médiévale : la porte Cocand ou porte Talus, la porte de Matheron ou porte Saint-Blaise, la porte de Breuil, la porte Saint-Pancrace et la porte Saint-Andoche, située non loin de la porte romaine du même nom. A cela s'ajoute un certain nombre de brèches comme l'indique le plan publié par Belleforest et Saint-Julien de Balleure.

Les deux principaux noyaux urbains, l'un plutôt occupé par les religieux et les magistrats, l'autre plutôt par les commerçants, enfermés chacun dans leur enceinte, ne furent réellement réunis au sein d'une même enceinte qu'au début du XVIIème siècle. L'ordre de construire une nouvelle enceinte fut donné par une lettre patente de François Ier datée du 1er septembre 1546 mais les travaux s'étalèrent de 1547 à 1621. L'enceinte moderne s'appuie sur l'angle formé au sud par les murs romains, depuis le secteur de la porte romaine de Saint-Andoche jusqu'à l'emplacement de la disparue porte de Rome. Pour le reste, elle est constituée de deux nouveaux tronçons qui la relient au rempart de Marchaux. Le contact entre les murs romains et les murs modernes se matérialise par l'aménagement du bastion de Saint-Andoche (1584) et de celui de la Jambe-de-bois (1609). Avant même la fin des travaux de construction de l'enceinte moderne, en 1591, lorsque les troupes du maréchal d'Aumont attaquèrent le château de Riveau, ce sont les murailles antiques, vraisemblablement remaniées dans leur partie supérieure, qui assuraient la défense d'Autun.

Les tronçons de l'enceinte antique qui ne sont pas réutilisés par l'enceinte moderne, c'est-à-dire plus ou moins les trois-quarts du circuit de 6 km, sont quant à eux percés de nombreuses brèches et parfois utilisés comme carrières de matériaux de construction. A partir du milieu du XVIIème siècle, apparaissent dans les archives de la ville des documents attestant

[1497] M. Kasprzyk rejette la datation augustéenne (Rebourg 1998, p. 170-171) et carolingienne (J.-C. Picard et C. Sapin dans Pinette 1987, p. 351-352) de l'enceinte réduite et propose une fourchette comprise entre la fin du IIIème siècle et le VIIème siècle, sa préférence allant vers la charnière des IVème et Vème siècles (Kasprzyk 2005, t. 1, p. 114-117). Les travaux de S. Balcon-Berry concluent eux aussi, en l'état actuel des recherches, à une datation tardive de ce tronçon de rempart (2009, p. 10-19).
[1498] Fontenay 1889, p. 290 ; Fort 2007, p. 147.
[1499] Bourgogne médiévale 1987, p. 83.

que les autorités municipales ont tenté d'enrayer la destruction par les particuliers des remparts romains jusqu'à ce qu'en 1769 elle décide d'en vendre elle-même les matériaux[1500]. L'affaire Brossard ou l'affaire Tacot illustrent ce changement dans la perception que les autorités locales ont de l'enceinte antique. En 1786, un procès fut intenté par la municipalité à un entrepreneur de Nolay, le sieur Tacot, propriétaire de plusieurs parcelles agricoles à Autun du côté du quartier antique des monuments de spectacle. Celui-ci avait détruit un tronçon de l'enceinte et une tour qui divisaient en deux l'une de ses parcelles cultivées afin d'en récupérer les matériaux[1501]. Etant donné que l'enceinte ne saurait relever de la propriété privée, il fut condamné pour vol de matériaux et pour avoir accaparé la surface de terrain sur laquelle s'étendait le rempart. Aucune condamnation pour dégradation du patrimoine antique. L'entrepreneur Tacot fut d'ailleurs condamné à payer la fin des travaux de pavage de la place du Champ de Mars que la mairie peinait à financer ! Les avocats de l'entrepreneur, comme Millin vingt ans plus tard, dénoncent la conduite des autorités municipales pour qui la destruction de l'enceinte romaine est une aubaine financière. Leur plaidoyer est révélateur de la perception de l'enceinte antique à la fin du XVIIIème siècle :

> Il ne s'agit, ni des murs, ni des remparts actuels de la ville d'Autun ; il s'agit des débris d'une vieille muraille abandonnée et ruinée, et qui ne sert plus qu'à attester les déplorables événements qui ont réduit l'ancienne capitale des Eduens à l'état de médiocrité où est aujourd'hui réduite la cité d'Autun… Après tout, quand le sieur Tacot se serait débarrassé des restes de ce mur, qui s'élève au milieu de ses possessions, qui les couvre de son ombre, qui les écrase de ses ruines, aurait-on pû le poursuivre criminellement ?

Leur analyse accable les autorités municipales qui mettent à l'amende un particulier pour avoir démantelé un tronçon de murailles désaffecté, suppléant ainsi la municipalité dans une tâche qu'elle n'avait pas les moyens de financer.

Peu de temps après, une délibération de la mairie datée du 15 février 1788 confirme la perception de l'enceinte romaine :

> Les murs d'Autun [enceinte moderne] ayant besoin d'être réparés à raison des brèches qui s'y trouvent et n'ayant pas grandes ressources dans nos finances, nous imaginâmes d'en trouver dans la vente des matériaux qu'on aurait, en détruisant d'anciennes tours qui se trouvent dans l'enceinte [antique] et qui sont inutiles et en réduisant les murs à 15 pieds de hauteur[1502].

Quelques années plus tard, les destructions liées aux événements révolutionnaires épargnèrent les murs antiques d'Autun pour se concentrer sur les églises. La loi du 16 juin 1790 imposant la destruction de « signes de la servitude » ne fut appliquée qu'en 1791 pour la porte des Marbres moderne dont les armoiries de la province de Bourgogne et du prince de Condé furent alors détruites[1503].

Il reste à signaler les destructions causées depuis la seconde moitié du XIXème siècle par la mise en place d'infrastructures. C'est le cas de la tranchée pratiquée en 1866-1867 dans le cadre du chemin de fer qui a nécessité la destruction de deux pans de la muraille romaine dans la parie nord de la ville. Par ailleurs, dans la seconde moitié du siècle passé, l'expansion urbaine *extra Romanos muros*, pour la première fois depuis l'antiquité, a conduit au démantèlement de plusieurs tronçons de l'enceinte du Ier siècle, notamment dans la zone de la Croix-Verte et du faubourg Saint-Andoche.

Enfin, si les destructions ont davantage tendance à attirer l'attention, il ne faut pas omettre qu'en toute une série d'endroits, l'enceinte antique a été entretenue, rechemisée,

---

[1500] Fontenay 1889, p. 32-34.

[1501] Cf bibliographie sur cette affaire dans Dorigny 1989, p. 36-38. La cour d'appel de Dijon condamna la ville d'Autun pour abus de pouvoir l'année suivante.

[1502] Archives départementales de Saône-et-Loire, citées dans Dorigny 1989, p. 44. Il est par ailleurs décidé de fermer les tours « en ce qu'étant ouvertes elles donnent retraite aux libertins et aux vagabonds ». Décision avait été prise en 1755 de permettre aux habitants d'abaisser l'enceinte à 20 pieds (Bourgogne médiévale 1987, p. 85).

[1503] Dorigny 1989, p. 62.

restaurée – tout simplement parce qu'elle servait de limite de parcelle ou de mur de terrasse. Ce fut le cas des tours de la porte Saint-André et Saint-Andoche mais aussi des murs de courtine longeant le Grand Séminaire à côté de la porte de Rome ou de ceux qui soutiennent la terrasse sur laquelle est implantée la Caserne Changarnier, non loin de la porte d'Arroux. Quand cet entretien n'a pas eu lieu, ce sont des pans entiers du parement qui finissent par s'effondrer comme cela s'est produit en décembre 2010 le long du boulevard Mac-Mahon[1504].

2. *Réflexions sur les causes de la survie des portes de la ville romaine*

Il est intéressant de se demander pour quelle raison les édifices marquant l'entrée de la ville romaine d'*Augustodunum* ont pu être conservés alors qu'ils ne jouaient plus le rôle de marqueur des limites d'une ville devenue bipolaire à l'époque médiévale et qu'ils n'étaient plus fonctionnels. En réalité, les Eduens et leurs descendants n'ont jamais cessé de définir leur ville par rapport aux limites de la fondation augustéenne. L'enceinte est restée le cadre intangible au sein duquel tout ou presque a été modifié. Est-il besoin de rappeler que c'est l'enceinte antique qui délimite la vue cavalière du XVIème siècle que Belleforest et Saint-Julien de Balleure ont publiée et que l'orientation choisie par le dessinateur valorise les deux portes romaines d'Arroux et de Saint-André dont la représentation graphique surestime les dimensions réelles ? Par ailleurs, la fonction de passage des portes romaines a perduré à l'époque médiévale et à l'époque moderne : à notre connaissance, aucune des arches centrales de ces deux portes n'a jamais été fermée par une maçonnerie.

Deux réflexions générales peuvent être dégagées de l'étude de l'histoire longue des portes romaines d'Autun.

D'abord, on remarque que la conservation des portes urbaines est proportionnelle à leur éloignement du noyau de l'habitat. En d'autres termes, plus une porte antique est éloignée de l'habitat médiéval et moderne, plus elle a de chances d'être conservée. Les deux portes qui ont conservé leur élévation jusqu'à la corniche de leur deuxième niveau sont situées dans les faubourgs d'Arroux et de Saint-André, respectivement situés à 530 et 430 m, à vol d'oiseau, de l'enceinte de Marchaux. Ce n'est qu'au XIXème siècle que ces deux secteurs ont cessé d'être isolés d'Autun, ils relevaient auparavant de ce *no man's land* appelé « Les Cités », appellation renvoyant aux vastes espaces faiblement bâtis et partiellement mis en culture situés à l'intérieur de l'enceinte romaine mais à l'extérieur de l'enceinte moderne qui réunissait la ville haute, la ville basse et le fort de Marchaux. L'isolement des portes d'Arroux et de Saint-André est particulièrement perceptible sur le plan publié par Saint-Julien de Balleure et Belleforest qui présente l'état d'Autun au troisième quart du XVIème siècle. En revanche, la porte Saint-Andoche est située *intra muros* par rapport à l'enceinte moderne d'Autun qui passe à une dizaine de mètres seulement de son emplacement. Quant à la porte de Rome, elle est exactement située sur le tracé de l'enceinte moderne, juste à côté du bastion dit de la Jambe-de-bois. Du fait de leur proximité avec un habitat regroupé et, en particulier, avec l'enceinte, il n'y a rien d'étonnant à ce que leurs matériaux aient été récupérés pour servir à dans d'autres constructions. On ne sait rien du devenir des pierres de la porte Saint-Andoche mais, en ce qui concerne la porte de Rome, les auteurs anciens rapportent que ses blocs architectoniques ont été partiellement récupérés par l'abbé Jeannin dans son domaine de Montjeu, c'est-à-dire au sommet de la hauteur qui domine le sud d'Autun. Pour ce qui est des autres blocs, je pense pour ma part avoir reconnu plusieurs d'entre eux en réemploi dans le parement du bastion de la Jambe-de-bois, ce qui serait parfaitement logique. Quand on fait le choix de réutiliser comme matériaux de construction les blocs d'un édifice antique plutôt que

[1504] Le pan de 25 m de long qui s'est effondré le 6 décembre 2010 était un mur plaqué contre le mur d'enceinte romain, c'est-à-dire une restauration d'époque moderne.

de s'approvisionner en carrière, il est normal de privilégier la proximité géographique pour limiter au maximum le bardage des blocs. Par ailleurs, même s'ils ne sont pas réemployés, les blocs de calcaire (ou les plaques de marbre) utilisés comme matériaux de construction et éléments de décor par les Romains ont certainement permis aux constructeurs médiévaux de produire de la chaux à Autun, dont le sol granitique contraint à s'approvisionner en calcaire sur la côte chalonnaise.

Deuxième remarque : on se rend compte que c'est la réoccupation de ces édifices à des fins religieuses qui les sauve de la destruction tout en altérant leur bâti et / ou en transformant leur organisation interne originelle. La porte d'Arroux a servi de support au moins depuis le début de la Renaissance à une chapelle dédiée au culte de Marie. Le choix d'adosser la chapelle à un vestige architectural de la parure urbaine antique était-il un moyen de faire partager à la Vierge le prestige associé à l'antiquité de la porte ou a-t-elle seulement été implantée dans le faubourg d'Arroux pour compenser l'éloignement des autres lieux de culte ? Quoi qu'il en soit, à partir du moment où une chapelle à Notre-Dame s'appuie sur la porte urbaine, toute tentative de récupérer les matériaux antiques à d'autres fins est susceptible de menacer l'intégrité du lieu de culte et ne manquerait pas d'être perçue comme une provocation contre l'Eglise. Que resterait-il du Colisée si les papes n'en avaient pas fait un lieu de mémoire chrétienne ? La porte Saint-André, quant à elle, a davantage encore été marquée par un ancrage ecclésial : non seulement sa tour de flanquement nord a accueilli au moins dès le XIIIème siècle une église paroissiale dédiée au saint patron des Ducs de Bourgogne et de l'ordre de la Toison d'or mais plusieurs autres espaces liées à la porte ont été réaffectés comme annexes de l'église Saint-André. C'est le cas de la baie latérale nord de la porte utilisée comme chapelle, c'est le cas également de l'édifice au toit en appentis qui, accolé à cette baie latérale du côté de la campagne, a servi de sacristie (il s'agit de la chapelle attachée à la seigneurie d'Eschamps, appartenant d'abord aux Ganay puis aux Buffot de Millery), c'est le cas d'une chapelle accolée à cette même baie du côté ville dont il ne reste que la trace de la toiture, un accès vers l'église et un probable bénitier, c'est le cas enfin du cimetière ecclésial situé autour de la baie latérale sud et occupant une partie de l'emprise de la tour de flanquement. La persistance de cette fonction religieuse peut être soulignée puisque, depuis 1966, la tour de flanquement est le siège du Temple protestant d'Autun. Aujourd'hui encore, la cloche du Temple est située dans la galerie supérieure de la porte urbaine, au niveau de l'avant-corps nord. La tour de flanquement de la porte Saint-Andoche pourrait être liée depuis le VIème siècle à une structure charitable fondée par l'évêque d'Autun et la reine Brunehaut et, dans l'hypothèse où cette tradition soit infondée, la tour a été intégrée à l'abbaye Saint-Andoche dès sa fondation, utilisée comme clocher ou comme tour de guet, devenue par la suite propriété de la Congrégation du Saint-Sacrement. On sait qu'au moins depuis le début du XVIIIème siècle, un de ses étages servait de cuisine aux religieuses – aujourd'hui son premier étage continue à abriter les cuisines du réfectoire de l'institution scolaire catholique d'Autun. Les trois portes urbaines d'*Augustodunum* qui ont traversé les siècles jusqu'à l'époque contemporaine le doivent sans aucun doute partiellement aux fonctions religieuses qu'on leur a fait assumer[1505].

[1505] Même la porte de Rome qui n'a, à notre connaissance, pas eu d'affectation religieuse est réputée avoir fourni les matériaux du parvis de la cathédrale, ce qui lui aurait valu la conservation de son nom dans la topographie autunoise – « les Marbres » désignant le parvis de la cathédrale. En réalité, cette tradition locale est complètement infondée.

TROISIEME PARTIE – MISE EN SERIE ET RESTITUTIONS

CHAPITRE SIX – Les portes urbaines tardo-républicaines et alto-impériales de l'Occident romain. Essai de synthèse et de mise en série.

L'étude monographique des portes urbaines d'*Augustodunum* amène naturellement à réfléchir sur l'origine et la diffusion du modèle architectural dont elles relèvent et c'est là un axe qu'ont emprunté mes réflexions depuis le début. Etudier les portes romaines d'Autun revient en effet nécessairement à comprendre le contexte architectural au sein duquel leur construction a été effectuée, à chercher à établir comment elles se situent au sein de l'ensemble des autres monuments du même type qui sont construits par Rome dans les derniers siècles de la République et au cours du Haut-Empire[1506]. J'ai privilégié l'étude des portes partageant des points communs importants avec les portes urbaines d'*Augustodunum* sans toutefois me désintéresser des autres édifices. Faute de temps, je n'ai toutefois pas pu accorder autant d'attention aux portes urbaines qui n'entretenaient que des relations architecturales distantes avec celles d'Autun – ceci se reflète d'ailleurs dans la base de données des portes urbaines monumentales de l'Occident romain que j'ai choisi, malgré ses lacunes importantes, de présenter dans le tome III, en particulier parce que c'est en me fondant sur elle que les différentes cartes que je présente ont pu être conçues.

[1506] Les portes monumentales d'*Augustodunum*, nouvelle capitale des Eduens, sont clairement des portes, sinon strictement romaines, du moins italiennes dans leur inspiration. C'est en effet dans l'Italie romaine qu'elles tirent leurs modèles. C'est donc délibérément que je n'ai pas cherché à établir de parallèles avec les portes urbaines du monde celtique, même si plusieurs chercheurs soulignent la contemporanéité de la construction des portes urbaines d'Autun avec la dernière phase identifiée de la porte du Rebout à Bibracte (Rebourg 1998, p. 170 ; Labaune – Meylan 2011, p. 117). Bien que l'on observe plusieurs plans distincts et de nombreuses variantes, le plan le plus caractéristique, selon S. Fichtl, est celui de la porte à ailes rentrantes (Zangentor) : la porte s'ouvre au sein d'un mur parallèle au tracé du rempart mais situé quelques mètres en retrait vers la ville, structure qui est reliée perpendiculairement au mur d'enceinte par deux tronçons entre lesquels se crée une avant-cour. Le corps de la porte peut supporter un étage et être constitué de deux baies. C'est sans doute la porte orientale de l'oppidum de Manching qui en est l'exemple le mieux connu mais on peut également évoquer la porte nord de Vernon, la porte sud-est de Fécamp, la porte principale du Camp César à La Chaussée-Tirancourt ou la porte D de Závist (Bohème). La question des origines de ce modèle de porte celtique n'est pas réglée et l'on a hésité entre l'imitation d'un modèle issu de l'Italie romaine (voire préromaine) et la théorie d'une origine celtique de ce plan. « Ce plan s'impose surtout pour les oppida de La Tène moyenne et finale. La connaissance de portes du domaine méditerranéen a pu contribuer à leur développement. En fait, ce type de porte est connu dans une grande partie du nord du monde méditerranéen à des périodes très variées, mais avec une adaptation aux matériaux et aux techniques locales » (Fichtl 2000, p. 74). Les problématiques liées à la fortification des villes de La Tène finale que mentionne S. Fichtl (2000, p. 79-84) ne sont pas foncièrement différentes de celles qui ont animé les recherches sur la fortification romaine dans les années 1980-1990, notamment les réflexions tendant à mettre en lumière les fonctions non militaires du rempart (rôle ostentatoire, aspects symboliques, juridiques et religieux).

Construire des portes urbaines dans le monde romain de la fin de la République aux premiers siècles de l'Empire

1. L'âge d'or de la fortification romaine : la période tardo-républicaine et les débuts du Principat

Une étude sur la construction des enceintes urbaines en Italie depuis la période gracchienne jusqu'à l'apparition du Principat (des années 130 aux années 30)[1507] permet de dénombrer environ 45 cas de construction proprement dite d'une enceinte[1508], près de 25 cas de restaurations[1509] et une vingtaine de cas de restructuration partielle[1510] (par exemple, la réfection d'une porte, la modification du tracé ou l'ajout de tours). Si l'on compare ces chiffres qui rendent compte du seul dernier siècle de la République à celui qu'H. Jouffroy proposait pour l'ensemble des constructions et restaurations de remparts à l'époque républicaine (de 509 à 27 avant J.-C.), à savoir 94 cas[1511], on se rend compte que, même si ce dernier chiffre est assurément en-dessous de la réalité (puisque les seuls cas tardo-républicains sont de l'ordre d'une centaine), c'est clairement à l'extrême fin de la République que se concentre la majorité des travaux de réfection et des chantiers de construction d'enceintes urbaines. L'objet des lignes suivantes est de revenir à grands traits sur le contexte de cette floraison d'enceintes sans précédent.

1.1. La construction des enceintes et des portes urbaines en Italie : reflet du contexte politique et économique de la période tardo-républicaine

La période qui s'étend de la prise de Corinthe à la guerre sociale correspond à une intense phase d'hellénisation de Rome et de l'Italie : la péninsule connaît alors un afflux d'architectes grecs et un phénomène de monumentalisation sans précédent qui ne se limite pas à la seule ville de Rome mais touche également le Latium, la Campanie, le Samnium… Ce phénomène significatif de l'accroissement du pouvoir et de la richesse des grands propriétaires et des *negotiatores* a pour corollaire la concentration du pouvoir dans les mains d'une classe politique relativement réduite[1512]. Pour le dire vite, cette période est caractérisée par un abandon rapide des campagnes, une prolétarisation des petits paysans, la désertion de nombreuses villes de l'intérieur de l'Italie au profit de Rome et des villes du littoral et, bien sûr, par la violence qui se traduit par des troubles de toute sorte. Le dernier siècle de la République romaine, des années 130 aux années 30, est en effet un siècle particulièrement

---

[1507] Cette étude, je l'ai esquissée en 2004-2005 dans le cadre d'une maîtrise d'archéologie dirigée par F. Dumasy (université Paris I – Panthéon Sorbonne) et intitulée : *Les enceintes urbaines romaines en Italie à la fin de la République : étude des techniques de construction et esquisse de synthèse.*

[1508] Les sites concernés par la construction d'une enceinte urbaine sont *Aletrium*, *Asisium*, *Firmum Picenum*, *Septempeda*, *Tuder*, *Perusia*, *Forum Popilii*, *Venafrum*, *Tarracina*, *Formiae*, *Allifae*, *Aeclanum*, *Abellinum*, *Telesia*, *Ostia*, *Suessa*, *Vibinum*, *Marruvium*, *Cingulum*, *Mevania*, *Mediolanum*, *Urbs Salvia*, *Florentia*, *Ravenna*, *Alba Pompeia*, *Verona*, *Vicetia*, *Eporedia*, *Novum Comum*, *Treia*, *Hispellum*, *Mevania*, *Albintimilium*, *Peltuinum*, *Forum Julii*, *Tergeste*, *Mantua*, *Cluviae*, *Bovillae*, *Compsa*, *Salapia*, *Corfinium*, *Albingaunum*, *Julia Dertona* et *Pola*.

[1509] Des travaux de réfection ou de réparation de l'enceinte ont lieu à *Atina*, *Setia*, *Cales*, *Circeii*, *Fundi*, *Herculaneum*, *Caiatia*, *Herdonia*, *Alba Fucens*, *Ameria*, *Anagnia*, *Cumae*, *Pompeii*, *Asculum*, *Luceria*, *Aesernia*, *Tusculum*, *Pisaurum*, *Ariminum*, *Spoletium*, *Trebiae*, *Arpinum*, *Siponte*, *Venusia*, *Vibo Valentia* et à Rome.

[1510] Ces restructurations du rempart concernent les villes de *Fundi*, *Ferentinum*, *Aricia*, *Signia*, *Herdonia*, *Alba Fucens*, *Asculum*, *Narnia*, *Ariminum*, *Aquileia*, *Pola*, *Pompeii*, *Cora*, *Nuceria Alfaterna*, *Faesulae*, *Verulae* et Rome.

[1511] Jouffroy 1986.

[1512] Gros 1978, p. 34.

troublé pour la péninsule italienne : guerre sociale, expéditions punitives de Sylla, insurrection servile de Spartacus, guerres civiles opposant partisans de César et partisans de Pompée, révolte et destruction de Frégelles, insurrection de M. Aemilius Lepidus, menace d'invasion des Cimbres et des Teutons, guerre de Pérouse, révolte des clients des Gracques, conjuration de Catilina, raids de pirates, guerre de Modène… La guerre sociale est sans doute une rupture dans les mentalités : « *nec Hannibalis nec Pyrrhi fuit tanta vastatio* »[1513]. Cela dit, les sièges et les prises de villes italiennes ne durent pas que de l'année 90 à l'année 89, période pendant laquelle ont lieu les destructions causées par la guerre sociale proprement dite : il ne faudrait pas oublier les dégâts causés par les expéditions punitives menées par Sylla pendant les années suivantes, notamment au cours des épisodes de la guerre civile qui oppose les partis marianiste et syllanien. On peut dès lors concevoir qu'à la suite de la guerre sociale et des luttes entre Marius et Sylla, les magistrats locaux et les patrons aient commencé à financer des travaux de construction d'enceintes urbaines en ayant à l'esprit qu'elles pourraient bien être utiles par la suite.

« Lorsque se répand l'ample mouvement de la municipalisation, qui marque tout le Ier siècle av. J.-C., à la suite de la Guerre Sociale, l'Italie des *urbes* devient aussi celle des *moenia* »[1514]. Les années qui succèdent à l'abdication de Sylla sont les années les plus actives dans le domaine de la construction publique : un nouvel ordre administratif et juridique s'étend sur l'Italie. Il s'agit du phénomène de municipalisation, un phénomène qui touche toutes les régions d'Italie et qui provoque des mutations très importantes dans l'urbanisme des nouveaux municipes. Cela dit, cet essor très important des constructions publiques, « fièvre de bâtir qui s'empare des villes italiennes »[1515], n'est pas sans conséquences sociales – et les sources écrites de l'époque en témoignent. Cicéron évoque ainsi ceux qui s'endettent à force de payer des travaux de construction et finissent par se joindre à Catilina : « *hi dum aedificant tamquam beati* »[1516]. L'explosion de la construction monumentale en Italie a deux causes essentielles : d'une part, la prospérité économique liée au développement de l'agriculture et des exportations, d'autre part, un évergétisme qui se développe de plus en plus à partir de la fin du IIème siècle. Cet évergétisme s'inscrit dans la lutte électorale et politique que se livrent les élites locales des colonies latines pour obtenir des magistratures, et par conséquent la citoyenneté romaine.

La question du financement de la construction ou de la restauration de ces enceintes d'Italie n'est pas sans importance : connaître le commanditaire des travaux permet d'en savoir plus sur le rôle de l'enceinte urbaine et sur la perception qu'on a de cette structure. En effet, se demander qui paie est une autre façon de s'interroger sur la fonction de cet édifice particulier qu'est l'enceinte. M. Cébeillac, dans un article consacré à l'évergétisme des Gracques à Auguste dans le Latium et en Campanie, écrit qu'« il est peu fréquent que des magistrats aient offert de leurs deniers des constructions en rapport avec le système défensif de la cité ; le financement était en général public »[1517]. Le rôle des élites n'est toutefois pas inexistant dans le phénomène de construction des enceintes : dans les zones non urbanisées du centre et du sud de la péninsule italienne, on observe en effet une urbanisation spontanée, à l'initiative des aristocrates locaux, notamment sur le modèle des colonies latines à proximité. Dans d'autres cas, c'est la prospérité économique qui provoque un rapprochement progressif vers les modèles urbains. Certaines villes dans les Apennins sont pour ainsi dire nées grâce à

[1513] Florus, *Abrégé de l'histoire romaine*, II, 6 : « Ni Hannibal, ni Pyrrhus ne causèrent un tel ravage » (traduction VB).
[1514] Gros 1992, p. 216.
[1515] Gros 1978, p. 59.
[1516] Cicéron, *Catilinaires*, II, 9 : « ces gens qui ont voulu construire comme le font les privilégiés » (traduction VB).
[1517] Cébeillac 1990, p. 714.

des évergètes issus de *gentes* locales et devenus sénateurs : T. Labienus a ainsi participé à un programme de construction de murs et d'édifices publics dans sa ville natale, le municipe de *Cingulum*[1518]. La ville de *Cluviae* connaît le même phénomène, ses murs d'enceinte portent le nom des Elvidii Prisci. La porte occidentale de Prata d'Ansidonia / *Peltuinum* est sans doute construite à l'époque césarienne, au milieu du Ier s. av. notre ère. La porta Gemina d'Ascoli Piceno / *Asculum* date de la fin de l'époque tardo-républicaine, sans doute de l'époque du second triumvirat. M. Torelli parle d'une « urbanisation de façade, réalisée à marche forcée, avec une enceinte et des portes urbaines d'apparat »[1519]. En Italie du nord, ceci est moins vrai, le contexte socio-économique étant différent au sein de ces colonies latines et romaines implantées au début du IIème siècle.

Une chose est sûre, les communautés ont toujours investi des sommes très importantes dans la construction et l'entretien des murs, qu'ils soient érigés pour se défendre ou pour des raisons honorifiques. Pour autant, en l'état de nos connaissances, les cas d'évergétisme liés à la construction ou à la restauration d'une enceinte n'en restent pas moins rares et les dépenses de construction publique relèvent en règle général de la cité ou du pouvoir central[1520].

1.2. La construction des enceintes et des portes urbaines à l'époque alto-impériale dans la partie occidentale de l'Empire

Un point sur lequel il faut insister apparaît clairement : l'absence d'effet de rupture entre la période tardo-républicaine et la période alto-impériale. Il est en effet impossible de distinguer la moindre solution de continuité du point de vue des constructions *ex novo* d'enceintes urbaines entre la période césarienne puis triumvirale et la période augustéenne. L'enceinte de Côme est édifiée lorsque César est au pouvoir, les constructions et les travaux de restauration d'enceintes se poursuivent durant le second triumvirat à Milan, à Vérone, à Pola, à Spello, à Bovino, à Trieste (avec l'intervention d'Octave en 33 – 32 avant notre ère), à Herculanum dont l'enceinte est partiellement restaurée en 32 avant J.-C. par le patron de la ville et sans doute également à Fermo. L'année 31 av. J.-C. qui voit Octave s'imposer n'est donc en aucune manière une rupture puisque le rythme des constructions ou des restructurations d'enceintes urbaines ne faiblit pas dans les années 20 (à Turin, Aoste ou Rimini par exemple).

Si l'on cherche à faire le point sur les constructions *ex novo* d'enceintes ou sur les travaux de réfection liés à ces édifices à partir d'*Actium* et de l'avènement d'Auguste, pour l'Italie, on recense notamment la construction de l'enceinte de Turin (à compter de 28 avant J.-C.), la construction d'un arc en l'honneur d'Auguste à Rimini à l'emplacement d'une ancienne porte urbaine (27 avant J.-C.), celle de l'enceinte et des portes d'Aoste (à compter de 25-23 avant J.-C.), la restructuration de plusieurs portes de l'enceinte servienne à Rome à l'époque augustéenne (*porta Esquilina*, *porta Trigemina*), la construction des remparts de *Saepinum* due à Tibère et Drusus l'Ancien sous le règne d'Auguste, la réfection des portes de Vérone et de la *porta Aurea* de Ravenne sous le règne de Claude, celle de la porta Romana d'Ostie sous le règne de Domitien. Cette liste non exhaustive suffit à comprendre que l'avènement du Principat ne marque pas un coup d'arrêt au phénomène de construction d'enceintes et d'entrées de villes monumentales. Selon H. Jouffroy, plusieurs villes effectuent des travaux de fortification (construction, réparation ou restructuration) à l'époque augustéenne : *Aquinum*,

[1518] César, *De bello civili*, I, 15, 2.
[1519] Gros – Torelli 1988, p. 155.
[1520] Sur la question du financement des enceintes urbaines, cf Rebuffat 2012 qui distingue l'enceinte donnée (financée par le *fiscus*), l'enceinte souhaitée (autofinancée) et l'enceinte imposée. Son analyse concerne surtout la période impériale.

Venafrum, *Castrimoenium*, *Carsulae*, *Fanum*, *Sentinum*, *Augusta Bagiennorum*, *Mediolanum*, *Ticinum*, *Laus Pompeia*, *Brixia*, *Pola*[1521] mais, en réalité, dans toute une série de cas, il est difficile de dater la construction aussi précisément entre la période triumvirale et la période augustéenne précoce et, comme je l'ai mentionné à l'instant, il n'est par ailleurs pas légitime, du point de vue architectural, de considérer la bataille d'*Actium* comme un tournant dans la manière de construire les portes urbaines. La situation des villes italiennes est elle-même très contrastée. D'un côté, on construit des enceintes urbaines *ex novo*, de l'autre, on les démantèle partiellement. En effet, avec la période augustéenne, la construction des enceintes urbaines et de leurs portes participent des programmes de rénovation urbanistique et monumentale des municipes italiens[1522]. Mais, dans le même temps, dans plusieurs cas, la période augustéenne voit l'enceinte s'opposer à l'expansion urbanistique et, par conséquent, être partiellement démantelée. Des demeures s'accolent à l'enceinte à Pompéi[1523] comme à Herculanum ou à Ravenne, l'*agger* de l'enceinte tardo-républicaine de l'enceinte d'Ostie est démonté pour laisser place à un réservoir d'eau mais, sous le règne de Domitien, la porta Romana, porte principale reliant la colonie à l'*Urbs* est entièrement refaite et revêtue de marbre. Je ne parle pas de la porta Maggiore à Rome qui relève davantage de la monumentalisation d'un aqueduc que d'une entrée de ville.

Il n'y a d'ailleurs, à cette époque, pas davantage de rupture entre la situation italienne et celle de certaines provinces occidentales, à commencer par la Gaule. On pourrait en effet recenser – avec prudence dans la mesure où certaines datations sont encore très flottantes et pourraient beaucoup évoluer dans les prochains mois ou les prochaines années – la construction de l'enceinte urbaine de Nîmes que l'inscription de la porte d'Auguste date de 16 – 15 av. J.-C. (très probablement, la date de financement des travaux[1524]), celle d'Autun (entre 15 av. J.C. et le changement d'ère pour la construction des portes et une enceinte dont la construction pourrait s'étaler entre 10 et 30 de notre ère[1525]), celle de Valence (époque augustéenne), d'Orange, de Saint-Paul-Trois-Châteaux (premier tiers du Ier s. ap. J.-C.[1526]), d'Arles (époque augustéenne, voire julio-claudienne), de Fréjus (époque augustéenne ou julio-claudienne), de Vienne (époque julio-claudienne), de Toulouse (époque tibérienne), d'Avenches (époque flavienne précoce)[1527], d'Aix en Provence (deuxième moitié du Ier siècle ap. J.-C.) ou de Lyon (milieu du IIème siècle de notre ère) – liste qui reflète largement l'état lacunaire de nos connaissances.

En ce qui les autres provinces occidentales, la situation est contrastée. En Dalmatie, les portes urbaines que j'ai retenues, la porte de Zadar / *Iader* et la porta Caesarea de Solin / *Salona*, sont datées de la période augustéenne et semblent relever du même mouvement d'élaboration et de diffusion des modèles architecturaux que celui que l'on observe en Italie du nord aux périodes tardo-républicaine et augustéenne[1528].

[1521] Jouffroy 1986.
[1522] Rebecchi 1987, p. 131.
[1523] Pourtant, on date la construction du dernier état de la porte dite d'Herculanum (Pompéi) soit de la période augustéenne (datation traditionnelle), soit de la dernière phase édilitaire (62 – 79 ap. J.-C.), si l'on en croit la démonstration de Frölich 1993, p. 153-159.
[1524] Gros 1996 ; Rebuffat 2012. S'il demeure à mon sens vraisemblable que la construction des portes urbaines soit antérieure au changement d'ère, la construction des tours et des murs de courtine de l'enceinte semble s'étendre jusqu'au début de l'époque tibérienne (de 5-10 ap. J.-C. à 15-20 ap. J.-C.). Information due à Richard Pellé (USR 3155, IRAA, INRAP, Centre archéologique de Nîmes) que je remercie.
[1525] Fort 2007, p. 142.
[1526] Aucune porte urbaine n'y est connue, à ce jour.
[1527] C'est à la fin de l'époque flavienne qu'Avenches quitte la Gaule Belgique pour intégrer le cadre administratif de la province de Germanie Supérieure.
[1528] Pour la Dalmatie, R. Rebuffat signale également une enceinte urbaine offerte par Auguste en 11 – 10 av. J.-C. à Rab en Croatie (Arbe en italien) : CIL, III, 3117 (Rebuffat 2012, p. 44).

Certaines portes urbaines d'Afrique sont contemporaines des portes augustéennes de Gaule : c'est le cas à Cherchell, en Maurétanie Césarienne, avec les portes de Tipaza et de Zucchabar comme le fait remarquer M. Monteil[1529]. Pour autant, à Djemila / *Cuicul* comme à Timgad (Afrique Proconsulaire), la construction des portes se situe dans la première moitié du IIème siècle de notre ère ; à Sour Djouab / *Rapidum*, à Tipaza (Maurétanie Césarienne) comme à Oualili / *Volubilis* (Maurétanie Tingintane), le phénomène se situe dans la seconde moitié du IIème siècle.

En Espagne Tarraconaise, deux portes urbaines de Barcelone / *Barcino* sont datées de l'époque augustéenne (pour leur première phase), tout comme les portes de Saelices / *Segobriga* en Tarraconaise et la porte de Séville à Carmona, en Bétique. Du milieu du Ier siècle ap. J.-C., datent les portes orientale et occidentale de Belo – Bolonia / *Baelo Claudia* (Bétique). A cette série s'ajoutent les portes alto-impériales de Beja / *Pax Augusta* et la porte de *Sellium* à Condeixa a Velha / *Conimbriga* en Lusitanie. Les portes urbaines de Merida / *Augusta Emerita* sont également connues en raison de leur représentation sur les émissions monétaires de la colonie (portes à doubles baies flanquées de tours de flanquement crénelées – ce qui est tout à fait conforme à la façon de représenter une porte urbaine dans le monde romain si l'on se réfère aux mosaïques ou aux reliefs lapidaires appartenant à l'Italie tardo-républicaine)[1530].

Les études menées depuis le milieu du XXème siècle sur la province de Bretagne ont montré que le rythme de la fortification urbaine n'était pas le même que pour le reste des provinces occidentales et, en particulier, n'était pas le même que celui de la Gaule. En règle générale, à la fin du IIème siècle de notre ère, on constate l'érection d'un rempart en terre dont le tracé n'est monumentalisé en pierre qu'au début du siècle suivant. Dans plusieurs cas, des tours ne sont ajoutées que dans le courant du IVème siècle. On remarque par ailleurs que les surfaces encloses par les enceintes romaines de Bretagne sont davantage comparables aux superficies des enceintes alto-impériales de Gaule que de celles des enceintes gallo-romaines tardives. Ce schéma global comporte ses exceptions et certaines constructions en pierre sont un peu plus précoces : la porte Balkerne de Colchester / *Camulodunum*, comme celle de Cirencester / *Corinium*, remonterait à la première moitié du IIème siècle de notre ère tandis que les portes dites de Londres et de Chester à St. Albans / *Verulamium* se situent dans la seconde moitié du IIème siècle de notre ère. D'autres portes devaient exister, notamment à Lincoln / *Lindum*[1531] mais on touche là aux limites de mes recherches bibliographiques.

En Germanie, je ne reviens pas sur le cas d'Avenches, évoqué en même temps que les enceintes de Gaule. Quelques mots sur l'enceinte urbaine d'Augst / *Augusta Raurica* dont la construction, pourtant attribuée aux environs du règne de Titus[1532], semble n'avoir jamais été achevée. La porte orientale de l'enceinte n'a elle-même été que partiellement construite : ses deux tours de flanquement à talon court de 6 m de diamètre n'ont pas été reliées par une ligne de fermeture percée de baies[1533]. Les portes romaines de Germanie que j'ai intégrées dans mon corpus sont la porta Nigra et la porte méridionale de l'enceinte de Trèves ainsi que la porta Paphia de Cologne. Les deux premières sont datées de la seconde moitié du IIème siècle tandis que la porte septentrionale de l'enceinte urbaine de Cologne est datée stratigraphiquement de la fin du Ier siècle de notre ère[1534]. A Avenches, Augst, Cologne et Trèves, les solutions architecturales que les portes adoptent trouvent des parallèles dans les

[1529] Monteil 1999, p. 351.
[1530] Les dernières recherches tendraient toutefois à prouver que la réalité archéologique des vestiges correspondrait à la représentation iconographique sur les monnaies (Álvarez Martínez 2007).
[1531] Esmonde-Cleary 2007, p. 155-165.
[1532] Datation stratigraphique.
[1533] La situation de la porte occidentale n'est pas différente mais elle a été détruite à la fin des années 1960 lors de travaux autoroutiers.
[1534] Böhm – Bonnert 2003 ; Gans 2005.

portes urbaines contemporaines d'Italie, de Gaule Narbonnaise et de Gaule Lyonnaise, que ce soit au niveau de la forme des tours, de leur emplacement par rapport aux murs de courtine, de l'insertion de la cour intérieure ou de la forme de cette dernière.

1.3.Des murs de la peur aux murs du prestige ?

Le titre donné aux lignes qui suivent s'inspire d'une formule de J.-P. Adam[1535] qui résume bien la dialectique entre *securitas* et *dignitas* : pendant plusieurs années, les recherches sur la fortification romaine se sont en effet concentrées sur le caractère plus ou moins défensif ou, au contraire, symbolique des fortifications romaines. On a longtemps pensé la fortification antique selon le modèle suivant : les fortifications les plus anciennes furent nécessairement édifiées par besoin de protection, les remparts érigés lors des périodes de paix et de prospérité sont avant tout symboliques et manifesteraient la fierté ressentie de participer à un empire universel tandis que les murs érigés, à la va-vite, dans les périodes de crise traduisent la peur face aux menaces extérieures. Pour illustrer ce schéma en trois temps, on pense respectivement aux enceintes italiennes d'époque républicaine, aux enceintes urbaines du Haut-Empire et, enfin, aux enceintes tardives et, en particulier, à la muraille aurélienne dont Rome s'entoure au début des années 270. Les recherches ont montré que la situation était évidemment plus complexe : J.-P. Adam signale que la plus ancienne muraille en pierre jamais construite à notre connaissance est une enceinte purement honorifique, située dans le désert de Saqqara (Egypte) et édifiée vers 2700 avant notre ère par l'architecte Imhotep, à la demande du roi Djeser[1536]. Pour nous en tenir à la période romaine, on sait que le caractère honorifique et les aspects symboliques attachés à l'enceinte urbaine ne sont pas l'apanage de la période impériale mais sont bien présents, non seulement dès l'époque républicaine mais également à l'époque tardive (le recours au réemploi de matériaux de construction n'est pas nécessairement le reflet d'une construction réalisée dans l'urgence mais bien souvent le témoignage d'une volonté de se réapproprier le passé en l'intégrant dans sa matérialité au sein d'une construction nouvelle ou de la dévolution par le pouvoir central de matériaux de construction afin de limiter l'impact des travaux sur les ressources financières de la ville[1537]).

Les travaux que P. Gros a consacrés aux enceintes urbaines du monde romain[1538] ont exposé avec suffisamment de précision et de finesse les enjeux et les modalités de la dialectique *securitas* / *dignitas* pour me permettre de ne pas rouvrir ce dossier et de me

---

[1535] Adam 2007. L'approche diachronique proposée par l'auteur s'étend des fortifications antiques à ces pastiches architecturaux que sont les « châteaux troubadours » d'inspiration néogothique (des restaurations de Viollet-le-Duc à Pierrefonds au château de la Belle au Bois Dormant de Disneyland Paris en passant par l'hôtel Excalibur de Las Vegas) : « On mesure l'extraordinaire distance séparant les fortifications de défense des premières communautés sédentaires, des décors de loisir de l'époque moderne. Les mêmes éléments d'architecture à caractère stratégiquement pragmatique sont toujours présents, même déformés, mais la fonction nouvelle est littéralement antipodique de la première (…) Les murailles de la peur protégeant la cité, abritant le souverain despotique, cherchant à épargner à Rome la honte de la conquête, magnifiant le seigneur féodal, deviennent, dès leur fonction d'accueil d'une cour aimable, des murailles de prestige et ne sont plus (…) que les murailles du plaisir ».

[1536] Adam 2007.

[1537] Rebuffat 2012, p. 32-33.

[1538] Cf. Gros 1996 mais surtout Gros 1992 ; « l'un des thèmes récurrents autour desquels s'articule depuis bientôt deux décennies la réflexion sur les enceintes urbaines occidentales est celui de leur caractère à la fois défensif et symbolique. Partant du constat, maintes fois effectué, que la plupart des fortifications datent en ces régions de l'époque augustéenne ou julio-claudienne, c'est-à-dire d'une période au cours de laquelle la paix civile n'est pas fondamentalement remise en cause et où les menaces d'incursion étrangères sont inexistantes, on en conclut volontiers – et souvent avec raison – que ces structures ont davantage pour finalité de définir l'espace urbain, d'en manifester la dignité et l'autonomie, que d'assurer vraiment sa défense » (Gros 1992, p. 211).

concentrer sur la compréhension de la fonctionnalité des portes tardo-républicaines et alto-impériales qu'une certaine bibliographie qui surinterprète, à mon sens, les analyses de P. Gros tend à nier. L'effacement de la fonction proprement défensive de ces portes derrière les fonctions symboliques n'est pas contestable (pour ne prendre qu'un exemple, la multiplication du nombre de baies associée à l'augmentation de leur largeur ne plaident de toute évidence pas pour la primauté de la fonction militaire des portes qui présentent de telles caractéristiques) mais cela n'implique en aucune manière que la porte urbaine perde alors toute fonctionnalité. Pour le dire autrement, les portes urbaines monumentales tardo-républicaines et alto-impériales ne deviennent pas pour autant des arcs honorifiques – à l'exception des cas où une porte urbaine est démantelée pour laisser place à un arc honorifique, comme c'est le cas avec l'arc d'Auguste à Rimini, la *porta Esquilina* et la *porta Trigemina* à Rome : nous n'avons alors plus affaire à des portes urbaines mais à des arcs monumentaux édifiés sur l'ancien emplacement d'une porte. Ces précisions expliquent ma prise de distance avec l'idée selon laquelle il existerait d'une part des portes urbaines à vocation défensive et d'autre part, à compter de l'époque augustéenne, des portes urbaines honorifiques ou triomphales[1539]. A moins qu'on ne démantèle purement et simplement les dispositifs à caractère défensifs d'une porte urbaine (ses tours de flanquement, ses herses, ses vantaux de bois, sa cour intérieure et son chemin de ronde), son caractère fonctionnel ne saurait lui être dénié et par conséquent son éventuelle monumentalité ne la réduit pas au rôle de simple passage monumentalisé[1540].

Je me contente donc de rappeler que les enceintes romaines d'Italie ont à la fois une fonction militaire et symbolique, que la première fonction n'exclut pas la seconde et *vice versa*. Cela dit, est-il quand même possible de déterminer une évolution dans l'importance que les Romains accordaient à chacune de ces deux fonctions ?

> Lorsque se répand l'ample mouvement de la municipalisation, qui marque tout le Ier siècle av. J.-C., à la suite de la Guerre Sociale, l'Italie des *urbes* devient aussi celle des *moenia*. Il est inévitable et logique qu'après les troubles sanglants de ce tragique début du Ier siècle av. J.-C., beaucoup de *patroni* ou de magistrats aient tenu à financer la construction d'œuvres de défense. Et les remparts construits alors démontreront leur utilité lors des guerres entre César et Pompée puis entre Antoine et Octavien[1541].

On ne peut pas en effet nier la réalité des faits : les enceintes construites à la fin de la République en Italie ont bel et bien servi et on ne peut pas considérer qu'elles ne sont

---

[1539] Cf récemment Adam 2007. Il me semble risqué de vouloir opposer deux périodes correspondant chacune à une fonction de l'enceinte : jusqu'à César, c'est le souci de *securitas* qui aurait primé dans la décision de construire ou de restaurer les enceintes tandis que, d'Auguste à la moitié du IIIème siècle, cette préoccupation se serait effacée devant la *dignitas*.

[1540] Le cas de l'enceinte urbaine de Bene Vagienna, *Augusta Bagiennorum*, dans la vallée du Tanaro (Piémont), est présenté dans la bibliographie comme un cas particulièrement révélateur de l'effacement de la fonction défensive du rempart au profit d'une valeur purement symbolique (Rebecchi 1987, p. 133 ; Gros 1996, p. 39-40) : seules deux portes urbaines principales et les quatre tours d'angle de cette enceinte au plan trapézoïdal semblent avoir jamais été construites. Il n'y a, d'après les fouilles effectuées au XVIIIème siècle, aucune trace de murs de courtines qui relieraient ces différentes structures. P. Gros en conclut que cette situation prouve à quel point l'enceinte urbaine n'avait plus besoin d'exister concrètement en tant que construction linéaire et que certains de ses éléments caractéristiques comme les tours et les portes suffisaient à autoriser la ville à se sentir dotée d'un rempart. Pour ma part, j'aurais tendance à interpréter un peu différemment cette situation particulièrement exceptionnelle en considérant que la construction de l'enceinte urbaine d'*Augusta Bagiennorum* n'a pas été achevée pour une raison qui nous échappe mais qui pourrait relever du manque de crédits : le fait que seule la première tranche de travaux ait été effectuée (les portes urbaines et les tours) n'implique pas nécessairement que le reste des travaux, à savoir la réalisation des murs de courtine, n'ait pas été prévu à l'origine du projet. C'est sans doute la même situation que celle qui, vers 80 ap. J.-C., a empêché les constructeurs de l'enceinte d'Augst d'achever la construction de l'enceinte et des portes alors qu'ils avaient bâti des tronçons de courtine et des tours de flanquement.

[1541] Gros 1992, p. 216 ; Gros 1996, p. 35.

construites par les villes que pour célébrer leur nouveau statut. Cela dit, l'accession d'Octave au pouvoir permet le développement d'une nouvelle idéologie marquée par l'avènement de la paix. Désormais, la prédominance absolue de la fonction militaire de l'enceinte va s'estomper sans toutefois jamais disparaître.

A un moment ou à un autre du développement urbain – majoritairement à partir de l'époque augustéenne –, les remparts peuvent devenir un obstacle à l'expansion urbaine : certaines maisons sortent du périmètre *intra muros* et s'appuient contre les murs de la ville, qui sont tantôt détruits, tantôt enjambés. On sait qu'*Augustodunum* et sa vaste enceinte urbaine n'ont sans doute jamais rencontré ce problème[1542] mais c'est en revanche le cas pour Rome et d'autres villes italiennes. En témoigne le fait que Tite-Live, qui écrit durant la période augustéenne, précise que « les maisons particulières ne pouvaient être adossées aux remparts, comme cela se fait couramment de nos jours » (*Histoire romaine*, I, 44). C'est ce qui se produit entre autres dans les deux villes campaniennes de Pompéi et d'Herculanum. Sur la bordure sud-ouest de la ville, se dressent trois *domus* appelées les maisons panoramiques : la maison de l'Auberge, la maison de l'Atrium à mosaïques et la maison des Cerfs, elles utilisent la configuration naturelle du terrain, qui domine à pic la campagne voisine, pour aménager des salles de séjour et des terrasses panoramiques[1543]. A Pompéi, comme à Aricia, des traces de *domus* (augustéennes ou postaugustéennes) adossées aux murs témoignent de la perte de la fonction militaire de l'enceinte. A quelques kilomètres, à Cumes, la situation n'est pas bien différente : l'enceinte urbaine perd sa fonction défensive au début du Principat, comme en témoigne la construction de deux voûtes en *opus caementicium* qui s'appuient sur le mur d'enceinte, un dispositif incompatible avec les impératifs de la défense[1544].

Mais la *Pax Augusta* ne scelle pas la disparition des enceintes urbaines ; au contraire, l'extrême fin de la République et les débuts du Principat voient l'apparition d'un phénomène nouveau : l'enceinte devient, selon P. Gros, un moyen de propagande de la nouvelle idéologie que tente d'imposer Octave puis Auguste :

> Désormais, pour qui chemine sur les grandes voies de pénétration vers le Nord, l'itinéraire est jalonné de tours, d'arcs de triomphe, de murailles qui sont autant d'éléments structurants d'un paysage qu'on veut entièrement annexé à la nouvelle idéologie[1545].

Pour résumer ce changement de mentalité, il faut comprendre qu'à l'extrême fin de la période qui nous intéresse, il n'y a rien d'étonnant à

> voir les communautés […] engloutir des sommes importantes pour la construction de fortifications dont chacun savait que, sauf incident fort improbable, elles ne serviraient pendant longtemps à rien ni à personne[1546].

Le premier impératif pour une cité italienne à la fin de la République est de donner un visage urbain et hellénistique comme preuve de *dignitas* et d'*urbanitas*. L'*urbanitas* est la matrice de la *pax* et de la *securitas*[1547]. Et la construction de murs fait partie de l'*urbanitas*… C'est ainsi

---

[1542] Les ilots urbains (*intra muros*) à proximité immédiate de l'enceinte semblent avoir été dévolus assez rapidement aux activités artisanales (Chardron-Picault – Pernot 1999 ; Guillaumet – Labaune 2011 ; Alix 2011).

[1543] Une thèse est actuellement menée par Sandra Zanella sur les demeures en terrasse situées entre le forum et le rempart sous la direction d'O. de Cazanove et de F. Pesando. Pour le dire très rapidement, la perspective est celle d'une réflexion sur le statut privé / public de cet espace.

[1544] Pagano 1993, p. 858.

[1545] Gros 1992, p. 220. C'est ce que P. Gros désigne sous le nom de « remilitarisation symbolique du paysage ». Il s'agirait pour le jeune *Princeps* de se démarquer de l'Italie des ambitions personnelles, de l'insécurité et des guerres civiles et de renouer avec une vision mythique du passé à laquelle contribuerait la floraison des enceintes au même titre que l'*Enéide*, les revers monétaires ou la statuaire officielle. Si l'expression de « remilitarisation symbolique » rend bien compte de l'usage civil qui est fait alors de dispositifs originellement poliorcétiques, elle semble d'une part sous-entendre qu'il y aurait une rupture entre l'époque antérieure et l'époque augustéenne et, d'autre part, que ces murs, ces portes et ces tours ne seraient qu'un décor non fonctionnel.

[1546] Gros 1992, p. 222.

[1547] Gros – Torelli 1988, p. 156.

que peut se résoudre l'apparent paradoxe qu'il y a à construire tant de murailles dans une période de paix : une cité ne doit pas construire des murs pour se protéger mais pour montrer qu'elle partage les valeurs de l'*urbanitas* ; c'est aussi en donnant de tels gages au pouvoir central qu'elle garantit sa sécurité. De nombreuses enceintes romaines d'Italie datant de la fin de la République illustrent cette thèse : *Tuder*, *Hispellum*, *Verona*, à la fin de la République, *Augusta Taurinorum*, *Augusta Bagiennorum*, *Carsula* pour l'époque augustéenne… *Tuder*, « cité aux beaux remparts »[1548] présente des murs de courtine en travertin, organisés selon un appareil rectangulaire régulier pseudo-isodome. Ils se caractérisent par

> une recherche esthétique propre à cette période où l'enceinte est aussi – et parfois d'abord – le signe et le symbole de la nouvelle *dignitas* municipale : bossages, élévation à degrés (avec, par exemple, une assise sur trois en retrait), piédroits de portes traités comme des pilastres. Associés à l'aspect plus urbanistique que stratégique du circuit, les particularités de la muraille si soignée de Todi traduisent mieux que bien des témoignages en apparence plus explicites l'instauration dans cette Italie des citoyens d'un nouvel ordre administratif et politique[1549].

L'analyse est assez similaire pour *Hispellum*, autre cité d'Ombrie : avec ses murs en calcaire beige de Subasio, ses portes urbaines à trois baies et ses tours dodécagonales, l'enceinte urbaine présente une mise en scène impressionnante pour le voyageur qui approche de la ville.

Le traitement des portes urbaines est particulièrement révélateur du changement de conception qui s'opère, selon P. Gros, dans les ultimes années de la République et pendant l'époque augustéenne : en 27 avant J.-C., l'enceinte d'*Ariminum* reçoit une nouvelle porte urbaine, désignée sous le nom d'« arc d'Auguste » parce qu'elle n'a visiblement aucun rôle militaire (elle ne comporte pas de sillons de herse ni d'autres dispositifs de fermeture) et qu'elle est toute entière destinée à un rôle commémoratif, si bien que la frontière entre la porte urbaine et l'arc honorifique devient particulièrement ténue avec cet exemple. Cet arc est « revêtu d'un ordre architectural sobre, avec colonnes corinthiennes engagées, médaillons circulaires dans les écoinçons et fronton sommital sous attique »[1550]. Les exemples de monumentalisation des portes urbaines sont nombreux autour des années 30 et 20 avant notre ère. Une des portes de la colonie d'*Augusta Taurinorum*, la *porta Palatina*, est une porte à cour intérieure flanquée de deux tours à 16 côtés, de six étages de haut chacune ; elle comporte deux baies centrales et deux baies latérales de plus petite taille, surmontées d'une galerie à deux étages. Quant à l'enceinte d'Aoste, *Augusta Salassorum*, le schéma de la *porta Praetoria* est un peu plus simple : trois baies en façade dont celle du milieu plus large, une galerie supérieure simple, deux tours de flanquement rectangulaires à trois étages. Ces portes frappent par leur monumentalité et dégagent une impression de puissance et de *dignitas*. Vérone n'échappe pas à ce phénomène : la cité qui s'est dotée d'une nouvelle enceinte dans les années 40 avant J.-C. ressent le besoin, une soixantaine d'années seulement après ces grands travaux, de refaire les deux portes principales : la porta Leoni et la porta Borsari. Ces portes tardo-républicaines reçoivent un placage de calcaire blanc sur la façade extérieure comme sur la façade intérieure (qui est entièrement restructurée du point de vue décoratif), toutes deux constituées de niches, d'arcades, de piliers ornés de rinceaux – un décor de prestige, symbole de la *dignitas* collective, comme pour afficher dès l'entrée dans la ville que désormais cette idée l'emporte de très loin sur les préoccupations défensives et la *securitas*.

Mais, le changement de perspective qui caractérise l'époque augustéenne est encore plus profond, si l'on en juge d'après les « enceintes », si l'on peut dire, de *Carsulae* et d'*Augusta Bagiennorum*. D'époque augustéenne, elles sont connues pour leur absence de murs de courtine : après avoir bâti les portes urbaines et les tours (de courtine), les constructeurs n'ont pas jugé utile de relier ces ouvrages par des murs de courtine. Ces deux

[1548] Strabon, *Géographie*, V, 2, 10.
[1549] Gros 1996, p. 37.
[1550] Gros 1996, p. 41.

situations sont tout à fait révélatrices du changement radical de perspective qui a lieu à l'extrême fin de la République et à l'époque augustéenne : « on s'est contenté d'élever les portes, c'est-à-dire de marquer par la barrière fictive des *fornices* architecturés le passage de l'espace rural à l'espace urbain »[1551]. Un renversement de perspective qu'on ne peut ignorer a eu lieu : on ne construit plus les enceintes en fonction du type d'attaque qu'elles sont censées pouvoir repousser. Au contraire, « les orientations architecturales apparaissent dans ce domaine essentiellement dictées par un souci de solennisation des accès, de hiérarchisation des espaces »[1552].

Cela dit, le renversement de perspective que P. Gros situe au niveau de la période augustéenne (ou un tout petit peu auparavant) n'est pas un phénomène soudain et nouveau : il n'est pas impossible d'en distinguer les prémices en Italie dès le début du Ier siècle avant notre ère. A Pompéi, pour construire le temple de Vénus, situé à proximité de la *porta Marina*, et pour qu'il bénéficie à la fois d'une position dominante et d'une vue dégagée, on a dû procéder au démantèlement partiel des murs. L'opération qui a lieu à la fin des années 70 s'étend sur l'ensemble du côté ouest et sur une grande partie du secteur sud de l'enceinte. Ce démontage partiel de l'enceinte n'est pas contemporain de l'accession au statut colonial, décidé par Sylla, en 80 avant J.-C., de la *colonia Cornelia Veneria Pompeianorum* : de cette époque date d'ailleurs une inscription témoignant d'une restauration des murs, décidée par le sénat local[1553]. Il s'agit de restaurations du mur d'enceinte consécutives aux dégâts causés par la guerre sociale et, en particulier, par l'assaut de Sylla. Selon F. Zevi, c'est à la fin de la révolte de Spartacus, autour de 73, que les Pompéiens procèdent à l'abattage partiel de leurs murs, jugés inutiles désormais[1554]. Seules restent en usage les sections de murs à proximité des portes et celles qui donnent sur la campagne, peut-être pour des raisons de droit ou de police… Peu de temps après, en 70, lors de la censure de M. Porcius et de C. Quinctius, est construit l'amphithéâtre de Pompéi[1555] : lors de la construction, un angle des murs de courtine est utilisé afin de contenir la masse de terre qui soutient les gradins de l'édifice, rendant de ce fait cette portion de l'enceinte inefficace d'un point de vue militaire. Cela dit, les Pompéiens ne renoncent pas totalement à leur enceinte urbaine puisque le reste des murs – secteur est et sud-est – n'est pas abattu à cette occasion, comme cela avait été le cas lors de la construction du temple de Vénus, et que, de l'extérieur, rien ne change dans le secteur de l'amphithéâtre. L'exemple de Pompéi peut nous aider à tenter de mieux comprendre la dialectique complexe entre *securitas* et *dignitas* : le fait qu'on décide d'abattre des murs quand ils sont jugés inutiles prouve bien que ce qui prime, dans l'esprit des Romains (ou en tout cas, des Pompéiens), c'est l'aspect défensif et non l'aspect honorifique ou symbolique de l'enceinte urbaine. Le changement de mentalité et le renversement de perspective commence à voir le jour, à Pompéi, au moment de la construction de l'amphithéâtre, au début des années 60 avant notre ère. Là, Pompéi choisit de ne pas démanteler le reste de son enceinte et, au contraire, de conserver les douze tours qui rythment les limites de la colonie – des tours construites en *opus incertum* mais dont l'aspect extérieur, caractérisé par un placage en stuc donnant l'illusion du grand appareil, semble correspondre à la fois à la volonté de conserver les symboles de la défense et de les mettre en valeur alors même que tout est fait pour empêcher leur utilisation à des fins militaires. Si le changement de vision a lieu à partir de la fin des années 70 dans le cas de Pompéi, colonie tout à fait banale de Campanie, le même constat ne serait en revanche pas valable pour *Albintimilium* à la même époque : la porte de Provence, construite entre 70 et

[1551] Gros 1992, p. 221.
[1552] Gros 1992, p. 223.
[1553] CIL, X, 937 : *[…] Cuspius T(iti) f(ilius) M(arcus) Loreiu[s] M(arci) f(ilius) | duovir(i) [d(e)] d(ecurionum) s(ententia) murum [e]t | plumam fac(iundum) coer(averunt) eidemq(ue) pro(baverunt).*
[1554] Zevi 1996, p. 129.
[1555] Il s'agit d'un acte d'évergétisme de la part des *duoviri* quinquennaux (*ILLRP* 645).

50, reprend un modèle tiré de l'architecture militaire grecque, la porte scée[1556]. L'effacement du caractère absolu de la fonction militaire de l'enceinte ne se fait pas au même rythme dans la péninsule italienne.

Le risque, comme je l'ai évoqué plus haut, consiste à donner une fausse image de ces évolutions en les résumant comme un passage d'une architecture défensive militaire à une architecture monumentale civile. On lit souvent des développements sur la monumentalité de l'enceinte de Turin ou d'Aoste et, très souvent, c'est autour des portes urbaines que se concentrent ces remarques ; leur monumentalité, bien que certaine, n'est pas synonyme d'une perte de fonctionnalité et ne doit pas occulter l'aspect militaire de ces deux colonies fondées dans un territoire très récemment conquis par Rome. L'enceinte d'*Augusta Praetoria* présente un parement en *opus quadratum* de pierre locale qui lui confère « l'aspect d'une forteresse à la fois plus robuste et plus rustique »[1557]. De même, les portes monumentales (la *porta Palatina* de Turin et la *porta Praetoria* d'Aoste) sont, au-delà des considérations sur la *dignitas* de ces colonies, des ouvrages destinés à contrôler l'accès, comme en témoignent leurs puissantes tours de flanquement, leur cour intérieure ou les traces de sillons de la herse, manœuvrée depuis la galerie supérieure ou les tours de flanquement. La distinction entre la porte urbaine et l'arc monumental demeure parfaitement nette. Un ouvrage défensif, même si tout est fait pour l'embellir et le monumentaliser, n'en reste pas moins un édifice fonctionnel, avant d'assumer éventuellement, dans un second temps, des fonctions plus symboliques. Les enceintes romaines d'Italie, que l'on pense aux constructions *ex novo*, aux réparations ou aux adaptations ponctuelles du système défensif, à la fin de la République et au début du Principat répondent bel et bien à cette double exigence de monumentalité et de fonctionnalité, la première n'est pas du tout exclue par la seconde mais n'est jamais privilégiée au détriment de l'autre. Considérer que la valeur symbolique de l'enceinte prime conduit souvent en définitive à nier que la porte urbaine ait la moindre fonction concrète et à considérer qu'elle n'est pas différente d'un arc monumental – ce qui n'est clairement pas le cas. Si les portes reconnues comme défensives différaient des portes jugées triomphales, comment expliquer alors la continuité morphologique entre les enceintes de l'époque augustéenne et, par exemple, la *porta Nigra* de Trèves dont personne ne nie l'aspect défensif pour la considérer comme un arc honorifique ? Il n'y a donc pas un modèle d'enceinte et de porte urbaines à vocation défensive à la fin de la République auquel succéderait un modèle à vocation honorifique à partir de l'époque augustéenne. Il résulte de l'étude globale que j'ai tenté de mener du type architectural de la porte urbaine monumentale dans l'Occident romain que la situation est bien plus complexe et surtout qu'il est impossible de déceler la moindre solution de continuité dans l'élaboration progressive et continue du modèle de la porte urbaine. Déterminer qu'une porte est honorifique et qu'une autre est défensive n'est à mon sens qu'une vue de l'esprit qui ne résiste pas à la considération globale de la série des portes urbaines tardo-républicaines et alto-impériales. Ainsi, à la question « pourquoi construire une enceinte urbaine ? », la réponse ne prend pas la forme d'une alternative *securitas* / *dignitas*. Il faut au contraire souligner que cette question admet plusieurs réponses simultanément vraies et que ce débat doit être dépassé pour éviter de mener les recherches sur les portes urbaines dans l'aporie. Sans doute cette idée est-elle plus aisée à admettre pour les provinces récemment conquises[1558] : sans aller comme

[1556] Ce type de porte, flanquée des deux côtés, se situe à un décrochement des murs de courtine afin de contraindre l'assaillant à longer le rempart avant de pouvoir accéder à la porte – l'objectif est de soumettre le plus longtemps possible le flanc droit de l'assaillant, non protégé par le bouclier, aux projectiles des défenseurs. Toutes les portes de l'enceinte de Mantinée (à l'exception de la porte A) sont construites sur ce modèle dont on ne peut nier qu'il corresponde à des considérations strictement défensives.

[1557] Gros 1996, p. 40.

[1558] Et encore, cela n'est pas certain : je cite la formule de M. Reddé à propos de la « romanisation » de la Gaule qui « n'a pas toujours été le processus idyllique et linéaire qu'on nous a longtemps enseigné » (Reddé 2011, p. 957).

A. Blanchet jusqu'à considérer que l'enceinte d'*Augustodunum* a été édifiée par Rome en pays hostile dans l'idée qu'elle allait servir[1559], il est certain que la Gaule n'est pas la province pacifiée que l'on s'imagine, ni dans la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère, ni même lors du Ier siècle de notre ère[1560]. Or, les enceintes et les portes monumentales de Gaule élevées avant et après le changement d'ère ne présentent pas de différences fondamentales avec leurs modèles italiens prétendument érigées pour consacrer la paix augustéenne.

2. *Définition et fonctions des portes urbaines*

« Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée »
A. de Musset

Selon C. F. Giuliani, ce qui est primordial lorsque l'on étudie la construction et l'architecture d'un édifice, ce n'est pas tant de déterminer quand et par qui il a été construit que d'établir comment et pourquoi[1561]. En somme, la réflexion sur la fonctionnalité n'est pas moins importante que la prise en compte du contexte dans lequel la construction a été effectuée. C'est clairement la perspective dans laquelle je m'inscris.

2.1. Fonctions de l'enceinte et de la porte urbaine

Par définition, toute enceinte urbaine compte au moins une porte. La porte urbaine, ouverture aménagée au sein de l'obstacle linéaire vertical qu'est le rempart, est en effet l'unique point par lequel il est permis de franchir la ligne constituée par l'enceinte. Pour cette raison, ses fonctions et ses valeurs sont multiples et il convient de les énumérer successivement afin de cerner dans sa complexité le type monumental qu'elle constitue.

La fonction défensive de la porte au sein de l'enceinte urbaine

En matière d'architecture défensive et de poliorcétique, plusieurs sources littéraires antiques peuvent être mises à contribution afin de comprendre comment les anciens concevaient la défense des portes urbaines[1562]. On peut d'ailleurs constater à cette occasion

---

[1559] Blanchet 1979, p. 4, note 1.

[1560] Les travaux de M. Reddé sur la présence militaire en Gaule de la fin de la conquête césarienne à la conquête de la Germanie insistent sur le nombre de soulèvements qui agitent la Gaule Belgique, l'Aquitaine et les confins rhénans (communication au colloque international « Comment les Gaules devinrent romaines » de 2007, publication en 2010 ; résumé dans Reddé 2011, p. 955-958). Il insiste par ailleurs sur l'importance des deux révoltes qu'ont connues les provinces gauloises au Ier siècle ap. J.-C. (Reddé 2011, p. 957).

[1561] Giuliani 1994, p. 86.

[1562] Les traités poliorcétiques cités dans les pages suivantes remontent à la fin du IVème siècle avant notre ère pour le plus ancien et à la fin du IVème siècle de notre ère pour le plus récent : Enée le Tacticien, *Poliorcétique*, traité rédigé entre 360 et 356 avant notre ère par un spécialiste qui pourrait être, selon A.-M. Bon, Enée de Stymphale, un stratège de la Ligue arcadienne ; Philon de Byzance, *Syntaxe mécanique*, livre V, composé vers 225 avant J.-C. (Garlan 1974, p. 10) ;Vitruve, *De architectura*, livre I, chapitre V, rédigé entre 35 et 25 avant notre ère ; Végèce, *Epitoma rei militaris*, livre IV, composé dans les années qui suivent la défaite de l'empereur Valens à Andrinople en 378 après J.-C (au début du Vème siècle selon M. B. Charles). En quoi des traités aux dates de composition aussi éloignées sont-ils susceptibles d'apporter des informations sur les portes urbaines de la période tardo-républicaine et alto-impériales ? Enée le Tacticien et Philon de Byzance décrivent les systèmes tactiques et poliorcétiques inventés et appliqués à leurs époques respectives, le milieu du IVème siècle et la seconde moitié du IIIème siècle avant notre ère. Lors des deux derniers siècles de la République, les Romains s'inspireront directement de ces schémas poliorcétiques de la période hellénistique. Quant au traité d'architecture

que Vitruve traite des enceintes urbaines uniquement sous l'angle des considérations poliorcétiques et qu'il ne fait en aucune manière référence au décor ou à une éventuelle fonction non-défensive de la porte. A ce titre, comme dans nombre d'autres sujets, l'architecte est davantage en phase avec les auteurs des traités dont il s'inspire qu'avec les réalités architecturales de son époque.

Les portes et les poternes sont des ouvertures dans le tracé que dessinent les murs de courtine, elles sont donc les points faibles de l'enceinte, là où la pierre est remplacée par une porte, un dispositif mobile, nécessairement plus fragile. C'est une des raisons pour lesquelles le schéma des portes urbaines évolue tellement d'une époque à l'autre : parce que la porte urbaine est un point faible dans l'enceinte, c'est sur elle que les architectes concentrent leurs efforts. L'ensemble du tracé de l'enceinte, matérialisé par les tronçons de murs de courtine, a en définitive vocation à contraindre l'ennemi à franchir cet obstacle aux endroits où il s'interrompt, c'est-à-dire à l'emplacement des portes urbaines, sur un terrain imposé à l'assaillant. Vitruve indique d'ailleurs que l'emplacement des portes urbaines est aussi déterminant que leur schéma lui-même :

> *curandumque maxime videtur, ut non facilis aditus sit ad oppugnandum murum, sed ita circumdandum ad loca praecipitia et excogitandum, uti portarum itinera non sint directa sed scaeva. Namque cum ita factum fuerit, tum dextrum latus accedentibus, quo scuto non erit tectum proximum erit muro*[1563].

Faille potentielle dans le dispositif de l'enceinte, le schéma de la porte se complexifie donc au point de devenir un ouvrage défensif à part entière, un des points les plus difficiles d'accès, souvent protégé par des bastions ou des tours, parfois fermé par une herse de métal (*cataracta*) en supplément de la porte en bois. D'ailleurs, Enée le Tacticien[1564], tout comme Végèce[1565] sept siècles plus tard, évoque le rôle de la herse pour piéger les ennemis à

---

de Vitruve, il faut souligner que son propos n'est pas toujours en phase avec la réalité contemporaine de l'époque où il a été composé, la période augustéenne, et qu'il s'inspire largement de principes architecturaux antérieurs et notamment de l'époque hellénistique. A ce propos, P. Gros considère que les règles qui s'élaborent au cours du dernier siècle de la République « semblent avoir trouvé une expression à peu près cohérente dans le premier livre du *De architectura* de Vitruve, qui codifie d'une façon un peu rigide, ici comme en d'autres domaines, des procédures souvent marquées par l'empirisme, et imposées, dans leur diversité, par les contraintes du terrain et des établissements antérieurs » (1992, p. 217). Vitruve reste souvent très proche, dans le chapitre consacré aux enceintes urbaines, des théories exposées par Philon de Byzance. Quant à Végèce qui écrit après une défaite romaine traumatisante contre les Goths qui voit la mort de l'empereur Valens, il se livre à un travail de compilateur et recherche dans le glorieux passé romain les recettes qui ont permis à Rome de s'élever aussi haut, ce qui explique qu'il soit amené à évoquer des schémas tactiques d'époque républicaine et alto-impériale. Ces précisions liminaires expliquent pourquoi les indications et les recommandations de ces divers traités doivent être considérées avec prudence.

[1563] Vitruve, *De architectura*, I, V, 2 : « La principale préoccupation doit être d'éviter tout accès facile pour qui attaque le mur, il convient au contraire que le tracé de l'enceinte exploite les lieux escarpés et que les voies menant aux portes ne soient pas face à elles, mais à gauche. Un tel procédé exposera en effet le flanc droit des assaillants, celui qui n'est pas protégé par le bouclier, et il sera tout près du mur » (traduction VB).

[1564] Enée le Tacticien, *Poliorcétique*, XXXIX : Ἐάν δέ πλείονες τῶν πολεμίων ἐπεισφέρωνται καὶ βούλῃ αὐτοὺς κατέχειν, χρὴ ἡτοιμάσθαι ἄνωθεν ἀπὸ τοῦ μεσοπύλου **πύλην ξύλων** ὡς παχυτάτων καὶ σεσιδηρῶσθαι αὐτήν. Ὅταν οὖν βούλῃ ἀπολαβεῖν τοὺς εἰστρέχοντας πολεμίους, ταύτην ἀφιέναι ὀρθήν καὶ αὐτή τέ τινας ἡ πύλη φερομένη διαφθερεῖ καὶ τοὺς πολεμίους σχήσει μὴ εἰσιέναι, ἅμα δὲ καὶ τῶν ἐπὶ τῷ τείχει βαλλόντων τοὺς πρὸς ταῖς πύλαις πολεμίους. « Si les poursuivants ennemis s'introduisent en trop grand nombre et si l'on veut les contenir, il faut faire préparer au-dessus de la porte centrale une **herse de bois** aussi épaisse que possible et la garnir de fer. Quand donc on veut arrêter les ennemis qui font irruption dans la ville, on la fait descendre verticalement : la herse elle-même, en tombant, en supprimera quelques-uns et elle empêchera les autres d'entrer, tandis que, en même temps, les soldats postés sur le repart tireront sur les ennemis qui sont devant les portes » (traduction A.-M. Bon).

[1565] Végèce, *Epitoma rei militaris*, IV, 4 : « *Cauetur praeterea, ne portae subiectis ignibus exurantur. Propter quod sunt coriis ac ferro tegendae ; sed amplius prodest, quod inuenit antiquitas, ut ante portam addatur propugnaculum, in cuius ingressu ponitur* ***cataracta****, quae anulis ferreis ac funibus pendet, ut, si hostes intrauerint, demissa eadem extinguantur inclusi* ». « On fera en sorte d'éviter que l'ennemi ne mette le feu aux

l'intérieur de la ville : en cas de rupture des portes en bois et d'invasion de la ville, il faut laisser un certain nombre d'ennemis s'engouffrer avant d'abaisser la herse pour les piéger et les mettre hors d'état de nuire, en toute tranquillité, tandis que les autres font retraite. Une reconstitution hypothétique du plan de la porte urbaine telle que la conçoit Philon de Byzance a été proposée par F. E. Winter et acceptée par Y. Garlan : il s'agit d'une porte flanquée de deux tours hexagonales dont quatre côtés sont saillants vers l'extérieur, percée d'un seul passage et dotée d'une cour intérieure de forme carrée[1566]. Je reviendrai dans la deuxième partie de ce chapitre sur l'articulation entre les dispositifs de herse et de cour intérieure.

Ces édifices sont en effet entièrement conçus pour empêcher la progression de l'assaillant et la concentration de ses forces mais aussi pour repousser ses tentatives de briser les dispositifs de fermeture, tel est le rôle du chemin de ronde qui ne s'interrompt pas de part et d'autre de la porte mais au contraire se poursuit au deuxième niveau de la porte urbaine afin d'assurer une défense depuis une position dominante, tel est également le rôle de tout élément chargé de réduire l'espace de manœuvre de l'assaillant (le tracé des murs de courtines à l'approche de la porte peut créer une avant-cour jouant le rôle d'un goulet d'étranglement, les tours de flanquement participent elles aussi à la réduction de l'espace en avant de la porte tandis que la cour intérieure constitue, quand elle existe, un sas étroit dont la défense se fait depuis le deuxième niveau de la porte).

Les tours de flanquement de la porte urbaine ont également vocation à riposter contre les assaillants et à effectuer des tirs d'artillerie en profitant d'une position de hauteur. Hautes, les tours permettent de voir et d'envoyer des projectiles plus loin. Saillantes, elles permettent de toucher l'ennemi aux flancs : « *turres sunt proiciendae in exteriorem partem, uti, cum ad murum hostis impetu velit adpropinquare, a turribus dextra ac sinistra lateribus apertis telis vulnerentur* »[1567]. Dès lors, quelles sont les considérations qui influent sur le choix de la forme des tours ? Selon Vitruve, la forme de l'ouvrage défensif doit s'adapter à la menace qu'on lui oppose : « *turres itaque rutundae aut polygoneae sunt faciendae; quadratas enim machinae celerius dissipant, quod angulos arietes tundendo frangunt, in rotundationibus autem, uti cuneus, ad centrum adigendo laedere non possunt* »[1568]. Les tours circulaires ou semi-circulaires n'ont rien à craindre des lithoboles car les pierres sont plus larges à l'extérieur qu'à l'intérieur, c'est aussi ce que soutient Philon de Byzance[1569] : il rappelle que les tours non-circulaires, quelle que soit leur forme, doivent être construites de manière à ne présenter qu'un seul angle saillant. En effet, le principe reste le même : béliers et pétroboles

---

portes à l'aide de projectiles enflammés en les recouvrant de pièces de cuir ou de métal mais il existe un dispositif bien plus utile qui nous vient des anciens : en avant de la porte elle-même, on ajoute un ouvrage avancé dont l'accès est muni d'une **herse** retenue par des anneaux de fer et des cordes. Si les ennemis viennent à pénétrer, on relâche la herse et, pris au piège, ils se font anéantir » (traduction VB).

[1566] Garlan 1974, p. 339.

[1567] Vitruve, *De architectura*, I, V, 2 : « Les tours doivent être saillantes vers l'extérieur afin qu'au moment de l'assaut, lorsque l'ennemi veut s'approcher des murs, des traits tirés depuis les tours, de la droite et de la gauche, blessent ses flancs découverts » (traduction VB).

[1568] Vitruve, *De architectura*, I, V, 5 : « Si les tours doivent être circulaires ou polygonales, c'est en raison des machines qui détruisent plus rapidement les tours carrées. En effet, les béliers brisent les angles sous leurs coups tandis que, face à des constructions circulaires, en poussant les pierres vers le centre comme des coins, ils ne peuvent leur causer de dommages. » (traduction VB). Les tours circulaires dont Vitruve préconise l'emploi ne sont apparues en Italie qu'au cours du Ier siècle avant notre ère ; par ailleurs, il faut noter que les tours dont parle Vitruve sont en grand appareil alors que les tours romaines sont en réalité majoritairement en petit appareil – autre preuve du décalage entre le traité vitruvien et les réalités architecturales contemporaines.

[1569] Philon de Byzance, *Syntaxe mécanique*, V, A, 64-66 ; V, A, 6 : « quant aux tours jouxtant les entrées, il faut les faire en forme d'hexagone, pour éviter que leurs angles ne se détériorent trop et que les armes de jet, arrivant le long des parois et se concentrant toutes sur les issues, ne pulvérisent les portes et ne les rendent difficiles à franchir au moment des sorties, et aussi afin qu'on puisse mettre en position les armes de jet de tous côtés (traduction Yvon Garlan).

causent moins de dégâts s'ils percutent un mur oblique (puisque les coups tendent à ricocher) que s'ils l'atteignent perpendiculairement[1570].

En ce qui concerne la disposition des tours, elles doivent être en mesure de se protéger les unes les autres, principe d'architecture militaire grecque dont Vitruve se fait l'écho : « *intervalla autem turrium ita sunt facienda, ut ne longius sit alia ab alia sagittae missionis, uti, si qua oppugnetur, tum a turribus, quae erunt dextra sinistra, scorpionibus reliquisque telorum missionibus hostes reiciantur* »[1571]. Cette préconisation relative à la distance entre les tours s'applique *a fortiori* pour les tours de flanquement des portes urbaines. En outre, Vitruve dit bien que l'intervalle entre deux tours doit être égal à la portée d'une flèche, et non à la portée de deux flèches, ce qui suffirait à couvrir une tour, soit depuis la tour de droite, soit depuis celle de gauche : il préconise donc que l'on puisse couvrir (le terme technique adéquat est plutôt « appuyer ») une même tour depuis deux positions à la fois.

Par ailleurs, la fonction tactique des diverses fenêtres de tirs (situées entre autres sur les tours de flanquement) est évidente, il s'agit pour les défenseurs de rester à couvert tout en ayant la possibilité d'envoyer des projectiles sur l'ennemi. Les fenêtres de tir des tours de flanquement doivent être étroites à l'extérieur et larges à l'intérieur afin de protéger le défenseur tout en lui proposant l'angle de tir le plus ouvert possible. Les fenêtres des tours, prévues pour les catapultes et les pétroboles, ne prennent pas nécessairement la forme d'une meurtrière et peuvent être bien plus larges. Philon de Byzance insiste sur l'importance de multiplier ces fenêtres pour éviter absolument que certaines zones devant les murs ne soient des angles morts, des endroits où les assaillants puissent utiliser le rempart comme un abri : l'ensemble des tours de l'enceinte doit être doté de fenêtres de tir frontales et en flanquement latéral afin de pouvoir briser les éventuelles galeries de mine couvertes, collées contre l'enceinte ; de même, les tours de flanquement des portes doivent être hexagonales afin d'avoir des ouvertures de tir de tous côtés[1572].

Le chemin de ronde n'est évoqué par les architectes et tacticiens antiques que dans l'hypothèse où il viendrait à être occupé par l'ennemi, c'est pour éviter qu'une telle situation ne cause la perte de contrôle pure et simple de l'ensemble du dispositif défensif que Vitruve préconise que le chemin de ronde ne soit pas continu :

> *etiamque contra inferiores turrium dividendus est murus intervallis tam magnis, quam erunt turres, ut itinera sint interioribus partibus turrium contignata, neque ea ferro fixa. Hostis enim si quam partem muri occupaverit, qui repugnabunt rescindent et, si celeriter administraverint, non patientur reliquas partes turrium murique hostem penetrare, nisi se voluerit praecipitare*[1573].

L'interruption du chemin de ronde par des ponts de bois a aussi pour but de garantir l'indépendance structurelle des sections de courtine et des tours en cas de destruction ou d'occupation de l'une d'elles. Le conseil vitruvien n'est pas nouveau, Philon de Byzance évoque le cas de chemins de ronde non permanents, constitués de poutres et de planches de

---

[1570] Philon de Byzance, *Syntaxe mécanique*, V, A, 2-3.

[1571] Vitruve, *De architectura*, I, V, 4 : « Les intervalles entre les tours doivent être aménagés de manière à ce que la distance de l'une à l'autre soit inférieure à la portée d'une flèche, afin qu'en cas d'assaut contre l'une d'elles, les ennemis soient repoussés par les scorpions et les autres projectiles tirés depuis les deux tours situées à sa droite et à sa gauche » (traduction VB).

[1572] Philon de Byzance, *Syntaxe mécanique*, A, 6 ; A, 20-23.

[1573] Vitruve, *De architectura*, I, V, 4 : « Au niveau du premier étage des tours, on doit également interrompre le mur sur une distance égale à la largeur des tours de sorte que le chemin de ronde sur la face interne des tours soit fait d'un assemblage de poutres dépourvu de fixations métalliques ; en effet, si l'ennemi doit occuper une partie du rempart, les défenseurs détacheront ce dispositif et, s'ils agissent rapidement, ils ne laisseront pas l'ennemi pénétrer dans les autres secteurs des tours et du rempart à moins de vouloir se jeter dans le vide. » (traduction VB).

bois susceptibles d'être rapidement ôtées en cas d'invasion et dressées comme barricades de chaque côté de la section perdue du chemin de ronde[1574].

Bien sûr, tous ces conseils, comme je l'ai mentionné plus haut, sont largement issus de la poliorcétique d'époque hellénistique et ne trouvent pas tous leur application dans tel ou tel dispositif observable sur les murs, les portes et les tours des villes d'époque romaine. Cela dit, étant donné que ces principes sont connus des architectes et des théoriciens du temps, il n'est pas inutile de les avoir à l'esprit.

Fonction topographique de l'enceinte : délimiter la ville

Le rempart, dans sa fonction militaire, est un obstacle vertical mais il est aussi une ligne qui délimite un espace au sol : cette limite renvoie au rôle topographique de l'enceinte urbaine, concrétiser dans l'espace la ligne abstraite qui définit la ville. L'enceinte n'a pas besoin d'être effectivement bâtie pour exister en tant que limite urbaine :

> elle existe en tant que limite effective à partir du moment où a été rituellement définie l'extension de la ville. […] Même lorsque le mur en tant que construction n'est pas réalisé, il continue de jouer un rôle décisif dans l'organisation des espaces et la définition des circuits[1575].

La construction d'une enceinte fortifiée n'est en effet pas le seul moyen de concrétiser une limite spatiale, un simple fossé ou une levée de terre peut très bien faire l'affaire. Concrétiser le pourtour de la ville, c'est l'un des rôles de l'enceinte, un rôle parfois assumé par un cours d'eau (l'Adige à Vérone) ou par un talus de terre. A Mantoue et à Altino, par exemple, ce sont les marais ou un lac qui servent de limites à la ville[1576]. J'ai déjà mentionné les cas étonnants de Bene Vagienna et de *Carsulae*, près de San Gemini (Ombrie), où les constructeurs semblent s'être contentés d'ériger les portes et les tours sans les relier de murs.

Il est intéressant de constater que, pour désigner les murs de la ville, Vitruve utilise le terme de *moenia*, terme qui, par métonymie, finit par désigner l'ensemble du bâti constituant la ville – une ambiguïté sémantique riche de sens[1577]. « Le rempart est autre chose qu'une simple défense. Il est le mur qui fait la ville »[1578]. Selon les conceptions grecques, largement partagées par Rome, l'enceinte a pour fonction de faire de la ville un monde civilisé et organisé, en la séparant très clairement du monde sauvage non-urbanisé : « Aristote définit à la fois comme un κόσμος et comme une protection la couronne de murs qui ceint toute ville [et] qui constitue en quelque sorte, la « carte de visite », l'image que la πόλις veut projeter d'elle-même vers l'extérieur »[1579]. Il faut attendre le début du IVème siècle pour voir, à Rome même, une enceinte jouer un rôle primordial dans la définition de l'espace urbain. L'enceinte définit la ville, et cela, dans les deux sens du verbe « définir », elle la délimite et s'identifie à elle. L'enceinte urbaine fait effectivement part intégrante de l'idée de ville, elle est l'élément qui témoigne du haut degré de civilisation des hommes qui vivent à l'intérieur, elle est ce qui sépare la cité et la civilisation du monde rural, plus ou moins associé à la sauvagerie et à la barbarie. Les Romains ont hérité des Grecs cette conception de l'enceinte comme fait de civilisation[1580]. Il suffit de se souvenir de

---

[1574] Philon de Byzance, *Syntaxe mécanique*, A, 14 ; B, 20.
[1575] Gros 1996, p. 27.
[1576] Bonetto 1997, p. 219-221.
[1577] A propos de *moenia*, P. Gros parle de « mot ambigu et souvent mal traduit » ; il faut éviter de le traduire systématiquement par « murailles » et avoir conscience que « *moenia* désigne l'ensemble des monuments qui constituent la ville et dont l'enceinte peut être, mais pas toujours, une composante […] *moenia* invoque le plus souvent en pareil cas la ville en tant que volume construit » (Gros 1992, p. 211-212).
[1578] Février 1969, p. 286.
[1579] Gros 1992, p. 212.
[1580] Pour les Grecs déjà, l'enceinte est le symbole de la civilisation. L'existence de l'enceinte urbaine va de soi pour une cité grecque car cette notion est inhérente à l'idée de cité qui est elle-même considérée comme le stade ultime de l'évolution humaine, et, par conséquent, synonyme de civilisation. Un passage d'Euripide nous le confirme : « Ulysse – Où y a-t-il des murailles, des remparts de cité ? Silène – Nulle part. Sur ces caps, point d'humains, étranger. Ulysse – Quels sont les occupants du sol ? Sont-ce des bêtes ? Silène – Des Cyclopes, avec

l'étonnement que pouvait manifester les Anciens à l'idée qu'une ville de la puissance de Sparte n'ait pas été dotée d'une enceinte urbaine, comme l'exprime Sénèque le Rhéteur : « *ne sit Sparta lapidibus circumdata : ibi muros habet ubi viros* »[1581], témoignant ainsi de la difficulté qu'un Romain pouvait ressentir à concevoir qu'une cité puissante n'ait pas été entourée d'un rempart.

Il émerge clairement, des sources littéraires comme des sources iconographiques, l'idée que l'enceinte et la ville sont indissociables, l'enceinte étant la projection de la ville vers l'extérieur. Et comment représenter une ville autrement que par son enceinte ? Dans l'art figuré, la représentation d'une ville se résume souvent à la représentation d'une enceinte : ces représentations symboliques réduisant la ville à un rempart, on en a de nombreux exemples parmi les vignettes illustrant le corpus de textes des *Gromatici Veteres* (les anciens arpenteurs) dans lesquels sont figurées au moyen d'une enceinte dotée de portes et de tours nombre de colonies et de villes romaines d'Italie. Même si la représentation comporte un aspect largement conventionnel, elle est tout à fait révélatrice du fait que c'est l'enceinte urbaine qui est utilisée pour figurer graphiquement la ville. On peut observer un phénomène comparable dans la statuaire avec le type de la Tychè qui apparaît vers 300 avant J.-C., notamment avec la Tychè d'Antioche réalisée par Eutychidès de Sicyone[1582]. Le rempart garni de tours est également l'un des symboles la nouvelle ère pacifique qui s'ouvre avec Auguste :

> un relief retrouvé dans la zone de la *Porticus Octaviae* et daté par H. Lauter de l'époque augustéenne, exprime clairement que l'ordre cosmique, garanti par l'aigle impérial et la massue d'Hercule, héros civilisateur, n'est autre qu'une enceinte circulaire, l'*orbis terrarum* est une *urbs* à remparts. Le topos d'origine orientale de la ville ronde, pourvue d'une enceinte, se trouve ainsi revalorisé dès les années 20 av. J.-C., c'est-à-dire au moment où se réalise le plus gros effort d'urbanisation jamais encore entrepris en Occident[1583].

On pourrait également citer de nombreuses mosaïques dont le cadre est constitué par des murs de courtine crénelés et ponctués de tours et de portes urbaines – autre manière d'indiquer que l'enceinte urbaine est le cadre à l'intérieur duquel les activités humaines trouvent leur place. Cette idée est résumée de manière schématique mais efficace par E. Kornemann, dans un article de 1905 intitulé « Polis und *Urbs* » : « ohne Mauer und Graben keine *Urbs* », sans murs ni fossés, point de ville. Comme le dit Isidore de Séville, l'enceinte est la définition de la ville : *urbs ipsa moenia sunt*[1584].

Aspects religieux et juridiques des portes urbaines

---

des antres pour maisons » (*Le Cyclope*, 115-118). La présence de fortifications est signe d'une nature humanisée. La même idée revient chez Thucydide pour qui l'absence d'enceintes est caractéristique des sociétés primitives du début de l'humanité. La possession d'une enceinte est étroitement liée à la puissance de la cité, comme Thucydide l'explique dans son « archéologie » : « quant aux cités, celles qui furent fondées plus tard, à une époque de navigation plus développée, et qui avaient dans une plus large mesure de l'argent en réserve, étaient alors construites, avec des remparts, en bordure de mer » (I, 7, 1). Lucrèce, imprégné des conceptions grecques, reprend les mêmes idées : « déjà les tours solides mettaient les existences à l'abri ; déjà la terre cultivée était divisée et délimitée ; déjà la mer était fleurie de voiles légères (…) quand les chants des poètes commencèrent à confier à la mémoire les exploits accomplis » (*De natura rerum*, 1140-1445). Y. Garlan expose que toute fondation d'une cité nouvelle commençait par la construction d'une enceinte urbaine en se fondant sur l'exemple de Coucou-les-Nuées dans les *Oiseaux* d'Aristophane, une cité dont on se préoccupe de l'enceinte urbaine dès sa fondation (Garlan 1974, p. 95). Tout cela confirme que l'identification romaine enceinte urbaine / monde civilisé est directement héritée des Grecs.

[1581] Sénèque le Rhéteur, *Suasoriae*, 2, 3 : « Sparte a beau ne pas être entourée de murailles, ses remparts, ce sont ses hommes » (traduction VB).

[1582] La Tychè, principale divinité poliade, est représentée sous les traits d'une femme qui porte une couronne tourelée, elle est en réalité coiffée des murailles de la cité.

[1583] Gros 1992, p. 223.

[1584] Isidore de Séville, *Etymologies*, XV, II, 1.

Un principe demeure valable quelle que soit l'époque, des temps légendaires de la fondation de Rome jusqu'aux textes juridiques d'époque impériale, « la muraille est infranchissable parce que, aux sens religieux et juridique du terme, elle est intangible »[1585]. Et, l'on se souvient, en effet, du récit de la mort de Rémus livré par Tite Live[1586]. Les seuls points dans le tracé de l'enceinte où il est permis de passer d'un côté à l'autre sont les portes, c'est-à-dire les endroits où, selon le rite étrusque[1587], la charrue aurait été soulevée (« portée ») et le sillon interrompu. En effet, si l'enceinte a toujours marqué une séparation entre l'espace intérieur, connu et fini, et l'espace extérieur, ouvert et sans limites, elle est aussi un lieu de médiation et, en cela, la porte urbaine n'est pas qu'un simple passage au rôle fonctionnel, c'est aussi le monument à travers lequel on voit une image de l'autre monde, soit la ville, soit la campagne, selon la position de l'observateur :

> Les murs, structure défensive et utilitaire par excellence, représentent la barrière physique, dotée d'une importance spécifique et d'une charge idéologique propre et érigée pour séparer deux mondes, celui de la civilisation, de l'ordre et du contrôle social à l'intérieur et celui de la campagne, de la vie primitive et de la subordination sociale l'extérieur, tandis que les portes urbaines rappellent le souvenir des valeurs triomphales […] et le sens d'un parcours solennel, comme est solennelle la façade, souvent à deux ou trois étages, de la porte elle-même[1588].

C'est pourquoi, de toutes les composantes de l'enceinte, la porte urbaine est le monument qui cristallise sur lui le mieux la fonction symbolique de l'enceinte et qui est l'objet des perfectionnements architecturaux les plus visibles : ces édifices acquièrent une relative autonomie architecturale par rapport au reste de l'enceinte et notamment par rapport aux murs de courtine adjacents.

Qu'en est-il du *pomerium* et de ses rapports avec le mur d'enceinte ? Pour ne pas entrer dans un débat trop complexe, je signale seulement que deux opinions s'opposent sur la question : d'un côté, ceux qui considèrent qu'il n'y a pas de rapport entre les murs et le *pomerium* et qu'il s'agit de deux limites différentes et, de l'autre, ceux qui adhèrent à l'étymologie proposée dans les sources et qui considèrent que *pomerium* a à voir avec *murum*. On trouve, en effet, chez Tite-Live un développement sur le *pomerium* de Rome :

> *pomerium verbi vim solam intuentes postmoerium interpretantur esse ; est autem magis circamoerium, locus quem in condendis urbibus quondam Etrusci qua murum ducturi erant certis circa terminis inaugurato consecrabant, ut neque interiore parte aedificia moenibus continuarentur, quae nunc volgo etiam conjungunt, et extrinsecus puri aliquid ab humano*

[1585] Gros 1996, p. 26.

[1586] Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 7 : « *volgatior fama est ludibrio fratris Remum novos transiluisse muros ; inde ab irato Romulo, cum verbis quoque increpitans adjecisset : « Sic deinde, quicumque alius transiliet moenia mea », interfectum* ». « Selon une tradition plus répandue, c'est pour se moquer de son frère que Rémus aurait franchi d'un saut le tout nouveau rempart et, dans sa colère, Romulus aurait lancé ces mots avant de le tuer : Ainsi périsse à l'avenir quiconque franchira mes murailles » (traduction VB). On retrouve cette interdiction d'escalader la muraille (sous peine de mort) dans le *Digeste* (I, 8, 11).

[1587] Varron, dans le *De lingua latina*, V, 143, décrit ainsi la cérémonie du tracé du périmètre de la cité, le tracé du *sulcus primigenius* : « Dans le Latium, entre autres choses, les villes étaient fondées en respectant le rite étrusque : autrement dit, avec un attelage de bovins, un taureau et une vache, celle-ci sur la ligne intérieure, ils traçaient à la charrue un sillon clos sur lui-même » (traduction VB). D'autres textes évoquent ce rite inaugural, notamment Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, I, 78 et II, 65 ; Plutarque, *Vies parallèles*, *Romulus*, 11, 2-5. « Pour autant, et contrairement à une légende tenace, la ville romaine, qu'il s'agisse de Rome, de ses colonies ou de ses municipes, n'est pas un *templum*. Le creusement du « sillon primordial », le *sulcus primigenius*, au moyen d'une charrue attelée d'un taureau et d'une vache, selon un rituel directement hérité des Etrusques, quand il est observé – ce qui est loin d'être toujours le cas – vise seulement à délimiter la zone à l'intérieur de laquelle seront recueillis les *auspicia urbana*, ces signes, positifs ou négatifs, envoyés par les dieux, et en fonction desquels se détermine toute action intéressant la communauté. Mais l'essentiel de la surface de la ville *intra muros* restera profane ; c'est même pour cela qu'elle sera habitable. Seuls sont désignés comme des *res sanctae* par ce rituel de fondation l'enceinte et son *pomerium*, c'est-à-dire la frange de terrain qui la borde, à l'intérieur comme à l'extérieur, et sur laquelle il est interdit de construire. » (Gros 1992, p. 215).

[1588] Gros – Torelli 1988, p. 158.

cultu pateret soli. Hoc spatium quod neque habitari neque arari fas erat, non magis quod post murum esset quam quod murum post id, pomerium Romani appelarunt[1589].

A l'origine, le *pomerium* est une double bande située en avant et en arrière du rempart avec des fonctions militaires assez évidentes ; la vraie limite religieuse semble constituée par la bande intérieure du *pomerium*[1590]. Cela dit, si l'enceinte n'est pas considérée par le droit romain comme un *locum publicum* au même titre que les thermes ou les théâtres, elle n'appartient pas pour autant au domaine sacré et n'est pas une *res sacra* puisqu'elle n'est pas la propriété des dieux mais bien celle des citoyens. Chez les Etrusques, murs, portes et tours sont des *res sacrae* mais ce n'est pas le cas à Rome : que l'enceinte urbaine et le *pomerium* coïncident ou non, ils dépendent seulement de la loi des Quirites – c'est bien ce que montre le texte d'Ovide, réécriture augustéenne de l'épisode de la mort de Rémus :

Hoc Celer urget opus, quem Romulus ipse uocarat,
« Sint »que, « Celer, curae » dixerat « ista tuae,
neve quis aut muros aut factam vomere fossam
transeat ; audentem talia dede neci. »
Quod Remus ignorans humiles contemnere muros
coepit, et « his populus » dicere « tutus erit ? »
Nec mora, transiluit : rutro Celer occupat ausum ;
ille premit duram sanguinulentus humum.
Haec ubi rex didicit, lacrimas introrsus obortas
deuorat et clausum pectore uolnus habet.
Flere palam non uolt exemplaque fortia seruat,
« sic »que « meos muros transeat hostis » ait[1591].

Dans la version ovidienne, Rémus est tué pour avoir franchi le mur de Rome parce qu'il a ignoré la *sanctio* proclamée par Romulus contre tout étranger (*hostis*) qui franchirait les murailles. En se conduisant comme un *hostis*, Rémus s'est exclu de la communauté des Quirites. En franchissant la ligne magique que concrétise l'enceinte urbaine, il se rend coupable devant les hommes, et non devant les dieux. L'analyse du juriste Pomponius, à l'époque antonine, va dans le même sens :

si quis violaverit muros, capite puniatur, sicuti si quis transcendet scalis admotis vel alia qualibet ratione. Nam cives Romanos alia quam portas egredi non licet, cum illud hostile et abominandum sit : nam et Romuli frater Remus occisus traditur ob id, quod murum transcendere voluerit[1592].

[1589] Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 44 : « Le mot *pomerium*, si l'on ne regarde que l'étymologie *postmoerium*, renvoie à l'espace situé à l'extérieur du mur mais il désigne plutôt la zone que jadis, lors de la fondation d'une ville, les Etrusques bornaient avec rigueur et consacraient d'après les augures comme emplacement des fortifications ; c'est pourquoi à l'intérieur les maisons particulières ne pouvaient être adossées aux remparts, comme cela se fait de nos jours, et à l'extérieur il y avait une bande de terrain libre de toute occupation humaine. C'est cet espace, où l'on ne devait rien bâtir ni cultiver, qui s'appelle en latin *pomerium*, à la fois parce qu'il est derrière le mur et le mur derrière lui. » (traduction de G. Baillet légèrement modifiée).

[1590] Coarelli 1988, p. 17.

[1591] Ovide, *Fastes*, IV, 837-848 : « Celer fait accélérer les travaux, à la demande de Romulus qui lui avait dit : « Celer, veille à deux choses : que personne ne franchisse ni les murs ni le sillon creusé par la charrue. Punis de mort celui qui l'oserait. » Ignorant cet ordre, Rémus commença à toiser avec mépris ces modestes remparts et dit : « Est-ce cela qui mettra le peuple à l'abri ? ». Et aussitôt il sauta par-dessus. Celer répond à sa bravade d'un coup de pelle et Rémus tombe durement à terre, dans son sang. À cette nouvelle, le roi retient ses larmes de couler ; il contient sa douleur en son for intérieur ; il refuse qu'on le voie pleurer et, faisant preuve d'un courage exemplaire, il dit : « Ainsi périsse tout ennemi qui franchira mes remparts ! » » (traduction VB).

[1592] *Digeste*, I, 8, 11 : « Que tous ceux qui portent atteinte aux murs soient punis de mort, de même que ceux qui les escaladent avec des échelles ou par n'importe quel autre moyen. En effet, les citoyens romains n'ont pas le droit de franchir l'enceinte autrement qu'en passant par les portes, vu que cet acte répugnant est celui d'un ennemi : d'après la légende, c'est précisément parce qu'il a voulu escalader la muraille que Rémus, le frère de Romulus, fut tué » (traduction VB).

Le citoyen qui escalade la muraille pour quitter la ville ou pour y entrer comment un acte *hostile et abominandum* ; c'est pourquoi la mise à mort de Rémus n'est pas un acte religieux mais la réaction d'une cité qui protège sa cohésion. Autre preuve du fait que l'enceinte n'est pas sacrée, elle ne peut être objet de dédicaces (du moins à l'époque républicaine et au début du Haut-Empire) : un examen des inscriptions qui signalent un acte de construction ou de restauration sur une enceinte permet de voir que ce type d'interventions se fait sur ordre du sénat, de magistrats ou, par la suite, du Prince mais que jamais elles ne sont changées en *res sacrae* par un rituel de dédicace – la dédicace étant l'acte religieux qui fait passer un édifice du domaine des hommes au domaine des dieux[1593]. « Les murs et les portes, tout comme les rues et les édifices à usage public, appartiennent aux cités (…) C'est la loi qui définit leur statut juridique et en fait des *res sanctae* pour cette seule raison que nul ne peut y toucher sans s'exposer à une *sanctio* »[1594]. D'un point de vue religieux et juridique, aux yeux des Romains, l'enceinte urbaine n'est ni une *res sacra*, ni un simple bien public, elle jouit du statut particulier de *res sancta*. Le fait que les enceintes ne soient pas considérées par les Romains comme des édifices sacrés contribue à étayer l'idée que les enceintes demeurent fondamentalement des ouvrages dont la fonction première est fonctionnelle.

Un supplément de dignitas *: la dimension honorifique de l'enceinte urbaine et de ses portes*

Les qualités d'une enceinte urbaine – comme celles de tout édifice public – sont, selon Vitruve, au nombre de trois et découlent d'une bonne construction : « *haec autem ita fieri debent ut habeatur ratio firmitatis, utilitatis, venustatis* »[1595]. Quand Vitruve parle de *firmitas* (solidité), il pense à la nécessité, lors des travaux de construction, de ne pas se laisser aller à l'économie excessive mais, au contraire, de toujours appliquer le plus grand soin dans la construction de l'enceinte. L'*utilitas*, quant à elle, renvoie au fait que l'enceinte idéale décrite par Vitruve est le produit d'une organisation intelligente et pensée, en lien avec les modèles architecturaux et les schémas poliorcétiques existants. Quant à la *venustas* (beauté), elle fait allusion à l'aspect agréable qui doit se dégager de l'harmonie des parties ; en un mot, Vitruve partage l'opinion d'Aristote : il faut « veiller à ce que les murailles soient de nature à embellir la ville »[1596].

Dans cette exceptionnelle floraison d'enceintes urbaines que connaissent la période tardo-républicaine et l'époque augustéenne, sont attestés plusieurs chantiers de construction visant à la solennisation des accès en limite de ville en Italie comme dans les provinces (en Gaule méridionale et dans la péninsule ibérique, notamment). Comment expliquer ce phénomène sans établir un lien entre le droit de construire une enceinte et le statut juridique des communautés urbaines ? Il a été proposé que la construction d'une enceinte urbaine soit, en effet, liée au statut colonial : les hypothèses selon lesquelles l'enceinte urbaine serait la traduction architecturale d'une promotion urbaine et que la fondation d'une colonie impliquerait nécessairement le droit au rempart[1597] ont été formulées par P. A. Février. Ce dernier s'appuie sur le cas de la colonie de Nîmes à qui Auguste offre ses murs en 16 avant

[1593] W. Seston signale toutefois quelques cas où les enceintes sont dédiées, à partir de la fin du règne des Antonins, sous les Sévères et sous les Tétrarques : des murs, des portes et des tours peuvent faire l'objet de dédicaces aux empereurs régnants (on a notamment le cas, en 305, d'un procurateur qui dédie aux deux Augustes les portes et les tours de Tipasa qui venaient d'être rénovées) : cela dit, ces situations sont tout à fait exceptionnelles, on ne les rencontre que dans les provinces et uniquement dans la période entre la fin du IIème siècle et le IIIème siècle, moment où l'on insiste particulièrement sur la divine majesté des empereurs.
[1594] Seston 1966, p. 1490, 1497.
[1595] Vitruve, *De architectura*, I, III, 2.
[1596] Aristote, *Politique*, VII, 10, 8.
[1597] Des idées reprises notamment par Rebuffat 1986, p. 348.

notre ère[1598], sur celui de la colonie de Zara en Dalmatie[1599] ou encore sur le cas de Vérone qui reçoit de nouveaux murs lorsqu'elle devient colonie au milieu du IIIème siècle[1600], pour déduire que la fondation d'une colonie implique la construction d'une enceinte. Il trouve une confirmation de son hypothèse dans le *Liber Coloniarum* où les concepts de colonie et d'enceinte sont fondamentalement liés au sein d'une expression récurrente :

Aquinum, muro ducta colonia, a triumviris deducta…
Abellinum, muro ducta colonia, deducta lege Sempronia…
Acerras, muro ducta colonia. Divus Augustus deduci jussit…[1601]

On observe que le mot *colonia* est systématiquement associé à l'expression *muro ducta* qui signifie littéralement « ceinte de murs ». Selon P. A. Février, dans la plupart des cas, « le mur d'enceinte est contemporain de la déduction », comme en témoigne l'exemple de Fréjus (*Forum Julii* qui devient colonie dans le courant du Ier siècle de notre ère) ; à partir de là, la tentation est grande de croire que la construction d'une enceinte induit l'existence d'une colonie : « qui dit fondation coloniale, dit mur d'enceinte. […] L'élévation d'une cité ou d'un municipe au rang de colonie n'entraîne-t-elle pas la construction d'une enceinte qui traduit sur le terrain le statut même de l'agglomération ? »[1602]. Selon lui, cette hypothèse se vérifie dans de nombreux cas, comme celui de Toulouse entre autres : effectivement, *Tolosa*, ancien *oppidum latinum*, ne reçoit son enceinte urbaine (4 km de long pour 90 ha englobés) qu'au IIème siècle, comme on le croyait alors[1603], au moment où elle accède au statut de colonie. Structure originairement à but défensif, l'enceinte serait alors devenue le signe d'une autre réalité, signe qui « rend les cités égales de Rome, assimilées à elle et fière de faire partie de l'Etat romain, tout en conservant une certaine autonomie »[1604]. Autre argument qui étaye la thèse du lien entre le statut juridique de la ville et la concession de l'enceinte : on trouve dans certaines inscriptions la locution *quattuorvir (ou duovir) urbis moeniundae*, dont l'adjectif verbal laisse entendre qu'une colonie a pour obligation de se doter de murs[1605].

Cela dit, le lien systématique, admis par de nombreux chercheurs, entre l'accès au statut colonial et la possession d'une enceinte est fondé sur une interprétation abusive des faits. Considérons tout d'abord le cas des nombreuses cités qui ne sont pas des colonies romaines et qui sont pourtant dotées de murs : si l'on examine la situation avant les invasions du IIIème siècle, on peut observer que les villes à remparts, quoique ne jouissant pas du statut colonial, sont nombreuses au nord de la Gaule : la ville d'Autun, par exemple, est dotée d'une enceinte alors que son statut juridique exact continue à échapper aux historiens[1606]. D'ailleurs, le sud de la Gaule n'échappe pas au même constat : il n'est pas besoin de jouir du statut de colonie romaine pour avoir le droit de s'entourer d'une enceinte. P. Gros a réexaminé le cas de Nîmes, souvent convoqué par les tenants de la thèse du lien entre le statut colonial et la possession d'une enceinte :

[1598] *CIL*, XII, 3151.
[1599] *CIL*, III, 2907.
[1600] *CIL*, V, 525 = *ILS*, 77.
[1601] *Liber Coloniarum*, I, 229, 10-23.
[1602] Février 1969, p. 278-279.
[1603] On sait depuis les travaux de R. De Filippo (dans Pailler 2002, p. 214-217) que la datation de l'enceinte toulousaine remonte à l'époque tibérienne (plus précisément entre 20 et 30 ap. J.-C. pour le début et la fin des travaux).
[1604] Février 1969, p. 285.
[1605] Cette locution apparaît notamment dans une inscription de Venafrum : *C(aius) Aclutius L(ucii) f(ilius) Ter(etina tribu) Gallus* | *[duo]vir urbis moeniundae bis* | *praefectus iure deicundo bis* | *[duum]vir iure deicundo tr(ibunus) mil(itum)* | *legionis primae tr(ibunus) militum* | *legionis secundae Sabinae* (*CIL*, X, 4876).
[1606] Depuis la découverte sur le mont Beuvray d'une basilique à trois nefs, datée des années 40 av. J.-C., on a toutefois proposé que les Eduens aient bénéficié du droit latin avant même le transfert vers le site d'Autun (cf les travaux d'A. Hostein ; Reddé 2011, p. 948).

si la présence d'une enceinte monumentale de plus de 6 km autour de Nîmes a constitué jusqu'à une date récente un argument de poids pour l'attribution de ce statut à la *colonia Iulia Nemausus* on sait aujourd'hui qu'elle n'a jamais possédé en réalité que le droit latin ; l'inscription selon laquelle « l'empereur César Auguste donne à la colonie les portes et les murs », datée de 16-15 av. J.-C., signifie donc, entre autres, que cette construction a fait l'objet d'une autorisation préalable de la part du *Princeps*, et prouve justement que, dans ce cas au moins, l'attribution d'un tel monument n'allait pas de soi[1607].

Nul lien systématique, donc, entre l'obtention de la citoyenneté romaine ou du statut colonial et la construction d'une enceinte urbaine. A l'inverse des cités fortifiées sans jouir du statut de colonie romaine, il est facile de citer des colonies privées d'enceinte urbaine, voire des colonies très importantes ou des colonies de vétérans dans des zones troublées. On peut prendre l'exemple de la *colonia Iulia Carthago* qui est une des plus importantes fondations coloniales d'époque augustéenne mais qui n'a pas reçu de murs avant le Vème siècle après J.-C. Quant à la colonie de *Camulodunum*, dans la province de Bretagne, Tacite nous apprend que, lors de la révolte de Boudicca, soit plus de dix ans après sa fondation, la cité n'est toujours pas dotée d'une enceinte[1608], un fait d'autant plus surprenant que cette colonie de vétérans se situe dans une zone loin d'être totalement pacifiée ; d'ailleurs, *Camulodunum* ne fut entourée d'une enceinte qu'au début du IIIème siècle. Les colonies de Lyon et de Narbonne ont-elles reçu une enceinte au moment de leur fondation, comme cela semblerait vraisemblable du point de vue historique ? L'archéologie peine encore à en déceler les vestiges. En somme, il semble que l'enceinte est certainement l'une des composantes de la dignité municipale sans qu'elle soit pour autant liée de manière automatique à un statut juridique particulier.

Si l'on a pu soutenir qu'il n'y avait pas de ville sans enceinte (*ohne Mauer keine* Urbs), c'est sans doute parce que l'enceinte est le moyen principal pour une cité d'afficher son indépendance au même titre que sa capacité à résister aux autres. Le rempart confère un supplément de *dignitas* et témoigne du nouveau statut de la cité mais il permet aussi aux citoyens de croire à l'indépendance de leur cité. C'est pourquoi l'on est en droit de penser que les citoyens d'une cité manifestaient un réel orgueil dans la construction de leurs murs : pour prendre un exemple précis, lorsque les habitants de Sarsina, citoyens romains depuis 89 av. J.-C., s'entourèrent d'une enceinte urbaine entre 70 et 50, c'est à ses frais que le municipe décida de se doter d'une nouvelle parure. La construction de murs répond, bien sûr, à des raisons pratiques mais l'influence de la fierté locale dans une opération de rénovation et d'embellissement n'est pas négligeable. E. Gabba va jusqu'à suggérer que les constructions aux frais de l'empereur de portes monumentales allaient partiellement à l'encontre de l'orgueil local, ces portes étant ajoutées plusieurs années après la construction des murs et focalisant sur elle toute la monumentalité[1609] : on en a un exemple à *Ariminum* dont l'enceinte a été probablement reconstruite après le sac de Sylla en 82 avant notre ère et qui a connu, à l'époque augustéenne, la réfection d'une de ses portes urbaines, partiellement démantelée pour faire place à un arc honorifique célébrant le Prince au point qu'on le désigne encore aujourd'hui sous le nom d'arc d'Auguste. Par ailleurs, on a tendance lorsque l'on parle

[1607] Gros 1992, p. 219.

[1608] Tacite, *Annales*, XIV, 31-32 : « il ne paraissait pas difficile de détruire une colonie qui n'avait pas été entourée de murs en raison du manque de prévoyance de nos chefs qui avaient privilégié le confort sur le nécessaire (…) la colonie ne disposait que d'une petite garnison. On comptait sur la protection offerte par le temple et par ailleurs des acteurs de la rébellion, infiltrés dans les conseils, perturbaient leurs décisions : aussi on ne s'entoura ni de fossés ni de murs, on n'éloigna pas vieillards et femmes pour ne conserver que des hommes en âge de combattre. La ville, laissée sans défense comme si l'on était en pleine paix, est cernée par une multitude de barbares. Tout fut en un instant pillé ou livré aux flammes ; seul le temple, où s'étaient regroupés les soldats, fit l'objet d'un siège pendant deux jours avant d'être pris d'assaut. » (traduction VB).

[1609] Gabba 1972.

d'enceinte urbaine à se situer dans la perspective du voyageur qui arrive et à systématiquement concevoir l'enceinte vue de l'extérieur ; pourtant, pour les constructeurs antiques, la perspective est, sinon totalement inverse, du moins plus équilibrée : nul doute que la perception des murs depuis l'intérieur de la ville était prise en compte. A ce titre, le fait que certaines portes urbaines aient une façade intérieure aussi soignée (si ce n'est plus) que la façade extérieure est révélateur de l'importance de l'apparence de l'enceinte vue depuis la ville, et non plus depuis la campagne : on peut penser notamment au décor de la façade côté ville (construite à l'époque tardo-républicaine puis refaite sous le règne de Claude) de la porta Leoni de Vérone qui manifestent un réel souci de faire partager aux citoyens de la ville la monumentalité de la façade extérieure. P. Gros évoque également l'importance des hauteurs englobées par l'enceinte qui offrent un panorama au citoyen sur son monde :

> l'enceinte qui constitue la façade extérieure de la ville mais aussi, on l'oublie parfois, l'horizon qui limite l'espace urbain vu de l'intérieur, est l'un de ces éléments où les communautés concernées, avec ou sans l'aide du pouvoir central, ont essayé de faire passer les messages les plus efficaces dans leur apparente simplicité : il fallait que le citoyen de Nîmes du haut du Mont Cavalier, ou celui de Vérone du haut de la *praecinctio* supérieure de son théâtre, pût embrasser d'un seul coup d'œil un espace rationnellement circonscrit qui lui renvoie une image satisfaisante et rassurante de son propre univers. Le prix accordé à la vue globale de la cité, et plus précisément à l'endroit *unde moenium maxima* (ou *plurima*) *pars conspicitur* selon une expression qui revient deux fois dans le *de architectura* de Vitruve[1610], dit bien l'importance attachée à cette notion de *moenia*[1611].

Un autre point de vue qu'il faut prendre en compte selon G. Rosada est la vision de la ville ou de l'extérieur à travers les arcs clavés de la porte urbaine comme si celle-ci jouait non seulement un rôle de passage mais aussi de diaphragme[1612]. L'enceinte renvoie donc à un supplément de *dignitas* pour la cité, elle entretient sans aucun doute un certain lien avec le statut de la cité mais elle revêt surtout aux yeux du citoyen une valeur honorifique qui lui permet de ressentir une fierté de vivre à l'intérieur de ses murs et d'être citoyen romain tout en jouissant de la citoyenneté de sa cité.

La probable fonction économique de l'enceinte urbaine et de ses portes

Aux différents aspects évoqués (défensif, topographique, religieux, juridique et honorifique), il convient sans doute d'ajouter l'aspect économique, même si c'est certainement de tous celui sur lequel la bibliographie est la moins prolixe. Il va de soi qu'une porte urbaine permet le contrôle des flux de personnes mais on peut également penser qu'elle permette celui des flux économiques. Il est parfaitement légitime de se demander si l'entrée de ville, en tant que point de passage obligé, n'est pas un lieu idéal pour la perception des taxes à la manière du système des octrois[1613]. Cette hypothèse d'une fonction économique des portes urbaines permet de résoudre le paradoxe apparent d'une floraison d'enceintes dans un

---

[1610] *De Architectura*, I, 7, 1 ; IV, 5, 2.
[1611] Gros 1992, 224.
[1612] Rosada 1990, p. 366. J'y reviens plus loin dans ce chapitre en II.2.1.
[1613] On désigne sous le nom d'octroi l'ensemble des taxes perçues par les municipalités sur les produits importés à l'intérieur de leurs limites. Il existait une liste des tarifs correspondant à chaque type de marchandises taxées, c'est-à-dire essentiellement les boissons, les denrées comestibles, le fourrage et le combustible. L'octroi est un système de taxation affermée : les municipalités mettaient en adjudication l'octroi de la ville pour une période donnée en échange d'une somme fixée par l'administration municipale qui faisait ensuite l'objet d'enchères entre les différents candidats intéressés par l'administration de l'octroi. Dans le cas d'Autun, le journal *L'Eduen* permet de connaître les procédures d'adjudication, les montants de la taxe, les sommes perçues par la municipalité lors de l'adjudication… Les photographies anciennes révèlent que deux des bureaux de l'octroi d'Autun étaient situés à proximité immédiate des portes d'Arroux et de Saint-André.

monde pacifié mais aussi d'expliquer un dispositif technique que présentent plusieurs portes monumentales tardo-républicaines et alto-impériales : la cour intérieure[1614].

2.2. Difficultés d'une définition architecturale et fonctionnelle des passages voûtés monumentalisés : porte urbaine et arc honorifique

Comme on l'a établi dans le chapitre deux, les érudits et les curieux qui ont laissé de leur visite aux portes d'Autun un témoignage écrit partagent bien souvent la même hésitation au moment de les nommer : ces édifices monumentaux composés de baies et d'arcades sont tantôt des « portiques », tantôt des « arcs triomphaux ». Ce qui se joue derrière ces hésitations lexicales, ce n'est pas tant l'ignorance de tel ou tel antiquaire que la difficulté d'interprétation posée par ces édifices monumentaux qui marquent la limite entre ville et campagne. En règle générale, on s'attend à ce qu'une porte urbaine soit un édifice militaire susceptible d'interdire à quiconque l'accès à la ville, un point fort du dispositif de défense tandis que l'on se représente l'arc honorifique comme un monument dont l'unique fonction consiste à célébrer la grandeur d'un personnage, d'une ville ou d'un haut fait, un édifice caractérisé par son programme décoratif. Or, bien des portes monumentales, à commencer par celles d'Autun, présentent à la fois des dispositifs typiquement fonctionnels comme les tours de flanquement ou les herses et des éléments décoratifs tels que les pilastres cannelés surmontés de chapiteaux, les galeries d'arcades à claire-voie ou les impostes moulurées. Le terme de porte urbaine se révèle à l'examen bien plus complexe à saisir qu'il n'y paraissait à première vue. Or, s'il est fondamental de nous accorder sur ce qui est une porte urbaine et ce qui n'en est pas une, il n'est toutefois pas toujours évident de cerner les critères permettant d'identifier avec certitude un édifice comme une porte urbaine, dans la mesure où l'aspect architectural et la fonction de l'édifice ne sont pas des critères décisifs pour distinguer une porte urbaine d'un arc monumental[1615]. Ceci est d'autant plus vrai pour la période tardo-républicaine et alto-impériale qui voit une évolution dans la fonction des enceintes urbaines et de leurs portes : l'édification d'une porte urbaine relève autant, pour ne pas dire davantage, de la monumentalisation de l'accès à la ville et de la parure urbaine que de la défense *stricto sensu*. Placés à cheval sur des voies de passage importantes, conçus pour offrir au visiteur une image de la ville à travers leur(s) baie(s), partageant d'un point de vue technique le même dispositif architectural de la voûte en plein cintre, l'arc monumental et la porte urbaine tendent dès lors à se distinguer de plus en plus difficilement. Il faut pourtant rappeler que fondamentalement la porte urbaine et l'arc monumental sont deux types architecturaux non moins distincts l'un de l'autre qu'un temple ne l'est d'un amphithéâtre[1616].

Afin de bien distinguer la porte urbaine de l'arc honorifique, l'archéologue normand, A. de Caumont, formule une définition aussi simple que commode : une porte urbaine est un édifice qui n'a que deux faces puisqu'elle est nécessairement intégrée dans une enceinte tandis qu'un arc honorifique comporte toujours quatre faces puisqu'il est isolé et autonome[1617]. Ceci étant dit, toute une série de cas que nous allons évoquer successivement

---

[1614] Cf même chapitre, II.2.3.

[1615] Je reviendrai ultérieurement dans ce chapitre sur les difficultés rencontrées lors de la sélection des édifices susceptibles d'être retenus dans l'atlas des portes urbaines de l'Occident romain.

[1616] Les points communs architecturaux que les arcs peuvent partager avec les portes urbaines n'abolissent en aucune manière la frontière qui sépare ces deux types monumentaux. On s'en persuadera notamment en constatant que P. Gros leur consacre deux chapitres distincts dans le premier tome de son manuel d'architecture romaine alors même qu'il souligne que la distinction devient plus difficile à établir à partir de l'époque augustéenne (Gros 1996, p. 27).

[1617] Caumont 1870, p. 166-167 : si cette définition convient de manière générale pour l'arc monumental, elle ne permet pas en revanche de rendre compte de la variété des types de portes urbaines et ne prend notamment pas

demeurent problématiques. Une catégorie, élaborée au début du XXème siècle par A. L. Frothingham[1618], se situe dans cette zone de flou entre la porte urbaine et l'arc honorifique : il s'agit de la catégorie du *territorial arch* ou arc territorial, utilisée pour désigner les arcs qui marquent la limite du *pomerium* de la cité ou la limité d'une province. Selon C. Blonce, ces arcs extra-urbains sont souvent interprétés comme des portes urbaines (sans être pour autant intégrés dans une enceinte quelconque) parce qu'ils peuvent être flanqués de tours ou de bastions latéraux comme c'est le cas à Gerasa (Jerash). Il est clair que cette interprétation est abusive et qu'une porte urbaine ne saurait s'élever ailleurs que sur le tracé même de l'enceinte urbaine, c'est-à-dire sur la ligne qui sépare ville et campagne. Autre catégorie ambivalente, celle de la porte triomphale. Il s'agit de constructions permettant le passage qui sont insérées dans une enceinte (par exemple, une enceinte de sanctuaire ou de forum) et dont le décor s'apparente à celui d'un arc monumental. Au-delà de l'insertion dans un circuit de murs, deux critères architecturaux permettent de distinguer ces « portes triomphales » d'un arc monumental : d'une part, l'infériorité de leur épaisseur, d'autre part la différence de traitement entre leurs deux façades[1619]. L'accès monumentalisé au *Forum Boarium*, traditionnellement désigné sous le nom d'arc des Argentiers, relèverait de cette catégorie. Ici encore, je ne considère pas que l'appellation de porte soit justifiée dans la mesure où aucun dispositif de fermeture ne leur est associé et l'expression d'accès ou de passage monumentalisé me paraît suffisante pour rendre compte de telles structures.

Plus largement, les portes urbaines présentent des analogies importantes de structure et de décor avec les arcs honorifiques au point que des transferts de fonction ont pu se produire dès l'époque antique. Nombre d'arcs honorifiques ont été ultérieurement intégrés dans une enceinte et ont fini par être transformés en porte proprement dite : c'est le cas de l'arc de Trajan à Bénévent que Piranèse a représenté muni d'une herse au XVIIIème siècle ou de l'arc de Titus sur le forum romain qui fut intégré dans la forteresse des Frangipani. Pour ne prendre qu'un exemple en Gaule Narbonnaise, l'arc de Die a été intégré dans une porte tardive, connue aujourd'hui sous le nom de porte Saint-Marcel. Inversement, plusieurs cas prouvent que des portes urbaines ont subi des transformations qui ont conduit au final à ce qu'un arc honorifique leur soit substitué. A Pola, un arc honorifique, l'arc des Sergii fut adossé à la fin de la période augustéenne au côté ville d'une des portes de l'enceinte urbaine, la porta Aurea ou porta Rata. A Rimini, un arc honorifique, l'arc d'Auguste, est construit à l'emplacement même d'une porte urbaine à l'époque augustéenne. Le même phénomène se produit simultanément à Rome : un arc à trois baies vient remplacer la porte de l'enceinte servienne située sur l'Esquilin[1620]. Dans les deux derniers cas, une porte urbaine est remplacée par un arc honorifique sans que l'enceinte ne soit démantelée ; impossible pour autant de parler de portes dans la mesure où aucun dispositif de fermeture n'est prévu. Pour autant, il ne faut pas mal interpréter ce phénomène de contamination fonctionnelle entre les deux types monumentaux : c'est uniquement parce que la porte urbaine et l'arc monumental partagent des points communs structurels et décoratifs que le transfert de l'un vers l'autre est à terme envisageable, et non parce que les deux édifices seraient les variantes d'un même type

---

en compte l'existence de portes urbaines à cour intérieure qui sont caractérisées par la présence de quatre faces parallèles. Cela dit, la règle simple formulée par A. de Caumont n'avait assurément pas vocation à entrer dans la complexité des variantes formelles de la porte urbaine mais tout simplement à permettre de distinguer rapidement une porte urbaine d'un arc monumental.

[1618] Sur Frothingham 1915, cf Blonce 2008, p. 31-32. Cette catégorie d'arc territorial figure par ailleurs dans le *Dictionnaire* de R. Ginouvès qui mentionne les arcs d'Orange et de Glanum en guise d'illustration (1998, p. 69).

[1619] Blonce 2008, p. 31-32, 50-59.

[1620] Dans le cas de Rome, on rappelle qu'à l'époque augustéenne l'enceinte servienne et ses portes, largement débordées par l'urbanisme, avaient perdu toute fonction défensive. Le fait qu'Auguste décide de remplacer une porte de l'enceinte servienne par un arc honorifique prouve en revanche que le lieu n'avait pas perdu toute valeur symbolique.

monumental. A. Segal commet, je pense, un contresens en intégrant indistinctement arcs honorifiques et portes urbaines au sein du corpus des arcs monumentaux qu'il a établi pour les provinces romaines de Palestine, de Syrie et d'Arabie : son erreur provient du fait qu'il considère que la valeur honorifique des portes urbaines en question prime absolument sur leur caractère, sinon défensif, du moins fonctionnel[1621]. A partir du moment où l'on dénie toute fonctionnalité à une porte urbaine, rien n'empêche en effet d'en conclure qu'elle n'a, comme tout arc honorifique, d'autre but que d'être élevée pour elle-même. C'est, je crois, se tromper profondément sur la nature même du type monumental de la porte urbaine que de penser qu'elle puisse n'être que décorative et le fait qu'il existe des cas ambigus où la valeur décorative ou honorifique d'une porte urbaine paraisse indéniable ne doit pas conduire à remettre en cause son essence même. Deux éléments coexistent en effet dans la définition même de la porte urbaine : elle est à la fois l'ouverture pratiquée dans le tracé de l'enceinte qui permet le passage d'un côté à l'autre et le dispositif qui permet sa fermeture et empêche le passage[1622]. La formule de Musset est indépassable : « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ».

[1621] Segal 1997, p. 83, cité par Blonce 2008, p. 39 : « and thus are in their construction virtually indistinguishable from triumphal arches ».
[1622] Ginouvès 1992, p. 37.

Un Atlas des portes urbaines monumentales de l'Occident romain

Bien que j'aie tâché de me rendre dans la mesure du possible sur le terrain pour observer *de visu* les vestiges conservés des portes urbaines d'Italie et des provinces de Gaule, les observations et les relevés de ces portes ne me sont évidemment pas dus. L'ensemble des travaux utilisés ne pouvant pas être mentionné ici faute de place, je me permets de renvoyer aux fiches consacrées aux portes urbaines monumentales de l'Occident romain (cf. t. III) pour les références bibliographiques que j'ai utilisées pour telle ou telle porte. D'une manière générale, les pages qui suivent ne sont que des observations liées à l'exploitation de ce corpus.

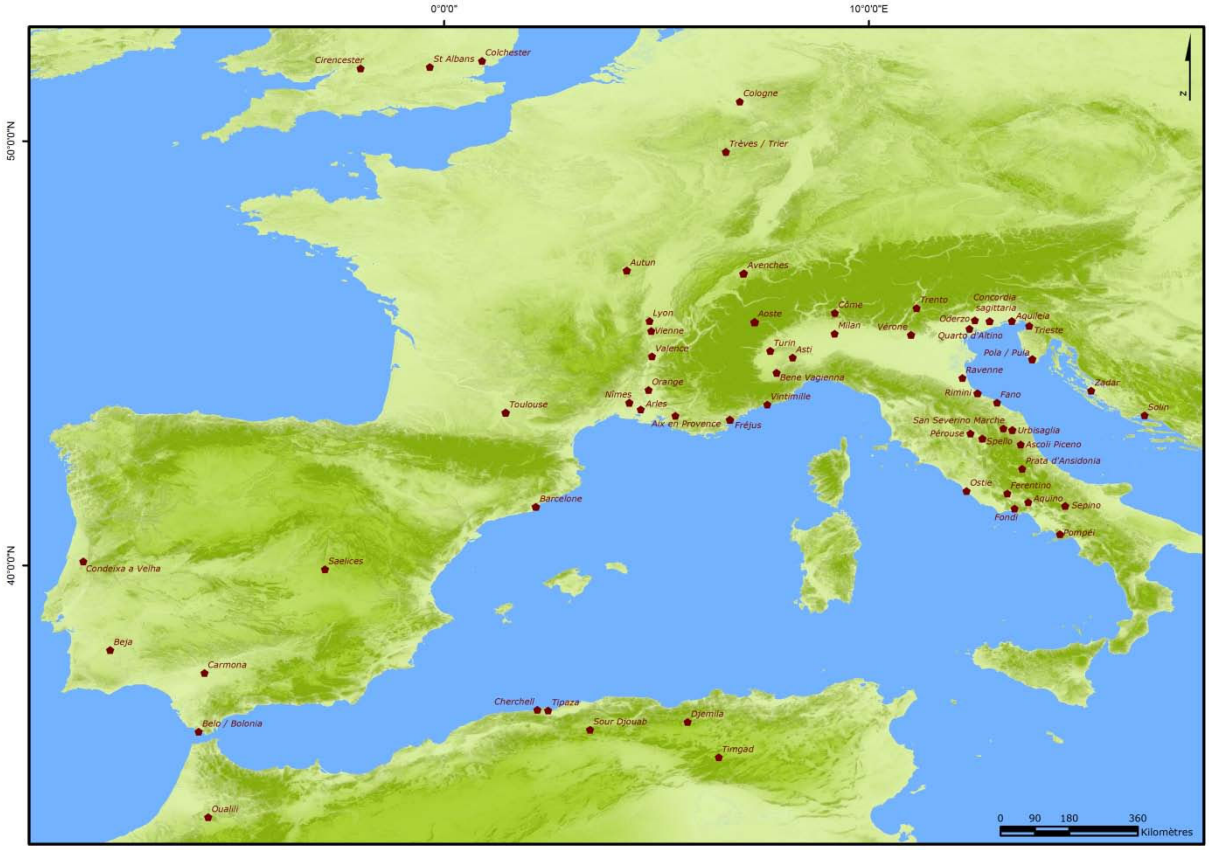

1. *Méthodologie : établissement du corpus et conception de l'atlas*

Lorsqu'il a fallu déterminer des critères pour sélectionner telle porte urbaine plutôt que telle autre, la priorité n'a pas été donnée à la recherche de l'exhaustivité mais à celle de la cohérence afin de fournir un corpus de monuments qui illustre la complexité de ce type architectural et permette d'en étudier les transformations. Seule la mise en série de ces monuments en apparence tous différents les uns des autres peut en effet rendre envisageable de progresser dans la connaissance des portes urbaines, des objets dont l'étude se fait systématiquement dans l'ignorance d'un ou de plusieurs aspects fondamentaux de leur fonction (à commencer par le système de fermeture lui-même qui n'est jamais conservé).

1.1.Définition du corpus en lien avec les objectifs de l'atlas

Avant d'entrer dans le détail, j'expliquerai l'expression « porte urbaine monumentale » que j'emploie par commodité davantage qu'en me référant à une définition

canonique puisqu'elle participe de la définition du corpus des édifices retenus ou non au sein de l'atlas. L'expression générique de « porte urbaine monumentale » me permet de considérer les portes urbaines retenues dans le corpus comme un type architectural unique – que ces portes soient pourvues ou non de cour intérieure, percées d'une ou plusieurs baies, surmontées ou non de galeries percées d'arcades. Si l'on devait définir deux critères *a minima*, ce serait d'une part la localisation de la porte sur un axe viaire important, d'autre part la présence d'un double flanquement de la porte au moyen de tours. Il est clair que les portes monumentales renvoient à des portes dont les dimensions sont importantes ou dont l'aspect est remarquable mais je n'ai pas voulu fixer de critère exclusif tel qu'un nombre de baies minimal qui définirait quelle porte est monumentale et laquelle ne l'est pas : il me semble par exemple que la réfection sous le règne de Domitien de la porta Romana d'Ostie témoigne bien du statut particulier de cette porte qui n'est pourtant percée que d'une seule baie et dont le plan tout à fait caractéristique des portes des colonies latines et romaines d'époque républicaine n'a rien d'original. Si l'on se fie à la restitution qu'en proposent I. Gismondi ou P. Pensabene[1623], que l'on songe à l'inscription réinterprétée par F. Zevi et que l'on se souvient que c'est cette porte qui marque l'entrée dans Ostie de la voie directement venue de Rome, on comprend que ni la modestie de ses dimensions, ni le caractère classique de son plan ne sont des critères susceptibles de minimiser l'importance de cet accès urbain. Je n'emploie donc pas l'expression de « porte urbaine monumentale » uniquement pour désigner des portes qui compteraient au moins deux baies et dont le plan ferait preuve d'une certaine complexité. La définition que je retiens est la suivante : toute porte dont la fonction n'est pas uniquement d'être une baie permettant le passage d'un côté à l'autre du rempart. L'expression en question peut également être comprise en évoquant ce à quoi elle ne fait pas référence, à savoir les poternes et les portes secondaires[1624]. Il est clair dans mon esprit que les portes qui disposent d'au moins deux baies, d'une cour intérieure associée à des tours de flanquement ou d'un décor même modeste (entablement, attique, galerie à arcades) ont toute leur place dans l'atlas que j'ai élaboré afin, notamment, de tenter de rassembler les modèles et les solutions architecturales qui ont inspiré les portes d'*Augustodunum*. Bien conscient de l'approximation de cette définition, je reconnais que le choix de certaines des portes que j'ai retenues ou non au sein de l'atlas pourrait être discuté, par exemple celui de la porte de France à Nîmes dont la monumentalité du plan, des dimensions et du décor sont loin d'égaler celle de ses deux voisines immédiates, la porte d'Auguste ou du Cadereau[1625].

Il n'est guère plus aisé de définir de manière stricte un cadre chronologique et géographique pour notre étude et il faut en revenir aux portes d'Autun pour comprendre comment les limites ont été choisies. Ces portes appartiennent à un type architectural qui se caractérise par la présence de plusieurs baies, d'une cour intérieure, de deux tours de flanquement et d'une galerie supérieure : en somme, c'est la plus ou moins grande adéquation de telle ou telle porte avec ce type qui a permis de décider si elle avait son place au sein du corpus. La présente thèse de doctorat se concentre en effet sur les portes urbaines

[1623] Dans Pensabene 2007, est proposée une restitution de la porta Romana différente de celle d'I. Gismondi ; cf. aussi dans Zevi – Manzini 2008, dans lequel est cité l'étude de la statue de Minerve par Van Hesberg (1998, p. 370-378), étude qui comporte une restitution de la porta Romana.

[1624] Les portes à baie unique sans flanquement ni cour intérieure n'ont pas été retenues : c'est par exemple le cas de la porta Santa Ventura qui se présente comme une simple ouverture percée au sein de l'enceinte urbaine de Spello.

[1625] A la différence de la porta Santa Ventura de Spello, j'ai toutefois choisi de l'intégrer à l'atlas des portes urbaines monumentales de l'Occident romain parce qu'il me semblait d'une part intéressant de bénéficier pour chaque ville du maximum de données sur les portes urbaines attestées ou conservées dans l'optique de cerner la porte urbaine non pas comme un monument isolé et déconnecté mais dans son intégration au sein d'une enceinte dont elle n'est qu'un des accès et que, d'autre part, cette porte, aux dimensions modestes mais au plan et au décor intéressants, avait été récemment publiée par P. Varène (2002).

d'*Augustodunum* et sur la recherche des modalités de la transmission des modèles et des solutions architecturales qui les ont inspirées. A l'époque augustéenne, Autun est à notre connaissance le point le plus septentrional de l'Empire dans lequel on trouve de telles portes urbaines dont les modèles sont apparus en Italie à la fin de la période républicaine. L'Italie joue en effet un rôle de laboratoire dans cette élaboration progressive de solutions techniques et c'est pourquoi les portes italiennes occupent une place importante au sein de l'atlas. D'autres portes, hors d'Italie, partagent, comme les portes d'Autun, certains de ses dispositifs élaborés dans la péninsule : c'est la raison pour laquelle elles ont leur place au sein de cet atlas des portes urbaines monumentales dont l'objectif est de permettre la mise en série de ces édifices afin non seulement de mieux situer les portes d'Autun en leur sein mais aussi de tenter d'établir une cartographie, pour ainsi dire, dynamique[1626] de la diffusion progressive d'un type architectural à l'échelle de la *pars occidentalis* de l'Empire. On comprend dès lors que les bornes chronologiques d'une telle recherche ne puissent être aussi précises que si elles étaient liées à tel ou tel événement historique. Si toutefois l'on ne s'était pas fixé de limite chronologique à la recherche des modèles qui ont contribué à l'élaboration du type architectural des portes d'Autun, il aurait fallu remonter au cœur de la période républicaine pour intégrer à notre réflexion les portes des colonies latines et romaines édifiées sur le sol italien et comprendre le rôle de modèle joué par la fortification grecque mais c'est là une autre recherche. Pour des raisons pratiques de cohérence du corpus mais surtout pour des raisons liées au contexte de floraison des enceintes urbaines romaines dans ce que P. Gros a appelé l'Italie des *moenia*, nous avons fixé la borne initiale de notre étude entre la fin du IIème siècle et le début du Ier siècle avant notre ère, ce qui correspond à la construction des portes de Pérouse, l'arc d'Auguste[1627] et la porta Marzia qui présentent des expérimentations au niveau de l'ordonnancement du deuxième niveau. Quant à la borne de fin, il m'a semblé que la *porta Nigra* de Trèves, construite à la fin du IIème siècle ap. J.-C., avec ses galeries, ses tours de flanquement, sa cour intérieure et ses deux baies pouvait constituer un *terminus* chronologique pour notre étude, quoiqu'inévitablement artificiel. Les portes postérieures à la *porta Nigra* n'ont donc pas été retenues dans notre corpus en raison de leur date, et non pas parce qu'elles auraient été jugées n'entretenir aucun lien avec la série des portes urbaines de l'Occident romain mais parce qu'elles sont trop éloignées des portes urbaines d'*Augustodunum*, construites à l'époque augustéenne, qui sont au cœur de la présente étude.

Si je me suis concentré davantage sur les portes urbaines d'Italie et de Gaule, celles des autres provinces occidentales sont quant à elles convoquées de manière ponctuelle. En effet, la recherche, faute de temps et parce que ce n'était pas le cœur même de ces recherches doctorales, n'a pas pu être menée de manière exhaustive pour les provinces de Germanie, de Bretagne, d'Espagne et d'Afrique et bien des portes urbaines qui m'ont échappé mériteraient sans doute de trouver leur place au sein du présent atlas. Cela dit, les constructions d'enceintes urbaines et de leurs portes présentent des rythmes différents d'une province à l'autre et il est clair que les provinces d'Afrique du nord et de Bretagne se sont dotées d'enceintes romaines plus tardivement que la Cisalpine, la Narbonnaise, la Lyonnaise ou les provinces espagnoles. Enfin, je signale que la Dalmatie est la province la plus orientale dont j'ai choisi de retenir deux portes au sein de l'atlas des portes urbaines monumentales de l'Occident romain[1628].

[1626] L'atlas des portes urbaines monumentales de l'Occident romain a également été conçu pour permettre de visualiser les évolutions et la transmission des modèles, des techniques et des solutions architecturales liées aux portes urbaines.

[1627] Appellation traditionnelle renvoyant en réalité à une porte urbaine, parfois appelé « Arc étrusque ».

[1628] Il s'agit de la *porta Caesarea* de Solin / *Salona* et de la porte urbaine de Zadar / *Iader* dont la construction est rappelée par une inscription (*CIL*, III, 2907 = *ILS* 5336).

Par ailleurs, étant donné que mon intérêt se concentrait sur les portes urbaines, un certain nombre d'édifices n'ont pas été retenus dans le corpus en raison de leur nature : il s'agit des poternes et des portes urbaines modestes, des portes de camps militaires et des grandes fortifications linéaires des marges de l'Empire et, bien sûr, des arcs honorifiques. Si aucune de ces constructions n'a sa place au sein d'un atlas des portes urbaines monumentales de l'Occident romain, elles demeurent en revanche susceptibles d'éclairer tel ou tel aspect de nos réflexions. Il est par exemple établi que les portes urbaines et les arcs honorifiques sont deux types monumentaux bien distincts mais, d'un point de vue technique, la comparaison de la mise en œuvre du dispositif de la voûte clavée se justifie pleinement entre la porte d'Arroux d'Autun et l'arc de Langres, pour n'en donner ici qu'une illustration. De même, certaines portes de camps construites en dur présentent de très grandes similitudes avec les portes urbaines monumentales qui nous intéressent : je pense à l'une des portes du camp militaire de Vindonissa (Windisch) en Germanie Supérieure dont le plan s'intègre pleinement dans la série des portes urbaines monumentales de l'Occident romain. Je ne l'ai pas intégrée par souci de ne pas trop m'éloigner du cas d'*Augustodunum*[1629].

En résumé, davantage que des critères morphologiques exclusifs ou des critères chronologiques stricts, c'est le partage d'un certain nombre de solutions techniques qui me conduit à intégrer une porte urbaine au corpus. Etant donné l'ampleur de la zone géographique prise en compte, l'Occident romain, la souplesse des critères de définition s'imposait afin de ne pas risquer d'écarter de notre réflexion des édifices susceptibles de participer à la compréhension de l'élaboration d'un type architectural dont les portes d'Autun marquent l'évolution lors de la première période augustéenne et dont nous cherchons à comprendre les modalités de transmission au cours des périodes tardo-républicaine et alto-impériale.

Il est du reste difficile, pour ne pas dire inenvisageable, de brosser un panorama exhaustif des différentes portes urbaines monumentales de l'Occident romain à la fin de la République et au début de l'époque impériale. Bien que l'état des connaissances n'ait cessé de progresser depuis les tentatives de synthèse de Frigerio ou de Kähler dans les années 1930 et 1940, il demeure des cas devant lesquels aujourd'hui encore notre ignorance reste grande. Je pense notamment aux villes dont l'on ignore tout des portes urbaines alors que l'on sait avec certitude qu'elles ont été dotées d'une enceinte entre l'époque augustéenne et la première moitié du Ier siècle de notre ère : l'existence de portes ne saurait être mise en doute puisqu'il faut bien que l'enceinte s'interrompe en plusieurs points afin de permettre le passage mais, dans le même temps, on ne peut rien en dire de plus en l'état. Tel est par exemple le cas, en Gaule Narbonnaise, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, *Augusta Tricastinorum*, dont l'existence de l'enceinte est assurée, dont la datation est clairement comprise entre l'époque augustéenne et le milieu du Ier siècle de notre ère mais dont les portes demeurent totalement inconnues[1630]. C'est notamment pour cette raison que le corpus des portes urbaines présenté ici n'avait pas vocation à l'exhaustivité mais qu'il a été décidé de se concentrer sur les seules portes conservées ou ayant pu être décrites avant leur destruction[1631]. Ont en revanche été exclues du

[1629] N'étant pas convaincu de leur statut de portes de ville, j'ai également décidé d'écarter du corpus des portes urbaines monumentales plusieurs portes qui auraient peut-être mérité d'y figurer, à Neuss / *Novaesium*, à Grand / *Andesina*…

[1630] La mise en relation des tronçons connus de l'enceinte avec l'étude de la trame viaire et du parcellaire permet de localiser avec une assez grande précision et une très grande vraisemblance cinq zones qui devaient correspondre à l'emplacement d'une porte urbaine (Lert *et al*. 2009, p. 161-162).

[1631] Toutes les portes figurant dans l'atlas ne sont en effet pas aujourd'hui visibles, ni même conservées. Plusieurs portes urbaines ont pu faire l'objet de fouilles au niveau de leurs fondations ou des parties basses de leurs élévations : dans certains cas, les vestiges ont été réensevelis, dans d'autres, ils sont visibles dans les niveaux inférieurs de tel ou tel bâtiment (je pense aux vestiges de la porte Narbonnaise de Toulouse qui ont été découverts et sauvegardés lors de la construction du Palais de Justice entre 2005 et 2008, de même que les

corpus de l'atlas les portes l'ensemble des portes attestées par les sources littéraires, épigraphiques ou numismatiques mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une description archéologique. Si rien n'interdit ponctuellement de convoquer de telles portes dans la réflexion, en les excluant du corpus, j'ai fait le choix de privilégier la cohérence de la sélection au détriment de l'exhaustivité. Que faire par exemple de la monnaie émise par la colonie d'*Emerita Augusta* qui représente une porte urbaine ? Faut-il penser qu'il s'agit de la reproduction réaliste d'une porte ayant réellement existé ? Et, dans ce cas, de laquelle des portes de la ville se serait-il agi ? En m'en tenant aux portes attestées archéologiquement, je contribue à limiter les disparités entre les édifices retenus. J'ai en effet jugé que les disparités liées à l'état de conservation de vestiges (voire à la date à laquelle les observations avaient pu être effectuées) étaient suffisamment importantes pour ne pas les accroître davantage en ajoutant des portes dont nous aurions tout ignoré à part l'attestation de leur existence.

Les fiches de l'atlas ne peuvent en revanche que refléter l'inégalité foncière qui existe selon les monuments entre ceux dont la conservation est exceptionnelle et ceux dont on a dû se contenter d'observer une partie mal conservée au niveau de leurs fondations, entre ces édifices qui ont par conséquent été le plus et le mieux documentés et les autres qui n'ont pas suscité le même intérêt du fait de leur pauvre état de conservation. Par ailleurs, on se rend compte à la lecture des fiches de l'atlas que, malgré les disparités de conservation d'une porte urbaine à l'autre, les lacunes de nos connaissances se concentrent globalement sur les mêmes éléments : les systèmes de fermeture ne sont jamais conservés et leurs traces ne sont pas toujours exploitables, même constat pour l'organisation interne des tours de flanquement, pour les éléments de couverture de la porte et des tours. Certaines parties de la porte sont plus fragiles que d'autres face aux dégâts causés par le temps et par la main humaine : le corps de la porte côté ville et les galeries supérieures sont presque toujours manquants alors même que le reste de la porte est correctement conservé. En réalité, si l'on considère l'ensemble des portes urbaines retenues dans notre corpus, aucune d'entre elles n'est complètement conservée dans l'ensemble de ses dispositifs et de ses éléments (corps central de la porte avec ses niveaux supérieurs, dispositif de fermeture, cour intérieure, tours de flanquement, couverture) et c'était précisément l'un des objectifs de la présente recherche que de pallier les manques de nos connaissances liées à la conservation lacunaire de ces structures en mettant en série l'ensemble des portes urbaines connues. C'est également pour cette raison que le choix d'Autun et de ses quatre portes urbaines s'est imposé comme un point de départ idéal : une telle situation de conservation est sans exemple au sein de l'Empire.

1.2.Description de l'organisation interne de la base de données

Les fiches qui composent l'atlas des portes urbaines monumentales, comme toute base de données, sont constituées de champs dont je vais rapidement définir les contours. Chacune des fiches présente la même organisation et les mêmes rubriques : des données générales sur la porte urbaine dont la fiche fait l'objet, sur sa localisation et son insertion dans l'enceinte, les données liées à sa morphologie, à son décor, à ses tours de flanquement, à un éventuel dispositif de cour intérieure et, enfin, les informations liées à l'interprétation de la porte.

Les premiers champs de chaque fiche ont pour but de préciser de quelle porte il est question, c'est le rôle des champs « nom usuel de la porte », « autres appellations » (qui

---

parties basses de la *porta Decumana* de Turin, découvertes à la fin du XIXème siècle, demeurent visibles dans les sous-sols du Palazzo Madama). Certaines portes, enfin, ont fait l'objet d'une description archéologique avant d'être démolies : c'est notamment le cas de la porte nord de l'enceinte urbaine de Tolosa, dont le niveau d'écrêtement des murs affleurait à quelques dizaines de centimètres seulement du niveau de circulation de la place du Capitole et dont la destruction complète a été décidée et effectuée en 1971 afin d'aménager un parc de stationnement souterrain.

regroupent l'ensemble des noms utilisés, hier comme aujourd'hui, pour désigner le monument dans son entier ou l'une de ses tours). Etant donné que plusieurs de ces édifices partagent des dénominations communes (par exemple, la *porta Gemina* à Urbisaglia ou Ascoli Piceno, la porte d'Auguste à Nîmes, Rimini ou Fano, etc.), deux champs précisent le nom actuel de la localité et celui antique de la ville où se trouve la porte en question. Le champ « région ou province » permet de localiser plus largement la porte, selon les cas, parmi les différentes régions augustéennes d'Italie[1632] ou au sein des provinces occidentales de l'Empire.

Les champs suivants ont vocation à situer la porte urbaine dont la fiche fait l'objet au sein de son enceinte urbaine. Le champ « nombre total de portes urbaines » indique combien l'enceinte antique comptait de portes urbaines : lorsque le total n'est pas assuré, cela est stipulé. Le champ « situation par rapport à la voirie » sert à localiser la porte par rapport aux principaux *cardines* et *decumani* de la voirie antique et par rapport aux points cardinaux. Le champ « alignement par rapport aux courtines » reçoit une réponse positive (« alignée avec le rempart ») si le tracé des murs de courtines à l'approche de la porte est rectiligne avec l'axe du corps central de la porte, une réponse négative dans le cas contraire (« non alignée avec le rempart »). Ce champ permet également d'indiquer si l'axe du corps de la porte est perpendiculaire ou non à la voie qui le traverse. Selon qu'il y a ou non alignement entre la porte urbaine et les deux pans de courtine qui lui sont liés, le champ suivant reçoit une réponse différente ; ce champ, intitulé « tracé des courtines à l'approche de la porte », affiche la réponse « rectiligne » en cas d'alignement et, en l'absence d'alignement, il devient un champ libre dans lequel le tracé des courtines à l'approche de la porte urbaine reçoit une description destinée à comprendre si la porte est en position avancée par rapport à l'enceinte ou si elle se situe au contraire dans une zone protégée par une avancée des courtines. C'est ici que l'on précise si le tracé de la courtine protège le flanc droit de la porte, son flanc gauche ou ses deux flancs à la fois[1633].

La rubrique suivante est consacrée à la description globale de la porte urbaine, à la documentation de ses dimensions, de son état de conservation et de sa morphologie. Le champ « état de conservation » précise également quelle est la part des restaurations dans le bâti actuellement conservé de la porte. Le champ « nombre de niveaux visibles » reçoit la réponse 0 si seuls sont visibles les soubassements au niveau du sol antique, la réponse 1 si le premier niveau de la porte est conservé (c'est-à-dire le rez-de-chaussée, le niveau qui est traversé par la voie qui relie la ville à la campagne, la réponse 2 si un second niveau est conservé (c'est-à-dire un premier étage) et ainsi de suite. Les champs « largeur », « hauteur », « profondeur », « autres dimensions », « techniques de construction », « matériaux » ne nécessitent pas d'explications particulières. Plusieurs champs concernent spécifiquement le premier niveau de la porte : « nombre de baies » dont les réponses sont 1 (baie unique), 2 (baies jumelles), 3 (une baie centrale flanquée de deux passages latéraux) et 4 (deux baies centrales flanquées de deux baies latérales de moindre taille). Le cas échéant, les dimensions des baies sont indiquées dans les champs « grandes baies (dimensions) » et « baies latérales (dimensions) ». Le champ « système de fermeture » rassemble les données observables sur les dispositifs de fermeture attribuables à l'époque antique tandis que le champ « description du premier niveau » permet de documenter l'ensemble des informations qui n'entrent pas dans

[1632] La localisation d'une enceinte urbaine dans une région augustéenne n'a de valeur que spatiale, et non valeur chronologique. Nombre d'enceintes d'Italie dont j'évoque les portes ont en effet été érigées lors de la période tardo-républicaine, c'est-à-dire avant que ne soit effectué ce découpage de l'Italie en onze régions.

[1633] Par convention, on considère l'enceinte vue de l'extérieur, c'est-à-dire du point de vue de l'assaillant, lorsque l'on parle de flanc droit et de flanc gauche de la porte urbaine. Le dispositif de la porte scée – du grec σκαιός, gauche – a été conçu pour exposer le flanc non protégé par le bouclier des assaillants aux coups des défenseurs postés sur une avancée créée par les murs de courtine sur le flanc droit d'une porte urbaine.

les champs précédents. Un champ similaire, intitulé « description du deuxième niveau », est prévu ensuite pour la description du ou des étages.

L'ornementation architecturale de la porte est alors prise en compte par plusieurs champs qui se répartissent en six binômes dédiés respectivement à l'entablement surmontant le premier niveau de la porte, à l'entablement surmontant le second niveau (et le troisième, le cas échéant), aux niches, aux éléments figuratifs sculptés, aux chapiteaux et aux pilastres ou colonnes. Pour chacun de ces six ensembles, deux champs sont donc systématiquement proposés : le premier est un champ du type présence / absence tandis que le second est destiné à la description de l'élément décoratif en cas de réponse positive au champ précédent. Ce double système permet de concilier les impératifs de documentation que j'ai fixés à cet atlas grâce aux champs libres avec la capacité d'interroger efficacement la base de données par le biais de requêtes sur les champs de type présence / absence.

Après le décor, vient une rubrique consacrée aux tours de flanquement de la porte urbaine. Le champ « forme des tours » indique si l'on a affaire à des tours carrées, rectangulaires, polygonales, circulaires ou à des tours dites à talon tandis que le champ suivant, « nombre de côtés », qui est davantage destiné à faciliter les requêtes au sein de la base de données et la réalisation de cartes, ne reçoit qu'une réponse numérique : 1 pour une tour circulaire, 4 pour une tour carrée, rectangulaire ou à talon, 8, 12 ou 16. Le champ « position par rapport aux courtines » indique la localisation de l'insertion des murs de courtines par rapport aux tours de flanquement et dans quelles proportions celles-ci sont saillantes vers l'extérieur et/ou vers l'intérieur de la ligne constituée par le rempart. Les champs « techniques de construction des tours », « hauteur conservée » et « hauteur restituée » ne demandent pas davantage d'explications. Quant au champ « symétriques par rapport au corps central », il permet d'indiquer si les deux tours de flanquement sont symétriques ou non par rapport à un axe perpendiculaire au corps central de la porte urbaine. Enfin, le champ « description des tours » a vocation à collecter toute information sur le décor des tours, sur ses éventuelles ouvertures, sur son organisation interne, sur sa couverture…

Un ensemble de champs est ensuite dédié à la documentation du dispositif de cour intérieure. Toutes les portes figurant au sein de cet atlas ne disposent pas d'un tel dispositif et, pour certaines d'entre elles, il peut ne pas être visible mais être attesté par des sources anciennes (iconographiques ou textuelles) ou simplement devoir être restitué sur la base d'indices archéologiques. Ce type d'informations trouve sa place dans le champ « la cour intérieure ». Suivent alors plusieurs champs consacrés à la description du dispositif : « forme de la cour » (circulaire, carrée, rectangulaire, rectangulaire oblongue), « dimensions de la cour » mais aussi deux groupes de trois champs visant à collecter les données, d'une part, sur le corps de la porte donnant sur la campagne et, d'autre part, sur le corps du bâtiment situé du côté de la ville. Dans les deux cas, un champ est prévu pour la façade et un second pour le revers[1634].

La dernière rubrique est quant à elle consacrée, non pas à la description de la porte, mais à la documentation des informations liées à son interprétation archéologique ; elle comporte cinq champs. Le premier, « datation de la porte », présente l'hypothèse de datation dominante de la porte urbaine et, le cas échéant, les différentes hypothèses méritant d'être considérées, en les hiérarchisant de la plus probable à la moins assurée. Il ne s'agit pas de compiler l'ensemble des datations qui ont pu être proposées pour la construction de la porte dans l'ensemble de la bibliographie qui a pu lui être consacrée depuis plusieurs siècles mais

[1634] Cette situation pouvant poser des problèmes de lexique, je précise que la façade du corps de la porte côté campagne est l'élévation visible depuis l'extérieur de la ville, de même que la façade du corps de la porte côté ville renvoie à l'élévation visible par une personne située à l'intérieur de la ville. Le revers du corps coté campagne et le revers du corps côté ville sont en revanche les deux élévations qui sont visibles par un observateur situé au centre de la cour intérieure.

bien de retenir les datations dignes d'intérêt. C'est pourquoi ce champ est suivi d'un second qu'il contribue à éclairer, « critères de datation » : il permet de préciser sur quels arguments repose la datation qui a été indiquée dans le champ précédent (il peut s'agir d'arguments stylistiques, stratigraphiques, épigraphiques, de comparaisons morphologiques, etc.). Un troisième champ intitulé « éléments pour l'histoire longue » a vocation à recueillir l'ensemble des informations que j'ai pu collecter sur les restaurations, les remaniements, les changements de fonction qu'a connus la porte au cours de son histoire, même si ce travail n'a pas pu être mené aussi précisément que pour les portes d'Autun. Les deux derniers champs, « iconographique disponible » et « bibliographie disponible », donnent la liste des représentations (anciennes) de la porte dignes d'intérêt et des principaux travaux qui lui furent consacrés par les archéologues, généralement depuis la fin du XIXème siècle et parfois plus tôt, par les antiquaires.

2. *Elaboration et diffusion d'un modèle architectural : la porte urbaine monumentale*

L'expression de « modèle » que nous utilisons pour désigner le type architectural de la porte urbaine monumentale ne doit pas être entendue au sens platonicien du terme comme s'il existait un modèle idéal et préétabli, une abstraction dont l'on trouverait diverses déclinaisons parmi les portes urbaines qui se sont conservées jusqu'à notre époque et que nous chercherions à cerner au plus près. Il apparaît clairement que la porte urbaine connaît un processus d'élaboration progressive et l'étude détaillée de telle ou telle porte permet de déterminer quelles expériences techniques, décoratives ou structurelles ont été infructueuses parce qu'abandonnées par la suite et quels dispositifs ont en revanche reçu l'approbation (puisqu'on les retrouve employés sur d'autres sites)[1635]. Les limites méthodologiques d'une telle approche sont réelles puisque je suis contraint de raisonner à partir des seuls cas conservés ou ayant été attestés avec certitude, et non à l'aide d'un panorama exhaustif de la configuration des portes urbaines du monde romain. Il ne me semble pas que ce type de biais doive pour autant interdire tout essai d'approche comparative.

Le modèle architectural dont relèvent les portes d'Autun est trop complexe pour être cerné de manière globale. Pour ce faire, il convient de se concentrer successivement sur les différents dispositifs qui sont à l'œuvre au sein du type architectural de la porte urbaine (les modalités d'insertion de la porte au sein du rempart, le nombre de baies permettant le passage, l'organisation des niveaux supérieurs, le dispositif de flanquement, les dispositifs de fermeture et de cour intérieure, les éléments ornementaux). Cette étude décomposée que je propose des différents dispositifs à l'œuvre dans toute porte urbaine monumentale peut seule permettre de cerner un modèle architectural complexe sans privilégier *a priori* et arbitrairement un critère plutôt qu'un autre – sans quoi tout espoir de typo-chronologie disparaît définitivement. Elle permet également, à mon sens, d'éviter un écueil bien connu de tous les chercheurs ayant entrepris une synthèse sur l'évolution de ce type architectural. L'architecte Frigerio[1636] avait ainsi choisi dans les années 1930 de présenter les portes romaines par ordre chronologique, ce qui lui évitait de devoir fixer une typologie bien définie au sein de laquelle les portes urbaines auraient dû trouver leur place. Ce choix chronologique, qui apparaît clairement comme le plus évident et le plus commode à mettre en œuvre pour le chercheur, comporte évidemment ses limites, d'abord parce que de nombreux édifices, datés alors de manière imprécise, se trouvent traités à côté de portes qui n'entretiennent qu'un

[1635] Naturellement, l'architecte ne décide pas de tout et le choix d'une solution technique au détriment d'une autre dépend également des contraintes imposées par les matériaux de construction ou par les ressources financières attribuées au chantier.
[1636] Frigerio 1935.

rapport distant avec eux, ensuite parce que cette approche purement descriptive ne permet pas de déterminer sur quels critères repose l'élaboration progressive du modèle de la porte urbaine, ni de cerner selon quelles modalités se fait sa diffusion géographique. Cette première approche synthétique menée sur le monde romain dans son entier, et accompagnée d'une abondante documentation graphique, constitue une étape importante des études consacrées aux portes urbaines romaines. Il n'est donc pas anodin qu'H. Kähler[1637], quelques années plus tard, ait adopté quant à lui une approche purement typologique, déconnectée de la chronologie, et qu'afin de contourner les difficultés posées par l'établissement d'une typologie d'édifices qui paraissent trop complexes pour s'insérer dans des groupes strictement définis, il ait proposé de mener en parallèle une double approche en considérant d'abord uniquement la vision planimétrique des portes urbaines et en se concentrant ensuite sur les seules élévations. L'approche planimétrique permet d'aborder le nombre de baies, la forme des tours de flanquement, le dispositif de cour intérieure tandis que l'étude des élévations donne l'occasion de se concentrer sur l'organisation de la façade, sur l'organisation des niveaux supérieurs (du corps central de la porte et des tours de flanquement), sur le décor et sur les dispositifs de couverture. L'inconvénient de cette double approche réside précisément dans le fait qu'elle n'établit pas réellement de lien entre le plan et les élévations des portes urbaines et qu'elle n'envisage que rarement ces constructions comme un édifice en trois dimensions – il est dès lors difficile de réfléchir sur les divers dispositifs de fermeture dont la localisation peut varier : sous les baies du premier niveau, dans l'épaisseur de la porte, sur les élévations des piédroits ou des massifs de la porte, c'est-à-dire dans des espaces qui échappent à la représentation planimétrique et à la vue en élévation (souvent limitée à la seule façade côté campagne, à laquelle s'ajoute quelquefois l'élévation de la façade visible depuis la ville mais à laquelle on ne trouve quasiment jamais associée de représentation de l'intérieur des baies, de cet espace compris entre les deux parements). C'est pourtant là que se trouvent entre autres les traces d'insertion de pièces de bois ou les rainures liées au fonctionnement de la herse[1638]. Malgré cela, l'étude d'H. Kähler constitue une étape supplémentaire dans l'étude de la porte urbaine en cherchant à résoudre la diversité apparente des portes urbaines en les rapportant à des groupes, c'est-à-dire en proposant une typologie de la porte urbaine romaine[1639].

On pourrait considérer qu'à l'époque tardo-républicaine apparaît une catégorie de portes urbaines à galerie supérieure et à cour intérieure dans laquelle on trouverait la porta Venere de Spello, la porte nord d'Altino, la porta Leoni de Vérone, la porta Praetoria d'Aoste ou encore les portes Palatina et Decumana de Turin[1640] mais je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse d'une catégorie typo-chronologique pertinente. L'établissement d'une typo-chronologie des portes urbaines de l'Occident romain paraît totalement exclu tant que l'on se situe à l'échelle globale de la porte. Il est préférable, à mon sens, j'y insiste, de réfléchir en termes de solutions techniques et de chercher à établir une typologie de ces solutions. Si l'on prend l'exemple d'Aoste, l'enceinte est dotée de quatre portes, deux sont monumentales (trois baies) et deux sont secondaires (une baie). En l'état actuel des connaissances, seule l'une des

[1637] Kähler 1942.

[1638] Les traces de herse sont très fréquemment figurées dans les représentations planimétriques des portes mais ce mode de représentation ne permet pas de rendre compte de ce dispositif de fermeture dans sa globalité : le deuxième niveau de la porte, voire les étages des tours de flanquement, jouent un rôle que ce soit pour le logement de la herse lorsque celle-ci est remontée ou pour l'accueil du dispositif permettant de manœuvrer la ou les herses.

[1639] Sans parler des études synthétiques à l'échelle régionale (Fontaine 1990, Bonetto 1998), les approches synthétiques relatives aux portes urbaines romaines de la fin de la République et du Haut Empire sont dues à Richmond 1933, Frigerio 1935, Kähler 1942, Rebecchi 1987, Brands 1988 et à Gros 1996.

[1640] Trevisanato 1996, p. 47.

portes monumentales est dotée de deux lignes de fermeture encadrant une cour intérieure tandis que les quatre portes partagent le même type de tours de flanquement et possèdent sans doute toutes une galerie supérieure. Même si les quatre portes urbaines d'Aoste prennent la forme de trois types différents (porte à trois baies, à galerie supérieure et à cour intérieure ; porte à trois baies et à galerie supérieure ; porte à baie unique et à galerie supérieure), il est indéniable qu'elles sont le fruit d'un projet architectural unitaire. Or, le fait que ces quatre portes appartiennent au même projet architectural me paraît plus déterminant pour comprendre leur construction que l'appartenance de l'une d'elles à la catégorie des portes tardo-républicaines à galerie supérieure et à cour intérieure. C'est pourquoi je ne privilégierai pas cette « catégorie » en tant que telle.

2.1.Le nombre de baies

Je renvoie au catalogue des portes urbaines monumentales de l'Occident romain et aux cartes pour me contenter de présenter quelques remarques. La multiplication des baies est un phénomène qu'il est utile de mettre en rapport avec la chronologie mais qui ne lui est pas corrélé de manière simpliste. D'une manière générale, les portes urbaines les plus anciennes présentent une seule baie – c'est le système le plus simple et le plus aisé à défendre, dans la mesure où la porte est une ouverture au sein du dispositif défensif. Deux solutions se sont ensuite développées : la première chronologiquement a consisté à doubler cette baie pour présenter deux grandes baies symétriques et contiguës (souvent ces portes ont été appelées sous le nom de *porta Gemina*) tandis que la seconde a consisté à flanquer la grande baie de deux baies de moindre taille. Cette dernière solution a donné lieu à une ultime variante consistant à redoubler la baie centrale. Pour résumer, il existe donc des portes urbaines percées d'une, deux, trois ou quatre baies. Le phénomène n'est pas linéaire : les portes à baie unique ne cessent pas d'être utilisées à l'époque augustéenne – époque à laquelle apparaissent les portes urbaines à quatre baies (Nîmes, Autun, Turin, Concordia). Ces portes à baie unique peuvent être utilisées comme portes secondaires par rapport aux portes principales comme c'est le cas à Aoste ou à Nîmes mais elles peuvent tout à fait servir de portes principales, comme c'est le cas à *Saepinum* dont l'enceinte, les tours et les portes ont été offertes par Tibère et Drusus. C'est également le cas à Ostie dont les trois portes d'époque tardo-républicaines sont toutes dotées d'une seule baie et lorsque la porta Romana subit une réfection à la fin du Ier siècle de notre ère, elle conserve son plan originel. Il n'y a donc pas de lien entre le nombre de baies et la monumentalité.

On considère en revanche que le petit nombre de portes urbaines dotées de quatre baies s'explique par leur inaptitude à être défendues efficacement. On peut d'ailleurs considérer que la porta Praetoria d'Aoste, porte percée de trois baies seulement, n'est pas plus simple à défendre : sa seule baie centrale présente une largeur de 6,90 m tandis que ses baies latérales mesurent tout de même 2,60 m de largeur chacune. En comparaison, la largeur des ouvertures des portes à quatre baies est moindre : la largeur des baies latérales de la porta Palatina de Turin est de 1,70 m, celles de la porte d'Arroux de 1,65 m alors que la largeur des baies centrales n'excède pas 4 m, ni à la porta Palatina, ni à la porta Decumana de Turin, ni à la porte d'Auguste, ni à la porte du Cadereau de Nîmes, ni à la porte d'Arroux, ni à la porte Saint-André d'Autun. Paradoxalement, ces portes à quatre baies sont donc plus faciles à défendre qu'une porte à trois baies comme la porta Praetoria d'Aoste. Le problème qui se pose en définitive se résume à la solidité des matériaux qui composent le dispositif de fermeture, qu'il s'agisse d'une herse métallique, d'une herse en bois ou de vantaux de bois.

L'étude des différentes portes urbaines du corpus distingue quatre types distincts de portes urbaines fondés sur le nombre de baies ou de passages qu'elles présentent dans leur premier niveau : les portes à baie unique, les portes à deux baies, les portes à trois baies et,

enfin, les portes à quatre baies. Si l'on cherche à comprendre comment s'élabore progressivement ce schéma, on se rend compte que l'augmentation du nombre de baies se fait chronologiquement. Les portes les plus anciennes se réduisent à une baie unique percée dans le rempart, puis apparaît un type de porte qui se caractérise par la juxtaposition de deux baies jumelles. Ce n'est qu'après que se développent les types à trois ou quatre baies qui ont la particularité de décliner les deux précédents types en leur ajoutant deux baies latérales de moindre taille qui les flanquent de part et d'autre. Chronologiquement, on passe donc bien des portes à baies uniques aux portes jumelles avant que n'apparaissent les modèles à trois baies et enfin à quatre baies mais, d'un point de vue formel, on doit distinguer deux ensembles : les portes à baie unique ou à baies jumelles d'une part, les portes flanquées de baies latérales d'autre part[1641].

2.2.Systèmes de fermeture et dispositif de cour intérieure

Lorsque j'ai évoqué plus haut les différentes fonctions de la porte (défensive, topographique, religieuse, juridique, honorifique et économique), j'aurais pu ajouter sa fonction policière : il va de soi que les portes urbaines, lieux de passage obligé, sont des points de contrôle idéaux pour les flux humains. Les sources littéraires nous invitent d'ailleurs à considérer que les portes de ville étaient gardées, d'une part, et fermées durant les heures de la nuit, d'autre part, ceci dans le but d'éviter entre autres l'intrusion de brigands.

Ont été regroupés ici deux dispositifs fonctionnels de la porte urbaine, d'une part les systèmes de fermeture qui sont étroitement liés à ce qui est la raison d'être même de la porte (un édifice permettant ou interdisant le passage d'un côté à l'autre du rempart), d'autre part la cour intérieure – cette interface entre ville et campagne. L'étude de la série des portes urbaines de l'Occident romain révèle une corrélation significative entre la présence d'une herse et celle d'une cour intérieure : dans bien des cas, en effet, la porte urbaine n'est pas constituée d'un seul corps de bâtiment mais la voie qui traverse la porte passe sous deux corps de bâtiments parallèles séparés par un espace à l'air libre qui forme une cour intérieure. On observe généralement, sur le corps de la porte situé côté campagne, des rainures verticales qui se font face d'un piédroit à l'autre de chaque baie (de une à quatre au maximum selon les portes) alors que le corps de la porte côté ville ne présente pas de traces similaires mais en revanche des traces d'un autre type qui sont liées à l'insertion de barres de bois ou au logement de vantaux. C'est pourquoi la description des systèmes de fermeture à l'œuvre dans les portes urbaines débouchera logiquement sur l'étude du dispositif de cour intérieure mais je commence par évoquer brièvement les systèmes de fermeture utilisant de simples vantaux de bois.

Les systèmes de fermeture : vantaux et barres de fermeture

Les dispositifs de fermeture composés d'un ou deux vantaux de bois ne manquent pas de laisser des traces autour des piédroits qui encadrent la baie de la porte urbaine. Ces traces sont multiples : des logements aménagés dans les piédroits afin d'accueillir le vantail lorsque le passage est ouvert, des cavités de fixation et d'encadrement des poutres destinées à

[1641] A la différence de l'arc honorifique qui, du fait de sa fonction, exige un passage d'honneur axial (éventuellement flanqué de passages latéraux de moindre taille, comme on l'observe sur l'arc de Septime Sévère du forum romain, sur l'arc de Constantin situé au pied de l'amphithéâtre flavien ou encore sur l'arc d'Orange), « la porte de ville, elle, implique essentiellement une entrée et une sortie, et donc un schéma double, qui peut être redoublé par des portes plus petites aux deux extrémités » comme c'est le cas à la porte d'Auguste de Nîmes, à la porte Saint-André d'Autun ou à la *porta Palatina* de Turin (Ginouvès 1998, p. 69).

maintenir les vantaux en position fermée, des crapaudines permettant aux vantaux de pivoter, des traces négatives situés immédiatement en retrait de la baie et correspondant à l'épaisseur des vantaux en position fermée. Les cavités en forme de gamma majuscule dont la patte supérieure aurait été étirée sont caractéristiques de l'utilisation d'une barre de bois, appelée en grec μοχλός et en latin *vectis*, pour fermer la porte et empêcher que les vantaux ne puissent être enfoncés[1642]. Etant donné que les vantaux de bois s'ouvraient vers l'intérieur de la porte, ils pouvaient être contrebutés par une simple barre de bois que les gardes de la porte venaient leur accoler. Face au dispositif en forme de gamma, sur le piédroit situé en vis-à-vis, se trouve une cavité de forme quadrangulaire correspondant au format de la barre de bois : c'est là que l'une des extrémités de la barre est insérée avant que l'autre ne soit engagée dans le dispositif en gamma puis abaissée. Ceci étant fait, les vantaux sont maintenus par une poutre de bois qu'aucun type de percussion venu de l'extérieur ne peut déloger, à moins de la rompre.

Pour n'en donner qu'un exemple, ce dispositif est parfaitement conservé à la porta Laurentina de l'enceinte tardo-républicaine d'Ostie[1643]. On dispose de la cavité en forme de gamma dont l'altitude supérieure est de 119 cm par rapport au niveau de sol[1644]. La partie horizontale du gamma s'étend sur 112 cm de long sur 21,5 cm de hauteur. La partie verticale de cette encoche mesure 15,5 cm de long sur 39 cm de haut. La cavité devient de plus en plus profonde du nord au sud, passant de 2 cm de profondeur seulement à 18,5 cm de profondeur au niveau de la partie verticale du gamma. En vis-à-vis, exactement à la même altitude (altitude inférieure : 80 cm par rapport au niveau de sol) et à la même distance du piédroit de la façade côté campagne (38 cm), se situe la cavité quadrangulaire au sein de laquelle l'extrémité de la poutre de bois était calée : elle mesure 20 cm de long sur 23 cm de haut sur 18 à 25 cm de profondeur. Ces deux cavités sont chacune séparées de 39 cm du piédroit par une bande de 38 cm complètement ravalée, qui correspond à la largeur du vantail de bois. La largeur totale de la baie, au niveau des piédroits de la façade, est de 348 cm.

Les systèmes de fermeture : la herse

Dans le *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*, la herse (ὁ καταρράκτης en grec ancien, *cataracta* en latin) est définie comme un type de fermeture mobile qui prend la forme d'une grille, souvent armée à la base de pointes de fer, suspendue au-dessus de la baie d'une porte urbaine et susceptible d'être abaissée pour en fermer l'accès. Une note de bas de page précise que la partie mobile peut ne pas adopter la forme d'une grille mais d'une porte pleine[1645].

[1642] Le terme *vectis* est également utilisé pour désigner la barre de fermeture d'une porte d'entrée de *domus* dans Cicéron, *De divinatione*, II, XXVIII, 62 et pour désigner le système de fermeture des portes du temple de Janus à Rome dans Virgile, Enéide, VII, 607. Le terme est attesté dans un contexte de porte urbaine, cf. plus bas.

[1643] La porta Laurentina, comme les portes de Nîmes (porte de France, porte d'Auguste ; cf. Varène 2002, p. 208), est caractérisée par la présence d'un double dispositif de herse et de vantaux de bois au niveau de la ligne de fermeture tournée vers la campagne.

[1644] Le niveau actuel au pied des murs de la porte est sans doute très voisin, pour ne pas dire égal, au niveau de circulation antique dans la mesure où l'on voit, en place, un bloc qui faisait indubitablement partie du système de fermeture du vantail de bois. Ce bloc n'a, à ma connaissance, jamais été décrit : il mesure 70 cm de long sur 80 cm de large sur au moins 30 cm de hauteur. Il présente sur son « lit d'attente » une saignée de 61 cm de long sur une vingtaine de cm de largeur qui se situe à peu près au milieu de la zone non ravalée correspondant à l'épaisseur du vantail de bois. Les systèmes de crapaudine qui sont conservés par exemple à Pompéi (porta di Nola, porta Marina) ou à *Saepinum* ne sont pas comparables.

[1645] Ginouvès 1992 p. 51. D'après le *Dictionnaire de l'académie française*, le substantif « herse » apparaît au XIIème siècle, issu d'une altération du terme latin *hirpex* qui désigne un instrument agricole garni de plusieurs rangées de dents et facilitant le labour ou l'ensemencement. Le terme désigne en français une « grille armée de fortes pointes, suspendue par des chaînes et mue à l'aide d'un contrepoids » placée au niveau de la porte de la ville ou du château. Il est par conséquent fort possible que l'emploi du terme de herse ne soit abusif pour

Le dispositif de la herse est connu dès l'époque d'Enée le Tacticien[1646], Philon de Byzance ne le mentionne pas mais le connaît certainement : l'origine grecque de ce système de fermeture mobile explique que le terme latin de *cataracta* dérive directement du grec καταρρήγνυμι / καταρράσσω, tomber avec violence[1647]. Deux historiens témoignent d'épisodes au sein desquels ce dispositif de herse a pu jouer un rôle, d'abord Tite-Live à l'occasion de la seconde guerre punique, ensuite Appien au cours des guerres civiles qui opposèrent les Césaricides à Octave et Antoine mais aussi au cours des guerres civiles entre Marianistes et Syllaniens. Ces trois attestations du rôle défensif joué par la herse sont datées du Haut-Empire et renvoient à la période républicaine[1648]. Il s'agit sans doute pour ces auteurs de rappeler que le dispositif de la herse, bien connu de leurs contemporains puisqu'il dotait quantité de portes urbaines du Haut-Empire, avait originellement un rôle purement stratégique lors des sièges. Le fait qu'ils s'étendent sur plusieurs lignes pour décrire la façon dont l'abaissement brutal de la herse permettait de piéger les assaillants qui s'étaient aventurés à l'intérieur de la porte indique à mon sens que cette utilisation n'allait plus de soi et que la fonction de la herse avait par conséquent évolué à l'époque à laquelle ces auteurs ont écrit. Ces textes, contemporains de la période chronologique qui est au cœur de notre étude, méritent d'être examinés attentivement, d'autant qu'ils évoquent les aspects fonctionnels de la porte urbaine, et non les aspects symboliques qui, depuis la fin des années 1970, ont concentré sur eux l'intérêt des chercheurs comme le traduit l'abondante bibliographie sur ces questions.

Tite-Live témoigne de l'utilisation stratégique de la herse lorsque les habitants de Salapia prennent Hannibal à son propre piège, à la fin de l'été 208 avant J.-C. :

> *ii, ubi ad portam est ventum, Latine omnes loquentes excitant uigiles aperirique portam iubent : consulem adesse*[1649]*. Vigiles velut ad voces eorum excitati tumultuari, trepidare, moliri portam.* ***Cataracta*** *deiecta [clausa] erat ; eam partim* ***vectibus*** *levant partim* ***funibus*** *subducunt in tantum altitudinis ut subire recti possent. Vixdum satis patebat iter cum perfugae certatim ruunt per portam ; et cum sescenti ferme intrassent, remisso fune quo suspensa erat cataracta magno sonitu cecidit. Salapitani alii perfugas neglegenter ex itinere suspensa umeris, ut inter pacatos, gerentes arma inuadunt, alii e turribus portae murisque saxis sudibus pilis absterrent hostem*[1650]*.*

---

désigner les systèmes de fermeture sur glissières verticales dans la mesure où l'hypothèse d'un panneau de bois plein garni de fer n'est pas moins envisageable que celle d'une herse entièrement métallique.

[1646] Garlan 1974, p. 197-198 : l'auteur présente l'intégration de la herse au niveau des portes urbaines comme une innovation de la poliorcétique grecque attestée par le traité d'Enée le Tacticien (*Poliorcétique*, XXXIX).

[1647] Le terme latin de *cataracta* est également employé dans des acceptions différentes, en particulier les *cataractae* du Nil (Pline ou Lucain désignent ainsi les rapides situés en amont d'Assouan et qui correspondaient à la frontière de l'Egypte) et les *cataractae caeli* dans la littérature chrétienne qui renvoient aux vannes permettant à Dieu de retenir les eaux du ciel.

[1648] Il n'existe pas à ma connaissance d'autres attestations du terme *cataracta* dans la littérature d'époque romaine. Je ne parle pas du passage dans lequel Denys d'Halicarnasse, à l'occasion de combats contre les Volsques en 487 avant notre ère, parle de τοὺς καταρράκτας τῶν πυλῶν puisqu'il s'agit de la porte d'un camp retranché, et non d'une porte urbaine (*Antiquités romaines*, VIII, 67, 8).

[1649] Il s'agit d'une ruse échafaudée par Hannibal ; en réalité, le consul Marcellus vient d'être tué et Hannibal qui a pu s'emparer de son sceau tente de tirer parti de la situation en abusant les habitants de Salapia. Ceux-ci ont été avertis de la situation par le consul survivant, Crispinus.

[1650] Tite-Live, *Histoire*, XXVII, 28, 7-12 : « En arrivant à la porte, tous crient en latin pour réveiller les gardes, et leur ordonnent d'ouvrir la porte : « le consul est là ». Les gardes, comme éveillés par leurs appels, s'agitent, s'empressent, s'efforcent d'ouvrir la porte. La **herse** était abaissée ; les uns la soulèvent à l'aide de **barres de fermeture en bois**, les autres la tirent avec des **cordages** juste assez haut pour qu'on puisse passer dessous sans se baisser. A peine le chemin ouvert, les déserteurs se ruent à l'envi par cette porte ; six cents environ étaient entrés quand on lâche le cordage qui retenait la herse et qu'elle retombe à grand bruit. Une partie des habitants attaque ces déserteurs qui, après une marche, portent négligemment, comme en pays ami, leur armement suspendu dans leur dos ; les autres, depuis la tour de flanquement et du haut des murs de la porte, à coups de pierres, d'épieux, de javelots, repoussent l'ennemi » (traduction VB).

Plusieurs éléments me paraissent particulièrement intéressants : la fermeture nocturne des portes, la présence d'un lieu dévolu aux gardes (*vigiles*) au niveau de la porte urbaine et la manœuvre de la herse (*cataracta*) proprement dite. La herse est relevée grâce aux efforts conjugués de deux groupes : le premier utilise les *vectes* comme levier pour faciliter la remontée de la herse, c'est-à-dire les barres de bois qui servent à bloquer les vantaux de la porte, le second groupe manœuvre le dispositif de cordages (*funes*) accroché à la partie supérieure de la herse. La mention des *vectes* indique avec une très forte probabilité la présence de vantaux de bois, c'est-à-dire d'un double système de fermeture herse / vantaux de bois. Par ailleurs, à en croire Tite-Live, il semble possible de relâcher le dispositif de cordages afin de laisser tomber brusquement la herse plutôt que de l'abaisser progressivement en la retenant[1651]. Ce point suppose un dispositif de calage permettant de retenir les cordages lorsque la herse est remontée, une cale susceptible d'être retirée d'un seul coup afin de permettre la chute de la herse sous l'effet de son propre poids. On comprend bien l'avantage d'un tel dispositif : d'une part, créer un maximum de dommages aux assaillants en train de franchir la baie (on imagine aisément que l'impact psychologique de cette manœuvre sur l'ennemi ne devait pas être inférieur au fracas causé par la chute de la herse), d'autre part, retirer toute possibilité à l'ennemi de bloquer la descente de la herse au moyen de madriers placés en opposition. Si Enée le Tacticien rappelle que la structure en bois de la herse doit être renforcée par des éléments métalliques, c'est sans doute pour plusieurs motifs : d'abord protéger la herse du feu et renforcer la structure de la herse contre les coups et les traits mais aussi accroître les dégâts qu'elle cause en retombant sur l'ennemi et surtout renforcer structurellement sa partie basse pour éviter que sa chute ne l'endommage.

Pour conclure sur ce passage, il reste à s'interroger sur la réalité de la description de la porte urbaine à herse proposée par Tite-Live. S'agit-il d'une description d'une porte ayant réellement existé lors de la seconde guerre punique ou d'une reconstitution des faits opérée par l'historien ? La porte urbaine de Salapia est uniquement attestée par le témoignage littéraire livien et, à ce jour, aucune porte n'a été attestée archéologiquement sur ce site[1652]. Si l'on en croit Appien, la ville fut prise et incendiée lors de la guerre sociale[1653], on sait que, peu de temps après, les habitants quittèrent le site de Salapia, dont les conditions environnementales s'étaient dégradées en raison de l'avancée des zones lagunaires marécageuses, pour s'installer non loin de là et fonder Salpi. Rien ne permet d'assurer que Tite-Live ait pu avoir une connaissance directe d'une telle porte à herse mais on ne peut pas davantage exclure qu'il utilise une source qui ait pu connaître cette porte urbaine.

Le témoignage d'Appien relatif à l'utilisation d'une herse avec l'objectif de piéger les assaillants date du début des années 160 après J.-C. mais renvoie à des faits remontant aux mois précédant la bataille de Philippes (octobre 42 avant notre ère), le siège de Xanthos (Lycie) par Brutus :

> Οὐ πολὺ δὲ ὕστερον ἐξέδραμον αὖθις οἱ λοιποὶ περὶ μεσημβρίαν, ἀναχωρούσης πάλιν τῆς τάξεως, καὶ ἐνέπρησαν τὰ μηχανήματα ἅπαντα ἀθρόως. Πεπετασμένων δ' αὐτοῖς τῶν πυλῶν διὰ τὸ πρότερον πάθος, συνεισέπεσον ἀμφὶ δισχιλίους μάλιστα Ῥωμαίων. Καὶ ἑτέροις δὲ εἰσωθιζομένοις ἀμφὶ τὴν εἴσοδον **ἐπέπεσον αἰφνίδιον αἱ πύλαι**, εἴθ' ὑπό του Ξανθίων εἴτε καὶ αὐτομάτως **τῶν χαλαστηρίων διαρραγέντων**, ὥστε τῶν ἐσβιασαμένων Ῥωμαίων τοὺς μὲν ἀπολέσθαι, τοὺς δὲ ἔνδον ἀποληφθῆναι, τὰς πύλας οὐ δυναμένους ἔτι ἀνασπάσαι, **χωρὶς ἀνασπαστηρίων** γενομένας (…) Οἱ δ' ἔξω τείχους Ῥωμαῖοι περὶ τῶν ἔνδον ἀγανακτοῦντές τε καὶ δεδιότες, Βρούτου περιθέοντος αὐτούς, ἐς πᾶσαν ἐμερίζοντο πεῖραν, οὔτε τὰς πύλας δυνάμενοι ῥῆξαι **σιδήρῳ περιβεβλημένας** (…) εἰσὶ δ' οἳ τὸ τεῖχος ὑπερβάντες καὶ πυλίδα

[1651] Il faut naturellement imaginer que le dispositif de descente de la herse puisse se faire de manière retenue lors de son usage quotidien.
[1652] Grelle – Mazzei 1992, p. 29-30, 37.
[1653] Appien, *Guerres civiles*, I, LII.

ἀνέῳξαν, ἣ προεσταύρωτο πυκνοτάτοις σταυροῖς (…)τὰς πύλας ἔκοπτον, οὐ περιβεβλημένας ἔτι τῷ σιδήρῳ τὰ ἐντός[1654].

On constate tout d'abord qu'Appien, à l'instar d'Enée le Tacticien, parle de πύλαι pour désigner les herses et que c'est le contexte qui permet de déterminer avec certitude qu'il s'agit non pas de vantaux à gonds mais bien d'un dispositif mobile vertical. Par ailleurs, l'historien précise que la chute de la herse a été causée par la rupture, certainement volontaire, des cordages permettant de manœuvrer la herse. Etant donné qu'aux dires de l'historien deux mille soldats romains avaient pénétré à l'intérieur de la ville, il paraît plus prudent de mettre hors d'usage le dispositif de cordages faute de quoi il aurait été possible à cette troupe prise au piège de s'emparer de la porte urbaine et de remonter la herse. Le témoignage d'Appien confirme celui de Tite-Live sur la structure des herses : majoritairement constituées de bois, elles sont renforcées d'une armature métallique – en particulier, selon Appien, sur leur face extérieure. Si l'on rappelle enfin la description que Végèce propose de la partie haute de la herse, c'est-à-dire de la partie fixe sur laquelle vient s'attacher le cordage : *cataracta, quae anulis ferreis ac funibus pendet*[1655], il apparaît que cette partie aussi doit être munie d'une armature métallique dont la fonction se limite à assurer la solidité de la liaison entre l'élément de fermeture en lui-même et son dispositif de levage.

Un second extrait de l'historien Appien évoque la mise en œuvre du dispositif de herse à l'occasion de la bataille de la porte Colline qui vit la victoire, à Rome, de Sylla et de ses troupes sur les partisans de Marius. Les faits évoqués se déroulent le 1er novembre 82 avant notre ère, c'est-à-dire, ici encore, à l'époque républicaine, environ 240 ans avant la date de rédaction de l'œuvre historique d'Appien. La *porta Collina*, souvent présentée comme un point faible de l'enceinte servienne au carrefour de la *via Salaria* et de la *via Nomentana*, est située au nord de l'*Vrbs* et c'est dans ses environs que s'engage la bataille entre les troupes samnites des marianistes et les soldats de Sylla :

Μάχης δ' εὐθὺς αὐτοῖς περὶ δείλην ἑσπέραν γενομένης τῷ μὲν δεξιῷ Σύλλας ἐκράτει, τὸ δὲ λαιὸν ἡττώμενον ἐπὶ τὰς πύλας κατέφυγεν. Οἱ δὲ γέροντες, ὄντες ἐπὶ τῶν τειχῶν, ὡς εἶδον αὐτοῖς συνεστρέχοντας τοὺς πολεμίους, **τὰς πύλας καθῆκαν ἀπὸ μηχανῆς· αἱ δ' ἐμπίπτουσαι πολλοὺς μὲν ἀπὸ τοῦ στρατοῦ διέφθειραν**, πολλοὺς δ' ἀπὸ τῆς βουλῆς, οἱ λοιποὶ δ' ὑπὸ δέους καὶ ἀνάγκης ἀνέστρεφον ἐς τοὺς πολεμίους[1656].

Le repli des troupes de Sylla à l'intérieur des murs, au niveau de la porte Colline, est contrarié par la chute de la herse, une chute intempestive, si l'on peut dire, étant donné que cette manœuvre effectuée à contretemps a non seulement causé la mort d'une partie des défenseurs

---

[1654] Appien, *Guerres civiles*, IV, LXXVIII-LXXIX : « Peu après, les assiégés firent une nouvelle sortie côté sud, alors que les assaillants s'étaient à nouveau retirés, et ils mirent le feu à l'ensemble des machines de siège. A leur retour, on leur ouvrit les portes afin d'éviter l'accident survenu précédemment. Deux mille Romains environ entrèrent avec eux. Alors qu'un nombre encore plus grand d'entre eux s'efforcent de pénétrer à leur suite, les **herses s'abattirent brusquement**, soit par l'action d'un des Xanthiens, soit parce que **les cordes qui les soutenaient** se rompirent d'elles-mêmes. De ce fait, plusieurs Romains furent écrasés par leur chute tandis que ceux qui avaient pénétré à l'intérieur de la porte se trouvèrent piégés, dans l'impossibilité de relever les herses, **faute de cordes pour les remonter** (…) Pendant ce temps, à l'extérieur, les Romains frémissaient du sort de leurs compagnons d'armes enfermés à l'intérieur. Tandis que Brutus faisait le tour, ils tentaient tout ce qui était en leur pouvoir, faute de pouvoir briser les herses qui étaient **garnies de fer** (…) ceux qui étaient à l'intérieur de l'enceinte allèrent ouvrir une poterne que les assiégés avaient protégé par une palissade aux pieux extrêmement serrés (…) ils coururent briser les herses qui n'étaient pas garnies de fer du côté intérieur comme elles l'étaient à l'extérieur » (traduction VB).

[1655] Végèce, *Epitoma rei militaris*, IV, 4.

[1656] Appien, *Guerres civiles*, I, 93, 430 : « Le combat s'engagea sur le soir. Sylla l'emporta sur le flanc droit mais, au niveau du flanc gauche, ses troupes furent dépassées et se replièrent précipitamment vers les portes de l'enceinte. Quand les vétérans, qui étaient sur les remparts, virent que les ennemis se mêlaient aux leurs, **ils actionnèrent la machinerie pour faire tomber la herse, qui, dans sa chute, écrasa beaucoup de soldats** mais aussi beaucoup de sénateurs. De l'autre côté, le reste de la troupe, par crainte autant que par nécessité, fit de nouveau face à l'ennemi. » (traduction VB).

en train de se replier mais a isolé hors des murs le reste de la troupe, la coupant des défenseurs repliés à l'intérieur des murs et la livrant aux armes des poursuivants marianistes. Le terme employé ici par Appien pour désigner la herse est une nouvelle fois le substantif πύλαι et c'est la présence des verbes καθίημι, laisser tomber, faire descendre et ἐμπίπτω, tomber sur, s'abattre sur, qui permettent de comprendre qu'on a affaire à un dispositif de fermeture coulissante, et non à un système de vantaux articulés sur des gonds. Le terme de μηχανή renvoie, quant à lui, comme son nom l'indique, à la machinerie permettant de hisser ou de faire descendre la herse. Pour en finir avec les mentions de herses dans les sources écrites, je souligne que l'archéologie est également en mesure de confirmer la fonctionnalité effective des herses, dont les mouvements répétés laissent des traces au niveau de la saignée verticale pratiquée dans la ou dans les voûtes des portes urbaines[1657].

L'article consacré à la *cataracta* dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*[1658] fait le point des mentions antiques relatives aux herses et donne la représentation d'une peinture antique qui semble figurer un dispositif de fermeture comparable à une herse permettant de contrôler l'accès à un pont (tirée d'un recueil de dessins de F. Mazois[1659]) : au lieu d'une herse, c'est une barre horizontale qui est suspendue par des cordages ou des chaînes à une pièce circulaire interprétée par E. Saglio comme le cylindre autour duquel s'enroulent les cordages mais qui pourrait n'être qu'une poulie. On reconnaît aussi au-dessus de l'extrados ce qui pourrait être la « chambre de levage »[1660], c'est-à-dire la pièce qui contenait le treuil permettant d'agir sur le système de cordages. Enfin, E. Saglio souligne l'ancienneté du dispositif de herse en Italie centrale en sous-entendant que la herse n'a pas été introduite par les Grecs : pour preuve, il cite plusieurs termes désignant la herse dont les racines sont latines (*portapendula*, *porta recidens*, *porta labilis*, *porta levatura*). Le terme de *portapendula*, littéralement « porte suspendue », n'est à ma connaissance pas attesté dans la littérature latine antique ni sous cette forme, ni sous la forme *porta pendula*. L'expression *porta recidens*, « porte retombante » si l'on ose dire, n'a pas davantage de réalité. Pas plus que *porta labilis*, « porte à glissière » ou *porta levatura* « porte à ouverture verticale ». Ces quatre expressions qui ne peuvent se prévaloir d'aucune attestation antique ressemblent fort à des néologismes forgés par l'auteur de la notice afin de démontrer qu'il existait plusieurs manières bien latines de désigner ce dispositif attesté à Volterra, à Falerii Novi (porta Giove), à Tibur et à Alba Fucens (porta Fullonica ou Fellonica) qui pouvait par conséquent ne pas être d'inspiration grecque[1661]. En réalité, sans s'attarder sur des périodes antérieures au cadre de la présente étude, il faut signaler l'existence de plusieurs portes à herse en contexte grec ou hellénistique[1662]. La plus ancienne herse identifiée en Italie serait celle de Gioia del Colle, sur l'une des enceintes d'un habitat indigène lucanien fortement hellénisé situé sur le Monte Sannace (deuxième moitié du IVème siècle av. J.-C.)[1663]. Les portes urbaines d'époque tardo-républicaine et alto-impériales sont nombreuses à adopter ce système de fermeture, de Pompéi à Autun, en passant par Ostie, Ascoli Piceno, Spello, Trento, Vérone, Côme, Turin, Aoste, Vintimille, Nîmes… D'une porte à l'autre, le nombre de herses et leur répartition varient mais, d'une manière générale, lorsqu'une porte urbaine est munie d'une ou de plusieurs herses, c'est principalement au niveau de sa ligne de fermeture côté campagne[1664] : telle est la

[1657] Cf. chapitre sept, II.2.1.
[1658] Masquelez – Saglio 1887.
[1659] Information due à F. Monnier que je remercie.
[1660] Varène 2002, p. 225.
[1661] A la liste établie par E. Saglio, on pourrait ajouter la porte d'Herculanum de Pompéi, la porta Portella de Fondi, les portes urbaines d'Ostie ou encore les portes nord-ouest, nord-est et sud-est de Cosa.
[1662] Sur ces questions, cf. Winter 1971, p. 264, Garlan 1974, Adam 1982 et Cazanove 2008, p. 195-210.
[1663] Garlan 1974, p. 197-198.
[1664] Pour un examen porte par porte, je renvoie au champ relatif aux systèmes de fermeture dans le catalogue des portes urbaines monumentales de l'Occident romain. La répartition herse côté campagne / vantaux de bois côté

situation de la porte d'Arroux, de la porta Leoni (Vérone), de la porta Palatina (Turin) ou de la porta Praetoria (Aoste).

Je viens de citer plusieurs villes dont les portes urbaines étaient dotées de herses mais cette liste partielle n'est que le reflet de nos connaissances et de la mauvaise conservation, voire de la disparition pure et simple, de la plupart des portes de ville. De fait, la connaissance archéologique des herses antiques est très inégale dans la mesure où l'ensemble de leur dispositif n'est jamais intégralement conservé : herse, dispositif d'accroche reliant le sommet de la herse au système de cordage, corbeaux situés à l'aplomb de la herse et permettant la transition entre la herse et le dispositif de levage, système de cordage ou de câblage, dispositif de levage, chambre de levage, sillons latéraux permettant à la herse de coulisser, saignée verticale dans la voûte permettant à la herse de s'escamoter. Dans le cas de certaines portes, il est possible de restituer une partie du dispositif lié à la herse mais ceci n'est dû qu'à la bonne conservation des vestiges de la porte urbaine. Par exemple, la herse de la porte de France, bien connue grâce à l'article monographique de P. Varène, mesure approximativement 445 cm de large (15 pieds), 750 cm de hauteur (sans prendre en compte le système d'accroche) et 14,5 à 15 cm d'épaisseur (0,5 pied) étant donné que les sillons pratiqués dans les piédroits ont entre 14,5 et 17 cm de large[1665]. Elle se situe 71 cm en retrait par rapport à la façade tournée vers la campagne. Dans toute une série d'autres cas, notamment lorsque la saignée verticale dans la voûte ou la voûte elle-même ne sont pas conservées, on doit se contenter des traces laissées sur les blocs par les rainures latérales. Dans ce cas, seules la largeur et l'épaisseur de la herse peuvent être restituées.

La cour intérieure

La question des portes urbaines à cour intérieure est liée à celle des systèmes de fermeture dans la mesure où ces portes urbaines – à la différence des portes à ligne de fermeture unique, portes dont les ouvertures sont situées sur une même ligne – disposent d'un espace central à l'intérieur même de la porte, une sorte de sas qui n'est pas encore complètement la ville et qui n'est pas non plus la campagne. Si l'on est en droit de parler de sas, c'est parce que deux dispositifs de fermeture mobile encadrent cet espace clos mais à ciel ouvert[1666].

On considère souvent la période tardo-républicaine et les débuts de la période impériale comme l'âge d'or de la porte dite à *cavaedium* – appellation à laquelle je préfère celle de porte à cour intérieure pour des raisons sur lesquelles je reviens plus bas. Il est en effet d'usage de considérer que le « type de la porte dite à *cavaedium* », c'est-à-dire à cour intérieure, qui se manifeste dans la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C. avec la porta Venere de Spello ou la porta Leoni de Vérone constitue l'aboutissement d'expérimentations

---

ville n'a rien de systématique et les cas de figure sont multiples. Certaines portes urbaines à cour intérieure ne sont pas équipées de herses comme la porte de la route de Roquemaure (Orange) ou la porte nord d'Aquilée tandis que des portes à herse peuvent ne pas être dotées d'une cour intérieure comme la porte sud d'Aoste, par exemple. Le cas de la porte d'Auguste (Nîmes) est singulier : la ligne de fermeture située côté campagne est dotée d'une herse immédiatement doublée, 1,05 m en retrait, de deux vantaux de bois. Les deux dispositifs de herse et de vantaux de bois sont ici associés au sein de la même ligne de fermeture. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que les systèmes de fermeture ne sont pas nécessairement identiques au sein d'une même ligne de fermeture. Si la porta Praetoria d'Aoste présente une ligne de fermeture côté campagne dont les trois baies peuvent chacune être occultées par une herse, la porte d'Arroux à Autun dispose de deux herses au niveau des baies centrales mais de vantaux de bois pour les baies latérales.

[1665] Varène 2002, p. 223-224.

[1666] L'essentiel des réflexions suivantes ont été présentées au colloque international « Franges urbaines et confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire », à Versailles (29 février 2012 – 3 mars 2012) et feront l'objet d'un prochain article (Barrière, à paraître).

antérieures[1667]. Si le degré zéro de la porte urbaine consiste à n'être qu'une ouverture située sur le tracé des murs de courtine, il s'agit du *Mauertor* selon la typologie de G. Brands[1668], dans une phase d'élaboration ultérieure, on décide de déplacer la porte en retrait de plusieurs mètres vers l'intérieur par rapport au tracé du rempart, ce qui a pour conséquence de créer une avant-cour entre la ligne de fermeture de la porte proprement dite et la ligne où le rempart s'interrompt (*Vorhoftor*)[1669]. Troisième temps de l'élaboration : l'avant-cour est fermée par l'adjonction d'une ligne de fermeture avancée située dans le prolongement du rempart, ce qui a pour conséquence de créer un espace enclos et découvert au cœur de la porte urbaine (*Binnenhoftor*)[1670]. Dans les dernières années de la République et au cours du Haut Empire, la porte urbaine à cour intérieure est une catégorie bien représentée en Italie comme en Gaule : on dénombre en effet autour de vingt-cinq édifices dotés de ce dispositif[1671]. Pour autant, il convient de préciser que nos connaissances en la matière sont fortement lacunaires : deux raisons principales expliquent les carences de la documentation relative aux portes dotées d'une cour intérieure. D'une part, à moins d'avoir été utilisées à d'autres fins, les portes urbaines d'époque romaine ont souvent été démantelées que ce soit parce qu'elles servirent de carrière de matériaux de construction ou parce qu'elles constituaient une gêne à l'expansion urbaine ; d'autre part, l'absence de mention de cette catégorie particulière de porte dans le traité vitruvien explique sans doute en partie la confusion généralisée chez les antiquaires entre porte urbaine et arc honorifique, ce qui n'a pas favorisé l'identification, ni *a fortiori* la recherche de dispositifs de cour intérieure au niveau des entrées de ville.

La forme adoptée par la cour intérieure varie selon les enceintes urbaines : l'espace central de la cour peut être circulaire, rectangulaire allongé, rectangulaire barlong ou carré. Aucune typo-chronologie simpliste ne découle de ce constat : pour prendre l'exemple des seules cours intérieures de forme circulaire, la construction de la porte nord d'Aquilée remonte à la première moitié du IIème siècle av. J.-C., celle de la porte septentrionale de l'enceinte romaine de Toulouse, communément appelée « Porterie », de la fin du règne de Tibère (autour de 30 ap. J.-C.)[1672] tandis que celle de la porte de l'Est à Avenches est datée de l'époque flavienne, tout comme la porte dite de Rome à Fréjus. Les dimensions de ces cours circulaires ne fournissent guère plus d'informations susceptibles d'établir une typo-chronologie : la cour de la porte nord d'Aquilée présente un diamètre de 17,20 m, celui de la

[1667] Gros 1996, p. 32, p. 37-38.
[1668] Brands 1988, p. 9-16.
[1669] Brands 1988, p. 16-19.
[1670] Brands 1988, p. 19-29 ; Gros 1996, p. 37-38.
[1671] Parmi les portes de ville dotées d'une cour intérieure, dans la province de Narbonnaise, on peut recenser au moins les portes d'Auguste et du Cadereau (Nîmes), la Porterie et peut-être la porte Narbonnaise (Toulouse), la porte de Rome et peut-être la porte des Gaules (Fréjus), la porte de la route de Roquemaure (Orange) et la porte dite du *compendium* à Vienne (information orale donnée par Benoît Helly que je remercie). La porte sud-est de l'enceinte romaine d'Aix en Provence était vraisemblablement dotée d'une cour intérieure, c'est peut-être aussi le cas de la porte de la Redoute à Arles au vu de sa configuration générale. Pour ce qui est de la porte sud de l'enceinte romaine de Valence, il est difficile de trancher étant donné que les parties qui ont été mises au jour en 1869 sous la place de la porte Neuve concernent uniquement la partie orientale de la porte (passage latéral et départ de la tour de flanquement). En Gaule Lyonnaise, on compte au moins la porte d'Arroux et, sans doute, la porte de Rome à Autun mais aussi la porte de la Butte à Lyon. Pour ce qui est du reste de la province des Trois Gaules, je ne connais à ce jour aucune porte à cour intérieure d'époque alto-impériale en Aquitaine ou en Gaule Belgique. On ne peut que déplorer le manque de données relatives aux portes des enceintes de Reims ou de Tongres. De l'autre côté de l'arc alpin, en Gaule Cisalpine, Vérone compte sans doute au moins trois portes à cour intérieure (la porta Leoni, la porta Borsari et la porte de la via Redentore), auxquelles on peut ajouter deux portes urbaines à Aquilée, la porta Praetoria d'Aoste, une porte à Concordia Sagittaria, une autre à Quarto d'Altino, la porta Veronensis de Trento, les portes dites Palatina et Decumana de Turin, la porte de Provence de Vintimille et vraisemblablement la porta Ticinensis de Milan. Il est certain que peu d'autres régions peuvent se prévaloir d'une telle concentration de portes à cour intérieure.
[1672] Filippo 1993, p. 189-191.

Porterie est de 12,10 m ; quant aux deux portes à cour intérieure circulaire d'époque flavienne, à Fréjus et à Avenches, leur diamètre est respectivement de 33 m et 8,60 m[1673]. L'emprise au sol des différentes cours intérieures de Gaule et d'Italie du nord est par conséquent très variable : 58 m² à Avenches, 115 m² à la Porterie (Toulouse), 230 m² pour la porte nord d'Aquilée, 850 m² pour la porte de Rome (Fréjus). Si l'on compare ces superficies à celles des cours intérieures de forme quadrangulaires dont les limites sont connues, on observe qu'à Nîmes la cour intérieure de la porte d'Auguste s'étend sur 80 m², celle de la porte du Cadereau sur 78 m² ; quant à la porte de la route de Roquemaure (Orange), sa cour intérieure recouvre une surface de 77 m², la porta Palatina (Turin) 136 m², la porte de Provence (Vintimille) 97,5 m², la porta Praetoria (Aoste) 92 m², la porta Leoni (Vérone) 88,5 m², la porte de la via Redentore (Vérone) 85 m² tandis que la porta Veronensis (Trento) dispose d'une cour dont la surface n'excède pas 32 m²[1674]. La simple confrontation des emprises permet de rejeter la porte de Rome (Fréjus) hors de la liste des portes à cour intérieure, en raison du rapport de 8 / 1 que sa superficie entretient avec la superficie moyenne de l'ensemble des autres portes à cour intérieure de Gaule et d'Italie du nord. En réalité, on a sans doute affaire à deux édifices indépendants qui ont été ultérieurement reliés par deux pans de murs semi-circulaires, un arc honorifique d'une part et une porte de ville, d'autre part, située 35 m en avant sur la voie[1675].

Par ailleurs, il n'existe aucune configuration systématique en ce qui concerne les murs latéraux de la cour intérieure, ceux qui bordent la voie et qui sont donc perpendiculaires aux façades ville et campagne de la porte. Leur configuration dépend non seulement de l'implantation et de la forme des tours de flanquement mais aussi du nombre de baies de la porte urbaine. Lorsque les tours de flanquement sont saillantes vers l'intérieur de la ville par rapport au tracé du rempart, comme c'est le cas avec des tours rectangulaires ou avec des tours à talon, leurs parois tournées du côté de la porte peuvent servir de murs latéraux à la cour intérieure : c'est le cas de la porta Praetoria (Aoste), une porte à trois baies flanquées de tours rectangulaires. En revanche, en l'absence de tours de flanquement saillantes vers l'intérieur de la ville, les murs latéraux de la cour intérieure sont indépendants par rapport aux tours de flanquement : telle est la situation des portes à deux baies de Vérone ou des portes à quatre baies de Turin dont les tours de flanquement polygonales sont saillantes vers l'extérieur. Dans le cas plus rare de portes urbaines percées de quatre baies, deux baies centrales flanquées de deux baies latérales de moindre taille, la cour intérieure s'appuie sur les deux murs qui séparent le passage latéral des passages centraux : ceci est vrai pour la porta Palatina (Turin) dont les tours polygonales sont saillantes vers l'extérieur mais aussi pour la porte d'Auguste (Nîmes) dont les tours à talon se prolongent vers l'intérieur de la ville. Ces murs transversaux confirment l'hypothèse d'une utilisation de la cour intérieure de la porte de ville pour contrôler les flux de marchandises, étant donné que les passages latéraux réservés aux piétons sont ainsi rendus indépendants de l'espace accessible aux véhicules et deviennent alors un moyen de canaliser les différents flux (marchandises / personnes, entrée / sortie). Sans entrer encore dans la réflexion sur la fonction des aménagements de la cour intérieure, on peut toutefois préciser que la construction de murs transversaux, bordant la voie carrossable de part et d'autre, sert d'appui aux deux sections de la galerie supérieure perpendiculaires à la façade, garantissant ainsi un circuit à l'étage tout autour de la cour

[1673] Bonetto 1998, p. 79 ; Labrousse 1974, p. 261 ; Rivet *et al.* 2000, p. 165-166.

[1674] Baggio Bernardoni 2000, p. 355. La précision de ces données numériques doit être relativisée, les mesures de dimensions de plusieurs cours intérieures ayant été effectuées sur plan. Ceci étant dit, pour imprécis qu'il soit, ce procédé permet de proposer des ordres de grandeur fiables dans l'optique d'une approche comparative.

[1675] Rivet *et al.* 2000, p. 164-166. La présence d'un arc honorifique, *intra muros*, plusieurs mètres derrière une porte urbaine n'est pas une situation unique : à Rome, la porta Appia de l'enceinte aurélienne a été édifiée quelques mètres en avant de l'arc de Drusus, ce qui eut pour effet de créer une sorte de cour intérieure.

intérieure. Par ailleurs, le fait que ces murs soient percés d'arcades (trois, pour les portes Palatina et Decumana à Turin ainsi que pour les portes d'Auguste et du Cadereau à Nîmes) règle le problème de la lumière dans les passages latéraux, tout en permettant aux gardes de garder un contrôle visuel sur ce couloir.

Il resterait à réfléchir sur les aménagements possibles de la cour intérieure elle-même, c'est-à-dire sur l'espace central. Faut-il y restituer une guérite dans laquelle s'abriteraient les gardes de la porte ? Pourrait-on y trouver des bases de statue ? Puisant son inspiration dans l'exemple pompéien de la porte d'Herculanum, Auguste Pelet, à propos de la cour intérieure de la porte d'Auguste à Nîmes, propose que les trois piédestaux situés au centre de la cour puissent correspondre à l'*album* municipal, c'est-à-dire à l'endroit où les inscriptions et les annonces diverses étaient peintes afin d'assurer leur publicité :

> au-dessus des trois piédestaux du *Cavædium*, il y avait de grandes tables de pierre ou de marbre sur lesquelles les annonces de cette nature étaient écrites au pinceau (…) Les fouilles nous ont procuré deux fragments de ces tables : l'une, en pierre, aurait été divisée en deux compartiments par une baguette de séparation ; l'autre, en marbre blanc, porte encore, comme celles de l'*Album* de Pompéi, une partie de fronton triangulaire dont elle était couronnée ; peut-être que cette dernière, placée sur le piédestal du centre, était destinée aux ordonnances des magistrats, et les deux autres, aux annonces de toute espèce[1676].

L'archéologue soumet une seconde hypothèse sur la destination des aménagements situés au centre de la cour intérieure : il propose par ailleurs que cet espace central serve de marché pour les ventes aux enchères, le vendeur se plaçant sur le piédestal central. Les passages latéraux, ouverts sur la cour intérieure par trois arcades, auraient pu servir de refuge aux commerçants en cas de pluie afin de ne pas interrompre les activités commerciales[1677]. Ici encore, A. Pelet fonde son raisonnement sur un bâtiment pompéien avec le plan duquel il trouve des similitudes mais il ne s'interroge pas sur les conséquences que la tenue d'un tel marché aurait sur la circulation. Un sas enserré entre deux lignes de fermeture et situé à l'un des rares endroits où la muraille s'interrompt et où il est possible d'entrer en ville ou de la quitter ne se prête en aucune manière à la tenue d'activités commerciales impliquant rassemblements et stationnements. L'espace y est bien trop exigu : la cour intérieure mesure 10,64 m de large sur 13 m de long[1678] et, même si l'on y ajoute les deux passages latéraux couverts qui sont longs de 16 m, la superficie totale ne dépasse guère les 220 m² et la surface utile devient alors bien inférieure à celle de n'importe quel *macellum*. Rappelons, s'il est encore besoin d'insister sur la fragilité de cette hypothèse, que l'enjeu principal lors de la conception d'un marché consiste à favoriser la circulation dans l'espace central et à rejeter les boutiques sur les murs périphériques alors que la structure de la porte d'Auguste a pour but de canaliser les flux de manière parallèle et de limiter leur possibilité de croisement au sein même de l'édifice.

Si le type architectural de la porte de ville à cour intérieure est bien représenté en Gaule et en Italie du nord à la fin de la période tardo-républicaine et au début du Haut-Empire, il ne faut pas pour autant croire qu'il s'agisse d'un phénomène passager ou d'un phénomène cantonné à ces régions. Au-delà de la Cisalpine, de la Narbonnaise et des Trois Gaules, plusieurs autres portes de villes furent dotées d'une cour intérieure dans les régions limitrophes, que ce soit en Italie centrale et méridionale ou dans les provinces de Germanie. L'Italie centrale et méridionale n'est en effet pas dépourvue d'exemples de portes à cour intérieure, que ce soit à Rimini, à Cosa, à Spello, à Ostie, à Altilia (l'antique *Saepinum*), à Pompéi, à Paestum, à Ordona, à Civita di Tricarico, à Moio della Civitella, à Serra di

[1676] Pelet 1849, p. 56-57.
[1677] Pelet 1849, p. 57-59.
[1678] Pelet 1849, p. 55.

Vaglio[1679]… Quant aux provinces de Germanie, elles comptent au moins la porta Nigra et la porte méridionale de l'enceinte romaine de Trèves, la porta Paphia de Cologne, la porte de l'Est et sans doute celle de l'Ouest à Avenches. Les portes à cour circulaire comme celles d'Avenches, Toulouse ou Aquileia ont été évoquées plus haut sans que l'on puisse déterminer le moindre lien entre l'adoption de ce dispositif circulaire et une région particulière ou bien une époque précise. En ce qui concerne les portes de Trèves, bâties autour du troisième quart du IIème siècle ap. J.-C., on peut en revanche trouver un modèle cohérent à la fois en terme géographique et chronologique : la porte de la Butte qui a été partiellement mise au jour en 2001 à Lyon et dont le plan présente de très fortes similitudes avec celui des portes trévires[1680]. La porte de la Butte est datée du milieu du IIème siècle ap. J.-C. – preuve de la durée dans laquelle s'inscrit le recours au dispositif de cour intérieure. En termes de datation, contrairement à ce qu'un examen limité à la Gaule pourrait laisser croire, il apparaît clairement que la porte à cour intérieure n'est pas une innovation d'époque augustéenne qui s'impose dès les débuts du Haut-Empire. Sans parler des portes à cour intérieure qui sont attestées dans le monde grec et hellénistique, on se rend compte que ce type architectural trouve, sinon ses modèles directs, du moins ses précédents en Italie centrale et méridionale : pour s'en convaincre, il suffit de songer aux portes de l'enceinte tardo-républicaine d'Ostie, datée des années 63-58 av. J.-C. depuis la réinterprétation par F. Zevi de l'inscription de la porte Romana[1681], à la série des portes à cour lucaniennes[1682], aux portes à cour rectangulaire que l'on trouve en Etrurie (notamment à Vulci et à Musarna) entre la fin du IVème siècle et le début du IIIème siècle av. J.-C. ou encore aux portes de l'enceinte servienne telle que la porta Sanqualis[1683] dont la construction peut être située aux alentours du troisième quart du IVème siècle av. J.-C., en 378 précisément si l'on en croit la date mentionnée par Tite-Live[1684]. Ainsi, le type de porte à cour intérieure que l'on trouve en Gaule et en Cisalpine possède ses modèles mais il résulte clairement d'une élaboration progressive marquée par des évolutions : pour preuve, d'Aquilée à Lyon, on trouve associés le dispositif de cour intérieure et celui des tours de flanquement – combinaison de deux dispositifs qui, dans les portes italiennes précédemment citées, n'apparaît vraiment qu'avec les portes tardo-républicaines d'Ostie et les portes augustéennes de *Saepinum* financées par Tibère et Drusus.

Les portes urbaines dotées d'une cour intérieure sont fréquemment qualifiées dans la littérature archéologique de « portes à *cavaedium* », terme que les Italiens reprennent sous la forme de « porta a cavedio »[1685]. Que signifie réellement ce terme et depuis quand est-il employé ?

Précisons d'emblée que *cavaedium* résulte de la contraction de l'expression *cavum aedium* qui désigne la partie creuse ou évidée d'une demeure. Dans l'article « *cavum aedium*, *cavaedium* » du dictionnaire de Daremberg et Saglio, E. Saglio définit le terme comme une « partie de la maison romaine ; littéralement, la cavité de la maison (…) c'était comme une

[1679] Sur la genèse du plan à cour interne en Italie du sud, cf. Cazanove 2008, p. 197 et suivantes. Le modèle le plus lointain auquel on puisse remonter se trouve dans l'enceinte de Troie II (porte frontale à cour rectangulaire allongée) mais ceci n'explique aucunement la diffusion de ce modèle en Italie du sud. O. de Cazanove trouve en Italie centrale les parallèles les plus pertinents aux portes à cour intérieure de Lucanie, c'est-à-dire en contexte romain, et non en contexte grec (enceinte servienne, Ostie, Cosa Pyrgi, Pompéi…).
[1680] Motte – Blaizot *et al*. 2009, p. 351-354.
[1681] Zevi 1997, p. 61-112.
[1682] Cazanove 2008, p. 199-203.
[1683] Brands 1988, fig. 218.
[1684] *Histoire*, VI, 32, 1.
[1685] L'expression de « porte à *cavaedium* » est communément employée par les archéologues et les architectes, y compris par les spécialistes les plus reconnus en matière de fortification urbaine ou d'architecture : J. Bonetto, F. Frigerio, P. Gros, F. Rebecchi, G. Rosada…

cour intérieure ou une salle commune, qui servait [aux différentes pièces] de centre et de communication »[1686]. Tout comme dans l'article « *cavaedium* ou *cavum aedium* » du *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques* d'A. Rich qui précède de peu celui de Saglio, aucune allusion n'est faite aux portes urbaines dans une notice qui se concentre sur les questions d'espaces domestiques en creux. Se fondant sur les témoignages de Varron et de Vitruve, le terme est interprété comme un synonyme d'*atrium*[1687]. L'auteur du *De lingua latina* nous a en effet transmis une définition précise du terme en question : *Cavum aedium dictum qui locus tectus intra parietes relinquebatur patulus, qui esset ad communem omnium usum* – passage que V. Jolivet traduit de la sorte : « on appelle *cavum aedium* l'espace [de la maison] clos entre ses murs, mais qui demeurait ouvert, de manière à être accessible à tous »[1688]. Le *cavum aedium* est un espace vide entouré de corps de bâtiments, un « espace de dégagement central de la maison »[1689] qui peut renvoyer aussi bien à un *atrium* qu'à une cour intérieure au sein d'une *domus*. La consultation du *Thesaurus linguae Latinae* et l'interrogation des corpus numérisés des textes antiques permettent de constater l'absence totale de lien entre le substantif *cavaedium* et l'architecture défensive : il n'existe aucune occurrence de ce terme dans un contexte qui ne soit pas lié à l'architecture domestique.

Son emploi pour désigner un type de porte urbaine est caractéristique du jargon inhérent à tout discours scientifique : le substantif est parfaitement attesté dans la littérature latine mais c'est au prix d'un abus de langage que ce terme utilisé par les Romains pour désigner un espace à ciel ouvert entouré de corps de bâtiments (*cavum*) au sein de la *domus* (*aedes*) a été choisi pour nommer un dispositif de cour intérieure au sein d'une porte urbaine[1690]. Ce transfert du contexte domestique à l'architecture civile et défensive ne peut pourtant se prévaloir d'aucune attestation antique. Est-il donc utile d'utiliser ce terme lorsqu'il s'agit de portes urbaines pour désigner une structure qu'il est aussi facile de qualifier de « cour intérieure » ? On peut d'ailleurs noter que le *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine* dirigé par R. Ginouvès rejette la mention de ce terme en note de bas de page et ne mentionne aucun terme antique pour désigner le dispositif de la cour intérieure d'une porte urbaine[1691]. Le succès de ce terme impropre provient certainement de sa commodité, étant donné qu'il serait trop imprécis de parler de « porte à cour » : le choix d'emprunter le terme *cavaedium* pour désigner les portes munies d'une cour intérieure qualifie une catégorie architecturale bien définie et permet de ne pas la confondre avec d'autres portes de ville dotées d'un espace à ciel ouvert telles que les portes à corridor ou les portes à avant-cour[1692]. La diffusion de ce terme s'explique sans doute également par le goût

---

[1686] Daremberg – Saglio 1873, p. 981-984.

[1687] Varron, *De lingua latina*, V, 161 ; Vitruve, *De Architectura*, VI, III.

[1688] Jolivet 2011, p. 28. Un grand merci à V. Jolivet pour m'avoir transmis ses travaux avant leur publication effective.

[1689] Jolivet 2011, p. 29.

[1690] Même idée dans Guyon *et al*. 1998, p. 235 : l'emploi de *cavaedium* dans la littérature archéologique résulte de l'emprunt d'un terme latin plus ou moins synonyme d'*atrium*.

[1691] Ginouvès 1998, p. 27, note 110 : habituellement, c'est dans le corps du texte que pour chaque entrée du dictionnaire les traductions du terme français sont précisées. En effet, quand les termes français ont un équivalent attesté en grec ancien ou en latin, cela est indiqué explicitement. Or, pour le mot *cavaedium*, ce n'est pas le cas et la mention du terme latin est rejetée dans une note liée à l'entrée « porte à cour ». L'auteur de la notice n'a pas voulu se dispenser de mentionner le terme consacré par l'usage mais, en l'absence d'occurrence antique de ce terme dans un contexte d'architecture défensive, il ne pouvait intégrer ce mot au corps du texte.

[1692] On peut rapprocher le problème terminologique posé par l'emploi de *cavaedium* avec celui de *propugnaculum*, un terme attesté dans les sources antiques pour désigner la ligne de fermeture avancée de la porte, c'est-à-dire celle qui est située du côté campagne lorsque la porte dispose de deux lignes de fermeture. G. Lugli reprend ce terme pour désigner les portes à cour intérieure : « un secondo tipo di porta, quello detto dagli antichi *propugnaculum* o antiporta, formato da due porte situate a breve distanza e collegate da mura transversali in guisa da lasciare nel mezzo un piccolo cortile nel quale il nemico, una volta entrato, era esposto da più parti alla offesa » (Lugli 1947, p. 37). Bien que l'archéologue italien emprunte ce terme à Végèce (*Epitoma rei*

du terme latin chez les archéologues et les antiquisants mais son origine est quant à elle liée à la mise au jour à la fin des années 1840 de la porte d'Auguste à Nîmes. L'architecte Auguste Pelet, chargé de dégager la porte romaine des bâtiments qui la recouvraient alors, est, si ce n'est le premier, du moins l'un des premiers à introduire le terme pour décrire le dispositif de cour intérieure d'une porte de ville. Dans le compte-rendu de ses travaux, le substantif latin est présenté une première fois : « Après avoir franchi cette double barrière, on se trouvait dans une cour, que les anciens appelaient le *Cavædium* »[1693], avant d'être utilisé ensuite de manière systématique pour désigner l'espace vide situé au cœur de la porte urbaine. Peu après, en 1850, l'archéologue nîmois écrit un opuscule sur le musée lapidaire depuis peu installé dans la cour intérieure de la porte d'Auguste, ouvrage qu'il intitule *Inscriptions antiques que renferme le Cavædium de la Porte d'Auguste*. Le retentissement du dégagement de la porte d'Auguste est d'autant plus important au sein de la communauté scientifique que c'est la première fois qu'une porte urbaine présentant un espace central en son sein est identifiée en France. La découverte de cette structure inédite en Gaule explique donc que le nom que son inventeur lui avait attribué ait été repris et ait ainsi fait son apparition dans l'architecture défensive.

A ce sujet, on doit noter qu'une structure archéologique peut passer inaperçue faute d'avoir été identifiée et d'avoir reçu un nom spécifique : la porte d'Arroux en fournit un exemple particulièrement probant[1694]. En 1777, lors de travaux de voirie, quelques mètres en arrière de la porte autunoise, furent mises au jour les substructions d'une porte à cour intérieure mais, faute d'un mot ou d'un concept, personne ne fut alors en mesure d'identifier ce dont il s'agissait… Cet exemple d'identification manquée incite à reconnaître à A. Pelet le mérite d'avoir su attirer l'attention des archéologues et des architectes sur une catégorie de porte urbaine jusque-là passée inaperçue en lui attribuant, fût-ce à tort, ce nom de *Cavædium*.

2.3.Les tours de flanquement

D'après les spécialistes de fortification grecque, les progrès de la poliorcétique grecque ont consisté à modifier les proportions d'ensemble des portes urbaines, à leur ajouter des tours et à optimiser les solutions de flanquement en accroissant leurs possibilités d'angle de tir[1695]. De ce point de vue, la fortification romaine est assurément l'héritière des modèles grecs et hellénistiques.

Qui voit une porte urbaine a tendance à la définir par son nombre de baies ; pourtant, la variété des solutions techniques liées au double flanquement des portes urbaines est bien plus importante que le choix du nombre de baies qui n'offre que quatre catégories pour classer les portes urbaines. C'est non seulement la forme des tours de flanquement qui doit être prise en compte (circulaire, semi-circulaire, carrée, rectangulaire, à talon ou encore polygonale avec de nombreuses variantes paires) mais aussi leur insertion par rapport au tracé du mur de courtine et à la porte : sont-elles exclusivement saillantes vers l'extérieur ou se partagent-elles

---

militaris, IV, 4) : *ante portam addatur propugnaculum, in cuius ingressu ponitur cataracta*, R. Rebuffat a critiqué cet emploi et les études consacrées aux portes urbaines ont depuis cessé de recourir à ce terme latin (Rebuffat 1984, p. 3-26). Pour en revenir au *cavaedium*, G. Lugli n'utilise pas ce terme et préfère l'expression plus explicite de « porte doppie, con cortile intermedio » (Lugli 1947, p. 40). Pour autant, il me semble que l'expression de « porte double » prête à confusion : cette même expression peut tout autant désigner des portes dotées de deux lignes de fermeture parallèles séparées par une cour intérieure que des portes dites géminées parce que leur façade présente deux baies identiques et contiguës.

[1693] Pelet 1849, p. 55.

[1694] Cf. chapitre sept, II.1.1.

[1695] Garlan 1974, p. 196. Cf. aussi Adam 1982.

(et dans quelle proportion) entre le côté campagne et le côté ville[1696] ? L'étude des tours de flanquement des portes monumentales de l'Occident romain ne permet naturellement pas à elle seule d'établir une typo-chronologie mais elle est, à mon sens, un meilleur critère pour juger de l'emplacement d'une porte donnée au sein de la série des portes urbaines que ne peuvent l'être le nombre de baies, le type de décor arboré par la galerie supérieure, son nombre d'arcades ou le choix de tel ou tel système de fermeture.

Les tours de flanquement polygonales d'Italie du nord et d'Italie centrale

Les chercheurs italiens ont parfaitement identifié ce phénomène pour l'Italie tardo-républicaine et proto-augustéenne. La réflexion sur la transmission et la diffusion des modèles de portes urbaines se fonde sur l'étude des solutions techniques mises en œuvre au niveau des tours de flanquement pour déceler des séries pertinentes. Plusieurs portes urbaines présentent en effet des tours de flanquement qui sont systématiquement polygonales (ce terme exclut les tours présentant des angles droits côté campagne ou côté ville) et systématiquement saillantes vers l'extérieur par rapport aux murs de courtine voisins. C'est ainsi qu'il a été possible de faire l'hypothèse d'une matrice commune de la porte urbaine qui se serait développée au cœur de l'Italie au milieu du Ier siècle av. J.-C. et qui aurait été diffusée par une école d'architectes itinérants engagés par le pouvoir central pendant toute la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C.[1697]. Cette théorie s'appuie sur l'étude détaillée de solutions techniques qui sont comme des signatures, non pas d'un architecte particulier, mais de la « commune matrice progettuale nell'ambito di una vasta unità di cultura architettonica nell'Italia romana preaugustea e augustea »[1698].

Plusieurs portes urbaines italiennes partagent donc le fait d'être flanquées par des tours exclusivement saillantes vers l'extérieur et polygonales. C'est le cas pour la porte nord d'Aquileia, pour la porte nord d'Altino, pour la porte sud de Trento, pour les portes de Vérone (porta Leoni, porta Borsari, porta della via Redentore), pour la porta Ticinensis de Milan, pour la porta Pretoria de Côme, pour les portes de Turin (porta Palatina, porta Decumana), pour les portes de Concordia (porte orientale, porte occidentale) ou pour la porta Venere de Spello[1699].

Si l'on considère les tours de flanquement des portes urbaines de Spello (*regio VI*), Milan (*regio XI*) et Altino (*regio X*), on constate que l'adoption des mêmes caractéristiques techniques ne peut pas être le fruit du hasard[1700]. Qu'il s'agisse de la porte Venere de Spello, de la porta Ticinensis de Milan ou de la porte septentrionale d'Altino, les tours de flanquement sont systématiquement fondées sur une structure de forme carrée de 25 pieds de

---

[1696] Etant donné leur fonction de flanquement de la porte urbaine, elles ne sont jamais exclusivement saillantes vers l'intérieur.

[1697] Il faut notamment citer, parmi les chercheurs ayant contribué à cette réflexion, G. Lugli, I. A. Richmond (1932), F. Rebecchi (1987) et J. Bonetto (1998). Dans un premier temps, l'existence d'une école d'architectes avait été mise en lumière pour la période augustéenne par Lugli et Richmond ; il a fallu ensuite remonter cette datation lorsque l'on s'est rendu compte que plusieurs portes urbaines antérieures à la période augustéenne relevaient d'une matrice architecturale commune.

[1698] Bonetto 1998, p. 94.

[1699] C'est peut-être également le cas pour les deux portes de Bene Vagienna : les plans représentent deux avancées de forme carrée qui correspondent sans doute à la forme de la fondation ou du soubassement des tours mais qui ne préjugent pas de la forme adoptée par leur élévation. Ces tours de flanquement pourraient être circulaires, hexagonales, octogonales… Je signale toutefois que cette formule n'est pas exclusivement italienne : les portes de l'Est et de l'Ouest à Avenches reprennent cette formule, de même que la porta Caesarea de Solin / *Salona* et, dans une moindre mesure puisque les tours ne sont saillantes qu'aux deux-tiers, la porte sud-est de Barcelone. Les portes urbaines de *Saepinum* n'entrent pas dans cette série puisque leurs tours de flanquement (circulaires) sont parfaitement centrées par rapport aux murs de courtine.

[1700] Ces trois portes urbaines sont à peu près contemporaines et leur construction a lieu lors du second triumvirat et à l'époque augustéenne précoce.

côté (7,4 m) et présentent toutes la particularité d'avoir un parement extérieur polygonal[1701] alors que leur parement intérieur est circulaire. Le diamètre interne des tours de flanquement, dans les trois cas, est de 15 pieds (4,44 m). Evidemment, seul l'examen dans le détail de solutions techniques particulières permet de déceler la participation d'une porte à la matrice commune et d'établir la nature de sa parenté avec les autres portes urbaines. Deux autres observations doivent encore être faites et elles permettent de comprendre que l'idée d'une matrice commune ne peut pas être comprise comme un patron architectural figé mais comme un éventail de solutions techniques pour telle ou telle partie de la porte urbaine. On retrouve à la porta Palatina, à la porta Decumana de Turin ainsi qu'à la porta Leoni de Vérone le recours à un soubassement carré de 25 pieds de côté pour servir de transition entre les fondations et l'élévation de la tour ; ceci étant dit, les tours de ces trois portes ne se conforment pas à la solution mise en œuvre à Altino et Milan puisque leur parement intérieur n'est pas circulaire mais bien polygonal, à l'image de leur parement extérieur. Autre exemple prouvant que les solutions techniques peuvent être combinées différemment : les tours de flanquement des portes urbaines de Turin, Asti et Spello présentent la même manière d'assurer la transition entre le soubassement carré et l'élévation polygonale. Il s'agit d'une solution tout à fait particulière consistant à créer quatre sections d'angles pyramidaux au niveau des angles du soubassement carré[1702].

Je précise, pour qu'on ne pense pas que seule existe cette solution de flanquement, que l'on connaît également des solutions de flanquement distincts. On peut citer une solution dont le prototype serait la porte A de l'enceinte de Mantinée[1703] : la porte est précédée par deux pans de murs circulaires qui créent une avant-cour plus ou moins semi-circulaire en avant de la porte. Les deux angles saillants formés par l'extrémité de ces tronçons de mur courbes sont renforcés par la présence d'une tour de flanquement qui n'est donc pas directement accolée à la ligne de fermeture de la porte urbaine. Ce type de solution s'observe dans l'Italie tardo-républicaine (au niveau de la porte sud-ouest de San Severino Marche / *Septempeda* datée de la seconde moitié du Ier siècle av.J.-C.) mais aussi dans les provinces occidentales à l'époque impériale[1704]. Autre solution héritée des modèles hellénistiques : le double flanquement décalé de la porte de Provence à Vintimille. Etant donné que l'on a affaire au plan d'une porte scée, l'une des tours de flanquement (circulaire) est située à l'angle de la façade côté campagne de la porte tandis que l'autre tour circulaire est située à l'angle de l'avancée du rempart flanquant la porte sur la droite, créant ainsi un flanquement dissymétrique. Il existe encore un type de plan plus ancien où les tours de flanquement ne sont pas exclusivement saillantes vers l'extérieur et restent solidement ancrées dans le mur de courtine : les portes urbaines de *Saepinum* (la porta Benevento ou la porta Boiano) disposent de tours parfaitement dans l'axe des murs de courtine, elles sont donc autant saillantes vers l'extérieur que vers l'intérieur. Leur plan général les rattache par ailleurs à des portes urbaines d'une époque plus ancienne dans le contexte du Latium, de la Campanie et de l'Italie du sud[1705].

[1701] Sans doute les trois portes étaient-elles flanquées de tours dodécagonales : tel est le cas à la porta Venere de Spello et telle est l'hypothèse de restitution avancée par A. Trevisanato (1996, p. 48) pour la porte nord d'Altino.
[1702] Observation déjà effectuée dans Bonetto 1998, p. 94, note 188.
[1703] Adam 1982.
[1704] Une planche comparative de ces dispositifs concaves a été réalisée dans Quilici 1966. Je renvoie aux fiches consacrées aux portes urbaines d'Arles, Aix en Provence, Fréjus et Tipaza dans le t. III.
[1705] Cazanove 2008, p. 188. La porte présente une première ligne de fermeture avant que l'espace ne s'élargisse en une cour intérieure. La deuxième ligne de fermeture est elle-même constituée de deux passages successifs réduisant la largeur du passage entre lesquels les vantaux de bois peuvent être ouvertes ou rabattus (ce qui incite fortement à supposer que cet espace, appelé chambre de la porte / Torkammer par Brands 1988, ait été couvert). Plusieurs portes de l'enceinte de Pompéi présentent ce plan.

La tour de flanquement à talon : origine et diffusion

Le *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine* dirigé par R. Ginouvès ne consacre pas d'entrée à la « tour à talon » et s'en tient aux tours de plan carré, rectangulaire, polygonal, circulaire et semi-circulaire[1706]. La tour à talon désigne une tour constituée d'une partie rectangulaire sur le côté court de laquelle un demi-cercle est accolé. Le talon rectangulaire sert de façade tournée vers la ville tandis que la partie semi-circulaire présente une saillie importante en direction de la campagne par rapport au tracé des murs de courtines de part et d'autre de la porte urbaine.

Quelles sont les portes urbaines romaines dotées de tours de flanquement à talon ? Huit d'entre elles sont attestées, archéologiquement ou par la documentation ancienne, à Autun. A Nîmes, les portes d'Auguste et du Cadereau en étaient également dotées, de même que la porte dite de la Redoute à Arles, la Porterie et la porte Narbonnaise à Toulouse, la Porta Nigra et la porte méridionale de Trèves ainsi que la porte de la Butte à Lyon. Telles sont les portes pour lesquelles l'existence de deux tours à talon est attestée ou restituée avec une très forte vraisemblance[1707]. Ces portes appartiennent donc à un ensemble spatial cohérent (la Gaule Narbonnaise, la Gaule Lyonnaise et la Gaule Belgique) mais, d'un point de vue chronologique, la construction des portes dotées de telles tours s'étale de la période augustéenne précoce à la seconde moitié du IIème siècle ap. J.-C[1708]. Dans la réflexion sur les modèles des portes urbaines, sur leur origine et leur transmission, il est fondamental de souligner que la tour à talon semble inconnue en Italie, que ce soit à l'époque républicaine ou impériale. Par ailleurs, ces tours ne sont pas attestées, à ce jour, en Espagne, en Bretagne, en Germanie ou en Afrique, même si quelques cas méritent d'être discutés – j'y reviendrai.

Pour comprendre le succès de cette formule, on doit avant tout s'interroger sur la fonctionnalité de cette forme. L'avancée semi-circulaire vers l'extérieur est conforme aux préceptes poliorcétiques rapportés par Vitruve : il est préférable que l'enceinte ne présente pas à l'ennemi d'angles saillants qui sont autant de points de fragilité. Par ailleurs, les enceintes dotées de portes à tour de flanquement à talon ont souvent comme tours de courtine des tours de forme circulaire, semi-circulaire ou à talon[1709], de ce fait, c'est systématiquement un profil circulaire qui est présenté sur le côté de l'enceinte qui regarde vers la campagne, au niveau des portes comme sur le reste du tracé du rempart. Le fait que les tours à talon se prolongent vers l'intérieur de la ville sous la forme d'un édifice rectangulaire permet en revanche d'offrir deux vastes bâtiments à étages susceptibles de jouer un rôle fonctionnel (logement de la garnison chargée de la garde des portes et des murs, bureau d'octroi, accueil des dispositifs de manœuvre des herses, le cas échéant, plateformes de guet) et structurel (les parois des tours fournissent un appui latéral au dispositif éventuel de cour intérieure). On observe en effet une

[1706] Ginouvès 1998, p. 24. Ceci témoigne de l'étrange désintérêt des chercheurs pour cette structure.

[1707] Je renvoie aux fiches de la base de données consacrées aux portes urbaines monumentales de l'Occident romain pour les références bibliographiques. En ce qui concerne la porte de la Butte à Lyon, c'est la grande similitude de ses fondations avec celle de la porte sud de Trèves qui permet de restituer des tours à talon en élévation : les fondations semblent dessiner une forme rectangulaire pour les tours mais la partie des fondations destinée à soutenir le demi-cercle saillant de la tour à talon est nettement plus large que pour les parties appelées à soutenir le talon rectangulaire de la tour, ce qui est un indice très fort plaidant pour une élévation semi-circulaire, et non rectangulaire –comme on l'observe par exemple à la porta Praetoria d'Aoste.

[1708] La réflexion chronologique est gênée par les incertitudes relatives à la datation de chacune de ces portes : les portes d'Autun seraient augustéennes et l'enceinte augusto-tibérienne, l'enceinte et les tours de Nîmes sont augusto-tibériennes tandis que ces portes sont sans doute encore augustéennes, celles d'Arles sont peut-être augustéennes (mais les preuves manquent), celles de Toulouse sont d'époque tibérienne, la porte de la Butte a été datée du milieu ou de la deuxième moitié du IIème siècle et celles de Trèves, des années 160-200. Si l'on tient à ce petit nombre de portes datées, deux périodes se dessinent : les règnes d'Auguste et de Tibère ainsi que la seconde moitié du IIème siècle.

[1709] C'est le cas à Autun, à Nîmes, à Arles et à Toulouse.

forte corrélation entre la présence de tours à talon et celle d'une cour intérieure – argument sur lequel je reviens dans le chapitre sept, à propos de la restitution du plan des portes d'*Augustodunum*[1710].

La fonctionnalité des tours à talon n'explique toutefois pas pourquoi cette forme de tour se développe sur une zone géographique aussi délimitée. L'hypothèse d'une origine celtique peut être exclue[1711]. On ne peut pas davantage lier le choix de cette solution architecturale à des considérations liées aux techniques de construction et à des contraintes de matériaux : en effet, il est des tours à talon en grand appareil (Arles, Trèves) comme en petit appareil (Autun, Nîmes, Toulouse). Je ne crois pas que l'on puisse faire un parallèle entre la diffusion des tours à talon et celle des tours polygonales d'Italie du nord qui présentent des caractéristiques tellement similaires que l'on doit y voir la circulation des mêmes architectes ou des mêmes modèles architecturaux. Par conséquent, plutôt que de considérer les tours à talon comme un phénomène d'apparition spontanée à Autun, Nîmes ou Arles, on peut tenter de trouver leurs prototypes ou des solutions similaires dans l'Italie tardo-républicaine et augustéenne et suivre ainsi l'évolution de ce dispositif même s'il n'adopte pas strictement la forme de la tour à talon. Deux points doivent être abordés : d'abord, les tours s'apparentant morphologiquement à des tours à talon, ensuite les tours dont la configuration rappelle structurellement celle des tours à talon.

Le premier cas est constitué de portes urbaines dont les tours de flanquement présentent une avancée semi-circulaire côté campagne et un talon à angles droits côté ville, sans être toutefois des tours à talon telles que je les ai définies plus haut. Il s'agit de tours dont la partie rectangulaire paraît raccourcie, tout simplement parce que le diamètre de la partie semi-circulaire est supérieur (ou égal[1712]) au côté long du rectangle. En d'autres termes, pour ces tours à talon court, le diamètre de la partie circulaire ne correspond pas au côté court de la partie rectangulaire mais à son côté long[1713]. Cette situation se présente de manière ponctuelle en Italie (Fano / *Fanum Fortunae* dans la *regio VI*) et dans trois provinces éloignées les unes des autres (Augst / *Augusta Raurica* en Germanie Supérieure, St. Albans / *Verulamium* et Cirencester / *Corinium Dobunnorum* en Bretagne, Oualili / *Volubilis* en Maurétanie Tingitane). A Fano, la porte d'Auguste est flanquée par deux tours à talon court dont le talon est constitué par le mur de courtine, elles sont donc exclusivement saillantes vers l'extérieur de la ville et il n'est pas certain qu'elles aient eu un accès au rez-de-chaussée. *A priori*, la porte d'Auguste de Fano ne présentait pas de cour intérieure[1714]. A Augst, la forme des tours de flanquement de la porte orientale et leur emplacement par rapport à la courtine est extrêmement similaire : la porte urbaine – inachevée puisque seules les deux tours de flanquement ont été construites, le corps central de la porte n'ayant, semble-t-il, jamais été réalisé – est toutefois un peu plus tardive (vers 80 ap. J.-C.) que la porte d'Auguste de Fano. Quant aux tours de flanquement de la porte d'Augst, elles ne mesurent que 6 m de diamètre là où celles de la porte d'Auguste de Fano mesurent 11,80 m. Malgré leur ressemblance formelle

[1710] Cf. chapitre sept, II, 1.2.

[1711] Il pouvait en revanche exister dans le monde celtique des tours situées à l'emplacement même de la porte, c'est-à-dire à l'aplomb du ou des passages. Quant à l'utilisation de tours comme solution de flanquement d'une porte urbaine, le phénomène est également attesté. Dans son dernier état connu, la porte D de Závist possède une structure défensive aménagée à l'angle de l'avancée sud flanquant la porte. Autre exemple : sur l'oppidum du Mont Vully, deux tours ont été mises au jour à 29 m de part et d'autre de la porte (Fichtl 2000, p. 74-76). Aucune de ces solutions ne correspond toutefois au système de double flanquement au moyen de tours à talon accolées au corps de la porte urbaine.

[1712] Je parle ici du cas où la partie quadrangulaire serait un carré : dans ce cas, le diamètre de la partie semi-circulaire serait nécessairement égal à la longueur de n'importe quel côté de la partie à angles droits. On le verra plus bas avec le cas de *Verulamium*.

[1713] On parle parfois de plan en forme de fer à cheval en forme de U ou, en anglais, de « D-shaped flanking towers » (des tours de flanquement en forme de D).

[1714] Luni 2000, p. 108.

avec les tours à talon, les tours de Fano ou d'Augst partagent davantage de points communs avec les tours polygonales ou circulaires exclusivement saillantes vers l'extérieur. Troisième région concernée : St. Albans. Datée par S. S. Frere de la fin de la période antonine, dans les années 190 probablement[1715], la porte de Londres à St. Albans possède des tours très proches du type de la tour à talon mais, au lieu que le diamètre de la partie semi-circulaire vienne s'adosser au côté court d'un rectangle, ici elle vient s'adosser à l'un des côtés d'un carré[1716]. Toujours en Bretagne, sur le site antique de Cirencester, a été mise au jour une porte urbaine dite de *Verulamium* flanquée de deux tours en forme de D. En réalité, leur partie saillante vers l'extérieur est strictement semi-circulaire mais la tour se prolonge sous la forme d'un talon rectangulaire qui vient s'aligner sur la façade côté ville de la porte, sans toutefois déborder vers l'intérieur de la ville. Par conséquent, le côté court de la partie rectangulaire de ces deux tours est égal à la profondeur des piédroits de la porte urbaine : ce sont donc eux qui déterminent la forme de la tour[1717]. Enfin, dernier cas identifié, les tours de flanquement de deux portes urbaines de *Volubilis*. En effet, le diamètre de leur partie semi-circulaire ne correspond pas au côté court de la partie rectangulaire mais à son côté long. C'est le cas pour la porte sud-ouest de *Volubilis* mais aussi pour sa porte nord-est. Par ailleurs, en général, les tours à talon sont saillantes vers l'intérieur de la ville, ne serait-ce que sur quelques dizaines de centimètres ; or, le talon des tours de la porte sud-ouest est parfaitement aligné à sa façade côté campagne[1718]. Quant à la porte nord-est, le décalage est encore plus important, étant donné que le talon des deux tours de flanquement est exactement situé sur le même axe que la façade côté campagne, laissant les tours complètement saillantes vers l'extérieur de la ville[1719]. Les modèles de ces deux portes sont davantage à rechercher du côté de Cherchell, Tipasa ou Thamusida que d'Autun, de Nîmes ou de Trèves, comme l'admet lui-même l'auteur[1720]. Les cas de *Volubilis* (datation des portes peut-être sévérienne) et de *Verulamium* fournissent des exemples de la fin du IIème siècle (et peut-être du début du IIIème siècle) d'utilisation de cette forme hybride entre la tour à talon et la tour exclusivement saillante vers l'extérieur sans apporter toutefois un éclairage nouveau sur le type architectural bien localisé de la tour à talon.

Le second cas à examiner concerne les tours de flanquement (qui ne sont pas des tours à talon) dont le parement tourné vers la ville est lié à une structure qui pourrait s'apparenter à la partie rectangulaire d'une tour à talon. L'étude de ces structures est donc paradoxalement davantage susceptible d'expliquer la genèse de la tour à talon que l'étude des tours en D ou en U précédemment citées. En Italie, les enceintes urbaines d'Ascoli Piceno et d'Aoste présentent des solutions de flanquement où l'axe long des tours est parallèle à la voie desservant la porte urbaine. A Ascoli Piceno, la porta Gemina est flanquée de deux édifices rectangulaires dont la profondeur est trois fois supérieure à la largeur en façade : l'insertion de ce rectangle allongé par rapport au mur de courtine fait en sorte que la partie saillante vers l'extérieur soit de forme carrée[1721] tandis que les deux autres tiers de l'édifice sont saillants

[1715] Frere 1975, p. 311. La datation repose sur des critères historiques (l'épisode breton de Clodius Albinus 193-197 ap. J.-C.).
[1716] Avec la porte de Londres de *Verulamium*, on touche aux limites de la définition des tours à talon que j'ai proposée. Si je ne considère pas les tours de flanquement de cette porte comme de vraies tours à talon, c'est aussi parce qu'elles ne sont pas saillantes vers l'intérieur de la ville : la façade côté ville de la tour est parfaitement alignée avec le parement de la porte tourné vers la ville.
[1717] La porte de *Verulamium* à Cirencester / *Corinium* est datée, sans certitude absolue, de la première moitié du IIème siècle (Wright 1962).
[1718] Thouvenot 1967, p. 610.
[1719] Thouvenot 1978, p. 97.
[1720] Thouvenot 1967, p. 611, note 4.
[1721] Pasquinucci 1975, p. 27-29. La porta Gemina d'Ascoli Piceno est datée du milieu ou du troisième quart du Ier siècle av. J.-C.

vers l'intérieur de la ville. A Aoste, la situation est comparable pour la porta Praetoria sauf qu'elle est dotée de trois passages et de deux lignes de fermeture délimitant une cour intérieure. De ce fait, les deux tours rectangulaires allongées sont très peu saillantes par rapport aux deux lignes de fermeture ; par rapport à l'axe du rempart, la porte est à 42,5 % saillante vers l'extérieur et à 57,5 % saillante vers l'intérieur de la ville. Les trois autres portes urbaines de la ville étaient également dotées de tours rectangulaires dont les côtés longs sont parallèles à la voie. Ce système présente les mêmes avantages en termes d'espace couvert que la tour à talon mais il offre en revanche des angles saillants vers l'extérieur. Dans le cas d'Aoste, vu que les tours des murs de courtine sont quadrangulaires, la forme des tours de flanquement des portes urbaines ne dépareille pas le reste de l'enceinte. Peut-être cette remarque suggère-t-elle qu'à partir du moment où l'on décide de construire une enceinte avec des tours circulaires, on tendra à privilégier, pour les portes urbaines, une solution de flanquement s'accordant avec la forme des autres tours. Pour rester en Italie du nord, à Milan, la porta Ticinensis est flanquée par deux tours polygonales, exclusivement saillantes vers l'extérieur de la ville, solution fréquemment employée dans les portes urbaines contemporaines d'Italie. On observe toutefois, en retrait de ces tours mais en contact avec elles, la présence de deux édifices rectangulaires allongés et parallèles à la voie. Ces édifices qui semblent permettre l'accès aux tours depuis l'intérieur de la ville ne sont pas exactement dans l'axe des tours. Le plan de la porta Ticinensis apparaît vraiment comme une solution hybride ou intermédiaire entre les tours de flanquement polygonales saillantes vers l'extérieur et les tours à talon saillantes des deux côtés du rempart. L'épaisseur des murs de cette structure et son étroitesse permettent difficilement d'envisager une autre fonction que celle de la circulation au sein de la porte urbaine. On ne connaît hélas pas le plan complet de la porta Ticinensis mais pourquoi ne pas supposer que ces deux édifices allongés étaient reliés entre eux par une seconde ligne de fermeture côté ville ? Il est en effet intéressant de noter la similitude très forte de ce système daté de la fin de la période tardo-républicaine avec celui de la porte de l'Est à Avenches (début de l'époque flavienne) qui est dotée de quatre passages (et non deux) et d'une cour intérieure[1722]. La porte de l'Est (et sans doute également la porte dite de l'Ouest) est dotée de deux tours polygonales, exclusivement saillantes vers l'extérieur du rempart. Leur accès se fait par un long couloir accolé aux passages latéraux de la porte urbaine : ce couloir dont l'axe n'est pas aligné avec le centre de la tour est à peu près six fois plus profond qu'il n'est large – largeur qui correspond d'ailleurs à celle d'une des baies centrales de la porte. D'après le plan de la porte de l'Est, la fonction de ce couloir est uniquement de relier l'espace situé au niveau de la ligne de fermeture côté ville jusqu'à l'intérieur de la tour de flanquement. Je ne m'attarde pas sur le cas de la porte orientale de Concordia dont le plan est le produit d'une restitution architecturale d'A. Trevisanato mais le plan réalisé par l'architecte figure une petite salle rectangulaire juste en arrière de chaque tour de flanquement[1723]. Cette petite salle d'environ 3,57 m x 4,08 m se loge entre la tour de flanquement à laquelle elle donne accès et le mur de courtine : on y accède depuis l'intérieur des passages latéraux de la porte urbaine. Ces portes témoignent à mon sens d'une recherche architecturale visant à concilier des tours de flanquement saillantes vers l'extérieur avec un dispositif permettant de resserrer l'espace et de mieux canaliser les flux au niveau de la porte urbaine. Sans rien enlever à la série des tours à talon qui fleurissent en Gaule, ces quelques portes tardo-républicaines d'Italie prouvent que le modèle de la tour à talon ne surgit pas de nulle part. Le besoin d'un espace fonctionnel situé en arrière des tours (couloir de circulation *a minima* et, en fonction de l'espace disponible, structures liées au fonctionnement de la porte,

[1722] Rapprochement déjà effectué dans Lavizzari Pedrazzini *et al*. 1990, p.98.

[1723] Les tours de flanquement sont de type polygonal exclusivement saillant vers l'extérieur (Trevisanato 1999, p. 61). Une solution similaire avait été envisagée par Mirabella Roberti pour la porta Ticinenis de Milan (Brands 1988, pl. 113).

à sa fermeture ou encore au logement de sa garnison) explique à la fois les tours à talon de Gaule et les structures italiennes combinant des tours saillantes à des structures allongées en retrait. L'exemple d'Avenches montre toutefois qu'il faut se garder de toute approche déterministe puisque les constructeurs flaviens de cette enceinte n'ont pas adopté la solution du flanquement au moyen de tours à talon mais une formule déjà utilisée à Milan dans la seconde moitié du Ier siècle.

CHAPITRE SEPT – Portes urbaines d'*Augustodunum* et de l'Occident romain. Eclairages mutuels et restitutions.

C'est délibérément que les portes romaines d'*Augustodunum* ont été laissées de côté dans le chapitre précédent mais il convient désormais de s'interroger sur la place que doivent prendre ces portes au sein de la série des portes urbaines monumentales d'Italie et des provinces occidentales. Comme je l'avais précisé à la fin du chapitre trois, la réinsertion des portes d'Autun dans leur contexte architectural à l'échelle de l'Occident romain a moins vocation à proposer une datation précise de ces quatre portes qu'à nourrir la réflexion sur la transmission des modèles ou, plus exactement, sur la transmission de solutions techniques susceptibles d'être assemblées pour constituer une porte urbaine. Peut-être dira-t-on qu'il n'est pas nécessaire d'étudier l'ensemble des portes urbaines de l'arc étrusque de Pérouse à la porta Nigra de Trèves pour se rendre compte que les portes les plus ressemblantes à celles d'Autun sont les portes construites à l'époque augustéenne (Turin, Aoste, Nîmes, pour faire simple). D'abord, ceci n'est pas complètement vrai dans la mesure où l'on connaît des portes urbaines d'époque augustéenne qui sont architecturalement bien éloignées (au moins en apparence) des portes d'Autun : je pense notamment aux quatre portes de l'antique *Saepinum*. Par ailleurs, le choix d'une appréhension globale du contexte architectural permet une étude non seulement plus fine et plus précise mais aussi moins tributaire de tel ou tel édifice particulièrement connu – sans quoi les perspectives sembleraient peu fructueuses… En effet, pour qui recherche à tout prix la comparaison avec des portes présentant à la fois des caractéristiques structurelles communes (le même nombre de baies au premier niveau, par exemple), la contemporanéité et un état de conservation suffisamment bon pour que l'étude comparée puisse être précise, dans ce cas, le corpus de comparaison se réduit à deux portes : d'une part, la porta Palatina de Turin (mais sa galerie possède deux étages, elle est construite en petit appareil de briques et ses tours de flanquement, polygonales, sont exclusivement saillantes vers l'extérieur), d'autre part, la porte d'Auguste de Nîmes (mais elle est dotée d'une cour intérieure, d'un système de fermeture différent et l'ordonnance de sa façade campagne a peu à voir avec la sobriété apparente de la porte d'Arroux et de la porte Saint-André). Enfin, la remise en contexte permet de s'affranchir un temps des problèmes liés à la datation[1724] pour ne voir dans les portes urbaines qu'un assemblage de solutions architecturales, techniques et décoratives.

L'objectif de ce dernier chapitre est donc de procéder à l'étude comparée des portes urbaines d'*Augustodunum* en les mettant en comparaison entre elles quatre à l'échelle de l'enceinte d'Autun mais aussi, de manière beaucoup plus large, en effectuant des parallèles à l'échelle de la *pars occidentalis* de l'Empire du IIème siècle av. J-C. au IIème siècle ap. J.-C. Ce faisant, je compte aborder des problématiques qui demandent de concilier l'étude du bâti antique des portes d'Autun avec leur remise en contexte au sein de la série des portes monumentales de l'Occident romain. En somme, il s'agit de valoriser les éclairages nouveaux que la mise en série fournit sur les quatre portes d'*Augustodunum* et, *vice versa*, de mettre en lumière ce que les données nouvelles acquises sur ces celles-ci apportent à la connaissance du type architectural de la porte urbaine tardo-républicaine et alto-impériale. Ce double mouvement permettra également de s'interroger sur la nature du projet de construction des portes urbaines d'*Augustodunum* et sur l'identité des constructeurs et de proposer des hypothèses de restitution des parties non conservées des portes urbaines d'Autun. Bien que la

[1724] Entre l'hypothèse Olivier – Rebourg – Brunet-Gaston et celle de Maligorne, la datation de la porte d'Arroux est approximativement située entre 15 av. J.-C. et 15 ap. J.-C (et il s'agit là de la fourchette chronologique resserrée). L'incertitude est parfois beaucoup plus importante que ces 30 années : ainsi la porta Pretoria de Côme est traditionnellement datée de l'Antiquité tardive (fin IIIème siècle – début IVème siècle) alors qu'elle ne paraît guère différer des portes tardo-républicaines et alto-impériales de la région.

restitution architecturale apparaisse comme l'aboutissement du raisonnement archéologique[1725], il est toutefois délicat de juger le raisonnement à l'aune de ces images dont l'auteur a été immanquablement contraint de résoudre des questions pour lesquelles on ne dispose pas d'éléments de réponse – c'est une des raisons pour lesquelles je me suis concentré sur la restitution de points particuliers sans toutefois proposer de restitution architecturale des portes d'*Augustodunum*.

[1725] Sans parler de nombreuses restitutions réalisées à des fins de médiation culturelle, on dispose de plusieurs restitutions architecturales de portes urbaines : un certain nombre d'entre elles sont dues aux architectes de la première moitié du XXème siècle R. Schultze ou à F. Frigerio mais elles ne sont pas accompagnées d'un argumentaire précisant sur quels indices sont fondées leurs hypothèses de restitution, ce qui empêche souvent de les prendre pour argent comptant. Des restitutions de la porta Praetoria d'Aoste (entre autres portes) ont été proposées ces dernières années par F. Corni, dessinateur archéologique travaillant à la Surintendance du Val d'Aoste : l'argumentaire fait défaut mais le dessinateur a réalisé une série de dessins avec l'état actuel, l'état restitué, différents états correspondant à des phases de chantier ainsi que l'état antérieur aux restaurations du premier tiers du XXème siècle, ce qui permet de cerner partiellement sur quoi reposent les choix de restitution (Corni 2004, p. 47-49). Il faudrait encore citer les restitutions de la porta Leoni réalisées par G. Cavalieri Manasse, celle de la porte nord d'Altino due à A. Trevisanato ou encore celle de la porta Veronensis de Trento due à E. Baggio Bernardoni.

Réflexions sur le projet de construction des portes urbaines d'*Augustodunum*

Le point de départ de la réflexion est fourni par l'une des planches de Roidot-Deléage éditées par le Société Eduenne vers 1878-1879[1726]. Celle-ci a en effet accrédité l'idée que les quatre portes romaines d'Autun étaient, à quelques détails près, identiques – étape importante dans l'histoire des recherches sur les portes d'Autun dans la mesure où le regard des antiquaires et surtout des voyageurs insistait davantage jusqu'alors sur les différences qu'ils observaient entre les deux portes les mieux conservées. L'architecte y donne le plan des quatre portes d'*Augustodunum* : il s'agit d'un document coté où les parties réellement conservées sont distinguées des parties restituées et où l'édifice antique est resitué par rapport à des structures modernes. L'impression qui se dégage est celle d'un projet unitaire qui a conduit à la construction de portes aux dimensions voisines, flanquées chacune de deux tours, des tours à talon, et percées de quatre passages, deux centraux et deux autres latéraux, de moindre taille. Malgré ses erreurs d'échelle et le peu de crédit qu'il est préférable d'accorder à la restitution de la porte de Rome[1727], il s'agit de la première étude comparée des portes romaines d'Autun et une telle planche corrobore implicitement l'idée d'un vaste chantier de construction commun aux quatre portes urbaines. Le jeu des différences entre la porte d'Arroux et la porte Saint-André dont témoignent les récits de voyageurs est dépassé par cette vision comparative : certes, l'une est corinthienne alors que l'autre est ionique, certes, l'une comporte des avant-corps saillants alors que l'autre présente une façade plane, certes l'une est entièrement en calcaire alors que l'autre est composée pour moitié de grès arkose mais la présentation côte à côte des plans des quatre portes démontre leur parenté morphologique. Autre qualité de ce document : les portes urbaines sont représentées avec leurs tours de flanquement (ce qui est parfaitement normal de notre point de vue mais qui n'allait pas encore de soi au XIXème siècle du fait de la confusion entre porte urbaine et arc honorifique) et avec le départ des murs de courtine, ce qui permet de distinguer leur orientation et l'emplacement de leur liaison avec les tours de flanquement. Je précise d'emblée que l'unité du projet de construction des portes urbaines d'Autun n'implique pas qu'elles aient été toutes quatre construites par la même équipe[1728]. Cette question reste à explorer.

1. *L'insertion des portes au sein de la ville et de l'enceinte urbaine : le cas d'*Augustodunum

Constatons d'abord que la nouvelle capitale éduenne compte quatre portes urbaines monumentales ouvertes plus ou moins au centre des quatre grands tronçons du rempart qui entourent le plateau losangique d'Autun. Ces portes sont situées au débouché de l'axe viaire majeur de la ville pour deux d'entre elles tandis que les deux autres correspondent aux deux voies parallèles qui encadrent le *decumanus maximus*. Ces portes relèvent d'un projet unitaire contemporain de la fondation de la ville, de l'implantation de son réseau viaire et de son enceinte.

Toutes quatre partagent des caractéristiques majeures du point de vue spatial : leurs dimensions générales sont globalement semblables, elles sont dotées de deux tours de flanquement de type tour à talon, la ligne de fermeture (ou le corps de la porte campagne) est dotée de quatre passages, elle est située sur le même axe que les deux tronçons de murs de

[1726] *AAM*, pl. V, *Augustodunum : les quatre portes*.
[1727] Cf. chapitre trois, I.3.2.
[1728] Je renvoie au chapitre trois (III.3.2) pour la question de la détermination de l'emplacement des quatre portes dès les premières phases de l'implantation des principaux axes structurants de la fondation urbaine.

courtine et sur un axe perpendiculaire à celui de la voirie, la liaison avec les murs de courtine se situe à peu près au milieu de la partie rectangulaire des tours de flanquement.

Par ailleurs, elles sont toutes quatre des portes principales en termes d'emprise spatiale, l'enceinte urbaine ne comportant aucune porte secondaire[1729], à la différence de ce que l'on observe dans d'autres villes où coexistent des portes principales et des portes secondaires telles que Nîmes, Aoste ou Spello[1730]. A n'en pas douter, il devait exister une hiérarchie entre ces quatre accès, ne serait-ce que selon la nature de la rue qui les desservait ou de la provenance de la route qui aboutissait jusqu'à elles mais ce n'est pas dans la planimétrie des portes que cette hiérarchie était signifiée. Y. Labaune et M. Kasprzyk remarquent l'absence de corrélation systématique entre le statut d'une rue (le critère étant la largeur de la chaussée) et le fait qu'elle desserve l'une des quatre portes, les rues de la porte Saint-André et de la porte Saint-Andoche ne différant pas des rues ordinaires[1731]. En revanche, les portes de Rome et d'Arroux sont desservies par l'un des deux axes principaux, traditionnellement qualifié de *cardo maximus*, et la largeur de l'état primitif de sa bande roulante est de l'ordre d'une douzaine de mètres[1732], ce qui correspond à peu de choses près à la largeur entre les deux piédroits séparant une baie latérale d'une baie centrale au niveau de la porte d'Arroux[1733]. Il y a donc sans doute un lien entre la largeur de la bande roulante du *cardo maximus* et l'espacement des piédroits des portes et, puisque l'on observe que ces deux largeurs correspondent alors que le sondage réalisé en 2003 par Kasprzyk est situé à environ 1015 m de la porte d'Arroux, il est hautement probable que les deux piédroits secondaires de la porte de Rome (située à 560 m du lieu du sondage) respectent eux aussi le même espacement.

2. *Le plan des portes urbaines d'*Augustodunum

A première vue, la planche V de Roidot-Deléage présente quatre portes urbaines au plan similaire. Une observation plus attentive permet de se rendre compte que les dimensions des tours de flanquement de chaque porte diffèrent quelque peu et que les piédroits séparant les passages au niveau de la porte de Rome et de la porte Saint-André ne sont pas parfaitement identiques, à la différence de ceux de la porte d'Arroux. Avant d'en venir à l'étude de ce qui distingue nettement telle ou telle porte, commençons par ce qui les rapproche.

[1729] En revanche, A. Fort (2007) suggère, avec une forte vraisemblance, l'existence de trois poternes : l'une au niveau du pont Saint-Andoche (entre la porte d'Arroux et la porte Saint-Andoche), l'autre à l'emplacement de la porte médiévale de Breuil (entre la porte Saint-Andoche et la porte de Rome) et la dernière au niveau du théâtre (entre la porte de Rome et la porte Saint-André).

[1730] A Nîmes, la porte d'Auguste et la porte du Cadereau avec leurs quatre passages, leur cour intérieure et leurs tours à talon saillantes de part et d'autre du rempart sont clairement d'une autre ampleur que la porte de France à baie unique et flanquée de deux tours semi-circulaires (exclusivement saillantes vers l'extérieur). La porte de France n'est pas pour autant une poterne, en raison de son double flanquement, de son dispositif de herse et du décor qu'elle présente en façade. Le fait qu'une porte urbaine n'ait qu'une seule baie ne suffit en effet pas à faire d'elle une poterne : des villes comme Ostie ou *Saepinum* n'étaient dotées que de portes urbaines à baie unique et la modestie de leurs dimensions ne les empêchaient pas de concentrer la monumentalité liée à l'entrée de ville.

[1731] Labaune – Kasprzyk 2008, p. 260.

[1732] Labaune – Kasprzyk 2008, p. 263, note 26. Le sondage en question, réalisé à la Maison de Retraite du boulevard Latouche, a montré qu'à l'époque tardive, la bande roulante du *cardo maximus* (C7) était réduite à 8,60 m.

[1733] La largeur est de 12,30 m si l'on prend la mesure à la moitié de chacun de ces deux piédroits (**PAX-10**, **PAX-12**), c'est-à-dire au niveau de la limite entre la zone ravalée et la zone non-ravalée correspondant à la présence des murs latéraux d'une cour intérieure.

2.1.Des tours de flanquement à talon

Comme le révèle la mise en série des portes monumentales de l'Occident romain, ce type de tour de flanquement, à talon rectangulaire saillant à l'intérieur de la ville et à avancée semi-circulaire côté campagne, n'est pas aussi répandu que l'exemple de la cité éduenne le suggère. A ce jour et à ma connaissance, le recours aux tours à talon dans l'architecture défensive civile n'est attesté ni en Italie, ni en Afrique, ni en Espagne, ni en Germanie. Il existe au moins un exemple breton à *Verulamium* (St Albans) mais c'est en Gaule Lyonnaise, en Gaule Belgique et en Gaule Narbonnaise que l'on trouve les tours de flanquement à talon – série relativement fournie au sein de laquelle les portes urbaines d'Autun viennent s'inscrire[1734].

Etude comparée des tours de flanquement (approche planimétrique)

L'architecte-voyer de la ville d'Autun représente systématiquement deux tours de flanquement à talon pour chacune des quatre portes urbaines d'*Augustodunum*, c'est-à-dire des tours constituées d'une avancée semi-circulaire côté campagne accolée à une partie rectangulaire (le talon) débordant largement vers l'intérieur de la ville Il donne systématiquement la largeur entre les parements extérieurs des tours ainsi que la largeur entre les parements intérieurs, ce qui permet de calculer l'épaisseur des murs quand celle-ci n'est pas explicitement indiquée.

Dimensions des tours de flanquement données par Roidot-Deléage (*AAM*, pl. V)

	Largeur extérieure	Largeur intérieure	Epaisseur du parement
Porte d'Arroux	10 m	6,80 m	1,60 m
Porte Saint-André	10,95 m	7,35 m	1,80 m
Porte de Rome	7,20 m	5,80 m	0,70 m
Porte Saint-Andoche	10,80 m	7,60 m	1,60 m

Je ne reviens pas sur le cas des tours de la porte de Rome dont les dimensions se disqualifient d'elles-mêmes. En revanche, il est nécessaire de revenir sur les trois autres portes.

Les tours de flanquement de la porte d'Arroux ont été mises au jour dans les années 1886 et 1888 et l'architecte Guenand en a donné des dimensions différentes mais étrangement « rondes » : 12 m de largeur extérieure, 8 m de largeur intérieure pour une épaisseur du parement égale à 2 m[1735]. Faut-il se fier aux dimensions données par J. Roidot-Deléage ou à

[1734] A savoir les quatre portes d'Autun, la porte de la Butte à Lyon, la porta Nigra et la porte méridionale de Trèves, les portes d'Auguste et du Cadereau à Nîmes, la porte de la Redoute à Arles, la Porterie et la porte Narbonnaise à Toulouse. A cette liste pourraient s'ajouter dans les prochains mois une ou plusieurs des portes urbaines de Vienne : en effet, un album *Les voyages d'Alix – Vienna*, réalisé en 2011 avec le concours de Benoît Helly (SRA Rhône-Alpes), montre des portes urbaines flanquées de tours à talon. Selon B. Helly qui achève actuellement le volume de la *Carte archéologique de la Gaule* consacré à Vienne, l'hypothèse de restitution retenue pour les trois portes urbaines situées à proximité immédiate du Rhône, la porte dite du compendium (près du quai Pajot) et les deux portes situées le long du cours Brillier, doit beaucoup aux portes d'Autun. En revanche, les tours à talon qui sont parfois représentées sur certains plans de la porte des Gaules à Fréjus inspirés par les relevés de J. Formigé au début des années 1920 semblent le fruit d'une restitution qui outrepasse la réalité des vestiges conservés.

[1735] Le rapport de proportion entre les deux mesures données par Roidot-Deléage et celles données par Guenand est quasiment identique, le second donnant des dimensions à chaque fois supérieures de 18 à 20 % par rapport à celles du premier. Même si l'on fait l'hypothèse que Guenand a pris ses mesures au niveau des fondations ou du

celles de Guenand ? D'après la distinction entre parties observées et parties restituées sur la planche de Roidot-Deléage, on constate que la tour de flanquement orientale de la porte d'Arroux est intégralement représentée comme restituée, le seul tronçon antique visible serait le mur de courtine oriental qui se liait à elle[1736]. En ce qui concerne la tour occidentale, l'unique tronçon conservé se situe du côté du tronçon de courtine, au départ de la partie semi-circulaire saillante. C'est donc au terme d'un raisonnement fondé sur des vestiges limités de la tour occidentale que l'architecte a reconstitué le plan des deux tours. Dans ce cas, il est probable qu'il ait pu mesurer l'épaisseur d'un tronçon de mur de la tour qui lui a permis de restituer ensuite le reste du plan. Quant à l'architecte Guenand, il n'a pu observer que les parties saillantes vers l'extérieur des tours, c'est-à-dire la fin de la partie rectangulaire sur 4,50 m de long puis le demi-cercle accolé (de 6 m de rayon pour son parement extérieur). Il semble y avoir une distinction volontaire entre un lavis foncé et un lavis plus clair mais il est délicat d'affirmer catégoriquement que le premier correspond à la partie restituée et le second, à la partie réellement observée. Comme le plan de Guenand représente aussi les piédroits de la porte, il est possible de vérifier la fidélité de son plan sur cette base en effectuant quelques mesures sur son plan et en les confrontant à la réalité[1737]. Les écarts entre le plan de Guenand et la réalité sont donc faibles, bien plus faibles en tout cas que les écarts qu'il présente avec les dimensions données par Roidot-Deléage ; en outre, il est certain que Guenand a été présent lors des fouilles des années 1880 alors que l'on ne sait rien d'éventuelles fouilles conduites par Roidot-Deléage au niveau de la porte d'Arroux. Dès lors, il est raisonnable de préférer les dimensions données par Guenand (mesures prises au niveau des fondations comme l'indique l'analyse de son plan et son recalage avec le plan réalisé par mes soins), tout en étant conscient qu'elles ne sont pas comparables avec celles de Roidot-Deléage (prises au niveau de l'élévation)[1738].

En ce qui concerne les tours de flanquement de la porte Saint-André, l'une d'elle est conservée en élévation mais il faut être conscient que les rechemisages que ses parements ont subis au milieu du XIXème siècle mais également au cours des périodes médiévales et modernes lorsqu'elle servait d'église ont occasionné de légères modifications (en retrait et en saillie) de ses dimensions et de l'épaisseur de ses murs périphériques. L'assise en grand appareil qui sert de soubassement à l'élévation en petit appareil fournit toutefois un repère fixe, de même que les limites de ravalement sur le parement en grand appareil de la porte[1739].

---

soubassement en grand appareil des tours alors que Roidot-Deléage les aurait prises au niveau de l'élévation en petit appareil, les dimensions demeurent incohérentes et la différence entre les deux méthodes ne devrait se répercuter que sur la largeur entre les deux parements extérieurs dans la mesure où le soubassement de blocs d'arkose moulurés n'a pas tellement de raisons de se poursuivre également à l'intérieur des tours. L'hypothèse la plus raisonnable consiste donc à considérer que cette différence correspond à la marge d'erreur des dimensions prises par l'un des deux hommes.

[1736] Roidot-Deléage a décidé de considérer que l'extrémité de ce tronçon de courtine correspondait exactement au parement extérieur de la tour de flanquement orientale.

[1737] J'ai pris quatre mesures : l'écartement entre les deux tours (18 m selon Guenand), la profondeur des piédroits (4,13 m selon Guenand), la distance constituée par la portée des deux baies centrales et la largeur du piédroit central (10,78 m selon Guenand) ainsi que la même distance en y ajoutant la largeur des piédroits secondaires et la portée des deux baies latérales (17,47 m selon Guenand). Les deux premières mesures présentent un écart avec la réalité de l'ordre de – 2,6 % tandis que les deux dernières correspondent à une marge d'erreur de + 1,30 %.

[1738] Pour ce faire, il faudrait savoir de quelle longueur le soubassement en grand appareil était saillant par rapport au parement en petit appareil afin de soustraire cette mesure aux 12 m donnés par Guenand pour la largeur extérieure de la tour. On peut avoir une estimation de cette distance en constatant qu'à la porte Saint-André, elle est de 35 cm (mesure effectuée par J. Roidot-Deléage avant un rechemisage qui a contribué à faire avancer le parement d'une petite dizaine de centimètres). Les 12 m de Guenand deviennent alors 11,30 m, la largeur intérieure de 8 m est inchangée et l'épaisseur des murs serait égale à 1,65 m.

[1739] Cf. chapitre trois, I.2.2.

L'autre tour est ensevelie depuis plusieurs siècles mais il semble qu'elle ait fait l'objet d'investigations archéologiques sommaires[1740].

Parmi les tours de flanquement de la porte Saint-Andoche, l'une d'elles est partiellement conservée en plan encore aujourd'hui et les parties basses ont été fouillées en 1850 par J. Roidot-Deléage qui a ainsi pu mettre au jour leurs avancées semi-circulaires et ainsi prouver que la porte Saint-Andoche, comme les trois autres portes, était dotée de tours de flanquement à talon[1741].

En définitive, les dimensions des tours de flanquement des trois portes d'Autun sur lesquelles nous disposons de données relativement fiables semblent tout à fait voisines les unes des autres mais il faut noter qu'il n'a pas été décidé de construire quatre portes urbaines strictement identiques, comme le confirment de manière flagrante l'étude de leurs élévations. Avant d'aborder la question des façades des portes monumentales d'*Augustodunum*, il reste à évoquer un point qui a suscité un peu de littérature archéologique.

*L'empereur dans les bras des portes d'*Augustodunum *: le plan de la porte de Rome selon l'orateur éduen de 311*

Le plan de la porte de Rome, depuis bien longtemps inconnu, a donné lieu à des exégèses plus ou moins inspirées d'une brève phrase que un orateur éduen anonyme prononça à Trèves en 311 au cours d'un discours de remerciement adressé par la cité à Constantin[1742]. On a en effet cru trouver une information sur le plan de la porte de Rome dans l'extrait suivant : *cum tu, quod primum nobis signum salutis fuit, portas istius urbis intrasti quae te habitu illo in sinum reducto et procurrentibus utrimque turribus amplexu quodam videbantur accipere*[1743]. L'historien C. Jullian lit dans ce passage une indication sur le plan de la porte de Rome, la porte par laquelle Constantin serait entré dans la capitale éduenne vu qu'il venait du sud-est : il reconnaît la description d'une porte urbaine en demi-lune, avec deux sections de courtine concaves de part et d'autre de l'ouverture[1744]. Peut-être le grand historien avait-il à l'esprit les lignes composées par E. Thomas en 1660 :

[1740] Labaune – Tisserand 2007, p. 11. Les archéologues municipaux d'Autun suggèrent que cette tranchée exploratoire qui longe les murs de courtine avant d'opérer un coude au contact du parement de la tour puisse être due à J. Roidot-Deléage. Cela est possible mais il est étrange, en ce cas, que le parement sud de la tour de flanquement sud de la porte Saint-André ne soit pas représenté comme une partie réellement observée sur la planche comparative de l'architecte autunois.

[1741] Cf. chapitre trois, I.4.2 sur les planches que Roidot-Deléage a consacrées à ces deux tours de flanquement.

[1742] L'empereur avait en effet accordé une importante remise d'impôts à la cité d'*Augustodunum*, sans doute à l'occasion de sa venue dans la capitale éduenne en 310.

[1743] *Panégyriques latins*, VIII (5), 7. La traduction du passage est essentielle ici, et notamment la traduction de l'expression *reducere in sinum* qui n'implique pas nécessairement, à mon avis, l'idée de semi-circularité des structures architecturales. En revanche, sachant que nous sommes dans un registre oratoire, l'expression se comprend très bien si on la met en rapport avec l'autre membre du groupe binaire, à savoir le terme *amplexus* : l'orateur joue ici sur l'image de l'accolade (le *sinus* renvoie à la zone située entre les bras ouverts que les traductions vieillies désignent sous le nom de giron). Certaines traductions interprètent le texte plus qu'elles ne le traduisent en voulant voir dans ces mots la description d'un dispositif architectural semi-circulaire : « les portes de cette ville qui, avec leur forme semi-circulaire et leurs tours en saillie de chaque côté, semblaient en quelque sorte te tendre les bras pour t'accueillir » (traduction proposée dans Frézouls 1997, p. 89) ; la traduction, plus neutre, de la Collection des Universités de France est préférable : « en son sein, à bras ouverts, avec ses tours en saillie de chaque côté ».

[1744] Dans son *Histoire des Gaules*, Jullian déclare : « je n'ai pas besoin de dire pourquoi Autun, éloigné de la mer, de l'Italie et de ses fleuves, se prêtait mal à une résidence impériale. – Constantin se borna à le visiter une fois, sans doute en 311, au retour d'un voyage dans le Midi. Il entra dans la ville par la route de Chalon et la porte de Rome (porte des Marbres, aujourd'hui détruite), qui devait être précédée d'un hémicycle flanqué de tours (comme à Aix et à Fréjus ; *in sinum reducto procurrentibus utrimque turribus ; Paneg.,* VIII, 7) » (Jullian 1926, p. 116).

> La structure en estoit superbe, accompagnée de deux Tours formées en demie lune qui en defendoient l'entrée, ainsi qu'on la reconnu par la decouverte de leur fondement, qui répondent à l'aspect vers la Montagne de Montjeu, que le Panegyriste remarque[1745].

L'historien autunois semble dire que les observations du début du XVIIème siècle ont confirmé les dires de la source antique mais en réalité E. Thomas se contente ici d'établir un lien entre la découverte des substructions de la porte de Rome et la forme décrite dans le *Panégyrique* : *procurrentibus utrimque turribus amplexu quodam videbantur accipere*, deux tours saillantes vers l'extérieur qui semblent accueillir le visiteur. Lorsque l'historien évoque des « Tours formées en demie lune », il ne faut pas comprendre, comme le fait C. Jullian, que les deux tours sont reliées entre elles par un dispositif de demi-lune concave au centre duquel la porte urbaine s'ouvrirait. Le texte est explicite : ce sont les tours qui ont une forme de demi-lune, c'est-à-dire de demi-cercle – deux édifices dont les soubassements sont représentés sur le plan publié par Belleforest et Saint-Julien de Balleure. Pourquoi ne pas tenir compte de ces deux témoignages, l'un textuel, l'autre iconographique, pourtant tous deux parmi les plus anciens documents relatifs aux portes romaines d'Autun ?

Paradoxalement, des quatre portes monumentales d'Autun, c'est à celle qu'on ne pouvait pas connaître que l'on a conféré un statut particulier. Vu qu'elle était prétendument la plus belle, qu'elle était tournée vers Rome, que c'est sous ses arches que l'empereur était entré dans la capitale éduenne, n'était-on pas en droit de penser que son plan différait des trois autres portes ? Le succès de cette idée trouve en effet des explications : d'une part, la planche de Roidot-Deléage a contribué à répandre l'idée que les portes d'Autun étaient toutes quatre similaires alors que la comparaison visuelle des élévations des portes d'Arroux et Saint-André met davantage en lumière leurs différences que leurs points communs, d'autre part le dispositif en demi-lune est parfaitement attesté pour certaines portes urbaines[1746]. Plus qu'une véritable réflexion fondée sur les données archéologiques, c'est la conjonction de ces deux éléments qui a contribué à faire douter de la validité du document réalisé par l'architecte-voyer… La question qui se pose est donc celle-ci : la porte de Rome avait-elle un plan différent des autres portes, et notamment au niveau de la disposition de ses tours de flanquement ? Si l'on doit bien reconnaître que les données archéologiques à notre disposition sur la porte de Rome sont plus que ténues, il ne faut pas non plus donner trop d'importance à une allusion contenue dans un discours empli de rhétorique d'apparat – genre peu propice au développement d'une description architecturale technique et davantage enclin à privilégier les images et leur pouvoir d'évocation[1747].

2.2.La disposition en façade des passages du premier niveau

[1745] Thomas 1660, p. 20 = Thomas 1846, p. 36.

[1746] Pour un exemple issu de l'Italie tardo-républicaine, on songe à la porte sud-ouest de l'enceinte de *Septempeda* (sur la commune de San Severino, en Italie) : flanquée de deux tours circulaires de 8 m de diamètre et séparées de 30 m, la porte est reliée à ses tours par des murs concaves qui dessinent ainsi devant elle un espace en forme d'hémicycle. C. Jullian avait déjà quant à lui évoqué deux portes de Narbonnaise dotées d'un dispositif d'avant-cour semi-circulaire : la porte des Gaules de Fréjus, la porte sud-est de l'enceinte d'Aix-en-Provence. On peut également ajouter la porte orientale de l'enceinte d'Arles, porte dite de la Redoute.

[1747] A. Grenier est le premier à avoir émis des doutes sur l'interprétation littérale suggérée par son maître (Grenier 1931, p. 340, note 3). R. Chevallier s'interroge aussi sur la légitimité d'une interprétation à la lettre d'une formule oratoire et se demande si ce n'est pas « forcer le texte que de voir dans l'expression (*Pan.*, VIII, 7) : "La ville tend ses tours comme des bras pour t'accueillir" une description précise d'une porte en demi-lune ? » (Chevallier 1969, p. 2-4, 8-14). Enfin, J.-P. Guillaumet et A. Rebourg parlent tout simplement d'une « métaphore par laquelle il serait vain, comme on l'a pourtant parfois tenté, de vouloir chercher une quelconque allusion à la forme des portes » (Guillaumet, Rebourg 1987, p. 41).

Pour les trois cas où des mesures ont été possibles, les tours de flanquement sont distantes l'une de l'autre de 18,45 m à la porte d'Arroux, de 19,02 m à la porte Saint-André et de 20 m à la porte Saint-Andoche. Dans deux cas, les trois piliers créant quatre baies sont conservés tandis que pour la porte Saint-Andoche, ils n'ont à notre connaissance pas été observés. En ce qui concerne la porte de Rome, l'architecte Roidot-Deléage dit avoir observé cinq substructions parallèles dont les trois plus orientales correspondraient aux trois piédroits isolés de la porte urbaine. Par ailleurs, sa situation au débouché sud-est du *cardo maximus* laisse penser que les parentés avec son pendant nord-ouest, la porte d'Arroux, doivent au moins s'étendre au nombre de baies[1748]. Les dimensions des façades sont donc voisines d'une porte à l'autre.

Les portes urbaines munies de quatre baies, deux principales au centre et deux latérales de moindre taille, correspondent à la version la plus monumentale possible de la porte urbaine telle qu'elle se présente dans l'Occident romain. On en connaît deux à Nîmes (porte d'Auguste, porte du Cadereau), deux à Turin (porta Palatina et porta Decumana), deux à Avenches (portes dite de l'Est et de l'Ouest), une à St Albans et une autre à Colchester (porte Balkerne). On restitue également avec de fortes présomptions une porte à quatre baies à l'extrémité occidentale du *decumanus maximus* de Julia Concordia et une seconde, à l'extrémité orientale de ce même axe. Autant dire que les quatre portes d'*Augustodunum* constituent un important pourcentage du corpus connu à ce jour (4 / 14, soit 28,5 %).

On ne peut juger de l'organisation de la façade que pour les portes d'Arroux et de Saint-André : la différence essentielle se situe dans la présence d'avant-corps latéraux saillants de 1,20 m vers l'extérieur au niveau de la façade côté campagne de la porte Saint-André alors que sa face opposée et les deux façades de la porte d'Arroux sont entièrement organisées sur un seul et même plan vertical. Cet agencement semble faire de la porte Saint-

[1748] Toutefois, deux indices très légers suggèreraient que la porte de Rome ait davantage pu ressembler à la porte Saint-André qu'à la porte d'Arroux. Premier argument : la découverte à proximité de l'emplacement de la porte de Rome de blocs architectoniques présentant des moulures très semblables à celles de la corniche de la porte Saint-André (cf. chapitre trois, I.3.2 et chapitre cinq, III.2). Deuxième argument : si l'on souhaite interpréter les lignes consacrées par l'orateur éduen à l'entrée de Constantin à Autun comme une description réaliste des vestiges de la porte de Rome, le texte incite à restituer une façade campagne présentant des formes similaires à celles de la porte Saint-André plutôt qu'une façade plate comme l'est celle de la porte d'Arroux. Si l'on se remémore le propos de l'orateur éduen, il évoque littéralement un type de porte urbaine qui semble tendre les bras (*procurrere* signifie courir en avant, s'élancer, s'avancer, faire saillie) à l'arrivant pour l'étreindre (*amplexus*) en son sein (*sinus*), ce qui s'accorde assez bien au dispositif de la porte Saint-André, même si d'autres dispositifs y correspondent autant (porte urbaine précédée d'une avant-cour semi-circulaire, porte urbaine à tour de flanquement largement saillantes vers l'extérieur, porte urbaine à cour intérieure…). L'emploi du substantif *sinus* dont il est ici question pour personnifier les portes de la ville peut être compris de plusieurs manières : soit il s'agit du *sinus* de la ville et, dans ce cas, l'expression renvoie au cœur de la ville, soit il s'agit du *sinus* de la porte et deux possibilités se présentent alors. Première possibilité : si les tours saillantes sont les bras tendus vers l'arrivant et que le corps central de la porte joue le rôle du corps, le *sinus* renvoie à l'espace situé immédiatement devant la porte, côté campagne. Pour la porte Saint-André, le *sinus* serait, non pas le corps central dans son entier, mais l'espace situé face aux deux baies centrales, un espace resserré du fait de la présence des deux avant-corps. Deuxième possibilité : le *sinus* renvoie au cœur même de la porte, à sa partie centrale, et non pas à la partie située immédiatement en avant d'elle. Je pense ici à une porte urbaine dotée d'une cour intérieure (le *sinus*), le lieu dans lequel le visiteur est amené en s'engageant entre les bras tendus que sont les tour de flanquement saillantes et qui a le mérite d'accorder l'*amplexus* au visiteur à l'intérieur de la ville, et non pas en le laissant sur le seuil. Ce second schéma s'accorde également avec le plan de la porte Saint-André qui pourrait avoir été dotée d'une cour intérieure. Ces précisions ne valent évidemment que dans la mesure où l'image forgée par l'orateur éduen aurait quelque fondement réel et ne peuvent être utilisées comme argument pour justifier telle ou telle hypothèse de restitution architecturale. De mon point de vue, la personnification de la porte de Rome ne doit pas être interprétée au sens littéral mais doit être replacée dans le contexte rhétorique et symbolique qui est le sien (cf. dans Hostein 2002, la comparaison très pertinente de la personnification de la porte de Rome par l'orateur éduen avec le revers du médaillon commémorant la manière dont Constance Chlore avait rendu la lumière à la Bretagne).

André un hapax dans l'Occident romain : aucune des autres portes à quatre baies connues ne comportent deux avancées correspondant aux deux passages latéraux et, même en élargissant la comparaison aux portes dotées de trois baies (une baie principale flanquée de deux baies de moindre taille), on ne trouve pas davantage de parallèles.

Faute de parallèles architecturaux, on peut toutefois se tourner vers un relief, conservé au Museo Provinciale Campano (Capoue), qui représente la façade côté campagne d'une porte urbaine très semblable à la porte Saint-André[1749]. Le relief montre une porte constituée de deux niveaux couronnés chacun par un entablement et flanquée de part et d'autre par des pavillons rectangulaires saillants vers l'extérieur. Les deux pavillons latéraux comportent chacun une baie cintrée au premier niveau comme au second tandis que le corps central de la porte, en retrait, possède deux grandes baies au premier niveau et sept arcades et fenêtres séparés par des pilastres ou des colonnes au second niveau. Il reste à préciser que les entablements sont continus entre les deux structures avancées latérales et le corps central de la porte en retrait. Au-delà du nombre d'ouvertures de la galerie supérieure, on observe une différence entre la porte Saint-André et le relief de Capoue qui présente une ouverture cintrée (au second niveau) sur le flanc de la partie saillante des pavillons avancés alors qu'à Autun, ce même mur est aveugle. H. Kähler considérait les deux pavillons latéraux comme faisant partie intégrante du corps de la porte, et non comme des tours de flanquement, pour deux raisons : d'abord, parce que les tours auraient dû excéder la hauteur des merlons couronnant l'entablement sommital de la porte urbaine[1750], ensuite parce qu'il trouve absurde qu'une tour tournée vers l'extérieur ait possédé des ouvertures aussi larges (il propose donc d'y voir la façade côté ville d'une porte)[1751]. Si l'on s'en tient ici à la description, le relief italien tendrait à prouver que la porte Saint-André n'est pas un hapax et que ce type de plan de porte urbaine à avant-corps latéraux saillants côté campagne était connu dans la région du Latium et de la Campanie. Cela dit, les deux pavillons saillants du relief du Museo Campano ne doivent pas être interprétés comme les avant-corps saillants de la porte Saint-André mais comme des tours de flanquement quadrangulaires saillantes vers l'extérieur. En effet, l'ouverture qui est ménagée au premier niveau de ces deux édifices latéraux n'est pas une porte mais une fenêtre. A partir de là, il faut réinterpréter le relief pour y voir une porte à deux baies, munie d'une galerie de sept arcades et flanquée de deux tours quadrangulaires sur lesquelles se prolongent les entablements du corps de la porte urbaine – procédé attesté non seulement sur d'autres reliefs campaniens représentant des portes urbaines mais également par l'exemple de la porta Nigra de Trèves. Les deux pavillons étant des tours de flanquement, la présence de fenêtres donnant sur l'espace situé immédiatement au pied de la façade est parfaitement normale. Le relief du Museo Campano ne correspond pas au plan à avant-corps latéraux de la porte Saint-André qui, à ce jour, reste unique dans le monde romain.

Quelle est réellement la fonction des avant-corps latéraux de la porte Saint-André ? En théorie, les principes poliorcétiques présentent les dispositifs saillants à la fois comme des points faibles qui sont davantage vulnérables aux lithoboles et comme des dispositifs permettant de multiplier les angles de tirs et les angles de vue sur l'ennemi[1752]. Dans le cas des avant-corps de la porte Saint-André, leur caractère saillant ne semble pas constituer un réel point de fragilité dans la mesure où ils sont eux-mêmes protégés par les tours de

[1749] Rebecchi 1979, p. 161-162. Taillé dans un calcaire dit de Caserta, ce relief ayant sans doute appartenu à un enclos funéraire serait daté d'après H. Kähler du troisième quart du Ier siècle av. J.-C., voire de la moitié du Ier siècle av. J.-C. selon F. Rebecchi.

[1750] C'est en réalité le cas comme on le voit en examinant le flanc droit du relief : les tours possèdent leur propre corniche sommitale, plusieurs centimètres au-dessus de la corniche sommitale du corps de la porte.

[1751] Kähler 1942, p. 80.

[1752] Cf. chapitre six sur les recommandations des auteurs de traités poliorcétiques.

flanquement qui leur sont accolées, qui les couvrent de huit mètres[1753]. La présence des deux avant-corps latéraux a pour conséquence de resserrer l'espace au devant de la porte urbaine mais en aucune manière ils ne sont susceptibles de permettre d'atteindre les flancs d'un ennemi qui se trouverait au pied des portes. En effet, les deux seules arcades dont disposent chacun des avant-corps au niveau de la galerie supérieure donnent en direction de la campagne : le mur servant de flanc aux avant-corps est en effet aveugle. L'impact stratégique d'un tel dispositif est donc discutable[1754]. Dès lors, ce plan de porte urbaine à avant-corps latéraux saillants doit répondre à une volonté de monumentalisation, de mise en scène ostentatoire de l'accès à la ville : la particularité d'un tel dispositif n'est en effet visible que pour celui qui entre dans la ville puisque la face arrière de la porte présente une ordonnance plus ordinaire avec les différentes baies des deux niveaux situées sur le même plan.

3. Restitution du projet architectural des portes monumentales d'Autun

La restitution du projet architectural consiste à déterminer quel a été le parti de l'architecte sans tenir compte des distorsions ou des ratés de chantier qui ont pu créer un écart entre le projet et la réalisation. Il est clair que le plan de la porte d'Arroux et celui de la porte Saint-André partagent suffisamment de points communs (dimensions générales, nombre de baies, présence d'une galerie de dix arcades, flanquement au moyen de tours à talon, matériaux de construction, répartition entre le grand appareil et le petit appareil) pour qu'elles soient considérées comme faisant partie d'un même projet général mais il importe de comparer également le projet original de chacune des deux portes, ne serait-ce que pour mieux cerner le travail de leur(s) architecte(s).

3.1.Hypothèse de restitution du projet de l'architecte pour la porte d'Arroux

Sans le relevé de la porte d'Arroux que j'ai réalisé au moyen d'un tachéomètre laser et de clichés redressés, il aurait été impossible d'envisager de restituer le projet architectural initial : il est en effet fondamental de disposer d'un relevé non seulement précis du point de vue des mesures mais aussi respectueux des alignements verticaux et horizontaux des ensembles structurels (notamment les assises de réglage, le plan de naissance des arcs et l'altitude du sommet de l'intrados des différents arcs clavés). L'essai de restitution du projet architectural originel réalisé initialement à partir du relevé de J. Roidot-Deléage ne donne pas du tout les mêmes résultats[1755], ce qui me permet de rappeler cette évidence : les études archéologiques de l'architecture et de la construction romaines progressent au même rythme que la qualité des relevés. J'ajoute enfin qu'il convient de se fonder sur le relevé des structures conservées, et non sur des relevés architecturaux qui restituent les assises en contact avec le niveau de sol antique ou avec la couverture (inconnue) de l'édifice pour ensuite utiliser ces points pour déterminer les lignes de force du projet architectural originel au risque de sombrer dans le raisonnement tautologique : il est certain que si l'on invente les assises inférieures et sommitales d'un édifice, il sera facile de tracer toutes les lignes voulues et de les faire coïncider avec n'importe quel point de la porte…

[1753] Par ailleurs, ces tours de flanquement présentent à l'ennemi un profil semi-circulaire idéal contre les jets de projectiles.
[1754] Peut-on supposer que le premier état de la galerie supérieure ait comporté une arcade sur le flanc de chaque avant-corps donnant sur l'espace situé devant les deux baies centrales ? Non si l'on considère que les dimensions du corps central de la porte Saint-André (19,02 m pour 10 arcades, à savoir 1,90 m par arcade) ne permettent pas de restituer la présence d'une arcade à l'étage du flanc de l'avant-corps (saillant d'1,20 m seulement).
[1755] Pour une évaluation détaillée des relevés de Roidot-Deléage, cf. chapitre quatre, V, 3.5.

Pour restituer ce qu'avait dû être le projet de l'architecte, plusieurs critères sont à prendre en considération : la recherche de modules récurrents à l'échelle de la façade, la recherche de modules convertibles en unités de mesure antiques (pieds romains et coudées) et la recherche de symétries créées par les lignes architecturales et les grands ensembles structurels de la porte. Certaines valeurs doivent être arrondies pour que le schéma que je propose soit valable – toutefois, la marge d'approximation ne dépasse pas 10 cm, ce qui sur une porte haute de plus de 16 m et large de plus de 18 m ne représente qu'une marge d'erreur comprise entre 0,55 et 0,60 %. Par ailleurs, il n'y a rien d'anormal au fait qu'il y ait de légères divergences entre le projet et la réalité du bâti.

Premier constat concernant l'axe de symétrie vertical de l'élévation de la porte d'Arroux, le piédroit central : sa largeur (1,84 m) est équivalente au dixième de la largeur totale du corps central de la porte compris entre les deux limites verticales de ravalement qui indiquent à quel endroit le parement des tours de flanquement venait s'appuyer sur celui de la façade de la porte (18,45 m). Ce piédroit central occupe les 10 % centraux de la largeur de la façade et laisse donc à sa droite et à sa gauche 45 %. L'axe médian du piédroit central, si on le prolonge verticalement jusqu'au niveau de la galerie supérieure, devait correspondre très exactement à l'axe vertical médian du pilastre et du chapiteau central de la galerie, c'est-à-dire le sixième (compris entre la cinquième et la sixième arcade) en partant de l'ouest[1756]. La galerie supérieure était composée de dix arcades, logiquement encadrées par onze piliers : on constate donc qu'elles se répartissent en deux groupes de cinq arcades de part et d'autre de l'axe de symétrie général de la façade qui divise en deux parties égales le premier niveau comme le second et qui inclut le point où les extrados des deux baies centrales sont tangents. Si l'on prolonge verticalement les deux arêtes du piédroit central, on se rend compte qu'elles correspondent à l'axe vertical central des cinquième et sixième arcades : la ligne ainsi obtenue sépare en deux moitiés égales ces arcades en passant sur le sommet de leur intrados. Non seulement le pilier central de la galerie supérieure est parfaitement à l'aplomb du piédroit central du premier niveau mais tous deux partagent le même module qui est approximativement égal à 6 pieds romains. En effet, la galerie supérieure est constituée d'une succession d'arcades larges de 3 pieds et séparées par des piliers de largeur quasiment identique (3 pieds). La corrélation entre la largeur du piédroit central et le module constitué par une arcade et un pilier au niveau de la galerie supérieure apparaît donc nettement, cette mesure équivaut, comme nous l'avons dit, au dixième de la largeur totale de la façade.

La façade de la porte d'Arroux s'organise selon trois fuseaux verticaux : le pan central mesure 21 pieds de large (6,25 m) tandis que les deux autres, à sa droite et à sa gauche, mesurent 20,5 pieds (6,09 m). Peut-être ces trois fuseaux étaient-ils censés être identiques dans le projet de l'architecte. Les limites verticales de ces trois ensembles sont les deux lignes de contact avec les tours de flanquement ainsi que les deux lignes qui divisent les baies centrales en deux parties égales et incluent le sommet de leur intrados. Cette ligne correspond exactement, au niveau de la galerie supérieure, au côté oriental du quatrième pilier si l'on compte en partant de l'ouest (c'est-à-dire au côté occidental de la quatrième arcade) et au côté occidental du huitième pilier (c'est-à-dire au côté oriental de la septième arcade). Le fuseau central compte donc, au niveau de la galerie supérieure, quatre arcades mais seulement trois piliers tandis que les deux fuseaux latéraux sont constitués de trois arcades et de quatre piliers (dont l'un n'est que partiel puisqu'il est recouvert par le retour de la tour de flanquement sur

[1756] En réalité, on observe une divergence minime entre l'axe du piédroit central et celui du pilier central, divergence qui s'explique par une légère erreur de calcul lorsque le premier pilier de la galerie supérieure a été érigé, comme on s'en rend bien compte si l'on restitue dans leur intégralité les lignes de contact avec les tours de flanquement ainsi que les trois arcades manquantes. Le pilier qui originellement se trouvait au contact de la tour orientale est une dizaine de centimètres moins large que le pilier opposé (conservé) au contact de la tour de flanquement occidentale.

la façade de la porte). Au niveau de la chaussée, les trois fuseaux s'organisent de manière symétrique autour d'un des trois piédroits principaux. Je ne reviens pas sur le piédroit central de la porte qui est nécessairement au centre du fuseau central de la porte. En ce qui concerne les deux fuseaux latéraux, deux remarques doivent être faites. Tout d'abord, la largeur d'une baie latérale est identique à la largeur du piédroit qui la sépare d'une des deux baies centrales, 5,5 pieds romains (1,65 m) – de la même manière qu'au niveau de la galerie où la largeur des arcades et des piliers est identique. Ensuite, si l'on est en droit de parler de symétrie du fuseau autour de ce piédroit, c'est parce qu'il est situé à la même distance de la limite créée par la tour de flanquement que de la ligne qui divise en deux parties égales chaque baie centrale, c'est-à-dire 7 pieds 1/3 (2,17 m), mesure qui correspond au rayon de l'arc clavé des baies centrales. Les trois fuseaux verticaux que l'on peut donc identifier sur la façade de la porte d'Arroux sont donc chacun constitués d'un piédroit flanqué de part et d'autre d'une largeur de 7 pieds 1/3.

L'organisation horizontale de la façade de la porte d'Arroux n'est pas moins structurée puisque l'on peut distinguer deux systèmes d'organisation parallèles et autonomes. Le premier est constitué par la superposition de trois bandes horizontales de 3,2 m de hauteur : la première de ces bandes est comprise entre le niveau du sommet de l'intrados des baies latérales et celui du sommet de l'intrados des baies centrales (3,2 m), la seconde bande part du sommet de l'intrados des baies centrales pour s'achever au niveau du lit d'attente de l'assise qui supporte le départ des piliers de la galerie (3,2 m), la troisième bande, quant à elle, s'interrompt au niveau du sommet de l'intrados des arcades de la galeries (3,2 m). Ce module de 3,2 m pourrait s'approcher de 11 pieds romains (3,26 m) et constituer alors le double du module de 5,5 pieds déjà évoqué pour la largeur des baies latérales et des piédroits secondaires. Ce système composé de quatre lignes horizontales à l'intervalle égal est essentiellement fondé sur le niveau du sommet de l'intrados des différents arcs de la porte, c'est-à-dire sur des lignes virtuelles qui n'ont aucune réalité architecturale. Une seconde organisation horizontale de la façade s'appuie quant à elle sur des lignes structurelles fortes : la transition entre le soubassement de la porte et les premières assises en calcaire, le niveau des impostes des baies latérales, celui des impostes des baies centrales, le sommet des extrados des baies centrales qui correspond au lit de pose de l'entablement intermédiaire, le sommet de ce même entablement et le niveau des impostes des arcades de la galerie. De bas en haut, on observe donc une triple succession de modules de 7 coudées (3,10 m) séparés par des modules de 6 pieds (1,80 m). Les deux bandes horizontales de 6 pieds sont constituées par l'espace compris entre le plan de naissance des arcs des baies latérales et celui des baies centrales d'une part, par l'entablement intermédiaire (qui se décompose lui-même en trois assises de 2 pieds de hauteur chacune) d'autre part.

Un autre schéma d'organisation géométrique (cohérent avec les observations précédentes) permet de rendre compte de l'organisation de la façade de la porte d'Arroux : il s'agit d'un quadrillage composé de carrés de 7 coudées de côté (3,08 m). D'un point de vue latéral, ce quadrillage est constitué de sept lignes verticales successives et équidistantes : première ligne, la limite de contact avec la tour de flanquement orientale ; seconde ligne, la ligne partageant le premier piédroit isolé en deux parties égales, ligne qui se trouve être tangente à l'extrados de la baie latérale comme à celui de la baie centrale ; troisième ligne, la ligne située dans l'axe du centre du cercle correspondant à l'arc en plein cintre de la baie centrale orientale, dans l'axe de la clé de voûte et dans celui de l'arête occidentale du pilier conservé le plus à l'est (en réalité, si l'on restitue l'ensemble de la galerie, il s'agit du quatrième pilier en comptant d'est en ouest) ; quatrième ligne, l'axe de symétrie de la façade passant par le milieu du piédroit central, par le point où les extrados des voûtes centrales sont tangents et par le centre du pilier médian de la galerie ; la cinquième ligne est l'exact équivalent de la troisième mais côté occidental ; la sixième ligne est l'équivalent de la

seconde et la septième et dernière ligne correspond à la ligne de contact avec le parement de la tour de flanquement occidentale. D'un point de vue vertical, la façade se découpe selon six lignes espacées de 7 coudées et quatre d'entre elles correspondant à une ligne de force architecturale[1757]. La première correspond au niveau du lit de pose du soubassement en arkose des cinq piédroits, c'est-à-dire à l'altitude de la semelle de fondations, la suivante correspond au plan de naissance des baies centrales et celle d'après, au plan tangent à l'extrados de chacune de ces deux baies (c'est-à-dire au lit de pose de l'architrave intermédiaire), la dernière de ces lignes horizontales correspond, quant à elle, au sommet des chapiteaux et à l'extrados horizontal des arcades (c'est-à-dire au lit de pose de l'architrave sommitale)[1758].

A l'issue de cet essai de restitution du projet originel de l'architecte, il apparaît que les jeux de symétrie sont beaucoup trop nombreux et complexes pour être perçus en pleine conscience par l'observateur mais je ne doute pas que c'est leur présence, quoiqu'invisible, qui explique l'unanimité des jugements laudatifs exprimés depuis le XVIème siècle sur l'harmonie des proportions de la porte d'Arroux. Aucun dessinateur n'a à ma connaissance rendu compte de la récurrence de certains modules, ni des symétries qui viennent d'être décrites ; seuls quelques érudits comme L. Thomassin ou E. Breton ont esquissé cette analyse structurelle détaillée de l'architecture des portes en se fondant sur des mesures prises *in situ* par leurs soins.

3.2.Hypothèse de restitution du projet de l'architecte pour la porte Saint-André

Le projet conçu par l'architecte romain pour la porte nord-est de l'enceinte d'*Augustodunum* est un peu plus délicat à restituer que celui de la porte d'Arroux. En effet, pour ce faire, seuls les blocs datant de la phase de construction initiale peuvent être utilisés dans le raisonnement : or, la porte Saint-André a non seulement été restaurée au XIXème siècle par Viollet-le-Duc mais elle a également subi une importante réfection à l'époque antique qui a vu sa galerie supérieure être totalement refaite. Bien sûr, on peut supposer que la réfection ait reproduit le plan originel mais cela n'est qu'une hypothèse indémontrable archéologiquement puisque nous n'avons conservé le départ d'aucun pilier de la galerie datant de la phase de construction. Par conséquent les seuls blocs sur lesquels le raisonnement peut de fonder correspondent globalement au premier niveau de la porte, et encore puisque les deux piédroits accolés aux tours de flanquement ont été largement refait et leurs blocs remplacés par des pierres neuves. Quant à la tour conservée, j'ai exposé plus haut[1759] que son parement actuel ne correspondait pas exactement à son emplacement antique. Il manque donc pour la porte Saint-André nombre d'informations qui sont encore lisibles sur le bâti de la porte d'Arroux.

L'observation de l'organisation du premier niveau permet toutefois d'effectuer plusieurs remarques. D'abord, le parti général consiste à créer des avant-corps saillants pour les baies latérales au niveau de la façade tournée vers la campagne alors que la face arrière de la porte conserve ses quatre baies sur le même plan. La façade campagne se divise en cinq fuseaux verticaux de 13 pieds romains de large (3,85 m), l'avant-corps latéral sud occupe un

[1757] De bas en haut, il s'agit de la première, de la troisième, de la quatrième et de la sixième, ce qui signifie que l'on retrouve le même module de 2 x 7 coudées (14 coudées) entre la première et la troisième lignes ainsi qu'entre la quatrième et la sixième ligne horizontale.

[1758] Se pose dès lors la question de savoir si ce schéma géométrique doit nous inciter à restituer une septième et dernière ligne horizontale, ce qui inscrirait la façade de la porte d'Arroux dans un carré idéal de 42 coudées (63 pieds) de côté. Pour cela, il faudrait ajouter 1,74 m d'élévation supplémentaire sous la forme d'un parapet, à moins que ce ne soit la toiture qui puisse jouer ce rôle, afin de compléter ce dernier carré du quadrillage que l'entablement sommital n'occupe que sur un peu plus d'1,30 m.

[1759] Cf. chapitre trois.

cinquième, le corps central de la porte avec ses deux baies centrales occupe 3 cinquièmes (39 pieds) et le dernier cinquième est constitué par l'avant-corps septentrional. Le rythme vertical de la façade est donc 1 / 3 / 1 là où celui de la porte d'Arroux est de 1 / 4 / 1. Pour le dire autrement, une baie latérale correspond à la moitié d'une baie centrale à la porte d'Arroux alors qu'à la porte Saint-André, elle correspond aux deux tiers d'une baie centrale. On retrouve ce même module de 13 pieds à deux autres endroits : d'une part, c'est la distance qui correspond à la portée de chacune des deux baies centrales, d'autre part, c'est la distance qui sépare l'arête nord du piédroit originellement accolé à la tour de flanquement sud de l'arête nord de la baie centrale voisine ; de manière symétrique, c'est aussi la distance qui sépare l'arête sud du piédroit accolé à l'ancienne église de l'arête sud de la baie centrale voisine. En ce qui concerne le profil particulier des deux piédroits au niveau desquels s'articule un avant-corps, on reconnaît parfaitement les unités de mesure antiques : l'avancée entre les deux plans est égale à 4 pieds (1,20 m), le plan avancé qui sert de piédroit à l'arc de la baie latérale mesure 2,5 pieds (75 cm) tandis que le plan en retrait servant de piédroit à la baie centrale mesure 3,5 pieds (1,03 m). D'après un ressaut observable sous l'architrave intermédiaire (**PSA-47**), il apparaît que la ligne verticale de contact entre le grand appareil de la porte et le parement en petit appareil des tours de flanquements se situait à 1,35 m de la première arête du piédroit de la baie latérale la plus proche (c'est-à-dire à 3,5 pieds). Quant au piédroit central de la porte, sa largeur correspond à 6 pieds.

Sur la face de la porte visible depuis la ville, la situation n'est pas la même et le module de 13 pieds n'est pas opérant. En effet, les trois piédroits centraux sont plus proches les uns des autres sur la façade tournée vers la campagne qu'ils ne le sont au niveau de la face arrière : les piédroits présentent de fait un retrait de plusieurs centimètres immédiatement après l'arc clavé de la façade, ce qui réduit leur largeur lorsqu'on les regarde depuis l'intérieur de la ville. Le seul point commun du point de vue de l'ordonnancement de la face arrière avec la façade campagne réside dans la division en trois fuseaux verticaux de 18 pieds (5,36 m) : 18 pieds entre l'arête nord du piédroit sud de la baie latérale sud et l'axe médian de la baie centrale sud, 18 pieds entre les deux axes médians des deux baies centrales et 18 pieds entre l'axe médian de la baie centrale nord et l'arête sud du piédroit nord de la baie latérale nord. Telles sont les données que l'on peut restituer du projet de l'architecte tel qu'il s'est traduit lors de la phase de construction initiale.

Si l'on s'intéresse à la galerie, on peut supposer raisonnablement que sa réfection ne s'est pas accompagnée d'une modification de son plan initial, étant donné que l'alternance des arcades et des piliers s'organise sur des lignes inspirées par les structures du premier niveau. Au niveau des deux façades conservées, on observe un strict alignement des quatre lignes que je viens d'évoquer qui scandent la porte en trois fuseaux de 18 pieds. Ces quatre lignes verticales correspondent précisément à l'axe médian des arcades n° 1, 4, 7 et 10 (si l'on compte du nord au sud). Ces quatre arcades sont par conséquent parfaitement alignées entre celles du pan de la galerie tournée vers la campagne et celles du pan opposé. Cela semble aller de soi mais en réalité, du fait de la présence de deux avancées latérales au niveau de la façade campagne, les dix arcades (créées par onze piliers) ne peuvent pas être régulièrement réparties : chaque avant-corps de la porte (c'est-à-dire les deux cinquièmes de la largeur totale) compte deux arcades tandis que les trois cinquièmes restants doivent accueillir six arcades, on a donc d'un côté quatre arcades qui s'étendent sur 26 pieds (26 / 4 = 6,5 pieds par arcade) et de l'autre six arcades qui s'étendent sur 39 pieds (39 / 6 = 6,5 pieds par arcade). Le problème réside dans la gestion des deux avancées latérales qui empêche la répartition idéale de 6,5 pieds par arcade : les deux piliers qui servent à la fois pour une arcade d'un avant-corps et pour une arcade du corps central sont nécessairement plus larges que les autres puisqu'ils ne peuvent pas équilibrer les poussées de l'arc de gauche par celles de l'arc de droite, étant donné que celles-ci s'exercent sur des plans différents. Ce problème ne se pose pas sur la face

opposée de la porte qui est complètement plane et qui permet une répartition régulière d'une arcade tous les 6,5 pieds : par conséquent, les arcades du pan de la galerie campagne et celles du pan opposé ne peuvent pas toutes êtres situées exactement en vis-à-vis les unes des autres. J'en reviens aux quatre arcades qui partagent le même alignement, côté ville comme côté campagne, avec les quatre limites des fuseaux de 18 pieds. Côté ville, l'axe médian de deux autres arcades (n° 2 et 9) correspond à l'arête du deuxième piédroit de chaque baie latérale.. En revanche, côté campagne, les arcades n° 2 et n° 9 sont les seules à ne pas voir leur axe médian s'aligner avec une ligne architecturale significative : l'axe médian des arcades n° 3, 5, 6 et 8 s'aligne en effet avec les quatre arêtes des trois piédroits supportant les deux passages centraux. Les effets d'harmonie fondés sur les mathématiques et la géométrie n'ont donc pas été négligés par l'architecte de la porte Saint-André qui a réussi à développer une formule ingénieuse (si l'on accepte l'idée que la réfection de la galerie ne fait que reproduire son état originel, du moins en plan) pour gérer à la fois quatre passages au premier niveau, dix arcades au second, deux arcs clavés au plan de naissance identique mais à la portée et à la hauteur différentes au niveau des passages centraux ainsi que deux avant-corps n'affectant qu'une des deux faces de la porte urbaine.

Les solutions proposées à chacun de ces défis complexes dans le projet de la porte Saint-André ne sont pas complètement comparables à la subtilité des jeux de symétrie conçus dans le projet de la porte d'Arroux. En revanche, dans les deux cas, l'intelligence des solutions proposées contraste avec leur invisibilité et la simplicité qui se dégage de ces deux édifices. On peut, si on le souhaite, opposer une porte au plan simple et au décor complexe (la porte d'Arroux) à une porte au décor simple et au plan complexe (la porte Saint-André)[1760] mais certainement pas, comme le font plusieurs auteurs anciens, un chef-d'œuvre d'architecture au décor subtil au produit d'une architecture décadente réalisé par des ouvriers maladroits. Les deux portes urbaines dont le corps central est conservé sont toutes deux le résultat de projets architecturaux aboutis qu'on ne peut à mon sens qu'attribuer à un ou plusieurs architecte(s) mandatés par le pouvoir central. L'usage d'unités de mesure romaines, certes, mais surtout la maîtrise des techniques de construction caractéristiques de l'architecture romaine à une période précoce contribuent à établir que la construction des portes d'Autun n'a pas pu être menée par des ouvriers éduens livrés à eux-mêmes[1761].

La principale différence dans la gestion des quatre passages a consisté à diviser verticalement la porte d'Arroux en sixièmes (15,5 coudées / 4 x 15,5 coudées / 15,5 coudées) et la porte Saint-André en cinquièmes (13 pieds / 3 x 13 pieds / 13 pieds). Du point de vue de la galerie constituée dans les deux cas de dix arcades, la porte d'Arroux diffère de la porte Saint-André en faisant coïncider l'axe de l'arête du piédroit accolé à la tour de flanquement avec celui de l'arête du pilier de la galerie accolé à la tour tandis qu'à la porte Saint-André, l'axe de l'arête du piédroit accolé à la tour correspond à l'axe médian de la première arcade (et de la dernière arcade) de la galerie supérieure[1762]. En définitive, les différences mises en lumière entre les deux projets architecturaux me paraissent davantage relever d'un effet de *variatio* au sein d'un projet global de construction des quatre portes urbaines de la nouvelle

[1760] C'est le sens du jugement exprimé par l'architecte qui a sans doute le plus étudié la porte Saint-André, Viollet-le-Duc : « Bien que les détails de cette porte soient médiocrement tracés et exécutés, l'ensemble de cette construction, ses proportions, produisent l'effet le plus heureux » (Viollet-le-Duc 1864, p. 316).

[1761] Il serait intéressant de pouvoir comparer la manière dont les architectes des portes d'*Augustodunum* ont conçu ces édifices avec d'autres portes mais la mauvaise conservation de nombreuses portes empêche de mener ce type d'étude : il est en effet nécessaire que la façade soit conservée en élévation ainsi qu'en plan (au moins la moitié afin que l'on puisse restituer par symétrie la partie manquante). Bien que le cas d'Autun ne soit pas particulièrement probant, cette méthode de restitution du projet pourrait permettre de déceler la signature d'un architecte.

[1762] Pourtant, dans les deux cas, malgré cette divergence importante d'une porte à l'autre, c'est toujours l'axe central d'un pilier qui correspond à l'axe médian du piédroit central de la porte urbaine.

capitale éduenne qu'imposer la nécessité de l'existence des deux architectes ou d'un écart chronologique entre la construction de chaque édifice[1763]. En revanche, je suis enclin à supposer la présence d'équipes différentes d'ouvriers et de sculpteurs. Ceci pourrait notamment expliquer le recours à des systèmes de clavages distincts d'une porte à l'autre, voire d'une baie à l'autre.

4. Bilan comparatif sur la porte d'Arroux et la porte Saint-André

Les réflexions sur les constructeurs des portes d'*Augustodunum*, sur leurs liens éventuels avec le pouvoir central ou sur leur origine ne sont pas nouvelles. Pour ma part, c'est en comparant entre elles les portes d'Autun que j'espère mieux cerner ces constructeurs mais, avant cela, je récapitule les éléments rassemblés sur la question par les chercheurs.

On a parfois cherché à trouver l'origine des constructeurs des portes d'Autun dans les sources antiques : certains ont ainsi proposé, à la lecture des *Panégyriques latins*[1764], d'attribuer les portes d'Autun à des ouvriers originaires de Bretagne[1765]. Une autre méthode consiste à déceler la présence de Rome dans les techniques utilisées. Il est certain que les portes d'Autun sont le produit d'une architecture romaine. On trouve en effet sur elles nombre de procédés de construction mais aussi d'éléments décoratifs caractéristiques : l'ordre corinthien, le recours à des crampons pour lier les blocs entre eux, les entablements tripartites, la présence de cadres d'anathyrose, le recours au dispositif clavé de l'arc ou de la voûte en berceau, la prise en compte des propriétés des matériaux de construction, l'utilisation de l'*opus caementicium*… Dans son étude de l'enceinte romaine, A. Fort pense déceler la présence d'ouvriers ou de maîtres d'œuvre romains dans l'écartement entre les rangées de trous de boulins qui s'avère convertible en unités romaines[1766]. Mais faut-il voir la main de Rome dans l'emploi d'unités de mesure romaines quand on connaît l'ancienneté des relations entre Rome et les Eduens ? Quant à V. Brunet-Gaston, c'est dans l'emploi exclusif de matériaux rocheux issus de carrières du territoire éduen (tels que le calcaire oolithique ou le grès arkose) qu'elle trouve un indice de l'origine locale des *lapidarii* qui ont sculpté les chapiteaux des portes d'Autun[1767]. Pour A. Olivier, l'élément qui atteste la présence d'architectes et de sculpteurs mandatés par le pouvoir central, c'est le profil primitif du modillon de la corniche intermédiaire situé au contact de la tour de flanquement occidentale dans la mesure où on le retrouve sur le temple d'Apollon Sosianus, de Mars Ultor et sur la Maison Carrée[1768]. La construction de l'entière parure urbaine de certaines villes est parfois attribuée à des militaires : est-il envisageable de leur attribuer la construction des portes

---

[1763] Evidemment, le fait que ces hypothèses ne s'imposent pas ne signifie pas qu'elles puissent être définitivement rejetées.

[1764] Il s'agit du discours adressé par un orateur anonyme à Constance Chlore en 297 : *civitas Aeduorum ex hac Britannicae facultate vitoria plurimos, quibus illae provinciae redundabant, accepit artifices et nunc exstructione veterum domorum et refectione operum publicorum et templourum instauratione consurgit* (VIII (4), XXI = Galletier 1949, p. 99). Traduction donnée dans Frézouls 1997, p. 80, note 33 : la cité des Eduens « a reçu, à la suite de la victoire en Bretagne, une multitude de ces artisans qui abondaient en ces provinces, et, à cette heure, la reconstruction de ses vieilles demeures, la réfection des édifices publics, la restauration de ses temples la font surgir de ses ruines ».

[1765] Lewis 1883.

[1766] Fort 2009, p. 92-93 : le plus petit écart est égal à un *gradus* (73,92 cm), c'est-à-dire 2,5 pieds, le plus grand écart mesuré est égal à 9 pieds romains (2,60 m). L'écart moyen est compris entre 3 pieds (1 m) et 5 pieds (1,40 m, c'est-à-dire 1 perche).

[1767] Brunet-Gaston *et al*. 2006, p. 73, 248. La même idée est avancée par P. Gros à propos du théâtre d'Arles : la sculpture des parties en calcaire local est confiée aux artisans indigènes, à la différence de la sculpture des parties en marbre réservée aux sculpteurs venus de Rome et d'Italie (Gros 2006, p. 480).

[1768] Olivier 2010, p. 282.

urbaines qui présentent des analogies avec le plan de certaines portes de camp militaire[1769] ? L'étude des *militaria* mis au jour à Autun, en comparaison avec les découvertes similaires faites sur le mont Beuvray, a conclu à une présence très discrète de l'armée à *Augustodunum*. Il faut en particulier signaler qu'aucune de ces pièces n'est attribuable à l'époque augustéenne précoce. Il semble donc que l'on puisse exclure que le chantier de construction des portes urbaines ait été confiée à l'armée à supposer que celui-ci soit contemporain de la fondation. Les *militaria* les plus anciens découverts à Autun datent en effet de la fin de la période augustéenne[1770].

Comment déterminer, en l'absence de datations stratigraphiques, si la construction de la porte d'Arroux et celle de la porte Saint-André sont simultanées, si c'est le même architecte qui a conçu leurs plans, si ce sont les mêmes équipes de bâtisseurs qui les ont élevées ? En l'attente de fouilles stratigraphiques[1771], seule une comparaison attentive peut être établie mais les éléments permettant d'établir une chronologie relative sont quasiment nuls. Une fois de plus, pour des raisons liées à la conservation des portes, ce sont les portes d'Arroux et de Saint-André qui seules fournissent des éléments de réflexion.

Une mise au point s'impose afin de récapituler précisément ce qui rapproche et ce qui distingue la porte d'Arroux de la porte Saint-André. Au sein des points communs entre les deux portes urbaines, on relève la nature des matériaux employés (calcaire de Fontaines, arkose du bois des Cros), la répartition des quatre baies au premier niveau (1-2-1), la présence de deux tours de flanquement, la forme des tours de flanquement (tours à talon), le positionnement des tours de flanquement par rapport aux murs de courtine (à la fois saillantes vers l'intérieur et l'extérieur de la ville), la répartition entre le grand appareil pour le corps de la porte et le petit appareil pour les tours de flanquement, la présence d'une galerie supérieure percée de dix arcades, des arcs centraux constitués de quinze claveaux sur la face visible depuis la ville, des arcs latéraux constitués de neuf claveaux, le système de clavage de la galerie d'arcades (un unique bloc servant de clé de voûte entre deux sommiers qui sont communs avec les arcades voisines), les principales composantes du décor (archivoltes extradossées pour les quatre baies du premier niveau, architraves à trois bandes surmontées d'un talon et d'un listel et frise lisse au niveau de l'entablement intermédiaire), un entablement intermédiaire tangent au sommet de l'extrados des deux baies centrales, un entablement sommital reposant immédiatement sur l'extrados horizontal des arcades de la galerie, les piliers de la galerie supérieure qui reposent sur une assise de transition, et non directement sur l'entablement intermédiaire.

Pour autant, la comparaison entre les deux portes romaines les mieux conservées d'Autun révèle qu'à plusieurs reprises leurs constructeurs ont adopté des partis-pris architecturaux différents et ont recouru à des solutions techniques diverses. Voici la liste des divergences : la distribution des matériaux (à la porte Saint-André, l'arkose est utilisée pour la galerie supérieure alors qu'à la porte d'Arroux, elle est cantonnée aux soubassements des piédroits)[1772], le plan du corps central de l'édifice (alignement sur le même plan des quatre baies à la porte d'Arroux, avant-corps latéraux saillants vers l'extérieur à la porte Saint-André), l'ordre architectural de la galerie supérieure (corinthien à la porte d'Arroux,

[1769] Cf. plan et restitution architecturale de la porte orientale du camp flavien de Mirebeau-sur-Bèze (réalisée par J.-P. Adam), dans Reddé *et al*. 2006, p. 84-88 (déjà dans Goguey – Reddé 1995).
[1770] Fort – Labaune 2008.
[1771] Ces fouilles permettraient de bénéficier de datations stratigraphiques mais seraient aussi l'occasion d'effectuer des datations par radiocarbone sur les mortiers conservés dans les parements en élévation des tours de flanquement, dans les fondations des piédroits des portes, des murs latéraux de la cour intérieure et des tours.
[1772] Cette observation n'a aucune incidence sur la réflexion sur l'état originel des portes puisque de fortes présomptions fondées sur l'analyse stratigraphique du bâti de la porte Saint-André incitent à considérer que son second niveau a été construit en calcaire oolithique de Fontaines.

ionicisant / composite à la porte Saint-André)[1773], la mouluration des corniches (corniche modillonnaire à feuilles d'acanthe et à soffites pour la porte d'Arroux, corniche à modillons parallélépipédiques pour la porte Saint-André), le système de fermeture des deux baies principales (à herse pour la porte d'Arroux, à double vantail pour la porte Saint-André), la liaison entre les arcs des baies centrales et la voûte (une voûte en grand appareil d'un seul tenant à la porte d'Arroux, deux arcs clavés indépendants en vis-à-vis à la porte Saint-André), le lien entre les archivoltes des baies centrales de la façade tournée vers la campagne et l'imposte du piédroit central (elles sont tangentes entre elles au contact de l'imposte du piédroit central de la porte d'Arroux alors qu'elles sont séparées par plusieurs centimètres à la porte Saint-André), le lien entre les archivoltes des baies centrales de la face arrière et l'imposte du piédroit central (elles sont tangentes entre elles au contact de l'imposte du piédroit central au niveau de la porte d'Arroux alors qu'elles se recouvrent l'une l'autre au niveau de la porte Saint-André), le nombre de claveaux employés pour les baies centrales de la façade tournée vers la campagne (quinze claveaux à la porte d'Arroux, treize à la porte Saint-André), la forme de l'extrados des baies centrales (la porte d'Arroux présente un extrados semi-circulaire, concentrique à l'intrados tandis qu'à la porte Saint-André, la clé de voûte et les deux claveaux contigus forment un extrados horizontal distinct du reste de l'extrados de profil circulaire), la forme de l'extrados de la clé de voûte des baies latérales (extrados courbe à la porte d'Arroux, extrados horizontal à la porte Saint-André).

Le seul inventaire des divergences entre les deux portes ne permet pas de déterminer si leur construction est contemporaine ou non, ni si leur architecte est le même ou non, mais il suffit pour battre en brèche l'idée selon laquelle les portes d'Autun sont toutes les quatre identiques et construites sur le même plan. L'étude détaillée des techniques de construction et du décor révèle une réalité plus complexe qui ne permet toutefois pas, à ce stade, de situer en chronologie relative la construction d'une porte par rapport à l'autre. La seule certitude en termes de chronologie réside dans la postériorité du second niveau de la porte Saint-André : cette réfection en arkose destinée à remplacer l'état originel de la galerie construite en calcaire oolithique est à la fois postérieure de plusieurs décennies (et sans doute de plusieurs siècles) au premier niveau de la porte mais aussi à la construction de la porte d'Arroux, si l'on considère que la construction des parties en élévation en grès arkose est un second choix, vraisemblablement imposé par des contraintes économiques[1774]. Enfin, on pourrait avancer l'hypothèse de l'antériorité de la porte d'Arroux sur la porte Saint-André, ne serait-ce que de deux à trois ans, le temps que le chantier de la première porte soit achevé ou presque. Cela dit, cet argument de pure vraisemblance serait essentiellement fondé sur le fait que la porte d'Arroux est desservie par un axe routier plus important que la porte Saint-André[1775] : cette configuration pourrait justifier que le chantier de la première ait bénéficié de ressources financières plus importantes que celui de la seconde mais n'implique pas en soi son antériorité[1776]. Par ailleurs, étant donné que le parti général entre les deux portes est très

[1773] Même remarque. Il est impossible de déterminer quel était le décor originel du second niveau, tout au plus peut-on présumer que l'entablement sommital devait constituer une version réduite en hauteur et simplifiée de l'entablement intermédiaire.

[1774] Cf. chapitre trois, II.1.1 et II.1.2. Les carrières d'arkose ne sont situées qu'à une dizaine de kilomètres au sud-est d'Autun alors que les carrières de calcaire de Fontaines sont à 35 km : les coûts et les délais de transports en sont d'autant réduits. Par ailleurs, le grès arkose ayant un aspect moins esthétique, il devait être plus économique.

[1775] Argument déjà proposé dans Meylan – Labaune 2011, p. 117-118. Il est délicat toutefois de déterminer laquelle des quatre portes desservait la destination la plus importante aux yeux des Eduens : la porte sud-ouest était tournée vers le mont Beuvray et le centre de la Gaule, la porte sud-est vers le port fluvial de Chalon-sur-Saône et vers Lyon, la porte nord-est vers le Rhin et la porte nord-ouest vers l'Océan.

[1776] Par ailleurs, si la fondation d'*Augustodunum* est antérieure de quelques années à la construction effective du tronçon de la voie d'Agrippa entre Sens et Autun (celui qui mène à la porte d'Arroux), rien n'impose alors que la construction de cette dernière ait été prioritaire sur les trois autres.

proche mais que des solutions techniques différentes sont adoptées, n'est-il pas plus vraisemblable de faire l'hypothèse de deux équipes distinctes travaillant simultanément à l'édification de ces deux portes urbaines plutôt que d'imaginer un écart chronologique entre les deux chantiers ? Cette solution est envisageable mais je penche pour une solution intermédiaire qu'il est difficile de prouver. Bien que le projet concerne quatre portes, je suis contraint de ne raisonner qu'à partir des deux dont j'ai pu étudier le bâti : je pense que les chantiers étaient partiellement simultanés mais avaient débuté de manière décalée[1777]. Deux indices suggèrent peut-être l'antériorité de la porte d'Arroux sur la porte Saint-André. Premier point : on peut interpréter l'inachèvement partiel de certains détails de la porte d'Arroux[1778] comme une preuve que les *lapidarii* ont été immédiatement appelés à travailler sur un autre chantier qui attendaient leur intervention pour se poursuivre, raison pour laquelle certaines finitions auraient été omises. Deuxième point : l'étude des différentes formes de claveaux utilisés (à extrados courbe ou bien à extrados formant un angle droit pour s'intégrer directement dans les assises de grand appareil) permet de constater que la deuxième solution, plus rapide à mettre en œuvre car elle requiert un travail de taille moins complexe[1779], a été davantage adoptée pour la porte Saint-André que pour la porte d'Arroux[1780]. Plutôt que d'y voir la preuve de l'existence d'une seconde équipe, on peut penser que la même équipe a fait évoluer sa pratique afin de travailler plus rapidement et de se faciliter la tâche : étant donné qu'on trouve les deux types de claveaux sur chacune des deux portes conservées, il est impossible de considérer que ces deux façons de faire correspondent de manière unilatérale à l'une ou l'autre de deux équipes distinctes. Il faut enfin ajouter que le choix pour la porte Saint-André d'une corniche modillonnaire beaucoup plus simple que celle de la porte d'Arroux me paraît davantage relever d'une question de financement[1781] ou d'un choix délibéré dans le projet architectural que d'un changement de mode et donc d'une distance chronologique.

Pour résumer l'analyse présentée dans les pages précédentes sans surinterpréter pour autant les différences mises en lumière, l'étude comparative de la construction des portes monumentales d'Autun aboutit à considérer que les variations architecturales observables s'inscrivent au sein d'un projet unitaire. La différence des projets architecturaux ne me paraît pas en effet impliquer une éventuelle distance chronologique : le parti général (quatre passages, deux centraux flanqués par deux baies de moindre taille, deux tours de flanquement à talon en petit appareil, une galerie supérieure constituée de dix arcades par pan), la mise en

[1777] Il faut en effet prendre en compte les contraintes logistiques : l'approvisionnement en matériaux de construction, la main d'œuvre et le financement étaient-ils suffisamment importants pour que deux, voire quatre, chantiers soient conjointement menés à *Augustodunum* qui devait au même moment construire l'aqueduc de Montdru – construction linéaire stratigraphiquement antérieure à l'enceinte (Borau 2010, p. 197-200) ? L'ampleur de cette première phase édilitaire explique pourquoi la trame viaire n'est réalisée qu'à partir du milieu de l'époque augustéenne, de même que l'enceinte si l'on en croit la datation augusto-tibérienne proposée par A. Fort. Il faut aussi avoir à l'esprit qu'il y avait nécessairement des équipes différentes au sein du chantier d'une même porte urbaine entre celles qui étaient spécialisées dans le grand appareil et celles spécialisées dans le petit appareil qui travaillaient presque simultanément, comme le prouve l'étude du bâti, à la construction des tours de flanquement ou des murs latéraux de la cour intérieure.

[1778] Je pense notamment à l'imposte de la grande baie centrale orientale (**PAX-16**) et éventuellement aux deux chapiteaux laissés bruts de taille alors que leurs voisins avaient été épannelés (**PAX-34**).

[1779] Dans ce cas, non seulement le tailleur de pierre n'a pas à créer un extrados circulaire parfaitement concentrique à l'intrados sur le claveau mais il n'a pas non plus à réaliser un profil courbe pour le bloc venant s'ajuster sur le claveau.

[1780] Cf. chapitre trois, II.2.5.

[1781] La réalisation des motifs linéaires et répétitifs de la corniche de la porte Saint-André ne demande pas le même niveau de compétence que la sculpture des modillons et des motifs de fleurons des soffites. Les premiers pouvaient être réalisés par de simples *lapidarii* tandis que les seconds réclamaient de véritables *sculptores*.

œuvre et la taille des blocs ou la nature des matériaux issus des mêmes réseaux d'approvisionnement me semblent l'emporter largement sur le choix de solutions techniques ou esthétiques différentes selon les portes (système de clavage, système de fermeture, décor architectonique).

Hypothèses de restitution des parties disparues

Malgré leur état de conservation exceptionnel, les portes urbaines d'*Augustodunum* sont loin d'être complètes. Il est toutefois envisageable de proposer des hypothèses de restitution des parties manquantes en se fondant d'abord sur l'étude du bâti de chacune d'entre elles, puis sur leur étude comparée, enfin sur leur mise en série au sein des portes de l'Occident romain. Ce qui saute aux yeux aujourd'hui et qui a également retenu l'attention des antiquaires, ce sont les parties en élévation qui ont disparu : les trois arcades de la façade côté campagne de la porte d'Arroux ou l'avant-corps méridional de la porte Saint-André. Dans la majorité des cas, ces éléments disparus du bâti antique ont été correctement interprétés comme des démolitions, et non comme le signe d'un inachèvement de la construction. En revanche, l'interprétation d'autres éléments n'est pas toujours allée de soi : fallait-il par exemple considérer que la porte d'Arroux était dotée d'un autre pan de galerie sur la face arrière de la porte ou n'y avait-il besoin que d'un parement tourné vers la campagne ? la porte d'Arroux comportait-elle un passage latéral occidental à l'image du passage oriental ou bien la dissymétrie observable depuis l'intérieur de la ville était-elle volontaire ? Beaucoup d'erreurs ont été commises par les antiquaires et par les voyageurs du fait de leur mauvaise connaissance du type architectural de la porte urbaine : la confusion entre porte urbaine et arc honorifique est notamment responsable des interprétations fantaisistes de la tour de flanquement nord de la porte Saint-André, identifiée comme un magasin d'armes, comme un grenier ou comme un temple à la divinité tutélaire de la ville. Pendant longtemps, il n'était pas clair dans l'esprit des savants que les deux tours de flanquement faisaient structurellement partie de la porte urbaine. Il est d'autant plus remarquable que certains, comme Léauté à la fin du XVIème siècle, aient compris que la tour Saint-Andoche devait avoir un lien avec la porte des Druides dans la mesure où elle présentait des caractéristiques architecturales et techniques communes avec l'église Saint-André accolée à la porte opposée – ceci pour dire que la connaissance de ce qu'est une porte urbaine est indispensable pour distinguer les parties n'ayant jamais existé des parties disparues. Les progrès dans ce domaine sont liés à la réalisation de synthèses et aux grandes entreprises de recensement archéologique menées au XIXème siècle qui ont abouti à l'établissement de typologies : je pense à la démarche de personnages comme A. de Caumont dont A. Grenier est certainement l'héritier même si son œuvre a une toute autre ampleur et une toute autre portée. Ce type de travaux synthétiques permet de replacer au sein de leur contexte architectural et chronologique des édifices jusqu'alors isolés, de leur donner du sens et de faire progresser la connaissance à leur sujet. C'est ainsi qu'A. Grenier conclut son développement sur les portes d'Arroux et de Saint-André sur cette remarque :

> ni pour l'une ni pour l'autre de ces portes, nous ne trouvons l'indication qu'on ait trouvé trace d'une cour intérieure. Peut-être ne l'a-t-on pas cherchée. Le prolongement du corps rectangulaire des tours en arrière des façades semble appeler cette cour. Elle dut être prévue. Peut-être n'a-t-elle pas été construite[1782].

Qu'en est-il exactement ?

[1782] Grenier 1931, p. 345.

1. *Un plan incomplet ? La question de la cour intérieure des portes urbaines d'*Augustodunum

Sorte de sas entre ville et campagne, la cour intérieure désigne l'espace découvert situé, au cœur d'une porte urbaine, entre une ligne de fermeture tournée vers la campagne et une ligne de fermeture tournée vers la ville[1783].

Faut-il restituer une cour intérieure aux portes d'Autun ? La question n'est pas sans conséquences d'un point de vue structurel et architectural : répondre par l'affirmative à cette question revient à devoir restituer non pas seulement un espace à l'air libre en retrait des baies de la porte mais aussi un corps de bâtiment, côté ville, parallèle à celui qui est conservé côté campagne ainsi que, le cas échéant, deux passages latéraux couverts permettant de relier les deux corps de bâtiments de la porte et servant à délimiter latéralement la cour[1784]. Dans l'hypothèse de l'existence de ces passages latéraux, on doit alors envisager, au-dessus de ce premier niveau, la restitution d'une galerie permettant de circuler entre les deux tours de flanquement soit en empruntant la galerie supérieure située au-dessus des passages du corps de la porte côté campagne soit en la contournant pour emprunter alors les trois autres tronçons donnant eux aussi sur la cour intérieure.

1.1. La porte d'Arroux, une porte urbaine à cour intérieure

L'idée selon laquelle les portes romaines d'Autun telles qu'elles sont parvenues jusqu'à nous ne sont sans doute pas complètes n'est pas nouvelle : plusieurs chercheurs ont en effet émis l'hypothèse que les portes urbaines d'Autun devaient avoir été dotées d'une cour intérieure. J'ai déjà mentionné A. Grenier mais, quelques années plus tard, il est rejoint par l'architecte F. Frigerio[1785]. A cette date, il n'existe aucun autre argument pour supposer l'existence d'une cour intérieure que la comparaison morphologique avec des édifices contemporains, ce qui explique pourquoi les chercheurs de la seconde moitié du XXème siècle demeurent réticents à mentionner cette hypothèse, préférant s'en tenir à la réalité des structures conservées[1786]. Le retour en grâce de l'hypothèse se fait au milieu des années 1980 et, depuis, on la trouve mentionnée presque systématiquement, avec plus ou moins de conviction ou de prudence, dans les travaux scientifiques[1787]. Les lignes que lui consacre P. Gros dans son manuel de référence sur l'architecture romaine sont caractéristiques de la manière dont l'hypothèse est alors exposée :

[1783] Cf. chapitre six, II.2.3 sur le dispositif de cour intérieure au sein des portes monumentales de l'Occident romain.

[1784] Il est toutefois envisageable, d'un point de vue théorique, que ces passages n'existent pas et que ce soient les parements des tours de flanquement qui jouent le rôle de parois latérales de la cour intérieure.

[1785] « Avevano un cavedio le porte di Autun ? Non se ne conoscono tracce. Ma la somiglianza della planimetria delle torri con quella delle Porte d'Augusto a Nîmes può far supporre ragionevolmente che vi potesse essere un cavedi press'a poco come lo vediamo in Nîmes appunto. » (Frigerio 1935, p. 124).

[1786] C'est notamment le cas de P.-M. Duval (Duval 1950, p. 82 « un arc-façade planté sur la ligne même du rempart » ; Duval – Quoniam 1963, p. 163 : « Ces portes n'ont pas la cour intérieure fermée qui fait la puissance de la porte dite d'Auguste à Nîmes ou de la Porte noire à Trèves : elles n'ont qu'une ligne de fermeture ; mais la saillie très forte des tours compense cette faiblesse, autant que faire se peut »), de R. Chevallier (Chevallier 1969, p. 8-9 : « Les portes, fermées vers la campagne par des herses ou ventaux, sans cours intérieures, ne comportaient donc qu'une ligne de défense. Il est vrai que la rivière d'Arroux double le rempart ») et d'A. Pelletier en 1985 (cité dans Guillaumet – Rebourg 1987, p. 45, note 10). Les réticences qui concluent les propos de Duval et Chevallier témoignent néanmoins de leur embarras à considérer les portes d'Autun comme des portes à ligne de fermeture unique.

[1787] Pinette – Rebourg 1986, p. 60 ; Guillaumet – Rebourg 1987, p. 45 ; Olivier 1987, p. 55 ; Labaune 2002, p. 20 et 22 ; Fort 2007, p. 114-116 ; Fort – Labaune 2008, p. 6 ; Fort 2009, p. 82 ; Olivier 2010, p. 271-272 ; Meylan – Labaune 2011, p. 117.

> Longtemps considérée comme des « Mauertore », c'est-à-dire des portes sans cour interne, elles sont plus volontiers rangées aujourd'hui dans la série des structures à cavaedium, en raison même de l'importance et du volume de leur façade. Mais seule une fouille pourrait trancher le débat[1788].

Les pages suivantes présentent les différentes étapes de la réflexion entreprise par A. Grenier qui amène aujourd'hui à identifier avec certitude la porte d'Arroux comme une porte à cour intérieure.

Le premier chercheur à avoir apporté un argument architectural permettant de supposer l'existence d'une cour intérieure à la porte d'Arroux est Albéric Olivier[1789]. La publication, au sein du catalogue d'exposition réalisé à l'occasion du Bimillénaire d'Autun, en est très succincte puisque l'argument figure uniquement sur une planche sans être formulé explicitement dans la notice consacrée à la porte d'Arroux[1790]. La planche en question est un dessin analytique de la baie latérale orientale, vue depuis l'intérieur de la ville que l'architecte a réalisé à partir du relevé photogrammétrique d'A. et C. Carrier-Guillomet : ce dessin met en valeur une (double) limite verticale sur le piédroit qui sépare cette baie piétonnière de la grande baie centrale voisine. Il s'agit d'une limite entre une zone ravalée (à l'ouest) et une zone non-ravalée (à l'est). C'est la première fois dans la longue histoire des études sur la porte d'Arroux que cette observation est signalée et les conclusions qu'impose cette lecture attentive du bâti de la porte sont lourdes de conséquences. En effet, si la partie orientale du piédroit n'a pas pu être ravalée, c'est parce qu'au moment où l'opération de ravalement du parement de la porte avait lieu, une fois la mise en œuvre des matériaux intégralement achevée, un mur, perpendiculaire au parement de la porte, prenait appui contre cette partie du piédroit. On ignore à quel moment précis ce mur a disparu[1791] mais l'analyse architecturale indique avec une certitude absolue que sa disparition est postérieure à la phase de ravalement de la porte. Un tel mur, perpendiculaire au parement de la porte, séparant le passage piétonnier oriental des deux baies centrales, correspond aux aménagements propres aux portes dotées d'une cour intérieure. Cet argument architectural élaboré au moment de la célébration du Bimillénaire d'Autun, vers 1985, a été récemment explicité par son auteur dans un article consacré à la porte d'Arroux[1792] mais, avant cela, il avait déjà été pris en compte par le milieu scientifique concerné : c'est entre autres en se fondant sur l'observation d'A. Olivier que J.-P. Guillaumet et A. Rebourg évoquent la très probable nécessité de restituer à Autun des portes à cour intérieure au lieu de portes à ligne de fermeture unique[1793]. Les deux chercheurs ne peuvent pas, sur la seule base de cette limite de ravalement, affirmer l'existence d'une cour intérieure à la porte d'Arroux mais ils ne cachent pas que leur conviction est faite.

Le deuxième élément à verser au dossier de l'existence d'une cour intérieure au niveau de la porte d'Arroux, parfaitement concordant avec l'argument architectural d'A. Olivier, est

---

[1788] Gros 1996, p. 51.
[1789] Olivier 1987, p. 55-58.
[1790] A deux reprises, toutefois, l'architecte aborde brièvement la question de l'existence d'une cour intérieure. La première fois, pour souligner que cette question mérite d'être posée pour la porte d'Arroux ; la seconde fois, pour remarquer qu'en général les portes à herse sont doublées par une autre ligne de fermeture à vantaux de bois, ce qui suppose l'existence d'une cour intérieure entre ces deux lignes de fermeture. Dans les deux cas, A. Olivier précise que seuls des sondages ponctuels permettraient de trancher la question.
[1791] Ce mur n'apparaît sur aucune des représentations de la porte d'Arroux, y compris sur les plus anciennes conservées comme celle réalisée par E. Martellange en mai 1611 (cf. tome II, fiche n° 51). Il n'est pas non plus mentionné dans les descriptions des voyageurs ou des antiquaires de la Renaissance. Sa démolition se situe après la phase de ravalement (c'est-à-dire après la fin du chantier de construction de la porte) et avant la dernière phase de réfection du *cardo maximus* à l'époque tardive (cf. chapitre cinq, I. 1).
[1792] Olivier 2010, p. 271-272.
[1793] Guillaumet – Rebourg 1987, p. 45-48.

quant à lui un indice d'ordre archéologique. On le doit à une surveillance archéologique effectuée à l'occasion de la pose d'un système d'éclairage qui a nécessité le creusement de plusieurs tranchées de part et d'autre de la porte, par Yannick Labaune, à la fin du mois de décembre 2000, sous la responsabilité de Pascale Chardron-Picault. Parmi les différentes observations alors effectuées par Y. Labaune, je ne m'arrête ici que sur la mise au jour d'un mur parallèle au *cardo maximus*, et donc perpendiculaire à la porte : ce mur, « probablement en contact direct avec la porte côté ville a été découvert à proximité immédiate de la base séparant les deux baies orientales »[1794]. Le mur, large de 75 cm, présente un parement en petit appareil de moellons quadrangulaires assisés de granite et de calcaire oolithique (*opus vittatum*). L'archéologue propose, à raison, de l'interpréter comme un élément constitutif d'un dispositif de cour intérieure et, dans le rapport de surveillance des travaux comme dans une brève notice publiée dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, abusé par une formulation peu explicite au sein de l'article consacré à l'enceinte d'Autun dans les actes du colloque de Nîmes sur les enceintes augustéennes[1795], il indique qu'un mur barrant le *cardo maximus* avait été mis au jour dans les années 1960[1796]. Il faut recouper cette information avec un article postérieur d'A. Rebourg pour comprendre que cette information concerne en réalité la porte Saint-André, et non la porte d'Arroux[1797]. Mais si la surveillance de décembre 2000 ne vient pas conforter cette information, elle corrobore en revanche l'observation faite par A. Olivier et apporte un argument archéologique indispensable pour que l'hypothèse de l'existence d'une cour intérieure puisse être avancée.

A ce stade, le lien entre les remarques architecturales d'A. Olivier (relayées par J.-P. Guillaumet et A. Rebourg) et ces structures archéologiques observées par Y. Labaune n'était pas encore établi : ce dernier considère alors que le débat autour de l'existence ou non d'une cour intérieure « n'est pas clos à l'heure actuelle »[1798] et, en 2007, dans l'étude qu'elle consacre à l'enceinte romaine d'Autun, A. Fort parle elle aussi d'un problème « à ce jour non résolu »[1799]. C'est précisément parce que le lien n'est pas fait entre ce mur perpendiculaire à la porte et la zone non-ravalée située dans son exact alignement que, prudemment, Y. Labaune doit se contenter de considérer cette structure comme un « indice minime [qui] pourrait plaider en faveur de l'existence d'un passage à péage analogue à celui qui était en vigueur sur la Porte d'Auguste à Nîmes ». Tel était donc l'état de la question de la cour intérieure lorsque j'ai entrepris en 2008 mes recherches sur les portes d'Autun, et en particulier, à cette époque, sur la porte d'Arroux : une forte présomption de l'existence d'une cour intérieure fondée sur des arguments architecturaux et archéologiques dont la concordance venait d'être soulignée dans un mémoire universitaire[1800]. Les arguments que

[1794] Labaune 2002, p. 37.
[1795] Guillaumet – Rebourg 1987, p. 48 : « Cette forte présomption [que les portes d'Autun soient dotées d'une cour], qu'une fouille pourrait bientôt venir appuyer, se fonde sur l'observation des piédroits des grandes baies et sur la découverte d'un mur coupant la voie dans le sens de la largeur, mis au jour lors de travaux dans les années 60 et malheureusement non relevé. ».
[1796] Labaune 2001, p. 37 ; Labaune 2002, p. 5.
[1797] Rebourg 1998, p. 169.
[1798] « Les abords de la porte d'Arroux côté ville, ainsi que les aménagements tels que cette maçonnerie sont difficilement interprétables dans l'état actuel de nos connaissances ». Sur l'incertitude entourant la cour intérieure de la porte d'Arroux, cf. Labaune 2002, p. 20 et 22.
[1799] Fort 2007, p. 114 ; même prudence dans Fort – Labaune 2008, p. 6.
[1800] Fort 2007, p. 70 : « Il est fort probable que les blocs non ravalés du piédroit de la petite baie correspondent, en élévation, à l'arrachement de ce mur M3. Dans la mesure où le piédroit est de la petite baie occidentale n'a pas non plus été ravalé, on peut supposer qu'un autre mur, parallèle au mur découvert en fouille, venait s'encastrer dans ce piédroit, et former le second côté de ce qui était peut-être une cour interne » ; idée reprise plus loin, p. 115-116 : « la découverte, en 2000, par Y. Labaune, d'un tronçon de mur daté du 1er siècle de notre ère et situé côté ville, à l'aplomb du piédroit non ravalé de la petite baie orientale, constitue un autre indice

j'apporte à ce dossier et qui sont présentés plus bas me semblent de nature, en ce qui concerne la porte d'Arroux, à passer de la présomption à la certitude[1801] : la porte nord-ouest de l'enceinte urbaine d'*Augustodunum* a bien été conçue, et cela dès sa construction, comme une porte à cour intérieure.

En premier lieu, il convient de mettre en relation les observations du milieu des années 1980 avec celles de décembre 2000. La zone non-ravalée, mise en évidence par un dessin analytique d'A. Olivier, sur le piédroit séparant les deux baies orientales de la porte d'Arroux correspond exactement à l'endroit où le mur perpendiculaire à la porte serait venu s'appuyer si l'on avait pu observer la zone de contact entre ce mur et le piédroit de la porte (ce que l'emprise de la tranchée n'a pas permis de vérifier), c'est-à-dire la zone située entre le milieu du piédroit et l'arête qu'il forme avec la baie piétonnière orientale. Le mur perpendiculaire à la porte mesure 75 cm de large alors que la zone non ravalée semble s'étendre sur 85 à 90 cm en moyenne, cet écart peut s'expliquer par la présence d'un enduit sur chacun des deux parements du mur[1802]. Par ailleurs, sur le piédroit opposé, c'est-à-dire celui qui sépare la baie latérale occidentale de la grande baie occidentale, on observe une zone non-ravalée qui présente les mêmes dimensions et la même localisation (entre la moitié du piédroit et l'arête formée avec le passage voûté latéral). A l'aplomb de cette zone non-ravalée qui correspondrait au mur latéral occidental de la cour intérieure, les tranchées du mois de décembre 2000 ont atteint une structure interprétée alors comme le massif de fondation d'un trottoir[1803]. Un réexamen du rapport de surveillance permet de remarquer que le supposé massif de fondation du trottoir occidental présente le même niveau d'écrêtement que le mur oriental parallèle au *cardo maximus* (ils apparaissent tous deux 50 cm au-dessous du niveau de circulation contemporain), les mêmes dimensions (précisément 75 cm de largeur) et le même appareil (un *opus vittatum* grossier constitué de moellons quadrangulaires sommairement taillés mais présentant des assises régulières et horizontales). Tous deux sont maçonnés, le supposé trottoir (« US 21 ») présente un mortier « jaune orangé foncé » tandis que celui du mur qui lui est parallèle (« US 33 ») est décrit comme « de couleur ocre ». Quant au blocage interne, celui de l'US 21, en grès et en granite, « est constitué de dalles d'une taille comprise entre 20 et 40 centimètres et d'une épaisseur comprise entre 5 et 10 centimètres qui sont posés horizontalement en assises assez régulières » ; celui de l'US 33 « est constitué de fragments de granite d'une vingtaine de centimètres de module »[1804]. Les deux structures semblent donc partager le même mortier, les mêmes matériaux et des modules comparables. L'US 21 me semble donc devoir être interprétée non pas comme le massif de fondation du trottoir mais comme l'équivalent de l'US 33, c'est-à-dire comme un mur maçonné, assisé et

---

permettant de croire que les portes étaient, sinon munies d'une vraie cour, au moins dotée d'un dispositif de passage à péage ». J'y reviens dans les pages suivantes.

[1801] La démonstration étant fondée sur un faisceau d'indices convergents, dont aucun ne constitue à lui seul une preuve suffisante, la rigueur scientifique requiert que l'on parle de quasi-certitude plutôt que de certitude absolue. Le diagnostic archéologique qui doit être effectué, sous la responsabilité du service archéologique de la Ville d'Autun, au pied de la porte d'Arroux à la fin de l'année 2012 (?) permettra sans doute de conforter le raisonnement et de lui apporter une réelle confirmation archéologique sur une emprise bien plus large que les tranchées pratiquées en décembre 2000 et dont il faut pour l'instant se contenter. Etant donné l'importance des travaux de voirie qui eurent lieu à la fin du XVIIIème siècle dans cette zone immédiatement située derrière la porte d'Arroux, on ne doit toutefois pas exclure que les perturbations modernes et contemporaines empêchent toute lecture évidente des structures antiques qui ont continué à être démontées jusque dans les années 1970 – époque à laquelle les ultimes vestiges de la dernière phase du *cardo maximus* ont été démantelés lors de travaux de voirie : Y. Labaune signale plusieurs de ces dalles, réemployées comme plates-bandes, au 29, rue du Faubourg d'Arroux, à l'emplacement de la tour de flanquement occidentale de la porte urbaine.

[1802] Olivier 2010, p. 271-272.

[1803] Labaune 2002, p. 18, p. 31.

[1804] Labaune 2002, p. 12, 15, 31, 33.

parementé[1805]. Contrairement à la tranchée pratiquée à proximité du piédroit oriental qui n'avait pas permis d'observer la zone de contact entre le mur (US 33) et le piédroit, dans le secteur occidental de la porte, le contact entre le mur (US 21) et le soubassement en arkose a bel et bien été observé. On peut donc en toute vraisemblance considérer qu'il en va de même pour le côté oriental, ce qui faisait peu de doute au vu de la zone non-ravalée sur le piédroit qui ne pouvait s'expliquer que par l'accolement d'un mur à un moment donné. Pour résumer, on observe donc deux murs tout à fait similaires du point de vue des dimensions et des techniques de construction, parallèles à la voie, en arrière de la porte d'Arroux, perpendiculaires à elle et appuyés contre les piédroits qui séparent les baies centrales des baies latérales. A ces murs correspondent exactement sur le bâti de la face arrière de la porte d'Arroux deux zones non-ravalées, larges de 85 à 90 cm et situées sur la moitié du piédroit la plus proche de la baie piétonnière[1806]. Ce type de dispositif trouve des parallèles tout à fait probants en Gaule Narbonnaise comme en Italie : la porta Palatina, la porta Decumana à Turin ou encore la porte d'Auguste à Nîmes sont des portes urbaines dotées d'une cour intérieure. Qu'elles soient conservées ou non, ces cours intérieures, et en particulier leurs murs latéraux, parallèles à la voie, ont laissé des traces sur les piédroits séparant les baies centrales des baies latérales, et notamment sur la moitié extérieure de ces piédroits, c'est-à-dire du côté de la baie piétonnière – exactement ce que l'on observe sur la face arrière de la porte d'Arroux (non pas son « côté ville », par conséquent, puisqu'il faut dès lors restituer une deuxième ligne de fermeture à la porte, mais bien la face arrière de son corps campagne). Ce premier argument qui fait converger l'analyse architecturale du bâti et les observations archéologiques me paraît suffisamment fort pour conclure que la porte d'Arroux possédait deux murs qui délimitaient latéralement ou bien une arrière-cour ou bien une cour intérieure (si l'on restitue une deuxième ligne de fermeture, parallèle à celle qui est visible aujourd'hui). Cette structure située en arrière de la partie conservée de la porte d'Arroux n'a pas été ajoutée postérieurement mais fait partie du projet architectural originel, comme le révèlent indubitablement les limites entre des zones ravalées et des zones non-ravalées.

Le deuxième argument que j'ajoute à la démonstration de l'existence d'une cour intérieure résulte de l'étude globale du fonds documentaire ancien relatif aux portes d'Autun. Je pense en particulier à deux passages, l'un daté de la première moitié du XVIIIème siècle et que l'on doit à l'antiquaire véronais Scipione Maffei, le second du début du XIXème siècle dû à l'écrivain Joseph Rosny. C'est dans une lettre écrite en français et publiée en 1733, à la suite d'un séjour à Autun et d'une visite à la porte d'Arroux, que S. Maffei rapporte qu'

> à quelques toises de cette Porte, il y a au milieu de la rue un tronçon d'une colonne qui paroît avoir été placée anciennement entre les pierres du pavé ; il répond au pilastre qui est entre les deux Portes, & se trouve ainsi entre les deux sentiers ; il y aura eu une Inscription, mais à présent la pierre est rongée & tronquée[1807].

[1805] Si mon raisonnement, fondé, non pas sur un examen direct des vestiges eux-mêmes, mais sur une réinterprétation du rapport de surveillance rédigé alors par Y. Labaune (2002) et sur un essai de recalage topographique des structures observées, est exact, il convient de réviser cette conclusion de l'archéologue municipal d'Autun : « Cette découverte permet de mettre en évidence une asymétrie au niveau des aménagements *intra-muros* liés à la porte. Côté occidental, on retrouve un trottoir maçonné probablement mis en place à la période augustéenne, qui est absent à l'est du *cardo*. A cet endroit, se situe en effet ce mur du début du haut Empire séparant les accès aux deux baies. » (Labaune 2002, p. 22). J'en profite pour souligner que la surveillance s'est déroulée dans des délais très contraints et « dans des conditions exécrables » aux dires de l'archéologue qui n'a pas rencontré une grande volonté de coopération du côté de l'entreprise en charge des travaux (Labaune 2002, p. 4). A. Fort avait d'ailleurs souligné l'intérêt de restituer un second mur, parallèle au mur latéral est (Fort 2007, p. 70).

[1806] La bande non ravalée correspondant aux murs latéraux de la cour intérieure est observable jusqu'au claveau situé au-dessus du sommier de la voûte centrale occidentale : il faut donc restituer un mur au moins égal à 6,80 m de hauteur (sans prendre en compte ses fondations).

[1807] Maffei 1733, p. 159.

L'érudit italien décrit la trace, laissée en négatif dans le pavage de la voie par ce qu'il appelle « colonne » et qui est sans doute un piédroit. L'emploi impropre qu'il fait du terme « pilastre » pour désigner le pilier ou le piédroit central de la porte d'Arroux nous incite en effet à ne pas interpréter trop strictement le lexique architectural qu'il emploie. Il n'est pas impossible qu'une partie du piédroit ait été vue en élévation par Maffei mais la lettre du texte n'est pas explicite sur ce point. Ce qui est clair en revanche, c'est que la trace négative de ce piédroit se situe exactement dans l'alignement du piédroit central de la porte : une telle structure pourrait correspondre au pilier central d'un deuxième corps situé côté ville mais le texte n'est pas suffisamment précis pour étayer des conclusions plus précises. Quant à la mention d'une inscription disparue ou illisible, S. Maffei est le seul auteur à mentionner son éventuelle existence. Le second témoignage textuel est encore plus explicite et détaillé que le précédent. Sa publication a lieu en 1802 mais les faits rapportés par J. Rosny remontent en réalité à l'année 1777, lors de travaux de voirie au cours desquels le pavage antique fut largement démantelé :

> on creusa alors cette route pour en adoucir la pente, et les fouilles firent découvrir les fondations d'un édifice considérable situé dans l'intérieur de la ville, à peu de distance de la porte qui nous reste, sur le même plan et dans la même direction. Ce monument était également ouvert par deux arcades. On ne put jamais savoir à quelle espèce de construction appartenaient ces ruines. Quelques Architectes qui se trouvèrent présens à ces fouilles, pensèrent que ce pouvait être un autre arc de triomphe placé en avant du premier et qui en faisait partie, d'autant mieux que cette seconde façade eût contribué à le rendre carré ; alors ce portique aurait présenté une somptueuse majesté[1808].

D'après le témoignage rapporté par Rosny, en 1777 furent mises au jour les fondations du corps ville de la porte d'Arroux, c'est-à-dire l'ensemble des traces laissées par les piédroits de la deuxième ligne de fermeture qui a aujourd'hui complètement disparu et dont il reste peut-être des vestiges sous l'asphalte, à supposer qu'ils n'aient pas été démontés lors de ces travaux de voirie, ce qui est hélas possible. La description en est précise : les structures sont situées à quelques mètres de la porte à l'intérieur de la ville, elles sont parfaitement alignées avec les différents piédroits de la porte et en constituent une réplique. Le texte évoque un édifice percé de deux arcades, une donnée dont l'on peut déduire qu'au moins trois fondations rectangulaires ont été alors observées. Enfin, l'orientation et la localisation de cet édifice arasé permettent de restituer un espace « carré » : faut-il le prendre au pied de la lettre et restituer une cour intérieure carrée ? ou bien l'adjectif est-il seulement synonyme de quadrangulaire ? Quoiqu'il en soit, il ne s'agit pas d'une cour intérieure de forme circulaire comme à Avenches ou à Toulouse. Par ailleurs, faut-il croire ce témoignage rapporté par un auteur parfois pris en défaut ? Oui, et je renvoie au développement consacré à J. Rosny dans le chapitre deux. Ce témoignage est d'autant plus digne de foi, à mon sens, qu'il est dû à quelqu'un qui ignore ce qu'il est en train de décrire : à la fin du XVIIIème siècle et même au début du XIXème siècle, on ne différencie pas véritablement les arcs honorifiques des portes urbaines, ces deux catégories d'édifices sont des portiques ou des portes triomphales. Quant à la notion de porte urbaine à cour intérieure, elle est totalement étrangère aux antiquaires comme aux architectes. Il n'y a par conséquent pas de risque de surinterprétation et l'on voit que J. Rosny rapporte avec une certaine prudence l'hypothèse émise par tel ou tel architecte présent sur les lieux : il se serait agi d'un second arc de triomphe. Il est clair, en réalité, que c'est une porte urbaine à cour intérieure qui est ici décrite par Rosny. A ce jour et à notre connaissance, aucune représentation iconographique contemporaine de ces témoignages textuels ne vient confirmer ces faits mais il est vrai que les vues de la porte d'Arroux réalisées depuis l'intérieur de la ville sont bien plus rares que celles de sa façade côté campagne : si l'on examine le dessin d'E. Martellange, daté de mai 1611, on ne voit aucune structure en arrière de la porte qui soit

[1808] Rosny 1802, p. 223.

susceptible de correspondre au dispositif évoqué par les deux témoignages précédents. C'est un peu étonnant si l'on se fie au témoignage de Maffei mais cela n'est pas illogique si l'on en croit Rosny qui précise que la découverte a eu lieu à l'occasion d'une excavation liée aux travaux de voirie. Quoi qu'il en soit, aucun des deux extraits qui viennent d'être présentés n'a jamais été exploité, ni même discuté au sein de la pourtant longue tradition historiographique relative aux vestiges antiques d'Autun. Passés jusqu'alors inaperçus, ces témoignages textuels doivent leur redécouverte au réexamen le plus exhaustif possible de la documentation qui est une part fondamentale de toute étude archéologique, en particulier de toute étude archéologique du bâti. Au terme de mon Master (juin 2008), deux éléments permettaient d'appuyer la thèse de l'existence d'une cour intérieure, d'une part la mise en relation de l'analyse architecturale de la limite de ravalement effectuée par A. Olivier avec les observations archéologiques de Y. Labaune en décembre 2000, d'autre part, les témoignages textuels anciens attestant de la réalité des vestiges d'une deuxième ligne de fermeture, côté ville. Depuis cette date, et depuis l'article publié en 2010 par A. Olivier[1809], l'hypothèse de l'existence d'une cour intérieure au niveau de la porte d'Arroux a gagné en crédibilité et il me semble observer désormais un consensus parmi les chercheurs travaillant sur *Augustodunum* pour évoquer systématiquement la probabilité d'une telle cour au niveau de la porte d'Arroux[1810].

Troisième type d'argument permettant d'étayer l'hypothèse d'une porte d'Arroux dotée d'une cour intérieure, sa mise en série au sein des autres portes monumentales contemporaines ou comparables. Contrairement aux points précédents, cette partie de la démonstration n'était qu'esquissée en 2008 dans mes recherches de Master et c'est véritablement dans le cadre du doctorat que j'ai pu développer cette approche. La ressemblance du plan et la proximité chronologique de la porte d'Arroux avec la porte d'Auguste à Nîmes avaient déjà été soulignées[1811] mais c'est la réalisation d'un atlas des portes monumentales de l'Occident romain qui permet de préciser les parallèles. Il existe assez peu aujourd'hui de portes urbaines percées de quatre baies (deux baies centrales flanquées de deux baies latérales de moindre taille), comme cela a été évoqué plus haut, dans ce chapitre. Je laisse de côté momentanément les portes d'Autun pour me concentrer sur d'autres portes urbaines à quatre baies : les portes d'Auguste et du Cadereau à Nîmes, la porte de l'Est d'Avenches et la porta Palatina ont été conçues comme des portes à cour intérieure et l'existence de leur cour est attestée archéologiquement. L'existence de la cour intérieure de la porta Decumana de Turin ne fait, pour moi, pas de doute : non seulement ses dimensions sont en tout point similaires à celle de la porta Palatina mais on observe, sur chacun des piédroits séparant les baies latérales des baies centrales, le départ de deux murs parallèles à la voie qui sont indiscutablement les murs latéraux de la cour intérieure que la porta Palatina a conservée quant à elle. La porte de l'Ouest à Avenches n'a été que partiellement fouillée mais les parties mises au jour suggèrent que son plan était strictement identique à celui de la porte de l'Est.

[1809] L'ensemble de l'article n'est pas centré sur la question de la cour intérieure mais le lien entre les observations effectuées par l'auteur de l'article dans les années 1980 et celles dues à Y. Labaune dans les années 2000 y est établi (Olivier 2010, p. 271-272).

[1810] Fort – Labaune 2008, p. 6 ; Fort 2009, p. 82 ; Labaune – Meylan 2011, p. 117.

[1811] La comparaison devient plus fréquente grâce aux découvertes de décembre 2000 : Labaune 2001, p. 37 ; Rebourg 2002, p. 54. Il faut toutefois signaler le risque d'un raisonnement qui pourrait devenir tautologique s'il était poussé trop loin en rappelant qu'A. Pelet, lorsqu'il a mis au jour la porte d'Auguste au milieu du XIXème siècle, avait parfaitement à l'esprit le plan des portes d'Autun : « Il paraissait naturel, d'après cela, de rétablir, comme on l'avait fait jusqu'à ce jour, le plan de la Porte d'Auguste sur celui des portes romaines d'Autun, d'autant plus que l'ordonnance de la façade étant absolument la même, on devait penser que la disposition de leur plan avait aussi la même analogie. » (Pelet 1849, p. 9). Il est par conséquent délicat de s'appuyer sur la porte d'Auguste pour restituer la porte d'Arroux dans la mesure où cette dernière a inspiré la fouille puis la restitution de la première.

Enfin, à Concordia, deux portes à cour intérieure dotées de quatre baies sont restituées aux extrémités du *decumanus maximus* (la via Annia / Postumia) en se fondant sur quelques vestiges et des observations effectuées au XIXème siècle. En revanche, les trois portes bretonnes dotées de quatre baies ne présentent pas de véritable cour intérieure, celle de Colchester / *Camulodunum* n'a que 10 m de profondeur en tout et pour tout, ce qui est un peu juste pour parler de cour intérieure ; quant à la porte de Londres de St. Albans / *Verulamium*, ses 5,5 m de profondeur excluent complètement toute existence d'une cour intérieure ; enfin, la porte de *Verulamium* à Cirencester / *Corinium* s'apparente beaucoup à la précédente. En somme, il apparaît que les portes urbaines à quatre baies d'Italie, de Narbonnaise et de Germanie supérieure sont toutes dotées d'une cour intérieure. La Gaule Lyonnaise et les portes d'Autun sont-elles des exceptions comme les portes urbaines de la province de Bretagne ou sont-elles plus conformes au modèle italien de la porte à quatre baies ? Chronologiquement et géographiquement, les portes d'Autun sont indubitablement plus proches des portes à cour précédemment citées (Turin, Nîmes, Avenches). Bien que ce seul argument soit insuffisant à lui seul pour conclure à la présence d'une cour intérieure pour les portes autunoises, on remarque que, si ce n'était pas le cas, elles seraient alors les seules portes de ces provinces à être dotées de quatre baies sans avoir de cour intérieure alors que la mise en série globale des portes urbaines révèle que la corrélation entre ces deux caractères est forte.

Le quatrième ensemble de raisons qui m'amène à établir que la porte d'Arroux a été dotée, dès sa construction d'une cour intérieure réside dans les hypothèses de restitution du projet architectural que j'ai tentées en me fondant en premier lieu sur l'analyse architecturale du bâti de la porte en question et, dans un second temps et dans une moindre mesure, sur les comparaisons typologiques avec d'autres portes urbaines mieux conservées ou mieux connues. J'ai non seulement travaillé à partir de relevés en plan et en élévation que j'ai réalisés à partir de clichés redressés par orthophotographie mais j'ai également eu l'occasion de collaborer avec Antoine Louis[1812] dont les compétences en infographie et en modélisation 3D ont permis l'élaboration d'un modèle tridimensionnel de la porte d'Arroux. Il s'agissait pour moi de tester et d'évaluer concrètement des hypothèses de restitution du projet architectural de la porte d'Arroux. Le modèle numérique a donc évolué au fur et à mesure que les problèmes architecturaux apparaissaient de manière concrète lorsqu'il s'est agi de comprendre comment le dispositif de cour intérieure devait s'adapter à la partie conservée de l'édifice. En effet, ce modèle numérique a exactement la même fonction qu'une maquette pour un architecte : compléter les relevés classiques, en plan, en coupe ou en élévation au moyen d'un outil en trois dimensions offrant une vision globale de l'édifice et permettant de visualiser les problèmes architecturaux[1813]. Deux types de remarques peuvent être faites et je vais en donner deux exemples : d'une part, l'élaboration d'hypothèses de restitution du projet architectural permet d'interpréter des structures jusque là incomprises, d'autre part, cette méthode permet de vérifier la compatibilité entre les structures conservées et le dispositif de cour intérieure que je propose de restituer. Premier exemple avec l'interprétation des deux blocs de chapiteaux qui ont été laissés bruts de taille alors que leurs six autres semblables ont été épannelés : il s'agit de parpaings dont la face de parement, visible sur la façade côté campagne de la porte d'Arroux, a été sculptée en forme de chapiteau de pilastre corinthien et dont la face arrière, visible pour qui se situe à l'intérieur de la galerie supérieure, n'a pas même été épannelée en ce qui concerne les deux chapiteaux les plus proches de la tour de flanquement occidentale (**PAX-34**). On peut expliquer aisément comprendre que ces blocs donnant sur la galerie supérieure n'aient pas été traités comme ceux de la façade et n'aient été

[1812] Service archéologique du Conseil Général de l'Eure-et-Loir (28) ; auto-entrepreneur « Archéo-pictor ».

[1813] Ce modèle a été présenté, dans un de ses états intermédiaires, lors du colloque *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, à Versailles, 29 février – 3 mars 2012.

qu'épannelés puisqu'ils n'étaient pas tellement visibles depuis le sol mais pourquoi deux de ces blocs ont-ils été laissés bruts de taille ? Si l'on restitue une galerie supérieure à quatre tronçons permettant de faire le tour de la cour intérieure depuis l'étage, on comprend que les deux blocs de chapiteaux les plus proches de chaque tour de flanquement sont les moins visibles de tous ces blocs puisque, contrairement aux blocs épannelés, ils n'ont pas pour vis-à-vis une galerie ajourée située à environ 3 mètres mais un tronçon long d'une quinzaine de mètres. Si c'est bien ainsi qu'il faut interpréter ces deux blocs de chapiteaux, cela implique que deux autres blocs non-épannelés existaient à l'autre extrémité de la galerie, au contact de la tour de flanquement orientale. Même si cela reste une hypothèse, ce premier cas montre que la restitution d'un dispositif de cour intérieur est susceptible d'expliquer des éléments qui ne trouvaient jusqu'alors pas de réelle explication[1814]. Deuxième exemple pour établir les apports de la restitution architecturale à la réflexion sur l'existence ou non d'une cour intérieure. La conservation de la porte d'Arroux est loin d'être complète mais son bâti porte des indices et des traces qui rendent possible toute une série de restitutions : par exemple, il est aisé de restituer, à partir des six arcades conservées, les trois arcades manquantes pour compléter le pan extérieur de la galerie supérieure. C'est l'occasion de rappeler que ce type de démarche ne permet pas de restituer un état réalisé du bâti mais seulement le projet de l'architecte : rien ne prouve en effet que les trois arcades « manquantes » de la porte d'Arroux aient eu une existence effective, rien ne permet en soi de rejeter catégoriquement l'idée d'un inachèvement de la construction, tout ce qui peut être avancé avec assurance, c'est que ces trois arcades ont été prévues par l'architecte au moment de la conception du projet[1815]. Il est également facile de restituer le pan de la galerie qui n'a pas été conservé et qui donnait sur la cour intérieure : la manière dont ce pan de galerie peut être restitué à partir du bâti existant et des indices relatifs au dispositif de cour est un moyen de valider ou non l'hypothèse de l'existence d'une cour intérieure. Comme je l'ai dit plus haut, si l'hypothèse de la cour intérieure et de la galerie supérieure périphérique est valable, il suffit de restituer, au niveau de la face arrière de la porte d'Arroux, une galerie de six arcades situées à l'aplomb des deux baies centrales puisqu'au-dessus des baies latérales viendraient aboutir les deux tronçons latéraux de la galerie, occupant ainsi chacun l'espace de deux arcades. Il reste à vérifier que ce système est compatible architecturalement avec les deux zones non-ravalées qui indiquent l'emplacement et l'emprise des murs latéraux de la cour intérieure. Quels critères permettent d'établir le caractère concluant de la vérification et en quoi la vérification est-elle concluante ? Il est possible avec les différentes limites de ravalement observables sur le parement de la face arrière de la porte d'Arroux de restituer avec précision non seulement le point de contact entre la tour de flanquement orientale et la porte[1816] mais aussi l'emplacement des murs latéraux de la cour intérieure qui étaient donc perpendiculaires à la porte et accolés aux piédroits séparant les baies centrales des baies latérales. Les parties ainsi restituées se combinent de manière cohérente avec la restitution du pan arrière de la galerie supérieure puisque le parement des

[1814] Si l'on ne restitue pas une galerie supérieure carrée, la seule explication plausible pour expliquer que les deux blocs de chapiteaux les plus proches de la tour occidentale ne soient pas même dégrossis consiste à considérer que les constructeurs se sont rendus compte que ces blocs ne seraient pas visibles et qu'ils n'ont pas jugé nécessaire de poursuivre l'épannelage des deux derniers blocs. Cette hypothèse suppose que les tailleurs de pierre auraient travaillé d'est en ouest et que les trois blocs de chapiteaux qui ont disparu avec le pan oriental de la galerie étaient eux aussi épannelés comme les six autres blocs conservés. Hypothèse hélas invérifiable.

[1815] Qu'elles aient été construites et qu'elles aient ensuite disparu ou bien qu'elles n'aient jamais été construites, ceci est en revanche impossible à dire. Bien sûr, l'hypothèse que je retiens est celle d'une réalisation effective de cette galerie et de sa démolition postérieure plutôt que l'hypothèse d'un inachèvement de la construction mais la rigueur scientifique impose de souligner que cette affirmation ne saurait prétendre être autre chose qu'une hypothèse.

[1816] Le point de contact entre le parement de la tour occidentale et la porte n'est pas visible du fait de la démolition de la baie latérale orientale de la face arrière mais est restituable par symétrie.

murs latéraux de la cour vient s'appuyer, au niveau de la galerie supérieure, exactement sur l'arête occidentale du plus occidental des sept piliers du pan de la galerie donnant sur la cour et sur l'arête orientale du plus oriental de ces piliers. La cohérence architecturale de l'hypothèse de restitution est donc établie : le pan de la galerie donnant sur la cour est percé par six arcades parfaitement centrées par rapport aux murs latéraux de la cour intérieure mais aussi par rapport à l'axe médian du piédroit central de la porte. La largeur des deux murs latéraux de la cour correspond bien à la largeur d'une arcade (ou d'un pilier de la galerie puisque leur largeur est identique, à savoir 0,925 m), ce qui laisse une largeur un peu supérieure à 2 m utile pour les couloirs latéraux situés à l'aplomb des passages voûtés piétonniers, entre le parement interne des murs latéraux de la cour et le parement de la tour de flanquement. La vérification est donc concluante et permet donc de s'assurer visuellement de la cohérence du dispositif de cour restitué sur la base de l'analyse architecturale et de l'interprétation de divers indices : la restitution proposée se révèle parfaitement compatible avec les vestiges conservés et les traces observables sur le bâti. Ce n'est pas une preuve suffisante mais c'est une preuve nécessaire pour pouvoir avancer l'hypothèse de l'existence d'une cour intérieure.

Telle est donc la démonstration qui peut être faite, une démonstration fondée sur quatre types d'arguments parfaitement convergents (la convergence de l'analyse architecturale du bâti avec des sondages archéologiques ponctuels, l'étude du fonds documentaire ancien, l'approche typologique comparative, la cohérence de la restitution architecturale) qui justifie que l'on considère aujourd'hui la porte d'Arroux comme une porte urbaine dont la cour intérieure n'a pas été conservée mais qui a été conçue et construite comme telle. Les prochaines observations prévues pour la fin de l'année 2012[1817] à l'occasion d'un diagnostic archéologique dont l'emprise couvrira toute la largeur de la porte d'Arroux et, en longueur, plusieurs dizaines de mètres en avant et en arrière de la porte d'Arroux, apporteront une nouvelle confirmation à ce dossier et permettront, on peut l'espérer, de préciser la limite côté ville de la cour intérieure.

En ce qui concerne la restitution proprement dite de la cour intérieure, du corps côté ville et de la galerie supérieure courant autour de la cour, certains points ont déjà été évoqués au sein de la démonstration précédente (largeur des deux tronçons de galerie parallèles au *cardo maximus*, liaison de ces tronçons avec la galerie supérieure du corps côté campagne de la porte) mais il en reste quelques uns à examiner. Combien de niveaux de circulation la porte d'Arroux comportait-elle à l'époque antique ? Le niveau de la chaussée et celui du chemin de ronde vont de soi mais on peut se demander s'il en existait un autre entre ces deux là. A. Olivier a récemment suggéré qu'une « petite salle accessible depuis les tours ait existé au-dessus des deux passages piétonniers »[1818]. On pourrait objecter que le parement du revers de la façade tournée vers la campagne n'a pas été ravalé et présente une paroi très irrégulière mais, étant donné que ces deux pièces n'auraient été que des espaces de service, l'objection n'est pas suffisante. L'objection qui amène à réviser cette hypothèse est fournie par l'étude sur le temps long du bâti de la porte d'Arroux : les représentations anciennes ainsi que les photographies antérieures à 1875 montrent qu'un massif de blocage antique occupe l'espace situé entre les deux faces de la porte à l'aplomb du passage latéral voûté qui a été conservé à l'est de la porte[1819]. Il est très vraisemblable que les constructeurs de la porte aient fait le même usage d'*opus caementicium* pour la baie latérale symétrique afin de créer un niveau

[1817] Information orale donnée à titre provisoire par Y. Labaune en janvier 2012.
[1818] Olivier 2010, p. 271, fig.8.
[1819] Les documents iconographiques et photographiques postérieurs à 1875 n'entrent pas en ligne de compte puisqu'à cette date le massif de blocage connaît la première de ses multiples restaurations (cf. chapitre cinq, I.7.1).

horizontal plus ou moins tangent avec le sommet de l'extrados de chacune des deux voûtes centrales. Dans l'optique de la restitution, il faut donc renoncer à disposer de cet espace pour y établir un escalier ou des éléments du système de manœuvre des herses (contrepoids, roue du type *tympanum* ou cabestan). Par conséquent, lorsque l'on restitue en élévation les deux couloirs latéraux prolongeant les petites baies, il ne faut pas non plus imaginer de niveau de circulation entre le niveau de la chaussée et celui de la galerie supérieure. Je reviens plus bas dans ce chapitre sur la localisation exacte du chemin de ronde et sur l'opportunité de restituer un niveau de circulation au niveau de l'entablement sommital.

En termes de dimensions, les deux tours de flanquement sont espacées de 18,45 m, les couloirs latéraux longeant la cour présentent une largeur utile comprise entre 2,32 m et 2,37 m, les murs latéraux de la cour intérieure mesurent entre 85 et 90 cm et ces deux murs latéraux sont espacés l'un de l'autre de 12,02 m.

Pour en finir avec le dispositif de cour intérieure dont la porte d'Arroux a été dotée, je remarque que la présence d'un dispositif permettant le contrôle des flux humains et marchands serait cohérente avec l'hypothèse suggérée par A. Rebourg d'un port fluvial sur l'Arroux, à proximité de la confluence avec le Ternin, non loin de l'actuel Camping de la Porte d'Arroux[1820]. Par ailleurs, à en croire le témoignage de certains auteurs antiques, il est fort probable qu'un système de taxation des importations ait existé à l'échelle locale afin de fournir des ressources aux cités. Dans un autre domaine, celui de la perception de taxes sur les marchandises empruntant la voie fluviale, Strabon atteste de rivalités entre Eduens et Séquanes pour le contrôle de la Saône en exposant qu'il ne s'agit pas de rivalités territoriales mais bien de la question de la perception des taxes sur les importations. Quant à César, il évoque le système de mise à ferme des taxes portuaires (*portoria*) ainsi que des autres impôts éduens (*reliquaque omnia Haeduorum vectigalia*) à propos de Dumnorix qui en avait acquis à bas prix la perception[1821]. La configuration de la porte d'Arroux, à la fois dotée de tours de flanquement spacieuses et d'un dispositif de sas avec sa cour intérieure et ses deux lignes de fermeture, paraît parfaitement compatible avec un éventuel système de perception de taxes sur les marchandises importées.

1.2. Faut-il pour autant restituer une cour intérieure pour chacune des portes romaines d'Autun ?

La porte Saint-André

Observe-t-on à la porte Saint-André, comme à la porte d'Arroux, les mêmes bandes non-ravalées sur les deux piédroits latéraux ? Non. Dès lors, seules deux hypothèses s'imposent : soit ces traces correspondant à une zone non-ravalée ont existé et ont été ensuite effacées lors d'un ravalement consécutif au démantèlement du dispositif de cour intérieure (hypothèse possible bien qu'elle me paraisse indémontrable), soit elles n'ont tout simplement jamais existé en l'absence de murs venant s'adosser aux piédroits au moment du ravalement initial.

Examinons la seconde hypothèse car, en réalité, elle n'exclut pas nécessairement la présence d'une cour intérieure. La porte Saint-André est flanquée de deux tours dont le talon rectangulaire est fortement saillant vers l'intérieur de la ville par rapport à la ligne de fermeture côté campagne. En soi, ces murs pourraient servir de murs latéraux à une cour

[1820] Rebourg 1998, p. 158.
[1821] Strabon, *Géographie*, IV, 3, 2 ; César, *BG*, I, XVI, 1-XVIII.

intérieure, à la manière du dispositif de cour intérieure de la porta Pretoria d'Aoste, porte à trois baies dont les murs latéraux de la cour intérieure sont constitués par les parois des tours de flanquement rectangulaires[1822]. Telle est la solution que suggère M. Monteil en s'appuyant sur le volume de la *Carte archéologique de la Gaule* consacré à Autun[1823] : les plans des portes d'Autun « montrent que le *cavaedium*, s'il existait, n'était sans doute pas bordé de galeries latérales »[1824]. Par leur simple existence, les deux talons rectangulaires des tours créent certes un resserrement de l'espace que l'on pourrait qualifier d'arrière-cour mais ils ne permettent pas de parler de cour intérieure au plein sens du terme dans la mesure où le corps côté ville de la porte fait défaut. On a proposé de voir un indice de l'existence d'une deuxième ligne de fermeture, côté ville, en se fondant sur l'observation suivante :

> lors de travaux, dans les années 1960, devant le temple protestant Saint-André (information de Monsieur de La Comble, conservateur honoraire du Muséum d'Histoire naturelle d'Autun), fut trouvé un mur parallèle à la porte, à l'emplacement du *decumanus maximus*. Mais il faut reconnaître que cette preuve est fragile, puisque nous ne disposons d'aucun relevé ou photographie[1825].

Comment interpréter ce mur parallèle à la porte, situé à l'intérieur de la ville et à quelques mètres de la porte ? S'agit-t-il d'un mur continu ? Quelle est l'altitude de son niveau d'écrêtement ? Peut-il s'agir d'une fondation continue pour des piédroits, bien que cela ne soit pas la formule adoptée pour la fondation des piédroits de la porte d'Arroux ? Son épaisseur est-elle cohérente avec la profondeur des piédroits du corps campagne de la porte ou a-t-on affaire à un mur de parcelle ? Faute d'éléments de réponse, on ne peut pas même considérer avec certitude que ce mur soit antique, même si l'étude sur le temps long des abords immédiats de la porte indique que le passage sous les deux baies centrales de la porte Saint-André est toujours resté possible au moins depuis les années 1570 (date de réalisation du plan publié par Belleforest et Saint-Julien de Balleure)[1826]. Il est donc raisonnable de ne pas tenir compte de ce témoignage imprécis.

Il faut également envisager la possibilité que les bandes non-ravalées n'existent pas sur les piédroits parce que l'ordre des phases de chantier aurait été différent de celui de la porte d'Arroux. Rien n'empêche en effet de supposer que le corps de la porte côté campagne ait d'abord été érigé puis ravalé et que, dans un second temps seulement, deux murs en petit appareil soient venus relier le corps côté campagne avec le corps côté ville qui pourrait très bien quant à lui avoir été construit de manière simultanée avec la ligne de fermeture tournée vers la campagne.

Au-delà de l'absence des zones non-ravalées sur les piédroits latéraux de la porte Saint-André, un autre argument tend à infirmer, à première vue seulement, la présence d'une cour intérieure. Il s'agit de la galerie supérieure qui, sur sa face arrière (celle qui est visible quand on se situe *intra muros*), présente un état complet, à dix arcades, qui est incompatible avec l'aspect qu'aurait la face arrière de la galerie d'une porte à cour intérieure dotée d'un niveau de circulation à l'étage permettant de faire le tour de la cour intérieure. Les nécessités architecturales d'un tel couloir à quatre tronçons imposent que le pan de la galerie supérieure donnant sur la cour ne soit percé que de six arcades (et non pas dix) afin de laisser l'équivalent de deux arcades, de part et d'autre de la galerie, pour le retour des passages perpendiculaires à celle-ci qui desservent le niveau supérieur de la deuxième ligne de

---

[1822] On ne connaît toutefois pas d'exemple d'une telle organisation de la cour intérieure pour des portes urbaines dotées de quatre baies.
[1823] Rebourg 1993, p. 45-55.
[1824] Monteil 1999, p. 349.
[1825] Rebourg 1998, p. 169 ; témoignage déjà signalé dans Guillaumet – Rebourg 1987, p. 48.
[1826] Cf. chapitre cinq, II.1.2 : le mur parallèle à la porte et barrant le *decumanus maximus* pourrait également fonctionner avec le dispositif de cloisonnement des deux baies centrales que j'attribue à l'époque médiévale (**PSA-110**, **PSA-111**, **PSA-112**, **PSA-113**, **PSA-114**, **PSA-115**, **PSA-116** et **PSA-117**).

fermeture, côté ville. En tout état de cause, si la porte Saint-André a été une porte à cour intérieure dotée, à l'étage, d'une galerie à quatre tronçons, l'état actuellement conservé de la galerie supérieure ne peut pas correspondre à son premier état. Or, c'est bien ce que révèle l'étude archéologique du bâti, la galerie supérieure de la porte Saint-André n'appartient pas à la phase originelle de construction de la porte mais relève d'une phase de réfection postérieure. Dès lors, l'hypothèse suivante paraît envisageable : dans un premier temps, la porte aurait été dotée d'une cour intérieure, située entre une ligne de fermeture côté campagne et une autre côté ville que reliaient deux tronçons latéraux permettant de faire le tour de la cour au niveau de la galerie supérieure (dans ce cas, le pan de galerie du corps campagne tourné vers la cour n'aurait compté que six arcades) ; dans un second temps, le dispositif de cour intérieure aurait été démantelé, le corps de la porte côté ville détruit ainsi que les deux tronçons latéraux, et le second niveau du corps de la porte côté campagne (seul conservé) aurait été refait avec dix arcades à chaque pan.

La principale objection que l'on puisse faire à ce raisonnement, et elle est importante, réside dans la conservation de l'entablement intermédiaire à l'aplomb des baies latérales de la face arrière de la porte Saint-André. Or, l'entablement intermédiaire appartient à la phase de construction initiale et l'explication proposée plus haut à propos de la galerie supérieure ne vaut pas ici. En effet, si deux couloirs latéraux prolongeaient, au rez-de-chaussée, les passages latéraux de la ligne de fermeture tournée vers la campagne et permettaient, au second niveau, de relier la galerie supérieure du corps tourné vers la campagne à celle du corps de la porte tourné vers la ville, on s'attendrait à ce que l'entablement n'ait pas été sculpté dans cette zone ou bien qu'il ait été ensuite bûché afin de faciliter la liaison des deux tronçons latéraux[1827]. Il est regrettable que l'entablement intermédiaire situé à l'aplomb de la baie latérale sud n'ait pas été conservé car nous devons nous contenter d'une zone très abimée pour raisonner.

Dernier point à prendre en compte : la recherche de parallèles au sein des portes de l'Occident romain. Il n'existe, à ma connaissance, aucune porte à cour intérieure qui ait conservé le pan de galerie supérieure appartenant au corps de la porte côté campagne mais donnant sur la cour. La porta Nigra de Trèves constitue une exception mais le fait qu'elle n'ait que deux baies n'est pas d'un grand secours pour comprendre la manière dont une cour intérieure pourrait s'adapter au niveau de la porte Saint-André. Si l'on considère l'ensemble des portes urbaines dotées de tours à talon, on se rend compte que le talon rectangulaire n'est jamais la partie la plus saillante vers l'intérieur de la ville : pour la Porterie à Toulouse et les portes d'Auguste et du Cadereau à Nîmes, c'est la ligne de fermeture côté ville qui est la partie la plus saillante vers la ville par rapport aux murs de courtine. Quant aux portes de Trèves et à la porte de la Butte à Lyon, la ligne de fermeture tournée vers la ville est quasiment située sur le même plan que le talon rectangulaire des tours de flanquement, à l'image de la situation que l'on observe à la porta Pretoria d'Aoste[1828]. Même la porte de Londres à St Albans (*Verulamium*) ou celle dite de *Verulamium* à Cirencester, flanquées de tours à talon court sans être toutefois dotées d'une cour intérieure, respectent cette règle : le talon rectangulaire des tours n'est pas la partie la plus en retrait vers l'intérieur de la ville mais vient s'aligner avec la façade côté ville de la porte. Au sein de la série des portes urbaines d'Italie et des provinces occidentales, on ne trouve aucun exemple de porte urbaine flanquée

[1827] Le caractère très érodé de la face de parement des blocs de l'entablement n'est pas lié à un bûchage, on observe en effet le même type de dégradation sur l'ensemble des blocs de ce secteur septentrional de la porte qui semble avoir été frappé par un incendie, qu'il s'agisse de la face arrière ou de la façade tournée vers la campagne, du premier niveau en calcaire ou de la réfection en arkose.

[1828] En fondation, le plan des portes d'Aoste, de Lyon et de Trèves n'est pas fondamentalement différent, il s'inscrit dans un rectangle dont les deux côtés courts correspondent à la profondeur de la porte urbaine et les deux côtés longs à la largeur de la porte (tours de flanquement comprises). La différence a lieu en élévation puisque les tours de la porta Pretoria sont rectangulaires alors que celles de Trèves et très vraisemblablement celle de Lyon sont des tours à talon.

de tours à talon dont le talon rectangulaire soit nettement en retrait par rapport au reste de la porte. Bien sûr, mis à part la porte d'Arroux qui était dotée d'une cour intérieure, les trois autres portes d'*Augustodunum* pourraient être des exceptions à cette règle fondée sur l'observation d'un faible nombre d'individus mais si l'on considère, au contraire, qu'elles sont dans la norme, il faut alors leur restituer une cour intérieure.

En résumé, il me paraît possible que la porte Saint-André ait été construite comme une porte à cour intérieure avant de voir ce dispositif démantelé lors d'une phase ultérieure. Toutefois, en l'état actuel des connaissances, je me garderai bien de considérer ce scénario comme une hypothèse hautement probable.

Les portes de Rome et de Saint-Andoche

La porte de Rome est-elle une porte à cour intérieure ? Il est délicat de répondre étant donné notre profonde ignorance de la réalité des vestiges archéologiques laissés par l'accès sud-est de la ville. L'unique plan à notre disposition est dû à l'architecte Roidot-Deléage. On a vu qu'en ce qui concerne la porte de Rome, l'architecte-voyer de la ville d'Autun avait observé cinq massifs présentant une orientation identique et parallèle à celle du *cardo maximus*. Les deux massifs situés au sud-ouest sont les moins larges des cinq et correspondraient aux deux parois latérales de la tour de flanquement sud-ouest de la porte de Rome[1829]. Les trois autres structures parallèles peuvent être interprétées comme les piédroits du corps central de la porte (le corps côté campagne, dans l'hypothèse où la porte de Rome aurait été une porte à cour intérieure). C'est donc à partir de ces cinq massifs que l'architecte autunois restitue le plan complet de la porte urbaine sur le même modèle que les portes d'Arroux, de Saint-André et de Saint-Andoche sont les plans sont bien mieux connus. Aucun des éléments observés par Roidot-Deléage ne permet donc de faire l'hypothèse d'une cour intérieure[1830].

La question qui se pose est donc la suivante : la situation de la porte de Rome (dont le plan est, pour ainsi dire, inconnu), en vis-à-vis sur le *cardo maximus* de la porte d'Arroux (dont le plan, bien connu, intègre une cour intérieure), implique-t-elle l'adoption d'un plan identique ? Les portes situées sur un même *cardo* ou un même *decumanus* principal ont-elles vocation à partager le même plan ? On serait tenté de répondre par l'affirmative tellement la planche susmentionnée de Roidot-Deléage a influencé notre vision des portes d'Autun : en effet, la présentation de la planche, son absence d'échelle, ses propositions de restitution ne permettent de conclure qu'à l'homogénéité du projet et à la similitude des plans des quatre portes d'*Augustodunum*. Or, le recours à un plan identique pour des portes urbaines situées sur le même axe viaire n'a rien de systématique si l'on se penche, par exemple, sur le cas de la colonie d'Aoste – *Augusta Praetoria Salassiorum*. La porta Praetoria, porte occidentale de l'enceinte, fait face, sur le *decumanus maximus*, à la porta Decumana. Dotée de trois baies et flanquée de deux tours rectangulaires, cette dernière ne possède pas, en l'état actuel des connaissances, de cour intérieure et ses dimensions étaient moindres par rapport à celles de son homologue, qui partageait le même nombre de baies et le même type de tour de

[1829] L'architecte leur attribue une largeur de 70 cm, ce qui pourrait correspondre à l'épaisseur des murs latéraux de la cour intérieure de la porte d'Arroux, mais il faudrait alors supposer que J. Roidot-Deléage ait commis deux erreurs considérables : la distance entre les deux murs latéraux de la cour intérieure ne pourrait pas être aussi faible (5,80 m) et les substructions observées ne pourraient pas être aussi à l'ouest du *cardo maximus* qu'elles ne sont sur la planche.

[1830] On ne comprend pas bien d'ailleurs pourquoi l'architecte n'a arrêté ses piédroits, ni en façade, ni sur leur face arrière : considérait-il que ces murs se poursuivaient ? Cela dit, des trois substructions interprétées comme les piédroits de la porte, c'est celle du piédroit central qui se prolonge le plus vers l'intérieur de la ville, ce qui n'est cohérent avec aucun plan connu de porte urbaine romaine.

flanquement mais était dotée quant à elle d'une cour intérieure[1831]. A l'inverse, le cas de *Saepinum* montre que les quatre portes situées aux extrémités des deux axes principaux adoptent un parti général identique. Rares sont toutefois les cas où deux portes sont à la fois situées sur les deux extrémités de l'un des deux axes principaux de la ville et qu'elles soient archéologiquement connues. D'ailleurs, les exemples des portes monumentales de Concordia (aux débouchés du *decumanus maximus*), de Toulouse (*cardo maximus*) et d'Avenches (*decumanus maximus*) ne doivent pas être convoqués car, dans les deux cas, les deus portes urbaines sont très inégalement connues et l'une est restituée en se fondant sur l'hypothèse qu'elle est identique à son vis-à-vis. On connaît en revanche quelques cas où l'enceinte urbaine dispose de portes très semblables mais elles sont voisines, et non en vis-à-vis : je pense à la porta Palatina et la porta Decumana à Turin, à la porte d'Auguste et la porte du Cadereau (séparées toutefois par la porte de France) ou encore à la porta Leoni et la porta Borsari de Vérone.

En ce qui concerne la porte de Rome, on ne peut guère aller plus loin que la remarque avancée plus haut à propos de la porte Saint-André : *a priori*, le talon rectangulaire d'une tour n'est pas censée être la partie de la porte urbaine la plus en retrait vers l'intérieur de la ville – observation toutefois insuffisante pour en conclure que la porte de Rome ait été dotée d'une cour intérieure. Il en va de même pour la porte Saint-Andoche : en effet, il n'existe absolument aucune donnée relative à l'existence ou non d'une cour intérieure. Les explorations de Roidot-Deléage au XIXème siècle se sont concentrées sur la zone située en avant de la porte, côté campagne, étant donné que la présence de bâtiments appartenant à la Congrégation du Saint-Sacrement empêchait toute investigation au niveau des piédroits de la porte et de la zone située du côté de la ville. Evidemment, s'il s'avère un jour prochain que les trois autres portes sont dotées de cour intérieure, il serait bien étrange que la porte Saint-Andoche soit la seule à en être privée.

2. *Les systèmes de fermeture et leur restitution*

2.1. Herses et vantaux de la porte d'Arroux

La restitution du système de fermeture de la porte d'Arroux, quoique moins problématique que celle de la porte Saint-André, ne va pas complètement de soi. Il est clair que les deux passages centraux du corps de la porte côté campagne étaient clos par deux herses. Grâce à l'exceptionnel état de conservation de la porte d'Arroux, on dispose non seulement des sillons pratiqués dans les piédroits afin de guider la descente et la remontée de chaque herse mais aussi de la cavité ménagée dans toute la profondeur de la voûte, de l'intrados à l'extrados, afin de permettre à la herse de s'escamoter verticalement. Je ne reviens pas sur les traces causées par le frottement répété des herses à la fois le long de deux côtés de cette cavité : non seulement elles prouvent que le dispositif de fermeture était parfaitement fonctionnel (on imagine bien que les herses étaient levées tous les matins et abaissées chaque soir afin de prémunir les habitants d'*Augustodunum* contre le brigandage) mais elles permettent de restituer les herses. Comme pour les tours de flanquement ou les galeries supérieures, les portes d'*Augustodunum* offrent ici une situation de conservation exceptionnelle qui justifie qu'elles servent de point de départ dans une réflexion globale sur le type architectural de la porte urbaine dans l'Occident romain. Le principal problème rencontré lorsque l'on souhaite restituer une herse antique réside dans l'état de conservation des vestiges. Il est très rare en effet que les portes urbaines soient conservés en élévation jusqu'au

[1831] Corni 2004, p. 50.

sommet de la voûte. Par ailleurs, pour cerner le dispositif de herse dans sa totalité, et pas seulement la herse elle-même, il faudrait connaître le dispositif d'accroche installé au-dessus de la herse, le système de cordage ou de câblage reliant la herse à son dispositif de levage. Or, il est rarissime que les « chambres de levage », comme les appelle P. Varène[1832], soient conservées.

Les sillons de herse, situés à un peu moins de 90 cm du parement de la façade côté campagne, sont profonds de 14 cm[1833] et larges de 17,5 cm en moyenne. Il est donc possible de restituer deux herses d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur et d'un peu moins de 4,68 m de largeur. La hauteur entre l'altitude inférieure des soubassements en arkose (au sein desquels les sillons de herse ont également été pratiqués) et le sommet des voûtes centrales étant de 9 m, cette mesure fournit la hauteur minimale de chaque herse mais il est raisonnable d'estimer leur hauteur à 9,50 m puisqu'il faut restituer un dispositif d'accroche situé au sommet des herses afin qu'elles puissent être reliées au système de manœuvre. Les herses ont laissé deux types de traces : des stries verticales très rapprochées les unes des autres qui sont sans nul doute causées par des clous ou des pièces métalliques saillantes disposés de manière assez serrée sur la herse[1834] et des sortes de vagues horizontales qui suggèrent de restituer que ces clous ou ces pointes étaient organisés en rangs, et non répartis un peu partout sur la herse. On n'observe plus ces deux types de traces au-delà de l'assise correspondant au revers de la corniche intermédiaire, sans doute parce que la herse n'était plus contrainte par les sillons ou la saignée de la voûte à cette altitude et que par conséquent elle devait s'écarter légèrement du revers de la façade plutôt que de continuer à frotter contre elle. En revanche, on distingue, jusqu'au lit de pose des piliers de la galerie, les traces verticales, plus ou moins rectilignes, correspondant aux extrémités droite et gauche des herses : on distingue en réalité trois de ces limites car la quatrième apparaissait sur des blocs qui ont disparu en même temps que toute la partie orientale de la porte d'Arroux.

A Autun comme ailleurs, le principal problème que pose ce système de fermeture mobile est d'ordre mécanique, la porte coulissante doit être à la fois solide et susceptible d'être entièrement soulevée : nul doute qu'une porte pleine (ou une grille), faite de bois et renforcée en plusieurs points de pièces de métal, représente un poids de plusieurs quintaux et ne saurait être manœuvrée par un système constitué d'une poulie unique et d'un treuil. Le système de la poulie simple ne permet pas de réduire le poids de l'objet soulevé mais seulement de détourner l'axe d'application de la force. Afin de démultiplier la force de levage, il est nécessaire d'avoir recours à un système de poulies composées, à l'instar d'un palan qui serait composé d'une poulie mobile (accrochée à la charge à soulever, c'est-à-dire fixée au sommet de la herse) et d'une poulie fixe (accrochée à l'aplomb de la poulie mobile, c'est-à-dire au sommet de la galerie supérieure). Le dispositif de levage des herses[1835] devait être composé de deux parties reliées entre elles par des cordes ou des câbles : le premier élément est le dispositif d'accroche situé à l'aplomb des herses, le second est le dispositif de treuil (cabestan, roue) ou de contrepoids permettant d'exercer une force susceptible de faire monter la herse. En ce qui concerne la localisation du dispositif de levage situé à l'aplomb des herses, tout dépend si les herses étaient censées s'escamoter complètement ou si elles n'étaient pas censées remonter au-delà du niveau des impostes des baies centrales : de la réponse à cette question dépend en effet la restitution de la localisation de ce système, dans le

[1832] Varène 2002, p. 225-227 : l'architecte y fait le point sur la question des herses des portes urbaines romaines.
[1833] Mesure prise à l'endroit où les sillons sont les moins profonds c'est-à-dire là où ils n'ont pas été surcreusés *a posteriori*.
[1834] Ces éléments métalliques étaient présents des deux côtés de la herse, contrairement à la herse évoquée dans Appien, *Guerres civiles*, IV, LXXVIII-LXXIX (seule la partie extérieure était dotée d'une armature de fer).
[1835] Il paraît logique que chaque herse ait été indépendante, ce qui conduit à restituer deux dispositifs de levage distincts.

premier cas, il se situerait au niveau du revers de l'architrave sommitale alors que, dans le second, il serait 1,30 m au-dessus du lit d'attente de la corniche sommitale, ce qui implique de restituer au moins deux à trois autres assises de grand appareil au-dessus de la corniche sommitale. Je n'ai pu observer aucune trace liée d'une manière ou d'une autre au dispositif de herse sur le revers de l'entablement sommital et je ne crois pas que la partie saillante du lit d'attente des chapiteaux épannelés ait pu servir de corbeau pour soutenir un dispositif sur lequel tout le poids de la herse se serait exercé[1836]. A ce stade, je considère toutefois qu'il n'est pas nécessaire que les herses aient pu être complètement escamotées, le niveau des impostes des baies centrales étant tout de même situé 6 m au-dessus de la limite entre les fondations de la porte et ses soubassements en arkose.

Du point de vue de la construction, l'installation des herses n'est pas une phase de chantier relevant des finitions : les sillons dans les trois piédroits de la porte et la saignée au sommet des deux voûtes sont pratiqués au moment de la construction et peut-être même à pied d'œuvre. Il paraît en effet très délicat d'effectuer les saignées des voûtes centrales une fois celles-ci mises en œuvre, contrairement aux hypothèses d'E. Viollet-le-Duc, J. Roidot-Deléage et H. de Fontenay[1837]. Par ailleurs, que l'on restitue la herse comme une pièce d'un seul tenant ou bien comme une structure demandant à être assemblée préalablement à sa mise en place entre ses deux sillons, cette phase est nécessairement antérieure à la réalisation de la toiture, voire à la mise en œuvre des blocs de la galerie d'arcades.

Il est probable que la fermeture des baies centrales du corps de la porte tourné vers la ville ait été assurée par des vantaux de bois. Dans certains cas, comme à la porte d'Auguste à Nîmes, les vantaux de bois sont d'ailleurs situés immédiatement en retrait de la herse, c'est-à-dire sur le corps de la porte côté campagne. Cette solution n'a pas été adoptée à la porte d'Arroux : il est certain que son corps côté campagne n'était pas pourvu de vantaux de bois dans la mesure où l'imposte située à la naissance des deux voûtes centrales se prolonge de manière continue sur toute la profondeur des passages principaux. En revanche, la fermeture au moyen de vantaux de bois est la solution qui dut être employée pour les baies latérales. Etant donné que l'on sait (grâce à la conservation du blocage à l'aplomb de la baie latérale orientale) que la couverture des passages latéraux de la porte d'Arroux était assurée par une voûte en *opus caementicium* (peut-être habillée d'un intrados en petit appareil)[1838], il est impossible d'imaginer un vantail de bois ayant la forme exacte de l'ouverture cintrée car un tel vantail ne pourrait pas être rabattu le long du piédroit en position ouverte. La couverture voûtée empêcherait en effet que ce vantail puisse pivoter sur l'une de ses extrémités. On est

[1836] Que la chambre de levage ait été située dans la galerie supérieure ou dans les tours de flanquement, il faut nécessairement restituer à l'aplomb de la herse un mécanisme de levage : la porta Appia et la porta Ostiensis, porte de l'enceinte aurélienne, ont conservé les trois corbeaux qui permettaient de supporter ce dispositif. Quoi qu'il en soit, pour être menée plus loin, la réflexion sur la restitution du système de manœuvre des herses doit être fondée sur des calculs prenant en compte les contraintes mécaniques, le poids à soulever, la conversion de ces charges en poussées, la longueur et l'épaisseur des cordes ou des câbles nécessaires… Il sera dès lors possible de savoir quel type de dispositif est apte à soulever les herses (contrepoids, cabestan, roue…) et de déterminer l'emprise spatiale d'un tel dispositif qui pourrait bien devoir être délocalisé dans les tours de flanquement sinon cela occulterait complètement le passage dans la galerie supérieure et créerait alors une solution de continuité dans le chemin de ronde. P. Varène suggère toutefois que la profondeur de la galerie supérieure de la porte d'Arroux ait été suffisante pour accueillir la chambre de levage (Varène 2002, p. 227, note 42). Il faudra également répondre à la question suivante : la herse est-elle un volet de bois plein renforcé par des éléments métalliques ou est-elle une structure ajourée et entièrement métallique à l'image des herses médiévales ?

[1837] Viollet-le-Duc 1864, p. 314, note 1 ; Archives RD-RE ; Fontenay 1889, p. 38-39.

[1838] Autre indice concernant la couverture des passages latéraux, le revers de la façade de la porte d'Arroux que l'on peut observer du soubassement en arkose jusqu'au revers de la frise sommitale en raison de la disparition du passage latéral occidental incite à restituer une voûte située plus ou moins au même niveau que les arcs. En effet, seules les parties qui n'étaient pas destinées à être vues par les passants présentent un aspect non ravalé.

donc contraint de supposer la présence d'une imposte dormante, plaque de bois fixe chargée d'occulter le demi-disque créé par l'arc en plein cintre, associée à un vantail de bois de forme rectangulaire. Le fait que les baies latérales soient davantage resserrées au niveau du passage donnant sur l'extérieur qu'elles ne le sont sur le reste du passage crée un ressaut contre lequel le vantail de bois vient s'appuyer. On observe d'ailleurs sur le bâti des cavités qui pourraient correspondre au logement des vantaux et des barres de bois lorsque le passage est ouvert (**PAX-4**).

2.2. Vantaux et barres de bois de la porte Saint-André

La fermeture des baies latérales de la porte Saint-André ne diffère pas de celles de la porte d'Arroux : un vantail de bois unique, maintenu fermé par une pièce de bois et repoussé dans un logement ménagé dans un piédroit lorsqu'il est en position ouverte[1839].

En revanche, la restitution du système de fermeture des baies centrales est davantage problématique et l'on manque d'éléments (notamment du fait de la restauration de Viollet-le-Duc qui dissimule à la porte Saint-André des parties que le temps a révélées aux regards à la porte d'Arroux) pour proposer une restitution solide. Je précise d'emblée que la fermeture des deux passages centraux n'est pas assurée par des herses, contrairement à ce qui a été parfois avancé à l'issue d'une interprétation erronée de deux bandes verticales légèrement en creux situées à 60 cm en retrait de la façade côté campagne. Je précise également que la fermeture proprement dite est située à 60 cm en retrait de la façade campagne, juste derrières les arcs clavés visibles en façade.

La fermeture est-elle assurée par un ou deux vantaux ? Si on retranche la longueur des impostes présentes sur les flancs des passages centraux (60 cm pour celle qui est liée à l'imposte de la façade campagne et 58 cm pour celle qui est liée à l'imposte visible sur la face arrière de la porte), il reste une longueur utile de 2,12 m pour loger un vantail. Etant donné que la largeur maximale des passages centraux est de 4,10 m, voire 4,16 m au contact du resserrement créé par l'arc clavé tourné vers la campagne, il faut restituer deux vantaux de bois de 2,05 à 2,08 m de long sur 19 cm d'épaisseur (comme le révèle une saignée verticale de 3 cm de profondeur et de 19 cm de large).

On observe plusieurs cavités sur les quatre parois des baies centrales. Beaucoup correspondent à des systèmes de fermeture mais il n'est pas certain que tous soient contemporains. Sur la paroi sud de la baie centrale nord, on observe deux traces parallèles au sol sur deux assises consécutives (**PSA-12**) : il s'agit clairement de traces pratiquées pour faire glisser l'extrémité d'une barre de bois dont l'autre extrémité avait été préalablement insérée dans une cavité située sur la paroi opposée. La plus nette des deux adopte une forme de gamma majuscule dont la patte supérieure aurait été considérablement étirée (1,71 m de long au moins). La section de la barre de bois utilisée était légèrement inférieure à 20 cm puisque la largeur de la partie verticale du gamma est de 20 cm tandis que la hauteur de sa partie horizontale est de 20,5 cm. Ce dispositif permet d'abaisser la barre de fermeture une fois amenée exactement en vis-à-vis de la cavité où son autre extrémité a été placée et d'empêcher ainsi que les pressions exercées contre les vantaux de bois par un ennemi puissent déplacer la barre qui retient les vantaux fermés[1840]. La cavité d'insertion de la barre sur la paroi opposée n'est pas conservée du fait des dégradations causées par un incendie qui a

[1839] Je renvoie au chapitre trois, I.2.2 pour la description des traces d'insertion de barres de fermeture en bois que l'on y observe malgré les restaurations.

[1840] Ce dispositif de fermeture est parfaitement conservé à la porta Laurentina à Ostie. On y observe également la saignée verticale correspondant à la largeur du vantail de bois et la crapaudine permettant de faire pivoter le vantail.

fortement altéré les faces de parement des blocs. Sur les parois de la baie centrale sud, on observe d'autres types de traces liées à des dispositifs de fermeture et il est possible de mettre en relation les cavités des deux parois de la baie (**PSA-7**, **PSA-12**), ce qui prouve qu'elles accueillaient une barre de bois en position parfaitement horizontale et dont les deux extrémités présentaient les mêmes dimensions. Cela va sans doute de soi mais les exemples de portes urbaines où de telles structures sont conservées ne sont pas aussi fréquents qu'on pourrait le croire. Les barres de fermeture utilisées pour maintenir les vantaux de 16 cm d'épaisseur mesurent 20 cm d'épaisseur. On constate sur la paroi nord de la baie centrale sud (**PSA-12**) deux traces aux dimensions très similaires (61 cm de haut x 18 cm de large pour la plus basse ; 55 cm x 18 cm pour la plus haute) et situées exactement à l'aplomb l'une de l'autre (la plus basse est située sur la deuxième assise par rapport au niveau de sol actuel tandis que la plus haute est située à cheval sur la sixième et la septième assise, c'est-à-dire à la même altitude que l'imposte du piédroit central) : cette configuration indique que les vantaux étaient retenus par un double système de barres de bois[1841].

Pour restituer complètement le système de fermeture, il aurait été nécessaire de définir quel était le système de couverture des deux passages centraux. Etant donné que l'analyse architecturale[1842] conclut à l'impossibilité d'une voûte cintrée reliant l'arc tourné vers la campagne avec celui tourné vers la ville, il reste deux hypothèses, soit une couverture voûtée prenait naissance plusieurs dizaines de centimètres au-dessus du plan de naissance commun aux deux arcs ville et campagne, soit la couverture des passages n'était pas assurée par une voûte mais par une charpente supportant un plancher d'étage[1843].

Sur le flanc nord de la baie centrale la plus méridionale, c'est-à-dire sur le flanc sud du piédroit central, l'intervention de Viollet-le-Duc a été plus limitée que sur les trois autres parements des passages voûtés centraux. Si l'on considère l'assise située immédiatement au-dessus des impostes, c'est-à-dire au-dessus du plan de naissance des arcs d'entrée et de sortie, les deux blocs centraux font partie de la restauration des années 1840 mais les deux autres blocs, situés de part et d'autre de ceux-ci, appartiennent à la phase de construction (**PSA-10**, **PSA-43**). Le bloc situé au sud joue le rôle de sommier de l'arc clavé visible depuis l'intérieur de la ville mais il a été taillé de manière à se prolonger pour créer un angle droit et ainsi mieux s'insérer au sein des assises de grand appareil. Quant au bloc antique situé immédiatement au nord des deux blocs restaurés, il est sert lui aussi pour partie de sommier à l'arc visible sur la façade de la porte. La présence de ces deux blocs antiques, liés aux deux arcs clavés qui délimitent le passage central, apporte des informations sur la couverture des passages centraux de la porte Saint-André puisque leur parement n'est pas courbe mais parfaitement vertical. Ceci confirme l'analyse architecturale présentée plus haut mais ne diffère le problème que d'une assise puisque rien n'interdit de considérer que le lit d'attente de cette assise serve de plan de naissance à la voûte, exactement comme l'a fait Viollet-le-Duc.

Si l'on retient l'hypothèse d'une couverture voûtée en plein cintre pour les passages centraux, jusqu'à quelle altitude peut-on situer son plan de naissance pour qu'elle soit cintrée

---

[1841] La cavité d'insertion correspondant à la trace la plus haute n'est pas visible et correspond depuis la fin des années 1840 à une pierre neuve à la face de parement parfaitement lisse. Lorsqu'il a remplacé des blocs antiques par des pierres neuves, Viollet-le-Duc n'a pas fait reproduire les cavités qu'elles présentaient, fussent-elles d'origine anthropique.

[1842] Cf. chapitre trois, I.2.2. La portée et la flèche de l'arc en plein cintre de la façade côté campagne sont moindres que celles de l'arc en plein cintre de la face arrière, étant donné que les piédroits de la porte sont plus larges sur la façade que sur la face arrière. Les deux arcs partagent le même plan de naissance mais n'ont pas le même rayon et par conséquent la clé de voûte de l'un est plus haute que celle de l'autre.

[1843] La distance entre les deux faces peut être couverte par des poutres. Il faudrait imaginer dans ce cas deux séries de cavités espacées les unes des autres d'une trentaine de centimètres et se faisant face (Adam 1984, p. 214).

tout en permettant la circulation au niveau de la galerie supérieure ? L'intérêt d'une couverture voûtée qui prendrait naissance au-delà du sommet de l'intrados des arcs marquant l'entrée et la sortie des passages centraux serait en effet de permettre l'utilisation de vantaux occultant toute la hauteur de la baie, y compris la partie semi-circulaire, sans qu'il y ait besoin de recourir à une imposte dormante réduisant la hauteur utile des passages. La portée de cette voûte est nécessairement de 4,10 m. Par conséquent, sa flèche est égale à 2,05 m. Qu'elle soit en grand appareil ou en petit appareil, son épaisseur peut être estimée entre 72 et 75 cm[1844]. L'altitude maximale à laquelle on peut situer son plan de naissance est donc entre 2,77 m et 2,80 m en-dessous du niveau de circulation de la galerie supérieure. Reste à déterminer où situer ce niveau de circulation (question abordée plus bas dans le chapitre) mais, en tout état de cause, il va de soi que ce niveau de circulation est nécessairement à une altitude inférieure (ou égale) à celle du lit de pose des piliers de la galerie d'arcades : il résulte de cela que si les passages centraux de la porte Saint-André sont couverts par une voûte en plein cintre, le plan de naissance de celle-ci est nécessairement situé à moins d'1,60 m[1845] du plan de naissance des arcs d'entrée et de sortie des passages centraux, c'est-à-dire bien en dessous du sommet de l'intrados de ces arcs. Ceci implique la nécessité d'un dispositif de fermeture constitué d'une imposte dormante et de vantaux rectangulaires puisqu'il n'y aurait pas de place pour un unique vantail rectangulaire chargé d'occulter l'ensemble de la baie depuis le sol jusqu'au sommet de l'intrados. En revanche, si, au lieu d'une couverture voûtée, on retient l'hypothèse d'une couverture au moyen d'une charpente portant un plancher, rien n'empêche de se dispenser d'impostes dormantes et d'assurer la fermeture au moyen de hauts vantaux de bois. C'est toutefois la première hypothèse que j'incline à retenir.

3. Organisation interne des tours et nombre d'étages

Restituer l'organisation interne des tours de flanquement des portes romaines est un défi que la mauvaise conservation des vestiges antiques empêche de relever. En effet, lorsque ces tours ont été conservées jusqu'à nous, ce qui est très rare, c'est uniquement parce qu'elles ont été réutilisées, c'est-à-dire transformées. Autun n'échappe pas à la règle mais, avec deux tours de flanquement partiellement conservées en élévation pour l'une (porte Saint-André), en plan pour l'autre (porte Saint-Andoche), la capitale éduenne constitue un point d'observation exceptionnel dans l'Empire[1846]. Il en va de même pour ce qui est de restituer la hauteur originelle des structures, qu'il s'agisse du corps central de la porte urbaine ou de ses tours de flanquement, dans la mesure où les parties hautes et les couvertures sont les premières à disparaître.

3.1.Les niveaux de circulation au sein du corps central de la porte urbaine

Deux des portes urbaines d'*Augustodunum* ont conservé leur galerie supérieure et l'entablement complet qui les couronnait. Pourtant, on ignore ce qui surmontait la corniche sommitale des portes : l'hypothèse d'un troisième niveau (c'est-à-dire d'un deuxième étage)

[1844] Estimation fondée sur la distance entre l'intrados et l'archivolte des claveaux des arcs centraux.
[1845] Inférieur ou égal à 1,59 m.
[1846] On pourrait citer le cas de Turin et de la porta Palatina dont les tours de flanquement, réutilisées et très restaurées, ont pu être étudiées lors du démantèlement de toutes les structures postérieures à l'antiquité au début du siècle dernier. Les tours de flanquement de la porta Decumana ont également été conservées en élévation au sein du Palazzo Madama mais cela s'est fait au prix d'importantes restructurations.

est infondée pour les portes d'Autun[1847] mais faut-il restituer une toiture ou bien un autre niveau de circulation permettant de faire le lien entre les deux tours de flanquement, niveau de circulation qui serait alors protégé par un simple parapet ? Rien ne permet de le dire avec certitude dans la mesure où la charpente n'a laissé aucune trace ni à la porte d'Arroux, ni à la porte Saint-André, pas plus qu'on a retrouvé le moindre créneau ou le moindre bloc au-delà de la corniche sommitale[1848]. La documentation ancienne, écrite et iconographique, n'est ici d'aucun secours. Etant donné qu'il est plus aisé de perdre toute trace d'une toiture et d'une charpente que d'une structure bâtie comme un parapet, il est plus raisonnable de s'en tenir à la première hypothèse. Par ailleurs, on comprend que pour les régions septentrionales de l'Occident romain, le choix d'une couverture ait été privilégié par rapport à un niveau de circulation découvert : à ma connaissance, nulle trace de parapet sommital n'a été décelée pour les portes urbaines de Trèves, d'Avenches ou de Cologne.

Les portes d'*Augustodunum* comptaient donc deux niveaux de circulation, l'un au niveau de la chaussée, l'autre au niveau de la galerie supérieure. Le niveau de la chaussée, comme son nom l'indique, correspond au dallage de la voirie, c'est-à-dire au niveau où les soubassements des piédroits émergent du sol, voire légèrement au-dessus de ce niveau. Le niveau de la galerie supérieure pose davantage problème car on n'a pas conservé de niveau de sol. On sait que le sol ne pouvait pas être en dessous de l'architrave intermédiaire et qu'il ne pouvait pas excéder le niveau sur lequel reposent les piliers des arcades des galeries supérieures. Pour la porte d'Arroux, environ 2,20 m séparent ces deux niveaux ; pour la porte Saint-André, c'est entre 1,70 et 1,90 m selon que l'on se situe côté campagne ou sur la face arrière. Il me paraît absurde de supposer que le niveau de circulation sur la galerie supérieure corresponde à la naissance des piliers. Un tel dispositif serait parfaitement inefficace d'un point de vue défensif et ne manquerait pas d'occasionner des accidents. Si l'on suppose au contraire que le niveau de sol de l'étage se situait immédiatement au-dessus des voûtes centrales, les arcades sont alors trop hautes pour qu'un homme de taille ordinaire puisse voir quoi que ce soit à travers elle. En examinant le revers de la façade campagne de la porte d'Arroux, on ne distingue pas la limite qui constituait le niveau de circulation, à moins de considérer que le ravalement sommaire du revers des deux assises corresponde à la corniche intermédiaire et à l'assise de transition. Même si l'on a constaté à plusieurs reprises combien les portes d'Autun pouvaient varier de l'une à l'autre malgré leur appartenance à un projet unitaire, la tour Saint-Andoche peut sans doute fournir une clé de compréhension grâce à sa porte d'accès[1849].

[1847] La réflexion sur la restitution du projet originel de l'architecte de la porte d'Arroux fournit peut-être un argument pour établir l'inexistence d'un troisième niveau. En effet, du lit d'attente du soubassement en arkose jusqu'au niveau des impostes des arcades de la galerie supérieure, on observe la répétition à trois reprises d'un module de 7 coudées (du lit d'attente en arkose au niveau des impostes des baies latérales ; du niveau des impostes des baies centrales au sommet de leur extrados ; du lit d'attente de la corniche de l'entablement intermédiaire au niveau des impostes des arcades de la galerie) et le retour d'un module de 6 pieds (du niveau des impostes des baies latérales au niveau des impostes des baies centrales ; les trois assises de l'entablement intermédiaire). Le fait que cette alternance 7 coudées / 6 pieds s'interrompe au niveau des impostes de la galerie supérieure sans que l'on puisse déceler la présence d'un troisième module de 6 pieds pourrait être alors interprété comme un indice du fait que la façade ne se prolongeait pas sous la forme d'un second étage (c'est-à-dire d'un troisième niveau).

[1848] Il est vrai que l'on pourrait être tenté par l'hypothèse d'un parapet crénelé si l'on s'en tenait aux témoignages iconographiques antiques, qu'il s'agisse de mosaïque, de numismatique ou de sculpture. Tours de flanquement et portes y apparaissent constamment couronnées de merlons et de créneaux. Sur les monnaies figurant une porte urbaine, cf. Frigerio 1935. Sur les reliefs funéraires campaniens représentant des portes urbaines, cf. Rebecchi 1979.

[1849] En recalant la porte d'accès de la tour vers la galerie supérieure sur le plan de la porte Saint-Andoche, on se rend compte qu'elle est exactement située dans l'axe des deux tronçons de murs de courtine de part et d'autre des tours de flanquement de la porte. Non seulement sa fonction ne fait pas de doute mais sa localisation permet de restituer précisément l'emplacement de la galerie et des piédroits de la porte qui ont disparu. Par ailleurs, R.

Il s'agit en effet de la porte permettant d'accéder d'un étage de la tour à la galerie supérieure et il est plus que probable que le seuil de cette porte corresponde au niveau de circulation. Si l'on effectue des mesures sur la planche de J. Roidot-Deléage sur laquelle il donne une coupe transversale de la porte qui permet de voir la paroi nord de la tour en élévation[1850], la tour présente une hauteur de 23,13 m mais la hauteur entre le niveau de sol antique sur lequel repose le soubassement de la tour et le sommet de la triple série d'assises de moellons allongés qui forment une sorte d'entablement est de l'ordre de 14,77 m. Cette dernière mesure se divise en deux : de la chaussée au seuil de la porte d'accès à la tour, je mesure 9,39 m et, du seuil de la porte jusqu'au sommet du pseudo-entablement de la tour, la hauteur est de 5,38 m. Etant donné que la porte Saint-Andoche ne dispose plus de son corps central, je mets ces mesures en relation avec une autre porte. Pour ce faire, j'exclus dans un premier temps la porte d'Arroux, trop haute avec ses 16,65 m pour retenir la porte Saint-André dont je restitue la hauteur entre 14,71 m et 14,74 m[1851]. .Je considère en effet que le pseudo-entablement de la tour Saint-Andoche (14,77 m d'altitude par rapport à la chaussée) pourrait correspondre au sommet du corps de la porte urbaine. Si je recale la tour Saint-Andoche sur le corps de la porte Saint-André, le niveau de seuil de la porte d'accès de la tour de flanquement correspond aux deux-tiers de l'architrave intermédiaire sur la façade campagne et au lit de pose de l'architrave sur la face arrière[1852]. En reportant la mesure de 9,39 m à la porte d'Arroux depuis le niveau estimé de la chaussée, on tombe au niveau du premier tiers de l'architrave intermédiaire. Je propose donc de situer le niveau de circulation de la galerie supérieure des portes d'*Augustodunum* à une altitude correspondant plus ou moins à la moitié de l'architrave intermédiaire, c'est-à-dire à peu près 1,60 m plus bas que la proposition d'H. de Fontenay[1853]. Ainsi, un homme mesurant 1,75 m était protégé de pied en cap par les trois assises de grand appareil situées au-dessus de l'architrave intermédiaire : dès lors, il faut renoncer à considérer que les arcades de la galerie supérieure puissent être utilisées telles quelles pour la défense. Non seulement leur forme offre une ouverture sans doute trop large pour réellement favoriser les défenseurs mais il faudrait qu'ils bénéficient d'un marchepied continu le long du parapet, ce qu'interdisent absolument les deux herses de la porte d'Arroux. S'il s'agit de voir au loin ou d'intervenir sur des personnes situées au pied de la porte, les deux tours de flanquement sont des dispositifs bien mieux adaptés que la galerie supérieure pour ce faire.

Chevallier avait déjà souligné tout l'intérêt de cette structure pour la compréhension future du fonctionnement de la porte urbaine (Chevallier 1969, p. 8).

[1850] J'ai vérifié auparavant la cohérence de cette coupe avec d'autres relevés de l'architecte et le dessin apparaît à la fois cohérent et à l'échelle. La vérification de deux mesures montre un écart de 0,98 % pour la première (hauteur de la tour du niveau de sol contemporain à la corniche sommitale) et de 2,43 % pour la seconde (profondeur totale de la tour du talon rectangulaire au point le plus saillant de l'abside). Les seules mesures prises sur ce plan sont des mesures verticales qui paraissent moins fautives.

[1851] Estimations de la hauteur depuis le lit de pose du soubassement en arkose jusqu'au lit d'attente de la corniche sommitale. Pour la porte d'Arroux, j'obtiens 16,65m à partir de 16,03 m (mesure effectuée entre le sommet de la corniche et le niveau de sol au pied du piédroit central) auquel j'ajoute une assise d'arkose égale à 62 cm (soit la même hauteur que l'autre assise d'arkose située immédiatement sur elle). Pour la porte Saint-André, j'ajoute la mesure que j'ai effectuée (13,02 m) à mes deux estimations du niveau d'apparition des fondations (1,69 m et 1,72 m). Cf. chapitre trois, I.1.2 et I.2.2.

[1852] Rien n'exclut bien sûr de restituer un sol d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur, immédiatement au-dessus de ce niveau parfaitement tangent à l'extrados des deux baies centrales. Il importe de souligner que tout le raisonnement ne vaut que dans la mesure où la porte Saint-André et la porte Saint-Andoche présenteraient de grandes similitudes dans leur plan et dans leur ordonnance générale.

[1853] H. de Fontenay restitue l'altitude du chemin de ronde de l'enceinte urbaine à partir du niveau de circulation de la galerie supérieure de la porte d'Arroux qu'il estime à 11 m d'altitude par rapport à la chaussée. Le chercheur autunois considère que le niveau de circulation est donc situé immédiatement au-dessus de l'entablement intermédiaire (Fontenay 1889, p. 14).

3.2.Les étages des tours de flanquement

Les tours à talon sont constituées d'une partie rectangulaire sur le côté court de laquelle vient s'accoler le diamètre d'un demi-cercle. En ce qui concerne l'organisation planimétrique interne des tours de flanquement d'*Augustodunum*, la question s'est posée de savoir si le mur intérieur correspondant au diamètre de la partie semi-circulaire (que J. Roidot-Deléage faisait figurer sur ses relevés de la porte Saint-Andoche) pouvait avoir existé dans les autres tours de flanquement[1854]. Evidemment, l'idéal serait de fouiller la tour de flanquement sud de la porte Saint-André pour avoir la réponse. Dans l'attente d'une telle fouille, je constate que l'architecte Guenand ne mentionne aucun mur de ce type sur le plan coté qu'il a laissé des fouilles des tours de flanquement de la porte d'Arroux[1855]. En revanche, il est très probable que la tour conservée de la porte Saint-André ait présenté un tel mur : le chœur de l'église médiévale de Saint-André est séparé de la nef par un grand arc brisé qui prend naissance sur deux tronçons de murs de 101 cm de long sur 82 cm d'épaisseur, deux murs situés au niveau du diamètre de la partie semi-circulaire saillante de la tour antique. Il est probable que la voûte médiévale ait été construite sur un mur préexistant d'époque antique. L'intérêt architectural d'un mur situé à cet endroit est pleinement justifié. Etant donné que la tour est un édifice qui par définition se développe en hauteur, le renfort d'un mur porteur à l'intérieur de la structure est le bienvenu car il décharge les murs périphériques d'une partie des forces qui s'exercent sur eux. Par ailleurs, ce mur permet de gérer de manière différente la couverture de la partie rectangulaire de la tour et celle de sa partie semi-circulaire.

L'étude du bâti des tours de flanquement, qu'il s'agisse des observations effectuées dans les années 1870 par J. Roidot-Deléage ou des miennes, suggère de restituer un système de couverture voûtée servant à la fois de plafond et de plancher d'étage. Les deux indices qui plaident en faveur d'un système de voûtes en plein cintre (dont l'axe serait parallèle au côté long de la partie rectangulaire) se situent au dernier étage de la tour Saint-Andoche et à l'intérieur de l'église Saint-André. Au dernier étage, il ne reste sans doute pas beaucoup de vestiges antiques mais ce qui apparaît aujourd'hui comme un arc de décharge pris dans la masse du bâti semble avoir été un arc ménageant une ouverture, si l'on en croit les représentations anciennes de la tour Saint-Andoche antérieures au bouchage de cet arc et à la création de quatre petites fenêtres cintrées[1856]. D'après le dessin de J. Léauté, il y aurait même eu un deuxième arc similaire au premier, à l'étage inférieur – j'y reviens plus bas. Rien dans le bâti de l'actuelle tour Saint-Andoche ne permet de dire s'il s'agit d'un simple arc ou de l'extrémité d'une voûte ultérieurement tronquée. Ce sont des remarques inédites effectuées par J. Roidot-Deléage sur les parements intérieurs de la tour accolée à la porte Saint-André qui permettent d'approfondir la réflexion sur la restitution. En 1875, l'architecte autunois est chargé par la Commission des Monuments historiques de surveiller les travaux effectués sur les portes romaines :

> En faisant une reprise à la maçonnerie de moëllon du bâtiment qui flanquait cette porte, il a fallu abattre une partie construite en terre glaise au lieu de mortier de chaux et sable ; le mur antique a présenté une retraite sur son épaisseur et sur cette retraite, la retombée (A) d'une

[1854] Rebourg 1993c p. 78.

[1855] Peut-être ne les a-t-il pas cherchés. A la pratique de la fouille en aire ouverte, on privilégiait souvent au XIXème siècle la recherche et la poursuite des murs : cette méthode, rapide et efficace, présente l'inconvénient majeur de faire perdre toute visibilité en extension sur l'insertion de l'édifice dans son contexte immédiat.

[1856] Cf. tome II, fiches n° 21, 23, 187, 208, 210. J.-G. Bulliot considère qu'il s'agit d'une « voûte » qui aurait été ouverte, peut-être à l'époque antique, pour faire communiquer la partie rectangulaire avec la partie semi-circulaire (Bulliot 1877).

voûte en grosses briques bien conservées qui s'étendent sur la longueur du mur. On peut conclure de cette découverte que le bâtiment dont il s'agit était voûté à plein cintre[1857].

Ces remarques sont accompagnées du schéma suivant représentant une coupe de la tour selon une section parallèle à sa façade tournée vers la ville :

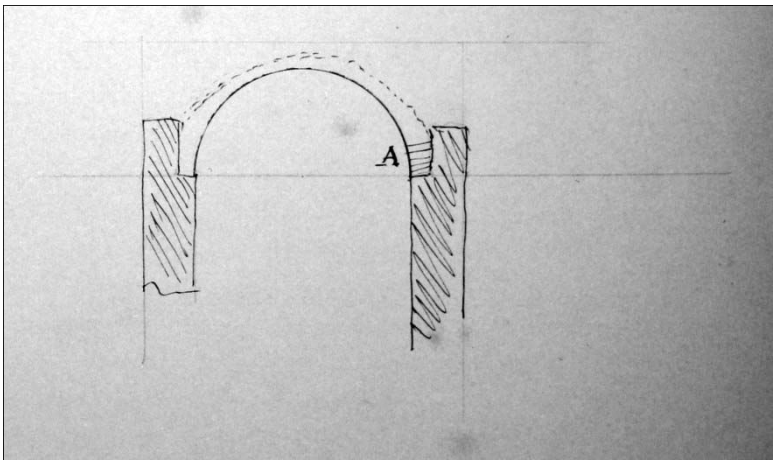

Le schéma de Roidot-Deléage correspond assez bien à la situation observable sur l'actuel mur occidental de la tour Saint-Andoche, à la différence que certaines sections de l'arc y sont constituées de deux rouleaux de claveaux[1858]. Ces éléments permettent donc de restituer, pour les tours de flanquement des portes Saint-André et Saint-Andoche mais également, très vraisemblablement, pour celles des deux autres portes urbaines, un système de couverture des étages des tours au moyen d'une voûte en plein cintre s'appuyant sur les côtés longs de la partie rectangulaire de la tour à talon. Dans la mesure où l'arc du dernier étage de la tour Saint-Andoche est interprété comme antique, je considère que le dernier étage des tours de flanquement de la porte Saint-Andoche, et probablement des autres portes d'Autun, n'était pas entièrement couvert par une voûte : seul le mur situé au niveau du diamètre de la partie semi-circulaire était percé par un arc en plein cintre tandis que la couverture était assurée par la charpente supportant la toiture de la tour. Si la tour de flanquement avait possédé un ultime niveau de circulation à l'air libre (conformément à l'iconographie antique des portes urbaines), il aurait fallu qu'il soit supporté par une voûte. Or, les traces observables actuellement au dernier étage de la tour Saint-Andoche excluent selon moi la présence d'une voûte continue comparable à celle que Roidot-Deléage décrit pour le premier niveau de la tour de flanquement de la porte Saint-André[1859].

[1857] Archives RD-RE. Sur la mention de « briques », cf. chapitre trois, II.1.6. Le schéma est à l'échelle : les dimensions de 10,95 m pour la largeur extérieure de la tour de flanquement, de 7,35 m pour sa largeur intérieure et d'1,80 m pour l'épaisseur de chaque mur sont respectées.

[1858] Les claveaux visibles au dernier étage de la tour Saint-Andoche sont des moellons de forme allongée d'environ 45 cm de longueur sur 10 cm de largeur (Bulliot 1877). Si par hasard la voûte de la tour de la porte Saint-André avait eu deux rouleaux de claveaux, la configuration de l'arc de la tour Saint-Andoche serait transposable à la tour de la porte Saint-André : si l'on restituait une seconde voûte accolée à l'extrados de celle représentée par l'architecte autunois sur son schéma cette voûte prendrait naissance au niveau des deus replats formés par le sommet des murs de la tour.

[1859] Bien sûr, s'il s'avère que l'arc du dernier étage de la tour Saint-Andoche ainsi que les US de petit appareil qui appartiennent à la même phase que celui-ci étaient postérieures à l'antiquité, les précédentes remarquent perdent toute validité. L'organisation verticale de tours au moyen de voûtes n'a toutefois rien d'unique : à titre d'exemple, les fouilles effectuées sur l'enceinte romaine de Toulouse (sur le site de l'ancien hôpital militaire Larrey) ont permis d'observer l'amorce d'une voûte sur la tour ouest. Il ne s'agit toutefois pas d'une tour de flanquement à talon mais d'une simple tour circulaire dont les étages semblaient scandés par des coupoles à oculus zénithal (R. De Filippo dans Pailler 2002, p. 214, note 30).

Pour ce qui est des absides semi-circulaires, je pense que la limite entre les étages peut être aisément assurée par un plancher supporté par des solives de bois qui viendraient s'encastrer d'une part dans le parement de la partie semi-circulaire, d'autre part dans le mur correspondant au diamètre de la partie semi-circulaire . L'autre solution consisterait à ce que le plancher soit soutenu par une voûte en cul de four (c'est-à-dire en quart de sphère) assurant la transition entre la voûte cintrée de la partie rectangulaire et l'abside semi-circulaire. Aucun de ces deux dispositifs n'a laissé de traces actuellement visibles. Si c'est la solution d'un plancher sur solives de bois qui est retenue, on peut restituer des ouvertures dans le sol permettant la mise en place d'échelles[1860]. Je ne retiens pas la solution d'un escalier adossé au parement semi-circulaire dans la mesure où il me parait nécessaire que l'accès au parement et aux fenêtres reste libre mais cela reste de l'ordre de la conjecture, et non de l'analyse d'éléments visibles sur le bâti[1861].

Peut-on restituer le nombre d'étages que comptaient les portes urbaines d'*Augustodunum* ? Il serait prématuré de le faire avant que l'étude du bâti de la tour de la porte Saint-Andoche n'ait été menée mais quelques éléments peuvent toutefois être soulignés[1862]. J'ai fait remarquer, dans le chapitre trois, que la tour Saint-Andoche présentait à au moins trois endroits des séries d'assises de moellons fins et allongés venant interrompre l'*opus vittatum* qui constitue l'essentiel du parement. J'ai pu mesurer manuellement la distance entre deux de ces limites (que j'interprétais comme de possibles limites d'étages) : il s'agit du pseudo-entablement[1863] visible sur la paroi extérieure nord de la tour (également visible à l'étage inférieur des combles) et des assises de moellons allongés situées à la naissance de l'arc du dernier étage (visible sous les combles) : la distance entre les deux structures est de 4,50 m. En me fondant sur les mesures données par Roidot-Deléage ou, à défaut, en prenant des mesures sur ses relevés, je divise la tour Saint-Andoche en cinq ensembles de 4,50 m (5 x 4,50 m = 22,50 m), auquel il reste à ajouter la corniche sommitale (antique ?) de 40 cm, pour obtenir une hauteur de 22,90 m, qui me paraît cohérente avec la hauteur de 23,13 m que je mesure sur une coupe de Roidot-Deléage. Naturellement, la division en cinq ensembles (je ne parle pas d'étages) devait correspondre à des lignes structurantes de la tour : de haut en bas, la première ligne est constituée par le lit de pose de la corniche sommitale de la tour (quelques centimètres au-dessus du sommet de l'arc du dernier étage), la seconde ligne correspond au plan de naissance de l'arc du dernier étage, la troisième ligne à l'altitude inférieure du pseudo-entablement, la quatrième au seuil de la porte d'accès de la tour vers la galerie de la porte, la cinquième ne correspond *a priori* à rien et la sixième coïncide avec le niveau de la chaussée antique, tel qu'indiqué par J. Roidot-Deléage. Ces six plans horizontaux ne correspondent pas tous à des niveaux de circulation ou à des étages : en

[1860] E. Viollet-le-Duc qui est l'un des premiers à avoir proposé une restitution architecturale de la porte Saint-André règle la question de l'accès aux étages en supposant l'existence d'un escalier à deux volées de marches situé contre la paroi intérieure du talon rectangulaire. Il prétend qu'on ne voit plus que les traces de cet escalier (Viollet-le-Duc 1864, p. 314, note 3). Le revêtement actuel du Temple de l'église réformée d'Autun ne permet pas de voir quoi que ce soit.

[1861] Ce type de solution avec un escalier se déroulant contre le parement interne de la tour a été proposé pour la porta Palatina de Turin (Mercando 2003) ou pour la porta Veronensis de Trento (illustration issue de Baggio Bernardoni 1997 présentée dans Trevisanato 2002).

[1862] Les deux documents iconographiques datant de la fin de la Renaissance ne sont hélas pas du tout concordants : il est donc préférable de les laisser de côté (cf. tome II, fiches n° 208 et 210). Ils ont au moins le mérite de prouver que les éléments que j'utilise dans mon raisonnement pour tenter de restituer le nombre d'étages de la tour sont antérieurs à la fin du XVIème siècle (corniche sommitale, arc du dernier étage, pseudo-entablement saillant sur la paroi extérieure, présence de moellons allongés à la naissance de l'arc du dernier étage).

[1863] J'utilise cette expression faute de pouvoir qualifier correctement ces assises se répartissant en trois ensembles dont le premier et le dernier sont saillants de quelques centimètres.

l'état actuel de ma réflexion, je considère que le premier (charpente et toiture de la tour) et le cinquième n'en sont pas, à la différence du deuxième, du quatrième et du sixième. Le troisième plan pourrait en être un lui aussi mais je n'en ai pas la preuve. Un point important pour la confirmation de ce raisonnement serait d'établir la concordance entre la cinquième limite que je restitue et l'altitude à laquelle se situent les assises de moellons allongés visibles sur le parement extérieur sud de la tour, dans les sous-sols. Par ailleurs, pour comprendre à quoi correspond la cinquième limite horizontale, il faut opérer une comparaison avec la situation de la porte Saint-André. Il est regrettable que J. Roidot-Deléage n'ait pas indiqué à quelle altitude il avait observé les ressauts correspondant aux départs de la voûte cintrée que j'ai évoquée plus haut mais, vu la hauteur conservée de la tour, il n'a pas pu voir autre chose que le départ de la voûte correspondant à la couverture du premier niveau de la tour de flanquement, c'est-à-dire la voûte qui supporte le premier étage de la tour situé à la même altitude que la galerie supérieure de la porte[1864]. Le cinquième plan horizontal identifié à la porte Saint-Andoche correspondrait au plan de naissance de la voûte supportant le niveau de circulation du premier étage de la tour et servant de couverture au rez-de-chaussée.

Dans les manuscrits inédits de J. Roidot-Deléage, on lit que « Les restes de la porte Saint-Andoche sont couronnés par une espèce d'entablement qui ne devait pas dépasser en hauteur celle de la porte ». L'« espèce d'entablement » dont parle l'architecte n'est pas autre chose que mon « pseudo-entablement », structure qui correspond en effet à l'altitude supérieure de la corniche sommitale des portes urbaines (du moins de la porte Saint-Andoche et de la porte Saint-André). L'architecte considère donc que les deux « étages » situés au-delà de cette structure ne seraient pas antiques. Son opinion est réaffirmée dans un autre passage au sein duquel il critique l'hypothèse de Viollet-le-Duc consistant à restituer deux étages aux tours de flanquement au-delà de l'altitude supérieure du corps de la porte :

> Il n'est pas bien demontré que les tours qui flanquaient les portes eussent deux étages au dessus ce qui en reste aujourd'hui. Il existe encore à la porte Saint-Andoche un reste d'une des tours qui contredit cette supposition[1865].

Pour ma part, me fondant sur l'observation du bâti de la paroi nord de la tour, je considère comme antiques, jusqu'à preuve du contraire, les deux ensembles de 4,50 m de haut situés au-dessus du pseudo-entablement, même s'il est évident que le parement des parois nord et sud a subi une importante restauration sans doute entre le XVIIème siècle et la première moitié du XIXème siècle[1866].

Pour en finir avec la restitution des tours de flanquement, il reste à faire allusion au décor de ces tours. D'après les fouilles conduites en 1850 par J. Roidot-Deléage, les tours de flanquement de la porte Saint-Andoche reposaient sur un soubassement en grand appareil mouluré, exactement comme à la porte Saint-André. Ce dispositif n'a pas été observé en tant que tel à la porte d'Arroux mais le plan levé par Guenand en 1886 n'exclut toutefois pas son

---

[1864] Les deux ressauts au sein desquels la voûte venait se loger ne peuvent pas être situés trop haut sur les parements internes de la tour. Si la voûte est en berceau et que sa largeur est de 7,35 m, sa flèche est de 3,675 m. Par conséquent, par rapport au niveau de circulation de la galerie, le départ de la voûte ne peut pas se situer à moins de 4,275 m de distance (3,675 m auxquels il faut ajouter 60 cm correspondant à l'estimation sommaire de l'épaisseur de la voûte d'après le croquis de Roidot-Deléage). Si mon hypothèse consistant à situer le plan de naissance de la voûte de la tour à égale distance entre le niveau de la chaussée et celui de la galerie supérieure est valide, il faudrait donc le situer à environ 4,70 m de ces deux niveaux de circulation dans le cas de la porte Saint-André.

[1865] Archives RD-RE : remise en question de l'hypothèse de Viollet-le-Duc 1864, p. 315.

[1866] Je note aussi que l'altitude approximative de la tour Saint-Andoche mesurée sur la coupe de Roidot-Deléage du niveau de sol antique jusqu'à la corniche sommitale (23,13 m) n'est pas incohérente avec l'altitude estimée des tours de flanquement des portes urbaines triumvirales et augustéennes d'Italie centrale et d'Italie du nord : la hauteur des tours de flanquement de la porta Palatina, de la porta Decumana de Turin, de la porta Leoni de Vérone et de la porta Venere de Spello est en effet estimée à 22 m (Trevisanto 1996, p. 49).

existence. Autre point à examiner : l'existence ou non sur les tours de flanquement d'une corniche, voire d'un entablement, situés dans l'exacte continuité de celui arboré par le corps central de la porte[1867]. On a suggéré de restituer une corniche sur la tour de flanquement en raison du profil oblique que présente le bloc de la corniche intermédiaire qui se trouvait en contact avec la tour, celui-là même dont la moitié droite n'a pas pu être ravalée à cause du parement en petit appareil de la tour qui était venu le recouvrir partiellement (**PAX-25**). Pour avoir pu m'approcher de ce bloc grâce à une nacelle élévatrice, il s'avère que le profil du bloc s'apparente davantage à un accident qu'à une taille volontaire. Deux autres éléments confirment cette observation si l'on admet que les tours de flanquement des quatre portes d'Autun partageaient les mêmes caractéristiques générales : d'une part, le bloc de la porte Saint-André situé à cette même position ne présente pas de profil oblique, d'autre part, le parement de la tour Saint-Andoche ne présente ni corniche, ni moulure particulière à l'altitude estimée de la corniche de l'entablement intermédiaire.

[1867] La question est posée, pour la porte d'Arroux, (Olivier 2010, p. 281) et fait l'objet de manière générale d'un article de F. Rebecchi qui met en relation la porta Nigra de Trèves (qui présente cette particularité d'avoir un décor continu entre le corps de la porte et ses tours de flanquement) et plusieurs reliefs de porte urbaine découverts en Campanie et datés de l'époque tardo-républicaine (Rebecchi 1978).

CONCLUSIONS

Sans doute les portes d'*Augustodunum*, privées de leurs herses et de leurs vantaux, sont-elles condamnées à rester une question ouverte. En effet, paradoxalement, au terme de quatre années de recherches sur les portes romaines d'Autun, il n'est pas possible de conclure et l'impression prédominante est celle d'avoir effectué une étude préliminaire soulevant davantage d'interrogations qu'elle n'apporte de réponses fermes. Il importe toutefois de résumer le parcours accompli et les résultats obtenus.

Relevant de l'archéologie de la construction, l'approche des portes urbaines d'*Augustodunum* que j'ai adoptée repose sur trois volets principaux et complémentaires : d'abord, l'évaluation et l'exploitation du fonds documentaire ancien, ensuite, la lecture stratigraphique des élévations et l'étude archéologique du bâti et, enfin, la mise en série des portes d'Autun avec l'ensemble des édifices du même type avec lesquels elles sont susceptibles d'entretenir un lien de parenté. En un mot, il s'est agi de prendre la mesure de l'ensemble de la documentation disponible et de faire en sorte que les données multiformes qu'elle contient puissent être croisées avec profit, qu'il s'agisse de fouilles et de sondages archéologiques (anciens ou contemporains), des représentations graphiques ou photographiques, de relevés architecturaux, de descriptions textuelles ou de dossiers de restauration constitués par la Commission des Monuments historiques. Le travail sur la documentation ancienne n'est pas une phase préliminaire de travail déconnectée de l'étude archéologique du bâti proprement dite. Il en fait fondamentalement partie et a dû être mené de manière conjointe avec le travail de terrain. Il était dès lors envisageable de proposer des restitutions ; restitution de l'implantation des portes urbaines au moment de la fondation d'*Augustodunum*, restitution des phases de chantier, restitution du projet architectural, restitution du plan complet des portes, restitution de l'organisation interne des tours mais aussi restitution sur le temps long des différentes phases de la vie de chacune des quatre portes.

J'insisterai d'abord sur l'intérêt de l'étude de la documentation ancienne et sur son apport aux recherches sur les portes d'*Augustodunum*. Jamais à ma connaissance les sources écrites relatives aux portes romaines d'Autun n'avaient été traitées comme un tout : c'est précisément cette approche globale qui a permis de mettre de l'ordre dans le long discours qu'ont successivement tenu les auteurs anciens sur les portes de la capitale éduenne, de comprendre la genèse et la nature des relations entretenues par ces textes, de mettre en lumière les apports comme les emprunts, de suivre la naissance et la transmission d'une idée, qu'elle soit erronée (comme l'ensemble de la vulgate relative à la porte de Rome) ou pertinente (comme le rapprochement effectué entre la tour Saint-Andoche et l'édifice accolé à la porte Saint-André). L'étude globale de la documentation écrite a notamment permis de comprendre comment s'est élaborée la connaissance des portes, dans un parcours qui est parfois loin d'être une course linéaire et progressive vers la vérité. L'appréhension globale de cette masse textuelle m'a empêché d'être obnubilé par les auteurs consacrés par les chercheurs autunois comme des phares dans l'obscurité de l'ignorance. Cette construction historiographique accordant une place excessive aux travaux d'Edme Thomas est largement due aux actifs membres de la Société Eduenne qui, au milieu du XIXème siècle, l'avaient consacré comme père de l'histoire autunoise. Sans nier le moins du monde l'intérêt des travaux de l'historien décédé en 1660, il est tout de même flagrant que cette construction méconnaît totalement l'existence et la valeur des travaux antérieurs à la seconde moitié du XVIIème siècle et coupe artificiellement E. Thomas de ses devanciers dont il cite pourtant les noms dans l'opuscule annonçant la parution prochaine de son *Histoire*[1868]. La mise en valeur

[1868] Thomas 1660b.

du témoignage de Jacques Léauté, largement méconnu et éclipsé par un Edme Thomas qui lui devait en réalité beaucoup, et la réflexion qui m'a conduit à remonter d'un peu plus d'un demi-siècle sa datation invite à reconsidérer l'idée d'un retard autunois en termes de recherches antiquaires. Tous les travaux antiquaires de la Renaissance ne sont sans doute pas de qualité mais j'ai tâché de cerner précisément ce qu'il en était. Il est d'ailleurs parfaitement clair que, si la chaîne des travaux érudits m'échappe dans la première moitié du XVIème siècle, ce phénomène est clairement dû aux aléas de la conservation de ces œuvres manuscrites, et non à l'inexistence de travaux sur l'antiquité d'Autun. Le discours des auteurs les plus anciens, tel P. de Saint-Julien de Balleure, fourmillent d'allusions aux travaux de tel ou tel devancier. Au-delà du cas de Léauté, l'approche globale de la documentation textuelle m'a permis de mettre en avant des contributions peu connues des chercheurs malgré leur grand intérêt : je pense aux travaux que l'ingénieur Thomassin avait légués à l'abbé Germain ou encore aux observations manuscrites du polyvalent Crommelin et à celles de l'ingénieur Antoine qui ont nourri les pages que l'historien Courtépée consacra aux antiquités d'Autun – pages largement pillées par les auteurs du XIXème siècle. Si la contribution d'H. de Fontenay était parfaitement reconnue, les archives de J. Roidot-Deléage prouvent la dette de Fontenay à l'égard de l'architecte voyer. Enfin, l'établissement d'une base de données à vocation documentaire spécifiquement dédiée aux témoignages écrits relatifs aux portes d'*Augustodunum* permet de rassembler, d'organiser et de comparer des données jusqu'alors disséminées.

Quant à l'étude des sources iconographiques, la problématique générale n'était pas fondamentalement différente. Mon travail a consisté à cerner leur diversité, à mettre en œuvre différents protocoles adaptés à leur nature pour les évaluer, à les mettre en série et, enfin, à les exploiter : la nécessité de les étudier de manière globale et le souci de comprendre leur genèse afin de pouvoir dater au plus près l'état du bâti dont elles rendent compte ont ici encore guidé mon approche. Chaque document a été évalué afin de déterminer, non pas s'il pouvait ou non être utilisé comme témoignage fiable documentant un état du bâti, mais dans quelle mesure et jusqu'à quel point il pouvait l'être, qu'il s'agisse du dessin d'un antiquaire ou du relevé d'un architecte. Comme pour les sources écrites, l'analyse critique des documents iconographiques m'a conduit à pointer les défauts de relevés dont la qualité était jusqu'alors louée de manière excessive et à mieux dater nombre de vues des portes. En effet, trop souvent, la date de publication est confondue avec la date d'exécution, ce qui a de lourdes conséquences sur la reconstitution de l'histoire longue du bâti des portes. Pour n'en rappeler qu'un exemple, les estampes publiées en 1710 pour illustrer l'ouvrage de F. Baudot ne sont en réalité qu'un état appauvri et déformé de dessins réalisés à la fin du XVIème siècle, dans les années 1580-1590, par J. Léauté. Certains dessins anonymes ont pu être identifiés et attribués à leurs auteurs, certaines sources iconographiques jamais évoquées ou presque dans la bibliographie autunoise ont été mises en lumière : le dessin d'Androuet du Cerceau (plus ancienne représentation conservée de l'une des portes romaines d'Autun), ceux de Beaumesnil, de Dillis, d'Hittorff et bien d'autres encore. La base de données consacrée aux représentations en élévation des portes d'Autun constitue un outil documentaire mais surtout une analyse critique de chaque document sans laquelle toute exploitation correcte des données au sein de la réflexion sur l'évolution des portes sur le temps long aurait été impossible.

Le but de l'appréhension globale du fonds documentaire ancien relatif aux portes d'Autun est en effet de contribuer à la restitution de l'histoire longue des portes urbaines, de la période antique à la période contemporaine. Dans cette optique, les résultats issus de l'étude critique des sources anciennes ont été croisés avec les données techniques fournies par le fonds d'archives de la Commission des Monuments historiques et, bien sûr, avec les résultats de l'étude archéologique du bâti des portes autour de laquelle s'est articulée toute ma thèse. L'observation, bloc par bloc, du bâti des portes est, à mon sens, le principal apport de

mes recherches. A un archéologue qui se plaignait que : « Les antiquités d'Autun ont souvent été décrites et figurées, mais toujours d'une manière incomplète, toujours avec quelques inexactitudes ; les mesures surtout sont presque toutes fausses et contradictoires »[1869], on peut désormais répondre que des mesures ont été prises, au mètre, au distance-mètre et au tachéomètre, ce qui permet de mettre fin à la multiplicité des mesures données par les auteurs successifs. Des relevés en plan et en élévation ont été effectués, une documentation photographique et orthophotographique les accompagne. Surtout, l'analyse archéologique et stratigraphique du bâti conservé a été menée de manière attentive pour les portes d'Arroux et de Saint-André et de manière ponctuelle pour la tour Saint-André et la tour Saint-Andoche. Malgré la somme de documentation écrite et figurée relative à ces portes antiques, j'ai parfois eu le sentiment qu'elles n'avaient jamais été observées ou décrites que de manière partielle, que ce soit par les visiteurs de passage ou par les érudits autunois, par de simples curieux ou par des connaisseurs éclairés. Quelques exemples : aucun témoignage ancien ne mentionne le bloc d'architrave retourné sur le revers de la façade de la porte d'Arroux alors qu'on le distingue nettement. Pas une ligne non plus sur la présence des deux blocs de calcaire oolithique appartenant au deuxième niveau de la porte Saint-André, prouvant ainsi que les assises d'arkose ne peuvent pas relever de la phase initiale de construction. Personne, à ma connaissance, n'avait jamais souligné non plus que les arcs de la porte Saint-André ne présentaient pas le même nombre de claveaux sur leur façade côté campagne et sur leur face arrière. Les portes « trop connues pour être décrites » de Mérimée n'avaient en définitive pas même été réellement regardées.

L'ensemble de ce travail d'évaluation et d'exploitation de la documentation ancienne et d'analyse archéologique du bâti a permis ensuite de prendre un peu de hauteur sur les portes d'Autun pour tenter cette fois de les cerner à l'échelle de l'Occident romain et de mieux comprendre à la fois leur participation à un modèle architectural général et leur spécificité. Du point de vue de la comparaison morphologique, ce sont les portes d'Auguste et du Cadereau à Nîmes qui fournissent les parallèles les plus pertinents à la porte d'Arroux, voire à la porte Saint-André. La porte de la Redoute à Arles dont les tours de flanquement présentent un soubassement mouluré très proche de celui de la porte Saint-André appartient également à la même série, même si des différences importantes existent (les tours de flanquement de la porte urbaine d'Arles sont entièrement en grand appareil). On ne peut que regretter de ne pas suffisamment connaître les portes urbaines de Gaule Narbonnaise du début de l'Empire situées sur les bords du Rhône, à Arles, à Valence ou à Vienne. Il est par ailleurs clair que les portes d'Autun résultent de schémas et de solutions techniques qui s'élaborent dans l'Italie tardo-républicaine mais les portes d'*Augustodunum* ne font que confirmer ce que les études sur la « romanisation » ont déjà parfaitement montré : il est vain de rechercher un modèle romain, latin ou italien qui serait ensuite exporté avec quelques modifications dans les provinces. L'Italie tardo-républicaine est un laboratoire qui présente des solutions très distinctes et très variables d'une région à une autre, d'un site à un autre.

En ce qui concerne la datation des portes urbaines d'*Augustodunum*, l'analyse stratigraphique des élévations n'a pas vocation à fournir de datation absolue quand elle ne s'accompagne ni de fouilles, ni d'analyses archéométriques mais elle a toutefois permis d'écarter l'idée d'une contemporanéité des deux niveaux de la porte Saint-André et d'invalider les hypothèses de datation de la porte urbaine fondées sur l'analyse stylistique des chapiteaux de pilastre de son second niveau qui ne pouvaient que fausser les réflexions sur la fondation d'*Augustodunum*. On est cependant obligé de rester prudent en ce qui concerne la datation de la porte d'Arroux et de s'en tenir à l'hypothèse d'une datation augustéenne

[1869] Breton 1840, p. 247.

antérieure au changement d'ère. En l'état actuel des connaissances, aucun élément objectif ne semble remettre en cause l'appartenance des quatre portes urbaines au même projet : dès lors, il est raisonnable de considérer que la construction des quatre portes est plus ou moins simultanée ou du moins qu'elles furent édifiées au cours de la même décennie.

La réflexion sur l'implantation des portes urbaines a permis de mettre en évidence que, dès l'implantation sur le plateau du premier axe structurant (le futur axe nord-ouest – sud-ouest, désigné comme *cardo maximus*), l'emplacement des quatre portes urbaines avait été prévu. Les contraintes imposées par le relief et les cours d'eau ont été prises en compte afin d'optimiser l'espace : chaque porte est située à proximité immédiate d'un cours d'eau, les portes nord-ouest et sud-est sont distantes de 50 actus de 31,5 m tandis que les portes nord-est et sud-ouest sont séparées par 40 actus – deux segments rectilignes qui se croisent à l'intersection des deux axes viaires monumentaux de la capitale éduenne, à un point qui est parfaitement équidistant des deux portes urbaines situées sur l'axe majeur qui dessert Autun, la voie dite d'Agrippa reliant Lyon à Boulogne. Les quatre points correspondant à l'emplacement des portes urbaines ont été implantés à la fois de manière géométrique et en tirant le meilleur parti du terrain choisi.

Autre point méritant d'être signalé, la connaissance du plan de la porte d'Arroux est désormais plus complète grâce à la synthèse des observations anciennes et contemporaines et à l'étude comparée des dispositifs de cour intérieure associés à des portes urbaines dotées de quatre baies et / ou de tours à talon. Il convient de restituer une cour intérieure à la porte nord-ouest de la ville et, très probablement, à la porte opposée. Si Aoste semble fournir un contrexemple, l'étude de la documentation ancienne et les observations de terrain conduisent à penser que les deux portes de Concordia ou les deux portes d'Avenches qui étaient situées sur le même axe viaire majeur présentaient le même plan. A Turin, les deux seules portes urbaines connues, l'une sur le *cardo maximus*, l'autre sur le *decumanus maximus*, sont parfaitement identiques et superposables. En ce qui concerne les deux autres portes urbaines, celle de Saint-André et de Saint-Andoche, la présence d'une cour intérieure est vraisemblable mais elle demeure, à ce jour, incertaine. Autre point qui demeure très hypothétique : la restitution en élévation demeure très hypothétique faute d'éléments conservés sur lesquels fonder le raisonnement et faute d'édifices conservés qui pourraient servir de parallèles. Par ailleurs, malgré les obstacles qui empêchent de mener dans de bonnes conditions une étude du bâti de la tour Saint-Andoche, les observations ponctuelles que l'on peut y faire ainsi que les parallèles avec le bâti de la tour Saint-André permettent d'envisager des premiers éléments liés à la restitution de l'organisation interne des tours, de leur nombre d'étages, de leur couverture et de la circulation à l'intérieur de la tour.

Dans la continuité du présent mémoire, plusieurs points devraient prioritairement faire l'objet d'investigations complémentaires. D'abord, il conviendra d'étudier le bâti des deux tours de flanquement conservées au niveau des portes Saint-André et Saint-Andoche à l'occasion d'éventuels travaux de restauration, d'entretien ou de désherbage à venir. En l'attente de tels travaux, une étude partielle du bâti de la tour Saint-Andoche pourrait être menée en relevant les élévations visibles et en les géolocalisant systématiquement : évidemment, il serait préférable de n'effectuer ce relevé tridimensionnel (quatre parois dotées chacune de deux parements) qu'une fois enlevé le revêtement moderne qui recouvre les parties basses de l'extérieur de la tour. Il serait par ailleurs opportun d'entreprendre une nouvelle campagne de prospection géophysique au niveau de la tour de flanquement méridionale de la porte Saint-André dans l'optique d'une fouille ultérieure de ces parcelles au potentiel archéologique très fort. En ce qui concerne la porte de Rome, il serait impératif de pouvoir surveiller les moindres creusements et travaux effectués sur les deux parcelles situées en contrebas du rempart moderne dans la mesure où le niveau de la voie antique y est très

proche du niveau de circulation actuel. Enfin, il est prévu qu'un diagnostic archéologique soit effectué à très court terme au niveau de la porte d'Arroux : il permettra de déceler la nature exacte des structures liées au corps de la porte côté ville, à la cour intérieure et à ses éventuels aménagements mais aussi, le cas échéant, de proposer une datation stratigraphique de la construction de la porte urbaine et de ses tours de flanquement.

Autre piste restant largement à explorer : l'étude globale des portes romaines d'Italie et des provinces occidentales. Je n'ai qu'eu le temps d'aborder le dossier des portes urbaines italiennes de la fin du IIème siècle av. J.-C. à la fin du IIème siècle ap. J.-C. et d'autres questionnements auraient tout leur intérêt. Il me paraît notamment utile d'étudier avec attention la manière dont les portes urbaines s'insèrent au sein de l'enceinte, de la voirie et de l'urbanisme (est-il fréquent qu'une porte urbaine soit précédée d'un pont, d'un arc honorifique, d'une pente ascendante ?), de s'interroger sur le décor des façades des portes urbaines, de comparer les systèmes de clavages des arcs d'une porte à l'autre – ce que je n'ai qu'ébauché en comparant entre elles les portes d'Arroux et de Saint-André –, de comparer les techniques de construction mises en œuvre (pour quelles parties privilégie-t-on le grand appareil, pour quelles autres, le petit appareil, dans quelle proportions utilise-t-on l'un plutôt que l'autre ?). Plus largement, il serait également intéressant de comparer l'histoire longue des portes de l'Occident romain : comment les portes qui ont traversé les siècles ont-elles été réutilisées ? À quelle époque, dans quelle mesure et selon quels principes ont-elles été restaurées ? Quelles sont les causes de disparition d'une porte urbaine et de sa mémoire ? Délaissant ces questions, j'ai choisi de me concentrer sur l'étude des dispositifs que je jugeais susceptibles d'éclairer plus immédiatement les portes d'Autun : les systèmes de fermeture, le dispositif de cour intérieure et le système de flanquement au moyen de tours à talon – une catégorie très peu étudiée. La concentration en Gaule Narbonnaise et en Gaule Lyonnaise de ce type de tour a pu être identifiée, de même qu'une corrélation entre les dispositifs de cour intérieure, le nombre de baies et la forme des tours de flanquement. Les données relatives aux portes urbaines de Gaule devront rapidement être actualisées : des travaux sont en cours sur l'enceinte augustéenne de Nîmes, on attend à court terme le volume viennois de la Carte archéologique de la Gaule ainsi que plusieurs atlas topographiques concernant d'importantes villes de Narbonnaise. Enfin, la question de la transmission de ces modèles architecturaux dans des provinces plus éloignées de l'Italie telles que la Bretagne, les Espagnes ou les provinces d'Afrique du nord mériterait d'être davantage explorée afin de mieux cerner les modalités de la diffusion de modèles expérimentés en Italie au sein des provinces.

Au risque de répéter les propos tenus en introduction, la persistance d'incertitudes cruciales est tempérée par l'existence de perspectives aussi riches que nombreuses pour mieux cerner les premiers temps d'*Augustodunum* à travers l'étude de la construction de ses portes.

BIBLIOGRAPHIE

Les abréviations utilisées pour citer les périodiques sont celles de l'*Année Philologique*. Pour les périodiques dont l'*Année Philologique* ne propose pas d'abréviation, il convient de se reporter à la table des abréviations suivante :

ASE	*Annales de la Société Eduenne*
BM	*Bulletin monumental*
CAF	*Congrès archéologique de France*
CEFR	*Collection de l'Ecole française de Rome*
CDAR	Centre de Documentation Archéologique Régional
CSF	*Congrès Scientifique de France*
GAF	*Guides archéologiques de France*
MSE	*Mémoires de la Société Eduenne*
MSRAF	*Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France*

Documents manuscrits & archives

AAM = Album *Autun ancien et moderne* par J. Roidot-Deléage et Roidot-Errard, album conservé à la bibliothèque de la Société Eduenne (Autun).

ASM = Album *Sites et monuments Autun Bourgogne Morvan*, 19ème, album conservé à la bibliothèque de la Société Eduenne (Autun).

Antoine 1777 = P.-J. Antoine, *Observations sur le projet de la description d'Autun de M. l'abbé Courtépée*, 1777, conservé à la bibliothèque municipale de Dijon.

Archives CMH = archives conservées à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (Charenton-le-Pont).

Restauration d'édifices de la Saône-et-Loire, série générale. Porte d'Arroux : Correspondance (travaux, subvention) ; Conservation ; Travaux sans autorisation (1841-1988) ;

Porte Saint-André : Correspondance (travaux, subvention) ; Acquisition, dégagement ; Rapport ; Construction aux abords et construction sans autorisation ; Voirie ; Litige ;

Porte Saint-André (temple protestant) : Divers travaux de restauration (1965-1968) ; Réfection de la couverture (1972-1976) ; Dossier aménagement des abords (1984-1987) ;

Archives RD-RE = *Archives Roidot-Deélage – Roidot-Errard*, conservées à la bibliothèque de la Société Eduenne (Autun).

Ballard – Mathieu 1802 = Ballard, Mathieu, *Procès-verbal de la séance du 10 pluviôse an X*, dans *Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun*, Autun, P. Ph. Dejussieu, an X, p. 9-11, conservé à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Beaumesnil 1781 = P. de Beaumesnil, *Antiquités & monumens anciens du Bourbonnois et de partie de la Bourgogne*, BnF, Estampes et photographie, 1781.

CAA = Registre des séances du Comité d'Antiquités, conservé à la bibliothèque de la Société Eduenne.

Chenavard *et al*. 1816 = A.-M. Chenavard, H. Cléemputte, F.-A. Duquesnoy, J.-A. Moutier, *Voyage en Italie*, t. I, [1816 ?], conservé à l'INHA (Paris).
URL : http://bibliotheque-numerique.inha.fr/collection/3727-voyage-d-italie-tome-1/?n=3

Chenavard 1841 = A.-M. Chenavard, *Antiquités de la ville d'Autun. Théâtre. Portes.*, conservé à la bibliothèque de la Société Eduenne (Autun).

Dupuy 491 = *Lettres, harangues, notes et minutes, en grande partie autographes, du chancelier Michel de l'Hospital*, BnF, Manuscrits, Dupuy 491.

Dupuy 667 = *Recueil de dissertations et de notes relatives à la numismatique, à la glyptique et à l'épigraphie antiques. Nombreux dessins, provenant du cabinet de Peiresc*, BnF, Manuscrits, Dupuy 667.

Français 4 031 = BnF, Manuscrits, Français 4 031.
Français 14 392 = BnF, Manuscrits, Français 14 392.
Guenand 1888 = *Procès verbal des fouilles pratiquées au portail d'Arroux le 30 octobre 1886 par l'architecte Guenand établissant l'existence de deux tours ou corps de garde qui flanquaient primitivement la porte*. Série I, manuscrit conservé à la bibliothèque de la Société Eduenne (Autun).

Moreau 819 = *Recueil de pièces manuscrites et imprimées relatives à l'histoire d'Autun*, BnF, Manuscrits, Moreau 819 (édition annotée de Léauté 1650).

NAF 11 246 = BnF, Manuscrits, NAF 11 246.

Imprimés

Abascal – Cebrian 2007 = J. M. Abascal, R. Cebrián, *Las murallas romanas de Segobriga*, dans A. Rodríguez Colmenero, I. Rodá de Llanza (éd.), *Murallas de ciudades romanas en el occidente del Imperio : Lucus Augusti como paradigma, actes de colloque (Lugo, 26 – 29 novembre 2005)*, Lugo, Diputacíon Provincial de Lugo, 2007, p. 527-546.

Abord 1855 = H. Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, t. I, Autun, Dejussieu, 1855.

Abord 1881 = H. Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, t. II, Autun, Dejussieu père et fils, 1881.

Abord 1886 = H. Abord, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, t. III, Autun, Dejussieu père et fils, 1886.

Adam 1982 = J.-P. Adam, *L'architecture militaire grecque*, Paris, Picard, 1982.

Adam 1984 = J.P. Adam, *La construction romaine : matériaux et techniques,* Paris, Picard, 1984.

Adam 2007 = J.-P. Adam, *Murailles de la peur, murailles de prestige, murailles du plaisir*, dans A. Rodríguez Colmenero, I. Rodá de Llanza (éd.), *Murallas de ciudades romanas en el occidente del Imperio : Lucus Augusti como paradigma, actes de colloque (Lugo, 26 – 29 novembre 2005)*, Lugo, Diputacíon Provincial de Lugo, 2007, p. 21-46.

Adhémar 1939 = J. Adhémar, *Inventaire du fonds français : graveurs du XVIe siècle*, t. II, Paris, Bibliothèque nationale, 1939.

Aghion – Zambon 2007 = I. Aghion, A. Zambon, *Le comte de Caylus (1692-1765) et l'invention de l'archéologie*, dans *Les Nouvelles de l'archéologie*, 110, novembre 2007, p. 15-17.

Akerraz 2012 = A. Akerraz, *Les fortifications de la Maurétanie Tingitane*, dans F. Déroche, J. Leclant (éd.), *Enceintes urbaines, sites fortifiés, forteresses d'Afrique du Nord, actes de la Ve Journée d'études nord-africaines (Paris, Palais de l'Institut, 19 mars 2010)*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2012, p. 75-96.

Alix 2011 = S. Alix, *Les fouilles du faubourg d'Arroux à Autun : premiers résultats pour la période augusto-tibérienne*, dans Reddé *et al.* (dir.) 2011, *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la*

Gaule, Glux-en-Glenne, Bibracte – Centre archéologique européen, 2011, p. 127-128 (collection Bibracte ; 21).

Allen 1912 = P. Allen, *Burgundy : the splendid duchy. Stories and sketches in south Burgundy*, Londres, F. Griffiths, 1912.

Álvarez Martínez 2005 = J. M. Álvarez Martínez, dans T. Nogales Bassarate (éd.), *Augusta Emerita : territorios, espacios, imágenes y gentes en Lusitania romana*, Badajoz, Ministerio de educación, Cultura y deporte, Museo nacional de arte romanao, Fundación de estudios romanos, 2005, p. 150-169.

Álvarez Martinez 2007 = J. M. Álvarez Martinez*, Consideraciones acerca del recinto amurallado emeritense*, dans A. Rodríguez Colmenero, I. Rodá de Llanza (éd.), *Murallas de ciudades romanas en el occidente del Imperio : Lucus Augusti como paradigma, actes de colloque (Lugo, 26 – 29 novembre 2005)*, Lugo, Diputacíon Provincial de Lugo, 2007, p. 653-670.

Amadio 2000 = A. A. Amadio, *Asculum*, dans G. de Marinis, G. Paci, *Atlante dei Beni culturali dei territori di Ascoli Piceno e di Fermo : Beni archeologici*, Rome, éd. Ecole française de Rome, 2000, p.91-101.

Amy – Gros 1979 = R. Amy, P. Gros, *La Maison carrée de Nîmes*, Paris, CNRS, 1979 (*Gallia. Supplément* ; 38).

Antoine 1732 = P.-J. Antoine, *Série des colonnes*, Dijon, L. N. Frantin, 1732.

Anonyme 1839 = *Portes d'Autun*, dans A. Dureau de la Malle, J.-B. Eyriès, A. de Humbolt, Ph. F. de La Renaudière, A. de Saint-Hilaire, Ch.-A. Walckenaer, *Nouvelles annales des voyages et des sciences géographiques*, 21ème année, t. 3 (juillet-août), 1839, p. 119-121.

Bacchielli 1984 = L. Bacchielli, *Le porte romane ad ordini sovrapposti e gli antecedenti greci*, dans *Mitteilungen des Deutschen Archaelogischen Instituts Roemische Abteilung,* 91, 1984, p. 79-87.

Bacchielli 1989 = L. Bacchielli, *La porta di Augusto a Fano nella cultura antiquaria locale*, dans *L'antichità classica nelle Marche tra seicento et settecento, Atti del convegno* (Ancona- Pesaro, 15-16-17 ottobre 1988), Ancone, 1989, p.43-63.

Baedeker 1884 = K. Baedeker, A. Delafontaine, *Le Nord de la France jusqu'à la Loire excepté Paris : manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1884.

Baedeker 1903 = K. Baedeker, *Le Nord-Est de la France de Paris aux Ardennes, aux Vosges et au Rhone : manuel du voyageur*, Leipzig, K. Baedeker, 1903 (7ème édition ; 6ème édition en 1899).

Baggio Bernardoni 2000 = E. Baggio Bernardoni, *La porta « Veronensis »*, dans E. Buchi (dir.), *Storia del Trentino. 2, L'età romana*, Bologne, Il Mulino, 2000, p. 347-361.

Baiolini 2002 = L. Baiolini, *La forma urbana dell antica Spello*, dans L. Quilici, S.Quilici Gigli (dir.), *Atlante tematico di topografia antica*, Roma, l'Erma di Bretschneider, 2002, p. 61-120.

Balcon-Berry 2009 = S. Balcon-Berry, *La ville haute d'Autun dans l'Antiquité*, dans *Bulletin archéologique Antiquité Archéologie classique*, 35, 2009, p. 9-33.

Barocelli 1948 = P. Barocelli, *Forma Italiae Regio XI, Transpadana, Vol. Primum, Augusta praetoria*, Roma, Danesi, 1948.

Barrière 2008 = V. Barrière, *Etude du bâti antique des portes d'Autun : le cas de la porte d'Arroux*, mémoire de Master 2 réalisé sous la direction d'O. de Cazanove, Université de Bourgogne, juin 2008.

Barrière, à paraître = V. Barrière, *Un sas entre ville et campagne : les portes à cour intérieure en Gaule (Cisalpine comprise)*, dans *actes du colloque international « Franges urbaines et confins territoriaux : la Gaule dans l'Empire » (Versailles, 29 février – 3 mars 2012)*, Paris, Errance, à paraître.

Bassi 2007 = C. Bassi, *Nuovi dati sulla fondazione e l'impianto urbano di Tridentum*, dans Brecciaroli Taborelli (dir.) *Forme e tempi dell'urbanizzazione nella Cisalpina (II secola a. C.- I secolo d. C.)*, Borgo S. Lorenzo, All'Insegna del Giglio, 2007, p. 51-59.

Bataillard 1844 = C. Bataillard, *Rapport sur les travaux de la Société Royale des Antiquaires de France pendant l'année 1840*, dans *MSRAF,* XVII, 1844, p. I-XLIII.

Batissier 1860 = L. Batissier, *Histoire de l'art monumental dans l'Antiquité et au Moyen-Age*, Paris, Furne et Cie, 1860.

Baudot 1710 = F. Baudot, *Lettres en forme de dissertation sur l'ancienneté de la ville d'Autun, & sur l'origine de celle de Dijon*, Dijon, J. Ressayre, 1710.

Baudot 1811 = P.-L. Baudot, *Dialogue entre les Bourguignons Edme Thomas, François Pasumot et Charles Boullemier aux Champs-Elysées*, dans *Magasin encyclopédique*, I, janvier-février 1811, p. 358-394.

Baudot – Perrault-Dabot 1899 = A. de Baudot, A. Perrault-Dabot, *Archives de la commission des Monuments Historiques publiées sous le patronage de l'administration des beaux-arts*, t. III, Paris, H. Laurens – Ch. Schmid, 1899.

Baugean *et al.* 1817 = J. J. Baugean, Bence, N. M. J. Chapuy, Fontaine, A.-L. Goblain, Guillot, Veyrens, etc., *Nouveau voyage pittoresque de la France, orné de 360 gravures exécutées par les meilleurs Artistes de Paris, sur des dessins faits d'après nature avec la plus grande fidélité, et représentant des vues des principales villes de France, ports de mer, monumens anciens et modernes, sites remarquables, etc., etc…*, Paris, Ostervald l'aîné, 1817.

Bazin 1892 = H. Bazin, *Nîmes gallo-romain*, Paris, éd. Hachette et cie, 1892 (fac-similé Nîmes, C. Lacour, 1993).

Beaujard 2005 = B. Beaujard, *Le* xenodochium *en Gaule au VIe siècle*, dans S. Crogiez-Pétrequin (dir.), *Dieu(x) et Homme : histoire et iconographie des sociétés païennes et chrétiennes de l'Antiquité à nos jours : mélanges en l'honneur de Françoise Thelamon*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen et du Havre, 2005, p. 397-407.

Bedon – Chevallier – Pinon 1988 = R. Bedon, R. Chevallier, P. Pinon, *Architecture et urbanisme en Gaule romaine*, tome 1 : L'architecture et la ville, Paris, Errance, 1988.

Belchior 1989 = F. Belchior, *Autun d'autrefois. Une évocation du passé à travers les photos et les cartes postales anciennes. Deuxième partie : vie quotidienne et paysages d'Autun à la Belle Epoque*, Autun, impr. Pelux, 1989.

Belleforest – Münster 1575 = F. de Belleforest, S. Münster, *La Cosmographie universelle de tout le monde*, Paris, M. Sonnius ou N. Chesneau, 1575.

Bérenger 1796 = J.-P. Bérenger, *Voyage de Paris à Marseille par la Bourgogne et par le Bourbonnais*, dans P. de La Mésangère, *Voyages en France, ornés de gravures, avec des notes par La Mésangère*, Paris, chez Chaignieau aîné – Devaux, 1796-1798.

Bertacchi 2003 = L. Bertacchi, F. Luigiano (coll.), *Nuova pianta archeologica di Aquileia*, Udine, Edizioni del Confine, 2003.

Bertaut 1653 = L. Bertaut, *La très-ancienne et très-auguste ville d'Autun couronnée de joye, d'honneur et de félicité par la nouvelle et heureuse promotion de Mgr Louys Dony d'Attichy dans son siège épiscopal*, Chalon-sur-Saône, P. Tan, 1653.

Berthollet 1948 = J. Berthollet, *Autun, ses monuments historiques*, Autun, impr. Notre-Dame des anges, 1948.

Berthollet 1951 = J. Berthollet, *Esquisse de l'évolution urbaine d'Autun depuis sa fondation jusqu'au début du XVIe siècle*, dans *MSE*, 50, 4-5, 1950-1951, p. 165-192.

Besnier 1888 = P. Besnier, *Autun pittoresque : plan de la ville et gravures des principaux monuments*, Autun, Bligny-Cottot, 1888.

Bessac 1986a = J.-Cl. Bessac, *Approche des problèmes posés par la construction des remparts grecs en pierre*, dans P. Leriche, H. Tréziny (éd.), *La fortification dans l'histoire du monde grec : actes du colloque international « La fortification et sa place dans l'histoire politique, culturelle et sociale du monde grec » (Valbonne, décembre 1982)*, Paris, éditions du CNRS, 1986, p. 273-282.

Bessac 1986b = J.-Cl. Bessac, *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre de l'Antiquité à nos jours*, *RAN*, suppl. 14, Paris, 1986.

Bessac *et al.* 1999 = J.-Cl. Bessac *et al.*, *La construction : les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Paris, Errance, 1999.

Bet *et al*. 2004 = P. Bet, S. Bleu, E. Belay, A. Delor, C. Dubuc, *Le site gallo-romain du nouvel hôpital d'Autun (Saône-et-Loire)*, *Document Final de Synthèse*, INRAP, Centre hospitalier d'Autun, Ville d'Autun, SRA Bourgogne Dijon, 2004.

Bet 2006 = P. Bet, *Le site gallo-romain du nouvel Hôpital d'Autun*, dans *Dossiers d'Archéologie*, 316, septembre 2006, p. 78-85.

Bianco 1998 = M. L. Bianco, *Porta Leoni*, dans G. Sena Chiesa – M .P. Lavizzari Pedrazzini (dir ;), *Tesori della Postumia : archeologia e storia intorno a una grande strada romana alle radici dell'Europa*, Milano, éd Electa, 1998, p. 455-458.

Blanc *et al*. 1985 = A. Blanc, P. Blanc, J. de La Comble, C. Lorenz, J. Lorenz, *Caractérisation et origine des matériaux utilisés dans les monuments gallo-romains d'Autun (Saône-et-Loire)*, dans *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun*, 113, mars 1985, p. 3-28.

Blanc – Blanc 2006 = A. Blanc, P. Blanc, *Augustodunum – Les roches de construction et les roches décoratives*, dans *Dossiers d'Archéologie*, 316, septembre 2006, p. 38-43.

Blanchet 1979 = A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule : étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*, Brionne, G. Montfort, 1979 (1ère édition : Paris, E. Leroux, 1907).

Blas de Roblès – Sintes 2003 = J.-M. Blas de Roblès, Cl. Sintes, *Sites et monuments antiques de l'Algérie*, Aix en Provence, SECUM Edisud, 2003.

Blonce 2008 = C. Blonce, *L'arc monumental dans le monde romain du début du IIe siècle au début du IV e siècle ap. J.-C. : histoire et place dans la vie politique, religieuse et sociale*, thèse de doctorat, Paris, université Paris-Sorbonne (Paris IV), 2008.

Boëll 1905 = C. Boëll, *Trois petits romans historiques du juge-bailli Denis Nault*, dans *MSE*, 33, 1905, p. 315-327.

Bonetto 1997 = J. Bonetto, *Le difese urbane e le acque nella Venetia romana : i casi di Verona, Padova, Vicenza, Mantova e Altino*, dans *Quaderni di archeologia del Veneto*, 13, 1997, p. 214-223.

Bonetto 1998 = J. Bonetto, *Mura e città nella transpadana romana*, Portogruaro, Fondazione Antonio Colluto, 1998.

Bonetto 2004 = J. Bonetto, *Difendere Aquileia, città di frontiera*, dans G. Cuscito, M. Verzár, *Aquileia dalle origini alla cvostituzione del ducato longobardo : topografia, urbanistica, edilizia pubblica*, Trieste, Editreg, 2004, p. 687-730 (*Antichità Altoadriatiche* ; 65).

Bonetto 2009 = J. Bonetto, *Veneto*, Rome, Libreria dello Stato, Istituto poligrafico e Zecca dello Stato, 2009.

Bonetto 2009b = J. Bonetto, *Le Mura*, dans F. Ghedini, M. Bueno, M. Novello (dir.), *Moenibus et portu celeberrima. Aquileia : storia di una città*, Rome, Libreria dello Stato, 2009.

Bonnerot 1921 = J. Bonnerot, *Autun*, Paris, H. Laurens, 1921.

Bonnerot 1933 = J. Bonnerot, *Autun et le Morvan*. Paris, H. Laurens, 1933 (*Les villes d'arts célèbres*, 37).

Borau 2010 = L. Borau, *Les structures hydrauliques chez les Eduens à l'époque antique. Les sites de Bibracte et d'Augustodunum-Autun. Analyse complémentaire des sites éduens de Bourgogne*, thèse de doctorat, Archéologie, Paris, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 2010.

Bouchot 1891 = H. Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits*, t. I, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1891.

Bourgogne médiévale 1987 = *Bourgogne médiévale : la mémoire du sol : 20 ans de recherches archéologiques : exposition (itinérante ; 1987-1988)*, Dijon, Section fédérée des conservateurs de la Région Bourgogne, 1987.

Brands 1988 = G. Brands, *Republikanische Stadttore in Otalien*, Oxford, BAR International Series, 1988.

Brands 1991 = G. Brands, *Der Bogen von Aquinum*, dans *Archäologischer Anzeiger*, 1991, p. 561-609.

Braun – Hogenberg 1581 = G. Braun, F. Hogenberg, *Civitates orbis terrarum*, *liber tertius Urbium praecipuarum totius mundi*, Cologne, Coloniae Agrippinae, 1581.

Breton 1840 = E. Breton, *Mémoires sur les antiquités de la ville d'Autun*, dans *MSRAF,* XV, 1840, p. 247-286.

Breval 1738 = J. Breval, *Remarks on several parts of Europe, relating chiefly to their antiquities and history*, vol. II, Londres, H. Lintot, 1738.

Briquel 2008 = D. Briquel, *La città murata : aspetti religiosi*, dans *La città murata in Etruria*, Pisa-Roma, E. Serra, 2008, p. 121-133.

Brunet-Gaston *et al.* 2006 = V. Brunet-Gaston (dir.), R. Bedon, A. Blanc, P. Blanc, P. Chardron-Picault, C. Gaston, J.-P. Gely, D. Lamotte, J. Lorenz, B. Maurice-Chabard, D. Tardy, *Le lapidaire architectonique & décoratif d'Augustodunum (Autun)*, *Document Final de Synthèse du PCR Pierre, Technique et Décor architectonique à Augustodunum : de la carrière au monument (2001-2006)*, Dijon, Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Bourgogne – SRA, 2006.

Brunet-Gaston 2008 = V. Brunet-Gaston, *Le décor architectonique dans l'Arc jurassien « étendu », de* Augustodunum-*Autun (Saône-et-Loire, F) à* Augusta Raurica-*Augst (Bâle-Campagne, CH)*, dans C. Bélet-Gonda, J.-P. Mazimann, A. Richard, F. Schifferdecker (éd.), *Premières Journées Archéologiques Frontalières de l'Arc Jurassien : Mandeure, sa campagne et ses relations d'Avenches à Luxeuil et d'Augst à Besançon. Actualités archéologiques régionales*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008, p. 73-83.

Brunet-Gaston *et al.* 2009 = V. Brunet-Gaston, A. Blanc, P. Blanc, P. Chardron-Picault, C. Gaston, D. Lamotte, J. Lorenz, *Les pierres de décoration et de construction à Augustodunum (Autun, France)*, dans Λευκος Λιθος. *Marbres et autres roches de la Méditerranée antique : études interdisciplinaires*, Paris, Maisonneuve & Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Karthala, 2009, p. 409-420.

Brunet-Gaston 2011 = V. Brunet-Gaston, *Les programmes augustéens d'Autun (*Augustodunum*)*, dans Reddé *et al.* (dir.), *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Bibracte – Centre archéologique européen, 2011, p. 265-273 (collection Bibracte ; 21).

Bukowiecki *et al*. 2008 = E. Bukowiecki, H. Dessales, J. Dubouloz, *Ostie, l'eau dans la ville : châteaux d'eau et réseau d'adduction*, Rome, EFR, 2008 (CEFR ; 402).

Bulliot 1877 = J.-G. Bulliot, *Rapport sur la visite faite le lundi 11 septembre 1876 à la tour romaine et à la crypte carlovingienne de l'ancienne abbaye de St-Andoche d'Autun*, dans *CSF, 42ème session tenue à Autun (Autun, 4-13 septembre 1876)*, t. I, Autun, Dejussieu, 1877, p. 114-119.

Bulliot 1891 = J.-G. Bulliot, *Procès-verbal de la séance du 19 mars 1891*, dans *MSE*, 19, 1891, p. 445-454.

Bulliot 1898 = J.-G. Bulliot, *Procès verbal de la séance du 21 juillet 1898 : note sur la découverte de blocs près de la porte de Rome*, dans *MSE*, nouvelle série, 269, 1898, p. 439-441.

Bulliot 1889 = J.-G. Bulliot, *Harold de Fontenay, bibliothécaire de la Société Eduenne. Notice biographique lue à la séance du 24 avril 1890*, dans *MSE*, 17, 1889, p. 415-432.

Calza 1925 = G. Calza, *Ostia : guida storico monumentale*, Milano, Roma, éd. Bestetti e Tumminelli, 1925 (?).

Calza 1953 = G. Calza, *Le mura sillane*, dans G. Calza, G. Becatti, I. Gismondi, G. de Angelis d'Ossat, H. Bloch, *Scavi di Ostia, vol. I, Topografia generale*, Rome, La libreria dello stato, 1953.

Camporeale – Dessales – Pizzo, à paraître = S. Camporeale, H. Dessales, A. Pizzo, *Introducción*, dans S. Camporeale, H. Dessales, A. Pizzo (éd.), *Arqueología de la construcción III. Los procesos constructivos en Italia y en las provincias romanas : la economía de las obras (Paris, 10-11 décembre 2009)*, *Archivo Español de Arqueología*, *Archivo Español de Arqueología*, Madrid, à paraître, p. 9-12.

Caparusso *et al*. 2007 = D. Caparusso, M. T. Donati, S. Masseioli, T. Tibiletti, *Immagini di Mediolanum : archeologia e storia di Milano del V secolo aC al V secolo dC, Milano*, éd Civico Museo Archeologico, 2007.

Caruso – Popi 2005 = C. Caruso, C. Popi, *L'iscrizione di porta Romana a Ostia: verifiche e proposte*, dans *Archeologia Classica*, LVI, 2005, p. 461-469.

Cascarino 2010 = G. Cascarino, *Castra : campi e fortezze dell'esercito romano*, Rimini, Il Cherchio, 2010.

Catalo – Cazes 2010 = J. Catallo, Q. Cazes (dir.), *Toulouse au Moyen-âge : 1000 ans d'histoire urbaine*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 2010.

Caumont 1838 = A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales : professé à Caen, en 1830 : histoire de l'art dans l'ouest de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle*, Troisième partie : ère gallo-romaine, Paris, Derache, 1838.

Caumont 1870 = A. de Caumont, *Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie, ère gallo-romaine*, vol. 1, Caen, Le Blanc-Hardel, 1870.

Cavalieri-Manasse 1986 = G .Cavalieri-Manasse, *Porta Leoni : appunti per la ricostruzione di un monumento*, dans *Scritti in ricordo di Graziella Massari Gaballo e di Umberto Tocchetti Pollini*, Milan, éd ET, 1986, p. 159-172.

Cavalieri-Manasse 1998 = G .Cavalieri-Manasse, *Porta di via Redentore*, dans G. Sena Chiesa, M. P. Lavizzari Pedrazzini (dir.), *Tesori della Postumia : archeologia e storia intorno a una grande strada romana alle radici dell'Europa*, Milan, éd Electa, 1998, p. 458-459.

Cavalieri-Manasse 2000 = G. Cavalieri-Manasse, *Porta Leoni*, dans M. Bolla (dir.), *Archeologia a Verona*, Milan, éd. Electa, 2000, p.37-39.

Cavalieri-Manasse 2000 = G .Cavalieri-Manasse, *Porta Borsari*, dans M. Bolla (dir.), *Archeologia a Verona*, Milan, éd Electa, 2000, p.59-60.

Caylus 1759 = A.-Cl.-Ph. de Caylus, *Recueil d'Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises*, t. III, Paris, Desaint – Saillant, 1759.

Cazanove 2008 = O. de Cazanove, *Civita di Tricarico. I, Le quartier de la maison du monolithe et l'enceinte intermédiaire*, Rome, Ecole française de Rome, 2008.

Cébeillac 1990 = M. Cébeillac, *L'évergétisme des magistrats du Latium et de la Campanie des Gracques à Auguste à travers les témoignages épigraphiques*, dans *MEFRA*, 102-II, 1990, p. 699-722.

Chamillard 1711 = E. Chamillard, *Dissertations du Révérend Père Etienne Chamillard, de la Compagnie de Jésus, sur plusieurs médailles, & pierres gravées de son Cabinet, & autres Monuments d'antiquité*, Paris, P. Cot, 1711.

Chappey 2009 = J.-L. Chappey, *Les tribulations de Joseph Rosny (1771-1814) questions sur le statut de l'écrivain en révolution*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, 356, n°2, avril-juin 2009, p. 119-142.

Chappuis 1873 = C. Chappuis, *Note sur les monnaies antiques trouvées à Autun dans la tranchée du chemin de fer*, dans *MSE*, nouvelle série, 2, 1873, p. 397-406.

Chardron-Picault – Labaune 2001 = P. Chardron-Picault, Y. Labaune, *Autun, Porte Saint André. Surveillance archéologique*, rapport de surveillance archéologique, Autun, Service municipal d'archéologie, février 2001.

Chardron-Picault – Pernot 1999 = P. Chardron-Picault, M. Pernot, *Un quartier antique d'artisanat métallurgique à Autun (Saône-et-Loire). Le site du Lycée militaire*, Paris, Maisons des sciences de l'homme, 1999 (*Documents d'Archéologie Française – Archéologie préventive* ; 76)

Charmasse 1864 = A. de Charmasse, *Notice sur la correspondance littéraire de Bénigne Germain, chanoine théologal de l'église d'Autun*, dans *ASE*, 1862-1864, p. 271-303.

Charmasse 1865 = A. de Charmasse, C*artulaire de l'Eglise d'Autun*, première et deuxième parties, Autun, Dejussieu, 1865.

Charmasse 1872 = A. de Charmasse, *Procès-verbal de la séance du 27 mai 1865 : rapport sur la question de la destruction de la porte du Carrouge*, dans *MSE*, nouvelle série, 1, 1872, p. 518-522.

Charmasse 1885 = A. de Charmasse, *Relation d'un voyage à Autun en 1646 par Du Buisson-Aubenay*, dans *MSE*, nouvelle série, 14, 1885, p. 274-293.

Charmasse 1887 = A. de Charmasse, *François Perrin poète autunois du seizième siècle et sa vie par Guillaume Colletet publiée d'après le manuscrit aujourd'hui détruit de la Bibliothèque du Louvre*, dans *MSE*, nouvelle série, 15, 1887, p. 1-250.

Charmasse 1893 = A. de Charmasse, *Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777*, dans *MSE*, nouvelle série, 21, 1893, p. 63-128.

Charmasse 1905 = A. de Charmasse, *Procès-verbal de la séance du 30 novembre 1905*, dans *MSE*, nouvelle série, 33, 1905, p. 370-406.

Charmasse 1908 = A. de Charmasse, *Procès-verbal de la séance du 15 décembre 1908*, dans *MSE*, nouvelle série, 36, 1908, p. 385-390.

Charmasse 1909 = A. de Charmasse, *Procès-verbal de la séance du 16 juin 1909*, dans *MSE*, nouvelle série, 37, 1909, p. 374-390.

Charvet 1899 = E.-L.-G. Charvet, *Lyon artistique. Architectes : notices biographiques et bibliographiques avec une table des édifices et la liste chronologique des noms*, Lyon, Bernoux & Cumin, 1899.

Chasseneuz 1579 = B. de Chasseneuz, *Catalogus gloria mundi*, Francfort-sur-le-Main, S. Feyerabend, 1579 (1ère édition en 1529).

Chassignet 2010 = P. Chassignet, *Le réseau routier d'Agrippa : la problématique de sa genèse en territoires lingon et éduen, communication : 20e colloque de l'Association bourguignonne des sociétés savantes (Saulieu, 16 – 17 décembre 2010).*

Chevallier 1975a = R. Chevallier, *Gallia Lugdunensis. Bilan de 25 ans de recherches* dans *ANRW*, II, 3, Principät, 1975, p. 860-1060.

Chevallier 1975b = R. Chevallier, *Gallia Narbonensis. 25 années de recherches*, dans *ANRW*, II, 3, Principät, 1975, p. 686-812.

Chevallier 1969 = R. Chevallier, *Autun gallo-romain*, dans *Caesarodunum Supplément*, 9, 1969.

Cianfarani 1960 = V. Cianfarani, *Guida delle antichità di Sepino*, Milan, Pleion, 1960.

Ciurletti 2002 = G. Ciurletti, *Una realtà urbana sulla via Claudia Augusta : Tridentum. Recenti scavi e scoperte,* dans *Via Claudia Augusta,* Feltre, 2002, p. 179-191.

Clément-Mullet 1836 = ? Clément-Mullet, *Rapport de la commission chargée de l'examen des monumens de la ville d'Autun*, dans *Bulletin de la Société géologique de France*, VII, 1835-1836, p. 346-351.

Cnobbert 1666 = M. Cnobbert, *Fransche Merkurius of bondige beschrijving van geheel Vrankrijk, en desselfs landtschappen, steden, kastelen, en gedenkwaardigste plaatzen,* Anvers, 1666.

Colivicchi – Zaccagnino 2008 = F. Colivicchi, C. Zaccagnino, *Umbria*, Rome, Instituto Poligrafico dello Stato, 2008.

Conforti Calcagni 1999 = A. Conforti Calcagni, *Le mura di Verona*, *Vérone, Cierre, 1999.*

Conta 1982 = G. Conta, *Il territorio di Asculum in età romana* dans G. Conta, *Asculum II*, Pise, Giardini, 1982.

Corni 2004 = F. Corni, A. Perrin (trad. française), *Aosta antica : la città romana / Aoste antique : la cité romaine*, Aoste, Tipografia valdostana, 2004.

Corrozet 1551 = G. Corrozet, *Le Catalogue des antiques érections des Villes & Citez, assises es trois Gaules*, Paris, E. Groulleau, 1551 (1ère édition en 1537).

Coulon 2006 = G. Coulon, *Les Gallo-Romains : vivre, travailler, croire, se distraire. 51 av. JC – 486 ap. JC*, Paris, Errance, 2006.

Courtépée 1778 = Cl. Courtépée, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, t. III, Dijon, chez Causse, 1778.

Cresci Marrone – Tirelli 2007 = G. Cresci Marrone, M. Tirelli, *Altino romana : limites e liminarità,* dans Brecciaroli Taborelli (dir.) *Forme e tempi dell'urbanizzazione nella Cisalpina (II secola a. C.-I secolo d. C.)*, Borgo S. Lorenzo, All'Insegna del Giglio, 2007, p. 61-66.

Croce da Villa 1998 = P. Croce da Villa, *Concordia*, dans G. Sena Chiesa, M .P. Lavizzari Pedrazzini (dir.), *Tesori della Postumia : archeologia e storia intorno a una grande strada romana alle radici dell'Europa*, Milan, éd Electa, 1998, p. 478-482.

Crommelin 1806 = I.-M. Crommelin, *Mémoires de I.-M. Crommelin, de St-Quentin, le dernier de sa race en France*, s.l., s.d [vers 1806].

D'Angelo – Moretti *et al.* 2004 = D. D'Angelo, S. Moretti (dir.), *Storia del restauro archeologico: appunti*, Florence, Alinea editrice, 2004.

Dacos 2007 = N. Dacos, *De « Tempus edax rerum » à « Roma quanta fuit ipsa ruina docet » : Hermannus Posthumus, l'Entrée à Rome de Charles Quint et Latino Giovenale Manetti*, dans *Camenae*, 2, juin 2007.
URL : http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Posthumus_reduit.pdf

Damien 2003 = E. Damien, *Les guides dans la culture touristique de la première moitié du XIXe siècle*, dans *Chroniques italiennes*, 71-72, 2-3, 2003, p. 191-206.
URL : http://chroniquesitaliennes.univ-paris3.fr/PDF/71-72/Damien72.pdf

Darde 2005 = D. Darde, *Nîmes antique*, Paris, Monum – éditions du Patrimoine, 2005 (*GAF ;* 40).

Daremberg – Saglio 1873 = C. Daremberg, E. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines d'après les texts et les monuments, tome I, A – CYZ*, Paris, Hachette, 1873.

Darles 2007 = C. Darles, *Généralités sur le rempart tibérien de Toulouse et résultats des dernières recherches*, dans A. Rodríguez Colmenero, I. Rodá de Llanza (éd.), *Murallas de ciudades romanas en el occidente del Imperio : Lucus Augusti como paradigma, actes de colloque (Lugo, 26 – 29 novembre 2005)*, Lugo, Diputacíon Provincial de Lugo, 2007, p. 49-57.

Déchelette 1906 = J. Déchelette, *Catalogue des cartes postales illustrées, d'après les monuments romains de la France*, dans *RA*, 4ème série, t. VII, janvier-juin 1906, p. 329-335.

Déchelette 1907 = J. Déchelette, *Guide archéologique d'Autun*, dans *CAF, 74ème session tenue à Avallon en 1907 par la Société française d'archéologie*, Paris, Picard, 1908, p. 119-147.

Décultot 2010 = E. Décultot (dir.), G. Bickendorf (coll.), V. Kockel (coll.), *Musées de papier. L'Antiquité en livres : 1600-1800 : exposition (Paris, musée du Louvre, 25 septembre 2010 – 3 janvier 2011)*, Paris, Louvre éd., 2010.

De Filippo 1993 = R. De Filippo, *Nouvelle définition de l'enceinte romaine de Toulouse*, dans *Gallia*, 20, 1993, p. 181-204.

De Maria 1979 = S. De Maria, *La porta augustea di Rimini nel quadro degli archi commemorativi coevi Dati strutturali,* dans A.A., *Studi sull'arco onorario romano*, Roma, l'Erma di Bretschneider, 1979, p. 73-91.

Del Litto 1992 (éd.) = Stendhal, *Voyages en France*, V. Del Litto (éd.), Paris, Gallimard, 1992 (Bibliothèque de la Pléiade, 386).

Delor 2003 = A. Delor, Y. Labaune (coll.), *Un contexte augustéen à Autun ? La cave 335 du site de l'*Hôpital Civil, dans *Actes du Congrès de la SFECAG (Saint-Romain-en-Gal, 2003)*, 2003, p. 279-287.

Delplace 1993 = C. Delplace, *La romanisation du Picenum: l'exemple d'Urbs Salvia*, Rome, Ecole Française, 1993.

Dessales 2011 = H. Dessales, *Les savoir-faire des maçons romains, entre connaissance technique et disponibilité des matériaux. Le cas pompéien* dans N. Monteix, N. Tran (dir.), *Les savoirs professionnels des gens de métier. Etudes sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'empire romain*, Naples, Centre Jean Bérard, 2011, p. 41-63 (Collection du centre Jean Bérard ; n° 37).

Devoucoux 1837 = J.-S.-A. Devoucoux, *Plan de travail proposé par le secrétaire de la société dans la séance du 17 novembre 1836*, dans *Compte-rendu des travaux de la Société Eduenne des lettres, sciences et arts*, 1836-1837, p. 14-27.

Devoucoux – Fontenay 1845 = J.-S.-A. Devoucoux, J. de Fontenay[1870], *Préambule*, dans *MSE*, 1845, p. 3-56.

Devoucoux – Fontenay 1848 = J.-S.-A. Devoucoux, J. de Fontenay, *Autun archéologique par les secrétaires de la société éduenne et de la commission des antiquités d'Autun*, Autun, M. Dejussieu, 1848.

D'Hugon 1802 = D'Hugon, *Mémoire sur les moyens de conservation des anciens monumens d'Autun*, dans *Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Autun*, Autun, P. Ph. Dejussieu, an X, p. 2.

Dorigny 1989 = M. Dorigny, *Autun dans la Révolution française, 2 : L'Evénement révolutionnaire : du bastion royaliste à la Montagne du département, 1789-1795*, Le-Mée-sur-Seine, Amatteis, 1989.

Doti 2003 = G. Doti, *« Legare il nuovo coll'antico ». La Porta Romana di Ascoli Piceno tra archeologia, restauro e progetto urbano*, dans *Palladio. Rivista di storia dell'architettura e restauro,* 32, 2003, p.71-92.

[1870] Le préambule des *Mémoires de la Société Eduenne* de 1845 ne comporte aucun nom d'auteur. Je l'ai toutefois attribué aux deux secrétaires de la Société Eduenne, le secrétaire perpétuel, l'abbé Devoucoux, et le secrétaire de la section d'Archéologie, J. de Fontenay : il est en effet habituel que ce soit les secrétaires qui se chargent d'introduire les volumes des *Mémoires de la Société Eduenne*, de même qu'ils ont la responsabilité de rédiger les procès verbaux des séances. Notons toutefois qu'il est très probable que le préambule ne soit dû qu'à l'un de ces deux secrétaires.

Duchesne 1609 = A. Duchesne, *Les antiquitez et recherches des villes, chasteaux, et places plus remarquables de toute la France*, seconde partie, Paris, J. Petit-pas, 1609.

Dumay 1881 = G. Dumay, *Notice historique sur la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, fondée à Autun en l'an X (1801)*, dans *MSE*, nouvelle série, 10, 1881, p. 269-300.

Durand 1983 = J. Durand, *Une collection oubliée : les maquettes anciennes du Musée des Antiquités Nationales*, dans *Antiquités Nationales*, 14-15, 1982-1983, p. 118-135.

Durand 2000 = I. Durand, *La conservation des monuments antiques : Arles, Nîmes, Orange et Vienne au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2000.

Duthu 2012 = C. Duthu, *Le temple dit de « Janus ». Recherches sur les élévations*, dans O. de Cazanove, P. Méniel (éd), *Etudier les lieux de culte en Gaule*, Montagnac, sous presse.

Duval 1951 = P.-M. Duval, *Portes et mausolées d'Autun*, dans *BSAF*, 1950-1951, p. 83-95.

Duval 1989 = P.-M. Duval, *Originalité d'Autun gallo-romaine*, dans P.-M. Duval, *Travaux sur la Gaule (1946-1986)*, Rome, EFR, 1989 (*CEFR*, 116), p. 1045-1048.

Duval – Quoniam 1963 = P.-M. Duval, P. Quoniam, *Relevés inédits des monuments antiques d'Autun (Saône-et-Loire)*, dans *Gallia*, XXI, 1963, p. 155-189.

Džin – Girardi Jurkić 2007 = K Džin, V Girardi Jurkić, *The continuity of fortification in Istria Croatia*, dans A. Rodríguez Colmenero, I. Rodá de Llanza (éd.), *Murallas de ciudades romanas en el occidente del Imperio : Lucus Augusti como paradigma, actes de colloque (Lugo, 26 – 29 novembre 2005)*, Lugo, Diputacíon Provincial de Lugo, 2007, p. 118-123.

Esmonde-Cleary 2007 = S. Esmonde-Cleary, *Fortificación en la Britannia Romana : ¿ defensa militar o monumento cívico ?*, dans A. Rodríguez Colmenero, I. Rodá de Llanza (éd.), *Murallas de ciudades romanas en el occidente del Imperio : Lucus Augusti como paradigma, actes de colloque (Lugo, 26 – 29 novembre 2005)*, Lugo, Diputacíon Provincial de Lugo, 2007, p. 155-165.

Espérandieu 1910 = E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t. III : Lyonnaise – Première partie, Paris, Imprimerie nationale, 1910.

Esposito *et al.* 2007 = A. Esposito, P. Pinon, M. Vène, *La bibliothèque des antiquaires français (XVIe-XVIIIe siècle). Une histoire culturelle des pratiques archéologiques*, dans *Les Nouvelles de l'archéologie*, 110, novembre 2007, p. 23-29.

Fabrini 2007 = G. M. Fabrini, *Monumenti e testimonianze di età augustea ad Urbs Salvia* dans *Il Piceno romano dal III secolo a.C. al III d.C, Atti del XLI Convegno di Studi Storici Maceratesi* (Abbadia di Fiastra, 26 - 27 novembre 2005), Macerata, Centro di studi Maceratesi, 2007, p.309-347.

Farolfi 1936 = F. Farolfi, *L'arco Romano detto di Riccardo a Trieste (nel bimillenario di Augusto)*, dans *Archeografo triestino*, 1936, p. 133-168.

Ferdière *et al.* 2011 = A. Desbat, M. Dondin-Payre, A. Ferdière (dir.), W. Van Andringa, *La Gaule Lyonnaise*, Paris, Picard, 2011.

Fichtl 2000 = S. Fichtl, *La ville celtique. Les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.*, Paris, Errance, 2000.

Finocchi 1982 = S. Finocchi, *Aspetti della colonizzazione romana nell'occidente padano : le fortificazioni urbane*, dans *Atti del congresso sul Bimillenario della città di Aosta*, (Aosta, 5-20 ottobre 1975) Bordighera, 1982, p. 317-341.

Fiorelli 1883 = G. Fiorelli, *Aoste*, dans *Notizia degli scavi di antichità*, 1883, p.4-8.

Fontaine 1990 = P. Fontaine, *Cités et enceintes de l'Ombrie antique,* Bruxelles-Rome, Institut historique belge de Rome, 1990 (*Etudes de philologie, d'archéologie et d'histoire anciennes*, XXVII).

Fontenay 1850 = J. de Fontenay, *Plainte à propos de la restauration de la porte romaine de St-André à Autun (séance du 14 mars 1850)*, dans *BM*, XVI, 1850, p. 26-36.

Fontenay 1852 = J. de Fontenay, *Plan de la ville antique d'Autun*, dans *BM*, 2ème série, t. VIII, 1852, p. 365-368.

Fontenay 1872 = H. de Fontenay, *Observations critiques sur le mémoire de M. Le Maistre intitulé Saint Emilien et les Sarrazins en Bourgogne*, dans *MSE*, nouvelle série, 1, 1872, p. 413-434.

Fontenay 1877a = H. de Fontenay, *La société d'Autun au milieu du XVIIIème siècle d'après les Mémoires de I.-M. Crommelin, de Saint Quentin et autres documents inédits*, dans *MSE*, nouvelle série, 6, 1877, p. 395-479.

Fontenay 1877b = H. de Fontenay, *Rapport sur la visite faite le mercredi 6 septembre 1877* [sic] *à la cathédrale d'Autun Saint-Lazare d'Autun*, dans *CSF, 42ème session tenue à Autun (Autun, 4-13 septembre 1876)*, t. I, Autun, Dejussieu, 1877, p. 55-57.

Fontenay 1878a = H. de Fontenay, *Les enceintes romaines construites en Gaule avec des matériaux entièrement neufs (16ème question)*, dans *CSF, 42ème session tenue à Autun (Autun, 4-13 septembre 1876)*, t. II, Autun, Dejussieu, 1878, p. 77-78.

Fontenay 1878b = H. de Fontenay, *Les carrières antiques qui ont fourni des matériaux aux murs d'Autun (17ème question)*, dans *CSF, 42ème session tenue à Autun (Autun, 4-13 septembre 1876)*, t. II, Autun, Dejussieu, 1878, p. 78-80.

Fontenay 1878c = H. de Fontenay, *Epigraphie autunoise, Moyen Age et Temps modernes*, dans *MSE*, nouvelle série, 7, 1878, p. 193-314.

Fontenay 1881 = H. de Fontenay, *Epigraphie autunoise, Moyen Age et Temps modernes (suite)*, dans *MSE*, nouvelle série, 10, 1881, p. 361-430.

Fontenay 1882 = H. de Fontenay, *Epigraphie autunoise, Moyen Age et Temps modernes (suite)*, dans *MSE*, nouvelle série, 11, 1882, p. 317-515.

Fontenay 1883 = H. de Fontenay, *Les Grandes et Admirables Merveilles descouvertes au duché de Bourgongne près la ville d'Authun. Texte annoté précédé d'une notice bibliographique et suivi d'une dissertation sur ce livre et ses origines*, dans *MSE*, 12, 1883, p. 1-37.

Fontenay 1885 = H. de Fontenay, *Epigraphie autunoise, Moyen Age et Temps modernes (suite)*, dans *MSE*, nouvelle série, 14, 1885, p. 147-268.

Fontenay 1887 = H. de Fontenay, *Epigraphie autunoise, Moyen Age et Temps modernes (suite)*, dans *MSE*, nouvelle série, 15, 1887, p. 387-441.

Fontenay 1889 = H. de Fontenay, A. de Charmasse, *Autun et ses monuments avec un précis historique*, Autun, Dejussieu, 1889.

Fontenay – Roidot-Deléage 1872 = H. de Fontenay, J. Roidot-Deléage, *Légende détaillée du plan d'Augustodunum*, dans *MSE*, nouvelle série, 1, 1872, p. 372-404.

Fonteny 1614 = J. de Fonteny, *Les antiquitez, fondations et singularitez des plus célèbres villes, chasteaux, places remarquables, églises, forts, forteresses du royaume de France : avec les choses plus mémorables advenues en iceluy*, Paris, J. Bessin, 1614.

Fort 2007 = A. Fort, *L'enceinte antique d'Augustodunum (Autun, Saône-et-Loire)*, mémoire de Master 2 réalisé sous la direction de F. Favory, Besançon, Université de Franche-Comté, juin 2007.

Fort 2009 = A. Fort, *L'enceinte romaine d'Autun. Plan et données métrologiques à la lumière des observations récentes*, dans *Bulletin archéologique Antiquité Archéologie classique*, 35, 2009, p. 81-95.

Fort – Labaune 2008 = A. Fort, Y. Labaune, *L'enceinte monumentale d'*Augustodunum*, Autun (Saône-et-Loire)*, DRAC Bourgogne – Service Régional de l'Archéologie, Dijon, 2008 (Archéologie en Bourgogne ; n°11).

Foschi – Pasini 1998 = P. L. Foschi, P. G. Pasini (dir.), *L'arco d'Augusto. Significati e vicende di un grande segno urbano*, Rimini, éd Musei Communali, 1998.

Fouet – Savès 1993 = G. Fouet, G. Savès, *La création augustéenne de Toulouse : ses moyens de défense et d'expansion,* dans *Caesarodunum*, Suppl. 28, 1978, p. 125-133.

Frere 1964 = S. Frere, *Verulamium, Three Roman Cities*, dans *Antiquity*, 38, 1964, p. 103-112.

Frere 1967 = S. Frere, *Britannia: a history of Roman Britain*, Londres, Rontledge and Kegan Paul, 1967.

Frere 1971 = S. Frere, *The urbanisation of Roman Britain*, dans *Accademia Nazionale dei Lincei*, anno 368, n° 150, 1971, p. 3-26.

Frere 1975 = S. Frere, *Verulamium and the Towns of Britannia*, dans *ANRW*, II, 3, Principät, 1975, p. 290-327.

Frézouls 1997 = E. Frézouls (dir.), *Les villes antiques de la France, III, Lyonnaise 1 : Autun – Chartres – Nevers*, Paris, de Boccard, 1997.

Frigerio 1935 = F. Frigerio, *Antiche Porte di città italiche e romane*, dans *RAComo*, 108-110, 1934-1935.

Fröhlich 1995 = T. Fröhlich, *La porta di Ercolano a Pompei e la cronologia dell'opus vittatum mixtum*, dans *Archäologie und Seismologie. La regione vesuviana dal 62 al 79 DC. Problemi archeologici e sismologici, Colloquium*, (Boscoreale, 26-27 novembre 1993), Munich, 1995, p.153-159.

Füssel *et al.* 2011 = J. Althoff, G. Braun, S. Füssel (dir.), F. Hogenberg, *Villes du monde : Civitates orbis terrarum : 363 gravures révolutionnent l'image du monde*, Cologne, Taschen, 2011.

Gabba 1972 = E. Gabba, *Urbanizzazione e rinnovamenti urbanistici nell'Italia centro-meridionale del I sec a.C.*, dans *SCO*, 21, 1972, p. 73-112.

Gadant 1903 = R. Gadant, *Procès verbal de la séance du 10 décembre 1903 : Un archéologue anglais à Autun, en 1902*, dans *MSE*, nouvelle série, 31, 1903, p. 438-440.

Gaggiotti 1990 = M. Gagiotti, Saepinum. *Modi e forme della romanizzazione* dans M. Salvatore (dir.), *Basilicata. L'espansionismo romano nel sud est d'Italia. Il quadro archeologico, Atti del convegno di Venosa* (Venosa, 23-25 aprile 1987), Venosa, éd. Osanna, 1990, p.257-263.

Gambey 1845 = J.-G. Gambey, *Notice historique sur l'origine des Eduens, suivies de réflexions poétiques sur Bibracte (Autun)*, Paris, Impr. De Maulde et Renou, 1845.

Garlan 1974 = Y. Garlan, *Recherches de poliorcétique grecque*, Athènes, Ecole française d'Athènes, 1974 (*BEFAR*, 223).

Gaulthières 1875 = N. de Gaulthières, *Les grandes et effroiables merveilles veues le premier jour du mois de juin près la ville d'Authun Ville fort ancienne en la duché de Bourgongne, de la caverne nommée aux fées et la déclaration de la dite caverne, tant des Fées, Seraines, Géans et autres esprits*, Lyon, L. Perrin, 1875 (1ère édition : Rouen, R. L'Allemand, 1582).

Gauthier 2005 = N. Gauthier, *La Tychè de Salone*, dans S. Crogiez-Pétrequin (dir.), *Dieu(x) et Homme : histoire et iconographie des sociétés païennes et chrétiennes de l'Antiquité à nos jours : mélanges en l'honneur de Françoise Thelamon*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen et du Havre, 2005, p. 605-613.

Gébara – Béraud 2008 = C. Gébara, I. Béraud, *Fréjus Antique*, Paris, éditions du Patrimoine, 2008 (GAF ; 36).

Germain 1746 = B. Germain, *Discours qui contient un jugement sur les historiens d'Autun*, dans *Mercure de France*, février 1746, p. 3-26.

Germain 1862 = B. Germain, *Lettres sur les antiquités d'Autun*, dans *ASE*, 1860-1862, p. 371-481.

Ghedini – Bueno – Novello 2009 = F. Ghedini, M. Bueno, M. Novello, Moenibus et portu celeberrima. *Aquileia : storia di una città*, Rome, Libreria dello stato, 2009.

Gibrat 1790 = J.-B. Gibrat, *Géographie ancienne, sacrée et profane, II*, Carcassonne, F. Heirisson, 1790.

Ginouvès 1992 = R. Ginouvès (dir.), *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, t. II : Eléments constructifs : supports, couvertures, aménagements intérieurs*, Paris, de Boccard, 1992 (*CEFR*, 84).

Ginouvès 1998 = R. Ginouvès (dir.), *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, t. III : Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, Paris, de Boccard, 1998 (*CEFR*, 84).

Girardot 1847 = F. Girardot, Royer, *Guide pittoresque de l'étranger à Autun*, Autun, F. Girardot, 1847.

Girault de Saint-Fargeau 1842 = E. Girault de Saint-Fargeau, *Guide pittoresque, portatif et complet du voyageur en France*, Paris, Firmin Didot frères, 1842.

Giuliani 1964 = C. F. Giuliani, *Aquino*, dans *Saggi di fotointerpretazione archeologica*, Rome, De Luca, 1964, p. 41-49 (*Quaderni dell'Istituto di Topografia antica della università di Rome* ; I).

Giuliani 1994 = C. F. Giuliani, *Rilievo e analisi tecnica dei monumenti e definizione cronologica delle strutture murarie*, dans *JAT*, IV, 1994, p. 85-90.

Giustizia 2007 = F. Giustizia, Peltuinum. *La storia di uno scavo e il palinsesto culturale della chiesa S. Paolo*, dans A. Clementi (dir.), *I campi aperti di Peltuinum dove tramonta il sole…Saggi sulla terra di Prata d'Ansidonia dalla protostoria all'eta moderna*, L'Aquila, éd.Libreria Colacchi, 2007, p. 207-243.

Gloria 1877 = H. Gloria, *Rapport sur la visite aux murailles, aux portes romaines et à l'édifice antique dit temple de Janus*, dans *CSF, 42ème session tenue à Autun (Autun, 4-13 septembre 1876)*, t. I, Autun, Dejussieu, 1877, p. 50-55.

Gonse 1868 = L. Gonse, *Lettres écrites du midi de la France*, dans *Revue de la Normandie*, 1868, p. 498-505.

Goudineau – Rebourg 1991 = C. Goudineau, A. Rebourg (éd.), *Les villes augustéennes de Gaule, Actes du colloque d'Autun (Autun, 6-8 juin 1985*), Autun, Société éduenne des lettres, sciences et arts, Ville d'Autun, 1991.

Gozlan 1836 = L. Gozlan, *Les Châteaux de France*, dans *Revue de Paris*, XXVI, 1836, p. 65-87.

Guyon *et al*. 1998 = J. Guyon, N. Nin, L. Rivet, S. Saulnier, *Atlas topographique des villes de Gaule méridionale. 1, Aix-en-Provence*, Montpellier, éd. de l'association de la RAN, 1998 (*RAN. Suppléments* ; 30).

Graef 1888 = P. Graef, *Triumph- und Ehrenbögen*, dans A. Baumeister, *Denkmäler des klassischen Altertums*, Munich-Leipzig, 1888, p. 1865- 1899.

Grenier 1931 = A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Première partie : généralités – travaux militaires*, Paris, Picard, 1931.

Grivaud de la Vincelle 1813 = C. M. Grivaud de la Vincelle, *Sur les antiquités d'Autun*, dans *Dissertations et mémoires sur différents sujets d'antiquités et d'histoire, mis en ordre et publiés d'après les manuscrits de feu M. Pasumot*, Paris, 1810-1813.

Grivot 1967 = D. Grivot, *Autun*, Lyon, Lescuyer, 1967.

Gros 1978 = P. Gros, *Architecture et société à Rome et en Italie méridionale aux deux derniers siècles de la République*, dans *Latomus*, 156, 1978.

Gros 1981 = P. Gros, *Les temples géminés de Glanum. Etude préliminaire*, dans *RAN*, XIV, p. 125-172.

Gros 1987 = P. Gros, *Rapport de synthèse*, dans *Les enceintes augustéennes dans l'Occident romain (France, Italie, Espagne, Afrique du Nord) : actes du colloque international de Nîmes / IIIe Congrès archéologique de Gaule méridionale* (*Nîmes, 9-12 octobre 1985*), Nîmes – Lattes, Musée archéologique de Nîmes – CDAR, p. 159-164 (*Bulletin annuel – Ecole Antique de Nîmes*, numéro spécial, n° 18, 1987).

Gros 1991 = P. Gros, *La France gallo-romaine*, Paris, Nathan, 1991.

Gros 1992 = P. Gros, Moenia *: aspects défensifs et aspects représentatifs des fortifications*, dans S. Van De Maele, J.-M. Fossey (éd.), *Fortificationes antiquae : actes de colloque (Ottawa, octobre 1988)*, Amsterdam, Gieben, 1992, p. 211-225.

Gros 1996 = P. Gros, *L'architecture romaine du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire, 1, Les monuments publics*, Paris, Picard, 1996.

Gros 2006 = P. Gros, *L'architecture romaine du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire, 2, Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, Picard, 2006 (2ème édition).

Gros 2009 = P. Gros, *Les « villes d'Auguste » en Narbonnaise. Nouvelles recherches sur Arles et Nîmes*, dans M. Christol, D. Darde (dir.), *L'Expression du pouvoir au début de l'Empire. Autour de la Maison Carrée à Nîmes, actes du colloque organisé à l'initiative de la ville de Nîmes et du Musée archéologique (Nîmes, Carré d'Art, 20-22 octobre 2005)*, Paris, Errance, 2009, p. 111-117.

Gros – Torelli 1988 = P. Gros, M. Torelli, *Storia dell'urbanistica. Il mondo romano*, Rome – Bari, G. Laterza, 1988.

Guijon 1658a = J(acques) Guijon, *Sommaire dessein et project de ce qui a esté représenté pour l'heureuse entrée de Messire Roger de Bellegarde, chevalier des deux ordres du Roy, conseiller en ses conseils d'Estat, et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, premier gentilhomme de sa chambre, et lieutenant général pour Sa Majesté au gouvernement de Bourgogne, Bresse, et pays adjacents, en la ville et cité d'Autun, le VI octobre M.DC.III*, dans P. de La Mare (éd.), *Jacobi, Joannis, Andreae et Hugonis fratrum Guiioniorum opera varia, ex bibliotheca Philiberti de La Mare, senatoris divionensis*, Dijon, P. Chavance, 1658, p. 14-42.

Guilcher 2011 = G. Guilcher, *Les guides européens et leurs auteurs : clefs de lecture*, dans *In Situ*, 15, 2011.
URL : http://insitu.revues.org/499

Guillaumet 1996 = J.-P. Guillaumet, D. Bertin (coll.), E. Melot (coll.), *Bibracte, bibliographie et plans anciens*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1996 (Documents d'archéologie française ; 57).

Guillaumet 2003 = J.-P. Guillaumet, *De la naissance de Bibracte à la naissance d'Autun*, dans M. Reddé *et al*. (éd.), *La naissance de la ville dans l'Antiquité*, Paris, de Boccard, 2003, p. 215-225.

Guillaumet – Labaune 2011 = J.-P. Guillaumet, Y. Labaune, *Les activités artisanales de Bibracte et d'Autun. Une pérennité des savoir-faire*, dans Reddé *et al*. (dir.) 2011, *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Bibracte – Centre archéologique européen, 2011, p. 895-906 (collection Bibracte ; 21).

Guillaumet – Rebourg 1987 = J.-P. Guillaumet, A. Rebourg, *L'enceinte d'Autun*, dans *Les enceintes augustéennes dans l'Occident romain (France, Italie, Espagne, Afrique du Nord) : actes du colloque international de Nîmes / IIIe Congrès archéologique de Gaule méridionale* (*Nîmes, 9-12 octobre 1985*), Nîmes – Lattes, Musée archéologique de Nîmes – CDAR, p. 41-48 (*Bulletin annuel – Ecole Antique de Nîmes*, numéro spécial, n° 18, 1987).

Guyton 1874 = L.-M. Guyton, *Recherches historiques sur les médecins et la médecine à Autun*, Autun, Dejussieu, 1874.

Guizot 1825 (éd.) = Guillaume le Breton, *La Philippide*, F. Guizot (éd.), J.-L.-J. Brière, 1825.

Günther 2010 = H. Günther, *Du Cerceau et l'Antiquité*, dans J. Guillaume (dir.), P. Fuhring, V. Auclair, F. Boudon, M. Chatenet, *Jacques Androuet du Cerceau : « un des plus grands architectes*

qui se soient jamais trouvés en France » : exposition, (Paris, 10 février – 9 mai 2010), Paris, Picard – Cité de l'architecture et du patrimoine, 2010, p. 75-90.

Heijmans – Rouquette *et al.* 2006 = M. Heijmans, J-M. Rouquette, C. Sintès (dir.), *Arles antique,* Paris, éditions du Patrimoine, 2006 (*GAF* ; 41).

Huchet de la Bédoyère 1849 = H. Huchet de la Bédoyère, *Journal d'un voyage en Savoie et dans le Midi de la France en 1804 et 1805*, Paris, Crapelet, 1849.

Hugo 1832 = V. Hugo, *Guerre aux démolisseurs*, dans *Revue des deux mondes*, janvier – février 1832, p. 607-622.

Hugo 1835 = A. Hugo, *La France pittoresque, t. III*, Paris, Delloye, 1835.

Janssonius 1657 = J. Janssonius, *Theatrum exhibens celebriores Galliae et Helvetiae urbes Illustriorum regni Galliae civitatum tabulae ut et Helvetiae confoederatae civitates celebriores*, Amsterdam, Johannes Janssonius, 1657.

Jeličić-Radonić – Sedlar 2009 = J. Jeličić-Radonić, A. Sedlar; *Topografija antičke Salone (I). Salonitanska* Urbs vetus, dans *Tusculum*, 2, 2009, p. 7-32.

Joanne 1863 = A. Joanne, *Itinéraire général de la France, de Paris à la Méditerranée. Première partie : Bourgogne, Franche-Comté, Savoie, Bourbonnais, Lyonnais, etc.*, Paris, L. Hachette, 1863.

Jolivet 2011 = V. Jolivet, *Tristes portiques : sur le plan canonique de la maison étrusque et romaine des origines au principat d'Auguste, VIe – Ier siècles*, Rome, Ecole française de Rome, 2011.

Josenhans 2011 = F. Josenhans, *Vers le Sud : le voyage de Johann Georg von Dillis à travers le France, la Suisse et l'Italie en 1806*, dans *RIHA Journal*, 0026, 8 juillet 2011.
URL : http://www.riha-journal.org/articles/2011/2011-jul-sep/josenhans-vers-le-sud

Jouffroy 1986 = H. Jouffroy, *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Strasbourg, AECR, 1986.

Journot 1999 = F. Journot, *Archéologie du bâti*, dans J.-Cl. Bessac *et al.*, *La construction : les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Paris, Errance, 1999, p. 169-196.

Jouy 1827 = E. Jouy, *L'hermite en province ou observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIXème siècle, t. XIII : Aunis, Saintonge, Angoumois, Guienne, Limosin, Auvergne, Berri, Bourgogne*, Paris, Pillet aîné, 1827.

Jullian 1926 = C. Jullian, *Histoire de la Gaule, t. VI*, Paris, Hachette, 1926.

Kähler 1942 = H. Kähler, *Die römischen Torburgen der frühen Kaiserzeit*, dans *JDAI*, 57, 1942, p. 1-104.

Kasprzyk 2005 = M. Kasprzyk, *Les cités des Eduens et de Chalon durant l'Antiquité tardive (v. 260-530 apr. J.-C.). Contribution à l'étude de l'Antiquité tardive en Gaule centrale*, thèse de doctorat, Archéologie, Dijon, Université de Bourgogne, 2005.

Kasprzyk – Nouvel 2011 = M. Kasprzyk, P. Nouvel, *Les mutations du réseau routier de la période laténienne au début de la période impériale. Apport des données archéologiques récentes*, dans Reddé *et al.* (dir.) 2011, *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Bibracte – Centre archéologique européen, 2011, p. 21-42 (collection Bibracte ; 21).

Kiene 2012 = M. Kiene, *Die Alben von Jakob Ignaz Hittorff. Die Italienische Reise 1822-1824 (Paris – Rom),* Universitäts- und Stadtbibliotek Köln, Cologne, 2012 (Schriften der Universitäts- und Stadtbibliotek Köln ; 22).

Krings – Valenti 2010 = V. Krings, C. Valenti (dir.), *Les Antiquaires du Midi. Savoirs et mémoires (XVIe – XIXe siècle)*, Paris, Errance, 2010.

Labaune 2001 = Y. Labaune, *Notes d'archéologie et d'histoire locales*, dans *MSE*, nouvelle série, t. LVII, fascicule 1, 2001-2002, p. 37-51.

Labaune 2002 = Y. Labaune, *Autun intra et extra muros – Travaux d'illumination de la Porte d'Arroux*, rapport de surveillance archéologique, Autun, ministère de la Culture (SRA de Bourgogne), janvier 2002.

Labaune *et al*. 2005 = Y. Labaune, A. Tisserand, B. Soum, *Autun, intra-muros : construction d'un garage au n° 18 rue du Faubourg-d'Arroux, permis léger, rapport de diagnostic archéologique*, Dijon, SRA, 2005.

Labaune – Kasprzyk 2008 = Y. Labaune, M. Kasprzyk, *Les rues d'*Augustodunum *(Autun, Saône-et-Loire) du Ier au IVème siècle : un bilan*, dans P. Ballet, N. Dieudonné-Glad, C. Saliou (dir.), *La rue dans l'Antiquité : définition, aménagement et devenir de l'Orient méditerranéen à la Gaule, actes du colloque de Poitiers organisé par l'EA 3811 HeRMA, Université de Poitiers (Poitiers, 7-9 septembre 2006)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 259-273.

Labaune – Meylan 2011 = Y. Labaune, F. Meylan, *Bibracte et Autun au début de l'époque romaine. Pour un regard croisé sur l'urbanisme et l'architecture*, dans Reddé *et al*. (dir.) 2011, *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Bibracte – Centre archéologique européen, 2011, p. 105-128 (collection Bibracte ; 21).

Labaune – Tisserand 2007 = Y. Labaune, A. Tisserand, *Autun (Saône-et-Loire) – Rempart antique près de la porte Saint-André – Chauffage urbain. Projet d'installation d'une canalisation traversant le rempart*, rapport de diagnostic archéologique, Autun, ministère de la Culture (SRA de Bourgogne), décembre 2007.

La Borde *et al.* 1784 = J. B. de La Borde, E. Béguillet, J. E. Guettard, *Voyage pittoresque de la France : avec la description de toutes ses provinces… par une société de gens de lettres…*, t. III, Paris, chez Lamy, 1784.

Laborde 1816 = A. de Laborde, *Les monumens de la France classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et d'étude des arts*, I, Paris, P. Didot, 1816.

Labrousse 1974 = M. Labrousse, *Une porte de l'enceinte gallo-romaine de Toulouse*, dans *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, 1974, p. 249-266.

Ladone 1640 = E. Ladone, *Augustoduni amplissimae civitatis et Galliarum quondam principis antiquitates*, Autun, B. Simonnot, 1640.

La Mare 1658 (éd.) = P. de La Mare (éd.), *Jacobi, Joannis, Andreae et Hugonis fratrum Guiioniorum opera varia, ex bibliotheca Philiberti de La Mare, senatoris divionensis*, Dijon, P. Chavance, 1658.

La Marra 2009 = R. La Marra, *Porta bojano a Saepinum*, dans *Forma Urbis*, année XIV, n° 2, 2009, p. 43-47.

Lamboglia 1964 = N. Lamboglia, *Ventimiglia romana*, Bordighera, éd Istituto Internazionale di studi liguri, 1964.

Laureau de Thory 1845 = J.-M. Laureau de Thory, *Discours prononcé lors de la séance du 5 août 1841*, dans *MSE*, 1845, p.8-13.

La Regina 1964 = A. La Regina, Peltuinum, dans *Saggi di fotointerpretazione archeologica*, Rome, De Luca, 1964, p. 69-73 (*Quaderni dell'Istituto di Topografia antica della università di Rome* ; I).

Lauvergeon – Hugonnet-Berger 1993 = B. Lauvergeon, C. Hugonnet-Berger, *L'Autunois en 1900 : photographies de Georges André*, Dijon, Association pour la connaissance du Patrimoine de Bourgogne, 1993.

Lavizzari Pedrazzini *et al*. 1990 = M. P. Lavizzari Pedrazzini *et al*., *Milano capitale dell'impero romano 286-402 d.c. : percorso archeologico nellà città : exposition, Milan, Palazzo Reale, 24 janvier-22 avril 1990*, Milan, Comune di Milano, 1990.

Léauté 1650 = J. Léauté (attribué à), *De antiquis Bibracte seu Augustoduni monimentis libellus*, Lyon, G. Barbier, 1650.

Lebel 1940 = P. Lebel, *Le nom de l'Arroux (étude toponymique)*, dans *MSE*, 48, 1936-1940, p. 151-159.

Le Bohec 2008 = Y. Le Bohec, *La province romaine de Gaule Lyonnaise (Gallia Lugdunensis) du Lyonnais au Finistère*, Dijon, Faton, 2008.

Leclerc 1869 = A. Leclerc, *Beaumesnil*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 19, 1869, p. 27-30.

Le Flâneur 1971 = Le Flâneur, *L'anéantissement des ruines romaines du sous-sol de la place du Capitole*, dans *L'Auta que bufo un cop dado mès*, n° 380, mai-juin 1971, p. 108-109.

Lejeune 1990 = M. Lejeune, *Les premiers pas de la déesse Bibracte*, dans *Journal des savants*, année 1990, 1, 1-2, 1990, p. 69-96.

Lemerle 2005 = F. Lemerle, *La Renaissance et les antiquités de la Gaule : l'architecture gallo-romaine vue par les architectes, antiquaires et voyageurs des guerres d'Italie à la Fronde*, Turnhout, Brépols, 2005.

Lemerle 2011 = F. Lemerle, *Les antiquités gallo-romaines : « patrimoine », histoire et politique*, dans *Horti Hesperidum*, I, 2011, 1, p.175-195.

Leniaud 2002 = J.-M. Leniaud, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002.

Lenoir 1807 = A. Lenoir, *Epitre dédicatoire à sa Majesté l'Impératrice et Reine*, dans *Mémoires de l'académie celtique*, I, 1887.

Lenoir 1986 = E. Lenoir, *Traditions hellénistiques et techniques romaines dans les enceintes urbaines du Maroc*, dans P. Leriche, H. Tréziny (éd.), *La fortification dans l'histoire du monde grec : actes du colloque international « La fortification et sa place dans l'histoire politique, culturelle et sociale du monde grec » (Valbonne, décembre 1982)*, Paris, éditions du CNRS, 1986, p. 337-344.

Lequime 1996 (éd.) = P. G. Hamerton, *Une visite d'Autun en 1882 : avec 22 illustrations à la plume*, J. Lequime (éd.), Ed. du Pas de l'âne, Autun, 1996.

Lert *et al*. 2009 = M. Lert, M. Bois, V. Blanc-Bijon, V. Bel, *Saint-Paul-Trois-Châteaux*, dans *RAN*, *Supplément*, 39, 2009 (*Atlas topographique des villes de Gaule méridionale*, 3).

Lewis 1883 = B. Lewis, *The antiquities of Autun*, dans *The Archaeological Journal*, XL, 1883.

Lugli 1947 = G. Lugli, *Le fortificazioni delle antiche città italiche*, dans *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei. Rendiconti*, s. VIII, 1947, p.294-307.

Lugli 1947 = G. Lugli, *Corso di Topoghrafia dell'Italia antica, 1946-1947, L'urbanistica delle città italiche, le mura di fortificazione*, Rome, Edizioni dell'Ateneo, [1947].

Lugli 1949 = G. Lugli, *Porte di città antiche ad ordini sovrapposti*, dans *Archeologia classica*, vol. I, 1949, p. 153-160.

Lugli 1960 = G. Lugli, *La porta nigra di Treveri*, dans *RIA*, anno XVIII, nuova seria IX, 1960, p. 97-126.

Luni 1991 = M. Luni, *Scavi e ricerche nelle Marche*, Urbino, éd Quattroventi, 1991.

Luni 2000 = M. Luni, *Monumenti di Asculum in relazione alla Salaria*, dans E. Catani, G. Paci (dir.), *La Salaria in età antiqua, Atti del convegno di studi*, (Ascoli Piceno – Offida – Rieti, 2-4 ottobre 1997), Rome, 2000, p.331-342.

Luni 2000 = M. Luni, *Studi su Forum Fortunae*, Urbino, 2000.

Luraschi 1987 = G. Luraschi, *Como romana : le mura* dans *Como nell'Antichità*, Côme, 1987, p.103-112.

Maffei 1733 = Sc. Maffei, *Galliae antiquitates quaedam selectae atque in plures epistolas distributae*, Paris, C. Osmont, 1733.

Maître 2004 = C. Maître (dir.), *Catalogue des manuscrits d'Autun : Bibliothèque municipale et Société éduenne*, Turnhout, Brépols, 2004.

Maillard de Chambure 1835 = C.-H. Maillard de Chambure, *Voyage pittoresque en Bourgogne ou description historique et vues des monumens antiques, modernes et du Moyen Age, dessinés d'après nature par différens Artistes. Deuxième partie : département de Saône-et-Loire*, Dijon, A. Jobard, 1835.

Maligorne 2011 = Y. Maligorne, *Le style dit du Second Triumvirat et la première parure monumentale des cités du Centre-Est. Remarques sur la valeur chronologique de l'acanthe à découpage symétrique*, dans Reddé *et al.* (dir.), *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Bibracte – Centre archéologique européen, 2011, p. 254-264 (collection Bibracte ; 21).

Malo 1822 = C. Malo, *L'Anacharsis français ou description historique et géographique de toute la France, II : France orientale*, Paris, L. Janet, 1822.

Manning – Scott 1988 = W. H. Manning, I. R. Scott, *Timber gateways, with a note on iron fittings*, dans P. Bidwell, R Miket, B.Ford, *Portae cum turribus: studies of Roman fort gates,* dans *B.A.R.* British Series 206, 1988, p. 1-24.

Marc 2011 = J.-Y. Marc, S. Blin (coll.), *Architecture et urbanisme. Un bilan bibliographique des recherches récentes*, dans Reddé *et al.* (dir.), *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Bibracte – Centre archéologique européen, 2011, p. 225-251 (collection Bibracte ; 21).

Marchangy 1819 = L.-A.-F. de Marchangy, *La Gaule poétique ou l'histoire de France considérée dans ses rapports avec la Poésie, l'Eloquence et les Beaux-Arts, t. I*, Paris, C.-F. Patris, 1819.

Maron 1842 = C. Maron (rédacteur en chef), *L'Eduen*, 9 octobre 1842, Autun, Dejussieu, 1842.

Martène 1717 = E. Martène, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint Maur*, Paris, F. Delaulne, 1717.

Maselli Scotti – Mandruzzato – Tiussi 2009 = F. Maselli Scotti, L. Mandruzzato, C. Tiussi, *La prima fase dell'impianto colonario di Aquileia. La situazione attuale degli studi e delle ricerche*, dans G. Cuscito, *Aspetti e problemi della romanizzazione. Venetia, Histria e arco alpino orientale*, Trieste, Editreg sas, 2009, p. 235-277 (*Antichità Altoadriatiche* ; 68).

Matteini Chiari 1982 = M. Matteini Chiari, *Saepinum. Museo documentario dell'Altilia*, Campobasso, éd. Enne, 1982.

Mauro 2000 = M. Mauro, *Mura, porte e torri di Ravenna*, Ravenna, éd Istituto italiano dei castellli, Adriapress, 2000.

Mauro 2001 = M. Mauro, *Ravenna romana*, Ravenne, éd Adiapress, 2001.

McCauley 1997 = A. McCauley, *Arago, l'invention de la photographie et le politique*, dans *Etudes photographiques*, 2, mai 1997.
URL : http://etudesphotographiques.revues.org/index125.html

Ménestrier 1838 = Cl.-F. Ménestrier, *Des entrées solemnelles* [sic] *et réceptions des princes dans les villes, avec des remarques sur la pratique et l'usage des décorations*, dans C. Leber, *Collection des meilleurs dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, tome 13, Paris, G.-A. Dentu, 1838, p. 119-167 (notice initialement jointe à un volume *in-folio* publié en 1701).

Merian 1655 = Merian, *Topographia Galliae, oder Beschreibung und Contrafaitung der vornehmbsten und bekantisten Oerter in dem mächtigen und grossen Königreich Franckreich*, Francfort sur Main, Caspar Merian, 1656.

Mérimée 1835 = P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Paris, Fournier, 1835.

Michault 1754 = J.-B. Michault, *Mélanges historiques et philologiques, II*, Paris, N. M. Tilliard, 1754.

Migliorati 2007 = L. Migliorati, *Peltuinum: un aggiornamento* dans *Rivista di Topografia Antica*, XVII, 2007, p. 107-126.

Millin 1807a = A.-L. Millin, *Voyage dans les départemens du Midi de la France*, t. 1, Paris, Imprimerie Impériale, 1807.

Millin 1807b = A.-L. Millin, *Atlas pour servir au voyage dans les départemens du Midi de la France*, Paris, Imprimerie Impériale, 1807.

Mofras 1852 = Ch. Mofras, *Trois semaines en voyage : promenades sur les bords du Rhône, en Suisse, dans le duché de Bade, en Alsace et en Lorraine*, Paris, V. Lecou, 1852.

Mondenard 1997 = A. de Mondenard, *La Mission héliographique : mythe et histoire*, dans *Etudes photographiques*, 2, mai 1997.
URL : http://etudesphotographiques.revues.org/index127.html

Mondenard 2002 = A. de Mondenard, *La Mission héliographique : Cinq photographes parcourent la France en 1851*, Paris, Centre des monuments nationaux – Monum, Editions du patrimoine, 2002.

Monga 1985 = L. Monga, *Un mercante di Milano in Europa. Diario di viaggio del primo cinquecento*, Milan, Jaca Book, 1985.

Monteil 1999 = M. Monteil, *Nîmes antique et sa proche campagne : étude de topographie urbaine et périurbaine (fin VIe s. av. J.-C. – VIe s. ap. J.-C.)*, Lattes, Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental, 1999.

Montfaucon 1719 = B. de Montfaucon, *L'Antiquité expliquée et représentée en figures, t. 3 : Les Usages de la vie. Première partie : Les habits, les Meubles, les Vases, les Monoyes, les Poids, les Mesures, des Grecs, des Romains & des autres Nations*, Paris, s.n., 1719.

Morachiello – Fontana 2009 = P. Morachiello, V. Fontana, *L'architettura del mondo romano*, Roma-Bari, Laterza, 2009.

Morlier 2011 = H. Morlier, *Les Guides Joanne : invention d'une collection*, dans *In Situ*, 15, 2011.

URL : http://insitu.revues.org/524

Morton-Fullerton 1903 = W. Morton-Fullerton, *En Bourgogne. Voyage au pays des Eduens. II*, dans *La Revue de Paris*, X, 1 (janvier-février), 1903, p. 801-826.

Motte – Blaizot *et al*. 2009 = S. Motte, F. Blaizot, C. Bonnet, C. Cécillon, L. Orengo, C. Plantevin, F. Vaireaux, *Contribution à la topographie antique de* Lugdunum *: la porte monumentale et l'espace funéraire du site de la montée de la Butte*, dans *RAE*, 58, 2009, p. 325-380.

Mouillebouche 2011 = H. Mouillebouche, *Un autre mythe historiographique : le sac d'Autun par les Sarrasins*, dans *Annales de Bourgogne*, t. 82, fasc. 1-2, 2011, p. 5-36.

Munier 1660 = J. Munier, *Recherches et mémoires servans à l'histoire de l'ancienne ville d'Autun, par feu M. Jean Munier, reveus et donnez au public par M. Claude Thiroux*, Dijon, Philibert Chavance, 1660.

Nault 1688 = D. Nault, *Histoire de l'ancienne Bibracte appresent appellée Autun*, Autun, B. Lamothe Tort, 1688.

Nettement 1848 = A. Nettement, *Autun*, dans A. Guilbert, *Histoire des villes de France*, t. V, Paris, Furne et Cie, 1848, p. 125-159.

Nielsen 2008 = M. Nielsen, *Mura e porte urbiche nell'immaginario del cittadino*, dans Paoletti (éd.), *La città murata in Etruria : atti del XXV Convegno di studi etruschi ed italici (Chianciano Terme – Sarteano – Chiusi, 30 mars- 3 avril 2005)*, Pise – Rome, F. Serra, 2008, p. 67-72.

Nisard 1838 = D. Nisard, *Mélanges*, I : *Souvenirs de voyage*, Paris, Delloye – Lecou, 1838.

Olivier 1987 = A. Olivier, *Les portes de l'enceinte d'Autun*, dans M. Pinette (dir.), *Autun – Augustodunum : capitale des Eduens : exposition (Autun, 16 mars – 27 octobre 1985)*, Autun, Ville d'Autun, 1987, p. 55-58.

Olivier 2010 = A. Olivier, *La porte d'Arroux à Autun : observations sur l'architecture et le décor d'une porte d'enceinte gallo-romaine du Haut-Empire et sa parenté avec l'arc honorifique de Langres*, dans *RAE*, 59, 1, 2010, p. 265-286.

Olivier – Sauron 2001 = A. Olivier, G. Sauron, *Les portes augustéennes*, dans M. Joly, *Langres (52)*, Paris, Académie des inscriptions et des belles-lettres, 2001, p. 48-49 (*Carte archéologique de la Gaule* ; 52/2)

Pailler 2002 = J.-M. Pailler (dir.), *Tolosa : nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*, Rome, EFR, 2002 (CEFR ; 281).

Pagano 1993 = M. Pagano, *Ricerche sulla cinta muraria di Cuma*, dans *MEFRA*, 105-II, 1993, p. 847-871.

Pallarès 1962 = F. Pallarès, *Lo scavo della « porta di Provenza » ad Albintimilium*, dans *Rivista Ingauna e Intemelia*, XVII, 1962, p. 68-71.

Papillon 1742 = P. Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, Dijon, P. Marteret, 1742.

Papillon 1903-1904 = P. Papillon, *Voyage de Bourgogne, adressé à M. Févret de Saint-Mesmin*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 4ème série, t. IX, 1903-1904, p. 128-136.

Papotti 2003 = L. Papotti, La Porta Palatina. *L'intervento di restauro degli anni novanta*, dans L. Mercando (dir.), *Archeologia a Torino, Dall'età preromana all'Alto Medioevo*, Turin, Umberto Allemandi & C., 2003, pp. 89-96.

Paradin 1542 = G. Paradin, *De antiquo statu Burgundiae liber*, Lyon, E. Dolet, 1542.

Pasquinucci 1975 = M. Pasquinucci, *Studio sull'urbanistica di Ascoli Piceno romana*, dans *Asculum I*, Pise, Giardini, 1975, p.1-147.

Paté 1895 = L. Paté, *Autun*, dans H. Havard (dir.), *La France artistique et monumentale*, t. 4, Paris, Société de l'art français, 1892-1895, p. 49-64.

Patroni 1915 = G. Patroni, *Côme*, dans *Notizia degli scavi di antichità*, 1915, p.297-301.

Pavolini 2006 = C. Pavolini*, Ostia*, Rome- Bari, éd Laterza, 2006.

Pelet 1849 = A. Pelet, *Fouilles à la porte d'Auguste à Nimes (1849)*, dans *Mémoires de l'académie du Gard*, 1847-1848, p. 43-66.

Pelletier 2001 = A. Pelletier, *Vienna Vienne*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2001.

Penni Iacco – Ravara Montebelli 2008 = E. Penni Iacco, C. Ravara Montebelli, *Porta Montanara di Rimini*, dans L. Quilici, S.Quilici Gigli (dir.), *Spazi, forme e infrastrutture dell'abitare*, Roma, l'Erma di Bretschneider, 2008, p. 57-63.

Pensabene 2007 = P. Pensabene, *Ostensium Marmorum Decus et Decor : studi architettonici, decorativi e archeometrici*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 2007 (Studi Miscellanei, 33).

Perna 2006 = R. Perna, *Urbs Salvia : forma e urbanistica*, Roma, l'Erma di Bretschneider, 2006 (Città antiche in Italia ; 7).

Perrin 1588 = F. Perrin, *Trois centuries de sonnets par François Perrin Autunois. Contenant le vray pourtraict de la vie humaine, ou naifvement est depeinte la corruption de la misere humaine, & le bien souverain de l'homme. Avec les antiquitez de plusieurs Citez memorables*, Paris, G. Chaudiere, 1588 (1ère édition, 1574).

Pietrobono 2003 = S. Pietrobono, *Porta Capuana o di San Lorenzo. Una nuova interpretazione*, dans *Rivista di Topografia Antica*, 13, 2003, p. 167-184.

Pinard 2000 = L. Pinard, *Autun et l'automobile dans l'entre-deux-guerres (1919-1940)*, dans *MSE*, nouvelle série, 56, 1995-2000, p. 73-103.

Pinette 1987 = M. Pinette (dir.), *Autun – Augustodunum : capitale des Eduens : exposition, (Autun, 16 mars – 27 octobre 1985*), Autun, Ville d'Autun, 1987.

Pinette – Rebourg 1986 = M. Pinette, A. Rebourg, *Autun (Saône-et-Loire), ville gallo-romaine : Musée Rolin et Musée lapidaire*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, Sous-direction de l'archéologie, 1986 (*Guides archéologiques de la France*, 12).

Pinette – Strasberg 1984 = M. Pinette, A. Strasberg, *Autun, Musée Rolin, Musée lapidaire Saint Nicolas. Guide du visiteur*, Autun, Musée Rolin, 1984.

Pinon 1991 = P. Pinon, *La Gaule retrouvée*, Paris, Gallimard, 1991 (*Découvertes Gallimard – Archéologie*, 103).

Pinon 2010 = P. Pinon, *Les Antiquaires autunois vus par Harold de Fontenay (*Autun et ses monuments*, 1889)*, dans V. Krings, C. Valenti (dir.), *Les Antiquaires du Midi. Savoirs et mémoires (XVIe – XIXe siècle)*, Paris, Errance, 2010, p. 173-182.

Planat 189? = P. Planat, *Porte de ville*, dans *Encyclopédie de l'architecture et de la construction*, t. 11, Paris, Dujardin, 189?, p. 271-282.

Planchon *et al.* 2010 = J. Planchon, M. Bois, P. Conjard-Réthoré, *La Drôme, 26*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, ministère de l'Education Nationale, ministère de la Recherche, 2010 (*Carte archéologique de la Gaule*, 26).

Pomian 1992 = K. Pomian, *Les deux pôles de la curiosité antiquaire*, dans A.-F. Laurens, K. Pomian (dir.), *L'anticomanie : la collection d'antiquités aux 18e et 19e siècles, actes du colloque international (Lattes, 9-12 juin 1988)*, Paris, éditions de l'EHESS, 1992, p. 59-68.

Promis 1862 = C. Promis, *Le antichità di Aosta, Augusta Praetoria Salassorum, misurate, disegnate, illustrare*, Turin, Stamperia Reale, 1862.

Promis 1872 = C. Promis, *Scavi alla porta Augustea di Torino ora detta porta Palazzo o Palatina*, dans *Bullettio dell'Instituto di corrispondenza archeological*, 1872, p. 27-29.

Prou 1889 = M. Prou, *Autun et ses monuments, par Harold de Fontenay, avec un précis historique par Anatole de Charmasse*, dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 50, 1, 1889, p. 251-255.

Pugnière 2010 = F. Pugnière, *Antiquaires et antiquités à Nîmes de la Renaissance aux Lumières*, dans V. Krings, C. Valenti (dir.), *Les Antiquaires du Midi. Savoirs et mémoires (XVIe – XIXe siècle)*, Paris, Errance, 2010, p. 12-28.

Puig – Roda 2007 = F. Puig, I. Roda, *Las murallas de Barcino-Nuevas aportaciones al conocimiento de la evolucion de sus sistemas de fortificacion*, dans A. Rodríguez Colmenero, I. Rodá de Llanza (éd.), *Murallas de ciudades romanas en el occidente del Imperio : Lucus Augusti como paradigma, actes de colloque (Lugo, 26 – 29 novembre 2005)*, Lugo, Diputacíon Provincial de Lugo, 2007, p. 597-631.

Purcaro 1982 = V. Purcaro*, Osservazioni sulla « porta Auguste » di Fano*, dans *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei. Rendiconti*, 37, 1982, p.141-154

Quilici 1966 = L. Quilici, *Telesia*, dans *Quaderni dell'Istituto di Topografia Antica della Università di Roma*, 2, 1966, p. 85-106.

Raffin 1926 = L. Raffin, *Saint-Julien de Balleure, historien bourguignon, 1519 ? – 1593*, Paris, H. Champion, 1926.

Rebecchi 1978 = F. Rebecchi, *Précédents italiques de la Porte Noire de Trèves*, dans *Caesarodunum*, Suppl. 28, 1978, p. 125-133.

Rebecchi 1979 = F. Rebecchi, *Antefatti tipologici delle porte a galleria. Su alcuni rilievi funerari di età tardo-repubblicana con raffigurazione di porte urbiche*, dans *BCAR*, 86, 1978-1979, p. 153-166.

Rebourg 1991 = A. Rebourg, *Les origines d'Autun : l'archéologie et les textes*, dans C. Goudineau (éd.), A. Rebourg (éd.), *Les villes augustéennes de Gaule, actes du colloque international d'Autun (Autun, 6-8 juin 1985)*, Autun, Société éduenne des lettres, sciences et arts – Ville d'Autun, 1991, p. 99-106.

Rebourg 1993a = A. Rebourg, *Autun, 71/1*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, ministère de l'Education Nationale et de la Culture, 1993 (*Carte archéologique de la Gaule* ; 71/1).

Rebourg 1993b = A. Rebourg, *Autun, 71/2*, *Atlas des vestiges gallo-romains*, CEAA Architecture et Archéologie, Paris, Académie des inscriptions et des belles-lettres, 1993 (*Carte archéologique de la Gaule* ; 71/2).

Rebourg 1993c = A. Rebourg, *L'urbanisme d'*Augustodunum, thèse de doctorat, Lille, université Charles de Gaulle (Lille III), 1993.

Rebourg 1998 = A. Rebourg, *L'urbanisme d'Augustodunum (Autun, Saône-et-Loire)*, dans *Gallia*, LV, 1998, p. 141-236.

Rebourg 2002 = A. Rebourg, C. Goudineau (dir.), *Autun antique*, Paris, Monum – éditions du patrimoine, 2002 (*Guides archéologiques de la France* ; 39).

Rebuffat 1984 = R. Rebuffat, *Propugnacula*, dans *Latomus*, 43, 1984, p. 3-26.

Rebuffat 2012 = R. Rebuffat, *Qui va payer l'enceinte urbaine ?*, dans F. Déroche, J. Leclant (éd.), *Enceintes urbaines, sites fortifiés, forteresses d'Afrique du Nord, actes de la Ve Journée d'études nord-africaines (Paris, Palais de l'Institut, 19 mars 2010)*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2012, p. 25-74.

Reclus 1906 = O. Reclus, *Sites et monuments. Bourgogne : Ain – Côte-d'Or – Saône et Loire*, Paris, Touring Club de France, 1906.

Reddé 2003 = M. Reddé, *De la ville indigène à la ville romaine : quelques cas d'espèce*, dans M. Reddé *et al*. (éd.), *La naissance de la ville dans l'Antiquité*, Paris, de Boccard, 2003, p. 155-156.

Reddé *et al*. 2006 = M. Reddé, R. Brulet, R. Fellmann, J.-J. Haalebos, S. von Schnurbein (dir.), *Les fortifications militaires. L'architecture de la Gaule romaine*, Bordeaux, éd. de la Maison des sciences de l'homme – Ausonius Editions, 2006 (*DAF* ; 100).

Reddé 2009 = M. Reddé, *La Gaule chevelue entre César et Auguste*, dans M. Christol, D. Darde (dir.), *L'Expression du pouvoir au début de l'Empire. Autour de la Maison Carrée à Nîmes, actes du colloque organisé à l'initiative de la ville de Nîmes et du Musée archéologique (Nîmes, Carré d'Art, 20-22 octobre 2005)*, Paris, Errance, 2009, p. 85-96.

Reddé 2011 = M. Reddé, *Vetera et nova*, dans Reddé *et al*. (dir.) 2011, *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Bibracte – Centre archéologique européen, 2011, p. 945-962 (collection Bibracte ; 21).

Reichard 1810 = H. A. O. Reichard, *Guide des voyageurs en France, faisant partie de la 6e édition originale du « Guide des voyageurs en Europe », publiée par le même auteur, et totalement refaite*, Weimar, Bureau d'Industrie, 1810.

Richmond 1932 = I.A. Richmond, *Augustan Gates at Torino and Spello*, dans *PBSR*, vol. 12, 1932, p 52-62.

Richmond 1933 = I.A. Richmond, *Commemorative Arches and City Gates in the Augustan Age*, dans *JRS*, vol. 23, 1933, p 149-174.

Rivet *et al*. 2000 : L. Rivet, D. Brentchaloff, S. Roucole, S. Saulnier, *Atlas topographique des villes de Gaule méridionale. 2, Fréjus*, Montpellier, éd. de l'association de la RAN, 2000.

Robert 1782 = F. Robert, *Encyclopédie méthodique. Géographie moderne,* I, Paris, Panckoucke, 1782.

Robert 1818 = F. Robert, *Dictionnaire géographique d'après le recès du Congrès de Vienne, le traité de Paris, du 20 novembre 1815, et autres actes publics les plus récens,* I, Paris, Eymery, 1818.

Robert – Terrer 2010 = R. Robert, D. Terrer, *Emile Espérandieu et l'utilisation des sources iconographiques tirées des antiquaires*, dans V. Krings, C. Valenti (dir.), *Les Antiquaires du Midi. Savoirs et mémoires (XVIe – XIXe siècle)*, Paris, Errance, 2010, p. 161-171.

Rodriguez-Almeida 1991 = E. Rodriguez-Almeida, *Alcuni appunti su due archi di Roma : l'arco di Germanico in Circo Flaminio e l'arco di Gallieno sull'Esquilino*, dans *Bollettino di Archeologia*, 9, 1991, p. 1-7.

Roidot 1862 = J. Roidot, *L'Art en province : M. Chenavard*, dans *ASE*, 1860-1862, p. 133-169.

Roidot 1872 = J. Roidot, *Etude critique sur les textes d'Eumène et d'Ammien Marcellin*, dans *MSE*, nouvelle série, 1, 1872, p. 269-324.

Roidot 1883 = J. Roidot, *Procès verbal de la séance du 20 décembre 1883 : compte-rendu d'un mémoire sur les antiquités d'Autun par M. Bunnel Lewis*, dans *MSE*, nouvelle série, 12, 1883, p. 507-513.

Roidot-Deléage 1878 = J. Roidot-Deléage, *Les divers moyens employés par les Romains pour obtenir l'adhésion des matériaux de la porte d'Arroux (18ème question)*, dans *CSF, 42ème session tenue à Autun (Autun, 4-13 septembre 1876)*, t. II, Autun, Dejussieu, 1878, p. 80-81.

Rosada 1990 = G. Rosada, *Mura, porte e archi nella* decima regio *: significati e correlazioni areali*, dans *La città nell'Italia settentrionale in età romana : morfologie, strutture e funzionamento dei centri urbani delle regiones X e XI, atti del convegno organizzato dal Dipartimento di scienze dell'Antichità dell'Università di Trieste e dall'Ecole française de Rome (Trieste, 13-14 mars 1987)*, Trieste-Rome, EFR, 1990, p. 365-409.

Rosada 1997 = G. Rosada, *Histria romana. Note di topografia antiqua*, dans Rivista di Topografia antiqua, VII, 1997, p. 7-36.

Rosada 2000 = G. Rosada, *Le porte urbiche « a corridoio ». La monumentalizzazione di una forma arcaica*, dans *Histria Antiqua*, 6, 2000, p. 181-194.

Rosny 1802 = J. Rosny, *Histoire de la ville d'Autun, connue autrefois sous le nom de Bibracte, capitale de la république des Eduens, divisée en IV livres et ornée de gravures*, Autun, Dejussieu, 1802.

Rossi 1884 = G. Rossi, *Vintimille*, dans *Notizia degli scavi di antichità*, p.337

Roth-Congès 1983 = A. Roth-Congès, *L'acanthe dans le décor architectonique protoaugustéen en Provence*, dans *RAN*, XVI, 1983, p. 103-134.

Rothé – Heijmans 2008 = M.-P. Rothé, M. Heijmans, *Arles, Crau, Camargue*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2008 (*Carte archéologique de la Gaule* ; 13/5).

Saint-Julien de Balleure 1581 = P. de Saint-Julien de Balleure, *De l'origine des Bourgongnons, et antiquité des estats de Bourgogne*, Paris, N. Chesneau, 1581.

Sapin 1986 = C. Sapin, *La Bourgogne préromane : construction, décor et fonction des édifices religieux*, Paris, Picard, 1986.

Savès 1974 = G. Savès, *L'enceinte gallo-romaine de Toulouse et l'énigme du Château Narbonnais*, dans *L'Auta que bufo un cop dado mès*, n° 403, mars 1974, p. 66-74.

Schultze 1909 = R. Schultze, *Die römischen Stadttore*, dans *Bonner Jahrbücher des Rheinischen Landesmuseums in Bonn und des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, 118, 1909, p. 280-352.

Scotti Maselli 1998 = F. Scotti Maselli, *Aquileia* dans G. Sena Chiesa, M .P. Lavizzari Pedrazzini (dir.), *Tesori della Postumia : archeologia e storia intorno a una grande strada romana alle radici dell'Europa*, Milan, éd. Electa, 1998, p. 421-425.

Segal 1997 = A. Segal, *From Function to Monument. Urban Landscapes of Roman Palestine, Syria and Provincia Arabia*, Oxford, Oxbow books, 1997.

Seston 1966 = W. Seston, *Les murs, les portes et les tours des enceintes urbaines et le problème des* res sanctae *en droit romain*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à André Piganiol*, III, 1966, p. 1489-1498.

Sintes – Rebahi 2003 = Cl. Sintes, Y. Rebahi, *Algérie antique : exposition, (Arles, 26 avril – 17 août 2003)*, Arles, Musée de l'Arles et de la Provence antiques, 2003.

Sommella 2007 = P. Sommella, *Le mura di Aureliano a Roma*, dans A. Rodríguez Colmenero, I. Rodá de Llanza (éd.), *Murallas de ciudades romanas en el occidente del Imperio : Lucus Augusti como paradigma, actes de colloque (Lugo, 26 – 29 novembre 2005)*, Lugo, Diputacíon Provincial de Lugo, 2007, p. 203-213.

Soulatges 2012 = M. Soulatges, *Les « musées de papier » ou le règne quasi sans partage de l'*in-folio *illustré*, dans *Anabases*, 15, 2012, p. 129-142.

Stendhal 1838 = Stendhal, *Mémoires d'un touriste*, I, Paris, A. Dupont, 1838.

Strazzulla 1989 = M. J. Strazzulla, *In paludibus moenia constituta: problem urbanistici di Aquileia in eta republican alla luce della documentazione archeologica e delle fonti scritte*, dans *Aquileia repubblicana e imperiale*, *Antichità altoadriatiche*, XXV, Udine, 1989, p. 187-228.

Tarchi 1936 = U. Tarchi, *L'arte nell'Umbria e nella Sabina,* vol. 1 : *L'arte etrusco-romana nell'Umbria e nella Sabina*, Milan, S.A. Fratelli Treves editori, 1936.

Tardy 2011 = D. Tardy, *L'adoption des formes architecturales romaines. Une évolution complexe et progressive*, dans Reddé *et al*. (dir.) 2011, *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Bibracte – Centre archéologique européen, 2011, p. 319-323 (collection Bibracte ; 21).

Tassin 1634 = C. Tassin, *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France,* Paris, Melchior Tavernier, 1634.

Taverne 1921 = L. Taverne, *Autun : époque romaine, époque moyen-âge, époque moderne*, Autun, L. Taverne, 1921.

Taylor 1863 = I. Taylor, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. Bourgogne*, Paris, Firmin-Didot, 1863.

Thévenot 1932 = E. Thévenot, *Autun, cité romaine & chrétienne : histoire, monuments, sites*, Autun, Taverne-Chandioux, 1932.

Thevet 1575 = A. Thevet, *La cosmographie universelle d'André Thevet cosmographe du roy. Illustree de diverses figures des choses plus remarquables veuës par l'auteur, & incogneuës de noz anciens & modernes*, Paris, Pierre L'Huillier, 1575.

Thomas 1660 = E. Thomas, *Histoire de l'antique cité d'Autun*, Lyon, G. Barbier 1660.

Thomas 1660b = E. Thomas, *Dessein de l'Histoire de l'antique cité d'Autun, divisée en deux parties, La Premiere enrichie de la representation des Monuments Anciens qui restent, & des raretez qui ont esté trouvées dans ses ruines, et La seconde iustifiée par Tiltres, Chartres, Donations, Testaments, & Histoires Mss*, Autun, B. Simonnot, [1660 ?].

Thomas 1846 = E. Thomas, *Histoire de l'antique cité d'Autun*, Autun, Dejussieu, 1846 (réédition due à J.-S.-A. Devoucoux et J.de Fontenay).

Thomassin 1725 = L. Thomassin, *Lettre en forme de dissertation sur la découverte de la colomne de Cussy, & sur d'autres sujets d'antiquitez de Bourgogne*, Dijon, A.-J.-B. Augé, 1725 (2ème édition).

Thouvenot 1967 = R. Thouvenot, *Une porte de l'enceinte romaine de Volubilis*, dans *Bulletin d'archéologie marocaine*, 7, 1967, p. 607-616.

Thouvenot 1978 = R. Thouvenot, *La porte du Nord-Est à Volubilis*, dans *Bulletin d'archéologie marocaine*, 11, 1978, p. 91-112.

Tirelli 1999 = M. Tirelli, *La romanizzazione ad Altinum e nel Veneto oreintale : pianificazione territoriale e interventi urbanistici*, dans G. Cresci Marrone, M. Tirelli, *Altinum I : Vigilia di romanizzazione. Altino e il Veneto orientale tra II e I secolo aC*, Rome, éd Quasar, 1999, p. 5-31.

Tirelli 2004 = M. Tirelli, *La porta approdo di Altinum e i rituali pubblici di fondazione : tradizione veneta e ideologia romana a confrantio*, dans M. Fano Santi (dir.), *Studi di archeologia in onore di Gustavo Traversari*, vol. II, Rome, G. Bretschneider, 2004, p. 849-863.

Tirelli 2011 = M. Tirelli (dir.), *Altino antica, Dai Veneti a Venezia*, Venise, Marsilio Editori, 2011.

Tosi 1996 = G. Tosi, *La porta aurea di Ravenna e un disegno di Andrea Palladio*, dans *Mitteilungen des Deutschen Archeologischer Instituts Römische Abteilung*, 93, 1996, p. 425-470.

Traversari 1997 = G. Traversari, *L'arco di Sergi, Rilievi e ricostruzioni di I. Gismondi,* Padoue, Casa Editrice Datt. Antonio Milani, 1971.

Trevisanato 1996 = A. Trevisanato, *La porta urbica settentrionale di Altino romana. Ipotesi di riconstruzione architettonica*, dans *Patavium*, 7, 1996, p. 25-44.

Trevisanato 1999 = A. Trevisanato, *Cinta muraria e porte urbiche di Iulia Concordia : analisi strutturale ed ipotesi di ricostruzione architettonica*, Portogruaro, Fondazione Antonio Colluto, 1999.

Trevisanato 1999b = A. Trevisanato, *Alcuni aspetti del linguaggio formale e simbolico delle porte urbiche augustee in Italia centro-settentrionale*, dans *Patavium*, 9, 1997, p. 25-44.

Trevisanato 2001 = A. Trevisanato, *Le porte urbiche romano, architetture nel piano*, dans *Patavium*, 17, 2001, p. 37-52.

Trevisanato 2002 = A. Trevisanato, *Disposizioni, allineamenti e rapporti di interdependenza tra città, porte urbiche e* viae publicae *: Altino, Trento e la* via Claudia Augusta, dans Galliazzo (éd.), *Via Claudia Augusta : un'arteria alle origini dell'Europa : ipotesi, problemi, prospettive : atti del Convegno internazionale (Feltre, 24-25 septembre 1999)*, Feltre, Comune di Feltre, 2002, p. 295-310.

Vaglieri 1914 = D. Vaglieri, Ostia : cenni storico e guida, Rome, éd. Loescher, 1914.

Valesio 1579 = F. Valesio, *Raccolta di le piu illustri et [sic] famose citta di tutto il mondo*, Venise, 1579.

Varène 2002 = P. Varène, *La porte de France à Nîmes (Gard)*, dans *Gallia*, 59, 2002, p. 205-231.

Vaysse de Villiers 1813 = R.-J.-F. Vaysse de Villiers, *Description routière et géographique de l'Empire français divisé en quatre régions*, t. I, Paris, Potey, 1813.

Venault *et al.* 2011 = S. Venault, Y. Labaune, R. P. Symonds, L. Humbert (coll.), *Un nouveau témoignage d'occupation précoce à* Augustodunum*. L'enclos funéraire augusto-tibérien de la nécropole de Pont-l'Evêque à Autun (Saône-et-Loire)*, dans Reddé *et al.* (dir.), *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Bibracte – Centre archéologique européen, 2011, p. 767-780 (collection Bibracte ; 21).

Verpeaux 2010 = N. Verpeaux, *Saint-Andoche et Saint-Jean-le-Grand : des religieuses à Autun au Moyen Âge*, dans *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, 14, 2010. URL : http://cem.revues.org/index11598.html

Viale – Viale Ferrero 1967 = V. Viale, M. Viale Ferrero, *Aosta romana e medievale*, Turin, 1967.

Vigne 1995 = G. Vigne, *Dessins d'Ingres : Catalogue raisonné des dessins du musée de Montauban,* Paris, Gallimard/ RMN, 1995.

Viollet-le-Duc 1864 = E. Viollet-le-Duc, *Porte*, dans *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, VII, Paris, 1864, p. 314-468.

Viollet-le-Duc 1902 = E. Viollet-le-Duc, *Lettre à Mérimée datée du 6 mai 1844*, dans E. Viollet-le-Duc, *Lettres inédites de Viollet-le-Duc recueillies et annotées par son fils*, Paris, Librairies-imprimeries réunies Morel, 1902, p. 1-3.

Viviani 1915 = D. Viviani, *Porta Venere e torri di Properzio a Spello*, dans *Bollettino d'Arte*, vol. 9, 1915, p. 301-304.

Vuillemot 1971 = G. Vuillemot, *Regards sur 19 siècles d'urbanisme autunois, exposition : (Autun, musée Rolin, catalogue novembre 1971 – février 1972)*, Autun, musée Rolin, 1971.

Ward-Perkins 1970 = J. B. Ward-Perkins, *From Republic to Empire : reflections on the early provincial architecture of the Roman West*, dans *JRS*, LX, 1970, p. 1-19.

Ward-Perkins 1983 = J. B. Ward-Perkins, *Architecture romaine*, Paris, Berger-Levrault, 1983.

Weil-Curiel 2007 = M. Weil-Curiel, *Archéologues et antiquaires en France méditerranéenne. Journée d'étude, Nîmes, 9 septembre 2006*, dans *Les nouvelles de l'INHA*, 28, mars 2007, p. 17-18.

Wheeler 1926 = R. E. M. Wheeler, *The Roman town-walls of Arles : and a note on other Roman ton-walls in Gaul and Britain*, dans *JRS*, 16, 1926, p. 174-193.

Woillez 1850 = E. Woillez, *Mémoire sur les causes auxquelles on doit attribuer le grand nombre de Monuments religieux élevés du XIIe au XVe siècles, dans les provinces situées au nord de la Loire, comparativement au petit nombre de ces Monuments construits pendant la même période dans les provinces au sud de ce fleuve*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, VIII, 1849-1850, p. 1-177.

Wright 1961 = R.P. Wright, *Roman Britain in 1960*, dans *JRS*, vol. 51, 1961, p. 157-198.

Zevi 1997 = F. Zevi, *Costruttori eccelenti per le mura di Ostia. Cicerone, Clodio e l'iscrizione della Porta Romana*, dans *RIA*, 19-20, 1996-1997, p. 61-112.

Zevi – Manzini 2008 = F. Zevi – I. Manzini *Le iscrizioni della porta Romana ad Ostia : un riesame* dans M. L. Caldelli, G. L. Gregori, S. Orlandi (dir.), *Epigrafia 2006. Atti della XIVe rencontre sur l'épigraphie in onore di Silvio Panciera con altri contributi di colleghi, allievi e collaboratori*, Rome, éd. Quasar, 2008, p. 187-206.